

L'ALLEMAGNE ET LA RÉFORME

III

L'ALLEMAGNE

DEPUIS

LA FIN DE LA RÉVOLUTION SOCIALE JUSQU'À LA PAIX D'AUGSBOURG

(1525-1555)

PAR

JEAN JANSSEN

TRADUIT DE L'ALLEMAND SUR LA QUINZIÈME ÉDITION

PAR E. PARIS

Précédé d'une Notice sur Jean Janssen



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET C^o, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1892

Tous droits réservés



L'ALLEMAGNE ET LA RÉFORME

. III

L'ALLEMAGNE

ET LE PEUPLE ALLEMAND

DEPUIS LA FIN DE LA RÉVOLUTION SOCIALE JUSQU'À LA PAIX D'AUCSBOURG

(1525-1555)

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Cet ouvrage a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en juin 1892.

Inscr. A. 4. 382

L'ALLEMAGNE ET LA RÉFORME

III 2156i

III

L'ALLEMAGNE

DEPUIS

LA FIN DE LA RÉVOLUTION SOCIALE JUSQU'A LA PAIX D'AUIGSBOURG

(1525-1555)

PAR

JEAN JANSSEN

TRADUIT DE L'ALLEMAND SUR LA QUINZIÈME ÉDITION

PAR E. PARIS

Précédé d'une Notice sur Jean Janssen



EM. 10. 1892

PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1892

Tous droits réservés

87258

CONTROL 1958

1961

rc 185 / 06

Biblioteca Centrală Universitară
BUCUREȘTI
Cota 21560 - Dublet
Inventar ... 87. 258.....

21560

• Hæc tristissima confusio Ecclesiæ tantum mihi dolorem affert, ut libenter ex hac vita discessurus sim. Principes miris scandalis vulnerant ecclesias, et pallia et facultates auferunt; pauci sunt munifici in alendis Evangelii ministris et fovendis studiis literarum. Confirmat igitur *αυαρία* petulantiam malorum et neglectio literarum novas tenebras et novam barbariem minatur. Sæculum est plenum sceleris et furoris et magis amans sycophantiarum, quam fuit illa ætas. Omnino crescit manifestus contemptus religionis. Majorum nostrum sæculo nondum fuit talis ingluvies, qualis apud nostros homines magis magisque crescit. Ideo veniunt bella, expilationes immodicæ et aliæ calamitates magnæ, quia certatim student omnes, oblinere immoderatam libertatem et infinitam licentiam omnium cupiditatum suarum. Imo grassantur in conspectu pœnæ publicæ, videtis intestina bella, vastationem rerum publicarum et magnam calamitatum multitudinem concurrere. »

MÉLANGTHON.

« Quippe in turbas et discordias pessimo cuique plurima vis : pax et quies bonis artibus indigent. »

TACITE.

B.C.U. Bucuresti



C87258

NOTICE SUR M^{sr} JANSSEN.

Tandis que ce volume était sous presse, l'Allemagne catholique perdait son historien.

Depuis le mois de septembre 1891, la santé de M^{sr} Janssen inspirait les plus vives inquiétudes. En novembre, on crut le perdre; mais une amélioration sensible survenue dans son état, malgré toutes les prévisions des médecins, permit quelque temps d'espérer que cette vie précieuse serait épargnée; cette illusion devait être de courte durée. Dans la soirée du 23 au 24 décembre, à Francfort, dans la ville dont il était l'une des gloires et qu'il a tant aimée, la nouvelle se répandit tout à coup qu'il était à l'agonie. Ce fut une émotion générale. M. le doyen du chapitre de la cathédrale qui, le jour des funérailles de Janssen a prononcé son éloge en termes si justes et si émus, s'est fait l'écho des sentiments des catholiques pendant cette anxieuse soirée : « C'est impossible, disaient-ils, Dieu fera pour lui un miracle! Il ne peut nous être enlevé, nous ne pouvons nous passer de Janssen! Son œuvre n'est pas achevée, le but de sa vie n'est pas atteint, il vivra quelques années encore... au moins une année! »

Il expira cette nuit-là même, comme si tous nous avions eu besoin de rapprendre une austère leçon : non, personne ici-bas n'est indispensable. Dieu se sert des hommes pour ses desseins sans qu'aucun lui soit nécessaire, lui seul sait le moment où le but d'une noble vie est atteint, où la récompense lui est due; et peut-être « ce quelque chose d'achevé » dont parle Bossuet eût-il manqué à l'illustre et tant regretté prélat si, sur le point de terminer l'œuvre à laquelle il avait consacré sa vie entière, il n'eût été appelé à y renoncer pour l'amour de Celui qui lui en avait inspiré la pensée. C'est ainsi que notre Ozanam, au moment de mettre la dernière main à

L'ouvrage entrepris avec tant d'ardeur pour l'Église, couronnait jadis une vie sans tache par le sacrifice accepté.

Jean Janssen est né à Xanten, petite ville des provinces rhénanes, le 10 avril 1829. Ses parents appartenaient à la petite bourgeoisie et jouissaient d'une modeste aisance. Son père, profondément chrétien, était plein d'intérêt et d'intelligence pour les choses élevées, quoique n'ayant reçu qu'une instruction élémentaire. Sa mère, qu'il eut le malheur de perdre n'étant encore âgé que de treize ans, eut la plus heureuse influence sur le développement moral de son fils. Pendant les dernières années de sa vie, retenue danssa chambre par un état habituellement maladif, elle l'avait sans cesse auprès d'elle; il était fier de lui tenir compagnie, de lui faire de longues lectures et ne se lassait pas de l'entendre parler de Dieu. La vocation de l'homme fait se révélait déjà dans l'enfant. Au sortir de l'école, il rassemblait dans le jardin paternel ses petits compagnons de classe, et leur faisait des récits historiques si animés, si attrayants que son jeune auditoire l'écoutait avec un intérêt passionné. « Jamais, » disait-il bien longtemps après, « le professeur gradué n'obtint plus tard les succès qu'eut alors l'écolier novice. » Sa mère se plaisait à récompenser par quelques friandises les auditeurs les plus attentifs. C'est à elle que Janssen a dû sa foi profonde, sa piété sereine et tendre. La mort de cette sainte mère amena dans son existence de graves et douloureux changements. M. Janssen ne tarda pas à se remarier, et, le trouvant trop porté vers les choses intellectuelles, voulut absolument qu'il apprit un métier. Il le plaça comme apprenti chez un maître forgeron, le père de sa seconde femme. L'enfant mit beaucoup de bonne volonté à se prêter aux désirs paternels, mais, malgré lui, tout son attrait le portait vers l'étude, et le livre restait caché sous le tablier de cuir de l'ouvrier. Le soir recommençaient pour un autre public les récits animés d'autrefois, et le patron se plaignait que ses ouvriers fussent sans cesse distraits dans leur travail par d'interminables histoires. Il s'en vint un beau jour trouver M. Janssen et s'efforça de lui persuader qu'il était de son devoir de ne pas contrarier davantage les aptitudes si marquées de son fils. « Je l'aime beaucoup, » lui dit-il, « mais ses outils ne le mèneront jamais à rien, en lui, il y a un savant de sacrifié! » A son inexprimable joie, Janssen fut mis au collège. Il montrait, il y a peu d'années, à l'un de ses amis, une lettre que son ancien patron lui avait écrite à l'époque où il fut promu au grade de docteur en philosophie : « Qui aurait jamais cru, » lui écrivait l'honnête forgeron, « qu'un grave docteur de philosophie sortirait un jour du petit apprenti d'autrefois ? Dieu t'a béni, car si

tu as quitté ma forge, ce n'a pas été par paresse, mais uniquement parce que tu croyais avoir reçu de Dieu la mission de manier un autre marteau que le mien. Ne regrette jamais d'avoir été ouvrier quelque temps, et que tes anciens compagnons te soient toujours chers ». « Ces paroles, » disait Janssen à l'ami qui les a rapportées, « étaient sans cesse présentes à mon esprit, tandis que je retraçais, dans le premier volume de mon ouvrage, la vie des ouvriers au moyen âge. »

Il fit d'excellentes études, et ses aptitudes toutes particulières pour l'histoire ne tardèrent pas à être remarquées. Mais la faiblesse de sa constitution, sa vue gravement menacée arrêtaient plus d'une fois son infatigable ardeur au travail et causèrent autour de lui de vives alarmes. Cependant il soutint avec succès ses examens, et commença à Munster, en 1849, ses études théologiques. En 1850, il suivit à Louvain l'un de ses condisciples, et entra avec tout l'élan et l'ardeur de sa nature généreuse dans le mouvement intellectuel et religieux qui fixait alors sur Louvain l'attention de tous les catholiques. Ce fut là qu'il se prit de passion pour le moyen âge de l'Allemagne. Lorsqu'on en parlait devant lui avec dédain, il en prenait aussitôt la défense. « Nous verrons bien, » disait-il avec vivacité, « si ces temps ont été réellement aussi barbares, aussi sombres qu'on se plaît à nous les représenter ! » Il vint à Bonn en 1850, y conquit le grade de docteur et, l'été suivant, alla pour quelque temps s'établir à Berlin. Là, il compléta ses études en suivant les cours des professeurs les plus en renom et fit d'importantes recherches dans les bibliothèques publiques. Peu de temps après, il était nommé professeur d'histoire au gymnase de Francfort pour les élèves catholiques et venait s'établir dans cette ville qu'il ne devait jamais quitter. Bientôt il entra en relations de science et d'amitié avec le grand historien Frédéric Böhmer. Une commune passion pour la vérité historique, le même ardent désir de la dégager des ombres dont l'esprit de parti l'avait enveloppée rapprochèrent le jeune homme du savant illustre, et rien n'est plus intéressant que l'histoire de l'intimité qui ne tarda pas à s'établir entre ces deux hommes, si dignes de s'apprécier. Böhmer, dans les premiers temps de leurs rapports, écrivait à un ami : « Janssen me devient toujours plus cher. Il est rare de trouver chez un jeune homme un plus grand amour de la science, une pareille persévérance au travail, un sentiment plus délicat du beau dans la nature et dans les arts ; il unit à tant de dons une modestie qui attire, une loyauté de caractère qui attache. » Et avec quelle reconnaissance, quelle affection, Janssen, à son tour, ne parle-t-il pas de son savant ami ! Il écrit à

un ancien condisciple, en septembre 1856 : « Que j'aimerais à te faire connaître Böhmer ! C'est un homme complet ; d'une science, d'une vitalité intellectuelle que je n'ai jamais rencontrées nulle part à un tel degré. Tu sais la reconnaissance que j'ai pour tous nos professeurs, mais Böhmer les dépasse tous. Chez lui, le génie jette de continuelles étincelles. Il vit fort retiré, mais celui qui a su gagner sa confiance est introduit par lui dans le sanctuaire de la science, il l'associe à ses travaux, à ses pensées, à ses lectures. Il est pour moi d'une bonté qui me touche au vif. Je le vois presque tous les jours, et je recommence maintenant à faire avec lui de longues promenades. Comme son cœur s'émeut lorsqu'il parle des amis qu'il a perdus, de Clément Brentano, surtout ! Depuis un an, il me donne toutes les semaines une soirée, pendant laquelle nous étudions en commun les sources de l'histoire d'Allemagne ; mais nous lisons aussi les poètes, et je suis continuellement émerveillé de son profond sentiment poétique, de son intelligence pénétrante pour les choses de l'art. »

Böhmer, bien que protestant, déplorait l'évidente partialité qui jusque-là s'était appliquée à défigurer le passé catholique. « Si jamais l'époque de la Réforme est mieux connue, » répétait-il à Janssen, « si l'un des vôtres, en possession d'une science véritable, en écrit l'histoire avec impartialité, il rendra un immense service à la vérité, et nous aurons devant nous un tout autre quinzième siècle que celui que l'on nous a dépeint. » Cette parole tomba dans le cœur du jeune disciple et y devint une semence féconde ; il se plongea dans l'étude des documents relatifs à la Réforme et au siècle qui la précéda, et Böhmer travaillait avec la même ardeur et dans le même sens que lui ; tous deux, comme Janssen l'a raconté lui-même dans l'introduction de son livre, étaient également étonnés, à mesure que la vérité se dégageait de leurs savantes investigations. « En leurs mutuels efforts, » dit M. le doyen Huhn, « ils parvinrent au même résultat, mais non pas à la même conclusion pratique. Tandis que Böhmer se contentait d'admirer, plein de respect et d'étonnement, l'édifice majestueux de la véritable Église, le jeune Janssen, dans toute la ferveur et la sincérité de son âme, prenait une grave détermination. Catholique fervent, il appartenait déjà à l'Église : il voulut lui appartenir par des liens plus étroits encore. Il entra jusque dans le sanctuaire, mû par les mobiles les plus purs et les plus désintéressés, désireux de se dégager de tous les obstacles humains pour se vouer sans restriction au service de l'Église et lui consacrer toutes ses énergies, tout son dévouement, toute sa vie ; car il la considérait comme la colonne

de la vérité sur la terre et comme la gardienne ici-bas de la justice, du droit et de la véritable liberté. »

En 1860, il profita d'un congé pour quitter quelque temps Francfort ; quand il revint, à la grande surprise de ses amis, il était prêtre.

La mort de Böhmer (1863) fut pour lui une douleur dont rien ne le put consoler. Böhmer avait été l'initiateur, le guide de sa jeunesse; il voulut faire profiter d'autres que lui des conseils, des exemples qu'il en avait reçus, et composa cette belle biographie ¹ qui restera, dans son genre, un modèle achevé. On ne sait en effet qu'admirer davantage, ou ce qui nous y est réellement donné ou ce qui nous y est suggéré. Il serait à souhaiter qu'elle fût connue de notre jeunesse studieuse. En Allemagne, elle eut un tel succès que, dès l'année qui suivit son apparition, l'auteur était supplié de la rendre plus populaire, plus accessible à tous, en en publiant un abrégé.

Cependant Janssen poursuivait son but et travaillait sans relâche à la préparation de l'*Histoire du Peuple allemand*. Les recueils de correspondances politiques extraites des archives de Francfort où jusque-là elles étaient restées enfouies et qu'il donna successivement au public entre 1863 et 1873 excitèrent l'attention et l'intérêt de tout le monde savant. Ces recueils, en effet, sont de véritables trésors d'érudition et de science. Nul ne pourra désormais écrire sur le moyen âge allemand sans y avoir recours. Quelqu'un a dit à leur sujet : « Ils devraient être pour l'historien ce que le bréviaire est au prêtre. »

Loin de se hâter de publier les premiers et si importants résultats de ses recherches, Janssen mit plus de vingt ans à mettre en ordre le prodigieux amas de faits et d'informations qu'il avait recueillis ; avec une infatigable persévérance, il construisait lentement son édifice, et la mort l'a surpris tandis qu'il y mettait la dernière main.

Il y a de cela quelques années, lors du congrès catholique d'Amberg, une voix autorisée, citant ces paroles de l'Évangile : « En ce temps-là, il y eut un homme envoyé de Dieu qui s'appelait Jean, » osa en faire l'application à Jean Janssen, et les applaudissements enthousiastes qui éclatèrent de toutes parts dans l'assistance montrèrent que l'orateur venait de rendre la pensée de l'Allemagne catholique tout entière.

Oui, aux yeux de cette Allemagne, Janssen fut un homme providentiel.

Si nous sommes tentés, nous autres catholiques français, de trou-

¹ *Johann Friedrich Böhmer's Leben und Briefe*, 3 vol. Fribourg, 1868.

ver cette parole et ce rôle quelque peu exagérés, c'est faute d'être assez exactement instruits de l'état des esprits en Allemagne à l'heure où paraissait le premier volume de l'*Histoire du Peuple allemand*. Les grands historiens protestants, seuls écoutés jusque-là, avaient tous, d'un commun accord, peint sous les couleurs les plus sombres le passé catholique, et surtout la période qui précéda la Réforme. Comme eux seuls en avaient écrit l'histoire, il était convenu, généralement admis, que le quatorzième et le quinzième siècles avaient été une époque de barbarie, de sombres ténèbres, d'ignorance, d'abaissement moral, et que nulle étoile n'avait brillé dans cette nuit profonde, dont les catholiques détournaient le regard avec un sentiment de malaise et de tristesse. N'ayant pas en main les pièces du procès, ils s'étaient résignés à accepter la sévère sentence portée sur la fin du moyen âge; ils mettaient en soupirant sur le compte du malheur des temps la corruption générale des monastères, les abus scandaleux partout dominants, l'oubli total où étaient tombés les lettres, les sciences et les arts, et quand on leur représentait la Réforme comme ayant seule rendu la lumière et la vie à une société déchue, ils ne trouvaient presque rien à répondre. Quelle ne fut donc pas leur surprise, leur joyeuse fierté, lorsque parut ce premier volume qui retraçait en des pages si vivantes, si colorées, pourtant si calmes, un passé tant calomnié! L'habile main qui enlève peu à peu le badigeon qui déshonorait une fresque admirable et qui en fait reparaitre le frais éclat cause moins de joie à l'artiste ravi que n'en donna le livre tant attendu à tous ceux qui aimaient l'Église et avaient souffert de ses longues humiliations. On a reproché à Janssen de n'avoir point mêlé d'ombre au tableau, d'avoir écarté de parti pris tout ce qui eût pu nuire à sa perfection : il n'a pas mis à son procédé l'adresse raffinée qu'on lui prête; mais il voulait et devait commencer par apprendre le moyen âge à ceux qui jusque-là l'avaient ou dédaigné ou complètement ignoré. Appuyé sur des milliers d'irrécusables témoignages, il s'est d'abord attaché à retracer avec simplicité l'esprit, les sentiments, les œuvres du passé, et n'a point cru devoir interrompre ce travail de réhabilitation pour insister particulièrement sur tel ou tel fait regrettable, sur des vices, des abus trop réels ou trop évidents. Nul plus que lui n'a su les reconnaître, et jamais la pensée de les taire ou de les pallier n'est entrée dans son esprit. Plus tard, il est revenu sans embarras et avec détails sur les fautes et les scandales de cette époque; car, ainsi qu'il l'a répété si souvent, le catholique n'a aucun motif pour les dissimuler, parce qu'ils ne sont point le fruit de la doctrine

de l'Église, mais seulement le triste témoignage de la misère et de la faiblesse humaines. Les critiques impatientes qui, parmi nous, l'ont accusé de partialité sans attendre les développements de son ouvrage et de sa pensée, seront sans doute forcés d'avouer, s'ils sont sincères, en achevant la lecture de ce troisième volume, que nulle part ils n'avaient aussi bien compris les vices de l'organisation ecclésiastique dans l'Allemagne du seizième siècle, l'abaissement moral du haut clergé, corrompu par la passion du faste, des richesses et du pouvoir, la presque absolue nécessité d'un châtement terrible, et l'éclat de cette voix puissante qui, semblable à la foudre, mit en poussière, en un moment, le superbe édifice élevé par l'orgueil humain.

Qu'est-ce donc qui a tant consolé les catholiques allemands dans ce livre de bonne foi ? C'est d'abord l'évocation fidèle d'un passé dont, loin de rougir comme autrefois, ils sentaient qu'ils pouvaient être fiers. Ils se plurent à voir revivre les nobles figures si longtemps oubliées des savants, des penseurs, des poètes, des artistes catholiques. Au moment où la question sociale était, comme elle l'est encore aujourd'hui, la plus grave de nos préoccupations et le plus prochain de nos périls, ils furent séduits, en l'étudiant de près, par cette puissante organisation ouvrière du moyen âge, si intelligente des vrais besoins de l'artisan, qui donnait à l'individu une juste idée de ses devoirs envers les autres et envers lui-même, en même temps que la plus heureuse émulation pour son travail ; qui le délivrait de l'envie, et le maintenait dans la bonne voie par le sentiment de l'honneur de sa bannière et l'amour de sa corporation. Ils suivirent avec admiration l'histoire du progrès de l'art chrétien et ses manifestations sublimes ou touchantes ; ils admirèrent tant de grands artistes, laissant de côté l'égoïste préoccupation de leur intérêt ou de leur réputation pour se perdre au service d'une idée plus grande et plus durable que leur chétive individualité. Enfin, ils se prirent d'enthousiasme pour l'idéal chrétien qui, sans doute, ne fut jamais et ne pouvait être atteint, mais vers lequel tendaient toutes les forces vives et nobles de l'Allemagne du quinzième siècle. En étudiant avec Janssen les grands desseins de Dieu et de l'Église sur l'humanité, ils se sentirent fortifiés et se répétèrent, formant en leur âme les vœux énergiques : Oui, c'est par cette voie qu'il faut marcher ! Oui, l'idée chrétienne, c'est la sublime clef de voûte qu'il faut rétablir à tout prix au centre de nos sociétés découragées !

Mais une chose les avait surtout frappés dans l'œuvre de Janssen. En scrutant l'histoire de la formidable tempête déchainée contre le catholicisme au seizième siècle, en voyant se liguier contre lui tant d'intérêts égoïstes, d'ambitions cupides, en

présence de tant de ruines amoncelées, de lâches défections, d'erreurs, d'aberrations de tout genre, ils s'étaient convaincus de la force invincible de l'Église. Elle leur était apparue, calme et debout, dressée en face de tous les siècles, puissante en sa faiblesse même, invulnérable et sacrée, portant en son sein, comme l'arche des premiers âges, le salut des sociétés futures, pleurant, sans doute, les malheurs et les fautes qui lui avaient ravi tant et de si nobles intelligences, mais soutenue dans ses revers les plus amers par la divine main qui lui traça sa route à travers les siècles, et jamais ne lui fera défaut. Ainsi consolés du passé, fortifiés pour l'avenir, est-il étonnant qu'ils aient salué dans Jean Janssen un nouveau précurseur, venu, non pour réveiller des haines et des malentendus funestes, mais pour faire la concorde par la lumière, la charité par la science, et rapprocher tous les esprits dans cette « paix perpétuelle » si vainement attendue de leurs pères ?

L'œuvre eut un succès prodigieux, presque unique en notre siècle. En l'espace de cinq années, les premiers volumes parus eurent chacun quatorze éditions et le quatrième, dès son apparition, fut tiré à 24.000 exemplaires; fait inouï, comme le constate un critique protestant, pour un ouvrage savant d'une aussi grande étendue. Et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'il se répandit surtout dans l'Allemagne du Nord. Les critiques protestants louèrent sans restriction le premier volume, l'appelant une œuvre « d'immortelle valeur; » les savants admirèrent le rare talent d'exposition, de l'auteur, qui a su mettre en œuvre des documents si nombreux, touchant à tant de branches différentes des connaissances humaines, avec tant d'aisance et de goût que, fondus comme en une harmonieuse mosaïque, ils composent un ensemble plein d'intérêt et de vie, où l'on n'aperçoit point la trace du prodigieux labeur qu'il a coûté. Les simples lecteurs se plongèrent avec délices dans la description de la vie de leurs pères, pour la première fois présentée à leurs regards d'une manière si attrayante et si neuve. Mais, dès l'apparition du second volume qui contient le récit de la grande révolution sociale et religieuse du seizième siècle, la presse protestante entreprit une véritable croisade contre Janssen. La violence des attaques fut extrême et rappela les jours des luttes religieuses les plus emportées, les plus aveugles. Janssen, d'abord, voulut laisser passer l'orage et poursuivre en paix ses travaux. Mais les injures de ses adversaires devinrent enfin si excessives, touchant même à son caractère et à son honneur, qu'il se décida à répondre. Il le fit avec calme et dignité. Dans une série de lettres adressées à un ami, il a fait, sans y tâcher, et seulement

en refusant à mesure qu'il avait à y répondre les plus injustes préjugés, une apologie loyale et noble du catholicisme, exempte de passion, persuasive et lumineuse. Ces lettres font autant d'honneur à son talent d'écrivain qu'à son caractère de prêtre. « Vous savez, cher ami, vous qui me connaissez à fond, » dit-il en les commençant, « que j'ai toujours été l'ennemi déclaré de toute polémique personnelle. J'ai constamment refusé de me mêler aux disputes confessionnelles ; mon effort a toujours été de rapprocher les esprits ; loin de vouloir réveiller les querelles religieuses, je me suis toujours attaché à cultiver avec soin, dans les sectes séparées, les rejetons demeurés verts d'une impérissable racine. La violence et les ressentiments sont absolument étrangers à ma nature, et si le souci de mon honneur me force aujourd'hui à prendre la plume pour répondre à des attaques qui le touchent, je n'ai pas à craindre d'être jamais tenté d'y répondre dans le ton où elles me sont adressées. » Nous pensons que nul ne pourra lire ces deux intéressantes brochures¹, si instructives au point de vue de l'état de la question religieuse en Allemagne, véritable chef-d'œuvre de polémique savante et courtoise, sans avouer qu'au fond Janssen est irréfutable et que la lumière qu'il a faite sur le siècle de la Réforme ne pourra plus être obscurcie. Beaucoup de critiques de détail peuvent avoir leur justesse, mais ce qui reste à jamais acquis c'est la parfaite bonne foi de l'historien et c'est le tout nouvel aspect que prend, grâce à son livre, une époque tant calomniée. La vérité a été enfin dite au grand jour sur la manière dont la nouvelle doctrine fut établie dans tous les pays allemands, sur les ambitions, les basses cupidités qui s'acharnèrent avec une haine si intéressée à la destruction de l'Église, enfin sur les conséquences qu'eurent pour la civilisation les mœurs populaires, le bien-être des petits, les sciences, les lettres, les arts, la guerre brutale faite au catholicisme. Janssen a donc rendu à la vérité un éclatant service, et voilà pourquoi le monde catholique tout entier salue, plein de reconnaissance, de respect et d'émotion, la tombe de l'investigateur infatigable et sincère brisé trop tôt par un labeur excessif.

Janssen eût pu prétendre aux premiers honneurs, aux plus hautes dignités de l'Église. Pendant le séjour qu'il fit à Rome en 1863, Pie IX, qui lui témoigna une bienveillance toute particulière eût voulu le retenir près de lui. Léon XIII suivit avec le plus grand intérêt les progrès de son livre, applaudit à son succès, et désira le voir traduit en français. A la mort du cardinal Hergenröther il

¹ *Ein Wort an meine Kritiker. Ein zweites Wort an meine Kritiker.*

le désigna pour le remplacer (1890). Mais avec une douce et respectueuse fermeté Janssen refusa constamment de céder aux pressantes sollicitations qui lui étaient faites à ce sujet, restant inébranlablement fidèle à la résolution qu'il avait prise de n'accepter aucune dignité, aucun emploi qui pût le détourner de ce qu'il regarda toujours comme l'unique but de sa vie : l'achèvement de son grand ouvrage. « Je ne suis qu'un travailleur, » répétait-il, « je n'ai d'aptitude, je n'ai de vocation que pour l'histoire. » Léon XIII voulut du moins le nommer prélat de sa maison et protonotaire apostolique.

Une telle vie ne se raconte pas. C'est la vie paisible et régulière du savant allemand, voué à un travail qui est en lui-même toute sa récompense. Toutefois Janssen ne s'y absorbait pas entièrement. Personne n'eut plus d'amis que lui, et il savait se les attacher aussi bien parmi les protestants que parmi les catholiques. Il sortait volontiers de lui-même, ce n'était point l'homme terrible « d'un seul livre. » Il s'intéressait aux arts, à la poésie, aux productions de la littérature étrangère, et suivait avec le plus vif intérêt tous les développements de la pensée moderne. Combien de jeunes gens ont été mis par lui sur la voie de leurs véritables aptitudes ! Avec quelle affection il les encourageait et les aidait à vaincre les obstacles qui semblaient s'opposer à leur carrière ! Sa grande affabilité, sa bienveillance, donnaient un charme extrême à son commerce. Il se plaisait à réunir autour de lui ses amis de tous les âges, à développer chez les jeunes gens les germes de facultés latentes, à recevoir des hommes compétents de nouvelles lumières pour ses travaux, toujours avide d'apprendre, toujours prêt à accepter les critiques qui lui étaient faites. La *Gazette de Francfort* disait de lui le lendemain de sa mort : « Si ses travaux scientifiques lui ont donné des admirateurs passionnés, des adversaires violents, comme homme, Janssen n'eut jamais d'ennemis parmi tous ceux qui ont pu le connaître. » « Comment, » s'écrie M. le doyen Huhn, « un homme de ce caractère, si modeste, si bienveillant, a-t-il jamais pu mériter d'être qualifié de fanatique ? S'il faut entendre par ce mot l'amour de la vérité, le désir passionné de la remettre en honneur partout où elle a été outragée, Janssen, en effet, fut un fanatique ; mais plaise à la bonté de Dieu de nous en envoyer beaucoup de cette espèce ! car le trait le plus marqué et le plus noble de son caractère, c'était la modération, le calme qu'il conservait parmi les attaques de tout genre auxquelles il était en butte, prenant soin de ne jamais mêler de personnalités à sa défense. »

On lui a reproché quelquefois, parmi nous, un peu d'animosité

contre la France. Il s'est montré très sensible à ce reproche, et, dans plusieurs de ses lettres, nous a répété que la brochure qu'il écrivit avant nos revers, dans un moment de patriotique angoisse¹, n'avait absolument rien à faire avec ses sympathies réelles pour le génie de notre nation. Un esprit de cette trempe était bien au-dessus des étroits préjugés de peuple à peuple. Le savant religieux qui l'assista pendant sa dernière maladie nous écrit : « Oh ! si ceux d'entre vous qui l'ont représenté comme imbu de préjugés étroits, rempli de mesquines rancunes, avaient pu lire comme moi dans ce cœur bon et généreux ! non, jamais ils n'auraient eu le courage d'écrire contre un homme qui avait pour les catholiques français les mêmes sentiments que pour ses frères, c'est-à-dire les sentiments de la plus fraternelle affection. » « Dites bien là-bas que j'aime la France de tout mon cœur », disait-il, il y a peu de mois encore, à une personne qu'il chargeait de venir nous voir de sa part. Il fut on ne peut plus heureux de l'accueil fait à son livre en France, et nous avouait qu'il avait désiré plus que toute autre l'approbation de M. Taine, qu'il regardait comme l'illustre chef de l'école historique moderne, et pour lequel son respect et son admiration étaient sans borne. Dans sa dernière lettre (septembre 1891), il nous exprimait encore l'espoir de venir un jour à Paris, et se faisait une grande joie d'y faire la connaissance de nos grands catholiques, de nos savants, mais surtout des deux historiens qu'il estimait le plus parmi nous : M. Taine et M. Albert Sorel.

Par sa vie irréprochable, sa bienveillance pour tous, sa bonté serene, sa piété tendre et profonde, Janssen fut un prêtre accompli. Il ne se crut jamais dispensé des devoirs de la charité sacerdotale par les exigences du travail écrasant qu'il trembla toujours de ne pouvoir achever. Il s'occupait avec amour d'un asile pour les enfants abandonnés, fondé grâce au succès de ses livres, trouvant moyen d'être fréquemment au milieu de ses petits protégés et ne se lassant pas de tendre la main pour eux. L'un de ses intimes amis, Alban Stoltz, le célèbre hagiographe populaire de l'Allemagne, écrivait à son sujet : « Il n'ira jamais au delà des bornes, mais, à dire le vrai, c'est un démocrate, au sens où l'on entendait le mot au moyen âge ; il n'oubliera jamais qu'issu d'une famille d'artisans il a lui-même manié les outils dans son enfance. » Ce même Alban Stoltz a raconté qu'un jour, au retour d'une grande promenade, Janssen fut accosté par un ouvrier qui lui jeta bru-

¹ *Frankreichs' Rheingelüste*, 1866.

talement ces mots à la face : « Bonsoir, canaille de prêtre ! » Janssen se retourna, et demanda à cet homme en souriant ce qu'il avait pu faire pour mériter un salut si peu gracieux. « Si vous avez besoin de quelque service, lui dit-il, me voilà prêt; mais pourquoi insulter un homme qui ne vous a jamais fait de mal ? » L'autre ne sachant que répondre, Janssen lui expliqua que les prêtres ne sont point les ennemis de l'ouvrier, mais bien ses plus fidèles amis, qu'ils montent dans sa mansarde pour l'aider selon leurs petites ressources ou pour guérir son âme, et ne demandent jamais de salaire. « Quand l'ouvrier est dans la détresse, ajouta-t-il, il a bientôt fait d'oublier tout ce qu'on s'est efforcé de lui faire accroire; il court au presbytère, bien sûr d'y trouver bon accueil. » Pendant ce discours, l'homme avait gauchement tiré son bonnet, qu'il tournait et retournait entre ses doigts. « Très honoré Monsieur, » dit-il enfin, « vous avez raison; mais, voyez-vous, je sortais d'une réunion de socialistes; on s'était bien échauffé contre les prêtres, on avait bu, et voilà pourquoi je vous ai si mal parlé ! » Janssen le mit alors à son aise par l'affectueux intérêt qu'il lui témoigna, et se fit du pauvre artisan revenu de ses préjugés un ami qu'il garda toujours.

Depuis le mois de septembre dernier, sa santé, toujours très frêle, donnait les plus vives alarmes. On lui avait interdit tout travail assidu, privation cruelle pour lui; après une crise des plus graves, il parut devoir se remettre. Averti à la fois de sa maladie et de sa convalescence, nous écrivîmes à Francfort pour avoir de ses nouvelles; en même temps, nous annoncions comme très prochaine la publication de ce troisième volume, trop longtemps retardée. Le P. Baumgarten, jésuite, dont nous citons tout à l'heure les paroles, nous répondit en son nom. M^{sr} Janssen était mieux. « Vraiment, » m'écrivait un peu plus tard cet ami si dévoué, « vous lui avez donné une des dernières joies de sa vie en lui apprenant que le troisième volume allait paraître ! Il m'en a témoigné tant de plaisir ! Il vous envoie sa bénédiction la plus affectueuse, me charge de vous remercier beaucoup, et vous demande de poursuivre votre travail. »

Après bien des alternatives de crainte et d'espérances, M^{sr} Janssen comprit que sa dernière heure approchait, et se prépara à la mort avec calme et résignation. Quand son état s'aggravait, il faisait de tout son cœur le sacrifice de sa vie et de son cher travail; quand il se produisait un mieux sensible, il formait mille projets pour servir Dieu avec plus d'ardeur que jamais. Il dit à plusieurs reprises à ceux qui l'assistaient : « En présence de la mort, je puis me rendre le témoignage que je n'ai jamais voulu le succès pour

moi-même. Je n'ai cherché que la gloire de Dieu et de son Église. » De tous côtés abondaient les preuves touchantes de la vénération, de l'attachement dont il était l'objet. Il s'en montrait extrêmement consolé et reconnaissant. Son évêque vint le voir à plusieurs reprises. Un jour il lui dit de demander lui-même à Dieu avec instance la prolongation de sa vie. « Je ne refuse pas le travail, *non recuso laborem*, » répondit le malade d'une voix faible. Mais ce travail l'avait épuisé. Il prit ses dernières dispositions avec la plus entière sérénité d'âme, régla tout ce qui concernait l'achèvement de son ouvrage, et fit recommander à l'ami qu'il pensait devoir prononcer son éloge funèbre « de ne mettre aucune exagération dans son discours ». Il fit autour de lui les plus touchants adieux. Nous ne résistons pas au désir de citer encore quelques lignes du pieux ami qui lui ferma les yeux. « Si vous aviez été témoin de sa fin, de sa vive piété, si vous aviez entendu de quel accent il récitait nos prières allemandes en se préparant à mourir, non, jamais vous ne pourriez oublier ces moments solennels ! Un des plus grands savants de ce siècle, simple, humble comme un petit enfant, tout à fait comme notre cher Seigneur l'a demandé de ceux qui veulent avoir part à son royaume ! Il possédait cette amabilité surnaturelle dont l'enfance du Christ est le modèle, qui sait unir au génie les attraits de la bonté et de la simplicité la plus affable, et qu'on chercherait en vain parmi les grands infidèles de ce siècle. »

M^{sr} Janssen expira doucement et saintement la veille de Noël, à minuit.

Lorsque, dans la vieille cathédrale des Empereurs, sa dépouille mortelle fut placée dans le dôme et qu'éclatèrent dans l'immense assistance les regrets les plus touchants, les plus unanimes ; lorsqu'un immense cortège l'accompagna vers son lieu de repos, cet éloquent, cet universel témoignage d'amour et de respect disait mieux que tous les panégyriques la perte que l'Allemagne venait de faire.

M^{sr} Janssen a laissé le soin de mettre la dernière main à son ouvrage à M. Louis Pastor, professeur d'histoire à l'Université d'Insprück ; c'est lui qui publiera très prochainement le septième volume, presque entièrement achevé par l'auteur. M. Pastor s'est fait connaître par son *Histoire des Papes*, ouvrage des plus remarquables, déjà traduit en plusieurs langues. C'est le plus savant élève de Janssen ; c'est aussi celui qu'il a le plus aimé, et qui était le plus pénétré des grandes vues, des généreux désirs de son maître et de son ami. Il prépare en ce moment une biographie de Janssen dont peut-être nous donnerons un jour la traduction, et où l'on appréciera de plus en plus l'œuvre du savant, la vie et le caractère de l'homme.

Des voix compétentes critiqueront sa méthode historique, analyseront son ouvrage, en diront toute la portée : nous n'avons voulu que dire ici quelques mots du maître vénéré avec lequel nous étions depuis quelques années en de si affectueux rapports, dont l'approbation et la bienveillance resteront l'honneur de notre vie, que nous n'avions jamais vu, et que nous pleurons comme un ami.

E. PARIS.

Avenay, le 16 avril 1892.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

DÉVELOPPEMENT ET FORMATION INTÉRIEURE DE LA NOUVELLE DOCTRINE JUSQU'À L'ÉTABLISSEMENT DE LA LIGUE DE SMALKALDE (1531).

CHAPITRE PREMIER

POLITIQUE EXTÉRIEURE DANS SES RAPPORTS AVEC L'ALLEMAGNE DEPUIS 1525.

- I. Les complots des princes allemands avec la France anéantis par la victoire de Pavie (1525). — Comment l'Empereur reçoit la nouvelle de cette victoire. — Paix de Madrid (1526). — Déloyauté du roi de France, 1-5. — Dissentiment entre l'Empereur et le Pape. — Ligue de Cognac. — Clément VII cherche à se justifier. — Réponse de l'Empereur, 5-9.
- II. Alliance de François I^{er} avec les Turcs. — Situation de la Hongrie. — Soliman envahit la Hongrie. — Bataille de Mohacz (1526). — Le voïvode Zapoli prétend à la couronne de Hongrie. — L'archiduc Ferdinand d'Autriche est élu roi de Hongrie. — Les alliés de Zapoli, 9-13.
- III. Prétendants à la couronne de Bohême. — Les ducs de Bavière s'efforcent de l'emporter sur l'archiduc Ferdinand. — Election de Ferdinand (1526). — Haine de la Bavière pour l'Autriche. — La Bavière demande des secours à Zapoli et à François I^{er}. — Coup d'œil sur la situation générale de l'Allemagne, 13-19.

CHAPITRE II

FORMATION DES ÉGLISES D'ÉTAT. — DIÈTE D'AUGSBOURG. — PREMIÈRES CONVENTIONS ET LIGUES RELIGIEUSES (1525-1526).

- I. Coup d'œil rétrospectif sur la révolution politique et religieuse. — En quoi le nouvel Évangile servit l'ambition des princes. — Le gouvernement de l'Église remis au pouvoir civil, 20-26.
- II. Politique du margrave Casimir de Brandebourg-Culmbach par rapport à la religion. — Formulaire religieux de Casimir. — Délibérations entre les princes (1525). — Les villes d'Empire assemblent leurs États à Spire. — Convention de Friedewald entre l'Électeur de Saxe et le Landgrave de Hesse, 26-31.
- III. Diète d'Augsbourg. — Articles du recez d'Augsbourg relatifs à la religion (1526). — Le duc Georges de Saxe sur la révolution religieuse et ses conséquences. — Mémoire sur la suppression des principautés ecclésiastiques et sur la sécularisation des biens du clergé. — Luther excite les prédicants contre le clergé catholique, 31-35.
- IV. Réunion des princes catholiques à Dessau. — A quelles conditions ils consen-

tent à s'unir à la Saxe et à la Hesse. — Ils ne songent point à attaquer l'Empereur. — Ils adressent une supplique à Charles-Quint pour le supplier de les protéger contre les attentats des Protestants. — Mémoire adressé par le clergé catholique à l'Empereur. — Comment Luther apprécie ce mémoire; il prédit la prochaine extermination de tout le clergé, 34-39.

V. Messages de l'Empereur aux princes ecclésiastiques. — Ses efforts pour rapprocher les partis. — Alliance de l'Electeur de Saxe et du Landgrave de Hesse. Tous deux cherchent à attirer d'autres princes à leur parti.

CHAPITRE III

DIÈTE DE SPIRE, 1526.

Déclaration impériale relative à la religion. — Discussions qu'elle soulève. — Les délégués des villes demandent que les droits de juridiction des évêques soient transférés au pouvoir civil. — Georges de Saxe sur la politique des princes latques. — Cahier de doléances présenté aux Etats sur les abus du clergé, 43-50. — Les villes luthériennes exploitent le péril ture pour leurs intérêts particuliers. — Projets d'alliances des princes luthériens. — Dissentiments entre les membres du Saint-Empire, 51-53. — Recez de Spire, 1526. — Ce recez reconnaissait-il oui ou non la légitimité des nouvelles Églises d'Etat? — Luther sur le recez de Spire. — Il public à ce sujet son *Instruction chrétienne*, 55-57.

CHAPITRE IV

FORMATION DES ÉGLISES D'ÉTAT. — INFLUENCE DES NOUVELLES DOCTRINES SUR LES MŒURS POPULAIRES.

- I. L'Église d'Etat dans la Hesse. — Synode de Homberg (1526). — Interdiction du culte catholique. — Confiscation des biens du clergé. — Le Landgrave Philippe, pontife suprême de la Hesse. — Ses coreligionnaires le considèrent comme un homme providentiel. — Son caractère. — Conséquences de la nouvelle constitution ecclésiastique, 58-64.
- II. L'Église d'Etat dans l'Electorat de Saxe à dater de 1526. — Premières enquêtes religieuses. — Plaintes répétées de Luther sur les évangéliques. — Instruction remise par Jean Frédéric aux enquêteurs. — Un édit de proscription est porté contre ceux qui refusent d'apostasier. — Instruction de Melancthon aux prédicants. — Luther leur enjoint de maudire en chaire le Pape et ses adhérents. — Nouveau règlement ecclésiastique de Luther, 64-69.
- III. Etat de la religion et des mœurs dans l'Electorat de Saxe d'après les rapports des enquêteurs (1527-1529). — Sept ans après. — Plaintes de Melancthon et de Luther sur la croissante dépravation des mœurs, particulièrement parmi la jeunesse, 72-77.
- IV. La nouvelle doctrine dans divers territoires princiers, 77-79.
- V. Sécularisation de l'Ordre Teutonique de Prusse par le grand-maître Albert de Brandebourg. — Un chevalier de l'Ordre sur cet événement. — Albert inféode la Prusse à la couronne de Pologne (1525). — Son édit religieux. — Persécution des Catholiques. — La nouvelle organisation ecclésiastique en Prusse, 79-82.
- VI. Le nouveau système ecclésiastique dans les villes d'Empire. — Outrages envers le culte catholique. — Brisements d'images. — Prédicants démagogues. — Wilibald Pirkheimer sur les fruits de la nouvelle doctrine, 86-91.

CHAPITRE V

LA DOCTRINE DE ZWINGLE. — LES ANABAPTISTES.

- I. Principales doctrines de Zwingle. Dieu « auteur du péché ». — Les sacrements « pures pour cérémonies. » — Erection d'une Église d'Etat à Zurich (1525). — Brisements

- d'images, pillage des églises. — Dilapidation des biens du clergé. — Persécutions des Catholiques, 92-100.
- II. Brisements des images et sac des églises à Berne. — Pillage du trésor de la cathédrale de St-Vincent. — Fanatisme de Guillaume Farel. — Profanations sacrilèges dans les églises. — L'« Évangile » à Bâle. — Le prédicant Ecolampade. — Brisements d'images et profanations dans les églises de Bâle et de Saint-Gall. — Le droit selon le nouvel Évangile. — Les religieuses de Sainte-Catherine de Diesenhofen, 100-104.
- III. Le Zwinglianisme à Strasbourg et à Constance, 104-107. — La doctrine de Zwingle en Souabe depuis 1528, 107-108.
- IV. Premiers dissidents. — Doctrines anabaptistes. — Progrès et persécution des Anabaptistes dans la Suisse, la Haute Allemagne et le Tyrol. — Les « nouveaux croyants » d'Augsbourg. — Espérances fondées par les Anabaptistes sur les Turcs. — Le prophète Augustin Bader, roi futur du nouvel Israël. — Les Anabaptistes en Hesse et dans la Saxe. — Troubles religieux, 109-120.

CHAPITRE VI

RUPTURE DE LA PAIX-PUBLIQUE. — LE LANDGRAVE PHILIPPE DE HESSE MENACE DE SOULEVER LA GUERRE DE RELIGION (1528).

- I. Le Landgrave Philippe tente de rétablir Ulrich de Wurtemberg dans ses états. — Il s'appuie sur la France. — Préparatifs de guerre (1527). — Prétendus complots contre le nouvel Évangile, 121-124. — Alliance de l'Électeur de Saxe et du Landgrave de Hesse (1528). — La France s'engage à soutenir les prétentions du Landgrave à la couronne romaine. — Plans militaires de Philippe. — Il lève des troupes en France. — Soulèvement populaire espéré et craint par le Landgrave. — Il se ligue avec Zopoli. — Nickel de Minckwitz. — Autres alliés du Landgrave, 124-128. — Philippe proclame la guerre de religion. — Zwingle prévoit le moment où le massacre général des évêques deviendra nécessaire. — Otto Pack. — Philippe rançonne les évêques de Bamberg et de Wurzburg et l'archevêque de Mayence. — Surprise et pillage de la résidence épiscopale de Fürstenwalde par Nickel de Minckwitz. — Violentes attaques de Luther contre Georges de Saxe, 128-136.
- II. L'Empereur convoque les États à Spire, 137.

CHAPITRE VII

GUERRE ET RÉCONCILIATION DU PAPE ET DE L'EMPEREUR. — DIÈTE DE SPIRE (1529). — PROGRÈS DU ZWINGLIANISME.

- I. L'Empereur s'efforce en vain de conclure la paix avec François I^{er}. — Sac de Rome (1527). — Eoban Hessus et Mélanchthon sur le sac de Rome, 140-141. — Attitude de l'Empereur. — Nouvelles tentatives de paix de Charles-Quint. — Victoires des Français à Naples et à Gènes. — Réconciliation du Pape et de l'Empereur, 141-145.
- II. Discours de Charles-Quint à l'ouverture de la Diète sur la situation religieuse. — Les États discutent les offres de l'Empereur. — Les Catholiques réclament la tolérance. — Discours du légat, 145-149. — Dissentiments entre les membres de l'Empire. — Intrigues du roi de France. — Alliances formées entre les membres d'Empire protestants. — Ils comptent sur un soulèvement populaire. — Ils espèrent l'appui de la Suisse. — Zurich est d'avis de déclarer la guerre, 148-151. — Strasbourg menace de se détacher de l'Empire, 152. — Protestation de Spire (1529). — Soliman s'apprête à envahir l'Allemagne à la tête d'une formidable armée. — Les nouveaux croyants publient leur protestation. — Négociations avec les Protestants. — Nouvelles alliances entre les princes protestants, 152-159.

- II. Sentiments de Mélanchthon sur la protestation de Spire. — Luther refuse tout rapprochement avec les Zwingliens, 159-161.
- IV. Ligue des cantons catholiques avec Ferdinand (1529). — La guerre religieuse menace d'éclater en Suisse. — Paix de Cappel (1529). — Politique de Zwingle. — Colloque de Marbourg et ses conséquences. — Etroite alliance de Zwingle et de Philippe de Hesse, 161-169.

CHAPITRE VIII

LES TURCS DEVANT VIENNE ET LES « TURCS CHRÉTIENS ». — COMLOTS FORMÉS PAR LES ZWINGLIENS CONTRE L'EMPEREUR ET L'EMPIRE (1529-1530).

- I. Imminence du « péril turc. » — L'Empereur se réconcilie avec le Pape et avec François 1^{er}. — Alliance secrète de François 1^{er} et des Turcs. — Soliman assiège inutilement Vienne. — Les Turcs en Hongrie. — Paix entre l'Empereur et Venise (1529). — Couronnement de l'Empereur à Bologne (1530). — Négociations avec les membres d'Empire protestants. — Charles-Quint convoque les Etats à Augsbourg, 170-175.
- II. Plans militaires de Philippe de Hesse, 175. — Zurich recherche l'alliance de Venise. — Zwingle et Philippe de Hesse se tournent vers la France. — Philippe recrute des alliés contre l'Empereur. — Il demande des secours à Soliman. — Strasbourg s'allie aux Confédérés. — Mélanchthon blâme les projets du Landgrave. — Les prédicants zwingliens se rangent au parti de Philippe, 175-180.

CHAPITRE IX

DIÈTE D'AUGSBOURG. — TENTATIVES DE CONCILIATION DE L'EMPEREUR (1530). — FERDINAND EST ÉLU ROI DES ROMAINS (1531).

- I. Entrée de l'Empereur à Augsbourg. — Attitude des princes protestants, 181-183. — Déclaration impériale. — Discours du légat Campeggio, 183-184. — Confession de foi des princes, dite *Confession d'Augsbourg*. — Mélanchthon, qui en est l'auteur, s'y donne à lui-même plusieurs démentis, 184-188. — La « Confutation » catholique, 188-190. — Philippe de Hesse quitte Augsbourg. — On craint à Augsbourg un soulèvement populaire. — La sœur de l'Empereur favorable aux nouvelles doctrines, 190-192. — Tentatives de conciliation. — Pourquoi elles devaient nécessairement échouer. — Luther sur les essais de conciliation. — Dans la question de la juridiction épiscopale les théologiens protestants s'efforcent de tromper les évêques, 190-197. — Les princes protestants et les villes refusent de reconnaître la juridiction des évêques. — Leurs plaintes amères contre Mélanchthon. — Luther sur les évêques. — Querelles entre Luthériens et Zwingliens, 197-199. — Les théologiens de Saxe sur la corruption des mœurs. — Cahier de doléances des princes ecclésiastiques sur les attentats des pouvoirs protestants. — Justes plaintes formulées contre les évêques, 199-203. — Débats sur le mariage des prêtres, le « calice laïque » et les biens ecclésiastiques. — Tous les essais de conciliation échouent, 203-207.
- II. L'Empereur réclame la tolérance du culte catholique dans les territoires des membres d'Empire protestants. — Pourquoi ceux-ci ne pouvaient la lui accorder. — Aversion du peuple de Saxe pour Luther et la nouvelle doctrine. — Comment Luther cherche à justifier l'intolérance envers les Catholiques. — Bucser réclame l'extermination des papistes, 208-213.
- III. Nouveaux essais de conciliation de l'Empereur. — Il propose un recez que les Protestants rejettent. — Conseils de Luther. — Il prédit la ruine prochaine de l'Empire, 208-218.
- IV. Négociations avec les villes protestantes. — Confession de foi dite des Quatre Villes, 218-220.

- V. Délibérations sur les mesures à prendre contre les membres d'Empire protestants. — Conduite des membres catholiques. — Intrigues de la Bavière. — Pourquoi l'Empereur ne pouvait compter sur le concours des évêques. — Divisions et craintes des Catholiques. — Discours de l'Electeur Joachim de Brandebourg. — Alliance de l'Empereur avec les membres catholiques, 221-227. — Recez d'Augsbourg. — La question du Concile. — Le Concile est annoncé au monde chrétien, 227-232.
- VI. Election et couronnement de Ferdinand. — Il fait alliance avec les Electeurs. — Nouvelles délibérations du conseil de l'Empereur sur les mesures à prendre contre les membres d'Empire protestants, 232-234.

LIVRE II

LA LIGUE DE SMALKALDE ET LES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES
PENDANT LA PÉRIODE DE SA PUISSANCE (1531-1546).

CHAPITRE PREMIER

COMLOTS DES PRINCES PROTESTANTS CONTRE L'EMPEREUR. — LA LIGUE DE SMALKALDE. — LE ZWINGLIANISME EN SOUABE. — NOUVELLES TENTATIVES DE CONCILIATION DE L'EMPEREUR.

- I. Alliance de Philippe de Hesse et d'Henri de Brunswick pour le rétablissement d'Ulrich de Wurtemberg. — Philippe de Hesse et les Zwingliens. — Zwingle veut le renversement de l'Empire. — Déclaration de Zurich à ce sujet, 237-239.
- II. Luther sous l'influence de Philippe de Hesse. — Sa violence contre le Catholicisme. — Formation de la Ligue de Smalkalde (1531). — Zwingle contre les princes, 239-243.
- III. Synode zwinglien de Memmingen. — Le Zwinglianisme en Souabe. — Persécution des Catholiques dans les villes souabes. — Influence des nouvelles doctrines sur le peuple, 243-250.
- IV. Alliances de la Ligue de Smalkalde avec les souverains étrangers. — Plans militaires de Philippe de Hesse (1531). — Nouveaux et inutiles efforts de l'Empereur pour rapprocher les partis. — Philippe de Hesse sollicite l'appui de la France, 251-257.

CHAPITRE II

LE ZWINGLIANISME VAINCU EN SUISSE (1531).

Ardeur belliqueuse de Zwingle. — Bataille de Cappel (1531). — Mort de Zwingle. — Luther sur cet événement. — Ce que le roi Ferdinand attendait de la victoire de Cappel. — Clément VII conseille la paix. — Les Zwingliens rejettent la responsabilité de la guerre sur leurs prédicants. — Dépravation des mœurs à la suite des innovations religieuses, 258-264. — Luther déplore la modération des Catholiques envers les Zwingliens, 264. — La défaite du Zwinglianisme contribue à fortifier la Ligue de Smalkalde, 264-265.

CHAPITRE III

ALLIANCE DES PRINCES ALLEMANDS AVEC L'ÉTRANGER. — INVASION DES TURCS (1532).

Le voïvode Zapoli vassal du sultan en Hongrie. — Soliman s'appête à envahir l'Allemagne. — Les membres d'Empire entrés dans la Ligue de Smalkalde refusent de

fournir des secours contre les Turcs. — La Bavière conspire contre le roi Ferdinand, 266-269. — Le chancelier de Bavière Eck chez Philippe de Hesse. — Convention de Saalfeld entre la Bavière et les Alliés de Smalkalde. — Les Alliés demandent du secours contre l'Empereur à l'Angleterre et à la France. — Le duc Louis de Bavière conseille aux Bohèmes de refuser les contributions pour la guerre d'Empire contre les Turcs. — François I^{er} s'efforce de soulever la guerre en Allemagne, 269-272. — Traité de Scheyrn entre la France, la Saxe, la Hesse et la Bavière (1532), 273. — Les princes d'Allemagne jugés par François I^{er}, 273. — Invasion des Turcs en Hongrie et en Autriche, 274.

CHAPITRE IV

DIÈTE DE RATISBONNE. — PAIX RELIGIEUSE DE NUREMBERG. —
CAMPAGNE TURQUE (1532).

- I. Discours de l'Empereur à l'ouverture de la Diète. — Les secours sont consentis par les membres d'Empire à l'exception de la Saxe et de ses alliés, 275-277. — Assemblée de Nuremberg. — Débats sur les conditions de la paix religieuse. — Paix de Nuremberg, 277-280. — Les membres d'Empire catholiques contre l'Empereur. — L'Empereur et la question du Concile, 281-282.
- II. Inutile campagne contre les Turcs. — Douleur de Ferdinand. — Le nonce Aléandre sur la situation de l'Empire. — Politique déloyale du chancelier de Bavière, 283-287.

CHAPITRE V

LES DUCS DE BAVIÈRE ET FERDINAND. — DISSOLUTION DE LA LIGUE
SOUABE. — ÉTABLISSEMENT DU PROTESTANTISME DANS LE DUCHÉ
DE WURTEMBERG (1532-1534).

- I. Le chancelier Eck presse le Landgrave de Hesse de s'armer contre l'Empereur. — La Bavière et la Hesse, alliées de la France, empêchent la paix de se conclure en Hongrie (1533). — La Bavière s'appuie sur les Turcs pour écraser Ferdinand, 288-293.
- II. Affaiblissement de la puissance impériale et de la Maison de Habsbourg par la dissolution de la Ligue Souabe, 293-294. — Alliance de Philippe de Hesse avec la France contre Ferdinand (1534). — Eck corrompu par l'argent français, 294-298. — Campagne « évangélique » du Wurtemberg (1535). — Situation de Ferdinand. — Son impuissance. — Facile conquête du Wurtemberg. — Eoban Hessus célèbre les exploits guerriers de Philippe de Hesse, 298-303. — Ferdinand, par le traité de Cadan, cède le Wurtemberg au duc Ulrich. — Articles du traité de Cadan. — Leur importance au point de vue religieux, 303-305.
- III. Ulrich introduit le Protestantisme dans le Wurtemberg (1534). — Comment il se comporte envers les couvents. — Spoliation des biens de l'Eglise. — Effets de la nouvelle doctrine dans le Wurtemberg, 305-313.

CHAPITRE VI

ALLEMANDS-FRANÇAIS, FRANÇAIS-TURCS CONJURÉS CONTRE
L'EMPEREUR ET L'EMPIRE (1534-1537).

- I. François I^{er}, Soliman et les ducs de Bavière également mécontents du traité de Cadan. — Fidélité montrée par la Bavière à la maison de Habsbourg pendant et après la convention de Linz (1534). — Garanties fournies par la Bavière au roi de France. — La Bavière et la France alliées de Zapoli contre Ferdinand, 314-318.
- II. Intrigues françaises en Allemagne. — François I^{er} envoie au sultan un plan de campagne contre l'Empereur. — Il fait alliance avec le chef de corsaires Ché-

rédin, 318-320. — Vains efforts de pacification de l'Empereur. — Insolence du roi de France, 320-322.

- III. Expédition de l'Empereur contre Tunis (1535). — Les Français violent la paix (1536). — Charles-Quint accuse François I^{er} en présence du Pape, 322-325. — Malheureuse campagne de l'Empereur en France. — Conquêtes des Turcs, des Français et des Allemands-Français. — Jugement porté par un contemporain sur les troubles politiques et religieux de l'Empire, 325-327.

CHAPITRE VII

L'ANABAPTISME A MUNSTER. — L'ÉVANGILE A LUBECK (1534).

- I. Strasbourg, point de ralliement des Anabaptistes. — Schwenckfeld et le prophète Melchior Hofmann. — La secte des Melchioristes et ses prophètes, 328-330.
- II. Diffusion du Protestantisme en Westphalie. — « Evêques-Judas. » — Brisements d'images à Munster. — Bernard Rothmann et son influence. — Persécution des Catholiques. — Victoire du parti radical religieux à Munster. — Troubles religieux en diverses villes de Westphalie, 330-334.
- III. Premiers apôtres anabaptistes à Munster (1534). — Jean Mathys et Jean de Leyde. — Appel à la révolution générale. — Pillage et profanation des églises. La terreur à Munster. — Communauté des biens et polygamie, 334-338. — Jean de Leyde, « le roi de l'univers ». — Sa cour, ses actes, 338-340. — Correspondances échangées entre Philippe de Hesse et les Anabaptistes de Munster. — Le « Livre de la Restitution », 340-342. — Progrès de l'Anabaptisme en Westphalie, dans les pays du Rhin et les Pays-Bas. — « Les apôtres de vérité » à Amsterdam. — On craint un soulèvement du peuple contre la bourgeoisie, 342-344.
- IV. L'Évangile dans les villes hanséatiques, et particulièrement à Lubeck. — Lubeck sous Georges Wullenweber. — Projet de triumvirat pour la révolution socialiste de tout le nord de l'Allemagne. — Guerre de Lubeck avec le Danemark et le Holstein. — Wullenweber cherche à se rapprocher des Anabaptistes de Munster, 344-348.
- V. Les « apôtres » de Munster vont prêcher la vérité au monde. — Le livre de Rothmann: *De la vengeance*, 349. — Soulèvement des Anabaptistes dans les Pays-Bas (1535). — Défaite des Anabaptistes à Amsterdam, 350. — Assemblée religieuse d'Hambourg, 351. — « Chute du royaume » de Sion à Munster, (1535) 351-353.
- VI. Victoire remportée par le roi de Danemarck sur Lubeck (1535). — La décadence de la Hanse entraîne la ruine de la puissance maritime de l'Allemagne, 353-354.

CHAPITRE VIII

PUISSANCE CROISSANTE DE LA LIGUE DE SMALKALDE. — ÉTATS DE LA LIGUE. — EXPULSION DE L'ÉVÊQUE D'AUGSBOURG. — ÉTABLISSEMENT DU PROTESTANTISME A AUGSBOURG (1537).

- I. Influence de la conquête du Wurtemberg sur la révolution politique et religieuse. — La Ligue voit tous les jours s'accroître sa puissance. — Les Alliés violent la paix de Nuremberg (1535.) — Le roi Ferdinand avait-il vraiment autorisé la Ligue à recevoir de nouveaux membres? — Attentats contre les Catholiques, 354-357. — États de la Ligue de Smalkalde à Francfort-sur-le-Mein. — Comment les Catholiques y sont traités. — Le conseil de Francfort sous la domination des prédicants démagogues. — Brisements d'images, 357-360.
- II. États de la Ligue à Smalkalde (1537). — Comment les Alliés cherchent à justifier les violences dont les Catholiques ont été victimes. — Mélanchthon, Bucer et d'autres théologiens avec eux font un devoir aux nouveaux croyants de confisquer les biens du clergé régulier et séculier. — Les Alliés, prétextant une obligation de conscience, refusent d'accorder la tolérance aux Catholiques, 360-366.

III. Introduction du Protestantisme à Augsbourg (1537). — Le conseil subit l'influence de Bucér. — Pillage des églises et brisements d'images, 366-369. — Protestation de l'évêque et de son chapitre. — Les Alliés prennent parti pour le conseil. — Traitement infligé aux religieuses augustines d'Einbeck, 369-373. — Les Alliés repoussent toutes les offres de l'Empereur et s'apprêtent à le combattre, 372-373.

CHAPITRE IX

LA LIGUE DE SMALKALDE REJETTE LE CONCILE. — QUESTION DU CONCILE NATIONAL. — CONCORDE DE WITTEMBERG.

- I. La question du Concile depuis 1533. — Le nonce à la cour de Saxe. — Offres de Clément VII. — Avis des théologiens protestants. — Pourquoi la convocation du Concile fut ajournée. — Lettre de Clément VII à l'Empereur. — Mort de Clément VII, 374-377. — Zèle de Paul III pour le Concile. — Son légat à Munich. — François I^{er} s'efforce de mettre obstacle au Concile (1535). — Ses avances aux membres d'Empire protestants. — Mœurs corrompues de la cour de France, 377-380. — Entrevue de Luther et du légat à Wittemberg. — Luther appelle l'Eglise de Rome l'école de Satan, 381-382. — Le Pape invite les puissances chrétiennes au Concile (1536). — Le légat aux Etats de la Ligue. — Accueil qu'il y reçoit. — Moment décisif pour les destinées de l'Allemagne. — Attitude de Mélanchthon. — Les Alliés rejettent le Concile malgré toutes les concessions du légat, 382-385.
- II. Projet d'un anti-concile protestant. — Les articles de Smalkalde. — Comment, selon l'Electeur de Saxe, le concile libre et chrétien doit être organisé. — Pourquoi Luther ne pouvait convoquer l'anti-concile. Les discordes des prédicants entre eux mettent obstacle à la convocation d'un concile protestant. — Opinion de Mélanchthon à ce sujet, 386-389. — Tentative d'union entre Luthériens et Zwingliens. — La doctrine de la duplicité. — Bucér et les autres prédicants zwingliens se réunissent chez Luther à Wittemberg. — Triomphe de Luther. — Formule concordataire (1536). — Comment les villes de l'Oberland la reçoivent. — Négociations avec la Suisse. — Luther cède aux protestants suisses. — Comment chaque parti pouvait interpréter la formule à sa guise. — Par condescendance pour les Suisses, Mélanchthon modifie un article de la Confession d'Augsbourg. — Le pouvoir temporel impose aux fidèles l'abolition de l'élevation de l'hostie dans toutes les églises luthériennes, 390-396.

CHAPITRE X

ALLIANCE DE LA LIGUE DE SMALKALDE AVEC L'ÉTRANGER. — CONTRE LIGUE CATHOLIQUE. — TRÈVE DE FRANCFORT.

- I. Les Alliés réclament l'assistance de la France et de l'Angleterre, 397-399. — Paul III obtient la trêve de Nice. — Promesses de François I^{er}. — A la même date, il conspire avec les Alliés de Smalkalde, 397-401. — Christian III, roi de Danemarck, est reçu dans la Ligue (1538). — Importance de cet événement, 401-402. — Puissance croissante de la Ligue de 1537 à 1538. — Le margrave Hans de Brandbourg-Cüstrin persécute les Catholiques. — Persécution des Catholiques dans le comté de Montbéliard. — Assemblée des prédicants à Urach. — Bucér sur le duc de Wurtemberg. — Préparatifs de guerre des Alliés. — Ils récusent la Chambre Impériale, 402-407. — Deux contemporains sur les motifs allégués par les Alliés pour justifier l'oppression des Catholiques, 407-409.
- II. Diverses ligues catholiques. — Origine, but et organisation de l'Union de Nuremberg (1538). — Ferdinand menacé par les Turcs cherche à rapprocher les partis, 409-414. — Les Alliés et « le péril turc. » — Lettre de l'Empereur à Ferdinand au sujet d'une trêve avec les membres d'Empire protestants. — Préparatifs de guerre des Alliés. — Pamphlet de Luther contre l'Electeur Albert de Brandebourg (1538). —

- Une lettre du duc Henri de Brunswick tombe entre les mains des Alliés. — Troubles dans l'Empire, 414-419.
- III. Etats de Francfort (1539). — Les Alliés se décident à attaquer les membres d'Empire catholiques. — Plans militaires de Philippe de Hesse. — La France garantit des secours aux Protestants. — Comment la guerre civile, au grand dépit de Calvin, fut encore une fois évitée, 419-424. — Trêve de Francfort (1539). — En quoi elle était défavorable aux Catholiques. — Politique cauteleuse de l'archevêque de Lund, 424-426.
- IV. Philippe de Hesse viole la trêve. — Philippe dans l'église de Sainte-Elisabeth à Marbourg. — Une voix protestante contre la spoliation des églises 426-428.

CHAPITRE XI

INTRODUCTION DU PROTESTANTISME DANS LE DUCHÉ DE SAXE ET L'ÉLECTORAT DE BRANDEBOURG.

- I. Mort de Georges le Barbu, duc de Saxe (1539). — Caractère de ce prince. — Caractère de son frère Henri, 429-430. — Henri et ses fils, Maurice et Auguste, entrent dans la Ligue de Smalkalde. — Edit de religion publié contre les Catholiques. — Luther insiste pour l'emploi de la force contre l'évêque de Meissen, prince du Saint-Empire. — Introduction de « l'Évangile » dans l'évêché de Meissen. — Comment on procède envers l'Université de Leipsick. — Les prédicants démagogues et leurs actes. — Pillages des églises. — Mœurs de la cour de Dresde. — Le duc Maurice exige la soumission des évêques de Meissen et de Mersebourg, 431-436.
- II. Parjure de l'évêque de Brandebourg. — Conduite déloyale de l'Electeur Joachim de Brandebourg relativement à la religion. — Son édit religieux (1540). — Comment le peuple y est abusé. — Luther sur cet édit et sur Agricola, chapelain de l'Electeur, 436-439. — Contrat passé entre l'Electeur et son frère Hans touchant les évêchés de Brandebourg, de Lebus et d'Havelberg, 439. — Rapports des enquêteurs envoyés par Joachim dans les paroisses des campagnes. — Mécontentement général de la population. — Prodigalité de l'Electeur. — Dilapidation des biens du clergé. — Le juif Lippold et son crédit à la cour électorale. — Le superintendant général Agricola sur l'ensemble de la situation, 439-443.
- III. Le margrave Guillaume de Brandebourg s'empare de l'archevêché de Riga et y introduit le nouvel Évangile, 443-444. — L'archevêque de Magdebourg vend aux Protestants le droit d'introduire le Protestantisme dans les évêchés de Magdebourg et d'Halberstadt. — Diffusion de la nouvelle doctrine dans l'archevêché de Mayence, 444-446.

CHAPITRE XII

PLANS MILITAIRES DE LA LIGUE DE SMALKALDE. — BIGAMIE DU LANDGRAVE PHILIPPE. — CORRUPTION DES MŒURS DANS LA HESSE.

- I. Pourquoi le duc Guillaume de Clèves recherchait l'appui des Alliés et l'alliance de l'Angleterre, 447-448. — Philippe de Hesse propose à l'Electeur de Saxe une « expédition » contre le duc de Brunswick et l'archevêque de Brème. — But de ses offres, 448-449.
- II. Préliminaires du double mariage du Landgrave. — Bucer gagné au projet du double mariage. — Il demande conseil à Luther et à Mélanchthon. — Consultation envoyée par Philippe à Luther et à Mélanchthon. — Leurs réponses. — L'Electeur de Saxe consulté sur le double mariage y donne son assentiment, 449-453. — Négociations du Landgrave avec l'Electrice Christine et avec la mère de sa future épouse. — Le docteur Lenning, théologien de la cour du Landgrave, compose un traité pour calmer les scrupules de la future épouse. — Célébration du mariage à Rothenbourg (1540). — Discours d'un prédicant en faveur de la

polygamie. — Déclaration de Philippe dans son acte de mariage, 453-456. — Lettre du Landgrave à Luther. — Lettre de Luther à l'Electeur de Saxe au sujet du double mariage. — Scandale causé par la bigamie du Landgrave, 453-458, III. Corruption des mœurs en Hesse. — Un édit religieux l'attribue à l'influence de Satan. — Les prédicants en accusent surtout les hauts fonctionnaires de l'Etat. — Comment ceux-ci à leur tour jugeaient les prédicants. — Bucur sur la situation générale, 458-460.

CHAPITRE XIII

PHILIPPE DE HESSE SE PRÉPARE A ATTAQUER L'EMPEREUR. — PARTISANS DES PROTESTANTS A LA COUR DE CHARLES-QUINT. — CONFÉRENCES RELIGIEUSES DE HAGUENAU ET DE WORMS. — NÉGOCIATIONS RELATIVES AU DOUBLE MARIAGE DE PHILIPPE DE HESSE (1540).

- I. Philippe excite les Alliés contre l'Empereur. — Ses espérances. — Philippe et l'Electeur de Saxe demandent des secours à François I^{er}, 461-462. — L'Empereur en France. — Dispositions prises par les Alliés. — Intrigues du chancelier de Bavière. — Ses opinions religieuses. — Il désire s'entendre avec Bucur touchant la paix religieuse et le Concile (1540). — Philippe de Hesse sur le peu de loyauté des Bavaurois, 462-465. — La Ligue recherche l'alliance d'Henri VIII. — Mélanchthon espère et justifie d'avance le meurtre du « tyran anglais. » — Mélanchthon et Luther sur le meurtre des tyrans, 465-466.
- II. Etats de Smalkalde (1540). — Mélanchthon et Luther approuvent la guerre offensive contre les membres d'Empire catholiques. — Lettre que leur écrit Philippe, 466-467. — Trois influents protecteurs des Protestants à la cour impériale. — Leur vénalité, 467-470.
- III. Conférences religieuses. — Motif des hésitations de Ferdinand. — Les légats contre les conférences religieuses. — Leurs motifs de n'en espérer aucun bon résultat, 470-472.
- IV. Colloque d'Haguenau. — Luther sur la dépravation des mœurs, 473-474. — Colloque de Worms. — Résolutions prises par les Protestants à Gotha. — Clôture du colloque, 472-476.
- V. Craintes que fait éprouver aux Protestants le double mariage de Philippe. — Bucur souhaite qu'à l'exemple du Seigneur • Philippe se décide à abuser son peuple. — Réponse du Landgrave. — Luther et Bucur au sujet du double mariage. — Lettres acrimonieuses échangées entre Philippe et Luther à ce sujet, 477-483. — Le double mariage du Landgrave apprécié par Luther. — Douleur de Mélanchthon. — Ses plaintes amères sur la conduite de Philippe, 483-484. — Le Landgrave contre Ulrich de Wurtemberg. Il menace de révéler un crime de l'Electeur de Saxe, 485. — Les Protestants s'efforcent de l'apaiser, 485-486. — Philippe autorise la publication d'un écrit pour la défense de la polygamie (1541). — Satire contre ce livre, 486-490.

CHAPITRE XIV

FRANÇOIS I^{er} ET LA LIGUE DE SMALKALDE (1549). — DIÈTE ET COLLOQUE DE RATISBONNE (1541).

- I. Instruction de l'Empereur à son fils sur la politique à suivre avec la France. — Charles-Quint offre la paix à François I^{er}. — Négociations des Alliés avec François I^{er}. — Philippe de Hesse renseigne l'Empereur sur les intrigues des princes allemands avec la France. — Politique tortueuse de Philippe, 491-495.
- II. L'Empereur à la Diète de Ratisbonne (1541). — Luther sur l'Empereur. — Mœurs des princes pendant la Diète, 496-497. — Les ducs de Bavière conscillent l'emploi de la force contre les Protestants. — Les légats du Pape et Ferdinand contre la politique de la Bavière. — Intrigues françaises, 497-499. — Essais de

conciliation religieuse à Ratisbonne. — Pourquoi l'entente était impossible, 499-502. — Convention secrète entre l'Empereur et Philippe de Hesse, 500-503. — Attitude des membres d'Empire protestants. — Mémoire présenté par le duc de Bavière sur les persécutions dont les Catholiques sont victimes, 503-505. — Articles du recez de Ratisbonne. — Traité de l'Empereur et de Ferdinand avec l'Electeur Joachim de Brandebourg, 505-507. — La Déclaration Impériale. — Les membres d'Empire catholiques trompés par l'Empereur. — Funeste politique de Charles-Quint. — Le chancelier Eck se rapproche de plus en plus de la Saxe et de la Hesse, 507-511.

CHAPITRE XV

GUERRE CONTRE LES TURCS. — DIÈTES DE SPIRE ET DE NUREMBERG. — GUERRE D'EMPIRE EN HONGRIE. — AGRESSIONS FRANÇAISES (1542).

- I. Situation de la Hongrie (1538). — La Hongrie, jusqu'à la Theiss, devient province turque (1541). — Malheureuse expédition de Charles-Quint contre les pirates d'Alger (1541). — Joie que le roi de France éprouve de l'échec de l'Empereur, 512-514.
- II. Diète de Spire (1542). — Exigences des Protestants. — Réponse de Ferdinand. — Dissensions parmi les membres de l'Empire. — Concessions de Ferdinand aux Protestants pour obtenir des subsides contre les Turcs, 514-520.
- III. Expédition contre les Turcs (1542). — Le général en chef, Joachim de Brandebourg. — Les membres d'Empire tardent à envoyer leur contingent. — Diète infructueuse de Nuremberg. — Déplorable issue de la campagne. — Joachim réclame la récompense de ses services, 520-524.
- IV. La France se prépare à la guerre et organise une vaste coalition contre l'Empereur, 524.
- V. L'impuissance de l'Empereur et de Ferdinand exploitée par le parti de la révolution, 524-525.

CHAPITRE XVI

ÉTABLISSEMENT DE LA NOUVELLE DOCTRINE DANS LES ÉVÊCHÉS DE NAUMBURG-ZEITZ ET DE MEISSEN.

- I. L'Electeur de Saxe et l'évêché de Naumbourg-Zeitz. — Opinion de Luther sur la conduite à tenir envers l'évêque Jules Pflug. — Message insultant des princes de Saxe à l'Empereur. — Luther « ordonne » un évêque protestant à Naumbourg (1542). — Il justifie publiquement les actes de l'Electeur. — Plaintes confidentielles des théologiens protestants sur l'humiliant esclavage que les princes leur font subir, 526-531.
- II. L'Electeur de Saxe veut aussi « incorporer » l'évêché de Meissen à ses états, et se brouille à ce sujet avec le duc Maurice de Saxe (1542). — Maurice jugé par Luther. — Pillage des églises. — Opinion de Luther sur les champions du nouvel Évangile en Saxe, 531-535.
- III. L'Electeur Maurice dans l'évêché de Mersebourg, 535.
- IV. Le Landgrave et l'Electeur concertent entre eux une « expédition » contre le Brunswick, 535-536.

CHAPITRE XVII

CONQUÊTE DU DUCHÉ DE BRUNSWICK-WOLFENBUTTEL.

- I. Caractère du duc Henri de Brunswick. — D'abord allié de Philippe de Hesse, il devient l'ennemi le plus acharné de la Ligue. — Accusations formulées contre lui par les Alliés à la Diète de Ratisbonne (1541). — Libelle de Luther contre « le pitre du Brunswick ». — Réponse du duc, 537-541. — Les chefs de la Ligue se

- préparent à envahir Brunswick. — Les villes entrées dans leur alliance refusent de prendre part à la guerre, 541-542. — Envahissement du duché (1542). — Cruauté avec laquelle la guerre évangélique y est conduite. — Luther célèbre les exploits des Alliés. — Etats de la Ligue à Brunswick, 545-546. — Introduction de l'Evangile dans la ville épiscopale d'Hildesheim et dans la ville impériale de Muhlhausen, 546-548. — Pillage des églises. — Les Alliés dans le duché de Brunswick. — Comment ils s'y comportent. — Jugement porté par un contemporain sur l'occupation du Brunswick, 548-551.
- II. La violation de la Paix Publique et la conquête du Brunswick approuvées par la Diète d'Empire. — La Chambre Impériale proteste seule. — Les Alliés la récusent. — Le droit supprimé dans l'Empire, 551-553.

CHAPITRE XVIII

DIÈTE DE NUREMBERG. — L'ÉVÊCHÉ DE COLOGNE EN 1543.

- I. Les princes de la Ligue refusent de paraître à la Diète de Nuremberg. — Vains efforts de Ferdinand pour obtenir des secours contre les Turcs qui menacent l'Autriche. — Assurances données par Granvelle aux membres d'Empire protestants. — L'Empire sous la domination de la Ligue, 554-557.
- II. Frantz de Waldeck, évêque de Munster, de Minden et d'Osnabruck, demande à entrer dans la Ligue. — Mœurs et caractère de cet évêque. — Ses propositions aux Alliés, 557-558. — Otto Heinrich, comte palatin, demande également à être admis dans la Ligue. — Son caractère, 558-559. — L'archevêque de Cologne Hermann de Wied se propose d'introduire le Protestantisme dans son évêché à l'aide des Alliés. — Le *Livre de réforme de Cologne*. — Luther sur le *Livre de réforme*, 559-562. — Espérances fondées par les Alliés sur le duc Guillaume de Juliers-Clèves, 563.

CHAPITRE XIX

ÉVÉNEMENTS MILITAIRES. — NÉGOCIATIONS AVEC LES PRINCES PROTESTANTS. — DÉFAÏTE DU DUC DE CLÈVES. — SITUATION GÉNÉRALE (1543-1544).

- I. Conquêtes des Turcs et des Français en Hongrie et en Italie (1543). — Le duc de Clèves, soutenu par l'Electeur de Saxe et par la France, déclare la guerre à l'Empereur. — Le chancelier de Bavière sur l'Empereur et le Pape, 564-566. — Propositions de Granvelle à Maurice de Saxe et à Philippe de Hesse, 567.
- II. Le duc de Clèves est défait par Charles-Quint. — Conséquences de la victoire de l'Empereur, 567-568.
- III. Philippe de Hesse sur la situation des Protestants. — Mélanchthon sur les princes protestants. — Le conseil de Constance sur la situation générale, 568-571. — Granvelle et Naves rassurent les Alliés sur les intentions de l'Empereur, 571-572.

CHAPITRE XX

DIÈTE DE SPIRE. — PAIX AVEC LA FRANCE (1544).

- I. Déclaration de l'Empereur aux Etats. — Amers reproches adressés à l'Empereur par le duc de Brunswick. — A quelles conditions les Alliés consentirent à fournir leurs contributions de guerre contre les Turcs et les Français. — Opinion de Mélanchthon, 573-575. — L'Empereur fait de vains efforts pour attirer l'Electeur de Saxe et le Landgrave de Hesse à son parti, 575-576. — Le recez de Spire de 1544 abandonne entièrement le point de vue catholique. — Faiblesse des princes ecclésiastiques et motifs de cette faiblesse, 577-578.
- II. L'Empereur et le Pape. — Paul III proteste contre le recez de Spire, 578-580.
- III. Guerre avec la France. — Paix de Crespy (1544). — Question du Concile, 580-581.

CHAPITRE XXI

DIÈTE DE WORMS. — DISSIDENTIMENTS ENTRE LES MEMBRES D'EMPIRE. — DERNIER ÉCRIT DE LUTHER CONTRE LA PAPAUTÉ. — MORT DE LUTHER (1545-1546).

Malgré les instances de l'Empereur, les membres d'Empire se font tous représenter à la Diète de Worms. — Le chancelier de Bavière conseille au duc Guillaume une alliance entre Catholiques et Luthériens contre la Papauté et l'Empire. — Délibérations de la Diète de Worms. — Débats sur l'usure et sur les juifs. — Menaces des Protestants; 582-587. — L'Empereur reste enclin à l'indulgence. — Les Protestants espèrent et attendent la chute de la Papauté. — Sleidan, l'historien de la Ligue de Smalkalde, excite les Protestants contre le Pape. — Luther conseille l'agression des États de l'Eglise et le meurtre du Pape et de ses adhérents. — Le libelle de Luther paraît avec l'assentiment de l'Electeur, 587-591. — Caricatures et ignobles estampes de Lucas Cranach contre le Pape. — Luther les accompagne de commentaires rimés, 591. — Derniers jours de Luther. — Ses angoisses et ses tourments intérieurs. — Ses plaintes sur la corruption générale des mœurs, 591-592. — Ses querelles avec ses collègues. — Ses luttes avec le démon. — Ce qu'il disait de la raison humaine, 592-593. — Pourquoi il se rend à Eisleben. — Dernier sermon de Luther; il réclame l'expulsion des moines et tonne contre les Juifs. — Sa mort, 594-595. — Ses partisans glorifient sa mémoire. — Ce que devint sa famille, 596-597.

LIVRE III

GUERRE DE SMALKALDE. DÉCADENCE DE L'EMPIRE
D'ALLEMAGNE. PAIX D'AUGSBOURG
(1546-1555).

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE ET CARACTÈRES DE LA LIGUE DE SMALKALDE.

- I. Témoignages de deux contemporains sur la situation générale de l'Allemagne, et sur les origines de la guerre, 599-601. — Offres de l'Empereur au légat. — Réponse du Pape, 601-603. — Revez de la Diète de Worms (1545). — Progrès du Protestantisme en divers territoires. — Captivité d'Henri de Brunswick. — Projets des Alliés au sujet des archevêchés de Mayence et de Cologne. — Aux États de Francfort, ils prennent fait et cause pour l'archevêque de Cologne (1545). — Albert de Brandebourg sur la situation de l'évêque de Cologne, 603-607. — La Ligue se fortifie de plus en plus (1545). — Elle réclame l'appui de la France, 607-608. — Politique de François I^{er}, 609.
- II. Conférence religieuse de Ratisbonne (1546). — Entrevue de l'Empereur et de Philippe de Hesse, 609-610. — L'Empereur à la Diète de Ratisbonne (1546). — Abstention des princes de la Ligue. — Plaintes des Catholiques sur les violences dont ils sont victimes, 610-613. — Lettre de l'Empereur à sa sœur sur la situation de l'Empire et les motifs qu'il a de recourir à la force pour ramener les princes à l'obéissance, 613-615. — Traités de l'Empereur avec la Bavière et avec le

Pape, 614-615. — Dissentiments entre le duc Maurice de Saxe et son cousin l'Electeur Jean-Frédéric. — Convention entre le duc Maurice et l'Empereur. — Granvelle, et la question religieuse, 615-617. — Etats de la Ligue. — Les Alliés se proposent la sécularisation générale des biens de l'Eglise et la proscription du clergé catholique, 617-618. — Lettre-circulaire de l'Empereur contre les princes rebelles, 618-619. — La Saxe et la Hesse s'apprentent à la guerre. — Les chefs de la Ligue réclament l'assistance de la France et de l'Angleterre, 618-622. — Les prédicants prêchent au peuple la guerre de religion. — Confiance des Alliés dans le succès de leur entreprise, 622-624. — Le ban d'Empire est décrété contre l'Electeur de Saxe et le Landgrave de Hesse. — L'Empereur tait les motifs religieux qui l'ont déterminé à la guerre. — Ce que les chefs de la Ligue en pouvaient conclure avec raison. — Reproches qu'ils adressent à l'Empereur, 624-628. — Violent pamphlet contre l'Empereur et le Pape, 629.

CHAPITRE II

GUERRE SUR LE DANUBE ET EN SAXE. — FUIITE DE MUHLBERG. — PHILIPPE DE HESSE EST FAIT PRISONNIER. (1546-1547).

- I. Organisation de l'armée de Smalkalde. — Ses généraux. — Esprit de l'armée. — Pénurie d'argent. — Les villes d'Empire murmurent des charges qui leur sont imposées. — L'Electeur de Saxe jugé par Philippe de Hesse. — Les villes expriment leur mécontentement sur la manière dont la guerre est conduite. — Indécision des généraux sur le plan de campagne à suivre, 630-633. — L'Empereur et son armée. — Nouvelle adresse des Alliés à l'Empereur. — La guerre en Souabe. — Politique tortueuse de la Bavière, 633-635. — Propositions des Alliés à François I^{er}. — Politique peuloyale de la France et de l'Angleterre, 635-637. — Camp des Alliés. — Camp de l'Empereur, 637-638. — Maurice de Saxe et Ferdinand exécuteurs de la sentence du ban d'Empire publiée contre Jean Frédéric, 638-639. — Fin de la campagne de l'Oberland. — Dévastations et pillages de l'Electeur de Saxe et de ses généraux en opérant leur retraite. — Conduite de l'Electeur envers l'archevêque de Magdebourg et les catholiques de Halle. — Pillages à Mersebourg, 639-642.
- II. Les villes souabes et Francfort-sur-le-Mein se soumettent à l'Empereur. — Réflexions d'un contemporain sur ces événements. — Soumission de l'Electeur palatin et du duc de Wurtemberg. — Pourquoi l'Empereur ne voulut pas rattacher le duché de Wurtemberg à la Maison d'Autriche. — Sa conduite envers les vaincus, 643-646. — Rétablissement de l'ancienne religion dans l'archevêché de Cologne, 646. — Strasbourg fait sa soumission après avoir vainement imploré l'aide de la France, 646-647. — Les chefs de la Ligue continuent à s'appuyer sur la France et sur les Turcs. — François I^{er} leur envoie des secours. — Mort de François I^{er} (1547). — Etat dans lequel il laisse la France. — Henri II lui succède. — Son caractère, 647-649.
- III. L'Electeur de Saxe entre en campagne contre le duc Maurice. — Siège de Leipsick. — Albert de Brandebourg est surpris à Rochlitz. — Les Bohêmes révoltés se rapprochent de Jean Frédéric, 649-651. — Campagne de l'Empereur en Saxe (1547). — Fuite de l'Electeur à Mühlberg. — Il est fait prisonnier. — L'Electeur de Brandebourg et son chapelain Agricola célèbrent la victoire de l'Empereur. — Capitulation de Wittemberg, 650-652.
- IV. Henri II presse les Turcs de recommencer la guerre. — Il lève des troupes en Allemagne. — Ses propositions aux villes de la Basse-Saxe. — Bataille de Drakenbourg, 652-653. — Soumission des villes. — Résistance de Magdebourg, 652-654. — Situation de Philippe de Hesse. — Ses offres à l'Empereur. — Ce que l'Empereur voulait de lui. — Conduite des princes arbitres, Maurice de Saxe et Joachim de Brandebourg. — Lettre du Landgrave au roi de France. — Philippe prononce l'amende honorable à Halle. — Il est fait prisonnier. — Si l'Empereur fut sincère en cette circonstance, 655-658. — L'Empereur convoque les Etats à Augsbourg, 658.

CHAPITRE III

L'EMPEREUR CONTRE L'AUTORITÉ DU CONCILE. — DIÈTE D'AUGSBOURG
— L'INTÉRIM (1517-1518).

- I Situation générale. — Querelle de l'Empereur et du Pape. — Origine de cette querelle. — Politique impériale en Italie. — D'où venaient à Rome et chez les légats du Concile de Trente les méfiances inspirées par l'Empereur. — Décrets du Concile. — Le Concile est transféré à Bologne, 659-665. — Exigences et menaces de l'Empereur. — Conjuración de Plaisance, 663-664.
- II. Diète d'Augsbourg (1547). — L'Empereur prétend dominer le Pape et le Concile. — Résolutions prises à Augsbourg au sujet du Concile. — Conséquences de la querelle entre l'Empereur et le Pape. — Défi jeté par l'Empereur au Concile et au Pape. — Réponse de Paul III, 654-668.
- III. L'Empereur, de concert avec les Etats, veut établir un Intérim religieux. — Conduite des princes pendant la Diète d'Augsbourg, 668-671.
- IV. Une commission est élue pour discuter la question religieuse. — Exigences des membres catholiques et des membres protestants de cette commission. — L'Empereur la dissout, 671-672. — Il nomme une commission pour examiner l'Intérim. — Origine de l'Intérim d'Augsbourg. — Pourquoi Joachim de Brandebourg et son chapelain lui étaient favorables, 672-674. — Motifs allégués par les membres catholiques pour repousser l'Intérim, 675-676. — Attitude de l'Empereur vis-à-vis du Pape. — Proclamation de l'Intérim, 677. — Adversaires de l'Intérim parmi les membres d'Empire protestants. — Albert de Brandebourg-Culmbach sur les prédicants et les motifs de leur résistance à la Papauté, 677-679. — Comment l'Intérim est exécuté. — Pourquoi il était condamné d'avance à l'impuissance. — « Merveilleuse ténacité » de l'Empereur à son sujet, 680-681.
- V. L'Empereur tente en vain d'organiser une ligue d'Empire générale. — Décisions prises à Augsbourg sur les affaires de l'Empire, 681-683. — Maurice de Saxe et son ministre Carlowitz. — L'opinion publique touchant la captivité de Philippe de Hesse. — Les Espagnols dans l'Empire, 683-685.
- VI. Résistance à l'Intérim. — Prédicants démagogues. — Libelles et chansons satiriques contre l'Intérim. — Pamphlet de Flacius Illyricus, 685-688. — Crainte exprimée par l'Empereur au sujet de l'Intérim, 688.

CHAPITRE IV

NOUVELLES LIGUES DES PRINCES. — COMLOTS CONTRE L'EMPEREUR ET
L'EMPIRE (1548-1551).

- I. Conspirations des princes d'Allemagne avec la France contre l'Empereur et l'Empire (1548-1549). — Le margrave Hans de Brandebourg-Cüstrin. — Plan formé par les princes pour le massacre général des évêques et des prêtres catholiques, 690-693. — Ligue de Königsberg, 693. — Albert de Brandebourg-Culmbach sur l'expulsion de l'Empereur et l'élection du roi de France. — Maurice de Saxe envoie un ambassadeur en France. — Propositions d'Henri II au margrave Hans de Brandebourg, 693-695.
- II. Diète d'Augsbourg (1550). — Délibération sur l'Intérim et le Concile, 695-697.
- III. Nouveaux complots des princes alliés de la France. — Fruits du fanatisme dans les pays de l'Allemagne du nord. — Guerre d'Empire contre Magdebourg (1560). — Politique de Maurice de Saxe, 697-701. — Ligue des princes à Dresde (1551). — Nouveaux plans pour l'expulsion du clergé catholique. — Zele « évangelique » du margrave Hans. — Conjuración de Torgau, 701-702.

CHAPITRE V

TRAHISON DE L'ÉLECTEUR MAURICE DE SAXE ET DE SES ALLIÉS. — GUERRE ÉVANGÉLIQUE D'ALBERT DE BRANDEBOURG (1552).

- I. Instruction remise par les conjurés de Torgau à leur ambassadeur auprès d'Henri II (1551). — Ils demandent assistance à l'Angleterre. — Maurice, à la même date, proteste à l'Empereur de son dévouement et de sa fidélité, 703-704. — Négociations avec la France. — Engagements pris par les conjurés en faveur d'Henri II, 703-704. — Divers plans de campagne des princes conjurés. — Ils se proposent l'extermination des prêtres et des riches marchands. — Schärlin de Burtenbach est d'avis d'élire un nouvel Empereur. — Albert de Brandebourg-Culmbach conseille de partager entre les princes les pays de la Haute Allemagne. — Avantages promis à la France, 704-707. — Maurice s'empare de Magdebourg. — Dévastation de la Thuringe, 707-708. — Conclusion de l'alliance française, 708-709.
- II. Caractère de la lutte qui s'engage. — Son principal héros, le margrave Albert de Brandebourg-Culmbach. — D'où venait son ardeur au pillage. — Etat moral et matériel de ses principautés d'Anspach et de Bayreuth, 709-712.
- III. Ouverture de la campagne (mars 1552). — L'armée des conjurés aux portes de Francfort. — Nuremberg sommée de payer rançon. — Manifeste des princes. — Albert de Brandebourg annonce l'intention de séculariser tous les évêchés. — Reddition d'Augsbourg, 709-714. — La « guerre évangélique » dans les territoires des villes d'Empire Ulm et Nuremberg. — Horreurs qui s'y commettent. — Traité conclu par les évêques de Bamberg et de Würzburg avec Albert de Brandebourg-Culmbach. — Incendies, meurtres et pillages ordonnés par ce dernier. — Son impitoyable cruauté, 714-717.
- IV. Henri II allié des princes protestants. — Sa politique. — Son manifeste au peuple allemand, 718-719.
- V. Conquêtes d'Henri II sur le sol allemand. — Prise de Metz. — Le peuple alsacien reste fidèle à l'Empereur. — Résistance de Strasbourg, 719-720. — Conquêtes des Turcs alliés de la France. — Le sultan s'empare de la Hongrie et de la Transylvanie. — Lettre d'Henri II à Soliman, 720-722.
- VI. Pourquoi l'Empereur refuse longtemps de croire à la trahison de Maurice de Saxe. — Il promet à ce dernier la mise en liberté du Landgrave Philippe. — Il réclame l'intervention de l'Electeur de Brandebourg, 722-724. — Situation presque désespérée de Charles-Quint. — La Bavière et les Electeurs du Rhin, au lieu de lui venir en aide, ne montrent que faiblesse et lâcheté. — Les Electeurs ecclésiastiques semblent tout prêts à trahir l'Eglise. — Un contemporain sur la situation de l'Allemagne, 724-726. — Entrevue de Linz entre Ferdinand et Maurice. — Exigences de Maurice. — Réponse de l'Empereur, 726-727. — Les princes conjurés envahissent le Tyrol. — Fuite de l'Empereur. — Jean Frédéric de Saxe recouvre la liberté. — Dévastation du Tyrol, 727-729.

CHAPITRE VI

TRÈVE DE PASSAU (1552), LES « INCENDIES PRINCIPERS » D'ALBERT DE BRANDEBOURG (1552-1554).

- I. Négociations de Passau. — Griets et exigences de l'Electeur Maurice. — Pourquoi les plans des princes conjurés ne peuvent se réaliser, 730-732. — Réponse de l'Empereur aux princes réunis à Passau. — Il persiste à défendre l'unité de l'Eglise et le respect dû à son autorité, 733-734. — Un délégué de Ferdinand au camp des princes conjurés. — Inhumanité de ces princes, leurs orgies, 734-735.
- II. Forfaits commis par Albert de Brandebourg dans le territoire de Francfort et dans les possessions de l'Ordre Teutonique. — Siège de Francfort, 735-737. — Les conjurés, à l'exception d'Albert de Brandebourg-Culmbach, acceptent

- le traité de Passau, 737-738. — Cruautés, incendies et pillages d'Albert et de son armée dans les évêchés de Worms, de Spire et de Mayence. — Henri II le félicite de « ses glorieux faits d'armes ». — Albert entre au service de la France. — Lettre à l'Electeur Joachim de Brandebourg sur l'état de l'Empire. — Actes barbares, incendies, meurtres, pillages d'Albert de Brandebourg à Mayence, à Trèves et dans le duché de Luxembourg. — Les nouvelles propositions qu'il fait à la France ne sont pas acceptées, 738-742.
- III. L'Empereur résolu à reconquérir les territoires occupés par la France. — Sa réconciliation avec Jean Frédéric. — Il félicite les habitants d'Ulm et de Strasbourg de la fidélité qu'ils lui ont montrée, 742-743. — L'Empereur devant Metz. — Sa funeste alliance avec le margrave Albert. — Il est contraint de lever le siège de Metz, 744-745. — Nouvelles conspirations de Maurice de Saxe avec la France. — Maurice aspire à la couronne de Bohême et de Transylvanie sous le protectorat de la Turquie. — Il veut en premier lieu se servir de l'appui de Ferdinand pour combattre Albert de Brandebourg, 745-747. — Deux contemporains sur l'état de l'Allemagne à cette date, 747-748.
- IV. Effroi causé par Albert de Brandebourg et ses farouches soldats. — Cruautés d'Albert dans les évêchés de Bamberg et de Wurzburg et dans le territoire de Nuremberg. — Albert aspire à la couronne de Bohême, 738-750. — L'Electeur Maurice continue à conspirer avec la France. — Complainte patriotique sur les malheurs attirés sur l'Allemagne par la cupidité ambitieuse de ses princes, 750-752. — Bataille de Sievershausen (1542). — Mort de Maurice de Saxe. — Ce que la France perd avec lui. — Nouveaux complots d'Henri II avec les princes allemands. — Derniers exploits d'Albert de Brandebourg. — Ses offres à Henri II (1564). — Il se réfugie en France, 752-756.

CHAPITRE VII

SITUATION GÉNÉRALE. — PAIX RELIGIEUSE D'AUGSBOURG (1555).

- I. Décadence de l'Allemagne sous le rapport social et économique. — Témoignages des Protestants sur le passé catholique comparé au triste abaissement des mœurs actuelles. — Dépravation générale des mœurs, 757-761. — Témoignages protestants sur les funestes conséquences de la spoliation de l'Eglise et la ruine des institutions charitables. — Les populations protestantes regrettent le passé catholique, 761-765. — Mélanchthon, tout en déplorant les inconvénients des nouvelles Eglises d'état, déclare de commandement divin la soumission de ces Eglises au pouvoir temporel, 766-768. — Dissensions entre les théologiens et prédicants de la Confession d'Augsbourg, 768-770. — Espérances fondées sur la Diète d'Augsbourg. — Difficultés qu'elle rencontre. — L'Empereur remet tous ses pouvoirs au roi Ferdinand. — Ouverture de la Diète (1555). — Déclaration royale sur les affaires religieuses, 770-773. — Une décision prise par les princes protestants à l'anti-Diète de Naumbourg influe sur tout l'ensemble des délibérations d'Augsbourg, 773-774. — Noble fermeté du cardinal-archevêque Otto d'Augsbourg, 774-775. — Pourquoi les Protestants étaient sûrs d'avance de la victoire. — Question des biens ecclésiastiques et de la juridiction épiscopale. — La « réserve ecclésiastique. » — Plan de sécularisation, 775-777. — Opinion de l'Electeur Auguste de Saxe à ce sujet. — Pourquoi les membres catholiques montrèrent de la faiblesse, 779-782. — Débats sur la tolérance religieuse. — Les Protestants ne sont point d'accord entre eux sur ce sujet, 782-783. — Déclaration de Ferdinand, 783-788. — La prétendue paix religieuse d'Augsbourg, proclamée le 26 septembre 1555, donna-t-elle réellement la paix au peuple et à l'Empire 788-789.

TABLE DES PERSONNAGES.....	793
TABLE GÉOGRAPHIQUE.....	807

The first part of the report deals with the general principles of the work, and the second part with the results of the investigations. The first part is divided into two sections, the first of which deals with the general principles of the work, and the second with the results of the investigations. The second part is divided into two sections, the first of which deals with the results of the investigations, and the second with the conclusions drawn from them.

CONCLUSIONS

The results of the investigations show that the first part of the work is of great importance, and that the second part is of great importance. The first part is of great importance because it deals with the general principles of the work, and the second part is of great importance because it deals with the results of the investigations. The first part is of great importance because it deals with the general principles of the work, and the second part is of great importance because it deals with the results of the investigations.

TITRES COMPLETS DES OUVRAGES CONSULTÉS

Les ouvrages qui ne sont cités qu'une seule fois ou par hasard dans le cours de ce volume ne sont pas mentionnés dans cette liste. Les écrits des auteurs catholiques sont marqués d'une †

Les citations marquées d'un astérisque dans le cours du volume sont empruntées à des documents inédits indiqués ici avec détail.

† ALBER E. Le Relazioni degli Ambasciatori Veneti al Senato durante il secolo decimosesto. Série 1, t. 1-3. Ser. 2, t. 3. Ser. 3, t. 3. Florence, 1839-1855.

† *Archiv für die schweizerische Reformationsgeschichte*. Herausgegeben auf Veranstaltung des schweizerischen Piusvereins durch TH. SCHERER-BOCCARD F. FIAL et P. BANWART, t. 1-3. Fribourg, 1869, 1872, 1875.

† ARETIN C. M. v. Bayerns auswärtige Verhältnisse seit dem Anfange des sechzehnten Jahrhunderts. Aus gedruckten und ungedruckten Quellen, t. 1-3. Passau, 1839.

ARETIN C. M. v. Geschichte des bayerischen Herzogs und Kurfürsten Maximilian des Ersten, t. I. Passau, 1842.

ARNDT G. A. Archiv der sächsischen Geschichte, 3 vol. Leipsick, 1784, 1786.

ARNOLD G. Vita Mauriti electoris Saxoniae, voy. MENCKEN, Scriptt. rer. Germanicarum, t. 2, 1151-1256. Lipsia, 1728.

† ARX J. v. Geschichte des Kantons St-Gallen, 3 vol. St-Gall, 1810-1813.

† *Aufzeichnungen des Kaisers Karl des Fünften*, publiés pour la première fois par Kervyn van Lettenhove.

BAADER J. Beiträge zur Kunstgeschichte Nürnbergs, 2 vol. Nördlingen, 1860-1862.

BAADER J. Verhandlungen über Thomas von Absberg und seine Fehden gegen den Schwäbischen Bund, 1519-1530. Bibliothèque de la Société littéraire de Stuttgart, t. 114. Tübingue, 1873.

† BALAN P. Monumenta sæculi XVI, historiam illustrantia, vol. I. Clementis VII epistolæ per Sadoletum scriptæ, quibus accedunt variorum ad papam et ad alios epistolæ. Cenis, 1885.

BARTHOLD F. W. Deutschland und die Hugenotten, Geschichte des Einflusses der Deutschen auf Frankreichs kirchliche und bürgerliche Verhältnisse von der Zeit des Schmalkaldischen Bundes bis zum Gesetze von Nantes. 1531-1598, 1 vol. Brême, 1848.

BAUM J. M. Capito und Butzer, Strassburgs Reformatoren (Leben und auserwählte Schriften der Väter der reformirten Kirche). Elberfeld, 1860.

BAUMGARTEN H. Zur Geschichte des Schmalkadischen Krieges; voy. SYBEL, Historischer Zeitschrift, t. 36, p. 26-82. Munich, 1876.

— Ueber Sleidan's Leben und Briefwechsel, avec un fac-simile. Strasbourg, 1878.

— Geschichte Karl's V. t. 2. Stuttgart, 1888.

† BESOLD C. Documenta rodiviva monasteriorum præcipuorum in ducatu Wir-

XXXIV TITRES COMPLETS DES OUVRAGES CONSULTÉS.

- tenbergico sitorum. — *Virginum sacrarum Monumenta*. Tubingæ, 1636.
- Böhmische Landtagsverhandlungen und Landtagsbeschlüsse vom Jahre 1526 an bis auf die Neuzeit*, t. I (1526-1545). Prag, 1877.
- BOLL E. Geschichte Mecklenburgs mit besonderer Berücksichtigung der Culturgeschichte. Neubrandenburg, 1855.
- BOSSERT G. Württemberg und Janssen. Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte, n^o 5 et 6. Halle, 1884.
- BOUTERWEK K. W. Die Reformation im Wupperthale und Peter Lo's Antheil an derselben. *Voy. Zeitschrift des bergischen Geschichtsvereins*, t. 4, p. 273-336. Bonn, 1867.
- BOUTERWEK, K. W. Anna von Cleve, Gemahlin Heinrich's VIII. Königs von England, *voy. Zeitschrift des berg. Geschichtsvereins*, t. 4, p. 337-413. Bonn, 1867.
- BREWER J. S. Letters and Papers, foreign and domestic, of the reign of Henry VIII, t. 4, part. 1 et 2. Londres, 1870-1872.
- Briefe an Kaiser Karl V.*, geschrieben von seinem Beichtvater Garcia de Loaysa, Cardinal und Bischof von Osma und Siguenza, in den Jahren 1530-1532; (Archives de Simancas) découvertes et publiées par G. HEINE. Berlin, 1848.
- BUCER Mart. Dialogi oder Gespräch von de gemeinsame und. der Kirchenübungen der Christen, und was jeder Oberkait von ampts wegen auss göttlichem befehl an den selbigen zu versehen gebüre. Augsbourg, 1535.
- † BUCHHOLTZ F. B. v. Geschichte der Regierung Ferdinand des Ersten. 8 vol. et un vol. de documents. Vienne, 1831-1838.
- BÜDER Ch. G. Nützliche Sammlung verschiedener meistens ungedruckter Schriften Berichte, Urkunden, Briefe und Bedencken. Francfort et Leipsick, 1735.
- BULLINGER H. Reformationsgeschichte, nach dem Autographon, publiée par J.-J. Hottinger, et G. H. Vögeli. 3 vol. Frauenfeld, 1838-1840.
- BURKHARDT C. A. H. Die Wurzener Fehde, *voy. K. v. WEBER*, Archiv für die sächsische Geschichte, t. 4, p. 57-81. Leipsick, 1866.
- Martin Luther's Briefwechsel. Mit vielen unbekanntenen Briefen und unter vorzüglicher Berücksichtigung der de Wette'schen Ausgabe. Leipsick, 1866.
- Geschichte der sächsischen Kirchen- und Schulvisitationen von 1524 bis 1545. Leipsick, 1879.
- † BUSSIÈRE Th. de. Histoire de l'établissement du Protestantisme à Strasbourg et en Alsace, d'après des documents inédits. Paris, 1856.
- Histoire du développement du Protestantisme à Strasbourg et en Alsace, depuis l'abolition du culte catholique jusqu'à la paix de Haguenau, 2 vol. Paris, 1859.
- CALVINI J. Opera quæ supersunt omnia ediderunt G. BAUM, E. CUNIZ, E. REUSS, t. 10-15. (Corp. Reform., t. 38-43). Brunsvigæ, 1871-1876.
- † CAPEFIGUE J.-B.-H.-R. Histoire de la Réforme, de la Ligue et du règne de Henri IV, t. I. Bruxelles, 1834.
- François I^{er} et la Renaissance (1515-1547), 4 vol. Bruxelles, 1845.
- † CHARNIÈRE E. Négociations de la France dans le Levant. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France). 3 vol. Paris, 1848, 1850, 1853.
- † COCHLÆUS J. Commentaria de actis et scriptis M. Lutheri... ab a. 1517 usque ad a. 1537 conscripta. Moguntia, 1549.
- † CORNELIUS C. A. Die Geschichtsquellen des Bisthums Münster, t. 2: Berichte der Augenzeugen über das Münsterische Wiedertäuferreich. Münster, 1853.
- Geschichte des Münsterischen Aufruhrs in drei Büchern, t. 1 et 2. Leipsick, 1855, 1860.
- Zur Erläuterung der Politik des Churfürsten Moritz von Sachsen, in dem Münchener Historischen Jahrbuch für 1866, p. 295-304. Munich, 1866.
- Churfürst Moritz gegenüber der Fürstenverschwörung in den Jahren, 1550-1551. Munich, 1867.
- Die Niederländischen Wiedertäufer während der Belagerung. Münsters, 1534-1535. Tiré des Mémoires de l'Académie des sciences de Bavière. Munich, 1869.
- † CORNELY R. Leben des seligen Petrus Faber, ersten Priesters der Gesellschaft Jesu. Fribourg, 1875.
- Corpus Reformatorum*. Philippi Melancthonis opera quæ supersunt omnia edidit

- C. G. BRETSCHNEIDER, t. 1-8. Halis Saxonum, 1834, 1840.
- DESJARDINS A. Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane, t. 2, 3. Paris, 1861.
- † DITTRICH Fr. Regesten und Briefe des Cardinals Contarini (1483-1542). Braunsberg, 1881.
- Gasparo Contarini, 1483-1542. Eine Monographie. Braunsberg, 1885.
- † DÖLLINGER J. Die Reformation, ihre innere Entwicklung und ihre Wirkungen im Umfange des lutherischen Bekenntnisses. 3 vol. Ratisbonne, 1846-1848.
- Documente zur Geschichte Karl's V. Philipp's II und ihrer Zeit, t. I, der Beiträge zur politisch-kirchlichen und Culturgeschichte der sechs letzten Jahrhunderte. Ratisbonne, 1862.
- Kirche und Kirchen, Papsthum und Kirchenstaat. Munich, 1861.
- DIEYHAUPT J. Christoph v. Beschreibung des Saals Creyses. 2 parties. Halle, 1749.
- DROYSEN J.-G. Geschichte der preussischen Politik, t. 2, partie 2. Berlin, 1870.
- † DRUFFEL A. v. Briefe und Akten zur Geschichte des sechszehnten Jahrhunderts mit besonderer Rücksicht auf Bayerns Fürstenhaus, t. 1-3. Beiträge zur Reichsgeschichte. Munich, 1873-1882.
- Des Viglius van Zwichem Tagebuch des Schmalkaldischen Donaukrieges. Mit einer Skizze der Truppenaufstellung vor Ingolstadt. Munich, 1877.
- Kaiser Karl's Vund die römische Curie, 1544-1546. Mém. de la section d'histoire de l'Académie royale des sciences de Bavière. Munich, 1877-1881.
- EGLI E. Die Züricher Wiedertäufer zur Reformationszeit. Nach den Quellen des Staatsarchivs dargestellt. Zurich, 1878.
- Actensammlung zur Geschichte der Züricher Reformation in den Jahren 1519 bis 1533. Zurich, 1880.
- † ENSES St. Geschichte der Pack'schen Handel. Ein Beitrag zur Geschichte der deutschen Reformation. Fribourg, 1881.
- Landgraf Philipp von Hessen und Otto von Pack. Eine Entgegnung gegen H. Schwartz. Fribourg en Brisgau, 1886.
- Eidgenössischen Abschiede*, Die aus dem Zeitraume von 1521 bis 1531, publiés par J. STRICKLER. Bruges, 1873.
- ERBKAM H. W. Geschichte der protestantischen Sekten im Zeitalter der Reformation. Hambourg et Gotha, 1848.
- FALK C. Elbingische-Preussische Chronik, publiée par M. TÖPPE. Voy. les publications de la Société historique des provinces prussiennes. Leipsik, 1879.
- FALKE J. Nickel de Minckwitz, 1524-1549. Leipsick, 1872.
- Die Steuerbewilligungen der Landstände im Kurfürstenthum Sachsen bis zu Anfang des XVII. Jahrhunderts, voy. Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft, t. 30, p. 395-448, et 31, p. 114-182. Tubingue, 1874-1875.
- FIEDLER J. Relationen venetianischer Botschafter über Deutschland und Oesterreich im sechzehnten Jahrhundert. Voy. Fontes rer. Austriacarum, partie 2, Diplomata et Acta, t. 30. Vienne, 1870.
- FISCHER K. Geschichte der auswärtigen Politik und Diplomatie im Reformationszeitalter. 1845-1856. Gotha, 1874.
- FÖRSTEMANN C. E. Neues Urkundenbuch zur Geschichte der evangelischen Kirchenreformation. Hambourg, 1842.
- Urkundenbuch zur Geschichte des Reichstages zu Augsburg im Jahre 1530. 2 vol. Halle, 1833, 1835.
- FRANCK D. Altes und neues Mecklenburg, 19 livres. Gustrow, 1753-1757.
- FRANCK Seb. Cosmographie oder Weltbuch: Spiegel und Bildniss des ganzen Erdbodens. Tubingue, 1534.
- Germania Chronicon. Von des ganzen Teutschlands, aller teutschen Völcker Herkommen, etc. Augsburg, 1536.
- FRANKE K. Ch. L. Geschichte der hallischen Reformation mit steter Berücksichtigung der allgemeinen deutschen Reformationsgeschichte. Halle, 1841.
- FRAUSTADT A. Die Einführung der Reformation im Hochstifte Merseburg, grösstentheils nach handschriftlichen Quellen dargestellt. Leipsick, 1843.

XXXVI TITRES COMPLETS DES OUVRAGES CONSULTÉS.

- FRIEDENSBURG W. Zur Vorgeschichte des Gotha-Torgauischen Bündnisses der Evangelischen, 1525-1526. Marbourg, 1884.
- Der Reichstag zu Speier 1526 im Zusammenhang der politischen und kirchlichen Entwicklung Deutschlands im Reformationszeitalter. Berlin, 1887.
- † GACHARD M. Trois années de l'histoire de Charles-Quint (1543-1546), d'après les dépêches de l'ambassadeur vénitien Bernardo Navagero. Voy. le Bulletin de l'Académie royale des sciences de Belgique. 2^e série, t. 19. Bruxelles, 1865.
- GALLOIS. Hamburgische Chronik von den ältesten Zeiten bis auf die Jetztzeit, t. 3 (1521-1617). Hambourg, 1870.
- GALLUS G. Geschichte der Mark Brandenburg, 2^e éd., t. 3. Züllichau und Frey-stadt, 1799.
- † GAUDENTIUS P. Beiträge zur Kirchengeschichte des XVI. und XVII. Jahrhunderts. Bedeutung und Verdienste des Franciscaner-Ordens im Kampfe gegen den Protestantismus, t. 1. Botzen, 1880.
- GEIGER L. Briefe Johann Sleidan's an den Cardinal Johann du Bellay, 1542-1547, voy. Forschungen zur deutschen Geschichte, t. 10, p. 167-198. Goettingue, 1870.
- GEMEINER K. Th. Geschichte der Kirchenreformation in Regensburg, aus den damals verhandelten Originalacten beschrieben. Ratisbonne, 1792.
- Chronik der Stadt und des Hochstiftes Regensburg. 4 parties. Ratisbonne, 1816-1824.
- Georg der Bärtige, Hertzog von Sachsen, und die Reformation. Voir Histor-polit. Blättern, t. 46. Munich, 1860.
- GERBERN C. Geschichte der Strassburger Sectenbewegung zur Zeit der Reforma-tion, 1524-1534. Strasbourg, 1889.
- GERCKEN Ph. W. Ausführliche Stiftshistorie von Brandenburg, nebst einem Codex diplom. Brunswick, 1766.
- GENSDORF E. G. Urkundenbuch des Hochstiftes Meissen, t. 3. Leipsick, 1807.
- GESS F. Die Klostersquisitionen des Herzogs Georg von Sachsen, nach unge-druckten Quellen dargestellt. Leipsick, 1888.
- GEVAY A. von Urkunden und Actenstücke zur Geschichte der Verhältnisse zwi-schen Oesterreich, Ungarn und der Pforte von 1526 bis 1541. 3 vol. Vienne, 1840. 1842.
- GILLET J. F. A. Crato von Crafftheim und seine Freunde. Ein Beitrag zur Kirchen-geschichte. Nach handschriftlichen Quellen. 2 vol. Francfort-sur-le-Mein, 1860-1861.
- GREGOROVIVS F. Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter vom V. bis XVI. Jahrh. t. 8, 2 éd. Stuttgart, 1874.
- GROSSMANN K. Die Visitations-Acten der Diöces Grimma aus dem ersten Jahrhun-dert seit der Reformation. Leipsick, 1873.
- † GUICCARDINI Fr. Della historia d'Italia, libr. XX, 4 vol. Fribourg, 1774-1776.
- HÄBERLIN F. D. Die allgemeine Welthistorie. Neue Historie. t. 9 et 10. Halle, 1771-1772.
- Neueste teutsche Reichsgeschichte vom Anfange des schmalkaldischen Krieges bis auf unsere Zeiten, t. 1 et 2. Halle, 1774-1795.
- HAGEN C. Deutsche Geschichte seit Rudolph von Habsburg, t. 2. Francfort, 1857.
- Deutschland literarische and religiöse Verhältnisse im Reformationszeitalter. 3 vol. 2^e éd. Francfort, 1868.
- HARPPRECHT J. N. von. Staatsarchiv des kaiserl. und des hl. Römischen Reichs-Cammergerichts. 5 parties. Ulm et Francfort, 1757-1769.
- HARTKNOCH M. Ch. Preussische Kirchenhistorie von Einführung der Christlichen Religion bis an diese Zeiten. Francfort et Leipsick, 1686.
- HÄRTMANN J. et JÄGER K. Johann Brenz. Nach gedruckten und ungedruckten Quel-len, 2 vol. Hambourg, 1840-1842.
- HASE C. A. Herzog Albrecht von Preussen und sein Hofprediger. Eine Königsberger Tragödie aus dem Zeitalter der Reformation. Leipsick, 1879.
- HASSENKAMP F. W. Hessische Kirchengeschichte im Zeitalter der Reformation.

- Mit neuen Beiträgen zur allgemeinen Reformationsgeschichte, t. 1 et 2, première partie. Marbourg, 1852-1855.
- HAYEMANN W. Geschichte der Lande Braunschweig und Lüneburg, t. 2. Göttingue, 1855.
- HEINE. Briefe an Kaiser Karl V.
- HENNES J. H. Albrecht von Brandenburg, Erzbischof von Mainz und von Magdeburg. Mayence, 1858.
- HENRY P. Das Leben Johann Calvin's, des grossen Reformators, mit Benutzung handschriftlicher Urkunden. 3 vol. Hambourg, 1835-1844.
- HEPPE H. Urkundliche Beiträge zur Geschichte der Doppelhele des Landgrafen Philipp von Hessen, voy. NIEDNER, Zeitsch. für die historische Theologie, t. 22, p. 263-283. Hambourg et Gotha, 1852.
- Die confessionelle Entwicklung des altprotestantischen Kirche Deutschlands. Marbourg, 1854.
- HERBERGER Th. Sebastian Schärtlin von Burtenbach und seine an die Stadt Augsburg geschriebenen Briefe. Mit einem Fac simile der Handschrift Schärtlin's und der Geheimschriften des schmalkaldischen Bundes. Augsburg, 1852.
- HERMINJARD A. L. Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française, t. 2-5. Genève-Paris, 1858-1878.
- HERZOG J. J. Das Leben Johannes Ecolampad's und die Reformation der Kirche zu Basel. 2 vol. Bäle, 1843.
- HEYD L. F. Ulrich, Herzog zu Württemberg. Ein Beitrag zur Geschichte Württembergs und des deutschen Reiches im Zeitalter der Reformation. 3 vol. Tubingue, 1841-1844.
- † HIPLER Fr. et ZAKRZEWSKI V. Stanislai Hosii S. R. E. Cardinalis Episcopi Varmiensis (1504-1579) et quæ ad eum scriptæ sunt Epistolæ, tum etiam ejus Orationes, Legationes, t. I, 1525-1550. Cracoviæ, 1879.
- † HÖFLER C. Fränkische Studien, Voy. Archiv für Kunde österr. Geschichtsquellen, t. 8, p. 237-322. Vienne, 1852.
- Betrachtungen über das deutsche Stadtwesen im XV. und XVI. Jahrhundert, im Archiv für Kunde österr. Geschichtsquellen, t. XI, p. 179-224. Vienne, 1853.
- Papst Adrian VI. 1522-1523. Vienne, 1880.
- HOFMANN F. G. Katharina von Bora oder Dr Martin Luther als Gatte und Vater. Leipsick, 1845.
- HORAWITZ A. Caspar Bruschius. Ein Beitrag zur Geschichte des Humanismus und der Reformation. Prague et Vienne, 1874.
- HORTLEDER Fr. (Handlungen und Ausschreiben, etc.) von den Ursachen des deutschen Krieges Kaiser Karl's des Fünften wider die Schmalkaldischen Bundesverwandten. Gotha, 1645.
- JÄGER C. Mittheilungen zur schwäbischen und fränkischen Reformationsgeschichte, nach handschriftlichen Quellen. t. I, Reformationsgeschichte der Stadt Heilbronn und ihres ehemaligen Gebietes. Stuttgart, 1828.
- † JANSSEN J. An meine Kritiker. Nebst Ergänzungen und Erläuterungen zu den drei ersten Bänden meiner Geschichte des deutschen Volkes. Fribourg, 1882.
- Ein zweites Wort an meine Kritiker. Nebst Ergänzungen und Erläuterungen zu den drei ersten Bänden meiner Geschichte des deutschen Volkes. Fribourg, 1883.
- † JARCKE, E. v. Studien und Skizzen zur Geschichte der Reformation aus dem politischen und sozialen Gesichtspunkte, Schaffhousse, 1846.
- Landgraf Philipp von Hessen, Ein Beitrag zur Schilderung der politischen Seite der Glaubenspaltung des sechzehnten Jahrhunderts. Histor. polit. Blättern, t. 14, 15, 16 et 18. Munich, 1844-1846.
- Jörg, J. E. Deutschland in der Revolutionsperiode von 1522-1526, aus den diplomatischen Correspondenzen und Originalacten hayrischer Archive dargestellt. Fribourg, 1851.
- JONAS J. Das siebte Capitel Daniels von der Türken Gotteslästerung. Wittenberg, 1530.
- Lazari Klage für des Reichen Thüre verteutsch, Wittenberg, 1541.
- JUNCKER Ch. Das goldene und silberne Ehrengedächtniss des theuern Gotteslehrers

XXXVIII TITRES COMPLETS DES OUVRAGES CONSULTÉS.

- Martini Lutheri, aus mehr als zweihundert Medaillen oder Schaumünzen und Bildnissen von raren Curiosität mit auserlesenen Anmerkungen erklärt. Francfort et Leipsick, 1706.
- JUNG A. Geschichte des Reichstags zu Speier in dem Jahre 1529. Erste Abtheilung der Beiträge zur Geschichte der Reformation. Strasbourg et Leipsick, 1830.
- Geschichte der Reformation der Kirche in Strassburg und Ausbreitung derselben in den Gemeinden des Elsasses. Zweite Abtheilung der Beiträge zur Geschichte der Reformation. Strasbourg et Leipsick, 1830.
- KÄMML A. Johannes Hass, Stadtschreiber und Bürgermeister zu Görlitz. Ein Lebensbild aus der Reformationszeit, Gekrönte Preisschrift. Dresde, 1874.
- † KAMPSCHULTE F. Johann Calvin, seine Kirche und sein Staat in Genf. t. I, Leipsick, 1809.
- † KAMPSCHUTE H. Geschichte der Einführung der Protestantismus im Bereiche der jetzigen Provinz Westfalen. Paderborn, 1866.
- KANZOW Th. Pommerania oder Ursprung, Altheit und Geschicht der Völker und Lande Pommern, Casuben, etc. publié par H. G. L. Kosgarten. 2 vol. Greifswalde, 1816-1817.
- KAPP J. E. Kleine Nachlese einiger, grösstentheils nach ungedruckter und sonderlich zur Erläuterung der Reformationsgeschichte nützlicher Urkunden. 4 parties. Leipsick, 1727-1753.
- KÄTTERFELD A. Roger Ascham. Sein Leben und seine Werke mit besonderer Berücksichtigung seiner Berichte über Deutschland aus den Jahren 1550-1553. Strasbourg, 1879.
- KÄVERAU G. Johann Agricola von Eisleben. Ein Beitrag zur Reformationsgeschichte. Berlin, 1881.
- KEIL F. S. Desseligen Zeugen Gottes Martin Luther's merkwürdige Lebensumstände bei seiner medicinalischen Leibeseonstitution. etc. 4 parties. Leipsick, 1764.
- KEIM C. Th. Die Reformation der Reichstadt Ulm. Ein Beitrag zur schwabischen und deutschen Reformationsgeschichte. Stuttgart, 1851.
- Schwäbische Reformationsgeschichte bis zum Augsburger Reichstag, mit vorzüglicher Rücksicht auf die entscheidenden Schlussjahre 1528-1531. Tubingue, 1855.
- KELLER L. Geschichte der Wiedertäufer und ihres Reichs zu Münster. Nebst ungedruckten Urkunden. Munster, 1880.
- Zur Geschichte der katholischen Reformation im nordwestlichen Deutschland; voy. RAUMER-MAURENBRECHER, Histor. Taschenbuch, sixième suite, première année. p. 123-155. Leipsick, 1882.
- KESSLER. Sabbata. Chronik der Jahre 1523-1539. Publié par E. GÖTZINGER, t. I. St-Gall, 1866.
- † KIRCHMAYR G. Denkwürdigkeiten seiner Zeit 1519-1553; voy. Fontes rerum Austriacarum, 1^{re} partie, Scriptores, t. I, p. 417-534. Vienne, 1855.
- KIRCHMEYER Th. Der Mordbrandt. Eine neuwe Tragedi. Inn welcher des Bapsts und seiner Papisten erschreckliche Anschlege und drauff mit der That volnstreckte handel vermeldet und entdeckt werden. Durch Thomam Kirchmeyern von Straubingen artlich beschrieben. MDXXI.
- † KLOPP O. Studien über den Kaiser Karl V. cinq articles dans les Histor. polit. Blättern, t. 60. Munich, 1867.
- KÖHLER J. D. Historische Münzbelastigung, 22 vol. Nuremberg, 1729-1756.
- KÖLLNER E. Symbolik der lutherischen Kirche. Hambourg, 1837.
- † KÖNIGSTEIN W. Tagebuch über die Vorgänge am Liebfrauentift und die Ereignisse der Reichstadt Frankfurt am Main in den Jahren 1520-1548, publié par E. G. STEITZ. Francfort, 1876.
- KÖNNERITZ J. T. I. v. Erasmus von Könnerritz in dem Kriegszuge gegen die Türken 1542; voy. K. VON WEBER, Archiv für sächsische Geschichte, t. 8, p. 82-101. Leipsick, 1860.
- KÖSTLIN J. Martin Luther. Sein Leben und seine Schriften, 2 vol. Elberfeld, 1875.
- KOHLMANN J. M. Beiträge zur bremischen Kirchengeschichte, 4 livraisons. Brème, 1844, 1852.

- KOLBE W. Die Einführung der Reformation in Marburg. Ein geschichtliches Bild aus Hessens Vergangenheit. Marbourg, 1871.
- KOLBE Th. *Analecta Lutherana*, Briefe und Actenstücke zur Geschichte Luthers. Zugleich ein supplement zu den bisherigen Sammlungen seines Briefwechsels. Gotha, 1883.
- KOLDEWEY Fr. Die Reformation des Herzogthums Braunschweig-Wolfenbüttel unter dem Regimente des schmalkaldischen Bundes (aus Urkunden). *Voy. Zeitschrift des histor. Vereins für Niedersachsen*. Hannover, 1869.
- Heinz von Wolfenbüttel. Ein Zeitbild aus dem Jahrhundert der Reformation Halle, 1883.
- KRAUSE C. *Helius Eobanus Hessus*, sein Leben und seine Werke. Ein Beitrag zur Cultur- und Gelehrten-geschichte des XVI. Jahrhunderts. 2 vol. Gotha, 1879.
- KRAUSE J. G. *Scriptorum de rebus Marchiæ Brandenburgensis maxime celebrium...* collectio. Francofurti et Lipsiæ, 1729.
- † KRIPP J. von. Ein Beitrag zur Geschichte der Wiedertäufer in Tyrol, 1857.
- KUGLER B. Christoph. Herzog zu Wirtemberg, t. 1. Stuttgart, 1868.
- LAMMER H. Die vortridentinisch-katholische Theologie des Reformationszeitalters, aus den Quellen bearbeitet. Berlin, 1858.
- † LAEMMER H. *Monumenta Vaticana historiam ecclesiasticam sæculi XVI. illustrantia*. Friburgi Brisg., 1861.
- LANG K. H. Neuere Geschichte des Fürstenthums Baireuth (von 1486-1603), 3 vol. Göttingue, 1798-1801. Nuremberg, 1811.
- LANGEN F. A. v. Moritz, Herzog und Churfürst von Sachsen. Eine Darstellung aus dem Zeitalter der Reformation. 2 vol. Leipsick, 1841.
- LANZ K. Correspondenz des Kaisers Karl V., aus dem k. Archiv und der Bibliothèque de Bourgogne zu Brüssel, 3 vol. Leipsick, 1844-1846.
- Staatspapiere zur Geschichte des Kaisers Karl V., *Bibl. de la Société littéraire*, t. 2. Stuttgart, 1845.
- LAPPENBERG J. M. *Hamburgische Chroniken in niedersächsischen Sprache*. Hamburg, 1861.
- † LATOMUS J. *Catalogus episcoporum et archiepiscoporum Moguntinensium*; voy. Mencken, *Scriptt.* III, pp. 408-563. Lipsiæ, 1730.
- LAUTERBACH A. Tagebuch auf das Jahr 1538; die Hauptquelle der Tischreden Luthers, publié par J. K. SEIDEMANN. Dresde, 1872.
- LAUZE W. Leben und Thaten Philippi Magnanimi, Landgraffen zu Hessen. *voy. Zeitsch. des Vereins für hessische Geschichts- und Landeskunde*. Suppl. II, t. 1 et 2. Cassel, 1841-1847.
- LEHMANN Chr. *De pace publica acta publica et originalia*, das ist: Reichshandlungen, Schriften und Protocollen über die Reichsconstitution des Religionsfriedens. Francfort-sur-le-Mein, 1707.
- † LEIB, KIL. *Historiarum sui temporis ab anno 1524 usque ad annum 1548*. *Annales*, *Voy. DÖLLINGER*, *Materialen zur Geschichte des fünfzehnten und sechszehnten Jahrhunderts*, p. 445-611. Ratisbonne, 1863.
- LENZ M. Zwingli und Landgraf Philipp, *trois articles parus dans la Zeitschrift für Kirchengeschichte de TH. BRUEGER*, t. 3. Gotha, 1879.
- Briefwechsel Landgraf Philipp's des Grossmüthigen von Hessen mit Bucer. *Première et deuxième parties*. Leipsick, 1880-1887.
- Die Kriegsführung der Schmalkaldener gegen Karl's V. an der Donau. *Voy. SYBEL*, *Hist. Zeitschrift*, t. XLIX, p. 385-460. Munich et Leipsick, 1883.
- LEODIUS Th. *Hub. Annales de vita et rebus gestis Friderici II. electoris Palatini libri 14*. Francofurti, 1624.
- † LE PLAT J. *Monumentorum ad historiam concilii Tridentini spectantium amplissima collectio*. 7 tom. Lovanii, 1781-1787.
- † LESKER B. *Bilder aus der Kirchengeschichte Mecklenburgs (wie das Lutherthum in M. siegte. — Ursachen und Früchte der Reformation)*. *Voy. SCHEEBEN*, *Periodischen Blättern zur wissenschaftlichen Besprechung der grossen relig. Fragen der Gegenwart*. 9^e année, livraisons 1-3. Ratisbonne, 1880.
- LICHTENSTEIN J. D. Beitrag zu der Geschichte des Schmalkaldischen Bundes und

XL TITRES COMPLETS DES OUVRAGES CONSULTÉS.

- der Braunschweig-Lüneburgischen Landes-Historie von 1542 bis 1569. Voy. Untersuchung von dem Anfange der Reformation in Helmstedt. Helmstedt, 1750.
- LILJENCRON R. von. Die historischen Volkslieder der Deutschen vom XIII bis XVI. Jahrhundert, gesammelt und erläutert, t. 3 et 4. Leipsick, 1867, 1869.
- Mittheilungen aus dem Gebiet der öffentlichen Meinung in Deutschland während der zweiten Hälfte des XVI. Jahrhunderts. Voy. les Mémoires de la section d'histoire de l'Académie des sciences de Bavière, t. 2, partie 3, p. 105-170. Munich, 1874.
- LISKE X. Polnische Diplomatie im Jahre 1526. Ein Beitrag zur Geschichte des ungarisch-österreichischen Thronstreites nach der Schlacht bei Mohacz. Leipsick, 1867.
- LITH v. d. J. W. Erläuterung der Reformationshistorie von 1524 bis zum 28. Jahr Christi, aus dem fürstl. Brandenburgischen Onolzbachischen Archiv. Schwabach, 1733.
- LÖSCHER V. E. Vollständige Reformationsacta und Documenta. 3 vol. Leipsick, 1720, 1729.
- LÜXIG J. Chr. Deutsches Reichsarchiv. 24 vol. Leipsick, 1713-1722.
- LÜTHI E. Die Bernische Politik in den Kappeler Kriegen, 2^e éd. Bern, 1880.
- LUTHER M. Sämml. Werke, 67 vol. Publié par J. G. PLOCHMANN and J. A. INMISCHER, Erlangen, 1826-1868. 2^e éd. publiée par E. L. ENDERS, t. 1-15. Francfort, 1862, 1870.
- LUTHERI M. Opera latina varii argumenti ad reformationis historiam imprimis pertinentia cur. H. Schmidt, vol. I-V. Francofurti, 1865, 1868.
- LUTHER M. Briefe, Sendschreiben und Bedenken vollständig gesammelt von W. L. M. DE WETTE. 5 parties. Berlin, 1825-1828. 6^e partie, publiée par J. K. SEIDEMANN. Berlin, 1856.
- MATHESIUS J. Historien von des ehrwürdigen in Gott seligen theuren Mannes Gottes Doctoris Martini Lutheri Anfang, Lere, Leben und Sterben. Nuremberg, 1570.
- MAURENBRECHER W. Karl V. und die deutschen Protestanten, 1545-1555. Nebst einem Anhang von Aktenstücke aus dem spanischen Staatsarchiv von Simancas. Dusseldorf, 1865.
- Studien und Skizzen zur Geschichte der Reformationszeit. Leipsick, 1874.
- MAY J. Der Kurfürst, Cardinal und Erzbischof Albrecht II. von Mainz und Magdeburg und seine Zeit. Ein Beitrag zur deutschen Cultur- und Reformationsgeschichte. 2 vol. Munich, 1865, 1875.
- MEINARDUS O. Die Verhandlungen des schmalkaldischen Bundes vom 14 bis 18 Februar 1539, in den Forschungen zur deutschen Geschichte, t. 22, p. 605-656. Goettingue, 1882.
- MENCKEN J. B. Scriptores rerum Germanicarum, præcipue Saxonicarum, t. 2 et 3, Lipsie, 1728, 1730.
- MENZEL K. A. Neuere Geschichte der Deutschen seit der Reformation. 2^e éd., t. 1 et 2. Breslau, 1854.
- MEYER Chr. Kurfürst Joachim II. von Brandenburg im schmalkaldischen Kriege, voy. Forschungen zur deutschen Geschichte, t. 18, p. 1-17. Goettingue, 1878.
- MIGNET F. Charles-Quint, son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Saint Juste. Paris, 1854.
- † MÖHLER J. A. Symbolik, oder Darstellung der dogmatischen Gegensätze der Katholiken und Protestanten nach ihren öffentlichen Bekenntnisschriften. 6^e éd. Mayence, 1843.
- MÖRIKOFER J. C. Ulrich Zwingli nach den urkundlichen Quellen, 2 vol. Leipsick, 1867-1869.
- MUCK G. Geschichte von Kloster Heilsbronn von der Urzeit bis zur Neuzeit, t. I, et Nördlingen, 1870.
- MÜLLER A. Geschichte der Reformation in der Mark Brandenburg. Berlin, 1839.
- MÜLLER J. J. Historie von der evangelischen Stände Protestation und Appellation wider und von dem Reichsabschied zu Speier 1529. Iena, 1705.
- † MUFFAT K. A. Correspondenz und Actenstücke zur Geschichte der politischen

- Verhältniss der Herzoge Willhem und Ludwig von Bayern, in den Quellen zur bayerischen und deutschen Geschichte, t. 4. Munich, 1857.
- NEUDECKER Ch. G. Ratzeberger.
- Urkunden aus der Reformationszeit. Cassel, 1836.
- Merkwürdige Actenstücke aus dem Zeitalter der Reformation, mit Anmerkungen herausgegeben. Nuremberg, 1841.
- Neue Beiträge zur Geschichte der Reformation, mit historisch-kritischen Anmerkungen herausgegeben, t. I. Leipsick, 1841.
- Neue und vollständigere Sammlung der Reichsabschiede* (von H. CHR. VON SENCKENBERG). t. II, Francfort, 1747.
- NEY J. Geschichte des Reichstages zu Speier im Jahre 1529, mit einem Anhang ungedruckter Akten und Briefe. Hambourg, 1880.
- † NIEMÖLLER J. Ein Wort über die Geschichte der Pack'schen Händel und ihre 350 jährige Verfälschung durch die historische Methode des Protestantismus. Aus dem 104. Band der Histor. polit. Blättern besonders abgedruckt. Munich, 1889.
- † NITSCHKE R. Geschichte der Wiedertäufer in der Schweiz zur Reformationszeit, Einsiedeln, 1885.
- OCHS P. Geschichte der Stadt und Landschaft Basel, t. 5, Berlin, 1822.
- PALLAVICINO S. Vera oecumenici Concilii Tridentini Historia. 3 vol. Coloniae, 1717.
- † PASTOR L. Die kirchlichen Reunionsbestrebungen während der Regierung Karls V. Aus den Quellen dargestellt. Fribourg, 1879.
- Die Correspondenz des Cardinals Contarini während seiner deutschen Legation, 1541. Herausgegeben und commentirt. Munster, 1880.
- PLANCK G. J. Geschichte der Entstehung, der Veränderungen und der Bildung unseres protestantischen Lehrbegriffs vom Anfange der Reformation bis zur Einführung der Concordienformel, 6 vol. Leipsick, 1781-1800.
- PREGER W. Matthias Flacius Illyricus und seine Zeit, 2 vol. Erlangen, 1859-1861.
- PRELLER L. Nicolaus Hausmann, der Reformator von Zwickau und Anhalt. Voy. NIEDNER, Zeitschr. für die historische Theologie, t. 22, p. 325-379. Hambourg et Gotha, 1852.
- PRESSER Th. Ambrosius Blaurer's, des schwäbischen Reformators, Leben und Schriften. Stuttgart, 1852.
- RANKE L. Die römischen Päpste, ihre Kirche und ihr Staat im sechzehnten und siebzehnten Jahrhundert, t. I, 3^e éd. Berlin, 1844.
- RANKE L. von, Zur deutschen Geschichte. Vom Religionsfrieden bis zum dreissigjährigen Krieg. Leipsick, 1869.
- Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation, 6 vol. 5^e éd. Leipsick, 1873.
- RATZEBERGER M. Handschriftliche Geschichte über Luther und seine Zeit, herausgegeben von Ch. G. NEUDECKER. Iéna, 1850.
- RAUMER Fr. v. Briefe aus Paris zur Erläuterung der Geschichte des sechzehnten und siebzehnten Jahrhunderts, t. I, Leipsick, 1831.
- † RAYNALDI O. Annales ecclesiastici, accedunt notæ chronologicæ, etc., auctore J. D. Mansi, t. 12-14. Lucae, 1755.
- RECUM A. v. Einzelne Betrachtungen aus der Geschichte von Teutschland mit elf noch ungedruckten Urkunden, Mayence, 1789.
- Reformation zu Biberach* vom Jahr 1517 bis zum Jahr 1650. Ulm, 1817.
- Reformationsgeschichte der Residenz-Stadt Dresden. Meissen, 1827.
- REHTMEIER Ph. J. Braunschweig-Lüneburgische Chronica, 3 vol. Brunswick, 1722.
- REINHARD J. P. Beiträge zu der Historie Frankenlandes und der angränzenden Gegenden, 3 parties. Bayreuth, 1761-1762.
- Relations secrètes et diverses nouvelles concernant l'histoire de France*. La Haye, 1697.
- † REUMONT A. von. Geschichte der Stadt Rom, t. 3, partie 2. Berlin, 1870.
- RIBIER G. Lettres et Mémoires d'Etat des roys, princes, ambassadeurs et autres ministres sous les règnes de François I^{er} et François II. 2 vol. Paris, 1666.
- RUCHTER O. Ueber die Verdienste des sächsischen Fürstenhauses um die Aufhebung

XLII TITRES COMPLETS DES OUVRAGES CONSULTÉS.

- des Bisthums Meissens in dem Zeitraum von 1539-1555, im Programm der Realschule zu Döbeln, 1874.
- † RIESS Fl. Der selige Petrus Canisius aus der Gesellschaft Jesu. Aus den Quellen dargestellt. Fribourg, 1865.
- † RUFFEL C. Christliche Kirchengeschichte der neuesten Zeit seit dem Anfange der grossen Glaubens und Kirchenspaltung, 3 vol. t. I, 2^e éd. Mayence, 1842-1846.
- Ritter J. B. Evangelisches Denkmahl der Stadt Francfurth am Mayn. oder ausführlicher Bericht von der daselbst im 16. Jahrhundert ergangenen Kirchen-Reformation. Francfort, 1725.
- Ritter M. Der Augsburger Religionsfriede 1555; voir RAUMER-MAURENBRECHER. Histor. Taschenbuch, sixième suite, 1^{re} année, p. 215-264. Leipsick, 1882.
- ROCHOLL H. Die Einführung der Reformation in der ehemaligen freien Reichstadt Colmar. Ein Beitrag zur Reformationsgeschichte des Elsass. Colmar, 1876.
- RÖHRICH T. W. Zur Geschichte der strassburgischen Wiedertäufer in den Jahren 1527-1543; voy. Zeitschrift für die histor. Theologic, 1860, t. I, p. 1-21. Gotha, 1860.
- † ROHRER Fr. « Das christliche Burgrecht » und die « christliche Vereinigung » Ein Beitrag zur schweizerische Politik in den Jahren 1527-1531. Lucerne, 1876.
- ROMMEL Ch. v. Philipp der Grossmüthige, Landgraf von Hessen. 2 vol. et un volume de documents. Giessen, 1830.
- SALIG J. A. Vollständige Historie der Augsburgerischen Confession und derselben Apologie, etc. 3 vol. Halle, 1730-1735.
- SASTROWEN B. Herkommen, Geburt und Lauf seines ganzen Lebens. Publié par MOHNIKE. 3 vol. Greifswalde, 1823.
- SATTLER C. F. Geschichte des Herzogthums Württemberg unter der Regierung der Herzoge, 3 parties. Ulm, 1764-1768.
- SCHADE O. Satiren und Pasquille aus der Reformationzeit. 3 vol. Hanovre, 1856-1858.
- SCHÄRTLIN VON BURTENBACH, Lebensbeschreibung, aus dessen eigenen und Geschlechts-Nachrichten. Francfort et Leipsick, 1877.
- † SHARFF B. Geschichte der Reformation der ehemaligen Reichstadt Isny, grösstentheils aus archivalischen Quellen gesammelt. Waldsee, 1871.
- SCHELNORN J. G. Ergötzlichkeiten aus der Kirchenhistorie und Literatur. 3 vol. Ulm et Leipsick, 1762-1764.
- SCHIRMACHER Fr. W. Briefe und Acten zu der Geschichte des Religionsgespräches zu Marburg 1529 und des Reichstages zu Augsburg 1530. Gotha, 1876.
- Johann Albrecht I, Herzog von Mecklenburg. 2 vol. Wismar, 1885.
- SCHLEGEL J. K. F. Kirchen und Reformationsgeschichte von Norddeutschland und den Hannover'schen Staaten, 2 vol. Hanovre, 1828-1829.
- SCHLÖZER K. v. Verfall und Untergang der Hansa und des deutschen Ordens in den Ostseeländern. Berlin, 1853.
- SCHMIDT C. La vie et les travaux de Jean Sturm, premier recteur du Gymnase et de l'Académie de Strasbourg. Strasbourg, 1855.
- Der Antheil der Strassburger an der Reformation in Churpfalz, Drei Schriften Johann Morbach's mit einer geschichtlichen Einleitung. Strasbourg, 1856.
- Philipp Melanchthon. Leben und ausgewählte Schriften (Leben und ausgewählte Schriften der Väter und Begründer der lutherischen Kirche). Partie III. Elberfeld, 1861.
- SCHMIDT G. Zur Geschichte des Schmalkalder Bundes. Voir Forschungen zur deutschen Geschichte, t. XXV, p. 69-98. Göttingue, 1885.
- SCHMIDT G. L. Justus Menius, der Reformator Thüringens. Nach archivalien und anderen gleichzeitigen Quellen. 3 vol. Gotha, 1867.
- SCHMIDT M. J. Geschichte der Deutschen, t. 11 et 12. Mannheim et Frankenthal, 1784. Neuere Geschichte der Deutschen, t. I, 2. Frankenthal, 1785.
- SCHÖNHERR D. Der Einfall des Kurfürsten Moritz von Sachsen in Tyrol 1552. Se paratbuch aus dem Archiv für Geschichte und Alterthumskunde Tyrols, t. 4, Innsprück, 1868.
- SCHOMBURG W. Die Pack'schen Händel, Ein Beitrag zur Geschichte Herzog Georg's

- von Sachsen, voir RAUMER UND MAURENBRECHER's Histor. Taschenbuch, sixième suite, première année, p. 177-212. Leipsick, 1882.
- SCHUCHARDT Chr. Lucas Cranach des Aelteren Leben und Werke. 2 vol. Leipsick, 1851.
- SCHULTE ROHRBACHER. Universalgeschichte der katholischen Kirche in deutscher Bearbeitung, t. 24. Munster, 1873.
- SCRUMACHER A. Gelehrter Männer Briefe an die Könige in Danemark vom Jahre 1522 bis 1633, 3 parties. Copenhague et Leipsick, 1758-1759.
- SCHWARZ H. Landgraf Philipp von Hessen und die Pack'schen Händel. Mit archivalischen Beilagen. Leipsick, 1864.
- SCHWARZ W. Römische Beiträge zu Joh. Gropper's Leben und Wirken, voir Histor. Jahrbuch der Görresgesellschaft, t. 7, p. 392-422. Munich, 1886.
- Scriptores rerum Prussicarum*. Die Geschichtsquellen der preussischen Vorzeit bis zum Untergange der Ordensherrschaft. Publié par TH. HIRSCH, M. TÖPPEX et E. STREHLKE, t. 5. Leipsick, 1874.
- SECKENDORF V. L. a. Commentarius historicus et apologeticus de Lutheranismosive de reformatione religionis ductu D. Martini Lutheri... recepta et stabilita. Francofurti et Lipsiæ, 1792.
- SEIDEMANN J. K. Erläuterungen zur Reformationsgeschichte durch bisher unbekanntes Urkunden. Dresde, 1844.
- Der Mainzer Rathschlag vom Jahre 1525 und Luther's beabsichtigte Gegenschrift vom Jahre 1526, voir NIEDNER, Zeitschrift für die historische Theologie, t. 17, p. 656-695. Leipsick, 1847.
- Das Dessauer Bündniss vom 26. Juni 1525; voir NIEDNER, Zeitschrift für die historische Theologie, t. 17, p. 638-655. Leipsick, 1847.
- Luther's Grundbesitz. NIEDNER, Zeitschrift für die historische Theologie, t. 30, p. 475-570. Gotha, 1860.
- SEISEN D. Geschichte der Reformation zu Heidelberg von ihren ersten Anfängen bis zur Abfassung des Heidelberger Catechismus. Heidelberg, 1846.
- SIMLER J. J. Sammlung alter und neuer Urkunden zur Beleuchtung der Kirchengeschichte, vernemlich des Schweizerlandes. 2 vol. Zurich, 1767.
- † SINNACHER F. A. Beiträge zur Geschichte der bischöflichen Kirche Säben und Brixen in Tyrol, t. 7 et 8, Brixen, 1830-1832.
- SIXT Chr. H. Paul Eber. Ein Stück Wittenberger Lebens aus den Jahren 1532 bis 1569. Ansbach, 1857.
- SLEIDANUS J. Zwei Reden an Kaiser und Reich. Nouvelle édition publiée par E. Böhmmer dans la Bibl. de la Société littéraire de Stuttgart, t. 145. Tubingue, 1879.
- SODEN F. v. Beiträge zur Geschichte der Reformation und der Sitten jener Zeit mit besonderem Hinblick auf Christoph Scheurl II. Nach archivalischen und anderen handschriftlichen Quellen. Nuremberg, 1855.
- SPALATINI G. Chronicon sive Annales, voir MENCKEN, Scriptt. rer. Germanicarum, t. 2. Lipsiæ, 1728.
- SPIEKER Chr. W. Geschichte des Augsburger Religionsfriedens vom 26. September 1555. Mit einer einleitenden Geschichte der Reformation. Schleich, 1854.
- SPRINGER J. Beiträge zur Geschichte des Wormser Reichstages 1544 und 1545. Leipsick, 1882.
- STÄLIN Ch. F. von. Wirtembergische Geschichte. t. 4. Stuttgart, 1873.
- State-Papers* published under the authority of her majesty's commission. King Henry the Eight. Part V continued. Vol. 7-11. 1849, 1852.
- STERN, A. Heinrich VIII von England und der schmalkaldischen Bund, 1540. Voir Forschungen zur deutschen Geschichte, t. 10, p. 489-507. Goettingue, 1870.
- STROBEL G. Th. Beiträge zur Litteratur, besonders des sechzehnten Jahrhunderts. Nach handschriftlichen und gedruckten Quellen. Giessen, 1842.
- STUMPF A. S. Baierns politische Geschichte. Munich, 1816, t. I. Urkunden zum ersten Band von Baierns politischer Geschichte. Munich, 1817.
- STUGENHEIM S. Baierns Kirchen- und Volks-Zustände im sechzehnten Jahrhundert. Nach handschriftlichen und gedruckten Quellen. Giessen, 1842.

XLIV TITRES COMPLETS DES OUVRAGES CONSULTÉS.

- Frankreichs Einfluss auf und Beziehungen zu Deutschland seit der Reformation bis zur ersten französischen Staatsumwälzung, t. I. Stuttgart, 1845.
- SUTTNER J. G.** Beiträge zur Geschichte des Protestantismus im Bisthum Eichstätt; voir Eichstättler Pastoralblatt, 1869 et 1870.
- TRECHSEL F.** Die protestantischen Antitrinitarier vor Faustus Socin. Nach Quellen und Urkunden geschichtlich dargestellt. 2 vol. Heidelberg, 1839, 1844.
- VARENTRAPP C.** Acht Briefe Melancthon's. Voir Forschungen zur deutschen Geschichte, t. 16, p. 1-26. Göttingue, 1876.
- Hermann von Wied und sein Reformationsversuch in Cöln. Ein Beitrag zur Reformationsgeschichte. Lipsick, 1878.
- VEESENMEYER.** Sammlung von Aufsätzen zur Erläuterungen der Kirchen-Litteratur-Münz- und Sittengeschichte, besonders des sechzehnten Jahrhunderts. Ulm, 1827.
- Venetianischen Depeschen* von Kaiserhofe. (Dispacci di Germania) Publiques par la commission d'histoire de l'Académie impériale des sciences, t. I. Vienne, 1889.
- VERPOORTEN.** Sacra superioris avi Analecta. Coburgi, 1708.
- VIERORDT K. F.** Geschichte der Reformation im Grossherzogthum Baden. Nach grossentheils handschriftlichen Quellen bearbeitet. Carlsruhe, 1847.
- VOIGT G.** Die Belagerung Leipzigs 1547; voir K. VON WEBER, Archiv für die sächsische Geschichte, t. 11, p. 225-324. Lipsick, 1872.
- Die Geschichtschreibung über den Schmalkaldischen Krieg. Mémoires de la section de philosophie et d'histoire de l'Académie des Sciences de Saxe, t. 6, p. 567-758. Lipsick, 1874.
- Moritz von Sachsen, 1541-1547. Lipsick, 1876.
- VOIGT J.** Fürstenleben und Fürstensitten im sechzehnten Jahrhundert; voir RAUMER, Histor. Taschenbuch, 6^e année, p. 201-371. Lipsick, 1835.
- Ueber Pasquille, Spottlieder und Schmähschriften aus der ersten Hälfte des sechzehnten Jahrhunderts; voir RAUMER, Histor. Taschenbuch, 9^e année, p. 321-524. Lipsick, 1838.
- Briefwechsel der berühmtesten Gelehrten des Zeitalters der Reformation mit Herzog Albrecht von Preussen. Beiträge zur Gelehrten-Kirchen- und politischen Geschichte des sechzehnten Jahrhunderts. Königsberg, 1841.
- Zwölf Briefe über Sitten und sociales Fürstenleben auf den deutschen Reichstagen. Ein Beitrag zur Sittengeschichte des sechzehnten Jahrhunderts; voir RAUMER, Histor. Taschenbuch, 3^e suite, 2^e année, p. 260-416. Lipsick, 1850.
- Margraf Albrecht Alcibiades von Brandenburg-Culmbach. t. 2. Berlin, 1852.
- Der Fürstenbund gegen Kaiser Karl V. RAUMER, Histor. Taschenbuch, 3^e suite, 8^e année, p. 1-194. Lipsick, 1857.
- VULPIUS Chr. A.** Curiositäten der physich-literarisch-artistisch-historischen Vor- und Mitwelt. 10 vol. Weimar, 1811-1823.
- WAITZ G.** Lübeck unter Jürgen Wullenweber und die europäische Politik. 3 vol. Berlin, 1855-1856.
- WALCH J. G.** Martin Luther's sämtliche Schriften. 24 vol. 1739-1750.
- WALCHNER K.** Johann von Botzheim, Domherr zu Constanz, und seine Freunde. Ein Beitrag zur Reformations- und Gelehrten-geschichte von Südschwaben. Mit einem Anhang ungedruckter Briefe und biographischer Notizen. Schaffhouse, 1836.
- WEECH Fr. von.** Die Aufhebung des Klosters Herrenalb durch Herzog Ulrich von Württemberg; voir Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins, t. 33, p. 296-362. Carlsruhe, 1880.
- WEISS Ch.** Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle, d'après les manuscrits de la bibliothèque de Besançon, t. 1-4. Paris, 1841, 1843.
- WENCK W.** Die Wittenberger Capitulation von 1547; voir SYBEL, Histor. Zeitschrift, t. 22, p. 53-131, Munich, 1868.
- Kurfürst Moritz und Herzog August; voir K. VON WEBER, Archiv. für die sächsische Geschichte, t. 9, p. 381-427. Lipsick, 1871.
- Kurfürst Moritz und die Ernestiner in den Jahren 1551 und 1552; voir Forschungen zur deutschen Geschichte, t. XII, p. 1-54. Göttingue, 1872.
- WICELII G.** Epistolarum libri quatuor. Lipsie, 1537.

- WIDMANN Leonhard. Chronik von Regensburg 1511-1543, 1552-1555; voir Chroniken der deutschen Städte, t. 15. Leipsick, 1878.
- WIDEMANN Th. Johann Eck, Prof. der Theologie an der Universität Ingolstadt. Ratisbonne, 1865.
- Geschichte der Reformation und Gegenreformation im Lande unter der Enns t. 1. Prague, 1879.
- WIGGERS J. Kirchengeschichte Mecklenburgs. Parchim und Ludwigslust, 1840.
- WILLE J. Philipp der Grossmüthige von Hessen und die Restitution Ulrich's von Wirttemberg. 1529-1535. Tubingue, 1882.
- Analecten zur Geschichte Oberdeutschlands, insbesondere Wirtenbergs in den Jahren 1531-1540. Carlsruhe, 1884.
- Zum Religionsartikel des Friedens von Kadan, 1534; voir BRIEGER, Zeitschrift für Kirchengeschichte, t. 8, p. 50-60. Gotha, 1884.
- WINKELMANN O. Politische Correspondenz im Zeitalter der Reformation t. II, 1531-1539. Strasbourg, 1887.
- WINTER G. Die märkischen Stände zur Zeit ihrer höchsten Blüte (1540-1550); voir Zeitschrift für preussische Geschichte und Landeskunde, t. 19, p. 253-310, 545-613, et t. XX, p. 505-631, 633-716. Berlin, 1882.
- WINTER V. A. Geschichte der Schicksale der evangelischen Lehre in und durch Bayern, bewirkt in der ersten Hälfte des sechzehnten Jahrhunderts, 2 vol. Munich, 1809-1810.
- WITTER J. Die Beziehungen und der Verkehr des Kurfürsten Moritz mit dem römischen Könige Ferdinand seit dem Abschlusse der Wittenberger Kapitulation bis zum Passauer Vertrage. Neustadt, 1886.
- WOKER F. W. Geschichte der norddeutschen Franziskaner-Missionen der sächsischen Ordensprovinz vom hl. Kreuz. Fribourg, 1880.
- WOLF A. Die Wiedertäufer in Tyrol und Mähren seit 1524; voir Geschichtlichen Bildern aus Oesterreich, t. I, p. 67-112. Vienne, 1878.
- WOLF G. Der Augsburger Religionsfriede. Stuttgart, 1890.
- WOLF J. Eichsfeldische Kirchengeschichte mit hundertvierunddreissig Urkunden. Göttingen, 1816.
- Zimmerische Chronik*, publié par M. A. BARACK, 4 vol. Bibl. de la Société littéraire de Stuttgart, t. 91-94. Tubingue, 1869.
- ZUINGLI H. Opera. Completa editio prima cur. M. SCHULERO et J. SCHULTHESSIO. Epist.. vol. VII, VIII. Turici, 1830-1842.

The first part of the document is a list of names and titles, including the names of the authors and the titles of their works. The list is arranged in a columnar format, with the names on the left and the titles on the right. The names are written in a cursive hand, and the titles are in a more formal, printed style. The list includes several names that are well-known in the history of literature, such as Shakespeare, Milton, and Dryden. The titles of the works are also clearly legible, and include titles such as "The Tempest", "Paradise Lost", and "The Essay of Criticism".

The second part of the document is a list of names and titles, similar to the first part. This list also includes several well-known names and titles, and is arranged in a similar columnar format. The names are written in a cursive hand, and the titles are in a more formal, printed style. The list includes names such as "The Essay of Criticism" and "The Essay of Dramatic Poesy".

The third part of the document is a list of names and titles, similar to the first two parts. This list also includes several well-known names and titles, and is arranged in a similar columnar format. The names are written in a cursive hand, and the titles are in a more formal, printed style. The list includes names such as "The Essay of Dramatic Poesy" and "The Essay of Criticism".



ERRATA

- P. 6, ligne 20, le général Pascara, *lisez* : Pescara.
- P. 40, ligne 9, nulle nouveauté religieuse introduite, *lisez* : ne fut introduite.
» ligne 36, à l'évêque de Strasbourg Guillaume pour l'archevêque de Strasbourg, *lisez* : à l'archevêque de Strasbourg Guillaume, à l'archevêque de Salzbouurg, aux évêques, etc.
- P. 82, ligne 7, dont il lisait gravement les droits, *lisez* : dont il lésait gravement les droits.
- P. 116, ligne 8, à moins qu'ils ne se décidassent, *lisez* : qu'ils ne se décident.
- P. 128, ligne 4, s'efforçait de faire aboutir, *lisez* : s'efforçait de faire réussir.
- P. 138, ligne 21, l'Empereur, *lisez* : L'Empereur.
- 157, ligne 33, comme leur fit remarquer, *lisez* : comme le leur fit remarquer.
- P. 159, ligne 3, le Landgrave le 5 mai, le 13, *lisez* : le Landgrave le 5 mai l'Electeur le 13.
- P. 167, ligne 12, la grande dépendance où étaient, *lisez* : où sont.
- P. 205, ligne 30, aux deux Bohèmes, *lisez* : aux Bohèmes.
- P. 225, ligne 2, il les supplie, *lisez* : il les suppliait.
- P. 238, ligne 16, songeait à l'y inviter, *lisez* : il songeait à l'y inviter.
- P. 250, ligne 3, de son subordonnés, *lisez* : de nos subordonnés.
- P. 262, ligne 38, le conseil promet, *lisez* : le conseil promet.
- P. 281, ligne 28, et leur répétant, *lisez* : leur répétant.
- P. 295, ligne 21, une autre question se présente, *lisez* : se présentait.
- P. 299, ligne 13, la landgravine, *lisez* : la landgrave.
- P. 375, ligne 29, il est difficile de s'engager d'avance, *lisez* : de se prononcer d'avance.
- P. 394, ligne 15, il ne peut admettre que Jésus-Christ descendit du ciel, *lisez* : il ne peut admettre que Jésus-Christ descende du ciel.
- P. 473, ligne 22, vos différents, *lisez* : nos différents.
- P. 511, ligne 10, prendre parti pour Henri de Brunswick le Landgrave, *lisez* : prendre parti pour Henri de Brunswick contre le Landgrave.
- P. 521, ligne 22, il lui fallut se rendre, *lisez* : il lui fallait se rendre.
- P. 531, ligne 20, ils les volent, pillent, *lisez* : ils les dépouillent.
- P. 621, ligne 31, avant de voir mes braves humiliés, je voudrais voir ainsi le traître écartelé, *lisez* : avant de voir mes braves ainsi humiliés, je voudrais voir le traître écartelé.
- P. 636, ligne 14, voilà pourquoi, malgré tous les gentilshommes, *lisez* : voilà pourquoi parmi tous les gentilshommes.
- P. 640, ligne 2, c'était un vacarme, une dispute perpétuels, *lisez* : c'était un vacarme affreux, une dispute perpétuelle.
- P. 654, ligne 4, faire périr l'Electeur prisonnier, *lisez* : faire périr l'Electeur.
- P. 684, ligne 28, on ne put jamais à s'entendre, *lisez* : on ne put jamais parvenir à s'entendre.
- P. 693, ligne 26, et ne lui pardonnait point, *lisez* : il ne lui pardonnait point.
- P. 696, ligne 5, et sûrs d'être récompensés, *lisez* : sûrs d'être récompensés.
- P. 780, ligne 21, ils avaient, *lisez* : il avait.
- P. 783, ligne 18, c'est faire une étrange injure aux Protestants, à nos princes ainsi qu'à leurs Electeurs laïques, à leurs enfants et descendants, *lisez* : c'est faire une étrange injure aux Electeurs laïques, à nos princes, ainsi qu'à leurs enfants et descendants.

SECRET

[The text in this section is extremely faint and illegible, appearing to be several paragraphs of typed or printed matter.]



HISTOIRE DU PEUPLE ALLEMAND DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

SITUATION GÉNÉRALE

DU

PEUPLE ALLEMAND

Depuis la fin de la révolution sociale jusqu'à la paix d'Augsbourg. (1555.)

LIVRE PREMIER

DÉVELOPPEMENT ET FORMATION INTÉRIEURE DE LA NOUVELLE DOCTRINE
JUSQU'À L'ÉTABLISSEMENT DE LA LIGUE DE SMALKADE. 1531.

CHAPITRE PREMIER

POLITIQUE EXTÉRIEURE DANS SES RAPPORTS AVEC
L'ALLEMAGNE DEPUIS 1525.

I

Tandis que la révolution menaçait de détruire « l'Empire romain de nation germanique » et, avec lui, tout l'équilibre politique et social de l'Allemagne, la puissance impériale renaissait en Italie, grâce à l'importante victoire remportée à Pavie sur les Français par les Impériaux (24 février 1525).

« La bataille a été rude », écrivait Reissner, secrétaire de Georges de Frundsberg; « dans les deux camps, des capitaines expérimentés combattaient non seulement pour la gloire, mais pour l'empire de l'Italie. » L'armée française avait été taillée en pièces; le roi François I^{er} était prisonnier. En France, la situation devenait tellement cri-

tique qu'on put craindre un moment le démembrement du royaume ¹.

Pour l'Allemagne, la victoire de Pavie fut un événement de la plus haute portée.

Ulrich, le duc proscrit du Wurtemberg, le très humble serviteur et le pensionnaire de François I^{er}, était parvenu, grâce aux subsides accordés par la France, à réunir une armée de cinquante à soixante mille Bohèmes, avec laquelle il se préparait à pénétrer dans les états de Ferdinand d'Autriche, frère de l'Empereur. Après avoir envahi le Wurtemberg, il avait demandé à François de nouveaux secours, lui proposant de combattre avec lui « leur ennemi commun, l'Empereur », et de se mettre à la tête des paysans soulevés ². La défaite de François I^{er} anéantit tous ces plans.

Plusieurs autres princes allemands, entre autres les Électeurs du Brandebourg, du Palatinat, de Trèves, entretenaient des relations secrètes avec la France. On trouva, parmi les papiers saisis à Pavie dans la tente de François I^{er}, des lettres fort compromettantes pour eux, établissant qu'ils avaient reçu du roi des grâces et des présents, à la condition de se montrer favorables à l'élection d'un nouveau roi romain ³. La victoire de Pavie déjoua également toutes ces intrigues.

Cette glorieuse journée eut encore un autre heureux résultat pour l'Allemagne : tranquille désormais sur la possession de l'Italie, Georges de Frundsberg put conduire au sénéchal de Walbourg plusieurs milliers de lansquenets aguerris, ceux-là mêmes qui avaient eu une si grande part à la répression de la révolte de Souabe.

Pour établir la paix et la justice, mettre un terme aux funestes innovations religieuses, causes de tant de séditions, d'émeutes, de guerres sanglantes, pour protéger le Saint-Empire contre le péril toujours plus imminent de l'invasion turque, l'Empereur convoqua les États à Augsbourg. (1^{er} octobre 1525.)

Son dessein était de se rendre en Italie le plus promptement possible et de s'y faire couronner empereur ; pour la restauration de l'unité de la foi et la réforme urgente des abus et des scandales ecclésiastiques, il se promettait de presser le Saint Père de hâter la convocation d'un concile général.

Revenu en Allemagne, et avec le concours des membres du Saint-Empire, il se proposait de travailler ensuite à la pacification de

¹ Voy. BUCHOLTZ, t. II, p. 317-318.

² Voy. notre second volume, p. 496-499.

³ Voy. t. II, p. 340, DROISEN, 2^e p. 119-129. — Voy. les dépêches de l'archiduc Ferdinand à l'Empereur, 14 mars et 14 avril 1525, dans LANZ, *Correspondenz*, t. I, p. 151-683. — Une dépêche semblable, datée du 2 avril, est citée par BAUMGARTEN, *Gesch. Karls V*, t. II, p. 318.

l'Allemagne, épuisée par les guerres civiles, ainsi qu'à l'extirpation des hérésies, tous les jours plus nombreuses et plus hardies. La réunion du concile, les réformes ecclésiastiques, écrivait-il aux États, allaient être l'objet de son zèle le plus actif. Mais jusqu'aux décisions de ce concile, il interdisait formellement toute innovation religieuse, ordonnant qu'aucune délibération n'eût lieu au sujet des questions intéressant la foi, durant la Diète qui allait s'ouvrir¹.

Avant tout, il fallait s'entendre sur les conditions de paix qu'il convenait d'offrir à François I^{er}.

Henri VIII, l'allié de l'Empereur, désirait ardemment la ruine complète de l'indépendance française, et conseillait à Charles-Quint d'envahir la France du côté de la frontière d'Espagne, tandis que lui-même, après avoir débarqué sur la côte normande, viendrait se faire couronner roi de France à Paris. Il promettait de restituer alors à l'Empereur tous les domaines appartenant, soit à l'Empire, soit à la maison de Bourgogne, ajoutant que Charles-Quint, en épousant sa fille Marie, pourrait voir un jour réunis sous son sceptre les royaumes de France et d'Angleterre².

Mais la prodigieuse fortune de l'Empereur ne l'avait nullement ébloui. Lorsque, très anxieux de l'issue de la campagne d'Italie, il avait reçu à l'improviste, à Madrid, la nouvelle que, le 24 février 1523, jour anniversaire de sa naissance, l'armée impériale avait remporté à Pavie une éclatante victoire et que François I^{er} était son prisonnier, il était devenu très pâle, et durant quelques instants avait gardé le silence; puis, après avoir lentement répété les paroles du messager porteur de l'heureuse nouvelle, il avait passé dans son appartement et remercié Dieu à genoux. L'espoir de voir bientôt l'Italie délivrée du joug des Turcs fut la première pensée qui s'offrit à son âme émue : « Je veux faire la plus grande diligence, » dit-il en allemand à l'ambassadeur polonais, « employer tous mes soins, pour assurer à la Chrétienté une paix générale. J'aiderai le roi de Pologne, mon frère, à refouler les infidèles. Je n'ai point en ce moment de plus cher désir. » A Madrid, il n'y avait eu, à l'occasion de la victoire, ni feux de joie, ni bruyantes manifestations d'allégresse. L'Empereur s'était contenté d'ordonner des processions publiques, afin d'obtenir de Dieu le triomphe complet des Chrétiens et la défaite des Turcs. « Dans un si étonnant succès, » écrivait Contarini, ambassadeur de Venise, « l'Empereur fait preuve d'une modération qui semble vraiment tenir du prodige³. »

¹ Circulaire imprimée à Tolède, 24 mai 1524. — Voy. BAUMGARTEN, II, p. 404.

² Instruction d'Henri VIII à ses ambassadeurs, dans FIDDES, *Life of Walsey*, p. 346-352.

³ ALBÈRI, *Relazioni*, ser. I, t. II, p. 61. — DITTRICH, *Regesten Contarin's*, p. 21-

Charles-Quint ne songeait point à profiter de la captivité de son ancien rival pour le perdre entièrement. Il ne voulait que le mettre hors d'état de troubler à l'avenir la paix de la Chrétienté. « Je ne veux de vous ni argent ni terres, » avait-il dit au chargé d'affaires du roi de France, « j'en possède assez. Toute mon ambition, c'est de voir l'Empire rentrer dans ce qui lui appartient, et les Turcs expulsés des pays chrétiens ¹. » « Vous savez, » écrivait-il à sa tante Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, « que j'ai de tout temps souhaité la paix et que je n'élève point de prétention sur le bien d'autrui. D'ailleurs, il sera beaucoup plus glorieux pour moi d'obtenir justice par des moyens modérés que d'adopter des mesures rigoureuses, pour encourir ensuite le reproche d'avoir abusé de la détresse d'un captif. Aussi, désireux avant tout de bien remplir mon devoir, j'ai commencé par faire au roi de France des propositions de paix, bien éloigné de vouloir le réduire à la dernière extrémité ². »

Il se bornait à réclamer les états qui lui appartenaient de droit, et surtout le duché de Bourgogne, « son ancien héritage, dont il portait le nom et les armes » et que la France s'était injustement approprié. Il exigeait de plus la renonciation de François au duché de Milan, jadis fief de l'Empire.

Le 14 janvier 1526 la paix de Madrid était signée : François I^{er} renonçait au duché de Bourgogne, c'est-à-dire aux pays que Louis XI, après la mort de Charles le Téméraire, avait enlevés à la fille mineure de ce dernier, depuis grand'mère de Charles-Quint ; il abandonnait également toute prétention sur l'Italie, ainsi que ses droits de suzerain en Flandre et en Artois. Il promettait et jurait de ne plus protéger désormais les ennemis de l'Empereur, le duc de Gueldre, le duc de Wurtemberg et Robert de la Mark, et pour sceller sa complète réconciliation avec Charles, demandait la main d'Éléonore, sœur de l'Empereur et veuve du roi de Portugal. Les deux souverains, désormais en parfaite intelligence, se promettaient d'insister auprès du Pape pour la prompte convocation d'un concile général, où toutes les puissances chrétiennes devaient envoyer des représentants, et par lequel on aviserait aux meilleurs

22. Voy. aussi, p. 70, ce que Contarini écrit au Sénat de Venise à propos de l'Empereur, le 3 nov. 1429. Voy. encore RAYNALD, ad a. 1525, n^o 81. — GREGOROVIVS, t. VIII, p. 437-438. — RANKE, *Deutsche Geschichte*, t. II, p. 224, note I. — BAUMGARTEN, t. II, p. 407-408.

¹ FLASSAN, *Histoire de la diplomatie française*, t. I, p. 325. « Charles-Quint agit avec plus de générosité qu'on ne le croit communément, car il n'attaqua point le sol français, bien que, par la perte de son souverain, la France fût dans un complet désarroi. Le 14 juin l'armistice de Bréda était signé. »

² BUCHOLTZ, t. II, p. 283-284, 314.

moyens d'assurer la paix de la Chrétienté, et d'organiser une nouvelle croisade. Il fut convenu que les deux fils du roi, le dauphin et le duc d'Orléans (plus tard François II), seraient conduits en Espagne comme otages, pour y demeurer jusqu'à l'entière exécution des traités. François I^{er} s'engageait à revenir de lui-même se constituer prisonnier, dans le cas où il ne parviendrait pas à remplir ses engagements.

L'Empereur, au sujet de ces promesses, disait plus tard à un ambassadeur français : « J'avais averti votre maître à Madrid que je le tiendrais pour un lâche et pour un parjure, s'il me trompait dans les assurances qu'il me donnait ¹. »

Mais François n'avait jamais eu l'intention de tenir loyalement ses engagements.

L'Empereur qui, dans les derniers temps de sa captivité, avait entretenu avec lui les rapports les plus fraternels, les plus confiants, lui dit une dernière fois au moment de le quitter : « Êtes-vous fermement décidé à exécuter le traité? » — « Je tiendrai tout ce que j'ai promis et je ne vois rien ni personne en mon royaume qui m'en puisse empêcher », avait répondu le roi ². « Si je me conduis contrairement à ce que je vous dis en ce moment, tenez-moi pour un vil misérable. » Cependant, à peine se vit-il libre que, rompant sa parole, il courut se joindre aux ennemis de Charles-Quint.

Charles ayant refusé d'entrer dans les plans d'Henri VIII, qui voulait voir à jamais détruite l'indépendance française, le roi d'Angleterre s'était tourné vers les Français, et le 30 août 1525 un traité de paix et d'alliance avait été conclu entre l'Angleterre et la France; Clément VII en avait reconnu les bases, car entre le Pape et l'Empereur un grave dissentiment s'était produit.

Après la bataille de Pavie, on avait été à Rome dans la dernière inquiétude au sujet des généraux de l'Empereur, lesquels, sous toutes sortes de prétextes, occupaient la province ecclésiastique de Plaisance avec des forces considérables ³. Le Pape était assez disposé à commencer de suite les hostilités; cependant il saisit avec joie l'occasion d'en venir, avec les Impériaux, à un accommodement ⁴. Il chercha même à disposer Henri VIII et son ministre Wolsey à la paix,

¹ Voy. les paroles prononcées par l'Empereur, WEISS, t. I, p. 350.

² Voy. BAUMGARTEN, t. II, p. 474. Les paroles de Baumgarten à ce sujet sont singulières (t. II, p. 485) : « Qu'il ne dût pas (François) exécuter le traité accompagné de tant de serments et de protestations d'honneur, se comprend de soi-même. »

³ Voyez GUICCIARDINI, lib. XV, ch. I. — BALAN, t. I, p. 105.

⁴ « ... come il papa fu certificato poter fuggire i pericoli presenti, lasciati gli altri pensieri, si volto con tutto l'animo alla concordia. » GUICCIARDINI, loc. cit.

pour donner à l'Italie et à la Chrétienté un repos depuis si longtemps désiré¹. Dans le même but il adressa un bref à l'Empereur, à l'archiduc Ferdinand, au chancelier Gattinara et à d'autres personnages influents² témoignant beaucoup de joie le jour où les pourparlers avec le plénipotentiaire Lannoy, vice-roi de Naples, aboutirent à un solide traité de paix avec Charles-Quint³. Le 1^{er} mai, la paix fut solennellement annoncée à Rome. La ville sainte était dans l'allégresse : le Pape entonna lui-même le *Te Deum*⁴.

Mais les engagements pris par Launoy, touchant le paiement d'une forte somme d'argent au duc Alphonse de Ferrare, étaient en contradiction flagrante avec le traité qui venait de se conclure, et l'Empereur, dans ce traité, ne voulut ratifier que les décisions qui lui étaient favorables, et non celles qui garantissaient au Pape des secours contre ses vassaux rebelles, ainsi que plusieurs autres avantages⁵. Les malentendus relatifs au duché de Milan ne tardèrent pas à amener une totale rupture entre le Pape et l'Empereur.

Morone, chancelier de Milan, avait, d'intelligence avec le duc François de Sforza et du consentement du Pape, conçu le projet de chasser les Impériaux d'Italie, secondé par le général impérial Pascara. Ce complot fut découvert, et Sforza fut accusé du crime de haute trahison. Avant qu'on ne connût l'issue du procès, l'Empereur refusa, malgré toutes les instances du Pape, de rendre au duc son duché. Dans le cas où Sforza serait condamné, le connétable de Bourbon, entré récemment au service de l'Empereur, devait, en son lieu et place, en recevoir l'investiture⁶.

Mais comme Bourbon était complètement sous la dépendance de l'Empereur, aux yeux du Pape il semblait « indifférent que le connétable ou Charles-Quint en personne gouvernât le duché » et tint

¹ Lettres de Giberti aux nonces d'Angleterre, du 1^{er} au 6 mars 1525, dans les *Lettere di Principi* (Venise, 1575), t. II, p. 74-81. — Voy. les brefs dans BALAN, t. I, p. 98-99.

² BALAN, t. I, p. 166 et suiv. — Le rapport de la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite, daté d'avril 1523, et annonçant que le Pape cherche à organiser une ligue contre l'Europe avec la France et l'Angleterre, repose sur des informations erronées.

³ GUICCIARDINI, loc. cit. BALAN, t. I, p. 117-119. — Le texte de ce traité (qui passe sous silence la mention des sommes que le Pape dut payer pour venir au secours de l'armée impériale menacée de famine dans le Milanais) se trouve dans le *Cod. Vatic.* 3924, fol. 207, communiqué par le D^r Etienne Ehses.

⁴ BLASIIUS DE CESENA, *Diarium*. Bibl. Barberini, XXXV, 43 fol. 116. Communiqué par le D^r Ehses.

⁵ GUICCIARDINI, lib. XV, c. 2, 3. Clément VII à l'Empereur, 15 juin 1525, dans BALAN, t. I, p. 154-155. Voy. — l'instruction pour le cardinal Farnèse, dans WEISS, t. I, p. 292.

⁶ Sur Bourbon, voy. notre second volume, p. 329-330. L'Empereur lui avait promis la main de sa sœur Éléonore et, pour le dédommager de ce mariage manqué, se pro-

« ainsi, au nord comme au sud, par Naples, l'Italie sous sa domination ». Clément VII, lit-on dans un document postérieur, « donna dès lors crédit à l'ancien préjugé qui voulait que le dessein de l'Empereur fût de s'assujétir toute l'Italie, et cette crainte le porta à s'allier à ceux qui pouvaient le mettre à couvert du péril qu'il imaginait ¹ ».

Le 22 mai 1526, le Pape, François I^{er}, Venise, Florence et le duc Sforza de Milan formèrent une ligue que le roi d'Angleterre, lui aussi, promit de soutenir de tout son pouvoir. (Ligue de Cognac.)

Les alliés convinrent entr'eux que l'Empereur serait sommé de rendre la liberté aux fils de France moyennant rançon, de restituer dans l'état où ils étaient avant la guerre les pays italiens tombés en son pouvoir; enfin, qu'il devrait s'engager à n'entrer en Italie pour aller y recevoir la couronne impériale qu'avec le nombre de soldats que Venise et le Pape lui permettraient de conduire avec lui. S'il refusait d'accepter ces conditions, on l'avertirait qu'une armée formidable allait envahir l'Italie et chasser les Impériaux de Naples, que Clément pourrait dès lors considérer comme fief des Etats de l'Eglise ².

« Dans cette guerre, » écrivait Gioberti, confident intime du Pape et comme lui rempli d'illusions sur les véritables intentions de François I^{er}, « il ne s'agit pas d'un sentiment d'honneur blessé, ni de la possession de telle ou telle ville, mais bien de la liberté même de l'Italie ou de son perpétuel esclavage sous le joug des Impériaux ³. »

Aussitôt que l'Empereur eut compris que François I^{er} ne prenait

posait de lui donner le duché de Milan. Le 11 fév. 1526, il rédigea pour Bourbon la formule d'investiture, au cas où Sforza serait convaincu par ses juges du crime de félonie. Voy. cet important document dans *Miscellanea di storia Italiana*, t. III, p. 546-557.

¹ RAYNALD, ad a. 1526, n° 10.

² L'opinion, encore accréditée, que Clément VII aurait délié François I^{er} du serment prêté à Madrid se fonde, en premier lieu, sur la dépêche adressée au Pape par l'Empereur le 17 septembre 1526. Charles s'y exprime d'une manière dubitative. « Et sunt qui affirmant, quod Vostra Sanctitas etiam Gallorum rege non petente eidem juramentum relaxaverit, quod nobis praestiterat pro foedere nobiscum prius inito. » GOLDAST, *Pol. Imperialia*, 1002. — Ce n'est que plus tard que Sepulveda enjolivra cette lettre des fleurs de sa rhétorique. *Opera* (Matriti, 1780, t. I, p. 186). Guichardin et Jovius, en général peu réservés dès qu'il s'agit de blâmer le Pape, se taisent sur ce point. Dans les altercations souvent renouvelées et très amères qui eurent lieu entre Charles-Quint et François au sujet de la rupture de la paix de Madrid, ce dernier ne s'appaya jamais, bien qu'accusé de lâcheté et de félonie par Charles-Quint, sur le fait d'avoir été relevé de son serment par le Pape. Ce n'est qu'en général qu'il affirme que les princes, ses amis et alliés, ont tous été d'avis que la convention de Madrid lui avait été imposée par la force et que « tam inhonestas, tam indignas regnoque perniciosas pactiones minime observandas ». Voy. GOLDAST, *Pol. Imp.*, p. 866-867. — LANZ, *Correspondenz*, t. I, p. 267.

³ « ... in essa si tratta o della salute o della perpetua servitu di tutta Italia. » Lettre du 10 juin 1526, dans les *Lettere di Principi*, t. I, p. 193. — Guichardin

nullement au sérieux le traité de Madrid, il envoya à Rome son ambassadeur, Hugo de Moncada, le chargeant de donner pleine satisfaction à toutes les réclamations du Pape¹. Mais il était trop tard; déjà la Ligue de Cognac s'était formée, et Clément VII ne voulut jamais renoncer à l'alliance française.

« Dieu, sans doute irrité par nos péchés, » écrit à ce propos Florebellus dans sa biographie du cardinal Sadolet, « permit que le Pape n'eut point alors la véritable intelligence de la situation; et laissa échapper la belle et honorable occasion qui lui était offerte de conclure la paix. »

Pour justifier sa conduite, Clément, dans un bref adressé à l'Empereur, l'accusait de vouloir opprimer l'Italie, d'attenter avec perfidie aux droits du Saint-Siège et de n'être dirigé que par son ambition et sa soif de domination universelle. Il assurait que les intérêts de la liberté, de la patrie, le devoir de défendre une cause juste, enfin sa propre sécurité l'avaient seuls contraint à prendre les armes.

« Votre Sainteté, » lui répondit Charles-Quint, « aurait dû mûrement réfléchir avant de se décider à entreprendre cette guerre. Était-elle réellement nécessaire dans les circonstances présentes? Fallait-il tirer du fourreau une épée dont le premier pasteur de la Chrétienté est à peine justifiable de se servir lorsqu'il s'agit de combattre les ennemis de la foi? Votre Sainteté est-elle certaine que son procédé soit équitable, et que l'Église ait quelque bénéfice à en attendre? Ne craint-elle pas que l'honneur et la considération du Souverain Pontife ne reçoivent au contraire une atteinte funeste le jour où l'on verra si injustement traité le protecteur et le défenseur en titre du siège apostolique? Une telle guerre bouleverse toute la Chrétienté; la déclarer, c'est allumer un incendie qu'ensuite il ne sera plus en notre pouvoir d'éteindre. Pendant que les forces des chrétiens se divisent, de perfides ennemis poussent peu à peu le troupeau des fidèles dans le sentier de l'erreur; on voit tous les jours de nouvelles hérésies se produire, et les fausses doctrines s'enracinent toujours plus profondément dans les esprits. De là, pour la religion chrétienne, un péril très grave, et qui peut devenir sans re-

excitait le Pape à commencer les hostilités. « Una guerra desiderata estremamente da tutta Italia, come giudicata necessaria alla salute universale. » *Discorsi politici*, opp. ined., t. I, p. 393. — Voy. GREGOROVIVS, t. VIII, p. 459. — De RECHONT, t. III, partie 2. a p. 172. « Si l'Empereur s'emparait de l'Italie, » écrivait Robert Acciajuoli, ambassadeur de Florence à Paris, à Gambaro, nonce apostolique en Angleterre, « il deviendrait bientôt maître du monde ». « Veh! misere Italia, et nobis viventibus. » — DESJARDINS, t. II, p. 861.

¹ RAYNALD, ad a. 1526, n° 9. — WEISS, t. I, p. 295. — L'instruction remise à Moncada se trouve dans les *Misc. di storia Ital.*, t. III, p. 553-564. Moncada arriva le 17 juin 1526 à Rome.

mède. » « Le but de tous mes efforts, » ajoutait Charles-Quint, « ce n'est point ce qui peut servir mes propres intérêts, c'est le refoulement des Turcs, nos communs ennemis ¹. »

II

Pendant que la guerre se rallumait entre les deux chefs de la Chrétienté, les Turcs s'approchaient.

Dès les premières années de la révolution politique et religieuse, les deux boulevards de l'Europe chrétienne, Rhodes et Belgrade, étaient tombés au pouvoir du sultan Soliman le Magnifique. Le jour de Noël 1522, l'armée des janissaires avait profané l'église Saint-Jean, à Rhodes ; les autels, tableaux et statues avaient été mis en pièces, les crucifix couverts de crachats et trainés dans la boue, et Mahomet proclamé « vrai prophète » du haut du clocher de Saint-Jean. Déjà les places frontières de la Croatie étaient aux mains des infidèles, et Soliman parlait de consolider sa puissance dans les pays danubiens, en se frayant un chemin jusqu'à la Hongrie.

Malheureusement, il avait trouvé parmi les « Turcs d'Europe » des amis et des alliés.

Plaçant ses intérêts particuliers au-dessus du bien général, François I^{er} n'avait laissé échapper aucune occasion d'exploiter le péril de tous au profit de son insatiable ambition ². Peu de temps avant la bataille de Pavie, il avait engagé un magnat de Hongrie, le comte Frangipani, à s'allier aux Turcs pour envahir la Carniole et la Styrie, et ensuite attaquer Ferdinand d'Autriche au cœur de ses états ³. Aussitôt après la défaite essuyée à Pavie, Louise de Savoie, mère de François I^{er}, s'était tournée vers Soliman pour en obtenir du secours ⁴, et François lui-même, par l'entremise de Frangipani, avait

¹ Correspondance entre le Pape et l'Empereur, dans RAYNALD, ad a. 1526, n° 6, 11, 22-50. — LE PLAT, t. II, p. 240-289. — Voy. SCHULTE-ROHRBACHER, p. 206-210. — BAUMGARTEN, t. II, p. 517-520.

² Son alliance avec le sultan avait une grande importance, à cause des succès éclatants alors remportés par Soliman. — Charrière remarque avec raison (t. II, avertissement IV) « qu'on a peine à se représenter, dans un état descendu à un rang inférieur et devenu le jouet de la politique des autres puissances, cette action illimitée qu'il exerçait dans les affaires de l'Europe et qui, à chaque mouvement de cet empire, semblait mettre en question l'existence du Christianisme et celle de la société européenne tout entière. »

³ Ferdinand à l'Empereur (14 mars 1525), dans LANZ, *Correspondenz*, t. I, p. 153.

⁴ « Confugimus ad te, magnum Cesarem, ut tu liberalitatem tuam ostendas et filium meum redimas. » — CHARRIÈRE, t. I, p. 114.

fait supplier Soliman, « le dominateur du monde, le maître du siècle, » d'humilier l'orgueil de Charles-Quint. Si le sultan daignait avoir égard à sa requête, François s'engageait à se montrer dans l'avenir son très reconnaissant serviteur¹.

Ainsi prévenu dans ses désirs, Soliman conclut un traité avec la France et la république de Venise, et fit équiper une flotte considérable qu'il envoya bombarber la côte d'Espagne.

Ibrahim, son grand vizir, reçut l'ordre de traverser les états de Ferdinand, puis de se diriger, par Frioul, vers le Milanais. Pour protéger la marche de l'armée turque, le sultan fit proposer un armistice à Louis II, roi de Hongrie et beau-frère de Charles-Quint et de Ferdinand. Mais ce prince ayant énergiquement refusé d'entrer dans aucun accommodement avec les infidèles, Soliman, plein de ressentiment, résolut de marcher tout d'abord contre lui².

S'intitulant « l'ennemi juré de la foi chrétienne », il fit avertir Louis que son dessein était de s'emparer de la Hongrie, de ravager Bude, de faire flotter au-dessus de toutes les cités hongroises l'étendard du Prophète, puis de marcher contre les Allemands. « Je me propose de les traiter aussi mal que toi, » écrivait-il, « et même plus mal encore. »

La Hongrie, depuis longtemps asservie par une noblesse dépravée, n'était pas en état de lui résister³. Elle ne possédait ni engins de guerre, ni munitions, ni argent, et là aussi, parmi les grands, se trouvaient en abondance des « Turcs Chrétiens⁴ ». Jean Zapoli, comte de Zips et voïvode de Transylvanie, excitait ouvertement le peuple à la rébellion envers les officiers royaux, rêvant de parvenir un jour

¹ Voy. HAMMER, *Mémoires sur les premières relations diplomatiques entre la France et la Porte*, dans le *Journal asiatique*, t. X, p. 19. Soliman, s'intitulait, dans la lettre où il cherche à rendre le courage à François I^{er}, « le souverain des souverains, le distributeur des couronnes aux monarques de la surface du globe, l'ombre de Dieu sur la terre, » etc. — Dans CHARRIÈRE, t. I, p. 116-118.

² D'après le propre récit d'Ibraïm, dans la relation des ambassadeurs de Ferdinand. Voy. GEYAT, t. I, année 1530, p. 43-44. — « Le roi de France, » rapporte Ibraïm, « après sa délivrance, écrivit au sultan que, par reconnaissance pour le secours qu'il en avait reçu, il se reconnaîtrait son obligé durant toute sa vie, et qu'aussitôt que sa santé le lui permettrait, il irait en personne à Constantinople, baiser les pieds de son bon maître et fidèle ami, et lui témoigner toute sa gratitude. »

³ Sur l'épouvantable détresse du pays, deux nonces nous ont laissé des tableaux émouvants. Les Papes seuls assistaient la Hongrie de leurs encouragements et de leur argent dans leur lutte contre les Turcs; malheureusement les Hongrois ne s'entendaient point à appliquer ces ressources avec discernement. — Voy. les rapports des nonces dans les *Monumenta Vaticana Hungariz. Relationes oratorum Pontificiorum, 1524-1526*. Budapestini, 1884.

⁴ Dès 1523 il n'était pas rare d'entendre dire hautement à Rome « que la Hongrie verrait sans déplaisir le grand Turc devenir son maître ». — Voyez HÖFLER, *Adrien VI*, p. 415. — BUCHOLTZ, t. III, p. 143 et suiv.

lui-même au trône de Hongrie avec l'appui des Turcs ¹. Aussi mit-il le plus grand retard possible à l'envoi des troupes dont il pouvait disposer, de sorte que Louis parvint à grand'peine à rassembler environ vingt-quatre mille hommes, pendant que Soliman s'avancait pour le combattre à la tête de plus de deux cent mille soldats. Avant même qu'il n'eût présenté la bataille aux Hongrois, son grand vizir s'emparait de Petervaradin, et envoyait en présent à son maître cinq cents têtes de chrétiens.

Le 29 août 1526, un combat décisif fut livré dans la plaine de Mohacz. Après une résistance héroïque, l'armée chrétienne se vit obligée de céder au nombre. Plusieurs fois, le roi chargea avec impétuosité les batteries turques, mais entraîné enfin par la déroute générale de ses soldats, il trouva la mort dans un marais où il s'était aventuré en fuyant. « Le pieux jeune roi, » lit-on dans une relation contemporaine de la bataille, « a été pour ainsi dire conduit à l'abattoir. Trahi, vendu de tous côtés, il a succombé avec ceux qu'il aimait ². »

Un grand nombre de magnats, cinq évêques et les archevêques de Gran et de Calocsa, périrent dans cette funeste journée. Environ deux mille têtes furent plantées devant la tente du sultan en guise de trophées; quatre-vingt mille prisonniers furent massacrés. Il était impossible de songer à une plus longue résistance. Bude, qui cependant avait ouvert ses portes au vainqueur, fut presque entièrement détruite par l'incendie. De Bude jusqu'à Raab et à Gran, les éclaireurs et pillards turcs ravagèrent sans pitié tout le pays. Deux cent mille Hongrois perdirent la vie durant la campagne. A Vienne, l'arrivée des barbares était attendue avec terreur. « Si des secours ne nous sont promptement expédiés, si l'on ne vient à notre aide, » écrivait à l'Empereur l'archiduc Ferdinand le 22 septembre, « c'en est fait de nous; il pourra bien se faire que d'ici à peu vous appreniez que j'ai partagé le sort du roi Louis ³. »

Mais Soliman, pour cette fois, ne poussa pas plus avant ses conquêtes. A la surprise générale, il reprit la route de Constantinople, après avoir promis à quelques magnats, venus pour lui faire leur soumission à Pesth, de donner à Zapoli la couronne de Hongrie.

A peine s'était-il éloigné que celui-ci, à la tête d'une puissante armée qu'il s'était bien gardé de mettre à la disposition de Louis à l'heure du suprême péril, entra à l'improviste dans Bude, et peu de

¹ Voy. LISKE, *Polnische Diplomatie*, p. 35.

² Voy. HÖFLEN, *Zur Kritik und Quellenk. der ersten Regierungsjahre Carls V.* Abth. II, p. 93.

³ BUCHOLTZ, t. III, p. 189.

jours après se fit couronner roi à Stuhlweissenbourg, par l'assemblée des états de Hongrie. (11 novembre 1526.)

« On a maintenant le secret des intrigues de Zapoli, » écrivait de Gran, le 3 décembre, un ambassadeur du roi de Pologne Sigismond; « on voit clairement où tendaient ses persévérants efforts. C'est lui qui excitait la sédition dans tout le pays, lui qui a attiré à son parti les souverains étrangers sans songer à l'état lamentable du royaume, aux terribles calamités qu'il appelait sur la Hongrie. Tout le pays est horriblement ravagé; partout une détresse affreuse, des lamentations infinies. Les Turcs se sont emparés de tous les châteaux forts; le cours des fleuves, les routes les plus importantes sont à leur disposition. Telle est la haine que les Allemands inspirent qu'on ne songe qu'à se liguier avec les Turcs, et à une commune agression contre l'Allemagne, dès qu'elle en fournirait le moindre prétexte. »

« Ce qui est singulier, » ajoute l'ambassadeur polonais, « c'est qu'on ne voit ici ni marchands, ni artisans, ni médecins, ni apothicaires. Tout le monde a renoncé au costume et aux usages chrétiens, surtout aux mœurs allemandes. L'art et l'industrie n'existent plus. Tous reviennent aux coutumes scythes¹. »

Aussitôt après son couronnement, Zapoli distribua entre ses amis les propriétés ecclésiastiques et séculières restées sans maîtres depuis la défaite de Mohacz. Il envoya ensuite des ambassadeurs au sultan pour recevoir de celui-ci la confirmation de son élection, et décréta contre les partisans de Ferdinand d'Autriche les châtimens attachés au crime de lèse-majesté: la confiscation des biens et l'infamie.

Cependant Ferdinand, fondant ses prétentions sur les titres héréditaires de la princesse Anne, sa femme, sœur et unique héritière du roi Louis, était résolu à tout tenter pour ressaisir la couronne de Hongrie. Ce dessein ne lui était pas seulement inspiré par l'intérêt personnel et par le désir d'agrandir sa maison; avant tout, il songeait à défendre la foi et les intérêts de la civilisation chrétienne, si gravement menacés par la tyrannie et l'oppression musulmanes. Il prévoyait avec raison que, si la Hongrie tombait au rang de puissance vassale de la Turquie, elle deviendrait bientôt le point d'appui des Turcs et le perpétuel foyer de toutes les entreprises formées contre les nations chrétiennes, si déplorablement divisées entre elles. « J'aime mieux, » disait-il, « perdre mes états et ma vie que de voir la Hongrie vendue aux Turcs par Zapoli, et ce qui nous est le plus

¹ Dans LISKE, p. 35-36.

sacré dans un continuel péril. Avant que d'être témoin de l'abaissement sans remède du nom chrétien et allemand, je tenterai tout, je hasarderai tout ¹. »

Ferdinand fut proclamé roi à la diète de Presbourg par un grand nombre de magnats, de députés de villes libres, et de membres de la petite noblesse.

À dater de ce jour, tous les ennemis de l'Empereur et de Ferdinand devinrent les amis de Zapoli.

Les rois de France et d'Angleterre exploitaient ses ressentiments, qu'ils attisaient tous deux à l'envi. Henri VIII recommandait à son ambassadeur à la cour de Hongrie d'avoir constamment en vue l'abaissement de la maison d'Autriche ², et François I^{er} promettait à Zapoli que, lui et ses alliés, lui prêteraient au besoin un énergique appui. Son ambassadeur, Antoine Rincon, lui écrivait-il, lui donnerait à ce sujet des renseignements plus précis ³. Rincon, à la cour du roi de Pologne, se montra fort actif pour les intérêts de Zapoli. Aussi l'ordonnance du roi Sigismond, portant qu'aucun Polonais ne pourrait prendre du service en Hongrie, demeura-t-elle comme non avenue. « Malgré la défense royale, » mandait de Cracovie l'ambassadeur de Ferdinand au chancelier Harrach, « beaucoup de Polonais quittent le pays pour aller servir le voïvode. L'ambassadeur de France se conduit en sifustier, sans la moindre vergogne. Il fait charger piques, fourches et harnais devant son hôtel, et les envoie en Hongrie. Votre Grâce ne saurait croire avec quelle sympathie on accueille ici l'envoyé de la France ⁴. »

Les princes allemands, eux aussi, poussaient Zapoli à s'opposer à Ferdinand ; parmi eux, les ducs Guillaume et Louis de Bavière se montraient les ennemis les plus acharnés de la maison d'Autriche, souhaitant non seulement son affaiblissement, mais sa ruine complète.

Le principal prétexte de la politique hostile des ducs leur était fourni par la compétition qui s'était engagée au sujet de la couronne de Bohême.

III

La mort du roi Louis avait laissé vacant le trône de Bohême. Ferdinand d'Autriche y avait les premiers droits par ses anciens titres

¹ *Das Haus Oestereich, ein Schild der Christenheit*, p. 39.

² Voy. VICTOR VON KRAUS, *Englische Diplomatie im Jahre 1527*. Vienne, 1871.

³ Lettre du 24 février 1527. — CHARRIÈRE, t. I, p. 150-158.

⁴ Lettres du seigneur de Logschau, de juin à août 1527, dans BUCHOLTZ, t. III, p. 214-222.

héréditaires et par les titres de sa femme, fille et sœur des derniers rois de Bohême. Néanmoins, désireux de mettre toutes les chances de son côté, il commença par solliciter les suffrages des grands feudataires. Il fit donc représenter aux États, réunis à Prague, le 8 octobre 1526, que la reine Anne et lui étaient les héritiers directs, les parents les plus proches du roi Louis, et qu'en vertu des anciennes lois du royaume, il devait être préféré à tous ses rivaux; qu'outre cela, il était d'extraction royale, frère de l'Empereur, intimement uni à lui, et pourrait garantir à la Bohême, fief et partie intégrante du Saint-Empire, la puissante protection de Charles-Quint lequel, dans tous ses périls et nécessités, s'empresserait de lui venir en aide. Quel autre prétendant réunissait autant d'avantages ?

Mais de nombreux compétiteurs lui disputaient la couronne. L'Électeur Jean de Saxe la convoitait, soit pour lui, soit pour son fils Jean Frédéric¹; le margrave de Brandebourg la recherchait pour son fils Joachim, François I^{er} et Sigismond, pour eux-mêmes. D'autre part, Guillaume et Louis, ducs de Bavière, mettaient tout en œuvre pour l'emporter sur tant de rivaux. Aussi représentaient-ils en tous lieux Ferdinand comme le futur oppresseur de la Bohême, l'ennemi de toutes ses libertés², et souscrivaient-ils de grand cœur à la proposition d'un de leurs chargés d'affaires, alors à Prague, qui les pressait de corrompre les membres les plus influents des états de Bohême, et de les satisfaire en tout ce qui flattait leur intérêt, pour les gagner plus sûrement, et les mettre « dans la bonne voie³. » Weissenfelder, leur chargé d'affaires, ne tarda pas à leur écrire qu'il espérait les meilleurs résultats des sommes partout largement distribuées⁴, et que l'ambassadeur de France lui avait donné sa parole que, dans le cas où François I^{er} ne serait pas élu, il ne songerait plus

¹ Voy. les délibérations des États de Bohême, t. I, p. 125-136. « Le duc luthérien Jean de Saxe me surprend grandement, » lisons-nous dans une lettre anonyme de Bohême; « il s'est présenté, comme je le crois, avant que les Bohêmes n'aient songé à lui, car ils seraient volontiers restés longtemps encore sans roi. — Les pauvres Bohêmes ont bien longtemps prié le ciel avec ardeur, ils ont fait chanter la messe dans toutes leurs villes et bourgs, ils ont ordonné des processions et des jeûnes, pour que Dieu leur accordât un bon souverain et protecteur. Dieu veuille qu'ils soient exaucés ! » — *Délibérations des États de Bohême*, t. I, p. 76. — Voy. la relation du seigneur de Schönberg au duc Georges de Saxe, 6 oct. 1526. — D'après les articles signés à la diète le 8 oct. touchant l'élection (voy. 43-44), un prétendant luthérien ne pouvait prétendre au trône.

² Voy. leurs lettres dans les *Délibérations des États de Bohême*, t. I, p. 120-123.

³ *Délibérations des États de Bohême*, t. I, p. 128.

⁴ « Le livre jaune » de Bavière, c'est-à-dire la liste des sommes à fournir, nous présente un chiffre de 230,500 florins. Encore la liste n'est-elle pas complète. Il y manque cinq noms. — *Délibérations des États de Bavière*, t. I, p. 127.

qu'aux intérêts de la Bavière; si Ferdinand formait quelque entreprise contre les ducs, le roi de France, de son côté, s'était engagé à leur venir en aide « par des secours d'argent ou autrement ». En revanche, l'ambassadeur français avait obtenu des ducs la promesse qu'ils se montreraient les alliés dévoués de François, en tout ce qui serait en leur pouvoir¹.

Le jour même de l'élection (23 octobre 1526), les ducs furent informés par leur ambassadeur que l'un d'eux venait d'être élu par le collège électoral, et serait proclamé roi le jour suivant en l'assemblée générale des États. « Je prie Votre Grâce de m'accorder le don de joyeux message, » écrivait de Prague, le 23 octobre, à l'un des ducs, Gaspard Gruber, « car Votre Grâce vient d'être élu roi de Bohême; » et Weissenfelder, ajoutant un post-scriptum à la dépêche, disait à son tour : « Je pense avoir mérité le don de joyeux message². »

Aussi la déception fut-elle amère lorsqu'on apprit, à Munich, que Ferdinand l'avait emporté sur tous ses compétiteurs, et qu'une ambassade solennelle avait été chargée de l'inviter à venir au plus tôt prendre possession de ses états.

Cachant néanmoins leur dépit, les ducs s'empressèrent d'offrir leurs félicitations au nouveau souverain. Ce n'était point par animosité personnelle envers lui, assuraient-ils, qu'ils avaient prétendu au trône de Bohême. Proches alliés, cousins de Ferdinand, ils espéraient son appui en toute circonstance, et se comporteraient toujours envers lui « comme de bons et fidèles parents³ ».

Toutefois, à dater de ce jour, le chancelier Léonard d'Eck commença en secret ses déloyales manœuvres.

Au risque d'allumer la guerre civile en Allemagne, il résolut d'écarter à tout prix Ferdinand du trône, bien que l'élection de celui-ci fut parfaitement régulière. Il se flattait que la défaite de l'Empereur en Italie servirait les vues de son ambitieuse politique.

En Italie, la guerre venait d'éclater.

Une dernière fois, l'Empereur (novembre 1526) avait fait assurer le Pape de son ardent désir de voir la paix se conclure, lui donnant la solennelle assurance que ni lui ni son frère ne désiraient étendre d'un pouce leurs possessions en Italie. « Je ferai l'impossible, » écrivait-il le 30 septembre à Ferdinand, « pour obtenir la

¹ Lettres aux ducs, 11 et 20 octobre 1526, dans les *Délibérations des États de Bohême*, t. I, p. 140-148.

² *Délibérations des États de Bohême*, t. I, p. 152.

³ Voy. l'instruction de Ferdinand, dans MUFFAT, p. 35.

paix et ma propre sécurité. Plutôt renoncer à mes avantages que, par ma faute ou ma complicité, troubler la tranquillité de la Chrétienté. Les instructions que j'ai données au vice-roi de Naples pour la conclusion de la paix contiennent des concessions qui ne sauraient être plus larges, et que mes ennemis ne peuvent souhaiter meilleures. Mais le véritable perturbateur de la paix, » ajoutait-il, « c'est le roi de France, qui a résolu de me chasser coûte que coûte de l'Italie ¹ ».

Léonard d'Eck mandait en janvier 1527 au délégué français, alors à Coire, « que les ducs, ses gracieux seigneurs, avaient appris avec la plus vive satisfaction le mauvais succès des affaires de l'Empereur en Italie ² ». « Si Charles, » écrivait-il aux ducs le 2 janvier, « venait à être chassé de la péninsule, non seulement il deviendrait aisé de déposséder Ferdinand du trône de Bohême; mais, au prix de très légers efforts, on pourrait venir à bout de lui ravir aussi ses possessions d'Allemagne. » Pour retarder et entraver le couronnement de Ferdinand, il fallait présenter aux magnats de Bohême les affaires d'Italie comme extrêmement embrouillées et grosses de périls. De cette manière, Ferdinand serait gêné dans tous ses actes, et la confusion se mettrait partout ³. Eck disait avoir été ravi d'apprendre par Henri de Schwihau qui, de Prague, en avait informé les ducs, que Zapoli armait contre Ferdinand, et avait donné permission aux Turcs de traverser ses états pour envahir la Carniole et la Carinthie, dans le cas où Ferdinand songerait à donner l'assaut au château de Presbourg ⁴. « Plus on poussera Zapoli à agir contre l'archiduc, » écrivait le chancelier, « mieux cela vaudra. Les ducs doivent persuader au voïvode, en lui faisant de beaux contes, que Ferdinand n'a rien à attendre de l'Empire et que, personnellement, il n'a ni argent, ni ressources d'aucun genre ⁵. »

Dociles à ces conseils, les ducs félicitèrent chaudement Zapoli de son avènement au trône ⁶ et s'offrirent à conclure avec lui une alliance de vingt ans ⁷. Ils lui envoyèrent aussi la joyeuse nouvelle de la réussite de leurs efforts : ils étaient enfin parvenus à

¹ Voy. LANZ, *Correspondenz*, t. I, p. 227-228. — BUCHNOLTZ, t. III, p. 54.

² MUFFAT, p. 11-12.

³ Lettres des 19 et 22 janvier 1527, dans les *Délibérations des États de Bohême*, t. I, p. 191-194.

⁴ Lettre du 9 février 1527, dans les *Délibérations des États de Bohême*, t. I, p. 184-186.

⁵ Dans MUFFAT, p. 6-9.

⁶ Instruction des ducs pour Conrad Posnitzer, janvier 1527, dans MUFFAT, p. 1-3.

⁷ Projet d'avril 1527, voy. MUFFAT, 29-31.

dissuader les membres du Saint-Empire de fournir aucun secours à Ferdinand ¹.

Lorsque celui-ci, informé de ses déloyales menées, s'en plaint aux ducs, témoignant son étonnement de voir « ses fidèles amis et cousins », malgré tant de protestations d'amitié, se comporter ainsi vis-à-vis de lui ², les deux frères nièrent énergiquement avoir jamais conclu aucun traité avec Zopoli; jamais, dirent-ils, ils n'avaient eu le moindre rapport avec le voïvode de Transylvanie, le soi-disant roi de Hongrie; jamais ils n'avaient rien fait qui pût léser en quelque chose les intérêts de Ferdinand et d'Anne. Tout au contraire ils avaient, en toute circonstance, fait preuve de la fidélité et du dévouement que de proches parents se doivent entre eux. Leur plus grand désir était que la guerre, les dissensions fussent évitées à l'avenir, non seulement en Hongrie, mais dans tous les états de Ferdinand et de la reine son épouse. Si le voïvode osait un jour former quelque entreprise contre Ferdinand, les ducs étaient résolus, comme il convenait à des « princes loyaux et chrétiens, à se montrer toujours les fidèles et dévoués cousins du roi de Hongrie ³ ».

Et cependant Eck n'avait au fond qu'une seule pensée : mettre à néant partout et toujours les desseins et les espérances de Ferdinand ⁴.

Ce but, il voulait le poursuivre jusqu'en Allemagne, par l'obtention de la couronne romaine pour la maison de Bavière et, pour y parvenir, il comptait sur l'appui de la France.

Dès 1521, le duc Guillaume avait fait part à l'Électeur Palatin Louis de son désir d'être élu roi des Romains et lui avait promis cent mille florins en échange de son suffrage. Il ne doutait pas qu'il ne fût très facile de venir à bout, par des moyens analogues, des autres Électeurs ⁵. En 1526, il s'efforça de gagner à ses intérêts le comte palatin Frédéric ⁶. Au moment où s'organisait la ligue de Cognac, Clément VII s'offrit de lui-même à lui prêter cent mille ducats, s'engageant en outre à faire tout ce qui serait en son pouvoir pour soutenir son dessein ⁷.

¹ La proposition est écrite de la propre main de Eck (1527, le 18 mai); voy. MUFFAT, p. 42-43.

² Instruction de Ferdinand pour Sigismond Louis de Polheim aux ducs de Bavière (21 avril 1527), dans MUFFAT, p. 33-33. — *Délibérations des États de Bohême*, t. 1, p. 217-219.

³ Réponse des ducs à Ferdinand (26 mai 1527), dans MUFFAT, p. 43-47.

⁴ Lettre de Eck au duc Guillaume (2 déc. 1527), dans MUFFAT, p. 53.

⁵ Voy. JÖRG, p. 620.

⁶ HEB. LEODIUS, *Annales de vita Friderici*, p. 91-93.

⁷ Voy. le rapport envoyé de Rome par le chargé d'affaires bavarois, Bonaventure Kurss, dans SUGENHEIM, *Bayerns Kirchen und Volkszustände*, p. 10, note 14.



Voici quels étaient les plans du chancelier : On commencerait par s'entendre sur l'affaire de l'élection avec les Électeurs de Trèves et du Palatinat ; ensuite on conclurait une alliance avec l'Électeur de Saxe et l'Électeur Palatin et, pour y réussir, on se rendrait favorable, par des présents, quelques conseillers saxons. L'Électeur de Mayence hésitait : on ferait agir auprès de lui le roi de France qui le déciderait facilement à favoriser la Bavière ¹. Dès les premiers mois de 1527, les ducs suppliaient François I^{er} d'user de toute son influence auprès des Électeurs, et de leur recommander chaudement les intérêts du duc Guillaume ².

François s'empressa de promettre son appui, ce qui ne l'empêcha point, l'année suivante, d'offrir également au prince luthérien Philippe de Hesse des secours en hommes et en argent, dans le cas où il aurait dessein d'obtenir à la pointe de l'épée la couronne romaine.

Ravir à la maison de Habsbourg la dignité impériale semblait, à Paris, l'un des buts les plus importants que pût se proposer la politique française. Un mémoire politique français, daté de 1526, démontre avec détail la nécessité urgente d'indisposer contre Ferdinand tout le corps électoral, et conseille de le corrompre. Il faudrait même, en cas de besoin, ajoute ce mémoire, avoir recours aux armes, car si François réussissait, par ses services et ses dons, à faire élire un roi romain, celui-ci, d'accord avec les Électeurs, conclurait une alliance solide avec la France, et dès lors on pourrait songer à recouvrer le Milanais ³.

Toutes ces intrigues, jointes aux guerres, aux dissensions qui ne cessaient de troubler l'Italie et la Hongrie, avaient leurs graves contre-coups à l'intérieur de l'Allemagne.

On lit dans des mémoires contemporains : « En 1526 et durant les années suivantes, la pauvre Chrétienté était tombée dans un lamentable état ; les puissances chrétiennes étaient désunies ; les classes élevées et les classes inférieures se haïssaient ; la confiance et la sécurité semblaient ne devoir jamais renaître parmi les hommes. L'Allemagne avait espéré qu'après les guerres civiles qui avaient désolé l'Empire, Charles-Quint viendrait en personne y restaurer la paix, la justice et le bon ordre. Mais, déçue dans son attente, elle se trouvait sans appui, sans protecteur. A la place du droit, régnaient

¹ SUGENHEIM, p. 9.

² Voy. SUGENHEIM, p. 29, note 69. « A Paris, un certain « maître Michel » était chargé des intérêts des ducs dans la question de l'élection, comme on le voit par une lettre de Weissenfelder ; » voy. STUMPF, p. 49, note 2.

³ Dans LANZ, *Staatspapiere*, p. 20-22. Sur l'alliance du roi de France avec les princes allemands, voy. aussi le mémoire du 26 fév. 1527, dans BREWER, 4^e, 1205, n^o 2919.

l'arbitraire et l'injustice ; tous les jours, nouveaux changements dans la religion ; plus d'équilibre, plus de sécurité, ni dans les questions intéressant la foi, ni dans la propriété ecclésiastique ; sous le manteau d'un évangile prétendu, s'abritaient impunément tous les vices ¹. »

A la grande joie des nouveaux croyants, le Pape et l'Empereur étaient en mauvaise intelligence ², et Charles-Quint se voyait contraint, à cause de la guerre qui venait de se rallumer malgré lui, à retarder de plusieurs années son séjour en Allemagne. Les ducs de Bavière, qui avaient fait montre envers lui d'une hypocrite fidélité, étaient secrètement alliés à tous les ennemis de sa maison, projetaient sa ruine et, pour l'accélérer, faisaient des emprunts d'argent au Grand Turc. Contrairement à tout sentiment d'honneur, le « roi très chrétien » encourageait le sultan à ravager les pays héréditaires d'Autriche, sans craindre les malédictions et les injures de ces milliers d'infortunés qui, après avoir été dépouillés de leurs biens, se voyaient entraînés en captivité, eux, leurs femmes et leurs enfants. Tandis que dans ses propres états, François persécutait sans pitié les Huguenots, qu'il appelait « les contempteurs de sa royale volonté », il se donnait en Allemagne pour le protecteur et l'ami des princes protestants et des villes libres, encourageant partout où il le pouvait l'anarchie religieuse.

Ainsi, sans que la puissance impériale fût en état de s'opposer à eux, les princes allemands et les villes, appuyés par l'étranger, avaient toute liberté d'assurer dans leurs états le succès de la révolution politique et religieuse, d'opprimer l'Église Catholique et de réunir entre leurs mains toutes les propriétés ecclésiastiques.

¹ Dans le *Codex Trierer Sachen und Briefschaften* (voy. t. II, p. 16, note 3) se trouvent des notes et souvenirs anonymes qui n'ont pas grande valeur quant aux événements, l'auteur ne rapportant guère que des faits bien connus, mais ayant leur intérêt en ce qui concerne l'état général de la nation. L'auteur tient pour l'Empereur, sans méconnaître les fautes de la politique impériale sur le terrain religieux, surtout à dater de 1540. Il avait assisté à plus d'une Diète. A plusieurs reprises on lit dans le texte : « Laurent de Truchsess a dit, » ou « Laurent de Truchsess a écrit, etc. »

² « *Lætabantur interea et exultabant Lutherani, quod tanta inter Ecclesiæ capita venisset discordia, quippe illis dissidentibus impunitatem sibi promittebant.* » KIL LEIB, p. 504.

CHAPITRE II

FORMATION DES ÉGLISES D'ÉTAT. — DIÈTE D'AUGSBOURG. PREMIÈRES CONVENTIONS ET LIGUES RELIGIEUSES

1525—1526.

I

Luther, à dater de 1520, n'avait cessé d'attaquer l'Église jusqu'en ses fondements. Niant sa divine autorité, il n'avait pas craint d'émettre des principes qui ne visaient à rien moins qu'à la ruine complète de l'ancien droit germanique. Pour perdre à jamais le Pape et les cardinaux, « ces docteurs de perdition, ces abcès de la Sodome romaine, » il n'avait pas hésité à conseiller une représaision sanglante aux rois et aux princes, les encourageant à détruire par les armes « cette peste de la terre, et à trancher le différend, non plus avec des paroles, mais par le glaive ». Il avait déclaré hors la loi les prêtres qui refusaient d'adhérer à son évangile; il appelait les évêques osant s'opposer à sa doctrine « prêtres d'idoles, serviteurs de Satan, qu'il ne fallait plus considérer que comme l'ordure du monde ». Une « violente secousse qui les déracinerait de la terre » serait, assurait-il, « un événement heureux ». Dans un ardent manifeste, il avait, en 1523, réclamé la suppression des évêques et de leur juridiction, hâtant par conséquent de ses vœux le total renversement de la constitution de l'Allemagne, puisqu'à cette époque les évêques n'étaient pas seulement les premiers pasteurs de l'Église, mais encore, pour la plupart, princes régnants du Saint-Empire Germanique¹.

Peu de semaines après la publication de ce manifeste, Frantz de Sickingen s'était chargé de le commenter par des actes de violence. Ravageant les évêchés il avait ouvert « une trouée » à l'Évangile, mais ennemi en même temps du pouvoir excessif des princes temporels, il avait essayé de créer à la chevalerie du Saint-

¹ Voy. notre second vol., p. 107-109, 231-240, 235-240.

Empire une situation toute nouvelle, et de lui donner une importance considérable dans les affaires de la nation. Mais son entreprise avait échoué, et depuis lors l'indépendance politique de la petite aristocratie avait pour jamais pris fin. A partir de ce moment, les chevaliers n'exercèrent plus aucune influence sur les destinées de l'Allemagne; leur défaite servit l'ambition des princes souverains ¹.

Depuis lors, les idées, les tendances révolutionnaires, tant en politique qu'en religion, s'étaient de plus en plus accentuées dans les classes populaires. Sous le drapeau de l'évangile luthérien, une vaste insurrection avait bouleversé les cités et les campagnes. Mais la sédition avait enfin été domptée, et là encore les princes avaient seuls bénéficié de la victoire. Les bourgeois, les paysans, séduits par d'atrayantes chimères, avaient tenté de s'affranchir par la révolte de la tyrannie des princes, mais leur véritable but était ailleurs. Pour eux, il ne s'était pas seulement agi de résister aux caprices arbitraires des puissants : ils avaient rêvé de rétablir la justice, le droit, de restaurer la sécurité publique, de réorganiser les anciens tribunaux selon le vieil esprit du droit germanique, de maintenir leurs libertés et coutumes, enfin de faire cesser les exactions des princes et des seigneurs et de mettre un terme à l'oppression du peuple par la puissance envahissante des grands capitalistes. Mais leur attente avait été trompée; la révolution n'avait eu d'autre résultat que la ruine de tous les droits du « pauvre homme », et surtout du pauvre cultivateur qui, à dater de ce moment, se vit condamné pour des siècles à une existence rude et misérable sous la dure tyrannie des grands ².

Dès lors, il ne fut plus question de reviser la constitution du Saint-Empire au profit de la classe populaire; cet espoir était à jamais détruit. Le droit romain, qu'on s'était flatté de proscrire, prit une influence prépondérante; il fallut subir toutes ses conséquences désastreuses. Les princes, une fois maîtres de la révolution, ne songèrent plus qu'à mettre leur pouvoir, désormais affermi, au service de leurs intérêts personnels, contre la puissance de l'Empereur et la liberté du peuple.

Le nouvel évangile, lui aussi, fut mis au service des plans ambitieux des princes.

Jusqu'à l'explosion de la révolution sociale, aucun d'eux ne s'était ouvertement déclaré pour la doctrine de Luther, pas même Frédéric de Saxe. Ce prince, d'un caractère faible et indécis, avait, il est vrai, laissé le mouvement s'opérer, mais person-

¹ Voy. notre second vol., p. 241-270.

² Voy. notre second vol., p. 459 à 615, p. 237, 514.

nellement il ne s'était point séparé de l'ancienne Église. Les tendances démocratiques contenues dans la doctrine de Luther, ses jugements amers sur les princes allemands, presque tous, à son sens, « fous, extravagants ou scélérats notoires, » lui avaient gagné peu de partisans parmi les membres de la haute aristocratie. « Princes, » avait-il écrit un jour en les menaçant ouvertement (1523), « on ne peut plus, on ne doit pas tolérer plus longtemps votre insolence, votre tyrannie ! Le monde n'est plus ce qu'il était autrefois, alors que vous pouviez impunément poursuivre vos subordonnés comme on traque un vil gibier ! » Même après que la révolte eut éclaté, on entendit Luther attribuer à l'intolérable joug que les princes et seigneur avaient fait peser sur leurs sujets la responsabilité de ce qui se passait ¹.

Mais après la défaite des paysans, son langage avait complètement changé. Lui et Mélanchton s'étaient alors accordés pour prôner une politique jusqu'alors ignorée en Allemagne, et diamétralement opposée à l'antique législation germanique et chrétienne : la doctrine de l'omnipotence du souverain. Les deux coryphées de la réforme firent aux citoyens un devoir positif d'obéir passivement aux ordres des autorités, proclamant hautement la légitimité du ser-vage et les droits illimités du prince régnant. La révolte des paysans, disaient-ils, devait servir de leçon aux gouvernants. Désormais les princes étaient rigoureusement tenus de se montrer sévères, énergiques. Le paysan devait être accablé de fardeaux, sans cela il devenait séditieux, intraitable. « Le peuple allemand, » écrivait Mélanchton en 1525, « est tellement sauvage, indiscipliné et féroce, qu'il faut de toute nécessité restreindre sa liberté et le traiter beaucoup plus durement que par le passé ². »

Ainsi la nouvelle doctrine fournit une solide base à l'affermissement du pouvoir des princes.

Non seulement dans le domaine politique, mais dans les questions religieuses, « l'évangile » fut exploité au profit des pouvoirs régnants.

Luther, ardent dès le début à vouloir l'entière destruction de l'Église Catholique, avait érigé en principe le sacerdoce universel de tous les chrétiens, et conféré à l'assemblée ou communauté chrétienne le droit et la puissance de prononcer sur l'orthodoxie des doctrines, l'établissement ou la déposition des docteurs et des pasteurs ; tout chrétien s'apercevant que la saine doctrine n'était pas bien enseignée dans la communauté dont il faisait partie devait se considérer

¹ Voy. notre second vol., p. 237, 314.

² Voy. notre second vol., p. 612 et suiv.

comme suffisamment instruit pour remédier au mal. Investi et oint par Dieu lui-même, par lui revêtu du pouvoir sacerdotal, il avait le devoir, sous peine d'encourir la disgrâce divine et d'exposer son salut, de prêcher publiquement la parole de Dieu.

Il était impossible, cela va sans dire, de fonder une nouvelle Église, une nouvelle constitution ecclésiastique, sur un semblable principe¹. Ce qui devait arriver arriva, l'anarchie religieuse ne se fit pas attendre. On vit de tous côtés surgir de nouveaux docteurs, tout aussi autorisés que Luther à interpréter la sainte parole, se vantant d'en posséder seuls la véritable intelligence et donnant leurs opinions personnelles comme le seul évangile admissible. Aussi Luther, dès 1525, laissait-il échapper cet aveu : « De nos jours, il y a autant de sectes et de *Credo* que de têtes. Celui-ci nie le baptême; celui-là rejette le Saint-Sacrement; cet autre veut qu'un monde intermédiaire sépare notre terre du jugement dernier. Ceux-ci enseignent que le Christ n'est pas Dieu; l'un dit ceci, l'autre cela. Point de rustre si grossier qui ne s'imagine avoir reçu une mission du Saint-Esprit, et ne prenne toutes ses rêveries pour autant de révélations prophétiques². »

Partout où l'on avait rompu avec l'Église se faisait sentir le défaut de cette antique autorité qui jadis avait décidé de tout sans contestation, et tranché toute difficulté sans que jamais on pût l'accuser d'avoir abusé de ses droits. Le sentiment qui reliait seul entre eux tant de nouveaux docteurs, divisés sur tout le reste, c'était une aversion commune pour les doctrines et les institutions catholiques, c'était le besoin de les insulter.

A mesure qu'avait grandi l'anarchie religieuse, les sciences, les lettres, les œuvres charitables avaient dépéri : les hautes études, les établissements d'enseignement supérieur, les écoles populaires s'étaient de plus en plus désorganisés. « Les écoles nous font défaut de tous côtés, » avouait tristement Luther; « on en viendra bientôt à ce que maîtres d'écoles, curés, prédicateurs manqueront à la fois.

¹ Voy. MAURENBRECHER, *Studien und Skizzen*, p. 314-316. « Quant à l'idéal que se faisait Luther de la communauté chrétienne, » dit très justement l'auteur, « des obstacles sérieux en rendaient la réalisation très difficile. Disons seulement un mot de celui que comporte le fait lui-même. A qui eût-il appartenu de juger si tel ou tel individu appartenait réellement à la communauté orthodoxe? Luther n'a donné aucune solution satisfaisante à cette question, ni à d'autres qui lui touchent de près; il semble ne se les être pas sérieusement posées à lui-même. D'ailleurs, la communauté n'est pas l'Église. Là git précisément le point le plus ardu du problème. Il s'agit d'établir et de consolider le lien qui rattache la communauté isolée au corps de l'Église. Luther ne nous montre nulle part le moyen de résoudre le problème. »

² Lettre aux chrétiens d'Anvers. — Voy. DE WETTE, t. III, p. 61.

Faute d'avoir de quoi vivre, ils se décideront à prendre un métier, il ne nous en restera plus. »

D'autre part, les nouvelles doctrines sur la justification par la foi seule et sur le serf arbitre avaient exercé une influence également funeste sur les œuvres charitables. On avait vu s'éteindre peu à peu cette ardeur généreuse qui jadis, dans toutes les classes de la société, avait pressé les âmes de mettre à la portée de tous les biens les plus élevés de la vie. Si, comme l'enseignait Luther, les seuls mérites de Jésus-Christ suffisaient pour donner à l'homme la certitude d'être en état de grâce ; si le chrétien est justifié par cela seul qu'il croit au Rédempteur ; si son salut est uniquement attaché à la médiation du Christ sans que de son côté il soit obligé à rien ; si les bonnes actions, fruits de la foi, sont sans aucune efficacité pour la vie éternelle, il est clair que des milliers de fidèles, et la plupart de ceux qui recevaient cette doctrine, allaient trouver plus simple et plus commode d'abandonner les bonnes œuvres qu'ils avaient coutume d'accomplir, et laisser de côté, avec la confession, les pèlerinages et autres exercices de dévotion, les dons charitables, les legs pour les institutions de bienfaisance, les donations pour les églises, les hôpitaux et les écoles. Ce fut ce qui eut lieu. On cessa de donner, de sorte que les établissements de charité, les fondations léguées par nos ancêtres se virent promptement menacés d'une ruine complète¹.

Les effets de la doctrine du serf arbitre furent tout aussi désastreux sous le rapport des mœurs. On se plaignait de tous côtés de la dépravation croissante du peuple.

Ni la doctrine de Luther, ni le nouveau culte, c'est-à-dire le prêche, n'avaient réussi à fonder une nouvelle société religieuse ; on n'avait abouti qu'à désorganiser, qu'à détruire. Dans les pays où l'on refusait d'en revenir à l'antique autorité ecclésiastique, on craignait avec raison que l'absence de toute juridiction, de toute discipline, ne fît bientôt disparaître presque entièrement jusqu'aux vérités les plus essentielles du Christianisme, et qu'au milieu de l'abaissement universel des mœurs, les derniers vestiges des vertus chrétiennes ne vinsent à s'effacer.

Dans un pareil péril, les chefs de la révolution religieuse appelèrent la puissance temporelle à leur secours. Ils mirent l'Église au service de l'État, ils chargèrent le pouvoir temporel de régler toutes les questions de foi, lui assurèrent la légitime possession des biens

¹ Voy. notre second volume, p. 310-322, p. 356-413. Sur la doctrine de la justification par la foi seule mise en opposition avec la doctrine catholique, voy. l'opuscule intitulé : *Briefe an meine Kritiker*, p. 82-88.

du clergé et des établissements religieux, et en même temps lui reconnurent le droit d'introduire et de faire prêcher dans leurs possessions les nouvelles doctrines érigées en religion d'État.

C'est ainsi que l'omnipotence de l'État en matière spirituelle naquit des principes de l'hérésie et fut encouragée et développée par eux. Les princes, et dans les villes libres les magistrats, devinrent les administrateurs en chef des intérêts temporels de l'Église comme de tous ses biens. En même temps, dans une complète indépendance de toute autorité spirituelle supérieure, ils s'érigèrent en pontifes suprêmes des églises naissantes. L'enseignement religieux fut placé sous la haute surveillance de l'autorité civile, et rendu dépendant du bon plaisir ou de l'agrément du pouvoir souverain.

La double doctrine de la puissance illimitée de l'État sur les sujets et de la subordination de l'Église à la puissance temporelle convertit aux nouvelles doctrines un très grand nombre de princes, déjà fort alléchés par l'espoir de mettre la main sur les richesses du clergé. On a vu leurs convoitises cupides dès le début de la tourmente révolutionnaire de 1525 : elles se firent jour avec plus de hardiesse encore après la défaite des rebelles. Le grand maître de l'ordre Teutonique de Prusse, le margrave Albert de Brandebourg, l'Électeur Jean de Saxe, le Landgrave Philippe de Hesse, les margraves Casimir et Georges de Brandebourg-Culmbach, les ducs Philippe, Otton, Ernest et François de Brunswick-Lunébourg, le prince Wolfgang d'Anhalt et le duc Henri de Mecklembourg se déclarèrent ouvertement les disciples et les protecteurs du nouvel évangile.

Dans les villes libres, « l'Évangile » recrutait aussi chaque année de nombreux partisans. Les cités, comme les princes, étaient ravies de voir se consolider leur puissance territoriale par l'affranchissement de toute redevance aux évêques et aux abbayes, par la confiscation des biens de l'Église, la suppression de la juridiction des évêques, et surtout par la transmission aux magistrats de l'autorité épiscopale.

Assurément, dans les villes comme dans les territoires princiers, parmi les gouvernants comme parmi les sujets, chez les lettrés comme chez les simples, « l'Évangile » comptait un grand nombre de partisans sincères. Mais les actes rudes, grossiers, violents, qui accompagnèrent dans toutes les classes de la société, et surtout dans les villes, l'introduction des nouvelles doctrines, ne démontrent que trop le peu de part qu'un réel et profond besoin religieux, une préoccupation morale élevée eurent sur les nombreux changements de religion qui se produisirent à cette époque. On se servait de la « liberté évangélique » tant prônée pour opprimer toute liberté de con-

science, et nulle part le moindre égard n'était montré aux convictions religieuses des chrétiens restés fidèles à l'ancien culte.

Afin de réaliser leur dessein avec le plus de liberté possible et sans avoir à redouter d'opposition, les princes luthériens cherchèrent à former des alliances « pour la cause de l'Évangile ». Certains qu'en un moment de péril les riches cités libres pourraient leur prêter un utile secours, ils se tournèrent vers elles, et celles-ci, autrefois les plus fermes soutiens de la puissance impériale, et qu'une sage politique avait toujours rendues leurs adversaires déclarés, saisirent avec empressement l'occasion qui leur était offerte, et firent cause commune avec eux contre l'Empereur.

II

Le margrave Casimir de Brandebourg-Culmbach fut le premier qui songea à exploiter à son profit la défaite des rebelles.

A l'époque où les chevaliers brigands désolaient la Franconie, Casimir avait été « en fort mauvais renom ; » bien souvent, dans ses châteaux forts, il avait offert un asile à Thomas d'Absberg et à ses affidés ¹. Pendant la guerre des paysans, son attitude avait été plus qu'équivoque ; il avait entretenu des relations suivies avec les révoltés du camp de Wurzburg, et ceux-ci avaient pu croire un instant qu'il allait adopter les douze articles et devenir lui-même un « frère chrétien ». Mais le 10 mai 1525, le comte Guillaume de Henneberg lui ayant fait remarquer qu'il serait très facile, avec l'aide des paysans et du Landgrave de Hesse, de changer l'évêché de Wurzburg en principauté temporelle et le margrave de Brandebourg en duc de Franconie, Casimir avait fort goûté le conseil, et aussitôt la jonction de l'armée du Palatinat avec l'armée de la Ligue Souabe, jonction qui avait eu pour résultat la complète défaite des paysans à Königshofen, il s'était tourné contre les révoltés. Ses meilleures troupes furent employées à achever de les réduire, et bientôt il devint l'un de leurs plus impitoyables bourreaux. A Kissingen, l'exécuteur public fit crever les yeux, par son ordre, à cinquante-sept bourgeois. Un peu plus tard, deux frères durent passer en public par la même horrible mutilation, au milieu des lamentations des femmes et des enfants. Beaucoup d'insurgés eurent les mains coupées ². Plus de cinquante personnes, dans les deux principautés d'Anspach et de Bayreuth, subirent la torture, et les amendes recueillies par le margrave ne s'éle-

¹ Voy. notre second vol., p. 243-245.

² Voy. notre second vol., p. 577-579, p. 596-606.

vèrent pas à moins de cent mille florins. La noblesse de ses états lui ayant fait quelques représentations au sujet d'une si cupide exploitation de ses sujets, Casimir répondit « qu'en sa qualité de prince souverain il se regardait comme parfaitement autorisé à agir comme il le faisait ». L'aisance dont jouissaient alors les paysans offrait une riche proie à la rapacité des princes ; parmi les condamnés et les proscrits, il ne s'en trouva que fort peu dont les biens, après tant de calamités, et les dettes une fois payées, ne rapportassent pas à la vente de cinquante à cent florins. Point de village où l'on ne rencontrât des cultivateurs possédant de sept cents à mille florins ¹. Et Casimir ne se borna pas à rançonner les paysans et les bourgeois, il mit la main sur l'argent, les bijoux, les vases précieux des abbayes placées sous sa juridiction ².

Après la défaite des rebelles, Casimir réunit à Forsheim les princes et les magistrats des villes faisant partie de la Ligue Souabe (11 juillet 1525), afin de se concerter avec eux sur les moyens à prendre pour qu'à l'avenir les révoltes populaires fussent évitées, et que le peuple fût instruit « de la pure parole de Dieu » expliquée selon son véritable sens. Une commission élue sous l'influence du margrave présenta à l'assemblée un rapport où les récentes émeutes étaient en grande partie attribuées aux prédicants, « parmi lesquels il s'en trouvait beaucoup d'ignorants et de séditeux. » Pour éviter, disait ce rapport, que de pareils événements ne vissent à se reproduire, il fallait avant tout songer à faire choix « de prédicants éclairés », faisant profession d'une foi pure, et tenus d'annoncer la parole de Dieu « dans son sens littéral ». Les princes de Franconie, les magistrats des villes, les évêques de Bamberg et de Wurzburg seraient chargés de veiller à ce que la sainte parole fût prêchée « intégralement, comme il convenait, et par de dignes pasteurs. » « Si les évêques déclaraient ne rien pouvoir décider en matière religieuse sans l'assentiment d'un concile général, » du moins devaient-ils s'engager à « tolérer les prédicants jusqu'à ce qu'une assemblée chrétienne eût prononcé sur les points débattus ». Les évêques devaient aussi promettre que les « cérémonies » (expression du temps par laquelle on entendait surtout la messe) fussent réglées selon que les prédicants le trouveraient bon, nécessaire et juste ; puisque désormais on ne devait élire que des pasteurs chrétiens, instruits et éclairés, il était impossible de supposer que, par rapport aux « cérémonies », ces dignes personnages fissent des changements inopportuns, ou

¹ D'après la valeur qu'avait alors l'argent, cette somme représente le revenu d'un noble. — Voy. LANGE, *Geschichte von Baireuth*, t. I, p. 196-197, 212.

² HÖFLER, *Fränkische Studien*, t. VIII, p. 266, n° 153-154. — Voy. FRIEDENSBURG, *Zur Vorgeschichte*, p. 34, note 2.

missent en honneur quelque rite capable de scandaliser les fidèles. »

Le formulaire de Casimir contenait en outre des explications doctrinales sur la manière dont le nouveau dogme de la justification, les commandements de Dieu, le saint Évangile et la liberté chrétienne devaient être expliqués aux fidèles. Le prince, dans ce nouvel exposé, s'écartait sensiblement du grand principe de Luther sur le salut par la foi seule; mais en revanche il adoptait pleinement la nouvelle doctrine politique de Luther et de Mélancthon sur l'omnipotence du pouvoir. Les évêques de Wurzburg et de Bamberg ne pouvaient naturellement donner les mains à de pareilles déclarations.

A Forsheim, écrivait Casimir le 17 juillet au comte Palatin Frédéric, il n'avait pas été possible de s'entendre avec les évêques; aussi se proposait-il de se rendre à Amberg pour voir si, entre lui, les princes palatins et les États de Franconie, il n'y aurait pas moyen de conclure un accord dont son formulaire fournirait la base. Quant à l'approbation des évêques, on pouvait, selon lui, s'en passer ¹.

Il fut décidé qu'à Auerbach, le 16 août, une entrevue aurait lieu entre Casimir et le comte Palatin. Avant cette entrevue, Casimir, son frère Georges et l'Électeur Jean de Saxe convinrent, à Saalfeld, que les Électeurs de Saxe, du Palatinat, tous les Électeurs et princes auraient entr'eux une réunion préliminaire, et confé-
raient ensemble au sujet de « l'Évangile » et des mesures à prendre pour « écarter les malentendus » qui divisaient les princes temporels et spirituels ². A Auerbach, le comte Palatin Frédéric se chargea de convoquer tous les princes temporels de la maison de Bavière à Esslingen. Là devait être rédigée une adresse à l'Empereur, le suppliant de hâter la convocation d'un concile général ou du moins d'un concile national allemand, parce qu'il était urgent de s'entendre au plus vite sur la véritable interprétation de l'Écriture. Si l'Empereur ne prescrivait pas une Diète d'Empire, le Palatinat et la Saxe se verraient obligés de convoquer en assemblée générale les Électeurs et princes, afin de pourvoir au plus pressé. Les Électeurs faisaient de plus savoir à leurs sujets que désormais la parole de Dieu serait prêchée selon le formulaire de Forsheim qui allait être soumis à l'approbation des membres du corps électoral et des princes du Saint-Empire. Ceux-ci étaient autorisés dès à présent à l'introduire dans leurs états.

Ce formulaire ne contenait donc pas seulement une doctrine

¹ JÜNG, p. 624-628.

² Voy. la dépêche de l'ambassadeur de Hesse, Balthasar de Weitelsheusen, surnommé Schrautenbach, dans NEUDECKER, *Urkunden*, p. 15-20.

religieuse provisoirement imposée à tous ; il renfermait en outre une invitation à tous les princes d'avoir à se réunir, avec ou sans l'approbation de l'Empereur, pour fixer à la pluralité des suffrages le véritable sens de l'Évangile ¹.

Casimir ne tarda pas à déclarer sa volonté à ses sujets. Le 30 août, en son nom et au nom de son frère Georges, paraissait un édit officiel décrétant que désormais le formulaire de Forsheim aurait force de loi pour tous les prédicants de la principauté, obligés de prêcher conformément à ses articles.

Les prédicants, disait le formulaire, ne « prêcheront désormais que la parole de Dieu pure et simple. Lorsqu'ils enseignent que la foi seule suffit pour être sauvé, ils doivent aussitôt ajouter qu'une foi imaginaire, inerte, n'a point d'efficacité pour le salut ; que la foi du chrétien doit être vivante, féconde en tout temps en bonnes œuvres, constamment appliquée au service de Dieu et du prochain, les bonnes œuvres étant les inséparables compagnes de la foi. Sur la liberté chrétienne et les rapports du prince avec ses sujets, les pasteurs doivent expliquer fréquemment au peuple, en bon allemand, que ce qu'il faut entendre par cette liberté n'est autre chose qu'un bien tout spirituel et intérieur, ayant son siège dans l'âme et non dans la chair ; qu'elle signifie l'affranchissement par le Christ de la loi de péché et de mort, et qu'il faut bien se garder d'entendre par là le droit de supprimer les taxes, rentes, impôts, dîmes ou toute autre « corvée », comme parle le peuple. Les sujets sont obligés d'obéir aux autorités dans toutes les questions, affaires ou commandements temporels. Quand le pouvoir édicte une loi contraire à l'équité, le peuple est obligé de se soumettre. A supposer qu'une autorité quelconque prive les individus d'un revenu légitime, les sujets ne doivent ni résister ni protester par des actes violents et séditeux, « puisqu'un vrai chrétien doit supporter l'injustice sans songer jamais à rendre le mal pour le mal ² ». Les prédicants qui refuseraient de prêcher l'évangile « pur et simple » dans le sens où l'entendait Casimir et ceux qui oseraient y mêler des « puérilités » (c'est-à-dire l'ancienne doctrine catholique), seraient punis par l'ordre du margrave dans leurs corps et dans leurs biens ³.

Mais au moment où paraissait ce document, l'édit impérial convoquant les États à Augsbourg ⁴ fut rendu public, de sorte que les

¹ Jürg, p. 630-631.

² VON DER LITH, p. 132-133. — Voy. HAGEN, *Deutschland's literarische und religiöse Verhältnisse*, t. III, p. 117-119.

³ Voy. VON DER LITH, p. 117.

⁴ Voy. plus haut, p. 2.

princes luthériens et les villes résolurent d'ajourner jusque-là leurs décisions.

Au commencement de septembre 1525, les délégués des cités se réunirent à Spire. Mais comme la plupart des villes du Rhin n'y avaient pas envoyé leurs délégués, il fut impossible d'organiser cette ligue générale des cités libres que, vers la fin de juillet, dans une assemblée tenue à Ulm, on avait espéré voir s'effectuer¹. Les délibérations relatives à cet objet furent aussi remises à l'époque de la Diète d'Augsbourg, alors qu'une réunion plus nombreuse rendrait l'entente facile. Relativement aux questions de foi, les délégués des villes, comme l'avaient fait les princes, se plaignirent que le saint évangile fût expliqué au peuple dans des sens différents, « d'où il résultait, comme l'expérience l'avait appris dans les récentes séditions, que les âmes étaient séduites, et que l'apostasie, la ruine de toute autorité, de toute police, devenaient inévitables. » Mais pour remédier au mal, les délégués ne voulaient pas entendre parler de revenir à l'ancienne unité de l'Église, et se bornaient à supplier l'archiduc Ferdinand d'obtenir de l'Empereur, pour les villes, le droit de parler et d'agir en matière de religion d'après un formulaire unique, conforme à la manière la plus généralement adoptée d'entendre la parole de Dieu².

Le Landgrave Philippe de Hesse se faisait remarquer entre tous les princes luthériens par l'ardeur de son zèle évangélique. Le 5 octobre, il envoyait son chambellan, Rodolphe de Waiblingen, à la cour de l'Électeur Jean de Saxe, pour assurer ce prince de son entier dévouement à la cause de la « divine vérité », et le supplier de s'unir à lui, durant la Diète d'Augsbourg, pour s'opposer à tous les efforts qu'allaient tenter le clergé et les papistes pour le maintien des abus et l'oppression de la vérité; l'Électeur était également prié de se rendre en personne à Augsbourg et de presser les princes amis de l'Évangile de prendre part à la Diète³. Jean reçut ce message « avec une joie singulière ». Il s'empressa de répondre à Philippe que lui aussi était résolu de défendre l'Évangile de tout son pouvoir, et comptait s'entendre à cet égard avec les ducs de Mecklembourg et de Poméranie, le margrave de Brandebourg, les magistrats des villes, les comtes, et autres membres influents de la noblesse, afin qu'il devint possible de travailler efficacement et avec

¹ Recez des délégués urbains rassemblés à Ulm, 1525 (le dimanche après saint Jacques), 23 juillet. — Archives de Francfort, « *Der erbern Freinund Reichstätt Abschiede*, » 1525.

² Recez de la Diète de Spire, 1525 (dim. après la Nativité de la sainte Vierge), 9 septembre. Archives de Francfort. — Voy. note 1.

³ Voy. ROMMEL, t. III, p. 10-13.

ensemble à l'affermissement de la « parole de Dieu ¹ ». Le 7 novembre, le prince héréditaire de Saxe, Jean-Frédéric, eut une entrevue avec le Landgrave au château de chasse de Friedewald. Là il fut convenu que les délégués de Saxe et de Hesse s'entendraient plus amplement à Augsbourg sur la question religieuse, et chercheraient ensemble à faire entrer dans leur alliance le plus grand nombre possible de princes et de villes. Les comtes « bien disposés pour l'Évangile seraient aussi invités à en faire partie ² ».

III

La Diète d'Augsbourg, fixée par l'Empereur au 1^{er} octobre, puis remise au 11 novembre, ne s'ouvrit que le 11 décembre, sous la présidence du lieutenant impérial Ferdinand; mais comme, à l'exception de l'évêque de Trèves, aucun prince n'était encore arrivé et qu'un grand nombre de membres des États ne s'y étaient même pas fait représenter, il fut impossible d'entamer aucune discussion importante, il fallut proroger la Diète jusqu'au 1^{er} mai 1526; on décida qu'elle se tiendrait à Spire. Tous les Électeurs furent instamment priés d'y prendre part en personne, puisqu'il s'agissait de remédier le plus promptement possible « aux nécessités urgentes, aux onéreuses vexations qui en ce moment accablaient, plus qu'en aucun autre temps dont on eut souvenance, la nation allemande ». Relativement aux désordres et divisions se rapportant à la foi, voici en quels termes s'exprimait, le 9 janvier 1526, le procès-verbal de la Diète :

« Comme il est avéré que plusieurs prédicants ont osé expliquer en des sens différents le saint Évangile et la parole de Dieu, nous arrêtons que toute autorité, soit temporelle, soit spirituelle, aura désormais le devoir d'exercer une exacte et sévère surveillance dans ses principautés, terres et domaines, pour que le saint Évangile et la parole de Dieu y soient prêchés d'après le sens véritable et précis adopté par l'Église chrétienne, et cela sans sédition ni scandale d'aucun genre, et purement pour la gloire de Dieu et le maintien de la paix et de la concorde. » Or, comme il était impossible de rétablir dans l'Empire la paix générale sans qu'une entente cordiale ait été préalablement obtenue sur le terrain religieux, les États regardaient la convocation d'un concile libre et général auquel toute la Chrétienté prendrait part, comme très utile et nécessaire. L'Empereur scrait donc supplié d'en hâter la réunion ³.

¹ Voy. ces délibérations dans RANKE, t. VI, p. 125.

² RANKE, t. VI, p. 127. — FRIEDENBURG, *Zur Vorgeschichte*, p. 49 et suiv.

³ *Neue Sammlung der Reichsabschiede*, t. II, p. 270-272. — Pour plus de détails sur la Diète d'Augsbourg, voy. FRIEDENBURG, *Zur Vorgeschichte*, p. 61-69.

Georges de Saxe, prince si fermement attaché à l'unité catholique, dans une instruction adressée à ses délégués, émet de son côté l'ardent espoir de voir promptement s'ouvrir le concile. « Comme on ne peut malheureusement nier, » disait-il, « que les deux ordres, le spirituel et le temporel, ne se soient grandement écartés l'un et l'autre de l'observance des lois chrétiennes, et que des deux côtés une réforme ne soit urgente. le Pape et l'Empereur sont strictement obligés de presser la convocation d'un concile destiné à opérer une réforme générale selon les vrais règlements chrétiens, et à retrancher les abus. Mais jusque-là, les États doivent bien se garder de rien changer par eux-mêmes aux règlements ecclésiastiques, car la Diète ne signifie et ne représente nullement l'assemblée de l'Église universelle. »

Le duc, dans cette instruction, trace un lamentable tableau de la situation de l'Église à cette date. « A la vérité, » dit-il, « la révolte née de l'évangile de Luther est maintenant étouffée, mais les innovations religieuses et les émeutes sont encore si fréquentes et si dangereuses que des désordres plus grands que les précédents sont fort à redouter si l'on ne se hâte d'apporter au mal un remède énergique. En beaucoup de pays, on ne se fait aucun scrupule de chasser de leurs couvents, au moyen de menaces, de promesses, de violences, les moines et les religieuses. On met la main sur le bien d'Église comme s'il s'agissait d'un héritage légitimement acquis. Nul abbé, nul prieur n'est plus en sécurité sur ce qu'il possède. Les princes, les comtes, les magistrats des villes peuvent en toute liberté blasphémer, profaner, fouler aux pieds le Très-Saint-Sacrement. On détruit les monastères, on s'empare des aumônes destinées aux pauvres et on les dévore. Si les anciennes lois ecclésiastiques ne sont promptement remises en vigueur, on verra s'accomplir d'ici à peu la parole du Sauveur : « Tout royaume divisé contre lui-même périra. » C'est ainsi qu'autrefois l'empire grec a sombré. L'autorité de l'Église, l'unité chrétienne n'existant plus dans la nation, chacun veut interpréter l'évangile à sa guise, de sorte qu'il y a presque plus d'hérésies que le *Credo* chrétien n'a d'articles. La discorde règne jusque dans l'intérieur des familles ; il est rare que les habitants d'une même maison soient unis entr'eux de sentiment. On parle beaucoup de la nécessité d'une réforme, mais au fond on ne s'en soucie guère, on ne vise qu'à la complète destruction de l'ancien ordre de choses¹. »

Un « mémoire », signé par « quelques amis du bien public » et

¹ HÖFLER, *Charitas Pirkheimer*, t. LXII-LXXIII.

publié pendant la Diète d'Augsbourg, prouve assez qu'en effet on n'avait en vue que le renversement complet de l'ancien ordre de choses. On y lit : « Tous les évêchés, abbayes, prélatures, bénéfices, ne sont plus d'aucune utilité ni à la foi chrétienne ni au Saint-Empire. Il faut désormais les appliquer aux besoins de tous, conformément aux préceptes chrétiens. Ce changement doit s'effectuer par le ministère de l'autorité temporelle, à laquelle seule il appartient de veiller à l'observance des réglemens chrétiens et de pourvoir à l'intérêt général. Les membres laïques des États, sans prendre l'avis du clergé, devront se charger de la besogne et la mener à bonne fin. »

Ce mémoire réclame aussi la suppression des principautés ecclésiastiques, et la complète sécularisation des biens du clergé.

Voici quelques-unes des propositions qu'il renferme : « Dans les six anciens cercles d'Empire, les États éliront un chef dont l'Empereur confirmera l'élection. Douze conseillers lui seront adjoints, dont trois élus parmi les princes, comtes et seigneurs, la noblesse et les magistrats des villes libres. Ce nouveau pouvoir sera chargé de maintenir la paix et la justice, constituera le tribunal juridique le plus compétent du cercle et procédera à la confiscation des biens de l'Église; il en utilisera les revenus selon qu'il le jugera le plus utile au bien public. Une partie de ces biens sera appliquée à l'organisation d'une armée permanente composée de cavaliers et de fantassins pris pour la plupart dans la noblesse, et vouée exclusivement au service de l'Empereur et à la défense de l'Empire. Le nouveau gouvernement commencera par prélever sur les biens ecclésiastiques une somme destinée à servir « une pension suffisante et honorable » aux princes et prélats spirituels, eu égard au rang et à la dignité de chacun; les chanoines nobles ne toucheront pas un moindre revenu que par le passé; mais après le décès des titulaires, de nouveaux chanoines ne seront pas réélus, de sorte que les bénéfices reviendront avec le temps entre les mains du pouvoir souverain. Dans chaque cercle, on laissera subsister deux ou trois couvents destinés aux demoiselles nobles, à condition qu'elles aient toute liberté de quitter le cloître pour se marier si elles en avaient le désir. Les curés, prédicants et pasteurs des âmes seront aussi pourvus selon leurs besoins et d'une façon convenable par le gouvernement, qui prélèvera leurs pensions sur les revenus ecclésiastiques dont l'administration lui est dévolue. »

Le pouvoir temporel aura aussi à décider en dernier ressort et en qualité d'autorité suprême sur la véritable interprétation de la

parole de Dieu. Il sera tenu de veiller à ce que les curés, pasteurs et prédicants élus soient pieux et éclairés. Il fera choix pour chaque cercle d'un évêque vraiment digne de sa charge, lequel devra se contenter du salaire qui lui sera attribué, renonçant d'ailleurs à toute juridiction civile. L'évêque, à proprement parler, ne sera que le supérieur des autres ecclésiastiques, et devra se comporter conformément à la pure parole de Dieu, se gardant de rien innover qui lui puisse nuire. Pour la formation des pasteurs et l'avantage de tous, l'autorité établira dans chaque cercle une université, où l'Écriture Sainte sera expliquée d'après son sens littéral; aussi l'hébreu et le grec y seront-ils enseignés ¹.

Pour faciliter l'exécution de tous ces nouveaux plans, pallier et justifier les mesures prises contre le clergé et achever de le ruiner dans l'estime populaire, on crut, comme le dit Georges de Saxe, que le meilleur moyen serait de propager en tous lieux les pamphlets les plus injurieux contre tout l'ordre ecclésiastique.

Pendant que les États conféraient à Augsbourg, Luther fit donc paraître un violent manifeste (1^{er} janvier 1526). Il y attaque avec une passion emportée le Pape, les évêques, le clergé régulier et séculier : « Je me tais, » s'écrie-t-il, « sur les blasphèmes, les sacrilèges dont ils se rendent coupables par leurs messes et leurs cérémonies, bien qu'il semble que Satan lui-même les ait établis pour entraîner et séduire les âmes. Ces gens ressemblent aux sauterelles, aux chenilles, aux hannetons, aux vers blancs, ils dévorent et dévastent tout le pays. » « Ils ont englouti les richesses du monde entier, de sorte qu'on est bien fondé à croire qu'ils représentent ce grand peuple de Gog et de Magog dont Ezéchiël et l'Apocalypse nous ont parlé, et qui cernait autrefois la cité sainte. Mais un jour viendra où ils seront, eux aussi, exterminés sur les montagnes du Seigneur et donnés en pâture aux oiseaux du ciel, prophétie que l'évangile s'est déjà chargé d'accomplir. » Luther conseille aux siens « de continuer sans se lasser à prodiguer l'injure et la raillerie à la Papauté et au clergé, jusqu'à ce que « la Prostituée rouge ait été foulée aux pieds comme l'ordure des rues, afin qu'il n'y ait rien sur la terre de plus avili que cette Jézabel altérée de sang ». Le clergé, s'appuyant sur les princes impies, s'était cru tout près de ressaisir l'autorité et de parvenir aux plus grands honneurs, depuis la soumission des paysans rebelles; aussi était-ce un devoir de le traiter suivant ses mérites, de poursuivre par la prose, les vers, les chansons, les images, cette

¹ Ce « Mémoire », que Ranke a cru n'avoir jamais été imprimé, se trouve dans Водер, p. 31-37. — Voy. СЕКЕНДОРФ, t. II, p. 44.

engeance diabolique, cette race idolâtre. « Malheur, » s'écriait-il, « à l'homme qui s'acquitterait avec mollesse d'un pareil devoir ! L'accomplir, c'est servir Dieu qui songe et commence déjà à écraser et à pulvériser sur notre sol cette peste de la terre ! »

IV

Ces princes que Luther qualifiait d'impies, qui soutenaient le clergé, maintenaient dans leurs états le culte catholique et s'opposaient chez eux à l'introduction des nouvelles doctrines comme pouvant compromettre la paix et le repos de leurs sujets, étaient dans l'Allemagne du Nord : l'Électeur Joachim de Brandebourg, le duc Georges de Saxe et les ducs Eric et Henri de Brunswick-Wolfenbützel.

Le 19 juillet 1525², ces quatre princes, auxquels était venu se joindre l'archevêque de Mayence Albert de Brandebourg, tinrent conseil à Dessau. Le duc Georges leur communiqua le texte d'un traité qu'après la journée de Frankenhausen il avait conclu avec l'Électeur de Saxe et le Landgrave de Hesse. Il y était stipulé que, dans le cas où les paysans viendraient à se soulever de nouveau, les signataires s'uniraient pour les combattre et chercheraient à recruter de nouveaux alliés³. Les princes assurèrent le duc Georges qu'ils étaient tout disposés à se joindre à la Saxe et à la Hesse, mais qu'il leur paraissait nécessaire de délibérer auparavant sur les moyens d'arracher la racine du mal, c'est-à-dire les maudites sectes luthériennes, puisque la révolte, au grave préjudice de l'honneur dû à Dieu et à son saint service, avait été excitée par l'évangile luthérien pour la ruine complète des prêtres, des prélats et de la noblesse, et ne pourrait être entièrement étouffée si l'hérésie n'était premièrement domptée. Appuyé par ses alliés, chacun des princes serait en état de se mettre à l'œuvre dans ses propres domaines, et devait même s'y considérer comme obligé, puisqu'ainsi que tous les membres du Saint-Empire, tous avaient protesté en présence de Sa Majesté Impériale « qu'ils entendaient s'en tenir à la tradition de l'Église chrétienne et au culte établi, jusqu'à ce qu'un concile animé d'un véritable esprit de paix eût jugé à propos d'y apporter des changements ». Dans le cas où la Saxe et la Hesse voudraient, elles aussi, traiter ces questions dans une assemblée postérieure, les princes

¹ *Sämmtl. Werke*, t. XXIX, p. 377-378. — Voy. notre second volume, p. 602-603.

² Et non le 26 juin. — Voy. FRIEDENSBURG, *Zur Vorgeschichte*, p. 12, note 3

³ Voy. FRIEDENSBURG, p. 7 et suiv.

se déclaraient tous disposés à s'unir à elles, « afin que tous ceux qui avaient provoqué la révolte et y avaient donné lieu fussent tenus en respect. » Ils espéraient ainsi mettre un terme aux dissensions, dangers et séditions, et maintenir l'ordre chrétien pour le salut de leurs sujets, comme l'exigeait leur devoir de princes chrétiens. Que si rien ne se produisait de fâcheux à l'avenir, ils regarderaient la présente déclaration comme nulle ¹.

Le duc Georges informa l'Électeur et le Landgrave des résolutions prises à la conférence de Dessau, s'imaginant que, depuis la défaite des paysans, ces princes étaient devenus « un peu moins bons luthériens ». « Je vous avais mis au courant des négociations de Dessau, » écrivait-il plus tard au Landgrave, son gendre. « Si mes amis et moi nous avions pu supposer que vous (l'Électeur et Philippe) étiez encore luthériens, après les actes odieux que les sectaires ont provoqués et que Votre Grâce connaît fort bien, ayant elle-même contribué à les réprimer, nous n'aurions pas, à plusieurs reprises, réclamé votre appui ². »

Les signataires de la convention de Dessau n'avaient songé à se mettre en garde contre les Luthériens que dans l'intérieur de leurs territoires respectifs. Ils ne s'étaient promis un mutuel appui que dans le cas où « l'un d'eux serait attaqué par les Luthériens au sujet de la religion ». Dans un semblable péril, ils s'étaient juré de se venir en aide afin de se mettre à couvert « de toute agression séditieuse ». Ce fait ne ressort pas seulement de la lettre adressée à Philippe par son beau-père, mais encore d'une lettre de l'Électeur Joachim à Georges, où l'on voit clairement qu'il ne s'était agi à Dessau que de se défendre dans le cas où le parti opposé voudrait essayer, par la force, de faire entrer les Catholiques demeurés fidèles dans la secte de Luther ³. Le duc Henri de Brunswick s'exprime dans les mêmes termes : « Lui et ses amis, » écrit-il, à l'Empereur, « viennent de conclure une alliance contre les Luthériens dans le cas où ceux-ci, par ruse ou par violence, prétendraient les entraîner dans leur apostasie ⁴. »

Pour s'assurer l'appui de l'Empereur en une semblable éventualité, le duc Georges, le duc Henri, l'archevêque Albert et l'évêque Guillaume de Strasbourg tinrent conseil à Leipsick, et rédigèrent une adresse informant exactement Charles-Quint de l'état des choses. Henri fut chargé d'aller lui-même la présenter à l'Empereur. La révolte récemment domptée, portait cette adresse, et tous les

¹ Voy. FRIEDENSBURG, *Zur Vorgeschichte*, app. I, p. 112-113.

² SEIDEMANN, *Dessauer Bündniss*, p. 651-652.

³ SEIDEMANN, p. 650.

⁴ SEIDEMANN, p. 652. — Voy. FRIEDENSBURG, *Zur Vorgeschichte*, p. 100, note 4.

désordres qui s'en étaient suivis étaient l'œuvre de moines défrôqués, de prêtres apostats ; leurs paroles empoisonnées, leur maudite doctrine luthérienne avaient attiré sur l'habitant simple et ignorant des campagnes les maux les plus accablants. Or, le nombre de ces moines et de ces prêtres allait toujours croissant ; de nouvelles séditions, et même des guerres entre les princes et seigneurs de la nation ne pourraient être évitées si l'Empereur ne prenait des mesures promptes et énergiques. S'il tardait, il ne fallait pas douter qu'on ne vit s'accroître de plus en plus un esprit d'insoumission qui se tournerait enfin contre l'Empereur lui-même et qu'il ne serait bientôt plus possible d'étouffer. Les princes catholiques signalaient à l'Empereur, comme constituant un grave péril, les continuelles invitations qu'ils ne cessaient de recevoir des princes et des villes attachés à Luther. Par mille intrigues et insinuations on les pressait d'abandonner les anciennes coutumes chrétiennes pour embrasser les doctrines de l'hérésie. Comme ils n'étaient nullement disposés à apostasier, ils avaient senti la nécessité de prendre à l'avance des mesures pour que les cités et les princes luthériens ne puissent les contraindre d'entrer dans leur parti par la ruse, ou n'entreprissent de soulever leurs sujets contre eux. En un si louable dessein, l'Empereur leur devait son appui ¹. Aussitôt la conférence terminée, le duc Henri partit pour l'Espagne.

Antérieurement à cette conférence, le chapitre de la cathédrale de Mayence avait, de son côté, réuni les délégués des douze chapitres de ses évêchés suffragants pour s'entendre avec eux sur les mesures à prendre dans l'imminent péril d'un bouleversement général ². Là aussi il avait été convenu qu'on enverrait à l'Empereur une ambassade chargée de lui faire connaître en grand détail tous les griefs de l'ordre ecclésiastique. « Sans nul égard pour l'édit impérial » lisons-nous dans l'adresse à Charles-Quint rédigée à cette occasion, « l'autorité temporelle presse astucieusement le clergé d'embrasser la doctrine et les opinions luthériennes ; une intolérable tyrannie nous mène tout droit à l'abîme. On ne cache plus le but qu'on se propose, qui n'est autre que l'entière destruction de l'Eglise. Les lois et règlements observés jusqu'à ce jour sont méprisés. Plusieurs princes et autorités temporelles ont osé, de leur propre autorité, abolir le culte catholique dans leurs domaines ; les couvents sont détruits, les religieuses chassées, tout le bien d'Eglise dévoré. Les pouvoirs destituent et

¹ SCHMIDT, *Gesch. der Deutschen*, t. XI, p. 279-280.

² Il ressort de la lettre de Hans de Waldenfels à Georges Vogler (1526, dim. après le *Corporis Christi*, 2 juin), reproduite par VON DER LITH, p. 159-161, que ce mémoire avait été présenté avant Noël, à Mayence. — KILIAN LEIB (*Annales*, p. 493,) veut que l'assemblée de Mayence n'ait eu lieu qu'en novembre.

chassent de leurs paroisses les vrais et légitimes pasteurs, pour mettre en leur place, de leur autorité privée, des prédicants luthériens ou autres sectaires. La juridiction ecclésiastique a pris fin, et les ordinaires ne peuvent plus rassembler ces synodes, par lesquels, de toute antiquité, les vices et les abus étaient réprimés, car beaucoup de gouvernements temporels n'autorisent plus leur réunion. »

Or comme le clergé avait toujours fait preuve envers l'Empereur et ses prédécesseurs de la plus humble soumission, comme il se déclarait prêt à le servir de même à l'avenir, Charles avait le devoir de le protéger contre une tyrannie si arbitraire; par de sévères édits, par la menace du ban, il devait contraindre les pouvoirs temporels à renoncer à leurs mesures oppressives, à restituer les biens du clergé, à promettre de ne plus rien entreprendre désormais contre les libertés ou les propriétés ecclésiastiques. Comme exécuteurs de ces édits, l'Empereur ferait bien d'élire, par l'entremise de délégués, les Electeurs de Cologne, de Trèves, du Palatinat, le margrave Joachim de Brandebourg, l'archiduc Ferdinand, les ducs Guillaume et Louis de Bavière, le duc Georges de Saxe et le duc de Clèves. L'Empereur était aussi très humblement supplié d'agir auprès du Pape, afin qu'il restreignit les privilèges excessifs accordés aux quatre ordres mendiants, et assujettit ces ordres à la juridiction épiscopale, car il était impossible de nier que les hérésies, les doctrines séditieuses avaient eu leur première origine dans les libéralités excessives du siège apostolique envers ces religieux. Exempts de toute juridiction, jouissant d'une indépendance absolue, ils prétendaient vivre à leur guise, prêcher selon leur fantaisie et ne faire que ce que bon leur semblait ¹.

Cette adresse ne fut pas tenue secrète. Luther en vit une copie, et publia aussitôt ², à la prière de Philippe de Hesse, un écrit où il soutenait « que les valets d'idoles et toute la prêtraille de l'archevêché de Mayence l'avaient composée sous la dictée de Satan, dans le dessein de calomnier l'évangile, de mettre les princes allemands aux prises les uns avec les autres et de noyer toute l'Allemagne dans le sang ». « Cette adresse perfide, » dit-il, « fait assez voir à tout le monde que s'il n'y avait plus en Allemagne ni prince ni seigneur et que tout y fût noyé dans le sang, cela serait fort indifférent au clergé, pourvu qu'il puisse continuer d'exercer sa tyrannie et mener une vie impie et scandaleuse. » Du reste, telles étaient, au dire de Luther, les dispositions

¹ SEIDEMANN, *Der Mainzer Rathschlag*, p. 661-675. — LUTHER, *Sämmtl. Werke*, t. LXV, p. 27-38. Voy. l'instruction pour l'ambassade dans FRIEDENSBURG, *Zur Vorgeschichte*, app. 8, p. 132-136.

² Voy. FRIEDENSBURG, *Zur Vorgeschichte*, p. 109.

ordinaires de tous les papistes : « Personne n'est papiste qu'il ne soit en même temps meurtrier, voleur et tyran, car les fruits de cette religion sont ordinairement le meurtre, l'incendie et la persécution; quiconque est des leurs, légitime en son cœur tous ces crimes. Aussi est-il bien évident et suis-je pleinement convaincu qu'ils sont les chrétiens du diable, et pour ma part je ne voudrais pas frayer avec le plus saint d'entre eux, quand bien même il opèrerait des miracles. » On appelait sa doctrine hérétique, on calomniait sa vie : « mais de même que notre doctrine hérétique est meilleure dans un seul de ses articles que tout l'ensemble de leur orthodoxie prétendue, de même aussi notre vie, fût-elle infectée de péché, est meilleure que leur prétendue sainteté, fût-elle tout embaumée de vertus. » A Worms, les hypocrites et les prêtres d'idoles avaient, pour réaliser leurs desseins pervers, trompé l'Empereur, qui n'entendait rien à ces questions. Si sa doctrine avait été condamnée, il ne fallait en accuser que les cabales des princes et des évêques. Aussi le châtement de Dieu ne se ferait-il pas attendre et l'insurrection des paysans n'en était que le préambule. La vengeance divine, aussi prompte que l'éclair, s'était exercée au moyen des paysans; mais maintenant elle se tenait derrière les coupables, et avant même d'avoir pressenti leur destinée ils allaient être précipités dans l'abîme. « Ceci est ma prophétie, » disait Luther en terminant ¹.

« Je ne doute pas, » écrivait à l'Empereur l'Archiduc Ferdinand au commencement de 1526, « que Votre Majesté n'ait été exactement informée de l'état de l'Allemagne et de tous les maux qu'y produit la funeste secte des Luthériens; je ne puis vous donner une juste idée des maux où elle nous plonge. » L'Archiduc suppliait l'Empereur de hâter le plus possible son arrivée en Allemagne. « Si vous ne venez, » ajoutait-il, « tout sera ruiné et détruit dans ce pays ². »

Pendant ce temps, la paix de Madrid avait été signée, et Charles-Quint, le 15 février 1526, informait tous les membres du Saint-Empire, dans une dépêche expédiée de Tolède, qu'il comptait quitter l'Espagne le 24 juin, se rendre à Rome pour y recevoir la couronne impériale, puis se hâter vers l'Allemagne où il se proposait de tra-

¹ *Sämmtl. Werke*, t. LXV, p. 23-46. — L'écrit déjà livré à l'impression ne fut pas publié, grâce à l'intervention de l'Electeur Jean de Saxe (voy. SEIDEMANN, *Der Mainzer Rathschlag*, p. 682); mais l'année suivante, Luther ne se fit pas faute d'accuser le clergé de Mayence « d'avoir voulu, par sa proposition homicide, exciter les princes allemands les uns contre les autres et mettre l'Allemagne à feu et à sang. » — Voy. le *Frostschrift an die Christen zu Halle*, 1527. *Sämmtl. Werke*, t. XXII, p. 298.

² Voy. BUCHOLTZ, t. II, p. 367.

vaille avec ardeur aux intérêts de la religion chrétienne, au maintien de la foi, en un mot à tout ce qui pourrait contribuer à la prospérité de l'Empire ¹. Il s'exprime de la même manière dans une lettre adressée à Ferdinand le 26 mars; il y parle de son voyage, fixé à la Saint-Jean-Baptiste; quant à la Diète qui allait s'ouvrir à Spire, il vient, dit-il à son frère, de renouveler les pleins pouvoirs de ses chargés d'affaire, insistant pour que, durant la session, nul changement n'eût lieu en matière de foi, nulle nouveauté religieuse introduite, car il entend bien ne s'écarter en quoi que ce soit de la soumission qu'il doit à l'Eglise, et ne souffrir jamais que la nation allemande offre un mauvais exemple à la Chrétienté et blesse en quelque chose l'antique créance universelle. Il avait dit au duc Henri de Brunswick, venu pour le consulter au sujet de la conduite qu'il devait tenir : « Fortifiez, encouragez tous ceux qui veulent rester fidèles à l'ancienne religion; remettez dans la droite voie ceux qui l'ont abandonnée. » Il disait attendre le meilleur résultat des mesures qu'il avait prises ².

L'Empereur, dans les instructions remises au duc de Brunswick, félicite les archevêques de Cologne et de Brême, les évêques de Munster et de Minden, le margrave Joachim de Brandebourg, les ducs de Brunswick, de Lunébourg, de Poméranie, de Mecklembourg et de Juliers-Clèves-Berg de leur fidélité envers l'Eglise. Il leur mande qu'aussitôt revenu en Allemagne, il se propose, aidé par les doctes et sages avis des membres du Saint-Empire, de travailler au rétablissement de l'unité de la foi, à la pacification de l'Empire, et qu'il est décidé à extirper les erreurs et doctrines pernicieuses et impies de Luther, causes de tant de meurtres, de blasphèmes et de ruines. Puis il exhorte « fraternellement » les princes à ne pas se laisser séduire et entraîner dans l'hérésie. Que si les Luthériens font mine de les vouloir contraindre d'adopter leurs erreurs par la ruse, la violence, ou bien en soulevant la guerre civile, comme malheureusement cela s'était déjà vu, l'Empereur leur conseille de se prêter mutuellement assistance. Si la nécessité l'exige, il s'engage à leur venir lui-même en aide et à leur apporter secours, consolation et appui ³.

Semblables instructions furent adressées à l'évêque de Strasbourg Guillaume pour l'archevêque de Salzbourg, les évêques de Wurzburg, Bamberg, Augsbourg, Worms, Spire, Freising, Constance

¹ *Das Ausschreiben für Frankfurt. Reichssachen ad a. 1526.*

² Dans BRADFORD, p. 240-242. — Voy. BUCHOLTZ, t. II, p. 369.

³ Daté de Séville, 23 mars, 1526. — Voy. NEUDECKER, *Urkunden*, p. 10-14.

et Eichstatt, ainsi que tous les princes restés fidèles à l'Église catholique ¹.

Mais tandis que l'Empereur, son frère et tous les princes catholiques considéraient la restauration de l'unité de la foi, le maintien d'une législation en vigueur depuis des siècles et le droit de propriété du clergé comme les meilleurs moyens de rétablir dans l'Empire l'ordre et la paix; tandis que, pour parvenir à ce but, ils réclamaient le concours de tous les membres du Saint-Empire, les princes, les magistrats des villes libres partisans de la doctrine de Luther, s'unissaient de leur côté pour travailler au maintien et à la diffusion de tout ce qu'ils entendaient par le mot évangile.

En premier lieu, dans une assemblée tenue à Gotha, vers la fin de février 1526, l'Électeur Jean de Saxe et le Landgrave Philippe de Hesse s'étaient engagés « à mettre en commun leurs forces, leurs biens, leurs terres, leurs gens et toutes leurs ressources pour le cas où le clergé et ses partisans oseraient former quelque entreprise pour le maintien des abus et contre la parole de Dieu. Si l'on tentait de leur imposer quelque doctrine contraire à ce qui avait été établi dans leurs principautés, terres, seigneuries et domaines, ils juraient de s'entraider et secourir énergiquement les uns les autres, à leurs propres risques et périls ² ».

Or « ce qui avait été établi dans leurs domaines » et devait toujours y croître, c'était l'oppression violente et arbitraire du culte catholique, le renversement de l'ancienne constitution ecclésiastique et la confiscation des biens du clergé, car les princes regardaient tout ce qui mettait obstacle à ces actes oppressifs comme autant d'injustes attentats portés à leurs droits.

Les efforts du Landgrave pour attirer d'autres princes à son parti demeurèrent sans effet. Le conseil de Nuremberg qui, au début, par l'organe de ses délégués, s'était déclaré prêt à faire cause commune avec Philippe ³, prétendait maintenant qu'il était périlleux de signer un engagement aussi compromettant avant l'ouverture de la Diète ⁴. Francfort déclina également les propositions du Landgrave, et l'Électeur Palatin Louis fut d'avis qu'avant de se prononcer il serait prudent « de sonder le gué » à Spire ⁵. L'Électeur de

¹ ROMMEL, *Urkundenbuch*, p. 13-17.

² RANKE, *Deutsche Geschichte*, t. VI, p. 128. — Voy. FRIEDENSBURG, *Zur Vorgesch.*, p. 105 et suiv.

³ Dépêche de l'ambassadeur de Hesse, Balthasar von Weitelshausen, dans NEUDECKER, *Urkunden*, p. 15-20.

⁴ RANKE, t. VI, p. 129.

⁵ RANKE, t. II, p. 248, note 2.

Saxe fut plus heureux. A sa sollicitation, les ducs Philippe, Ernest et Frantz de Brunswick-Lunébourg, le duc Henri de Mecklembourg, le prince Wolfgang d'Anhalt et le comte Albert de Mansfeld entrèrent dans la ligue saxonne-hessoise. (12 juin 1526.) S'étant rassemblés à Magdebourg, les princes s'engagèrent à protéger, à propager l'évangile et à défendre tous ses intérêts. Magdebourg, bien que placée sous la juridiction de l'archevêque Albert de Brandebourg, fut, sur la très humble et instante prière de son conseil, admise à faire partie de « l'Union chrétienne ¹ ». Les alliés déclarèrent la ferme résolution où ils étaient de combattre avec énergie pour la cause de « l'évangile » durant la Diète de Spire.

¹ RANKE, t. VI, p. 129.

CHAPITRE III

DIÈTE DE SPIRE.

(1526)

La déclaration de Charles-Quint, portée à la connaissance des membres d'Empire par les commissaires impériaux présidés par le roi Ferdinand (25 juin 1526), déclarait : que dans les questions intéressant la foi « aucun changement ne devait être autorisé, aucune résolution prise », et que toutes les vénérables coutumes du passé, les rites, les cérémonies, devaient être maintenus sans nulle altération jusqu'à la réunion du prochain concile général. En présence de ce concile, au sujet duquel l'Empereur allait s'entendre avec le Pape le plus tôt possible, les intérêts et griefs de la sainte foi seraient exposés, les hérésies, abus, désordres qui s'étaient introduits dans beaucoup de pays, « et malheureusement en Allemagne plus qu'ailleurs, » seraient écartés et abolis au moyen d'une réforme chrétienne, approuvée de tous. Mais comme jusqu'à l'ouverture du concile un certain espace de temps devait nécessairement s'écouler, il était urgent de prendre, en attendant, quelques mesures ; « car, » disait l'Empereur, « on voit surgir tous les jours dans les différents pays allemands des erreurs toujours nouvelles et toujours plus graves ; elles sont ouvertement prêchées et scandalisent le peuple. On répand à profusion des libelles où l'autorité ecclésiastique est injuriée et insultée, où la foi est attaquée avec violence, où le peuple est encouragé à la révolte. » Aussi les États devaient-ils s'entendre avec les commissaires impériaux, quant aux moyens à prendre pour la cessation des troubles et pour le châtement des coupables. La récente sédition avait eu pour principal prétexte « les discussions religieuses », et si l'on ne remédiait au mal, « de nouvelles émeutes ne pouvaient manquer d'éclater ¹ ».

A cet article de la déclaration impériale, la majorité des Électeurs et

¹ *Frankfurter Reichstagsacten*, t. XLII fol. 1-11, nouvellement publiés par FRIEDENSBURG, *Reichstag zu Speyr*, p. 523-531. — Une partie en avait été déjà donnée par NEUDECKER, *Actenstücke*, p. 21-24, note.

des princes répondit « que l'Empereur faisait sagement et chrétiennement d'interdire toute innovation ou décision touchant la sainte foi, puisque ces choses n'intéressaient pas seulement la nation allemande mais tous les autres chefs des pays chrétiens; de si graves questions devaient être soumises aux décisions d'un concile général. Ils partageaient aussi la manière de voir de l'Empereur touchant le maintien des usages et cérémonies légués par la tradition. Pour la suppression ou diminution des abus, ils étaient prêts à conférer avec les membres de l'assemblée, et s'engageaient à faire exécuter dans leurs domaines ce qui aurait été décidé, afin que la louange et la gloire de Dieu y trouvassent satisfaction, qu'obéissance fût montrée à Sa Majesté Impériale et que la concorde et la paix pussent reflleurir dans l'Empire ¹ ». C'était à bon droit, lisons-nous dans un mémoire postérieurement rédigé par les Électeurs, que l'Empereur attribuait la révolte récemment étouffée aux dissensions religieuses; aussi jugeaient-ils indispensable au maintien de la paix et de l'union que les rebelles, à quelque classe qu'ils appartenissent, fussent invités et exhortés avec le plus d'indulgence et de douceur possible à attendre paisiblement la réunion du prochain concile ou l'arrivée de Charles-Quint, à s'entendre avec les autres princes et membres de l'Empire et à se tenir prêts à accepter avec soumission la volonté et les désirs de l'Empereur. Que si, conscients de leurs anciens torts, quelques-uns craignaient d'avoir encouru la disgrâce de Charles, les Électeurs, princes et villes, s'offraient à intercéder pour eux près de l'Empereur du mieux qu'ils le pourraient, afin d'obtenir leur entière rentrée en grâce. Les Électeurs savaient assez, et la chose était évidente, que les malentendus et les disputes au sujet de la foi provenaient surtout de la maladresse et de l'ignorance des prédicants. Si les anciens docteurs avaient jadis rendu le chemin du ciel trop étroit, ceux-ci le faisaient au contraire trop aisé et trop large; un grand nombre de sages ordonnances et d'usages chrétiens étaient abandonnés, et les fidèles étaient entraînés dans l'erreur. Si les décrets publiés à Nuremberg en 1523 et depuis ratifiés par l'Empereur ² eussent été mieux obéis, jamais la scission religieuse n'eût pris un tel caractère de gravité. Il était urgent d'en exiger l'exécution, à moins que les commissaires impériaux et les États n'eussent à proposer de meilleurs remèdes. Surtout il fallait interdire de nouveau la propagation de ces violents libelles, de ces satires rimées, de ces pamphlets outrageants répandus et vendus

¹ *Frankfurter, Reichstagsacten* XLII, fol. 12. — *FRIEDENSBERG, Reichstag zu Speyr*, p. 531-538.

² Voy. notre second vol., p. 286-290.

en si grand nombre. Ils étaient cause, aussi bien que les prédications séditeuses, de la scission qui s'était opérée ¹.

Mais la plupart des délégués des villes, parmi lesquels les juristes romains étaient en grande majorité, tinrent un tout autre langage.

A la déclaration des Électeurs et des princes, qui leur fut remise le 30 juin, ils répondirent en réclamant l'abolition immédiate des « lois et usages chrétiens » qui, dans leur opinion, étaient radicalement opposés à la foi chrétienne et à la divine parole. Il était impossible, disaient-ils, de les tolérer jusqu'à la réunion du concile, car si les fidèles persévéraient plus longtemps dans leurs erreurs, le salut de leur âme serait en péril ².

Le 1^{er} août, ils présentèrent à l'assemblée un cahier de doléances où étaient exposés tous leurs griefs contre le clergé.

Les cahiers de doléances remis précédemment aux États, et tout récemment encore aux Diètes de Nuremberg (1523-1524), avaient également reproduit tout au long « les griefs de la nation allemande contre les prêtres et contre les déplorables abus du culte extérieur » ; ces plaintes avaient toujours été suivies des plus sérieuses injonctions. Mais tout s'y rapportait exclusivement aux abus vrais ou prétendus du pouvoir spirituel dans l'exercice de ses droits, aux exigences exorbitantes et toujours plus onéreuses de la cour de Rome, aux sentences de ban ecclésiastique prononcées à propos de contestations sur le tien et le mien, aux empiètements du clergé dans le domaine temporel, aux dispenses, à l'exploitation cupide des indulgences, aux cas réservés et autres ordonnances ecclésiastiques. Pas une seule fois les divines bases, le fond doctrinal du Catholicisme, sa constitution ou même son culte ³ n'avaient été attaqués.

Le cahier de doléances de 1526 avait un tout autre caractère.

On en était averti dès le premier article, relatif aux moines mendiants. « Ces moines, » y était-il dit, « privent les ménages pauvres des villes des aumônes auxquelles ils ont droit ; de plus, comme on s'en plaint avec beaucoup d'apparence de raison en mainte localité, ils extorquent de l'argent aux couvents de religieuses annexés à leur ordre. » Pour ces motifs, leur suppression était nécessaire ; tous les autres couvents de moines et de religieuses devaient aussi être fermés. Il fallait confisquer les biens des monastères et les appliquer à l'avenir au soulagement de la misère. Le mariage devait être permis aux prêtres, afin de mettre un terme aux scandales de leur vie privée.

¹ Voy. BUCHOLTZ, t. III, p. 601, 602.

² Voy. KAPP, t. II, p. 685-688. — *Franckfurter Reichstagsacten*, XLII, fol. 14-16.

³ Voy. notre second vol., p. 285, 319.

Quant à la répression des abus, il était indispensable de reconnaître aux autorités temporelles et aux magistrats le droit d'établir des curés, des prédicateurs et autres serviteurs de l'Église, et d'éloigner les indignes. Les revenus des hôpitaux, le soin de les administrer, devaient être retirés aux clercs et remis aux mains des autorités et des magistrats. Les pouvoirs laïques seraient désormais investis du droit de décider sur les viandes défendues, sur le maintien ou l'abolition des jours fériés, « selon que le réclameraient la situation particulière ou les nécessités de chaque localité ».

Allant encore plus avant, les villes demandaient « que par rapport aux cérémonies, c'est-à-dire à la messe, chacun eût la liberté de se comporter à sa guise, jusqu'à ce qu'un concile libre, chrétien, impartial ait fait connaître et publié ses décisions sur ce point et sur les autres obligations de la vie chrétienne, en ce qui concerne la parole divine ». Jusqu'au prochain concile, tout prédicant devait être autorisé à prêcher l'évangile librement et sans obstacle, à moins qu'il ne vint à troubler l'ordre ou bien à exciter les sujets contre l'autorité¹. Quelques députés allèrent même jusqu'à proposer de brûler tous les livres de religion afin que « l'évangile pur » fût seul prêché. Mais cette motion fut repoussée².

Ce cahier de doléances visait par beaucoup de ses réclamations à la transformation totale de l'Église Catholique et à la transmission pure et simple de toute compétence ecclésiastique à l'autorité temporelle.

La remise de ce cahier le 1^{er} août et l'élection qui eut lieu le même jour d'une grande commission chargée de délibérer sur toutes les affaires de la Diète décida les commissaires impériaux, le 3 août, à une nouvelle démarche. Pour que les États, dans les questions de foi, ne prissent aucune décision importante, selon la volonté expresse de l'Empereur; pour que les membres de la commission, conformément aux ordres formels de Charles-Quint, évitassent toute innovation, toute mesure hâtive, ils résolurent de communiquer à l'assemblée le texte même de l'instruction impériale. Or, selon les termes de cette instruction, défense était faite à l'assemblée de prendre aucune détermination opposée à « la foi chrétienne, aux antiques et vénérables décisions léguées par la tradition, enseignées par l'Église, lois, cérémonies, usages ». Loin d'entrer dans cette voie, les États devaient se tenir fermement attachés aux édits publiés avec leur concours, conseil et volonté aux Diètes précédentes de Worms et de Nu-

¹ *Beschvermiss der Frey- und Reichstettl gegen den Geistlichen*, 1^{er} août. *Frankfurter Reichstagsacten*, XLII, fol. 24-31, publiés par FRIEDENSBURG, *Reichstag zu Speyr*, p. 543-551. — Voy. HÜFLER, *Charitas Pirkheimer*, LII-LIV.

² SECKENDORF, t. II, p. 45.

remberg, et veiller à leur exécution dans tout l'Empire et dans leurs principautés respectives. Dans les temps troublés et périlleux que traversait l'Église, il n'appartenait qu'à un concile général de remédier au mal d'une manière énergique et efficace, de travailler à la réforme si nécessaire des abus, en un mot de réviser dans son ensemble la législation chrétienne. L'initiative privée ne faisait qu'encourager et accroître l'erreur et la rébellion. Les gens du peuple, les simples, les ignorants, au lieu d'être éclairés et calmés, se voyaient fortifiés par elle dans leur chimère et dans leur penchant à la révolte ¹ ».

A cette déclaration les Électeurs et princes se hâtèrent de répondre le même jour que, lorsque les questions religieuses viendraient à être débattues ils se feraient fort de prouver à tous qu'ils pouvaient accepter la responsabilité de leurs actes devant Dieu, devant l'Empereur et devant tous les membres du Saint-Empire ².

Dans la réponse des villes, présentée le 4 août à la Diète, il était facile de s'apercevoir du parti que les nouveaux croyants se proposaient de tirer des dissensions récemment survenues entre le Pape et l'Empereur. Maintenir les précédents édits, déclaraient les délégués d'un certain nombre de villes du nord, était impossible. L'instruction impériale, datée du 23 mars, avait été publiée à une époque où l'Empereur était encore en bonne intelligence avec le Pape; mais depuis que les armées papales avaient entamé les hostilités, il ne pouvait plus être question de réunir un concile. Le mieux serait donc d'envoyer à Charles-Quint une ambassade chargée de l'informer exactement de la situation de l'Allemagne, et de le supplier, pour éviter à l'avenir les troubles et les émeutes, d'autoriser la convocation d'un concile national, ou bien, dans le cas où la proposition ne lui agréerait pas, d'ajourner du moins la mise en vigueur de l'édit de Worms jusqu'aux décisions du futur concile général ³.

Les princes élirent une commission chargée d'examiner les traditions et cérémonies chrétiennes et d'en retrancher ce qui leur paraîtrait répréhensible. Les évêques de Wurzburg, de Strasbourg, de Freisingen et Georges Truchsess faisaient partie de cette com-

¹ *Frankfurter Reichstagsacten*, XLI, fol. 32-34. — Le projet présenté le 3 août ne diffère en aucun point essentiel de la déclaration faite par les commissaires le 3 juin. Dans l'instruction du 12 août, remise aux ambassadeurs envoyés à Charles-Quint, les Etats disent eux-mêmes ne l'avoir rédigée que « pour achever d'éclairer l'esprit et la volonté de l'Empereur ». *Reichstagsacten*, XLII, fol. 43 b.

² *Frankfurter Reichstagsacten*, t. XLI, fol. 36 n.

³ *Frankfurter Reichstagsacten*, XLII, fol. 37-39, publiés par FRIEDENSBURG, *Reichstag zu Speyr*, p. 452-454.

mission pour le spirituel; les princes du Palatinat, de Hesse, de Bade et le comte de Solms ¹ représentaient les princes laïques.

Cette commission, dite commission des huit, rédigea un rapport dont voici la substance.

Les sept sacrements et la messe étaient maintenus; il était interdit aux prêtres de rien recevoir pour l'administration des sacrements ou pour la célébration des messes; quant à la communion, on laissait à la conscience de chacun la faculté de la recevoir sous une ou sous deux espèces. Le Souverain Pontife serait supplié d'approuver cette ligne de conduite jusqu'aux décisions du futur concile. La commission était d'avis « qu'il serait bon de permettre aux prêtres de se marier, parce que beaucoup d'entre eux étaient exposés à de graves chutes par l'obligation du célibat et que l'interdiction du mariage des clercs entraînait beaucoup de scandales et de dangers ». Les prédicateurs prêcheraient l'évangile d'après le sens et l'interprétation de l'Église chrétienne universelle. Dans l'ordination des prêtres, il serait tenu compte de l'âge, des capacités et des mœurs des candidats, car les plaintes à cet égard n'avaient pas été le moindre motif des erreurs et des dissensions qui s'étaient produites. Toutes les paroisses seraient inspectées au moins une fois l'an. Les fêtes de la Sainte Vierge et des principaux saints étaient conservées, ainsi que le jeûne du carême, des vigiles et l'abstinence des vendredis et samedis; mais la violation de la loi du jeûne ne constituerait plus un péché mortel.

Tous ces articles et d'autres d'une moindre importance allaient être mis sous les yeux de l'Empereur et soumis à son approbation ².

A la nouvelle de la nomination de la commission des huit, Georges de Saxe, dans une instruction autographe rédigée pour ses délégués, instruction qui allait au cœur même de la question, émettait l'avis que les plus grands maux de l'Église venaient de l'immixtion des laïques dans le spirituel, et surtout des intrigues politiques des princes temporels qui, ne visant qu'à tirer parti, pour eux-mêmes et pour les intérêts de leur ambition, des hautes dignités, ecclésiastiques et des biens de l'Église, avaient causé tout le mal.

« On parle des nombreux abus existants; mais les plus regrettables, ceux dont le monde entier est maintenant et surtout scandalisé, on les passe sous silence, car ceux-là viennent de nous. L'origine de l'hérésie que Dieu a permise parmi nous, c'est très évidemment la manière répréhensible dont nos prélats ont été élus, car Dieu a dit : Celui qui n'entre pas dans la bergerie par la porte,

¹ RANKE, t. II, p. 252.

² Voy. HÖFLER, *Charitas Pirkheimer*, LIV-LVI, VON DER LITTE, 170.

celui-là n'est pas le vrai pasteur. Malheureusement, et ce n'est pas actuellement le moindre scandale de la Chrétienté, nous autres pouvoirs laïques, grands et petits, nous ne prêtons aucune attention à cette divine parole. Nous briguons pour nos enfants, nos frères et nos amis les dignités épiscopales et les honneurs de l'Église et, sans nous préoccuper de la porte, nous ne songeons qu'à pousser les nôtres dans la bergerie; que ce soit par le seuil ou par le toit, peu nous importe. Cette manière d'agir nous est devenue si naturelle qu'il semble, en vérité, que nous voulions nous hâter d'aller en enfer par ce chemin. Les seigneurs en sont venus à un tel excès qu'ils traitent les évêchés comme s'ils leur appartenaient en propre et par héritage. Il s'ensuit que les brebis suivent les pasteurs et encourent avec eux les châtimens de Dieu, comme malheureusement nous n'en sommes que trop souvent les témoins. »

« Secondement, nous autres, princes laïques auxquels Dieu a remis la puissance, et Dieu veuille qu'il n'en soit pas de même parmi les princes ecclésiastiques ! voici la conduite que nous tenons : comme nous avons entre les mains les biens des couvents et des abbayes, la cupidité nous tourmente, de sorte que trop souvent nous sommes beaucoup plus préoccupés de savoir à qui appartient telle ou telle abbaye, pour nous efforcer de l'accaparer, afin d'être en état de soutenir notre rang, que de nous informer si l'on y mène une vie chrétienne, si la règle y est observée. L'ambition qui nous dévore, si elle a grossi les revenus des gouvernans, a nui grandement, pendant ces temps de désordre, à plus d'une communauté. Dans ces questions, nous avons entièrement perdu de vue la charité envers Dieu et envers le prochain; nous ne nous sommes pas demandé si notre conduite n'entraînait pas nos frères dans un crime damnable; nous n'avons eu souci que des moyens de soutenir notre train fastueux. »

Il ne fut pas question de ce genre d'abus à la Diète de Spire.

On n'y formula non plus aucune plainte « contre ces moines, ces nonnes qui désertent leur couvent, qui, oublieux de leur honneur et du serment prêté devant Dieu et devant les hommes, sont devenus parjures et renégats, et, non contents de ces crimes, les ont portés à leur comble en vivant comme s'ils étaient légitimement mariés. Les prêtres qui prennent femme, les religieux échappés de leurs monastères devraient, puisque le droit commun n'a rien prescrit à cet égard à l'autorité temporelle, être livrés aux rigueurs des lois ecclésiastiques et condamnés à perdre leurs libertés, privilèges, bénéfices, etc. Les ordinaires ne devraient pas être entravés dans l'application de ces peines, car l'autorité temporelle doit son appui, dans

ces circonstances, à l'autorité spirituelle, et c'est à elle à édicter des lois pénales à ce sujet. »

« Si l'on n'est attentif, à Spire, au redressement de tous ces abus, » poursuivait le duc Georges, « on aura tout lieu de craindre que l'assemblée, dans son examen des questions discutées, ne soit point guidée par l'esprit de Dieu, mais bien par des vues humaines, car si les abus ne sont corrigés dans tout le corps social, depuis le haut jusqu'en bas, il est fort à craindre que le remède employé ne produise que de faibles résultats ¹. »

Une grande commission, élue le 1^{er} août, et composée de douze membres laïques et de deux membres ecclésiastiques², remit aux Etats, le 16 août, un « Mémoire contenant la liste de tous les abus et de tous les griefs des sujets du Saint-Empire ». Parmi ces griefs, ceux qui se rapportaient à la religion ne faisaient que reproduire des plaintes déjà formulées aux Diètes précédentes sur les annates et autres onéreuses exigences de la cour de Rome, sur les abus accompagnant la vente des indulgences, sur les immunités ecclésiastiques, etc. ; nulle part l'ancienne religion n'était attaquée. Touchant la doctrine des bonnes œuvres, les membres de la commission disaient : « Les confesseurs doivent exciter chez leurs pénitents les sentiments d'une foi vive, d'une véritable confiance en Dieu, et les exhorter à produire dans une vie toute chrétienne les fruits ordinaires de la foi, c'est-à-dire les bonnes œuvres; ils doivent les inviter à exercer la charité, l'humanité, la bienfaisance envers les pauvres, la patience, la loyauté; les engager à mener une vie sans reproche, recueillie et fervente, leur prêcher le détachement des biens de la terre et la fuite de toute superstition. Les pasteurs doivent enseigner aux puissants comme aux inférieurs leurs devoirs mutuels. Le pénitent ayant fait l'humble aveu de ses fautes, le confesseur lui donnera l'absolution et la pénitence, renouvelant encore ses instances auprès de lui pour qu'à l'avenir il s'applique à des œuvres bonnes et agréables à Dieu ³. » « Les hôpitaux, » était-il dit plus loin, « ne doivent servir qu'au soulagement des misérables. » Sur tous ces points, les membres laïques et ecclésiastiques de la commission étaient parfaitement d'accord.

S'il ne s'était agi que de la suppression des abus, nulle scission ne se fût produite.

Dans un second Mémoire, la majorité de la grande commission demanda que l'édit de Worms; avec un article supplémentaire

¹ HÖFLER, *Charitas Pirkheimer*, LVIII, LX.

² *Frankfurter Reichstagsacten*, XLII, fol. 48.

³ *Frankfurter Reichstagsacten*, XLII, fol. 57-81. — RANKE, t. VI, p. 41-61.

plus sévère, fût une seconde fois lancé contre Luther. Mais les députés des villes libres protestèrent contre cette motion, déclarant que leurs amis ne consentiraient jamais à l'accepter. L'Empereur n'était pas le maître des âmes et des consciences, les âmes n'appartenant qu'à Celui qui les a rachetées, affranchies, purifiées par l'oblation de son sang. « Nous ne nous soucions, » disaient les délégués, « ni de la personne de Luther, ni de sa doctrine, ni de sa secte, nous ne songeons pas à les défendre, nous ne sommes attachés qu'à la parole de notre Rédempteur, parole au nom de laquelle nous avons été baptisés, et dans l'observance de laquelle, avec le secours divin, nous sommes résolus de persévérer jusqu'à la mort ¹. »

Ces mots « parole de Dieu, évangile » étaient ici, comme toujours durant les troubles religieux de cette époque, mis en opposition avec l'Église, bien que jamais on ne se fût avisé de démontrer en quoi la doctrine catholique était en contradiction avec la foi dans les mérites de Jésus-Christ, seuls capables d'opérer notre salut.

Pour obtenir ce qu'elles réclamaient dans le cahier de doléances remis le 1^{er} août, les villes comptaient sur l'imminence du péril ture. Les bruits qui circulaient à Spire sur la dévastation de la Hongrie par les infidèles devenaient de plus en plus alarmants pour l'Empire, et Charles-Quint insistait pour obtenir de « prompts secours ». « Les États, » écrivaient au conseil de leur ville les délégués de Francfort, « ne pourront se refuser à voter des subsides de guerre, car le Ture, comme le bruits'en répand ici, a déjà envahi la Hongrie avec une armée de 200,000 hommes ². Et comme la majorité des Électeurs et des princes demande que les sommes autrefois votées pour l'expédition romaine soient du moins affectées à la répression des Tures, les députés des villes se sont hâtés de répondre qu'ils n'y consentiraient qu'à la condition que la paix soit auparavant rendue aux cités en ce qui concerne la sainte foi, et qu'on les affranchisse de toutes les charges que le clergé fait peser sur elles ³. »

Les villes se sentaient appuyées dans leur résistance par les « princes dévoués à l'évangile ».

Rendus hardis et entreprenants par leurs secrètes conventions, ces derniers, avec beaucoup d'arrogance et une grande fermeté, résistaient aux membres catholiques de la Diète. A dater de ce moment, ils ne

¹ Archives de Francfort : *Erbern frein und Reichstedt Abschiede von 1523-1542*. Non paginé. Parmi les délégués des villes, Jacques Sturm, de Strasbourg, eut une grande influence et se fit surtout remarquer. — Voy. la lettre de Farel à Nicolas d'Esch, 16 oct. 1526, dans HERMINJARD, t. V, p. 402.

² Dépêche des délégués de Francfort, Hamann von Holzhausen et Bechtold von Ryn, 9 juillet 1526, dans les *Reichstagsacten*, XLI, fol. 34.

³ Dépêche des délégués de Francfort, des 30 juillet (lundi après la St-Jacques) et 12 août, dans les *Reichstagsacten*, XLI, fol. 42-49.

firent plus mystère de leur apostasie. « Ils n'allaient plus à la sainte messe, n'observaient plus les jeûnes et ne faisaient plus aucune différence entre les aliments. » « Le Landgrave Philippe de Hesse est arrivé jeudi soir à Spire, » écrivait le délégué de Ratisbonne le 20 juillet; « il a fait tuer un bœuf devant son hôtellerie, et le lendemain l'a fait apprêter pour sa table sans s'en cacher aucunement ¹. » L'Électeur de Saxe et Philippe avaient amené leurs chapelains qui, rassemblant autour d'eux la foule curieuse, prêchaient ouvertement dans leurs hôtelleries. Les deux chefs de la nouvelle doctrine sortaient accompagnés d'une suite nombreuse. Deux cents cavaliers formaient l'escorte de Philippe; celle de Jean de Saxe était de quatre cents cavaliers. Ce prince présidait tous les jours une table de sept cents couverts. « Vraiment, » écrit Spalatin, « l'Électeur nous traite magnifiquement et avec grande libéralité. » Un jour, il réunit chez lui, en un grand banquet, vingt-six princes avec leurs gentilshommes et conseillers. « Après le repas, » rapporte Spalatin, « plusieurs princes ont joué jusqu'à dix heures du soir, et quelques-uns ont perdu au jeu plus de trois mille florins ². »

Pour affermir leur puissance, Jean de Saxe et Philippe de Hesse ne songeaient qu'à attirer de nouveaux alliés à leur parti. Le duc Albert de Prusse, accusé devant les Etats par l'Ordre Teutonique d'avoir commis un acte arbitraire et oppressif envers les pays qui lui avaient été confiés, avait, quelque temps auparavant, reçu les offres de service de l'Électeur de Saxe, lequel lui avait promis de prendre parti pour lui et « d'être son homme » s'il venait jamais à être persécuté pour « l'évangile ». Le 5 juin, Albert, à son tour, s'engageait à soutenir Jean contre toute agression quelle qu'elle fût, et à lui envoyer cent cavaliers bien équipés, réclamant pour lui-même, en cas de péril, un secours égal; toutefois, le duc ne voulut pas entrer dans une alliance positive avant de s'être entendu plus en détail avec l'Électeur, à Breslau ³. Quant aux propositions faites aux cités par Jean de Saxe et le Landgrave au sujet d'une alliance secrète pour la défense de l'Évangile, Strasbourg, Nuremberg, Francfort et Augsbourg enjoignirent à leurs représentants « de ne pas repousser les offres des princes, mais néanmoins de ne leur donner aucune réponse posi-

¹ GEMEINER, *Kirchereformation zu Regensburg*, p. 46, note 12. — FRIEDENSBURG, p. 299 et suiv. — Voy. la lettre de Jacques Sturm, délégué de Strasbourg, dans ROMMEL, t. II, p. 101, note 36.

² *Spalatin Chronicon*, p. 660-661. — Voyez aussi FRIEDENSBURG, p. 322-455. « Spire comitia sunt more solito Germanis comitia celebrandi, » écrivait Luther le 28 août 1526 à Link, « potatur et luditur, præterea nihil. » — Voy. DE WETTE, t. III, p. 126.

³ Recez de Königsberg sur les négociations entamées avec la Prusse, 6 juillet 1526. — Voy. RANKE, t. VI, p. 131.

tive avant le retour de l'ambassade envoyée à Charles-Quint ¹ ».

Philippe de Hesse était, entre les princes protestants, celui qui se montrait « le plus entreprenant ». « Il tient ferme pour la parole, » lisons-nous dans une chanson du temps, « lui et les siens ne craignent ni Pape, ni diable, ni ban ². » Philippe poursuivait de vastes plans dont le point de départ et le prétexte devait être le rétablissement dans ses états du duc banni Ulrich de Wurtemberg. Le duc était alors en instance pour obtenir des membres de l'Empire sa sentence de rappel ³, et n'était préoccupé que de ses propres intérêts. « Mon ami, » disait le Landgrave au délégué d'Ulm, « puissions-nous réussir ! Puissions-nous obtenir le rétablissement de votre maître, car il tient bon pour l'Évangile ⁴ ! »

Au sein de la Diète, l'irritation, l'aigreur causées par les disputes religieuses « devenaient plus vives, plus amères d'une séance à l'autre » Les princes ecclésiastiques étaient en butte aux plus violentes attaques. « On assure, » écrit Spalatin, « que dans aucune Diète précédente on n'a autant criblé d'injures le Pape, les évêques et le clergé ⁵. » Les membres de la commission s'étant pris de querelle, la Saxe et la Hesse rompirent soudain les conférences et ordonnèrent aux leurs de se disposer au départ ⁶.

Il était à craindre que les États ne se séparassent avant que le procès-verbal n'ait été signé, et par conséquent avant que rien n'ait été fait pour prévenir l'invasion des Turcs « homicides et incendiaires » qui s'avançaient toujours plus près des frontières. Les sommes indispensables à l'entretien du Conseil de Régence et de la Chambre Impériale n'avaient pas non plus été votées.

« En cette extrémité, » Ferdinand, en sa qualité de lieutenant impérial et de plénipotentiaire, et pour obtenir par un vote des États l'argent et les secours, dont il ne pouvait se passer, signa l'article du recez du 27 août, lequel modifiait le sens de l'édit de 1521, rendu à Worms contre Luther.

¹ Lettres des délégués de Francfort, des 21 et 23 août 1526, dans les *Reichstags-acten*, XLI, fol. 51-55. — Voy. sur la question de l'alliance la lettre de Capito à Zwingle, 24 juillet 1526, *Zwinglii Opp.*, t. VII, p. 528. — Pour plus de détails sur ces négociations, en particulier sur celles avec Nuremberg, voy. FRIEDENSBURG, p. 309-314, 457-458.

² Chanson satirique sur la déception des Catholiques à propos de l'édit de Worms. — Voy. LILIENCRON, t. III, p. 569.

³ Déclaration d'Ulrich aux États de Spire en 1526, dans SATTLER, t. II, app. 129.

⁴ HEYD, t. II, p. 331.

⁵ *Spalatin Chron.*, p. 659.

⁶ BUCHHOLTZ, t. II, p. 373-374. Le 21 août Philippe « quitta Spire en secret, suivi seulement de quelques cavaliers ». Le 23 août les Électeurs du Palatinat et de la Saxe partirent pour Heidelberg. — FRIEDENSBURG, p. 460-461.

« Dans les questions intéressant la sainte foi, la religion chrétienne, les cérémonies et usages traditionnels, » disait cet article, « conformément à la volonté de l'Empereur, aucune nouveauté ne sera introduite, aucune décision prise. Pour obtenir l'assentiment de tous, éviter toute scission, rétablir la paix et la concorde dans toutes les classes de la société, les États déclarent qu'ils regardent la réunion d'un concile général, ou du moins d'un concile national allemand, comme le moyen le plus efficace et le meilleur à employer. Ce concile devra s'ouvrir dans un an et demi au plus tard. Par rapport à l'édit de Worms, les princes et villes, d'un commun accord, s'engagent à vivre, à gouverner et se comporter de telle sorte, eux et leurs sujets, jusqu'à l'ouverture du prochain concile, qu'ils soient en état, comme ils espèrent et ont la confiance de pouvoir le faire, de répondre de tous leurs actes devant Dieu et devant Sa Majesté Impériale ¹. »

« Et comme il arrive fréquemment, » disait encore le recez, « que laïques et clercs, en mainte localité, se voient injustement dépouillés de leurs revenus, redevances, prébendes, etc., et que personne ne doit être privé contre toute justice de ce qui lui appartient, chaque autorité aura le droit de défendre, abriter, protéger loyalement prêtres et laïques contre la violence et l'injustice; afin que, d'ici au prochain concile, l'égalité, la concorde et la paix règnent entre clercs et laïques, et que ni les uns ni les autres n'aient lieu de se plaindre de ce qu'un acte de violence ou quelque dépossession illégale ait été commis à leur endroit ². »

On ne découvre nulle trace, dans ce document, de cette reconnaissance des églises d'État que plus tard on prétendit y voir; nulle part l'oppression du culte catholique, la suppression de la juridiction des évêques, la confiscation des biens du clergé n'y est approuvée;

¹ *Neue Sammlung der Reichsabschiede*, t. II, p. 273-275, § 1-4, 11. — A la Diète de Nuremberg (1524), il avait été décidé au sujet de l'édit de Worms que les membres des États s'y conformeraient « autant que cela leur serait possible »; à Spire, le recez portait : « selon que chacun se croira tenu de le faire pour obéir à Dieu et à Sa Majesté Impériale. » Toute la différence est là.

² A. Kluckhohn, dans un article intitulé : « *La Diète de Spire en 1526* (SYBEL. *Histor. Zeitschr.*, t. 58, p. 193-218, et p. 194), écrit : « Janssen donne au recez de 1526 un sens diamétralement opposé à l'opinion généralement reçue parmi les Protestants; il affirme que ce recez n'a jamais eu aucune manière impliqué la reconnaissance légale des églises particulières des petits états. » Cette manière de voir avait surtout été accréditée par Ranke, lequel avait affirmé (t. II, p. 382) que ces paroles du recez : « *relativement à l'Édit de Worms, les membres des États, d'un commun accord, s'engagent à vivre, à gouverner et se comporter de telle sorte, eux et leurs sujets, jusqu'à l'ouverture du prochain concile, qu'ils puissent répondre de tous leurs actes devant Dieu et devant Sa Majesté impériale,* » contenaient la base légale de la formation des églises d'État en Allemagne. « Ce sont là, » avait dit Ranke, « des paroles d'une importance capitale dans l'histoire d'Allemagne. » Kluckhohn.

de plus, il ne reçut jamais la sanction impériale. En en appelant à un futur concile, le recez de Spire ne suppose pas la ruine prochaine de l'autorité épiscopale, bien au contraire il semble s'attendre à la voir prochainement affermie.

Au début, les nouveaux croyants ne le comprirent pas autrement. Lorsque l'évêque de Wurzburg, dans une dépêche adressée au conseil luthérien d'Heilbronn, (24 septembre 1526), affirma qu'à Spire rien n'a été résolu pouvant porter atteinte à son autorité, le conseil lui répond « qu'à la vérité, sur ce point et d'autres encore, il avait espéré voir sortir de la Diète quelques solutions pratiques, mais que son attente a été déçue ¹ ». Le conseil d'Heilbronn n'était donc pas d'avis que la nouvelle église d'Etat pût fonder sa légitimité sur la base du recez de Spire.

Le margrave Casimir de Brandebourg, l'un des plénipotentiaires

en attendant la publication de l'ouvrage du Dr Friedensburg, *l'Histoire de la Diète de Spire*, ouvrage qui repose sur de vastes et érudites recherches, n'a fait que chercher si, à l'aide des documents déjà entre nos mains, une troisième conclusion, s'écartant à la fois de la mienne et de celle de Ranke, ne pourrait être tirée. » Mais après mûr examen, il s'est entièrement rattaché à ma manière de voir : « Evidemment, » dit-il, « le recez de Spire est le point de départ de la formation des églises d'Etat évangéliques, mais il faut bien reconnaître, avec Janssen, que ce recez ne contenait nullement ce que plus tard on y voulut voir : la légalisation des nouvelles institutions ecclésiastiques. » « Du moment que nous reconnaissons que le recez, ni d'après la lettre ni selon l'esprit, ne pouvait autoriser les Protestants à opérer une réforme radicale dans l'Eglise, il nous devient impossible de le considérer plus longtemps comme constituant la base légale de l'établissement des églises d'Etat en Allemagne. » (P. 218.) — L'ouvrage de Friedensburg a paru depuis lors (1887), et nous y lisons au dernier chapitre (*Conclusion*, p. 482) relativement au texte cité plus haut : « On l'a souvent répété, cette formule n'était, à vrai dire, qu'une phrase. Dans le fait, tous les pouvoirs pouvaient l'interpréter selon leur bon plaisir. Si le lecteur s'est donné la peine de suivre avec nous l'histoire des origines de cette formule, et surtout l'histoire des délibérations de la Diète, il ne pourra douter un instant que les paroles du recez n'aient point eu la portée qu'on leur a attribuée dans la suite. Il y est fait mention de l'Empereur, que les transgresseurs de l'édit de Worms devaient beaucoup ménager ; par l'ambassade qui venait de lui être envoyée, on avait réclamé son assentiment. Ce sont là des faits positifs et absolument probants. Encore moins peut-on soutenir que, dans cette formule, les Evangéliques aient été autorisés de quelque manière que ce fût à se séparer de l'Eglise et à opérer la réforme à leurs risques et périls. Rien ne pouvait être plus opposé aux intentions de la Diète. » Baumgarten qui, dans son *Histoire de Charles-Quint*, passe entièrement sous silence ma manière de présenter les faits et se borne à dire (t. II, p. 569) : « Depuis Ranke, nos historiens ont tous affirmé que la formule du recez de Spire conférait aux novateurs le droit d'établir également leurs églises, » se voit obligé, éclairé maintenant par l'infirmité des recherches de Friedensburg (p. 562, notes), de faire cet aveu : « Avec ce que nous savons actuellement des faits, l'ancienne opinion ne peut plus se soutenir. En premier lieu, il est indubitable que le recez de la Diète n'était destiné qu'à servir de palliatif, de moyen de temporisation jusqu'à l'époque de la réunion du concile. Ensuite, il est très évident que les États savaient parfaitement à quoi s'en tenir, quant à la volonté de l'Empereur, dans la question débattue. Sa déclaration et ses instructions ne pouvaient laisser aucun doute à cet égard. »

¹ JAGER, *Mittheilungen*, t. 1, p. 64.

envoyés par l'Empereur, et par conséquent désireux de voir accepter par l'Archiduc l'article relatif à l'édit de Worms, appréciait de même la question ¹ : « Je n'aurais pu contester aux évêques leur autorité, » écrivait-il à son frère le margrave Georges dans une lettre confidentielle, « sans m'exposer au reproche d'avoir violé le recez de Spire ². »

Même aux yeux de Luther il n'eut point la portée qu'on crut plus tard pouvoir lui attribuer. Lorsque, le 22 novembre 1526, au moment où l'ancienne constitution de l'Église s'effondrait définitivement en Saxe, Luther publia sa célèbre lettre à l'Électeur Jean, lettre dans laquelle il pose pour ainsi dire les fondements de l'église d'État³, il ne cherche point à s'appuyer sur l'article de Spire comme autorisant le transfert de la juridiction ecclésiastique à l'autorité temporelle.

Ce ne fut que trois ans plus tard qu'usant de cette manière de raisonner qui lui est propre il affirma qu'à Spire les États, d'un commun accord, avaient décidé « qu'en matière de foi chacun devait et pourrait croire, selon qu'il espérait pouvoir en répondre devant Dieu et devant Sa Majesté Impériale ». Mais dans les états des princes nouveau-croyants il s'en fallait de beaucoup que chacun eût la liberté de croire comme il le voulait ; les princes et les magistrats des villes persécutaient la foi Catholique, en punissaient l'exercice public et mettaient leurs subordonnés dans l'alternative, ou d'adopter le nouvel évangile ou de s'expatrier. Cependant, au dire de Luther, aucun de ces actes arbitraires n'allait en rien contre le recez de Spire, et les princes catholiques, soit laïques, soit ecclésiastiques, légalement autorisés à s'appuyer sur les décisions de la Diète pour réclamer le maintien de l'édit de Worms, étaient, à ses yeux, non seulement « rebelles à la parole de Dieu et à sa loi », mais encore « coupables envers l'autorité temporelle, traîtres à leurs serments, homicides, révoltés et séditeux ⁴ ».

Dès 1526 il faisait paraître l'*Avis et Instruction sur la conduite que doivent tenir tous les chrétiens, supérieurs ou sujets*. L'autorité temporelle y était invitée à changer la constitution de l'Église et à contraindre les subordonnés à accepter ce changement. Luther, en cet écrit, se fonde sur le recez de Spire, et cela pour les motifs suivants :

L'article portant « que chacun devait se comporter comme il espérait pouvoir s'en justifier devant Dieu et Sa Majesté Impériale » se

¹ VON DER LITH, p. 172.

² VON DER LITH, p. 183.

³ Voy. plus bas; voy. aussi les détails donnés par Klopp dans les *Histor. pol. Bl.*, t. LX, p. 121-129.

⁴ *Sämmtl. Werke*, t. XXXI, p. 14-15.

rapportait, il est vrai, exclusivement à l'édit de Worms; mais l'édit de Worms lui-même avait principalement en vue la religion, la sainte foi, les hérésies, les abus, et touchait par conséquent à tout ce qui pouvait aider les fidèles à mener une vie chrétienne, honorable et bien réglée. Or, pour obtenir ce résultat, la première chose à faire c'était de défendre la parole de Dieu et d'abolir les lois et les abus de l'Église catholique qui lui étaient opposés. Tel était le premier, le plus essentiel devoir des autorités chrétiennes, et les sujets devaient obéissance à l'autorité. « Les ayeugles, les présomptueux, les pauvres niais objecteront sans doute ici que ces conclusions contredisent l'édit impérial, lequel ordonne que l'antique doctrine soit partout maintenue, les anciens usages conservés, toute innovation évitée, et que, conformément à la sainte Écriture, tout sujet du Saint-Empire se montre obéissant envers son légitime souverain l'Empereur. Mais il est aisé de répondre à cette objection qu'assurément il faut obéir à l'autorité, mais qu'il est téméraire, maladroît, insensé de présumer que jamais notre très pieux et très excellent Empereur, si pénétré de la crainte de Dieu, puisse ordonner quelque chose de contraire à la loi divine, à la sainte parole, à l'intérêt général, à la religion et à la paix. » Il ne fallait donc point s'attacher au sens littéral de l'édit, mais se diriger d'après la véritable intention de l'Empereur. Il était criminel de supposer que Dieu pût donner à un empire chrétien des gouvernants assez impies pour contraindre leurs sujets à agir contre Dieu et leur propre conscience ¹.

C'est par de tels arguments qu'on s'efforçait de persuader au peuple qu'en matière de foi l'obéissance était due non à l'Empereur, mais aux petits souverains et aux magistrats des villes.

Le recez de la Diète de Spire ne renfermait point la base légale de l'établissement des églises d'État; néanmoins il fournit à ces églises un point de départ et un prétexte.

¹ HORTLEDER, *Ursachen*, p. 26-36.

CHAPITRE IV

FORMATION DES NOUVELLES ÉGLISES D'ÉTAT DANS LES PETITES PRINCIPAUTES ET DANS LES VILLES LIBRES. — LE NOUVEL ÉVANGILE ET LES MOEURS POPULAIRES

I

Philippe de Hesse fut le premier d'entre les princes protestants qui prétendit découvrir, dans l'article du recez de Spire relatif à l'édit de Worms, la sanction légale de l'établissement des églises d'État.

Au mois d'octobre 1526, il réunit un synode à Homberg pour s'entendre avec les États de ses possessions « sur les questions intéressant la foi et la religion chrétienne ». Un Français, François Lambert, ex-franciscain, avait, à sa demande, préparé un certain nombre de « paradoxes » destinés à servir de base à la nouvelle constitution religieuse. Ces « paradoxes » furent adoptés dans leurs points essentiels par le synode. Le nouveau système abrogeait complètement l'ancienne législation ecclésiastique, abolissait le culte catholique, surtout la messe, que Lambert appelait « un sacrifice mensonger et charnel, inventé par les prêtres d'idoles, par les oints et les tonsus ». La communion sous les deux espèces était encore tolérée, mais à la condition que l'Eucharistie ne serait plus considérée que comme le mémorial de tous les bienfaits du Sauveur ¹.

De plus, le synode décrétait l'abolition des fêtes de saints et les pèlerinages, et ordonnait que les reliques, tableaux, statues, images, fussent retirés des églises, parce qu'il était urgent de mettre un terme à une abominable idolâtrie. Et comme une mesure si radicale rencontrait quelques difficultés dans l'exécution, à cause de l'attachement du peuple pour l'ancien culte, Philippe, l'année suivante (octobre 1527), ordonna à ses conseillers de faire immédiatement enlever des églises paroissiales, chapelles et oratoires des

¹ La décision prise par un synode six ans après va nous renseigner sur les résultats de cette nouvelle manière d'expliquer l'Eucharistie. Le synode oblige le célébrant à porter une aube lorsqu'il distribue la sainte Cène : « ut vel sic quodam modo plebis reverentiam pene prorsus extinctam alamus. » — ROYUEL, t. II, p. 126.

champs, toutes les images, statues et tableaux, et cela de manière à ce que jamais on ne les vit reparaitre. Ordre semblable fut donné aux prêtres. « Dieu ne voulait être adoré qu'en esprit et en vérité, et l'observance de sa loi ne souffrait pas qu'une seule image fût épargnée ¹. » En conséquence des brisements d'images eurent lieu dans un grand nombre d'églises ².

Philippe, pour calmer les doutes, les inquiétudes de sa mère au sujet des biens monastiques, lui avait dit en 1524 : « Je ne suis point du tout d'avis qu'on dépouille les moines et les religieuses de ce qui leur appartient. L'Évangile ne nous autorise nulle part à mettre la main sur le bien d'autrui ³. » Mais, deux ans plus tard, il s'apercevait, au contraire, que la confiscation des propriétés ecclésiastiques était parfaitement conforme à l'Évangile. La suppression des abbayes et couvents fut décidée à Homberg, ainsi que la confiscation des biens d'Église et leur application à divers usages. On permit aux religieux qui refusaient de quitter leur couvent d'y demeurer quelque temps encore, mais à la condition qu'ils assisteraient au prêche. Il leur était défendu, sous les peines les plus sévères, de dire la messe, d'entendre les confessions, de dispenser les autres sacrements et de présider aux funérailles. Le prêtre qui refuserait de se conformer aux nouveaux règlements devrait quitter le pays. « Le Landgrave, » dit une relation contemporaine, « mettait chacun dans l'alternative ou de confesser le Christ, ou de s'expatrier ⁴. »

Dans la Hesse, non plus qu'en aucun autre pays gouverné par les princes nouveau-croyants, on n'avait d'égard pour les Catholiques.

Un jour que le duc Henri de Brunswick faisait au Landgrave de vifs reproches au sujet de la confiscation des biens ecclésiastiques, Philippe lui répondit pour s'excuser « qu'aucun monastère n'avait été confisqué sans le plein consentement des intéressés ». « Il est vrai, » ajouta-t-il avec plus de franchise, « que là où nous pouvions nous attendre à quelque résistance, nous avons passé outre ⁵. »

Une partie des biens du clergé fut affectée aux hôpitaux, une autre à la fondation de l'Université de Marbourg, destinée à devenir dans Hesse le centre le plus important de la nouvelle religion. Tout professeur appelé à y enseigner devait s'engager par serment « à n'introduire aucune nouveauté, à ne former ni secte ni parti opposé à la parole divine et à la foi chrétienne ⁶ ». Les professeurs laïques

¹ *Hessische Landesordnungen*, t. II, p. 552-553.

² Voy. KOLBE, p. 50-52.

³ Voy. ROMMEL, *Urkundenband*, t. II.

⁴ « ... jussit vel Christum confiterentur vel sedibus migrarent, » dit Ferrarius à propos des Franciscains de Marbourg. — Voy. ROMMEL, t. II, p. 143.

⁵ Voy. PLANCK, t. II, p. 355, note 23.

⁶ ROMMEL, t. I, p. 196.

de Marbourg touchaient les bénéfices autrefois alloués aux ecclésiastiques, et c'est ainsi que l'humaniste Eoban Hesus jouissait à la fois du canonicat de Saint-Goar et du bénéfice d'un chanoine de Rothembourg¹. Deux des abbayes les plus riches et les plus célèbres de la Hesse, Kaufungen et Wetter, furent partagées avec leurs revenus, dîmes et redevances, entre divers membres de la petite noblesse. Le Landgrave fit présent au comte Philippe de Waldeck, son parrain, du couvent d'Arolsen, et transforma en château de plaisance le monastère des Augustines de Weissenstein, près Cassel.

Philippe, plus ferme en cela que les autres princes ses coreligionnaires, ne souffrit point que les biens ecclésiastiques devinssent la proie d'une noblesse cupide; néanmoins, par la suite, il ne put empêcher que les dilapidations ne fussent fréquentes².

La nouvelle constitution religieuse d'Homberg³ n'était autre chose que le régime presbytérien démocratique. Jamais, du reste, elle ne fut mise en vigueur⁴.

Au bout de peu de temps, le Landgrave eut entre les mains toute l'autorité ecclésiastique; dès lors, il se posa en pontife suprême. En

¹ Jean Meckebach, médecin de Philippe, qui pour sa part jouissait d'une prébende (ROMMEL, t. II, p. 140), annonçait en novembre 1536 à Eoban qu'un canonicat était vacant à St-Goar, et qu'il lui serait aisé de devenir en peu de temps chanoine. On bruyait dans les pays rhénans un vin royal, lui écrivait-il, et même théologique. Eoban devait à l'avenir avoir l'œil plus ouvert sur de semblables bonnes chances, et lui en écrire, car il lui voulait du bien. Eoban se mit donc sur les rangs, et au printemps de 1537 il écrivait tout joyeux à un ami que, par une merveilleuse métamorphose, il était devenu tout à coup chanoine de St-Jean, et que peut-être il serait bientôt prévôt. Son traitement s'élevait environ à cinquante florins; de plus, il avait droit par an à deux muids de vin. Un second bénéfice lui fut accordé à la même époque. « Quod ad me attinet, » écrivait-il en juin 1537 à un ami, « recte et belle valeo, opibus, ut nosti, non abundo, tametsi Decanus et Canonicus, sed has ineptias non ignoras esse venales in aulis principum. » — Voy. KRAUSE, t. II, p. 207-208. — Autrefois le zèle d'Eoban s'était pourtant échauffé sur « la chasse aux bénéfices » à laquelle se livraient les clercs.

² Bien des années après, l'autorité était encore obligée de rendre de nombreux édits pour empêcher la dilapidation des biens du clergé. Nobles et ecclésiastiques les convoitaient à l'envi, et quelquefois les fonctionnaires publics étaient secrètement de connivence avec eux. Plus d'un bourgeois parvenait ainsi à s'approprier des revenus d'église ou des propriétés paroissiales (p. 130). Les inspecteurs se plaignirent au Landgrave de la diminution sensible des revenus de paroisse dans un grand nombre de bailliages. On s'en emparait au nom même du prince et, comme presque tout le monde refusait de donner, les pasteurs voyaient arriver le moment où il leur deviendrait impossible de se suffire. Parmi les nobles et dans les bailliages nouvellement « convertis » où les paysans étaient en désaccord avec leur pasteur, les inspecteurs conseillaient de se montrer sévères et d'obliger les paysans à laisser en paix leurs curés. La noblesse mettait la main sur les revenus et les biens jadis inamovibles des paroisses, et nommait des pasteurs de son choix qu'elle gouvernait à sa guise. — Voy. p. 132.

³ Voy. RICHTER, *Evangelische Kirchenordnungen*, t. I, p. 56-69.

⁴ Voy. BICKEL, *Zeitschrift des Vereins für hess. Geschichte und Landeskunde*, t. I, p. 68 et suiv.

septembre 1526, Mélanchthon l'avait exhorté à mettre la paix entre les prédicants et à veiller lui-même à ce que la « saine doctrine » fût prêchée au peuple ¹. Philippe, docile à ses avis; nomma des inspecteurs, et les chargea d'élire de nouveaux prédicants; il édicta en son propre nom des règlements ecclésiastiques, porta les causes matrimoniales devant la chancellerie d'État, institua des jours spéciaux de prière et de pénitence, mit en circulation de nouveaux catéchismes et imposa à tous les prêtres l'achat de certains ouvrages théologiques. « Ses devoirs de prince chrétien, » prétendait-il, « l'obligeaient devant Dieu à veiller à ce que les brebis égarées fussent ramenées au droit chemin de l'évangile et de la vérité ². »

Pour apaiser les Catholiques décidés à demeurer fermes dans leurs croyances et protestant avec énergie contre tant d'innovations, le Landgrave chargea le recteur et l'administrateur de l'Université de Marbourg de publier l'apologie de ses actes.

Dans cette apologie le Landgrave est appelé « le vase d'élection du Seigneur »; ses censeurs, au contraire, sont « des impies, des enfants du démon ». « Ceux qui osent dire que depuis l'abolition des cloîtres ils ne peuvent plus nourrir leurs enfants font preuve d'une impiété détestable, car Dieu prend soin des oiseaux du ciel et habille les fleurs des champs. ³ » Pourquoi donc s'inquiéter ainsi? Pourquoi donner tant de place au démon dans notre cœur, pourquoi lui permettre d'exercer parmi nous sa malice? Celui qui t'a donné à toi et à tes enfants le corps et l'âme ne saura-t-il te donner aussi de quoi boire et de quoi manger? »

Soutenir que pour éviter le scandale on n'eût point dû supprimer les images, les couvents, les pèlerinages, était absolument puéril : « Les disciples ayant averti le Sauveur que les pharisiens se scandalisaient de ses prédications, le Christ leur répondit : Toute plante que mon Père céleste n'a pas plantée sera arrachée; laissez-les dire; ce sont des aveugles, et des conducteurs d'aveugles. Ne devons-nous pas nommer ainsi ceux qui, aujourd'hui encore, après que la vérité a été si longtemps et si souvent prêchée parmi nous, continuent à se scandaliser et s'obstinent à croupir dans leurs erreurs? Ne voyez en eux que des aveugles ou des conducteurs d'aveugles, laissez-les dire, selon le précepte du Christ. Il n'y a parmi nous nulle matière à scandale; néanmoins, que celui qui veut en voir agisse à sa guise; c'est un infidèle, un impie, condamné d'avance par le Seigneur. »

Commencant leurs discours par ce pieux salut : « Que la grâce et la paix de Dieu le Père et de notre Sauveur soient avec vous ²¹ » les

¹ *Corp. Reform.* t. I, p. 821.

² Voy. HASENCAMP, t. II, p. 528-534. Ibach, pasteur de Marbourg, appelle le Landgrave dans une de ses lettres : « episcopus noster. » — HASENCAMP, t. II, p. 535.

professeurs de Marbourg, pourvus de riches appointements prélevés sur les biens ecclésiastiques, démontraient tous les jours au peuple chrétien que les prêtres n'étaient que « des loups revêtus de peaux de brebis » et qu'ils n'avaient qu'une pensée : tondre, écorcher les fidèles avec une rapacité sans égale. Tout en sachant parfaitement que leur conduite et leur sacerdoce prétendu étaient réprouvés par l'Évangile et scandalisaient l'Église, ils restaient aussi endurcis que Pharaon, et refusaient de se convertir. Aussi le Landgrave, en véritable ami de l'Évangile, avait-il supprimé les couvents et fait servir les biens des religieux à l'utilité de tous. Plus tard, il avait aboli « l'abomination des idoles de la superstition » et les pèlerinages, Dieu même l'ayant choisi pour une œuvre si sainte. D'ailleurs, il n'avait fait « qu'enlever à des personnes jeunes, bien portantes et dans l'aisance, un superflu qui appartenait aux pauvres, afin qu'à l'avenir les simples ne fussent plus lésés par les cupides exploiters des sucurs et du sang des misérables ». « Que peut-on se figurer de plus pernicieux, de plus funeste que l'abomination diabolique, l'erreur, les abus, la séduction que le démon a introduits dans la famille du Christ au moyen du clergé? Finissons-en donc une bonne fois avec l'impiété satanique, les rêveries, les mensonges des prêtres, des encapuchonnés et des tonsus! » « Comment peut-il montrer de la fidélité et de l'amour à son prochain, celui qui se dérobe à lui et qui renie son père et sa mère pour ne plus penser qu'à son propre intérêt? » Aussi fallait-il rendre des actions de grâces à Dieu, car il avait manifesté clairement sa miséricorde en envoyant à son peuple un souverain tel que Philippe; ce jeune chrétien devait être regardé « comme un vase d'élection, comme l'élu du Seigneur, comme un guide éclairé, un nouveau Josué ». On devait demander à Dieu que, pour la conversion des pécheurs, l'extirpation et la confusion de tous les endurcis, le prince poursuivît en paix longtemps encore son règne prospère et glorieux¹.

Parmi les Catholiques, Philippe était loin d'être considéré comme un « vase d'élection » et comme un « nouveau Josué ».

« Le Landgrave de Hesse, » écrivait le franciscain Nicolas Herborn, « a toujours la parole de Dieu à la bouche et, prétendant se fonder sur elle, se déclare obligé en conscience de dépouiller l'Église et les clercs de tous leurs droits et possessions séculaires. Dans le clergé, il n'aperçoit que vices; se posant en maître et en censeur chrétien, il se donne pour un réformateur. Mais au fond de tous ses actes, il n'y

¹ *Comment Sa Grâce le Prince Philippe de Hesse, en sa qualité de prince chrétien, se comporta envers les religieux, les curés, les tableaux et images de l'idolâtrie, conformément à la sainte Écriture.* — Voy. HORTLEDER, *Ursachen*, 1930-1964.

a qu'hypocrisie et soif de domination. Comment la parole de Dieu, que nous adorons tous, pourrait-elle nous donner le droit de dépouiller les autres de ce qui leur appartient? Quand donc Dieu a-t-il autorisé les pouvoirs temporels à promulguer ou à faire promulguer de nouveaux dogmes? Quand leur a-t-il permis d'obliger leurs sujets à les adopter? Depuis quand ont-ils le droit de leur interdire par la violence la religion que leurs ancêtres ont professée pendant tant de siècles, et dans laquelle, travaillant avec zèle pour la gloire de Dieu et le salut de leurs âmes, nos pères sont morts pieusement, par la grâce de Dieu, se confiant uniquement dans les mérites de Jésus-Christ? D'ailleurs, ne pourrait-on pas demander au Landgrave si sa conduite est assez chrétienne, assez édifiante pour lui donner le droit de s'ériger ainsi en juge des consciences? On sait assez parmi nous et dans tous les pays rhénans qu'il accable ses sujets de taxes, d'impôts, qu'il tourmente le pauvre paysan par ses chasses, ses meutes et ses piqueurs. Comment admirer en lui cette justice, cette douceur qu'un prince chrétien est tenu de montrer envers ses sujets? Mais voici qui est encore bien pis: le prince est décrié dans tout le pays pour sa vie criminelle et adultère; il donne en tous lieux un détestable exemple et s'est vraiment ôté le droit de corriger les mœurs d'autrui ¹. »

Ces reproches du moine franciscain n'étaient que trop fondés. Le Landgrave traitait rudement son peuple, et sa vie privée avait toujours été scandaleuse. Il avouait lui-même n'avoir pas gardé trois semaines la fidélité qu'il devait à sa femme. Depuis qu'il se posait en réformateur religieux (c'est à-dire depuis quinze ans), il n'avait reçu

¹ *Refutatio hæreticorum*, fol. 5. Nicolas Herborn (son nom de famille était Ferber), gardien des franciscains de Marbourg, déclara au synode d'Ilomburg que le prince et son petit synode ne constituaient pas un corps compétent pour la décision des affaires ecclésiastiques. Au Pape seul appartenait le droit de convoquer des synodes et de prendre des décisions touchant les affaires de l'Église. Il conjurait Philippe de suivre les exemples de ses ancêtres, de ne pas se séparer du siège apostolique, et jusqu'au concile qu'allait bientôt convoquer, le Pape de ne rien changer dans l'Église orthodoxe. Ordre lui fut donné de quitter le pays; il prêcha à Cologne contre la nouvelle doctrine, et publia un grand nombre d'ouvrages de controverses. — VON NEBE, dans le *Denkschrift des theologischen Seminars zu Herborn* (Herborn, 1868). — KRAFFT, *Briefe und Documente*, p. 153-162. — *Gaudentius*, t. I, p. 13, 296. On reprocha beaucoup au Landgrave d'avoir, après l'expulsion de Herborn, laissé circuler dans le public un écrit du moine franciscain, rempli d'accusations contre les Luthériens. — *Gaudentius*, p. 17, note 1. — Dans un écrit publié en 1529, Herborn, après avoir énuméré les procédés toujours plus tyranniques des Luthériens envers les Catholiques, demande que tous les nouveaux croyants soient mis à mort (1529): « Tollantur e medio sectarii, cadant seu euse, seu igne, seu aquis, qui divexant ac inturbant tranquillitatem christianæ reipublicæ. Et ut collectim omnia dicam, ut recidat in sinum, adeoque in propria ipsorum viscera, gladius, quem nobis intentant, quove nos aggrediuntur. » — VON BOUTERWIK, *Reformation im Wupperthale*, p. 280, note 18.

qu'une seule fois la cène ¹ et, dès 1526, l'année même où il avait aboli l'ancienne religion, il songeait à prendre une seconde épouse du vivant de sa femme légitime ².

François Lambert, l'influent auteur de la nouvelle constitution religieuse de la Hesse, nous a laissé un sombre tableau de l'état moral du pays à cette époque : « Je vis ici dans la douleur et dans les larmes, » écrit-il à Myconius, prêchant de la cour de Saxe; « je n'y trouve qu'un très petit nombre de gens faisant un bon usage de la liberté évangélique. Je ne vois presque plus de charité parmi nous; tout est calomnie, mensonge, amour de l'invective, basse envie. » « Nous avons beaucoup détruit, mais qu'avons-nous édifié? Qui pourrait compter les maux et les abus qui frappent nos regards de tous côtés? Qui pourrait apprécier l'étendue des désastres que la perversité des faux frères a attirés sur nous ³? »

II

Dans l'Électorat de Saxe, où Luther et ses disciples avaient eu toute liberté de prêcher « le nouvel évangile », régnait la plus complète anarchie religieuse.

« Les paroisses sont partout extrêmement misérables, » écrivait Luther à l'Électeur Jean huit ans après la publication de ses premières thèses (31 octobre 1525); « personne ne donne, personne ne paye. Plus d'argent pour les messes ou pour les âmes, plus de redevances. Le peuple ne respecte ni prédicateur, ni pasteur, de sorte que si Votre Grâce ne publie une loi sévère pour qu'un traitement convenable soit alloué aux ouvriers évangéliques, en fort peu de temps, il n'y aura plus ni cure, ni école, ni écolier; la parole de Dieu et son service seront mis en oubli. » Il appartenait à l'Électeur, ajoutait Luther, « à ce docile instrument du Seigneur, » d'avoir l'œil à ces sortes de choses et de mettre ordre aux affaires religieuses⁴.

Quelque temps auparavant, l'ami de Luther, Nicolas Haussmann, prêchant de Zwickau, avait également engagé le duc Jean à « agir vigoureusement » dans l'évêché de Naumbourg. Il était de son devoir de prince, lui écrivait-il, d'autoriser la violation de l'édit impérial, de déposer l'évêque, de pourvoir à son remplacement et de donner à Luther pleins pouvoirs de réunir des synodes et de régler les dé-

¹ Lettre de Luther à Philippe, 5 avril 1540, dans LENZ, *Briefwechsel Philipp's mit Bucer*, p. 361.

² Voy. le chapitre intitulé : *Bigamie de Philippe de Hesse*.

³ Voy. ces passages dans DÖLLINGER, *Reformation*, t. II, p. 18-19.

⁴ Voy. DE WETTE, t. III, p. 33.

tails du véritable culte. Issu de parents chrétiens et pieux, le sang qui coulait dans ses veines lui imposait l'obligation de servir d'exemple aux autres princes, et « de marcher sur les traces généreuses du saint roi Josaphat ¹ ».

Le 10 août 1525, l'Électeur, à Weimar, avait commencé à exercer ses prétendus droits spirituels, enjoignant aux prêtres de ne prêcher à l'avenir que le « pur évangile », et leur défendant de célébrer des messes pour les morts et de bénir l'eau et le sel². Quant aux pasteurs, il proposait dans sa réponse à la lettre de Luther, que les bourgeois et les paysans, soit sur leurs propres revenus, soit sur les revenus des propriétés ecclésiastiques dont l'administration leur serait confiée, pourvussent à leur entretien, se déclarant prêt à exécuter les règlements que Luther avait promis de donner prochainement relativement à cette question³.

Une enquête, commencée en janvier 1526 sur l'ordre de l'Électeur dans les bailliages de Borna et de Tenneberg, démontra que le Luthéranisme était loin d'avoir encore pénétré dans toutes les parties de l'Électorat. Dans le bailliage de Tenneberg, qui comptait douze paroisses, pas un seul pasteur n'avait encore prêché « l'évangile », c'est-à-dire la doctrine de Luther, et très peu de communes souhaitaient un changement dans le sens du novateur. Les enquêteurs conseillaient à Jean-Frédéric de présider seul désormais à l'élection ou à la déposition des pasteurs et lui recommandaient instamment de pourvoir à la réouverture des écoles dans les villes et villages⁴.

L'indifférence du peuple pour la nouvelle doctrine devenait de jour en jour plus évidente. Le 22 novembre 1526, Luther écrit à l'Électeur : « On n'entend ici que lamentations. Les pasteurs se plaignent de l'avarice des paysans, et l'on se montre tellement ingrat pour le don de la sainte parole de Dieu, » c'est-à-dire pour la doctrine de Luther, « que, sans aucun doute, Dieu s'apprête à nous châtier rudement. Si je pouvais le faire sans scrupule de conscience, je souhaiterais, en vérité, que ces populations n'eussent plus ni curés, ni prédicateurs, et vécussent comme des pores, ce qu'elles font, d'ailleurs; il n'y a parmi elles ni crainte de Dieu, ni discipline; parce que

¹ 3 mai 1525. — Voy. PRELLER, *Nic. Haussmann*, p. 311 316. — BURKHARDT, *Sächsische Kirchen und Schulvisitationen*, p. 4-8. — Dès 1521, Haussmann exprimait le désir de voir s'établir dans toutes les paroisses luthériennes un même rituel, réglé par un concile évangélique. Luther, à la même époque, était encore d'avis de laisser à l'initiative privée des communautés chrétiennes le soin de régler la forme extérieure du culte. — PRELLER, p. 339.

² Voy. RANKE, t. I, p. 162.

³ Lettre du 7 novembre 1525, dans BURKHARDT, *Luther's Briefwechsel*, p. 92.

⁴ Ce fait prouve une fois de plus qu'autrefois les villages aussi avaient leurs écoles. — BURKHARDT, *Sächsische Kirchen und Schulvisitationen*, p. 9-11.

L'excommunication est abolie, chacun ne fait plus que ce qui lui plaît. Mais comme c'est notre devoir à tous, et surtout le devoir de l'autorité, de prendre soin avant toute chose de la pauvre jeunesse et de l'élever dans la crainte de Dieu et la discipline, il est de toute nécessité d'établir des écoles, des prédicateurs et des curés. Si les parents s'y refusent, qu'ils aillent tous au diable! Mais là où les enfants sont négligés et restent sans éducation, le gouvernement est responsable; le pays se remplit alors de gens dissolus, farouches, de sorte que non seulement le commandement de Dieu, mais encore notre propre intérêt nous commande de veiller à la bonne éducation de la jeunesse. »

Dans la même lettre, Luther en vient à la question principale : « Puisque maintenant, dans les états de Votre Grâce, les lois, la tyrannie spirituelle du Pape ont cessé d'opprimer les fidèles et que tous les couvents et abbayes sont à présent entre les mains de Votre Grâce, chef suprême de l'État, à vous incombent désormais le devoir et la charge de régler tous les intérêts ecclésiastiques, afin que personne n'ait plus ni désir ni possibilité de vous ravir ce droit. Dès qu'une ville ou bourgade en a le moyen, Votre Grâce peut et doit la contraindre à entretenir les écoles, les chaires, les presbytères. Si elle s'y refuse et n'a point souci du salut des âmes, que Votre Grâce intervienne; elle est le protecteur suprême de la jeunesse et de tous ceux qui réclament son secours; elle a le devoir d'obliger les villes à donner, absolument comme on les peut forcer à payer l'impôt ou à faire corvée pour les ponts, passerelles, chemins ou autres nécessités accidentelles. Mais si une ville est obérée, si elle est déjà surchargée de taxes, si elle ne peut fournir la contribution demandée, les biens des monastères sont là. Ils n'ont été donnés que pour le soulagement du pauvre homme, et doivent, encore maintenant, être employés à son profit, car Votre Grâce pense bien qu'à la longue un cri d'indignation finirait par s'élever et ne pourrait être étouffé, si, les écoles et les paroisses étant ruinées, les nobles retenant les biens des monastères, comme on s'en plaint déjà, et comme quelques-uns l'ont fait. Ces biens ne profiteront en rien à Votre Grâce; ils ont été donnés pour Dieu, et l'équité exige qu'ils soient premièrement attribués à son service. Votre Grâce pourra se servir du surplus, s'il y en a, pour les nécessités du pays, ou pour les pauvres ¹. »

Et cependant, deux ans auparavant, Luther avait écrit à l'Électeur Frédéric, le prédécesseur de Jean, au sujet de ces mêmes biens : « Lo

¹ Voy. DE WETTE, t. III, p. 135-137.

plus pressant, c'est de détacher les cœurs des couvents et de la prêtraille. Quand nous en serons débarrassés, et que les églises et couvents seront déserts, les princes souverains en pourront faire tout ce qu'ils voudront ¹. »

Une lettre de Luther, datée du 22 novembre 1526, est très curieuse et digne de remarque en ce qu'elle nous fournit la preuve du peu d'attachement de la population saxonne pour la nouvelle doctrine. Elle n'excitait, d'après son propre témoignage, aucun dévouement enthousiaste, elle n'inspirait aucun désir généreux de la servir.

Les commissions d'enquête, tant réclamées par Luther et sur lesquelles on était convenu de se baser pour établir les nouveaux règlements de l'église d'État, ne s'organisaient toujours point, et Luther, le 3 février 1527, se décide à représenter une fois encore à l'Électeur l'angoisse, la détresse des prédicants : « Je les console de mon mieux, » écrit-il, « par l'espoir de la prochaine inspection ; mais le temps leur dure, et quelques imbéciles leur persuadent qu'elle n'aura pas lieu. S'il en était ainsi, c'en serait fait des paroisses, des écoles, des pasteurs et de l'évangile en ce pays, les pasteurs se sauveraient, car ils ne possèdent rien en propre, et ils ont déjà l'allure et la transparence de fantômes ². »

Au sujet des prédicants, Mélanchthon mandait de son côté à l'Électeur : « La plupart sont possédés d'un si étrange esprit, que chacun veut être l'inventeur d'un nouveau système, et pourtant, dans les choses de peu d'importance, il faut se montrer modéré et, pour l'amour de la paix, respecter les anciennes coutumes ³. »

Enfin l'Électeur se décida à nommer des commissions d'enquête ; il les composa en partie de théologiens, en partie de laïques. Les premiers étaient chargés d'examiner les doctrines, les règlements ecclésiastiques, les cérémonies, les capacités et les mœurs des prédicants. Les seconds, de constater l'état des revenus, de régler les questions de propriétés ; les uns et les autres, de rétablir les écoles et les paroisses et de décider sur les traitements qui devaient être alloués aux ministres de l'Église.

D'après les instructions de l'Électeur, voici ce que les enquêteurs étaient chargés d'inculquer aux populations : Dieu, tout récemment, avait fait resplendir dans une nouvelle lumière sa divine parole, et il avait accordé à la Saxe, avant tous les autres pays, la grâce de recueillir les fruits d'un si grand bienfait. Néanmoins l'Électeur s'apercevait, par une expérience de tous les

¹ Voy. DE WETTE, t. II, p. 533.

DE WETTE, t. III, p. 463.

² *Corp. Reform.*, t. I, p. 834.

jours, que ses sujets se montraient très peu reconnaissants d'une si grande faveur; les uns continuaient à suivre les errements du passé; les autres, bien qu'attachés à l'évangile, refusaient d'assurer aux prédicateurs et ministres de la parole les traitements indispensables à leur entretien. Les enquêteurs auraient à s'informer exactement de la doctrine et de la conduite des nouveaux pasteurs, à abolir les curés papistes, veillant toutefois à ce qu'une indemnité, accordée une fois pour toutes, ou bien une pension, leur fût assurée. Quant aux curés prêchant « la parole », mais y mêlant une doctrine d'erreur sur le baptême, sur le sacrement de l'autel ou tout autre article de la foi chrétienne, il les faudrait proscrire. Aucun curé, prédicant ou chapelain, n'avait le droit d'enseigner, de prêcher, d'administrer les sacrements, de s'acquitter, en un mot, d'une fonction sacerdotale quelconque autrement que ne le voulait le prince. Celui qui serait mécontent de cette mesure n'aurait d'autre parti à prendre que de s'expatrier, car, désireux d'éviter « les séditions dangereuses et autres actes illégaux », l'Électeur était résolu à ne tolérer dans ses états aucune secte, aucun schisme. « Si quelque prêtre est convaincu d'avoir prêché, enseigné ou administré les sacrements contrairement à nos ordres, nos officiers, nos échevins ou bien un membre de la noblesse appliqueront immédiatement au coupable les châtimens portés contre de semblables délits. »

Les laïques étaient soumis aux mêmes enquêtes que les ecclésiastiques.

Tout laïque suspect d'errer en matière de foi devait être cité, interrogé. Si la nécessité le réclamait, on entendait contre lui les dépositions de témoins et, s'il était convaincu d'hérésie et refusait de se rétracter, il lui faudrait, dans un espace de temps déterminé, se défaire de tous ses biens et quitter l'Électorat, sous peine d'encourir les mêmes châtimens que les clercs réfractaires.

Les inquisiteurs devaient s'efforcer d'établir, autant que la chose serait possible, l'unité du culte. Les fidèles qui, jusqu'alors, s'étaient montrés peu disposés à assurer aux « prédicants orthodoxes », c'est-à-dire aux Luthériens, des traitements convenables, y devaient être obligés sous peine de châtimens sévères¹.

En Saxe, non plus que dans la Hesse, il ne fut plus question de montrer aux Catholiques la moindre tolérance. Jean-Frédéric, successeur de l'Électeur Jean, poussa la rigueur encore plus loin que son père et décréta la totale abolition du « papisme », menaçant laïques et prêtres soupçonnés « d'errer dans la foi » d'un arrêt de pros-

¹ RICHTER, t. I, p. 77-82.

cription qui, au besoin, pouvait être exécuté à l'heure même¹.

Mélancthon rédigea, pour les curés, une instruction que les inquisiteurs furent chargés de leur transmettre. Il cherche à y adoucir ce qu'a de rebutant la doctrine de Luther sur la justification par la foi seule et sur le serf arbitre. Relativement à l'Eucharistie, les fidèles sont avertis qu'ils feront bien de communier sous les deux espèces; que cependant les faibles qui, sans esprit d'obstination mais seulement par faiblesse d'entendement et scrupule de conscience, ne pourraient se décider à abandonner l'ancien usage, seront excusés pendant quelque temps encore. Quant aux jours de fêtes, ils ne sont pas tous abolis; outre les fêtes du Sauveur, les fêtes de l'Annonciation, de la Purification, de la Visitation, de saint Jean-Baptiste, de saint Michel, des saints Apôtres et de Marie-Madeleine sont conservées. On enjoignait aux prédicants de s'appliquer à corriger la fausse interprétation que le peuple donnait à la doctrine de la liberté chrétienne, s'imaginant faussement que cette doctrine affranchissait les fidèles de toute obéissance envers l'autorité et les dispensait de payer les impôts. Il fallait leur faire bien comprendre que, par liberté chrétienne, on doit entendre l'affranchissement de la puissance du démon, l'abolition des cérémonies et des prescriptions mosaïstes, et enfin le bonheur de ne plus être tyranniquement obligé à l'observance des commandements de l'Église, établis par les hommes.

Dans cette instruction, Mélancthon insiste avec force sur la doctrine de l'obéissance passive : « Les sujets, » dit-il, « doivent être avertis qu'ils sont rigoureusement obligés de se soumettre aux pouvoirs, même à ceux qui se montreraient durs et exigeants envers eux. Nous devons être persuadés que toute loi et ordonnance émanant du pouvoir temporel est l'expression de la volonté et de la loi de Dieu à notre égard, car Salomon a dit : « La prophétie est sur les lèvres du roi, » c'est-à-dire, ce que le pouvoir ordonne doit être observé comme étant l'ordre même de Dieu. Tout homme qui se fait gloire du nom de chrétien doit supporter volontiers toutes les charges, donner, même s'il ne doit pas, et payer, même s'il est injustement accablé d'impôts². »

L'Électeur soumit le travail de Mélancthon à l'approbation de Luther. Celui-ci n'y trouva presque rien à redire, répétant que tout y

¹ BURKHARDT, *Sächsische Kirchen- und Schulvisitationen*, p. 120-121.

² *Corp. Reform.*, t. XXVI, p. 29-96. — Luther, dans la préface, répète encore que l'Électeur n'a ordonné les enquêtes religieuses que par zèle charitable, à cause de Dieu, et pour l'intérêt de l'évangile, « car, en qualité de prince temporel, il n'y est pas obligé ». Cette dernière phrase est omise dans l'édition de 1539. — Voy. p. 44.

était expliqué très simplement et clairement. « Si nos opposants, » écrivait-il, « triomphent de nous voir maintenant marcher à recu- lons, il ne faut pas faire grande attention à leur bavardage, tout cela se calmera bientôt. »

Il ne fit quelques observations qu'à propos des articles concer- nant l'Eucharistie, blâmant aussi Mélanchthon de la modération qu'il conseillait aux prédicants par rapport au Pape et aux évêques. « Les prédicants doivent enseigner en chaire et devant tous, aux forts, aux faibles ou aux entêtés, sans *si* et sans *mais*, la doctrine des deux espèces; il ne faut à aucun prix tolérer et excuser la commu- nion sous une seule espèce. Ils doivent aussi s'opposer avec vio- lence au papisme et à tout ce qui tient au papisme, disant haute- ment qu'il est déjà condamné de Dieu, avec le démon et sa secte¹. » « Nous devons, sans nous lasser, maudire le Pape et ses lois, » enseignait-il l'année suivante en expliquant le cinquième livre de Moïse; « ce n'est pas le moment de nous taire, et voici comment il nous faut parler à l'avenir: Quelques-uns prétendent que nous ne savons faire autre chose que maudire, damner, honnir et injurier le Pape et ses serviteurs; cela est vrai et il n'en peut être autrement, car perdre de vue l'erreur serait en même temps oublier la grâce de Dieu et mépriser le don reçu². »

« Beaucoup prendront pour un signe certain de la possession du démon, » écrivait Jean Hoffmeister, prieur des Augustins de Col- mar, « la façon dont Luther continue à faire un devoir aux prédicants d'injurier et d'outrager, bien qu'il s'aperçoive bien et se plaigne amèrement du mépris où la religion est tombée, et gémissé de voir l'impiété et tous les vices prendre en Allemagne une extension effrayante. Quel fruit peut retirer la pauvre jeunesse de tant d'em- portements et d'invectives? Quand, jusque dans le saint lieu et par la bouche du prédicateur, les passions sont ainsi excitées, quelle influence peut exercer sur les âmes le culte extérieur³? »

Un nouveau règlement sur le culte, rédigé par Luther, fut, sur l'ordre de l'Électeur, imposé aux fidèles. L'attachement du peuple pour l'ancienne religion y était ménagé avec soin. La messe, à laquelle les Saxons ne voulaient pas renoncer, était l'objet de concessions considérables. « Le monde, » écrivait, Mélanchthon, « est tellement attaché à la messe, qu'il semble que rien ne la puisse arracher du cœur des hommes⁴. » Peu d'accord sur ce point avec le formulaire de Philippe de Hesse, le rituel de Luther reconnaît la divine institu-

¹ *Sämml. Werke*, t. XXIII, p. 57.

² *Sämml. Werke*, t. XXXVI, p. 410.

³ *Dicta memorabilia* (Coloniæ, 1543), 43 B.

⁴ *Corp. Reform.*, t. 1, p. 842-845.

tion de la messe, et ne veut pas même que la langue latine en soit retranchée ¹.

Cependant, « à cause des laïques ignorants, » Luther permit qu'elle fût aussi célébrée en allemand. Mais s'il y consentit, ce ne fut pas de son plein gré, d'autres l'y poussèrent, et surtout l'Électeur. « La messe, » disait Luther en pleine chaire, le 14 octobre 1526, « est l'acte extérieur le plus important qui ait jamais été institué pour la consolation des chrétiens. » Quant à la messe allemande récemment innovée, il n'était pas sûr qu'elle fût agréable à Dieu. « Pendant longtemps, » dit-il, « je me suis abstenu d'accorder la messe allemande, pour ne pas donner beau jeu à ces esprits brouillons qui interviennent dans toutes les questions sans réflexion et sans jamais se demander quelle est la volonté de Dieu ; mais, puisque de tous côtés on me conjure de l'approuver et que la puissance temporelle m'y engage, nous ne pouvons résister ni argumenter plus longtemps ; nous suivrons simplement la volonté divine ². »

La messe fut donc conservée, mais on ne la célébrait que le dimanche. Des prêtres, revêtus d'habits sacerdotaux, montaient à l'autel orné de cierges allumés, et l'office était accompagné de cérémonies et de chants qui ne différaient en rien d'essentiel de ce qui s'était pratiqué autrefois ³. L'élévation de l'hostie et du calice y était conservée. « L'élévation s'harmonise très heureusement avec le *Sanctus* allemand, écrit Luther, et rappelle la recommandation que nous fit Jésus-Christ d'avoir souvenir de lui. » Bien des années après, il se félicitait encore à la pensée que, dans les églises de sa confession, le culte extérieur, la messe, le chœur, les orgues, les cloches, les chasubles, etc., eussent été si fidèlement conservés ; les laïques, ou les étrangers, ne comprenant pas le prêche, pouvaient, pendant les offices, disait-il, se croire dans une véritable église papiste, tant il y avait peu de différence entre les deux cultes ⁴.

Mais dans la messe le peuple devait ignorer que Luther avait retranché le canon qui est le cœur et l'essence même du Saint-

¹ *Sämmtl. Werke*, t. XXII, p. 228.

² *Sämmtl. Werke*, t. XIV, p. 278.

³ Voici le conseil donné par Mélanchthon le 16 juillet 1528 à un prédicant de Cobourg : « Quod si latina missa iam ante est abolita, vide tamen, ut servetur aptus quidam ordo, non dissimilis veteri, ut retineantur vestes usitate in sacris propter viciniam. » *Corp. Reform.*, t. I, p. 991-992 — Dans l'instruction remise aux inquisiteurs de Saxe, en 1533, se trouve l'explication minutieuse de la manière dont la messe doit être célébrée. Dans les villes et bourgades, « comme il y a des écoles de garçons et des personnes qui entendent le latin, on peut, les jours de grande fête, dire la messe en latin ; les autres jours, en allemand ». — Richter, *Kirchenordnungen*, t. I, p. 227 et suiv.

⁴ Avril 1541, lettre au chancelier Brück. — Voy. de Wette, t. V, p. 333.

Sacrifice; cette lacune, d'une importance si majeure, devait rester un secret pour le vulgaire.

« Dans le canon et les collectes, » écrivait-il, « le célébrant doit passer tout ce qui rappelle la notion du sacrifice, parce que ceci n'est point chose qu'on soit libre de traiter à sa guise, d'omettre ou de conserver à son gré; là il faut de toute nécessité supprimer, s'en scandalise qui voudra. Mais le prêtre peut fort bien s'arranger de manière à ce que l'homme du peuple ignore toujours le changement opéré et puisse assister à la messe sans y découvrir aucun motif de se scandaliser ¹. » Dans l'opuscule intitulé : *Règlement sur la célébration de la messe allemande*, écrit spécialement destiné au peuple, Luther gardait le plus absolu silence sur le retranchement du canon; mais nous lisons dans l'instruction remise à la commission d'enquête : « Les prêtres savent assez les raisons qui leur font un devoir de supprimer le canon; bien des livres les leur ont suffisamment démontrées : quant aux laïques, il n'est pas nécessaire de les entretenir beaucoup de ce sujet. »

Le peuple ne pouvait par conséquent mesurer la profondeur de l'abîme qui séparait désormais le nouveau culte de l'ancien.

III

Les enquêteurs saxons continuèrent leur œuvre, et envoyèrent leurs rapports à l'Électeur entre 1527 et 1529. Ils déclaraient avoir trouvé la plus grande partie des églises « en fort mauvais état ». Même aux environs de Wittemberg, un grand nombre de paroisses étaient complètement abandonnées; parmi les pasteurs, ce n'étaient que lamentations, que misère. On rencontrait « fréquemment » des presbytères ruinés, des cimetières ouverts où le bétail paissait en toute liberté et détérait les cadavres; les dotations n'existaient plus, ou bien les nobles les avaient confisquées; les champs et les pâturages, jadis propriétés des presbytères, avaient été vendus par les communes; les sommes provenant de la vente des calices et des ostensoirs s'étaient converties en « pfennings pour le cabarets. »

Dans le cercle électoral de Wittemberg, les enquêteurs ne trouvèrent en cent quarante-cinq paroisses (auxquelles se rattachaient encore des centaines de succursales) que vingt et une écoles. A Meissen et dans le Voigtland, où l'enquête eut lieu en novembre 1528, quatre-vingt-seize pasteurs seulement desservaient quatre-vingt-sept paroisses et deux cent trente-huit communes; pour toutes ces localités, il n'y avait plus qu'une seule école. En

¹ *Sämmtl. Werke*, t. XXVIII, p. 304-305.

Thuringe, pour cent quatre-vingt-dix-sept paroisses il n'y avait que neuf écoles. Les choses étaient un peu plus consolantes dans la partie franconienne de l'Électorat. Là, du temps du Catholicisme, « les écoles avaient abondé dans les villes et jusque dans les villages ».

Trop souvent les fonctions pastorales étaient confiées à des mains indignes. Le prédicant d'Ahorn était tisseur de lin ; tout son revenu se montait à deux florins par an ; le prédicant de Musel était un ancien garçon boulanger. Un menuisier occupait la cure de Seitenrode ; il ne savait pas même par cœur les dix commandements de Dieu. Ces pasteurs avaient la plupart du temps des mœurs fort irrégulières. Le prédicant de Lucka avait trois femmes et vivait habituellement avec deux. Une enquête postérieure révéla la vie privée d'un prédicant qui avait eu six enfants de deux sœurs, toutes deux vivantes ; beaucoup de pasteurs entretenaient chez eux des femmes enlevées à leurs maris.

Quant aux populations des villes et des campagnes, les rapports des enquêteurs n'étaient pas plus satisfaisants. A Holzdorf et Dubro, écrivaient-ils, les habitants étaient tellement pervertis qu'on eût peut-être sagement agi en ordonnant aux bourreaux et géoliers de chasser toute la population à travers champs pour repeupler ensuite le pays de braves gens. A Schonau et à Cölpin, les paysans ne voulaient entendre parler d'aucune religion ; ils insultaient les prédicants, leur disant : « Comment, avec la conduite que vous tenez, osez-vous venir nous parler de Dieu ? Qui est Dieu ? Qui sait si Dieu existe ? Lui aussi a eu son commencement et sa fin ! » A Wercho, les paysans avaient totalement oublié leurs prières ; ils ignoraient les commandements et le *Credo*. A Zinna, ils refusaient d'apprendre le *Pater*, prétextant sa longueur. A Duben, à peine si trois hommes assistaient au prêche, et loin de respecter la maison de Dieu, ils la souillaient par des actes profanes et indécents. A Süp-titz et à Muckrehna, l'église servait de dépôt aux tonneaux de bière de la Pentecôte. « Beaucoup de villages, comme par exemple Untertriebel, étaient célèbres par leur impiété et leurs mœurs exécrables. » A Neiden, les paysans voulurent un jour lapider leur curé, et comme celui-ci portait plainte devant la justice, le juge ne fit que rire de son aventure¹.

Durant l'enquête qu'il voulut lui-même diriger en Thuringe, Mé-lanchthon écrivait confidentiellement, de Iéna, à son ami Juste Jonas

¹ BERKHARDT, *Sächs. Kirchen-u-Schulvisitationem*, p. 27-102. — SCHMIDT, *Justus Menius*, t. I, p. 237. — On lit dans les documents publiés par Grossmann qu'il n'était pas rare dans les villages qu'en quatre, cinq et six ans les paysans ne reçussent pas une seule fois la communion.

(28 août 1527) : « Maintenant que tu es à Wittemberg, tu aperçois mieux, sans doute, la ruine profonde qui menace tout ce qui est bien, la haine invétérée des hommes les uns contre les autres, la loyauté méprisée, l'ignorance grossière de ceux qui administrent les églises, et avant tout l'indifférence des princes pour les choses de Dieu. » « En vérité, » écrivait-il, à ce même ami au sujet de son fils alors fort malade, « la mort serait pour mon enfant préférable à la vie, s'il devait passer un jour par l'état lamentable où je ne sais comment je me vois précipité. » — Saisi de douleur à la vue des dissensions qui déchirent la nouvelle église, il écrit à Myconius (5 juin 1528) : « J'éprouve une angoisse qui dépasse toute idée lorsque je réfléchis sur les maux de notre temps, et je ne puis accepter aucune consolation. Personne ne hait l'évangile plus implacablement que ceux-là mêmes qui se font gloire d'appartenir à notre parti. Tu la connais cette perversité inouïe et vraiment poussée à son comble qui règne parmi les paysans ; je crains fort qu'un jour ils n'aient à expier bien cruellement leur impiété, et cela plus vite que nous ne voudrions ¹. » Nulle part Mélanchthon ne rencontre de dévouement pour la nouvelle doctrine : « Nous ne voyons que trop, » écrit-il, « combien le peuple nous hait ². »

« Ceux qui se disent évangéliques, » écrivait à son tour Juste Jonas, « tombent dans l'impiété ; non seulement il n'y a plus de crainte de Dieu, mais il n'y a pas davantage de discipline extérieure ; on est las et dégoûté du prêtre ; on méprise les pasteurs et prédicateurs plus que la balayure et l'ordure des rues. L'homme du peuple devient si hardi, si rude, si sauvage qu'il semble en vérité que l'évangile n'ait été prêché en ce pays que pour donner aux scélérats les plus dépravés la liberté de commettre impunément toutes sortes de crimes ³. »

La situation empirait toujours.

Lors de la seconde enquête, qui eut lieu sept ans après la première, les enquêteurs se plaignirent, surtout ceux du cercle de Wittemberg, « de l'accroissement de l'impiété, du mépris et du blasphème de la parole divine, de l'abandon complet de la communion, de l'attitude séditieuse ou inconvenante des fidèles pendant le service divin ». « Les vices de toute nature vont grandissant d'une manière inquiétante. » « Le prêche est troublé par des disputes, ou par d'indécents propos, tenus à haute voix. » A Globitz, pendant le service divin, on allait jusqu'à faire circuler des brocs de bière. Des paysans

¹ *Corp. Reform.*, t. I, p. 888, 913, 982. — Voy. DÖLLINGER, *Reformation*, t. I, p. 362, 363, 369.

² « Videmus quantopere nos odit vulgus. » *Corp. Reform.*, t. I, p. 941.

³ *Das siebte Capitel Danielis* (1530). Ajjj.

blessèrent un jour grièvement leur prédicant tombé de voiture, et l'abandonnèrent ensuite sans secours au milieu des champs¹.

Les plaintes de Luther au sujet d'un si lamentable état de choses sont vraiment émouvantes : « On ne saurait, » écrit-il, « se faire une idée du mépris que le peuple témoigne aux prédicateurs de l'évangile. Paysans, bourgeois et nobles enlèvent à l'envi des presbytères le blé, l'avoine, l'orge et tout ce qu'ils veulent. Les nobles, en particulier, se servent de leur pasteur pour allumer les poêles, faire leurs messages, porter leurs lettres ; ils s'emparent des redevances et du traitement destinés à faire vivre le curé, sa femme et ses enfants ; et tous néanmoins se disent bons évangéliques. » « Tout est si triste et si humiliant parmi nous que je n'ai plus le moindre goût à prêcher. Il n'y a plus de justice nulle part, rien que révolte et insubordination. » « Si les paysans sont requis de faire une haie à leur pasteur, ils murmurent. Ils vont jusqu'à le forcer de garder les vaches et les cochons, comme les plus pauvres gens de la campagne. Sous l'évangile, personne ne veut faire que ce qui lui convient ; non seulement les pasteurs et les prédicants sont méprisés, mais ils sont mal entretenus². » « Jusque dans la noblesse, » écrit-il en 1529 dans la préface de son grand catéchisme, « on rencontre des rustres grossiers qui prétendent que l'on n'a besoin ni de prédicants ni de pasteurs, affirmant qu'on trouve dans les livres tout ce dont on a besoin ; aussi laissent-ils en toute sécurité de conscience les paroisses tomber et dépérir et voient-ils sans s'émouvoir pasteurs et prédicants souffrir de la faim et de la misère ; voilà comment se comportent nos Allemands insensés³. »

Luther sentait lui-même et avouait franchement que depuis la prédication de « l'évangile », c'est-à-dire de sa doctrine de la justification par la foi seule, la démoralisation du peuple avait fait de rapides progrès.

¹ BURKHARDT, *Visitationen.*, p. 198-200. — Voy. p. 150-154. Une citation empruntée aux rapports des inquisiteurs va montrer jusqu'où allait dans les églises le peu de respect pour la maison de Dieu : « Pendant les offices et les sermons, des paysans, malgré la présence des femmes et des jeunes filles, satisfont à leurs nécessités. » Pour réprimer la licence des mœurs, on avait quelquefois recours à d'étranges punitions. Ainsi, à Mupperg et Jechheim, les adultères étaient obligés, pendant trois dimanches consécutifs, de se tenir devant l'autel nus jusqu'à la ceinture, tenant une verge en chaque main, et confessant leur crime à haute voix selon la formule donnée par le prêtre. Dans le duché catholique de Saxe, où Georges le Barbu, voyant la négligence de l'autorité épiscopale, s'était décidé à faire faire des inspections dans les couvents (1535-1538), des faits regrettables furent aussi signalés. « A peu d'exceptions près, » écrivait l'un des inspecteurs au duc, « nous avons trouvé partout une administration mauvaise, du gaspillage ; en beaucoup de couvents, une vie peu édifiante ; un grand nombre de ces couvents ne possèdent plus le tiers de leurs anciennes propriétés. » — Gess, p. 29 et suiv., p. 193.

² *Sämmtl. Werke*, t. VI, p. 182, 183, 207, 208, 325.

³ *Sämmtl. Werke*, t. XXI, p. 26-27.

« Certes il eût été juste, » écrivait-il, « d'entendre et de recevoir cette doctrine avec une grande joie, et d'en profiter pour s'améliorer, pour se sanctifier; au lieu de cela, c'est le contraire qui arrive, et le monde devient de plus en plus pervers; c'est là assurément l'ouvrage du malin esprit, car nous voyons autour de nous les gens devenir plus avarés, plus égoïstes, plus licencieux, plus méchants et plus effrontés qu'ils ne l'étaient sous le papisme ¹. »

« Nos évangéliques, » écrit-il encore en 1529, « sont sept fois pires qu'ils ne l'étaient autrefois. Après avoir reçu l'évangile, nous dérobons, nous mentons, nous trompons, nous nous bâfrons, nous nous souçons, nous nous livrons à toutes sortes de vices. Un démon est sorti de notre maison, mais sept autres plus méchants y sont rentrés, comme on peut le voir maintenant parmi nous, aussi bien chez les princes, les seigneurs et les nobles que chez les bourgeois et les paysans. On n'a plus l'ombre de pudeur, nulle crainte de Dieu, point d'effroi de ses jugements ². »

Il n'apercevait de tous côtés : « qu'abîme d'iniquités, que noire ingratitude envers le saint évangile. » « La noblesse gratte, râcle et pille les princes et tout le monde le plus qu'elle peut, et surtout se plaît à piller les malheureuses églises; les nobles foulent aux pieds, comme s'ils avaient à faire à des démons, curés et prédicants. Les bourgeois et les paysans se livrent de leur côté à l'avarice, à l'usure; ils ne rêvent qu'insubordination, qu'émeute; ils ne rougissent point de tant de vices, ils les commettent impunément. Ces choses crient vengeance au ciel, et la terre ne peut plus les supporter. » Et un peu plus tard : « Bourgeois, paysans, hommes, femmes, enfants, domestiques, princes, employés, sujets, tous appartiennent au diable! » « Paysans, bourgeois et nobles sont, depuis que l'évangile les éclaire, plus avarés, plus arrogants, plus orgueilleux et dix fois pires qu'ils n'étaient sous le papisme. » « S'il fallait maintenant baptiser les adultes, je tiens pour certain que la dixième partie ne se laisserait pas faire. »

La jeunesse surtout lui causait les plus cruels soucis : « C'est l'esprit du mal qui rend maintenant la jeunesse si dissolue, si farouche; nous ne voyons grandir autour de nous que des enfants du démon. »

« Tous ne songent qu'à engraisser leur bourse, en volant, en pillant le bien d'Église, » et l'évangile « est affamé ». « Que l'on compte, que l'on calcule sur ses doigts ce que donnent pour les pauvres ceux qui jouissent à présent de l'évangile; si nous n'étions

¹ *Sämml. Werke*, t. I, p. 14.

² *Sämml. Werke*, t. XXXVI, p. 411.

encore de ce monde il n'y aurait depuis longtemps ni prédicant ni écolier. » « Oui, si nous n'avions entre les mains, grâce à nos pères, des legs charitables, des dotations nombreuses, il y a longtemps que, par la faute des bourgeois, de la noblesse et des paysans, l'évangile eût péri, et que l'entretien d'un seul prédicant serait devenu chose impossible, car nous autres, nous ne songeons qu'à nous emparer par la violence et par le vol de ce que nos pères avaient donné et fondé avant nous ¹. »

C'est en constatant la grossièreté, la démoralisation croissante du peuple que Luther, en 1527, crut pouvoir justifier le servage et en conseilla le rétablissement tel qu'il avait existé chez les Juifs ².

Il disait en parlant de lui-même : « Pour ce qui est de moi, je confesse, et sans nul doute d'autres se jugent de même au fond de leur cœur, que je n'ai plus cette ardeur, ce zèle que j'avais autrefois, et que je suis beaucoup plus négligent que je ne l'étais sous le papisme ; on ne voit plus depuis l'évangile cette gravité de mœurs qu'on voyait jadis reluire chez les prêtres et les religieux. En ce temps-là, on faisait des donations, on bâtissait ; nul n'était si pauvre qui ne tint à honneur de faire quelque offrande. Mais à présent où trouver une seule ville qui consente à fournir l'entretien d'un prédicant ? Rien chez nous n'a de succès que le vol et le pillage, et nul ne souffre d'être réprimandé ³. Personne ne veut plus faire le bien, personne ne soulage les pauvres ⁴. »

IV

Comme la Saxe, le duché de Brunswick-Lunébourg, gouverné par le duc Ernest, zélé partisan de Luther, ne tarda pas à devenir protestant (1527). La nouvelle doctrine fit aussi de rapides progrès dans le duché de Mecklembourg, dans la Frise Orientale et en Silésie.

Thomas Aderpul, nommé prédicant de Malchin par Henri de Mecklembourg, abandonna sa charge après de longues années d'exercice, et quitta la ville. « Je n'ai malheureusement pu rien faire ici, » écrivait-il ; « je n'y ai trouvé que mépris de Dieu, de sa sainte parole et des sacrements ; chacun, en parfaite sécurité de conscience, ne songe qu'à entasser de l'argent ; on jure, on se livre à la débauche et

¹ *Sämmtl. Werke*, t. IX, p. 230 ; t. VI, p. 8, 10, 123, 441 ; t. XIV, p. 389-392 ; t. XXIII, p. 163-164.

² Voy. notre second volume, p. 609-610.

³ *Sämmtl. Werke*, t. XIX, p. 404.

⁴ Lettre à Spalatin, 21 sept. 1536. — Voy. DE WETRE, t. V, p. 24. « Interim, » ajoutait-il, « nostra querimus usque ad furorem. Eh bien, fatum urget mundum. »

à toutes sortes d'excès. Personne n'ose se fier à son voisin ¹. » « La misère est grande parmi le peuple. L'alimentation est de plus en plus mauvaise ; rien ne prospère. Les biens dont autrefois les pauvres avaient leur part, les fondations faites jadis en leur faveur, toutes ces ressources n'existent plus, rien ne semble béni de Dieu. »

Dans la Frise Orientale, le comte Enno, après s'être fait apporter tous les objets précieux provenant des églises et des monastères, s'en appropria la plus grande partie. Chacun puisait à pleines mains dans le trésor de l'Église, et ne songeait qu'à mettre l'occasion à profit. Les serviteurs et les valets des nobles ne se montraient pas moins habiles à ce jeu que leurs maîtres ; ils ne portaient plus que des vêtements de soie. « Peu à peu le comte confisqua tous les biens monastiques et une bonne partie des biens et revenus paroissiaux ; le tiers de la propriété foncière fut bientôt entre ses mains. » « Il est mal de dévorer ainsi le trésor des pauvres pour satisfaire son luxe, » dit une plainte du temps ; « il est coupable d'accaparer à son profit les biens des couvents et des églises, car tout cela n'a pas été donné par le comte, mais appartient à ses pauvres sujets ². »

Frédéric II, duc de Liegnitz et de Brieg, « persécutait durement les Catholiques ». En 1527, il avait embrassé la nouvelle religion, déclarant en même temps à ses sujets qu'il avait pris cette détermination, « non seulement pour lui, mais pour eux ³ ». Il ne tarda pas à faire paraître un édit sur le mode d'administration des sacrements, et abolit entièrement le culte catholique dans ses états, sous prétexte que « le Dieu Tout-Puissant défend expressément toute superstition et faux culte, et que le pays se verrait exposé à de grandes calamités si l'on y tolérait plus longtemps la diversité des doctrines et des cérémonies ». Ceux qui entendaient rester fidèles à la foi de leurs ancêtres et de leur jeunesse, prêtres ou laïques, obtinrent, comme dans la Hesse et en Saxe, la « permission de s'expatrier ». « Nous leur octroyons par la présente, » disait une ordonnance rendue par Frédéric en cette occasion, « toute liberté de se retirer avec leurs biens et avoir, et nous les engageons vivement à aller chercher ailleurs une chance meilleure ». Des rapports « très vraisemblables » ayant appris au duc qu'une grande partie de ses sujets n'assistait pas aux prédications et négligeait « le vrai culte », il ordonna sous les peines les plus sévères que personne à l'avenir n'eût à se dispenser du prêche ⁴.

¹ BOLL, t. I, p. 255. — Voy. LESKER, p. 99.

Voy. SCHLEGEL, t. II, p. 111-113. — WOKER, p. 533 et suiv.

³ RICHTER, *Kirchenordnungen*, t. I, p. 72-77.

⁴ RICHTER, t. I, p. 239-241, 360-362.

V

Mais l'intolérance envers les Catholiques ne fut nulle part portée aussi loin que dans les états prussiens de l'Ordre Teutonique.

Le grand-maitre de l'Ordre, Albert de Brandebourg, s'étant rendu en 1523 à la Diète de Nuremberg pour solliciter des secours contre la Pologne¹, était entré en relations avec le prédicant Osiander, et peu de temps après, selon ses propres expressions, il avait été « arraché des ténèbres du papisme pour être introduit dans la divine, claire et précise intelligence des choses de Dieu ». Luther, qu'il vint visiter l'année suivante à Wittemberg, lui conseilla, d'accord en cela avec Mélanchthon, d'abandonner la règle « fausse et niaise » de son ordre, de se marier, et de faire de la Prusse un duché héréditaire. Albert goûta extrêmement cet avis que déjà, du reste, son frère, le margrave Georges, lui avait donné.

Le 4 juillet 1524, Luther, écrivant à un prédicant de ses amis, fort actif en Prusse pour la propagation de sa doctrine, lui explique en grand détail comment Albert doit s'y prendre pour amener la noblesse et le peuple de Prusse à l'exécution du grand projet formé à Wittemberg. Si ce projet rencontrait les sympathies de ses sujets, le prince aurait alors une raison plausible et puissante de faire ce qu'au fond personne ne désirait plus que lui, et son changement de religion fournirait en même temps aux autres princes spirituels, disposés à l'imiter, mais retenus par des scrupules de conscience ou ne voulant pas être les premiers à agir, un exemple et un précédent. L'évêque de Samland devait, quant à présent, s'abstenir de dire son véritable sentiment : mais plus tard, une fois le peuple entièrement gagné, il pourrait se dire vaincu par l'opinion générale, puis soutenir de tout son crédit le nouvel ordre de choses.

¹ L'Ordre Teutonique, d'après les articles de la paix de Thorn, signés en 1466, avait été forcé d'abandonner à la Pologne la partie occidentale de la Prusse, et de reconnaître, pour la partie orientale, le droit de suzeraineté de la Pologne. Cette paix, que la nécessité avait fait conclure, était très préjudiciable à l'Empire, aussi Maximilien ne tarda-t-il pas à la déclarer « nulle et non avenue » (1500), défendant au grand maître de l'Ordre de jamais prêter le serment d'hommage. Depuis cette époque, les chevaliers teutons avaient toujours été en mauvaise intelligence avec la Pologne. En 1511, l'Ordre élut pour son grand-maitre le margrave Albert de Brandebourg-Culmbach, dans l'espoir que les puissantes alliances de famille du prince lui feraient trouver le moyen de rétablir l'entière indépendance des états ecclésiastiques de la Prusse. Mais Albert n'était pas homme à justifier cette confiance. Pour obtenir des subsides de guerre et pouvoir attaquer Sigismond, auquel il persistait à refuser le serment d'hommage, il céda, de sa propre autorité, la Livonie et la Courlande aux chevaliers Porte-glaives en échange d'une tonne d'or; contre des promesses de secours, il renonça au droit de dégager Neumarkt, ville autrefois donnée en caution à l'Élec-

L'évêque de Samland, Georges de Polentz, était depuis longtemps attaché au nouvel évangile, et Luther lui avait même envoyé l'un de ses disciples, « afin que la Prusse, elle aussi, pût dire un éternel adieu au royaume de Satan ¹ ».

Erhard de Queis, évêque de Poméranie, autrefois chancelier du duc luthérien Frédéric de Liegnitz, était devenu, comme Albert, « un docile instrument du Seigneur pour la cause de l'évangile ». Lorsqu'en 1524 le peuple, pendant la foire de Riesenbourg, avait jeté les images hors de l'église avec d'horribles blasphèmes et finalement les avait livrées aux flammes, l'évêque avait laissé faire. Dans plusieurs villes de son diocèse, des brisements d'images avaient eu lieu, les monastères avaient été pillés, et des « prédications haineuses » excitaient tous les jours les passions de la populace ².

Averti de la désorganisation intérieure de l'Ordre et du genre de vie scandaleux de beaucoup de ses membres, le Pape Adrien VI avait plus d'une fois supplié le grand-maître d'opérer dans son Ordre une réforme devenue urgente, et de lui rendre son ancien prestige ³. Le 8 juin 1523, Albert, faisant mine d'être entièrement docile à ses avis, lui demandait de lancer un bref sévère contre ceux des chevaliers de l'Ordre qui avaient embrassé le Luthéranisme; en même temps, il le priait de vouloir bien lui tracer des règles sûres de conduite, afin qu'en sa qualité de grand-maître il pût s'opposer efficacement aux nouveaux docteurs. Dans la même missive, il jetait quelque doute sur la loyauté du roi de Pologne, insinuant que, depuis des années, ce prince semblait vouloir mettre l'Ordre sous la dépendance du pouvoir temporel, et voyait sans colère le « subtil poison », c'est-à-dire la doctrine de Luther, s'insinuer, pour leur malheur, parmi les chevaliers Teutons ⁴. Huit jours juste après l'expédition de cette dépêche, Albert envoyait secrètement à Luther

teur de Brandebourg. Toutefois, la guerre avec la Pologne (1519) n'eut pas une heureuse issue pour l'Ordre. L'Empereur finit par intervenir (avril 1524) et par obtenir un armistice de quatre ans, au bout desquels l'archiduc Ferdinand, le roi de Hongrie, le duc Georges de Saxe, munis des pleins pouvoirs de Sigismond et constitués arbitres entre les états belligérants, devaient préciser les obligations du grand-maître par rapport au serment d'hommage. Albert, en 1523, s'était rendu à Nuremberg pour solliciter la protection de l'Empire à ce grave moment, et avait donné sa parole de prince au Conseil de Régence « qu'il resterait inviolablement le loyal et fidèle serviteur de l'Empereur et de l'Empire ».

¹ De WETTE, t. II, p. 474. — Sur Georges de Polentz, voy. DITTRICH, *Hist. Jahrbuch der Görres-Gesellschaft*, t. X (1889), p. 112-116. — L'auteur s'attache à réfuter le tableau de fantaisie tracé par P. Tschackert dans les *Kirchengeschichtlichen Studien* (Leipsick, 1888), p. 115-191.

² Pour plus de détails, voy. PASTOR, *Neue Quellenberichte*, p. 265, 267, 183-184.

³ Voy. HÖFLER, *Adrian VI*, p. 433.

⁴ HÖFLER, *Adrian VI*, p. 435.

un « fidèle messenger », porteur d'une lettre écrite de sa main et dans laquelle il déclarait être tout disposé à entreprendre la réforme de l'Ordre dans le sens où l'entendait Luther. Pour achever d'endormir les méfiances de Rome, il fit assurer le Pape que « jamais il ne prendrait aucune mesure capable de blesser le Saint-Siège, et se conduirait en prince chrétien, en membre loyal du Saint-Empire. Feignant de suivre les avis du légat, il écrivit à l'évêque de Samland (8 novembre 1524) d'avoir à abolir immédiatement tous les usages « non chrétiens » nouvellement introduits, et de ne rien tolérer dans son évêché qui pût causer le moindre déplaisir au Pape. Cela ne l'empêcha point d'informer l'évêque, le même jour, dans une lettre confidentielle, qu'il ne lui avait donné cet ordre que pour « la montre » et à cause du légat, et qu'il pouvait, avec précaution, continuer à marcher dans le chemin commencé, promettant de le couvrir de sa protection « aussi longtemps que Dieu le garderait en sa sainte grâce¹ ».

Telle avait été la très loyale conduite d'Albert de Brandebourg.

Par l'entremise de Georges, son frère, et du duc Frédéric de Liegnitz, son beau-frère, il fit sonder le roi de Pologne Sigismond pour savoir s'il ne consentirait point à l'élever à la dignité de duc temporel de la Prusse. En retour de cette faveur, il s'engageait à prêter au roi serment de foi et d'hommage, et à le considérer toujours comme son seigneur suzerain. Beaucoup de voix s'élevèrent contre cette proposition lorsque Sigismond l'exposa devant son conseil. L'accepter, disaient les uns, c'était se brouiller avec le Saint-Siège, qui avait droit de propriété et de suzeraineté sur la Prusse ; c'était en même temps blesser les droits de l'Empire romain, dont Albert était prince ; mais surtout c'était porter un grave préjudice à l'Église Catholique. D'autres membres du conseil soutinrent qu'il ne fallait avoir égard qu'aux seuls intérêts de la Pologne, et que l'Ordre lui avait toujours été hostile. Peu importait à qui appartiendrait la Prusse. D'ailleurs, l'Ordre était hors d'état de s'acquitter de la mission pour laquelle il avait été jadis institué : la guerre contre les infidèles. On ne devait rien au Pape qui avait autrefois encouragé le grand-maître dans son refus de prêter serment d'hommage à la Pologne. Après que le roi eut reconnu la justesse de ces arguments, il y eut en-

¹ Nicolovius, *Diebischöfliche Würde in Preussens evangelischer Kirche*, p. 21. — Voir, *Preuss. Gesch.*, t. IX, p. 727-737. — Le théologien protestant C. A. G. de Zezschwitz dit à ce sujet : « Les dettes d'Albert, qui l'exposaient aux poursuites de ses créanciers dans tous les coins de l'Allemagne, firent un duc du grand-maître de l'Ordre. Tandis qu'il reniait les Luthériens de Wittenberg en s'adressant au Pape, il jouait dans ses propres états le rôle de réformateur. » *Ueber die wesentl. Verfassungsziele der lutherischen Reformation* (Leipsick, 1867), p. 27.

core plusieurs pour parler avec quelques délégués de l'Ordre et des États prussiens; puis enfin, dans une conférence secrète entre le roi et Albert, un traité fut conclu. Or, ce traité, comme l'Empereur devait le déclarer plus tard dans son arrêt de cassation, était « une sanglante injure faite à l'Église chrétienne, à la religion, à l'Empereur, à l'Empire, à l'Ordre Teutonique et à toute la noblesse de nation germanique, dont il lisait gravement les droits et les intérêts ³ ».

¹ Plus tard, la Chambre Impériale cita Albert à son tribunal pour crime de félonie; il refusa de comparaitre, et le ban d'Empire fut lancé contre lui. Un jour que Stanislas Hosius, envoyé comme agent diplomatique à Charles-Quint et au roi Ferdinand pour la conclusion d'un traité entre la Pologne et l'Empire, combattait avec grande acrimonie le procédé de la Chambre Impériale (Principem, in quem juris nihil habent, Regibus et Regno Poloniae subjectum), le chancelier Granville lui répondit que le grand-maître, en rendant la Prusse vassale de la Pologne, avait trahi ses premières déclarations, par lesquelles il avait autrefois reconnu que les États Prussiens formaient partie intégrante de l'Empire. Il ne voulait pas, au reste, discuter à fond cette question; mais ce qu'il savait bien, c'est que le même homme qui maintenant s'intitulait duc de Prusse avait jadis prêté serment de fidélité à l'Empire, avait pris rang parmi les princes du Saint-Empire, et que, par conséquent, la Chambre Impériale n'avait fait qu'exercer son droit en le citant devant son tribunal. (Hipler, *Hosii epist.*, p. 380.) Un chevalier de St-Jean, Philippe de Creutz, nous a laissé le récit détaillé de la manière dont les choses s'étaient passées. (Voy. M. TOEPPEN dans les *Script. rer. Prussicarum*, t. V, p. 360-384.) « Voici, » dit-il au début de son récit, « les motifs qui m'ont déterminé à publier la présente relation. A cause du changement si complet qui s'est opéré en Prusse, à cause de la ruine de notre Ordre, nous autres chevaliers de St-Jean, nous nous voyons exposés au mépris général, nous portons la peine de ce qui s'est fait sans notre aveu, nous sommes regardés comme coupables dans les pays allemands, et notre honneur est en jeu, ainsi qu'on me l'écrit, et comme on me l'a dit à moi-même bien souvent. On ne peut nier que plusieurs d'entre nous n'aient agi peu loyalement envers l'Ordre et envers la noblesse allemande, et il m'a semblé que ce serait grand dommage que ces personnages ne fussent pas clairement désignés et connus, afin que les innocents puissent être distingués des coupables. » Comme principaux agents de toute cette intrigue et trahison, Creutz désigne tout d'abord (p. 367) l'évêque de Samland et le chevalier Frédéric de Heydeck, lesquels ont séduit et entraîné d'autres chevaliers, des nobles, des barons. (Voy. p. 359 et 382.) « Or tous ces gens se font gloire d'être bons Évangéliques. » « Je voudrais bien, moi aussi, être évangélique! » s'écrie Creutz. « Il est vraiment commode de dépouiller les autres de ce qui leur appartient, de piller les églises et les monastères et de vivre ensuite selon toutes les convoitises de la chair! C'est une chose merveilleuse que cette science! Oui, vivre évangéliquement, c'est, à dire le vrai, un grand art! » « La pauvre Prusse abusée me fait peine. Le gros de la population n'est nullement responsable de ce qui s'est passé. Voyant les plus hardis s'empresser d'aller prêter le serment d'hommage, les simples y sont allés à leur tour, pensant bien faire. Ceux qui les ont entraînés voulaient un souverain laïque et héréditaire sous lequel on pût obtenir des emplois, des charges de conseillers; mais ils ne les tiennent pas encore, car leur félonie les a rendus suspects, de sorte qu'ils se sont avilis pour une chimère. Ils n'ont pas eu en vue l'intérêt de tous. Ils n'ont pensé qu'au bonheur de porter des chaînes d'or, des perles, du velours, de la soie; ils ont eu aussi de l'ambition pour leurs enfants; pour eux il fallait des titres, des étalons de prix, des panaches à leurs chapeaux. Tout cela, ils le paieront de leurs deniers, ou bien on leur prendra tout ce qu'ils possèdent dans leurs châteaux ou maisons. » « Le nouveau duc, ainsi qu'on m'en informe, a prononcé un discours dans lequel il affirme avoir institué le duché en vertu d'un traité conclu avec le roi de Pologne. A l'entendre tout s'est

Albert, en effet, agissait comme s'il eût considéré la Prusse, dont l'administration lui avait été seulement confiée, comme son propre et légitime héritage, trahissant à la fois ses devoirs envers l'Église et l'Empire, et livrant au roi de Pologne les chartes et documents en vertu desquels les chevaliers de St-Jean avaient reçu jadis de Frédéric II la tutelle de la Prusse. Le 10 avril 1525, l'ex-grand-maitre reçut à Cracovie l'investiture du nouveau duché de Prusse, devenu fief de la couronne de Pologne, pour lui, ses frères et leur descendance légitime. Albert s'engageait, en son nom et au nom de ses sujets, à garder à la Pologne une fidélité inviolable. A partir de ce moment, il porta toujours à son cou, comme insigne de sa nouvelle dignité, l'aigle de Pologne aux ailes étendues, marqué au chiffre de Sigismond¹.

A l'Assemblée des États prussiens, réunis à Königsberg vers la fin de mai pour lui prêter serment de fidélité, Albert déclara que « l'amour de la paix l'avait seul déterminé à transformer la Prusse en duché héréditaire² ».

Georges de Polentz, évêque de Samland, renonça ce jour-là à ses droits de juridiction, céda au nouveau duc ses terres et ses sujets, et reçut en récompense d'une condescendance si intéressée des domaines autrefois propriétés de l'Ordre, et de riches indemnités en argent et en nature. « L'évêque de Samland, en présence de tout le

passé du plein consentement de tous les chevaliers teutoniques de la terre de Prusse. Et moi je soutiens que cela s'est fait sans la connaissance et la volonté des chevaliers Livoniens, Prussiens ou Allemands, et par la trahison de quelques félons que j'ai déjà suffisamment désignés. Nous n'avons été informés de rien, on ne nous a demandé ni notre conseil ni notre assistance. » « Oh ! nouveau duc de Prusse, que tu t'es montré déloyal envers les tiens ! Nous t'avions élu et fait prince du Saint-Empire dans l'espoir que l'Ordre et toute la noblesse teutonique recevraient de ton élection avantage et joie. Nous avons mis en toi tout notre espoir et confiance, sans nous douter que nous ne pouvions les placer plus mal, eussions-nous fait choix d'un turc, d'un payen, d'un tartare. Il nous est arrivé la même aventure qu'aux grenouilles lorsqu'elles prirent une cigogne pour reine afin d'être bien protégées, et que la cigogne les croqua l'une après l'autre sans qu'une seule fût épargnée. C'est ainsi que notre grand-maitre en a agi envers nous. Celui qui devait nous protéger nous a fait violence, celui qui devait nous pourvoir s'est emparé de tout notre bien. Au lieu de suivre de pernicious conseils, que n'as-tu consulté ton honneur de prince ? » (p. 383). « Les seigneurs, les gentilshommes traîtres à leurs serments, à leurs devoirs, ont aidé les gens de justice à tomber sur les pauvres paysans ignorants et sans malice qui compa- taient sur eux, et n'auraient jamais fait la millième partie du crime que les grands ont commis envers leurs seigneurs légitimes et envers la noblesse teutonique. » « Vous avez décapité, passé aux piques, écartelé les paysans, vous avez effroyablement rançonné tout ce qu'il en restait, traitement que Sa Majesté Impériale et les conseillers de l'Empire romain vous feront un jour subir à vous-mêmes, je n'en doute pas, car vous vous êtes conduits envers vos légitimes seigneurs comme envers des ennemis. Qui donc se lèvera pour vous défendre, puisque votre rébellion est cent fois plus criminelle que celle des paysans ? » (p. 382).

¹ Voy. HASE, p. 32-33.

² FALK, *Chronik*, p. 140.

peuple, vient de faire abandon de son évêché au duc. Chacun peut admirer ici la sainte conduite de cet évêque et la légitimité d'un tel acte. L'évêque veut tout uniment prendre femme, et ce n'est que pour cela qu'il se montre déloyal et félon et ne recule devant aucune action malhonnête. Des pierres précieuses qui ornaient sa mitre épiscopale, il a fait faire une parure pour sa nouvelle épouse. Il a enlevé de l'église vingt-quatre morceaux d'étoffe lamée d'or qui forment maintenant les courtines de son lit. Il s'est emparé des couvents et des églises; avec les richesses qu'il y a trouvées, il s'est procuré de la vaisselle d'argent, et tout ce qui flattait sa fantaisie ¹. »

L'évêque de Poméranie, à son exemple, fit plus tard cession au duc de tous ses droits de juridiction.

Un grand nombre de chevaliers de l'Ordre reçurent des charges et des domaines. Frédéric de Heydeck, tout puissant favori d'Albert et principal agent de ses négociations avec la Pologne; fut le mieux récompensé de tous. « Heydeck, » rapporte la chronique luthérienne de Freiberg, « voulait être bon chrétien pour lui tout seul; mais pour les pauvres sujets qu'il avait à gouverner, c'était un tyran et un démon ². »

Le 6 janvier 1525, le duc adressa à tous les prédicants de ses nouveaux états un édit de religion leur enjoignant de prêcher désormais « le saint évangile et la doctrine de Jésus-Christ dans leur sens littéral, purement et simplement, et d'inculquer au peuple la soumission qu'il devait au pouvoir ». « Nous sommes décidés à ne tolérer sous aucun prétexte dans notre duché de Prusse, » disait le duc d'un ton menaçant, « tout individu qui refuserait de se conformer à cet édit chrétien, et oserait enseigner ou permettre d'enseigner contrairement à ce qu'il ordonne; nous servant du glaive de la loi, comme Dieu nous en donne le droit et nous en impose l'obligation, nous nous proposons de sévir énergiquement contre les récalcitrants, et surtout contre les séditieux ³. » Les prêtres séculiers et les religieux qui refusèrent de prêcher l'évangile luthérien et de se conformer aux nouvelles ordonnances dans les cérémonies du culte furent privés de leurs traitements, chassés de leurs demeures et placés dans l'alternative d'apostasier ou de s'expatrier. Tous les monuments de l'ancienne foi, calvaires ou pieux oratoires des champs, furent abattus. On menaça de la potence ceux qui oseraient encore se rendre au « saint

¹ Bericht des Deutschordensritters Philipp von Creutz, dans la *Script. rerum Prusicarum*, t. V, p. 377-378.

² Voy. HASE, p. 33-34, 62. — Heydeck devint plus tard l'influent protecteur des Anabaptistes. « Il entraîna dans sa pernicieuse erreur, » écrit Freiberg, « non seulement quelques membres de la haute noblesse, mais encore notre très gracieux seigneur » (le duc).

³ Voy. BACZKO, *Gesch. Preussens*, t. IV, p. 173 et suiv.

tilleul », l'un des lieux de pèlerinage les plus vénérés de la contrée. Quelques pèlerins réfractaires furent pendus pour l'exemple ¹.

Albert, en 1526, ayant demandé à la noblesse et aux villes de ses états de lui fournir le moyen « d'entretenir une cour et de soutenir son rang d'une manière convenable », il lui fut répondu qu'il était de toute impossibilité de le satisfaire, et qu'il ferait bien de tirer parti de l'orfèvrerie qui restait encore dans les sacristies. « Un calice par autel suffirait grandement pour une église. » « En conséquence, on enleva des églises tous les calices, tous les objets précieux, et bien loin de laisser pour chaque autel un calice, à peine si pour toute l'église un seul fut concédé. Dans plusieurs églises de villages, il fallut, pour le service divin, se contenter d'un calice d'étain. Lorsque tout l'argent des sacristies eut été employé, on s'en prit aux cloches. Dans les églises de campagne, à peine une cloche fut-elle laissée. Toutes les autres furent transportées au château de Königsberg, et il y en avait pour une grosse somme. Le duc en employa une partie à acheter de la vaisselle d'argent et autres objets qu'il jugeait nécessaires à l'éclat de sa maison princière ². » Seuls les chanoines de Marienwerder restaient encore en possession de leurs propriétés et de leur orfèvrerie d'église, abrités qu'ils étaient par la protection du roi de Pologne; mais ils eurent l'imprudence de se plaindre au roi de l'évêque Erhard de Queis, qui s'était emparé des biens du chapitre; le duc intervint aussitôt, et termina le différend en s'assurant de leurs personnes. Ils furent conduits chargés de chaînes à Preuschmarck ³.

Albert, peu à peu, réunit entre ses mains toute l'autorité ecclésiastique; lui seul nomma les prédicants et les pasteurs. Trente ans après, il faisait à son « confesseur » Funk cet aveu plein de tristesse: « De tous côtés, je n'ai expérimenté qu'affliction. Vous savez aussi bien que moi que malheureusement jusqu'ici nous avons rencontré peu de vrais pasteurs des âmes, mais en revanche beaucoup de mercenaires et de bavards; on les reconnaît à leurs œuvres ⁴. »

En 1525, le duc, au mépris de son vœu de chasteté, épousa Dorothee, fille du roi Frédéric de Danemarck. « Enfin délivré « des pièges humains », parvenu à la lumière et à la véritable intelligence de l'évangile, » il écrivait à Luther en l'invitant à ses noces: « Nous avons

¹ HARTENOCH, p. 278. — Le gouverneur nommé par le duc, Bisenrodt, employait à la culture des jardins de plaisance du prince les moines et les bourgeois coupables de persister dans leur attachement à la foi catholique. Il les faisait travailler chargés de chaînes ». — BACZKO, t. IV, p. 212.

² FALK, *Chronik*, p. 157-158.

³ BACZKO, t. IV, p. 203 et suiv. — Voy. RIFFEL, t. II, p. 142-143.

⁴ Voy. HASE, p. 233.

renoncé au signe de la croix pour embrasser l'état laïque. Et comme nous désirions, à votre exemple et à l'exemple de plusieurs autres, travailler à l'accroître, nous nous sommes uni en Dieu à demoiselle Dorothée, et nous avons résolu de célébrer nos noces prochaines à la Saint-Jean prochaine, à Königsberg, en Prusse ¹. »

Mais au point de vue de l'« accroissement de l'état laïque et de la bénédiction des enfants », le duc n'éprouva qu'amère déception ². Il ne fut pas plus heureux dans le gouvernement spirituel et temporel de ses états.

Le duché évangélique nouvellement érigé devint le tumultueux champ de bataille des plus violentes querelles théologiques, et le régime laïque sembla « n'avoir attiré que calamités sur le peuple ». La noblesse prussienne qui jadis avait pris part, dans le chapitre de l'Ordre, aux affaires du pays, ne voulut à aucun prix renoncer à ses privilèges. Le duc, dans les premiers temps, parvint à apaiser les mécontents en leur abandonnant des propriétés et des revenus ecclésiastiques ; mais, sans cesse tourmenté par le mauvais état de ses finances ³, il finit par demeurer impuissant en face de tant de réclamations cupides. Alors la noblesse opprima les paysans dépouillés de tout appui légal, auxquels une servitude d'esclave fut bientôt imposée. Le duc se plaignit à plusieurs reprises de ne pouvoir compter sur la loyauté d'aucun de ses sujets. De son propre aveu « il eût préféré garder les moutons que gouverner des hommes ⁴ ».

VI

Dans les principautés de l'Allemagne, la foi, la conscience, les droits des Catholiques étaient opprimés sans aucun ménagement, mais néanmoins on n'y vit jamais se produire les grossiers et publics outrages envers l'ancien culte qui, dans les nombreuses villes libres où la

¹ HASE, p. 49.

² Des sept enfants d'Albert, six moururent en bas âge. Une fille seule lui resta. De son second mariage avec Anne-Marie, princesse de Brunswick, il eut d'abord une fille qui naquit aveugle. Puis vinrent plusieurs couches malheureuses. Son fils unique, Albert-Frédéric, fut toute sa vie en proie à de noirs accès d'hypocondrie. Tantôt, saisi d'unerage soudaine, il jetait à la figure de ses hôtes un broc d'argent tantôt il tombait dans un tel abattement qu'on craignait à chaque instant de le voir mettre fin à ses jours. — HASE, 79, 137, 258, 389, 395-396.

³ Les dettes personnelles d'Albert finirent par s'élever à plus d'un million de thalers. — HASE, p. 382.

⁴ HASE, 343-390. — Il finit même par faire mettre au cachot, puis condamner au dernier supplice le prédicant Funk, son aumônier et « confesseur » avec deux de ses complices, pour avoir « dilapidé les deniers publics et trahi la patrie ». On trouvera sur ce point de plus amples détails dans HASE, p. 331-371. — Voy. aussi notre quatrième volume.

doctrine luthériennes'était introduite, étaient devenus des faits quotidiens. Peu à peu, comme il fallait s'y attendre, l'affaiblissement du sentiment religieux suivit ces agressions brutales. C'est surtout aux citéslibres que peut s'appliquer ce que Georges de Saxe écrivait vers la fin de 1526 : « On ne songe qu'à abolir les anciens usages et les lois de l'Eglise; les monastères sont pillés, les prêtres expulsés; on tire parti pour son propre avantage des biens consacrés à Dieu et à ses serviteurs. Mais ce qu'il faut le plus déplorer, ce sont les outrages et blasphèmes dont le très saint Sacrement du Corps et du Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ est tous les jours l'objet. L'impiété va si loin qu'on peut assurer en toute vérité que jamais aucune créature n'a été aussi indignement traitée que ne l'est parmi nous Notre-Seigneur Jésus-Christ. En même temps, Marie, la sainte Mère de Dieu, la Vierge bénie entre toutes les femmes, l'armée céleste et notre mère l'Eglise chrétienne sont insultées de telle sorte qu'en vérité nos Allemands surpassent en impiété les Turcs eux-mêmes. Par où nous pouvons assez comprendre combien nous avons peu à attendre de la miséricorde de Dieu, pauvres créatures que nous sommes ! »

A Stralsund, sur les planches d'un théâtre de carnaval, le Pape, le clergé, l'Empereur, le Sauveur lui-même étaient chaque jour l'objet des plus indécentes plaisanteries. Pendant plusieurs jours, les religieuses de Sainte-Brigitte, que les prédicants appelaient en pleine chaire « les courtisanes du Paradis », furent criblées de pierres et d'ordures jusque dans leur chapelle; plus tard, on les chassa de leur couvent, qui fut pillé, détruit, et dont on confisqua les biens. D'autres églises et monastères subirent le même sort; les prêtres, tandis qu'ils célébraient la sainte messe, étaient brutalement arrachés de l'autel; on profanait les tabernacles, on brisait les images et les crucifix, on foulaux pieds les saintes espèces. Dans l'église Saint-Nicolas, le bourreau de la ville, en présence de membres du conseil et d'une nombreuse assistance, porta de tels coups à un prêtre que, « séance tenante, il perdit bien un seau de sang ». Un lecteur du couvent de Sainte-Catherine, également en présence du conseil, faillit être égorgé, et le syndic de la ville loua la générosité des conseillers qui avaient permis aux prêtres et moines volés, pillés et maltraités, d'aller où bon leur plairait².

¹ HÖFLER, *Charitas Pirkheimer*, CXI-CXII.

² Pour plus de détail, voy. les *Baltischen Studien*, t. XVIII, p. 159-160. — Voy. t. XIV, p. 132, 135. — Voy. aussi la justification tentée par Stralsund, et les dépositions des témoins, XVII, cahier II, p. 90-151. L'éditeur Kosegarten dit en terminant (p. 91): « Les témoins ne pouvaient nier les actes de violence commis à Stralsund. » « Ces attentats étaient trop notoires pour qu'il fût possible de les pallier à orce d'avocasserie. » — Voy. t. XIV, p. 132, 135. — Sur la « Réforme » à Königsberg

A Braunsberg, dans l'Ermeland, le bourgmestre Georges Rabe « tournait la messe en dérision tout en brassant sa bière, et portait la santé des siens dans un calice. » Un autre bourgmestre, Léonard de Roder, revêtu d'ornements sacerdotaux, se moquait de la messe devant tout le peuple sur la place du marché. A l'installation d'un prêtre catholique, il s'écria un jour en pleine église : « Au loup ! au loup ! » donnant ainsi le signal d'un soulèvement populaire ¹.

A Brunswick, le jour de Pâques 1527, l'auditoire jeta des pommes pourries à la tête du prédicateur catholique, bientôt contraint de descendre de chaire ². L'année suivante, les autels furent détruits ; les images des saints, les ornements d'église publiquement vendus ; les calices et autres pièces d'orfèvrerie envoyés à la monnaie ³.

Des brisements d'images eurent également lieu à Hambourg ; les biens ecclésiastiques furent confisqués, le culte catholique interdit, le couvent des religieuses cisterciennes d'Harvesthude, où les prêtres célébraient encore la messe, détruit de fond en comble ; une auberge s'ouvrit sur l'emplacement où s'élevait jadis le monastère ⁴.

A Wismar (1526), un « tumulte effroyable » épouvanta la ville. Des fagots, des tonnes de poix furent apportés sur la place du marché ; on obligea les prêtres catholiques à soutenir une dispute publique avec le prédicant Neverus, ex-moine. Le peuple prétendait être juge de la dispute, et menaçait de « sacrifier à Vulcain » le docteur incapable de faire triompher ses opinions ⁵.

« De toutes parts, au nord, au sud de l'Empire, ce n'était que barbarie, brutalité, discorde ⁵. »

« On a inventé dans notre ville un étrange sabbat ⁶, » écrivait Lachmann, prédicant d'Heilbronn (mai 1527) ; « on y danse tout nu, on y blasphème la Cène du Christ, prétendant qu'elle ne vaut pas un fromage ; j'aurais honte de rapporter les exécrables blasphèmes qui y sont proférés ; à mon avis, l'autorité prend plaisir à ces indignités, à ces crimes, à ces querelles ; aussi ne serais-je pas étonné s'il venait

et dans les environs, et sur les forfaits commis à cette époque, voy. *Erläutertes Preussen*, t. II, p. 320, 322, et t. III, p. 189, 199. Les paysans de Prusse eurent un moment la pensée « d'affamer » leurs prédicants. — Voy. t. III, p. 206.

¹ HARTENOCH, p. 1040.

² HILDEBRAND, *Archiv merkwürdiger Urkunden und Nachrichten*, 1833, p. 54.

³ Voy. l'article *Die Reformation in Braunschweig*, dans le *Katolik* de Mayence. Avril 1879, p. 373-392.

⁴ Voy. le récit de ces faits dans LAPPENBERG, p. 543, 570. — GALLOIS, t. II, p. 660 et suiv. 722, 723. En 1526, le conseil était parvenu à faire expulser de la ville un prédicant « dont la doctrine pouvait mettre la cité en péril, un ancien moine, devenu apprenti forgeron, chassé déjà de bien des pays, entre autres de Magdebourg, où il avait plusieurs fois fomenté des émeutes. » Peu de temps après, le conseil était complètement débordé par la populace.

⁵ WIGGENS, p. 110.

⁶ *Aufzeichnungen*, voy. plus haut, p. 19, note 1.

un jour à pleuvoir sur nos têtes du soufre et de la poix ¹. »

Même à Francfort-sur-le-Mein, ville autrefois si célèbre par la gravité de ses dignes échevins, sa bourgeoisie si honorable, ses mœurs pures, la licence prit la haute main. Le conseil se déclara impuissant en face des agissements séditieux de deux prédicants, Melander et Algesheimer, lesquels tonnaient journellement en chaire contre le Pape et le clergé, la confession, les jeûnes, et répétaient que le sacrement de l'autel n'était qu'eau et farine, et la messe que l'œuvre du démon.

« Nous supplions très humblement Votre Grâce, » écrivait le conseil de Francfort à l'archevêque de Mayence qui réclamait l'expulsion des deux agitateurs populaires, « de daigner prendre pitié de nous, car nous ne saurions renvoyer les prédicants sans encourir grand péril. Nous avons réussi jusqu'à présent à apaiser les troubles sans qu'une goutte de sang fût répandue, mais nous sommes très persuadés que les prédicants ne consentiront jamais à quitter la place ². » La requête pleine de modération du conseil, demandant qu'on voulût bien laisser prêcher en paix le prêtre catholique Frédéric Nauséa et qu'on n'excitât point d'émeute dans sa paroisse, demeura sans effet; le peuple, pendant le service divin, se livrait « à des actes séditieux, et tournait en dérision les choses saintes. » Un jour que la plus grande partie des conseillers prenait part à une procession, le peuple se livra à mille plaisanteries impies, et se jetant sur les saintes espèces, les détruisit ³. « La croix du cimetière, enlevée puis trainée jusqu'au Mein, fut jetée dans le fleuve; l'orfèvrerie d'église, « donnée par de bonnes âmes pour l'ornementation des autels, » fut vendue sur la place du marché, par mépris ⁴. » A la Saint-Pierre, comme le culte catholique était encore célébré dans la ville, les deux prédicants, du haut de la chaire, s'exprimèrent avec la dernière insolence sur le conseil, l'accusant de n'être pas sincèrement attaché à l'évangile, et engageant la communauté à prendre l'initiative « afin qu'un tel scandale » fût promptement aboli. Un nouveau soulèvement populaire était imminent ⁵.

Des membres du conseil ne rougissaient pas de prendre part à la guerre brutale et sauvage entreprise contre la religion catholique et le clergé. Le bourgmestre Nicolas Scheit, accompagné de ses gens, attaqua un soir sur la voie publique un chanoine de Saint-Léonard, et le blessa grièvement ⁶. « Au moment où le clergé (15 mai 1527) portait

¹ JAGER, *Mittheilungen*, t. I, p. 76-77.

² Voy. KÖNIGSTEIN, *Tagebuch*, *Anhang*, p. 203, 205.

³ KÖNIGSTEIN, *Tagebuch*, p. 103, 119.

⁴ KÖNIGSTEIN, p. 100, 113. — RITTER, *Evangelisches Denkmal*, p. 112.

⁵ RITTER, p. 120.

⁶ KÖNIGSTEIN, p. 113.

processionnellement, selon l'usage, le Saint-Sacrement à Sachsenhausen, Bechthold de Ryn, Nicolas Scheit et autres conseillers organisèrent une sorte de farce de carnaval dans une maison située sur le pont, et devant laquelle la procession devait passer. Ils placèrent à une fenêtre le simulacre d'un loup, garnirent les autres fenêtres de fourrures, au milieu des rires et des quolibets de la foule, et lorsque la procession revint, la populace, rassemblée sur le pont, vociféra des refrains impies, criant : « Au loup ! au loup ! » Le Saint-Sacrement, les fidèles qui le suivaient, furent insultés et honnis : Que Dieu ait pitié de nous¹ ! »

« J'avais d'abord espéré, » écrivait de Nuremberg, à Ulrich Zasius, Wilibald Pirkeimer, longtemps zélé partisan de Luther, « qu'une certaine liberté, mais toute spirituelle, sortirait de tout ceci ; mais, comme nous ne le voyons que trop clairement, tout le mouvement s'est tourné vers les plaisirs des sens, en sorte que notre état actuel est pire que l'ancien. Si seulement mes Nurembourgeois voulaient ouvrir les yeux, et ne se laissaient plus abuser par ces trompeurs ! » « Quoi d'étonnant, » dit-il dans une autre lettre adressée au même ami, « à ce que des gens dissolus et indignes se présentent maintenant en foule pour remplir les fonctions d'instituteur ? Ne voyons-nous pas tous les jours affluer, par troupes, les nouveaux pédagogues que notre siècle produit en si grand nombre ? Non seulement des hommes grossiers et ignorants osent se mêler d'enseigner le peuple du Christ, mais les femmes elles-mêmes se présentent pour remplir un si noble emploi. Cependant une si grande abondance de docteurs ne nous rend pas plus chrétiens ; nous ne le sommes que de nom ; nos mœurs sont plus détestables que celles des payens ; nous nous vantons d'avoir conquis la liberté évangélique, et elle est devenue pour nous le prétexte d'une licence effrénée. Nous prétendons placer toute notre espérance dans le Christ, mais en réalité nous ne nous servons du Christ que comme d'un manteau propre à couvrir nos vices. Et qu'y a-t-il de mieux fait pour flatter les passions que l'espoir d'obtenir, sous couleur de zèle évangélique, la gloire, la richesse, les femmes, l'argent, les biens, les habits somptueux, en un mot tout ce qui, dans l'opinion commune, constitue le bonheur de l'homme ici bas ? Et pendant que nous pensons ainsi et vivons de cette sorte, nous nous faisons une illusion délicieuse ; nous nous persuadons que le Christ

¹ KÖNIGSTEIN, p. 117. — Le fait suivant fut apporté devant la cour de justice de Spire : « Le jour du Saint-Sacrement, des bourgeois de Francfort suspendirent à leurs fenêtres des culottes en guise de drap, puis ils semèrent d'immondices le chemin où devait passer la procession. » Lettre d'Haman de Holzhausen et de Bechtold de Ryn au conseil de Francfort, 1520 (lundi après St-Jacques), 30 juillet. *Reichstags-acten*, t. XLI, p. 42.

a satisfait parfaitement pour nos péchés ; nous élevons la foi au-dessus de tout, bien qu'elle soit morte sans les œuvres, comme aussi les œuvres sont mortes sans la foi. Quant à la charité qui nous brûle le cœur, chacun peut en apercevoir les effets dans nos actes¹. »
 « La plupart des évangéliques me criblent de sarcasmes, et me regardent comme traître envers la vérité, et cela parce que je ne prends aucun plaisir à la liberté, non, certes évangélique mais diabolique, de tant d'apostats, hommes et femmes, pour ne rien dire des innombrables vices qui étouffent presque entièrement parmi nous la charité et la ferveur². »

« Je crois, et c'est la pure vérité, » écrivait encore Pirkheimer en 1530 à l'architecte Tscherte, à Vienne, « que les infidèles eux-mêmes ne toléreraient point les roueries, les fraudes de tout genre de nos Évangéliques. Les faits nous font assez connaître qu'il n'y a plus parmi nous ni foi, ni loyauté, ni crainte de Dieu, ni amour du prochain. On rejette toute honnêteté et bonnes mœurs, on ne veut plus des sciences ni des arts. Il n'est plus question ni d'aumônes, ni de confession, ni de sacrements ; personne, ou bien peu de gens, ont encore une étincelle d'amour de Dieu. » « Le nouvel évangile a si bien éclairé l'homme du peuple qu'il ne songe aujourd'hui qu'au moyen de hâter l'instant d'un partage général, et vraiment, si l'on n'exerce une active surveillance, si l'on ne se décide à châtier les coupables, il faut nous attendre au pillage de toute propriété ; d'ailleurs la chose s'est déjà passée en bien des endroits. » « L'homme du peuple, voyant qu'on ne partage pas les biens, comme il s'y était attendu, maudit Luther et tous ses partisans. » « Quant à la question du mariage, les mœurs sont telles à Nuremberg que si le bourreau ne s'en mêlait, on verrait bientôt s'y établir la communauté des femmes. »

« Que Dieu, » dit-il en terminant, « préserve à jamais les bons chrétiens et tous les pays du monde de cette fatale doctrine qui, partout où elle s'introduit, détruit la paix, la sécurité, la concorde³ ! »

Dans les villes où la doctrine de Zwingle régnait côte à côte avec celle de Luther, on jouissait bien moins encore de « la paix, de la sécurité et de la concorde ».

¹ *Zasii Epist.*, p. 344, 345, 505. — Voy. DÖLLINGER, *Reformation*, t. I, p. 165, 167.

² Lettre à Kilian Leib, voy. DÖLLINGER, t. I, p. 533. « La langue insolente et libre de Luther », poursuit Zadius, « ne dissimule jamais ce qui se passe dans son esprit ; aussi semble-t-il parfois en délire, ou bien possédé du démon. »

³ Imprimé pour la première fois dans MURN, *Journal zur Kunstgeschichte und Literatur*, t. X, p. 39-46. Réédité par LOCHNER, *Repertorium für Kunstwissenschaft* (Stuttgart, 1877), t. II, p. 1.

CHAPITRE V

LA DOCTRINE DE ZWINGLE ET SES PREMIERS EFFETS LES ANABAPTISTES

I

Plus radical encore que Luther en ses violentes agressions contre l'Église, Ulrich Zwingle, depuis 1518 curé de la cathédrale de Zurich, attaquait l'enseignement, la constitution et le culte catholiques.

Voici l'abrégé de sa doctrine : L'homme, avec toutes ses énergies et toutes ses facultés, est devenu, depuis la faute d'Adam, la proie du démon ; aussi ses actes ne sont-ils qu'illusion, hypocrisie et péché. Le Christ seul est sa justice, son salut et sa rédemption, car le Sauveur a accompli pour lui, en son lieu et place, la loi à laquelle il était incapable de satisfaire. Même lorsque le fidèle tombe dans le péché, on ne saurait dire de lui qu'il vit selon la chair, car vivre selon la chair n'est autre chose que vivre selon les lumières de la raison, par ses propres forces en s'imaginant pouvoir se sanctifier par sa justice personnelle. Niant absolument le libre arbitre, Zwingle osait soutenir que Dieu est le principe du mal, et que la prescience divine est de tout point conforme à la nécessité fatale qui préside à nos destinées. « Tout est en Dieu, » dit-il dans un traité sur la Providence dédié à Philippe de Hesse ; « tout ce qui existe est Dieu même, et rien n'existe qui ne soit Dieu. » « Mais si Dieu opère le mal, s'il nous y porte et s'il y contribue, il n'y est néanmoins incliné que par des vues très pures, de manière qu'en lui le but justifie les moyens ¹. »

¹ « Quod Deus facit, » dit quelque part Zwingle, « libere facit, alienus ab omni affectu noxio, igitur et absque peccato, ut adulterium David, quod ad auctorem Deum pertinet, non magis Deo sit peccatum, quam cum taurus totum armentum incendit et implet. » — Voy. MÖHLER, p. 47-48.

« Ce qui est mal aux yeux de l'homme, ce que l'homme appelle transgression de la loi, n'est point péché pour Dieu, puisque la loi n'existe pas pour lui. » Mais ici une objection se présentait d'elle-même à l'esprit : Pourquoi Dieu n'a-t-il pas permis que l'homme, qui ne peut rien par ses propres forces, fût incapable de péché? ou pourquoi ne l'a-t-il pas exempté de l'enfer après qu'il eut succombé à la tentation? A cela Zwingle répondait : « Tu me demandes pourquoi Dieu ne t'a pas créé bon? Tu peux le lui demander toi-même; quant à moi je n'ai pas été admis à son conseil; seulement j'ai appris de saint Paul qu'on ne peut taxer Dieu d'injustice quand il fait de sa créature l'emploi qui lui convient, de même que le potier ne peut être réputé injuste lorsque, du même limon, il pétrit un vase destiné à de nobles usages et un autre propre à des usages bas. C'est ainsi que le Seigneur dispose de nous autres hommes selon qu'il lui plaît, rendant l'un propre à exécuter ses desseins, à le servir, et rejetant l'autre. Il peut créer ou briser ses créatures selon sa volonté; il fait miséricorde à qui il veut, il endure le cœur de qui il veut. » Zwingle allait jusqu'à attribuer le désespoir sans remède des pécheurs morts dans l'impénitence finale à une sentence éternellement portée contre eux par Dieu même ¹.

Entre toutes les doctrines du novateur, celle qui fait de Dieu l'auteur du mal fut certainement la plus funeste, et celle qui porta le coup le plus fatal à la piété et aux mœurs populaires.

Zwingle attaquait avec violence ce qui forme la structure intérieure de l'Église, les sacrements. Il ne voyait même plus en eux, comme l'avaient fait Luther et ses disciples, des gages de la grâce et de la miséricorde divines; il ne les regardait que comme de simples cérémonies extérieures, par lesquelles le fidèle témoigne publiquement de son union à l'Église. Le baptême n'était pour lui qu'un symbole, qu'une bénédiction; l'Eucharistie qu'un souvenir de la mort expiatrice, de la Passion et des exemples du Sauveur.

Sa doctrine sur l'Eucharistie souleva entre lui et Luther les querelles les plus violentes. Luther se séparait de la doctrine de l'Église en ce qui concerne la transsubstantiation, mais il maintient toujours avec fermeté le dogme catholique de la présence réelle, enseignant que Jésus-Christ est réellement et substantiellement présent dans l'Eucharistie. Aussi regardait-il Zwingle comme le plus dangereux des hérétiques, comme l'Antechrist en personne, avertissant ses disciples de n'avoir aucun commerce avec lui.

¹ Pour plus de détails voy. MÜHLER, p. 45 et suiv., 251-253. — RIFFEL, t. III, p. 54 et suiv. — SCHULTEN, *De leer der hervormde Kerk* (Leiden, 1870), 4^e éd., t. II, p. 401. — Voy. SCHULTE-ROHRBACHER, p. 233, 237. — Voy. la brochure intitulée : *An meine Kritiker*, p. 125-126.

Après que Zwingle, sans nul égard pour les remontrances du conseil de Zurich, eut prêché quelque temps avec un extrême emportement contre les prêtres et contre toutes les lois, prescriptions et usages de l'Église, après qu'il eut recruté, en partie dans le clergé, en partie dans le peuple, un grand nombre de partisans, il rédigea, avec le concours de neuf prêtres partageant ses opinions, une supplique qu'il adressa à l'évêque de Constance et à tous les Suisses confédérés, dans laquelle il réclamait l'abolition du célibat des prêtres. Cette mesure, selon lui, était urgente, « étant donné la vie scandaleuse que nous avons jusqu'à présent menée avec les femmes (pour ne parler que de nous), au grand préjudice et scandale de tant d'âmes ¹ ».

Cependant le conseil de Zurich hésitait à s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Église, car à cette date il reconnaissait encore l'autorité du Pape et de l'évêque de Constance en matière spirituelle ². Ce ne fut qu'après la formation d'un parti aussi radical au point de vue politique qu'au point de vue religieux, et qui, prétendant se fonder sur l'évangile, réclamait l'égalité absolue des citoyens et penchait vers le communisme, que le conseil s'unit étroitement à Zwingle, lequel avait réclamé, pour la défense de la divine parole, l'appui du pouvoir temporel. Dès 1525, le conseil érigeait une Eglise d'État reconnaissant pour orthodoxe, à l'exclusion de toutes les autres, les doctrines de Zwingle dans lesquelles il reconnaissait la plus pure expression de l'évangile ³. A dater de ce moment, le culte catholique fut proscrit à Zurich et, pour bien marquer sa rupture définitive avec tout le passé chrétien, le conseil fit « proprement disparaître et raser » dans les églises les tabernacles et les autels. On boucha les trous avec du plâtre. Dieu ne voulant être adoré qu'en esprit, toute image devait être détruite : « Quand bien même, » enseignait

¹ « *Ein fründlich Bill und Ermahnung* » etc. *Zuingl. opp.* t. I, p. 30, 51. — Sur ses mauvaises mœurs et ses relations avec une fille publique, Zwingle lui-même nous a éclairés avec un cynisme sans égal. — Voy. sa réponse à Myconius (*Opp.* VII, p. 51, 57)... « De virgine stuprata responde imprimis rogo. » Il écrivait en 1522, à ses frères et sœurs : « Si l'on venait à vous rapporter que l'orgueil, l'amour de la bonne chère, l'incontinence sont mes péchés habituels, ne le niez pas, car la vérité est que je suis enclin à ces vices, et à d'autres encore. » Il finit par épouser une veuve avec laquelle il entretenait depuis longtemps des relations coupables. — Voy. la correspondance de Myconius et de Bucer, *Opp.* VII, p. 209-210, 353. Pour plus de détails sur la vie privée de Zwingle, voy. aussi mes deux opuscules : *An meine Kritiker*, p. 127, 140, et *Ein zweites Wort*, p. 46, 48. — Jugeant les autres d'après lui-même, Zwingle affirmait en pleine chaire que, sur mille prêtres, moines, abbés ou religieux, il n'en était pas un seul qui ne fût adonné au vice de l'impureté. — Voy. EGLI, *Actensammlung*, p. 62.

² Voy. EGLI, *Actensammlung*, p. 118, 216-217, n° 339, 498. — EGLI, *Zuricher Wiedertäufer*, p. 8-9.

³ Pour plus de détails, voy. EGLI, *Wiedertäufer*, p. 8, 16; — NITSCHÉ, p. 1-10.

un disciple de Zwingle, le prédicant Léo Juda, « nous posséderions réellement au milieu de nous le corps du Christ, il ne faudrait pas en faire si grand cas, car la présence corporelle de Jésus-Christ n'a pas converti les juifs ». « Les idoles d'argent et d'or » étaient une véritable abomination devant Dieu. Aussi le conseil s'empressa-t-il « d'en purifier les églises », et s'empara-t-il de toute l'orfèvrerie que renfermaient les sacristies. Le « saint butin » fut considérable, et surtout dans la cathédrale. Le trésor, pillé le 2 octobre 1525, contenait, parmi beaucoup d'autres richesses : quatre bustes en argent des saints martyrs de Zurich ; quatre croix de grande valeur ; quatre riches et lourdes monstrances ; une statue en or pur de la Sainte Vierge pesant 60 livres ; des châsses artistement ciselées et ornées de pierres précieuses ; un nombre considérable d'encensoirs ; deux riches missels, l'un orné de pierres précieuses, l'autre relié en ivoire ; dix calices d'or et beaucoup d'autres vases de prix, renfermant des reliques de saint Gall et de saint Charlemagne ; le livre d'heures de Charlemagne, relié en or ; une nappe de communion estimée sept cents livres, « où l'on voyait, en une splendide broderie, les images de Melchisédech et d'Abraham ». L'orfèvrerie d'or pesait environ un quintal, celle d'argent plusieurs quintaux ; tout fut brisé et envoyé à la monnaie. Les étoffes de velours et de soie furent vendues « pour de modiques sommes à de modiques gens, de sorte que, peu de jours après, on était tristement surpris, dans la ville, de voir des personnes de basse condition profaner dans la vanité et le plaisir les saints vêtements des prêtres ». La plus grande partie des livres d'heures, écrits et enluminés avec art, furent détruits par ordre du conseil. On vendit pour un prix dérisoire à des colporteurs, des relieurs, des apothicaires, la bibliothèque de la cathédrale.

Le butin fut encore plus riche à Notre-Dame, église collégiale fondée par les filles de Louis le Germanique. Le trésor, pillé le 14 septembre 1528, contenait entre autres richesses : plusieurs croix en or massif ; une châsse en or ; une statue de la Sainte Vierge pesant soixante livres ; une relique de Charlemagne avec son portrait ; un évangélaire recouvert d'or, d'argent et d'ivoire ; puis des coffrets d'argent, des monstrances, calices, coupes, chandeliers, retables, d'un poids considérable ; outre cela, de riches tapis d'église et beaucoup d'ornements sacerdotaux artistement brodés. Tout ce qui pouvait être monnayé fut jeté au creuset ¹.

« Rien n'a été laissé dans notre sacristie, pas même la valeur d'un

¹Voy. MÜNCKFER, t. I, p. 315-316, 351, note 87^a, et t. II, p. 122, 497, note 41.

liard, » disaient plus tard avec amertume les habitants de Zurich, « et malheureusement, huit ans après le pillage, tout avait disparu, sans qu'il ait jamais été possible de savoir où toutes ces richesses avaient passé ¹ ».

Dans la destruction des monuments de l'antique foi comme dans la spoliation des biens du clergé, Zwingle fut impitoyable. « Si, après une défaite essuyée, le chef et l'armée parviennent à se maintenir, » disait-il, « il sera facile au souverain de recommencer bientôt la guerre; au lieu qu'à celui qui est mort il ne reste rien à faire qu'à demeurer mort, et le pouvoir reste aux mains de ses adversaires. Si donc nous laissons vivre l'armée du Pape, il pourra toujours espérer regagner un jour tous ses avantages; mais lorsque nous aurons brisé ses idoles et dispersé ses revenus, sa force tombera aussitôt, et du même coup périront ses espérances et ses projets ². »

Tous les biens des églises et des couvents furent confisqués. Thomas Murner, à Lucerne, ayant accusé les habitants de Zurich d'hérésie et de pillage, le conseil, le 14 février 1529, porta plainte contre lui près des autorités de Lucerne, soutenant que « les conseillers et les citoyens n'avaient fait que témoigner extérieurement le saint zèle dont leurs cœurs étaient remplis, et qu'ils devaient être tenus par chacun pour gens loyaux et honorables. Le conseil ne devait obéissance ni à l'Empereur, ni à n'importe quel prince, il ne devait compte de ses actes à aucune autorité supérieure. Souverain maître chez lui, il pouvait, » tout aussi bien que le roi de France, les Vénitiens ou autres puissances, décider sur les personnes et les biens ecclésiastiques et en disposer comme bon lui semblait, selon l'occasion, le temps et les circonstances ³ ».

Néanmoins, dès le 12 octobre, le conseil se voyait forcé de publier un édit contre les curateurs et administrateurs des biens du clergé, accusés d'avoir dilapidé et gaspillé « les rentes, redevances et casuels des paroisses ». Le 19 mai 1528, il se plaignait, dans une lettre adressée à tous les justiciers, administrateurs et prévôts, et à tous les bons citoyens, de l'usage coupable et impolitique qu'avaient fait des biens de l'Eglise ceux qui avaient reçu la mission de les faire valoir. « Plu-

Dès le 9 janvier 1525, le conseil avait fait enlever des couvents les ornements sacerdotaux et autres objets précieux; les pierres précieuses et les perles avaient été vendues, les objets de peu de valeur, comme les ornements ordinaires, les aubes, etc., distribués entre les pauvres. — EGLI, *Actensammlung*, p. 239, n° 614.

¹ EGLI, *Actensammlung*, p. 893, n° 2034: prorsus nihil supererat.

² Voy. MÜLLER, t. II, p. 52-53.

³ *Eidgenössische Abschiede*, t. IV, Abth. 1b, 67.

sieurs, » dit-il, « n'ont pas rougi de les faire servir à leurs honteux plaisirs ¹. »

Le nouveau culte consistait en deux actes principaux : la prédication et la cène. La cène, depuis un édit publié le jour de Pâques 1526, n'était plus distribuée aux fidèles qu'aux quatre principales fêtes de l'année. Ces jours-là, dans les églises, de grandes écuelles de bois, contenant des morceaux de pain, étaient placées sur une table, ainsi qu'un gobelet rempli de vin. Les plats et le gobelet étaient tour à tour présentés aux assistants assis. Chacun d'eux prenait à tour de rôle un morceau de pain et buvait une gorgée. A la ville comme dans les campagnes, ceux qui se dispensaient de l'assistance au prêche encouraient des punitions sévères. Toute doctrine, tout culte dissident, prêché ou célébré en public, était rigoureusement interdit.

Les prêtres, même en dehors du territoire de Zurich, n'étaient pas autorisés à dire la messe; il était défendu aux laïques d'assister au Saint Sacrifice, et les réfractaires étaient menacés de châtimens rigoureux; surtout, « sous peine de sévères punitions, » il était défendu, même à l'intérieur des maisons, de conserver des tableaux ou des gravures religieuses. Quelques conseillers, ayant osé faire usage de poisson un vendredi, furent, « pour cet acte séditieux et criminel, » exclus du conseil, « chacun devant vivre conformément à ce que l'église de Zurich tenait pour inspiré de Dieu et pour chrétien ² ».

C'est ainsi qu'on entendait à Zurich la « sainte liberté chrétienne fondée sur la parole de Dieu ». « Tout devait plier devant la volonté des seigneurs du conseil. »

Dans les autres cantons suisses, l'autorité laïque, se fondant, comme à Zurich, sur « la pure et claire parole de Dieu », abolit l'ancien culte, imposa « le nouvel évangile », confisqua les biens du clergé, interdit sous peine de châtimement l'exercice de la religion catholique et, par des mesures arbitraires, assura et fortifia l'établissement de la nouvelle doctrine.

Le 21 mai 1526, le conseil de Berne protestait encore, en présence des délégués de Lucerne, d'Uri, de Schwitz, d'Unterwald, de Zug, de Fribourg et de Soleure, de son attachement inviolable à la foi catholique ³. Mais dès l'année suivante, les novateurs obtenaient la

¹ EGLI, *Aelensammlung*, p. 566, n° 1291, 617, n° 1413.

² EGLI, *Aelensammlung*, p. 462, n° 975, 652, n° 1535. — Quiconque assistait à la messe était passible d'une amende d'un marc d'argent. Deux catholiques durent payer cette amende pour être allés entendre la messe à Einsiedeln. Voy. p. 616, n° 1512.

³ *Eidgenössische Abschiede*, t. IV, *Abth.* 1^a, p. 937-938.

majorité dans les deux sections du conseil ; à la suite d'une de ces colloques religieux devenus si fréquents à cette époque, le conseil fit publier un édit touchant « la réforme et amélioration générale » (février 1528). La doctrine de Zwingle y était, comme à Zurich, déclarée la seule fidèle interprétation de l'Évangile ; tous les Bernois sans exception étaient invités à l'adopter purement et simplement. Tout prêtre qui, après une première punition, persisterait à célébrer la messe, était déclaré hors la loi. Tout laïque convaincu de porter sur lui un chapelet était passible d'une amende de dix florins¹. La brutale destruction des images et des tableaux dans les églises et les couvents, ne tarda pas à témoigner de « l'admirable zèle évangélique des Bernois ». « Les autels et les idoles du temple sont renversés, » s'écriait Zwingle avec enthousiasme dans un sermon prêché dans la cathédrale de Berne, « mais il nous reste encore à purger le sol de toutes ces immondices ! Voyez ! ce saint n'a plus de tête ; cet autre n'a plus qu'un bras. Si les saints qui sont au près de Dieu étaient réellement offensés par ce que nous venons de faire, s'ils avaient le pouvoir qu'on leur attribue, au moment où nous nous préparions à abattre leurs images nous eussions tous été cloués à nos places². »

Mais on ne brûlait que les statues de bois ; celles d'argent ou de métal étaient soigneusement mises en réserve³. C'est ainsi qu'on enleva du dôme de Saint-Vincent une châsse contenant le chef du saint patron de l'église et pesant cinq cents loths d'or pur ; un diamant estimé plus de deux mille doubles ducats ; une statue du Sauveur et une croix haute d'une aune et demie, toutes deux d'or pur, la première pesant trente et une livres, la seconde dix-huit livres ; trois châsses d'or contenant différentes reliques ; une monstrance de 330 loths d'or ornée de turquoises, estimée à trois cents couronnes ; soixante-dix calices d'or, cinquante en argent doré ; un encensoir pesant huit livres d'or ; une statue d'argent de la Vierge surmontée d'une couronne d'or ornée de pierres précieuses, estimée sept cents

¹ Arrêté du conseil, adressé au gouverneur d'Aigle. — Voy. HERMINJARD p. 197.

² *Zuinglii Opp.*, 2a, p. 228. — « A beaucoup, » dit Bullinger à propos des brisements d'images, (t. 1, p. 438), « ces actes parurent odieux et révoltants. Cependant tout se passa sans émeutes, sans troubles, sans effusion de sang. Bien des bourgeois, néanmoins, restaient sombres et mécontents, mais Dieu dans sa miséricorde nous épargna la guerre civile. » — Voy. la brochure intitulée : *Ein zweites Wort*, p. 52-53.

³ SALAT, *Chronik*. — Voy. *Archiv. für schweizerische Reformationsgeschichte*, t. I, p. 172. « Pendant qu'on brisait et brûlait les images à Zofingen, un catholique courageux s'empara d'un énorme et admirable crucifix. le chargea sur son dos et, jouant de l'épée, parvint à se faire jour à travers les émeutiers ; puis il gagna les portes de la ville, et alla mettre son précieux fardeau en sûreté dans l'église de St-Jean, près de Reyden » p. 197.

couronnes, une chässe d'argent ornée de pierres précieuses, pesant cent quatre-vingt-dix livres; quatre cent cinquante ornements sacerdotaux ornés de pierreries de grande valeur; des chapes richement brodées, ornées d'agrafes d'or, la plupart en damas et velours, d'un travail exquis. Le grand orgue de trente-deux registres, admirable instrument, célèbre dans toute la contrée, estimé quinze mille florins, fut vendu par les membres du conseil pour trois cents couronnes à Sion. Une partie des images, après qu'on en eut d'abord enlevé l'or, furent jetées dans l'Aar ou enfouies dans le cimetière ¹.

Un des plus fougueux briseurs d'images de cette époque, le prédicant Guillaume Farel, pénétra un jour dans l'église de Tavannes pendant qu'on y célébrait la messe, et prêcha « avec tant de force et de succès », que les assistants, se levant sur-le-champ, coururent briser les autels et les images ². A Boudevilliers, pendant la messe, son compagnon, Froment, arracha l'hostie des mains du célébrant, et donna lieu par cet acte brutal à une rixe sanglante en pleine église ³. A Neuenbourg, l'ardente prédication de Farel provoqua un second brisement d'images; l'église fut profanée, les crucifix brisés, les saintes espèces jetées à terre ou consommées sans respect comme un pain ordinaire. Néanmoins, ce jour-là, Farel avait été obligé d'emprunter l'assistance d'une farouche bande de soldats, car la plus grande partie de la population était encore attachée à l'ancien culte; mais Berne fit tant et si bien que la religion catholique y fut abolie ⁴.

¹ « Parmi les précieux objets d'art confisqués par le conseil se trouvaient : 1° un calice de Berchtoldi, donné par le duc de Zähringen, corne ciselée et orné de quatre pierres précieuses; à l'intérieur les armes du duc ciselées et en argent, objet estimé à 150 couronnes environ; 2° deux anges en argent mélangé d'or, jadis placés de chaque côté du chœur, pesant chacun huit livres; 3° trois appliques d'argent; 4° 26 grands chandeliers d'argent pesant ensemble 171 livres, donnés à l'église en 1471, hauts de trois aunes; 5° la coupe d'argent du prier, estimée environ 500 florins d'argent; 6° une croix en argent pesant 5 livres; 7° une chässe en argent, pesant 9 livres, et dorée; 8° 80 corporaux lamés d'argent, en velours, damas, etc.; 9° 6 bassins en argent doré; 10° 90 burettes d'argent doré; 11° une cuve baptismale en argent; 12° plusieurs bassins d'argent pour les saintes huiles et le saint chrême, toutes en argent et d'une assez grande dimension; 13° quatre antiphonaires sur grand parchemin, estimés 5.000 couronnes; 14° un missel donné par le duc de Zähringen, parchemin orné de lettres d'or pur; il est impossible d'estimer sa valeur; 15° soixante-six missels; 16° un orgue à neuf registres, autrefois placé près de l'autel du chœur, ayant coûté 2.000 livres; 17° un second orgue de onze registres appartenant à l'autel Notre-Dame, estimé 1.200 florins (l'étain fut enlevé et tout le reste brûlé); 18° un évangélaire fermé d'agrafes et de serrures d'argent. Par dérision, on attacha une épée à la statue colossale de St Christophe et on la plaça près de la porte de l'église, une hallebarde à la main, comme pour garder l'église nue, où tout avait été volé. » — Voy. SMILER, t. 1, p. 48-52.

² FROMENT, *Actes et gestes merveilleux*, etc. — Voy. HERMINJARD, t. II, p. 232.

³ HERMINJARD, t. II, p. 270.

⁴ HERMINJARD, t. II, p. 292-295. Le 6 août 1530 le conseil de Berne s'adressant à ses délégués à Neuchâtel leur recommandait d'éviter qu'un vote ne fût amené sur

« Jamais, » déclaraient les conseillers de Berne, « nous ne consentirons à punir les briseurs d'images ¹ ! » A Grandson, Farel et ses compagnons furent très mal accueillis. « Les prédicants, » dit une relation du temps, « furent tellement égratignés au visage qu'on eût juré qu'ils avaient eu affaire à nos chats. A leur arrivée on sonna le tocsin, comme on le fait ici d'ordinaire pour avertir de la chasse au loup ². »

II

A Bâle, le prédicant OEcolampade était l'âme du parti révolutionnaire.

Pendant l'automne de 1527 l'évêque de Bâle avait été dépouillé des derniers vestiges de son autorité spirituelle et temporelle. Les monastères avaient été fermés, leurs biens en grande partie confisqués, plusieurs églises, jusque-là affectées au culte catholique, « purifiées ». Néanmoins, le conseil ne s'était pas encore décidé à interdire l'exercice de l'ancienne religion. Le 4 octobre 1527, il garantissait encore à tout conseiller le libre exercice de sa foi, déclarant que nul ne serait contraint soit à entendre la messe, soit à assister à tel ou tel prêche. Mais cette décision ne satisfaisait nullement « le zèle » dont les nouveaux croyants étaient animés. Aussi OEcolampade pressait-il les corporations « d'épurer » le conseil, de remplacer les membres suspects par des conseillers bien pensants, et de reviser la constitution selon l'esprit de « l'Évangile ». Il fallait à tout prix retirer au conseil le droit de se renouveler, et donner toutes les charges aux membres des corporations ouvrières. Plusieurs de ces corporations, pour faire honneur à OEcolampade et à ses amis, l'invitaient fréquemment à de grands banquets de cinquante à cent couverts. « Nous avons fixé un dernier délai aux papistes, » écrivait OEcolampade à Zwingle le 23 décembre 1528 ; « à son expiration, ils seront mis en demeure de se prononcer et de nous dire s'ils veulent oui ou non rester avec nous ou s'expatrier. Le loup ne s'échappera pas, nous le tenons par l'oreille ³. » Ce même 23 décembre, plusieurs centaines d'ouvriers déclaraient, dans une adresse qu'ils

les questions religieuses, craignant que la majorité ne fût encore mal disposée pour le nouvel évangile. — Voy. HERMINJARD, t. II, p. 266.

¹ Lettre du conseil de Berne à la dame de Valangin, dans HERMINJARD, t. II, p. 314. Le 6 août 1530 le conseil défendit néanmoins au prédicant Farel d'autoriser à l'avenir, des brisements d'images ou de provoquer des votes touchant la foi, parce que de telles initiatives étaient exclusivement réservées aux laïques. (Quod tamen non nisi saecularibus convenit.) HERMINJARD, t. II, p. 267-268.

² HERMINJARD, t. II, p. 362, note.

³ *Zwinglii opp.*, t. VIII, p. 246.

envoyèrent au conseil, « qu'il était du devoir des autorités chrétiennes d'abolir les faux prophètes, et avec eux tous les scandales dont ils étaient cause » : Une mère serait-elle excusable si, donnant à sa fille la compagnie de femmes perdues, elle s'en excusait en prétendant que c'est à Dieu de veiller sur son enfant? Si la messe est une abomination devant Dieu, pourquoi, par faiblesse pour les prêtres, laisser le courroux de Dieu s'appesantir plus longtemps sur les habitants de Bâle et sur leurs enfants? Les dissensions religieuses ébranlaient chez les citoyens la loyauté et les croyances, c'est pourquoi, une fois pour toutes, les papistes doivent être évincés ¹. » Depuis longtemps déjà, un ramassis de gens sans aveu, la pire canaille de la contrée, se rassemblaient dans la ville et dans les faubourgs, alléchés par l'espoir de pouvoir bientôt prendre part « au triomphe de l'évangile sur l'abomination papiste. » « Il est défendu à tous, soit à l'intérieur de la ville, soit au dehors, » lisons-nous dans une ordonnance du conseil, « de porter une arquebuse sous son habit ou dans sa manche; d'exciter à l'émeute ou au trouble la population étrangère à notre cité qui se rassemble autour de la ville; il est également défendu de se mêler ou de s'associer à elle ². »

Mais comme le conseil, après avoir reçu l'adresse des corporations, ne se décidait pas assez vite au gré des meneurs, une émeute éclata (février 1529). « Mille insurgés environ envahirent soudain la maison des douanes, le marché au blé et les rues adjacentes, braquèrent des canons sur la ville et « demandèrent à traiter avec le conseil. » Avant que celui-ci ait eu le temps de répondre, trois cents insurgés, pénétrant dans la cathédrale, se mirent à en briser les images avec une sorte de furie, tout en proférant mille blasphèmes. Ils s'emparèrent du grand crucifix et y attachèrent une longue corde; une troupe de jeunes garçons de huit à douze ans le traînèrent jusqu'à la halle au blé, chantant : « Hélas, pauvre Judas ! » et autres chansons impies. Ils disaient par exemple : « Si tu es Dieu, défends-toi, si tu es homme, saigne ! » Ils finirent par porter ce crucifix dans une boutique et là, le brûlèrent. Dans la cathédrale, l'église entière était jonchée de débris; telle statue n'avait plus de tête, telle autre plus de mains, on se serait cru sur un champ de bataille après la lutte. Les insurgés, insultant aux saints, se disaient les uns aux autres : « Regarde, regarde, ils saignent ³ ! » Quatre cents « vandales », conduits par le bourreau de la ville, se ruè-

¹ Ochs, t. V, p. 616.

² Ochs, t. V, p. 606 et suiv.

³ *Journal d'un Chartreux de Bâle.* — Voy. JARCKE, p. 531-532. On en attribue la rédaction au sacristain Nicolas Molitor. — Voy. *Freiburger Kathol. Kirchenblatt*, 1874, n° 19.

rent le jour suivant dans les églises de Bâle et y détruisirent les plus admirables chefs-d'œuvre : autels, statues, sculptures, tableaux, rien n'échappa à leur rage. Les débris de tant de monuments de la foi et de l'art de l'Allemagne furent apportés sur la place de la cathédrale ; on en fit douze grands tas ; auxquels on mit le feu ¹. » « Quel douloureux spectacle pour la superstition ! » écrit à ce sujet O'Ecolampade à Capito ; « les papistes en auraient versé des larmes de sang ! Vois avec quelle cruauté on a traité les idoles, la messe en est morte de chagrin ! » « Mes ennemis, » ajoute-t-il sur le même ton d'ironie, « veulent absolument me rendre responsable de tout ce tapage. »

L'autorité se vit « débordée ». Le bourgmestre, un grand nombre de conseillers et de bourgeois quittèrent la ville. Alors le conseil envoya ses agents dans le petit Bâle, leur recommandant d'y briser les images avec « modération », car là tout était à peu près resté dans l'ancien ordre de choses. Cependant, au couvent des Chartreux, on ne se borna pas à briser les images ; tout ce qu'on put trouver dans la sacristie ou dans les cellules en fait de manuscrits ou de papiers fut livré aux flammes. Ce fut pour le monastère une perte de huit mille florins ².

Le 25 février 1529, peu de semaines après ces attentats, le conseil de Saint-Gall, pour satisfaire la rage de destruction de la populace, autorisa le brisement et l'incendie des « idoles » dans l'église collégiale. A peine le bourgmestre Vadian eut-il donné le signal à la foule rassemblée dans l'église « qu'elle se met à l'œuvre avec furie » ; aussitôt les autels sont brisés, les tableaux, les murs, les colonnes tombent sous les coups de hache ou sont broyés par les marteaux. « On aurait pu se croire sur un champ de bataille, » rapporte le protestant Kessler. « Quel tumulte, quel fracas, quel bruit assourdissant sous les hautes voûtes ! Au bout d'une heure, il ne restait plus rien d'intact, rien en sa place. Nul, pour emporter son butin, ne trouvait le fardeau trop lourd, nul n'avait peur de se hisser le plus haut possible pour atteindre une statue. Et les idoles de pierre et de bois tombaient sur le sol de tout leur poids, avec leurs niches et leurs supports, et les débris, précipités à terre, allaient s'éclaboussant au loin. Que de délicats ouvrages d'art, que de précieux chefs-d'œuvre ont péri dans ce désastre ! Les peintures de la table de communion, dans le chœur, avaient demandé dix ans de travail à l'Abbé Francisco, et les sculptures des boiseries avaient certainement dû

Ochs, t. V, p. 636-656. « Comme souvent l'homme s'avilit dans le triomphe ! » s'écrie ici l'honnête écrivain. — HOTTINGER, *Helvet. Kirchengeschichte*, t. III, p. 44.
— BULLINGER, t. II, p. 44.

² JARCKE, *Chronik*, p. 532-533.

coûter plus de quinze cents florins. Les stalles du chœur, d'un travail si beau, n'ont pas même été épargnées; quarante voitures ont porté à Bâle des monceaux de débris. Aussitôt on alluma un grand feu, et tout fut jeté dans les flammes. » Le brasier avait quarante-trois pieds carrés, ce qui pourra faire juger de l'intensité du feu¹. » Après que les admirables fresques représentant la vie de saint Gall et de saint Othmar eurent été recouvertes de chaux, les émeutiers revinrent aux chapelles latérales et s'y livrèrent à la même rage de destruction. La chapelle de Saint-Jean fut changée en atelier, celle de Saint-Jacques en un four à chaux. Avec les cloches, le conseil fit fondre une énorme bombe qui reçut le surnom de *Rohraff*.

Lucerne, Schwytz et Glaris, villes sous la protection desquelles était placé le monastère de Saint-Gall, portèrent plainte à l'assemblée des Etats confédérés, et cela avec d'autant plus de justice que l'abbaye n'était pas enclavée dans le territoire de la ville, et qu'elle avait été dotée de beaucoup de privilèges. Mais les conseillers bâlois (6 mars 1529) soutinrent la complète légitimité de leurs actes. « L'église collégiale, » dirent-ils, « étant livrée au culte public, ils s'étaient vus forcés d'en bannir les idoles et la superstition, afin que les paysans eussent satisfaction, et pour que des amertumes encore plus grandes fussent épargnées à l'Abbé. » Au reste, si l'Abbé refusait d'accepter l'élection d'un prédicant « enseignant la pure parole de Dieu, telle qu'elle avait été récemment expliquée et interprétée », ils sauraient bien se charger d'aller l'installer eux-mêmes².

Les religieux de l'abbaye étaient sans défense, et contre les faibles on procédait en ce temps-là, en Suisse, d'après le principe nouvellement mis en honneur : « L'Évangile justifie tout. »

Lorsque les pauvres religieuses de Sainte-Catherine, près de Diesenhofen, protestèrent contre l'envahissement de leur couvent que des bandes armées avaient cavalié et dont les autels et les statues avaient été brisés, lorsqu'elles en appelèrent au droit divin, au droit des confédérés, au droit impérial, on se contenta de leur répondre « que les émeutiers représentaient à eux seuls le droit, et que le saint Évangile n'en souffrait point d'autre ». Les hordes pillardes se comportèrent de telle sorte dans leur monastère que la prieure et les religieuses écrivaient : « Hélas! nous eussions bien pu mourir de frayeur, cela n'eût pas été bien surprenant! » Des délégués de Zurich, de Berne et d'autres cantons, accompagnés de plusieurs prédicants, firent d'inutiles efforts pour convertir les sœurs à la nouvelle doctrine. « Aucune de nous ne s'est laissée intimider, »

¹ KESSLER, *Sabbata*, t. II, p. 199.— Voy. cette relation dans Simler, t. I, p. 423-426.

² *Eidgenössische Abschiede*, t. IV, Abth. 1b, p. 81.

rapportent elles dans leur chronique; « nous leur disions : nos parents nous ont mises dans ce couvent pour servir Dieu dans ce saint ordre; nous ne le renierons jamais, nous sommes décidées à y vivre et à y mourir. Alors on nous a arraché de force le saint habit, et nous avons dû, l'une après l'autre, subir cette violence. Ils ont entassé dans un sac nos habits et nos voiles, après quoi ils s'en sont allés, répétant par toute la ville mille quolibets et infamies. A la fin, ils ont allumé un grand feu, et tout a été jeté dans les flammes ¹. »

La doctrine de Zwingle commença de bonne heure à se répandre aussi dans les villes libres.

III

A Strasbourg, en 1523, le conseil était encore d'avis que « de simples bourgeois, absolument ignorants des questions théologiques, ne pouvaient se mêler d'introduire aucun changement dans les choses de la religion ». En février 1524, il appelait encore la messe une institution bonne et louable; mais quelques mois plus tard, elle n'était plus à ses yeux qu'une exécrable invention de Satan, qu'une insulte à Dieu. Dans cet intervalle, Bucer et Capito, devenus tous deux zwingliens, avaient déployé dans la ville le zèle le plus actif. Dès 1524, des brisements d'images avaient eu lieu². Le jour de Pâques de 1525, pour bien affirmer la liberté chrétienne qu'ils venaient de conquérir, un grand nombre d'ouvriers étaient allés à leur besogne comme aux jours ordinaires. L'année suivante le conseil menaçait d'une amende de trente florins quiconque oserait faire brûler un cierge devant le Saint-Sacrement ou devant une « image de saint ». Comme la messe était encore célébrée dans le dôme et que le conseil ne s'était pas encore décidé à faire cesser ce « scandale abominable », un prédicant, du haut de sa chaire, expliqua à l'assistance que le Sauveur avait autrefois chassé les marchands du temple, et que le devoir était maintenant de pénétrer dans le chœur et d'en chasser les prêtres à coups de fouet. En vain les Catholiques s'efforçaient ils de faire comprendre aux nouveaux croyants que, puisque personne ne les contraignait à assister à la messe, ils devaient, de leur côté, tolérer que des gens paisibles, attachés à la foi de leurs

¹ Cette relation se trouve dans l'*Archiv für schweizerische Reformationsgeschichte*, t. III, p. 101-114.

² Voy. notre second volume, p. 511-514. — Le 23 novembre 1524, les prédicants de Strasbourg écrivaient à Luther : « *Idola, senatus auctoritate, e templis submota sunt, sed tantum augustiora. Speramus, paulo post omnia saltem in aliquibus templis amovenda. Tacemus, quod Antichristiani in ignominiam Evangelii impensius ea nunc colunt.* » — Voy. KAPP, t. II, p. 652.

pères, pratiquassent leur religion sans avoir à redouter des scènes de violence, tout fut inutile. A Strasbourg comme ailleurs, la messe fut abolie, les sacrements retranchés, les dernières consolations refusées aux mourants. En 1529, le conseil ordonna la destruction de tout ce qui restait encore d'autels, de tableaux, de croix, etc., et ne tarda pas à interdire, sous peine d'amende et d'emprisonnement, l'assistance à la messe en dehors de la ville, la dispensation et la réception des sacrements. Plusieurs églises et couvents furent démolis. On fit servir aux travaux de fortifications les pierres tombales enlevées aux églises¹.

« Le premier devoir de l'autorité chrétienne, » disait le conseil pour sa justification, « c'est de mettre en honneur la vraie religion et d'abolir toute doctrine injurieuse à Dieu ». Si les autels et les images avaient été enlevés, c'est que « des âmes ignorantes, par une idolâtrie manifeste, s'imaginaient trouver près d'eux une grâce et un secours particuliers, et parce que « le Dieu tout puissant avait sévèrement défendu ces représentations impies² ».

Dans la nouvelle Église de Strasbourg, le baptême et l'Eucharistie n'étaient plus considérés, comme à Zurich, que comme de pures cérémonies extérieures. Bucer ne retrancha pas même de la communauté ceux qui préféraient différer la réception du baptême³. Mais le peuple restait sans amour et sans zèle pour le nouveau culte, et Capito, dans une lettre à Zwingle, se plaint de cette indifférence : « L'évangile me suffit, » disent nos gens, « je puis le lire tout seul. Prêche à ceux qui désirent l'entendre. » Les prédicants Bédrot

¹ Pour plus de détails, voy. DE BUSSIÈRE, *Hist. de l'établissement du Protestantisme à Strasbourg*, p. 211-361, 443-450. — GRANDIDIER, *Essai histor. et topograph. sur l'Église cathédrale* (Strasbourg, 1782), énumère plus de cinquante autels brisés dans la cathédrale. — Voy. aussi un article intitulé : La réformation à Strasbourg, dans les *Hist. pol. Bl.*, t. XVIII, p. 697-704, et t. XIX, p. 95 et suiv. — Parmi beaucoup d'autres faits, le traitement que les religieuses du couvent de Sainte-Madeleine durent subir met en pleine lumière la tyrannie brutale avec laquelle étaient alors traités les Catholiques (BUSSIÈRE), p. 350-359. Les sœurs furent à peu près soumises aux mêmes persécutions que les religieuses de Sainte-Claire à Nuremberg. (Voy. notre second vol., p. 373-385.) Plus triste encore fut le sort des Dominicaines de Ste-Marguerite ; la relation de leurs épreuves, publiée par Bussièrre (*Hist. des religieuses dominicaines du couvent de Ste-Marguerite et Ste-Agnès, à Strasbourg*), Strasbourg, 1860, appartient aux monuments les plus intéressants de l'histoire de la Réforme. La fermeté dont firent preuve les religieuses, leur attachement à la foi sont vraiment admirables. On ne peut lire sans indignation le récit des abominations dont se rendirent coupables en cette occasion les partisans du « pur évangile ». Voy. surtout p. 83-110, 133-144. Les religieux Guillaumistes, qui refusèrent également d'apostasier, furent chassés de leur monastère sans qu'on prit aucun souci de leur assurer des moyens d'existence. — BUSSIÈRE, *Hist. du développement du Protestantisme à Strasbourg*, t. I, p. 50.

² Justification des actes du conseil à la Diète de Spire (1529). — Voy. JUNG, *Geschichte des Reichstags zu Speyr*, Actenstücke, p. 69 et suiv.

³ Voy. RÖURICH, t. II, p. 328. — DE BUSSIÈRE, p. 402.

et Wolhart gémissent aussi de la complète inutilité de leurs efforts ; les prédicants n'avaient plus d'auditeurs ; on « raillait tout haut la sainte Écriture, on riait des choses les plus sacrées ». Bucer, le plus influent promoteur de la nouvelle religion à Strasbourg, laissait échapper cet aveu l'année même où il l'avait introduite : « Chez nous, il n'y a presque plus d'église ; nul respect pour la parole ; les sacrements sont mis en oubli ¹. » « La dépravation des Évangéliques va toujours en croissant, » écrit-il en 1528. Et dix ans plus tard : « La plupart des nôtres méprisent et abandonnent tout pieux exercice, l'audition de la parole, les sacrements, la consolation de l'absolution, la prière, en un mot la communauté et l'Église. » Il ajoute avec franchise : « Le reproche que l'on nous adresse d'avoir retranché les prières, les jeûnes et autres usages et exercices religieux observés jusque-là, et abandonné, avec la prière et le jeûne, toute vigilance et tout zèle pour mener une vie commode et sensuelle, n'est que trop fondé ². »

La situation religieuse de Constance était analogue. Le 10 mars 1528, la foi catholique y était abolie de par un arrêt du conseil. « La parole de Dieu, telle qu'elle vient de se manifester parmi nous, prime tout droit, » répondirent les magistrats civils à plusieurs catholiques venus pour se plaindre des attentats commis dans leurs églises et de l'interdiction de leur culte. Lorsque l'Abbé du monastère de Petershausen, dans son livre intitulé « *Prérogatives d'un prélat d'Empire* », en appela au roi Ferdinand, sous la juridiction duquel son abbaye était placée, le bourgmestre Zeller lui expliqua « que dans cette question on n'avait que faire du droit, et que la volonté expresse et directe de Dieu exigeait la suppression de tout ce qui faisait injure à sa divine Majesté ». On brisa les autels sous prétexte qu'à la dernière cène le Sauveur et ses disciples s'étaient servis d'une simple table. On enleva les orgues, instruments d'idolâtrie. Le conseil ordonna que les images fussent enlevées des temples sans « fracas et sans tumulte ». Les ostensoirs, calices et autres pièces d'orfèvrerie d'église furent envoyés à la monnaie ³.

Quelques années après l'introduction de « l'évangile » à Constance, Jean Jung écrivait de Petershausen au prédicant Ambroise

¹ Voy. CORNELIUS, *Münsterischer Aufruhr*, t. II, p. 79-82, et les lettres, p. 260-266. — Voy. aussi la lettre de Boniface Wolhart à Guillaume Farel, 7 fév. 1528, dans HERMINJARD, t. II, p. 103-104.

² Voy. ces aveux de Bucer et d'autres tout semblables dans DOLLINGER, *Reformation*, t. II, p. 26-35.

³ « Si nous avions laissé aux prêtres ce qui leur appartenait, » écrit un chroniqueur nouveau croyant en revenant sur les afflictions qui plus tard désolèrent la cité, « le seigneur Dieu aurait épargné notre bien. » Tiré des documents manuscrits collectionnés par Christophe Schulthaiss, dans les *Histor. pol. Bl.*, t. LXVII, p. 67, 326-346, 411-457. Voy. WALCHNER, p. 71-74. — VIERORDT, p. 273.

Blarer, à Esslingen : « Je ne doute pas que tu ne sois exactement informé de la situation où nous sommes actuellement, nous et nos voisins. Dans mon pays (Constance), les prédicants sont en mauvaise intelligence avec le conseil, aussi tout le monde a-t-il pleine liberté de s'opposer à l'évangile. Tu connais la manière de voir du bourgmestre sous ce rapport, eh bien, le conseil diffère à peine de lui. Dans le peuple, il en est peu qui ne récriminent ouvertement contre l'évangile, peu qui consentent seulement à l'entendre prêcher, encore moins qui le goûtent. En même temps, tous les maux qui nous affligent passent pour être, non le châtement de nos crimes, mais la conséquence naturelle de la nouvelle prédication ¹. »

En Souabe, la doctrine de Zwingle, « grâce à une lumière toute spéciale de Dieu, » trouvait tous les ans plus de partisans.

A Ulm, Conrad Sam, disciple exalté de Zwingle, soulevait le peuple par ses prédications ²; à Augsburg, Michel Cellarius en 1528 provoquait un brisement d'images, et profanait les autels et les églises ³; à Memmingen, la même année, Schenk, le prédicant de la ville, s'exprimait avec la dernière violence contre la messe qu'on devait, selon lui, haïr plus que la peste. Quant aux images, aux orgues, ce n'étaient que des pièges de Satan. Le trop docile conseil souffrit donc que les admirables orgues de Saint-Martin fussent détruites, et tança de telle sorte un bourgeois qui avait émis l'opinion « qu'il serait peut-être possible de laisser l'orgue en sa place, et que si l'on ne voulait pas s'en servir, on pouvait le laisser fermé », que le pauvre homme pensa payer son imprudence de sa tête. Memmingen fut de toutes les villes souabes la première où la messe fut interdite, ou, pour parler le langage du temps, la première où le « chien fut chassé hors de la boutique ». La nouvelle que le sacrement de l'autel avait été définitivement rejeté comme une « cérémonie » inutile ou indifférente parvint à Wittemberg. Luther écrivit au conseil une lettre de reproche (21 mai 1529) : « Ce que vous avez fait, » dit-il, « me remplit d'effroi et d'horreur. Hélas ! voici la dernière invention de Satan : il a commencé par attaquer ce sacrement, bientôt il le détruira tout à fait, car il veut anéantir le Christ. Ayant été si loin, il ne se reposera qu'après lui avoir porté le dernier coup ⁴. » Lorsque le culte catholique eut été interdit dans la ville sous des peines sévères, le conseil « éprouva la résistance la plus énergique de la part des sœurs grises du cloître de Maria Garten. A toutes les pro-

¹ Lettre du 13 nov. 1831, dans PRESSÉL, p. 208-209.

² KEIM, *Ulm*, p. 222-223.

³ KEIM, *Schwäbische Reformationsgeschichte*, p. 68.

⁴ DE WETTE, t. III, p. 453-454.

messes qui leur furent faites, bientôt suivies d'injures et de menaces; elles opposèrent un courage, une constance admirables, et le calme d'une bonne conscience. En vain les assimilait-on « aux filles les plus infâmes, aux courtisanes les plus viles » : toutes ensemble, au nombre de treize, restèrent inébranlablement fidèles à leurs vœux ¹.

« Si l'autorité ecclésiastique s'avisait de troubler les potentats, leurs conseillers ou fonctionnaires dans l'exercice de leurs devoirs, » disait en chaire, le jour de Noël, un chapelain de Memmingen (1529), « on appellerait cela sédition, révolte ; on ne le tolérerait point, et l'on ferait bien, car Dieu a mis le glaive aux mains de l'autorité et elle doit en faire usage parce qu'elle représente sur terre la justice de Dieu. Mais que l'autorité temporelle, ses conseillers ou ses juristes troublent les docteurs et prédicateurs dans l'exercice de leur ministère, qu'elle leur prescrive ce qu'ils doivent prêcher ou ne pas prêcher, cela passe pour juste et équitable. Le conseil ne veut souffrir ni réformateur, ni censeur, pendant que Jésus-Christ et ses serviteurs sont obligés de se laisser réformer par le premier polisson ou bourgmestre venu. Les nouveaux prédicants font preuve d'une telle complaisance envers le pouvoir qu'ils vont jusqu'à se laisser imposer par eux le texte de leurs sermons, les moments, les cas où ils doivent punir. Le pasteur reste-t-il sourd à ces recommandations, l'autorité a le droit de le destituer et de le décréter partout comme une tête chaude et comme un séditieux. Aussi le pouvoir est-il devenu le véritable seigneur féodal héréditaire des biens des clercs, en quoi les nouveaux prédicants l'aident de tout cœur, espérant que leur doctrine et hérésie gagnera ainsi du terrain et fera de rapides progrès. Là où auparavant sept ou huit prêtres étaient nécessaires, un prédicant à la nouvelle mode suffit à présent, et le gouvernement touche les revenus des prêtres supprimés. On ferme la bouche aux anciens pasteurs catholiques ; on laisse au contraire la bride libre et lâche aux exaltés et aux séducteurs. Le Christ est contraint d'aller demander à Pilate comment il doit prêcher et enseigner. » « Le faux monnayeur qui s'efforce d'écouler des pièces de mauvais aloi est envoyé au bûcher ; mais celui qui défend et propage de fausses doctrines, ce qui est encore mille fois plus grave, est en pleine sécurité sous la protection du pouvoir ; bien plus, le pouvoir l'aide à parvenir aux honneurs et aux charges. On glorifie l'hérésie, on l'honore, on la protège ; on chasse au contraire les vrais apôtres catholiques, on les tourmente, on les torture, on les déchire, on les mord ; cela s'appelle faire œuvre chrétienne, et l'on s'en glorifie ². »

¹ Tirée de la Chronique du monastère, publiée dans les *Histor. fol. Bl.*, t. LXIV, p. 784-791.

² Voy. UNOLD, *Reformationsgeschichte der Stadt Memmingen*, p. 78-79.

IV

Les dissensions religieuses, l'aigreur des esprits, les désordres qui troublaient l'Empire augmentaient chaque année dans une effrayante proportion. Les nombreuses sectes qui ne cessaient de se produire et qui, ne possédant pas un fonds de doctrine précis, ne constituaient pas un corps religieux bien distinct, ayant son chef et ses membres, étaient surtout cause de ce déplorable état d'anarchie. Luther avait dit : « Tout chrétien est le juge libre et pleinement autorisé de tous ceux qui lui enseignent la doctrine, car Dieu l'instruit intérieurement. » Se fondant sur ce principe, les dissidents rejetaient non seulement la divine autorité de l'Église, mais encore les doctrines des nouvelles églises d'Etat imposées par des gouvernements luthériens ou zwingliens. Dans l'opinion de la plupart des dissidents, Luther et Zwingle étaient de plus grands corrupteurs et ennemis du « vrai Christianisme » que le Pape lui-même et que le clergé catholique. Surtout ils repoussaient comme fatal et pernicieux le principe luthérien de la justification par la foi seule. « Cette doctrine, » disaient-ils, « prêche aux hommes un Christ tout miel, qui a tout souffert pour eux et donne tout pour rien ; elle flatte, sous une fausse couleur évangélique, « la liberté de la chair, elle remplit les cœurs d'orgueil et de présomption ».

Parmi ces dissidents, les nombreux sectaires ordinairement désignés sous le nom « d'Anabaptistes » tenaient le premier rang ¹.

Si l'efficacité des sacrements, comme Luther l'avait enseigné, n'était attachée qu'à la seule foi, pourquoi conserver le baptême des enfants, puisque, dans la Bible (unique source de notre foi, selon Luther), il n'en est parlé en aucun endroit ? Les Anabaptistes en réclamaient donc la suppression ; mais, « en signe d'alliance extérieure avec la seule véritable église chrétienne, » ils se donnaient les uns aux autres un second baptême. « La véritable communauté chrétienne, » enseignaient-ils, « est la réunion des élus du Seigneur, des âmes illuminées par l'Esprit-Saint et favorisées de visions particulières. »

La source unique de la révélation, ce n'était donc plus la parole extérieure et morte de la Bible, c'était la lumière du dedans, et toute la vie spirituelle des Anabaptistes consistait en révélations, en communications mystérieuses et personnelles avec Dieu. Comme

¹ Voy. notre second vol., p. 412-413, et, pour ce qui suit, les excellents documents fournis par MOHLER, sur les Anabaptistes, p. 459-479. — CORNELIUS, t. II, p. 1-98. — JONG, p. 657 et suiv. — JARCKE, p. 431-448.

Luther et Zwingle, ils niaient le sacerdoce et son caractère sacré. Comme eux, ils refusaient de reconnaître le clergé pour un ordre spécial, institué par le Christ et distinct de la société laïque. Mais, allant plus loin qu'eux, ils rejetaient toute fonction « ecclésiastique et enseignante » ; surtout ils avaient en horreur les prédicateurs établis en des lieux déterminés, n'admettant que des apôtres du royaume de Dieu « individuellement éclairés ». Le chrétien, muni du sceau de l'alliance, devait, aussitôt qu'il percevait en lui la voix de l'Esprit, se présenter devant ses frères et sœurs, en qualité d'envoyé, de prophète, de docteur, d'apôtre des révélations divines, et s'efforcer, à partir de ce moment, d'amener à la vérité de nouveaux frères et sœurs. Ils ne devaient jamais prêcher à des heures ni à des endroits déterminés, encore moins dans les espaces restreints des églises, parce que les temples étaient « des maisons d'idoles ».

Les Anabaptistes, en ce qui regarde les églises, allaient donc encore plus loin que les nouveaux croyants de Suisse et d'Allemagne, lesquels, reconnaissant une église d'État, se bornaient à demander la « purification » des temples et la destruction des autels. Pour soutenir leur manière de voir, ils pouvaient invoquer les paroles de Luther, qui, dans ses sermons publiquement prêchés à Wittemberg et répandus depuis par de si nombreuses éditions, n'avait pas craint de dire : « Si le tonnerre tombe plus fréquemment sur les églises que sur toute autre maison, c'est que Dieu les déteste davantage, car nulle caverne de malfaiteurs, nulle maison de filles publiques ne voient se commettre plus de péchés, blasphèmes, meurtres d'âmes et scandales que les églises. Aussi ferait-on bien de les détruire une fois pour toutes dans le monde entier, afin que désormais la prière, le baptême et tous les actes du culte chrétien soient célébrés sous le ciel libre ou dans les maisons particulières ¹. »

Le « royaume de Dieu » prêché d'abord en Suisse par les premiers Anabaptistes devait amener la totale réorganisation de la société religieuse comme de la société civile. « Après l'extirpation des impies, » le royaume du Christ devait établir entre tous les Chrétiens de la terre une complète communauté de vie, sans loi extérieure, sans autorité, tout entière appuyée sur la force sacrée de la loi morale écrite au cœur de tout homme. Dans ce royaume des parfaits enfants de Dieu, la loi de la guerre cesserait d'opprimer, tous les biens seraient communs, personne ne prétendrait à un privilège quelconque, nul ne voudrait posséder quelque chose en bien propre, aucun « mariage criminel » ne serait contracté. Les enfants, fruits sans tache d'unions

¹ *Sammtl. Werke*, t. VII, p. 121, 131, 222, 330.

saintes, viendraient au monde sans que les mauvais désirs de la chair aient eu part à leur naissance.

La foi devait nécessairement porter des fruits de salut; la doctrine des prédicants de l'école de Luther et de Zwingle était fautive et antichrétienne; elle n'aboutissait, selon les Suisses Anabaptistes, qu'à la liberté de la chair; elle trahissait la liberté chrétienne pour la livrer au bras séculier. Luther et Zwingle n'avaient prêché l'hérésie que dans un but intéressé; ils n'avaient été guidés que par un esprit de crainte et de cupidité. De plus, leur enseignement contredisait manifestement la parole de Dieu. Personne ne peut être sauvé par cela seul qu'il croit au Christ; il faut joindre à cette foi le mérite coopératif de nos œuvres et de nos souffrances, car le Seigneur a dit: « Celui qui ne prend pas ma croix et ne me suit pas, celui-là n'est pas mon disciple; » et encore: « Si vous voulez entrer dans la vie, observez les commandements ¹. » « Les prédicants, disaient les Anabaptistes de Strasbourg, n'avaient su que détruire; ils étaient incapables de fonder la communauté chrétienne selon la vraie discipline du Christ, encore bien moins de la consolider. Ce sont de vrais pharisiens; ils n'ont su que briser les images, les autels, les églises, que chasser malgré eux les moines et les religieuses de leurs monastères, que faire violence aux consciences ². » « Le nouvel évangile, » prêchait l'anabaptiste Melchior Rink, très influent à Hersfeld à dater de 1528, « était un évangile d'hypocrisie et de faux dévot. » Luther, à la vérité, avait d'abord été éclairé par l'Esprit-Saint, mais actuellement il était impossible de voir en lui autre chose que le véritable Antechrist; lui et ses disciples menaient tout droit les hommes à Satan ³.

L'attente du règne de mille ans, la chimère d'un bonheur idéal goûté dès cette terre, l'espoir d'un divin royaume composé d'âmes pures, saintes et bienheureuses, tous ces rêves exaltaient l'esprit populaire et inspiraient à des milliers de cœurs cette force, cette énergie, cette constance dans les persécutions et les supplices qui ont excité l'admiration de tous leurs contemporains.

« J'ai vu de mes propres yeux, » écrivait Conrad Braun, assesseur à la Chambre Impériale, « que rien n'a été capable de faire revenir les Anabaptistes de leurs erreurs, et de les décider à l'abjuration. Le plus dur cachot, la faim, le feu, l'eau, le glaive, toutes sortes

¹ Voy. CORNELIUS, t. II, p. 47 et suiv. — EGLI, *Actensammlung*, n° 636, 646, 674, 1110, 1278, 1757 (p. 752-754).

² CORNELIUS, t. II, p. 83-85. — L'anabaptiste Hans Adam déclara qu'il aimait mieux être partisan du diable que disciple des prédicants de Strasbourg. — RÖNNICH, *Strassburgische Wiedertauffer*, p. 74.

³ Voy. SCHMIDT, *Justus Menius*, t. I, p. 136, 141-142.

d'épouvantables supplices n'ont pu les ébranler. J'ai vu souvent des jeunes gens, des hommes, des femmes, aller au bûcher en chantant, remplis d'allégresse, et je puis dire que dans le cours de toute ma vie rien ne m'a ému davantage ¹. »

« Le progrès des Anabaptistes fut si rapide, » écrit Sébastien Franck, « que bientôt leur doctrine se répandit dans toute la contrée ; ils formèrent un parti considérable, baptisèrent un grand nombre de disciples, attirèrent à eux beaucoup de braves cœurs. Ils n'enseignaient que charité, foi, amour des souffrances, et se montraient patients et humbles au milieu des plus grandes tribulations. Ils rompaient le pain ensemble en signe d'union et de charité, s'aidaient fidèlement les uns les autres par des prêts sur gages, des cautions ou des dons, enseignaient la communauté de biens et vivaient en frères. » « On les persécute en maint endroit d'une manière très injuste, on les emprisonne, on les torture ; le feu, le glaive, le bûcher, l'eau, les cachots, sont tour à tour employés pour les réduire, et quelques-uns estiment qu'en peu d'années plus de deux mille de ces infortunés ont été mis à mort. Cependant ils ont enduré tous ces supplices avec la douceur et la constance des martyrs. » « Je tiens pour certain que cette secte a compté un grand nombre d'âmes pures et ferventes et que beaucoup, soit parmi le simple troupeau, soit parmi les chefs, ont été animés d'un véritable zèle pour le Seigneur ². »

Mais beaucoup d'entre eux, surtout dans les « confréries secrètes » et parmi « les initiés aux vrais mystères », n'aspiraient, pour hâter l'avènement du royaume bienheureux qu'ils rêvaient, qu'à bouleverser le monde présent par la violence, parlant « d'exterminer les impies, les idolâtres » et d'établir de force la communauté des biens. D'autres, abusés par un fanatisme féroce, « se livraient aux plus gros-

¹ Voy. HORTLEDER, *Ursachen*, p. 217. — On les considérait comme des « martyres dæmonis ». — « Atrocissime caesi alacres et ridentes illa perferebant. » RAYNALD, ad a. 1527, n° 79. « Secta nova Anabaptistarum, » écrivait Luther le 31 décembre 1527 à J. Probst, « mire crescit magna specie viventium, magna audacia per ignem et aquam morientium. » — Et dans une lettre à Jean Hless : « Similia geruntur in Bavaria nec ferro nec igne possunt cohiberi, deserunt uxores, liberos, familias et facultates. Sic furit Satan hac hora, velut novissima. » — DE WETTE, t. III, p. 253, 263. — Lorsqu'à Augsbourg (15 avril 1528), trente-cinq Anabaptistes, parmi lesquels six femmes, furent chassés de la ville, « on les vit quitter leurs familles avec joie, et sortir des portes pleins d'allégresse. » Voy. JÖRG, p. 711. Un anabaptiste mis au cachot à Grünigen fut six mois malade ; il était tellement enflé depuis les pieds jusqu'au cou qu'il ne pouvait ni marcher ni se tenir debout. Cependant il refusa de quitter sa prison, et préféra mourir avec ses compagnons de captivité qu'être transporté au château. » EGLI, *Actensammlung*, n° 1486. — Sur la fermeté d'âme de beaucoup d'anabaptistes condamnés à être pendus, voy. BAHM, *Capito und Botzer*, p. 381.

² *Chronik*, t. III, fol. 193-194.

siers excès, commettaient les crimes les plus affreux, adoptaient la communauté des femmes et prétendaient quela volonté expresse de Dieu leur prescrivait d'exécrables forfaits, comme par exemple le meurtre de leurs propres frères ¹. »

La persécution des Anabaptistes commença à Zurich.

Le conseil exigea que les nouveaux dissidents se soumissent sans restriction, comme les Catholiques, à la nouvelle religion d'État, adoptassent les opinions des seigneurs du conseil et assistassent au prêche zwinglien. En vain les Anabaptistes en appelèrent-ils à la doctrine de la libre interprétation de l'Écriture, principe jadis invoqué par le conseil lui-même lors de l'érection de l'Église nationale : « Ne tourmentez pas ma conscience, » disait Hans Müller de Médicon, soupçonné d'hérésie à cause de son refus d'assister au prêche, « car la foi est un libre don et présent du Seigneur. Je vous prie, serviteurs de Dieu, laissez-moi libre dans ma créance. On ne saurait charger la foi sur ses épaules comme une pierre ². » Un autre anabaptiste, Hans Hollinger, reprochait à Zwingle de prêcher « aujourd'hui ainsi, demain autrement ». « Il y a quelques années, » disait-il, « il soutenait qu'on ne doit point baptiser les petits enfants, maintenant il affirme le contraire ³. » « C'est avec raison que nous fuyons l'enseignement des prédicants, » disaient les Anabaptistes ; « l'interprétation qu'ils ont tout d'abord donnée à l'Évangile et qu'ils nous ont proposée, n'a servi qu'à fomentier les troubles et les scandales. Ils vivent et agissent contrairement à leur première doctrine. » « En ce moment, au lieu d'employer la puissance et le glaive spirituel aux affaires et aux intérêts de la foi, ils se servent, sous un pieux prétexte, du glaive et du pouvoir temporels dans des questions spirituelles et ecclésiastiques, abus contre lequel les prédicants évangéliques se sont si fort élevés au début, et qu'eux-mêmes ont appelé tyrannique avec tant d'énergie ⁴. »

En 1526, le conseil se décida à recourir aux édits les plus rigoureux contre les nouveaux sectaires. Il fit publier en tous lieux un arrêt portant que tout anabaptiste réfractaire serait enfermé « dans la nouvelle tour, condamné au pain et à l'eau et réduit à coucher sur la paille ». Défense était faite à tous de visiter les rebelles ou de ré-

¹ Voy. *Eidgenössische Abschiede*, t. IV, Abth. 1^a, p. 1141. — Jürg, p. 670-682. — EGLI, *Actensammlung*, n° 353, 692, 795. — CORNELIUS, t. II, p. 279-281. — KEIM, *Ulm*, p. 122. — Voy. aussi notre second vol., p. 406-409.

² EGLI, *Züricher Wiedertäufer*, p. 86.

³ EGLI, p. 26. — Zwingle lui-même avouait que pendant un certain temps il avait été d'avis « qu'il serait beaucoup mieux de ne baptiser les enfants que lorsqu'ils avaient atteint un certain âge ». — *Zwinglii Opp.*, 2^a, p. 215. — V. NITSCHÉ, p. 19 et suiv.

⁴ BELLINGER, *Die Wiedertäufer Ursprung*, f. 250.

clamer pour eux, même en cas de maladie, un changement de cachot. Ils étaient condamnés « à mourir et à pourrir dans la tour¹ » Les femmes et les filles étaient passibles des mêmes peines. L'anabaptiste converti, puis retombé dans son erreur, serait jeté à la rivière. Ordre était donné à chacun de se rendre à l'église dans sa paroisse régulière. Il était défendu de recevoir ou d'héberger les Anabaptistes, et de leur offrir soit à boire soit à manger. « Les seigneurs du conseil avaient résolu de faire noyer, brûler ou décapiter les récalcitrants, selon qu'ils le jugeraient bon et utile². » Le 5 janvier 1527, Félix Mang, pour servir d'exemple à ses frères, fut jeté à l'eau, « pour refus d'obéissance envers l'autorité, pour s'être séparé de la communauté chrétienne, lui et ses disciples, par un second baptême, et pour avoir voulu fonder de son chef une secte nouvelle au moyen d'assemblées et de rassemblements; en punition de quoi il fut lié de cordes et précipité dans la rivière « pour y mourir et y pourrir ». Ses biens furent confisqués³.

Même peine fut portée contre tous ceux qui, bien que n'appartenant pas aux dissidents, tenaient de grandes assemblées dans les maisons privées, « au mépris de l'autorité, au détriment de la société chrétienne; prêchant et exposant leurs doctrines et hérésies ». « Nous sommes résolus, » déclaraient les membres du conseil, « à les faire noyer sans miséricorde aussitôt qu'on les découvrira soit réunis, soit isolés, tout aussi bien que les partisans d'un second baptême, et nous n'épargnerons personne⁴. »

A la suite des persécutions de Zurich, la nouvelle doctrine se répandit rapidement, d'abord dans les cantons voisins⁵, puis dans la Haute Allemagne et en Autriche; en 1526 et 1527, du Rhin jusqu'en Moravie, de la Hesse à l'Esthonie, les Anabaptistes formaient comme un vaste réseau de petites communautés séparées⁶. A Esslingen, en 1526, on en comptait deux cents, hommes et femmes, jeunes gens

¹ Le mot « pourrir » fut plus tard retranché.

² EGLI, *Actensammlung*, p. 444-445, n° 934, 936, 937.

³ EGLI, *Actensammlung*, p. 529, n° 1109. — EGLI, *Züricher Wiedertäufer*, p. 61-62. — NITSCHKE, p. 45-47.

⁴ EGLI, *Actensammlung*, p. 314, n° 1071. « Ce fut un pénible devoir pour Zwingle, » dit Egli, « que de combattre des gens avec lesquels il avait un fond commun de doctrine. Mais leur totale ignorance de ce qui était réalisable ou pratique ne lui permit pas d'agir autrement! »

⁵ Pour plus de détails sur la diffusion des doctrines anabaptistes en Suisse, voy. NITSCHKE, p. 47 et suiv.

⁶ CORNELIUS, t. II, p. 43. — La secte des Anabaptistes s'était montrée à Ulm dès 1524, — KEIM, *Ulm*, p. 265. — Sur les Anabaptistes en Moravie, voy. l'article de LOSERTH, dans la *Zeitschrift für Allgem. Geschichte*, publié par Zwiedineck-Südenhorst, t. I, p. 438-457.

et jeunes filles, et dans les villages environnants, la plupart des habitants les voyaient avec sympathie¹. A Ratisbonne, leur nombre était considérable et s'élevait à plus de deux cents². Mais c'est surtout dans les grandes villes que « les frères » se rassemblaient de préférence. Leur centre le plus important était Augsbourg, où la secte comptait des partisans jusque dans les rangs les plus élevés de la société. Environ onze cents Anabaptistes de toutes classes y tenaient, en 1527, des réunions nocturnes dans des pavillons isolés, et s'intitulaient « les nouveaux chrétiens d'Augsbourg ». Leurs chefs, Jean Deck, Louis Hetzer, Hans Hut, d'autres encore, rédigèrent une confession de foi où la propriété privée était déclarée criminelle; un complet remaniement de tout l'état social y était annoncé comme très proche. On lit dans un des articles de ce singulier symbole : « D'ici à deux ans, le Seigneur descendra visiblement du ciel et viendra combattre en personne les princes temporels; les impies seront exterminés; les saints et les élus régneront sur la terre avec le Seigneur. » « Aux frères éloignés on faisait parvenir des messages; des « apôtres » étaient envoyés de tous côtés pour prêcher le royaume de Dieu et baptiser³. » En Souabe, Guillaume Reublin, de Rothenbourg, proposait d'établir le nouvel évangile au moyen du massacre de tous les infidèles ou payens⁴. A la Pentecôte ou à Noël de l'année 1528, les Anabaptistes d'Hegensberg projetaient de se mettre en campagne; renforcés par un millier de frères attendus de Moravie, d'Augsbourg et de Zurich, ils devaient se réunir à Reutlingen, s'emparer des armes qu'ils y pourraient trouver, puis exterminer sans pitié, comme des payens, « et de par l'unique autorité du ciel », tous Christ ceux qui croiraient différemment qu'eux, de manière à « frayer au le chemin de son avènement glorieux parmi les hommes⁵ ». Dans le Kraischgau et la Haute Souabe, les Anabaptistes se réunissaient par groupes de cinquante à cent personnes, prêchaient le royaume de Dieu et prédisaient la ruine prochaine de tous les pouvoirs, par le ministère des Turcs⁶. Dans l'évêché de Wurzburg et en Franconie, Georges de Passau, l'un de leurs chefs, fit preuve jusqu'à son exécution du plus intrépide courage. (janvier 1528). Il affirmait que « la fin du monde suivrait de trois ans et demi la révolte des

¹ KEIM, *Esslingen*, p. 28-29.

² GEMEINER, *Reformation*, p. 56.

³ Voy. JÖRG, p. 710, 677-682. — KELLER, p. 33-36. — Jean Denk, à cause de la grande influence qu'il exerçait sur ses coreligionnaires, était surnommé le « Pape » et le « Dieu » des Anabaptistes. — Voy. KELLER, *Ein Apostel der Wiedertäufer*. Leipzig, 1882.

⁴ KEIM, *Ulm*, p. 122.

⁵ SATTLER, *Gesch. des Herzogthums Württemberg*, t. III, app., p. 26 et suiv. — KEIM, *Esslingen*, p. 30.

⁶ HEYD, t. II, p. 317.

paysans, et que les Turcs ne tarderaient pas à venir châtier les impies¹.

Comme lui, beaucoup de chefs des sectes anabaptistes plaçaient tout leur espoir dans les Turcs. « Quand le Turc arrivera dans la contrée, les Anabaptistes de Franconie, de Souabe et autres pays feront cause commune avec lui ; ce que le Turc laissera en vie, princes, moines ou gentilshommes, sera massacré par les élus du Seigneur, qui n'auront plus désormais d'autre chef que Dieu, à moins qu'ils ne se décidassent à élire un roi. » « Le Turc détruira tout pouvoir laïque ou ecclésiastique, » prêchait le pelletier Augustin Bader, l'ami des chefs anabaptistes Denk, Hetzer et Hut ; « ensuite un nouveau royaume composé de chrétiens, de juifs, de payens et de Turcs sera fondé. » Augustin devait en être le prophète ; après lui son plus jeune fils et sa postérité devaient régner sur la terre pendant mille ans. Le prophète, comme autrefois les juges des tribus d'Israël, aurait douze serviteurs ; du reste, dans le futur royaume, les biens seraient communs et tout le monde travaillerait. Déjà on avait préparé pour le prophète Bader les insignes de la royauté : la couronne, le sceptre, l'épée, la chaîne d'argent doré et le manteau royal. Plusieurs juifs de Worms, de Leipsick et de Günzbourg étaient initiés à ce grand mystère. « Des émissaires prudents devaient désigner l'endroit où le prophète pourrait le plus commodément attendre l'armée musulmane. Il devait s'y rendre avec ses compagnons, munis des insignes royaux, et comme autour de Leipheim et de Günzbourg les juifs étaient fort nombreux, on espérait pouvoir facilement se rendre maître du pays. » Mais tout près de Blaubeuern, pendant une réunion nocturne, le prophète fut pris, et comme il refusait de renoncer à son dessein et annonçait la coalition et la révolte de tous les Anabaptistes ses frères, on le conduisit à Stuttgart, où il fut torturé avec des pinces brûlantes. Il subit ensuite le dernier supplice, et son cadavre fut livré aux flammes².

A Augsbourg, au commencement de 1528 et sur l'ordre du nouveau conseil luthérien, cent soixante-dix anabaptistes environ, hommes et femmes, furent ou emprisonnés, ou bannis, ou chassés de la ville à coups de fouet ; plusieurs eurent la tête tranchée, d'autres les joues brûlées, la langue arrachée³. Les Anabaptistes d'Augsbourg étaient dirigés par « douze frères » qui tous subirent le martyre, soit par le glaive, soit sur le bûcher. La Ligue Souabe (février 1528) ordonna aux capitaines des diverses régions où elle avait autorité, de

¹ JÖRG, p. 682.

² Voy. JÖRG, p. 685-693. — HEYD, t. II, p. 318-319.

³ Voyez leurs noms dans JÖRG, p. 710-711.

mettre cent cavaliers sur la piste des Anabaptistes, leur donnant plein pouvoir de faire passer de vie à trépas, sans jugement préalable, sans délais ni sentence, les fanatiques surpris. Le duc Guillaume de Bavière alla même jusqu'à édicter cet atroce arrêt: « L'anabaptiste qui se retractera sera décapité, celui qui s'obstinera sera brûlé vif. » Ces infortunés étaient par conséquent déclarés hors la loi; on leur lisait leur sentence, puis aussitôt on les faisait exécuter, « car en pareil cas, » disait le secrétaire du duc, André Perneder, « les droits de l'autorité priment tout ¹. » En Tyrol, « où les Anabaptistes, les rebelles et les fanatiques étaient fort nombreux, » le roi Ferdinand, en 1527, ne publia pas moins de dix édits dont le fréquent renouvellement et la rigueur croissante prouvent assez l'extension qu'avait prise la secte, et l'importance que le pouvoir attachait au mouvement religieux et social qu'elle avait provoqué ². « Je crois en vérité, » écrit Georges Kirchmayr, « que rien que dans le Tyrol et à Goritz mille hommes ont été brûlés vifs, décapités ou noyés, car les Anabaptistes ont fait preuve d'une très grande obstination. Dès qu'ils apprenaient qu'un prêtre célébrait la messe en quelque endroit, ils couraient aussitôt à l'église à l'heure où beaucoup de monde y était assemblé, arrachaient le calice des mains du célébrant, jetaient la patène et les saintes espèces par terre, répétant que le baptême des enfants était inutile, que celui-là seul devait être baptisé qui pouvait croire, que dire la messe était faire acte de magie, que le Très Saint Sacrement n'était rien, qu'on trompait les gens, que le Christ n'était mort que pour Adam et Eve, et que nul ici-bas n'avait le droit de commander aux autres ³. »

L'Empereur, le 4 janvier 1528, publia aussi un édit contre les Anabaptistes, déclarés dignes de mort « de par le droit ecclésiastique et civil ». Mais il ordonnait qu'on les avertît d'abord, qu'on essayât de les convaincre, et que les véritables coupables fussent seuls suppliciés ou rigoureusement punis, selon la gravité de leurs méfaits. « Dans l'édit impérial », écrit Jean Swarzenberg, le 31 janvier 1528, aux autorités luthériennes d'Anspach-Baireuth, « vous admirerez sans doute la belle modération chrétienne de l'Empereur, car il ne parle pas seulement de bourreaux et de bûcher, comme en beaucoup d'autres ordonnances de ce temps, mais il recommande d'essayer de persuader les sectaires, et dans le châtement il a égard aux différents degrés de culpabilité ⁴. » D'après un second édit impérial, les « docteurs et baptiseurs », et parmi les simples anabaptistes, les endurcis

¹ Voy. JÜRG, p. 712, 715, 721, 743.

² KRIPP, p. 28-38.

³ KIRCHMAYR, p. 487.

⁴ JÜRG, p. 712.

et les récidivistes devaient seuls être mis à mort. Ceux qui témoignaient quelque repentir étaient grâciés.

Philippe de Hesse eût voulu que les princes luthériens ne punissent pas du dernier supplice les Anabaptistes récalcitrants ; un emprisonnement rigoureux lui eût paru suffisant. « Autrement, » disait-il, « il faudrait aussi mettre à mort les juifs et les papistes, qui blasphèment si manifestement le Christ ¹. » L'Électeur de Saxe, au contraire, était pour l'extrême rigueur. La doctrine chère aux Anabaptistes, que le salut pouvait être obtenu sans prédication et sans culte, était, selon lui, « une révolte ouverte contre l'Église et contre ses lois, et cette révolte devait être réprimée aussi sévèrement que toute autre sédition ». Le souverain avait mission de défendre et de maintenir le « ministère public », c'est-à-dire la loi religieuse, et pouvait par conséquent sans aucun scrupule sévir contre ceux qui s'obstinaient à soutenir que le baptême et le prêche luthériens étaient impies et que l'église évangélique n'était pas l'église du Christ ² ».

Cette ligne de conduite avait été tracée à l'Électeur par ses théologiens, aussi bien par Luther, qui tenait les Anabaptistes pour les émissaires du démon, que par Mélancthon : « Les hérétiques, »

¹ Dans les états de Philippe, les Anabaptistes subirent le supplice de la flagellation (1537) ; d'autres eurent les joues brûlées. ROMMEL, t. II, p. 126. — En Prusse, ils furent condamnés « à de rudes et perpétuels travaux ». HARTKNOCH, p. 286.

² Le traitement infligé à l'anabaptiste Fritz Erbe montre avec quelle dureté on agissait alors envers des hommes inoffensifs. Erbe était du bailliage d'Hausbreitenbach, pays où l'Électeur de Saxe et le Landgrave de Hesse avaient des droits égaux de juridiction. Erbe avait déclaré durant son interrogatoire (1534) que pour tout chrétien qui avait reçu la doctrine et la parole de Dieu et adorait son Créateur un premier baptême suffisait ; mais qu'à son avis chacun devait être laissé libre d'en recevoir un second. De plus sa conscience ne pouvait admettre le dogme de la présence réelle. Comme il refusait de se rétracter, l'Électeur de Saxe le trouva digne du dernier supplice, mais le Landgrave opina soit pour la proscription soit pour le cachot. L'infortuné fut enfermé d'abord à Eisenach, puis à la Wartbourg, où il ne resta pas moins de dix ans ; le gouverneur du château crut alors pouvoir implorer de l'Électeur un peu d'adoucissement dans le sort du prisonnier. « L'âge et la santé d'Erbe, » écrivait-il à l'Électeur, « lui rendent la prison presque intolérable, et nous pouvons rendre de lui ce témoignage qu'avant ses erreurs doctrinaires, il avait été connu pour mener une vie honorable et s'était toujours conduit en sujet obéissant. Son travail le nourrissait, lui, sa femme et ses enfants ; aussi, selon mon humble avis, Votre Grâce pourrait-elle, après lui avoir demandé une caution raisonnable, l'exempter de prison, au moins pendant quatre semaines, et nous permettre de le conduire au couvent des Carmes déchaussés, afin qu'en ce lieu il pût se livrer à l'étude de la saine doctrine ; il y assisterait au prêche revêtu d'un cilice, comme il sied à un Anabaptiste pénitent, puis serait reconduit en son logis. Le seigneur Nicolas Evander, qui exerce ici les fonctions de prédicant, s'offre à le conduire au couvent, à le loger, à l'instruire de son mieux, et il a bonne espérance qu'avec l'aide de Dieu il l'amènera par l'instruction à une prompt conversion. » Cette supplique resta sans résultat, et Fritz Erbe demeura sous les verrous jusqu'en 1548 ; la mort vint alors le délivrer de ses cruelles souffrances. SCHMIDT, *Justus Menius*, t. I, p. 168-177. — Voilà comment on pratiquait la tolérance en un pays où l'on avait si hautement proclamé la liberté de conscience.

écrivait ce dernier au Landgrave, « doivent être punis dans leurs corps, et même, si la nécessité l'exige, condamnés au dernier supplice, car l'autorité a le devoir de proscrire de ses états des doctrines manifestement fausses, un culte et des hérésies condamnables; elle est obligée de les réprimer avec énergie dans les sujets soumis à sa juridiction et de mettre à mort non seulement les Anabaptistes qui conspirent contre le gouvernement temporel, mais encore ceux qui répandent de fausses et grossières doctrines sur le baptême des enfants et sur le péché originel, introduisant d'inutiles singularités. ¹ » Le théologien luthérien Brenz, pour justifier les supplices, écrivait : « De même que l'autorité a le droit d'empêcher que des corporations se forment là où elles n'existent pas encore, de même elle a le pouvoir de s'opposer à toute secte naissante. Si une secte s'élève en dehors de l'ordre établi, il faut qu'elle appuie cette prétention sur des miracles. On me dira : En ce cas, les prédicants évangéliques ont commis, eux aussi, un grand crime, puisqu'ils n'ont prouvé leur mission par aucun miracle. » A cela je répons qu'il ne s'agit pas ici de la doctrine, mais bien de la *fonction de docteur*; les prédicants évangéliques, ayant été élus par l'autorité, n'ont aucun besoin de miracle. S'il était juste de laisser à chaque secte les doctrines et les cérémonies par lesquelles elle s'imagine plaire à Dieu, pourquoi la sainte Ecriture nous aurait-elle défendu de nous en rapporter à notre propre sens? A quoi servirait-il d'avoir un gouvernement chargé d'interpréter la loi divine ² ?

Tous les gouvernements, selon Luther, devaient avoir grand soin d'extirper les doctrines séditeuses, pour éviter, dans l'avenir, de nouveaux troubles : « Et s'il se rencontre des incroyants dans la communauté, il faut, à cause des dix commandements, les forcer d'assister au prêche, pour faire acte d'obéissance, au moins extérieurement ³. »

« Ainsi, au sujet de la sainte foi, d'innombrables dissensions et erreurs se produisaient dans un grand nombre de pays du Saint-Empire. On voyait de tous côtés s'élever de nouveaux docteurs, prêchant des doctrines toujours plus séductrices et plus malsaines; ces docteurs parcouraient les villes et les villages et semaient en tous lieux la discorde. Aussi n'y avait-il aucune union parmi les membres de l'Empire, car les dissensions religieuses ne permettaient à la paix de s'établir nulle part. Le duc proscrit du Wurtemberg était le plus

¹ *Corp. Reform.*, t. III, p. 198-200. — Voy. Mélanchthon, lettre à Myconius, t. II, p. 549.

² HARTMANN UND JÄGER, t. I, p. 296, 297, 299.

³ Lettre à Levin Metzch, 26 août 1526. — Voy. de WETTE, t. III, p. 493.

ardent à pousser à la guerre, pensant servir par là ses propres intérêts, et le Landgrave de Hesse se montrait extrêmement pressé à le seconder. En 1528, Philippe fit de grands préparatifs de guerre ; il était en de continuelles intrigues et complots pour abattre la puissance des évêques, afin d'agrandir son propre pouvoir et pour affermir l'évangile prétendu. Et l'on disait de lui qu'il voulait devenir roi en Allemagne ¹. »

¹ *Aufzeichnungen*, voy. p. 19, note 1.

CHAPITRE VI

RUPTURE DE LA PAIX PUBLIQUE. — LE LANDGRAVE PHILIPPE DE HESSE MENACE DE SOULEVER LA GUERRE RELIGIEUSE (1528)

I

Déjà, à l'époque de la Diète de Spire, le Landgrave Philippe avait annoncé l'intention où il était de rétablir dans son duché par la force des armes, Ulrich de Wurtemberg, mis au ban d'Empire par Charles-Quint et zélé partisan de Zwingle. Le duc avait promis, dès qu'il serait maître chez lui, d'implanter dans ses états « l'Évangile de Zwingle¹ » et mettait tout en œuvre pour recouvrer le Wurtemberg. « Le bruit se répand de tous côtés, » écrivent les chefs et conseillers de la Ligue Souabe au conseil de Zurich, le 12 avril 1526, « que le duc recommence à agiter le pays. On dit qu'il recrute beaucoup de partisans dans le territoire de Zurich. Ses émissaires réveillent les espérances des anciens meneurs de la révolution sociale et des paysans de Franconie réfugiés en Suisse et dans le Palatinat ; ils leur persuadent qu'Ulrich va prendre leur cause en main et recommencer avec ses corps francs une nouvelle campagne révolutionnaire³ ». « Comme à chaque instant nous nous attendons à l'arrivée d'Ulrich, véritable ture de l'intérieur, » écrivent en 1526 les États du Wurtemberg, « il nous est impossible de contribuer en aucune façon à l'expédition dirigée contre les Tures⁶. »

Pour le bon succès de ses plans, le duc comptait surtout sur l'appui de François I^{er}.

Pendant la captivité du roi, Ulrich avait écrit à la régente Louise de Savoie « qu'elle ferait très sagement de mettre sur pied six mille lansquenets, et de lui en confier le commandement pendant un mois. En peu de temps, assurait-il, quatre mille autres lansquenets viendraient se joindre à eux ; il lui faudrait encore douze cents cavaliers bien équipés, de la grosse artillerie et vingt mille couronnes ; mais une fois en possession de toutes ces ressources, il déciderait facilement les Bohêmes à envahir l'Allemagne, à la condition toutefois

¹ Voy. plus haut, p. 53.

² Voy. Jürg, p. 635-636.

qu'après la guerre les pays conquis leur seraient abandonnés¹. » François I^{er}, par le traité de Madrid, avait solennellement juré de ne jamais fournir au duc aucun secours, ni directement ni indirectement et de ne plus le prendre à son service. Néanmoins, dès le 4 juillet de la même année, il assurait Ulrich de sa puissante protection, et promettait de mettre à sa disposition toutes les ressources de son royaume². En janvier 1527, Philippe de Hesse recevait à Cassel le banni, le meurtrier que jadis le fer rouge avait marqué, et qui tant de fois, en vrai chevalier bandit qu'il était, avait impunément assailli et pillé les marchands et rouliers qui passaient devant ses châteaux d'Hohentwill et de Montbéliard³. Sans tenir compte de l'édit impérial ni des ordres formels du Conseil de Régence qui réclamaient l'expulsion du proscrit, le Landgrave accueillit Ulrich « d'une manière si cordiale et débonnaire » que le duc, dans une lettre adressée à Zwingle le 3 avril 1527, se félicite avec lui de l'heureuse tournure que semblent prendre ses affaires⁴. Avril venu, Philippe recruta à Strasbourg une armée considérable⁵. Albert de Mayence écrivait au lieutenant du Wurtemberg. Georges de Truchsess, qu'au commencement du carême le Landgrave avait enjoint aux villes de Francfort, Strasbourg, Augsbourg et Ulm « d'avoir à se tenir en paix lors de son passage, et de ne point remuer ». Albert croyait qu'il commencerait par s'emparer de Mayence, et de là irait rétablir le duc Ulrich. Aussi suppliait-il Georges de Truchsess de prévenir ce dessein sans perdre un seul moment, et de lui envoyer immédiatement du secours. Georges lui promit son assistance, et de son côté se hâta de réclamer l'aide des évêques de Wurzburg et de Bamberg⁶. Comme aux approches de la Pentecôte on redoutait dans le Wurtemberg une attaque du côté de la Suisse, on avait pourvu à toutes les charges militaires et désigné d'avance les points de jonction des troupes⁷.

Les plus étranges rumeurs circulaient. Le 6 mai 1517, Berne annonçait aux confédérés, dans une assemblée tenue à Einsiedeln, qu'une armée levée par Ferdinand et les membres du Saint-Empire, et forte de cent trente mille hommes, allait envahir l'Argovie et les pays environnants⁸ pour s'emparer de Zurich

¹ HEYD, t. II, p. 346.

² Dans SATTLER, t. III, doc. 12. — Voy. STALIN, t. IV, p. 333.

³ Voy. WILLE, p. 27-28.

⁴ *Zwinglii Opp.*, t. VIII, p. 35.

⁵ Bucer à Zwingle. *Zwinglii Opp.*, t. VIII, p. 57.

⁶ BUCHHOLTZ, t. IV, p. 610. — HEYD, t. II, p. 333.

⁷ HEYD, t. II, p. 352.

⁸ *Eidgenössische Abschiede*, t. IV, *Abth.* 1^a, 1088.

et contraindre la ville à revenir à l'ancienne religion ¹. Partout, soit au sud, soit au nord, la guerre semblait imminente. De tous côtés on armait, on se tenait sur la défensive.

Dans les premiers mois de 1527, les travaux de fortification étaient poursuivis avec tant d'ardeur, à Nuremberg, qu'au dire d'Eoban Hessus la ville « semblait imprenable ² ». Wittemberg aussi fut mise en un si bel état de défense que l'aspect de la cité en était totalement changé ³. « Une inimitié sourde, une aversion morale, » écrit Jacques Grotzsch à Zwingle, le 20 janvier 1528, « excite les princes et seigneurs les uns contre les autres ; personne ne peut se fier à son voisin, et, pendant ce temps, le Turc s'arme en diligence, et ses redoutables armées s'avancent vers nous ³. »

En février 1528, Philippe de Hesse et le duc Ulrich parurent tout à coup à la cour de Weimar. Ils venaient informer l'Électeur qu'une ligue des plus redoutables se formait, et que Ferdinand et nombre de princes catholiques avaient juré la totale extermination de tous les membres de l'Empire attachés à « l'évangile ». Le docteur Otto Pack, chancelier du duc Georges de Saxe, avait fait à Cassel de secrètes communications au Landgrave, et lui avait promis de lui montrer les pièces originales du traité qui unissait entre eux, prétendait-il, les pouvoirs catholiques. Aussitôt, Philippe s'était rendu à Dresde, et là, il avait vu de ses propres yeux les pièces authentiques du traité, dûment revêtues des sceaux et signatures des princes ; avec l'autorisation de Pack, il en avait pris copie ⁴.

Cette redoutable ligue, assurait-il, avait été signée à Breslau le 15 mai 1527. Ferdinand, les Électeurs de Mayence et de Brandebourg, l'archevêque de Salzbourg, les évêques de Bamberg et de Wurzburg, le duc Georges de Saxe et les ducs Guillaume et Louis de Bavière en étaient les chefs principaux. D'après les documents qu'il avait eus entre les mains, Philippe assurait que les alliés mettaient leurs forces

¹ KRAUSE, t. II, p. 60-61.

² Luther à Wenceslas Link, 28 août 1528. — Voyez DE WETTE, t. III, p. 126.

³ *Zwinglii Opp.*, t. VIII, p. 137.

⁴ Mélancthon écrivait à Camérarius au sujet de Philippe (15 juillet 1528) : « Is affirmabat, se archetypon vidisse, commemorabat σφραγίδα; breviter mirabiliter incensus erat. » *Corp. Reform.*, t. I, p. 987. — On voit aussi dans Seckendorf (t. II, p. 93) que le Landgrave avait assuré à l'Électeur, pendant son séjour à Weimar, que « foederis exemplum sigillatum et suscriptum se in manibus habuisse, » et qu'il avait promis « autographon se adepturum et exhibiturum esse ». Philippe, le 23 juin 1526, avait bien au duc Georges n'avoir pas vu l'original du traité, mais soutenait encore qu'il en avait entre les mains l'exacte copie, « traversée de cordons de soie noire, scellée des sceaux de la chancellerie de Saxe, et portant l'empreinte de l'anneau ordinairement porté par le duc ». — Voy. RANKE, t. XI, p. 132. Pack avait permis au secrétaire du Landgrave d'en prendre copie et pour ce bon office avait reçu quatre mille florins. — Pour plus de détails sur cette question, voy. NIEYOLLER, p. 83-90.

en commun pour l'extirpation des hérésies et le maintien de l'ancienne religion. Leur premier soin devait être d'assurer à Ferdinand, par un secours important, la tranquille possession du royaume de Hongrie; ensuite ils étaient décidés à tourner leurs armes contre la Saxe. Si, après en avoir été requis, Jean refusait de livrer Luther et ses adhérents et de rétablir l'ancien culte, les catholiques alliés envahiraient aussitôt ses états, et, s'ils parvenaient à s'en emparer, se proposait de les partager entre eux. On procéderait de même envers le Landgrave; s'il persistait dans sa rébellion envers l'Église, on donnerait sa principauté au duc Georges; les pays que les alliés pourraient encore conquérir seraient partagés entre les autres princes catholiques. L'archevêque de Salzbourg et les ducs de Bavière (adversaires bien connus de Ferdinand) devaient, conformément à ce bizarre traité, fournir à la ligue toutes les ressources militaires dont ils pouvaient disposer, sans prétendre pour cela à aucune compensation ¹.

Philippe mit une ardeur passionnée à persuader l'Électeur de la nécessité urgente d'organiser promptement une contre-ligue; il fallait, selon lui, surprendre les conjurés avant qu'ils aient encore commencé l'attaque, et se mettre en campagne avec des forces supérieures aux leurs. Par un traité signé le 9 mars 1523, les deux princes s'engagèrent à mettre sur pied une armée de vingt mille fantassins et de six mille cavaliers, et à réunir au plus vite une somme de 600.000 florins pour subvenir aux frais de la guerre. On réclama l'appui des ducs de Mecklembourg, de Lunébourg et de Poméranie. Le duc de Prusse se chargea de décider le roi de Pologne à attaquer les possessions de Ferdinand et de l'Électeur de Brandebourg. Philippe, de son côté, promit de solliciter l'appui du roi de Danemark et des plus importantes villes libres faisant partie de la Ligue Souabe; grâce à toutes ces mesures, les complots des ennemis de l'Évangile pourraient être déjoués. On travaillerait en même temps au rétablissement d'Ulrich.

« Les princes forment de vastes conspirations, » écrivait Capito à Zwingle le 15 avril. « La Hesse est venue récemment à Nuremberg, accompagnée de quatorze cavaliers seulement. Il s'agissait, comme tu le devines aisément, de la cause du duc de Wurtemberg, dont nous

¹ Sur les caractères imprimés du prétendu traité, voy. SCHWARZ, p. 27, n. 3. — Tous les historiens s'accordent maintenant à reconnaître que l'acte avait été forgé. — RANKE, t. III, p. 32-33, dit à ce sujet : « Un acte plein de tant d'invéraisemblances, présenté par un homme aussi fourbe et aussi suspect, doit évidemment être tenu pour apocryphe. » — « Quel homme que ce Pack ! On trouve dans les archives de Dresde des pièces qui mettent son caractère en plein relief. C'était un être faux, dissolu, très peu digne de foi, en un mot un fort méprisable personnage. » SCHOMBURGK, p. 194-195. — SCHWARZ, p. 24.

avons de bons motifs d'espérer le prompt rétablissement¹. » Craignant d'être surpris par l'armée du Landgrave, les chefs et conseillers de la Ligue Souabe, réunis à Ulm, demandèrent au Conseil de Régence de Stuttgart de prompts secours pour le printemps².

François I^{er} ne tarda pas à entrer en scène. Par l'entremise du comte Sigismond de Hohenlohe, il fit de nouvelles offres au duc Ulrich, qu'il soutenait depuis longtemps de son argent, et lui dicta les termes dans lesquels la guerre contre l'Empereur et Ferdinand devait être déclarée³. Le 20 mars 1528, il chargeait le même ambassadeur de se rendre auprès de Philippe, « son bien-aimé ami et allié, » pour lui annoncer que de plusieurs côtés il avait été averti de son désir d'être élu roi des Romains, et pour lui dire qu'en ce cas, il pouvait compter sur la bonne volonté de la France et de l'Angleterre. Aussitôt ce message reçu, Philippe se hâta d'envoyer deux ambassadeurs à François I^{er}, les chargeant de dire au roi de France que jamais il n'avait songé à la couronne romaine ; que son intention n'était pas non plus de se déclarer contre l'Empereur tant que celui-ci n'aurait pas rompu ouvertement la paix par quelque acte positif d'agression ; qu'à la vérité, il était « occupé de grands préparatifs de guerre », mais qu'il ne s'agissait que de prévenir un complot ourdi contre lui par Ferdinand et plusieurs princes catholiques. Avant quinze jours, il espérait être en campagne et se porter avec de grandes forces contre le roi de Hongrie, pourvu que François lui fit parvenir promptement l'argent nécessaire pour subvenir aux nécessités les plus pressantes : « A moi seul, » mandait-il au roi de France, « je dispose de quatre mille cavaliers et de dix mille fantassins ; de plus, l'Electeur de Saxe m'a promis quinze cents chevaux et quatre mille hommes d'armes, sans compter l'artillerie ; pour l'entretien d'une telle armée, de grosses sommes me sont indispensables. Il me faut de toute nécessité cent mille florins par mois ; aussi suppliai-je Votre Majesté de m'en envoyer quatre cent mille le plus tôt possible. » Si François se récriait sur l'envoi de sommes aussi exorbitantes, les délégués avaient ordre de se contenter de cent mille florins. L'argent devait être livré à Nancy. « Cette affaire, » dit Philippe à ses envoyés, « ne souffre aucun délai. Vous vous efforcerez aussi de bien faire entendre à Sa Majesté que la plupart des princes et villes me sont dévoués, et que par conséquent la petite noblesse et les paysans se rangeront à mon parti⁴. »

¹ *Zuinglii Opp.*, t. VIII, p. 160.

² *STALIN*, t. IV, p. 336, note 3.

³ *HEYD*, t. II, p. 396.

⁴ *Voy. VARRENTRAPP, Briefe Melanchthon's*, p. 5-8.

Mais parmi ces paysans sur lesquels Philippe croyait pouvoir compter, régnait, depuis 1527, une extrême agitation, et le duc Georges de Saxe redoutait tous les jours l'explosion de nouveaux troubles¹. On avait les mêmes craintes en Saxe². Dans l'Ortenau, le Brisgau, l'Alsace, les populations des campagnes, travaillées par de sourdes excitations, n'attendaient qu'un signal pour se soulever. Les pays rhénans n'offraient pas plus de sécurité³. Le 17 octobre 1527, les Electeurs de Mayence, de Cologne, de Trèves et du Palatinat jurèrent de se venir mutuellement en aide, craignant qu'à la faveur des troubles religieux une révolte populaire ne vint à éclater⁴.

« Il faut nous attendre à une révolution générale, » écrivait Bucer le 1^{er} mai 1528 à Guillaume Farel ; « les gens du peuple se flattent de voir approcher le moment où ils pourront se déchaîner contre le clergé ; aussi se rendent-ils en foule au camp du Landgrave⁵. »

Pour obtenir des subsides, Philippe eut recours à Zapoli, le rival du roi Ferdinand en Hongrie.

Ferdinand venait de remporter en Hongrie une victoire décisive, et, le 3 novembre 1527, avait été couronné en grande pompe à Stuhlweissenbourg. Un grand nombre de magnats, jusque-là hostiles, avaient reconnu son autorité ; son pouvoir se consolidait, et l'on pouvait enfin espérer pour la Hongrie, depuis si longtemps déchirée, un avenir plus heureux, une ère de sécurité et de paix. Zapoli, après avoir essuyé une nouvelle défaite près de Cassovie (janvier 1528), avait été contraint de chercher un refuge chez un prince polonais ; toutefois, il ne renonçait point au trône, et ne songeait qu'au moyen de renverser Ferdinand en s'appuyant sur les Turcs. Par l'entremise de son ambassadeur Jérôme Lasky, « il mit la Hongrie aux pieds du Sultan de Constantinople, » s'offrant, avec toutes les forces de son royaume, ses possessions héréditaires et sa personne à soutenir les Musulmans contre tous leurs adversaires. En échange de ces offres, Lasky reçut du sultan l'assurance « qu'il l'aiderait de telle sorte contre l'« autrichien » qu'il se verrait bientôt et pour toujours solidement rétabli dans ses

¹ SECKENDORF, t. II, p. 97.

² Voy. la lettre de Capito à Zwingli, 22 avril 1528. *Zwinglii Opp.*, t. VIII, p. 166.

³ Voy. STERN, *Regesten*, dans la *Zeitschrift für die Gesch. des Oberrheins*, t. XXIII, p. 198-199.

⁴ STERN, *Regesten*, p. 199-201.

⁵ « Timetur ingens rerum permutatio. Vulgus sperat sacrificiis malum intentari, ideo turmatim Hessi castra petunt. » Dans HERMINJARD, t. II, p. 132-133. — Le 15 juillet 1528, Melancthon écrivait à Camérarius à propos des émeutes : « Vellent, opinor, deletos esse τὸς ἀστυμεινῶς ἐπισκοπῶς. *Corp. Reform.*, t. I, p. 983.

états ». Le 3 février, dans une audience solennelle d'adieu, le sultan dit à Lasky : « Ton maître devrait prendre l'engagement de nous informer exactement de toutes les entreprises grandes ou petites formées par les Chrétiens. C'est alors que notre amitié deviendrait vraiment forte et solide ! Moi, de mon côté, je deviendrais l'ami et le fidèle allié de ton maître ; je lui serais entièrement dévoué et je le défendrais contre ses ennemis, avec toutes les forces dont je puis disposer. Oui, je le jure par le Prophète, par le grand et bien-aimé prophète Mahomet, et par mon glaive ! » « Ta Grandeur, » répondit Lasky, « sera exactement informée par mon maître et par moi des affaires les plus secrètes. Je jure aussi par le Dieu vivant et par notre Rédempteur Jésus, qui est un même Dieu avec lui, que mon roi et mon maître sera l'ami de tes amis et l'ennemi de tes ennemis. » Le 10 avril, Lasky informait Ferdinand qu'à la tête d'une armée de Turcs, de Moldaves, de Valaches et de Tartares, il n'attendait que les ordres de son maître pour ouvrir les hostilités. Le 13 avril, Zapoli avertissait les Electeurs d'Allemagne et les membres du Saint-Empire qu'il se préparait à marcher contre Ferdinand, l'injuste usurpateur de son royaume, et que si la Chrétienté avait à en souffrir il déclarait, quant à lui, n'être en aucune façon responsable de ce qui allait se passer ¹.

Peu de jours après, Otto Pack se rendait auprès de Zapoli. Il venait, de la part du Landgrave, solliciter des secours contre Ferdinand qu'il s'agissait d'attaquer dans ses possessions d'Allemagne. Zapoli promit cent mille florins et en outre vingt mille florins par mois, la moitié de la somme qu'il avait reçue de la France et de Venise. On espérait aussi obtenir de l'argent du roi de Pologne, Sigismond ; on se flattait de gagner ce prince en l'informant que Philippe pouvait déjà compter sur sept mille cavaliers et vingt mille hommes de pied ², et que, de plus, il était bien fourni de grosse cavalerie. Le roi de Danemark, Frédéric, et le duc de Prusse, Albert, promirent aussi aide et secours aux alliés de Weimar, et le conseil d'Ulm se déclara disposé « à prêter main-forte à la parole de Dieu », promettant « de combattre pour elle à la vie à la mort ³ ». Nuremberg offrit avec empressement à Philippe des troupes et des munitions, à la condition, toutefois, que la guerre ne serait dirigée ni contre l'Empereur ni contre la Ligue Souabe ⁴. Dans la Basse-Lusace, on craignait de

¹ Pour plus de détails, voy. BUCHHOLTZ, t. III, p. 224-228, 247 et suiv.

² ROMMEL, t. I, p. 216, t. II, p. 203. — EHSER, *Geschichte der Pack'schen Händel*, p. 30-33. — SECKENDORF, t. II, p. 98.

³ SECKENDORF, t. II, p. 97. — ROMMEL, t. I, p. 216. — KEIM, *Schwäbische Reformationsgesch.*, p. 71.

⁴ SCHWARZ, 39-40.

graves complications amenées par les intrigues de Philippe de Minckwitz, seigneur de Sonnenwalde, autrefois compagnon de rapines de Sickingen, qui, depuis la défaite de celui-ci, s'efforçait de faire aboutir dans divers pays de l'Empire les plans que Sickingen n'avait pu faire aboutir dans le Rhéingau ¹. Zapoli, auquel il avait offert ses services, l'avait nommé gouverneur de la Basse-Lusace ² (17 août 1527). Minckwitz se donnait pour un partisan zélé « du pur évangile », et pendant que Philippe se préparait à envahir l'archevêché de Mayence et les évêchés de Franconie, il levait un nombre considérable de mercenaires. On lui prêtait le dessein d'envahir les évêchés de Magdebourg et d'Halberstadt; d'autres prétendaient qu'il se porterait d'abord contre les états de Joachim de Brandebourg ou contre le duc Georges ³.

Cependant, l'Electeur Jean de Saxe commençait à réfléchir, et ne voulait pas entendre parler d'une rupture ouverte de la Paix Publique.

Lors du séjour de Philippe à Weimar, il avait été convenu qu'on ne chercherait avec les princes catholiques ni paix ni explication, et qu'on hâterait les préparatifs de guerre, afin de les prendre au dépourvu ⁴. Contrairement à cette décision, l'Electeur, sur les vives instances de Luther et de Mélanchthon, voulut qu'avant de rien entreprendre on portât le complot de Breslau à la connaissance des princes catholiques, afin de leur laisser la possibilité de se justifier dans le cas où leurs intentions auraient été calomniées. En même temps l'Electeur rappelait à Philippe qu'il lui avait promis, à Weimar, de lui montrer l'original du traité ⁵. Or, Philippe n'était pas en état de le produire. Aussi, le 23 avril, la convention de Weimar fut-elle modifiée; on résolut d'interroger les princes et de se comporter d'après leur réponse; en attendant, les armements continuèrent.

Albert de Mayence, averti par la rumeur publique des intentions du Landgrave, lui envoya ses conseillers, et lui fit offrir de s'en remettre, pour toutes les réclamations et prétentions qu'il pourrait élever, à l'arbitrage de l'Empereur, de la Chambre Impériale, du Conseil de Régence et de la Ligue Souabe. De son côté, Richard, archevêque de Trèves, écrivait le 2 mai à Philippe que des bruits

¹ Voy. DROYSEN, 2b, p. 142-144.

² NEUMANN, *Gesch. der niederlausitz.* Landvögte, t. II, p. 194.

³ Voy. FALKE, *Minckwitz*, p. 292 et suiv.

⁴ Voy. les lettres de Mélanchthon à Camérarius (8 juin et 15 juillet 1528), dans le *Corp. Reform.*, t. I, p. 933-937.—Voy. EUSES, *Landgraf Philipp*, p. 94 et suiv.

⁵ Voy. l'instruction de l'Electeur Jean dans NEUDECKER, *Actenstücke*, p. 33-40.— NIEMÖLLER, p. 16-26.

alarmants pour lui se répandaient de tous côtés, et qu'il pria le Landgrave de réfléchir qu'attaquer sans aucun motif son évêché serait violer la Paix-Publique, irriter justement l'Empereur et le roi Ferdinand, et risquer de bouleverser tout l'Empire. Pour prévenir de si graves calamités, pour épargner terres et gens et ménager le sang chrétien, Richard se déclarait prêt à tous les sacrifices dans l'intérêt de la paix, et s'offrait à servir de médiateur¹ dans les contestations qui pourraient s'élever entre les princes. Mais Philippe repoussa toutes ces avances. Ce fut en vain que Richard, appuyé par l'Electeur Palatin Louis, l'exhorta une seconde fois, « en toute cordialité et fort paternellement » à renoncer à ses projets, offrant de réunir à Gelnhausen les princes ecclésiastiques de la prétendue ligue, et d'apaiser le différend du mieux qu'il se pourrait².

Pour toute réponse, Philippe, malgré ce qui avait été convenu entre lui et l'Électeur, concentra son armée, forte de quatre mille cavaliers et de quatorze mille fantassins, à Herrenbreitungen, sur la Werra, et de là marcha contre les évêchés sans défense de Wurzbourg et de Bamberg³. Le baron de Wildenfels, ambassadeur de Saxe, exprimait la crainte, le 22 mai, « que le Landgrave ne se lançât dans une aventure dont jamais il ne pourrait soutenir la légitimité ni devant Dieu ni devant les hommes ». « Votre Grâce, » écrivait-il à Jean-Frédéric, « ne peut se faire une idée de l'audace de cet homme. Il n'est point de bête féroce qui ne me parût plus facile à dompter que lui⁴. »

Le même jour, Philippe adressait à tous les membres de l'Empire un manifeste où la guerre de religion était ouvertement proclamée.

On le calomniait, prétendait-il, en l'accusant d'aspirer à la couronne romaine et de vouloir mettre le siège devant Francfort; il n'y songeait nullement, non plus qu'à se mettre au service du roi de France, à exciter une nouvelle révolte populaire, ou bien à soutenir les réclamations du duc Ulrich⁵. Il était tout simplement dans le cas de légitime défense; il ne se disposait à la guerre que pour protéger les siens et se mettre à couvert d'une tyrannie impie. Des évêques, des

¹ NEUDECKER, *Urkunden*, p. 31-36.

² NEUDECKER, p. 37-40.

³ Sur les forces de cette armée, voy. — EISEN, *Gesch. der Pack'schen Händel*, p. 58, note 3.

⁴ SCHWARZ, p. 102, note., Voy. EISEN, *Landgraf Philipp*, p. 101 et suiv.

⁵ A Weimar, un mouvement s'était d'abord produit en faveur d'Ulrich, il avait même été décidé que le duc prendrait part à la guerre. Philippe ne renonça provisoirement à son projet favori que parce que Nuremberg menaça de lui retirer son appui s'il persistait dans son dessein. — Voy. EISEN, *Landgraf Philipp*, p. 66-67. — SCHWARZ, p. 40.

moines insolents avaient tant et si bien intrigué qu'ils avaient décidé plusieurs grands princes à se liguier avec eux contre la parole bénie du Dieu vivant, comme le prouvait suffisamment le document dont il publiait la copie. En présence d'une agression si injuste, il s'était vu forcé de prendre les armes, et s'il ne pouvait obtenir une paix chrétienne, lui et ses alliés n'auraient plus qu'à s'en remettre à Dieu du succès de leur entreprise, dans un confiant espoir en la souveraine puissance du Très-Haut. Ce qui lui était le plus amer, écrivait-il à son beau-père Georges de Saxe, c'était de penser que le duc, engagé contre lui dans un pareil complot, le tenait sans doute pour un dangereux mécréant, pour un perfide hérétique. Se voyant en péril soit de renier la parole de Dieu (et par conséquent de se mettre au service du démon), soit de perdre sa terre et ses gens, il ne lui convenait pas de rester dans l'inaction et d'attendre en paix qu'on le vienne attaquer chez lui. Il avait cru de sa dignité de prévenir ses ennemis, et de les contraindre à renoncer à leur mauvais dessein ¹.

Ainsi Philippe, qui parlait de paix chrétienne, appelait « serviteurs du démon » les princes catholiques, comme lui membres du Saint-Empire.

De même qu'autrefois Frantz de Sickingen, les chevaliers révolutionnaires et après eux les paysans révoltés de la Souabe avaient inscrit le mot « Évangile » sur leurs étendards, ainsi, en Allemagne, et pour la première fois, un prince de l'Empire soulevait la guerre de religion pour flatter les passions populaires, et donnait à des projets fondés sur une injuste violence la couleur d'une sainte et nécessaire entreprise ². Et de même que jadis chevaliers et paysans avaient dès l'abord dirigé leurs attaques contre le clergé, Philippe, lui aussi, débutait par menacer les états des princes ecclésiastiques, sachant bien que, chez eux, il trouverait moins de résistance et plus de butin que partout ailleurs.

Peu de semaines avant que le manifeste du Landgrave n'eût été publié, Zwingle avait émis l'opinion que le massacre des évêques pourrait bien devenir absolument indispensable à l'établissement de l'évangile : « Je suis persuadé, » écrivait-il le 16 mai 1528, « que les évêques ne cesseront d'intriguer, de ruser, de cabaler, que lorsqu'ils auront rencontré un nouvel Héli chargé de faire pleuvoir les vengeances du Seigneur sur leurs têtes. Aussi longtemps que la charité

¹ Voy. ces pièces dans HORNLEDER, *Ursachen*, p. 773 et suiv. — Dans une lettre datée du 11 avril 1528, Philippe, à propos de l'intervention de Luther dans l'affaire de Pack, parle également de « culte satanique ». Le saint-chrême en usage dans l'Eglise Catholique est appelé par lui « l'onguent du diable ». — Voy. ROMMEL, t. III, p. 22. — Voy. HENSES, *Landgraf Philipp*, t. X, p. 153.

² JARCKE, *Landgraf Philipp*, t. XIV, p. 738.

chrétienne, dans un louable sentiment d'espérance, nous commander de les épargner, il faudra les laisser en paix; mais lorsqu'au contraire cette même charité exigera leur extermination pour le salut général, il sera plus expédient d'arracher l'œil malade que de laisser périr tout le corps ¹. »

Les troubles intérieurs qui déchiraient l'Empire, tant de matières combustibles accumulées faisaient redouter avec raison l'explosion d'une guerre générale. « Si elle vient à éclater en ce moment, » disait un ambassadeur d'Angleterre présent à Nuremberg, « la ruine complète de l'Allemagne ne pourra plus être conjurée ². »

Grands furent l'étonnement et l'indignation des princes de la prétendue ligue de Breslau, lorsque « le conte mensonger » de leur complot imaginaire parvint à leur connaissance par le manifeste du Landgrave.

Joachim de Brandebourg écrivit à Philippe au reçu de cette nouvelle : « Nous regrettons que Votre Grâce se soit laissé duper par des rapports mensongers, méprisables et dénués de tout fondement, car une pareille erreur pouvait avoir pour conséquence la révolte, la ruine et la détresse de plus d'un pays. » — Jamais il n'avait été question de guerre contre lui ou contre l'Électeur de Saxe. L'auteur d'une pareille invention ne pouvait être qu'un misérable, un traître et un maudit. « Aussi bien, Votre Grâce aurait pu avoir la courtoisie de nous informer à temps de ses pensées et desseins par rapport à cette supposition mensongère, que démentait suffisamment notre foi jurée et le traité scellé et signé de notre main ³. » « Votre Grâce, » ajoutait l'Électeur en une autre missive, « eût été bien inspirée en ne prêtant son nom à une affaire si suspecte qu'après avoir mûrement réfléchi, car vous vous exposiez à exciter une révolte dans l'Empire contre Sa Majesté Impériale, notre très gracieux seigneur, et vous avez appelé les Allemands aux armes dans un manifeste rendu public, outrageant ainsi sans aucun motif, moi, le roi, les Électeurs et les princes ⁴. »

¹ *Zuinglii Opp.*, t. VII, p. 174-184. — Il s'appuie sur l'exemple du Christ chassant les vendeurs du temple, sur ceux d'Ezéchias et de Josias; s'inspirant de l'exemple de ces héros, l'autorité devait abolir la messe... « Etiam si non debeat istud, ut sacerdotes simul contrucidet, cum videlicet citra tam crudele factum consilium obtineri possit, sin minus, jam nihil cunctabimur exempla etiam durissima sequi... »

² « ... Si hæc tempestas, ut inhorruerat, desævisset, nihil minus fuerat quam totius Germanicæ nationis eversio. » Lawrence Stabber à Wolsey, 18 août 1528, dans BREWER, 4b, 2014, n° 4639.

³ HORTLEDER, *Ursachen*, p. 785 et suiv. — On trouvera même dans ce volume la protestation des autres princes. — Voy. NIEMOLLER, p. 33 et suiv.

⁴ NEUDECKER, *Urkunden*, p. 61.

Jamais, protestait de son côté Ferdinand il n'avait eu la pensée d'une semblable ligue, bien éloigné de la conclure. Il portait pour cela un trop grand respect à la Paix-Publique, à la Ligue Souabe et aux décisions de la Diète. « En toute circonstance, » écrivait-il, « nous entendons nous comporter chrétiennement, et rester exempt de tout reproche, comme il convient à un souverain équitable, et comme nos prédécesseurs, empereurs romains, rois et archiducs d'Autriche, nous en ont donné l'exemple. » Le roi ordonnait en même temps au duc Georges de commencer une enquête sur toute cette intrigue, et de tâcher d'en découvrir la source et l'auteur ¹.

« Que Votre Grâce, » écrivait Georges à son gendre, « veuille bien me désigner l'inventeur de cette calomnie, afin que désormais moi et les miens puissions nous mettre en garde contre sa perfidie. Et sachez que si vous ne le faites, je serai fondé à croire que Votre Grâce a forgé elle-même ce conte, y cherchant un prétexte à de mauvais desseins contre un pauvre vieillard ². » Lorsque Philippe désigna enfin Otto Pack comme ayant affirmé l'authenticité du contrat prétendu, Georges rappela à son gendre que jamais il ne lui avait donné la moindre raison de mettre en doute sa loyauté et franchise, et qu'il eût bien pu lui accorder au moins autant de créance qu'au parjure Pack. « Votre Grâce, » continuait Georges d'un ton plus sévère « s'est permis de soustraire Otto Pack à mon service, de le tourner contre moi, bien qu'il eût siégé en mon conseil et fût mon vassal et mon sujet, et cela par de l'argent et des promesses; cependant, je ne l'avais cédé à Votre Grâce, pour l'affaire de Nassau, que sur son instantane demande. » Georges ne niait point son aversion pour la secte luthérienne, mais il écrivait à son gendre : « Puisque vous vous croyez autorisé par le recez de Spire à agir dans vos états selon votre bon plaisir et contrairement à l'édit impérial, il me semble qu'en restant catholique, je puis à plus forte raison me croire libre, irréprochable, et à l'abri de dangereuses méfiances ³. »

Tandis que tous les jours on s'attendait à voir éclater la guerre, les Électeurs de Trèves et du Palatinat s'interposèrent une fois encore. On vit alors Philippe changer soudain d'attitude, et « baisser les ailes ». Plus tard, lorsque ses coreligionnaires lui reprochaient qu'après avoir formé de grands projets il les avait abandonnés sous de futiles prétextes, Philippe répondait : « C'est qu'au fond nous sentions bien que nous avons été abusés, » parlant de la prétendue

¹ RANKE, t. III, p. 32, note 1.

² NEUDECKER, *Actenstücke*, p. 43-44, note.

³ Dans NEUDECKER, *Urkunden*, p. 65-74.

ligue de Breslau¹. Néanmoins il est bien difficile d'admettre que ce motif ait été la principale cause du changement de résolution du Landgrave. Il est plus vraisemblable de l'attribuer au refus de Jean de Saxe de commencer la campagne, au retard apporté par la France dans ses envois d'argent, enfin aux armements commencés de la Ligue Souabe.

Cependant Philippe entendait bien ne pas se retirer « les mains vides », se promettant de suivre les exemples de Sickingen, qui avait eu pour constante habitude, après ses attentats à la Paix-Publique, de se faire indemniser de ses frais de guerre par ceux-là mêmes qu'il avait injustement attaqués. D'après un traité dont les princes médiateurs posèrent les conditions le 5 juin, l'évêque de Bamberg promit de lui compter vingt mille florins et l'évêque de Wurzburg, quarante mille. De plus, Philippe menaçait encore Mayence, et déjà s'était avancé jusqu'à Gelnhausen avec son armée, se promettant d'extorquer à l'archevêque « autre chose que de l'argent ». Cependant, il consentit à traiter avec lui le 14 juin, mais à la condition qu'Albert lui donnerait quarante mille florins d'indemnité, et renoncerait à sa juridiction épiscopale dans la Hesse et en Saxe jusqu'à ce que l'Empereur et le concile général aient pourvu à la réorganisation définitive des évêchés².

Pour s'excuser d'avoir si facilement ajouté foi au prétendu complot de Breslau, Philippe assurait avoir été frappé des prétentions élevées tout à coup par l'archevêque de Mayence, lequel, après s'être tenu coi pendant trois ans, s'était soudain avisé de vouloir exercer ses droits de juridiction³. Mais après avoir si gratuitement porté atteinte à la paix jurée, le Landgrave put bientôt

¹ HORTLEDER, *Ursachen*, p. 567.

² KOPP, *Hessische Gerichtsverfassung*, t. I, p. 107 aux pièces justificatives, et p. 213. — HASSENCAMP (t. I, p. 125-126 et 166) tient les exactions de Philippe pour très légitimes. « Etant persuadé de l'existence du traité, » (nous venons de voir que Philippe ne l'était nullement, puisqu'il écrivait : « Nous sentions bien que nous avions été abusés, » Philippe ne voyait dans ses réclamations que la juste restitution des frais nécessités par la guerre. A son point de vue, il était évidemment dans son droit; l'intérêt de ses états, de ses sujets, lourdement grevés par les charges de la guerre, exigeait cette compensation. » Mais pourquoi les évêques devaient-ils supporter ces frais de guerre ? — Schwarz dit de son côté : « Bien que la conduite de Philippe et ses réclamations d'indemnités de guerre paraissent absolument justes je ne fais point difficulté d'avouer qu'il était inconséquent de sa part de s'en prendre exclusivement aux évêques. La prévision des embarras nombreux et compliqués que la poursuite d'un tel dessein devait entraîner avec elle explique cependant que Philippe ait renoncé à des exigences parfaitement légitimes à son point de vue. » Quelles injustices ne peut-on pas amnistier grâce au prétendu « point de vue », à la prétendue « conviction » des personnages qu'on a à cœur de justifier ! Jarcke, avant moi, avait rapproché la conduite de Philippe de celle de Sickingen. — Voy. JARCKE, *Landgraf Philipp*, t. XIV, p. 712.

³ Philippe au duc Georges de Saxe, 23 juin 1528. — RANKE, t. VI, p. 133.

se sentir en parfaite sécurité, car l'archevêque lui promit « de ne plus jamais lui créer d'obstacles en ce qui concernait la parole divine ». L'Electeur de Saxe « tira aussi quelque profit de l'aventure », tout en n'abusant pas, comme Philippe, de la faiblesse militaire des princes ecclésiastiques pour d'indignes réclamations d'argent ¹.

Albert, quelques années plus tard, se vantait de la pusillanimité dont il avait fait preuve. « Plusieurs ont été scandalisés de ma complaisance envers la Hesse, » disait-il aux délégués de Nuremberg pendant la Diète d'Augsbourg ; « mais mon humeur, à moi, a toujours été pacifique ; à aucun prix je ne voulais la guerre ; je ne demande qu'à rester en paix et en union avec tout le monde ². »

La faiblesse et la lâcheté des princes ecclésiastiques contribuaient à encourager l'audace de leurs adversaires.

Nickel de Minckwitz ayant pris à sa solde une partie des troupes licenciées par Philippe (quatre mille fantassins et mille cavaliers), envahit tout à coup Fürstenwalde, résidence de l'évêque de Lebus ; Georges de Blumenthal ; la ville et le château furent pris d'assaut, et les bourgeois, menacés d'un pillage général, furent contraints de payer rançon et de prêter hommage au vainqueur. Les soldats pillèrent l'église cathédrale ainsi que l'hôtel de ville et les maisons des chanoines, se livrèrent à toutes sortes d'actes impies et grossiers, profanèrent les vases sacrés, les ornements d'église, et détruisirent les livres de redevances et les archives de l'évêque et du chapitre. Minckwitz fit charger sur des chariots toute l'orfèvrerie d'église, les ornements sacerdotaux, les objets de prix, puis entra paisiblement, le 9 juillet, dans son château de Sonnenvalde. « Ils ont poussé l'audace jusqu'à porter leurs mains sacrilèges sur le Saint-Sacrement, ils ont volé le calice, » rapporte en gémissant l'évêque dans une relation adressée à Joachim de Brandebourg. Jamais, ajoutait-il, il n'avait vu Minckwitz, jamais il ne lui avait donné le moindre sujet de mécontentement,

¹ Melancthon mandait le 15 juillet 1528 à Camerarius que l'Electeur n'avait demandé aucune indemnité aux évêques ; « alter (le Landgrave) sane odiose extorsit pecuniam nobis valde dissuadentibus : αἰδώς δ' οὐχ' ἀγαθῆν γένηται ἐνὸν ἀνδρῶν. Melancthon se montre inconsolable du tort fait à la cause de l'évangile par la faute de Philippe, *Corp. Reform.*, t. I, p. 993. — « La conduite inconsidérée et fouguese de Philippe, » dit Köstlin (*Martin Luther*, t. II, p. 120), « eut pour les Évangéliques ce mauvais résultat qu'on put désormais les appeler à bon droit les perturbateurs de la paix et du droit commun. » Du côté catholique on s'efforçait d'excuser la faiblesse des évêques : « Maluerunt pecunia sceleratum militem avertere, quam agrorum depopulationem, oppidorum eversionem, aut suorum stragem videre. » — LATOMUS, p. 558. — « Metus erat, » dit COCHLAEUS (*Comment.*, p. 186), « ne speciosus verbi Dei prætectus Evangelique defendendi titulus totam Germaniam in tumultum excitaret. » — Voy. EUSES, *Gesch. der Pack'schen Handel*, p. 91-100.

² Relation des bourgeois de Nuremberg, 26 mai 1530. *Corp. Reform.*, t. II, p. 68.

rien ne pouvait justifier une conduite si inique, si brutale. Il était du devoir de l'Electeur, sous la protection duquel était placé l'évêché, d'exiger la réparation de ce qui venait de se passer, la mise en liberté des prisonniers et le châtement des coupables. Pour satisfaire à cette juste requête, Joachim s'appretait à marcher contre Sonnenvalde, lors que Ferdinand, craignant l'envahissement de la Lusace, lui interdit formellement toute représaille, et promit d'accommoder le différend à Prague selon les lois du royaume de Bohême ¹. Néanmoins la chose en demeura là. La violation de la paix, la campagne de pillage restèrent impunies, et dès l'automne de 1528, Minckwitz recommença à enrôler des troupes. On ne savait s'il comptait envahir le duché de Brandebourg ou se mettre aux ordres de Zapoli ².

Il avait été convenu, lors de la signature du traité entre Philippe, les évêques et la Ligue Souabe, qu'il ne serait plus reparlé du complot imaginaire de Breslau, et qu'on regarderait la chose « comme morte et non avenue » afin d'éviter de graves complications et déplaisirs ». Néanmoins de « graves complications et déplaisirs » ne tardèrent pas à survenir. Luther entama avec le duc Georges une véritable guerre de plume. Il s'obstinait à nier que la ligue de Breslau eût été inventée à plaisir, et dans un écrit livré à la publicité, il en appelait à Dieu même de la déloyauté du duc Georges et de tous ceux de son parti.

« Des lèvres perverses me déchirent, » s'écriait-il, « sous prétexte que les sectes, l'émeute, l'effusion du sang provoqués par moi ont fait grand tort au royaume du Pape. O mon Seigneur et mon Dieu, prends ma défense contre ces tyrans! Ils savent assez qu'ils me calomnient, eux qui ne sont que des homicides et des buveurs de sang! Jusqu'à présent on les a beaucoup ménagés, mais ils ne veulent à aucun prix de la miséricorde. Montre-leur donc que ta colère est plus puissante que leur rage; laisse-les se précipiter vers l'abîme, se heurter, tomber, périr, et confirme ainsi la mission de juge et d'apôtre que tu m'as confiée, et pour laquelle tu m'as envoyé! » « Le Seigneur sera vite équipé, il va combattre contre eux, leur ruine est certaine; ils périront par le glaive, et des maux innombrables sont prêts à fondre sur eux. Oh! si nos tyrans et nos saints hypocrites pouvaient comprendre ce qui les attend! Mais non, rien ne les touche, ils veulent faire et ils feront

¹ Pour plus de détails sur cette campagne de pillage et sur les négociations qui la suivirent, voy. FALKE, MINCKWITZ, p. 294-326. — Voy. aussi l'article de E. Philippi, dans la *Zeitschrift für preussische. Gesch. und Landeskunde*, t. III, p. 541-551.

² Luther à Spalatin, 20 oct. 1528. — Voy. DE WETTE, t. III, p. 391.

l'expérience des châtimens que Dieu leur réserve. Pour nous, nous les leur annonçons, parce que nous avons la certitude de leur approche, et nous disons : Amen, car ils n'ont pas voulu qu'il en fût autrement ¹. »

¹ *Sämmtl. Werke*, t. XXXI, p. 25-27. « Une fois la paix conclue, Luther recommença la guerre à propos du traité de Breslau, » dit Planck, t. II, p. 434. La querelle survenue entre le duc Georges et Luther, intéressante au point de vue de la situation générale, peut être résumée ainsi qu'il suit : Ecrivant à Venceslas Link, à Nuremberg (14 juin 1523), Luther avait dit qu'en dépit des excuses fournies par les princes impies, il savait pertinemment que la ligue de Breslau n'était pas une pure invention, un conte, une chimère, et qu'il regardait la froide dénégation du duc Georges comme un aveu. Georges était fou entre les plus fous ; comme Moab, il entreprenait toujours bien au-dessus de ses forces ; il tirait vanité de sa puissance, et avait toujours été bouffi d'orgueil. « Prions », disait-il, « pour ces princes homicides, et pardonnons à leurs crimes passés ; si à l'avenir ils osaient tramer quelque nouveau complot, nous aurions recours à Dieu, puis nous ferions appel à nos princes, afin que nos adversaires soient perdus sans ressource, puisque ces insatiables vampires ont juré de ne se reposer qu'après avoir vu l'Allemagne nager dans le sang. » (DE WETTE, t. III, p. 340.) — Link livra cette lettre à l'impression ; mais Cochlaeus prétendit que Luther ne l'avait jamais écrite, et que Link ne l'avait publiée que pour attiser le ressentiment populaire contre les princes et les évêques de la prétendue ligue. (SEIDEMANN, *Erläuterungen*, p. 133.) — Melanchthon écrivait à ce sujet à Camerarius : « Sane violenter scripta, sed ego non tam auctori irascor, qui sui similis est, nunquam enim magnopere videre studuit, quid hominum iudicio deceat, idque certo quodam consilio vel fato etiam, quam illi, qui talem epistolam non est veritus istic circumferre et ostentare. » (*Corp Reform.*, t. I, p. 100.) — Georges ayant reçu copie de la lettre à Link, interrogea Luther pour savoir s'il en était réellement l'auteur. (SEIDEMANN, p. 133.) — Lorsque Luther, le 31 octobre, lui eût répondu négativement en jouant l'offensé (DE WETTE, p. 397), le duc l'accusa auprès de l'Électeur de Saxe. Celui-ci somma Luther de s'expliquer, mais il n'en reçut d'autre réponse sinon qu'il s'en tenait à ce qu'il avait déjà écrit au duc, auquel toutefois, si tel était son désir, il pourrait répondre beaucoup d'autres choses encore, ce qui ne serait peut-être pas opportun dans les circonstances actuelles. (DE WETTE, t. III, p. 404.) — Vers le même temps, Luther fit paraître un nouvel écrit sur les deux espèces du sacrement de l'Eucharistie. Il y faisait allusion « aux complots et ligues perfides ourdis contre les princes luthériens », et « dont les auteurs eux-mêmes semblaient honteux, comme on l'avait pu voir par l'exemple de Mayence ». (*Sämmtl. Werke*, t. XXX, p. 378.) — Sur ce, Georges se plaignit de nouveau à l'Électeur et publia contre Luther un écrit où il l'appelle « méprisable parjure, homme déloyal et vil ». « Il nous qualifie tous de meurtriers, d'insatiables buveurs de sang, » dit-il en rappelant la lettre à Link ; « il assure qu'il nous plairait fort de voir couler le sang allemand. Mais, grâce à Dieu, lorsque nous parcourons tous ses écrits sanguinaires nous y trouvons d'amples motifs de nous convaincre que nous avons donné moins de prise que lui à de semblables accusations ! N'a-t-il pas encouragé les princes à nous proscrire tous sans miséricorde ? Il nous est impossible de reconnaître en ces paroles le pacifique évangile du Christ. Ce que nous y constatons, c'est bien plutôt la soif qu'a Luther de notre sang, et de notre ruine ; Dieu merci, il se sent trop faible pour nous perdre, aussi, ne se bornant plus à prier contre nous, comme il le faisait autrefois, il s'efforce d'attirer plusieurs princes dans sa secte. Mais quels sont ces puissants seigneurs ? Il le sait mieux que nous. Espérons qu'ils apprendront un jour à le connaître et à discerner ses mensonges. Il ne parviendra pas à nous intimider par ses menaces, la peur ne nous fera pas renoncer à notre entreprise et ne nous attirera point dans sa secte. De plus, nous sommes très convaincus que les princes ne se laisseront pas séduire et entraîner à des actes indignes d'eux par ce menteur. Et de notre côté,

II

Le 30 novembre 1528, l'Empereur, par l'organe de la Chambre Impériale, convoqua les États à Spire pour le 21 février suivant. Il se voyait empêché, disait-il, par suite de la guerre que lui avait si injustement déclarée le roi de France, de réaliser pour le moment son désir depuis longtemps caressé de venir en personne en Allemagne. Les adversaires de la foi catholique n'avaient pas peu contribué par leurs coupables intrigues et complots à attirer en Allemagne l'ennemi héréditaire : de la nation ; le Turc s'approchait toujours plus des frontières. L'hérésie, les discordes religieuses continuaient à troubler les âmes, il en résultait des émeutes, des révoltes, d'iniques attentats contre la Paix-Publique. Aussi l'Empereur, avec les plus vives instances, suppliait-il les membres du Saint-Empire de se trouver tous réunis à Spire à l'époque indiquée, afin qu'il fût possible de délibérer sur les mesures à prendre pour le refoulement des Turcs, l'extirpation des hérésies et le prompt rétablissement de la paix et de la justice ¹.

L'Empereur se flattait d'autant plus de voir ses efforts couronnés de succès, surtout par rapport à la religion, que de meilleurs rapports s'étaient établis entre lui et le Souverain Pontife, et que l'ouverture du concile général semblait proche.

avec la grâce de Dieu nous ne leur donnerons aucun sujet de nous haïr, et saurons nous conduire de telle sorte envers chacun qu'étant sans reproche à nos propres yeux nous puissions toujours, sur tous les points, nous justifier par la seule force de la vérité. » (HORTLEDER, *Ursachen*, p. 806.)—En réponse à cet écrit, Luther fit paraître l'opuscule intitulé : *De lettres volées et secrètes, suivi d'un psaume paraphrasé contre Georges de Saxe*. Là encore il n'avoue point la lettre qu'on lui reproche, et se répand en nouvelles invectives contre le duc. « Et quand bien même, » s'écrie-t-il, « je ferais imprimer aujourd'hui ce que je pense, c'est-à-dire que je tiens Georges pour fou, et que malgré toutes ses excuses je ne le crois pas innocent de la ligue séditeuse, qu'en serait-il ? » Il range le duc parmi ces hommes « qui non seulement se déchainent avec rage contre la parole de Dieu et ses commandements, mais encore méprisent les lois du gouvernement temporel et leur propre serment, comme l'ont toujours fait les homicides, les séditeux et les rebelles ». « Qui pourrait me blâmer de dire ou d'écrire mon opinion sur le duc Georges, mon plus amer, mon plus arrogant et implacable ennemi ? » — « Luther, » remarque ici Schomburgk (p. 211), « traite avec une légèreté souverainement méprisante la question qu'il s'agissait de traiter ; il la tranche comme il lui plaît. » — Le 18 janvier 1529, l'Electeur le fit prier de ne rien faire imprimer à l'avenir contre le duc Georges sans qu'il en ait pris connaissance et avant qu'il n'ait donné le permis d'imprimer. Il l'avertissait en même temps que « dans les écrits où il aurait à traiter de la « doctrine chrétienne » il devait se diriger d'après l'ancienne ordonnance de l'Electeur Frédéric. Rien ne devait être publié sans avoir été préalablement examiné par le recteur de l'Université, et plusieurs autres savants du même corps. BENKHARDT, *Luther's Briefwechsel*, p. 153.

¹ NEX, p. 291-294.

CHAPITRE VII

GUERRE ET RÉCONCILIATION ENTRE LE PAPE ET L'EMPEREUR (1529). —
DIÈTE DE SPIRE (1529). — PROGRÈS DU ZWINGLIANISME

I

Clément VII avait fait sanctionner par le sacré collège les articles de la ligue de Cognac¹, mais, dès le mois d'août 1526, il envoyait un cardinal à l'Empereur pour s'entendre avec lui sur les conditions d'une paix générale². Charles-Quint reçut avec joie ces ouvertures. Il brûlait d'envie, disait-il, « de prouver au monde, non seulement par des paroles mais par des actes, combien il avait à cœur le bien de la Chrétienté et quel fils dévoué, sincère et soumis l'Église avait en lui ». La paix était l'unique moyen de rendre la sécurité aux peuples chrétiens, de repousser les Turcs et d'extirper les hérésies. Pour le redressement des erreurs nouvelles, il se déclarait prêt, de concert avec le Pape et les princes allemands, à employer, soit les mesures pacifiques et les remontrances amicales, soit la force, disposé à sacrifier pour cette cause son sang et sa vie. Si le Pape désirait qu'avant toute autre chose il s'occupât du refoulement des Turcs sans songer pour le moment à la question luthérienne (qu'on pourrait peut-être résoudre pacifiquement), aussitôt que Clément aurait proclamé la paix générale, il entreprendrait en personne la campagne. Quant au concile, il s'en remettait entièrement à la volonté du Souverain Pontife, sachant bien qu'il n'appartenait qu'au chef de l'Église de convoquer en assemblée générale tous les évêques de l'Église chrétienne. L'Empereur affirmait de nouveau ne revendiquer le duché de Milan que pour le restituer à l'Empire. Personnellement, il n'y avait aucune prétention, non plus que son frère Ferdinand. Il ne demandait pas mieux que d'entrer en pourparlers avec François I^{er} au sujet d'un nouveau traité de paix, et comptait offrir au roi les conditions les plus modérées et les plus équitables. Si le Saint-Père était d'avis qu'il se rendit en Bourgogne et en Flandre pour y faire reconnaître juridiquement ses droits,

¹ Voy. plus haut, p. 8.

² Buchholz, t. III, p. 47. — Campeggio écrit à Wolsey le 28 septembre 1526 que, selon sa conviction, le Pape « will use every effort for peace and an expedition against the Turks ». — BREWER, 1b, 1125, n° 2522.

s'il souhaitait en outre que les enfants de France fussent mis en liberté en échange d'une rançon et d'indemnités de guerre, il était tout prêt à souscrire à ses désirs, pourvu qu'il eût de sûres garanties de la loyauté de François I^{er}, que la paix universelle pût enfin se conclure et qu'il devint possible d'organiser la croisade générale des puissances chrétiennes pour l'expulsion des Turcs ¹.

Mais François, par des promesses souvent réitérées et l'envoi de sommes d'argent considérables, eut l'art de faire échouer une fois encore tous les plans de l'Empereur. La guerre continua; mais au lieu de venir en aide aux alliés qu'il avait excités contre Charles-Quint, François, absorbé dans d'indignes plaisirs, perdait du temps et dilapidait les finances de son royaume ². Le 17 mars 1527, le Pape signait un armistice de huit mois avec le vice-roi de Naples, Launoy, le chargé de pouvoirs de l'Empereur. Mais comme Launoy ne parvenait pas à en faire exécuter les conditions parce qu'à ce moment le connétable de Bourbon, devenu l'allié de Charles-Quint, marchait de Milan vers Rome à la tête de ses bandes indisciplinées, le Pape crut trouver sa sécurité dans une combinaison nouvelle: Le 26 avril il se tournait de nouveau contre l'Empereur et s'alliait avec la France, l'Angleterre et Venise. Mais il ne tarda pas à se repentir amèrement de cette mesure: Le 6 mai, Rome était prise d'assaut et mise à sac.

Charles de Bourbon, ayant conduit ses soldats devant Rome, fut tué d'un coup de mousquet en montant à l'assaut. Pénétrant dans la ville éternelle, son armée, composée de mercenaires espagnols et allemands, surpassa en cruautés, en rapines ignobles, tout ce dont avaient pu se rendre coupables en ce genre les hordes barbares tant de fois triomphantes en cette même cité. Des centaines de prêtres ou de moines inoffensifs sont massacrés. Dans l'hôpital du Saint-Esprit, tous les malades sont passés au fil de l'épée; les couvents de religieuses deviennent le théâtre des plus horribles forfaits. Les lansquenets allemands proclament Luther pape ³, parcourent les rues affublés d'ornements pontificaux, et tournent en dérision les cérémonies sacrées. Ils font porter à un âne des habits ecclésiastiques, et martyrisent un prêtre qui refuse de donner l'Eucharistie à l'animal agenouillé ⁴. Pendant huit jours, ces

¹ Voy. BUCHHOLTZ, t. III, p. 47-50.

² RAYNALD, ad a. 1526, n° 11 t. 17. — Robert Acciajuoli, ambassadeur vénitien à Paris, se montre désespéré de l'insouciance et de la légèreté française; il blâme surtout le roi, bien plus occupé de sa chasse et de ses plaisirs que d'affaires sérieuses. — Voyez DESJARDINS, t. II, p. 870, 886, 892-893.

³ Voy. ce récit dans BARTHOLD, *Georg von Frundsberg*. p. 463.

⁴ Voy. GREGOROVIVS, t. VIII, p. 343.

affreux excès se prolongent : les chefs-d'œuvre artistiques des églises ou des demeures particulières sont pillés ou détruits ; les archives et les bibliothèques anéanties. A Saint-Pierre, les tombeaux sont fouillés, et les bandes dévastatrices font pour plus de dix millions de butin. « Le plus pauvre lansquenet, » lit-on dans une relation contemporaine, « avait entre les mains de trois à quatre mille ducats. » « Nous venons de prendre Rome d'assaut, » écrivait froidement Sébastien Schärtilin, l'un des chefs des lansquenets ; « six mille hommes ont été massacrés, toute la ville saccagée ; dans les églises, dans la campagne, nous avons fait main basse sur tout ce que nous avons pu rencontrer ; une bonne partie de la ville a été incendiée. En vérité nous avons mené une étrange vie ! Au château Saint-Ange, nous avons trouvé le Pape et douze cardinaux ; ils se tenaient dans une salle basse. Clément a été fait prisonnier. Lui et les siens se lamentaient piteusement et pleuraient beaucoup. Nous voilà tous riches ¹ ! » « L'infection des cadavres est épouvantable, » rapportait un espagnol un mois après le sac de Rome ; « hommes et bêtes ont la même fosse. J'ai vu dans les églises des cadavres rongés par les chiens. Sur les places, les tables sont garnies de joueurs, et les ducats amoncelés sont livrés au hazard d'un coup de dé. Les blasphèmes emplissent l'air, et les bons, quand il s'en trouve, souhaiteraient d'être sourds ². »

Lorsque la nouvelle des attentats commis à Rome parvint en Allemagne, l'humaniste Eoban Hesus s'en montra ravi. « Ne l'avais-je pas prédit, » s'écria-t-il, « n'avais-je pas annoncé, alors que je défendais la cause de Luther, que le règne du féroce tyran de Rome était tout près de finir ? La bête est prise, l'orgueilleuse Babel est tombée ! O siècle de salut ! C'est seulement aujourd'hui que je m'estime heureux d'être né, c'est seulement maintenant que ce siècle m'est cher ³ ! » Mélanchthon, au contraire, ne dissimulait point la profonde douleur que lui causait le sac de Rome. « Comment ne pleurerions-nous pas ? » dit-il en un discours prononcé à Wittemberg, « Rome, la ville mère de tous les peuples, est tombée !

¹ *Lebensbeschreibung*, p. 49. — Voy. aussi ce que dit HERBERGER, XIII. « Les Luthériens donnèrent à tous des preuves de leur ressentiment amer contre l'Eglise romaine et le Pape ; ils fouillèrent les tombeaux des anciens papes, foulèrent aux pieds les reliques des apôtres, firent une écurie de la chapelle du pape, et mirent sous les pieds des chevaux des bulles et des indulges d'indulgences. » Description du sac de Rome par Wolfgang de Berbisdorf. — Voy. KÜNIC, *Genealogische Adels-historie*, t. III, p. 39-40. — Voy. le catalogue des livres se rapportant au sac de Rome. — V. REUMONT, t. III, Abth. 2^e, p. 846. — On lit dans une dépêche datée du 27 juin 1527 (Brewer, 4^e, 1455, n^o 3200) : « It is no longer Rome, but Rome's grave, non urbs, sed bustum urbis. »

² Voy. BAUMGARTEN, t. II, p. 541-542.

³ KRAUSE, t. II, p. 61-62.

En vérité, je ne ressens pas moins sa détresse que s'il s'agissait de ma propre patrie! Les hordes pillardes n'ont été arrêtées ni par la majesté de la ville, ni par le souvenir de tout ce que ses lois, ses sciences et ses arts ont été pour le monde entier. Voilà le sujet de notre douleur. »

« Mais ce n'est pas l'Empereur, » ajoutait-il avec raison, « c'est l'armée seule qui est responsable de ces forfaits. Le sac de Rome s'est fait à l'insu de Charles-Quint. Par nature, il est enclin à la clémence, et son âme est trop élevée pour avoir jamais pu autoriser tant de cruautés et de dévastations ¹. »

Le 30 juin, l'Empereur n'avait pas encore été informé « d'une manière positive » des événements de Rome. Aussi, comme il l'écrivait à Launoy, ne savait-il quel ambassadeur envoyer au Saint-Père pour lui témoigner sa douleur et se justifier envers lui. Enfin, vers le milieu de juillet, il chargea Pierre de Veyre de porter à Launoy une instruction où il lui mandait avoir appris avec le plus vif déplaisir la violence brutale qui venait d'attirer de si grandes calamités sur la ville sainte. Il n'avait, certes, jamais prémédité ni voulu pareil attentat. Mais puisque le fait était accompli et que le Pape était encore captif, l'Empereur devait croire que les derniers événements avaient été conduits par la main de Dieu et par sa divine Providence pour frayer la voie à une paix solide entre les princes chrétiens, pour le bien et la tranquillité de la Chrétienté, et afin que le concile, si nécessaire à la réforme de l'Eglise et à l'extirpation de l'hérésie de Luther, pût enfin se réunir². C'est à ces fins, non pour son avantage personnel ni déterminé par des vues humaines, qu'il voulait faire servir la victoire que Dieu venait de permettre. « Nous sentons bien, » poursuivait Charles-Quint, « que le meilleur parti à prendre en ce moment serait de partir immédiatement, de nous rendre auprès de Sa Sainteté, de baiser ses pieds et ses mains, de lui rendre sa pleine liberté et de le replacer nous-mêmes sur le trône de saint Pierre; mais nous ne sommes pas préparés à une telle expédition, et nous ignorons si nous pourrions obtenir des royaumes de Sicile et de Naples les galères et l'argent nécessaires. Le Pape nous a souvent proposé de venir nous visiter en Espagne; plus que jamais nous souhaitons la réalisation de ce projet, car la paix de la Chrétienté deviendrait, grâce à l'in-

¹ *Corp. Reform.*, t. IX, p. 130. — Voy. SCHMIDT, *Mélancthon*, p. 133.

² Même le cardinal Cajetan, que les lansquenets traînèrent dans les rues de Rome, coiffé d'un bonnet de meunier, tantôt en le chassant à coups de pied devant eux, tantôt en le portant, écrivait plus tard à propos du siège et du sac de Rome : « Nos Ecclesie prælati Romæ in prædam direptionemque atque captivitatem dati non infidelibus, sed Christianis justissimo Dei judicio, quia, cum in sal terræ electi essemus, evanuimus, ac ad nihilum utiles nisi ad externas cæremônias externaque bona. » Voy. GREGOROVICS, t. VIII, n° 563.

tervention de Sa Sainteté, beaucoup plus aisée à conclure, du moins cette paix entre nous et le roi de France qui est en ce moment à mes yeux la chose la plus importante pour tous. » Si Clément consentait à se mettre en route, Launoy était chargé de prendre les mesures les mieux entendues pour la sécurité de son voyage, et pour que le Souverain Pontife ne fût surpris ni par les Français ni par les Maures. Il devait se garder de laisser supposer « que le Pape ne venait pas en Espagne de son libre mouvement et qu'il y était amené par contrainte ». Si le vice-roi ne croyait pas pouvoir garantir l'heureuse traversée du Pape, Charles-Quint le chargeait, comme son représentant en Italie, de remettre Clément en liberté et de le rétablir sur le trône. Mais avant de lui rendre cette liberté, « qui devait s'entendre seulement du libre exercice de son pouvoir spirituel, » Launoy avait ordre de se procurer toutes les garanties possibles, car l'Empereur entendait n'être pas abusé une seconde fois et, comme par le passé, ne recevoir que dommage et mortifications en échange de bienfaits.

Charles exigeait comme garantie la remise des places les plus importantes des États de l'Église; il ne les réclamait pas pour lui, mais uniquement pour en garder le gouvernement entre ses mains jusqu'à la signature de la paix universelle et la convocation du concile général, appelé à statuer sur toutes les affaires et réformes ecclésiastiques.

Au Pape personnellement, l'Empereur faisait exprimer la profonde douleur que lui avaient fait éprouver les abominations qui venaient de se commettre; il le pria d'oublier les griefs passés pour ne plus s'appliquer qu'à guérir avec lui les plaies de l'Église. Il était vivement affligé des dissensions des princes chrétiens, et surtout de la situation de l'Allemagne qui, par sa grande puissance, eût seule été en état de repousser les infidèles; et, par le fait des nouvelles hérésies, se trouvait désunie, déchirée, impuissante et réduite à déplorer la ruine de tant d'églises, de monastères et de cités¹.

Aussi l'Empereur souhaitait-il l'entière liberté de Clément dans toutes les questions spirituelles, et désirait sincèrement la paix, sans prétendre quant à lui, à de nouvelles conquêtes en Italie. Il espérait que le Pape, humilié comme souverain temporel, serait plus disposé à lever les obstacles qui s'opposaient encore à la convocation du concile. C'est pourquoi il ne voulait pas lui rendre immédiatement son autorité tem-

¹ Voy. BUCHHOLTZ, t. III, p. 97-103. — Avant de quitter l'Espagne, l'Empereur, dans un discours public, avait dit : « Urbi quoque Romae succurrendum est, quae a nostris militibus, me inscio et absente, direpta et omnibus opibus et fortunis spoliata fuit. Quo facinore testor Deum Opt. Max. nihil mihi molestius aut acerbius accidere potuit. » LAMMER, *Zur Kischengeschichte*, p. 40-41.

porelle, craignant qu'alléguant les mauvais traitements subis, il n'en fit le prétexte de nouvelles guerres ¹.

Pour bien prouver son bon vouloir, Charles-Quint déclara aux ambassadeurs d'Angleterre et de France (septembre 1527) qu'il était prêt à accepter les propositions de François I^{er} par rapport à la Bourgogne et à la libération de ses fils en échange d'une rançon, pourvu que le général français Lautrec évacuât immédiatement l'Italie et restituât les villes de Gênes, de Pavie et d'Alexandrie ².

Mais la France et l'Angleterre, qui, le 18 août 1526, s'étaient de nouveau liguées contre l'Empereur, ne voulaient pas entendre parler de paix, et François la mit à des conditions si onéreuses qu'il fut impossible à Charles-Quint d'y souscrire. Le roi exigeait que le duc de Milan, Sforzo, qui avait pris part à tant de ligues et de conspirations contre l'Empereur, fût, sans condition et sans enquête, rétabli immédiatement dans ses états, et que Charles-Quint libérât les princes français avant même que Lautrec n'eût été rappelé. De plus, il entendait faire reconnaître son autorité non seulement en Lombardie, mais à Naples.

En janvier 1528, Lautrec envahit le royaume de Naples et occupa la plupart de ses villes fortifiées. La capitale seule, et Gaëte, demeurèrent au pouvoir des Impériaux. Les Vénitiens s'emparèrent des ports d'Apulie, et Philippe Doria battit la flotte impériale près d'Amalfi; mais Charles parvint à attacher à ses intérêts le génois André Doria, en lui garantissant l'indépendance de Gênes. Peu après, la peste sévit avec une telle violence dans l'armée française campée devant Naples que sur vingt-cinq mille hommes, cinq mille seulement échappèrent au fléau. « Nous fîmes une sortie contre la ville, » écrit Schärtlin de Burtenbach; « nous n'avions qu'une méchante petite armée, et néanmoins nous battîmes notre ennemi à la merci de Dieu; nous lui primes son artillerie et tout ce qu'il possédait. » A Aversa, les Français furent mis en déroute. « En somme, ce qui n'était pas massacré mourait de soi-même ³. C'est ainsi que

¹ Voy. BUCHHOLTZ, t. III, p. 103. — Le 7 octobre 1527, un ambassadeur anglais mandait de Rome à Londres : « The general of the Franciscan order came from Spain to Rome, and told the Pope, in the Emperor's name, that he should be liberated on condition of holding a general council for the reformation of the Church... The Pope answered that he would agree to a council, but Christian princes must first agree with each other about the place where it shall be held. » BREWER, 4^e, 1573, n° 3176.

² BUCHHOLTZ, t. III, p. 114-116. — Dépêche de l'Empereur du 5 février 1528 à N. Perrenot, ambassadeur à Paris. — Voy. Lanz, t. I, p. 259-262.

³ *Lebenbeschreibung*, p. 25-26. — Le 29 août 1528, Morone écrivait de Naples à l'ambassadeur impérial près du Saint-Siège : *Victoria, victoria, victoria! Li Francesi sono debellati et rotti et alcune reliquiese ne fugieno verso Aversa.* » Dans MOLINI, *Documenti di storia Ital.*, t. II, p. 81.

nous pûmes restituer ce pays à Sa Majesté l'Empereur. » Le 12 septembre André Doria délivrait sa patrie du joug des Français.

Clément VII, en vertu d'un traité signé avec les plénipotentiaires de Charles-Quint (26 novembre 1527), recouvra non seulement le libre exercice de son pouvoir spirituel, mais encore ses droits de souverain temporel. Charles ne gardait sous sa domination que quelques places fortes, et cela seulement jusqu'à ce que Clément eût rempli loyalement ses engagements, « autant, du moins, que cela lui serait possible ». Clément, assisté du sacré collège, promettait de conclure la paix, et, pour la réforme de l'Eglise et l'extirpation de l'hérésie luthérienne, de convoquer le plus tôt possible le concile général. En vain les anciens alliés du Pape voulurent-ils l'entraîner dans une guerre contre l'Empereur, le Pape s'y refusa nettement. « Nous sommes décidés à rester neutre, » écrivait-il le 6 mai 1528 au gouverneur de Plaisance. « Père commun de tous les fidèles, nous ne souhaitons que la paix. » Après le succès remporté devant Naples par les armes impériales, il rentra à Rome à l'instante prière des ambassadeurs de Charles-Quint. Il écrivait à l'Empereur le 24 octobre 1528 : « Un horrible cadavre mutilé s'est offert à nos regards épouvantés, rien ne peut tempérer notre douleur, rien ne peut relever la malheureuse Rome et consoler l'Eglise, si ce n'est la perspective d'une paix solide et durable ¹. »

Sur le désir de l'Empereur, le Pape promit d'envoyer un légat à la Diète de Spire.

II

La déclaration impériale, apportée à la connaissance des Etats le jour même de l'ouverture de la Diète de Spire (25 mars 1529), portait en substance : « Les doctrines et pernicieuses hérésies qui se sont introduites en Allemagne, non seulement sont injurieuses aux saintes ordonnances et traditions du passé, mais encore deviennent la source de guerres funestes, d'insurrections, de calamités de tout genre et de rixes sanglantes; elles ne subsistent qu'au mépris manifeste des édits impériaux et des décisions prises par les Etats. Le concile général, dont les Etats eux-mêmes ont réclamé la convocation, est sur le point de s'ouvrir. Le Pape, réconcilié avec l'Empereur, se déclare prêt à l'accorder à la Chrétienté dans un espace de temps très rapproché; on va pouvoir enfin travailler efficacement à l'extirpation des hérésies, au rétablissement de la vraie

¹ Voy. von REUMONT, t. III, Abth. 2^a, p. 218-232.

foi, et tous pourront en paix demeurer bons chrétiens. Le désir et la volonté de l'Empereur, qui s'adressait dans ce but à tous les membres de la Diète, étaient donc que, sous peine de perdre leurs droits régaliens et féodaux, leurs libertés et privilèges, sous peine aussi d'encourir d'autres châtimens également rigoureux, aucun prince séculier ou spirituel n'osât, jusqu'au concile, faire violence à un autre prince ou pouvoir sous prétexte de religion, soit par la confiscation ou l'interdiction de son autorité spirituelle ou civile, soit en le contraignant à professer une foi tronquée ou étrangère, soit, enfin, en l'obligeant d'adhérer aux sectes nouvelles, comme cela s'était déjà passé en plusieurs lieux. Celui qui, au mépris de cet ordre, se rendrait coupable de quelque acte de ce genre, s'exposerait à se voir aussitôt frappé du ban d'Empire.

Cette déclaration condamnait formellement les actes tyranniques dont les Catholiques venaient d'être les victimes.

L'article du recez de la précédente Diète, portant que, dans la question de l'édit de Worms, tout membre de l'Empire, ainsi que ses subordonnés, serait libre, jusqu'au concile, de se comporter, d'ordonner et d'établir touchant la religion à l'intérieur de ses possessions, selon qu'il le jugerait bon, et comme il espérait pouvoir en porter la responsabilité devant Dieu et devant l'Empereur, « ayant été interprété et expliqué par plusieurs d'une façon arbitraire, il en était résulté beaucoup de troubles et de malentendus par rapport à la foi, et de graves rebellions des sujets contre les autorités ».

Afin donc que ledit article ne fût plus à l'avenir interprété selon le caprice de chacun, l'Empereur, en vertu de la toute-puissance qui lui appartenait, le déclarait nul et non avenu, « l'anéantissant dans le passé et pour le présent ». A cet article serait substitué purement et simplement l'ancienne formule approuvée par l'Empereur, lequel était bien résolu à faire respecter sa volonté par les Électeurs, princes et autres membres de l'Empire ¹.

Mais les États ne reconnurent pas un tel pouvoir à l'Empereur sans y apporter des restrictions.

Une commission, nommée pour délibérer sur ce point, décida le 22 mars à une très forte majorité que l'article de la Diète de Spire serait supprimé et l'article impérial inséré en son lieu et place, mais à la condition qu'on le présenterait à l'acceptation des États non dans sa forme primitive, mais « adouci » ². Le rapport de la commission portait: « Il appartient à l'Empereur; en

¹ Proposition impériale. — Voy. les *Frankfurter Reichstagsacten*, t. XLIII, fol. 61-72. — MÜLLER, *Historie von der evangel. Stände Protestation und Appellation*, p. 22 — et suiv.

² Voy. NEY, p. 127.

sa qualité de tuteur suprême et de chef temporel de la Chrétienté, de convoquer un concile libre et général dans le délai d'une année au plus; et ledit concile s'ouvrira au plus tard dans deux ans, à Metz, Cologne, Strasbourg ou toute autre ville d'Allemagne. Mais si, pour un motif quelconque, le concile ne pouvait se réunir, ce qu'à Dieu ne plaise, l'Empereur serait tenu de convoquer en assemblée générale les Etats de la nation germanique, et devrait y assister en personne. En outre, comme l'article de la Diète de Spire de 1526, a été cause de beaucoup de graves malentendus et a permis à de nombreuses sectes et hérésies de se produire, les États déclarent que ceux qui jusqu'à ce jour se sont conformés à l'édit de Worms devront s'y tenir attachés jusqu'au prochain concile, mais que les autres membres du Saint-Empire, dans les états desquels ces nouvelles doctrines se sont introduites et qui ne pourraient les en extirper sans courir risque de soulever des émeutes et des séditions, s'engageront, autant que la chose sera possible, à interdire toute innovation dans la foi jusqu'au futur concile; les doctrines, ou sectes opposées à la foi au Très Saint Sacrement du corps et du sang du Sauveur seront réprimées; la messe ne sera pas abolie, et personne, dans les lieux où la nouvelle doctrine prédomine, n'aura le droit de défendre qu'elle soit célébrée ou ouïe; d'autre part, personne ne sera contraint d'y assister. Un édit sévère sera publié contre les Anabaptistes. Aucun membre ecclésiastique ou séculier du Saint-Empire ne pourra en opprimer un autre, soit en usurpant son autorité, soit en confisquant ses biens, rentes, redevances ou revenus, de quelque manière que ce soit. Et si un attentat de ce genre était commis, la Chambre Impériale serait autorisée à frapper le coupable de proscription; les pouvoirs voisins sont menacés de la même peine dans le cas où ils offriraient aide et protection au banni.

Assurément ces modifications « adouciaient » singulièrement la pensée de l'Empereur; elles donnaient pleine liberté d'action aux autorités luthériennes, et leur permettaient de professer leur religion en pleine sécurité jusqu'aux décisions du futur concile. La commission ne demandait aux membres protestants de l'Empire que de laisser aux Catholiques la liberté de leur culte et la possession de leurs biens.

Cependant ils rejetèrent des propositions si modérées.

Après qu'elle seurent été présentées à la Diète (3 avril), le délégué de Francfort, Furstemberg, écrivait à son gouvernement (7 avril) : « La plupart des cités sont très aigries au sujet de l'article sur la religion; pour beaucoup de motifs, elles ne sont pas d'avis de l'adopter, car on y a mêlé une quantité de « petits mots » que les

villes, pour lesquelles, d'ailleurs, on se montre mal disposé, ne trouvent ni tolérables ni acceptables. Il y est dit, par exemple, qu'il ne sera fait violence à personne dans son autorité ou dans ses biens pour motif de religion. Or, si ce point est adopté, le clergé aura toute liberté d'élire ou de déposer les prédicants, de rétablir les abus et de faire encore bien d'autres merveilles ¹. »

Nuremberg, dès le 27 mars, proposait de protester énergiquement contre le retrait de l'article de Spire ², et le délégué de Memmingen trouvait le projet de la commission « inacceptable, romain et diabolique ³ ».

« Le roi et les commissaires impériaux, » écrit Furstemberg, « virent bien que le recez de la Diète ne serait pas accepté par les villes » ; Ferdinand résolut donc de faire appel aux délégués de huit cités rhénanes et des huit villes souabes restées jusque-là fermement attachées à l'ancienne foi ; il leur exprima sa gratitude pour l'obéissance qu'elles avaient jusque-là montrée aux ordres de l'Empereur, les supplia de repousser à l'avenir avec la même fermeté tout changement, toute innovation dans la religion, et de s'employer avec zèle auprès des villes luthériennes pour qu'elles retournassent à l'unité chrétienne. Il représenta ensuite aux délégués des vingt et une villes luthériennes, parmi lesquelles Strasbourg, Francfort, Nuremberg, Constance, Augsbourg et Ulm, que, rebelles envers les édits, elles avaient adopté beaucoup de doctrines plus capables de fomenter la révolte et la discorde que de procurer la gloire de Dieu. Il les conjura d'y renoncer, de ne plus s'occuper de controverse religieuse jusqu'à la convocation du prochain concile, et de se conduire de telle sorte, par rapport aux délibérations de la Diète, qu'une entente cordiale pût enfin s'établir sur la base de la déclaration impériale. A ces ouvertures, Jacques Sturm, délégué de Strasbourg, répondit au nom de ses collègues beaucoup de paroles disertes et fleuries, assurant Ferdinand que si les villes avaient fait quelques innovations dans la religion, ce n'était point par esprit de rébellion, mais seulement pour obéir à leur conscience, et qu'elles n'auraient pu agir autrement sans compromettre la paix et l'union entre les citoyens ; les cités, plus encore que les princes, avaient en horreur les séditions et la guerre civile. Renoncer à l'œuvre commencée était contraire à leur conscience ; en ce qui concernait la religion, elles n'obéiraient qu'à l'évangile, mais elles ne

¹ Reichstagsacten, t. XLIII, fol. 81. — NEX, p. 338.

² NEX, p. 143.

³ KEIM, Schwäbische Reformationsgeschichte, p. 90.

refuseraient pas de se laisser avertir, reprendre et guider par un concile chrétien¹ ».

Pour décider les villes à signer le recez, pour leur faire accepter le passage qui les rebutait le plus dans le projet de la commission : « personne ne sera inquiété dans son autorité, tous pourront rester fidèles aux traditions du passé ; » l'Électeur Palatin et le margrave de Bade réunirent leurs efforts, et réussirent à faire adopter de nouvelles modifications. On prépara donc un second projet, dans lequel on eut soin d'éliminer les mots « autorité » et « tradition », et l'on remania l'article de la manière suivante : « Aucun membre temporel ou spirituel de l'Empire ne pourra, sous prétexte de religion, opprimer, contraindre ou envahir les possessions d'un autre, ni confisquer ses revenus, redevances ou biens. Aucun pouvoir ne pourra non plus prendre sous sa protection les sujets d'un pouvoir voisin, sous peine d'encourir les châtimens portés à Worms contre tout perturbateur de la Paix-Publique². »

Mais cet adoucissement ne parvint pas encore à satisfaire les Luthériens.

« Je crois, » écrivait Furstemberg le 11 avril à propos de l'article adouci, « que les clercs redoutent un piège et que le présent leur cause infiniment moins d'anxiété que l'avenir. Ils mettent tout leur zèle, toute leur énergie à conjurer les maux qu'ils pressentent. Ils voudraient bien aussi recouvrer ce qu'ils ont perdu³. »

Le 12 avril, les Électeurs et les princes adoptaient à une grande majorité les conclusions du rapport de la commission avec les modifications qui y avaient été apportées. Avis en fut donné aux villes ; vingt et une se tinrent pour satisfaites, mais dix-huit refusèrent leur adhésion, et s'élevèrent avec chaleur, ainsi que les princes luthériens, contre les conclusions de la majorité⁴.

Pour tous ces mécontents, le discours prononcé en séance solennelle par le légat du Pape, Pic della Mirandole, demeura sans effet. Le Pape, avait dit le légat, s'offre de grand cœur à fournir aux Allemands des secours contre les Turcs ; il ne désire rien tant que de travailler au rétablissement de la paix entre l'Empereur, le roi de France et les autres puissances ; il se propose de convoquer l'été prochain un concile général, afin que l'Allemagne, en bonne intelligence avec

¹ Lettre de Fürstemberg, 7 avril, dans les *Frankfurter Reichsagslacten*, t. XLIII, fol. 81, — et NEX, p. 165-170, 327-329.

² NEX, p. 176-178.

³ *Reichstagslacten*, t. XLIII, fol. 85. — NEX, p. 359.

⁴ Pour plus de détails sur ces délibérations, voy. NEX, p. 178 et suiv.

les autres nations chrétiennes, puisse s'entendre avec elles sur toutes les questions religieuses débattues ¹.

Depuis la violation de la Paix-Publique par Philippe de Hesse, la méfiance, les ressentiments, l'aigreur n'avaient cessé de régner parmi les membres de la Diète, et les rancunes mutuelles s'y accentuaient toujours davantage. L'Électeur de Saxe écrivait à son fils qu'il n'avait encore reçu de visite d'aucun des membres du parti opposé au sien. « Le Palatinat ne connaît plus la Saxe, » écrivait le comte Albert de Mansfeld au prince Jean ², et Mélanchthon croyait lire sur le visage des princes ecclésiastiques, plus nombreux à Spire qu'aux Diètes précédentes, la haine violente qu'ils nourrissaient contre les Luthériens, et les projets hostiles dont leur esprit était agité ³. « Le Christ est encore une fois aux mains de Caïphe et de Pilate, » écrivait Jacques Sturm au conseil de Strasbourg ⁴. Le vendredi saint, au grand scandale des Catholiques, Philippe de Hesse autorisait une chasse au loup, profanant ainsi ce jour, jusqu'à sacré pour tous les chrétiens ⁵.

De son côté, François 1^{er} n'oubliait rien pour semer les méfiances et pour exciter les membres de la Diète contre l'Empereur. « La plus extrême prudence était nécessaire, mandait-il à l'archevêque de Mayence, car le zèle religieux dont l'Empereur faisait montre était loin d'être pur; ce n'était qu'un manteau dont il se servait pour dissimuler son insatiable ambition. Il ne visait évidemment qu'à l'asservissement des princes allemands; ceux-ci devaient tout autant se défier de son frère Ferdinand, qui ne donnait de bonnes paroles qu'afin d'obtenir l'argent nécessaire à l'entretien de son armée et à l'affermissement de son pouvoir en Hongrie, buts qui n'intéressaient en rien la noble et puissante Allemagne ⁶. » Le 25 mars, François faisait part aux États du profond chagrin qu'il éprouvait de voir l'Allemagne opprimée par la maison d'Autriche, accablée de maux, et soumise à la dure tyrannie de l'Empereur. Quant à lui, il aimait l'Allemagne, il ne voulait que la paix, et son plus grand désir était de marcher contre les Turcs avec les princes allemands. L'Empereur seul portait la responsabilité des invasions musulmanes.

¹ NEY, p. 207-208.

² Voy. PLANCE, t. II, p. 435-436.

³ Le 15 mars, à Camerarius, *Corp. Reform.*, t. I, p. 1039.

⁴ Voy. JUNG, *Reichstag zu Speyer, Actenstücke*, 4.

⁵ Voy. la chanson populaire contre Philippe, dans Liliencron, t. IV, p. 359.

A Spire, aux yeux de tous,
Il a chassé le loup dans la campagne,
Par pure vanterie, un vendredi saint,
Par où il a été cause que plus d'un chrétien
N'a pas été entendre la Passion.

* * SENCKENBERG, *Acta et Pacta*, p. 513.

Au fond, la maison d'Autriche méprisait l'Allemagne, et sa triste ambition n'avait d'autre visée que la possession de l'Italie, « ce bourbier, où venaient se réunir tous les fléaux de la terre et qui n'avait jamais apporté que misère et calamités à la noble Germanie ¹ ».

A ce même moment, François, que l'ardent désir de posséder le « bourbier de tous les fléaux de la terre » avait seul poussé à continuer la guerre, dirigeait de nouvelles troupes vers l'Italie dans l'espoir de reprendre le Milanais à l'Empire en s'appuyant sur les Vénitiens.

A Spire, son chargé d'affaires avait ordre de nouer en sous main des relations secrètes avec les princes « bien intentionnés ² ».

Pendant, tandis que les États délibéraient, les princes nouveaux croyants formaient entre eux des complots pour la défense à main armée de la « divine parole », et Philippe de Hesse déployait un zèle extrême dans l'organisation d'une ligue puissante, « destinée à la défense et à la diffusion de l'évangile ».

Le 4 avril, le jour même où Ferdinand parlementait avec les députés des villes, le député d'Ulm, Besserer, mandait à son gouvernement que le Landgrave s'était entretenu avec lui du rétablissement du duc Ulrich, « lequel tenait bon pour l'évangile, » et qu'il avait ajouté: « Si le diable emportait le margrave Joachim, l'Électeur de Brandebourg et mon beau-père le duc Georges de Saxe, ce serait une bien bonne aubaine, car ils ont tous deux des fils bien disposés pour la bonne cause, et alors nous regarderions les curés d'un tel œil qu'ils ne demanderaient pas mieux que de nous laisser en paix! » Philippe ayant dit à Besserer que le conseil d'Ulm n'avait à attendre de lui que des preuves de sa bienveillance, Besserer répondit que « parmi le peuple d'Ulm le Landgrave était en grande faveur ».

Déjà le Landgrave s'était vanté de la popularité dont il jouissait lorsqu'en 1528 il était venu solliciter l'appui de la France ³.

Une armée de quatorze mille hommes suffirait pour faire baisser la tête à tous les ennemis de l'Évangile, assurait Philippe aux députés d'Ulm. Aussi ces derniers exprimèrent-ils à leur gouvernement le désir de voir Ulm entrer en relation avec Strasbourg et Nuremberg. Lindau et Constance seraient faciles à gagner, et par elles on pourrait donner la main à la Suisse, affirmaient Philippe et le député de Saint-Gall, zélé zwinglien. « Et remarquez qu'en pareil cas, non seulement les gens du peuple, mais les princes et les villes s'empresseraient d'entrer dans notre ligue, car les pouvoirs

¹ JUNG, *Reichstag zu Speyer, Actenstücke*, p. 20-23. — WEISS, t. I, p. 433-438.

² Voy. les *Aufzeichnungen*, p. 49, note 1.

³ Voy. plus haut.

qui voudraient nous tourner le dos seraient chassés par leurs sujets ¹. »

C'est ainsi que le parti des nouveaux croyants ne craignait pas de fonder leurs espérances sur un soulèvement populaire.

Donner la main à la Suisse par l'entremise de Constance semblait, en effet, chose aisée, car depuis longtemps cette ville avait fait alliance avec les confédérés suisses. La première d'entre les cités impériales, elle avait, redoutant l'Empereur et les princes catholiques voisins à cause des violences et des persécutions dont elle avait accablé l'ancien culte, cherché aide et protection du côté de la Suisse et, par le fait de son entrée dans la confédération, avait rompu tous les liens qui l'attachaient à l'Empire. Le jour de Noël 1527, Constance et Zurich avaient signé entre elles ce qu'elles appelaient « le traité de garantie chrétienne », c'est-à-dire une alliance offensive et défensive dans tous les périls qui pourraient survenir au sujet de la religion. D'après les conditions de ce traité, les citoyens des deux cités devaient réciproquement se traiter en frères; leurs pouvoirs dirigeants étaient laissés libres d'agir sous leur propre responsabilité dans les affaires de religion. En cas d'attaque, les villes se promettaient un mutuel appui. Outre cela, dans la prévision de succès militaires futurs, elles avaient stipulé que si des seigneuries, châteaux, terres ou domaines venaient à tomber en leur pouvoir, le pays conquis appartiendrait à l'une aussi bien qu'à l'autre cité, l'une n'y ayant pas plus de droit que l'autre. Aussitôt que ce contrat fut connu, la Régence d'Empire, la Ligue Souabe et le roi Ferdinand firent entendre de vives réclamations, et protestèrent hautement contre ce prétendu « traité de garantie chrétienne ». Ils ne pouvaient admettre que la ville libre de Constance fût ainsi détachée de l'Empire, et rappelaient que l'évêque de la cité, injustement dépouillé de son autorité et de ses biens, était prince du Saint-Empire et, par conséquent, sous la protection immédiate de l'Empereur. Mais ces protestations restèrent sans effet. Le 31 janvier 1528, Constance associait Berne au « traité de garantie chrétienne »; puis vinrent d'autres conventions et alliances entre Zurich, Saint-Gall, Biel, Mulhouse et Bâle. A l'instigation de Zwingli, Zurich, au moment même où Philippe de Hesse s'appêtait à envahir les états de l'archevêque de Mayence et les évêchés de Bamberg et de Wurzburg, pressa le conseil de Berne de s'armer contre les cantons catholiques ². « Pour nous, nous serions fort aises de rester en paix, » écrivait, de Lucerne, Thomas Murner à un ami de Strasbourg, « mais

¹ KEIM, *Ulm*, p. 159-160, et *Schwäbische Reformationsgeschichte*, p. 112.

² Pour plus de détails, voy. ROURER, p. 4-9.

la nouvelle religion a l'art de ne jamais rester en repos et de ne pas laisser la paix aux autres ¹. » En mai 1528, des négociations avaient déjà été entamées au sujet de l'admission de Strasbourg dans le « traité de garantie chrétienne ² ». Et comme, à cause des violences exercées par le conseil contre les Catholiques, le député de Strasbourg, Jacques Sturm, était menacé de perdre le siège et la voix aux assemblées de la Diète, Sturm, tout en colère, s'écria un jour en pleine séance : « Si, pour avoir pris les intérêts de la gloire de Dieu, Strasbourg se voyait privée de ses droits, l'Empire n'aurait plus rien à attendre d'elle à l'avenir ! » Plusieurs princes lui ayant alors demandé où donc Strasbourg comptait trouver aide et protection, Sturm répondit : « Depuis longtemps le roi de France nous presse de nous réunir à lui. Il nous offre un revenu mensuel de plusieurs milliers de couronnes d'or; la Suisse désire aussi nous voir entrer dans sa confédération, à l'exemple de Bâle. » Jacques Sturm prêta l'oreille avec empressement aux propositions de Philippe de Hesse, relativement à la formation d'une ligue entre les princes et les villes appartenant à la foi nouvelle, et le Landgrave ne tarda pas à joindre l'adhésion de Strasbourg à celles de Nuremberg et d'Ulm ³. Mathieu Pfarrer, autre délégué de Strasbourg, écrivait de Spire à son conseil, « qu'il ne pouvait s'empêcher de plaindre les Catholiques, parce que, s'ils ne se convertissaient et ne laissaient toute liberté à un peuple altéré de vérité, ils périraient tous comme Pharaon et son armée avaient péri dans la mer Rouge ⁴ ».

Dans une séance générale des États, et sur la proposition de la commission, les deux collègues princiers rédigèrent une adresse à l'Empereur. Ils y remerciaient Charles-Quint du zèle dont il avait fait preuve dans l'affaire du concile et le suppliaient d'en hâter la convocation pour l'heureux apaisement des dissensions religieuses; ils le conjuraient de se rendre le plus promptement possible en Allemagne, pour y travailler au rétablissement de la paix entre les puissances chrétiennes.

Le 19 avril, les commissaires impériaux déclarèrent en séance générale des États qu'en vertu des pleins pouvoirs dont ils étaient revêtus, au nom de l'Empereur et au leur propre, ils acceptaient, touchant la foi, la déclaration de la majorité des membres de la Diète, et se proposaient de la publier sous forme de recez. Quant au cahier de doléances présenté par l'Électeur de Saxe et autres pouvoirs luthé-

¹ *Eidgenössische Abschiede*, t. IV, *Abth.* 1b, p. 73.

² ROHREN, p. 10.

³ KEIM, *Schwäbische Reformationsgeschichte*, p. 113. — JUNG, *Reichstag zu Speir*, *Actenstücke*, p. 33. — NEY, p. 218-219.

⁴ JUNG, *Actenstücke*, p. 25.

riens, ils le laissaient subsister tel quel, persuadés que les plaignants, selon l'ancienne et louable coutume du passé, ne refuseraient pas de signer le procès-verbal approuvé par l'Empereur et accepté par la majorité ¹.

Ce recez, comme on l'a vu, garantissait aux pouvoirs luthériens le libre exercice de leur religion et de leur culte à l'intérieur de leurs possessions, et se bornait à réclamer la tolérance pour les Catholiques restés fidèles à leur foi. Il ne nous nuit en rien, » avouait Mélanchthon ; « nous sommes, grâce aux conclusions de la Diète, mieux à l'abri que nous ne l'étions après la dernière assemblée de Spire ². »

Mais les princes et les villes, qui n'étaient parvenus à établir les nouvelles églises qu'au moyen de la persécution, entendaient maintenir le résultat obtenu au moyen de la même intolérance.

Ils protestèrent donc contre le recez qui leur faisait un devoir de la tolérance, et c'est à dater de ce jour que le nom de protestants leur fut appliqué.

Le 19 avril, Jean de Saxe, Georges de Brandebourg-Culmbach, Philippe de Hesse, les ducs Ernest et Frantz de Lunébourg et le prince Wolfgang d'Anhalt présentèrent leur protestation. De graves raisons, d'impérieux motifs, prétendaient-ils, les empêchaient de souscrire à tous les articles du procès-verbal proposé. Il avait évidemment été dressé en haine de Dieu, de sa sainte parole et du précédent recez de Spire. Ils déclaraient s'en tenir à la décision de cette dernière assemblée. Les efforts de leurs adversaires pour l'ancêtre étaient vains ; ils regardaient leur décision comme nulle, non avenue et ne les obligeant en rien. Au nom des villes qui partageaient cette manière de voir, Jacques Sturm se joignit à la protestation des princes.

Mélanchthon, dans une lettre confidentielle datée du 21 avril, appelle cette protestation « une mesure grosse de périls ».

« Nous n'aurions rien à craindre, » écrit-il, « si les nôtres étaient plus maniables, plus habiles ou plus expérimentés, et, sur deux points, se montraient plus équitables, à savoir : quant au contingent à fournir pour la campagne contre les Turcs et quant à l'entretien de la Chambre Impériale ³. »

Depuis qu'en Hongrie les affaires de Ferdinand avaient pris une mauvaise tournure, on s'attendait à chaque instant, en Allemagne, à l'invasion des Turcs.

¹ NEY, p. 215, 223-229.

² « Articuli enim ibi facti non gravant nos, imo plus timentur nos, quam superioris conventus decretum. » *Corp. Reform.*, t. I, p. 1059. — Voy. NEY, p. 221, note.

³ Lettre à Camérarius, *Corp. Reform.*, t. I, p. 1060.

Jérôme Lasky, le chargé de pouvoirs de Zapoli, avait remis au sultan un plan de guerre où se trouvaient exposés dans le plus grand détail les moyens les plus sûrs de vaincre Ferdinand. A la vérité, le grand vizir, Ibrahim Pacha, n'avait pas donné son assentiment à toutes les parties de ce plan, mais cependant il avait consenti à fournir cinquante bombardes, et avait autorisé Lasky à échelonner les troupes de Zapoli en Moldavie et en Valachie. Le sultan, avouait-il à Lasky, « brûlait d'envie d'aller attaquer Ferdinand au cœur de ses états ». Lorsque Ferdinand, au commencement de juin 1528, fit offrir la paix au sultan de Constantinople par l'entremise de deux ambassadeurs, en revendiquant, toutefois, les forteresses et villes enlevées à la Hongrie, dût-il donner pour leur rachat des indemnités considérables, le grand vizir lui répondit : « Le jour où le cheval de mon maître touche de son sabot un coin de terre, cette terre lui appartient. Si Ferdinand veut la paix, il n'a qu'un seul moyen de l'obtenir : qu'il renonce à la Hongrie et à Bude; nous verrons ensuite à traiter avec lui des affaires de l'Allemagne ¹. »

Les partisans de Zapoli, s'appuyant sur les promesses du sultan, recommençaient à se rassembler en Hongrie, et le voïvode leur envoyait des troupes et de l'argent. Vers la fin de septembre, l'armée de Ferdinand subit un grave échec à Saros Patak, et Zapoli rentra aussitôt en Hongrie. Les bandes turques se répandirent en Croatie, dans la Carniole, désolèrent tout le pays par le meurtre et l'incendie, et emmenèrent en captivité trente mille prisonniers, hommes et femmes ². Le sultan se préparait à la guerre par un déploiement considérable de forces et signifiait comme il suit ses intentions à Ferdinand : « Tu peux t'attendre à recevoir sous peu notre visite, nous le jurons sur notre couronne. Nous entrerons à Vienne avec notre armée, riche des dépouilles de treize royaumes, et notre intention est de faire périr de la plus horrible mort que nous puissions inventer tous ceux qui t'auront prêté secours. Attends-toi également à voir avant peu l'Allemagne proprement dite envahie et attaquée, car nous avons juré ta perte et celle de ton frère ³ ».

Ferdinand déclara aux États, réunis à Spire, que de sûres informations l'avaient averti de l'approche de Soliman; qu'il s'avancait à la tête d'une armée de trois cent mille hommes, et prétendait étendre sa domination jusqu'à Cologne. Il conjura les membres de l'Empire d'agir avec grande célérité et énergie; il fallait à tout prix

¹ Relation de l'ambassade de Habordanoz et Weichselberger, voy. BUCHHOLTZ, t. III, p. 592-595.

² Lettre de convocation de l'Empereur, 30 novembre 1528, dans NEY, p. 292.

³ *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, 1876, p. 112.

devancer « le commun ennemi », se trouver aux frontières avant lui, et l'empêcher d'exercer sa fureur en Allemagne. Ne serait-il pas honteux pour les Allemands, disait le roi, que Soliman, qui avait à traverser tant de contrées désertes et sauvages, fût plus tôt arrivé au lieu du combat, avec sa formidable armée, que les princes allemands, qui avaient toute facilité, en descendant le Danube, d'être les premiers en état d'offrir la bataille ? Oubliait-on que si les Turcs imposaient leur domination à l'Empire, ce serait un effroyable malheur pour le monde entier ¹ ?

Néanmoins ce ne fut qu'après avoir appris que la flotte turque longeait les côtes de Sicile² que les États se décidèrent à agir. Malgré l'imminence du péril, les princes et villes protestantes refusèrent nettement de fournir aucun secours avant d'avoir obtenu ce qu'ils désiraient par rapport à la religion ³.

Dans leur protestation du 19 avril, ils avaient annoncé leur intention de quitter Spire immédiatement, et de ne plus assister aux séances de la Diète. A leur requête, Ferdinand avait consenti à leur donner audience pour les entendre formuler « leurs griefs et leurs désirs ». Cependant les princes ne parurent point, et se bornèrent à faire remettre au roi, par l'entremise de quelques-uns de leurs conseillers, une nouvelle protestation, plus étendue que la précédente.

Ils y déclaraient de nouveau qu'ils ne pouvaient consentir ni à l'abrogation, ni aux prétendus adoucissements du recez de Spire.

Jamais Charles-Quint n'avait sanctionné ce recez ; il en avait au contraire ordonné la suppression.

Et cependant, pour justifier leur conduite, les Luthériens en appelaient à l'Empereur. « Nous protestons, » dirent-ils, « surtout parce que nous tenons pour indubitable que Sa Majesté Impériale est un souverain chrétien juste et équitable, et que nous sommes certains que la majorité des hauts et puissants seigneurs de la Diète n'est pas moins que nous inébranlable dans sa volonté de tenir, exécuter et accomplir loyalement ce qu'elle a une fois consenti, signé et scellé, et cela à la lettre, sans hésitation ni restriction. Il nous est impossible, devant Dieu et devant les hommes, d'adopter les conclusions de la majorité ; nous ne saurions prendre une telle responsabilité. Comment consentirions-nous à ce que ceux de nos sujets qui s'en sont tenus jusqu'ici à l'édit de Worms soient autorisés à agir de même jusqu'au prochain concile ? Nous ne serions en aucune manière excusables devant Dieu, si quel-

¹ BUCHHOLTZ, t. III, p. 258-260. — NEY, p. 103-104.

² Lettre de Mélanchthon, 4 avril 1529. *Corp. Reform.*, t. 1, p. 1047.

³ NEY, p. 119 et suiv., p. 209-210.

qu'un, par suite de notre adhésion, s'écartait de ce que nous tenons pour divinement et chrétiennement établi sur le témoignage de Dieu même, et si, contre notre conscience, nous devons le contraindre à obéir à l'édit, car ce serait condamner nous-mêmes notre propre doctrine. »

Ils ne pouvaient pas davantage, comme on le leur demandait, autoriser la célébration de la messe, leurs prédicants ayant combattu et réfuté l'institution du sacrifice catholique au moyen des textes saints, divins, irréfutables de la sainte Écriture, et en sa place établi, d'après l'institution du Christ et l'usage des Apôtres, la sainte et vénérable Cène du Rédempteur et Sauveur, communément appelée messe évangélique. Tolérer la messe catholique serait condamner comme fausse la doctrine de leurs prédicants, et provoquer dans la nation, surtout parmi les amis vraiment zélés du nom et de la gloire de Dieu, les dissensions et l'émeute.

Mais tandis qu'ils refusaient d'autoriser chez eux le culte catholique, les princes favorisaient une doctrine que Luther avait condamnée avec la dernière violence, allant jusqu'à juger son auteur digne des sévères jugements de Dieu et des peines éternelles. Le recez de la Diète demandait que la doctrine et la secte opposées à la foi au très saint Sacrement du vrai Corps et du vrai Sang de Jésus-Christ fût interdite, et qu'il fût défendu de l'exposer en chaire. Néanmoins, par complaisance pour les villes zwingliennes, avec lesquelles il semblait important de rester en bons termes, les princes refusèrent d'accepter cet article, prétendant que Sa Majesté Impériale ne s'était pas encore expliquée nettement sur ce point, et que les disciples de Zwingle n'avaient été jusque-là ni entendus ni examinés. S'agissait-il de la foi catholique, ils tranchaient d'eux-mêmes la question, et l'appelaient culte idolâtrique, ou même, avec Philippe de Hesse, culte diabolique. S'agissait-il au contraire de la doctrine de Zwingle sur l'Eucharistie, ils déclaraient vouloir s'en remettre aux décisions du concile. « Si de si importantes questions sont tranchées en dehors de l'autorité du futur concile, pesons bien, » disaient-ils, « les malentendus qui pourraient en résulter et quel tort serait fait par là à Sa Majesté Impériale et à tous les membres de l'Empire. »

Le 21 avril, Ferdinand fit prier l'Électeur de Saxe, ainsi que les autres princes protestants, de se rendre le jour suivant dans la salle du conseil, où la Diète tenait ordinairement ses séances ¹. « Par écrit, » disait-il, « aucun bon résultat ne peut être obtenu. » Il se déclarait prêt à discuter avec eux au sujet de leur protestation et des conclu-

¹ Voy. NER, 223-228, note.

sions de la Diète, décidé à tout tenter pour qu'on ne se quittât point dans un si pénible désaccord.

Mais les princes refusèrent de répondre en personne à cet appel. Par l'entremise de leurs conseillers, ils firent savoir au roi qu'ils ne croyaient point à l'utilité de discussions nouvelles, après avoir vu leurs précédentes représentations rester sans aucun effet. D'ailleurs, ils avaient fait au duc Henri de Brunswick et au margrave Philippe de Bade, qui étaient intervenus comme médiateurs, toutes les concessions qui pouvaient s'accorder avec leur conscience.

Voici à quoi se réduisaient ces concessions. Ils ne consentaient à signer le recez qu'à la condition qu'on leur céderait sur les points suivants : Toute allusion à l'édit de Worms serait soigneusement évitée, parce qu'ils ne regardaient point cet édit comme légal; l'article de l'ancien recez de Spire subsisterait « avec la déclaration et la clause que les membres de l'Empire restés fidèles à l'ancien culte et aux cérémonies demeureraient dans l'ancien état de choses jusqu'au prochain concile sans que personne pût à ce sujet leur faire violence et leur porter préjudice en quelque manière que ce fût ; même liberté serait laissée aux Protestants. » Les nouveautés et sectes qui pourraient se produire à l'avenir seraient, autant que cela était humainement possible, réprimées, et les autorités leur refuseraient leur sanction. La célébration et l'audition de la messe traditionnelle seraient tolérées, mais la messe nouvellement introduite par les Électeurs et princes serait également autorisée ; pour l'amour de la paix, l'un et l'autre parti se supporteraient mutuellement, de sorte que nul pouvoir, en dehors du cercle de sa juridiction temporelle, ne pourrait faire violence à un autre, et le contraindre soit à assister à son culte, soit à s'en abstenir.

Toutefois, les princes protestants ne s'engageaient point par là à tolérer le culte catholique à l'intérieur de leurs domaines.

Ils consentaient à retirer leur protestation sur l'article relatif à l'Eucharistie, parce que, comme leur fit remarquer Jacques Sturm, « à le prendre à la lettre, cet article ne condamnait pas positivement et nominalement la doctrine de Zwingle, et servirait plutôt à éviter les disputes inutiles qu'à les faire naître ; d'ailleurs les Zwingliens parviendraient peut-être à démontrer que leur doctrine n'était pas contraire à la foi au très saint Sacrement du vrai Corps et du vrai Sang de Jésus-Christ.

Les princes firent savoir à Ferdinand que si leurs nouvelles propositions n'étaient point acceptées, ils s'en tiendraient au recez de Spire, conformément à leur déclaration première. Ferdinand

essaya vainement de leur faire entendre qu'il avait à s'entretenir avec eux de choses importantes, intéressant le bien général; ils refusèrent de paraître à la séance du 22 avril, et ce fut par l'entremise des princes médiateurs qu'ils apprirent que la majorité avait définitivement rejeté leurs propositions. Le recez de la Diète, sous sa forme primitive, fut adopté ce jour-là. Quatorze villes, parmi lesquelles plusieurs villes zwingliennes, signèrent la protestation des princes. Voici le nom de ces villes : Strasbourg, Nuremberg, Ulm, Constance, Lindau, Memmingen, Kempten, Nordlingen, Heilbronn, Reutlingen, Isny, St-Gall, Wissembourg et Windsheim.

Comme les protestants avaient insisté pour que leur déclaration fût insérée au procès-verbal, annonçant leur intention de la publier, Ferdinand et la majorité catholique leur firent savoir, le 28 avril, par une députation de leurs conseillers les plus autorisés, qu'on ne pouvait leur concéder ce point; que ce serait aller contre toutes les traditions du passé et créer un grave précédent; que dans le procès-verbal on avait eu soin de taire les noms des princes, et qu'on les suppliait de renoncer à publier une déclaration offensante pour l'Empereur et pouvant donner prétexte au roi et aux membres des États de rendre à leur tour leur blâme public; de nouveaux et graves débats pouvaient être le résultat d'une telle faute. Ferdinand et la majorité assuraient aux princes protestants que s'ils consentaient à travailler avec eux au maintien de la paix religieuse, ils la respecteraient, de leur côté loyalement, car tout leur désir était de rester en bonne intelligence avec eux jusqu'au concile. Ils exprimaient l'espoir que tout finirait par bien tourner et que le concile rendrait la paix à la Chrétienté, ajoutant que pour le moment les princes devaient se contenter de voir leur protestation demeurer dans les archives de l'État, bien qu'ils fussent libres d'en donner connaissance à l'Empereur.

Les protestants s'obstinèrent. Il leur était impossible, répondirent-ils, de consentir à ce que leurs noms soient omis dans le recez et leur protestation passée sous silence. Leurs adversaires, ignorants de la manière dont les choses s'étaient passées, ne manqueraient pas de les accuser d'avoir, sans raison sérieuse et plausible, refusé de signer. Or, leur très juste opposition n'avait d'autre but que la gloire de Dieu, la concorde et la paix ¹.

Le 25 avril ils dressèrent un nouvel acte dans lequel ils en appelaient de tous leurs griefs précédents et futurs à l'Empereur et au prochain concile libre, aussi bien qu'à un juge impartial et éclairé; ils déclaraient que leur intention était d'envoyer cet acte d'appellation.

¹ Voy. pour plus de détails, NEY, p. 223-268. — Voy. ВУСННОЛТЗ, t. III, p. 397-400.

à l'Empereur par une ambassade particulière. En attendant, ils se hâtèrent de publier dans leurs états et la protestation et l'appel, le Landgrave le 5 mai, le 13.

A Spire, et dès le 22 avril, la Saxe, la Hesse, Strasbourg, Ulm et Nuremberg avaient conclu « une étroite et secrète alliance ». Prévoyant les agressions de la Ligue Souabe, de la Chambre Impériale et du Conseil de Régence, les autorités de ces pays prenaient d'avance leurs mesures « pour la défense de la parole de Dieu » et s'engageaient à mettre sur pied en cas de pressant danger six mille hommes d'armes et deux mille cavaliers. Dès à présent, les princes alliés offraient douze mille cavaliers et les villes trois mille lansquenets pourvus d'artillerie. De plus amples pourparlers sur les contingents à fournir devaient avoir lieu à Rotach le 6 juillet¹. Philippe de Hesse, peu satisfait du résultat de sa campagne de 1528, eût voulu recommencer les hostilités dès le mois de janvier 1529². Peu de temps avant l'ouverture de la Diète, il avait pris à sa solde le duc Otto de Brunswick-Lunébourg, lequel avait sous son commandement cent cavaliers bien équipés³.

III

Par le fait de leur protestation, les nouveaux croyants venaient de prendre pour la première fois une attitude franchement hostile. Désormais ils formaient dans l'Empire un camp retranché, une armée prête au combat. L'Empereur, les membres catholiques du corps germanique eurent dès lors à compter avec un parti politique menaçant et redoutable.

C'est de la Diète de Spire que date la véritable scission du peuple allemand.

Mélancthon entrevit clairement et avec épouvante les conséquences qu'allaient avoir pour l'Empire et l'Eglise cette scission fatale et la formation de la ligue protestante.

« L'effroi qui me saisit fut tel, » écrivait-il à un ami peu de temps après son retour de Spire, « que les premiers jours j'en étais comme écrasé. Toutes les tortures de l'enfer semblaient m'assaillir à la fois. » « C'est là une grande détermination, et grosse de périls! Il est à craindre que ces prémices ne soient suivies d'une révolution complète dans l'Empire; mais ce n'est pas seulement l'Empire qui est

¹ KEIM, *Schwäbische Reformationsgeschichte*, p. 113. — NEY, p. 270-271.

² Mélancthon écrivait le 23 janvier 1529, au sujet de Philippe: « Apud nos tranquilla res adhuc sunt, sed ille, de quo nuper, non quiescit, quem quidem nostri summa fide conantur retinere. » *Corp. Reform.*, t. I, p. 1035

³ ROMMEL, t. II, p. 214.

menacé, c'est la religion elle-même ¹. » « Les affaires de l'Église, » disait-il avec l'accent de la plus vive douleur à son plus intime ami, Camérarius, « me causent de tels tourments que rien n'est capable de les adoucir. Il n'est point de jour où je ne désire quitter cette vie ². »

« A quoi bon se liguier, » écrivait de son côté Luther à l'Électeur de Saxe, « du côté des papistes nous n'avions rien à craindre. Ces sortes d'alliances ne sont bonnes qu'à donner à la partie adverse la pensée d'en former à son tour de semblables pour sa défense et sa protection, ce que peut-être elle n'eût osé faire sans cela. En outre, il est à craindre, et peut-être n'est-il déjà que trop certain, que le Landgrave, l'auteur de tout ceci, ne sache point se tenir en repos. Ce prince est jeune et turbulent et, comme l'année dernière, il se peut qu'il trouve bientôt quelque prétexte, non seulement pour protéger son parti, mais pour attaquer ses adversaires. » « Le plus triste de l'affaire, c'est qu'à cette ligue sont mêlés des Zwingliens, aussi opposés à Dieu et à l'Eucharistie que les pires ennemis du Seigneur et de sa parole, de sorte que nous serons obligés d'endosser leurs fautes et d'excuser leur impiété et perversité ³. »

Luther n'avait pas grande confiance dans les ressources que pourraient fournir les villes, en cas de péril, non plus que dans leur dévouement à l'évangile. « Si l'Empereur prenait l'initiative de l'attaque, » dit-il dans un mémoire rédigé pour l'Électeur, « on ferait bien vite, mais trop tard, l'expérience que les villes sont hors d'état de répondre d'elles-mêmes, et la ligue tomberait à rien, à notre grande confusion et dommage. N'avons-nous pas vu comment les choses se sont passées à Mulhouse, Nordhausen, Erfurt, Augsbourg, Nuremberg, Schwebisch-Hall et d'autres? Il semblait que ces villes voulussent dévorer l'évangile, tant elles s'y disaient attachées, et soudain, et bien facilement, elles ont tourné casaque. Il est donc à craindre qu'il n'en soit de même à Ulm, à Strasbourg et ailleurs, parce que là se trouvent encore beaucoup d'ennemis de l'évangile. Il est fort possible qu'un ou deux hommes résolus, qui maintenant se taisent et souffrent, se montrent tout à coup, et fassent en un instant changer de sentiment à toute la ville. » Luther, en ce même rapport, démontre combien la ligue est

¹ Voy. ces lettres dans le *Corp. Reform.*, t. I, p. 1068-1070. — Il écrivait le 17 mai 1529 à Lazare Spengler, à Nuremberg : « Paene exanimatus sum harum rerum cogitatione. Et est periculum, ne qua imperii mutatio ex his principiis sequatur. Magna res est et periculi plena. Admonuimus etiam nostros, sed quid facturi sint nescio. Obsecro vos propter Deum, ut hujus rei curam pro vestra prudentia et pietate suscipiatis. Non enim tantum imperium, sed religio etiam periclitatur. »

² *Corp. Reform.*, t. I, p. 1110.

³ Voy. de WETTE, t. III, p. 454-456. — Voy. aussi BURKHARDT, *Luther's Briefwechsel* p. 163.

dangereuse, à cause de Philippe. « Si le Landgrave, comme il l'a déjà fait, entreprend quelque coup de main, bouleverse évêchés et abbayes sans notre assentiment, nous passerons pour ses complices et nous serons accusés d'avoir eu part à tous ses actes. » « Bâle et Strasbourg, » dit-il plus loin, « ont pris et gardé des évêchés sur lesquels elles n'avaient aucun droit, et nous avons été obligés de prendre leur défense ¹. »

IV

Au moment où Luther (mai 1527) adressait ce mémoire à l'Electeur, la guerre religieuse menaçait d'éclater en Suisse.

Les cantons catholiques se virent obligés d'opposer à la ligue zwinglienne une contre-ligue défensive ². A Lucerne, où se tint leur assemblée (janvier 1529), le conseil exposa l'état des choses aux cantons de Schwytz, Uri, Unterwald et Zug. Zurich et Berne, dit-il, enrôlent des troupes à l'intérieur et en dehors de la confédération, menacent la Thurgovie, le Rheinthal et vont cerner les villes catholiques. Il faut donc, de toute nécessité, que nous formions une ligue pour notre défense, comme le roi Ferdinand nous y a plus d'une fois invités, et cela non dans un but politique, mais uniquement pour nous mettre à l'abri des agressions de nos adversaires.

Le 22 avril, la ligue était organisée. Les alliés s'engageaient, en présence des hérésies qui s'étaient produites, des troubles et des guerres survenus à leur sujet, de persévérer fidèlement dans la foi catholique et de poursuivre et punir à l'intérieur de leurs possessions tout agresseur de leur religion. De plus, ils juraient de n'entreprendre aucune guerre contre les sectaires, si ce n'est en cas de nécessité absolue; alors ils se prêteraient un mutuel secours. La ligue n'était formée qu'en vue de la défense de la religion et n'avait aucun rapport, soit à la politique, soit à une revendication quelconque. Elle était ouverte à tous les catholiques animés des mêmes sentiments. On se proposait d'inviter les ducs de Lorraine et de Savoie, l'évêque de Constance et les villes d'Ueberlingen, de Ravensburg, de Wangen, de Fribourg, de Soleure et tout le district du Valais, à en faire partie. Le 30 avril, Ferdinand informait la Confédération de la ligue formée entre

¹ DE WETTE, t. III, p. 465-467. Le 2 août 1521, Luther écrivait à Jean Brisemann au sujet de Philippe de Hesse : « Juvenis ille Hassiac inquietus est et cogitationibus aestuat. Dominus servavit nos ipso biennio a duobus maximis incendiis, quibus tota Germania flagrasset, nisi Deus noster insertus potenti et mirabili manu obstisset et consilia turbasset. Ita undique nobis plus est periculi a nostris, quam ab adversariis. » DE WETTE, t. III, p. 491.

² Voy. plus haut, p. 151.

lui et les cinq villes catholiques, insistant en même temps sur son caractère purement défensif¹.

Longtemps auparavant, Zurich convoitait la riche abbaye d'Empire de Saint-Gall et ses vastes possessions, avait songé à la transformer en domaine temporel. L'Abbé alors en charge, Kilian, ayant publiquement déclaré « qu'il ne renoncerait jamais à la messe, et qu'il était décidé, pour la défendre, à exposer son corps et ses biens », le conseil résolut de se saisir de sa personne. « Le genre de vie des moines impies est injurieux à Dieu et à sa divine parole, il est en abomination devant le Seigneur » écrivait le conseil de Zurich à celui de Glaris. On a donc l'intention, puisqu'on a pris l'engagement de protéger la parole de Dieu, de s'emparer de la maison de Saint-Gall, avec ses biens, terres, juridictions et appartenances, et de les remettre entre les mains des villes alliées². Le conseil faisait appel à tous les « gens de bien » de Thurgovie, du Rheintal, de Toggenbourg et de Saint-Gall qui, après Dieu, s'en remettaient à Zurich et la considéraient comme « l'interprète envers eux de la divine volonté ». Berne n'était pas d'avis de faire la guerre : « Nous savons assez, » disait son conseil, « qu'au moyen des piques et des hallebardes on ne saurait implanter la foi dans les cœurs; nous ne voyons donc aucun motif de commencer les hostilités. » Mais Zwingle insista : « Ne craignez rien, » répétait-il, « la miséricorde de Dieu nous protège, nous sommes bien préparés, et nous conduirons l'entreprise de telle manière que vous n'aurez point à rougir ni à regretter de vous être joints à nous³. »

Le 5 juin, Zurich fit avancer ses troupes dans les bailliages neutres; le jour suivant, ordre fut donné aux chefs militaires de choisir quatre cents soldats bien armés pour occuper la Thurgovie et les environs de Saint-Gall; ils devaient se saisir de la personne de l'Abbé, et faire jurer aux communes que désormais elles regarderaient le conseil de Zurich « comme leur autorité souveraine et légitime, ayant plein pouvoir de les régir⁴ ». Le 8 juin, Zurich envoyait une déclaration de guerre aux cinq villes catholiques. Zwingle à cheval, armé d'une pique, enflammait par ses discours le courage des troupes. Après que les villes catholiques, contraintes par la nécessité, se furent mises en état de défense, on ne songea plus des deux côtés qu'à en venir aux mains.

¹ Voy. ces actes dans l'*Archiv. für schweizerische Reformationsgeschichte*, t. III, p. 557 et suiv. *Eidgenössische Abschiede*, t. IV, Abth. 1^a, 1467 et suiv. — Voy. ROHNER, p. 11-21, et les *Histor. pol. Blätter*, t. LXVII, p. 15-32.

² Voy. ces actes dans les *Eidgenössischen Abschiede*, t. IV, Abth. 1^a, p. 113, 164, 167.

³ MONIKÖFER, t. II, p. 148-150. — LUTHI, p. 42 et suiv.

⁴ *Eidgenössische Abschiede*, t. IV, partie 1^a, p. 219.

Mais les Catholiques étaient loin d'égaliser leurs adversaires en nombre.

Perdant toute espérance d'obtenir de l'Autriche les secours demandés, ils se virent forcés, le 23 juin, de signer la paix de Cappel. D'après les articles de cette paix, ils s'engageaient à payer l'indemnité de guerre, à rompre le traité conclu avec Ferdinand, pour adopter en sa place le « traité de garantie chrétienne » qui unissait entre elles les villes zwingliennes. Dans les questions intéressant la foi, assurance leur fut donnée que ni eux ni les leurs ne seraient persécutés ou inquiétés; Catholiques et Protestants promettaient « de ne se point opprimer, attaquer ni haïr ».

Ignorant encore que la paix de Cappel eût été signée, Philippe écrivait le 1^{er} juillet à Zwingle : « On m'assure que les villes évangéliques de la Confédération se préparent à la guerre, que peut-être on en viendra à l'attaque, et que de graves événements se préparent. S'il en était ainsi, et comme il est probable que vous rencontrerez une opiniâtre résistance, mon avis serait d'attendre quelque peu et de voir si l'on ne pourrait d'autre manière remédier au mal; car en vérité c'est triste chose que la ruine et dévastation d'un pays. Je ne doute point que, de votre côté, vous ne soyez disposé à attendre un peu, et ce délai vous serait très utile dans le cas où vous auriez à redouter quelque autre ennemi. A bon entendeur, salut ¹. »

Philippe formait à ce moment de nouveaux plans pour le rétablissement d'Ulrich de Wurtemberg. En mai 1529, il avait promis à Eck, le cupide chancelier de Bavière, quatre cents florins, et la même somme de la part d'Ulrich, s'il voulait s'employer à rendre les ducs favorables au proscrit. En retour il s'engageait à soutenir les intérêts du duc Guillaume dans la question de l'élection romaine². François I^{er}, entrant dans leurs vues, exciterait en Allemagne la discorde et les ressentiments³.

En « jouant à la guerre » avec les cantons catholiques, les Zwingliens avaient appris à connaître leur puissance. Zwingle, à dater de ce moment, ne songea plus qu'à triompher par la force de la résistance des cités catholiques. « Que dirais-tu, » demandait un jour un citoyen de Zurich à un Suisse des cantons catholiques, « si nous autres de Zurich nous étions un jour vos maîtres, et si notre

¹ LENZ, *Philipp und Zwingli*, p. 30-31.

² Les 14 et 19 mai 1529. HEYD, t. II, p. 377-378. — En juillet 1529, Mélanchthon écrivait, parlant de Philippe : « Dicitur dimittere milites et mutasse consilium apparandi bellum. » *Corp. Reform.*, t. I, p. 1083.

³ Voyez la lettre de Mélanchthon à Camérarius, 26 juillet 1529 : « Omnino certum est pecunia externa (Gallica) multos in Germania sollicitari, ut aliquid moveant, sed Christus respiciat nos et propter sui nominis gloriam retineat pacem. » *Corp. Reform.*, t. I, p. 1083.

Ulrich devenait le tout-puissant protecteur de toute la Confédération ¹ ? »

Peu de semaines après la paix de Cappel, de nouveaux pourparlers avaient lieu pour l'incorporation de Strasbourg dans « le traité de garantie chrétienne ». Les villes souabes, Ulm, Memmingen, Lindau, Kempten, Biberach, Isny, « pour la protection de la foi et des intérêts s'y rattachant, » ne tardèrent pas à demander d'y être admises à leur tour. Comme Constance, ces villes aspiraient à s'affranchir peu à peu des liens qui les unissaient à l'Empire. Constance, le 29 juillet 1529, appuya leur requête, assurant que leur exemple encouragerait d'autres cités également dévouées à l'évangile et « prêtes, e'les aussi, à s'élever contre les ennemis du Christ ² ». Les membres du conseil secret de Zurich s'exprimaient en termes non moins édifiants. Ils écrivaient le 31 juillet à leurs confrères de Berne au sujet de la pétition des villes: « Le Dieu de bonté nous donne, à nous, les amis de la divine vérité, la force et la victoire sur les intrigues perfides des impies. » Les Bernois, répondant au désir qui leur était exprimé, devaient se considérer comme les instruments choisis de Dieu pour le maintien et la propagation de sa divine gloire ³. Zwingle plaidant lui-même la cause des villes libres, faisait ressortir les avantages matériels et politiques qu'aurait une alliance avec elles. « Constance et Lindau, » écrivait-il, « nous seraient, en cas de guerre, de la plus grande utilité, parce qu'elles dominent le lac de Constance. Que personne ne dédaigne Strasbourg, car avec elle viendront à nous Schelestadt et Colmar, qui serviront en tout temps de facile passage. Strasbourg deviendra aussi un rempart de défense pour ceux de Constance et de Lindau, car si l'Empereur veut les traiter en villes rebelles, elles s'abriteront aussitôt derrière Strasbourg, entrée comme elles dans notre alliance. » « Mais à dire le vrai, » ajoutait Zwingle, « l'Empereur ne songe à attaquer personne; si jamais l'idée lui en prenait, Strasbourg serait d'un secours merveilleux, car entre cette ville et nous, il n'y a que deux pays sans défense, le Sündgau et l'Alsace; il nous serait aisé de nous en emparer, et de cette manière, sur toute la rive du Rhin, il n'y aurait qu'un peuple, qu'une alliance. D's lors il deviendrait impossible, pendant les guerres, de faire marcher contre nous une armée considérable. Nous pourrions toujours envoyer deux corps d'armées de quinze

¹ Voy. *Salat's Chronik, Archiv. für schweizerische Reformationsgeschichte*, t. 1, p. 288. Voy. p. 217, 272. — Sur le fanatisme de Zwingle et des protestants de Zurich, voy. les détails fournis par le luthérien Lüthi, p. 35 et suiv. « La réconciliation et la paix seraient rentrées dans les esprits si Zwingle avait observé loyalement la paix de Cappel, » p. 53

² *Eidgenössische Abschiede*, t. IV, Abth. 1^a, p. 304.

³ *Eidgenössische Abschiede*, t. IV, Abth. 1^a, p. 306.

mille hommes chacun vers deux points différents, l'un en remontant le Rhin, vers le Hégau et le lac; l'autre du côté du Sündgau et de l'Alsace; ou bien les envoyer tous deux contre une armée ennemie, qu'ils attaqueraient à la fois par derrière et par devant ¹. »

Au dire de Zwingle, rien n'était plus facile que d'envahir une grande partie de l'Allemagne. Le paysan, pendant ce temps, ferait bonne garde en Suisse ².

Philippe de Hesse, très partisan de l'alliance des villes souabes avec la Suisse et fort désireux lui-même, pour la réalisation de ses vastes plans révolutionnaires, d'être admis dans le « traité de garantie chrétienne », ne tarda pas à entrer directement en pourparlers avec Zwingle.

Influencé par Luther et Mélanchthon, l'Electeur n'était plus disposé à s'allier aux villes zwingliennes. En vain le Landgrave lui répétait-il qu'au sujet de l'Eucharistie les points controversés n'avaient pas une si grande importance qu'il l'imaginait, qu'il ne fallait pas se séparer pour si peu les uns des autres, que les savants eux-mêmes ne s'accordaient point sur des questions toujours sujettes à des controverses embrouillées, douteuses, problématiques, et que si l'on prenait trop à cœur ces détails, il y aurait tous les ans de nouvelles scissions. « Chaque jour, lui disait-il, les docteurs élèvent des difficultés nouvelles sur des questions inutiles et controversables. Rejeter la requête des villes qui se donnent si volontiers à nous, serait les humilier et mépriser un sérieux avantage ³. » « Nos prédicants nous ont souvent raconté, » écrit-il dans un mémoire relatif à cette question, « que les Bohèmes du temps jadis s'étaient bravement et légitimement défendus, et qu'ils avaient vaincu l'Empereur et l'Empire. Pourquoi ne pourrions-nous pas nous défendre comme eux? Nous sommes, vis-à-vis de l'Empereur, dans une situation toute semblable ⁴. »

Depuis un grand nombre d'années, le Landgrave, qui mettait la doctrine de l'Eucharistie au rang des questions « douteuses et problématiques », n'avait pas reçu une seule fois la communion ⁵.

Mais l'Electeur demeura inébranlable dans sa résolution, et Philippe ne songea plus qu'à amener une entente entre Luthériens et Zwingliens au moyen d'une conférence religieuse dont il avait déjà été question à Spire. L'union une fois faite, il espérait pouvoir

¹ Zuinglii Opp. 2c. 27. *Eidgenössische Abschiede*, t. IV, Abth. 1^{re}, p. 308-309. Voy. ROHNER, p. 28.

² Voy. KEIM, *Schwabische Reformationgeschichte*, p. 118-119.

³ ROMMEL, *Urkundenband*, p. 25-31. — PLANCK, t. II, p. 453-459.

⁴ ROMMEL, t. II, p. 218.

⁵ Lettre de Philippe à Luther, 3 avril 1519, dans LENZ, *Briefwechsel Philipp's mit Bultzer*, p. 361.

organiser entre tous les princes protestants « une ligue générale contre les papistes et leurs infâmes desseins ». Il invita donc les principaux représentants des deux partis à se trouver à Marbourg le 1^{er} octobre 1529.

Luther qui, dans le cours des années précédentes, avait écrit avec la dernière violence contre Zwingle, n'accepta cette proposition qu'avec répugnance, convaincu d'avance qu'il ne pourrait réconcilier ses adversaires à sa doctrine de l'Eucharistie. Zwingle, à l'entendre, s'était complètement séparé du Christ; ses livres étaient aussi dangereux que le poison de l'enfer; toute sa science n'était que bavardage et invectives. Il était incapable de discuter et de comprendre rien aux choses divines. Entre Zwingle et lui il ne pouvait être question de paix, de charité fraternelle, d'union chrétienne. « Nous affirmons, selon le témoignage du Christ, que le Corps et le Sang du Sauveur sont réellement présents dans l'Eucharistie. Or, admettons que nous croyions et prêchions une doctrine erronée : en ce cas, que faisons-nous? Nous mentons à Dieu, nous disons et prêchons ce que le Christ n'a point dit, et très assurément nous sommes des blasphémateurs, nous mentons au Saint-Esprit, nous trahissons le Christ, nous séduisons le monde. Nos adversaires affirment qu'il n'y a que du pain et du vin ordinaires dans l'Eucharistie; s'ils se trompent, qu'arrive-t-il? ce sont eux qui sont blasphémateurs, eux qui mentent au Saint-Esprit, qui trahissent le Christ et séduisent le monde. L'un de nous doit nécessairement être l'ennemi de Dieu et appartenir au diable, il n'y a pas de milieu. » Luther n'espérait pas la conversion de Zwingle : « On n'a pas encore entendu dire que l'inventeur d'une fausse doctrine se soit jamais rétracté. Le Christ lui-même n'a point converti les princes des prêtres, mais seulement leurs disciples ¹. »

Mélancthon, lui aussi, voyait avec déplaisir la conférence de Marbourg; il eût voulu persuader à l'Électeur de Saxe de refuser l'autorisation du voyage. Mais Jean-Frédéric, au contraire, souhaitait

¹ Pour plus de détails sur les opinions de Zwingle à ce sujet, voy. PLANCK, t. II p. 464-506. Dès octobre 1527, Luther avait dit, en réfutant Grégoire Casel, que Capito et Bucer avaient envoyé à Wittemberg pour travailler à établir l'union sur la doctrine de l'Eucharistie : « Je considérerai toujours ceux qui affirment que le Corps de Jésus-Christ n'est pas présent, comme étant en dehors de la foi. » « Jésus-Christ, au moment où il prononça les paroles de l'institution, était dans son bon sens, il n'était pas pris de vin. » L'un des deux partis devait être celui de Satan; il ne fallait pas confondre le Saint-Esprit avec un avocat bavard : « Peu importait que Capito n'ait jamais cru à la présence réelle, » lit-on dans la relation de Casel, « Luther affirmait avoir eu souvent la preuve évidente de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, car fréquemment il avait eu des visions effrayantes, des anges lui étaient apparus, de sorte qu'il avait été obligé de s'abstenir de dire la messe. » Relation de Casel, 29 novembre 1525, dans BAUM, p. 334-337.

voir ses théologiens soutenir la dispute, de sorte que Luther et Mélanchthon furent obligés d'accéder à son désir.

Les prédicants zwingliens, pour lesquels de graves intérêts politiques étaient en jeu, acceptèrent avec joie la proposition de Jean-Frédéric.

« De nouveaux plans politiques sont sur le métier, » écrivait Capito à Zwingle au mois d'août 1529; aussi est-il à souhaiter que le Landgrave Philippe, destiné à devenir le chef et l'âme de ces vastes entreprises, s'entende avec Zwingle, afin que tous deux soient bien au fait de leurs intentions et desseins mutuels. Si seulement on pouvait gagner le Landgrave à la vraie doctrine, on obtiendrait aisément, à cause de la grande dépendance où étaient l'Électeur de Saxe et le margrave Georges de Brandebourg-Culmbach vis-à-vis de ce grand prince, l'adhésion de tous les autres, car l'influence de Philippe est grande. » « Grâce au crédit de ce « zélé serviteur de Dieu », écrivait à son tour Bucser, « on pourrait facilement mettre en meilleure voie tous ces chrétiens qui poussent trop loin le culte de Luther ¹. » Zwingle, lorsqu'il s'adressait au Landgrave, l'appelait « très saint prince ² ».

Le colloque de Marbourg n'atteignit point son but. Il fut impossible de s'entendre sur la doctrine de l'Eucharistie; les esprits n'en devinrent que plus aigris, plus excités; les deux partis s'attribuèrent également la victoire et se vantèrent tous deux d'avoir triomphé de leurs adversaires.

Bucser, résumant la conférence, accuse surtout Mélanchthon du peu de résultats qu'elle a obtenu, et prétend que, plus que tous les autres, « il n'a cessé de jeter de l'huile sur le feu ». Luther était sur le point de reconnaître les Zwingliens pour frères, lorsque Mélanchthon l'en avait tout à coup dissuadé. A cette conduite de Mélanchthon, Bucser cherchait une raison politique: « Il a coutume de parler avec une grande bienveillance de l'Empereur et de Ferdinand, » disait-il, « il se met volontiers de leur parti ³. »

« Pour terminer le différend, » écrivait Mélanchthon, rendant compte à l'Électeur de la conférence de Marbourg, « Zwingle et OEcolampade nous ont beaucoup pressés de les accepter pour frères;

¹ Lettre du 4 août 1529. *Zwinglii Opp.*, t. VIII, p. 336-340. « Princeps hic zeum Dei habet et valet iudicio, ut ab eo partim pendeant, partim queant in viam reduci parvo negotio, quicumque Christiani Lutherum nimium adorant. »

² « Sanctissime princeps. » *Opp.* VIII, p. 662.

³ BAUM, p. 461-462. Voy. la lettre de Bucser à Ambroise Blarer, 12 oct. 1529 dans la *Zeitschr. für Kirchengeschichte*, t. IV, p. 615. — Voy. le jugement porté par Zwingle sur Mélanchthon, *Opp.* VIII, p. 369. Juste Jonas approuvait OEcolampade et Hedio, mais non Zwingle et Bucser. « In Bucero calliditas vulpina, perverse imitata prudentia et acumen. » *Corp. Reform.*, t. I, p. 1097.

mais jamais nous n'avons voulu y consentir, et nous les avons repris sévèrement à ce sujet, nous étonnant que leur conscience leur permit de nous tenir pour frères, alors qu'ils nous traitent partout d'hérétiques. Comment pourraient-ils souffrir que dans leurs pays notre opinion fût enseignée, prêchée et défendue côte à côte avec la leur ? N'est-ce pas chose impossible, puisque nous nous sommes excommuniés mutuellement ¹ ? »

Hedio rapporte qu'à un banquet auquel il assistait, ainsi que Luther, Mélancthon, Osiander, Jonas, Brenz, Myconius et le bailli d'Eisenach, Luther, disant le *Benedicite*, avait pressé fortement ses mains l'une contre l'autre, au moment de la demande du *Pater* : « Que votre nom soit sanctifié, » et qu'il avait ajouté à haute et intelligible voix et d'un ton irrité : « Et que le nôtre aille à tous les diables ² ! »

Zwingle écrivait au conseil privé de Zurich : « Les théologiens de Wittemberg se sont tordus comme des anguilles sur l'herbe ; ils n'ont cessé de flotter d'une opinion à l'autre. » « Luther s'est montré plein de hauteur, et s'est tout le temps exprimé avec arrogance ; selon sa coutume, il prétendait imposer à tous sa manière de voir sans l'appuyer sur aucune raison solide. Parmi les gentilshommes et seigneurs présents à la conférence, on dit communément que Martin n'est pas bien vu, et n'a d'autre force que son orgueil. Plusieurs prédicants de Saxe se sont plaints amèrement de lui dans des lettres confidentielles, disant qu'ils n'osaient devant lui confesser la vérité, à cause de ses violences et de ses emportements insensés ³. » Zwingle, écrivant à Vadian le jour même de son retour, dit, au milieu de beaucoup de vives récriminations contre Luther : « Nous l'avons si bien battu que le Landgrave lui-même a passé de notre côté, tout en ne voulant pas en convenir publiquement, par égard pour quelques princes. Parmi les personnages de la cour de Philippe, presque tous ont rompu avec Luther ⁴. » Il est certain que les Zwin-

¹ *Corp. Reform.*, t. I, p. 1101.

² *BARN*, p. 461.

³ Relation des conseillers privés de Zurich à leurs confrères de Berne, le 24 octobre 1529, dans les *Eidgenössischen Abschiede*, t. IV, *Abth.*, 1^{re}, p. 417-418. Le protestant Planck (t. II, p. 508) porte sur Luther un jugement encore plus sévère : « Une maladie menaçait de mettre un terme à sa vie, et cette maladie ne venait évidemment que du refus de son corps d'être plus longtemps le réceptacle d'une âme depuis tant d'années en butte aux passions les plus violentes et les plus contradictoires. Pourtant il guérit, car la violence même de ses ressentiments lui rendait des forces ; mais la sourde rage qui le minait entretenait dans son âme une misanthropie sombre, qui de plus en plus se faisait jour dans son caractère, et, à cette époque se trahissait trop clairement, non seulement dans ses écrits mais encore dans ses actes. Le controversiste aigri devint plus d'une fois, dans le cercle où s'étendait son influence, un véritable persécuteur. »

⁴ *Zuinglii Opp.*, t. VIII, p. 370.

gliens eurent l'avantage à Marbourg. Non seulement Philippe, à dater de ce moment, autorisa la propagation des écrits de Zwingle dans ses états, mais encore il rappela les prédicants zwingliens qu'il avait chassés. « Ne doutez aucunement de moi, » écrivait-il à Zwingle, « je serai fidèle à la vérité en dépit du Pape, de l'Empereur, de Luther ou de Mélanchthon. »

Ce qui se fit de plus important à Marbourg, c'est l'entente entre Philippe et Zwingle et la mise en commun de leurs complots révolutionnaires, politiques et religieux. Ils rédigèrent ensemble le plan d'un traité de « garantie chrétienne » pour l'union de la Hesse à la Suisse (traité que plus tard Philippe ratifia), et convinrent que la plus urgente affaire pour le moment c'était le rétablissement du duc Ulrich de Wurtemberg¹. Mais leurs regards portaient plus loin encore : « Je tiens pour certain devant Dieu, » écrivait Zwingle à Philippe à son retour de Marbourg (2 novembre 1529), « que le Seigneur a élu Votre Grâce, et qu'il en veut faire l'instrument de grandes choses. Ces choses, je les entrevois, mais je n'ose les dire. Il faut premièrement attacher le grelot au chat². »

Il ne s'agissait de rien moins que de fonder un Empire « évangélique » sur les ruines de l'Empire romain de nation germanique. Ce but devait être atteint avec le secours de l'étranger, et particulièrement de Venise et de la France; on fondait aussi de grandes espérances sur les Turcs.

¹ BELLINGER, t. II, p. 236.— Sur les premiers rapports de Zwingle avec Ulrich de Wurtemberg, voy. les passages cités dans l'ouvrage de LENZ, *Philipp und Zwingli*, p. 50, note. Voy. LENZ, p. 32, 49-50. STALIN, t. IV, p. 437. HEYD, t. II, p. 360 et suiv.

² LENZ, *Philipp und Zwingli*, p. 32.

CHAPITRE VIII

LES TURCS DEVANT VIENNE ET LES « TURCS CHRÉTIENS ». — LES ZWINGLIENS LIGUÉS CONTRE L'EMPEREUR ET L'EMPIRE (1529-1530).

1

Le 9 avril 1529, tandis que les États délibéraient à Spire, Soliman quittait Constantinople pour aller attaquer au cœur de leurs états Charles-Quint et Ferdinand, et conquérir toute l'Allemagne. Ecrivant à François I^{er}, il s'intitule orgueilleusement « le distributeur des couronnes de la terre, l'ombre de Dieu¹ ». « Après Allah, notre maître est le souverain seigneur du monde, » disait à Jérôme Lasky, chargé de pouvoirs de Zapoli, Mustapha, gendre du sultan : « De même qu'il n'y a qu'un soleil au firmament, il n'y a qu'un souverain sur la terre. »

Sur le champ de bataille de Mohacz, Zapoli s'était jeté aux pieds du sultan, et, lui baisant les mains, l'avait appelé le libérateur du monde, confessant que les Chrétiens, aussi bien que les serviteurs du Prophète, lui devaient obéissance. Au nom de Soliman, il avait publié un édit ordonnant à tous les sujets de Ferdinand de reconnaître l'autorité du sultan. En cas de rébellion, il leur avait déclaré que le pays serait mis à feu et à sang et les réfractaires soumis aux châtimens les plus rigoureux. Le très puissant Empereur des Turcs avait juré d'exterminer tous les rebelles².

L'approche des Turcs hâta la conclusion de la paix entre l'Empereur et le Pape. Elle fut signée à Barcelone le 29 juin 1529, deux mois après la publication du recez de Spire. François I^{er}, « qui d'aucun côté n'avait été en état de résister aux armes victorieuses de Charles-Quint, » se vit forcé d'en signer les articles (5 août 1529). Il renonça par un serment solennel à tous ses droits en l'Italie; mais, comme autrefois à Madrid, il déclara, dans une protestation secrète, que la paix lui avait été imposée par la nécessité, et qu'il ne renoncerait jamais à Asti, à Gènes ni à Milan.

Il resta en sous-main l'allié des Turcs, et conclut, le 1^{er} septembre, un traité avec Zapoli, d'après lequel le voïvode s'engageait à adopter

¹ Voy. CHARRIÈRE, t. I, p. 116.

² Voy. BUCHHOLTZ, t. III, p. 285 et suiv.

le duc d'Orléans, fils du roi, pour son fils et son successeur, et à donner plus tard en héritage à ce prince la couronne de Hongrie ¹.

Après que Budo fut tombée au pouvoir des Turcs, Soliman, le 8 septembre, donna ordre à son armée de marcher sur Vienne.

Sur sa route, toutes les villes et châteaux forts se rendirent au féroce vainqueur. Presbourg seule se défendit.

Le 21 septembre, les premiers éclaireurs et incendiaires paraissaient aux portes de Vienne. Sur leur passage tout fut brûlé, pillé, dévasté. Les Viennois mirent d'eux-mêmes le feu aux faubourgs de la ville et rasèrent le château de Kahlenberg, ancienne résidence des ducs d'Autriche. Leur garnison se montait à peine à douze mille hommes, cavaliers et fantassins ². De l'armée d'Empire consentie par les États à Spire, cent cavaliers seulement et quatorze compagnies de lansquenets étaient sous les armes.

« Lorsque le sultan arriva devant Vienne, » écrivait plus tard Ibrahim Pacha, « il n'y trouva point d'armée royale; alors, s'asseyant, il laissa s'échapper de son sein l'incendie, le pillage et tous les fléaux de la guerre, afin que l'univers pût comprendre que le véritable Empereur était là, environné de toute sa puissance ³. » Soliman avait juré de ne prendre aucun repos avant que la prière du Prophète ait été annoncée du haut de Saint-Étienne et que toute la Chrétienté ait reçu sa loi. L'armée turque occupait seize camps; elle était forte de trois cent cinquante mille hommes, et comptait vingt-cinq mille tentes. Les assiégés, commandés par le comte Nicolas de Salm, tinrent bon pendant dix-huit jours. Indifférents à la mort, intrépides et ardents, ils faisaient chaque jour des sorties contre les assaillants; bourgeois et soldats soutinrent héroïquement cinq furieux assauts. « Ces maudits, » rapportent les historiens turcs, « sortaient tous les jours de leurs retranchements et ne négligeaient aucun moyen de défense. Les méchants luttaient avec les justes; nos sabres étaient semblables à des lions en furie. Nos vaillants soldats, pleins de rage, arrachaient à la pointe de leurs lances des lambeaux de cœur aux idolâtres, puis ils les dévoraient. » Après le dernier et inutile assaut du 14 octobre, les janissaires brûlèrent vifs les prêtres et les paysans faits prisonniers, et firent une effroyable boucherie de plus de mille femmes et enfants. Néanmoins, leurs soldats mécontents se plaignaient de la rigueur de l'hiver. Le sultan fut contraint

¹ Dans CHARRIÈRE, t. I, p. 162-169. — Sur les rapports secrets de François I^{er} avec les Turcs, voy. *Menaggio della pace di Bologna*, dans ALBÉRI, ser. II, vol. III, p. 150. — Voy. aussi le jugement porté par l'ambassadeur de France à Rome sur la paix de Cambray, dans DITTRICH, *Regesten*, p. 63, n^o 205.

² Dépêche des gouverneurs de la Basse-Autriche au roi Ferdinand, 20 septembre 1529, dans BUCHHOLTZ, t. III, p. 619. Voy. *Urkundenband*, p. 152-151.

³ Relation de Lamberg et Jurischitsch, dans GEVAY, *Zum Jahre 1530*; p. 36, 80.

de lever le siège (16 octobre 1529) : « La volonté du Dieu tout-puissant remettait à un autre temps la conquête. »

Mais les historiens turcs eurent du moins plus d'un « haut fait » à relater : « Pour recueillir tout le mérite d'une guerre si sainte, le sultan qui dirige ce siècle et gouverne l'univers a envoyé devant lui ses éclaireurs, et le sol s'est effondré sous le sabot des chevaux. Villes et bourgades, hameaux et villages ont été livrés aux flammes. Des monceaux de cendres marquent seuls la place où s'élevaient naguère des maisons et des palais. L'armée triomphante a trainé en captivité des prisonniers de tout âge, hommes et femmes. L'Autriche, jadis si bien cultivée, est devenue semblable à l'empire des ténèbres. Sous les tentes, dans les marchés du camp, on vend publiquement de belles femmes, et le butin est immense ¹. »

Le sultan n'avait pu s'emparer du boulevard de l'Allemagne, la Chrétienté d'Occident n'était pas réduite en servitude, mais en revanche il régnait « en seigneur et en maître » sur la Hongrie. « J'ai conquis la Hongrie, » écrivait-il le 10 novembre aux Vénitiens, « et j'ai permis à Zapoli de prendre la couronne tombée entre mes mains. »

Les Vénitiens, qui n'avaient cessé de rendre aux Turcs des services d'espionnage ², se hâtèrent de féliciter le voïvode de son élévation au trône de par la grâce du sultan, et firent tous leurs efforts pour décider Soliman à laisser une forte armée en Hongrie ³. Jérôme Lasky, que son maître Zapoli avait chargé de jeter les Turcs sur l'Autriche, mandait en novembre 1529 à Weissenfelder, secrétaire du duc de Bavière : « Si le roi Ferdinand ne cède de bonne grâce, les Turcs traiteront la Bohême comme l'Autriche. Quant aux autres princes d'Allemagne, ils n'ont rien à redouter pour leurs états, pourvu qu'ils promettent de ne point prendre fait et cause pour Ferdinand. Je me suis mis moi-même à l'abri par une semblable promesse ⁴. » Le 26 novembre, Zapoli envoyait à Munich le juif Lazare, dont les ducs de Bavière se servaient fréquemment dans leurs négociations, et le chargeait, pour les princes, d'instructions secrètes ⁵. « Nous n'avons à choisir qu'entre deux partis, » disait-on dans le cercle des ennemis de Charles-Quint ; « ou nous aurons le sultan pour ami, ou nous

¹ Voy. BUCHHOLTZ, t. III, p. 285-305.

² Voy. la dépêche du voïvode datée de Bude « per le quali ringrazia questa republica di avere avvisate continuamente la Felice Porta de Signor Turco degli avvenimenti e successi cesarei da queste parti. » *Maneggio*, dans ALBERT, ser. II, vol. III, p. 152.

³ MANEGGIO, p. 159-160.

⁴ MUFFAT, p. 70.

⁵ MUFFAT, p. 71-72. — Voy. sur cet agent, aux pages 117, 123, 125, 161. — Zapoli désirait entrer dans une alliance plus étroite et plus intime avec les ducs. Il prisait fort leur amitié, écrit Lasky. Voy. p. 60-62.

obéirons à l'Empereur. » La république de Venise, bien qu'elle eût tout récemment fait sa paix avec Charles-Quint, fit assurer Soliman, par une solennelle ambassade, « qu'à tout événement elle était décidée à rester toujours en alliance et bonne amitié avec le Grand Turc¹ ».

La paix entre Venise et l'Empereur, qui avait débarqué à Gènes au mois d'août suivi d'une nombreuse armée, fut signée à Bologne en décembre 1529. Longtemps auparavant, Charles s'était réconcilié avec François Sforza, auquel il avait généreusement pardonné le passé et qui avait reçu de lui l'investiture du duché de Milan. Bientôt la paix de Bologne s'étendit aux autres états italiens; seule Florence, qui, d'après les articles de la paix de Barcelone, devait être restituée aux Médicis, ne put être soumise que par les armes.

Le Pape et l'Empereur eurent une entrevue à Bologne, et pendant plusieurs semaines s'entretinrent en toute confiance et cordialité de la situation générale². Le 22 février 1530, Charles reçut des mains de Clément VII la couronne de Lombardie, et le 24, la couronne impériale; dès lors il ne songea plus qu'à hâter son départ pour l'Allemagne.

Une ambassade, par laquelle les membres protestants de la Diète tentèrent de justifier et de pallier la conduite qu'ils avaient tenue à Spire, fut, à Plaisance, assez mal reçue par Charles-Quint : « Il nous eût été impossible, » prétendirent les délégués, « d'accepter le recez de Spire sans nous exposer à la colère du Dieu tout-puissant, qui n'aurait pas manqué de punir un crime manifeste et damnable. Quand il s'agit de la conscience, nul n'a de devoirs qu'envers le ciel et son propre honneur. Si on nous avait prouvé notre erreur en s'appuyant sur les textes de la parole divine, nous nous serions empressés de renoncer à notre sentiment; mais il n'en a pas été ainsi. Tout chrétien soucieux de son salut ne doit avoir égard ni au nombre, ni à l'antiquité des usages, ni aux traditions reçues, mais uniquement à la pure parole de Dieu. »

Ce que les Protestants se gardaient bien d'ajouter, c'est que dans le

¹ « Sequa ciò che si vuole, noi eravamo di costante animo di perseverare in ogni tempo uniti di amicizia e pace con quel signore. » MANEGGIO, p. 169, voy. les délibérations du Sénat du 8 décembre 1529, p. 210, 212. — Gradenico faisait au Sénat la remarque suivante : « Questo illustrissimo stato, in ogni tempo che il Signor Turco ha fatto qualche impresa e se ne ritorni a casa, suole mandargli un ambasciatore per congratularsi seco dei suoi prosperi avvenimenti. »

² Contarini, dans sa relation écrite à Venise, remarque, au sujet de la légation romaine, que le Pape depuis ses longues conférences avec l'Empereur, avait changé d'opinion sur son compte. « A me ha ella (sua Beatitudine) più volte detto con ogni asseveranza, che he compreso certissimo essere in Cesare buonissima intenzione e sommo desiderio della conservazione della pace d'Italia. » Albèri, ser. II, t. III, p. 236. Contarini lui-même dit au sujet de Charles : « Quanto alla intenzione sua a me pare buonissima, attendete massime alla conservazione della pace, » p. 270.

recez de Spire il n'avait jamais été question de les inquiéter dans leur appréciation de ce qu'ils appelaient « la pure parole de Dieu ». L'Empereur le fit remarquer aux députés dans sa réponse du 14 octobre. « Lerecez de Spire, » leur dit-il, « n'avait d'autre but que d'interdire à l'avenir toute innovation, et d'empêcher qu'aucune secte nouvelle, comme il s'en propage tant et de si détestables, ne pût désormais se produire. Il ne visait qu'au rétablissement de la paix et de la concorde, et l'Electeur de Saxe et ses amis auraient dû s'y conformer. L'Empereur et les Catholiques attachent tout autant d'importance que les Protestants au salut de leur âme et à la voix de leur conscience. Comme eux, ils désirent le concile général, bien qu'un concile n'eût pas été nécessaire si l'on eût exécuté fidèlement l'édit de Worms, autrefois publié avec l'assentiment des Etats. » « Or, comme, suivant les lois de l'Empire, ce que la majorité avait une fois décidé ne pouvait jamais être annulé plus tard par le fait de l'opposition de la minorité, l'Empereur ordonnait à l'Électeur de Saxe et à ses amis d'avoir à se conformer au recez de Spire en vertu de l'obéissance qu'ils lui devaient, les avertissant qu'il se verrait forcé, en sa qualité de chef suprême de l'Empire et pour l'exemple, d'user de rigueur envers eux en cas de non-obéissance ¹. »

Charles-Quint ne désespérait point de pacifier les querelles religieuses et de restaurer l'unité de la foi et l'unité de l'Empire sans recourir à la force; il l'espérait d'autant plus que le Pape venait de lui promettre de convoquer à bref délai le concile général.

Le 21 janvier 1530, l'Empereur, de Bologne, convoqua les Etats à la Diète d'Augsbourg pour le 8 avril. Dans sa lettre circulaire, il évite soigneusement tout ce qui eût été capable de faire naître quelque inquiétude dans les esprits; il se tait même sur les attentats commis sur les propriétés et les personnes ecclésiastiques, et peint sous de vives couleurs l'inminent péril de l'Allemagne, menacée à chaque instant de l'invasion des Turcs. Il exhorte les princes et pouvoirs à prendre des mesures efficaces pour protéger la Chrétienté contre les agressions de « l'ennemi héréditaire »; il les presse de lui fournir les secours dont il lui est impossible de se passer, et leur annonce qu'à Augsbourg il compte traiter amplement avec eux toutes ces graves questions.

Pour le rétablissement de la concorde dans le Saint-Empire de nation germanique, il se propose de délibérer et de décider avec les États sur les points de foi controversés; afin que la concorde

¹ Pour plus de détails, voy. HORTLEDER, *Ursachen*, p. 47 et suiv. MULLER, *Histoire von der evangelischen Stände Protestation*, p. 186 et suiv. WALCH, *Luthers' Werke*, t. XVI, p. 512-621.

puisse se faire, il les invite à mettre de côté toute aigreur, à sacrifier leurs rancunes personnelles, leurs antipathies, à renoncer à leurs hérésies pour l'amour du divin Rédempteur, enfin à mettre la meilleure volonté possible à examiner les questions, à écouter calmement les raisons, les opinions de leurs opposants dans un esprit de charité et de conciliation. « Alors les arguments pourront être médités et compris, il deviendra possible de ramener tout à l'unité, et de rectifier tout ce qui, des deux côtés, a pu être mal interprété. Une religion unique doit régir tous les chrétiens; tous, réunis sous l'étendard du Christ, doivent vivre en paix dans la même communion, la même unité, la même Église¹. »

II

Pendant ce temps, Philippe de Hesse et Zwingle réunissaient leurs efforts pour susciter à Charles-Quint de nouveaux ennemis dont les uns devaient l'attaquer ouvertement, et les autres lui fermer l'entrée de l'Allemagne. Un mémoire de Luther, adressé à l'Electeur vers la fin de 1529, cherche à le détourner de toute pensée d'agression et laisse entrevoir quels étaient les plans de Philippe, et ce à quoi il avait essayé d'entraîner le prince de Saxe. « Quand bien même, » dit ce mémoire, « l'Empereur songerait à combattre l'Évangile avant le concile et sans examen préalable, on ne pourrait être justifié devant sa conscience en prenant les armes contre lui. En voici la raison : D'abord un tel acte serait contraire à toute équité et blesserait le droit naturel, car déclarer la guerre et se préparer à la résistance n'est permis que lorsqu'il nous a été fait violence, ou bien dans un cas d'urgente nécessité. Mais présumer une attaque et s'armer d'avance pour la repousser ne pourra jamais passer pour un cas de légitime défense; c'est une provocation, c'est une bravade contre ceux qui se sont jusque-là tenus tranquilles et ne nous ont encore fait aucun mal. Or, il est évident que Sa Majesté Impériale n'a pas encore publié d'édit contre les princes, et s'il en a publié, ou se propose de le faire, la peine du ban n'a point été appliquée. C'est bien plutôt de

¹ MÜLLER, p. 412-419, FÜRSTEMANN, *Urkundenbuch zum Reichstage von Augsburg*, t. I, p. 7-9. « La modération de l'Empereur, » dit CHARLES-ADOLPHE MENZEL (t. I, p. 168) au sujet de la lettre de convocation aux États, « taxée à tort d'acte hypocrite par quelques historiens, et attribuée par eux au besoin d'abuser les Protestants sur la secrète intention qu'il aurait eue de les perdre, n'était, selon nous, que le résultat d'une méditation fréquente des périls de la situation et que la conséquence toute simple du désir que ressentait l'Empereur d'intervenir pour le bien commun de l'Empire et de l'Église. Après tant d'imputations injurieuses à sa mémoire, le devoir de la critique me paraît être de déclarer qu'il n'existe aucun motif de mettre en doute une bonne volonté si naturelle. »

notre côté qu'est venue l'agression, et ce serait offenser injustement nos adversaires et les princes de l'Empire si tout à coup, à cause de l'Empereur, on envahissait leurs états, au grand dommage de leurs malheureux sujets ¹. »

En décembre 1529, le conseil de Zurich chargea le professeur Rodolphe Collin, l'ami le plus intime de Zwingle, d'une mission secrète à Venise; il y devait solliciter alliance et protection contre l'Empereur, au nom de toutes les villes entrées dans le « traité de garantie chrétienne », et déterminer la République à fermer à Charles-Quint les passages de l'Allemagne.

Collin, à Venise, entra en relations suivies avec le démagogue Michel Geismayr, celui-là même qui, en 1525, s'était mis à la tête des Tyroliens pendant la révolution sociale de 1525, et, en 1526, avait été le chef des émeutiers de Salzbourg. Geismayr se préparait alors à envahir le Tyrol avec une armée de huit mille fantassins allemands appuyés par l'artillerie et la cavalerie de Venise. Charles-Quint, selon lui, ne songeant qu'à armer les uns contre les autres les princes et les cités de l'Allemagne, il fallait de toute nécessité « déjouer ses complots ».

Dans ce but, Ulrich de Wurtemberg devait, au même moment, attaquer l'Empereur dans ses propres états ².

Zwingle approuva les plans de Geismayr, et Philippe de Hesse prit vis-à-vis de Zwingle l'engagement de prêter main-forte à Ulrich aussitôt qu'il saurait exactement ce que les Vénitiens, Zurich, Berne et Bâle se proposaient de faire pour sa cause ³.

Venise, qui venait précisément de conclure un traité de paix avec l'Empereur, commença par repousser tout projet d'alliance, et prétendit ignorer les intentions hostiles de Charles-Quint vis-à-vis de la Confédération. Néanmoins, le doge avertit confidentiellement Collin que la Suisse pouvait compter sur la secrète sympathie de Venise en cas d'agression, et que peut-être même la République lui

¹ Voy. DE WETTE-SEIDEMANN, t. VI, p. 105-108. Sur la date, voy. HASSENCAMP, t. I, p. 212, note, 5. « Personne ne craint l'Empereur, » écrit Luther le 29 décembre 1529 à J. Probst. « Si enim vi aliquid praesumpserit, periculum est, ut se et universos suos sacerdotes funditus perdat. Sunt enim consilia et auxilia parata, nisi Deus adversetur, satis valida in perniciem omnium collegiorum et monasteriorum, quod non sit eis tutum contempta pace et patientia nostrorum aliquid tentare. » DE WETTE, t. III, p. 524. — En avril 1530, Luther fit des représentations à l'Electeur sur l'énorme quantité de maisons qu'il faisait démolir pour la fortification du château de Wurtemberg. Le tiers de la ville était en ruine. « L'Electeur, lui écrivait-il, devait avoir à cœur les cris et les plaintes des habitants. » BURKARDT, *Briefwechsel*, p. 494-495.

² Sur Michel Geismayr voyez notre seconde volume, p. 476-478, 511, etc. Collin dit expressément dans une relation datée du 25 décembre 1529 : « Dans cette affaire Michel Geismayr m'a rendu de sérieux services. » *Eidgenössische Abschiede*, t. IV, Abth. 1b, p. 487-488.

³ Lettre du 14 février 1530 dans *Zwinglii Opp.*, t. VIII, p. 534.

enverrait secrètement des soldats, des vivres et de l'argent. Voilà pourquoi Philippe et Ulrich pressaient Zwingle d'amener les négociations avec les puissantes villes libres à des résultats précis. Il n'y avait pas de temps à perdre, il fallait mettre à profit le plus tôt possible l'utile bonne volonté de Venise¹.

Les conjurés se tournèrent aussi vers la France, bien qu'il n'ignorassent pas que François I^{er}, peu de mois auparavant, eût conclu la paix de Cambrai.

Zwingle présenta au général français Lambert Meigret un projet d'alliance que le conseil de Zurich avait approuvé². Les Suisses invitaient les Français à s'unir à eux pour la défense de la religion chrétienne; et les alliés, pendant les quinze ou vingt ans qui allaient suivre, ne devaient avoir qu'un but unique : abattre la puissance et la tyrannie de l'Empereur romain, auquel, plus que tous les autres pays, la France et la Suisse avaient résisté vaillamment pour sauver leur indépendance. A cette ligue, Philippe de Hesse, « avec lequel, » disait Zwingle, « nous pouvons presque tout³, » Ulrich de Wurtemberg, les villes de Strasbourg et de Constance allaient bientôt se joindre⁴. Zwingle espérait aussi décider plusieurs autres cités allemandes à embrasser la bonne cause, assurant avoir toujours exercé sur elles en toute occasion la plus grande influence.

Mais François I^{er} répondit que les choses ne lui paraissaient pas suffisamment mûres pour la réalisation d'un si grand projet; que le sol n'était pas encore bien préparé à recevoir la bonne semence; qu'en outre, les princes français étant encore prisonniers à Madrid, leur délivrance pourrait être retardée si l'entreprise venait à s'ébruiter⁵. Le roi préférerait parler de l'avenir. L'amitié et l'union qui s'étaient établies entre lui et les Suisses lui étaient, disait-il, plus chères qu'il ne pouvait l'exprimer; quant à lui, il sacrifierait plutôt tout ce qu'il possédait sur la terre qu'une alliance si précieuse (février 1530)⁶.

C'est ainsi que fut déçu l'espoir longtemps caressé par le Landgrave:

¹ Voy. la dépêche chiffrée du 15 fév. 1530. *Zwinglii Opp.*, t. VIII, p. 412.

² *De foedere Gallico. Zwinglii Opp.*, t. VIII, p. 416-418. Voy. la lettre de Zwingle à Jacques Sturm sur son « Consilium de frangenda aut minuenda potestate Caesaris ». T. VIII, p. 422.

³ « Apud eum possumus fere quicquid volumus. »

⁴ « Argentoratum potens urbs est et ad infestandum Caesarem opportunissima. Constantia vero velut clavi: est Helvetiae ad ortum spectantis :... proderit et regi et Helvetiis, si illa arctius etiam quam solum christiano foedere jungatur. »

⁵ Lettres de Lanzerant (orator regius) et de Meigret, datées de février 1530. *Zwinglii Opp.*, t. VIII, p. 421-422. — Voy. Zwingle à Vadian, p. 443.

⁶ *Eidgenössische Abschiede*, t. IV, Abth, 1^{re}, p. 339.

Zwingle n'avait pas réussi à décider le roi de France « à faire promptement ce qu'il voulait faire ¹ ».

Mais Philippe gardait du moins l'espoir d'organiser en Allemagne une puissante ligue contre l'Empereur.

« J'espère tout de la divine Providence, » écrivait-il le 1^{er} février 1530 à Zwingle. « Pharaon perdra bientôt de ses avantages, et il lui arrivera ce à quoi il ne s'attend guère, car toutes nos affaires semblent s'arranger pour le mieux. Dieu est admirable dans ses voies. »

Il s'affligeait de l'échec éprouvé par Soliman devant Vienne, mais il ne perdait pas pour cela confiance : « Que les Turcs aient été obligés de se retirer, ce n'est en vérité la faute de personne et ne peut être attribué qu'à la grande mortalité qui s'est mise dans leur armée. On s'attend à les voir revenir cet été ². » « J'ai de vastes espoirs, » écrit-il encore le 10 mars ; « je voudrais voir le plus de monde possible se mêler à ce jeu, afin que la partie ne fût pas perdue. Je n'ai pas négligé d'écrire à mes chargés d'affaires à Bâle, les pressant de traiter avec la ville et avec Zurich. » Tout devait se tramer dans le plus profond mystère : « Vous connaissez ma main, une signature est inutile ³. »

Pour décider les villes entrées dans le « traité de garantie chrétienne » à s'unir au Landgrave, le conseil de Zurich leur fit représenter « que Philippe, rien que dans ses propres états », pouvait réquisitionner deux mille chevaux, « sans parler des secours fournis par d'autres princes et cités avec lesquels il était en bonne intelligence ». « Philippe, » ajoutait le conseil, « avait conclu des traités secrets avec le roi de Danemark, les ducs de Gueldre, de Lunebourg, de Brunswick, de Deux-Ponts, de Brandebourg, de Frise et d'autres encore ; ces princes étaient tous attachés à la doctrine évangélique et résolus de la défendre. Si Strasbourg consentait à venir en aide aux bien intentionnés, il n'y aurait plus qu'une cause, un mutuel appui, une volonté, depuis la mer jusqu'à notre pays. » Le Landgrave avait dit aux délégués de Zurich : « Si Strasbourg voulait être des nôtres, il me semblerait la voir devenue notre plus proche voisine, et personne, alors, ne pourrait l'empêcher, toutes les fois que la nécessité s'en ferait sentir, d'accourir à notre secours ⁴. »

Philippe, par une ambassade envoyée à Zurich, Berne et Bâle, insistait aussi près de ces villes pour qu'elles admissent dans leur alliance le duc Ulrich « pour la plus grande gloire de Dieu, la

¹ Voy. ce qu'Ulrich de Wurtemberg écrivait à Zwingle au nom de Philippe. le 15 février 1530, *Zwinglii Opp.*, t. VIII, p. 413.

² *Zwinglii Opp.*, t. VIII, p. 405-406.

³ *Zwinglii Opp.*, t. VIII, p. 426-427.

⁴ *Eidgenössische Abschiede*, t. IV, Abth. 1^{re}, p. 420-421.

diffusion et l'établissement de l'Église chrétienne ¹ ».

Mais Berne, en dépit de toutes ces avances ², refusa de s'allier soit avec le Landgrave, soit avec Ulrich. Le 5 juin 1530, elle entra dans une alliance particulière avec Zurich, Strasbourg et Bâle ³. « Strasbourg s'est liguée avec les confédérés suisses, » écrivait à Brenz le luthérien Lazare Spengler, « j'en suis réellement consterné, et je crains fort qu'elle ne s'expose par là à de grands malheurs; en premier lieu, parce qu'elle abandonne les pouvoirs chrétiens pour s'allier aux fanatiques (les Zwingliens); en second lieu, parce que de telles alliances ont pour principal but l'extension de son abominable hérésie, et troisièmement parce qu'elle accepte l'appui, la protection et l'alliance de l'étranger pour s'opposer à son souverain légitime, l'Empereur ⁴. »

Pour gagner le duc de Savoie, Berne, disait un prédicant, n'avait qu'à faire comprendre à ce prince que, s'il recevait l'Évangile, la plus grande partie des biens de l'Église reviendrait au fisc ducal ⁵.

Le Landgrave, très mécontent du refus de Berne d'admettre le duc Ulrich dans le « traité de garantie chrétienne », signa, le 3 avril 1530, un traité secret avec le duc Henri de Brunswick, beau-frère d'Ulrich. Les deux princes, dans le cas où l'Empereur n'aurait pas réintégré le duc proscrit dans ses états à la date du 24 juin, s'engageaient à entrer en campagne le 25 juillet suivant, avec de grandes forces militaires, pour « rétablir Ulrich ⁶ ». Le 13 avril, le roi Frédéric de Danemark, par un contrat signé à Gottorp, promit d'envoyer au Landgrave avant trois mois écoulés quatre cents cavaliers ⁷.

Mélancthon, rempli d'anxiété au sujet des affaires religieuses, écrivait au vice-chancelier Frantz Burkhardt : « Les soucis et les tourments que me causent les embarras où nous sommes me consomment, littéralement. Personne ne pense qu'Antiochus (Philippe de Hesse) consente à assister à la Diète d'Augsbourg. Il paraît à peu près sûr qu'il est absorbé en ce moment par de grands préparatifs de guerre ⁸. » Au contraire, les prédicants Capito et Bucer expriment hautement, dans leurs lettres à Zwingle, la vive satis-

¹ *Eidgenössische Abschiede*, p. 571.

² *Voy. Zuinglii Opp.*, t. II, p. 81.

³ *Eidgenössische Abschiede*, t. IV, Abth. 1^{re}, p. 488-493.

⁴ *Voy. HARTMANN UND JAGER*, t. I, p. 455-456.

⁵ E. Perrot à P. Giron, le 3 février 1530, dans HERMINJARD, t. II, p. 238.

⁶ HORTLEDER, *Ursachen*, 1058-1060. Le duc Henri, dans une assemblée tenue au Zapfenburg (voy. WILLE, p. 40), avait déclaré dès 1529 qu'il était prêt à tout tenter pour rétablir son beau-frère.

⁷ *Voy. STALIN*, t. IV, p. 337.

⁸ *Voy. SCHIRRMACHER, Briefe und Acten*, p. 372.

faction que leur cause la résolution de Philippe : « Lui seul, » écrit Zwingle le 22 avril, « a souci des affaires publiques ; les autres princes dorment ; pour lui, il met tous ses soins à préparer l'expédition ¹. » « Philippe, plein de zèle pour la cause du Christ, » écrivait Bucer le 4 mai, « est tout enflammé de colère, non seulement contre les papistes, mais encore contre les Luthériens maladroits et mal avisés ². »

Zurich, Berne et Constance délibérèrent, dans une assemblée tenue à Bâle, sur les moyens de mettre les Luthériens « dans le jeu », qu'ils le voulassent ou non, dans le cas où l'Empereur, les laissant en repos, ne songerait à combattre que les seuls Zwingliens. On convint de faire avertir secrètement François I^{er} que Charles-Quint, selon toute probabilité, allait chercher à se rendre favorables les villes allemandes ; s'il y réussissait, les princes luthériens se verraient bientôt obligés de courber la tête sous le joug impérial. La France, alors, enclavée entre l'Allemagne et l'Espagne, aurait fort à souffrir ; il lui deviendrait impossible d'enrôler des soldats allemands, et surtout des lansquenets ³.

Tel était l'état des choses au moment où s'ouvrit la Diète d'Augsbourg.

¹ *Zuinglii Opp.*, t. VIII, p. 416.

² « Nemo omnium Christi negotium majore et sinceritate et dexteritate curat, quapropter jam non papistarum tantum, sed etiam male consultorum Lutheranorum odio flagrat. » *Zuinglii Opp.*, t. VIII, p. 449.

³ Etats de Bâle, les 9 et 10 mars 1530. *Eidgenössische Abschiede*, t. IV, Abth. 1^{re}, p. 564.

CHAPITRE IX

DIÈTE D'AUGSBOURG. TENTATIVES DE PACIFICATION DE L'EMPEREUR
(1530). — FERDINAND ÉLU ROI DES ROMAINS (1531).

I

Le 15 juin 1530, l'Empereur fit son entrée à Augsbourg. L'Électeur de Mayence prononça le discours de bienvenue. « Tout le temps qu'il parla, Sa Majesté Impériale est restée tête nue, les Électeurs et les princes se sont à peine inclinés, au lieu que Sa Majesté Impériale s'est très profondément inclinée ¹. » Le lendemain, jour de la Fête-Dieu, l'Empereur, pour donner un témoignage public de sa foi, suivit à pied la procession solennelle du Saint Sacrement. « Sa Majesté Impériale a suivi le dais, » dit une relation contemporaine, « ainsi que le roi Ferdinand et beaucoup d'autres princes et seigneurs. Un grand nombre de comtes et de gentilshommes de la suite de Sa Majesté marchaient devant le Saint Sacrement, portant des cierges allumés. Ensuite venaient les joueurs d'instruments. L'archevêque de Mayence, Électeur, portait le Saint Sacrement sous le dais : à sa droite se tenait Sa Majesté le roi de Hongrie, à sa gauche, le margrave Joachim, Électeur. Le dais était porté par six princes. Sa Majesté l'Empereur le suivait, à pied, vêtu d'un pourpoint de velours brun, et tenant à la main un cierge allumé; venaient ensuite quantité de princes, de seigneurs et une grande foule de peuple ². »

Charles avait invité les princes protestants à suivre comme lui la procession « afin de rendre leurs hommages à la divine majesté »; mais ceux-ci n'eurent aucun égard à sa demande, prétendant que cette « cérémonie » n'avait été prescrite ni par les livres prophétiques ni par les Apôtres. Tous les esprits sensés, tous les gens instruits savaient parfaitement que le Fondateur de la religion chrétienne n'avait

¹ Voy. cette relation dans SCHIRRMACHER, *Briefe und Acten*, p. 55.

² *Von kayserlicher Majestät Einreiten auf dem Reichstag gen Augspurg*. Augsbourg, 1530. Voy. cette relation dans MAY, t. II, p. 156-158, et la relation de Juste Jonas, dans KOLDE, p. 134-136. — Le légat Campeggio fait le plus grand éloge de l'attitude et de la conduite de l'Empereur pendant cette journée. Lettre du 16 juin, voy. LAEMMER, *Mon. Val.*, p. 40.

nulle part autorisé l'usage de présenter aux fidèles le sacrement de son Corps mutilé et incomplet; « porter solennellement une partie seulement du sacrement, le Corps, était contraire au commandement du Christ; c'était un acte impie, une hardiesse inouïe, c'était mettre au-dessus de la parole de Dieu ce que les hommes avaient imaginé. Pour eux, ils n'étaient point d'humeur à sanctionner par leur présence une pareille comédie; semblables inventions humaines devaient être totalement retranchées de l'Église de Dieu ¹. »

Les princes protestants ne voulurent jamais convenir qu'un tel langage fût des plus injurieux à l'Empereur et aux princes catholiques, leurs collègues.

Ils refusèrent aussi d'accéder au désir de l'Empereur, qui leur avait demandé d'interdire la chaire à leurs prédicants pendant toute la durée de la Diète. Charles-Quint insistant sur ce point, le margrave Georges de Brandebourg-Culmbach s'écria « qu'il était prêt à donner sa tête plutôt que de renier son Dieu »; sur quoi l'Empereur reprit doucement: « Cher prince, point de tête coupée! point de tête coupée ²! »

L'Empereur prescrivit alors à tous les prédicateurs, protestants ou catholiques, d'avoir à s'abstenir durant la Diète de tout discours public, ordonnant que ceux-là seuls à qui il en donnerait l'autorisation annonceraient la parole de Dieu, mais à la condition de garder un profond silence sur toutes les questions controversées ³.

Le 20 juin, jour de l'ouverture de la Diète, une messe solennelle fut célébrée à la cathédrale. Vincent Pimpinelli, nonce du Pape, accrédité près du roi Ferdinand, prononça un discours sur la nécessité de repousser les Turcs et sur l'unité de la foi, indispensable au bon succès de la guerre. « Il n'a pas prononcé le nom de Luther, » dit une relation protestante, « mais il a dit: « Là où l'on ne veut plus honorer Saint Pierre et ses clefs, Saint Paul intervient avec son glaive, et tranche la question. » « Après les orai-

¹ WALCH, t. XVI, p. 876-878.

² Voy. SCHIRRMACHER, *Briefe und Acten*, p. 58-59, et MAY, *Wurzbürgischen Reichstagsacten*, t. II, p. 156. Lettre d'André Osiander du 21 juin 1530, voy. KRAFFT, *Briefe und Documente*, p. 67; voyez les variantes de cette anecdote dans KOLDE, p. 138. — L'année suivante le margrave Georges, après qu'il se fut entendu avec Ferdinand au sujet de l'affaire de Ratibor et d'Oppeln, ne se montra plus si ardent pour la nouvelle doctrine. Il écrivait le 25 août 1531 à Luther: « Comme maintenant on ne dit plus de messe quotidienne, les gens deviennent très grossiers. Aussi serais-je assez disposé à la rétablir, sans la communion. » LANG, *Bairreuth*, t. II, p. 26-28.

³ Voy. PASTOR, *Reunionsbestrebungen*, p. 18-19. C'est à tort qu'on a prétendu que Charles-Quint, dès le début et avant le refus des princes protestants, avait imposé silence à tous les prédicateurs, protestants ou catholiques.

sons, l'Empereur est allé à l'offrande, et l'Électeur de Saxe lui a tenu l'épée. Le roi a été ensuite à l'offrande, ainsi que tous les Électeurs; mais les nôtres y sont allés en riant. Seul, le Landgrave Philippe de Hesse s'est abstenu, bien qu'il ait assisté à la messe¹. »

Dans sa déclaration aux États, l'Empereur avait exprimé le désir de voir traiter en premier lieu la question de l'impôt pour la campagne contre les Turcs.

Mais les Protestants, résolus d'avance à faire dépendre leurs votes des concessions qui leur seraient faites par rapport à la religion, finirent par obtenir que les questions religieuses seraient premièrement débattues.

Alors Charles proposa « que les Électeurs princes et membres du Saint-Empire exposassent par écrit leurs vues, leurs opinions religieuses, en latin et en allemand, afin qu'on pût les examiner plus rapidement et plus aisément. On aviserait ensuite à la réforme des abus; l'ordre spirituel ferait connaître tous ses griefs contre l'ordre temporel; le temporel en ferait de même pour le spirituel. Il ne resterait plus qu'à prendre des mesures efficaces pour qu'à l'avenir les deux ordres ne violassent plus les lois de l'équité, et que, de cette manière, la paix et la concorde chrétiennes puissent relleurir dans l'Empire².

Le 24 juin, le légat Campeggio adressa aux États un discours plein d'indulgente bonté, les exhortant à ne pas se séparer de l'Église universelle à laquelle tous les rois, toutes les puissances chrétiennes devaient obéissance. Il engagea ceux qui avaient été entraînés dans les sectes à réfléchir sur leur conduite, et ceux qui étaient demeurés fidèles à l'Église à persévérer dans cette fidélité, rappelant que, pour avoir fait injure à la religion, beaucoup de royaumes jadis florissants avaient péri, ou perdu toute importance politique³.

Les princes protestants avaient surtout à cœur de prouver que, loin de se séparer de l'Église universelle, ils n'avaient fait que revenir à la véritable interprétation des Apôtres et des Pères. Aussi, par l'organe du chancelier de Saxe, Brück, déclarèrent-ils en cette même séance « qu'ils savaient assez qu'on les avait calomniés et noircis auprès de l'Empereur; qu'on les accusait d'avoir réveillé d'anciennes hérésies et d'introduire de nouvelles et dangereuses opinions; aussi suppliaient-ils l'Empereur et les princes de leur permettre de présenter par écrit à la Diète le résumé de leur doctrine. Là serait expliquée la manière dont ils entendaient la religion et les

¹ Voy. SCHIRMACHER, *Briefe und Acten*, p. 74.

² Voy. FÖRNSTEMANN, t. I, p. 388 et suiv.

³ Juste Jonas écrivait à Luther que le légat n'avait laissé échapper aucune parole amère ou malveillante contre les Luthériens. Voy. SCHIRMACHER, p. 362.

traditions de l'Église; là chacun pourrait juger par soi-même de la manière dont l'Évangile était prêché dans leurs états et possessions ».

La confession de foi des Protestants fut lue en présence de l'Empereur et des États le 25 juin 1530. Copie en fut remise en latin et en allemand à Charles-Quint. L'Électeur Jean de Saxe, son fils Jean-Frédéric, le margrave Georges de Brandebourg-Culmbach, les ducs Frantz et Ernest de Brunswick-Lunébourg, le Landgrave Philippe de Hesse, le prince Wolfgang d'Anhalt et les délégués des villes libres de Nuremberg et de Reutlingen y avaient apposé leurs signatures.

Cette confession de foi était l'œuvre de Mélanchthon et avait reçu l'approbation de Luther. Plus tard, sous le nom de *Confession d'Augsbourg*, elle passa pour le symbole autorisé de la foi protestante¹.

¹ Voy. ENGELHARDT, *Die innere Genesis und der Zusammenhang der Marburger Schwabacher und Torgauer Artikel sowie der Augsb. Confession*. — Voy. NIEDER, *Zeitschrift für histor. Theologie*, 1865, p. 515-629. ΚΝΑΑΚΕ, *Luther's Antheil au der Augsb. Confession*, p. 1-36. — La Confession, d'abord appelée Apologie, fut élaborée par Mélanchthon par l'ordre de l'Électeur de Saxe d'après différents mémoires et essais préliminaires. Mélanchthon s'était mis à l'œuvre avec répugnance. « *D'autres théologiens*, » écrit-il à son frère, « *s'étaient proposés pour rédiger la Confession*. Plût à Dieu qu'on eût accédé à leur désir! Ils eussent sans doute mieux réussi que moi! Maintenant ils sont mécontents de mon travail et veulent le changer. L'un se récrie ici, l'autre là. Cependant je dois rester fidèle à moi-même et surtout éviter tout ce qui pourrait aigrir davantage les esprits. » NIEMEYER, *Melanchthon im Jahre der Augsb. Confession* (Halle, 1830, p. 22). Voy. SCHMIDT, *Melanchthon*, p. 231 — Plus tard, Mélanchthon écrivait au contraire « qu'à Augsbourg il avait été obligé de dresser la Confession de 1530, parce que personne n'avait voulu se mettre à la besogne, et que cependant l'Empereur en avait réclamé une. (*Corp. Reform.*, t. IX, p. 180.) Le 11 mai, l'Électeur soumit le travail de Mélanchthon à l'examen de Luther, et le 15, celui-ci y donna son approbation. Jusqu'au moment de la remise officielle de cette profession de foi, plus tard regardée comme le symbole de la foi protestante, les passages suivants, extraits des correspondances de ses auteurs, sont dignes d'être étudiés. (Voy. PASTOR, *Reunionsbestrebungen*, p. 20, et son article sur la Confession d'Augsbourg, dans le *Kirchenlexicon* de WETZER et WELTE, deux. éd., t. I, p. 1612-1619.) — Le 22 mai Mélanchthon écrivait à Luther : « *In Apologia quotidie esse vitii, reliqua utcumque tractabimus. Subinde enim mutandi sunt atque ad occasiones accommodanti.* » Le 24 mai, les délégués de Nuremberg écrivent dans leurs dépêches : « *Le projet saxon est revenu de chez le docteur Luther. Mais le docteur Pruck (le chancelier de Saxe) doit encore y retoucher çà et là.* » Le 28 mai les délégués mandent un conseil que le chancelier de Saxe leur a confié que les conseillers et les savants de la cour électorale se réunissaient tous les jours pour reviser la Confession et y faire des changements et des améliorations. Le 3 juin, ils envoient l'ouvrage en y ajoutant cette remarque : « *Il manque à la fin un article ou deux, ainsi que la conclusion; les théologiens de Saxe travaillent encore. Dès que tout sera terminé, on l'expédiera à Vos Honneurs. Que si les prédicants et les savants de Vos Honneurs, soit dans ce présent exposé, soit dans le travail qui leur sera expédié postérieurement, désirent faire quelques changements ou améliorations, Vos Honneurs voudront bien nous renvoyer le manuscrit.* » Et plus tard, le 8 juin : « *Comme la Confession de Saxe n'est présentée qu'au nom du prince*

Après une préface qui débute par un appel à un concile libre et général dans le cas où il serait impossible de s'entendre sur les points controversés, la Confession résume en vingt et un articles l'ensemble de la doctrine de Luther. La seconde partie, divisée en

Electeur et sous la forme de supplique, Vos Honneurs désireraient peut-être, outre la Confession susdite, prendre la responsabilité d'envoyer en leur propre nom un travail particulier à l'Empereur ; ou bien, de concert avec le margrave Georges, elles ne pourraient obtenir de l'Electeur que sa Grâce Electorale ne remette pas la Confession seulement en son nom, mais encore au nom du margrave Georges, de Vos Honneurs et d'autres princes et cités attachés à la bonne cause. » Le chancelier du margrave avait dit en confidence aux députés de Nuremberg « que les prédicants et juriscultes de son maître travaillaient aussi à l'Exposition et que son maître regrettaient comme eux qu'elle dût être remise à l'Empereur au seul nom de l'Electeur comme eux, il eût approuvé qu'on la présentât au nom de tous les princes et villes d'un même sentiment touchant la foi, attachés à Sa Grâce et à l'Electeur. » Après avoir reçu du conseil de Nuremberg l'ordre de suivre en tout l'Electeur de Saxe et le margrave Georges dans les questions de religion, ils écrivaient le 19 juin « que ces princes étaient tout disposés à agir de concert avec Nuremberg quant aux intérêts de la foi ». La Confession, ajoutaient-ils, n'était pas encore terminée : « Philippe Mélanchthon donne à entendre que le travail définitif sera peut-être moins étendu, et qu'on le réduira sans doute à un abrégé plus concis. » Le 21 juin ils écrivent encore : « Sa Grâce l'Electeur, le margrave Georges, les conseillers de Hesse et de Lunébourg, travaillent toujours ensemble aux articles restés en suspens, pour les fixer et les condenser, et ce serait le désir de tous ces princes que le conseil de Nuremberg envoyât promptement ses prédicants et leur enjoignît d'aider à examiner lesdits articles et de conférer avec les théologiens d'Augsbourg de tous les intérêts de la bonne cause. » Le 25 juin, jour de la remise solennelle de la Confession à l'Empereur, Mélanchthon écrit à Luther : « Hodie primum exhibebunt nostræ Confessionis articuli. Breuitus assidebat hæc scribenti, una lacrymans, » et à un autre ami : « Hic consumitur omne mihi tempus in lacrymis ac luctu. » Le même jour les délégués de Nuremberg mandent à leur cité : « Aujourd'hui le travail doit être remis à l'Empereur. Selon le bruit général, en ce qui concerne les articles de foi, cette Exposition est presque semblable en son ensemble à celle qui a été envoyée précédemment à Vos Honneurs ; à quelques endroits seulement elle a été améliorée, et en général adoucie, modérée à tous égards, quoique cependant, à notre avis, rien d'essentiel n'ait été omis. » Le 26 juin Mélanchthon écrit à Camérarius que la veille la Confession avait été lue à haute voix à l'Assemblée. « Ego mutabam et refingebam pleraque quotidie, plura etiam mutaturus, si nostri *συμμάχων* ; permississent, ac tantum abest, ut leuius justo scriptum fuisset iudicem, ut verear etiam mirum in modum, ne qui sint offensi libertate nostra. » Et le même jour à Luther : « Versamur hic in miserimis curis et plane perpetuis lacrymis. Ad has hodie mira consternatio animorum nostrorum accessit, lectis Viti literis, in quibus significat, te nobis ita irasci, ut nostras literas ne legere quidem velis. » « Cæsari es exhibita defensio nostra, quam tibi mitto legendam, Satis est meo iudicio vehemens. Nam monachos sic satis depexos videbis. » *Corp. Ref.*, t. II, p. 57, 60, 62, 71, 83-84, 88, 112, 124, 125, 126, 129, 140-141. — H. Virck dit au sujet de la Confession d'Augsbourg : « Tout esprit impartial doit reconnaître qu'elle était bien plutôt un plan politique plein de hardiesse que la fidèle expression de la foi et de l'esprit évangélique ; qu'elle faisait partie d'un nouveau code politique, et se rapportait à un but politique déterminé. » BRIEGGER, *Zeitschr. für Kirchengeschichte*, t. IX, p. 89. — « Luther, Mélanchthon et les Évangéliques de leur temps étaient bien éloignés de prendre la Confession d'Augsbourg pour un credo obligeant la conscience. Chaque nouvelle édition de la Confession était le témoignage d'un progrès vivant, » dit Droysen, 2b, p. 382.

sept chapitres, traite des prétendus « abus et lois humaines » qui se sont introduits dans l'Eglise. L'usage de communier sous une seule espèce, le célibat des prêtres, les messes vénales et privées, la confession imposée sous peine de péché, les lois du jeûne et de l'abstinence et la juridiction épiscopale sont au nombre des abus signalés.

La première partie se termine par ces paroles : « Le fond de cette doctrine reposant sur les textes de la sainte Écriture, comme l'Eglise chrétienne, ou si l'on veut romaine, ainsi qu'on le peut vérifier dans les écrits des Pères, n'y est nullement contredite, nous pensons que nos adversaires ne peuvent différer avec nous sur les points que nous venons d'exposer. Par conséquent, ceux-là agissent avec précipitation, et contrairement à la concorde et à la charité chrétienne, qui nous excluent de l'Eglise, nous traitent d'hérétiques, nous renient et nous évitent, nous reprennent et nous gourmandent, sans y avoir été autorisés par un commandement spécial de Dieu ou par des textes authentiques de l'Écriture. Car l'erreur et les disputes ont surtout pour objet quelques traditions et abus. Or, puisque dans les articles principaux de notre créance on ne peut découvrir ni erreur ni lacune, et que notre Confession est toute divine et chrétienne, il nous semblerait juste que les évêques, en admettant même qu'il y eût chez nous quelque omission regrettable par rapport aux traditions reçues, se montrassent plus accommodants, bien que nous espérions convaincre tout le monde des motifs solides que nous avons eus de réformer quelques abus et usages. »

Mais si l'on eût été réellement persuadé que l'Eglise catholique romaine avait gardé la vraie doctrine dans les articles essentiels de la foi ; si l'on restait d'accord avec elle sur les points fondamentaux, pourquoi, demandaient les Catholiques, avoir soulevé tant de tempêtes, pourquoi les nouveaux croyants s'étaient-ils si fort insurgés, pourquoi la Papauté avait-elle été honnie et le Pape traité d'Antéchrist ? Pourquoi usurper l'autorité des évêques, et se poser en législateurs religieux ? Quelles raisons alléguer pour justifier la persécution de tous ceux qui déclaraient vouloir s'en tenir à la foi de leurs pères et au culte de l'Eglise romaine¹ ? Etait-ce simplement à cause d'usages qui s'étaient introduits d'eux-mêmes avec le temps, ou bien que la puissance des grands avait imposés à l'Eglise ? Les Protestants réclamaient l'équité et l'indulgence des évêques dans le cas où, par rapport à la tradition, il se trouverait, dans l'exposition de leur foi, quelque omission regrettable ; mais eux, avaient-ils, de leur côté, montré douceur et indulgence

¹ *Contra Lutheranismum*, p. 42.

lorsqu'il s'était agi du respect dû à tant d'usages séculaires, ou bien de ces abus du culte extérieur dont ils s'obstinaient à faire peser toute la responsabilité sur l'Église ¹ ?

Mélancthon essaya de soutenir, en présence même des légats, la parfaite conformité de la nouvelle doctrine avec la foi constante de l'Église catholique (6 juillet). « Nous n'avons point de dogme différent des vôtres, » leur disait-il, « nous sommes prêts à nous soumettre à l'Église romaine, pourvu que, fidèle à la charité qu'elle a constamment montrée à tous les peuples, elle veuille bien garder le silence ou tolérer ce que nous ne pourrions maintenant changer, même si nous le voulions. Nous avons le plus profond respect pour l'autorité du Pape de Rome et pour tout l'ensemble de la constitution de l'Église, et nous supplions le Souverain Pontife de ne pas nous repousser. Ce qui, en Allemagne, nous attire le plus de haine, c'est la fermeté avec laquelle nous soutenons les dogmes de l'Église romaine. Nous persisterons dans cette fidélité envers le Christ et envers l'Église jusqu'à notre dernier soupir, même si vous refusiez de nous recevoir en grâce ². »

Ce même jour, Luther, dans son *Commentaire du Psaume II*, opuscule dirigé contre l'archevêque de Mayence, écrivait au sujet du Pape et des Catholiques : « Je vous prie, mes seigneurs, de vous tenir sur vos gardes, et de ne pas vous imaginer que vous ayez affaire à de simples hommes lorsque vous traitez avec le Pape ou avec les siens ; car ce sont de réels démons, et dans tous leurs actes on aperçoit les ruses du diable ; je vous en avertis ³. »

Mélancthon lui-même, cinq semaines plus tard, dans un mémoire rédigé avec les théologiens de Saxe pour l'Électeur, appelait le Pape « l'Antéchrist ». « Sous son gouvernement, » disait-il, « il faut nous résigner à vivre à peu près comme les Juifs vivaient sous Pharaon, et plus tard sous Caïphe ; mais à la condition que la vraie doctrine soit laissée libre ⁴. »

Les novateurs avaient constamment soutenu que la doctrine de Luther et de ses partisans touchant la justification par la foi seule n'avait rien de nouveau, et s'accordait de tous points avec l'enseignement de saint Augustin, le docteur le plus considérable de l'ancienne Église. Dans la Confession d'Augsbourg, Mélancthon déclare « qu'on peut établir par saint Augustin que, dans la doctrine de la foi, aucune nouveauté n'a été introduite, saint Augustin ayant traité à fond cette question, et, comme les Protestants, enseigné que

¹ Voy. RIFFEL, t. II, p. 390.

² *Corp. Reform.*, t. II, p. 169-171. SCHIRRMACHER, *Briefe und Acten*, p. 135-136.

³ *Sämmtl. Werke*, t. LIV, p. 167-190.

⁴ Le 15 août 1530. *Corp. Reform.*, t. II, p. 234.

nous ne sommes justifiés que par la foi en Jésus-Christ, et non par le mérite de nos bonnes œuvres ».

Mais il ressort d'une lettre confidentielle, écrite à l'un de ses amis, qu'il se rendait fort bien compte de la contradiction manifeste qui existe entre la doctrine luthérienne et celle de l'évêque d'Hippone. « Augustin s'imagine, » écrit-il (mai 1531), « que nous serons justifiés par l'accomplissement de la loi, que le Saint-Esprit opère en nous. Je soutiens moi-même en toute occasion qu'Augustin est pleinement d'accord avec nous, à cause de la haute estime en laquelle chacun tient ce docteur; mais il est très certain qu'il n'a jamais admis la justification par la foi seule. Crois-moi, ce point demeure obscur et ardu. Tu ne comprendras parfaitement la question qu'en détournant complètement ta pensée de la loi et de tout ce qu'Augustin s'est imaginé sur son accomplissement. Alors ton âme, dégagée de tout préjugé, s'attachera sans trouble à la promesse gratuitement accordée ¹. »

Dans l'article de la justification par la foi seule, le mot « seule », sur lequel Luther avait toujours si vivement insisté, était supprimé.

L'Empereur, au sujet de la Confession, fut d'avis que la première chose à faire était de demander aux Protestants s'ils admettaient sa compétence en matière de foi, car dans le cas contraire il ne resterait plus à leur proposer pour éclaircir leurs doutes et fixer leurs croyances, que le suprême remède du concile général, à condition, toutefois, qu'ils renonçassent jusqu'à ce concile à toutes les nouveautés contraires à la sainte foi et à l'Eglise, ou consentissent du moins à obéir à l'édit de Worms. Quant aux abus, il était de la plus haute importance que le Pape et ses légats y remédiassent le plus tôt possible, parce qu'en elle-même la réforme était juste, et que par elle le retour des cinq princes à l'union serait grandement facilité. Pour décider les princes à adopter l'un de ces deux partis (l'intervention de l'Empereur ou les décisions du concile), Charles proposait d'entamer avec eux des discussions amicales, d'employer les moyens de persuasion les plus capables de les toucher, de leur parler à la fois avec bienveillance, force et gravité, évitant tout ce qui pourrait aigrir les esprits. Quel que fût le résultat de ces conférences, la Confession d'Augsbourg serait soumise à l'examen de juges compétents, éclairés et sages, capables

¹ *Corp. Reform.*, t. II, p. 501, 502. « Augustin, » écrivait Luther dans son commentaire sur la première épître de St Jean, « parle peu de la foi; Jérôme, point du tout. Aucun docteur parmi les anciens n'est certain d'exposer la pure et véritable doctrine de la foi. Ils louent très fréquemment les vertus et les bonnes œuvres, mais très rarement la foi. » WALCH, t. IX, p. 1054. — Voy. notre cinquième volume.

de signaler aux princes leurs erreurs, et de spécifier les points sur lesquels on restait d'accord. La vérité devait être prouvée et démontrée par des discours sages et solides, mesurés et civils, comme la sainteté de la question le réclamait, et toute l'affaire devait être conduite avec une telle modération que les Protestants fussent gagnés, et non point découragés et rendus plus opiniâtres. Que si néanmoins ils repoussaient tous les moyens proposés, et, malgré toutes les tentatives de conciliation, persistaient dans leurs erreurs, il faudrait essayer de la sévérité, et enfin, s'il ne restait aucun espoir de les ramener à l'unité, s'entendre sur les mesures à prendre pour venir à bout de leur obstination par la force.

Les Etats, par rapport au concile, se rattachèrent à l'opinion de l'Empereur et réclamèrent l'application de l'Edit de Worms pour les nombreuses sectes nouvelles « exécrables et antichrétiennes » qui s'étaient introduites depuis sa publication.

Quant à la réfutation de la Confession luthérienne, il était urgent d'en presser la rédaction; il semblait convenable que Charles-Quint, en sa qualité d'Empereur romain, de protecteur et de tuteur de la foi chrétienne, la fit lire en présence des cinq princes dissidents, et attendit ensuite leur réponse. Si, après l'avoir entendue et examinée, les princes refusaient de renoncer à leurs opinions, l'Empereur nommerait une commission au sein de l'Assemblée et chargerait ses membres de conférer amicalement avec eux, afin que, de cette manière et avec le secours de Dieu, on pût remédier aux erreurs et aux dissensions touchant la foi.

L'Empereur goûta fort ce conseil et le déclara dicté par des cœurs loyaux et fidèles. Il exprima l'espoir de voir la plupart des erreurs nouvelles corrigées grâce à ces sages mesures, ajoutant que s'il restait quelques points douteux à éclaircir, la solution en serait remise au concile.

L'examen et la réfutation de la Confession luthérienne furent confiés à vingt théologiens, tous présents à Augsbourg à cette date, et dont les plus considérables étaient : Eck, Faber, Cochlœus, Barthélemi-Arnold de Usingen, Wimpina et Dietenberger. Dès le 13 juillet, ces docteurs présentèrent leur travail à l'Empereur et aux membres catholiques de la Diète; mais ils ne l'acceptèrent point, à cause de sa trop grande étendue et de son accent amer et tranchant. Les théologiens durent remanier leur travail jusqu'à cinq fois. Enfin, le 3 août, lecture en fut faite en séance générale dans la salle capitulaire du palais épiscopal, où déjà la Confession luthérienne avait été lue ¹.

¹ Pour plus de détails sur ce sujet, voy. LAMMEN, *Die vortridentinish-katholische*

L'Empereur approuva hautement cette « Réponse » plus tard nommée « Confutation »; il supplia les Protestants de l'accepter, pour qu'en vertu des devoirs que lui imposait sa charge de tuteur de l'Église chrétienne, il ne se vit pas contraint de prendre vis-à-vis d'eux des mesures rigoureuses. Charles, à leur prière, leur remit une copie de la « Réponse » mais refusa d'avance toute nouvelle polémique dont elle pourrait devenir le sujet, demandant que l'écrit restât entre les mains des princes dissidents et ne fût point livré à l'impression. Les Protestants refusèrent de prendre aucun engagement à cet égard.

« De peur donc que les choses ne vinsent à s'embrouiller, » les membres catholiques de l'assemblée s'interposèrent; ils élurent, le 6 août, une commission composée de seize membres ecclésiastiques et laïques et les chargèrent de conférer à l'amiable avec les nouveaux croyants sur tous les points controversés.

Mais le même jour, Philippe de Hesse, sans avoir obtenu le congé de l'Empereur et à l'insu de ses collègues, partit d'Augsbourg à la faveur d'un déguisement. « C'est éveiller dans le peuple toutes sortes de soupçons et prêter à mille médisances, » écrivait le conseiller de Nuremberg; « c'est désertier l'évangile par dépit, et accréditer la rumeur publique qui dit le Landgrave tout occupé de plans séditieux ¹. » « On craignait généralement qu'il n'allât rassembler une armée et, profitant de l'impossibilité où l'Empereur était de se défendre, n'entamât immédiatement les hostilités par l'invasion des évêchés; on disait de plus qu'il recevait en secret de l'argent de Suisse et de France, et tous ces bruits jetaient dans une grande épouvante Sa Grâce l'Électeur de Mayence et les autres évêques ². »

Une agitation effrayante régnait à Augsbourg parmi les nouveaux croyants; on s'attendait à voir les paysans se jeter sur les papistes, qui n'étaient venus à la Diète, prétendaient-ils, que pour persécuter la parole de Dieu. La vie de Dietsberg et celle des autres « confuta-

Theologie, p. 33-46. WIEDEMANN, *Eck*, p. 271-276. — Le 28 juillet 1530, Jean Agricola écrivait d'Augsbourg à Luther au sujet de la Confession, qu'il appelle encore *Apologia fidei*: « Nondum responderunt adversarii. Varie enim afficiuntur verbo, quod per os nostrum loquitur Dominus! » Voy. KAPP, t. III, p. 361. — Dans la « Confutation » on ne rencontre ni des paroles injurieuses, ni expressions blessantes. Au contraire « l'Apologie » de Mélanchthon où la « Confutation » est réfutée, est remplie d'invectives. On y lit par exemple: « Que Dieu confonde ces sophistes impies, qui contournent si honteusement la parole divine! » « Ce sont des sophistes maudits, qui par malice détestable expliquent l'Évangile selon leur fantaisie, » etc. Voy. LAMMER, p. 53. WEDEWER, p. 131-132.

¹ Dépêche du 16 août 1530 dans l'*Anzeiger für die Kunde der deutschen Vorzeit*, 1873, p. 300. Brenz écrivait à propos du Landgrave: « Clam, cum paucis equitibus, alieno habitu lateus, urbem elapsus est. » *Corp. Reform.*, t. II, p. 277.

² *Aufzeichnungen vom Augsburger Reichstag*, voy. plus haut p. 19, note 1.

teurs » n'était plus en sûreté. Obligé de prendre des précautions contre l'émeute, l'Empereur fit doubler les gardes de la ville, et, par son ordre, un détachement de cavalerie faisait chaque jour des reconnaissances aux environs d'Augsbourg. Le prédicant zwinglien Jean Schneid de Schongau fit un soir une peur effroyable au prince électoral de Saxe en lui portant une fausse nouvelle. Il vint l'avertir que l'Empereur avait résolu de s'emparer de sa personne et de celle de son père, lui conseillant de prendre immédiatement la fuite. Le prince rassembla à la hâte ses gentilshommes, ses serviteurs, s'arma, ferma les portes et veilla toute la nuit, bien résolu à vendre chèrement sa vie et sa liberté ¹. Martin Bucer qui, pendant quelque temps, se tint caché à Augsbourg, parlait déjà des persécutions de Dioclétien ², et le conseil d'Ulm se demandait « si Dieu tolérerait encore longtemps les actes iniques qui se commettaient, et ne révélerait pas à [ses serviteurs le moyen d'échapper à la rage du démon ³ ». Les gentilshommes de la suite de l'Empereur entendaient souvent parmi le peuple des murmures menaçants. Le Landgrave, disait-on, saurait bien, à point nommé, faire cesser tout ce jeu, tout ce vain bavardage, et parler par le feu; l'Empereur opprimait la parole divine et l'Évangile; il crucifiait de nouveau Jésus-Christ, mais jamais les Allemands ne toléreraient le gouvernement d'un tyran et d'un « Welche ⁴ ».

Bien loin d'accuser l'Empereur, le théologien luthérien Brenz écrivait d'Augsbourg : « L'Empereur est certainement le plus excellent de tous les hommes; c'est un prince accompli; il a pour lui l'estime de tous les honnêtes gens ⁵. » « Son bonheur, qui ne s'est pas un instant démenti, » écrivait Mélanchthon à l'un de ses amis, « a de quoi nous émerveiller; mais ce qui est beaucoup plus digne d'admiration, c'est sa grande modestie après de si éclatants succès et quand tout lui réussit à souhait. Impossible de relever en lui une seule parole, le plus petit acte qui sorte des bornes de la modération. Quel roi, quel empereur, pourrais-tu me citer dans l'histoire dont la bonne fortune n'ait pas changé le naturel? Mais jamais elle n'a pu faire perdre à Charles-Quint la possession de lui-même. En lui, pas l'ombre de passion, d'orgueil, de cruauté; et, pour ne

Voy. la lettre de Mélanchthon à Luther, 20 août 1530, dans le *Corp. Reform.*, t. II, p. 299.

¹ KEIM, *Schwabische Reformationsgeschichte*, p. 188-190.

² KEIM, p. 190.

³ KEIM, p. 188.

⁴ *Aufzeichnungen*, voy. p. 19, note 1.

⁵ *Corp. Reform.*, t. II, p. 331 : « Mirum est quam omnes ardeant amore et favore Caesaris, » écrit Luther le 6 juillet 1530 à Hausmann. Voy. DE WETTE-SEIDEMANN, t. VI, p. 116.

parler que d'un seul fait, bien que nos adversaires aient employé jusqu'ici tous les moyens imaginables pour l'indisposer contre nous, il a toujours accueilli les hommes de notre opinion avec la plus grande affabilité. Sa vie domestique est remplie des plus beaux traits de retenue, de modération, de tempérance. Cette dignité de la vie privée, autrefois si en honneur parmi les princes allemands, ne se retrouve plus que dans l'entourage de l'Empereur ¹. »

Le jour qui suivit le brusque départ de Philippe de Hesse, Charles-Quint se plaignit aux Protestants d'une conduite si « inopportune et si malséante ». Elle laissait assez deviner le mauvais vouloir du Landgrave et son désir évident de voir la Diète se dissoudre, Charles supplia les Électeurs, les princes, les villes de ne point se laisser égarer par cet exemple, et de continuer à lui être de fidèles auxiliaires, afin qu'il fût possible de se mettre d'accord et d'apporter un prompt remède aux maux de l'Église. « Les Électeurs, les princes et les villes, » répondit au nom des Protestants le chancelier Bruck, « ont appris avec grand déplaisir le départ du Landgrave; il n'a point leur approbation, et s'ils en avaient été instruits, ils auraient très franchement déconseillé au prince une semblable démarche ². »

L'Empereur les fit prier « amialement et débonnairement » de s'appliquer aux affaires avec zèle, et de préparer des solutions « sages et prudentes, capables de rétablir la concorde ».

« Les Protestants avaient en la reine Marie, sœur de Charles-Quint, en secret favorable aux doctrines nouvelles, une puissante avocate. A Augsbourg, où elle avait suivi son frère, elle entretenait des relations suivies avec les théologiens protestants, par l'entremise de son chapelain Henkel de Commerstadt ³. Les Catholiques prétendirent plus tard que plusieurs évêques totalement ignorants en matière théologique, quelques conseillers de l'Empereur traitant les questions religieuses comme des questions temporelles, mais surtout la reine Marie, avaient poussé l'Empereur à se poser en juge en matière de foi (ce qui en réalité ne lui appartenait point), lui persuadant qu'il triompherait aisément de toutes les difficultés au moyen des conférences religieuses ⁴.

Le 16 août, ces conférences s'ouvrirent.

Eck, Wimpina et Cochleus siégeaient du côté catholique; Mélanchthon, Brenz et Schnepf représentaient la théologie protestante. Les différents articles de la Confession d'Augsbourg furent successi-

¹ En octobre 1530. *Corp. Reform.*, t. II, p. 430-431.

² Relation des délégués de Nuremberg, *Corp. Reform.*, t. II, p. 264.

³ Voy. KAWERAU, *Agricola*, p. 99-100.

⁴ *Wider die Verderblichkeit der Colloquia*, etc. (Colmar, 1543), B³.

vement examinés; dans beaucoup on ne trouva nulle différence entre le credo catholique et le credo protestant; d'autres présentaient une certaine conformité avec la doctrine catholique; mais plusieurs s'en écartaient totalement ¹.

L'union était impossible.

Car dans cette vaste querelle religieuse il ne s'agissait point de tel ou tel dogme, du maintien ou de la réforme de telle ou telle loi disciplinaire, pas même de la juridiction des évêques telle que l'entendaient et l'admettaient les théologiens protestants. La discussion n'avait à proprement parler qu'un objet : l'admission ou le rejet de l'infailible mission doctrinale de l'Église; la reconnaissance ou la non-reconnaissance de cette Eglise, considérée comme institution divine et humain à la fois, reposant sur le dogme du sacrifice perpétuel et sur le sacerdoce.

Or les Protestants n'iaient cette mission doctrinale et infailible, et concevaient l'Église à un point de vue tout différent. Ils rejetaient le sacrifice perpétuel, parce qu'il suppose un sacerdoce dont ils ne voulaient plus, se refusant à reconnaître au sein de l'Église l'existence de ces opérations surnaturelles dont Jésus-Christ est l'auteur, et sur lesquelles repose le véritable sacerdoce.

Aussi tous les efforts de réconciliation demeurèrent ils sans résultats. Plus tard, pour les mêmes raisons, les mêmes tentatives devaient également rester inutiles ².

¹ Le 17 août 1530 les délégués de Nuremberg mandaient au conseil de leur cité : « La partie adverse ne se montre pas trop hostile, elle semble au contraire conciliante et bien disposée. » Le 10 septembre, Mélanchthon écrivait à un ami : « Ac fortasse pacem facere possemus, si nostri essent paulo tractabiliores. » *Corp. Reform.*, t. II, p. 288, 361. — Dans une lettre datée du 17 février 1539 et adressée aux prédicants de Nuremberg, Mélanchthon écrit : « Augustae rem eo adduxerant (les théologiens catholiques), ut simul articulos conderemus ambiguos, flexiliosquos. » *Corp. Reform.*, t. III, p. 961. La lettre d'Eck à Mélanchthon, datée du 23 août 1530, est digne de remarque : « Jevous supplie, per amorem Christi, aidez Germaniae et tous les princes ad concordiam, afin que unitas ecclesiae se fasse. Pourquoi voulez-vous introduire tant de rationes disputabiles?... Remittantur ad concilium. Que voulez-vous? De applicatione missae et opere operato, je m'en tiens pour tellement certain que je mourrais pour les soutenir. Mais pro amore pacis je conseille à la Diète de laisser maintenant la question en paix usque ad futurum concilium. Et pour tant, j'aimerais traiter cette question avec tous vos princes et seigneurs. Suivez donc mon exemple, vous, vos seigneurs et collègues. Sic fia bona pax et tranquillitas, et veniat gladius super Turcam. » Voy. SCHIRMACHER, *Briefe und Acten*, p. 243 244. — Voy. *Corp. Reform.*, t. II, p. 316.

² A propos de l'inutilité des conférences religieuses, Eck écrivait : « Quodsi sancti patres eis afferantur testes, clamant eos quoque homines fuisse; si citentur canones, obganniunt statim frigida haec esse decreta; si eligendi forte sunt iudices, recusant subito dicentes, verbum Dei non ferre judicem; quod si allegentur concilia, clamitant ea saepius errasse : atqui e sacris litteris etiam si afferatur aliquid, et has suo ingenio tractant, suamque tantum expositionem ratam haberi volunt, contradicente etiam universa Ecclesia jam indea temporibus apostolorum. » RAYNALD, ad a. 1530, n° 174.

Luther, proscrit par l'édit de Worms, n'osait se montrer à Augsbourg; mais de Cobourg, où il s'était établi, il exerçait une influence toute-puissante sur les membres protestants de la Diète et sur leurs théologiens. Il définissait très justement l'état de la question et la ramenait à deux points fondamentaux, disant à ses amis : « Aucune union n'est possible tant que le Pape ne renoncera pas à la Papauté ¹; » et encore : « Si l'on admet le canon et la messe privée, il faut rejeter toute la doctrine protestante, et revenir à la foi catholique. » « En vérité je crève presque de colère et de dépit, » écrivait-il encore à ces mêmes amis; « au nom de Dieu, tranchez la question, cessez de tant ergoter, et revenez à la maison ². »

La question de la juridiction des évêques joua un rôle important dans les essais de conciliation d'Augsbourg.

La confession des princes soutenait qu'il était urgent de séparer le gouvernement ecclésiastique du gouvernement séculier, parce que les évêques ne pouvaient se charger d'un emploi étranger à leur état, et que de grandes guerres et révoltes avaient été la conséquence de la confusion anormale des deux pouvoirs : « L'autorité épiscopale est, selon l'Évangile, le pouvoir donné par Dieu de prêcher la divine parole, de remettre ou de retenir les péchés, d'administrer les sacrements, de décider sur la doctrine et de rejeter celle qui est contraire à l'Évangile; de plus, les évêques ont le devoir de retrancher de la communion chrétienne ceux dont l'impie est notoire, le tout non en vertu d'un pouvoir humain, mais par la seule force de la parole de Dieu. En ces choses, les peuples sont obligés d'obéir aux évêques, conformément à cette parole de Jésus-Christ : Celui qui vous écoute, m'écoute. Mais dès que les évêques enseignent, établissent ou imposent une doctrine contraire à l'Évangile, le devoir est d'obéir à Dieu, et de leur refuser l'obéissance. »

Mais qui serait appelé à décider sur l'orthodoxie des évêques ? A quoi pouvait-on reconnaître la saine interprétation du véritable évangile et la séparer d'une doctrine d'erreur ? C'est sur quoi la Confession des princes ne s'expliquait point. Du Pape, de sa mission, de ses droits, il n'était pas dit un seul mot.

C'est qu'en réalité les organes les plus autorisés du parti protestant n'envisageaient le pouvoir papal que comme une fable

¹ « Summa, mihi in totum displicet tractatus de doctrinae concordia, ut quae plane sit impossibilis, nisi papa velit papatum suum aboleri. » Lettre à Mélancthon, 26 août 1530, DE WETTE, t. IV, p. 147.

² A Juste Jonas, 20 sept. 1520, DE WETTE, t. IV, p. 170. — Voy. *Rathsschlag geschicht gegen Augsburck*, dans SCHIRMACHER, p. 226-229.

inventée à plaisir pour servir l'habile politique des évêques.

Mélancthon était d'avis de rendre aux évêques l'administration ecclésiastique, un certain pouvoir nécessaire au maintien de l'ordre intérieur dans l'Église et la haute surveillance des mœurs du clergé. Il appuyait son opinion sur d'excellents arguments. « Je ne prévois que trop, » écrivait-il à son ami Camérarius, « quelle Église nous allons avoir lorsqu'une fois nous aurons aboli l'ancienne constitution; l'avenir nous réserve une tyrannie bien autrement insupportable que celle du passé. En admettant même qu'il soit permis de renverser la hiérarchie, je doute que la mesure soit bonne; Luther ne l'a jamais pensé, et cependant je m'aperçois que beaucoup ne le portent aux nues que parce qu'ils lui savent gré de les avoir affranchis de l'autorité des évêques, et de leur avoir donné une liberté qui sera difficilement avantageuse à nos descendants. Quelle sera leur situation dans la communauté chrétienne une fois que les anciens usages et coutumes auront été abolis et qu'il n'y aura plus, pour régir les peuples, de supérieurs ecclésiastiques bien déterminés ? » « Ce n'est point à nous à nous laisser influencer par les criaileries de la foule. Nous ne devons avoir égard qu'à la postérité et à la paix. Si la concorde pouvait être rétablie en Allemagne, ce serait un grand bonheur pour tous. Que deviendraient ceux qui nous suivront si le pouvoir des évêques était supprimé ? Les laïques ne se mettent en peine ni de la juridiction ecclésiastique, ni des intérêts de la religion. De plus, de trop grandes différences entre les Églises nuisent à la paix. Nous croyons donc qu'il serait utile de nous accommoder d'une manière quelconque avec les évêques, afin de n'avoir point la honte de nous entendre continuellement accuser d'avoir suscité un schisme ². »

Si Mélancthon avait autrefois encouragé les princes à s'immiscer dans les affaires intérieures, de l'Église et à décider sur la « saine doctrine ³ », maintenant, instruit par l'expérience, éclairé sur les bénéfices que l'Église pouvait retirer d'un tel principe, il tenait un langage tout différent : « Que prétendent donc les princes en

¹ 31 août 1530. Voy. *Corp. Reform.*, t. II, p. 334. Voy. 341, 360.

² A Mathieu Alber, 23 août, *Corp. Reform.*, t. II, p. 302. Voy. СМЯДТ, *Melanchthon*, p. 233.

³ Voy. notre second volume, p. 611. En septembre 1526, il avait écrit à Philippe de Hesse au sujet des prédicants et de leurs dissensions religieuses : « Eas dissensiones, quantum fieri potest, studeat Vestra Celsitudo per praefectos cobiberi ita, ut, qui sanior videatur, solus doceat, alter taceat prorsus juxta Pauli regulam. » *Corp. Reform.*, t. I, p. 821. — Dans une instruction rédigée pour l'Électeur de Saxe, Mélancthon avait dit « que la véritable mission d'un empereur, c'était de s'appliquer à maintenir la pureté de la doctrine chrétienne. » Il citait à l'appui de son opinion le texte suivant : « Josaphat constituit, qui docerent. Item. David et Salomon constituerunt summum sacerdotem. » *Corp. Reform.*, t. II, p. 65.

s'ingérant dans ces questions auxquelles, au fond, ils ne s'intéressent nullement, et dont l'une leur est aussi indifférente que l'autre ¹ ? » « Nous avons commis un grand péché en conduisant la théologie à la cour ². » Brenz, qui partageait ses vues sur ce point, écrivait à un ami scandalisé des concessions faites aux évêques : « Tu ne saurais croire combien les prédicants honnêtes sont tyrannisés par les fonctionnaires de la cour et de l'Etat dans les pays évangéliques. Aucun homme sensé ne peut approuver que les affaires ecclésiastiques soient remises aux mains du pouvoir ³. »

Pour rendre les prédicants indépendants de l'autorité temporelle, pour sauvegarder aussi les biens de l'Eglise, dilapidés par les princes et les conseils urbains, les théologiens influents proposaient de rendre aux évêques une partie de leurs anciens droits, mais à la condition qu'ils adoptassent « l'évangile » et consensissent partout à sa libre diffusion. « Tu assures, » écrivait Brenz à Isenmann, « que les évêques sont de faux prophètes et des homicides. Je réponds : s'ils acceptent nos conditions, » c'est-à-dire s'ils embrassent la doctrine luthérienne, « ils cesseront aussitôt d'être de faux prophètes et des homicides ».

Il est clair que les évêques ne pouvaient, sans apostasier, accepter de pareilles offres.

« Il n'y a pas à craindre, » dit Brenz, « que nos adversaires acceptent. » Et s'ouvrant franchement à son ami il en donne aussitôt la raison : « Si l'on examine attentivement la chose, on verra que nous ne leur avons fait ces avances que pour avoir l'air de céder sur quelque point, tandis qu'en réalité nous ne faisons aucune espèce de concession, et nos adversaires s'en aperçoivent fort bien ⁴. »

Mélancthon se rendait aussi très bien compte du véritable état de la question. « Tout ce que nous avons concédé, » écrit-il à Camérarius, « comporte de si grandes restrictions que je crains bien que les évêques ne se plaignent qu'au lieu de faits nous ne leur donnons que des paroles dorées ⁵. » « Dans les réserves de nos

¹ *Corp. Reform.*, t. II, p. 268-270.

² « Valde peccamus, quod in aulam portamus θεολογίαν, quare nihil in vita unquam ardentius optavi, quam ut me quam primum ex his aulicis deliberationibus prorsus vel cum magno meo incommodo expediam. » 7 août 1530, *Corp. Reform.*, t. II, p. 259.

³ 11 sept. 1530, à Isenmann. *Corp. Reform.*, t. II, p. 362.

⁴ « ita proposuimus, ut videamur aliquid concessisse, cum re ipsa nihil plane concessimus; idque ipsi probe intelligunt. » 11 sept. 1530. *Corp. Reform.*, t. II, p. 362.

⁵ « ... Omnia quae largiti sumus habent ejusmodi exceptiones, ut hoc metuzum ne episcopi existiment offerri παρατα υπη αληθινον. Sed quid potuimus aliud? » *Corp. Reform.*, t. II, p. 334. — Dans une lettre adressée plus tard aux prédicants

Evangéliques, » écrivait Luther à Lazare Spengler qui le mettait en garde contre les ruses des Catholiques d'Augsbourg, « il y a bien d'autres finasseries, et les papistes peuvent à bon droit nous les reprocher. Mais que peut la prudence de l'homme contre la volonté de Dieu? Que votre cœur soit donc en repos : nous ne ferons aucune concession qui puisse nuire à l'évangile » (c'est-à-dire à la doctrine de Luther ¹). « Dès que nous aurons échappé à la violence et que la paix sera obtenue, » écrivait-il à Mélanchthon pour le rassurer, nous réparerons aisément nos fautes et nos subterfuges ². »

Mais les concessions faites aux évêques par les théologiens protestants semblaient inacceptables, exorbitantes, aux princes et surtout aux villes. C'était à qui les rejeterait avec le plus d'indignation, car les autorités entendaient bien ne pas céder la moindre parcelle du pouvoir qu'elles avaient usurpé, et tenaient par-dessus tout à rester entièrement libres de disposer des revenus du clergé.

Les villes surtout résistèrent. « Vous ne sauriez croire, » écrit Mélanchthon à Luther, « combien les Nurembourgeois et je ne sais combien d'autres avec eux me harcèlent au sujet de la juridiction des évêques. Nos Evangéliques ne luttent que pour garder le pouvoir; au fond, l'évangile leur est fort indifférent. Habitues maintenant à la liberté et affranchis de l'autorité des évêques, ils ne tolèrent pas l'idée de reprendre l'ancien joug. Les villes libres, surtout, montrent contre les évêques un amer ressentiment. Elles ne se soucient nullement de religion : la seule chose dont elles aient cure, c'est de conserver le pouvoir, et d'échapper à la juridiction épiscopale ³. »

Mélanchthon, à cause de ses concessions et de ses compromis, était à peu près considéré comme un traître par ceux de son parti. « Dieu nous a fait une grâce singulière, » assurait Jérôme Baumgarten, l'un des délégués de Nuremberg, au secrétaire d'État Lazare Spengler, « en permettant que notre Confession ait été une bonne fois remise à l'Empereur; sans cela, il y a longtemps que

de Nuremberg, Mélanchthon disait : « De episcoporum autoritate, jurisdictione et ordinatione... agi nihil potest, nisi prius vere conveniat de doctrina et de rebus necessariis. Si episcopi mordicos retinebunt errores et impias ceremonias, necesse est Paulinae regulae obtemperare : si quis aliud Evangelium docuerit, anathema sit. » *Corp. Reform.*, t. III, p. 964.

¹ 28 août 1520; DE WETTE, t. IV, p. 159. Voy. la lettre à Spalatin, t. IV, p. 155, où il est dit à la fin : « Porro in isto praesertim articulo, in quo petitur, ut a legato et papa postulemus nobis concedi, quae nobis permittere velint, obsecro te, ut Amsdorffice respondeas in aliquem angulum : que le Pape et le légat devraient nous lécher le... »

² « ... Si vim evaserimus, pace obtenta, dolos (voy. Riffel, t. II, p. 422, note), ac lapsus nostros facile emendabimus. » DE WETTE, t. IV, p. 156.

Corp. Reform., t. II, p. 328-336.

nos théologiens en auraient composé une nouvelle, et ils l'eussent fait très volontiers si l'on avait voulu le leur permettre, bien qu'ils ne s'entendent pas entre eux. » Mélancthon, au dire de Baumgarten, s'était montré dans toute l'affaire « plus naïf qu'un petit enfant ». Brenz avait été non seulement maladroit, mais rude et grossier; aussi le margrave Georges de Brandebourg, qui n'agissait que sous l'influence de ces deux docteurs, restait-il indécis et craintif. L'Électeur, en cette circonstance, n'avait eu pour le seconder aucun homme intelligent, si ce n'est le docteur Brück, et Brück, toujours hésitant, ne trouvait personne sur qui s'appuyer, car les théologiens de Saxe n'osent résister en face à Philippe, et celui-ci le prend de si haut qu'il disait dernièrement, en faisant allusion au chancelier de Lunébourg : « Celui qui ose dire que les mesures récemment prises sont anti-chrétiennes, ment comme un misérable. » A quoi ceux qui l'entouraient répondirent humblement : « Personne dit le contraire ! » En même temps on ne cesse d'accabler d'injures ceux qui se montrent bons et courageux chrétiens. « Si la bouillie qu'on nous a cuite ne nous plaît pas, on se montre indigné, et les théologiens vont criant partout que nous ne voulons de la paix à aucun prix. »

« Durant cette Diète, nul, jusqu'à ce jour, n'a fait plus de tort à l'évangile que Philippe. Il en est venu à un tel excès d'arrogance et de présomption que non seulement il ne souffre point qu'on le contredise ou seulement qu'on le conseille, mais qu'il se laisse aller à jurer, à injurier les gens à tort et à travers, effarouchant ainsi tout le monde et affaiblissant le respect et la soumission qui lui sont dus ¹. »

Luther, auquel étaient rapportés ces propos, consolait son ami : « Ne te fais pas de chagrin des reproches qui te sont adressés. Laisse les gens dire ou écrire que tu fais trop de concessions aux papistes. Il faut bien qu'il y ait des faibles parmi nous; supporte leur façon d'agir et leurs défauts; ils ne comprennent pas dans quelle mesure tu veux rendre aux évêques le pouvoir ni les restrictions que tu apportes à ce pouvoir. Plût à Dieu que les évêques eussent accepté tes offres ! Mais dans leur propre cause, ils ont le nez fin ². »

S'il en était ainsi, si les évêques, devenus clairvoyants, refusaient à bon droit de se laisser duper, Luther était-il excusable d'exciter contre eux, du haut de la chaire, l'indignation de ses auditeurs ? « Combien crois-tu qu'il y ait eu de diables l'an passé à la Diète d'Augsbourg ? Eh bien, sache que chaque évêque en a apporté avec

¹ T. II, p. 263-272. Voy. KOLDE, p. 148-149.

² 11 sept. 1530, DE WETTE, t. IV, p. 163.

lui autant qu'un chien a de puces dans sa peau à la St-Jean ¹. » — « Dieu, » disait-il plus tard, a fait perdre la tête aux évêques pendant la Diète d'Augsbourg. Voulant les confondre, il leur a enlevé le sens commun et le jugement ². »

Philippe de Hesse était, de tous les princes, celui qui en voulait le plus à Mélanchthon. « Que vous dirai-je? » écrivait-il à Zwingle, « Mélanchthon recule comme une écrevisse, et fait grand tort à l'évangile du Christ; avec sa sotte timidité, il s'est fourvoyé de telle sorte qu'il ne peut plus sortir d'embarras, et pourtant, bien des gens ne jurent que par lui. « Mélanchthon, » dit-il ailleurs, « jouit d'un grand crédit; Luther et Zwingle ne lui sont pas opposés pour le moment ³. »

Mais il est avéré qu'à Augsbourg Mélanchthon n'a jamais fait allusion à sa communauté de sentiments avec Zwingle. Bien au contraire, il s'exprime sur son compte dans les termes les plus durs, recommandant à chacun de se méfier des « intrigues et des pièges » des Zwingliens.

« Zwingle vient d'envoyer ici une confession de foi, » mande-t-il le 14 juillet à Luther. « En la lisant, on pourrait le croire devenu fou ⁴. Sur le péché originel et les sacrements, il renouvelle les antiques hérésies; il parle un véritable jargon suisse, c'est-à-dire un patois barbare et incompréhensible; des cérémonies, il veut tout abolir; il soutient avec violence sa doctrine sur l'Eucharistie, et ne veut à aucun prix tolérer les évêques ⁵. » « Notre cause ne serait pas si détestée, » écrit-il tristement à ses amis, « si les Zwingliens la compromettaient moins. Non seulement ils soutiennent d'intolérables doctrines, mais encore ils nourrissent des projets de révolte contre l'Empereur et se vantent qu'avant peu ils bouleverseront l'Empire. On ne peut attendre de leurs intrigues d'autres résultats que la ruine lamentable des églises et des autorités ⁶. » « Les partisans de Bucer, » écrit-il encore, « ont seuls mis obstacle à la réconciliation; si je n'ai pu l'obtenir, eux seuls en sont la cause, car nous avons offert à nos adversaires des conditions très équitables ⁷. » De leur côté, Bucer et Jacques Sturm se plaignent dans leurs lettres à Zwingle de la fureur des Luthériens et de l'irréconciliable haine qu'ils portent aux Sacramentaires ⁸.

¹ *Sämml. Werke*, t. XVII, p. 210.

² *Sämml. Werke*, t. LVII, p. 199-200.

³ *Zuinglii Opp.*, t. VIII, p. 503.

⁴ « ... dicas simpliciter mente captum esse. »

⁵ *Corp. Reform.*, t. II, p. 193.

⁶ *Corp. Reform.*, t. II, p. 93, 103, et t. IV, p. 1033. Voy. ce qu'il dit des Strasbourgeois, t. II, p. 31.

⁷ *Corp. Reform.*, t. II, p. 389. Voy. PASTOR, p. 57, note 3.

⁸ *Zuinglii Opp.*, t. VIII, p. 439-473. « Nihil potest fingi Luthéranorum in nos

Tant de dissensions, tant de malentendus parmi les nouveaux théologiens justifiaient, il faut l'avouer, bien la question que le prince-électeur Joachim de Brandebourg posait aux membres protestants de la Diète, en son nom comme au nom de la grande commission dont il était membre : Pouvait-on sans scrupule de conscience se séparer de l'Église et des lois de la religion chrétienne pour s'en remettre aux prédicants ? Ne voyait-on pas ces derniers, de leur propre autorité, rédiger des confessions de foi, édicter des lois, se contredire les uns les autres pour se séparer ensuite en de nombreuses sectes ? Les Etats ne feraient-ils pas bien de réfléchir, et de se demander s'il fallait croire les prédicants, ou bien l'Église universelle, dont faisaient partie tant de princes, leurs parents et alliés, les membres catholiques de l'Empire et l'Empereur lui-même ? Les doctrines nouvelles avaient-elles jusqu'à ce jour produit d'autres fruits que de funestes séditions, des émeutes, des troubles, et toute sorte d'horribles et trop réelles calamités ¹ ?

Les théologiens de Saxe eux-mêmes ne faisaient nulle difficulté d'avouer que, depuis le commencement des troubles religieux, des maux affreux accablaient la nation. « On ne s'aperçoit que trop, » dit un Mémoire présenté aux Électeurs et aux membres protestants de la Diète, « que ce schisme a contribué à troubler les esprits ; les hérésies, les sectes, les séditions croissent tous les jours. Et que n'a-t-on pas à redouter en cas de guerre ? Ce malheureux schisme rend impossible l'établissement d'aucune discipline dans les écoles ou les paroisses. Chacun craint aujourd'hui de donner de l'instruction à son fils, et cela se conçoit : personne n'expose volontiers son enfant, et les étudiants sont certainement exposés à de grands périls aussi longtemps que dureront ces désordres. Ce qui n'est pas toléré en un pays l'est dans un autre ; établir une règle quelconque est impossible. Il est fort à craindre que le peuple ne devienne tout à fait inculte et payen ; il vaudrait mieux être juif, et comme tel vivre sous une règle précise, dussent quelques-uns la transgresser, que d'être exposés à devenir de vrais payens, de vrais sauvages ². »

Les princes spirituels, de leur côté, représentaient aux pouvoirs protestants que le renversement de la constitution de l'ancienne Église, les moyens violents par lesquels leurs doctrines s'introdu-

odio implacabilis, nihil æque atrox et durum. » — Le 17 juillet 1530, Bucer écrivait d'Augsbourg au sujet de Mélanchthon : « Audio hac nocte Philippum scripsisse cuidam : non posse pacem restitui Germaniæ nisi nobis interneccioni datis. » BIEGGER, *Zeitschrift für Kirchengesch.*, t. IV, p. 623, note 3.

¹ MÜLLER, p. 722. — WALCH, t. XVI, p. 1623, 1638. — VOY, BUCHHOLTZ, t. III, p. 480.

² Corp. Reform., t. II, p. 281. SCHIRRMACHER, *Briefe und Acten*, p. 287-288.

duisaient avaient pour conséquence le mépris de la religion, la démoralisation du peuple, et ce dangereux esprit d'insubordination qui se faisait jour de tous côtés.

On lit dans le cahier de doléances présenté à la Diète par les princes ecclésiastiques : « Contrairement à la sainte Ecriture et à la loi chrétienne, les autorités temporelles et les potentats osent, au gré de leur caprice, à l'insu et sans l'assentiment des évêques, et malgré toutes les conventions, confier les paroisses et les chaires à des moines échappés de leur couvent et à d'autres personnages suspects. » Ces nouveaux venus se rient des commandements et des lois de l'Église et enseignent au peuple à les mépriser; la plupart du temps, leurs prédications ne tendent qu'à exciter les laïques contre les clercs. Ils répandent des pamphlets odieux contre le Pape, l'Empereur et le roi; ils outragent tous ceux qui ne partagent pas leurs opinions. Il est évident que de leurs prêches séditieux proviennent tant de discordes, de rebellions, de sang versé. Les partisans des nouveautés ont détruit un grand nombre d'églises et de monastères, et fait servir les pierres des autels, les débris des monuments funèbres, à la fortification des bastilles et des remparts. Ils ont supprimé les legs pieux, les messes anniversaires et autres saintes fondations, confisqué les revenus des couvents et vendu à l'encan les ostensoirs, les calices et les reliquaires; ils ont brisé et brûlé les images, les crucifix, et profané le Saint Sacrement. Dans les quelques villes où les églises et les couvents sont encore debout, l'ancien culte est interdit; ceux qui y assistent sont punis; les magistrats permettent au peuple d'insulter les processions et de jeter aux prêtres de l'ordure et des pierres. Les curés et pasteurs des âmes ne sont pas même en sécurité dans les rues lorsqu'ils portent aux mourants le très saint sacrement du Corps de Jésus-Christ.

« De hauts dignitaires temporels retiennent les monastères sous leur autorité et contraignent moines et religieuses à abandonner leurs biens. Ils les expulsent de leurs couvents, accaparent leurs dépouilles, et s'emparent des legs constitués par les dévotes gens du temps passé. Des couvents de femmes dont ils n'osent s'emparer, ils chassent les prêtres et les confesseurs, pour mettre en leur place des moines apostats; ils contraignent les pauvres sœurs à assister à leurs prêches, où ils ne cessent d'insulter notre sainte religion. Aussi les couvents désolés se changent-ils en déserts.

« Les pouvoirs temporels, de leur propre autorité, imposent au peuple des lois nouvelles concernant le culte et les charges ecclésiastiques; dans leurs territoires, ils forcent les prêtres à

observer les nouveaux règlements, sous peine de perdre leurs prébendes et d'encourir toutes sortes de châtimens. En quelques localités, ils empêchent les mourans de se confesser et de recevoir la sainte Eucharistie, et défendent aux Catholiques d'enterrer leurs morts en terre bénite. Ils suppriment la juridiction des évêques et ne veulent reconnaître personne au-dessus d'eux; ils interdisent les visites de paroisses et de couvens, défendent aux prêtres de recevoir les mandemens de leurs évêques, et portent les affaires purement ecclésiastiques, en particulier les causes matrimoniales, devant les tribunaux civils; ils contraignent les curés à donner les sacrements aux excommuniés, soumettent les hôpitaux et autres fondations ecclésiastiques à la seule autorité et administration laïque, s'emparent de tout le bien d'Église, et pendant qu'eux-mêmes créent des impôts, dispensent ceux des leurs qui ont des biens immobiliers dans les évêchés de payer les redevances ou autres taxes à qui de droit; ils les dispensent également de partager les charges civiles des bourgeois qui habitent la même ville qu'eux. Et cependant lorsque, dans leurs propres états, les princes ou autorités catholiques publient des règlements, ils ne sont pas observés par les sujets protestans du pays.

« De tout ceci il résulte non seulement un grand tort et préjudice fait au clergé, mais encore un notable amoindrissement et mépris de la puissance et de l'autorité temporelles ¹. »

Les évêques fournirent des explications et justifications au sujet des plaintes et griefs portés à la connaissance des États aux Diètes de Nuremberg et de Worms ², et maintenant formulés de nouveau par l'Ordre temporel. Ils en rejetèrent avec raison, comme non fondés, une partie considérable, et promirent d'apporter remède à ceux dont ils reconnaissaient l'existence.

Mais sous le rapport « de l'exacte observance de la discipline ecclésiastique, du zèle actif pour l'amélioration des mœurs du clergé et pour sa digne formation », ce que l'évêque Gabriel d'Eischsätt

¹ * *Beswerden der gaislichen Fürsten wider die weltlichen, auf dem Reichstage zu Augsbürg übergeben anno 30. Beswerung die gaisliche Jurisdiction, etc., belangend. Francfurter Reichstagsacten, t. XLIV, fol. 106-130. Tiré en partie des actes des Diètes de Wurzbürg et de Bamberg, dans MAY, t. II, p. 496-500. — L'Empereur ayant exprimé le désir de voir les membres du clergé présenter, comme les laïques, leur cahier de doléances, les prélats rédigèrent aussi leurs griefs, en protestant toutefois de leur intention « de ne blesser ni injurier personne, ni de comprendre dans leurs récriminations ceux que lesdites récriminations ne regardaient ni ne concernaient en rien ».*

² La constitution de l'Empire du 19 nov. 1530, entrant dans tous les détails du gouvernement, et comme alors, cherchant à apporter un remède efficace à tous les abus du clergé, à tous les griefs qui désunissaient le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, ne fut jamais publiée à cause de l'opposition qu'y apportèrent quelques princes et Electeurs. (BUCHHOLTZ, t. III, p. 636-661.)

écrivait à Kilian Leib, prieur de Rebdorf, n'était malheureusement resté que trop vrai. « Je crains, » avait dit ce prélat, « que le Luthéranisme ne soit un fléau envoyé par le Seigneur pour punir notre incurie. Je me suis entretenu à Augsbourg des réformes nécessaires avec plusieurs évêques; mais avec eux rien ne peut aboutir, rien n'est pris à cœur ¹. » Georges de Saxe, celui des princes temporels demeuré le plus loyalement et le plus généreusement fidèle à l'Église catholique, disait tristement : « Un jugement sévère sera porté un jour contre les gardiens du sanctuaire; on les dirait endormis, et cependant le loup fait de toute part irruption dans la bergerie. » « On ne redoute donc plus les jugements de Dieu ! » s'écriait-il un autre jour. « Il serait cependant nécessaire d'y songer, si l'on veut remédier aux nombreux abus et graves scandales qui se sont introduits dans les mœurs du clergé. Il faudrait abolir maintes superstitions, aviser au défaut toujours plus fâcheux de séminaires, donner au peuple de bons prédicateurs, et, surtout, obvier au concubinage des prêtres ². »

Pour remédier à ce dernier scandale, les Protestants voulaient que les clercs fussent autorisés au mariage et qu'à l'avenir les prêtres mariés fussent partout substitués aux prêtres célibataires, « le don de continence n'étant donné qu'au petit nombre ».

Au sein de la commission de théologie, la question du célibat des clercs fut l'objet de fréquentes discussions.

Les Catholiques ne niaient point la terrible réalité de trop nombreux scandales; mais Cochlaeus, et avec lui tous les théologiens catholiques, loin d'en conclure « qu'il fallait transformer en femmes légitimes d'indignes concubines, insistaient pour que les prêtres coupables fussent punis selon toute la rigueur des canons, afin qu'on ne pût dire qu'il leur avait été avantageux de pécher. « Leur concéder le mariage ne serait pas user d'indulgence, » disaient-ils, « mais manquer à un grave devoir; récompenser un prêtre dissolu qui, malgré son vœu et les lois de l'Église, a pris femme de sa propre autorité, c'est blesser la morale; il est clair qu'au lieu de l'approuver, son évêque doit le punir. Le verset de l'évangile allégué par les Protestants : « Tous n'entendent point cette parole, » ne justifie en aucune manière les prêtres mariés, car tous les hommes n'ont pas la vocation sacerdotale, et de même que tous ne sont pas faits pour le célibat, tous ne sont pas non plus appelés à la prêtrise. » « Quand les Protestants nous répètent qu'un commandement de Dieu ne peut être annulé par un commandement humain et par n'importe quel vœu,

¹ SUTNER, *Beiträge*, 1869, p. 177.

² * SENCKENBERG, *Acta und Pacta*, p. 569.

ils disent une vérité que nul ne songe à contester; seulement, il s'agirait de nous prouver que Dieu a ordonné le mariage des prêtres; or, personne n'est en état de le démontrer. S'ils disent que dans l'ancienne Église les prêtres se mariaient, se fondant sur ces paroles de saint Paul : « Que l'évêque n'ait eu qu'une seule femme, » cela n'excuse point leurs prédicants; chacun sait, en effet, que jadis ni les évêques ni les prêtres ne se mariaient une fois entrés dans les ordres, mais que les chrétiens aspirant au sacerdoce et déjà mariés pouvaient quelquefois recevoir les saints ordres. » « Interdire le mariage est assurément contraire à l'Écriture, mais ce qui n'est défendu nulle part c'est l'entrée dans les ordres d'un clerc qui renonce au mariage de sa propre volonté et fait vœu de chasteté. Qu'on y songe bien, le mariage des prêtres semblera toujours abominable au plus grand nombre des chrétiens. »

Faber écrivait à son tour : « On a maintes fois expliqué aux Protestants, pendant les débats religieux d'Augsbourg, qu'en concédant le mariage aux clercs et aux religieux on n'obvierrait rien au mauvais effet produit dans le peuple par la vie scandaleuse des prêtres, car le peuple a tout aussi peu de respect pour le prêtre marié que pour le prêtre qui vit en concubinage. Si les Protestants eux-mêmes se plaignent si fort du mépris dont ils sont l'objet, ce mépris ne vient-il pas, la plupart du temps, du mariage de leurs prédicants? » Luther lui-même laissait échapper cet aveu : « On refuse d'ajouter foi aux bonnes qualités des desservants qui vivent dans l'état du mariage; ils sont insultés, poursuivis, exécrés; ils sont devenus les boucs émissaires, la cible des railleries et des injures du monde entier ¹. »

On s'efforçait de faire comprendre aux Protestants les immenses avantages qui résulteraient pour tous de l'unité chrétienne restaurée. Alors, leur disait-on, les forces seraient unies, on se mettrait à l'œuvre avec plus de courage et de chance de succès. Alors les scandales si regrettables qu'on nous signale seraient facilement réprimés, l'antique discipline ecclésiastique reflourirait, et l'on pourrait songer aux moyens de former un clergé vraiment digne du respect des peuples. Au lieu que si les dissentiments vont toujours grandissant entre le clergé et les fidèles, si les princes s'élèvent les uns contre les autres, si, enfin, la guerre civile éclate, jamais les réformes nécessaires ne pourront s'effectuer, et avec les lois et les règlements ecclésiastiques, périront les lois civiles. On offrait aux dissidents d'intervenir auprès du Pape et d'obtenir de lui qu'il

¹ Voy. sur ce sujet les plaintes incessantes de Luther. DÖLLINGER, *Reformation*, t. I, p. 298 et suiv.

tolérât le mariage des clercs jusqu'aux décisions du Concile, pourvu qu'avant ces décisions aucun ecclésiastique ne se permit de prendre femme. Mais les nouveaux croyants, sans rien retrancher de leurs exigences, continuèrent à réclamer purement et simplement la légitimation du mariage des prêtres, bien que, selon les lois alors en vigueur, de tels mariages, de l'aveu même de leurs juristes, fussent illégitimes ¹.

En effet les juristes luthériens eux-mêmes enseignaient en pleine chaire de droit, à Wittemberg, que le mariage des clercs était nul, que les enfants nés de ces mariages étaient illégitimes, et, par conséquent, exclus de tout héritage; leur sentiment à cet égard exaspérait Luther, qui s'en plaint amèrement dans ses lettres: « Jusqu'à présent, » dit-il, « je n'ai pas encore rencontré un seul juriste qui consentit à prendre mon parti contre le Pape en de semblables questions, de sorte que mes pauvres enfants et ceux de tous les prêtres mariés se voient déshonorés et dépouillés de leur maigre patrimoine ². » « Le droit canon est encore si profondément enraciné dans les esprits qu'il est malaisé de l'en arracher, comme nous le voyons et en faisons l'expérience tous les jours ³. » Excité par sa femme, Catherine de Bora ⁴, qui tout naturellement désirait ardemment la légitimation de ses enfants et la reconnaissance de leur droit d'héritage, Luther en voulait si fort aux juristes qu'à l'exception de Brück, chancelier de Saxe, il les traitait tous d'impies, de payens, répétant « qu'il faudrait arracher la langue à ces pleutres, à ces bavards, à ces avocassiers insolents ⁵ ».

La question du « calice laïque » fut aussi fréquemment débattue à Augsbourg.

Du côté catholique, on reconnaissait que la communion sous les deux espèces pouvait être obtenue du Pape, qui jadis l'avait accordée aux deux Bohèmes lors du Concile de Bâle, mais à la condition, toutefois, que les Protestants avouassent que jamais l'Église n'avait erré en donnant aux fidèles la communion sous une seule espèce et que la recevoir ainsi ne constituait aucun péché et ne contredisait en rien le commandement de Jésus-Christ: « Jusqu'à ce jour, nous nous

¹ FABRI FARRAGINES, p. 43, 45.

² 5 octobre 1536, au comte Albert de Mansfeld, voy. DE WETTE, t. V, p. 26. — Voy. t. V, p. 716.

³ *Sämml. Werke*, t. LXII, 240, 244-245.

⁴ « Nunc totus ardet, » écrivait Cruciger en Veit Dietrich en parlant de Luther, « contra nostros uxores et scis illum habere ad multa que eum inflamment, facem domesticam. » Voy. HUNDESHAGEN, *Beiträge*, t. I, p. 435. — Voy. KÖHLER, *Luther und die Juristen*, p. 40-41.

⁵ *Sämml. Werke*, t. LXII, p. 238, 254.

sommes vaillamment défendus, » écrit Brenz à la date du 21 août ; « mais je désespère de voir jamais un accommodement se faire, car Jésus-Christ n'a rien de commun avec Bélial ¹. »

Jean-Frédéric de Saxe écrivait : « Jamais sans trahir l'évangile il n'eût été possible aux nôtres de concéder à l'Empereur et aux membres d'Empire catholiques qu'une des deux opinions ne dût nécessairement anathématiser l'autre, de sorte que tous les plans d'union ont échoué ; car si l'on eût admis une seule espèce pour la communion des fidèles, c'eût été déclarer que la communion sous les deux espèces était laissée à la libre appréciation de chacun, ce qu'on ne pouvait concéder à aucun prix, puisque c'eût été mentir à Dieu et à la conscience ². »

Les princes de la nouvelle religion regardaient leur intolérance envers les Catholiques comme un strict devoir de conscience.

Non seulement dans les questions intéressant la foi, mais à propos de la confiscation des biens de l'Église, ils avaient continuellement à la bouche les mots d'Évangile et de conscience. Lorsque l'Empereur leur fit un devoir de restituer les biens du clergé, ils répondirent « qu'ils ne s'y croyaient pas obligés, parce que ceci était un cas de conscience où ne se trouvait point de possessoire ». En vain l'Empereur leur répétait-il « que la parole divine, l'Évangile, le droit civil et le droit canon étaient d'accord pour interdire à tous les chrétiens de ravir à autrui ce qui lui appartient ³ ».

Les Catholiques trouvaient peu conforme à l'Évangile la conduite du margrave Georges de Brandebourg-Culmbach et celle, toute semblable, de tant d'autres princes. Georges, qui invoquait si fièrement

¹ *Corp. Reform.*, t. II, p. 317. « Il y aurait remède au mal, » écrivait J. Crotus au duc Albert de Prusse, « si les Luthériens voulaient avoir quelque égard au sentiment de l'Église, et renonçaient à injurier avec tant d'insolence les savants docteurs, les dignes et pieux personnages du passé ; au lieu de cela, ils ne cessent de les insulter de la manière la plus grossière, comme s'ils n'eussent été que de idiots, des insensés. On devrait cependant respecter les sentences de l'Église, car sans cela tout sera mis en pièces, haché et anéanti. » Lettre du 30 août 1530, voy. *Briefwechsel*, p. 162-164.

² *Corp. Reform.*, t. II, p. 911.

³ SCHIRMACHER, *Briefe und Acten*, p. 431-433. — Voy. *Forstmann*, t. II, p. 626-623. « C'est maintenant la coutume des Protestants, » écrivait Conrad Braun, assesseur à la Chambre Impériale en 1539, « de dire, toutes les fois qu'une objection leur déplaît, que nul discours, même raisonnable, nulle considération ne peut les obliger à faire ce qui est contraire à la parole de Dieu et à leur conscience. Or, c'est précisément là le moyen de détruire toute foi, toute conscience, car il en résulte malheureusement que chacun suit les convoitises de son cœur, se trouve sage à ses propres yeux, s'abrite derrière la sainte Écriture, et se prétend justifié par la parole de Dieu et sa conscience. C'est chose effrayante de convier et d'exécuter son péché au nom de la sainte parole, transformant ainsi ce qui est bien en mal. » HONSTLEDER, *Ursachem.*, p. 149.

L'Évangile dès qu'il s'agissait de résister à l'Empereur, avait, peu de mois avant l'ouverture de la Diète, fait main basse, dans toutes les églises et couvents de ses états, sur les vases d'or et d'argent, monstrances, calices, tableaux, riches ornements d'église, perles et pierres précieuses, et les avait fait vendre pour couvrir les dettes de jeu de son frère Casimir¹.

Tous les essais de conciliation demeurèrent sans résultat.

II

L'accord aurait néanmoins pu se faire si les Protestants eussent consenti, comme l'Empereur le leur demandait, à garantir la sécurité des Catholiques établis dans leurs possessions.

Charles-Quint maintenait avec fermeté son titre de tuteur et de protecteur de tous ces catholiques. Il était de son droit et des devoirs de sa charge, affirmait-il, d'intervenir en faveur de ceux de ses sujets qui refusaient, soit d'adopter le nouvel évangile, soit de s'expatrier, entendant, sur le sol de la patrie, rester fidèle au culte de leurs pères, à la religion de leur jeunesse. Il réclamait pour eux la liberté de conscience et la faculté de faire célébrer la messe. L'Électeur de Saxe demanda sur ce point l'avis de ses théologiens, et tous furent unanimes à répondre qu'il était impossible d'accéder au désir de l'Empereur. « Il ne suffit pas, » dirent-ils, « que nous prêchions contre la messe, nous autres prédicants. Les princes ne doivent pas la tolérer plus que nous; comme nous, ils sont obligés de l'interdire. »

C'était donner à entendre que la nouvelle doctrine ne pou-

¹ Voy. LANG, t. I, p. 168, et t. II, p. 24, 47, 71. — DROYSEN, 2, B, p. 197. — VOIGT, *Albrecht Alcibiades*, t. I, p. 21. — SURTNER, *Eichstätt Pastoralblatt*, 1870, p. 132-138. Rien que dans les seuls couvents de Hof « duas trahas avexit auro et argento onustas, » écrit le chroniqueur luthérien E. Wiedemann, dans la *Chron. Curiae*. Voy. MENCKEN, t. III, p. 749. — De ses domaines de Silésie, la margrave rapporta au château de Plassembourg des coffres entiers rempli d'ornements sacerdotaux et de précieux trésors de sacristie. A propos du pillage des monastères de Saxe, Luther écrivait à Spalatin le 1^{er} janvier 1527 : « Seria sunt valde de rapina monasteriorum, et crede, macerāt res ista me vehementer. » [DE WETTE, t. III, p. 147. — « Quelques-uns de nos soi-disant évangéliques, » avouait tristement Mélanchthon, « accaparent les biens du clergé qui ont été donnés aux paroisses, chaires, écoles et églises, et sans lesquels nous finissons par devenir payens. » Instruction de Mélanchthon contre les doctrines anabaptistes, traduite en allemand par Juste Jonas. (Wittemberg. 1588.) Dii].»

vait se maintenir sans le secours de la puissance temporelle. D'année en année, l'aversion du peuple pour la doctrine protestante et pour ses apôtres avait été grandissant, même à Wittemberg, foyer et capitale des idées nouvelles.

Peu de mois avant la diète d'Augsbourg, le père de Luther était tombé gravement malade à Mansfeld. Luther, très inquiet, consolait son vieux père, mais n'osait l'aller visiter, de crainte d'être assassiné en route. « Je serais venu à vous infiniment volontiers, » lui écrivait-il, « mais mes bons amis me déconseillent le voyage; ils m'ont persuadé de rester ici, et moi je dois aussi penser qu'il ne faut point tenter Dieu en m'exposant de la sorte, car vous savez quelles sont les dispositions des seigneurs et des paysans à mon égard. » Et s'expliquant plus nettement, il ajoutait : « Peut-être me serait-il encore possible d'aller jusqu'à vous, mais le retour chez moi serait dangereux ¹. »

Le peuple avait tout aussi peu d'attachement pour la personne de Luther que pour sa doctrine. Lui-même écrivait un an avant la Diète d'Augsbourg : « On va sans cesse répétant : « Au temps jadis, les moines chantaient, faisaient de longues prières, jeûnaient, et tout cela pour la louange et la gloire de Dieu. » C'est que tous ces exercices extérieurs plaisent à l'homme du peuple, son esprit ne peut s'élever au delà; il ne sait pas se tenir en équilibre, et sans ces sortes de choses, il se décourage. » Mais Luther et ses disciples étaient l'objet de critiques plus sévères : « On nous accuse, » écrit-il, « d'être des séditieux. On nous reproche d'avoir déchiré l'unité de l'Église; tout ce qui arrive de fâcheux, on le met aussitôt sur notre compte. » « On ne cesse de répéter : auparavant, sous le papisme, les choses n'allaient pas si mal; mais depuis l'apparition de ces docteurs, tous les maux ont fondu sur nous, la cherté des vivres, la guerre et le Turc. » « Beaucoup prétendent que la paix s'est enfuie loin de nous, que le monde est sens dessus dessous, que les hommes sont troublés dans leur raison et leur bon sens, que la religion succombe que le culte est bouleversé, que l'autorité légitime est dissoute. Quel bien avons-nous retiré de l'évangile? disent-ils; autrefois, tout allait bien mieux! » Le peuple, selon le propre témoignage de Luther, l'eût volontiers mis à la porte, lui et son évangile, et l'eût sans pitié laissé mourir de faim. L'attachement pour l'ancienne Église était encore si vif que Luther disait : « Si je voulais, il me serait très facile, à l'aide de deux ou trois sermons, de réinstaller mes gens dans le papisme et de fonder de nouveau des pèlerinages et des

¹ Lettre du 15 février 1530. Voy. DE WETTE, t. III, p. 550.

messes. Je tiens pour certain qu'on trouverait à peine dix personnes d'ici à Wittemberg que je ne puisse persuader, si je le voulais, de retourner aux pratiques auxquelles je me livrais moi-même du temps où j'étais papiste et moine ¹. »

Seul, l'Électeur Jean-Frédéric, auquel Luther avait remis toute la direction de l'Église de Saxe et l'administration des biens du clergé, se montrait plein de zèle pour la nouvelle doctrine. Dans sa grande miséricorde, Dieu, disait Luther, lui avait prêté et préparé, à lui et aux autres prédicants, un abri assuré en la personne du prince de Saxe. « Mais quelque bien disposés, généreux et débonnaires que les princes puissent se montrer vis-à-vis de nous, tant d'exécration haine, de mépris, d'aversion s'en prennent à nous parmi les nobles, les fonctionnaires, les bourgeois et les paysans, que, si cela était en leur pouvoir, je crois qu'ils nous auraient de grand cœur et dès longtemps chassés de cet asile. »

Ce n'était qu'en faisant cause commune, en se soutenant mutuellement, que les princes, les prédicants, les théologiens pouvaient espérer voir se maintenir la nouvelle religion imposée au peuple, et Luther allait répétant : « Si les princes et seigneurs ne nous viennent en aide, nous ne durerons pas longtemps ! Prions pour notre Électeur, afin qu'il conserve l'Église ² ! »

Si l'Électeur tolérait la messe dans ses états, les prédicants, étant données les dispositions populaires, craignaient que bientôt la victoire ne revint à l'ancien culte. Si la messe est concédée, disaient les théologiens de Saxe, l se trouvera dans les principautés environnantes beaucoup de gens disposés à recevoir les ordres ou bien à rétablir des prêtres, dût-il même leur en coûter beaucoup d'argent, pour le seul bonheur de voir reparaître le papisme et les innombrables messes privées. En Saxe même, il ne manquerait pas de clercs et de moines prêts à réclamer, en vertu de l'édit impérial, le droit de célébrer la messe jusqu'à l'ouverture du prochain concile. « On trouverait jusque dans les états de notre très gracieux seigneur des personnes qui, ayant fondé des messes, s'agitent sans relâche jusqu'à ce que les messes fussent rétablies. »

Donc, quand bien même, par une telle concession, la paix eût été possible, on ne pouvait songer à l'obtenir à un tel prix.

« Nous ne devons pas avoir égard au maintien de la paix temporelle, car Dieu nous punirait si nous aidions à faire revivre de si

¹ *Sämml. Werke*, t. VI, p. 280 ; t. XLIII, p. 63, 279, 316. — Voy. t. IX, p. 336 ; t. VI, p. 106.

² LAUTERBACH, *Tagebuch*, p. 131, 148. — WALCH, t. I, p. 244. — Voy. la brochure : *An meine Kritiker*, p. 117-124.

grands abus. Le Saint-Esprit condamne très sévèrement toutes ces idolâtries.

« Nous ne devons pas davantage nous fonder sur la beauté du rite quotidien de la messe et prétexter qu'elle porte les simples au recueillement, à la ferveur. Le culte de Béthel et de Béthaven était également édifiant et admirable, et pourtant les prophètes se sont élevés contre lui avec la dernière violence; sans aucun doute leurs contemporains leur reprochaient, comme on nous le reproche aujourd'hui, de troubler la paix. Il ne faut pas se laisser séduire par les pièges de Satan et consentir à l'abus intolérable et dangereux d'un acte qui outrage la majesté divine ¹. »

Luther, pendant la Diète, déclara donc que les princes ne toléreraient jamais dans leurs états, ni vœux monastiques ni messes, (13 juillet). Pleins de respect envers l'adorable vérité de l'Évangile, ils étaient convaincus que la messe et les vœux religieux étaient absolument opposés à la parole de Dieu. « On m'objectera peut-être que l'Empereur, de son côté, est persuadé de l'orthodoxie de la doctrine catholique, mais à cela il me sera facile de répondre : nous savons que l'Empereur n'en est pas certain et qu'il ne peut en être certain, parce que nous savons qu'il se trompe et qu'il résiste à l'Évangile. Nous ne sommes pas obligés de croire qu'il est certain, puisqu'il se passe de la parole de Dieu, tandis que nous en faisons l'unique règle de notre vie. L'Empereur est tenu d'obéir à l'Évangile et, comme nous, de le soutenir et protéger de tout son pouvoir. Un meurtrier ou un adultère ne saurait justifier ses actes en disant : J'ai raison; donc il te faut approuver ce que j'ai fait de mal, car je suis très assuré d'avoir bien agi. Il faut être en état de justifier ses actes en les appuyant sur la parole de Dieu ². »

C'est par de tels arguments que les membres d'Empire protestants pensaient légitimer leur manière d'agir et justifier le renversement de l'antique religion. Ces raisonnements étaient censés prouver sans réplique que l'Empereur n'avait pas le droit de soutenir et de défendre l'Église.

Tout aussi probants étaient les motifs que Luther mettait en avant pour démontrer que les membres catholiques de l'Empire qui s'opposaient à sa doctrine dans leurs territoires étaient « possédés du démon ». Sa doctrine, alors comme autrefois, était, dans sa pensée, synonyme de parole de Dieu. Il écrivait à propos de Georges de Saxe : « Quant à moi, je suis persuadé que ma doctrine est la parole de Dieu et qu'elle équivaut à l'évangile; or c'est de cela que le duc Georges

¹ *Corp. Reform.*, t. II, p. 304-310.

² *Sämmtl. Werke*, t. LIV, p. 179-180.

enrage, lui, l'ennemi mortel de cette doctrine; aussi dois-je croire qu'il agit contre Dieu et contre son Christ. S'il tonne contre Dieu et le Christ, je dois croire, au fond de mon cœur, qu'il est possédé du démon; s'il est possédé du démon, je dois croire, au fond de mon cœur, qu'il nourrit les desseins les plus pervers ¹. »

Ce qui ressortait clairement de tout ceci, c'est qu'avec une telle manière de raisonner il ne pouvait être question de paix. Évidemment, les chrétiens divisés de croyance ne pouvaient demeurer paisiblement dans un même lieu, aussi longtemps que les Protestants tiendraient le culte catholique pour une idolâtrie, et les Catholiques restés fidèles au dogme du sacrifice eucharistique pour des blasphémateurs.

Tous les chefs de la théologie protestante, bien que divisés entre eux, ne laissaient planer aucun doute dans leurs écrits et prédications sur leur dessein d'opprimer et d'anéantir radicalement l'Église Catholique. Aussi toutes les fois qu'ils se croyaient suffisamment forts, s'appuyant sur la puissance temporelle, ils persécutaient, ils renversaient l'ancien culte. Tandis qu'ils réclamaient hautement pour eux-mêmes la liberté de conscience et, dès qu'on leur résistait, se plaignaient de la violence faite à leur foi et flétrissaient la tyrannie de leurs adversaires, ils exerçaient une intolérable contrainte sur tous ceux qui osaient penser autrement qu'eux. Pour le clergé, les princes, les magistrats catholiques et les simples fidèles, la question de fermer leur pays au Protestantisme, ou de l'en retrancher s'il s'y était introduit, s'imposait comme un devoir : la question même de leur existence y était attachée ².

Jean Hoffmeister, prieur des Augustins de Colmar, écrivait à ce propos : « L'exemple de l'Electorat de Saxe, de la Hesse, de tant d'autres principautés et de villes d'Empire, les faits qui se sont passés récemment en Suisse ne nous révèlent-ils pas clairement ce à quoi les Catholiques devront s'attendre, le jour où les chefs de secte, spirituels et temporels, auront en main le pouvoir ? Ne voit-on pas qu'ils exécuteront alors en plein jour ce à quoi ils tendent depuis le début ? Ils nous prennent églises, couvents, collégiales; ils s'emparent de nos établissements de charité, de nos hôpitaux, de nos écoles; ils oppriment le culte catholique; ils persécutent ceux qui osent le pratiquer, et vont même jusqu'à punir rigoureusement ceux qui se risquent, en dehors de leur territoire, à assister à la messe, à faire administrer le baptême à leurs enfants ou bien à recevoir les sacrements. Peut-on de meurer en paix avec des hommes de

¹ *Sämmtl. Werke*, t. XXXI, p. 20.

² Voy. DÖLLINGER, *Kirche und Kirchen*, p. 68-71.

ce caractère? N'est-ce pas plutôt le devoir des gouvernants, s'ils veulent rester, eux et leurs subordonnés, dans l'unité de l'Église et fidèles à l'observance des anciens règlements ecclésiastiques, de résister avec fermeté à ceux qui prétendent envahir le bercail des Catholiques? Beaucoup, parmi les sectaires destructeurs de l'ordre, n'affirment-ils pas qu'il faut à tout prix se défaire par le glaive et le feu des papistes, ces blasphémateurs idolâtres¹? »

Luther se bornait à réclamer la proscription des Catholiques. Mélancthon, au contraire, voulait qu'on procédât contre eux par des châtimens exemplaires, disant que le devoir de l'autorité temporelle était non seulement de proclamer la loi divine, mais encore de veiller à son maintien². Zwingle n'était pas éloigné de regarder le massacre des évêques et des prêtres comme voulu de Dieu³. Martin Bucer, dans ses *Dialogues*, se montre animé d'un fanatisme encore plus outré.

« Comme le Pape et les évêques, » dit-il, « mènent droit à Satan et à la damnation éternelle des populations innombrables, leur idolâtrie et leurs blasphèmes qui dépassent tout ce qui a jamais existé de plus odieux sur la terre, doivent être extirpés de tout l'Empire par la violence, avec l'aide des autorités. »

Les pouvoirs civils, selon Bucer, étaient les premiers pasteurs et les chefs de la religion; aussi l'Écriture les appelait-elle des dieux et des christes. Ils avaient le droit de réformer l'Église, et ne devaient pas souffrir qu'à côté de la vraie doctrine évangélique la fausse religion, l'idolâtrie papiste fût tolérée. Si les voleurs, les brigands et les meurtriers étaient condamnés à de rudes châtimens, les disciples d'une religion d'erreur devaient l'être bien davantage, car la falsification de la foi est un crime incomparablement plus grave que tous les autres. L'autorité avait le droit de se débarrasser, par le feu et le glaive, des partisans d'une religion perverse, et même de faire égorger les femmes et les enfants appartenant à cette religion, comme Dieu l'avait souvent ordonné dans l'Ancien Testament. On objectait que jamais le Christ n'avait commandé de pareilles cruautés; mais cet argument était sans valeur, puisque, du temps du Christ, les autorités n'avaient pas encore adopté l'Évangile, et que, par conséquent, un tel commandement eût été sans objet.

A la vérité, on ne devait point détruire toutes les villes plongées

¹ *Dicta memorabilia* (Coloniae, 1543), p. 29.

² *Corp Reform.*, t. IX. p. 77.

³ Voy. plus haut, p. 130.

dans l'erreur papiste, de peur que l'Allemagne ne se couvrit de trop de ruines ; mais lorsqu'une fois l'autorité, comme c'était son devoir, aurait aboli le faux culte, si quelqu'un osait tenter de rétablir l'ancienne église et retombait dans ses erreurs, il serait du devoir de l'autorité d'intervenir avec le glaive, parce qu'elle est obligée d'exécuter les sentences de Dieu, et de se comporter de telle sorte envers les contempteurs de la grâce divine que ceux-ci se souviennent de la colère du Seigneur, toujours suspendue sur leur tête ¹.

III

Les conférences religieuses d'Augsbourg n'ayant pas amené l'heureux résultat qu'en avait attendu l'Empereur, il se décida, pour l'amour de la paix, à faire aux Protestants de nouvelles propositions par l'entremise de son conseiller Georges Truchsess de Waldbourg, et du chancelier de Bade, Jérôme Wehe (10 septembre). Pour ce qui concernait les couvents, les Protestants étaient simplement requis de laisser en paix ceux qui existaient encore, et de faire administrer jusqu'au prochain concile, par les commissaires impériaux, les biens et revenus des monastères, de manière, à ce que les pauvres religieux expulsés fussent du moins pourvus sur leurs propriétés d'une rente viagère convenable, et ne manquassent point du nécessaire. L'Empereur réclamait de plus le maintien de la messe et des cérémonies traditionnelles ; touchant le mariage des prêtres et le « calice laïque » les princes et villes protestantes devaient signer la déclaration suivante : « Nous nous comporterons de telle sorte que notre conscience ne soit chargée d'aucun reproche, et que nous puissions en rendre bon témoignage à l'Empereur, au concile et avant tout à Dieu. » Si, durant le concile, quelque prince protestant venait à être convaincu de n'être pas resté dans les limites prescrites et d'avoir agi d'une manière inique et peu chrétienne, le coupable, en prince obéissant, devrait se soumettre à la sentence que l'Empereur porterait sur sa conduite.

Charles exigeait en outre des pouvoirs protestants la promesse de n'apporter aucun changement dans les choses de la foi jusqu'aux décisions du concile, et de ne garantir leur appui, quant à la religion,

¹ *Dialogi oder Gespräch von der Gemeinsame und den Kirchenübungen der-Christen und was jeder Oberkeit von Ampts wegen aus göttlichen Befehl an denselbigen zu versehen und zu bessern gebüre. 1535.*

qu'à leurs propres sujets. S'ils donnaient les mains à ces propositions, on dresserait aussitôt les articles du recez, de manière à ce que les points sur lesquels on était tombé d'accord fussent clairement définis et confirmés, et les points en litige abandonnés au jugement du futur concile, afin que jusqu'à cette date les Catholiques pussent jouir de quelque sécurité, et que la liberté de leur culte leur fût garantie ¹.

Ces demandes, d'une si extrême modération, furent repoussées, sur l'avis de Luther, de Spalatin et d'autres théologiens influents. S'engager à ne rien innover, en matière de religion et de foi, c'était, selon Luther, mettre de nouveau le Christ à mort, renier l'Évangile, entraver son cours; n'était-il pas écrit que la parole de Dieu ne doit jamais être enchaînée ²? Spalatin s'éleva contre les « cérémonies », contre les abominations impies de la doctrine papiste, et contre la duplicité et la malice des Catholiques qui mettaient le démon au-dessus de Dieu, et préféraient Bélial à Jésus-Christ. Il n'hésitait pas à prédire aux « tyrans impies » le sort de Sennachérib ³. Tolerer la messe dans les territoires évangéliques, y souffrir les moines, c'était, au dire des délégués de Nuremberg, faire acte d'impiété manifeste, et la chose était absolument inadmissible. Les conseillers de Philippe de Hesse et du duc Ernest de Lunébourg, demeurés à Augsbourg jusqu'à ce moment, refusèrent nettement d'entrer dans de plus amples pourparlers ⁴.

Pour gagner du moins Jean de Saxe, l'Empereur, le 11 septembre, chargea le comte palatin Frédéric et deux de ses conseillers d'aller parlementer avec lui, et ceux-ci, lisons-nous dans une relation du temps, « mirent tout le zèle et la bonne volonté imaginables à s'acquitter de leur mission ». Mais tout fut inutile, les Protestants demeurèrent inébranlables ⁵.

Le jour suivant, le prince de Saxe et le comte Albert de Mansfeld quittèrent Augsbourg; l'Électeur et le duc de Lunébourg voulaient aussi se retirer sans en donner avis à personne; ce ne fut qu'à la prière de l'Empereur, informé à temps de leur dessein, que Jean promit de rester encore quelques jours; mais ce délai expiré il annonçait son départ pour certain, que l'Empereur y consentit ou non ⁶.

¹ MÜLLER, p. 866 et suiv. — WALCH, t. XVI, p. 1823-1824. — FÜRSTEMANN, t. II, p. 416-479. — VOY. PLANCK, t. III, p. 156-163.

² VOY. WALCH, t. XVI, 1825.

³ WALCH, t. XVI, 1830.

⁴ *Corp. Reform.*, t. II, p. 367.

⁵ SCHIRMACHER, *Briefe und Acten*, p. 291.

⁶ VOY. PASTOR, *Reunionsbestrebungen*, p. 55-56.

Il ne restait d'autre ressource à l'Empereur que de rédiger le procès-verbal avec les membres catholiques.

Le 22 septembre, il en présenta le projet aux Protestants. En voici les principaux articles : « Après avoir ouï la confession de foi des Protestants, après que ladite confession a été réfutée soigneusement d'après les textes des Évangiles et des Saintes Écritures, des conférences religieuses ont eu lieu ; on est arrivé à s'entendre sur plusieurs points. Sa Majesté, pour le bien et l'avantage du Saint-Empire de nation germanique, pour le maintien de la paix et de la concorde, pour donner une marque de sa bienveillance et de sa faveur spéciales à l'Électeur de Saxe et autres membres d'Empire protestants, leur accorde, jusqu'au 15 avril prochain, le temps de conférer ensemble et de s'interroger sérieusement, pour savoir si, étant tombé d'accord sur ces quelques articles, il ne serait pas possible, pour les autres, de s'unir à l'Église chrétienne, au Pape, à Sa Majesté impériale, aux princes d'Empire et autres chefs chrétiens et membres de l'Église universelle, du moins jusqu'au moment où le concile fournirait sur tous les points non conciliés des explications doctrinales. Sa Majesté impériale, de son côté, emploierait le même espace de temps à réfléchir à ce qu'il lui conviendrait de faire. »

« Dans l'intervalle et jusqu'au terme fixé, les Protestants interdiraient dans leurs possessions tout nouvel écrit sur les questions de foi, et s'engageraient à n'attirer à leur secte, encore moins à forcer d'en faire partie ni leurs propres sujets, ni des étrangers ; à ne punir ni contraindre en aucune manière ceux de leurs subordonnés qui tiendraient à rester fidèles à l'ancienne foi dans leurs églises et couvents et à garder leur culte et leurs cérémonies. Ils s'abstiendraient de toute innovation, et s'uniraient à l'Empereur et autres pouvoirs catholiques pour réprimer les errements de tous ceux qui refusent de croire au Très-Saint Sacrement, y compris les Anabaptistes. »

Mais les Protestants ne voulurent à aucun prix accepter ces avances. Leur Confession, affirmèrent-ils aux États par l'organe du chancelier Brück, n'avait point été réfutée ; elle était solidement fondée sur l'Écriture, ils espéraient pouvoir en soutenir l'orthodoxie jusqu'au dernier jugement. Pour le mieux prouver, ils en remirent l'apologie au chancelier. Cette apologie, rédigée par Mélanchthon, était une réponse à la Confutation ; l'Empereur refusa d'en prendre connaissance. Quant aux autres points du recez impérial, le chancelier éluda toute déclaration nette, et ne dit pas un seul mot de tolérance. Le 23 septembre, comme Charles, par l'entremise de Joachim de Brandebourg, présentait une dernière fois le recez à l'acceptation des Protestants, ajoutant cette grave parole : « L'Empereur et les Électeurs sauront

bien, au besoin, faire respecter leur volonté, » les Protestants demeurèrent inébranlables, promettant néanmoins de réfléchir jusqu'au 15 avril pour savoir s'il leur était oui ou non possible d'accepter le recez. L'Empereur ayant déclaré « qu'il s'en tenait à ce qu'il avait décidé avec les princes et membres catholiques du Saint-Empire, et n'était point d'humeur à le modifier en rien, » les débats furent clos.

« Mon oncle, mon oncle, » dit l'Empereur au moment où l'Electeur de Saxe prenait congé de lui et en lui tendant la main, « je ne me serais jamais attendu à ceci de la part de Votre Grâce ! » Mais l'Electeur, sans répondre un seul mot, quitta le palais, et partit le jour même.

A Augsbourg, Jean-Frédéric fit frapper des médailles où étaient gravées son effigie et celle de son fils avec cette inscription : « *Confesseurs invincibles de l'Évangile* ¹. »

Une autre médaille, gravée à l'effigie de Luther, portait ces mots : « *Docteur Martin Luther, le prophète de l'Allemagne* ². »

Luther, cette année-là, ne fut en effet que trop bon prophète.

Son avis lui ayant été demandé au sujet de la proposition impériale du 22 septembre, il développa, comme il suit, les raisons pour lesquelles il était absolument impossible de l'accepter.

On ne pouvait, disait-il, restreindre et entraver le libre cours de l'Évangile sans trahir le Christ, sans le crucifier de nouveau. La Confession d'Augsbourg subsisterait jusqu'au jour du jugement, elle était l'expression pure et sans tache de la parole de Dieu. On ne pouvait accepter le concile qu'à la condition d'affirmer par avance que la doctrine qui y était renfermée était la seule vraie, que le concile l'admit ou non. Un ange descendu tout exprès du ciel pour y apporter quelque changement ne pourrait être cru et devrait être maudit : combien, par conséquent, le Pape, l'Empereur et les évêques étaient-ils moins autorisés à la juger ! L'Empereur demandait que les moines habitant encore leurs couvents fussent laissés en paix jusqu'au concile et que la messe fût tolérée ; or il était tout à fait impossible de satisfaire à une pareille exigence, puisqu'il est défendu d'agir contre sa conscience sous peine de prendre le chemin de l'enfer ; les vœux religieux et la célébration de la messe faisaient aux mérites et à la Passion de Jésus-

¹ « *Evangelii confessores invictissimi.* » JUNKER, p. 111.

² « *Propheta Germaniae,* » JUNKER, p. 131. — Il existe une médaille frappée en 1537 avec la même inscription, voy. p. 132. Luther est aussi souvent appelé dans les lettres contemporaines « *Propheta Domini ad Germanos* ». Voy. la lettre de Myconius (1529) citée par SEIDEMANN. — BRIEGER, *Zeitsch. für Kirchengeschichte*, t. III, p. 305.

Christ la plus effroyable injure; la messe était un blasphème exécrationnable, une abomination parmi toutes les abominations qui se peuvent imaginer. Abandonner à la conscience de chacun la liberté de communier sous une ou sous deux espèces était également inadmissible, car ce serait pour ainsi dire avouer que ceux-là ne pèchent point qui communient sous une seule espèce.

Dans tous ces articles, on ne devait pas céder de la largeur d'un cheveu, dût toute l'Allemagne périr.

« Quand bien même on nous convaincrat, » dit textuellement Luther, « des avantages et du profit que retireraient de notre adhésion tous les gens pieux, la nation allemande, le Saint-Empire romain et la foi chrétienne; quand même, d'autre part, on mettrait en avant les intérêts de la paix, nous représentant les désastres, les calamités prêts à fondre sur nous, la guerre, les émeutes dont nous sommes menacés, alléguant qu'en un tel cataclysme la religion et la doctrine chrétiennes périraient infailliblement dans l'un et dans l'autre parti, et qu'un lamentable oubli de toute loi et discipline s'en serait la suite inévitable; si l'on ajoutait que les Turcs, les souverains et princes étrangers auraient alors trop aisément raison du peuple allemand divisé et affaibli, et que, pour l'amour de la paix, pour éviter de funestes dissensions, il faut de toute nécessité se garder de tout briser, de tout anéantir pour l'amour de quelques articles de foi, à tous ces raisonnements il n'y aurait qu'une seule chose à répondre : Ce qui est bien doit s'accomplir, quand même le monde entier devrait être broyé en mille morceaux¹. »

« J'affirme, » disait encore Luther, « que notre devoir est de repousser la paix jusqu'au plus profond des enfers, si nous la devons acheter au préjudice de l'évangile et de la foi. » Luther entend toujours par les mots *foi* et *évangile* ces deux doctrines fondamentales : la doctrine de la justification par la foi seule sans les bonnes œuvres, et la doctrine de la non-liberté de la volonté humaine.

Il persista toute sa vie dans cette manière de voir.

Sa doctrine, qui était l'évangile sans tache, pur de tout alliage, devait être prêchée envers et contre tous, dût le monde entier s'effondrer. « Tout ceci est très effrayant, » disait-il, « mais il n'y a aucun remède ! On dit que si le Pape tombe, l'Allemagne tombera avec lui et se brisera en mille morceaux. Qu'y puis-je faire ? Je ne saurais l'empêcher ! A qui la faute ? Ils disent encore en leurs criaileries : Si l'on n'avait pas prêché l'Évangile, nous serions en paix à l'heure qu'il est ! Non, mes amis, les choses auraient été de mal en pis,

¹ WALCH, t. XLVI, 1855-1856.

car le Christ a dit : « J'ai encore d'autres choses à vous révéler, » ce qui vous prouve évidemment que vous devez laisser à la prédication son libre cours, car sans cela pas une motte de terre ne demeurerait à sa place, et il ne resterait pas pierre sur pierre de tout ce qui est maintenant debout ¹. »

IV

Les villes protestantes ne se montrèrent pas plus traitables que les princes.

Le 14 juillet, l'Empereur avait fait informer les délégués des cités « qu'il lui était impossible de démêler au juste à quelle créance chaque ville appartenait ou désirait appartenir, » demandant qu'on le lui fit clairement connaître ².

Dès l'ouverture de la Diète la discorde s'était mise entre les députés urbains.

« Personne ne sait derrière qui il est assis, » écrivaient ceux d'Ulm, « les villes se comportent comme si elles n'avaient aucun lien les unes avec les autres. Chacune suspecte sa voisine au sujet de la foi. Aucune ne veut franchement déclarer si, oui ou non, elle s'en remet au concile ou veut une assemblée nationale. Les villes protestantes sont divisées de sentiments; les luthériennes se séparent des zwingliennes, les zwingliennes ne s'accordent point entre elles; les prudents se querellent avec ceux qui veulent abolir la messe; les neutres ont en horreur l'alliance suisse ³. » Le conseil de Biberach donna l'ordre à son délégué de se régler en tout, pour la foi et les sectes, sur la conduite du bourgmestre d'Ulm, Bernard Besserer. Si Ulm voulait revenir à la foi catholique, Biberach le voudrait aussi; si au contraire Ulm adoptait la doctrine de Luther, ceux de Biberach la reconnaîtraient également pour véritable; enfin, si Ulm trouvait bon de se rallier à la confession de Zwingle, Biberach en ferait autant ⁴. Or, le bourgmestre Besserer, dont l'opinion devait exercer une telle influence sur la religion que les bourgeois et le peuple de Biberach allaient adopter et regarder désormais comme le véritable

¹ *Sämml. Werke*, t. XLVI, p. 226-229, et t. XLVIII, p. 312-313, 358, t. LIX, p. 297, et t. LX, p. 82.

² Lettre des députés de Nuremberg, 15 juillet 1530, dans *Corp. Reform.*, t. II, p. 199.

³ KEIM, *Schwäbische Reformationsgeschichte*, p. 163-164.

⁴ *Reformation zu Biberach*, p. 24-25.

évangile, prit, dès le début, une attitude louche. Vis-à-vis du conseil protestant d'Ulm, il invectivait le Pape, l'appelant « le plus déloyal des scélérats, et prétendant qu'il voulait faire de l'Empire une vaste mer de sang pour y noyer tous les Allemands ¹ »; mais on même temps il avouait au secrétaire de Campeggio « qu'il ne haïssait rien plus que les Luthériens, si ce n'étaient pourtant les Sacramentaires ² ». Quelque temps après, néanmoins, il se montrait le zélé défenseur et l'ardent disciple de ces derniers.

Peu de villes savaient nettement quelle confession de foi il convenait d'adopter. Les protestants de Reutlinger signèrent celle d'Augsbourg, bien qu'ils eussent apporté avec eux une confession particulière qui en différait dans les points essentiels. Les délégués nurembourgeois suivirent leur exemple, à la grande indignation de Besserer, qui leur donna à entendre que les villes lui semblaient mal inspirées dans leurs décisions, et que celles qui pensaient agir avec le plus de finesse et d'habileté auraient peut-être à se repentir plus que les autres. » Pour que l'Empereur ne se méprit pas sur leurs intentions, Heilbronn, Kempten, Windsheim, Wissembourg, signèrent la Confession des princes. Ulm remit à Charles-Quint un écrit particulier; il ne contenait pas une confession de foi nouvelle ³, mais insistait seulement sur la nécessité de réunir un concile général qui, par l'intermédiaire de savants docteurs, donnerait des éclaircissements précis sur toutes les questions débattues.

Strasbourg, Memmingen, Constance et Lindau dressèrent une confession de foi zwinglienne, comme plus tard sous le nom de *Confession des quatre villes* ou *Confession Tétrapolitaine*. Elle avait été rédigée par Bucer et Capito. Brenz, dans une lettre à Isenmann (22 juillet), l'appelle « cauteleuse et hypocrite », et Bucer convenait lui-même que la formule dont il s'était servi pour expliquer la doctrine de l'Eucharistie manquait de franchise ⁴.

L'Empereur, après en avoir pris connaissance, exprima ainsi son opinion : « Il ressort de cette Confession, comme nous en avons été exactement informés, que lesdites quatre cités se séparent par la foi, non seulement de toutes les autres villes d'Empire, mais encore de toute la nation allemande, et même de la Chrétienté tout entière, qu'elles ont adhéré à la criminelle hérésie qui ose rejeter le très saint sacrement, qu'elles ont donné leur assentiment à de nombreux

¹ KEIM, *Schwäbische Reformationsgeschichte*, p. 162.

² KEIM, p. 180.

³ Voy. KEIM, *Schwäbische Reformationsgeschichte*, p. 183. — KEIM, *Ulm*, p. 185-186.

⁴ Voy. KEIM, *Schwäbische Reformationsgeschichte*, p. 179. « *Articulus de eucharistia immutatus est,* » etc.

brisements d'images, laissant à de très grands scandales la liberté de se produire. Ces villes ont aussi autorisé beaucoup de sectes, et souffert qu'elles se répandissent parmi le peuple¹. »

« L'Empereur, » rapportait Bucer, « a nettement déclaré qu'il aimerait mieux mourir que tolérer la désobéissance des quatre « villes². » « On l'a entendu s'écrier, » écrivaient les délégués de Nuremberg, « qu'il voyait bien qu'on voulait lui enseigner une foi nouvelle, mais qu'elle ne serait pas établie par la prédication, qu'il y faudrait le poing, et qu'alors on verrait bien qui serait le plus fort³. »

Une réfutation de la Confession Tétrapolitaine, rédigée par ordre de l'Empereur, fut lue publiquement à la Diète. Elle se terminait par une menace à l'adresse des villes récalcitrantes, dans le cas où elles refuseraient d'abandonner leurs coupables erreurs, et de rentrer dans le devoir et l'obéissance. L'Empereur déclara que, pour les soumettre, il « n'hésiterait pas à faire tout ce que sa charge exigeait de lui ».

Outre les quatre villes zwingliennes et les six villes appartenant à la Confession d'Augsbourg, Francfort, Ulm, Hall et Augsbourg refusèrent de signer le recez impérial.

V

La question qui s'imposait maintenant aux réflexions de l'Empereur, la question d'un suprême intérêt pour l'avenir de l'Allemagne, était celle-ci : Quels moyens de répression employer contre les réfractaires ?

Dans le traité de Barcelone, Charles-Quint avait promis au Saint-Père de tout faire pour ramener les égarés par la douceur, mais, dans le cas où il ne les pourrait persuader, de ne plus hésiter à réprimer par la force l'hérésie, cause de tant de révoltes et d'actes oppressifs. Pendant l'entrevue de Bologne, et durant le voyage de l'Empereur à Augsbourg, il avait été sérieusement question de déclarer la guerre aux Protestants rebelles⁴.

Après donc qu'à Augsbourg tous les essais de conciliation eurent

¹ Voy. *Neue Sammlung der Reichsabschiede*, t. II, p. 309, § 8.

² KEIM, *Schwäbische Reformationsgeschichte*, p. 181.

³ STROBEL, *Miscellaneen*, t. III, p. 200 — Voy. FÜRSTEMANN, t. II, p. 710.

⁴ BUCHHOLTZ, t. III, p. 441-443. Lettre du cardinal Campeggio, datée du 14 juin, 1530. Campeggio avait accompagné l'Empereur en Allemagne en qualité de légat; voy. dans LAEMMER, *Mon. Vat.*, p. 38, et CAMPEGGIO, *Memorial und Sommario über die in Deutschland zu befolgende Politik vom Mai 1530*. — Voy. MAURENBRECHER, *Karl V und die deutschen Protestanten : Auhang*, p. 3-16.

échoué, on délibéra dans le conseil de l'Empereur sur l'opportunité et les moyens de s'opposer aux Protestants par la force et de prévenir leurs attaques ¹. Le légat Campeggio était pour la guerre; l'Empereur penchait aussi vers ce parti, ne voyant pas de meilleur remède à appliquer au mal; mais il manquait des ressources nécessaires ², et d'autre part il reculait devant les conséquences d'une guerre civile. L'Allemagne était dans une telle effervescence au point de vue social et politique qu'une révolution générale y pouvait très facilement éclater, même dans les pays demeurés catholiques, éventualité doublement redoutable, à cause de l'imminente invasion des Turcs ³.

L'Empereur n'avait que bien peu de secours à attendre de la plupart des pouvoirs catholiques.

Parmi les princes laïques, deux seulement étaient pour les mesures de rigueur : le margrave Joachim de Brandebourg et le duc Georges de Saxe. « Ces princes, » disait-on dans l'entourage de Charles-Quint, « tiennent pour vaines toutes les disputes sur la foi; (l'Empereur lui-même, au commencement, avait partagé leur manière de voir). Ils n'attendent de tant de pourparlers que des dissentiments plus graves et plus amers. Ils sont pour la répression vigoureuse, conforme aux lois de l'Empire, et demandent que ceux qui refusent obéissance à l'Empereur, abolissent le culte de l'Eglise, s'emparent des biens du clergé et des établissements de charité, soient traités comme ils le méritent. Depuis trop longtemps déjà, disent-ils, les Protestants s'emparent impunément des églises et des couvents; nous avons tranquillement laissé faire, et les violateurs de la Paix Publique restent impunis. Des hérésies de toute espèce se propagent en liberté; le pauvre peuple est troublé dans sa foi et tombe dans les vices les plus effroyables au milieu de dissensions et d'erreurs innombrables. Si l'on continue à rester l'indifférent té-

¹ « Articuli aliqui notati quomodo et qualiter Caesar Rebelles in fide punire possit. » Voy MAURENBRECHER, *Anhang*, p. 16-21. — « Secundo et principaliter : si volumus expectare, quod ipsi nos aggrediantur, vel nos ipsos, et quodcumque fiat, opus est quod Caesar sit bene instructus cum omnibus oportunitis et necessariis ad unam et ad alteram expeditionem. Quare imprimis sciendum est quid unusquisque ex istis principibus possit aut velit in alterutra istorum expeditionum facere, et hoc clare dicat et faciat. Idem est faciendum cum civitatibus bonis et catholicis. » « Cogitet Caesar et Rex de personis suis, quod est principale et totum in toto. In fine et ante omnia Caesar studeat potius prevenire quam preveniri. »

² Dépêche de l'Empereur du 4 septembre 1530 à Micer Mai, son ambassadeur à Rome. — Voy. SANDOVAL, *Historia de la vida y hechos del emperador Carlos V* (Valladolid, 1600), p. 103.

³ Réponse de l'Empereur à Campeggio. Voir la relation du légat, dans LAEMMER, *Mon. Vat.*, Ll. — Voyez encore l'opinion de Campeggio à cet égard, dans LANZ, *Staatspapiere*, p. 48-49.

moins de tant de scandales, la ruine du Saint-Empire est imminente, il ira s'affaiblissant toujours davantage pour être enfin totalement détruit, selon l'inévitable sort réservé à tout royaume divisé contre lui-même. »

« Mais au conseil des princes, la majorité combattit vivement cet avis; les ducs de Bavière surtout s'y montrèrent très opposés. Bien qu'ils n'eussent point l'intention d'apostasier, ils étaient en secret jaloux de l'Empereur et de son frère et ne voulaient pas de Ferdinand pour roi romain. On connaissait fort bien leurs secrètes menées, et l'on n'ignorait point que le duc Guillaume aspirait à la couronne romaine ¹. »

Les intrigues des ducs de Bavière avaient été si loin qu'en juillet 1529, Albert de Mayence avait conclu avec le duc Guillaume un traité par lequel, en échange de certaines promesses, il s'était engagé à le servir dans l'affaire de l'élection d'un roi romain ². L'Electeur Palatin avait donné les mêmes assurances; un manifeste en faveur du duc Guillaume avait même été préparé d'avance ³. A Augsbourg, des pourparlers avaient eu lieu entre les ducs de Bavière et l'Electeur de Saxe sur les moyens à employer pour entraver l'élection de Ferdinand ⁴.

Parmi les princes spirituels, les archevêques Albert de Mayence, Christophe d'Augsbourg, Christophe de Stadion, Hermann de Cologne, inclinaient bien plutôt du côté protestant que du côté catholique. Hermann passa franchement dans la suite dans le camp luthérien. « L'archevêque de Mayence est catholique un jour, le lendemain protestant; on ne sait jamais au juste de quel côté il tombera ⁵; il penche fort du côté des honneurs mondains et du faste; il est naturellement timide, et il a plus de dettes qu'aucun autre prince. L'archevêque de Cologne se laisse aisément influencer; quant à la foi, il en est fort ignorant, et surtout il est extrêmement poltron. L'archevêque d'Augsbourg est honnête homme, mais peu solide dans sa foi ⁶. » Une relation protestante s'exprime comme il suit

¹ *Aufzeichnungen*, voy. p. 49, note 1.

² Voyez ce traité dans STUMPF, *Urkundenbuch*, p. 5-12. — Albert toucha douze mille florins par avance, s'engageant à les rendre au cas de la non-réussite de l'élection. Cependant en 1534 l'argent n'avait pas encore été entièrement remboursé, Voy. STUMPF, p. 52, note 2.

³ STUMPF, p. 54. — Voy. WILLE, p. 47 et suiv.

⁴ Voy. ces lettres dans FÖRSTEMANN, t. II, p. 768-820.

⁵ En 1532 Albert agréa la dédicace que Mélanchthon lui fit de son commentaire sur l'Épître aux Romains, et lui envoya en récompense un gobelet rempli d'or; un autre jour il fit un présent de vingt florins à Catherine de Bora, femme de Luther; Luther les refusa. SEIDEMANN, *Luthers Grundbesitz*, p. 477. — KÖSTLIN, *M. Luther*, p. 417-418.

⁶ *Aufzeichnungen*. Voy. plus haut p. 49, note 1. L'Empereur disait de l'Arche-

au sujet de ces trois prélats : « Ils sont à moitié évangéliques, et ne seraient pas fâchés de devenir princes temporels. Si tous les évêques leur ressemblaient, on viendrait facilement à bout de l'épiscopat ¹. »

« Ce qu'on ne saurait trop regretter, » écrivait un fidèle sujet de l'Empereur, « c'est que Sa Majesté Impériale, qui a les meilleures intentions du monde et ne songe qu'à défendre la sainte foi et les mœurs chrétiennes, puisse si peu compter sur les premiers pasteurs du peuple. Qu'il y a peu d'âmes généreuses ! Que l'épiscopat ait ses apôtres, je ne voudrais pas le mettre en doute ; mais au jugement de Dieu, on se demande si l'on en comptera douze, et s'il n'y aura parmi eux qu'un seul traître ². »

Les princes laïques, en élevant les grands seigneurs aux premières charges ecclésiastiques, avaient donné à l'Église le baiser de Judas. Briguant pour les cadets de leurs familles les sièges épiscopaux et les plus grands honneurs de l'Église, jamais ils ne s'étaient demandé, disait Georges de Saxe, « si leurs fils entraient dans la bergerie par la porte ou par le toit ». Il en était résulté que les évêques se comportaient tout comme si leurs diocèses leur eussent appartenu par droit d'héritage³. La plupart étaient bien moins des évêques que des princes temporels décorés d'un vain titre ; ils rivalisaient avec les princes laïques en luxe, en amour du bien-être, et n'étaient occupés que de chasse et de jeu. Beaucoup subissaient entièrement l'influence de leurs conseillers laïques, lesquels entretenaient des relations suivies avec les chefs du parti luthérien et « acceptaient d'eux force pots-de-vin ». D'autres donnaient ouvertement dans les idées nouvelles, et faisaient, sans vergogne, leur cour aux hommes influents, dans l'espoir de se voir un jour affranchis de toute dépendance de Rome et dispensés d'obéir au Saint-Siège ⁴. Ce que le légat Alcandre écrivait en 1521, lors de la Diète de Worms,

véque de Cologne qu'il était plutôt payen que catholique ou luthérien. Voy. la dépêche de Campeggio, 26 nov. 1530. — EUSES, *Landgraf Philipp*, p. 18, note 1.

¹ Lettre du 20 juillet 1530, dans НАСЕМСАМЪ, t. I, p. 270, note 1. — Juste Jonas écrivait d'Augsbourg à Luther à la fin de juin : « Dicitur episcopus Augustanus in privatis colloquiis hujusmodi edidisse vocem : illa quae recitata sunt (la Confession d'Augsbourg) vera sunt, sunt pura veritas ; non possumus inficiari. » *Corp. Reform.*, t. II, p. 151 ; voy. p. 241-242, et la lettre de Luther du 3 nov. 1530, DE WETTE, t. VI, p. 190.

² *Aufzeichnungen*, voy. plus haut, p. 49, note 1.

³ Voy. plus haut, p. 49.

⁴ Voici comment Tiepolo, l'anassadeur de Venise, jugeait, en 1532, l'épiscopat allemand : « È'un special desiderio in tutti li vescovi di Germania che vorriano nelle diocesi loro ognano avere, si nel conferir di tutti li benefizj, come nelle gindizj, una potesta assoluta che non fosse in alcun modo soggetta all'autorità pontificia, ni dipendesse da quella, anzi essi soli fosser come pontefici in tutti li luoghi soggeti alla loro chiesa, dicendo che l'autorità ligandi et solvendi data da

resta trop longtemps véritable : « Les évêques tremblent et se laissent circonvenir comme des lapins. » Les appréciations de ce même Aléandre, et d'autres nonces très au fait de l'état religieux de l'Allemagne à cette époque, sont d'une justesse frappante : « La conduite peu sacerdotale des évêques et du bas clergé, » disent-ils, « voilà la cause principale de la haine du peuple pour les prêtres¹ ; malgré les cruelles épreuves de l'Église, ils ne changent rien à leurs mœurs ; aussi les évêques ne peuvent-ils compter sur l'attachement de leurs sujets, et ce fait suffit pour expliquer aux esprits quelque peu pénétrants leur attitude timide et leur lâcheté habituelle. De plus, ils sont divisés entre eux, alors qu'il serait si nécessaire de se soutenir les uns les autres contre les accusations, de rester unis et forts, et de s'appuyer sur l'Empereur². »

À Augsbourg, la division des membres catholiques de l'Empire, l'effroi qui les dominait, se montrèrent au grand jour et servirent, naturellement, à rendre les Protestants plus hardis. Le jour où l'Empereur, par l'organe de l'Electeur Joachim de Brandebourg, réclama avec fermeté l'adoption du recez, « quelques princes et évêques montrèrent une si grande épouvante qu'on eût dit qu'il se fût agi d'approuver quelque grande iniquité ; ils se hâtèrent de faire offrir leurs excuses à leurs collègues luthériens³. Joachim, parlant au nom de l'Empereur, avait affirmé que la doctrine contenue dans la Confession d'Augsbourg avait été réfutée par l'autorité de la sainte Ecriture ; que les précédents conciles chrétiens l'avaient dès longtemps déclarée hérétique et antichrétienne ; que l'Empereur ne pouvait s'empêcher de trouver étrange qu'on parût suspecter l'intégrité de sa foi, et qu'on lui fit entendre que lui et les autres Electeurs, princes et membres de l'Empire, étaient dans l'erreur. Les vénérés ancêtres de Sa Majesté, les empereurs et rois, aussi bien que les nobles ancêtres de l'Electeur de Saxe et autres princes, devaient-ils donc être regardés comme hérétiques ? Sa Majesté n'admettait aucunement que la Confession d'Augsbourg fût basée sur l'Évangile. Cependant, comme l'Empereur souhaitait extrêmement voir la paix rétablie dans l'Empire et en tous lieux, il avait, par une bonté toute

Christo a Pietro fu accordata alli altri apostoli ancora et cosi non più alla romana che ad alcun' altra chiesa. Questo saria il desiderio di tutti. » Outre cela, plusieurs, dans leurs diocèses, vivent en seigneurs temporels et songent à se marier, selon l'exemple que leur en a donné le Grand-Maitre de Prusse. — Voyez cette relation dans ALBÈRI, série 1, vol. 1, p. 124.

¹ Nous aurons souvent occasion, dans le courant de ce volume, de citer de nombreux témoignages analogues rendus par les légats sur les évêques de cette époque.

² *Aufzeichnungen*, voy. p. 19, note 1.

³ *Aufzeichnungen*, voy. plus haut, p. 19, note 1.

gratuite fait disposer le recez de manière à ce que les Protestants pussent l'accepter; il les supplia de le signer, et de bien réfléchir que, s'ils ne s'y décidaient, ils attireraient sur l'Empire des calamités, des troubles funestes, dont ils auraient à porter toute la responsabilité devant Dieu. On ne voyait, dans aucun texte de l'ancien ou du nouveau testament, qu'il fût légitime de s'emparer par la violence du bien d'autrui pour prétendre ensuite que la conscience défendait de le restituer. Si le recez n'était adopté, l'Empereur était résolu à faire respecter sa volonté.

En outre, avait ajouté Joachim, les membres catholiques de l'Empire se faisaient un devoir de déclarer que si l'Electeur de Saxe et ceux de son parti refusaient de signer, eux s'étaient engagés vis-à-vis de l'Empereur, en princes obéissants, à exposer leur vie, leurs biens et tout ce qui leur appartenait pour la restauration de l'ordre, et que l'Empereur, de son côté, leur avait donné les plus consolantes assurances, leur promettant de sacrifier tout ce qu'il possédait, son royaume et ses terres, pour la cause de la religion outragée, jurant de ne quitter l'Empire que lorsque la rébellion aurait été domptée¹.

Sur le refus répété des Protestants de signer, Joachim avait insisté avec plus de hauteur encore, disant que l'Empereur, si les Protestants persistaient dans leur détermination, prendrait conseil du Pape et des autres souverains chrétiens et aviserait avec eux aux moyens de maintenir la vraie foi chrétienne et d'extirper la nouvelle hérésie, décidé qu'il était à rendre à la nation allemande la paix et la concorde. L'Empereur exigeait aussi que les Abbés, les moines et religieux, chassés de leurs abbayes et couvents, fussent réintégrés dans leurs biens, car de nombreux suppliants demandaient chaque jour justice. L'Electeur avait ensuite reproché aux pouvoirs protestants de tolérer dans leurs cités certains prédicants séditeux, qui réveillaient chez les paysans des pensées de révolte et d'autres brouillons, non moins inexcusables, qui injuriaient publiquement les Electeurs et princes, au grand détriment de l'honneur de ces derniers².

Immédiatement après la séance, l'archevêque de Mayence se hâta de faire dire aux conseillers de Saxe et de Hesse encore présents à Augsbourg, que ce qu'avait avancé son frère Joachim n'était pas exact, et que jamais les Catholiques n'avaient pris d'engagement quant à la répression des Protestants. Les conseillers de l'arche-

¹ WALCH, t. XVI, 1865-1867.

² WALCH, t. XVI, 1872-1873.

vêque de Trèves et du duc de Clèves apportèrent les mêmes assurances, les mêmes excuses. Louis de Bavière déclara à son tour que Joachim de Brandebourg avait parlé « sans y être autorisé ». Le duc Henri de Brunswick, en secret d'intelligence avec Philippe de Hesse pour le rétablissement d'Ulrich (fût-ce même par la force et la violation de la Paix-Publique), dit ouvertement aux conseillers de Saxe que, pour sa part, il trouvait le recez trop sévère, et qu'il irait un de ces jours visiter l'Electeur et l'aider à abattre un sanglier. Les conseillers de l'Electeur Palatin firent savoir à ceux de Saxe qu'ils s'étaient plaints du discours de Joachim à l'Empereur, et que celui-ci leur avait répondu : « Oui, il a eu tort, il a outrepassé son mandat ¹. »

Et cela était vrai.

Aucune ligue entre l'Empereur et les membres catholiques de l'assemblée n'avait été formée pour la répression des Protestants.

On ne s'était entretenu au conseil d'état que de l'organisation d'une ligue défensive au cas où les Protestants viendraient à attaquer ouvertement les Catholiques ².

A la question qui avait été posée par l'Empereur avant la proposition du recez à l'Assemblée « sur ce qu'il y aurait à faire si le parti opposé, c'est-à-dire la Saxe et les autres pouvoirs protestants, ne parvenait pas à s'entendre avec Sa Majesté ou formait de nouveaux complots contre lui », les membres catholiques avaient répondu qu'à leur avis l'Empereur devrait alors faire publier un édit de religion sur les bases de l'édit de Worms et du recez postérieur correspondant à cet édit, avec ordre exprès pour tous d'avoir à s'y conformer.

Mais ils avaient ajouté qu'en réfléchissant à la gravité de la situation, il leur paraissait auparavant bien nécessaire de tenter par de sages conseils d'amener les Protestants, ou du moins un certain nombre d'entre eux, à un accommodement. Que si néanmoins la Saxe et ses adhérents refusaient tout rapprochement, il serait opportun que l'Empereur, en sa qualité de protecteur et de tuteur de l'Eglise chrétienne, enjoignit aux rebelles de renoncer à leur entreprise, sous peine d'avoir à comparaître à un moment déterminé devant le tribunal compétent, pour entendre prononcer contre eux la sentence du ban. Si la Saxe et ses alliés persistaient envers et contre tous dans leur résistance, Sa Majesté devrait alors laisser à la justice son libre cours; et si, avant l'exécution de l'arrêt, la Saxe

¹ Voy. ces lettres dans FÖRSTEMANN, t. II, p. 611-620, 621, 615. — Voy. SALIG, t. I, p. 313-314.

² Voy. FÖRSTEMANN, t. II, p. 737-740.

ou ses alliés osaient prendre les armes contre Sa Majesté Impériale ou quelques gouvernants catholiques ou tentaient de leur nuire de quelque manière que ce fût, il serait temps alors de prendre des mesures énergiques pour repousser ces desseins criminels ¹.

Cette réponse des membres catholiques concorde parfaitement avec ce que l'Empereur avait dit aux conseillers de Saxe : « J'ai fait alliance avec les membres d'Empire attachés à l'ancienne religion, pour le cas où les nouveaux croyants tenteraient quelque agression à main armée ; mais cette alliance est purement défensive². »

Ce sont les termes mêmes du recez du 19 novembre où l'Empereur déclare s'être cordialement entendu avec tous ceux qui y ont apposé leur signature, et leur avoir donné l'assurance loyale « que nulle autorité laïque ou ecclésiastique ne pourrait faire impunément violence à une autre autorité ; la contraindre ou envahir ses états pour motif de religion ; l'opprimer dans sa juridiction, ses revenus, taxes, impôts et biens ; soutenir, protéger ou suborner ses sujets ou alliés pour des motifs de foi ou sous tout autre prétexte, sous peine d'encourir les châtimens portés dans les articles de la Paix-Publique conclue à Worms ³ contre les perturbateurs de l'ordre ».

Il est évident que, pour eux et entre eux, les catholiques unis à l'Empereur pour le maintien de l'ancienne religion n'avaient aucun besoin de se faire la mutuelle promesse de ne point se combattre et de ne se porter les uns envers les autres à aucun acte de violence. Cette mesure concernait uniquement les pouvoirs protestants, contre lesquels on se promettait de se liguier en cas de légitime défense.

Afin que dans « la pratique et exécution » rien ne fût laissé dans le vague, l'Empereur et les membres catholiques firent de nouveau serment que, pour la cause de la religion, ils se soutiendraient et défendraient loyalement les uns les autres. De plus, il fut stipulé que, si l'un d'eux formait le dessein d'envahir les états d'un autre pouvoir à main armée et par violence, la Chambre Impériale ordonnerait à l'agresseur, sous peine du ban, d'avoir à se désister de son entreprise et de faire accommoder son différend par le tribunal compétent ; dans le cas de non-obéissance, le réfractaire serait mis au ban et la sentence exécutée par les pouvoirs voisins. En résumé, pour le maintien de la paix et de la concorde et pour éviter toute guerre, il était expressément interdit à tout membre

¹ BUCHHOLTZ, t. III, p. 491-492.

² FÖRSTEMANN, t. II, p. 780, 783, 812.

³ *Neue Sammlung der Reichsabschiede*, t. II, p. 316, § 63.

du Saint-Empire de faire tort à un autre membre ou de l'attaquer dans ses états ¹.

La requête des chargés de pouvoirs des princes protestants, réclamant pour leurs maîtres et tous les partisans de la nouvelle religion le droit de se regarder comme exempts, jusqu'au prochain Concile, de tout procès, de tout démêlé avec le fiscal ou avec la Chambre Impériale au sujet de la religion, fut repoussée par l'Empereur. Il déclara qu'il lui était impossible d'entraver le libre cours de la justice et de lui lier les mains. Protéger le droit, lui laisser toute liberté d'action, c'était sa mission la plus haute, sa plus belle prérogative ².

Par rapport à la foi, voici le résumé du recez. Les articles proposés à l'acceptation des Protestants y étaient d'abord rappelés comme il suit : « L'Empereur, jusqu'au mois d'avril suivant, accorde aux Luthériens le temps de réfléchir aux moyens de se rapprocher de lui et des membres catholiques. Jusque-là ils devront s'engager à ne tolérer aucune innovation dans la religion, et garder la paix et la concorde avec les Catholiques comme ceux-ci les garderont avec eux; ils ne contraindront personne à entrer dans leurs sectes, garantiront à leurs sujets catholiques le libre exercice de leur culte; rétabliront dans leurs biens les religieux et religieuses expulsés; enfin leur laisseront toute liberté au sujet de la messe, de la confession, de l'administration et de la réception de l'Eucharistie. »

« Tous ces articles, a ussi bien que les ordres de l'Empereur touchant la répression des Zwingliens et des Anabaptistes, les princes et villes protestantes les avaient repoussés.

« Aussi, l'Empereur s'était-il uni aux membres obéissants de l'assemblée, dans la ferme résolution de demeurer fidèle à l'antique et véritable foi chrétienne et de la défendre contre tous ses ennemis. Les nombreuses sectes qui se sont élevées (le recez les énumère avec détail,) n'ont produit jusqu'ici dans l'Empire que les plus tristes résultats, tels que le mépris de l'Eglise et de l'autorité, les divisions entre les simples fidèles, la ruine de toute vraie piété, l'oubli de l'honneur, des bonnes mœurs, de la crainte de Dieu et de tout sincère amour du prochain. »

(Le recez, en s'exprimant ainsi, ne faisait que répéter ce qu'avaient dit, publiquement ou en secret, sur les tristes conséquences de la scission religieuse, les prédicants de la nouvelle doctrine.)

¹ *Neue Sammlung der Reichsabschiede*, t. II, p. 316-317, § 66, 72.

² Voy. les délibérations à ce sujet dans FÖRSTEMANN, t. II, p. 784 et suiv.

Le recez ajoutait : « L'antique religion, l'ancien culte seront maintenus en dépit de toutes les innovations. Pour éviter que d'autres hérésies ne viennent à se produire, l'autorisation de prêcher ne sera accordée qu'à des prédicateurs dont la doctrine, les mœurs, la capacité ayant été examinées par les évêques auront été trouvées sans reproche; les prêtres mariés seront immédiatement dépouillés de leurs charges et bénéfices et déclarés indignes du sacerdoce; cependant s'ils renvoyaient leurs femmes et obtenaient du Pape l'absolution de leur péché, ils pourraient rentrer dans leurs droits. Les prédicateurs, dans leurs sermons, éviteront avec soin tout ce qui pourrait donner prétexte à la révolte du peuple contre l'autorité, ou à l'animosité des chrétiens les uns contre les autres. Surtout ils s'abstiendront des discours séditieux que plusieurs d'entre eux n'ont pas rougi de tenir, affirmant que les Catholiques voulaient opprimer l'Evangile et la sainte parole de Dieu. Un tel dessein est bien éloigné de la pensée de l'Empereur et des membres catholiques du Saint-Empire. Bien au contraire, nous avons toujours eu la volonté et le soin de faire prêcher dignement la sainte parole de Dieu, pour l'accroissement de la charité chrétienne, de la crainte de Dieu, de la piété, des bonnes œuvres, et nous avons sévèrement défendu à nos prédicateurs de suivre l'exemple des nouveaux docteurs qui flattent les convoitises, l'envie, l'orgueil de leurs auditeurs, ou séduisent par de fausses doctrines les laïques ignorants. Nous sommes encore dans les mêmes intentions, désirant que les prédicateurs de l'Evangile prêchent et enseignent la sainte Ecriture d'après l'interprétation des docteurs approuvés et adoptés par l'Eglise universelle, et s'abstiennent de toucher aux points controversés, ce qui n'est propre qu'à fomentier les querelles, calomnies, blasphèmes et diffamations. Sur toutes les questions débattues, les prédicateurs attendront les décisions du Concile. Ils devront se garder de détourner les simples fidèles de l'assistance à la messe, de la prière et autres bonnes œuvres, comme cela s'est malheureusement vu en beaucoup d'endroits. Au contraire, ils appuieront sur la grande dévotion avec laquelle il faut ouïr la messe et les saints offices; ils y porteront leurs auditeurs, leur recommandant d'offrir à Dieu de ferventes prières, d'avoir dévotement recours à la Vierge Marie et aux chers saints, d'observer les jours de jeûne établis, d'éviter les mets défendus, selon la tradition de l'Eglise, de ne jamais détourner les religieuses et les personnes consacrées à Dieu de la fidélité à leurs vœux, mais au contraire de leur enseigner la manière de les observer parfaitement, et de pratiquer les œuvres de miséricorde.

« Et comme la propagation de livres nuisibles et défendus a été

cause d'une foule de calamités, les imprimeurs et libraires seront soumis désormais à une exacte surveillance, afin que rien de nouveau, mais surtout nul écrit injurieux pour l'Église, nulle image ou pamphlet outrageant, ne soit à l'avenir imprimé, colporté, sans l'autorisation préalable des personnes désignées dans ce but par l'autorité ecclésiastique ou civile.

« Les évêchés ravagés à main armée, les couvents, les églises seront rétablis dans leur ancien état; les évêques et prêtres, les moines, les religieuses injustement dépossédés et chassés de leurs propriétés et domaines par la violence, seront réintégrés dans leurs biens; quant à ceux qui jusqu'ici ont été laissés en paix, défense expresse à tous, sous peine du ban, de les empêcher à l'avenir de pratiquer leur culte; leurs biens devront être respectés, le droit impérial comme le droit ecclésiastique et le droit divin défendant expressément que personne ne s'empare de ce qui appartient à un autre arbitrairement et contre toute justice; à plus forte raison, lorsqu'il s'agit des biens légués à l'Église et à Dieu, car il est encore plus répréhensible de supprimer ou de dérober ce qui a été donné pour les pauvres et pour la gloire de Dieu.

« L'Empereur prend sous sa protection spéciale et sous celle de l'Empire, tous les bourgeois et habitants établis dans les états protestants restés fidèles à l'ancienne et véritable religion et étrangers aux doctrines séditeuses et séductrices; ordonnant qu'ils aient toute liberté d'émigrer, s'ils le jugent convenable, sans avoir à payer à l'état une taxe ou amende quelconque.

« La convocation du Concile est de la plus urgente nécessité. Un concile seul peut remédier aux abus qui se sont introduits dans la sainte Eglise et rétablir partout l'ordre et la paix. A la prière de tous les membres du Saint-Empire, tant catholiques que protestants, l'Empereur, résolu à la réforme et meilleure organisation du gouvernement ecclésiastique, se propose de supplier le Pape d'annoncer et de prescrire ce Concile dans l'espace de six mois à partir de la clôture de la Diète, et de l'ouvrir au plus tard un an après cette prescription. L'Empereur et les membres du Saint-Empire ont le consolant espoir que les souverains et princes chrétiens accueilleront avec joie le Concile et y paraîtront en personne, afin que l'ordre et la paix, par l'heureuse conclusion des affaires ecclésiastiques et temporelles, puissent refleurir dans la Chrétienté. »

Le Pape, à Bologne, avait accordé le Concile à l'Empereur à la condition qu'avant l'ouverture de l'assemblée les novateurs religieux seraient rentrés dans le giron de l'Église. Charles s'était flatté d'obtenir ce résultat par le Diète d'Augsbourg.

Son attente avait été trompée, mais il n'en était pas moins persuadé de l'urgente nécessité du concile, et travaillait sans relâche à l'obtenir du Pape. Sans cesse il s'efforçait de convaincre le Saint-Père des « avantages infinis » qu'aurait le concile pour le retour des hérétiques à l'unité, la réforme des abus, l'honneur du Siège Apostolique, l'affermissement de la foi catholique, enfin l'union des puissances chrétiennes pour le refoulement des Turcs. « Je manquerais à ce que je dois à Dieu et à Votre Sainteté, » écrivait-il à Clément VII, « si je n'exprimais nettement et franchement mon sentiment à cet égard ¹. »

Le Pape hésitait encore; il représentait à l'Empereur toute la difficulté de convoquer un concile et d'en poursuivre les séances; à son avis il était périlleux, de discuter une fois de plus avec les Protestants des erreurs si souvent condamnées. « Evidemment, » disait-il, « le futur concile sera repoussé par ceux qui, tant de fois, ont refusé d'accepter l'autorité des anciennes assemblées. La vieille dispute sur la véritable situation où le concile doit se maintenir vis-à-vis du Pape, renaîtra. Un schisme peut en sortir ². »

Clément VII redoutait aussi des complications politiques. Il s'étonnait, disait-il à Loysa, confesseur de l'Empereur, que Charles ne parût point se douter de l'avantage que le roi de France allait tirer du Concile, car il ne manquerait pas d'en profiter pour exciter à la révolte les sujets de l'Empereur; n'était-ce pas à ses intrigues qu'il fallait attribuer le peu de succès des négociations d'Augsbourg? Il était clair que le retour des novateurs à la vraie foi accroîtrait la puissance impériale, dont le roi était si jaloux, au lieu qu'il se flattait de voir l'Empire déchiré par la guerre civile si les Protestants persistaient dans leur obstination ³. Malgré tant d'hésita-

¹ Pour plus de détails, voy. PASTOR, *Reunionsbestrebungen*, p. 71-75.

² Voy. PASTOR, p. 76-77. — Les lettres de Loysa, publiées par HEINE (p. 393-394), prouvent clairement que le Pape s'opposa longtemps au Concile. — Voy. HEINE, p. 27, 43, 50, 68.

³ Lettre de Loysa, du 30 nov. 1530, dans HEINE, p. 393-394. — Voici ce passage : « Me dijo el Papa que si el Rey de Francia les ha soplado á las espaldas para que con ellos non pudiese desaprovechar en esta dieta de Augusta por sola envidia que tiene á vuestra prosperidad, que se espanta como V. Md. no piensa que en el concilio les dará el mesmo calor y aun mas crescido para su obstinacion, pues que convertirse ellos á la fé, es magnifiesta pujanca de vuestra autoridad y quedar hereges es necessario que V. Md. quede obligado á hacer guerra á sus vasallos y gastar sus dineros en esta empresa que basta para que el francés se bane en agua rosada. » L'ambassadeur d'Angleterre écrivait de France le 20 janvier 1531 à Henri VIII au sujet, de François I^{er}. « The king your brother spake of the generall Councell, saying thas the Emperour could gett nohyng of them in Almayne, till they saw a general Councel, soe that the Emperour procurys yt as myche as He may. » Le roi lui avait dit : « Lett the Pope and the Emperour do

tions et de craintes, à la fin de novembre 1530, en dépit de tous les obstacles, la résolution de convoquer le Concile fut adoptée à l'unanimité par le Sacré-Collège. « Pleins de confiance en Charles-Quint, prince suscité par Dieu pour défendre l'Église en ses périls actuels, » les cardinaux en proclamèrent l'urgente nécessité. Loysa écrivait à Charles-Quint : « Les motifs que Votre Majesté Impériale a fait valoir en faveur du Concile ont presque complètement changé les vues du Saint-Père, qui fait grand cas de la droiture, de la fermeté d'âme, des intentions pures et loyales de Votre Majesté. » Le premier décembre, Clément VII, par un bref adressé à Ferdinand, annonçait que le Concile s'ouvrirait dans le plus bref délai possible, ajoutant qu'il le considérait comme l'unique remède aux maux de l'Église, et réclamait à ce sujet le concours zélé de tous les princes chrétiens ¹.

VI

La Diète d'Augsbourg n'avait fait que mettre en une lumière plus évidente les dissensions qui déchiraient l'Empire; tous les efforts de Charles-Quint n'avaient même pu réussir à amener une paix apparente et extérieure. On avait reconnu l'impossibilité absolue d'en venir, en matière de foi, à un accommodement quelconque. Comme cela était facile à prévoir, les membres d'Empire protestants n'avaient pas voulu renoncer à leurs églises nationales, créées en dehors de tout droit; ils avaient refusé de rendre à leurs légitimes possesseurs les biens d'Église spoliés, et de garantir aux catholiques établis dans leurs états le libre exercice de leur religion.

« Sa Majesté Impériale, » rapporte un gentilhomme attaché à la suite de l'Empereur, « était arrivée à Augsbourg dans les dispositions les plus bienveillantes et les plus débonnaires, espérant fermement que, sous le rapport religieux comme pour les intérêts politiques de l'Allemagne, les choses allaient prendre une heureuse tournure. Mais peu à peu l'humeur de Sa Majesté s'était assombrie. Elle se plaignait fréquemment que rien ne marchait, ne réussissait, qu'il ne se pourrait faire aucune entente ni sur le terrain religieux, ni pour la répression des Turcs, et que, dans l'Empire, ce qu'à Dieu ne plaise, la révolte et la guerre étaient imminentes¹. »

what they lyst, I wyl be the King my brothers frende in spyte of them all, in right or wrong. » Relation de Bryan dans les *State-papers*, t. VII, p. 277-278.

¹ Dans RAYNALD, ad a. 1530, n° 175. — ВУСНОЛТЗ, t. IX, p. 89-90.

² *Aufzeichnungen*, voy plus haut, p. 19, note 1.

Pour éviter du moins que la couronne romaine ne devint le prétexte d'une compétition sanglante, pour donner à l'Empire, à la place du Conseil de Régence devenu totalement impuissant, un gouverneur investi d'un pouvoir fort et respecté, l'Empereur proposa aux Électeurs d'élire Ferdinand roi des Romains. Le 5 septembre, pendant la Diète, il donna à son frère, auquel huit ans auparavant il avait déjà abandonné les terres héréditaires de sa maison, l'investiture de ces mêmes terres, de la Souabe Autrichienne qui y appartenait, et du duché de Wurtemberg. Il repoussa la requête d'un grand nombre de princes venus pour le supplier de rétablir le duc Ulrich dans ses états, tout en se montrant disposé à entrer plus tard, soit avec Ulrich, soit avec son fils Christophe, dans un arrangement à l'amiable ¹.

Il fut convenu entre Charles-Quint et les Electeurs ², à l'exception de Jean-Frédéric, que l'élection de Ferdinand aurait lieu à Cologne et non à Francfort, où sévissait alors la peste et qui, pour cause de religion, était alors en révolte ouverte avec l'Empereur. L'Electeur de Saxe fut invité à y prendre part; mais il ne parut point, et déposa une protestation en règle contre le vote de ses collègues. Ferdinand fut élu le 5 janvier, et Cologne célébra cet événement par de grandes réjouissances ³.

Le couronnement de Ferdinand eut lieu le 11 janvier, à Aix-la-Chapelle; il conclut avec les Electeurs une alliance de dix ans. Les princes s'engagèrent à se prêter mutuellement aide et secours, dans le cas où soit au sujet de l'élection, soit pour quelque intérêt s'y rattachant ou sous tout autre prétexte, l'un d'eux viendrait à être attaqué. En pareil cas, ils jurèrent d'unir leurs forces.

¹ BUCHHOLTZ, t. III, p. 577. — HEYD, t. II, p. 375.

² STUMPF, *Urkundenbuch*, p. 12-15. — Voy. le Mémoire relatif aux moyens par lesquels l'élection de Ferdinand pourra être obtenue, et particulièrement sur la manière de gagner l'Electeur Albert de Mayence, dans LANZ, *Staatspapiere*, p. 40-53. — Sur les promesses faites à chaque Electeur en particulier, voy. RANKE, t. III, p. 221. — François I^{er} prétendait savoir de bonne source (voy. sa lettre du 8 juillet 1530 dans CAPEFIGUE, *François I^{er} et la Renaissance*, t. III, p. 159, note) que l'Empereur n'avait proposé l'élection de Ferdinand que dans la prévision du refus des électeurs d'élire son fils Philippe, qu'il aurait voulu voir élever à la dignité de roi des Romains. Ils n'étaient pas satisfaits, cependant, de l'élection de Ferdinand, comme quelques-uns l'avouèrent à Tiepolo, l'ambassadeur vénitien. « Non poterono fare, » écrivait Tiepolo, « che a me ancora non scoprisse: o l'indignazione che avevano di tal cosa conceputa... infine che la grandezza sua era a tutta la Germania odiosa et pero tal elezione a niuno grata; di forma che espressamente mi dissero, che sebbene esso fosse eletto, nondimeno non avrebbe l'obbedienza che si ricerca dall'Alemagna. » Dans ALBÉRI, sér. I, vol. I, p. 105.

³ A la grand'messe, environ quarante mille personnes reçurent la communion. Rapport du légat, 23 janvier 1531. — LAEMMER, *Mantissa*, p. 203.

Dans le cas où Ferdinand se verrait contraint de punir les armes à la main quelque sujet rebelle, tous les Electeurs promirent de contribuer aux frais de la campagne¹.

Au Conseil d'État, à Aix-la-Chapelle, la grave question de savoir s'il convenait d'attendre que Jean de Saxe et ses adhérents déclaraient la guerre à l'Empereur, ou si l'on devait les prévenir, fut de nouveau débattue. On lit dans un mémoire rédigé à ce sujet : « L'Empereur pourrait déclarer aux Electeurs que Jean de Saxe, son fils, et d'autres princes infidèles à la religion ont fait preuve d'une extrême obstination, cherché toutes les occasions d'entraîner les autres dans leurs erreurs, et formé des ligues et des alliances, montrant ainsi très clairement qu'ils n'attendaient qu'un moment favorable pour s'armer contre l'Empire; qu'en présence de tels procédés l'Empereur, le roi et les Electeurs feraient bien de s'entendre sur ce qu'il conviendrait de faire à tout événement, pour la défense de la foi, le maintien du respect dû à l'Empire et le salut de l'Allemagne. Qu'en conséquence, l'Empereur proposait aux Electeurs de s'unir à lui, non seulement pour s'opposer aux Protestants, mais encore pour prévenir leurs attaques en cas de nécessité². »

Au moment où ces graves questions s'agitaient au Conseil d'Etat, la guerre contre l'Empereur et son frère était depuis longtemps résolue Jean-Frédéric hésitait encore, mais Philippe de Hesse et ses alliés étaient déjà sous les armes.

¹ BOSCHOLTZ, t. III, p. 590-591.

² « Ce que semble, *sauls meilleur avis*, l'Empereur peut faire proposer aux Electeurs » (à Aix). LANZ, *Staatspapiere*, p. 57-59. — On ignore si Charles-Quint entra dans ce plan et si des pourparlers eurent lieu à ce sujet à Aix-la-Chapelle. En tout cas Lanz est dans l'erreur lorsqu'il dit : « L'Empereur songeait à prendre vis-à-vis des Protestants le parti de l'attaque, ce fut ce qui les poussa à s'opposer ouvertement à lui. »

LIVRE II

LA LIGUE DE SMALKALDE ET LES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES
PENDANT LA PÉRIODE DE SA PUISSANCE

1531-1546

CHAPITRE PREMIER

COMLOTS DES PRINCES PROTESTANTS CONTRE L'EMPEREUR. — LA LIGUE DE SMALKALDE. — LE ZWINGLIANISME EN SOUABE. — NOUVELLES TENTATIVES DE CONCILIATION DE L'EMPEREUR

I

Le 28 juillet 1530, pendant les délibérations d'Augsbourg, Philippe de Hesse et le duc Henri de Brunswick avaient renouvelé leurs conventions secrètes au sujet du rétablissement du duc Ulrich. Il avait été décidé entre les deux princes que, vers la Pentecôte de l'année suivante, leurs armées opéreraient une jonction à quatre ou cinq milles de Francfort, et marcheraient ensemble sur le Wurtemberg. En dehors d'un imminent péril de mort, rien ne devait détourner les deux princes de leur entreprise, ni les ordres ou les défenses émanant de l'Empereur, de son gouvernement ou de la Chambre Impériale, ni les représentations de leurs propres vassaux ¹. Peu de jours après la signature de ce contrat, Philippe quittait secrètement Augsbourg. « Le diable nous menace de terribles calamités, » avait dit longtemps auparavant le théologien luthérien Brenz, en parlant du Landgrave et de ses amis; « les Impériaux sont moins à redouter qu'Antiochus. Les ruses de cet homme et ses intrigues continuelles sont vraiment extraordinaires, et nous avons tout lieu de craindre qu'il ne répande tout autour de lui un mortel poison ². » Mélanchthon et Brenz s'efforcèrent de détourner le Landgrave de son dessein; ils lui disaient: « Les Zwingliens se vantent d'avoir en leur pouvoir de l'argent et des hommes; ils se font gloire de l'appui des nations étrangères et s'entretiennent déjà du partage des évêchés; à les entendre, ils vont à la conquête de la liberté; mais s'ils possédaient en réalité la vraie

¹ HORTLEDER, *Ursachen*, t. IV, p. 1061-1062.

² *Corp. Reform.*, t. II, p. 92. — Voy. PASTOR, p. 38.

doctrine, leur conduite, dont ils sont si fiers, leur paraîtrait anti-chrétienne, puisqu'elle ne peut avoir pour résultat que le pillage sacrilège des églises et la ruine totale de toute autorité¹. »

« Quand les prés reflleuriront, » écrivait Philippe le 10 octobre 1538 à son ami Zwingli, « je reprendrai les armes et j'entrerai en campagne². » Le 19 octobre, il demandait au conseil de Zurich³ de lever pour lui des troupes; personne ne connaissant le moment où les adversaires se montreraient, Constance ordonnait à Zurich, le 24 octobre, d'enrôler des soldats, de pourvoir à tous les emplois militaires, de nommer des conseils de guerre, de mettre l'artillerie en état, tout comme s'il se fût agi de se mettre en campagne le lendemain⁴. Strasbourg s'armait aussi en diligence.

Le 18 novembre, une « convention chrétienne » fût conclue entre le Landgrave et les villes de Zurich, de Bâle et de Strasbourg⁵. Philippe désirait vivement voir le roi de France entrer dans ses plans; songeait à l'y inviter par une ambassade, mais ce projet fut abandonné, à cause de la réconciliation de François I^{er} et de Charles-Quint. D'ailleurs, en France, « l'évangile n'était pas prêché selon son véritable sens⁶ ».

Pour « saper jusqu'en leurs racines toutes les abominations papistes », Zwingli et le conseil de Zurich (qui ne se dirigeait que d'après ses conseils) rêvaient l'organisation d'une ligue puissante. Il fallait à tout prix renverser l'antique constitution de l'Allemagne. Le 26 septembre 1530⁷, Zwingli, réclamant avec emportement le complet affranchissement des villes d'Empire de la Haute Allemagne et de la Souabe, écrivait à son ami Conrad Sam, prêchant à Ulm, que l'Empereur, sous prétexte de défendre l'Église, ne songeait, en réalité, qu'à opprimer les cités et à les dépouiller de leurs libertés et privilèges. « Hélas, je prêche à des sourds, » ajoutait-il, « je ne parle pas de toi, mais de votre population, qui vénère avec tant de superstition la domination romaine, c'est-à-dire étrangère. Je ne sais si l'on pourrait trouver un second peuple assez insensé pour se mettre ainsi de gaité de cœur un tyran sur le dos, et qui plus est un tyran étranger. Qu'a donc l'Allemagne de commun avec Rome? Souviens-toi du dicton

¹ *Corp. Reform.*, t. II, p. 95.

² *Zuigl. Opp.*, t. VIII, p. 534.

³ KEIM, *Schwäbische Reformationsgesch.*, p. 248.

⁴ *Eidgenössische Abschiede*, t. IV, *Abth.* 1^{re}. Voyez la dépêche des délégués de Strasbourg, p. 816, n^o 1.

⁵ *Eidgenössische Abschiede* 1^{re}, 1514-1516.

⁶ Délibérations des États de Bâle, 16 nov. 1530. *Eidgenössische Abschiede*, p. 837-838.

⁷ Voy. cette date dans MÖRIKOFER, t. II, p. 299. — Voy. LENZ, *Philipp und Zwingli*, p. 47-48.

populaire: la Papauté et l'Empire viennent tous deux de Rome. » Au dire de Zwingle, Charles n'était qu'un enfant sans expérience, un Espagnol rempli de superstition, et son élévation à la dignité suprême avait été un grand malheur. Tolérer par faiblesse que l'Empire romain opprimât « la vraie religion », c'était se joindre à ceux qui la persécutaient et, avec eux, apostasier et insulter la foi ¹.

« Le moment est venu de s'opposer ouvertement à l'Empereur, » déclarait le conseil de Zurich à ses alliés le 13 février 1531. « Il n'est pas pour le moment en état de se défendre; il faut se dévouer à la bonne cause avec plus de résolution et de vaillance que par le passé, affaiblir la puissance impériale et triompher de ses pièges. Si vous laissez Charles en venir aux accommodements par écrit, il n'aura très certainement qu'une idée : vous perdre, vous dominer et vous persécuter. »

D'ailleurs déclarer la guerre à la Papauté c'était la déclarer à l'Empire.

« Car la Papauté et l'Empire sont tellement enchevêtrés l'un dans l'autre par des devoirs et des liens multiples et inextricables, que l'un ne peut subsister ni être détruit si l'autre ne partage son sort. Par conséquent, celui qui veut abolir le papisme s'oppose à l'Empereur, et celui qui laisse se fortifier la papauté sert et fortifie l'Empire ². »

C'est ainsi que Zurich prêchait la révolte ouverte contre Charles-Quint.

Vers la fin de mars 1531, l'ambassadeur de France Meigret, après avoir conféré avec un délégué de Zurich, s'offrit à solliciter auprès de François I^{er}, puisque toutes choses semblaient maintenant converger vers la guerre (ce qui n'était pas pour déplaire au roi), l'envoi secret à Zurich d'une forte somme d'argent, depuis longtemps promise ³.

Pour combattre l'Empereur, toutes les forces des Evangéliques devaient s'unir, et Philippe de Hesse mettait tout en œuvre pour amener un accommodement entre Luthériens et Zwingliens, dans l'espoir d'attirer par là l'Electeur de Saxe et ses alliés à son parti.

II

Jean-Frédéric, à son retour de la Diète d'Augsbourg, avait assuré à Wenceslas Link qu'il ne se porterait point contre l'Em-

¹ « Exemplum est, » ajoutait-il, « apud Jeremiam 15, ubi exterminium comminatur Deus Israeli, quod Manassen permisissent impune esse pessimum. » *Zuinglii Opp.*, t. VIII, p. 493, 388.

² Voy. BULLINGER, t. II, p. 342.

³ *Eidgenössische Abschiede*, t. IV, *Abth.* 1^{re}, p. 934.

pereur, qu'il considérait toujours comme son légitime souverain ¹. Mais dès le mois de novembre 1530, il écrivait à Nuremberg que ses conseillers et docteurs étaient tous d'avis qu'on pouvait en toute sécurité de conscience s'armer contre Charles-Quint ². Luther qui, autrefois, avait soutenu la thèse contraire, avait été converti à la doctrine de la résistance par Philippe de Hesse. Selon le Landgrave, on ne devait se faire aucun scrupule de lever contre l'Empereur l'étendard de la révolte, du moment où il annonçait l'intention de rétablir « la doctrine du démon ». Charles avait prêté tout autant de serments que ses sujets, et d'ailleurs ce n'était pas seulement envers lui que ceux-ci avaient des devoirs, c'était envers l'Empire. L'Empereur, en violant ses promesses, était descendu au rang de simple citoyen, et ne devait plus être considéré comme souverain légitime, mais comme perturbateur de la paix, d'autant plus qu'il n'avait point eu l'Empire par héritage, mais seulement par élection. L'Empereur, en matière de foi, n'avait aucune autorité; il jugeait toute chose d'une façon arbitraire; outre cela, le recez d'Augsbourg n'avait pas été signé du consentement de tous. On voyait clairement, dans l'Écriture sainte, que Dieu n'abandonne jamais les siens. N'avait-il pas, dans le passé, protégé la révolte des Bohêmes et des Hussites contre un autre tyran, et ne leur avait-il pas accordé la victoire? Beaucoup d'autres faits historiques établissaient que Dieu était souvent venu en aide à des peuples soulevés contre leurs gouvernants, du moment où ceux-ci oubliaient envers eux les lois de l'équité. Pour n'en citer qu'un seul exemple, on avait vu jadis quelques Suisses courageux l'emporter sur des potentats autrichiens et sur plusieurs empereurs ³!

Le Landgrave ayant prié Luther d'adresser sur ce grave sujet une instruction à tous les chrétiens attachés à sa doctrine, Luther publia les deux écrits intitulés: « *Avertissement à mes bien-aimés Allemands au sujet du recez d'Augsbourg, et Gloses sur l'Édit prétendu de l'Empereur.* »

« O Diète ignominieuse, » s'écrie-t-il dans le premier de ces écrits; « dites-moi, en vit-on jamais une semblable? Qui jamais entendit parler d'une pareille assemblée, et qui, dans l'avenir, la verra se renouveler? Elle restera à jamais comme une tache honteuse pour l'honneur des princes et de l'Empire. Nous autres Allemands nous sommes, à son sujet, remplis de confusion, rouges de honte, humiliés devant Dieu

¹ Voy. PLANCK, 3 a., p. 191. note 16.

² Lettre de Veit Dietrich à Luther, 19 novembre 1530, dans les *Unschuldigen Nachrichten*, 1714, p. 465.

³ 21 oct. 1530. Voy. ROMMEL, *Urkundenbuch*, p. 42-44.

et devant le monde entier. » « Qui désormais, sous le vaste ciel, pourrait avoir quelque considération pour nous, et nous tenir encore pour un peuple honnête et loyal ? Que dira-t-on, lorsqu'on apprendra que nous nous sommes ainsi laissé bafouer par le Pape maudit et par ses fantoches, que nous sommes leurs dupes, et qu'ils nous ont traités comme des bûches et comme des souches ? » Les papistes, selon Luther, avaient contre eux le droit divin et le droit humain. Ils s'opposaient avec perfidie à toutes les lois du ciel et de la terre. Cela pouvait aisément se prouver, puisque les papistes, sachant parfaitement que la doctrine luthérienne était la seule vraie, ne songaient néanmoins qu'à l'anéantir. Luther prévoyait la guerre et la révolution, mais rien de ce qui pouvait arriver ne troublait sa conscience « calme, pure et tranquille » ; la conscience des papistes, au contraire, était « inquiète, infâme et souillée ». « Croyez-moi, laissez joyeusement aller les choses, laissez les pires événements se produire, fût-ce même la guerre ou la rébellion ouverte ; laissez la colère de Dieu trancher la question. » « Celui qui ne sait pas ce que c'est que de faire la guerre avec une mauvaise conscience, avec un cœur tremblant et lâche, eh bien, qu'il vienne en faire l'expérience ! Quand les papistes se mettront en campagne, ils passeront par où nos pères ont passé, le jour où ils ont voulu se mesurer avec les Bohêmes et Jean Ziska. » « Voici donc mon loyal conseil : si l'Empereur nous appelle aux armes contre notre propre cause pour plaire au Pape et combattre notre doctrine, comme maintenant les papistes nous en menacent avec force vanteries féroces, chacun, dans de telles circonstances, doit être bien averti qu'il ne doit ni se laisser faire, ni se croire obligé d'obéir à l'Empereur, car Dieu lui défend sévèrement d'obéir ; que celui qui songerait à se soumettre sache bien que, rebelle à Dieu, il perdrait dans cette guerre son corps et son âme pour l'éternité. En effet, l'Empereur n'agit pas seulement contre Dieu, contre le droit divin, mais contre son propre droit impérial, son serment, son devoir, son sceau et ses lettres. » Cependant, personnellement, Charles-Quint, selon Luther, n'était pas responsable de ses actes. Il le représente comme l'instrument inconscient de misérables scélérats. Aussi personne ne devait se scandaliser ou s'indigner lorsque, sous le nom de l'Empereur, paraissaient des lois ou des défenses contraires à la volonté de Dieu et à la justice. Tout ceci était l'ouvrage du premier scélérat de ce monde, du Pape, qui s'efforçait de perdre les Allemands par l'entremise de ses plats et hypocrites valets. « Si le Pape pouvait mettre un bain de sang au milieu de notre pays, il serait ravi de nous voir nous y précipiter. Le Pape et tous ses adhérents

sont des coquins endurcis, des homicides d'âmes, d'infâmes canailles. » « Si [quelqu'un me reproche d'user de trop grossières injures, et m'accuse de ne plus savoir que vomir l'outrage et l'invective, je lui répondrai que tant d'insultes sont encore bien faibles pour exprimer l'inexprimable perversité dont je parle. Est-ce donc insulter le diable que de l'appeler homicide, scélérat, traître, menteur et pervers ? Or, que sont les ânes-papes, sinon de véritables démons incarnés qui ne connaissent point la pénitence, et dont les cœurs, endurecis dans le crime, blasphèment publiquement et sciemment ¹ ? »

Luther n'est pas moins violent dans les « *Gloses sur le prétendu Edit impérial* ». Il termine par ces mots : « Puissent la perverse Papauté et tous ceux qui y adhèrent tomber dans l'abîme de l'enfer, selon la vision de saint-Jean dans l'Apocalypse ! Amen. Que celui qui se prétend chrétien dise avec moi : Amen ² ! »

Il met sa gloire, son honneur à tonner contre les papistes, à les cribler d'injures et de malédictions. « Puisque je ne peux plus prier, » s'écrie-t-il, « je veux du moins maudire ³ ! »

A l'invitation de Jean-Frédéric de Saxe, les Etats de Smalkalde se réunirent vers la fin de décembre 1530. L'Electeur, le Landgrave le duc Ernest de Brunswick, le prince Wolfgang d'Anhalt, les comtes de Mansfeld et les délégués de quinze villes libres y assistèrent. Il y fut décidé à l'unanimité qu'on demanderait à l'Empereur de suspendre les procès intentés aux nouveaux croyants par le fiscal ou par la Chambre Impériale, c'est-à-dire d'annuler les décisions prises contre les Luthériens à la Diète d'Augsbourg. Si néanmoins le fiscal ou la Chambre Impériale, se fondant sur le recez d'Augsbourg, poursuivaient les Protestants devant les tribunaux, les alliés s'engageaient à se prêter mutuellement « bon conseil et assistance ». De plus ils résolurent de se joindre à la protestation de l'Electeur de Saxe contre l'élection de Ferdinand, et de tout faire pour gagner la France et l'Angleterre à leurs intérêts. Jean-Frédéric invita Zurich, Berne et Bâle à entrer dans la nouvelle ligue, à la condition toutefois que ces villes adopteraient sur la cène l'article de la confession de foi présentée à l'Empereur par les délégués de Strasbourg ⁴. Dans une nouvelle assemblée tenue à Smalkalde, en mars 1531,

¹ *Sämmtl. Werke*, t. XXV, p. 1-50. Voy. la lettre de Luther à l'Electeur Jean de Saxe, 16 avril 1531. — DE WETTE, t. IV, p. 238-241.

² *Sämmtl. Werke*, t. XXV, p. 51-88.

³ T. XXV, p. 107-108.

⁴ Voy. LENZ, *Philipp und Zwingli*, p. 430. Philippe de Hesse était d'avis de commencer immédiatement les hostilités. Le chancelier de Saxe, Brück, écrit à Seckendorf (t. III, 3) : « Dissuadebat ante omnia, ne Elector Landgravo consentiret, qui volebat aggressionem expectare, sed copias extra provinciam educere, ut belli sumtus aliqua ex parte lucraretur. »

la Confession dite des Quatre-Villes fut, dans l'intérêt de la paix, reconnue à l'unanimité comme strictement conforme à la parole de Dieu.

Six princes, deux comtes et onze villes d'Empire formèrent la Ligue dite de Smalkalde. Elle ne devait pas durer plus de six ans. Les alliés s'engageaient, dans le cas où l'un d'eux viendrait à être attaqué ou persécuté à cause de la parole de Dieu, pour des motifs de religion ou sous un prétexte quelconque, à ressentir l'injure comme leur étant personnelle, et, à faire tous leurs efforts pour venir en aide à l'opprimé, sans attendre même le secours des autres, afin qu'il fût rétabli le plus vite possible¹ dans la paix et la sécurité.

Les membres de la ligue étaient : l'Électeur Jean de Saxe et son fils Jean-Frédéric, les ducs Philippe, Ernest et Franz de Brunswick-Lunébourg, le Landgrave Philippe de Hesse, le prince Wolfgang d'Anhalt, les comtes Gérard et Albert de Mansfeld, et les villes de Strasbourg, Ulm, Constance, Reutlingen, Memmingen, Lindau, Biberach, Isng, Lubeck, Magdebourg et Brème.

Les articles de cette nouvelle union n'avaient rien qui pût alarmer les Suisses, puisque, sous le terme vague de « parole de Dieu », chaque secte religieuse pouvait entendre tout ce qui lui plaisait, selon ses convictions particulières². Mais ils eurent peur d'être un jour les victimes de la tyrannie des princes alliés.

« Bien que les princes affichent un zèle ardent pour l'Évangile, » écrivait Zwingle à Sam, « il est clair qu'ils se retireront le jour où ils pourront craindre que notre liberté ne mette quelque entrave à leurs caprices³. » Zwingle eût voulu voir les villes s'unir les unes avec les autres, et dans ces villes, l'élément populaire l'emporter sur l'aristocratie. Il espérait décider les cités souabes à entrer dans la Confédération. « Il est fort à craindre, » mandait à l'Empereur son ambassadeur Cornélius Scepper (3 juin 1511), « qu'Ulm, Augsbourg et les autres villes souabes ne se joignent à la Suisse, et ne se détachent entièrement de l'Empire⁴. »

III

Dans les villes souabes, le Zwinglianisme l'avait emporté; la destruction violente et radicale de l'Église catholique suivit de près son triomphe.

¹ HORTLEDER, *Ursachen*, p. 1500 et suiv. — Voy. KEIM, *Schwäbische Reformations-geschichte*, p. 280-282. — PLANCE, 3^e, p. 191-200.

² Voy. LENZ, p. 429-430.

KEIM, *Ulm*, p. 216 et suiv.

⁴ LANZ, *Correspondenz*, t. I, p. 463.

A la fin de février 1531, dans un synode tenu à Memmingen, synode auquel prirent part les prédicants et les députés du conseil d'Ulm, de Biberach, d'Isny, de Memmingen, de Lindau et de Constance, il fut décidé à l'unanimité que la conformité dans les « cérémonies » n'était nullement indispensable à la communauté chrétienne, parce que l'Évangile s'était implanté dans les esprits avec une telle force, que la variété des cultes ne scandalisait point, et que l'unité ne gagnerait personne. Charlemagne, pour complaire au Pape, avait, le premier, travaillé avec zèle, usant même de violence, à établir cette conformité; mais cette entreprise avait été funeste à la religion et n'était qu'un piège pour les consciences ». Jésus-Christ n'avait institué que deux « cérémonies », le baptême et la Cène, et ce n'était que pour l'administration de ces deux sacrements que la conformité était indispensable. Le baptême n'effaçait point le péché originel; néanmoins le conseil d'Ulm le retenait, comme symbolisant heureusement l'admission de l'enfant dans l'Église. Touchant le baptême des enfants, il n'existait point de précepte précis; on était libre, soit de le conserver en souvenir de l'ancienne circoncision, soit de le supprimer. « La liberté que nous laissons sur ce sujet aux fidèles, dans un esprit de charité et de condescendance, adoucira quelque peu l'amertume des reproches que nous font les Anabaptistes, ou du moins leur fermera la bouche. » On se promit de n'user d'aucune rigueur envers ces derniers. Celui-là seulement qui propagerait l'hérésie et provoquerait des rassemblements serait banni. La même règle, selon la juste requête des Anabaptistes, devait être appliquée aux papistes ¹.

Dans la doctrine de la Cène, les conseillers des villes et leurs prédicants, « entièrement purifiés de tout levain papiste, » tenaient pour indubitable, avec Zwingle, que l'Eucharistie n'était autre chose qu'une « cérémonie ». Néanmoins, pour ne point scandaliser le gros des fidèles, il parut indispensable de paraître en tout du même avis que les Luthériens. Martin Bucer écrivait au prédicant d'Esslingen, Ambroise Blarer: « Il est important de nier énergiquement notre désaccord avec Luther. Ulm, Constance, Esslingen doivent, autant que possible, soutenir hautement avec Strasbourg que Luther et nous ne faisons qu'un ². »

Obéissant à l'esprit du « nouvel et pur évangile », les habitants de Reutlingen avaient, dès le mois de février 1531, détruit et brisé les autels et les images dans leurs églises. D'autres villes ne tardè-

¹ KEIM, *Schwäbische Reformationsgeschichte*, p. 233-239. — KEIM, *Ulm*, p. 224 et suiv.

² « ... Nihil videtur consultius fore, quam ut fortiter dissimulemus, nobis nondum per omnia convenire. » KEIM, *Esslingen*, p. 117.

rent pas à suivre cet exemple. Au mois d'avril, le conseil d'Ulm pria Bucer, Blarer et OEcolampade, de venir dans leur cité établir la réformation, et l'espoir de Sam, le prédicant d'Ulm, de voir la ville promptement délivrée de l'Antechrist fut réalisé très rapidement, au moyen d'attentats sacrilèges commis dans les églises « au nom de la sainte parole de Dieu ». Depuis longtemps, le conseil avait fait enlever des sacristies les précieux ouvrages d'or et d'argent qui y étaient renfermés¹; mais, vers la fin de juin, pour parler comme un contemporain nouveau croyant, « on souilla la belle et noble cathédrale de façon à ce que jamais il ne fût possible de la rétablir en son ancien état ». Les tableaux, les autels, au nombre d'environ cinquante, tout fut brisé, anéanti, pulvérisé; les statues des apôtres furent traînées par terre, puis emportées; même les magnifiques orgues de l'église furent brisées comme étant « œuvre du démon ». Tout ce qui ne put être enlevé fut « haché, mis en pièces, abimé, lacéré », entre autres les belles stalles du chœur, chef-d'œuvre de maître Syrlin, et les ornements sculptés des portes de l'église. « Les images mêmes du Christ, » écrit Léonard Widmann, « n'ont pas été épargnées; celles qui se trouvaient sous le clocher ont été emportées; on y a substitué un tableau représentant Abraham et Isaac, et comme l'église ne doit plus servir au culte, on en a fait un cellier². »

Tout cela se passait par ordre du conseil et sous les yeux des prédicants³.

Le formulaire du conseil fut ensuite imposé à la population tout entière, et déclaré « évangile infallible ». Ordre fut donné à tous d'avoir à s'y conformer.

Les prêtres furent avertis que s'ils osaient professer des opinions religieuses particulières, ils recevraient aussitôt leur congé; « car il n'y a qu'un Evangile, » disaient les réformateurs iconoclastes, « et il faut se déterminer à l'adopter sous la forme précise que nous avons fixée; même si un ange du ciel descendait pour nous en donner un autre, nous lui dirions anathème. »

¹ HASSLER, *Ulms Kunstgeschichte im Mittelalter*, p. 116.

² WIDMANN, p. 405-406. KEIM, *Ulm*, p. 246. « Ils ont jeté bas les deux belles orgues sur un monceau de débris; comme ils ne pouvaient venir à bout de soulever le corps principal du grand orgue, ils y ont attaché des cordes et des chaînes auxquelles ils ont attelé des chevaux; ceux-ci, tirant fortement, ont enfin amené la chute de l'instrument, qui est tombé à terre avec fracas. » Relation du superintendant Dieterich. — Voy. *Sonderbare Predigten*, t. I, p. 253.

³ Voy. les lettres d'OEcolampade et de Capito à Zwingli, 22 juin et 4 juillet 1521, in *Zuingl. Opp.*, t. VIII, p. 612-613, 618-619. « *Ulmae nihil non ex sententia cessit,* » écrit Capito, « *expurgata sunt omnino templa in urbe, in agro, quem amplum habent, et omni eorum ditione similiter missa missionem inhonestam accipiet.* »

Toute doctrine différant en quelque point de la doctrine imposée était interdite, et devait être bannie même des conversations ¹.

A dater de ce jour, les catholiques d'Ulm se rendirent en troupe au couvent de Söflingen ou bien à Wiblingen, lieux où la messe était encore tolérée, bien que le conseil eût interdit le pèlerinage sous des peines sévères ². Les religieux restèrent tous fidèles à leurs vœux. « Dans les affaires civiles et temporelles, » déclarèrent au conseil d'une commune voix les pères dominicains et franciscains, « ils étaient prêts à obéir à l'autorité comme c'était leur devoir ; mais dans les questions de conscience et de foi, ils ne devaient compte de leurs actes qu'à Dieu seul et à leurs supérieurs. Ils entendaient s'en tenir à l'Église chrétienne et au recez d'Augsbourg. » Tous les moyens tentés pour leur « conversion » restèrent inutiles. « Des hommes armés, envoyés par le conseil, pénétrèrent chez les dominicains, exigèrent les clefs du cloître et de l'église, s'emparèrent de tous les ornements sacerdotaux, calices, monstrances, vases sacrés, archives ; pénétrant dans l'infirmerie, ils arrachèrent de leurs lits les religieux malades, les vieillards infirmes, usant de paroles injurieuses et menaçantes pour les détourner de leur genre de vie et de leur religion. » N'étant plus en sécurité, les religieux se résignèrent à l'exil. Les franciscains, à leur tour, dans le couvent desquels se passèrent des scènes affreuses de pillage, quittèrent presque tous la ville ³.

« En 1531, » rapporte en sa chronique Christian Löschenbrand, témoin oculaire de ces faits, « la destruction de cinquante-deux autels a eu raison de l'idolâtrie dans l'église paroissiale. Chacun, alors, se montrait plein de zèle. On espérait que, moines et prêtres une fois chassés, tout irait bien. Cependant lorsque ceux-ci furent loin et qu'on vint à parler de la charité que chacun doit témoigner à son frère, de la nécessité de l'aider, de le conseiller, de lui prêter au besoin de l'argent, on regarda derrière soi. Mais comme on dépouillait les prêtres de leurs bénéfices, qu'on chassait les religieux de leurs couvents et qu'on avait toute liberté de mettre la main sur les revenus et les dîmes, l'Évangile semblait admirable à tous, et le riche faisait profession de l'aimer encore plus que les autres, car il convoitait les riches bénéfices. Lorsqu'on l'avertissait que son devoir était de restituer

¹ KEIM, *Ulm*, p. 242. Cependant le conseil ne satisfît pas à cette dernière exigence des prédicants.

² KEIM, p. 252. A Geisslingen, en dépit de tous les efforts du conseil, les Catholiques étaient encore en majorité en 1543. Voy. p. 254.

³ KEIM, p. 258-262.

aux pauvres les richesses mal acquises, il trouvait ce discours bien rude, et qui pouvait le comprendre ¹ ? » « Les seigneurs et les autorités, » écrit le président Conrad Sam deux ans après l'accomplissement de la révolution religieuse à Ulm, « n'ont plus d'autre préoccupation que le bien-être et le luxe : ils passent leur temps au jeu, se gorgent de bonne chère, se soulent de minuit à minuit, sans trêve, sans répit et sans se laisser une minute de réflexion. Les paysans font tout de même ; ils n'ont, eux aussi, ni loyauté, ni charité, ni justice. Ils semblent avoir fait un pacte avec l'enfer et la mort ; ils nous disent : « Nous entendons faire bonne chère, bien boire, nous voulons faire tout ce que bon nous semble, jour et nuit ; qui sait si nous vivrons demain ? Rien de ce dont nous menace le prêtre ne peut nous atteindre ! Si nous leur parlons du jugement et de la colère de Dieu, ils répondent : « Conduis doucement ta chèvre au marché, car je ne me laisserai pas bernier facilement, le diable n'est pas si noir que tu le dépeins ! Parle-nous de paix, de mangeaille, de bien boire surtout, et alors nous louerons ton sermon ². »

Très satisfaits du résultat de leur mission, libéralement récompensés par le conseil, Bucser, Ocolampade et Blarer quittèrent Ulm pour se rendre à Biberach et, là aussi, détruire « l'antechrist » sur l'invitation du conseil. Le 29 juin 1531, les images furent brisées immédiatement après le sermon. Des dix-huit autels de la paroisse, un seul fut épargné ; on emporta tous les matériaux, l'orgue fut mis en pièces. Deux statues de la Vierge furent enlevées. De plus, on emporta de l'église : une châsse d'argent contenant beaucoup de précieuses reliques ; deux monstrances en argent, dont la plus grande avait coûté quatre cents livres ; cinq croix d'argent, dont deux dorées ; un encensoir en argent ; des monstrances en vermeil, des pierres précieuses, des perles, neuf croix d'or et d'argent incrustées dans les chasubles, des chapes, des surplis, un grand nombre d'ornements sacerdotaux, trente-sept calices ; un grand nombre de missels, parmi lesquels huit avaient coûté trois cents livres, et qui tous furent déchirés. On brisa les verrières du chœur ; quatre chapelles furent démolies, entre autres la chapelle de St-Wolfgang, où l'on admirait une fresque représentant des traits de la vie du saint. La chapelle de St-Nicolas fut pillée et plus tard transformée en brasserie. Le charnier du cimetière devint une tuilerie. On détruisit dans une chapelle du cimetière trente-six tableaux représentant la Passion et dans la chapelle

¹ WEYERMANN, *Ulmische Gelehrte* (Ulm, 1829), t. II, p. 288. — Voy. DÖLLINGER, *Reformation*, t. I, p. 222-223.

² KEIM, *Ulm*, p. 312-313.

de l'hôpital, une série de peintures représentant la vie de Sainte-Marie-Madeleine; dans toutes les églises et chapelles échappées à la destruction, un grand nombre de tableaux ¹.

« Les idoles et la messe sont détruites, » écrivait Bucer de Biberach sur le ton le plus satisfait ². Il put bientôt s'applaudir, ainsi que ses confrères, d'un grand nombre de « hauts faits évangéliques » de ce genre, à Memmingen, Lindau, Isny et Esslingen.

« Un esprit sauvage et violent semblait s'être déchainé parmi les hommes; rien ne leur était plus sacré. Tout ce que leurs ancêtres avaient donné dans un esprit de piété, par amour pour l'art, et avec le concours des plus nobles artistes, pour la gloire de Dieu, de sa Mère bénie, des chers saints et pour nourrir la dévotion populaire, une génération brutale, à la grande horreur des chrétiens, l'a renversé, souillé, maudit, prétendant qu'ainsi le voulait l'Évangile, et que la gloire de Dieu était intéressée à leur destruction ³. »

Zwingle, dès 1527, avait attiré l'attention du conseil d'Esslingen sur les « trésors des sacristies ». Selon lui, c'était un devoir de s'en emparer, car on ne pouvait les abandonner plus longtemps aux moines aux prêtres. Ces sacristies renfermaient tant de richesses qu'on en pourrait certainement retirer plus de cent fois cent mille florins ⁴. « Songe, » écrivait Bucer à Ambroise Blarer que le conseil d'Esslingen invitait à venir établir la réformation dans la ville, « qu'aussi loin que s'étend l'évêché de Constance, Dieu confie la Souabe à ton apostolat ⁵. » Tout aussi zélé pour la cause de Dieu que tant d'autres autorités éclairées par « la sainte lumière de l'Évangile »,

¹ *Verzeichniss dessen was bei der Bilderstürmerei zu Biberach am Tage Petri und Pauli theils zerstört theils weggenommen wurde. Voy. Réformation zu Biberach, p. 129-131.* — On estime à environ 32,000 florins les biens d'église confisqués par le conseil de Biberach et le produit de la vente des tableaux, pierres tombales, etc. *Réformation zu Biberach, p. 33.* — Comme le conseil avait interdit le culte catholique dans la ville, les fidèles allaient en secret à la messe à Warthausen. Plusieurs d'entre eux organisèrent dans le voisinage un tir aux oiseaux, afin de détourner les soupçons. Le conseil se donna beaucoup de peine pour décider, au moyen de remontrances amicales, les religieuses à changer de religion et à abandonner leur genre de vie. Il les réunissait, leur parlait en particulier, ou bien les faisait exhorter par les pasteurs, promettant une dot à celles qui consentiraient à se marier. Mais tout fut inutile. « Nous sommes les épouses du Christ, » disaient-elles avec fermeté, « il ne se pourrait faire que l'une de nous voulût d'un autre époux. » Alors on leur retira leurs moyens d'existence. Leurs revenus montaient environ à 1,134 florins. Comme les sœurs refusaient de quitter l'habit et de recevoir aucun prédicant évangélique, on les contraignit enfin à quitter la ville (p. 29). Sur l'introduction de la nouvelle doctrine à Biberach, voy. *Freiburger Diocesanarchiv, t. IX, p. 141 et suiv.*

² Voy. sa lettre dans PRESSÉL, p. 192.

³ *Curieuse Nachrichten, p. 83.*

⁴ Lettre circulaire adressée aux Chrétiens d'Esslingen, *Zuingl. Opp.*, 220 p. 8.

⁵ KEIM, *Esslingen, p. 40-41.*

le conseil d'Esslingen opprima par la violence le culte catholique, mit la main sur les trésors et les biens des églises, ordonna la destruction des autels et des tableaux; les stalles de chœur furent détruites et plus d'un riche ornement emporté, comme une facile proie, dans les maisons particulières. Les plaques de marbre portant des inscriptions funéraires, les pierres tombales des cimetières n'échappèrent même pas à la destruction. En présence de quelques amis du conseil, les images du Christ furent brisées, le couvent de Sainte-Claire pillé. « Et c'est en plein jour, en pleine rue, en peu d'heures, sous les yeux des conseillers, » rapportent avec indignation les chanoines de Spire, « que de tels attentats ont pu se commettre ¹ ! »

Le conseil menaça du cachot tout religieux qui persisterait à porter l'habit de son ordre ou à observer les lois du jeûne. Un bourgeois d'Oberesslingen, ayant fait baptiser son enfant selon le rite catholique, fut jeté en prison pour huit jours et condamné à payer une amende de vingt florins ².

Des vingt-trois prêtres séculiers de la ville, dix-huit déclarèrent vouloir demeurer enfants de la sainte Eglise et protestèrent contre la violence qui leur était faite. Aux environs, la plupart des religieux refusèrent également d'apostasier ³. Pour protéger le prédicant Ambroise Blarer de la colère du peuple, le conseil était obligé de le faire garder à vue : « Maître Ambroise, » lit-on dans une dépêche envoyée par le conseil à Heilbronn, « ne saurait, dans les circonstances actuelles, se rendre sans danger au milieu de vous par n'importe quel moyen de transport, car, même dans notre ville, à cause de ceux qui s'opposent encore à la parole de Dieu et vont et viennent par les rues, nous sommes obligés de veiller sur lui, non sans mille inquiétudes; il serait donc très périlleux de le laisser voyager ou chevaucher jusqu'à Heilbronn ! »

En 1532, on réussit à renverser les idoles « jusque dans le conseil », selon l'expression d'un prédicant, c'est-à-dire à en évincer les conseillers catholiques; mais il ne fut pas aussi facile de vaincre les résistances des habitants, tous très attachés à la Papauté. « Considérant les profondes racines que le papisme a jetées ici dans les âmes, » dit un édit religieux daté de 1534, « nous avons jusqu'à présent, par la grâce de Dieu, observé la plus grande prudence, veillant à ce que les prédicants établis parmi nous annonçassent fidèlement la parole de Dieu, tout en usant de patience envers les réfractaires. Mais

¹ KEIM, *Esslingen*, p. 61. — VOY. WILLE, p. 111-112.

² KEIM, p. 62, 73.

³ KEIM, p. 54-59, 62-63.

pour éviter de plus grandes impiétés, il nous devient impossible d'aller plus loin dans les voies de la tolérance. » « Le commandement de Dieu nous oblige, non seulement à être les pères de son subordonnés dans le gouvernement temporel et ce qui concerne leurs corps et leurs biens, mais davantage encore en ce qui regarde le salut de leur âme, de manière à ce que toute fausse doctrine soit autant que possible extirpée, les blasphèmes retranchés, et que tous soient exhortés et pressés d'acquiescer au plus vite la connaissance de la vérité. » Chaque famille fut par conséquent contrainte d'assister au préche évangélique, d'y envoyer les enfants et les domestiques; et avertie qu'en cas de désobéissance les gens de police interviendraient. Personne, sous peine de châtement, ne devait, en public ou en secret, parler des choses de Dieu, de l'Évangile ou des règlements disciplinaires émanés de l'autorité, d'une façon légère ou injurieuse. Tout individu assez téméraire pour se montrer dans les rues les jours de fête abolies en habit de fête, témoignant ainsi qu'il entendait célébrer ce jour, malgré « la divine ordonnance du conseil », était passible de châtement.

Sept ans plus tard, le conseil laissait échapper cet aveu : « L'expérience de tous les jours nous a prouvé que les lois disciplinaires sont absolument méprisées par nos bourgeois, sujets et voisins; presque aucun de nos édits n'est obéi. » « Les lois religieuses, la discipline, » disait Blarer, après six ans d'efforts, « sont, il est vrai, consignées par écrit, mais non mises en pratique; les maisons d'idoles sont détruites, le culte des faux dieux aboli, mais la gloire et le service de Dieu n'y ont rien gagné, en sorte qu'on a plutôt excité la colère du Seigneur qu'obtenu sa grâce et sa bénédiction. »

A Isny, où, dès 1527, les prédicants démagogues et la populace avaient impunément pratiqué une véritable chasse à courre contre les Catholiques², les prédicants zwingliens excitèrent le peuple à envahir le couvent des bénédictins le dimanche après la Saint-Ulrich (1534). Armée de haches et de marteaux, une bande de furieux pénétra dans l'église pendant le service divin, et s'y livra aux sacrilèges accoutumés : les statues furent abattues, le grand crucifix détaché de la muraille : « L'image de Notre-Seigneur fut découpée en quatre morceaux, la tête fut arrachée du corps, et l'on eût dit qu'il venait d'être écartelé par des bourreaux³. »

¹ KEIM, 77, 87-95.

² Voy. SCHARFF, p. 39-40.

³ SCHARFF, p. 59-61.

IV

Les princes de la Ligue de Smalkalde, selon qu'ils en étaient convenus entre eux en décembre 1530, cherchèrent à attirer les rois de France et d'Angleterre à leur parti. Ils comptaient sur le concours empressé d'Henri VIII qui, sur le point de répudier Catherine d'Aragon, tante de l'Empereur, pour contracter un second mariage avec Anne Boleyn, allait blesser profondément Charles-Quint et rompre avec l'Église Catholique. Sa sympathie semblait tout naturellement acquise aux Protestants ; mais ceux-ci attendaient du roi de France, en dépit de la paix récemment jurée, des secours immédiats autrement utiles, sachant bien que François saisisrait avec avidité toute occasion qui se présenterait d'affaiblir la puissance impériale et d'exciter la guerre civile en Allemagne.

Pendant que Luther pressait Jean-Frédéric de Saxe de reconnaître l'élection de Ferdinand, pour prévenir de grands malheurs et afin que l'Empire ne fût point déchiré ni l'Allemagne partagée¹, Mélancthon se voyait forcé, de par l'expresse volonté de l'Electeur (16 février 1531), de rédiger un message pour le roi de France portant que l'Electeur, pour le bien de l'Empire et le maintien des libertés de l'Allemagne, protestait hautement contre l'élection du roi des Romains, et se recommandait, comme par le passé, à la bienveillance souvent témoignée et toute particulière de François I^{er}, promettant de lui prouver sa reconnaissance par tous les moyens en son pouvoir².

Le même jour, Jean-Frédéric, Philippe de Hesse, Georges de Brandebourg-Culmbach, Ernest de Brunswick et les villes de Strasbourg, de Nuremberg, d'Ulm et de Magdebourg sollicitaient également l'appui des rois de France et d'Angleterre, en appelaient du recez d'Augsbourg à un concile libre et général, et pressaient Henri et François d'en hâter la convocation.

« La Confession d'Augsbourg, » affirmaient-ils, « était de tout point conforme à l'Evangile et à la foi de l'Église Catholique. On les calomniait en répandant le bruit qu'ils ne l'avaient adoptée que pour s'emparer des biens du clergé. Ces biens, dans leurs territoires, étaient de très peu d'importance; d'ailleurs ils étaient indispensables à l'entretien des paroisses, et les princes étaient tout disposés à les consacrer à tous les buts pieux que désignerait le con-

¹ Lettre à l'Electeur du 12 déc. 1530. Voy. DE WETTE, t. IV, p. 201-203.

² *Corp. Reform.*, t. II, p. 478-480.

cile ¹. » Mélanchthon, écrivant confidentiellement à ses amis, exprime la crainte que les choses ne tournent à la guerre dans le courant de l'été et que, « moins pour l'amour du Christ qu'à cause des passions de certains gens, la lutte ne vienne à s'engager ² ».

Le 21 avril, François I^{er} faisait connaître sa réponse aux alliés de Smalkalde, et, le 3 mai, celle d'Henri VIII leur était communiquée. Les deux souverains promettaient non seulement de s'employer à la prompte convocation du Concile, mais encore de rendre de bons offices à la Ligue en toute rencontre. A dater de ce jour, disait François, les princes et les sujets de l'Allemagne ont un refuge assuré en France. Le roi envoya aussitôt en Saxe l'un de ses chargés d'affaires, Gervais Vain, allemand de naissance, pour s'enquérir avec détail des plans, du crédit et des forces de la Ligue ³; il promit aux alliés, par l'entremise de son ambassadeur Guillaume du Bellay, des secours importants « pour la défense de la liberté germanique ». Henri VIII, de son côté, fit savoir, par l'entremise de son chargé de pouvoir, qu'il contribuerait volontiers aux frais de la guerre et prendrait sous sa protection le duc Ulrich de Wurtemberg ⁴.

La campagne entreprise par Philippe pour le rétablissement d'Ulrich devait commencer « avec la première verdure du printemps », selon le désir du Landgrave ⁵. Aussi n'était-il occupé « que d'enrôlements et de préparatifs militaires ». Le duc Henri de Brunswick n'était plus, à la vérité, d'humeur à le seconder comme il le lui avait promis, mais il s'offrait à avancer douze mille florins

¹ *Corp. Reform.*, t. II, p. 472-477. — Voici le passage concernant les biens de l'Eglise : « Et quamquam bona illa ecclesiastica apud nos, cum quidem vix mediocria sint (en d'autres circonstances on ne manquait pas de répéter que l'Eglise possédait d'immenses richesses), videantur parochiis nostris necessaria fore, quæ per incorporationes arrosæ et compilatæ sunt, tamen non recusamus ea in quoscun- des que pios usus conferre, in quos auctoritate concilii collocata fuerint. » — A propos évêques ils écrivent : « De ecclesiasticis prælatis etiam testatur confessio nostra, quod potestatem clavium et ministerium verbi religiose veneremur, quodque etiam canonicam politiam ecclesiastici status probemus. » *Corp. Ref.*, t. II, p. 472-477.

² « Mihi quidem dubium non est, quin ad arma ventura res sit magis propter certorum hominum cupiditatem, quam propter Christum. » — Fin de mars 1531, lettre à Baumgarten. *Corp. Reform.* t. II, p. 492. — Voy. p. 488, la lettre à Camerarius datée du 17 mars.

³ Voy. ROMMEL, t. I, p. 289. — PLANCK, 3^e, p. 197.

⁴ *Mémoires de G. du Bellay*, t. II, p. 190-191, 196-197. « ... que quoique le Roi d'Angleterre ne se fût pas encore décidé sur le parti qu'il prendrait au sujet de la Ligue de Smalkalde l'on pouvait cependant espérer qu'il contribuerait volontiers aux frais de la guerre et que, quand même ce prince ne serait pas dans ces dispositions, ils pouvaient hardiment compter sur le secours de la France, toujours prête à les assister, toutes les fois qu'il prendrait envie à l'Empereur de violer les droits du corps germanique. » Sur Gervais Vain, originaire de Memmingen, voy. SCHELNORN, *Ergötlichkeiten*, t. I, p. 270-294.

⁵ Voy. plus haut, p. 237.

d'or pour les frais de la campagne¹. Philippe pensait pouvoir compter encore sur d'autres auxiliaires.

Et d'abord sur la Suisse² :

« Ulrich reçoit beaucoup d'argent par la France ; pour le roi, comme pour les confédérés, il n'est point d'homme plus précieux. » Telle était, en Suisse, dès le mois de janvier 1531, l'opinion générale. Près d'Hohentweil, dans les environs d'Hilzingen, nombre de gens sans aveu, sorte de bravi, la plupart vendus au duc, commençaient à se rassembler, et parmi les paysans du Hegau, le ferment révolutionnaire se ranimait. Plusieurs anciens chefs de bandes, entre autres « Bengle le brigand », accouraient. Le 14 janvier 1531, Jean de Fûchstein, le conseiller, le zélé serviteur d'Ulrich, secondé par des troupes suisses, assaillit à l'improviste le château de Staufen³, domaine d'un grand feudataire autrichien. Vers le milieu d'avril, Philippe et Ulrich, unissant leurs forces, tentèrent de s'emparer de la forteresse de Hohenasperg ; mais l'entreprise échoua, grâce à la vigilance du lieutenant-gouverneur du Wurtemberg⁴.

Il importait de décider l'Electeur de Saxe à prendre part à l'expédition. Le Landgrave lui fit donc représenter que tous les Protestants seraient grandement consolés par le rétablissement du duc Ulrich ; que cet heureux événement rendrait du cœur aux villes de l'Oberland, leur inspirerait le courage de protester, elles aussi, contre l'élection de Ferdinand et de soutenir avec énergie les intérêts de la Ligue. Le Wurtemberg pouvait fournir un grand nombre de soldats ; les Suisses, dès longtemps travaillés par Ulrich, se montreraient d'utiles auxiliaires ; le moment était propice, vu l'embarras où les Turcs jetaient l'Empereur. Le Landgrave ne demandait à l'Electeur que mille chevaux et la promesse de protéger la Hesse pendant toute la durée de la campagne ; alors, avec une armée de dix mille fantassins et de deux mille cavaliers, il pourrait mener à bien la grande entreprise⁵.

Mais Jean-Frédéric était trop honnête homme pour songer à exploiter, au profit des intérêts protestants et contre la Maison d'Autriche, le péril imminent de l'invasion musulmane. Une telle conduite lui paraîtrait antichrétienne, répondit-il le 15 février 1531 aux avances de Philippe ; la Ligue de Smalkalde ne s'était formée que dans un but de défense. D'ailleurs l'Electeur était mécontent

¹ Voy. v. STALIN, t. IV, p. 337.

² Lettre de Philippe à Zwingli, 25 janvier 1531, *Zuingl. Opp.*, t. VIII, p. 575.

³ HEYD, t. II, p. 365.

⁴ HEYD, t. II, p. 366-369, v. STALIN, t. IV, p. 339.

⁵ Le duc Ulrich partit avec cette instruction pour la cour de Saxe. HEYD, t. II, p. 393.

du Landgrave qui, selon lui, n'aurait pas dû se rapprocher des Suisses ayant que l'article de la Cène n'eût été concilié ¹.

Philippe voyait la question d'un tout autre point de vue. Envoyant ses chargés de pouvoirs aux États de la Ligue, à Francfort, il leur avait recommandé de faire tous leurs efforts pour décider les confédérés à entrer dans l'union protestante, quand bien même l'Électeur de Saxe serait d'un avis différent; car si tous les autres princes de Smalkalde se montraient disposés à s'entendre avec les confédérés, l'Électeur, disait-il, « serait bien forcé, à la longue, de seranger à leur opinion ». Les villes entrées dans la Ligue devaient être exhortées à refuser l'obéissance à Ferdinand ². Enfin, « pour mettre les Évangéliques à l'abri de toute surprise, de tout affront, » Philippe, le 10 juillet, pressait le duc Ernest de Lunébourg de prendre l'initiative, et de commencer hardiment les hostilités ³.

Le Landgrave savait assez que les bruits qui couraient sur les prétendus armements de l'Empereur étaient dénués de tout fondement; « il avouait qu'on était en pleine sécurité du côté de l'Empereur ⁴ aussi bien que du côté de Ferdinand. Luther écrivait à Gerbellius, en juin 1531 : « Nous sommes convaincus que Ferdinand ne songe nullement à envahir la Hesse; c'est la Hesse, bien plutôt, qui est un péril pour lui; d'ailleurs, il ne peut rien ⁵. » Philippe voyait tous les jours augmenter ses forces, et vers la fin de juillet, il se félicitait, avec l'un de ses amis, des nombreuses offres de service qui lui étaient faites : « Nous ne voulons pas que tu ignores qu'un puissant souverain, et d'autres très hauts personnages nous ont fait des propositions généreuses, de sorte qu'il est maintenant avéré qu'ils se mettront de notre parti, et partagent nos vues ⁶. » Le 24 juin, Frédéric, roi de Danemark, s'était déclaré prêt à conclure une alliance « pour la défense des intérêts temporels », avec le Landgrave, l'Électeur de Saxe et le duc de Lunébourg ⁷.

Ces criminelles intrigues et la complicité de la Bavière n'étaient

¹ HEYD, t. II, p. 394. — WILLE, p. 51-53.

Instruction pour le jour de la Trinité (4 juin 1531). NEUDECKER, *Urkunden* p. 168-173.

² ROMMEL, t. II, p. 271.

³ Le 4 juillet 1531, Capito écrivait de Strasbourg à Zwingli : « Ante hos menses rumor fuit exercitus ingentes a Cæsare conscripti. Non putavit rem negligendam senatus. Sciscitatur Cattum (Philippe de Hesse), qui consiliorum istorum arcana explorata prope habet. Sed is reperit omnia satis tuta. » *Zuingl. Opp.*, t. VIII, p. 617. — Voy. la dépêche de Philippe à Zurich dans les *Eidgenössischen Abschieden*, t. IV, partie 1^B, p. 964.

⁴ DE WETTE, t. IV, 272.

⁵ ROMMEL, t. II, p. 272.

Dépêche du roi Frédéric de Danemark, 24 juin 1531, dans NEUDECKER, *Urkunden*, p. 176-178.

pas ignorés à la cour de Bruxelles. L'Empereur, pour épargner une guerre civile à l'Allemagne et dans l'espoir d'obtenir des secours contre les Turcs, « voulut tenter une fois encore de ramener les esprits à l'unité religieuse ». Le 8 juillet 1531, il donna l'ordre au fiscal de l'Empire de suspendre jusqu'à la prochaine Diète tous les procès intentés aux Protestants pour cause de religion et, jusque-là, de regarder le recez d'Augsbourg comme non avenu ¹. Le 10 juillet, il envoya les comtes Guillaume de Nassau et Guillaume de Neuenar en ambassade à Jean-Frédéric, et les chargea de déclarer à l'Electeur que l'Empereur ne pouvait tolérer ni admettre en aucune manière qu'en Saxe on agit contrairement aux dogmes essentiels de la sainte foi, et en particulier contre la foi au Saint Sacrement. Relativement aux articles définis et fixés par l'Église, l'Empereur exhortait les Protestants à revenir à l'obéissance envers le Saint-Siège, à songer à leur conscience, à leur honneur, aux scandales de tant d'innovations. Les biens du clergé devaient être restitués, et loin de les faire servir à leur propre et particulier avantage, les princes devaient, selon l'intention des donateurs primitifs, les employer aux besoins du culte, à l'entretien des prêtres, aux aumônes et aux œuvres de miséricorde. L'Empereur n'entendait point tolérer les confiscations ou détentions des biens ecclésiastiques, car detels actes ne pouvaient se justifier par aucun argument solide. Il espérait que ses délégués et les Électeurs de Mayence et du Palatinat, qui s'étaient offerts comme médiateurs, obtiendraient plus que par le passé et parviendraient à pacifier les esprits. Il les autorisait à faire pressentir aux Protestants qu'à la prochaine Diète, « pour l'amour de la paix commune, » tous les procès intentés contre eux seraient suspendus jusqu'aux décisions du prochain concile. Quant aux points de foi sur lesquels ils refusaient de s'accorder avec la Sainte Église, « ils devaient s'efforcer d'obtenir des princes protestants la promesse qu'ils n'attireraient point les autorités catholiques dans leurs erreurs, » et que dans leurs pays, villes et bourgades, ils laisseraient en paix tous ceux qui entendaient rester fidèles aux anciennes traditions.

Charles était tout disposé à user de tolérance ; il ne demandait aux Protestants qu'une tolérance égale.

Mais il se refusait absolument à supporter en Allemagne l'existence des sectes zwingliennes ou anabaptistes ; pour venir à bout de ces pernicieuses hérésies, Luthériens et Catholiques devaient s'unir.

Il désirait que, dans toutes les questions intéressant la prospé-

¹ BUCHHOLTZ, t. IV, p. 9.

rité générale de l'Empire et la répression des Turcs, les Protestants fissent cause commune avec les Catholiques, et se montrassent obéissants envers l'Empereur et Ferdinand, reconnaissant franchement l'élection de ce dernier. En revanche, il promettait à l'Électeur de Saxe que jamais Ferdinand ne porterait la moindre atteinte à sa juridiction ni à ses droits d'Électeur, qu'il le maintiendrait dans tous ses titres, prérogatives, droits régaliens, en un mot qu'il se comporterait en tout ce qui touchait aux intérêts de la Saxe, en Empereur clément et débonnaire ¹.

Mais l'Électeur ne se montra pas disposé à accepter ces offres ². Les négociations entamées par l'archevêque de Mayence et l'Électeur palatin aux Etats de Smalkalde, vers la fin d'août, n'aboutirent point. Philippe de Hesse avait encore moins envie de laisser échapper les avantages que la situation actuelle, et surtout le péril turc, semblaient lui offrir pour la réalisation de ses vastes plans militaires. Le gouverneur de Marbourg, Adolphe Rau, et le chancelier Jean Feige, dont le Landgrave réclama l'avis en cette circonstance, le louèrent tous deux d'avoir fait aux avances de l'Empereur une réponse ambiguë; plus tard, lui disaient-ils, il serait aisé d'obtenir tout ce qu'on voudrait. L'Empereur mettait tout en œuvre pour accommoder les affaires de l'Allemagne; il se flattait d'arriver à la paix religieuse avant le printemps, pensant alors pouvoir diriger les efforts communs contre les Turcs. Si les Évangéliques reconnaissaient l'élection de Ferdinand, ils recevraient en échange l'assurance que leur religion serait tolérée. L'Empereur espérait qu'alors Catholiques et Protestants vivraient en paix à l'extérieur comme à l'intérieur, et s'imaginait pouvoir ainsi arriver à ses fins; car, une fois la paix conclue, la Ligue de Smalkalde tombait d'elle-même, n'ayant plus de raison d'être, et il était clair que la cause « évangélique » n'aurait qu'à perdre à sa dissolution. Or, les Protestants ne devaient consentir à aucun accommodement, n'accepter aucune trêve avant que l'Empereur, le roi et les princes catholiques eussent donné leur plein assentiment à la libre diffusion de l'évangile, non seulement dans les possessions protestantes, mais encore dans les états catholiques. En ajournant le plus possible les négociations, il y avait espoir que les « événements prévus », c'est-à-dire « le péril turc » finiraient par décider l'Empereur à leur donner complète satisfaction. Si les choses tournaient autrement et que Charles-Quint, Ferdinand, et peut-être les Turcs, tentassent d'imposer la concorde religieuse, les princes d'Autriche n'auraient pas beaucoup à s'en féli-

¹ LANZ, *Correspondenz*, t. I, p. 512-516. Voy. BUCHHOLZ, t. IV, p. 10-12.

citer, car ils attireraient sur eux le mépris des Évangéliques, « et ne tarderaient pas à s'apercevoir du peu d'efficacité d'un tel moyen ». L'Electeur était « dans la bonne voie ». Il avait si énergiquement protesté contre l'élection qu'il serait maintenant honteux à lui de se désister; sa réponse aux ambassadeurs français prouvait assez, du reste, qu'il était dans ce sentiment ¹.

Tandis que l'Empereur essayait en vain de ramener les Protestants à l'unité, le Landgrave, en août 1531, faisait de nouveau supplier le roi de France, par l'entremise du conseil de Zurich, de venir au secours de leur commun allié, le duc Ulrich de Wurtemberg, et de l'aider à recouvrer son duché, « ce qui serait extrêmement désavantageux aux ennemis de Sa Majesté très chrétienne, » c'est à dire à l'Empereur et au roi Ferdinand ². Le 30 septembre, Philippe écrivait à Zwingle : « Dans peu, nous vous écrirons pour vous faire part de certaines choses que vous entendrez volontiers, et qui sont tout au désavantage de ceux dont vous êtes aussi bien que nous l'ennemi. Nous ne pouvons encore aujourd'hui les confier à la plume ³. »

Mais Philippe fut contraint de remettre à plus tard l'exécution de ses plans. Peu de jours après la démarche de Zurich auprès de François I^{er}, des événements « qui n'étaient point faits pour lui plaire » vinrent donner un toutautre aspect à la situation politique.

¹ NEUDECKER, *Actenstücke*, p. 60-63.

² Négociations et instructions diverses, dans les *Eidgenössischen Abschieden*, t. IV. Abth. 1^{re}. 1116-1118. Voy. ROHRER, p. 31. — LENZ, *Philipp und Zwingli*, p. 451-452.

³ *Zuingl. Opp.*, t. VIII, p. 617.

CHAPITRE II

LE ZWINGLIANISME VAINCU EN SUISSE. 1531.

Lorsque, dans les villes souabes, le Zwinglianisme avait été adopté comme religion d'État, Zwingle s'était flatté de les voir se réunir sans retard à la Confédération helvétique, et rompre définitivement tous les liens qui les rattachaient à l'Empire. Capito ¹ assurait que bientôt Ulm allait demander à entrer dans la Ligue Evangélique, et Bucser entretenait Zwingle dans l'espoir qu'Augsbourg et Kemp-ten ² allaient en faire autant.

Aussi Zwingle avait-il trouvé nécessaire d'extirper de la Suisse tout vestige de Catholicisme. Tandis qu'il ne cessait de conspirer avec l'étranger, il reprochait aux princes catholiques « leurs continuelles intrigues, » et pendant qu'il se répandait en invectives contre « l'idolâtrie papiste » et les « prêtres de Baal », il se plaignait hautement des propos injurieux tenus par quelques catholiques sur le compte des Zwingliens dans les anciens cantons, reprochant aux autorités locales de les tolérer, malgré les articles de la Paix-Publique ³.

Le conseil de Zurich usa de procédés si violents envers les cantons catholiques que Berne et les autres villes entrées dans la Ligue Evangélique lui en firent à plusieurs reprises de vifs reproches, lui représentant que cette manière d'agir violait le traité de Cappel.

On lit dans un Mémoire rédigé par les cantons catholiques pour les états de Bade : « Rien ne justifie les attentats de Zurich, ni son refus de se soumettre aux décisions de la majorité. » « Nous déplorons qu'on en soit venu, dans notre Confédération, à ce qu'un canton ne puisse plus obtenir justice contre un autre canton. Grâce aux belles inventions de nos avocats tracassiers, on contourne et dénature si bien les règlements et les articles de la Paix-Publique, qu'il n'est plus possible d'obtenir quelque garantie contre un pouvoir arbitraire. Quant à la justice, ces nouvelles gloses, fabriquées à la hâte par les juristes, lui font grand tort, et certainement ont été

¹ *Zuingl. Opp.*, t. VIII, p. 624.

² *Zuingl. Opp.*, t. VIJ, p. 616.

³ *Voy. Lürst*, p. 52-60.

inventées contrairement aux prescriptions de nos ancêtres et des vôtres, des princes et confédérés, du temps jadis, pour lesquels les choses allaient assurément moins mal qu'elles ne vont, hélas! de nos jours ¹. »

« Il faut à tout prix appliquer au mal un remède énergique et triompher de l'entêtement des villes catholiques, » s'écriait Zwingle le 30 avril, « et ce remède doit être assez fort, assez efficace pour entraîner l'établissement définitif de la parole de Dieu, l'abolition de la tyrannie et la ruine d'une absurde doctrine ². » « Les habitants des cités catholiques sont pervers et impies, » déclarait le conseil de Zurich, « et très certainement Dieu ne peut permettre qu'on fasse la paix avec eux, à moins qu'ils ne consentent à laisser prêcher ouvertement, en toute sécurité, la parole de Dieu ³. » Puisqu'ils déclarent vouloir persister dans leurs erreurs, résistent à Dieu et refusent d'entendre sa parole, puisqu'ils annoncent l'intention de persécuter l'évangile, il convient de s'opposer à eux par les armes et de les réduire définitivement. « On ne peut, en telle matière, invoquer la Paix-Publique ou la tradition, » dit Zwingle dans une *Instruction secrète* où il reprend presque les arguments dont s'était servi autrefois Thomas Munzer, « car toute équité, liberté ou pouvoir, qu'ils découlent du droit divin ou du droit humain, sont renversés, abolis et anéantis du moment qu'on en abuse. » « C'est ainsi que, dans l'Écriture, nous voyons le Seigneur châtier, puis anéantir le peuple d'Israël, bien qu'il eût autrefois conclu avec ce peuple une alliance éternelle. Le Seigneur n'a-t-il pas dit : Faites périr par le feu le méchant qui est au milieu de vous ⁴? »

Les cités catholiques, après que les Zwingliens leur eurent enlevé, jusqu'aux moyens d'existence, implorèrent inutilement le secours de l'Empereur et de Ferdinand (30 août 1531). Leurs ennemis, écrivaient-ils au roi de Hongrie voulaient les contraindre à apostasier : « Depuis le saint jour de la Pentecôte, ils nous ont retranché tout ce qui est nécessaire à la vie, ils ont supprimé tout commerce, et empêché qu'aucune marchandise ne pénétrât chez nous. Tout ceci n'a lieu qu'à cause de la foi, car dès qu'il s'agit d'autres intérêts, ils sont prêts à nous écouter, pourvu que nous leur cédions en ce qui concerne la religion, et que nous consentions à laisser parler et prêcher librement ce qu'ils appellent « la parole de Dieu ⁵ ».

¹ *Archiv. für Schweizerische Reformationsgeschichte*, t. II, p. 157-158.

² *Eidgenössischen Abschiede*, t. IV, *Abth.* 1^{re}, p. 463.

³ Déclaration de Zurich à l'ambassade française (mai 1531). *Eidgenössischen Abschiede*, t. IV, *Abth.* 1^{re}, p. 990, 996-997.

⁴ *Délibérations secrètes contre les cinq villes. Zuingl. Opp.*, 2^e c., p. 101, 103.

⁵ *Eidgenössischen Abschiede*, t. IV, *Abth.* 1^{re}, p. 1127. — Voy. ROMER, p. 33.

Pour sauver leur religion, leurs libertés, leur existence même, les cités catholiques se virent obligées de recourir aux armes.

Le 11 octobre 1531, le combat de Cappel fut livré. L'armée de Zurich, mise en pleine déroute, subit des pertes considérables. La bataille fut ardente : « Ceux de Zurich insultaient les Catholiques, qu'ils appelaient mangeurs de Dieu, anabaptistes impies, serviteurs d'idoles, rustres grossiers » et autres noms plus injurieux encore. De leur côté, les Catholiques appelaient ceux de Zurich arche-hérétiques maudits, voleurs de calices, de sorte que des deux côtés il y avait grande rage et grand acharnement¹. » Beaucoup des bourgeois de Zurich, et les plus considérés, restèrent sur le champ de bataille, entre autres vingt-six membres du grand et du petit conseil et sept prédicants. Zwingli lui-même, qui avait pris une ardente part au combat, périt en cette journée. « Les Catholiques, pleins de joie, remercièrent Dieu, en voyant étendu à terre et baigné dans le sang le cadavre du véritable auteur et de la cause première de leurs maux, calamités, misères et angoisses. Après l'avoir écartelé, on le brûla, en juste punition de ses crimes². »

Luther crut reconnaître dans la victoire des Catholiques un jugement porté par Dieu même. « Zwingli, » écrivait-il, « est mort en blasphémateur, tout chargé du poids de ses nombreux péchés et blasphèmes. Dans son dernier ouvrage, non seulement il a osé attaquer la doctrine du Saint-Sacrement, mais encore il s'est exprimé en véritable payen³. »

Grande fut la joie des Catholiques. Ferdinand, écrivant à l'Empereur, célèbre ce grand événement, le premier qui se fût produit, après tant de revers, en faveur de la foi et de l'Église⁴. Lorsqu'il eut reçu la nouvelle d'autres avantages, successivement remportés, il pressa Charles-Quint avec les plus vives instances de soutenir les Suisses restés fidèles à l'ancienne religion, comme le voulait son titre de protecteur de la foi, lui représentant le grand bénéfice que l'Église recevrait de son appui après avoir tant souffert de la défection des Suisses. Selon lui, l'Empereur ne pouvait trouver une meilleure occasion d'acquérir de la gloire, d'autant plus que cette entreprise tournerait aussi à l'honneur de la Maison d'Autriche. « La Suisse, »

¹ KUSSENBERG, *Chronik*, voy. *Archiv. für Schweizerische Reformationsgeschichte*, t. III, p. 451.

² SALAT, *Chronik*. Voy. — *Archiv. für Schweizerische Reformationsgeschichte*, t. I, p. 310-312. Sur les poésies polémiques de Salat après la bataille de Cappel, voy. notre sixième vol. « La mort de Zwingli et de tant de pasteurs de Salssecte fut également considérée par les Réformés comme un châtement du ciel. » Lüthi, p. 74.

³ *Sämml. Werke*, t. XXXII, p. 399-410. — Voy. A. ERICSON, *Zwingli's Tod und dessen Beurtheilung durch Zeitgenossen*. Strasbourg, 1881.

⁴ 15 oct. Voy. LANZ, *Correspondenz*, t. I, p. 553.

ajoutait-il, « est à la fête du Protestantisme allemand; elle en est l'âme; sans elle, les sectes seraient faibles et impuissantes. La soumettre, c'est le vrai moyen de se rendre maître de l'Allemagne et d'y rétablir la paix religieuse ¹. »

L'Empereur goûtait assez l'avis de son frère.

Il réclamait pour les Suisses Catholiques la protection du Saint-Père; mais, en ce qui le concernait, il ne trouvait ni opportun ni nécessaire d'intervenir directement dans les affaires de la Confédération, craignant, non seulement de mettre obstacle aux négociations de paix entamées avec les princes protestants, mais encore de soulever en Allemagne des luttes intestines, desquelles, par la secrète connivence de la France et de l'Angleterre, une guerre européenne eût facilement pu sortir ².

Clément VII souhaitait la paix, et ne désespérait pas de ramener les dissidents par la douceur. A plusieurs reprises, il avait exhorté les vieux cantons à la patience. « Même après la victoire, » écrivait de Rome à l'Empereur, le 24 octobre, Garcia de Loaysa, évêque d'Osma, « Sa Sainteté continue à engager les Suisses à ne pas pousser plus loin les choses. Que si les cantons protestants faisaient mine de vouloir prendre leur revanche, alors seulement le pape serait d'avis de leur envoyer des secours ³. » Le 10 décembre, il félicitait les cantons de la paix obtenue, exprimant l'espoir de voir bientôt revenir les égarés à l'unité de l'Église ⁴.

D'après les articles de cette paix, Zurich renonçait au « traité de garantie chrétienne » dans les villes suisses comme dans les villes d'Allemagne, s'engageait à réparer le tort fait aux propriétés ecclésiastiques, et garantissait les droits des cantons catholiques dans les territoires mixtes : « Nous jurons, » disait le traité, « de laisser à nos chers et féaux confédérés des cinq villes, ainsi qu'à leurs concitoyens et compatriotes du Valais comme à tous leurs alliés, le libre exercice de leur foi chrétienne, authentique et indiscutée, maintenant, dans l'avenir, dans leurs villes, terres, possessions, domaines et seigneuries, sans aucune contestation ni dispute. » En revanche, les Zwingliens réclamaient pour eux et les leurs une égale tolérance. Peu de temps après, Berne concluait la paix à peu près aux mêmes conditions.

¹ Lettres du 24 oct. et des 1 et 8 nov. 1531. Voy. LANZ, t. I, p. 565, 574, 582, 586.

² Lettre de Charles-Quint à Ferdinand, les 21, 24 et 31 oct. et les 2 et 15 nov. LANZ, t. I, p. 563, 671, 575, 585, 588. — Voy. LANZ, *Staatspapiere*, p. 73-78. 1531.

³ HEINE, p. 176-177. — Voy. les lettres du Pape aux Confédérés, 23 et 29 oct. 1531. — Voy. *Archiv. für schweizerische Reformationsgeschichte*, t. II, p. 17-18.

⁴ *Archiv.* II, p. 48-49.

A Zurich, après le revers de Cappel, on maudissait Zwingle et ses partisans.

« Il ne faudrait pas grand'chose pour faire rentrer ceux de Zurich dans le giron de l'ancienne Eglise, » écrivait le prédicateur Myconius, « ils craignent encore un peu la populace, mais le conseil est gagné. » Dans un mémoire présenté au conseil, un nouveau croyant énumère les fautes des prédicants zwingliens : « Qu'on prenne la peine d'examiner, » dit-il, « la manière dont nos évêques et prophètes d'aujourd'hui entendent leur charge de pasteurs. Saint Paul leur avait tracé leur devoir par ses actes aussi bien que par ses paroles, car les apôtres ne furent jamais à charge à personne, quant au traitement. Ils souhaitaient la paix aux familles qui leur donnaient l'hospitalité; ils apaisaient les différends... Ils ne commençaient point par réclamer un salaire; ils n'avaient point de maisons fastueuses; ils n'appartenaient à aucun parti, ils ne se faisaient pas suivre de hâbleurs turbulents et insidieux, ils ne briguaient pas auprès des seigneurs l'emploi de conseiller intime, et ne faisaient pas destituer les membres des conseils au gré de leur caprice. Les nôtres, au contraire, disposent de tous les bénéfices. Quiconque est de leur parti doit aussitôt siéger au conseil, au tribunal, et prétendre aux plus hautes charges. Dès qu'en leur adressant la parole on les a appelés « Votre Grâce » ou « Monseigneur », on a compris la vraie parole de Dieu, l'Evangile sans tache. Etre évangélique, c'est encore s'asseoir sur les premiers bancs pendant le prêche, et crier bien fort. Tout homme dénigrant ces dévots personnages du temps passé qui, par rapport à la foi, n'étaient peut-être pas encore bien éclairés, mais qui certes faisaient plus de bien, répandaient plus d'aumônes que ces vantards, est un homme solide, un bon chrétien, un évangélique parfait, digne d'être élevé aux honneurs et aux emplois. L'homme sage s'aperçoit aisément qu'il ne pourra rien obtenir, et qu'il ne ferait que se compromettre en désapprouvant ce qui se passe; aussi garde-t-il le silence, de peur d'être décrié en pleine chaire et désigné aux rancunes populaires. Je crains fort que ce ne soit que pour notre propre intérêt, alléchés par les biens ecclésiastiques et les richesses des couvents que nous avons embrassé l'Evangile du Christ ¹. »

Dans un traité conclu avec les États de Zurich, le conseil, entre autres choses, promit qu'à l'avenir il se tiendra en garde contre les « conseillers intimes, les prêtres apostats et vagabonds, les séditieux, les braillards et les Souabes », et qu'on défendra aux prédicants « de cribler de sarcasmes et d'injures, en pleine chaire, d'une

¹ MÖRIKOPFER, t. II, p. 452.

manière inconvenante, impie, perverse et par des accusations attentant à l'honneur, les Catholiques demeurés fidèles à leur foi ».

« Le Dieu tout-puissant, pour punir nos offenses, » déclarent les conseillers, « a permis que nous fussions entraînés dans une guerre funeste et onéreuse, poussés à une révolte regrettable contre nos frères des cinq villes. La faute en doit être attribuée à quelques hommes inquiets et turbulents, amis de l'émeute, laïques ou ecclésiastiques, venus de la ville et de la campagne, et n'ayant jamais franchement accepté la précédente paix de Cappel. ¹. »

On désirait, à Zurich, rester fidèle à « l'Évangile »; néanmoins « on en trouvait les fruits si amers qu'on en était épouvanté ² ».

Le synode de 1532 supplie « les gracieux seigneurs du conseil » de veiller, pour l'amour de Dieu, à ce que les règlements disciplinaires soient observés avec plus d'exactitude, afin que le débordement des vices soit arrêté. Il ajoute : « Si, loin d'être réprimés, les excès dans le boire et le manger, le jeu, le luxe, la débauche continuent à rester impunis, le mal ne fera que croître, et il est fort à craindre que nous ne tombions alors dans une triste décadence, que les fortunes ne soient dilapidées, que notre misère ne nous rende incapables de payer nos dettes et ne nous induise à des actes malhonnêtes, enfin que nos querelles quotidiennes, nos perpétuelles séditions, ne causent notre ruine. » « Les mœurs extravagantes des prédicants leur attirent le mépris général. Quand les pasteurs sont partout décriés pour leur intempérance, leur mauvaise vie, leurs médisances, leurs manières indécentes, leurs costumes ridicules, leurs armes, toutes choses qui attestent leur orgueil et leur vanité, le prêche perd toute influence et l'Église de Dieu souffre de ces scandales; aussi le synode croit-il de son devoir d'avertir les prédicants, afin qu'ils se corrigent. » « En chaire, on doit

¹ MÖNIKOFER, t. II, p. 454-457. — EGLI, *Actensammlung*, n°s 768-770 (1797), n°s 805-807 (1864). *Archiv für die schweizerische Reformationsgeschichte*, t. I, p. 339-340. — La vie religieuse et politique de Zurich après la bataille de Cappel est très fidèlement retracée dans les Mémoires de Werner Beil, historiographe réformé de la ville de Zurich. Voy. *Archiv.*, III, p. 647-677.

² Les édits pénaux portés contre les criminels par le Conseil de 1527 à 1531 montrent jusqu'où allait à cette époque la dépravation des mœurs et la barbarie. On y trouve des jugements rendus contre des jeunes gens qui s'étaient rendus tout nus à la kermesse ou à la noce; contre les auteurs de meurtres abominables et infâmes commis soit à la ville, soit à la campagne; contre les blasphémateurs, toujours plus nombreux; contre les danses impudiques, « et l'atroce coutume qu'ont les hommes de s'écorcher le visage etc. » EGLI, *Actensammlung*. « Ce qu'il y a de plus lamentable, c'est la déplorable et honteuse façon dont la jeunesse est élevée, » écrivait H. Wolff à Zwingli (5 août 1529). « En somme, tous les vices sont ici dans le plus grand honneur. » Un synode de Zurich du 11 sept. 1529 se plaint de l'ivrognerie qui n'a plus de bornes, des mauvais lieux, dont le nombre augmente tous les jours, etc. — EGLI, *Actensammlung*, 1593, 1604.

flétrir les abus, la superstition, les vices, mais s'abstenir de paroles grossières, ignobles, d'injures et de plaisanteries indécentes ¹. »

L'année suivante, les prédicants sont de nouveau exhortés à s'habiller avec plus de modestie, à renoncer à leurs accoutrements bizarres, jaunes, verts ou rouges, à ne plus porter d'épée; « car ce qui doit distinguer un instituteur du peuple, ce ne sont pas les bravades, la gloriole, les coups et les horions donnés ou reçus, mais la pratique de la charité et le pardon des injures ² ».

Les cantons catholiques usèrent de la victoire avec une grande modération. Ils ne se crurent pas obligés d'interdire, aux nouveaux croyants, qui jadis avaient proscrit et interdit leur culte sous des peines sévères, l'exercice de leur religion; surtout ils ne se mêlèrent en rien des affaires intérieures des cantons zwingliens ³.

Luther déplorait cette modération: « A dire le vrai, » écrit-il, « la victoire des Suisses sur les Zwingliens n'a pas de quoi nous réjouir beaucoup, elle ne vaut pas la peine d'être si fort vantée, car les Catholiques tolèrent la créance zwinglienne, comme ils l'appellent, et ne condamnent point une hérésie si manifeste; à côté de leur foi, qu'ils déclarent infallible, ils en souffrent une autre, ce qui doit évidemment consoler et raffermir les Sacramentaires ⁴. »

A partir de ce moment, il ne fut plus question de faire entrer les villes libres de Souabe dans la Confédération Helvétique. En Allemagne, le parti zwinglien ne se fortifia point. Privées de leur soutien naturel, les cités souabes se joignirent à la Ligue de Smalkalde, et aux Etats de Francfort (décembre 1531) se virent obligées d'accepter tout ce que les princes alliés décidèrent sur l'organisation de la Ligue ⁵.

Tout lien fut rompu avec la Suisse.

La ligue des princes, dite Ligue de Smalkalde, vit chaque année accroître son importance. Philippe de Hesse en était l'âme. En novembre 1531, l'Electeur de Saxe le fit assurer qu'il ne rétracterait jamais sa protestation contre l'élection de Ferdinand, et ne consentirait à fournir des secours contre les Turcs que dans le cas où l'Empereur proposerait une paix « acceptable ⁶ ». Dans un traité conclu le 22 février 1532 avec Christian de Danemark, l'Electeur et le Landgrave reçurent de ce prince la promesse d'un secours de deux

¹ EGLI, *Aclensammlung*, 629-663, n° 1899.

² EGLI, *Aclensammlung*, 878, n° 1988.

³ Voy. RIFFEL, t. III, p. 680 et suiv. On y verra plus amplement rapportées les preuves de la tolérance des cantons catholiques au moment de la paix de Cappel.

⁴ Voy. DE WETTE, t. IV, p. 319.

⁵ Voy. LENZ, *Philipp und Zwingli*, p. 454-457.

⁶ Voy. PLANCE, 3 a, p. 212-214.

cents cavaliers et de mille lansquenets, dans le cas où ils se verraient attaqués par l'Empereur pour avoir refusé de reconnaître l'élection de Ferdinand ¹.

Les pouvoirs protestants, grâce surtout au zèle déployé par Philippe, étaient de plus en plus soutenus dans leur résistance par les potentats étrangers. « Les Turcs et Zapoli de Hongrie, le servile valet des Infidèles, » écrit un contemporain, « rendirent de grands services en cette affaire, non sans recevoir, pour leurs peines, de libérales récompenses des ducs catholiques de Bavière qui, en pleine Diète, se faisaient gloire et se félicitaient tout haut de leur alliance avec les Luthériens et les Turcs contre la Maison d'Autriche ². »

¹ WAITZ, t. I, p. 327-330. Les princes promirent au roi Frédéric la même assistance s'il venait à être assailli par le roi proscrit Christian, ou par quelqu'autre.

² * *Aufzeichnungen*, voy. p. 19, note 1.

CHAPITRE III.

ALLIANCE DES PRINCES ALLEMANDS AVEC L'ÉTRANGER. — INVASION DES TURCS. 1532.

Soliman, en quittant l'Allemagne, avait donné la couronne de Hongrie au voïvode Zapoli, et s'intitulant « roi des rois, distributeur des couronnes », avait solennellement juré de toujours protéger son serviteur contre tout péril et toute agression, fussent, pour cette cause, périr tous ses royaumes. « Zapoli n'est pas roi de Hongrie, » disait le grand visir Ibraïm à l'ambassadeur de Ferdinand; « il n'est que le serviteur très humble du sultan, qui lui fournit de l'argent et des hommes autant qu'il lui en faut pour administrer le pays conquis. » « A l'arrivée de notre Empereur en Hongrie, » mandait Ibraïm, le 25 novembre, à Ferdinand, « Zapoli s'est prosterné devant lui la face contre terre, et lui a fait hommage de sa liberté. Zapoli n'est autre chose que l'esclave du sultan ¹. » « La Hongrie m'appartient, » écrivait le même jour Soliman à Ferdinand, « car je l'ai conquise à la pointe de mon glaive; à moi appartiennent aussi de droit les pays que vous possédez en Allemagne, parce que je les ai visités en personne et que ma face les a contemplés. Sachez que je suis un homme juste, et que je ne puis tolérer l'iniquité ². »

Soliman préparait une nouvelle expédition contre l'Allemagne. « Le sultan, » écrivait au roi de Pologne Sigismond, Louis Gritti, gouverneur de Hongrie (décembre 1530), « se propose d'envahir l'Allemagne avec des forces colossales; il ne veut rentrer à Constantinople qu'après avoir mis la Germanie à feu et à sang et s'être emparé de l'Italie. Point de paix à espérer de lui tant que Ferdinand ne renoncera pas à la Hongrie, conquise par Soliman, et placée par lui sous la tutelle de Zapoli ³. » Ferdinand suppliait l'Empereur de venir au secours de la Hongrie et de l'arracher à la domi-

¹ « Procidens in faciem suam coram Cesare et humiliando se obtulerit Cesar et servituti ejus... deinde recenset se esse mancipium Cesaris. »

² GEVAT, *Berichte und Briefe zum Jahre 1530*, p. 47, 89-90, 93-94.

³ MUFFAT, p. 81-84. — Voy. aussi p. 88-92.

nation des Infidèles. « La Hongrie, » lui écrivait-il, c'est la clef de l'Allemagne et de l'Europe ¹. » En même temps il travaillait à conclure un armistice avec Soliman, et s'efforçait, en se rapprochant de Zapoli, de détacher celui-ci de l'alliance turque ².

Ce fut précisément à ce moment que les princes protestants, formant entre eux la Ligue de Smalkalde, s'érigèrent dans l'Empire en puissance ennemie. Le 4 avril 1531, ils refusaient nettement de fournir aucun secours contre les Turcs, avant que les procès intentés contre eux par la Chambre Impériale n'eussent été abrogés ³.

De son côté, la Bavière ne voyait qu'une chose dans l'imminent péril qui menaçait la nation : l'espoir de voir bientôt l'Empereur et Ferdinand humiliés. Le chancelier Eck se réjouissait d'avance ⁴, comme en 1527, à la pensée des malheurs qui menaçaient Ferdinand.

Dès janvier 1530, Eck s'était empressé d'indiquer à Zapoli les meilleures mesures à prendre pour soustraire la Hongrie à la domination de Ferdinand et pour se mettre en même temps à l'abri des revendications de l'Allemagne. Il lui avait conseillé de persuader aux membres des États, alors sur le point de se réunir, qu'il avait la Hongrie entre les mains, qu'après tout les Turcs n'étaient pas si redoutables; que ce n'était pas lui qui avait poussé le sultan à la guerre, mais que Soliman, mécontent de Ferdinand, ayant envahi la Hongrie à la tête de son armée, lui en avait remis le gouvernement après la conquête⁵, ce qui pouvait être très utile aux intérêts de la Chrétienté. Les ducs de Bavière conseillaient dans le même sens le voïvode, et cependant ils n'ignoraient point la manière dont les choses s'étaient passées relativement à l'envahissement de la Hongrie; puisque, l'année suivante, ils faisaient dire à Zapoli qu'il n'était ni politique ni équitable de sa part de pousser *une seconde fois* les Turcs vers l'Allemagne; et qu'une telle conduite le rendait odieux à tout l'Empire ⁶.

Vers la fin de janvier 1531, les ducs, par l'entremise de leur ambassadeur Michel Kresdorfer, apprirent que Zapoli s'employait activement auprès du sultan pour en obtenir la promesse qu'il n'envahirait que les possessions de Ferdinand dans la campagne qu'il allait

¹ GEVAY, *Zum Jahre 1531*, p. 97-105.

² Pour plus de détails, voy. BUCHHOLTZ, t. IV, p. 58 et suiv.

³ BUCHHOLTZ, t. IX, p. 19-20.

⁴ Voy. plus haut, p. 16.

⁵ Lettre du 5 janvier 1530 à Jérôme Lasky. [Voy. MUFFAT, p. 71-75.]

⁶ Instruction des ducs de Bavière. (la partie importante est écrite de la main de Eck). — Voy. MUFFAT, p. 84-88.

entreprendre, et qu'il épargnerait le reste de l'Allemagne. Le confident le plus intime de Zapoli, Nickel de Minckwitz, faisant part de ces nouvelles au délégué de la Bavière, le charge de demander aux ducs s'ils ne seraient pas disposés, unis à d'autres princes « dignes de toute confiance », à s'entendre avec la Bohême, la Misnie et la Silésie pour expulser définitivement Ferdinand de l'Allemagne. Une fois ce résultat obtenu, on élirait un nouveau roi des Romains avec l'assentiment des Turcs, et les deux frères pourraient aisément obtenir de ces derniers la garantie d'une paix durable, car au fond les Turcs n'avaient qu'un but : abattre l'orgueil de Ferdinand ¹. Sur cette ouverture, les ducs entrèrent en relation intime avec Minkwitz². Le voïvode leur ayant exprimé le désir de voir la Bavière laisser tranquillement s'opérer la campagne entreprise par Ulrich de Wurtemberg pour le recouvrement de son duché³, en reçut la cordiale assurance qu'ils étaient prêts à le servir de tout leur cœur et n'épargneraient rien pour la défense de la « liberté allemande »; déjà « ils étaient en très bons termes avec Ulrich, et Ferdinand pouvait s'attendre à les voir lui refuser toute obéissance ⁴ ».

Les alliés se proposaient d'expulser Ferdinand, non seulement de la Hongrie, mais encore de la Bohême et du Wurtemberg; en cas de besoin, ils comptaient sur l'assistance des Turcs.

Vers la fin de 1531, des négociations furent entamées entre les ducs et Zapoli pour la conclusion d'un traité positif, fixant avec exactitude le contingent que les parties seraient tenues de fournir lorsque le moment serait venu de marcher contre l'Empereur ou contre Ferdinand. Zapoli offrait d'attaquer premièrement l'Autriche et se faisait fort de décider le sultan à envahir la Carinthie et la Croatie. « La moitié des pays conquis par les Turcs serait abandonnée à la Bavière. Si les Turcs se décidaient à envahir l'Allemagne, on obtiendrait d'eux la promesse qu'ils ne s'approcheraient pas de plus de trois lieues des frontières de la Bavière. Zapoli pro-

¹ Lettre du 31 janv. 1531. Voy. MUFFAT, p. 112-115.

² Voy. MUFFAT, p. 116-121. Le 10 janvier 1531, L. Gritti accrédita Nickel de Minckwitz auprès des ducs, afin qu'il les mit au courant des desseins de Soliman. — MUFFAT, p. 94-95. Le 1^{er} juillet 1531, Zapoli donna des instructions à Minckwitz touchant une alliance à conclure entre la France, la Saxe et la Hesse; il lui recommandait aussi d'avoir l'œil à l'alliance turque. — FALKE, *Minckwitz*, p. 412. Le 24 sept. 1531, Minckwitz demandait à Eck une audience secrète. Déjà il avait mis l'Electeur de Saxe et le Landgrave « au courant de la question turque et de diverses autres affaires ». — MUFFAT, p. 130.

³ Jérôme Lasky au secrétaire de Bavière Weissenfelder, 16 juin 1531. MUFFAT, p. 123.

⁴ Weissenfelder à Lasky, 3 août 1531, MUFFAT, p. 125-127. « Volo non latere magnificentiam vestram, principes jam esse cum præfato duce (Ulrich) in tractatu concondie. »

mettait de venir au secours des ducs avec une armée de cent mille hommes, dans le cas où ils auraient à redouter les représailles de l'Empereur ¹.

Pour décider les Etats de Bavière à adopter des plans si manifestement contraires aux intérêts de la patrie, les ducs affirmaient que si l'on voulait sauver l'Allemagne il fallait, de toute nécessité, se mettre à couvert de Ferdinand ; que si Ferdinand était élu roi des Romains sans qu'on eût rien fait pour l'empêcher, les Electeurs ne manqueraient pas de leur donner un maître, ainsi qu'aux autres maisons princières ; à moins que l'Empereur et son frère, gardant tout le pouvoir entre leurs mains, ne fissent peser sur eux un joug tyrannique. Dès lors, les princes, leurs terres et sujets perdraient toute indépendance et comme de vil esclaves seraient obligés, sans répliquer, d'exécuter et de fournir tout ce qu'exigeraient leurs maîtres. L'Empereur et son frère n'avaient d'autre but que d'asservir l'Empire. D'ailleurs il fallait songer à protéger la Bavière de l'invasion. Si les États consentaient à s'entendre avec la Saxe et ses alliés, on pourrait vivre en sécurité, car dans le cas où l'Empereur et le roi viendraient à attaquer la Bavière, Zapoli et les Turcs, établis dans les pays autrichiens, s'empresseraient de voler à son secours ; les autres princes joindraient leurs forces aux leurs, et les souverains étrangers, fourniraient des troupes et de l'argent ².

Pour s'entendre avec la Saxe au sujet de l'élection de Ferdinand, Eck se rendit au mois d'août 1531 à Giessen, auprès du Landgrave. Dans cette entrevue la question religieuse fut aussi traitée. Il fut convenu que si le Pape tardait à réunir le Concile, on supplierait l'Empereur de le convoquer de sa propre autorité ; si Charles-Quint, pour une raison ou pour une autre, tardait à donner satisfaction à cette requête, les Etats se réuniraient pour statuer entre eux aussi bien sur les points de foi que sur la réforme des abus ³. Ainsi donc les membres du Saint-Empire d'Allemagne se proposaient, du consentement de la Bavière, de se constituer en tribunal ecclésiastique indépendant du Siège Apostolique, et se déclaraient compétents en matière de foi.

Le 24 octobre, à Saalfeld, les ducs Guillaume et Louis s'unirent aux princes de Smalkalde contre Ferdinand. « Pour des motifs équitables et chrétiens, » dit le traité de Saalfeld, « l'Electeur de Saxe,

¹ Evidemment une armée turque. — Projet d'alliance entre le roi Jean et les ducs, nov. 1531. Voy. MUFFAT, p. 142-143. — Voy. STUMPF, p. 73-75. — BUCHHOLTZ, t. IV, p. 159-160.

² Voy. STUMPF, p. 67-72.

³ Voy. RANKE, t. III, p. 302 ; tiré de diverses correspondances conservées aux archives de Weimar.

afin d'éviter de plus longues dissensions dans la Chrétienté et dans la nation allemande, et aussi pour la défense des libertés de l'Empire, proteste contre l'élection de Ferdinand. D'accord avec la Saxe, les alliés déclarent, en cette opposition, ne former qu'un seul homme et ne vouloir jamais se séparer; aucun d'eux, sans la connaissance et la volonté de tous les autres, ne pourra poursuivre un but particulier, conclure la paix ou terminer un différend. Si, au sujet de leur union ou de leur refus d'obéissance, les princes étaient inquiétés ou menacés par quelque adversaire, ils s'engagent à se venir mutuellement en aide et à mettre loyalement en commun terres, gens et biens. »

Il s'agissait maintenant de rendre les pouvoirs étrangers favorables à cette ligue, en apparence formée pour le maintien de la religion, et la pour liberté de la patrie.

Dans ce but, Bonaventure Kurss, délégué par la Bavière, se rendit à la cour de France, et Nicolas Meyer, conseiller de Hesse, partit pour l'Angleterre. Tous deux avaient mission d'inviter les souverains de ces pays à entrer dans les plans des princes protestants, et à fournir, pour l'organisation de la ligue, une somme d'environ trois cent mille florins. La France serait priée d'user de son influence auprès de Venise, de la Suisse, de la Lorraine et du duché de Gueldre, et de décider ces états à s'unir aux alliés; le Landgrave et le duc Guillaume promirent de solliciter l'appui du duc de Gueldre; Philippe se chargeait de gagner le roi de Danemarck Frédéric ¹. Par l'entremise de son ambassadeur particulier, le comte Guillaume de Fürstenberg, il s'efforça de démontrer à François I^{er} (novembre 1532) qu'il était de son intérêt d'empêcher Ferdinand d'obtenir pour lui et ses descendants la couronne impériale et qu'il devait sans hésiter fournir aux alliés la somme demandée. Il l'engageait aussi à envoyer un plénipotentiaire aux Etats de la ligue, qui allaient s'ouvrir à Lubeck. En même temps, le rétablissement du duc Ulrich de Wurtemberg lui était instamment recommandé ². Le 18 novembre, Eck écrivait au Landgrave que, selon lui, à la Diète que l'Empereur venait de convoquer à Ratisbonne, les princes et membres de l'Empire seraient bien de paraître environnés d'un imposant appareil militaire. La Bavière avec mille cavaliers, la Saxe, la Hesse et autres principautés avec cinq cents. Ces troupes campeaient en face de Ratisbonne, sur le territoire bavarois; on couperait les ponts du Danube, et l'Empereur, le roi Ferdinand et les

¹ Voy., sur les décisions prises à Saalfeld, STURFF, p. 61-64, et *Urkundenbuch*, p. 16-20.

² ROMMEL, t. I, p. 290-291, et t. II, p. 260-261.

Electeurs se trouvant cernés de tous côtés, « il serait très facile de les amener à de bonnes résolutions ¹ ».

A Lubeck les conditions d'une alliance entre Zapoli et les princes signataires du traité de Saalfeld ² furent arrêtées. Nickel de Minckwitz, qui y vint au nom de Zapoli (janvier 1532), demanda pour son maître non seulement l'envoi de troupes danoises, mais encore de cavaliers allemands. A ce sujet, les ducs écrivirent à Zapoli au mois de mars : « Nous sommes tout disposés à satisfaire Votre Majesté Royale en tout ce qui pourra contribuer à sa gloire et à ses intérêts. » Ils contribuèrent à l'équipement des cavaliers, comme ils l'avaient déjà promis aux ambassadeurs de Saxe et de Hesse.

Afin d'entraver autant qu'ils le pourraient les efforts tentés par l'Empereur pour amener une réconciliation entre Ferdinand et Zapoli, ils mandaient à ce dernier : « Nous savons de source certaine que la puissance de Ferdinand n'a rien de bien redoutable; il est tellement ruiné qu'il ne sait plus comment sortir d'embarras. Nous ne négligerons rien pour en fournir les preuves à Votre Majesté Royale, afin que, bien éclairée, elle puisse prendre le parti le meilleur ³. »

« Maintenant ou jamais, » disait Eck, « le moment est venu de se débarrasser du joug welche. » Mais il fallait commencer par fournir à Zapoli les moyens de se défendre. « En somme, » écrivait le chancelier au duc Guillaume (21 avril 1531), « si la Saxe, la Hesse et Votre Grâce sont vraiment décidées à mener l'affaire à bonne fin et persistent dans leur résolution, la première chose à faire c'est de maintenir le voïvode en Hongrie, car à lui seul il peut être d'un plus grand secours à Votre Grâce que tous les autres souverains chrétiens mis ensemble ⁴. » Le duc Louis n'oubliait rien pour dissuader les Bohêmes d'aider Ferdinand à refouler les Turcs. « Ferdinand, » leur répétait-il, « a peu de crédit dans l'Empire : d'ailleurs il est tellement ruiné que tout l'argent que nous pourrions lui fournir ne lui serait d'aucune utilité. Vous le donneriez sans pouvoir en espérer aucun bénéfice, et pour toute récompense, vous seriez tournés en ridicule. Vous feriez bien de répondre à Ferdinand que vous êtes très décidés à ne rien accorder avant d'être exactement informés des intentions du Saint-Empire; qu'alors

¹ WILLE, p. 67.

² Voy. la dépêche adressée par Eck aux ducs de Bavière, et le procès-verbal de l'assemblée de Nuremberg, daté du 26 sept., dans MUFFAT, p. 131-137.

³ MUFFAT, p. 164-166.

⁴ MUFFAT, p. 198. — Voy. p. 203-204.

seulement vous verrez ce que vos ressources vous permettront de faire. De cette manière, vous garderez votre argent, et pourrez utilement l'employer pour les besoins de la Bohême ¹. »

François I^{er} se montrait maintenant plein d'ardeur. Jérôme Lasky, son ambassadeur, informa le Landgrave à Giessen, au commencement de mai 1532, qu'il avait donné ordre d'empêcher par tous les moyens Ferdinand et Zapoli de se rapprocher et de s'entendre ². De Giessen, Lasky donnait aux ducs les détails les plus circonstanciés sur la mission qui lui avait été confiée par François I^{er}. Le roi désirait vivement conclure avec eux une étroite alliance, et songeait à leur envoyer un ambassadeur; les rois d'Angleterre et de Danemark, Zapoli et le duc de Prusse entreraient dans la ligue. La cause d'Ulrich de Wurtemberg fournissait un excellent prétexte à la guerre contre la maison d'Autriche; les ducs devaient se hâter de se réconcilier avec Ulrich, et soutenir les intérêts de son fils ³. Grâce à tout ce que lui avait dit le Landgrave, le roi comprenait maintenant à merveille l'importance qu'aurait pour la France le rétablissement du proscrit. Le Wurtemberg était en état de fournir aux Français les plus excellentes troupes, et, par Ulrich, tout l'Oberland allemand leur serait ouvert ⁴.

Ne négligeant rien pour nuire, même en de petites choses, à la Maison Impériale, le roi de France, allié aux princes allemands pour la liberté de la Germanie, soufflait la discorde dans le Palatinat et encourageait le comte Otto Henri de Neubourg, dès cette époque protecteur zélé de la nouvelle doctrine ⁵, à solliciter le titre d'électeur Palatin. On espérait ainsi diviser d'intérêts la Maison Palatine, restée jusque-là fidèle à l'Empire ⁶. François désirait que la guerre ne commençât qu'après le départ de l'Empereur, car aussi longtemps que Charles aurait le pied en Allemagne on ne pouvait, disait-il, faire aucun fonds sur les promesses des villes impériales. Fort du traité conclu avec Zapoli, il fit défendre à celui-ci par Lasky d'entrer dans aucun arrangement avec Ferdinand, Lasky était également chargé, comme il l'écrivait aux ducs, de faire en sorte que le Turc n'envahit point l'Autriche cette année-là, mais se contentât d'aider François I^{er} de son argent.

¹ Instruction du duc Louis de Bavière pour Gaspard Lochmair aux seigneurs de Schwihau, mars 1532. Voy. MUFFAT, p. 181-183.

² Lettre du 1^{er} mai 1532, MUFFAT, p. 211.

³ Lettre du 1^{er} mai 1532, MUFFAT, p. 204-207.

⁴ Instruction envoyée de Hesse à François I^{er}, 23 mars 1532, WILLE, p. 255-257.

⁵ Voy. GEMEINER, p. 71.

⁶ « ... ut inducatur Palatinus Reni Otto Henricus repeter electoratum, quem intellexit esse in Fridericum translatum, ut per hoc discordia inter Palatinos Reni suscite'tur. »

Zapoli était disposé à s'unir aux princes protestants, mais il était évident qu'il ne renoncerait jamais à cause d'eux à son alliance avec les Turcs; aussi était-il superflu de le lui demander ¹.

Le 26 mai 1532, un traité signé à l'abbaye de Scheyern, en Bavière, unit la France, la Saxe, la Hesse et la Bavière. Le nombre de fantassins et de cavaliers qu'aurait à fournir chacun des alliés fut exactement déterminé. François 1^{er} s'engagea à déposer à Munich cent mille couronnes, pour couvrir les frais de la guerre ².

Il avait coutume de dire : « Avec de l'argent, les princes allemands et leurs conseillers deviennent tous traitables; moi et mes prédécesseurs, en avons constamment fait l'expérience ³. » Néanmoins, quand il s'agit d'acheter Georges de Saxe, il trouva la chose moins aisée qu'il ne se l'était figuré. Lui ayant fait offrir une pension de plus de cinq mille florins, il reçut de lui cette fière réponse : « J'entends n'être lié qu'envers un seul maître, l'Empereur, et, avant l'Empereur, j'obéis à Dieu ⁴. »

Ainsi qu'ils s'y étaient engagés, les ducs de Bavière laissèrent les Français lever des soldats sur leur territoire (1532). Le duc Louis espérait qu'en égard à son alliance avec la France le sultan, en envahissant l'Allemagne, épargnerait ses états ⁵.

Exactement informé des immenses préparatifs de guerre de Soliman, instruit d'autre part par Zapoli des alliances du sultan avec la France et avec les princes allemands, Ferdinand se résigna, du consentement de l'Empereur et pour sauver l'Autriche et l'Allemagne d'une invasion de barbares, à céder toute la Hongrie au voïvode, à la condition, toutefois, que ce royaume lui reviendrait après la mort de Zapoli (novembre 1531). Il fit donc offrir la paix à Soliman; mais celui-ci n'en voulut point entendre parler. Il tenait à combattre l'Empereur, qu'il n'appelait jamais autrement « que le roi

¹ Lettre du 1^{er} mai 1532, MUFFAT, p. 204-207.

² Voy. STURPF, p. 93-98, et le protocole des délibérations de Scheyrn, *Urkundenbuch*, p. 28-34. Jusqu'à la fin de la guerre de Trente ans, on se faisait gloire, à la cour de Bavière, de l'amitié du roi de France. François 1^{er} (1532-1534) appelait les ducs de Bavière « ses amis et ses alliés ». « Il les honore de ses messages directs par l'entremise des ministres français les plus en possession de sa confiance, il leur promet formellement, tous les secours nécessaires non seulement pour le maintien de la puissance et de la liberté de l'Empire, mais encore pour l'augmentation et accroissement de leur propre fortune; à ces fins, il leur a déjà envoyé 100,000 couronnes. » Instruction pour le comte Gronsfeld et le docteur Krebs (1647). Voy. ARETIN, *Bayerns Auswärtige Verhältnisse*, Documents relatifs au premier chap., p. 3-4.

³ *Relations secrètes*, p. 19.

⁴ FALKE, *Minckwitz*, p. 406-407, note.

⁵ A Jérôme Lasky. Voy. MUFFAT, p. 223.

d'Espagne, » et par sa défaite, il rêvait de mettre le comble à la gloire du Croissant. « Apprenez, » écrivait-il le 13 novembre 1532 à Ferdinand, « que je suis parti de ma capitale avec la bénédiction de Dieu et du Prophète, escorté de mes meilleurs esclaves et d'une innombrable armée, pour aller à la rencontre du roi d'Espagne. Par la grâce de Dieu, je le combattrai; s'il a le cœur haut placé, il m'attendra sur le champ de bataille, et Dieu décidera entre nous. Que s'il refuse de m'attendre, il se verra contraint de payer tribut à mon impériale majesté ¹. »

Soliman, pour le succès de son entreprise, comptait beaucoup sur les dissensions religieuses qui déchiraient l'Allemagne. Un jour que l'ambassadeur de Ferdinand vantait à Ibrahim Pacha les forces considérables de l'Empereur, l'amour et l'obéissance de ses sujets, le grand vizir, l'interrompant soudain, lui dit : « De quelle obéissance peut-il se vanter? A-t-il donc fait sa paix avec Martin Luther ? »

L'armée turque, forte d'environ 250,000 hommes, envahit la Hongrie au mois de juin et en traversa toute la partie orientale, jusque-là épargnée. Dix-huit mille cavaliers, commandés par Casim-Bey, pénétrèrent en Autriche, la mirent à feu et à sang, et saccagèrent toute la contrée jusqu'à l'Enns. « Une fois encore, » écrivait Schärtlin de Burtenbach, « les Turcs ont massacré ou trainé en esclavage des milliers de chrétiens, hommes, femmes et enfants ². » Zapoli, à la tête d'une armée de Valaches, marcha sur la Moravie et la Silésie, et livra ces contrées au pillage et à l'incendie, « pour empêcher le roi romain et toute la Chrétienté de recevoir aucun secours de Bohême ³. » Les janissaires désiraient ardemment conquérir Vienne ⁴, et se proposaient de surprendre Ratisbonne, où l'Empereur, à ce même moment, s'efforçait d'obtenir des membres de l'Empire les subsides indispensables à la résistance.

¹ GEVAY, *zum Jahre 1532*, p. 87-88.

² GEVAY, *zum Jahre 1532*, p. 31.

³ *Lebensbeschreibung*, p. 32.

⁴ Relation du 14 juin 1532, dans HERBERGER, XXI.

⁵ Le 28 août 1532, les Turcs n'étaient plus qu'à deux milles de Vienne. Lettre de l'Empereur à sa sœur Marie, LANZ, *Correspondenz*, t. II, p. 3.

CHAPITRE IV

DIÈTE DE RATISBONNE. — PAIX RELIGIEUSE DE NUREMBERG. — GUERRE
CONTRE LES TURCS.

1532

I

La Diète, convoquée à Ratisbonne par l'Empereur « pour le redressement des hérésies, le rétablissement de l'unité de la foi, les mesures à prendre pour le refoulement des Turcs, le maintien de la paix et du droit et la prospérité générale de la nation germanique », devait s'ouvrir le 6 janvier 1532; mais, comme à l'ordinaire, elle ne put commencer ses séances que beaucoup plus tard, à cause des retards apportés par les membres de l'assemblée. Lorsque Charles-Quint, le 28 février, fit son entrée à Ratisbonne, personne n'était encore arrivé¹. Très peu de princes assistèrent, le 17 avril, à l'ouverture solennelle des États; aucun des Electeurs n'y parut.

Ferdinand commença par déclarer que, d'après toutes les informations reçues, les Turcs se préparaient à envahir l'Allemagne avec des forces considérables; il fallait donc, de toute nécessité, réunir, pour résister à l'ennemi du nom chrétien, une armée d'au moins 90,000 hommes. Le roi se chargeait pour son compte de rassembler 25,000 fantassins et 5,000 cavaliers; mais il invitait l'Empire à fournir 50,000 hommes de pied et 10,000 cavaliers².

Le 28 mai, plusieurs membres des États se rendirent chez l'Empereur pour traiter avec lui plus à fond la question des secours à livrer.

« On nous introduisit dans la chambre à coucher de Sa Majesté Impériale, » écrit Fürstenberg, le député de Francfort; « Sa

¹ Voyez la description de son entrée à Ratisbonne dans WIDMANN, *Chronik*, p. 108-109.

² Fürstensberg au conseil de Francfort, 21 mai 1532 (mardi après la Pentecôte). *Frankfurter Reichstagsacten*, t. XLV, fol. 16.

Majesté était en un appareil si modeste que j'ai peine à croire que le plus humble de ses sujets puisse être plus simple en ses habitudes. Sa Majesté n'avait sur elle qu'un petit justaucorps tout ordinaire; elle était assise sur un escabeau sans coussin; point de meuble ou d'habillement de soie, près ou sur Sa Majesté. L'Empereur tenait en main un méchant petit éventail en paille de riz, dont il se servait pour chasser les mouches. » Charles informa les députés qu'il avait eu avis de l'approche des Turcs. Il insista sur la nécessité urgente d'agir sans retard; si l'on mettait des lenteurs, de l'apathie, dans les préparatifs de résistance, il ne lui resterait d'autre ressource, les choses venant à mal tourner, que de protester qu'il n'avait pas tenu à lui, et que ni son zèle, ni son dévouement n'avaient fait défaut à l'Empire.

Le jour suivant, les Etats, les membres du Saint-Empire, à l'exception de l'Electeur de Saxe et de ses alliés, votèrent les secours demandés. Bien qu'ils n'atteignissent pas à beaucoup près les chiffres posés par Ferdinand, néanmoins quarante mille hommes de pied et huit mille cavaliers étaient garantis pour la défense ¹. L'Empereur se déclara satisfait (31 mai); mais il insista pour que la levée des troupes s'effectuât avec la plus grande célérité, afin que l'armée pût se réunir à Ratisbonne au plus tard le 31 juillet. Il pria les membres d'Empire présents à la séance de veiller à l'obéissance de l'Electeur de Saxe et de ceux de son parti, ajoutant qu'il ne doutait point de leur empressement à le satisfaire, ne leur ayant jamais donné aucun sujet de mécontentement ². » Les Etats, le 2 juin, proposèrent Vienne au lieu de Ratisbonne comme point de ralliement des troupes, et il fut décidé que le 13 août l'armée s'y rassemblerait. Quant à la nomination du général en chef, à la question des vivres et autres graves intérêts, les membres d'Empire soumièrent à Charles-Quint des plans détaillés; craignant quelque surprise des Protestants durant la campagne, ils s'efforcèrent de persuader à l'Empereur que, si l'on voulait réussir dans la guerre extérieure, il fallait avant tout assurer la paix à l'intérieur. « Sur ce point, » dit le procès-verbal, « les Electeurs, les princes, les villes, tout le monde s'est trouvé d'accord, persuadé que si l'on veut se mettre pour de bon à la besogne, il fallait que tous comprissent l'urgente nécessité de la concorde; chacun devait savoir exactement dans

¹ Le 1^{er} juin (samedi après le Corporis Christi), Fürstenberg manda à Francfort que le mardi précédent (28 mai) les membres de la Diète se sont rendus près de l'Empereur et que, le même jour, l'Empereur a lu sa déclaration; le consentement des Etats fut donné le jour suivant. *Reichstagsacten*, t. XLV, fol. 12.

² Le 31 mai (vendredi après la Trinité). *Reichstagsacten*, t. XLV, fol. 20.

quelle position il se trouvait vis-à-vis de son voisin et, durant la campagne, n'avoir à redouter chez lui aucune agression ¹ ».

Des nouvelles sinistres circulaient. Déjà, mandait le député de Francfort le 11 juin, on signale à Belgrade l'arrivée d'innombrables troupes; environ 40.000 Tartares campent à Bude. « Et cependant, » ajoutait-il avec douleur, « on met une telle lenteur à préparer la défense qu'il me semble voir la colère de Dieu, appesantie sur nos têtes, permettre que nous restions aveugles les yeux ouverts. » « Chacun ne songe qu'à retourner à la maison ². »

Au lieu de songer à défendre les frontières, les Etats perdaient le temps à exposer à l'Empereur leurs griefs personnels contre les seigneurs de sa cour, lui reprochant l'extrême lenteur apportée à l'expédition des affaires, les grandes charges données à des étrangers, se plaignant que des fonctions qui n'appartenaient qu'à un maréchal d'Empire, comme par exemple la pourvoyance des relais militaires, fussent confiées à des fourriers espagnols. On faisait aussi un crime à Charles-Quint d'avoir exempté beaucoup de territoires et de principautés, comme le Wurtemberg, Maestricht, Utrecht, etc., des poursuites de la Chambre Impériale. « Et tout cela, » remarque Fürstenberg, « lui est jeté à la tête avec force paroles mordantes. Bien que ces griefs soient en eux-mêmes fondés, il est à craindre que Sa Majesté ne finisse par s'irriter de tant de récriminations, lui qui, pour le bien de l'Empire, a quitté son épouse, ses enfants, sa terre et ses gens; lui, qui ne reçoit rien de l'Empire, joue ici un si grand personnage, et s'offre à fournir, pour le salut de notre nation allemande, de si importants secours ³. »

Pour décider la Saxe et ses alliés à contribuer aux frais de la guerre, pour établir en même temps, autant que possible, dans l'Empire la paix sincèrement souhaitée par les Catholiques, l'Empereur, même après avoir vu ses premières avances repoussées ⁴, faisait sans cesse agir auprès des membres protestants du Saint-Empire les arbitres qu'il avait élus pour travailler à la concorde, les Electeurs de Mayence et du Palatinat. « La Saxe, la Hesse et leurs alliés, » lit-on dans un mémoire adressé par ces princes à l'Empereur, « se préparent depuis de longues années à la guerre. Non seulement ils sont déjà pourvus des munitions nécessaires, mais encore ils peuvent compter sur de puissantes alliances, recherchées de longue main. Les princes catholiques, au con-

¹ Dim. 2 juin 1532. *Reichstagsacten*, t. XLV, fol. 6.

² Fürstenberg le 11 juin (mardi après St-Médard) 1532, *Reichstagsacten*, t. XLV, p. 10.

³ Fürstenberg, le 19 juin 1532 *Reichstagsacten*, XLV, p. 29.

⁴ Voy. plus haut p. 256.

contraire, et surtout les princes ecclésiastiques, ne sont pas prêts. De plus, la faveur populaire s'attache aux Protestants qui, depuis longtemps, se servent des mots « Évangile, parole de Dieu », pour couvrir et exécuter une foule de choses totalement étrangères à ces intérêts sacrés. Si donc la guerre doit avoir lieu, il nous faut bien réfléchir à ce que ceux de l'ancienne religion pourront fournir et procurer, non seulement pour leurs propres sujets, mais encore pour le paiement de leurs troupes. Rappelons-nous les malentendus qui plus d'une fois, lors de la révolte des paysans, ont menacé de tout perdre, et songeons : qu'une guerre civile serait à la nation un incalculable tort, un irréparable mal. »

Pour tous ces motifs, les princes médiateurs ne voyaient qu'un parti à prendre : conclure une trêve entre les partis, et bien y stipuler que la Saxe, la Hesse et leurs alliés seraient laissés libres de garder leur foi et leur doctrine, sans avoir à redouter aucune violence faite à leur conscience, jusqu'au prochain concile, auquel seul appartenait de décider en matière de foi; jusque-là, aucune innovation ne serait introduite; Catholiques et Protestants s'engageraient à respecter mutuellement les propriétés les uns des autres et les deux partis, conformément aux articles de la Paix-Publique, se maintiendraient dans une cordiale et pacifique entente ¹.

L'Empereur était d'autant plus disposé à suivre ce conseil qu'il craignait que les Protestants non seulement refusassent de rien donner pour la défense, mais encore, pendant la guerre qui allait s'ouvrir, ne courussent sus aux Catholiques, comme à plusieurs reprises ils avaient menacé de le faire ². Le Pape lui-même (mars 1532) l'engagea à ne pas rompre les négociations de paix. « Si l'on ne peut obtenir tout ce qu'on souhaite, il faut, » lui écrivait-il, « se contenter du peu qui sera concédé, afin que les Turcs, arrivant en Allemagne, y rencontrent du moins quelque préparatif de résistance, et que les discordes intérieures ne mettent point obstacle à la pressante nécessité de refouler l'ennemi. Si les récalcitrants sont luthériens, n'oublions point qu'ils sont néanmoins toujours chrétiens ³. »

¹ BUCHHOLTZ, t. IV, p. 16-18.

² Lettres d'Aléandre, 18 juin 1532, Voy. LAEMMER, *Mon. Vat.*, p. 131-135. « Ne son per ho di quella suspizione, qual pare che Sua Maestà habii (ut dixit Grandvelle), che gli heretici occupatis nobis contra Turcas non suscipiant arma in nos. »

³ « Ce sont les propres expressions du Pape, » écrit à Charles-Quint Muscettola, l'un des chargés d'affaires de l'Empereur à Rome (12 mars 1532).—Voy. HEINE, p. 257. — PASTOR, *Reunionsbestrebungen*, p. 86.

Les négociations relatives à la paix avec la Saxe et ses alliés eurent lieu à Schweinfurt, puis à Nuremberg sous la présidence des princes médiateurs, au profond dépit de François I^{er}, qui travaillait depuis longtemps à empêcher tout rapprochement entre les Protestants et l'Empereur¹. Eck en fut également très mécontent, car il ne souhaitait rien tant que la guerre, et avait mis obstacle à tous les efforts de Charles-Quint pour pacifier en Bavière les querelles religieuses. « Aux yeux de l'Empereur et du roi, je suis le plus grand misérable qui existe, et je prévois le moment où je serai obligé de me sauver d'ici, » écrivait-il de Ratisbonne au duc Guillaume².

Luther et Mélanchthon, redoutant l'alliance du Landgrave avec les Zwingliens, les projets hostiles et les appuis étrangers de ce prince, donnaient à l'Electeur³ les conseils les plus modérés.

Les juristes saxons, d'accord avec Philippe de Hesse, mettaient comme condition expresse à la trêve proposée, que non seulement les signataires actuels de la Confession d'Augsbourg, mais encore tous ceux qui, dans l'avenir, voudraient y adhérer, fussent compris dans la trêve, et que les pouvoirs catholiques s'engageassent, dans leurs possessions, à laisser librement prêcher les doctrines nouvelles. Mais Luther et Mélanchthon ne voulaient point que ces exigences fissent échouer les négociations de paix.

« Il est clair, » écrivait Luther à l'Electeur, « que nos adversaires ne consentiront jamais à nous concéder le premier point; donc, à quoi bon alors discuter là-dessus, et rompre à ce propos toute la négociation? Sans blesser la conscience, on peut ne pas insister sur ce sujet. Il suffit de proposer « l'Évangile » à nos adversaires; à eux de l'embrasser ensuite à leurs risques et périls, comme l'ont déjà fait les princes et les cités de notre Confession. Exiger davantage, c'est accrédi-ter l'opinion que nous ne songeons qu'à pousser les sujets à la rébellion pour soustraire l'Empire tout entier à l'autorité de Charles-Quint. » Quant à la seconde condition, Luther écrivait : « Il n'est jamais permis de faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'il nous fit. Si aucune autorité luthérienne ne peut admettre qu'un prince voisin ait le droit de le con-

¹ Voy. plus haut, p. 271-272. SECKENDORF, t. III, p. 27; Aléandre, 2 juillet 1532, dans LAEMMER, *Mor. Vat.*, p. 141.

² Voy. MUFFAT, p. 211-213. Sur les efforts de l'Empereur pour se rapprocher de la Bavière, voy. STUMPF, p. 66-80, 100-116. — BUCHHOLTZ, t. IV, p. 167-184. — En mars 1532, le duc Louis laissait échapper cet aveu : « L'Empereur jusqu'ici s'est toujours montré très indulgent envers nous, » parlant des difficultés survenues au sujet de Ferdinand. Voy. MUFFAT, p. 181.

³ Voy. les lettres de Mélanchthon à Brenz et à Camérarius, 19 mai et 24 juin 1532, dans le *Corp. Reform.*, t. II, p. 590-598.

traindre à laisser à ses sujets la liberté de demeurer dans l'ancienne religion, on ne peut non plus forcer les princes catholiques à tolérer le nouveau culte dans leurs états ¹. »

L'Electeur se rendit à cet avis.

Le 23 juin, un traité de paix, n'intéressant que les adhérents actuels de la Confession d'Augsbourg, fut signé à Nuremberg. Voici quels en étaient les principaux articles : « Jusqu'au concile libre, universel et chrétien, réclamé et promis à la Diète de Nuremberg, la paix entre les pouvoirs catholiques et protestants demeurera inviolable, et personne, sous prétexte de religion ou pour tout autre motif, ne pourra envahir ou opprimer d'une façon quelconque un membre du parti opposé au sien. L'Empereur fera tous ses efforts pour que, dans un délai de six mois au plus, le concile soit convoqué et puisse s'ouvrir au bout d'un an; si cependant ce dessein présentait d'insurmontables difficultés, l'Empereur inviterait les membres de l'Empire à se réunir à lui en un lieu convenable, pour y conférer sur les mesures à prendre touchant le concile et autres questions urgentes. Tous les procès intentés par le fiscal impérial ou autres officiers d'Empire, actuellement ou à l'avenir, contre l'Electeur de Saxe ou ses adhérents, sont suspendus jusqu'au concile, ou jusqu'à l'assemblée devant s'ouvrir en son lieu et place. Mais l'Empereur veut être consulté pour chaque cause en particulier ². »

Les articles conciliés à Nuremberg furent soumis une seconde fois par l'Empereur à la Diète de Ratisbonne (2 juillet). Mais l'assemblée refusa de les accepter; « pour tout ce qui touchait à la religion, elle entendait s'en tenir au recez d'Augsbourg. » En vain l'Empereur supplia-t-il les membres d'Empire de considérer qu'il était absolument nécessaire de rester en bonne intelligence avec la Saxe et ses alliés, que cette entente faciliterait la levée des contributions destinées à la campagne turque et aiderait au rétablissement de la paix et de la sécurité : il ne put rien obtenir.

« Notre résolution ne peut être en rien préjudiciable aux intérêts de Votre Majesté Impériale, » écrivait à Charles-Quint le délégué de Francfort; « les cités connaissent si bien les bonnes dispositions, le cœur débonnaire de Votre Majesté, qu'elles ne manqueront pas de

¹ Voy. ces dépêches dans DE WETTE, t. IV, p. 369-374, 380-385.

² Pour plus de détails, voy. BUCHHOLTZ, t. IV, p. 23-47. *Urkundenband*, p. 23-37. — Voy. WINKELMANN, p. 169, note. Strasbourg était dès lors à la tête des pouvoirs protestants dans ses efforts pour faire recuser la Chambre Impériale par tous les membres de l'Empire, « et cela pour des raisons bien faciles à deviner ». Dépêche à Ulm du 6 nov. 1531, et à Philippe de Hesse du 12 nov. dans WINKELMANN, p. 174, n° 167, p. 176, n° 169.

lui fournir en troupes et en argent tous les secours qui lui seront nécessaires ¹. »

Néanmoins, parmi les membres présents, plusieurs, malgré toutes leurs promesses antérieures, « prirent une attitude si singulière, » que l'Empereur finit par exiger qu'ils lui fissent savoir s'ils étaient réellement décidés à fournir les secours promis, car il ne voulait pas se voir entraîné, pour le salut de l'Allemagne, à des dépenses exorbitantes et peut-être inutiles. « Ainsi, » écrit Fürstenberg, « tout est à recommencer ². »

« Les princes, à l'exception de deux ou trois, sont tous partis, » écrit-il encore le 7 juillet; « l'Empereur et la Diète se chamaillent; les membres d'Empire écrivent à l'Empereur d'une manière dont eux-mêmes reconnaissent l'inconvenance » ³.

« On ne s'aperçoit que trop de l'influence funeste qu'exerce le chancelier de Bavière sur l'assemblée; cet hypocrite serpent conspire en secret avec les Protestants, la France et le voïvode ture de Hongrie, ce qui ne l'empêche pas d'insinuer aux Catholiques que Charles-Quint trahit la foi, et qu'il vaudrait mieux perdre les biens et la vie que rien concéder à cet hérétique ⁴. »

Les Catholiques réclamaient à grands cris le concile, et reprochaient ouvertement à l'Empereur d'être, en dépit de ses promesses et de ses assurances réitérées, la cause principale des retards apportés à cette grande affaire. « Si quelque révolte ou accident survient, du moins tenons-nous à protester devant Dieu et devant le monde entier que nous n'en sommes point responsables; que l'Empereur sache bien que si nos sujets se révoltent, il nous sera impossible de fournir les secours promis. » Charles mit sous leurs yeux les preuves évidentes de son zèle et leur répétant qu'il n'était en rien coupable, et qu'eux seuls étaient la cause de tant de délais. Que de fois ne les avait-il pas suppliés, comme il le faisait une fois encore, d'envoyer une ambassade solennelle au Pape? Le Saint-Père, pour des motifs de la plus haute importance, tenait, lui aussi, à la prompte ouverture du concile et, plus que personne, il pourrait témoigner du zèle que l'Empereur avait mis à le préparer. Aussi les récriminations, les reproches des Catholiques étaient-ils tout à fait intempestifs et inconsidérés. Au reste il savait assez de qui portaient de semblables traits. « Et tout cela, » ajoute Fürstenberg, « accompagné de mainte parole amère et blessante ⁵. »

¹ Fürstenberg, 2 juillet 1532, Voy. *Reichstagsacten*, t. XLV, fol. 27.

² *Reichstagsacten*, t. XLV, fol. 29.

³ FÜRSTENBERG, 7 juillet 1532. *Reichstagsacten*, t. XLX, fol. 29.

⁴ *Aufzeichnungen*, etc. — Voy. WILLE, *Pilipp der Grossmüthige*, p. 67-68.

⁵ *Reichstagsacten*, t. XLV, fol. 29.

Perdant entièrement de vue les intérêts de la foi, les Catholiques allèrent jusqu'à vouloir arracher à l'Empereur la promesse que, dans le cas où le Pape refuserait d'ouvrir le Concile dans un très bref délai, lui-même, « au nom de sa haute mission, et de par son autorité impériale, » convoquerait un concile national allemand¹. Cette démarche avait du reste été préparée d'avance dans les secrètes entrevues du chancelier Eck et du Landgrave².

Mais, sur ce point, l'Empereur était décidé à ne pas se laisser faire. Jamais, déclara-t-il à l'Électeur Joachim de Brandebourg (prince si zélé pour la foi), il ne donnerait les mains à ce qui pourrait toucher aux prérogatives du Saint-Siège, et blesser l'obéissance qui lui était due³.

Le Pape, dit-il à l'Assemblée, ne devait pas être rendu responsable des retards apportés au concile; le roi de France en était la seule cause; en dépit de tant de messages et d'ambassades, François avait toujours refusé de se prononcer nettement sur cette question⁴. Mais il allait faire tous ses efforts pour obtenir du Saint Père que le Concile pût être annoncé dans six mois et réuni au bout d'un an. S'il n'y réussissait pas, il convoquerait une nouvelle Diète où il exposerait les raisons de tant de délais, et aviserait avec les membres d'Empire aux moyens de pourvoir aux besoins généraux de la nation allemande, soit par un concile national, soit par toute autre mesure, « afin que l'Allemagne, enfin revenue à l'unité de foi, pût vivre en paix, réconciliée avec Dieu et la sainte Église, Mère vénérée de tous les chrétiens⁵. »

¹ Recez de la Diète de Ratisbonne, dans la *Neue Sammlung der Reichsabschiede*, t. II, p. 353, § 5.

² Voy. plus haut, p. 269.

³ Aléandre, 22 juin 1532. Dans LAEMMER, *Mon. Vat.*, p. 137. L'Électeur Joachim, dit Aléandre, « è veramente per ogni conto heros quidem christianus ». p. 132.

⁴ La politique française, qui s'efforçait de mettre obstacle à tout ce qui aurait pu aider à la paix religieuse en Allemagne, apportait à la réunion d'un Concile toutes les entraves imaginables. Voy. PASTOR, *Reunionsbestrebungen*, p. 74 et suiv. « La jalousie de la France et l'insouciance de l'Angleterre » (la envidia di Francia y la liviandad de Inglaterra han sido la cosa) ont empêché le Concile de se réunir jusqu'à ce jour, » disait Clément VII au confesseur de l'Empereur, Garcia de Loysa, et il affirma à plusieurs reprises et par serment, qu'il n'était pas en secret d'intelligence avec la France, comme le bruit en courait à Rome. — Voy. ces lettres dans HEINE, p. 414, note. Lettre de Garcia du 14 avril 1531, dans HEINE, p. 415, 417. — Voy. aussi p. 171-172, et la lettre du Pape à l'Empereur, p. 308-309, 539.

⁵ *Sammlung der Reichsabschiede*, t. II, p. 356, § 6. — « Per niente Sua Maestà ha voluto, » écrit Aléandre le 27 juillet 1532, « che si mette in la conclusion che essis tessa habbi ad intemar il Concilio, come hanno più volte tra loro concluso questi principi e Stati. » — LAEMMER, *Mon. Vat.*, p. 143.

La paix signée à Nuremberg avec l'Electeur de Saxe et ses alliés fut ensuite officiellement proclamée. Mais, par égard pour les membres catholiques qui voulaient que toutes les affaires intentées par la Chambre Impériale fussent réglées conformément au recez d'Augsbourg, la suspension des procès pour cause de religion, concédée par l'Empereur aux Protestants, ne fut pas insérée dans le recez officiel, mais leur fut seulement garantie par une promesse particulière ¹.

Le recez signé de tous portait expressément (point de la plus grande importance pour la future interprétation des articles de Nuremberg) que cette suspension n'était applicable qu'aux procès intentés pour cause de religion, et non, comme l'avaient demandé les Protestants, à toutes les affaires pouvant indirectement s'y rapporter ².

II

« Encore devons-nous considérer comme un grand bonheur pour le Saint-Empire romain et pour toute la Chrétienté que le recez de Ratisbonne ait enfin pu être signé, bien que sans aucune démonstration de joie (27 juillet), car sans cela il n'y aurait eu aucun moyen de résister au barbare ennemi du nom chrétien; tout en n'obtenant pas, à beaucoup près, les secours promis, l'Empereur put mettre sur pied une armée considérable ³. »

Au lieu des quarante mille hommes de pied et des huit mille cavaliers votés par l'Empire, Charles-Quint n'obtint, en effet, que vingt mille fantassins et quatre mille cavaliers ⁴, auxquels vinrent se joindre, l'Empereur fournissant plus qu'il n'avait promis, quarante-cinq mille lansquenets, et sept mille cavaliers, pris dans les armées impériales et royales de Bohême, d'Italie et d'Espagne ⁵. Clément VII, à la grande joie des Allemands, « offrit cent mille florins d'or pour la solde de dix mille Hongrois, et confia à son neveu, Hippolyte de Médicis, le commandement de troupes expérimentées ⁶. »

¹ « .. Assurance particulière de non-procéder (à cause de la religion) par édit fiscal. »

² Voy. BUCHHOLTZ, t. IV, p. 46-47. *Urkundenband*, p. 32-33.

³ Laurent Truchsess, voy. p. 19, note 1. — « Les troupes n'offraient guère l'aspect d'une armée chrétienne. » *In hoc Christianorum exercitu quot putas milia fuere, qui vna plus, quam pecudum ritu non bibunt, sed maledicto computationis scelere vorant, vomuntque, perduntque nefando nimis flagitio.* — KIL. LEIB, *Annales* p. 530.

⁴ SCHARTLIN, *Lebensbeschreibung*, p. 32.

⁵ SCHARTLIN, *Lebensbeschreibung*, p. 32.

⁶ Voy. la dépêche d'Aléandre, 7 juillet 1532, dans LAEMMER, *Mon. Vat.*, p. 142.—

A la fin de septembre, l'Empereur passa la « grande armée » en revue au camp de Vienne.

Mais aucun combat important ne fut livré. Soliman, dont le plan de campagne venait d'être anéanti par l'inutile siège de Güns, héroïquement soutenu par Nicolas Jurischitz, n'osa point livrer bataille à une armée si considérable, et fit retraite par la Styrie, livrant les pays qu'il traversait à d'horribles dévastations.

« Si les Turcs, au lieu de marcher vers l'Autriche, se fussent dirigés vers la Bohême, » écrivait le bourgmestre de Görlitz Jean Hass, « sans aucun doute nous serions tous turcs à l'heure qu'il est ; l'Empire ne se serait guère soucié de la Bohême ¹. » L'armée de Casim Bey, commandant en chef de l'armée turque, fut « si complètement écrasée dans la forêt de Vienne que pas un homme n'échappa. Louis Gritti, général tout dévoué à Zopoli, qui assiégeait par terre la ville de Gran, tandis qu'une flotte turque l'attaquait par mer, se vit contraint de lever le siège, tant fut énergique la résistance de la garnison allemande. A ce même moment, l'Empereur reçut des nouvelles satisfaisantes d'André Doria, lequel était parvenu à chasser les Musulmans de la mer Ionienne, et avait reconquis Patras, Coron et les Dardanelles de Morée.

Si l'on eût su mettre ces heureux événements à profit, il eût été facile, alors, de détrôner Zopoli et de délivrer la Hongrie du joug avilissant des Turcs.

« La moitié de notre armée, » écrivait Schärtlin de Burtenbach, « eût suffi pour conquérir la Hongrie. » Mécontent de la manière dont la guerre était conduite, il ajoutait : « Nous guerroyons comme notre Empereur a toujours aimé à le faire ; nous imitons le bœuf, qui, lorsqu'il se voit placé dans un gras pâturage, s'accroupit, mange et rumine, puis, aussitôt que la faim recommence à le presser, avance pas à pas pour se procurer une nouvelle pâture². » L'armée impériale se débanda ; d'abord, parce que les troupes n'avaient été levées que pour combattre les Turcs, ensuite parce que l'Empereur lui-même la licencia.

A la grande douleur de Ferdinand, Charles-Quint, au lieu de continuer la guerre, voulut aller immédiatement traiter avec le Pape

Ce n'était qu'avec la plus grande difficulté qu'il était parvenu à trouver 100.000 florins d'or, écrivait le Pape, néanmoins, il les donnait de bon cœur, pour l'amour de l'Empereur, du roi Ferdinand, et aussi de la nation allemande, de laquelle il avait toujours espéré voir sortir un jour le salut général. BUCHHOLTZ, t. IV, p. 104.

¹ KÄMMEL, p. 163-164.

² Voy. HERBERGER, p. 26, 32. — Voy. les lettres de Ferdinand, du 30 oct. 1532, dans LANZ, *Correspondenz*, t. II, p. 49, et celle du 31 octobre à la reine Marie, dans GEVAY, t. II, p. 54-55.

la question du concile pour retourner ensuite en Espagne. Il ne laissa à la solde de son frère que quelques bandes de soldats italiens, environ huit mille hommes, qui ne tardèrent pas à constituer un véritable fléau pour la Hongrie.

Ferdinand était inconsolable.

« Les Moraves et les Bohèmes hésitent à venir à mon secours » écrivait-il le 2 octobre à sa sœur Marie; « l'Empire refuse de me secourir, de sorte que je n'ai d'autres ressources que les soldats italiens que l'Empereur m'a laissés, et mille hommes de pied, enrôlés dans les comtés du Tyrol et de Pfyrdt. » Bien que payés suffisamment, les Italiens, promptement mutinés, battirent en retraite, brûlant, saccageant tout sur leur passage.

« Vous pouvez vous imaginer, chère sœur, » écrivait tristement Ferdinand, le 21 octobre, à sa sœur, « la situation dans laquelle je me trouve actuellement. Vous savez également en quel état sont les affaires de l'Empire, tant en Bavière que dans les autres pays allemands. En vérité tout marche de telle manière que l'avenir est encore plus à redouter que le présent ¹. »

En dehors de la situation toujours si critique de la Bohême, la reconnaissance de l'élection de Ferdinand restait, pour l'avenir de l'Empire aussi bien que pour la cause catholique, une question grosse de périls, et le retour de l'Empereur en Espagne donnait peu d'espoir de la voir se résoudre.

Le nonce du pape Aléandre n'ignorait pas la souveraine importance de ces deux questions, aussi suivait-il avec anxiété toutes les démarches des ducs de Bavière.

Relativement à la religion, au témoignage d'Aléandre, la disposition générale du peuple allemand était beaucoup plus favorable au catholicisme qu'elle ne l'était onze ans auparavant, lors de son premier séjour en Allemagne. On souhaitait avec ardeur la répression de ces nombreuses hérésies qui s'étaient produites. Assurément, le désir de s'approprier les biens ecclésiastiques était encore ardent, la haine, en grande partie méritée, ressentie pour le clergé, n'était pas moindre; néanmoins, si quelques abus pouvaient être retranchés et si les Catholiques faisaient leur devoir, Aléandre assurait qu'il ne fallait pas désespérer du retour des Allemands à l'unité de l'Eglise ².

¹ GEVAY, t. II, p. 51-54. — « Outre tout cesy savyes en quel bon estat que demourent les aferes de l'empire tant avecques Bavière que aultres, que est à l'ave-nant de sorte que est plus à craindre l'advenir que nest encoires le présent. » — Voy. la lettre de Ferdinand à l'Empereur, 30 octobre 1532, dans LANZ, *Corres-pondenz*, t. II, p. 19.

² Dépêches du 17 avril, du 31 mai et du 11 juin 1532, dans LAEMMER, *Mon. Vat.*, p. 110, 114, 130.

« Une chose très digne de remarque, » écrit-il dans sa dépêche du 14 mars 1532 datée de Ratisbonne, « c'est que les sujets des princes luthériens, après avoir été entraînés dans l'hérésie par l'appât d'avantages temporels, se trouvent maintenant déçus et plus opprimés qu'autrefois, du temps où, grâce au clergé catholique, beaucoup de leurs misères étaient adoucies. Maintenant ils voudraient pouvoir revenir en arrière. Il en va de même, bien que pour de tout autres motifs, dans les villes libres. Ceux qui, au commencement, dirigeaient le mouvement, voyant leur crédit baisser parmi le peuple, se repentent de leur défection, et reviendraient volontiers à l'Eglise romaine, s'ils ne craignaient les émeutes. D'autre part, les sujets des princes catholiques sont plus que jamais opprimés, les uns par la tyrannie des princes, les autres en punition de leur révolte. Les plébéiens, dans les villes libres catholiques, voient avec une extrême jalousie grandir la puissance des Protestants; à leur tour, ils sont possédés d'un esprit d'insubordination, de sorte que cette nation est suspendue sur le bord d'un abîme. » Cependant Aléandre ne voyait pas les choses à un point de vue aussi désespéré qu'en 1521, à l'époque de la diète de Worms. « Aujourd'hui, » écrit-il, « les hérésies ont pris une telle extension qu'elles menacent d'anéantir tout gouvernement divin ou humain. Aussi suis-je convaincu qu'elles prendront fin dans un temps peu éloigné, soit que l'Empereur se décide à venir habiter définitivement l'Allemagne, soit que l'élection universellement reconnue de Ferdinand permette d'accommoder les affaires de Hongrie. » « L'absence de l'Empereur, la triste situation de la Hongrie, ces deux obstacles, » ajoute Aléandre, « nuisent plus à la cause catholique que l'hérésie elle-même, et comme le malin esprit ne l'ignore pas et sait aussi que l'obéissance rendue à Ferdinand serait le meilleur moyen de ramener les Luthériens à la vérité par la douceur ou par la force, il a mis au cœur des frères de Bavière, Guillaume et Louis, bien que tous deux catholiques et les plus proches parents du roi, une ardente jalousie contre lui. Envieux de la grandeur et de la puissance de ce prince, les deux frères vont jusqu'à refuser de lui obéir, et par là se rattachent au parti des princes luthériens. Par un reste de pudeur ou pour quelque autre motif, ils n'ont pas encore apostasié, mais on craint fort qu'ils ne laissent bientôt à leurs sujets la liberté de changer de religion, et surtout qu'ils ne soutiennent en secret la cause protestante ¹. »

Impériaux et Catholiques étaient unanimes à détester les intri-

¹ LAMMER, *Mon. Val.*, p. 103-104. — Voy. PASTOR, *Reunionsbestrebungen*, p. 79, 170-171.

gues du chancelier Eck, le favori seul écouté du duc Guillaume. « Eck le bavarois, » écrivait Laurent Truchsetz, « a de laides actions sur la conscience. C'est un tel fauteur de trahison que la chose ne se peut exprimer. Dès qu'il le peut, il accepte des pots-de-vin, et sème partout la discorde. C'est lui qui a soulevé contre les membres d'Empire protestants une guerre sanglante; c'est encore lui qui a fait alliance avec ces mêmes Protestants, et tout bas leur insinuc que l'Empereur est sur le point de tourner contre eux sa puissance, sans tenir aucun compte de ses anciennes promesses¹. »

¹ * *Aufzeichnungen*, voy. plus haut, p. 19, note 1.

CHAPITRE V

LES DUCS DE BAVIÈRE ET FERDINAND. — DISSOLUTION DE LA LIGUE
SOUABE. — INTRODUCTION DU PROTESTANTISME DANS LE DUCHÉ
DE WURTEMBERG. 1532-1534.

1

A peine Philippe, le 13 août 1532, eut-il signé la paix religieuse de Nuremberg, que le chancelier de Bavière s'attacha à raviver ses défiances contre Charles-Quint. « Si l'Empereur, » lui écrivait-il, « obtient ce qu'il désire et triomphe des Turcs, ne doutez point qu'il ne marche aussitôt sur la Saxe et la Hesse sous prétexte de religion, ou bien qu'il n'entreprenne quelque chose contre la Saxe, la Bavière et la Hesse à propos de l'élection de Ferdinand, le tout pour agrandir sa renommée, et pour éblouir de l'éclat de sa puissance les populations allemandes et welches. » Eck conseillant à Philippe de prendre immédiatement à sa solde les cinq mille fantassins¹ que lui avait offerts le roi de Danemark Frédéric,² (août 1532) Philippe répondit que, quant à lui, il ne pouvait croire que l'Empereur, sous prétexte de religion, voulût violer la paix établie par ses propres efforts, parce que ce serait là agir d'une façon indigne d'un souverain et d'un homme d'honneur. Il lui semblait également peu vraisemblable que Charles et Ferdinand, à propos de l'affaire de l'élection, et bien qu'ils désirassent extrêmement la voir se terminer selon leurs désirs, entreprissent tout à coup la guerre. « L'Empereur avant d'agir, » disait-il, « prendra certainement l'avis des membres d'Empire, et il en recevra vraisemblablement une réponse fort alambiquée. A supposer même qu'il remporte sur les Turcs la victoire qu'il souhaite si ardem-

¹ Voy. la lettre du Landgrave aux ducs de Bavière, 27 juillet 1532. MUFFAT, p. 241-242.

² La dépêche de Eck ne nous est connue que par la réponse de Philippe, citée dans la note suivante.

ment, il ne serait pas pour cela tiré d'embarras, car la conquête de la Hongrie demanderait beaucoup plus d'efforts. Que s'il parvenait à terminer à sa satisfaction la question hongroise, évidemment les prévisions de Eck pourraient se réaliser; Philippe alors se déciderait à suivre son conseil, et prendrait à sa solde les lansquenets danois; mais il craignait fort que l'Electeur Jean de Saxe, qui venait de succéder à son père Frédéric (18 août), n'approuvât point ce dessein. « Ce prince, » disait Philippe, « croit si sincèrement à la solidité de la paix récemment conclue qu'il vit dans une entière sécurité. » Néanmoins le Landgrave ne refusait pas de lui envoyer un ambassadeur chargé d'agir auprès de lui dans le sens souhaité par la Bavière ¹.

Pour régler enfin les affaires de Hongrie, Ferdinand, après la retraite de Soliman, « se donna toutes les peines imaginables pour gagner Zapoli ». Il avait donné de telles instructions à ses chargés de pouvoir, écrivait-il à sa sœur Marie que, pour peu que le voïvode eût du bon sens, on pouvait espérer une heureuse issue de la négociation. Pour lui, il était prêt à faire plus que son devoir pour obtenir enfin la paix ².

Mais c'était justement cette heureuse issue que la Bavière, la Hesse et leur alliée, la France, cherchaient de toutes leurs forces à empêcher.

Vers la fin de novembre, la nouvelle se répandit à la cour de Bavière que Zapoli, soutenu par le sultan, occupait Bude et s'apprêtait à marcher sur la Transylvanie; du côté des Turcs, les affaires avaient été si bien réglées que les ducs pouvaient être sans aucune inquiétude ³. Eck conseilla alors à ses maîtres de persuader à Zapoli que Ferdinand était peu à redouter, du moins pour le prochain hiver; que beaucoup de ses lansquenets avaient déserté, que les autres avaient été licenciés, et qu'il était de son intérêt de ne conclure un traité avec Ferdinand que par l'intermédiaire des princes d'Allemagne et du roi de Pologne. Si Zapoli se décidait à attaquer le roi de Hongrie, désormais dépouillé de tout prestige et de toute puissance, on déciderait facilement quelques Electeurs et princes à se déclarer ouvertement contre lui, et bientôt il se verrait forcé d'abdiquer. Les populations autrichiennes entreraient sans difficulté dans ce plan, et Ferdinand, privé de tout appui non seulement du côté des membres de l'Empire, mais encore dans ses propres états, serait incapable de résister ⁴. S'il paraissait tant désirer la paix, affirmaient les ducs à Zapoli en une longue missive (10 février 1533), c'est que sa posi-

¹ Voy. MUFFAT, p. 217-230.

² BUCHHOLTZ, t. IV, p. 129-130.

³ C. Winzerer aux ducs, 21 nov. 1532. — Voy. MUFFAT, p. 231-235.

⁴ Voy. le rapport de Eck, 23 nov. 1532. — MUFFAT, p. 255-257.

tion était des plus critiques. Abandonné de l'Empereur, détesté de ses sujets, il se voyait à la fois menacé par les princes allemands, qui refusaient de reconnaître son élection, et par Ulrich de Wurtemberg ; sa ruine était certaine ¹. Zapoli ne devait, sous aucun prétexte, accepter ses avances. Des ambassadeurs, envoyés par François I^{er} et les princes allemands, lui expliqueraient avec détail comment la guerre devait être conduite ².

Les ducs, le 21 mars 1533, assurèrent à un ambassadeur français venu à Munich pour y attiser de nouveau la haine contre la Maison d'Autriche, qu'ils étaient tout prêts à se joindre aux puissances alliées si elles se décidaient à la guerre, mais qu'on ne pouvait se passer du concours du roi d'Angleterre, dont on attendait 100,000 couronnes. Les ducs, pour complaire à la France, et s'exposant à la disgrâce impériale, s'étaient rapprochés des princes protestants, c'était maintenant à François à montrer la sincérité de ses promesses, et pour cela il devait obtenir d'Henri VIII un indispensable secours d'argent. Aussitôt qu'il serait arrivé, on déclarerait la guerre à l'Empereur et à Ferdinand. L'attaque aurait lieu sur plusieurs points à la fois : Zapoli envahirait la basse Autriche à la tête de 20,000 cavaliers ; la moitié des troupes alliées marcherait sur la Bohême et la haute Autriche ; la France se chargerait d'attaquer les Pays-Bas, l'Italie et l'Espagne, et l'Empereur, ayant tant d'ennemis sur les bras, ne pourrait venir au secours de son frère. François déciderait les Grisons à faire une irruption en Tyrol, occuperait, endormirait les Electeurs du Rhin, enfin soutiendrait les revendications du prince Christophe de Wurtemberg et enverrait à ce prince dix mille hommes de pied et deux mille cavaliers. Les ducs souhaitaient si passionnément l'humiliation de la Maison d'Autriche, qu'ils allèrent jusqu'à promettre, dans le cas où les alliés ne voudraient pas se décider à une guerre offensive, de se mettre seuls en campagne, et de fournir vingt mille lansquenets, cinq mille cavaliers et cent arquebuses pourvu que la France consentit à payer tous les mois la moitié des frais de guerre ³.

L'ambassadeur français ayant objecté que son maître et le roi d'Angleterre avaient conçu quelque soupçon sur la sincérité de leurs intentions et que le bruit avait couru qu'ils étaient en secret d'intelligence avec l'Empereur, les deux frères répondirent « que ce bruit

¹ ... « Bella diversis jam ex partibus parentur, inpro cinctuque habeantur, quibus Ferdinandi vires omni procul dubio speratur ipsis ultimis e radicibus esse delendas. »

² MUFFAT, p. 271-273.

³ STUMPF, p. 123-124. — Voy. WILLE, *Philipp der Grossmülhige*, p. 95-97.

était sans aucun fondement, et que lui accorder quelque importance c'était toucher à leur honneur ¹. »

Tous deux, à ce même moment, accablaient l'Empereur de protestations de fidélité et de dévouement, l'assuraient de leur fidèle obéissance, et juraient d'employer tout leur zèle à traiter avec les princes la question de l'élection. Ils disaient avoir invité l'Electeur de Saxe et ses alliés à se réunir à Nuremberg pour conférer avec eux sur cette grave affaire ².

Or à cette réunion de Nuremberg, les ducs, l'Electeur de Saxe et le Landgrave signèrent, le 3 avril, un traité où furent arrêtés les plans de campagne ci-dessus rapportés ³. Le 5 avril, ces princes promettaient à l'ambassadeur de France, par un acte revêtu de leurs signatures, d'employer les subsides fournis par François I^{er} avec « une libéralité toute gratuite ⁴ » comme ils en étaient convenus dans les conventions ultérieures; ce qui ne servirait pas aux alliés serait loyalement restitué au roi ⁵. Deux jours plus tard, ils mandaient à Zapoli, qu'en Allemagne, dans le courant de l'année, une guerre éclaterait certainement, et pourrait servir très heureusement ses intérêts ⁶.

Et lorsqu'après cette réunion un délégué de l'Empereur se présenta à la cour de Bavière pour connaître les résultats de la conférence de Nuremberg, il reçut des deux frères l'assurance formelle que « tout ce qui s'y était fait ne pourrait qu'être très agréable à l'Empereur, qu'il y pourrait reconnaître leur immuable dévouement et combien ils étaient dignes de la confiance de leur seigneur, car en vérité ils étaient disposés à se prêter à tout ce que l'Empereur souhaitait ⁷ ». Eck dit en propres termes au délégué de Charles-Quint : « Ne manquez pas de dire à votre maître : Eck lui-même nous a répété que les princes de Bavière vénèrent Sa Majesté

¹ STUMPF, p. 124.

² Voy. STUMPF, p. 110-112. — BUCHMOLTZ, t. IV, p. 175-176. — Les ducs dirent à l'envoyé impérial Gottschalk Erikson : « Quo maturius hoc negotium exequi possent super approbatione electionis regis Romanorum, se evocasse Norimbergam Saxonie ducem electorem, ut cum illo et suis adherentibus unanimiter in hac causa ad voluntatem cesaree majestatis possent concludere. » Les ducs dissuadèrent les délégués de l'Empereur d'aller en Saxe conférer avec l'Electeur sur la reconnaissance de Ferdinand, comme ses instructions le portaient. Cette entrevue, assuraient-ils, ne pourrait qu'entraver leurs nobles desseins. Rapport d'Erikson, voy. LANZ, *Staatspapiere*, p. 111.

³ STUMPF, *Urkundenbuch*, p. 40-44.

⁴ « Ex ingenuina benevolentia. »

⁵ STUMPF, *Urkundenbuch*, p. 45-46.

⁶ Instruction des princes de la Ligue à Zapoli, 7 avril 1533. Voy. MUFFAT, p. 281-282.

⁷ « ... Nam se perpetuo velle facere et observare, quecumque cesaree majestati futura essent grata. »

Impériale à l'égal de leur Dieu, et qu'ils exposeraient avec joie, pour son service, leur vie et tous leurs biens¹. »

Eck désirait vivement traiter avec Zapoli; mais l'Électeur de Saxe ne voulait pas entendre parler de cette alliance. Le Landgrave trouvait comme lui la chose « scabreuse »; cependant, écrivant à Eck (4 septembre 1543), il se déclare prêt, par amitié pour la Bavière, à conclure l'alliance tant désirée. Il offre donc à Zapoli de payer pendant trois mois la solde de deux cents cavaliers, pourvu que le voïvode, de son côté, promette de lui venir en aide dans le cas où il aurait besoin de son assistance, pour sa propre défense ou celle de quelqu'un de ses amis, comme par exemple pour le duc Ulrich de Wurtemberg².

Philippe n'épargna rien pour décider l'Électeur de Saxe, qu'il vint trouver à cet effet à Eisenach, à s'allier avec Zapoli. En même temps il s'efforça de vaincre ses scrupules au sujet d'une alliance avec les Turcs. Il fit part à Eck des arguments dont il s'était servi. Puisque Ferdinand lui-même avait traité avec les Infidèles, et que ce roi passait pour très chrétien, pourquoi l'Électeur hésiterait-il à suivre son exemple, et en quoi serait-il plus à blâmer³?

Les ducs recevaient des Turcs des nouvelles fort satisfaisantes. Leur agent Gaspard Winzerer leur manda, le 27 septembre, de Cinq-Eglises, « que le sultan venait d'équiper deux cents galères; qu'il avait acheté et payé comptant trois cents navires marchands de Venise, de Gènes et d'autres villes d'Italie et qu'il avait fait savoir à François I^{er}, par un ambassadeur, qu'il voulait obliger l'Empereur à restituer à la couronne de France tout ce qu'il lui avait ravi par la force pendant la captivité du roi, et que si François aspirait à l'Empire, Soliman lui enverrait des troupes en nombre suffisant. « Zapoli, » ajoutait Winzerer, « a de son côté reçu de bonnes nouvelles de France⁴. »

Les choses paraissaient vraiment prendre « une très heureuse tournure ».

Winzerer et Weinmeister furent chargés par les princes de Bavière de faire comprendre à Zapoli, avec toute l'habileté possible, que, s'il voulait enfin se mettre hors de péril et voir la chute définitive de Ferdinand, le meilleur moyen serait de soulever en Allemagne une guerre formidable; mais que, pour cela, il fallait obtenir de l'argent, « soit par les Turcs, soit par d'autres puissances ». Ferdinand de-

¹ « .. De constanter Cesari, quod Eckius dixerit, principes sui cesaream majestatem ut deum suum venerantur et pro ejus majestate animam atque fortunas omnes exponent. » — Voy. LANZ, *Saalspapiere*, p. 113-115.

² Voy. MUFFAT, p. 298.

³ MUFFAT, p. 299-302.

⁴ MUFFAT, p. 309-310.

vait être attaqué de deux côtés à la fois, et les frais nécessités par deux armées s'élevaient environ, pour six mois, à un million deux cent mille florins. « Si Zapoli, » écrivaient les ducs le 26 décembre 1533, dans une lettre autographe adressée au voïvode, « obtenait des Turcs l'argent nécessaire, le vieux ou le jeune duc de Wurtemberg se chargerait de soulever contre Ferdinand une tempête si violente que celui-ci, sans aucun doute, se verrait forcé, non seulement de renoncer à la Hongrie, mais encore de s'enfuir de ses propres états. Quant aux conditions d'un traité avec Zapoli, les députés délégués par la Bavière, la Saxe et la Hesse, comptaient en conférer prochainement à Augsbourg ¹. »

II

Au commencement de décembre 1533, les Etats de la Ligue Souabe se réunirent à Augsbourg. Leur assemblée avait pour principaux objets la question de la dissolution de la Ligue et les mesures à prendre pour empêcher le duché de Wurtemberg de retourner à ses anciens maîtres.

La Ligue Souabe ², depuis sa création (1487), avait été comme la clef de voûte de la vie politique dans l'Allemagne du sud. C'est à sa forte organisation que l'Empire, avait dû, en 1525, la ruine du parti révolutionnaire. Elle avait été alors la terreur de tous ces « gentilshommes batailleurs et pillards », héros des anciennes guerres privées. Jusqu'en 1532, les villes entrées dans son alliance, malgré leurs nombreux griefs contre elle, avouaient que, grâce à sa protection, la liberté de leur commerce, leur indépendance, leurs revenus, rentes et impôts ³ avaient été garantis ou défendus. La Ligue était le ferme rempart de l'Eglise, le soutien fi dèle de l'autorité de l'Empereur. C'est grâce à elle que la maison d'Autriche conservait encore le Wurtemberg; aussi Charles-Quint et son frère faisaient-ils tous leurs efforts pour la fortifier et prolonger son existence, tandis que leurs ennemis, et surtout la France et la Hesse, eussent voulu hâter sa dissolution. « La

¹ Voy. ces dépêches et instructions dans MUFFAT, p. 307-308, 332-333. — Les ducs ne voulaient des Turcs que leur argent, ils ne désiraient plus, comme autrefois, voir Zapoli pousser les Infidèles vers l'Occident, car, à ce moment, c'eût été mettre toute la Germanie sur pied, et ils savaient fort bien qu'en fait de courage militaire, de prudence, de science stratégique, les Allemands, alors comme autrefois, étaient de beaucoup supérieurs aux populations asiatiques et grecques. Mais ils étaient convaincus que, sans les Turcs, Zapoli ne pourrait réussir, aussi l'engageaient-ils à se tourner vers Constantinople pour en obtenir de l'argent.

² Voy. notre premier volume, p. 451, et notre second volume, p. 507.

³ DATT, *De pace publica*, p. 268.

Ligue une fois abolie, François I^{er} et ses alliés d'Allemagne se flat-
taient de voir enfin réussir tous leurs complots ¹. »

Philippe, qui ne pouvait oublier qu'en 1538 sa campagne contre les évêques avait surtout dû son insuccès à la résistance de la Ligue, travaillait sans relâche à en détacher les cités protestantes, prétendant qu'une telle institution constituait un grave péril pour la religion. En novembre, les villes de la Ligue de Smalkalde, Ulm, Constance, Esslingen, Reutlingen, Memmingen, Lindau, Biberach et Isny, ne consentirent à prolonger ses pouvoirs qu'à la condition expresse qu'en dehors d'elle leur propre ligue serait reconnue, car « avec les impies et les idolâtres », disait le conseil d'Esslingen, « il est défendu de s'allier ² ». Philippe obtint même de quelques autorités catholiques, Mayence, le Palatinat, Wurzburg, qui « dans leur triste aveuglement ne savaient ce qu'elles faisaient³, » une déclaration en forme de traité, portant que les soussignés ne pourraient, sans la connaissance et la volonté les uns des autres, favoriser de quelque manière que ce soit la prolongation de la Ligue Souabe ⁴. Mais ce fut près des ducs de Bavière que le Landgrave trouva le plus d'appui. Aussi Eck fut-il récompensé en bon argent français du dévouement montré par lui en cette circonstance ⁵. Grâce à son zèle et à celui de Philippe, un ambassadeur français, Guillaume du Bellay, se rendit à Augsbourg, chargé par son souverain de travailler avant toutes choses et par tous les moyens à dissoudre la Ligue ⁶.

La Ligue fut dissoute.

A partir de ce moment, les complots formés contre la Maison d'Autriche eurent pleine liberté de se développer.

Philippe se hâta d'informer Zapoli de l'heureuse nouvelle. Il lui assurait, en même temps, que l'occasion était on ne peut plus favorable, et qu'il était de son intérêt de se déclarer immédiatement contre Ferdinand. La conquête du Wurtemberg était maintenant chose aisée et, pour cette entreprise, le Landgrave et beaucoup de princes et de souverains étrangers donneraient leurs

¹ *Relations secrètes*, p. 27.

² Voy. ces citations dans v. STALIN, t. IV, p. 354, note 4, et p. 355, note 2.

³ Dit Laurent Truchsess dans ses *Aufzeichnungen* (voy. p. 49, note 1).

⁴ Mayence et le Palatinat déclarèrent même ouvertement leur intention de ne pas consentir à un renouvellement des pouvoirs de la Ligue. LANZ, *Correspondenz*, t. II, p. 85. Le bourgmestre d'Ulm, Besserer accusait le Landgrave Philippe d'être le véritable instigateur et instrument de la ligne de conduite de ces princes. ROMMEL, t. II, p. 287, et t. III, p. 320.

⁵ Voyez les propos tenus par Philippe sur Ulrich de Wurtemberg, dans HEYD, t. III, p. 43, note 22.

⁶ DU BELLAY, *Mémoires*, t. II, p. 317-318. — LAUZE, t. I., p. 231. — Voy. WILLE, *Philipp der Grossmüthige*, p. 407-447.

meilleures troupes : « Une armée si considérable allait être levée que jamais l'Allemagne n'en aurait vu de semblable ¹. »

Au sujet du rétablissement d'Ulrich, Philippe, en 1531 et 1532, avait entretenu une active correspondance avec les ducs de Bavière et le chancelier. Les ducs demandaient, en échange de leur coopération, qu'Ulrich cédât Heidenheim à la Bavière, prit à sa charge les frais de la campagne et promit de maintenir la religion catholique dans ses états. Ulrich fit quelque difficulté avant de souscrire à des conditions si onéreuses ; mais Philippe lui conseilla de promettre tout ce qu'on lui demandait, lui persuadant qu'en des temps meilleurs et une fois la victoire obtenue, il lui serait facile de ne pas remplir ses engagements. « Que d'empereurs, de rois, de princes, » lui écrivait-il, « se sont vus forcés d'accepter des conditions autrement dures ! Ils s'y sont résignés, cependant, se souvenant de ce dicton : Un serment arraché par la force déplaît au Seigneur. Ulrich devait se souvenir de Samson qui avait attendu que ses cheveux fussent repoussés pour attaquer les Philistins. Quant à la religion, il ferait bien, pour le moment, de laisser les choses dans l'état où elles étaient, sauf à attendre avec prudence le moment propice, « et abandonnant le reste à Dieu ² ».

A Augsbourg, une autre question se présente : En cas de conquête, le Wurtemberg serait-il restitué au duc Ulrich ou à son fils Christophe ? Les intérêts d'Ulrich furent défendus par Philippe. Eck, au nom de ses souverains, soutint les droits de Christophe. L'ambassadeur de France, qui avait le premier rang dans les débats, prononça en latin un discours ampoulé où il s'efforça de faire valoir les prétentions de ce dernier. Eck le remercia chaleureusement de la sympathie témoignée par la France à la nation allemande. Un des commissaires de Ferdinand, présent à cette séance, écrivait au conseil de régence du Wurtemberg, le 12 janvier 1534 : « Tant d'intrigues, en partie formées au grand jour, s'ourdissent ici contre Sa Majesté Royale, que c'est chose vraiment surprenante. Le Français est jusqu'au cou dans l'affaire ; il est à croire qu'il verrait volontiers éclater la guerre, et, s'il ne fournit pas ouvertement des secours, il répand du moins son argent à pleines mains pour fomenter la discorde parmi nous. Nous avons engagé Sa Majesté de la manière la plus pressante à s'armer, à se

¹ Dépêche des agents de Bavière, Gaspard Winzerer et Georges Weinmeister, aux ducs Guillaume et Louis, 24 avril 1534, dans MUFFAT, p. 331-363. — Dès le 7 août 1533, l'ambassadeur d'Angleterre, Mont, écrivait de Nuremberg à Henri VIII : « Si dissoluta fuerit (liga Suevica), multorum opinio est, ducem Wirtembergensem in suum ducatum restitutum iri. » *State-Papers*, t. VII, p. 530.

² Dépêche datée de Friedewald, 17 avril 1532. Voy. HERD, t. II, p. 383.

disposer à la défense, car maintenant il ne s'agit plus seulement du Wurtemberg, mais des propres états de Sa Majesté¹. »

Pendant les négociations d'Augsbourg, Philippe s'était rendu à Bar-le-Duc auprès de François I^{er} et, le 27 janvier, avait conclu avec ce prince un traité secret en faveur d'Ulrich. Comme François, dans les articles de la paix récemment signée, avait solennellement promis à l'Empereur, et à plusieurs reprises, de ne jamais soutenir contre la Maison d'Autriche les prétentions du duc de Wurtemberg, il fallut s'arranger pour aider en sous main le proscrit². Ulrich vendit au roi le comté de Montbéliard, bien qu'il appartint à l'Empire, puis la seigneurie de Blamond et les trois siefs bourguignons de Granges, Clerval et Passavent, le tout pour la somme de cent vingt-cinq mille couronnes. En cas de prolongation de guerre, François I^{er} s'engagea de plus à remettre à Ulrich quinze mille couronnes, à titre de présent gratuit. Les deux parties, était-il expressément stipulé dans le traité, ne pourraient, sans la connaissance l'une de l'autre, se rapprocher de l'ennemi commun. Il fut décidé que huit jours après Pâques, Philippe entrerait en campagne. A sa grande satisfaction, il reçut à ce même moment du roi de France, par rapport au concile, une déclaration conforme à ses désirs³.

Plein de reconnaissance envers Philippe, qui avait plaidé sa cause avec tant de succès auprès de François I^{er}, Ulrich assura le Landgrave de sa fidélité, de sa gratitude et promit de lui rembourser les contributions de guerre, aussitôt après la conquête. « Et s'il advenait, » lit-on dans une lettre reversale remise par lui au Landgrave, « qu'en dehors du duché nous fissions encore quelque bonne prise, château, ville, seigneurie ou terre, il est bien entendu que nous et nos héritiers communs y aurons un droit égal⁴. »

François espérait bien, en effet, qu'on ne s'en tiendrait pas au Wurtemberg et que la guerre serait portée d'abord dans les terres héréditaires d'Autriche, ensuite en Lombardie⁵. Il était plein d'espoir. La Ligue Souabe était dissoute, disait-il le matin de Pâques à un chargé d'affaires de Zopoli; il avait répandu de l'or en profusion en Allemagne, beaucoup de ses amis et alliés étaient déjà sous

¹ HEYD, t. II, p. 420, 421-423. — Pour plus de détails, voy. WILLE, *Philipp der Grossmüthige*, p. 127 et suiv.

² Ce point avait déjà été discuté en Allemagne. Voy. à ce sujet le rapport d'un agent français, dans CAPEFIGUE, *Hist. de la Réforme*, t. I, p. 156-157, note.

³ ROMMEL, t. I, p. 335-342, et t. II, p. 298-302; au sujet du concile, voy. t. II, p. 302, et t. III, p. 51.

⁴ Traité et lettre reversale d'Ulrich, 16 mars 1534, dans ROMMEL, t. III, p. 56-61.

⁵ Voy. ces citations dans v. STALIN, t. IV, p. 358, note 2.

les armes, et il ne doutait pas que bientôt Zapoli n'obtint la paix aux conditions souhaitées ¹.

Le 28 janvier, lendemain de la signature du traité de Bar-le-Duc, l'alliance projetée à Scheyern par le roi de France et les députés des princes de la Ligue de Smalkalde fut conclue. Le Dieu tout-puisant invoqué, « sans l'ordre et la volonté duquel rien ne peut ni bien commencer ni dignement finir, » les conjurés déclaraient avoir été obligés en conscience à se mettre en garde tous ensemble « contre les entreprises de ces personnages avides qui veulent tout accaparer à leur profit, et tiennent pour bon et équitable d'assujettir le monde entier à leur autorité tyrannique ». François I^{er} promettait, en cas de guerre, et « pour la défense et le maintien de la liberté allemande », de protéger ses alliés, de demander aide et secours au roi d'Angleterre et, d'accord avec lui, de couvrir la moitié ou du moins le tiers des frais de la campagne; si l'Angleterre s'abstenait, il paierait néanmoins le tiers; en revanche, si le roi venait à être attaqué dans ses états ou dans son autorité, les princes, à sa requête, lèveraient une armée pour lui venir en aide. La Bavière et la Hesse signèrent ce traité, mais l'Electeur Jean-Frédéric s'obstina à garder la neutralité. En vain Philippe essaya-t-il de lui faire comprendre de quelles bonnes intentions le roi de France était animé envers « l'Empire romain de nation germanique » et combien il souhaitait le voir recouvrer son antique gloire, ses libertés, ses splendeurs, l'Electeur ne voulut jamais se rapprocher de la France, et ne consentit pas davantage à prendre part à la campagne du Wurtemberg, engageant le Landgrave à bien réfléchir avant de rompre la Paix Publique. Luther et Mélanchthon le supplièrent également de ne pas imprimer une tache honteuse à l'Évangile par un attentat injuste et contraire à tous ses engagements précédents. Philippe, à ces représentations, devint rouge de colère. Il en croyait à peine l'Electeur : « Non, » répétait-il, « Votre Grâce ne sera pas sage à ce point! Vous finirez bien par vous mettre de la partie! Si j'échoue, Votre Grâce en retirera peu de profit! » « L'Electeur n'est pas belliqueux, » écrivit-il peu après aux ducs de Bavière. « Il aime mieux aider ses amis avec des mots qu'avec des armes ². »

¹ Voy. RANKE, t. III, p. 326.

² BUCHHOLTZ, t. IV, p. 196-197. — ROMMEL, t. I, p. 331-332; t. II, p. 291, et t. III, p. 35. — LUTHER, *Sämml. Werke*, t. LXI, p. 332. On y trouvera le récit d'une entrevue qui eut lieu à Weimar entre Philippe et Jean-Frédéric. Luther et Mélanchthon y assistaient. Philippe, écrivant à Ulrich et racontant cette réunion, ajoute ce détail intime : « Item, je veux raconter à Votre Grâce que ce jour-là j'ai solidement bu, mais j'ai fait bonne contenance et n'ai fait que rendre raison à l'Electeur, qui a gagné la porte avec peine pour aller se sou-

Tandis qu'en Allemagne tout se mettait en mouvement pour le rétablissement d'Ulrich, les ducs de Bavière se tournaient de nouveau vers Zapoli, le pressant d'attaquer sans retard le roi Ferdinand qui, pour le moment, était sans argent, sans ressources d'aucun genre. L'instant était donc on ne peut plus favorable, il fallait à tout prix obtenir de l'argent des Turcs, afin qu'on pût aller vite en besogne¹. Un chargé d'affaires de Zapoli ne tarda pas à informer les deux frères, à leur grande satisfaction, « que l'Angleterre, elle aussi, était l'ennemie déclarée de Charles-Quint » et « qu'elle était prête à tous les sacrifices pour que l'Empereur eût à souffrir honte et dommage de la guerre projetée ». Les ducs devaient se hâter d'envoyer sans retard un ambassadeur à Henri VIII, sûrs d'avance d'en obtenir tout ce qu'ils pourraient souhaiter. Le Landgrave, de son côté, était en pourparlers avec la France et l'Angleterre au sujet de grosses sommes d'argent indispensables à la construction de trois forts. Il fit dire au roi de France par deux ambassadeurs qu'il pressait à tort les princes de Bavière de s'emparer de Kufstein et autres places du Tyrol; que les ducs n'étaient pas maîtres de leurs parlements comme lui du sien, et ne pouvaient, sans l'assentiment de leurs Etats, entreprendre aucune guerre; c'était à lui de mettre tout en train².

Pour les frais de la guerre, Eck remit au Landgrave trente mille couronnes, prélevées sur les cent mille couronnes qui lui avaient été données par François I^{er} à Munich. Mais il réclama cinq cents couronnes pour son salaire. Une fois en possession de cet argent, il promit à Philippe une fidélité à toute épreuve³.

François I^{er} avait plus que tout autre donné, aussi était-il naturel que la plupart des généraux et soldats de l'armée du Landgrave, comme le constatait l'Empereur, fussent des dévoués serviteurs de la France⁴. Henri VIII, Christian de Holstein

lager dehors. *Item*, je m'en suis bien repenti depuis, car je ne suis pas encore remis et demeure fort dolent. » — HEYD, t. II, p. 395, note 47, voy. aussi HASENCAMP, t. I, p. 338, 340. Plus tard Philippe accusait l'Electeur de Saxe d'avoir eu le dessein d'envahir ses états en son absence, pendant qu'avec le duc Georges il était engagé dans la campagne du Wurtemberg. Lettre de Philippe à Bucer, 24 juillet 1540, voy. LENZ, *Briefwechsel zwischen Philipp und Butzer*, p. 204.

¹ Mars ou avril 1534. Voy. MUFFAT, p. 354-355.

² Isidore Zegliaso aux ducs. Voy. MUFFAT, p. 365-368.

³ Ulrich demanda plus tard au duc Guillaume de lui restituer la somme que Eck, « ce fripon sans pudeur, » avait touchée, car la France la lui réclamait. Lorsque Eck, pour se justifier, écrivit qu'Ulrich n'avait qu'à s'adresser au Landgrave, qui lui avait bel et bien fait présent de cet argent, Ulrich l'appela « menteur, traître, aventurier cupide. » — Voy. STUMPF, p. 263-266. »

⁴ Dépêche de l'Empereur, 19 mai 1534, dans SUDENDORF, *Registrum* III, p. 226.

et plusieurs autres princes d'Allemagne¹ firent des avances d'argent considérables, de sorte que, sous prétexte de marcher contre les Anabaptistes de Munster², Philippe n'eut pas de peine à rassembler en peu de temps une armée de mille fantassins et de quatre à cinq mille cavaliers. Le comte Guillaume de Fürstenberg lui amena en outre plusieurs milliers de lansquenets, anciens soldats de la Ligue Souabe. Le roi de France et le duc de Lorraine envoyèrent de leur côté quelques compagnies. Vingt mille fantassins bien équipés, fournis de vivres et de munitions, se trouvèrent en peu de temps sous les armes. Jamais, écrivait Philippe au roi de France, on n'avait vu en Allemagne une armée aussi considérable rassemblée si promptement³. Georges de Saxe, beau-père de Philippe, écrivait à sa fille la Landgravine de Hesse, au commencement de la campagne : « Celui qui a conseillé au prince de Hesse de former une telle entreprise contre son souverain légitime en s'appuyant sur le pire ennemi de notre nation, le roi de France, celui-là n'attirera ni honneur ni profit aux états et aux sujets de Philippe⁴. »

Le Landgrave donnait à sa rébellion la couleur d'une guerre religieuse. A l'entendre, il ne s'armait que pour la « défense de la foi évangélique ». Il faisait assurer les villes de l'Oberland qu'elles auraient en Ulrich un « protecteur puissant », et qu'il établirait l'Evangile en Souabe⁵. Des sentences bibliques ornaient les bannières de l'armée ; une chanson militaire célébrait ainsi le prince de Wurtemberg :

Pour la parole du Christ et pour sa doctrine,
Tu as rassemblé une grande armée,
Tu chasseras le loup du pays⁶ !

Pensant justifier leur révolte, Philippe et Ulrich, avant d'entrer en campagne, publièrent un manifeste où ils déclaraient tous deux ne prendre les armes que pour restituer à Ulrich le duché dont lui et son fils avaient été injustement dépouillés, sans jugement ni sentence ; ils annonçaient les intentions les plus pacifiques et ne voulaient nuire à personne en quoi que ce soit ; ajoutant néanmoins que si quelqu'un osait entraver leur juste entreprise ou leur

¹ ROMMEL, t. I, p. 313-314, v. STÄLIN, t. IV, p. 360-362. — WILLE, *Philipp der Grossmüthige*, p. 152 et suiv.

² Voy. la *Comision secreta dada por el rey de Romanos*, dans DÖLLINGER, *Documente*, p. 9. — KIL LEIB, p. 583.

³ WILLE, *Philipp der Grossmüthige*, p. 170.

⁴ Voy. WILLE, *Philipp der Grossmüthige*, p. 150-151.

⁵ ROMMEL, t. II, p. 304.

⁶ Voy. LILIENKRON, t. IV, p. 91, vers 18. Voy. le recueil des Chansons militaires sur Ulrich et la conquête du Wurtemberg, au t. IV, p. 70-93.

suscitait quelque embarras, il aurait à supporter les conséquences de ses actes, et pourrait se repentir d'avoir voulu s'opposer à eux.

Ferdinand, le 29 avril, répondit à ce manifeste par une lettre-circulaire datée de Prague. Il y soutenait que la Ligue Souabe, dont l'Empereur avait approuvé l'intervention, était restée dans la stricte légalité en déposant Ulrich et en transportant à l'Empereur les droits du proscrit. Charles-Quint, en donnant à son frère l'investiture du duché, avait également agi selon l'équité. Toutefois, pour que ni Ulrich ni aucun de ses alliés ne pût lui reprocher de retenir injustement le Wurtemberg et parce qu'il n'était nullement d'humeur à faire à qui que ce soit le moindre tort, Ferdinand invitait le duc à comparaître devant l'Empereur et les princes d'Empire, devant l'Electeur palatin Louis et le duc Georges de Saxe. Ces princes, juges impartiaux, seraient constitués arbitres en cette affaire, et le différend serait accommodé à l'amiable. En attendant, il était évident pour tous que ni le duc ni le Landgrave n'étaient en état de justifier leur conduite, et que nul motif ne les autorisait à se faire juges en leur propre cause et à exécuter eux-mêmes leur sentence. Chacun, et le Landgrave en premier lieu, devait apprécier en sa conscience si Philippe, comme prince d'Empire, pouvait se croire innocent en attendant audacieusement à la Paix Publique, et en se déclarant l'auxiliaire et l'ami d'un prince mis au ban de l'Empire ¹.

Philippe et Ulrich avaient enfreint la défense que l'Empereur avait faite aux membres de l'Empire de « rien entreprendre contre lui ou contre son frère » ; ils ne firent pas plus de cas des menaces de la Chambre Impériale. A Cassel, un des messagers du tribunal suprême, envoyé pour publier dans tout le pays les ordres de l'Empereur, fut, avec toutes ses dépêches, retenu si longtemps sous bonne garde que le Landgrave eut tout le loisir d'entrer en campagne, avant que les ordres de Charles n'eussent été portés à la connaissance de tous. A Strasbourg, le comte Guillaume de Fürstenberg menaça de la corde ce même envoyé, porteur des mêmes dépêches, s'il osait répandre ses lettres dans l'armée. Ulrich prétendit ignorer l'acte de proscription lancé contre lui, affirmant qu'en tout cas cet acte illégal était nul. Les deux princes alliés ne répondirent à Ferdinand qu'une fois la guerre commencée. A les entendre, tous les articles de la déclaration royale avaient été depuis longtemps réfutés; aussi n'étaient-ils pas disposés à entrer dans de plus amples explications et n'accepteraient-ils l'enquête proposée que lorsqu'Ulrich aurait été réintégré dans ses états. Philippe,

¹ BUCHHOLTZ, t. IV, p. 232-233.

depuis longtemps, avait pris pour règle de conscience les arguments que lui fournissaient ses prédicants et ses juristes, aux yeux desquels la campagne de Wurtemberg, entreprise pour le rétablissement d'Ulrich, était juste, ne portait aucune atteinte à la Paix-Publique et était absolument irrépréhensible.

Au reste, le moment était on ne peut plus favorable à l'entreprise.

L'Empereur, à la vérité, était bien résolu de réprimer avec énergie l'attentat criminel du Landgrave et de ses alliés; il entendait le châtier de telle sorte, dans l'intérêt de la sécurité et de la prospérité de l'Empire, qu'à l'avenir d'autres en prissent exemple; « mais il était en Espagne, et hors d'état de frapper un coup décisif. » Cent mille couronnes, envoyées à Ferdinand par un change rapide, arrivèrent trop tard ¹.

Quant à Ferdinand, menacé à la fois par les Turcs et par Zapoli, il n'avait en effet « ni ressources, ni argent ». Le conseil de régence du Wurtemberg était incapable de lui fournir aucun secours et ne pouvait opposer à l'ennemi « qu'une très faible résistance ². » Ses soldats, à grand-peine rassemblés, étaient de moitié moins nombreux que ceux des princes rebelles; en réalité, les quatre ou cinq mille cavaliers de Philippe n'avaient pour adversaires que quatre ou cinq cents combattants ³.

Le résultat de la bataille était donc à peine douteux.

Le 23 avril 1534, Philippe et Ulrich quittèrent Cassel. A Pfungst, dans l'Odenwald, leur armée rejoignit celle de Fürstenberg et, après une marche rapide, les princes pénétrèrent au cœur du Wurtemberg. A Laufen, sur le Neckar, l'armée autrichienne fut mise en déroute (30 mai). Dès son premier engagement avec

¹ Voy. la dépêche de l'Empereur, dans BUCHHOLTZ, t. IV, p. 263. — D'ailleurs l'Empereur et Ferdinand avaient été informés à temps des complots formés au sujet du Wurtemberg. Voy. la dépêche de l'ambassadeur de Charles V, Lambert de Briarde, dans LANZ, *Staatspapiere*, p. 107. — Clément VII demanda à Sanchez, ambassadeur du roi Ferdinand, qui, au nom de son souverain, sollicitait en vain un secours d'argent (juin 1534) : « quid nunc faceret imperator, aut quare non mature providisset vestre majestati, quum jam diu per Sanctitatem suam ac plures alios de his motibus langravii futurus satis esset certificatus. » Rapport de Sanchez, (15 (?) juillet 1534), dans BUCHHOLTZ, *Urkundenband*, p. 251. Le rapport énumère en détail les raisons pour lesquelles le Pape, abusé par François sur le caractère de la guerre, refusait des secours. Les partisans du roi de France dans le sacré collège apportèrent toutes sortes d'obstacles à l'envoi des subsides. Voy. la dépêche de François I^{er} à Philippe et à Ulrich (8 juillet 1534), dans HEYD, t. II, p. 49, note.

² A plusieurs reprises et de la manière la plus pressante, le conseil de régence du Wurtemberg supplia le roi « pour le maintien de sa réputation, de sa couronne de ses pays héréditaires et de ses provinces, et pour la défense de la religion chrétienne, de tenir ses engagements et d'envoyer du secours. » Voy. HEYD, t. II, p. 443.

³ Voy. WILLE, *Philipp der Grossmüthige*, p. 175-176.

l'avant-garde hessoise, elle ne chercha qu'à couvrir sa retraite, et les soldats se débandèrent avant même que le Landgrave et sa redoutable armée se fussent montrés. Une partie des troupes royales se retira en assez bon ordre, « bannière déployée ¹, » mais le reste prit la fuite dans la plus lamentable confusion. Cet unique revers décida du sort du Wurtemberg : le 15 juin, tout le pays était au pouvoir du vainqueur. Le chevalier Jean Fuchsstein, ancien serviteur d'Ulrich, avait prédit qu'à l'approche de son seigneur la population se mettrait avec énergie en devoir de lui résister, ou bien que les bons s'expatrieraient, et que la moitié du pays se changerait en désert ². Mais ces prévisions ne se réalisèrent point. L'effroi domina tout autre sentiment, et de tous côtés le peuple accourut pour jurer foi et hommage à son ancien maître.

Bide, bide bomp,
Der Herzog Ulrich kommt !

chantaient les enfants dans les rues.

Il est tout près, là, dans nos champs,
Il apporte un gros sac d'argent !

Philippe pénétra jusqu'à Daugendorf, sur la frontière autrichienne; les villes du Tyrol et les petits pays appartenant à la maison de Habsbourg, craignant d'être envahis, s'empressèrent de lui envoyer des députés pour demander grâce et merci ³.

Avant ces événements, Luther et Mélanchthon, augurant mal de cette campagne, l'avaient fortement déconseillée à Philippe, le suppliant de ne pas imprimer « une tache déshonorante à l'Évangile, et de respecter la Paix-Publique ⁴ ». Mais une fois la victoire obtenue, l'un et l'autre oublièrent « la tache déshonorante » et la rupture de la paix pour ne songer qu'à glorifier le succès. Le 14 juillet 1534, Luther écrivait : « Le doigt de Dieu est dans cet événement ⁵. » Mélanchthon qui, avant la guerre, avait énergiquement blâmé le Landgrave ⁶, engagea Eoban Hessus à célébrer en vers les hauts faits de

¹ WILLE, p. 180-181. « On a voulu donner à l'incident de Laufen les proportions d'une bataille qu'il ne comporte nullement. Le Landgrave lui-même ne le regarda jamais comme un engagement sérieux, » p. 181-182.

² Lettre aux ducs de Bavière (24 oct. 1533), voy. MUFFAT, p. 311-313.

³ Voy. v. STÄLIN, t. IV, p. 371.

⁴ Voy. plus haut, p. 297.

⁵ Voy. de WETTE, t. IV, p. 451.

⁶ Voy. les lettres du 27 janv. et du 5 févr. 1534 et une lettre non datée adressée à Camerar, *Corp. Reform.*, t. II, p. 700, 703, 706, 708, 728. Voy. la lettre du 14 mai dans le *Corp. Reform.*, t. II, p. 729. — Voy. aussi la brochure : *An meine Kritiker*, p. 155.

Philippe¹. Eoban se mit aussitôt à l'œuvre et éleva jusqu'aux nues cette facile conquête, qu'il appelle « l'un des plus glorieux exploits de tous les temps ».

« Le messenger de la victoire a paru parmi nous, un frisson d'admiration a parcouru l'Allemagne! C'est l'hommage rendu à Philippe, ce noble héros. La déesse Victoire déploie en ce moment ses joyeuses ailes! Comment pourrais-je te louer comme tu le mérites, illustre héros, même si la voix du barde immortel de l'antiquité m'était pour un moment prêtée? Tu mérites autant de louanges qu'Hercule, qui, dès son berceau, luttait avec le serpent et ne devait terminer sa course glorieuse que sur le bûcher enflammé de l'Étna! » Eoban compare les triomphes du Landgrave aux victoires d'Alexandre et d'Annibal: « Comme un autre Annibal, tu franchis les monts, tu gravis les rochers les plus inaccessibles, tu traverses la forêt d'Othon². Le Neckar a roulé des flots plus ensanglantés que ne le furent jamais ceux du Simois et du Scamandre. Et pourtant un pareil triomphe ne te coûte pas un seul guerrier! » Mais la générosité de Philippe était plus admirable encore que sa vaillance. Son âme magnanime l'égalait aux Scipion, aux César. Sa gloire ne devait jamais périr³!

Aussitôt que l'Empereur eut appris la défaite de Laufen, il envoya en Allemagne un ambassadeur et, sans reculer devant aucun sacrifice d'argent, le chargea de rassembler sans perdre de temps une armée capable de châtier comme il le méritait le violateur de la paix. Mais Ferdinand, exactement instruit des forces de ses ennemis, informé de toutes leurs alliances, et en particulier de leur entente avec la France et le Sultan, ne voulut pas s'exposer, par une démarche imprudente, à perdre à la fois la Hongrie et ses terres héréditaires. La rumeur publique prêtait à Philippe l'intention de protester contre l'élection de Ferdinand les armes à la main et, s'il triomphait, de monter sur le trône de Hongrie ou d'y placer soit le dauphin de France, soit le duc Guillaume de Bavière. On disait encore qu'il se proposait de donner la main aux Anabaptistes, et de soulever l'Allemagne entière contre Charles-Quint⁴.

¹ Le 20 sept., Eoban écrivait à Camerar: « Ego in scribendo poemate de Hessi victoria sum occupatus, jubente ac cogente Philippo, non Hesso, sed illo nostro. » KRAUSE, t. II, p. 176.

² L'Odenwald!

³ KRAUSE, t. II, p. 178-182. Eoban, en récompense de son poème qu'il remit lui-même au Landgrave à Cassel, reçut un riche présent, et de plus la promesse d'être promptement pourvu d'une charge. En 1533, il était nommé professeur à l'Université de Marbourg. KRAUSE, t. II, p. 183-190.

⁴ Voy. *Comision secreta dada por el rey de Romanos*. DÖLLINGER, *Documente*, p. 10.

Ferdinand se décida donc à écouter les propositions de paix de l'Électeur de Saxe et des princes alliés. Dans ce dessein, il se rendit à Cadan, en Bohême où la question de sa reconnaissance, comme roi romain, devait aussi être tranchée. Le 29 juin, un traité fut conclu. La paix religieuse de Nuremberg (1535) y était ratifiée ; les procès intentés aux princes rebelles, annulés ; d'après les articles du traité, ces princes étaient autorisés à conserver leur foi et leur doctrine ; néanmoins, de nouveaux changements dans la religion étaient interdits. On convint d'arrêter les progrès des Sacramentaires et des Anabaptistes. En revanche, l'Électeur de Saxe et ses alliés consentirent à reconnaître Ferdinand pour roi romain. Ferdinand ne voulut jamais renoncer à ses droits sur le Wurtemberg, dont Charles-Quint lui avait donné l'investiture. Cependant il finit par abandonner à Ulrich la régence du duché, à titre d'arrière-vassal de l'Autriche ; en cette qualité, le duc conserva le droit de siéger et de voter aux diètes de l'Empire. Le Landgrave et Ulrich s'engagèrent à aller implorer à genoux et en personne le pardon de l'Empereur. Même formalité devait être remplie, mais par l'entremise d'ambassadeurs, auprès de Ferdinand. De plus, les princes promirent de restituer à leurs légitimes possesseurs les lieux et domaines qui ne faisaient partie du Wurtemberg que depuis la conquête. Le traité portait encore : « Tout seigneur, y compris les princes-abbés établis à l'intérieur ou au dehors du duché, jouissant de leurs droits régaliens particuliers et n'étant pas soumis à la juridiction du duc, seront laissés libres, eux, leurs vassaux ou sujets, de professer leur foi et religion ; ils pourront jouir en paix de leurs rentes et revenus, selon le texte et le sens du recez d'Empire. »

Ulrich hésita longtemps à accepter ces conditions. Il se plaignit amèrement du Landgrave à François I^{er} ; il eût voulu, avec l'aide de la France, de Zupoli, des Vénitiens, soulever un nouveau *Bundschuh* ; les plus graves dissentiments menacèrent d'éclater entre les deux princes. Mais Philippe déclara qu'il lui serait impossible, à l'avenir, de soutenir les prétentions d'Ulrich s'il refusait de signer le traité. Il lui représenta que ses vassaux, déjà mécontents, ne consentiraient jamais à le suivre dans une entreprise très périlleuse, et que personne ne se soucierait de l'aider. La France ne cherchait que son propre intérêt ; Zupoli, à son exemple, ne pensait qu'à lui-même ; les Vénitiens, selon qu'on l'entendait dire en tous lieux, étaient rusés et faux, et le Landgrave avait résolu de ne se laisser entraîner par eux dans aucune aventure. Ulrich, ne pouvant pas davantage compter sur ses paysans ; mettre son espérance en un nouveau *Bundschuh*, eût été s'expo-

ser à être massacré par les rustres, lui et bien d'autres avec lui ¹. Contraint par la nécessité, Ulrich se résigna. Le 15 février 1535, il signa le traité de Cadan.

III

Le duché du Wurtemberg n'eut jamais de nouvelle du « sac d'argent » célébré dans la chanson populaire. Il fallut d'abord acquitter les grosses dettes contractées pendant les quinze ans qu'avait duré le bannissement d'Ulrich. Le paiement de ces dettes, joint à la restitution obligée de plus de 200.000 florins d'indemnités de guerre au Landgrave ², la construction de nouvelles forteresses, l'enrôlement de troupes et les prodigalités de la cour ducale firent peser des charges écrasantes sur le peuple. « Les pauvres gens sont accablés de taxes sans nombre, exigées avec dureté et barbarie par les agents du duc ; la détresse, la souffrance sont le pain quotidien du peuple ³. »

Les articles de religion mal définis du traité de Cadan ne tardèrent pas à faire naître des dissentiments entre Ferdinand et Ulrich. D'après la lettre de ce traité, Ferdinand soutenait qu'Ulrich s'était engagé à laisser chacun libre de suivre sa religion à l'intérieur et à l'extérieur de ses états, et se plaignait qu'au mépris de cette clause Ulrich laissât le Luthéranisme pousser de profondes racines dans le Wurtemberg, où des prédicants établis par lui et attachés aux sectes séditeuses détournaient tous les jours le peuple chrétien de la vraie foi ⁴. Le duc, l'Electeur et le Land-

¹ ROMMEL, t. II, p. 334. « Les ambassadeurs Hessois apportèrent cette réponse en toute hâte, tous bottés et éperonnés. » ROMMEL, t. I, p. 380. — Dans une lettre de Philippe à Ulrich, on lit : « Nous souhaitons beaucoup de bonheur à Votre Grâce, nous désirons qu'Elle soit éclairée par la lumière divine, afin qu'elle puisse conserver la terre conquise sans l'aide et la défense des paysans, et puissiez-vous régner en paix. » ROMMEL, t. II, p. 333.

² Aussitôt après la conquête, les deux amis eurent maille à partir au sujet du remboursement des frais de guerre. Ulrich adressait de vifs reproches au Landgrave (31 juillet 1534) : « La Hesse, » disait-il, « avait été cause de sa première expulsion en ne lui envoyant pas en temps opportun quatre cents cavaliers ; le Landgrave, sans motif, ne lui avait pas tenu parole, et n'avait rien fait pour le rétablir dans sa terre. Lorsqu'enfin Philippe s'était mis en campagne, ce n'avait été que pour obtenir la paix pour lui-même, et parce qu'il redoutait d'être attaqué dans ses propres états. Philippe lui répondit, le 3 août, qu'au su de tout le monde il avait été chassé de son duché par ses propres sujets ; que ce n'était point de peur d'une surprise mais par pure amitié pour lui qu'il l'avait soutenu ; que s'il avançait là quelque chose de contraire à la vérité, « il demandait à Dieu de le faire mourir cette nuit même, et de le livrer au diable ». etc. HEYD, t. III, p. 7-8.

³ *Das Kaiserliche Interim in Wurtemberg*, B². — Voy. VOIGT, *Briefwechsel*, p. 152.

⁴ Dépêche de Ferdinand à l'archevêque Albert de Mayence et au duc Georges de

grave, au contraire, affirmaient que l'article en question ne se rapportait nullement aux sujets et vassaux du duc, mais seulement aux princes, aux seigneurs étrangers qui s'y étaient établis, ainsi qu'aux princes-abbés placés dans les mêmes conditions. « L'Electeur de Saxe, » disait Ulrich, « m'a fait entendre par son maréchal Jean de Dolzig que, pour le maintien de la foi et pour que notre conscience demeurât sans reproche, nous avons le devoir de faire prêcher le saint évangile et d'implanter la nouvelle constitution chrétienne parmi nos sujets, sans nous croire aucunement liés par le traité ¹. »

Quoi qu'il en soit, c'était à coup sûr aller à l'encontre du traité que

Saxe, 18 août 1534, voy. SÄTTLER, t. III, p. 122-123. *App.* 17. L'ambassadeur de Charles-Quint, Jean de Weeze, ancien archevêque de Lund, mandait à l'Empereur, le 1^{er} oct. et le 12 nov. 1534 : « Ulricus dux jam contravenit pactus concordie (de Cadan) ac Lutheranismum et, ut aliqui dicunt, Zuinglii opinionem publice prædicari facit... » « Dux articulum religionem concernentem non observat, sicuti in tractatu Cadensi conventum est. » Dans LANZ, *Correspondenz*, t. II, p. 129, 133.

¹ Dépêches d'Ulrich à l'archevêque de Mayence et au duc Georges de Saxe, à l'Electeur de Saxe et au Landgrave, voy. SÄTTLER, t. III, p. 123-125. Doc. 18-20. Philippe répondit au duc le 19 nov. 1534 que le traité, en ce qui concernait la religion, ne pouvait être interprété au sens de Ferdinand, « car si ledit article comportait de telles obligations et avait un pareil sens, il eût été impossible à l'Electeur de Saxe, en sa qualité de prince évangélique, d'y souscrire et de l'accepter. Il signifiait seulement qu'Ulrich devait ne contraindre personne à embrasser le nouvel évangile, ce qui évidemment serait agir contre le traité. » SÄTTLER, t. III, p. 123-125. — Philippe écrivait le même jour à l'Electeur de Saxe : « Si le duc commettait la faute de ne pas faire publier et prêcher dans ses états l'évangile et la doctrine de Luther, ce serait vraiment une conduite honteuse de sa part, un acte anti-chrétien, et nous considérerions tous la chose de cette manière. Si le traité avait eu réellement cette signification et eût comporté de pareilles obligations, nous aurions à appréhender d'avoir été dupés, et ne pourrions jouir de la paix, car nous ne saurions comment nous diriger, pourquoi, comment il nous faudrait agir ; aussi supplions-nous Votre Grâce de vouloir bien nous communiquer sa pensée à ce sujet. Comment faut-il interpréter ce traité, car si les choses sont telles que nous le craignons, le duc Ulrich y fera d'autant plus d'opposition qu'il lui serait très difficile de l'exécuter, vu qu'il entend bien ne renier en aucune façon l'Évangile et ne point s'ôter le droit de le faire prêcher parmi les siens. » WILLE, *Religionsartikel*, p. 55. Dès le 12 nov. 1534, l'Electeur de Saxe avait écrit à Ferdinand : « Si moi ou mes conseillers avions soupçonné à Saint-Annaberg ou à Cadan que l'article sur la religion pût être interprété au sens de Ferdinand, jamais et à aucun prix je n'y aurais souscrit. » « Les termes de cet article signifient seulement que l'Évangile se doit étendre à tous les sujets du duc dans le Wurtemberg ; sans cela il eût été inutile d'ajouter des paroles comme celles-ci : « Ceux qui sont établis dans le pays, et y ont des droits régaliens particuliers et n'appartiennent pas à la Principauté pourront demeurer dans leurs sentiments. » « Si l'on eût voulu m'ordonner de laisser à tous mes sujets, nobles, bourgeois ou paysans, la liberté de rester dans leur religion, les Abbés, plus que tous les autres, eussent été impliqués dans cette clause, et il n'eût pas été besoin d'ajouter les mots que j'ai cités. » « Pendant les négociations de Cadan, on avait proposé un article en vertu duquel Ulrich se serait engagé à laisser chacun dans la conviction religieuse où il le trouverait à son arrivée ; mais cet article avait été repoussé par ses conseillers qui s'étaient même refusés de le soumettre aux Electeurs. » « Il fut donc supprimé ; on convint qu'il n'en serait pas fait mention, mais quand bien même on l'eût laissé subsister, il n'aurait jamais pu signifier que le prince de Wurtemberg n'avait pas le droit de faire prêcher chez lui la parole de Dieu d'après ma confes-

de permettre au prédicant Ambroise Blarer ¹ d'introduire dans le Haut Wurtemberg, comme une forme nouvelle de religion, le Zwinglianisme, sévèrement interdit par le traité de Cadan dans tout l'Empire. Le 12 décembre 1534, Ferdinand écrivait à l'Electeur et au Landgrave « qu'il avait appris de source certaine que le duc avait établi dans les paroisses des prédicants attachés aux sectes zwingliennes, et que ces prédicants cherchaient à faire des prosélytes parmi des seigneurs établis dans la principauté, et y jouissant de leurs droits régaliens sans appartenir au duché ² ».

Mais Ulrich prétendait que pour témoigner à Dieu sa gratitude de son heureux rétablissement, il était d'obligé en conscience d'implanter parmi son peuple la nouvelle religion en faveur de laquelle Dieu venait de se déclarer ³. Il avait d'ailleurs bien soin de répandre le bruit que le changement de culte s'effectuait à la connaissance et avec l'approbation de Ferdinand, desorte que celui-ci se vit contraint de démentir publiquement « ces propos sans fondements, ces fables imaginées à plaisir, » et d'exhorter ses vassaux d'Hohenberg à persévérer dans l'antique, véritable et chrétienne religion ⁴. Ulrich persécuta durement les Catholiques. Il ferma les couvents, chassa les moines et les religieuses de leurs monastères, et établit partout ⁵

sion et celle de mes alliés et selon le vrai sens chrétien, mais seulement qu'il ne devait contraindre personne à embrasser l'Évangile. » (SATTLER, t. III, p. 127-130, doc. 22.) La persécution du culte catholique, l'expulsion des prêtres, des moines, des religieuses, la clôture des écoles de haut et moyen enseignement, la confiscation des biens d'église, des fondations charitables, les punitions infligées à tous ceux qui refusaient d'assister au prêche, tous ces actes arbitraires les Protestants refusaient d'y voir des manières de contraindre les Catholiques à changer de religion.

¹ Le 26 juillet 1540, Ulrich réclamait l'assistance des habitants de Zurich « comme faisant partie de son Eglise ». — PFAFF, *Geschichte von Württemberg*, t. 2^a, p. 699.

² WILLE, *Religionsartikel*, p. 66. — Dans cette dépêche, il n'est pas dit qu'Ulrich ne soit pas autorisé à faire prêcher à ses sujets la doctrine de la confession d'Augsbourg. — Voy. la réponse de l'Electeur du 2 janv. 1533, dans WILLE, p. 53-57. — D'après les passages cités par BOSSERT, p. 178 (voy. p. 118, note 2; la Régence autrichienne d'Insruck, dans son interprétation du traité de Cadan, ne contestait pas au duc le droit de protestantiser ses états.

³ HEYD, t. III, p. 84. Pas un district, pas une commune ne furent consultés sur la question du changement de religion.

⁴ Dépêche de Ferdinand au comte Joachim de Zollern (10 déc. 1533). Voy. WEECH, *Kloster Herrenalb*, p. 324-325.

⁵ Au sujet de Blarer, l'agent de Bavière Hans Werner, à la vérité violent adversaire d'Ulrich, écrit le 21 janvier 1533 au chancelier Eck : « Blarer a les bonnes grâces du prince; il est du parti et de la secte zwinglienne, et s'est fixé à Tubingen; il prêche tous les jours, mais l'on ne voit accourir à son prêche aucun personnage considéré; il n'est suivi que par la populace « *populus communis* » etc. gens qui embrassent volontiers l'évangile « *meum tuum* », etc. Item, ce Blarer fait tout ce qui lui plaît, dicte ses ordres à tort et à travers, destitue çà et là prévot, chanoine, vicaire, curé, prêtre, et les expulse du pays sur l'ordre du duc Ulrich; à leur place il met des polissons vagabonds, des zwingliens et luthériens étrangers au pays, de sorte que nul ne connaît plus ses ouailles; tous ces nouveaux venus doivent avoir

des prédicants. Parlant de la façon dont les religieux étaient traités dans le Wurtemberg, Hans Werner, délégué de Bavière, écrivait le 14 janvier 1536 au chancelier Eck : « Un cri d'indignation s'élève à Augsbourg, à Ulm, ainsi que parmi toute la noblesse. Quand bien même, répète-t-on, les moines et les religieuses seraient des démons et non des hommes, le duc Ulrich n'aurait pas le droit de les traiter d'une façon aussi impie, aussi inhumaine et tyrannique. »

femme et enfant, et si par hasard il reste un prêtre dans le pays, on le contraint à prendre femme. » WILLE, *Analekten*, p. 293-294. — Le 14 février 1535, Werne écrit encore « qu'actuellement, parmi la gent zwinglienne et luthérienne, la révolte fermente comme la pâte dans la huche d'un boulanger, et que déjà le peuple des campagnes fait entendre et comprendre que bientôt il n'y aura plus ni seigneur ni autorité, ni dîme, ni taxe, ni redevance, etc., mais que tout sera libre et commun, et cela avant peu. » WILLE, p. 267. — « Les nobles de toute la province, les spirituels comme les laïques, redoutent l'attitude et la conduite de mon gracieux seigneur le duc Ulrich, car il a absolument la même tête qu'autrefois, le même caractère, féroce et brutal; il ressemble à un lion rugissant et il ne fait pas bon poser la main sur un vieux chien accoutumé à mordre. » WILLE, p. 293. — Sur les actes du duc avant son expulsion, les ambassadeurs et délégués des douze villes et bailliages du Wurtemberg, assemblés à Calw le lundi après la saint Léonard (1529), avaient jadis écrit à la Confédération : « Depuis le commencement de son règne, Ulrich, en dilapidant sa fortune, en ne s'en rapportant pour le gouvernement qu'à son propre sens, en se conduisant en prodigue imprudent, a fait peser charge sur charge sur le pays et imposé à ses sujets d'intolérables taxes. A force d'accumuler des dettes, il a réduit sa terre à la détresse. » Les Etats du Wurtemberg, dans un e convention passée avec lui à Tubingen et confirmée par l'Empereur, avaient pris à leur charge pour l'acquittement de ses dettes la somme de huit cent mille florins. Mais Ulrich, malgré cela n'a rien changé à son genre de vie, accoutumé qu'il est à ne se diriger que par ses caprices, grevant de plus en plus sa terre de redevances et de dettes écrasantes et de menant un tel train de maison que, dans l'espace de quinze ans, en dehors de tous les revenus réguliers du pays, il a jeté par les fenêtres onze cent mille florins. Et lorsqu'à ce sujet il s'est aperçu du grand mécontentement des Etats, il a fait emprisonner quelques dignes et honorables personnes d'entre les conseillers, fonctionnaires et membres des Etats qui s'étaient attiré sa méfiance pour l'avoir contredit, et il les a fait torturer d'une manière atroce et jusque-là inouïe, par exemple : l'un d'eux, étendu sur des charbons ardents, a eu les bras et les pieds brûlés, après quoi on a versé sur ses plaies de l'eau-de-vie enflammée; un autre, de crainte de la torture, s'est donné la mort; un troisième, après avoir été déshabillé quarante fois (pour subir la torture), est mort au milieu des tourments, sans confession, ni viatique. Quelques-uns, après avoir subi trente-huit fois la torture, ont été réduits à un tel désespoir qu'ils ont avoué malgré eux s'être rendus coupables de trahison, de meurtre, d'incendie et d'autres crimes; et bien qu'ensuite ils se soient rétractés, ces malheureux ont été condamnés malgré leur innocence manifeste; ils ont péri sur le bûcher ou bien ont été écartelés, ou soumis à quelqu'autre supplice. A quelques-uns, pour de simples délits de chasse, Ulrich a fait crever les yeux. Par tous ces actes il inspirait une si grande terreur aux dignes membres des Etats, qu'ils n'osaient plus faire aucune réflexion sur ses crimes et ses erreurs. Il les a ainsi amenés peu à peu à exécuter ses ordres et à le laisser faire sans le contredire dans tout ce qu'il souhaitait. Aussi lorsque les Etats ont reçu la nouvelle que peut-être le duc Ulrich, grâce à l'assistance et au concours des alliés, allait recouvrer le gouvernement du Wurtemberg, ils supplièrent avec les plus vives instances les alliés, pour l'amour de Dieu, de la justice, de tout ce qui est équitable, de vouloir bien les délivrer d'Ulrich, car plutôt que d'avoir encore à supporter son gouvernement féroce ils aimeraient mieux, disaient-ils, se refuser volontairement toute nourri-

Le gouvernement « chrétien et divin » qu'Ulrich avait promis à son peuple débuta par le pillage des églises. « La confiscation des biens ecclésiastiques, » disait-il, « est un devoir rigoureux attaché à ma charge; ce devoir intéresse ma conscience. » En aucun pays protestant on ne fit main basse sur le bien d'Eglise avec moins de scrupule. Bucer lui même se plaignait que le duc, dans sa cupidité aveugle, semblât n'avoir d'autre but que le pillage des sacristies ¹, et Myconius redoutait pour lui le châtement de Balthazar, massacré pour avoir profané les vases du temple ². Le prédicant Erhard Schnepf qui, dans le bas Wurtemberg, propageait avec zèle la doctrine de Luther, fut accusé par ses coreligionnaires d'encourager Ulrich à s'emparer des biens du clergé pour les dépenser ensuite en d'extravagantes folies. Dans une conférence religieuse qui eut lieu à Worms, ils exigèrent que Schnepf leur rendit des comptes ³. Le prédicant obtint quelque délai, mais à la grande honte et confusion de tous les Evangéliques, il ne trouva d'autre moyen de se disculper que d'échapper à ses accusateurs par la fuite ⁴.

Ulrich fit enlever des églises tous les objets précieux qu'il y put trouver; il employa même la violence pour s'emparer des biens monastiques. C'est ainsi qu'il procéda pour Alpirsbach, Herrenalb et Saint-Georges, près Villingen. A l'abbaye d'Herrenalb (octobre 1533), une trentaine de cavaliers et quatre-vingts fantassins armés de pied en cap; se présentent tout à coup comme s'ils'agissait de soutenir un combat en règle; ils déchargent leurs arquebuses devant le couvent et dans la cour du couvent, puis font main basse sur les précieux ornements d'église, monstrances en or et en argent,

ture et mourir dans leur libre détresse. KÖHLER, *Historische Münzgelustigung*, t. IX, p. 221-222.

¹ DE BUSSIÈRE, *Développement* I, p. 209.

² HEYD, t. III, p. 218, note 35. «... Nescio, si alicubi talium honorum abusum non sit, verumtamen hic magis horrenda soleo percipere... » Le 1^{er} septembre 1539, à Schnepf. — Deux cent mille florins d'or, affirmait Myconius, glissèrent, comme il l'avait appris de bonne source, des trésors de l'Eglise dans la bourse d'Ulrich, et le tout fut déplorablement gaspillé. — Le duc Christophe estimait la somme que son père avait extorquée au clergé à cent mille florins, l'évêque de Modène, Jean de Morone, à plus de 200.000 florins par an. — Voy. STRAIN, t. IV, p. 398 et suiv. LÆMMER, *Mon. Val.* p. 326. — Voy. BOSSERT, p. 142-143.

³ «... Explicet. quam scripturarum auctoritate ducem suum instruxerit ad diripiendas opes ecclesiasticas, quam ratione animum ejus induxisset, quod irrueret in sacerdotum possessiones tam ferociter. »

⁴ HEYD, t. III, p. 224, note 55. Schnepf, lui aussi, entendait bien avoir sa part du butin, et prit possession, à Stuttgart, d'un jardin de couvent; une lettre anonyme fut le même jour clouée à sa porte. On y lisait: « Ce jardin a été donné pour l'amour de Dieu au couvent. On vous souhaite la torture, la passion, les plaies, la croix et toutes les calamités imaginables, car vous venez de porter à l'Evangile un rude coup. » HEYD, t. III, p. 78-79, note. — Voy. comment Bossert s'efforce de disculper Schnepf (p. 137-138).

calices, croix, et sur tout ce que renferme la sacristie. « Ces objets bénits et consacrés à Dieu, » dit une relation du temps, « rassemblés à la hâte, abimés, bosselés, furent, comme une vile marchandise, entassés dans des sacs que les soldats chargèrent sur leur dos. L'office divin fut interdit dans le couvent, les biens confisqués, les moines forcés d'abandonner l'abbaye. Ulrich, sous prétexte que l'Abbé avait caché de grosses sommes d'argent, le fit jeter en prison, où il mourut après une longue détention (mars 1536). A Saint-Georges, la crypte fut forcée, les objets de prix emportés, les moines « congédiés ». On ne leur permit même pas d'emporter les matelas qu'à leur entrée dans la maison ils avaient apportés avec eux. Chassés en pleine campagne par un froid rigoureux, obligés de traverser un pays couvert de neige, ces malheureux se rendirent processionnellement à Rottweil ¹. Les couvents de femmes furent encore plus maltraités. Les Clarisses, par ordre d'Ulrich, subirent, pendant plus de onze ans, les visites continuelles des prédicants qui les pressaient d'embrasser « l'Évangile. » On les obligea à prêter serment au duc « comme à leur chef spirituel, ayant droit sur leurs vies et sur leurs âmes ». Tous les jours, elles étaient condamnées à entendre et à souffrir les outrages, les raileries, les sarcasmes, les paroles grossières, les quolibets, les mépris, les rires indécents des Luthériens installés dans leur couvent. Leur chapelle fut détruite; pendant onze ans, elles furent privées de la sainte messe, des sacrements, de tout livre de piété; beaucoup moururent sans pouvoir obtenir les consolations de la religion. Néanmoins, parmi tant d'épreuves et de privations, pas une ne consentit à abjurer ². Presque toutes les autres religieuses du duché restèrent également fidèles à leur vœux. « De ces femmes entêtées et aveugles, il n'y a rien à espérer, » disaient avec dépit les prédicants envoyés pour les « convertir ³ ».

« On ne saurait nier, » rapportaient au Landgrave de Hesse les délégués des villes protestantes de l'Allemagne du Sud en mai 1535, « que le duc, dans son duché, ne se comporte d'une façon brutale et criminelle; il n'écoute ni les remontrances ni les conseils, il se mêle mal à propos de religion et viole en beaucoup de

¹ (Besold) *Documenta, Albae Dom. docum.*, p. 228-233. — HEYD, t. III, p. 113-115. — VIERORDT, p. 305-306. — L'histoire du couvent d'Herrenalb est racontée en détail dans WEECH, p. 297-538. Besold, bien que converti, n'altère nulle part les documents qui lui ont été communiqués. — Voy. *Quellenberichte bei Rothenhäusler, Standhaftigkeit der altwürttembergischen Klosterfrauen im Reformationszeitalter*. Stuttgart, 1884.

² GAUDENTIUS, p. 360-362.

³ Pour plus de détails sur les traitements infligés aux religieuses, voy. BESOLD, *Documenta, Virg. sacrar. Monim.*, p. 69-313. — Voy. HEYD, t. III, p. 118 et suiv.

points la paix de Nuremberg ; une telle conduite l'expose être à une seconde fois expulsé¹. » « Personne n'est pour Ulrich, personne ne lui est dévoué, » mandaient dix ans plus tard les délégués d'Esslingen avec lesquels Ulrich était en contestation ; « tout le monde lui jette la pierre, et il nous semble que le temps de son expulsion et de sa ruine approche. Dieu veuille que nous ne nous trompions pas² ! »

Comme la plupart des princes de son temps, Ulrich n'était occupé que de plaisir et de chasses³. « Les biens du clergé, les richesses énormes qu'il s'est appropriés par la violence n'ont été d'aucune utilité pour le pays, tout a passé en orgies, en bombances, tout a été englouti⁴. » D'année en année, ses dettes grandissaient, et montèrent enfin jusqu'à vingt-cinq ou trente millions de marcs, d'après la valeur actuelle de l'argent⁵.

L'abandon des anciens règlements et de la discipline ecclésiastique eut pour résultat, dans le Wurtemberg comme partout ailleurs, la croissante dépravation des mœurs.

Le duc avait imposé à son peuple la doctrine et le culte protestants ; il avait sévèrement puni les rebelles⁶, mais, en dépit de ses efforts, les prédicants qui affluaient de tous côtés, ou qu'il appelait lui-même dans son duché, étaient pour la plupart mal accueillis par la population. Georges Distel, prédicant suisse, venu pour exercer à Entringen les fonctions pastorales, se plaignait des résistances qu'il rencontrait de tous côtés. « On me crible d'injures, et il en est ainsi de presque tous mes confrères⁷, » écrit-il. « Beaucoup de prédicateurs

¹ KEIM, *Ulm*, p. 319.

² HEYD, t. III, p. 313.

³ « Princeps vehementer ab omni lectione abhorret, » écrivait A. Blarer à Bullinger le 25 mars 1545 : « Nihil aliud quam venatur aliaque id genus, digna principe scilicet, agit. » HEYD, t. III, p. 182. — Calvin, comme nous le verrons plus tard, jugeait tout aussi sévèrement Ulrich.

⁴ *Das kaiserliche Interim in Wurttemberg*, B³.

⁵ Les dettes d'Ulrich, à sa mort (1530), se montaient en tout à 1.600.000 florins, ce qui nécessitait la levée annuelle d'un impôt de 80.000 florins. — KUGLER, t. I, p. 291. — Sur la misère croissante du Wurtemberg à dater de la mort d'Ulrich, nous donnerons des détails plus amples dans notre septième volume.

⁶ A Stuttgart, au printemps de 1536, le crieur public annonçait sur la place du marché : « Il y a obligation pour tous de fréquenter le prêche protestant tous les dimanches et jours de fête au moins une fois le jour, sous peine de 10 schillings d'amende pour la première contravention, et pour la seconde, d'un florin, et ainsi de suite, ou bien pour chaque florin quatre jours et quatre nuits de cachot, au pain et à l'eau. » Ceux qui assistaient à la messe en d'autres localités étaient passibles des mêmes peines. — HEYD, t. III, p. 176. Cependant, en 1537 et 1538, les magistrats de Stuttgart et de Calw étaient encore en grande partie catholiques. — SCHUNERER, *Erläuterungen*, p. 176. Dans la prévôté de Tubingue, sur 19 curés, sept passèrent à la nouvelle religion. Ces sept transfuges étaient, du reste, gens d'assez mince capacité. — HEYD, t. III, p. 89, note.

HEYD, t. III, p. 89.

de la parole, ainsi que leurs femmes, » écrivait Myconius en 1539, « sont cause, par leur conduite scandaleuse, des exécrables mœurs actuelles. Chez nous les blasphèmes, l'ivrognerie, l'impudicité n'ont plus de bornes¹. » Trente ans plus tard, un ténioin très digne de foi, le célèbre théologien Jacques André, prévôt de Tubingue et chancelier de l'Université, décrivait ainsi l'état moral du Wurtemberg : « Quant à l'amélioration des mœurs que la prédication évangélique aurait dû produire, on n'en voit nulle trace. On mène une vie absolument bestiale, épicurienne et grossière. On fait ripaille, on s'enivre, on est avare, on blasphème, on est tout bouffi de présomption et d'orgueil. La plupart de nos gens répètent : « Ne nous avez-vous pas enseigné que nous ne pouvions espérer le salut que par notre foi en Jésus-Christ et que sa mort a payé pour nos crimes ? Laissez-nous donc en paix, et ne nous parlez pas de bonnes œuvres, puisque nous pouvons aller au ciel rien qu'en espérant dans le Christ ! » Et afin que tout le monde soit bien convaincu qu'ils n'appartiennent pas au papisme et ne se confient point en leurs propres mérites, ils ne pratiquent aucune bonne œuvre. Au lieu de jeûner, ils se livrent à la bonne chère, ils sont saouls toute la journée ; au lieu de faire l'aumône, ils jurent et blasphèment le nom de Dieu, et si horriblement qu'ils semblent vouloir renchérir sur les Turcs. Et tout cela passe pour évangélique ! » « En même temps, ces pauvres gens se persuadent qu'ils ont au cœur une foi robuste ; ils répètent que leur Dieu est plein de miséricorde, et qu'ils sont bien meilleurs que les papistes superstitieux. La passion pour la bonne chère et le funeste vice de l'ivrognerie vont toujours en croissant. » « Nos bien-aimés ancêtres, au temps du papisme, comme les vieillards me l'ont dit et si souvent raconté, se gardaient bien de faire travailler les ivrognes et les mauvais garnements, ils les fuyaient, ils les évitaient, au contraire, et pourtant, la lumière de l'Évangile ne les avait pas encore pleinement éclairés. Mais aujourd'hui, chez nous, l'ivrognerie ne passe plus pour un vice honteux, ni chez les grands ni chez les personnes

¹ « ... Inde populus agit tam petulanter ac impie, ut nec blasphemis, nec licentia bibendi, libidinandi et fecociendi modus positus sit. » — Voy. HEYD, t. III, p. 89, note. En 1539, les fonctionnaires ecclésiastiques et laïques de Tubingue, ainsi que les professeurs de l'Université, organisèrent une fête le mercredi des cendres à l'Hôtel-de-Ville, « dans le dessein exprès de faire gras, de boire, de sauter et de danser ». Défense fut faite aux citoyens d'observer le jeûne. « A l'Université, il était de mode de s'enivrer. » De l'automne 1540 jusqu'au carême de 1541, 400 personnes, à Tubingue, moururent d'excès de boisson. — SATTler, t. III, Doc. 148. — SCHNORRER, *Erläuterungen*, p. 178. — Volz, *Württemberg Jabrbücher*, 1832, p. 179. — HORAWITZ, p. 31. Sur l'Université de Tubingue au seizième siècle, voy. notre brochure : « *Aus dem deutschen Universitätsleben des sechszehnten Jahrhunderts.* » Francfort, 1886, p. 25-31.

d'une moindre condition, et ceux qui, par leurs bons exemples et avec une juste sévérité, devraient travailler à la détruire, sont ceux-là mêmes qui s'y livrent avec le plus de passion. De plus, l'horrible vice du blasphème est commun aux grands aux bourgeois, aux femmes, aux hommes, aux jeunes, aux vieux, même aux petits enfants qui ne peuvent encore bien s'exprimer ; certes, les jurons qu'on entend maintenant étaient inconnus à nos pères ! Autrefois, lorsque quelqu'un se laissait aller à ce vice, quoique d'une manière bien modérée, on le mettait au cachot, à la torture. » André voyait l'avenir sous de sombres couleurs : « Nous sommes malheureusement tombés si bas que, pour notre malheur, nous serons tous bons prophètes. Là où deux ou trois personnes sont réunies et se lamentent sur l'état actuel de ce monde, et surtout sur l'état déplorable de notre Allemagne, aussitôt le trio répète : Cela ne peut durer longtemps ! une catastrophe va se produire, la chose ne peut manquer, notre état ne peut empirer : il n'y a plus de crainte de Dieu, peu ou point de loyauté, d'honneur. L'iniquité a pris le dessus, et il faut de toute nécessité que le châtement de Dieu nous atteigne, nous n'avons rien d'autre à attendre ! ! »

¹ *Erinnerung nach dem Lauf der Pläneten gestellt* (Tubingue, 1568), p. 22, 49, 140, 146, 181, 191, 202. — *Dreizehn Predigten vom Türken* (Tubingen, 1569), p. 106 et suiv. — Voy. DÖLLINGER, *Reformation*, t. II, p. 375-378.

CHAPITRE VI

ALLEMANDS-FRANÇAIS, FRANÇAIS-TURCS CONJURÉS CONTRE L'EMPEREUR
ET L'EMPIRE (1534-1537).

I

François 1^{er}, le sultan, les ducs de Bavière, étaient également mécontents de la paix de Cadan.

Malgré l'article du traité de Bar-le-Duc, stipulant « qu'aucun des alliés, sans l'assentiment des autres, ne pourrait se rapprocher de l'ennemi commun », Philippe avait signé ce traité sans en avertir le roi de France, qui souhaitait vivement voir se continuer la guerre contre les pays héréditaires de Ferdinand, et pressait le chef de corsaires, Chérédin, et le voïvode, Zapoli, de commencer la campagne. Au mois d'août 1534, Philippe exposa longuement à François 1^{er} les motifs de sa conduite : « Je ne puis assez dire à Votre Majesté avec quelles instances, quelle force, les princes, les Electeurs du Saint-Empire m'ont déconseillé cette campagne, dont le plan était déjà arrêté dans mon esprit. Nous étions environnés de tant d'intrigues que jamais nous n'eussions pu conserver la paix dans nos propres territoires, si nous nous étions mêlés des affaires des autres, et si nous avions abandonné, pour une expédition lointaine, nos états et nos sujets; c'eût été nous mettre, à la fois, sur les bras l'Empereur, la maison de Bourgogne, la ligue d'Italie et un fort grand nombre de princes et de souverains, ce qui nous aurait forcés, outre le danger d'entreprendre une guerre périlleuse, d'entretenir encore pendant notre absence une armée considérable pour la défense de notre patrie. Or cela n'eût été possible qu'à la condition d'être soutenus par d'importants secours. Nous avons espéré que la Saxe et la Bavière se joindraient à nous, mais elles ont allégué quantité de prétextes pour ne nous point venir en aide, et nous ont durement reproché que, non contents des succès obtenus, nous voulions encore

pousser plus avant nos conquêtes, ce qui, à leur sens, serait leur faire grand tort ¹. »

François I^{er} « ne parlait du Landgrave et de ses alliés qu'avec le plus profond dédain » ; à sa cour, on ne leur épargnait pas les épigrammes. « Les princes allemands, » disait-on, « ont trompé le roi pour obtenir son argent ; ils ont conquis un pays avec l'or de l'étranger. » Ces paroles furent rapportées à la cour de Zapoli par un ambassadeur français, en présence de beaucoup de magnats de Hongrie et du chargé d'affaires des ducs de Bavière, Weinmeister. Celui-ci, saisi d'effroi, se hâta de les rapporter à ses maîtres, ajoutant, pour les rassurer, que Zapoli avait pris aussitôt la défense des ducs, et avait dit à l'ambassadeur français : « Si la Hesse a traité avec Ferdinand, ce n'est pas la faute de la Bavière, car les ducs prennent toujours le chemin le plus droit, et j'ai plus de confiance en eux qu'en n'importe quel souverain ou prince de la Chrétienté. » « A quoi je me suis empressé d'ajouter, » écrit Weinmeister, « que je me tenais pour très assuré que le roi de France serait parfaitement satisfait de Vos Grâces dès que ses ambassadeurs auraient eu le loisir de s'entretenir avec elles ². »

« Le sultan, » à en croire l'agent de Zapoli, Isidore de Zegliaso, « était tout aussi mécontent de Philippe de Hesse et des ducs que pouvait l'être François I^{er} ; il se plaignait qu'en dépit de tout ce qu'on avait été en droit d'espérer après la conquête du Wurtemberg, les alliés n'eussent pas même songé à marcher contre l'Autriche ³. »

Les ducs de Bavière, de leur côté, en voulaient à Zapoli de son inaction. « Le Wurtemberg ayant été si heureusement conquis, » lui écrivaient-ils le 30 mai 1534, « c'eût été pour vous le vrai moment d'attaquer Ferdinand ⁴. » La paix de Cadan étant, à leur extrême déplaisir, un fait accompli, et la Saxe et la Hesse ayant reconnu l'élection de Ferdinand, il leur devenait impossible de garder plus longtemps vis-à-vis de ce dernier une attitude hostile. Aussi, cédant aux instances réitérées de l'Empereur, s'étaient-ils résignés à se rapprocher du roi de Hongrie « à des conditions honorables ».

Mais c'est ici qu'allait être mise en pleine lumière « la loyauté bavaroise. »

Pendant que s'ouvraient à Linz les préliminaires de la paix, conduits, du côté de la Bavière, par Eck et le conseiller politique le plus intime du duc Louis, Hans Weissenfelder, ce dernier mandait à son

¹ Voy. ROMMEL, t. III, p. 61-66.

² Voy. MUFFAT, p. 461-470.

³ BUCHHOLTZ, t. IV, p. 272-273.

⁴ MUFFAT, p. 363.

maître ce que lui et Eck avaient cru pouvoir conclure des propos tenus par l'archevêque de Lund, délégué de l'Empereur : Charles songeait à porter la guerre en France, et Ferdinand était décidé, coûte que coûte, à défendre ses droits en Hongrie ; dès lors, les princes d'Autriche étaient naturellement très désireux de s'entendre avec les ducs, afin que ceux-ci s'abstinssent de toute alliance soit avec la France soit avec la Hongrie. Eck et Weissenfelder étaient d'avis d'informer le roi de France de tout ce qui se passait à Linz ; toute méfiance devait lui être ôtée, et il importait de lui persuader que le moment de tenter un coup décisif était venu. Zapoli aussi devait être averti, mais dans le plus grand mystère, « car Vos Grâces peuvent imaginer la belle figure que nous ferions si l'on venait à avoir connaissance de nos projets ¹ ». Philippe de Hesse, malgré le traité de Cadan, désirait aussi vivement voir entretenue la bonne volonté de la France et de la Hongrie ; il promettait d'examiner les offres de Zapoli, et d'en conférer avec la Bavière ².

Et malgré tous ces pourparlers, le 11 septembre 1534, un traité unissait l'Autriche et la Bavière. D'après ce traité, la paix allait unir les deux pays, et le mariage du prince de Bavière, Albert, avec l'une des filles de Ferdinand devait en être le gage. Les ducs reconnaissaient l'élection de Ferdinand, ce qui ne les empêchait point de comploter avec la Hesse, et de soulever secrètement les populations contre Charles-Quint et contre son frère.

Peu de jours après la signature de la paix de Linz, Eck écrivait au Landgrave : « Dans le cas où Votre Grâce aurait quelque envie, en dépit de tous les traités, de conserver une bonne perspective pour l'avenir et désirerait ne pas renoncer au secours et à l'appui de l'étranger, je pourrais disposer mes gracieux seigneurs à s'entendre en toute confiance et dans le plus grand secret avec Votre Grâce, par le canal de conseillers sûrs et discrets ³. » Les ducs, de leur côté (25 septembre), informaient François I^{er} qu'ils faisaient tous leurs efforts pour conclure avec le Landgrave et d'autres princes allemands une ligue avantageuse pour la couronne de France ⁴. Trois mois après, le jour de Noël, ils renouvelaient leurs offres, assurant le roi que si le Landgrave et Ulrich de Wurtemberg pouvaient obtenir de l'argent des Turcs ou de quelque autre puissance, ils étaient tout disposés à commencer la guerre contre Ferdinand. Ils pressaient François I^{er} de favoriser cette entreprise ⁵. Georges Franck,

¹ MUFFAT, p. 393-394.

² MUFFAT, p. 395.

³ Lettre du 22 au 25 sept. 1534, dans MUFFAT, p. 413-414.

⁴ Voy. STUMPF, p. 167.

⁵ STUMPF, p. 167.

capitaine bavarois qui faisait en Allemagne des levées pour la France, se chargea de faire parvenir aux ducs la réponse du roi. Elle était telle qu'ils la pouvaient désirer. François désirait de tout son cœur entrer dans la ligue des princes allemands; il en voulait être le protecteur, et tiendrait à sa disposition, aux frontières de son royaume, mille hommes de pied. Il proposait d'avancer l'argent nécessaire; il insistait pour que ses offres fussent acceptées, assurant qu'elles rapporteraient à la Bavière plus de cent mille couronnes. Si l'on parvenait à empêcher le mariage du duc Albert, il s'engageait à donner à ce prince la plus jeune de ses filles en mariage. Il serait bon, ajoutait-il, d'exclure pour le moment Nuremberg de la ligue; il saurait si bien mener les choses qu'elle se verrait forcée de payer quatre cent mille florins de contributions et néanmoins entrerait dans la ligue par la suite. Du reste, François assurait qu'il n'aurait de repos que le jour où le duc Guillaume serait élu roi des Romains. Levant la main droite, il avait dit : « Je n'ai jamais rencontré dans tout le cours de ma vie de princes plus fidèles à leurs engagements ni plus dignes de foi que les deux frères de Bavière. Aussi suis-je prêt à exposer pour leurs intérêts mon âme et ma vie ¹. »

Comme lui, Zapoli était tout disposé à exposer « son âme et sa vie » pour les ducs. Malheureusement, mandaient les princes de Bavière au voïvode, la Saxe et la Hesse s'étaient rapprochées de Ferdinand et avaient abandonné la Bavière ². Eux aussi avaient conclu un traité avec l'Autriche, mais à des conditions « merveilleusement avantageuses et honorables, » de sorte qu'ils n'étaient gênés en rien pour rester en bonne intelligence avec Zapoli et autres seigneurs et amis, sur l'appui desquels ils pouvaient toujours compter. Ils se proposaient, par l'entremise de Philippe de Hesse, de s'entendre avec les autres alliés, ce qui, par la suite, pourrait être très utile au voïvode ³. Philippe ne refusa pas de s'allier avec Zapoli (octobre 1534), mais il fit part à celui-ci de son étonnement en apprenant l'armistice qu'il venait de conclure avec Ferdinand ⁴. En janvier 1535, les ducs se déclarèrent prêts à fournir à Zapoli des troupes contre le roi de Hongrie ⁵. Zapoli leur

¹ STUMPF, p. 167-169.

² Voy. la dépêche des ducs à Weinmeister, dans MUFFAT, p. 435.

³ Dépêche du 25 sept. 1534, MUFFAT, p. 414-415.

⁴ Dépêche de Gaspard Winzerer, agent de Zapoli, entré en pourparlers avec Philippe à Hersfeld le 16 octobre 1534. Voy. MUFFAT, p. 420. Philippe chargea ce délégué d'un message secret pour le duc Louis de Bavière, p. 418-419.

⁵ Dépêche des ducs à Georges Weinmester, 25 janv. 1535. Voy. la lettre de ce dernier datée du 20 février, dans MUFFAT, p. 434-439. — Eck vivait dans la perpétuelle anxiété de voir Ferdinand informé de ses « intrigues et pratiques secrètes », tremblant qu'il ne les révélât à l'Empereur et aux membres des États. Voy. les lettres de Eck datées de septembre 1534 et de janvier 1536, dans MUFFAT, p. 483

fit savoir, en février, que quarante mille soldats turcs venaient d'être mis à sa disposition et que, si les ducs et leurs alliés avaient toujours l'intention de se porter contre Ferdinand, lui, de son côté, marcherait avec toutes ses forces sur l'Autriche, la Moravie et la Silésie. Si Ferdinand mettait le siège devant Bude, Zapoli laisserait à Pesth les armées turques de terre et de mer; l'armée autrichienne en serait nuit et jour harassée et, pendant ce temps, à la tête de ses propres troupes, il marcherait vers les pays héréditaires de Ferdinand en ravageant tout sur son passage ¹.

Lorsque, le mois suivant, le Pape, par l'entremise d'un légat, fit supplier Zapoli de se réconcilier avec Ferdinand, pour que, la paix unissant tous les princes chrétiens, le concile pût enfin se réunir ², le voïvode écrivit aux ducs qu'en présence d'une telle requête il s'était vu forcé d'envoyer un ambassadeur à Vienne, où le légat allait se rendre ³. Néanmoins, ni alors ni l'année suivante, Zapoli n'eut jamais sérieusement la pensée de conclure la paix et, malgré les négociations de ses délégués avec le Pape et l'Empereur, il resta décidé (comme il le fit savoir sous le sceau du plus profond secret aux ducs, à leur très grande consolation), à attaquer le plus tôt possible Ferdinand. Il fit savoir à François I^{er} que, s'il voulait lui accorder cinq mille hommes de pied ou des subsides équivalents, il repousserait sans hésitation toute proposition de paix. Le chargé d'affaires de la Bavière, Weinmeister, mandant toutes ces nouvelles aux ducs, ajoutait : « Le Turc fait de grands préparatifs, et se dispose à marcher sur Naples, la Sicile et la Moldavie ⁴. »

II

Après la conquête du Wurtemberg, François I^{er}, voyant qu'il ne parvenait pas à décider ses alliés allemands à attaquer Ferdinand, répandit ses agents en Allemagne dans les derniers mois de 1534, et leur recommanda d'y soulever partout le peuple contre l'Empereur, d'exciter contre lui les ressentiments des Protestants, et de leur persuader que Charles-Quint voulait les ramener de force à l'an-

433. Plus tard, au milieu d'un banquet, les complots de la Bavière furent découverts à l'archevêque de Lund par un prévôt de Bude. Voy. la lettre de C. Lochmair (27 novembre 1538), dans MUFFAT, p. 433.

¹ Lettre de Georges Weinmeister du 20 février 1535. Voy. MUFFAT, p. 437-439.

² Weinmeister aux ducs, 1^{er} avril 1535. — Voy. MUFFAT, p. 440.

³ MUFFAT, p. 456.

⁴ Weinmeister, 19 mars 1536, dans MUFFAT, p. 493-494.

cienne religion et châtier sévèrement leur apostasie. « Le roi mon maître, » disait l'un d'eux au conseil de Memmingen, « ne peut tolérer la tyrannie dont vous êtes victimes ; il désire s'allier aux cités allemandes, et serait disposé à les soutenir dans leur résistance¹. » François levait des troupes en Allemagne, se servant surtout en cette affaire du comte Guillaume de Fürstenberg, auquel il faisait parvenir de grosses sommes d'argent². En même temps, il réclamait le secours des Turcs et les pressait d'envahir l'Empire par terre et par mer. « Personne plus que le roi de France, » écrivait au sultan le roi « très chrétien » (février 1535), « n'est en position de nuire à l'Empereur ; ses états sont florissants, ses armées considérables, ses places fortes nombreuses ; il peut compter sur l'appui des rois d'Angleterre, d'Ecosse, de Danemark, sur les Suisses, le duc de Gueldre et beaucoup d'autres princes allemands, mais surtout sur son ami Ulrich de Wurtemberg, qu'il a récemment réintégré dans son duché et dont les états lui fournissent les meilleures troupes de l'Allemagne. Dans le duché de Gueldre, il fait déjà enrôler des soldats³. » François traça pour le sultan tout un plan de campagne, au moyen duquel il pourrait « frapper l'Empereur au cœur⁴ ». Les Suisses lui avaient aussi promis aide et assistance⁵, et le duc Ulrich avait mis tout son peuple en état de se bien défendre⁵. Philippe de Hesse, de son côté, écrivait à François I^{er} que son intention, en dépit du traité de Cadan, était de continuer avec lui « les bons et loyaux

¹ Voy. ces lettres dans LANZ, *Correspondenz*, t. II, p. 144, 152.

² Voy. la dépêche de l'archevêque de Lund (16 décembre 1534), dans LANZ, *Correspondenz*, t. II, p. 155-156. — « Majestas vestra, » écrit l'archevêque à l'Empereur, « Germanorum militum consuetudinem optime novit, eo se divertere absque ullo respectu et ratione, ubi primum pecunia datur. » Sur la vie privée du comte Guillaume de Fürstenberg, « qui fut en son temps un merveilleux satyre, la chronique de Zimmer (t. III, p. 416) rapporte des choses extrêmement scandaleuses. « Les services qu'il rendit à François I^{er} dans sa lutte contre l'Empereur, y est-il dit (t. III, p. 418, lui rapportèrent 100.000 couronnes, mais il eut la même aventure que tant de princes allemands-français, lesquels ont péri de male mort, ou dont la fortune s'en est allée en fumée et n'est point parvenue aux légitimes héritiers. » « Pour beaucoup d'Allemands, ce que le connétable de Montmorency disait jadis en parlant d'eux s'est réalisé : En dépit de certaines et particulières bonnes qualités, le meilleur allemand peut toujours être séduit et gagné par de l'argent. » (Voy. t. III, p. 427.)

³ Instruction du sieur de la Forest, allant en ambassade devers le Grand Seigneur, Paris, le 11 février 1534 (c'est-à-dire 1535), dans CHARRIÈRE, t. I, p. 260-262.

⁴ En allant en Hongrie, le sultan risquait de déterminer les Allemands à s'unir à l'Empereur pour le combattre, aussi devait-il plutôt se diriger vers Naples, la Sicile, la Sardaigne et l'Espagne : « Ce sera le toucher au vif, et entreprinse aysée à mettre à chef, attendu mesmement que les Allemans ne se mouveront pour le péril de l'Italie, comme l'on scait et veoit par l'expérience. » Voy. CHARRIÈRE, t. I, p. 262, à la fin de l'Instruction. Voir la note précédente.

⁵ Voy. LANZ, *Correspondenz*, t. II, p. 150.

⁶ LANZ, t. II, p. 143-144, 147, 150.

rapports du passé ». « Nous ne pouvons céler à Votre Majesté qu'hier et d'autres fois nous sont venues nouvelles *que nous pouvons vous assurer d'avoir une partie des gens de guerre* de tous les meilleurs capitaines qu'eut jamais l'Empereur, dont il s'est aidé à l'encontre de votre dite Majesté, tellement que grâce à Dieu on en doit bien espérer ¹. » Marino Giustiniano, ambassadeur de Venise à la cour de France, écrivait à son gouvernement, que François 1^{er}, comme on l'entendait dire de tous côtés, attendait du Wurtemberg et de la Hesse environ seize mille lansquenets. L'ambassadeur exprime sa surprise de voir le roi, en dépit de tant de protestations d'amitié, intriguer avec les princes allemands. « Car ces princes, » ajoute-t-il (Ulrich et Philippe), « sont au fond de fort vilains personnages, et ce n'est que grâce à la France qu'ils se maintiennent en rang et réputation ². »

François était aussi d'intelligence avec Chérédin, surnommé Barberousse, le fameux chef de corsaires établi à Alger, et proclamé par Soliman « calife de Rome et dominateur de la mer ». Excité et soutenu par la France, Barberousse, en 1534, s'était emparé de Tunis, après avoir ravagé les côtes d'Italie ³. En septembre, les ducs de Bavière apprirent par Weinmeister, leur chargé d'affaires en Hongrie, qu'un ambassadeur ture s'était présenté à la cour de Zapoli pour lui apprendre que Barberousse avait fait éprouver une grande défaite sur mer à Sa Majesté Impériale, et que soixante-cinq galères remplies de prisonniers chrétiens avaient été dirigées sur Constantinople. L'ambassadeur ture avait ordonné à Zapoli de témoigner sa satisfaction d'un si heureux événement, et celui-ci avait été forcé de célébrer par des feux de joie la captivité de milliers de chrétiens ⁴.

L'Empereur, pressé de tous côtés par ses ennemis, pénétré de douleur à la pensée de tant de malheureuses populations accablées par le fléau de la guerre, ne négligeait rien pour incliner François à la paix et le décider à renoncer à ses alliances avec les

¹ CAPEFIGUE, *Hist. de la Réforme*, t. I, p. 157. Au vice-chancelier Naves Philippe affirmait au contraire qu'il était faux qu'il eût amené au roi de France des lansquenets; que le contraire seul était vrai, et qu'il avait empêché, autant qu'il l'avait pu, que personne, en traversant ses états, allât s'offrir à servir ledit roi! — LANZ, *Staatspapiere*, p. 236.

² ALBERI, vol. I, p. 160-180. « Vittenbergh e langravio d'Assia, li quali in effetto sono mali nomini, e temono di Cesare per le molte querele avute e che potriano avere, non ponno fare, che semper non aderiscano al re di Francia, come quello che li mantiene in stato e reputatione. »

³ Voy. CHARRIÈRE, t. I, p. 246-250. L'Empereur mandait le 29 août 1534 au comte Henri de Nassau qu'il avait reçu de divers côtés la nouvelle certaine que l'armée de Barberousse « estait venue à la poursuite, considération et faveur du dit roy de France, et à la sollicitation d'ung ambassadeur qu'il avait expressément devers le Turc... par quoy pouvez entendre tant plus, si j'ai occasion de me ressentir du dit s'roy ». Dans WEISS, t. II, p. 170-171.

⁴ Voy. MUFFAT, p. 476-478.

princes allemands et avec le sultan, « l'ennemi héréditaire du nom chrétien ». Il lui fit représenter par ses ambassadeurs que ses alliances avec Ulrich et Philippe allaient à l'encontre des traités; qu'il n'avait, en aucune façon, le droit de conspirer contre lui, avec les princes d'Allemagne et de fomenter la guerre civile dans l'Empire; que son alliance avec Chérédin était indigne d'un roi chrétien, et qu'il ferait bien mieux d'unir sa flotte à la sienne et de l'aider à repousser les armées dévastatrices des barbares. Malgré les torts du roi de France, il se déclarait tout disposé à conclure avec lui une étroite alliance. Le roi n'avait qu'à s'ouvrir à lui en toute confiance et sincérité sur la manière d'amener à bien un si désirable projet. En tout ce qui ne porterait pas atteinte à son honneur, il se montrerait conciliant. Il proposait un double mariage entre ses enfants et ceux du roi, offrant à François pour le duc d'Orléans, son fils, une pension de soixante mille thalers, prélevée sur les revenus du duché de Milan. Quant à ce duché, l'Empereur, dans l'instruction remise à son ambassadeur le comte Henri de Nassau, déclarait ne le pouvoir céder, François n'y ayant aucun titre, ni par sa naissance ni par droit féodal. Y renoncer serait annuler les traités de Madrid et de Cambrai et compromettre la sécurité de l'Italie aussi bien que la paix générale. D'ailleurs, l'intérêt de tous exigeait que le duché n'appartint ni à la France, ni à l'Autriche¹.

Mais François, décidé à exploiter à son profit l'effroi inspiré par l'invasion turque et les ressentiments de ses alliés d'Allemagne, revendiqua, au mois d'août 1534, non seulement Milan (en échange d'un revenu annuel de vingt à vingt-cinq mille thalers qu'il offrait de servir à François Sforze), mais encore Gênes et Asti². Néanmoins, « pour prouver son extrême modération, » dit-il à l'ambassadeur de Charles-Quint, et comme « dernière réponse et résolution », il se déclarerait satisfait, pourvu que l'Empereur lui cédât immédiatement le marquisat de Montferrat, les villes d'Alexandrie, de Gênes et d'Asti et autres places fortes, lui garantit la paix, et promit qu'aussitôt la mort de Sforze le duché de Milan lui serait

¹ Voy. ces documents dans WEISS, t. II, p. 107, 109, 118, 122, 137-157. RAUMER, *Briefve aus Paris*, t. I, p. 261-264.

² Le 4 sept. 1534, l'Empereur écrivait au comte de Nassau : « Maintenant le roy retourne déjà à conjoindre la seigneurie de Gennes avec Milan et Ast, de laquelle il n'a jamais fait semblant ne mention quelconque... il est tout évident, que par raison, honnesteté, équité et bonne conscience ne luy en puis satisfaire. » Voy. WEISS, t. II, p. 182, 183. Voy. les articles de l'ambassadeur français de Vely, p. 191-194. Dans un mémoire envoyé par Granvelle on lit : « Il persiste d'avoir ledit Gennes, dont il n'avait jamais fait semblant jusques à la venue dudit Barbarossa, que convient aux propos que icelluy Barbarossa en a tenu et ce que l'on a sceu du coust. l de Constantinoble, » p. 212.

restitué¹. Mais en réalité il était si peu disposé à renoncer à l'alliance turque qu'il avouait un jour à Clément VII avoir plus envie de provoquer une nouvelle invasion musulmane que de la repousser².

III

Pour détruire les nids de pirates des côtes africaines, continuel effroi de l'Europe, pour consoler tant de chrétiens trainés en esclavage « comme un vil bétail », l'Empereur, en juin 1533, résolut d'aller lui-même, avec une flotte considérable, disperser ces bandes de corsaires. Son entreprise fut couronnée de succès ; il réussit à s'emparer du fort de la Goulette. On trouva parmi les pièces d'artillerie abandonnées par l'ennemi plusieurs canons marqués aux lys de France. Tunis tomba au pouvoir de Charles-Quint, fut restitué à son légitime souverain Muley Hassan, et devint fief de la couronne d'Espagne. Dix-huit à vingt mille esclaves recouvrèrent leur liberté. Charles-Quint, à ce moment de sa vie, connut « des jours de triomphe et des joies sans mélange ». Et pourtant c'est alors que, pour la première fois, se fit jour en son âme la pensée de renoncer à toute la gloire de ce monde pour aller s'ensevelir dans un cloître³.

Il écrivait, le 16 août, à son ambassadeur à la cour de France : « Nous allons rétablir l'ordre et la paix dans nos royaumes de Sicile et de Naples, car nous voulons mettre notre puissance au service de Dieu, pour le triomphe de notre sainte foi et le repos de la république chrétienne, buts que nous avons constamment poursuivis et qui ont été les véritables motifs de la présente campagne⁴. » Après le brillant succès de Tunis, l'Empereur, l'été suivant, se proposait d'attaquer Alger, puis, si la chose était possible, il voulait aller tenter en personne la conquête de Constantinople, afin de délivrer à jamais la Chrétienté du joug des Infidèles.

¹ *Finale response et resolution* du roi du 20 au 24 octobre 1531, dans, WEISS t. II, p. 205. — Granvelle, dans l'un de ses rapports (p. 206 221), démontre très bien quelles conséquences auraient eues pour l'Allemagne, l'Italie et la liberté du Saint-Siège les exigences exagérées du roi. François I^{er} se vantait « d'être en son royaume entièrement libre, et du tout en tout à son appétit obey ». WEISS, t. II, p. 211.

² Voy. RANKE, t. IV, p. 9-10.

³ Voy. MIGNET, pièces justificatives, p. 6-7.

⁴ Voy. LANZ, *Correspondenz*, t. II, p. 201.

A ce moment, François I^{er} reprit son rôle de « mauvais génie ». Le duc Sforze étant mort, Charles, sur la proposition de la reine Éléonore de France, se montra disposé à donner l'investiture du duché de Milan au troisième fils du roi, le duc d'Angoulême. Par là, il espérait satisfaire François I^{er} et obtenir son concours pour la guerre contre les Turcs, la convocation du Concile, l'exécution de ses décrets et le rétablissement de l'unité catholique ¹. Mais François exigea que le Milanais fût remis à son second fils, le duc d'Orléans, et qu'aussitôt, et pour toute sa vie, l'usufruit lui en fût abandonné. En même temps, il élevait des prétentions sur le Piémont et la Savoie, ces clefs de l'Italie. Pendant qu'il faisait solennellement assurer à l'Empereur que rien ne serait tenté contre la Savoie ², il envahissait Turin en pleine paix, à l'improviste, attirant à son parti les princes et les villes d'Italie, enrôlant sans cesse des troupes en Allemagne et dans la péninsule. Les ducs de Bavière eux-mêmes ne se faisaient point scrupule de le laisser lever des soldats dans leurs états ³; et tout cela n'empêchait point le roi de dénoncer partout l'Empereur et son frère comme les ennemis irréciliables de la paix.

« Le roi de France, » écrivait Charles-Quint, « cherche à persuader au Pape et aux cardinaux que moi et mon frère, poursuivant égoïstement nos vues ambitieuses, sommes les seuls auteurs de tous les maux qui accablent la Chrétienté. Il nous rend responsables des dissensions religieuses comme du péril turc; il prétend que nous aimons la guerre avec passion et ne voulons à aucun prix entendre parler de paix. On répète sans cesse que je rêve d'asservir le monde entier, quoique tous mes actes, dans le passé comme dans le présent, démentent aux yeux de tous un pareil dessein ⁴. Je crois de mon devoir de me justifier ⁵. »

¹ WEISS, t. II, p. 395.

² « ... Promit très expressément sur sa foy et sur son honneur, disant avoir charge ainsi le faire, que ledit s^r roy son maistre ne mouvroit ny feroit riens alencontre dudit s^r duc de Savoie. » Charles à Hannart, voy. LANZ, *Correspondenz*, t. II, p. 226.

³ Un ambassadeur français, mandait le comte palatin Frédéric à l'Empereur au printemps de 1536. s'était rendu à Munich à la cour du duc Guillaume, « lequel luy a consenti de lever et faire lever par le comte Guillaume de Furstenberg, secrètement, certain bon nombre de piétons, et l'on donne aux dictz piétons grand nombre d'escuz et florins d'or sur la main ». LANZ, *Staatspapiere*, p. 208.

⁴ « Pareillement afin de nous justifier en ce, comme avions fait de tout le passé, de la monarchie que l'on nous avait cy-devant voulu imputer, comme encoires aucuns faisaient, bien que noz œuvres eussent toutes ouvertement tesmoingue (et faisaient continuellement) le contraire. »

⁵ L'Empereur à Hannart, les 17 et 18 avril 1533, voy. LANZ, t. II, p. 222-230.

L'Empereur, dans un discours prononcé à Rome, le lundi de Pâques 17 avril, en présence de Paul III et du Sacré Collège, chercha en effet à se disculper de toutes les accusations portées contre lui.

Il commença par remercier le Pape du zèle apporté par lui dans la question du Concile. Il en réclama la convocation de toute l'ardeur de son cœur, répétant qu'à son avis il était de nécessité urgente pour le bien général de la Chrétienté. Pour l'amour de ce bien général, il souhaitait depuis longtemps avec une égale ardeur, mais en vain, gagner l'amitié et la confiance de François I^{er}. Mais le roi manquait continuellement à ses engagements; tout récemment encore il avait, au mépris du traité de Cambrai, ourdi des complots en Allemagne, comme on en avait acquis la certitude pendant la guerre du Wurtemberg, et maintenant, en dépit de toutes ses promesses, il venait d'envahir l'Italie et d'attaquer à l'improviste la Savoie, fief impérial, annonçant l'intention d'étendre plus avant ses conquêtes. Non content de la perspective que l'Empereur lui ouvrait sur Milan en faveur de l'un de ses fils, il réclamait pour lui-même la possession immédiate et les revenus du duché. « Et néanmoins, aujourd'hui encore, » ajouta l'Empereur, « je lui offre la paix. Unis, nous pourrions travailler de concert au bonheur de la Chrétienté et lui donner le repos auquel elle aspire. Je suis tout disposé, maintenant encore, à donner l'investiture de Milan au duc d'Angoulême sous garantie suffisante. Je serais désespéré de voir échouer tous mes efforts. en sorte que le roi et moi soyons obligés de risquer le tout pour le tout, car ce serait la ruine de l'un ou de l'autre, et le vainqueur payerait chèrement sa victoire. Les peuples chrétiens auraient à expier cruellement nos querelles, et seraient exposés à tomber sous le joug des Turcs ou d'autres barbares: » « Si je propose la paix, ce n'est point par défiance de mes forces; j'ai des sujets fidèles et des ressources suffisantes. Je ne suis touché que de l'intérêt général de la Chrétienté. Si le roi veut absolument la guerre, le mieux serait, il me semble, que personnellement, d'homme à homme, nous combattions l'un contre l'autre en champ clos pour trancher tous nos différends; par là, de grandes calamités seraient épargnées à nos peuples. Autrefois, pour éviter ou terminer des guerres, on a vu des princes recourir à ce moyen. »

S'entretenant le lendemain avec les délégués français, Charles s'efforça de les persuader des avantages qu'aurait la conclusion d'une paix solide entre lui et François I^{er}, et tout le profit qui en reviendrait à l'Église. Grâce à la paix, les Turcs pourraient être

repoussés, le Concile réuni, le retour des dissidents à l'unité obtenu; tandis que l'inimitié permanente des deux chefs de la Chrétienté bouleversait toutes les affaires politiques, et finirait par les ruiner; si la guerre recommençait, les sujets finiraient par se soulever contre leurs maîtres, l'Église perdrait peu à peu toute autorité, la foi et la crainte de Dieu disparaîtraient entièrement de ce monde ¹.

Le Pape, dans sa réponse, éleva jusqu'aux nues les efforts de l'Empereur pour obtenir la paix, et promit, quant à lui, d'y travailler de toutes ses forces.

Mais François voulait à tout prix la guerre. Il repoussa les propositions de Charles, quant à l'investiture du Milanais en faveur du duc d'Angoulême, et refusa d'évacuer le Piémont et la Savoie. Il conclut aussi un nouveau traité avec le sultan contre Charles-Quint. Les Turcs, dès le mois de mars 1536, s'étaient fortement préparés à la guerre, et se disposaient à attaquer Naples, la Sicile et la Moldavie ². Au mois d'août, sur l'ordre du sultan, une armée de dix-huit mille hommes envahit tout à coup la Slavonie, bientôt horriblement ravagée ³.

Forcé de renoncer à la paix, l'Empereur résolut d'attaquer le roi dans son propre royaume de deux côtés à la fois, au sud et au nord. Conmandée par le comte Henri de Nassau, une armée levée dans les Pays-Bas pénétra en France durant l'été de 1536, et s'empara de Guise. Charles, à la tête d'une seconde armée forte d'environ cinquante mille hommes (dont vingt mille Allemands), se dirigea vers la Provence, et vint asseoir son camp dans les environs d'Aix. « Mais le vent nous fut constamment contraire, » écrit Schärtlin de Burtenbach, qui servait sous les ordres de Gaspard de Frundsberg, « la flotte ne pouvait avancer. Nous restâmes deux mois devant Marseille et Aix. Presque la moitié de nos soldats moururent de faim; nous avons laissé derrière nous douze mille fantassins allemands, un grand nombre de chevaux, d'armes, de bagages. Cette campagne fut désastreuse à cause de la famine. Pas une seule fois nous n'avons vu l'ennemi ⁴. »

L'armée française, commandée par Montmorency, évitait systématiquement toute bataille. François avait donné ordre aux habitants

¹ Relation de l'Empereur, voy. LANZ, t. II, p. 223-228. — Lettre collective de Dodieu de Vély et de l'évêque de Mâcon à François I^{er}, voy. CHARRIÈRE, t. I, p. 295-309, où l'on trouvera aussi la belle réponse du Pape. — Voy. BUCHOLTZ, t. III, p. 306-316.

² Weinmeister aux ducs de Bavière, 19 mars 1536, voy. MUFFAT, p. 494.

³ L'archevêque de Lund à l'Empereur, 20 août 1536, voy. LANZ, *Correspondenz*, t. II, p. 217.

⁴ *Lebensbeschreibung*, p. 43-44.

d'abandonner le pays plat, d'emporter les vivres, de brûler les moulins, et d'emmener au loin les paysans avec tout ce qu'ils possédaient ¹. Le prince Christophe de Wurtemberg, pensionné par le roi, se réjouissait fort des revers essayés par l'Empereur. « Les événements militaires, » écrit-il de Lyon en septembre 1536, « ont eu, cette fois encore, d'heureux résultats pour nous, avec de grandes pertes du côté de nos ennemis, en Provence comme en Picardie ². » Charles fut contraint d'opérer sa retraite, et l'armée des Pays-Bas, après l'inutile siège de Péronne, dut évacuer le sol français ³.

Enorgueilli par ce succès, François réclamait maintenant « la remise immédiate » de Milan et d'Asti, et prétendait de plus avoir droit de suzeraineté sur l'Artois et sur la Flandre; pénétrant dans les Pays-Bas (mars 1537), il s'empara d'Hesdin.

« Je sacrifie tout à la paix, » écrivait l'Empereur à sa sœur Marie, gouvernante des Pays-Bas (27 avril 1536), « mais le roi de France repousse toutes mes offres. Il se vante d'être en état de recommencer la guerre en Italie, et s'appuie sur les Infidèles ⁴. »

Au printemps 1537, Clissa, la plus importante place forte de Ferdinand en Croatie, fut emportée d'assaut par les Turcs, et le général hongrois Kazianer éprouva devant Essek, en Slavonie, une défaite décisive. Les Turcs furent également heureux en Italie. En juillet 1537, ils débarquèrent en Apulie, conquièrent Castro, ravagèrent les côtes, et traînèrent des milliers de chrétiens en esclavage. Les îles de l'Archipel, possessions vénitiennes, tombèrent en leur pouvoir. Aux environs de Corfou, cent quarante villages furent détruits.

En même temps, les Français envahissaient le Piémont. Leur armée était en très grande partie composée de soldats allemands. Le comte Guillaume de Furstenberg commandait un corps d'infanterie allemande, et Christophe de Wurtemberg servait le roi de France à la tête de vingt-trois compagnies de lansquenets, recrutées, pour combattre l'Empereur, sur le sol de la patrie. Christophe avait demandé au duc Ulrich, son père, d'autoriser ces enrôlements, déclarant que, quant à lui, « il était le dévoué serviteur de la France, et que s'il pouvait la servir en quelque chose, ni lettre impériale, ni message d'ambassadeur ne serait capable de l'ar-

¹ Lettre de l'Empereur à Henri de Nassau, 14 sept. 1536, voy. LANZ, t. II, p. 249.

² HEYD, t. I, p. 576. — KUGLER, t. I, p. 32, note 39.

³ Les lettres de Marie, gouvernante des Pays-Bas, offrent un triste tableau de l'état des Pays-Bas à cette date. Voy. LANZ, t. II, p. 668-669.

⁴ LANZ, t. II, p. 673.

rêter¹. » Et ce ne furent pas seulement les princes du sud de l'Allemagne qui facilitèrent à l'ennemi la levée de troupes sur le sol allemand : jusque dans le marquisat de Brandebourg, toute liberté fut laissée à la noblesse d'entrer au service de l'étranger².

« Pour le plus grand malheur de l'Empereur et de la Chrétienté, » écrit un contemporain, « les Allemands-Français prêtèrent secours au violateur de la paix, à l'astucieux roi de France, contre Sa Majesté Impériale et contre le Saint Empire romain de nation germanique. Et toutes les fois que le débonnaire et pacifique Empereur essayait de ramener les Allemands à l'unité de religion, s'efforçant de les détourner des funestes pièges de la France (toujours unie aux Turcs, à la honte du nom chrétien), rien ne lui réussissait. Les Français, les Allemands-Français et les Turcs se sont donné la main pour troubler la sainte Chrétienté et rendre les dissensions religieuses toujours plus graves et plus irremédiables, car le Concile a toujours été ajourné. Chaque année grandissaient les haines réciproques des hérétiques et, pendant plusieurs années, on a pu craindre que les sectes anabaptistes ne finissent par amener une révolution générale, en établissant la communauté des femmes et le partage des biens³. »

¹ HERMENJARD, t. IV, p. 83, note 10. — BARTHOLD, t. I, p. 20-21. — KUGLER, t. I, p. 31-37.

² Voy. la lettre reversale du margrave Joachim II, citée par BARTHOLD, t. I, p. 20, note 2. « J'ignore, » disait François I^{er} en 1537, pendant une revue, au comte palatin Frédéric, son hôte, « si c'est par la faute du peu d'énergie de mes prédécesseurs ou s'ils ont cherché d'eux-mêmes un tel résultat, mais le peuple français, jadis si batailleur, est tellement dégénéré qu'il ne peut plus supporter de guerre au dehors sans le secours de mercenaires étrangers ». *Hab. Leodii*, lib. X, p. 202.

³ * *Aufzeichnungen*, voy. plus haut, p. 19, note 1.

CHAPITRE VII

L'ANABAPTISME A MUNSTER. — L'ÉVANGILE A LUBECK

(1534-1530)

I

En dépit de toutes les persécutions et des châtimens les plus rigoureux, les sectes anabaptistes avaient fait de rapides progrès, et comptaient des adeptes jusque dans les classes élevées.

Depuis qu'en Suisse et dans les villes de la haute Allemagne ¹, surtout à Augsbourg, « le mouvement fanatique avait été réprimé par les cachots, le bûcher, les supplices, » Strasbourg était devenu le foyer principal de l'Anabaptisme en Allemagne. La ville donnait asile sans distinction aux représentans, aux amis de tous les nouveaux partis religieux, lesquels, divisés sur tout le reste, ne s'entendaient que pour détruire les derniers vestiges de l'Église Catholique. C'était parmi eux la guerre de tous contre tous. Les prédicants Bucer, Capito, Hedio et Zell étaient d'opinions différentes; « quand ils prêchaient, les églises restaient vides ». « Chez nous, » écrit Bucer, « il n'y a pour ainsi dire plus d'églises, plus de respect pour la parole; on ne s'approche plus des sacrements. » « Par la faute des sectaires, la parole de Dieu est tombée dans un tel mépris qu'elle est mise au niveau des fables antiques, et semble effacée. » Les prédicants avouaient en plein conseil que le lamentable oubli de la loi de Dieu et de tout ce qui est digne de respect, les extravagances les plus inouïes, les erreurs les plus bizarres n'étaient nulle part plus répandus qu'à Strasbourg ².

En 1529, un gentilhomme du Schleswig, Gaspard de Schwenckeld, arrivait à Strasbourg, et y était reçu avec sympathie, surtout par Capito. Ce dernier écrivait à Zwingle: « Schwenckfeld est tout rem-

¹ Voy. plus haut, p. 109-110.

² Voy. RÖHNICH, *Strasburgische Wiedertäufer*, p. 4 et suiv., p. 61-62. — DÖLLINGER, *Reformation*, p. 2, 3 et suiv. — GERBERT, p. 1 et suiv., p. 100 et suiv.

pli de l'esprit du Christ; c'est un témoin éminent de l'Évangile. » Ce nouveau docteur ne tarda pas à prêcher contre « le culte idolâtrique rendu à l'humanité du Christ ». Il niait la nécessité du culte, la vertu et l'efficacité des sacrements, et rejetait toute « cérémonie ». Selon lui, « en tombant dans l'hérésie du culte extérieur, les Catholiques avaient interrompu le cours normal et régulier des grâces de Dieu, car l'Église était un royaume purement spirituel et invisible ¹ ».

La même année arrivait aussi à Strasbourg le pelletier Melchior Hofmann, originaire de Souabe, « zélé prédicant de l'Évangile en Livonie, en Suède, en Danemark et dans le Holstein. Jusqu'en 1528, il était resté en d'excellents termes avec Luther; mais, dès son arrivée à Strasbourg, Bucer avait salué en lui l'ardent et heureux adversaire de la doctrine luthérienne, « entachée de magie ». Hofmann se lia intimement avec Schwenckeld et, lui aussi, se mit à propager une doctrine toute nouvelle sur l'incarnation. Le Sauveur, selon ces nouveaux apôtres, n'avait pas pris un corps dans le sein de Marie; le Verbe s'était fait chair sans s'unir à l'humaine nature. Le Christ n'avait qu'une seule nature, la nature divine; prétendre le contraire était lui attribuer une chair de péché, la chair du vieil Adam.

Après avoir reçu un second baptême (1530), Hofmann devint un anabaptiste fervent. Le baptême des enfants, selon lui, était une invention du démon, un acte antichrétien. Il se regardait comme spécialement chargé par Dieu de « l'interprétation prophétique de l'Écriture », et surtout de l'Apocalypse. Il prétendait recevoir du ciel des révélations mystérieuses; il se donnait pour un prophète favorisé de grâces extraordinaires, exaltant l'imagination de ses nombreux disciples par l'espoir du règne de mille ans. « Voici venir le moment, » écrivait-il, « où le Seigneur va rassembler ses élus, le peuple de toute race et de toute langue. » « C'est maintenant comme au temps des Apôtres; Dieu répand son esprit sur toute chair; les fils et les filles prophétisent, les vieillards ont des révélations et des songes. »

A son exemple, des « prophètes », des « prophétesses », qui le regardaient comme un apôtre, annonçaient le prochain avènement du Seigneur; Hofmann était un second Elie, Strasbourg la nouvelle Jérusalem, la ville choisie de Dieu, d'où les quarante mille quatre cents élus de l'Apocalypse devaient partir pour aller prêcher une dernière fois au monde la parole de Dieu. Mais Hofmann avait prédit

¹ DÖLLINGER, t. I, p. 226 et suiv. — GERBERT, p. 132 et suiv. — ERDKAM, p. 357 et suiv.

qu'avant que les messagers du véritable évangile, remplis de l'esprit de la Pentecôte, eussent quitté Strasbourg pour aller établir en tous lieux, par des signes et des miracles, le véritable baptême, les sept anges apocalyptiques de la colère divine accompliraient leur œuvre : « La destruction de Babylone précédera le nouvel ordre de choses, la race des prêtres sera premièrement exterminée. » Ces événements étaient annoncés pour 1533.

Au commencement de cette année, Hofmann qui, dans l'intervalle, avait été prêcher dans les Pays-Bas, revint à Strasbourg, et parla ouvertement de l'accomplissement des promesses. Dans une conférence religieuse qui eut lieu en présence du conseil entre lui et les prédicants, il soutint que le règne du Christ avait déjà commencé, et déclara qu'il attendait à Strasbourg, soit libre soit enchainé, la réalisation de ses espérances. Le conseil le fit enfermer dans un des donjons de la ville et, comme il trouvait encore moyen de prêcher à ses coreligionnaires assemblés sous ses fenêtres, il fut transféré dans un étroit cachot.

Mais le courage du « prophète Melchior » n'en fut nullement abattu. « O vous, chers saints de Dieu, pieux membres du Christ, » écrivait-il de sa prison à ses disciples les Melchioristes des Pays-Bas, « élevez vos têtes, vos cœurs, vos yeux, ouvrez vos oreilles, car voici venir le temps de la rédemption. Les plaies d'Égypte sont finies; nous n'avons plus à attendre que le septième ange des vengeances et, dès qu'il aura accompli sa mission, quand le premier né d'Égypte aura été précipité et mis à mort, quand le royaume de Babylone et de Sodome aura pris fin, le joyeux alleluia retentira, le Samson spirituel et Jonas paraîtront, et Joseph et Salomon régneront de nouveau dans la force de Dieu sur toute la surface de la terre ¹. »

Le « royaume de Sion », qui n'avait pu s'établir à Strasbourg, allait être inauguré à Munster.

II

De bonne heure, grâce surtout au zèle de Philippe de Hesse, le Protestantisme avait pénétré en Westphalie, dans les comtés de Tecklenbourg, de Lingen, de Wittgenstein, de Siegen, dans l'abbaye impériale de Corvey, et ailleurs. Le Landgrave avait donné en mariage à Conrad de Teklenbourg sa sœur Mathilde, religieuse depuis

¹ Sur Hofmann, son influence et ses partisans, voy. CORNELIUS, *Münsterischer Aufferuhr*, t. II, p. 65-96, 218-228. — RÖHRICH, p. 22 et suiv., 50 et suiv., 67-70, 78. — KELLER, p. 122 et suiv. — GERBERT, p. 141-151, 156 et suiv.

trente-trois ans au couvent de Weissenstein. Le prince-évêque Erich de Paderborn et d'Osnabruck avait servi de témoin au mariage, célébré en grande pompe, marquant par un acte aussi public la nouvelle attitude que devaient prendre les évêques¹. A ce même Erich qui, à la Diète de Spire, avait apostasié, l'évêque de Munster, Frédéric de Wied, avait vendu son évêché pour quarante mille florins par l'entremise de l'archevêque de Cologne, Hermann de Wied, et de l'Electeur de Saxe². On comprend que la foi du peuple pût aisément s'égarer lorsque ses premiers pasteurs méritaient le surnom de « nouveaux Judas ».

Munster, après avoir traversé tous les périls de la révolution sociale, passait encore, en 1529, pour un des plus fermes rémparts de la foi catholique. Cependant, dès cette époque, à Saint-Maurice, tout près de la ville, le chapelain Bernard Rothmann, en secret soutenu par l'évêque, excitait le peuple contre l'ancienne religion et contre le clergé. Dans la nuit du jeudi au vendredi saint 1531, la populace envahit tout à coup l'église Saint-Maurice, y détruisit les autels et les images et s'y livra à toutes sortes d'abominations. Rothmann enseignait, après Luther, « que ce n'est que par la foi que l'homme peut être justifié, » et voici la conséquence qu'il tirait de ce principe : « Tout ce qu'on appelle culte ne vient point de Dieu, mais du démon. C'est le démon qui a prescrit les jours fériés et interdit le travail du dimanche; c'est encore le démon qui a établi des différences entre les aliments, c'est lui qui inspire le goût des pèlerinages et des édifices religieux. Si vous vous attachez à ces œuvres extérieures, vous deviendrez semblables aux payens. » Rothmann trouva de nombreux partisans à Munster, où beaucoup de gens criblés de dettes « l'honoraient comme un dieu, dans l'espérance de pouvoir prochainement mettre la main sur la propriété d'autrui, car tout bien d'église étant déclaré n'appartenir à personne était une proie facile ». Rothmann comptait aussi des adeptes parmi des familles respectables et considérées. Le plus hardi, le plus entreprenant de tous ses disciples, c'était le tondeur de drap Bernard Knipperdolling.

L'évêque Érich étant mort subitement à la fin de mai, l'émeute éclata simultanément à Munster, à Osnabruck et à Paderborn. A Munster, le peuple pénétra tumultueusement dans les églises et s'empara de tout ce qu'il y put trouver de précieux, même des calices renfermés dans le tabernacle. Dans les rues, les prêtres

¹ Pour plus de détails sur l'établissement du Protestantisme en Westphalie, voy. KAMPSCHULTE, p. 94 et suiv.

² CORNELIUS, t. 1, p. 124-125.

furent assaillis et maltraités. Le conseil ne parvint pas à maîtriser l'émeute. Des prédicants furent installés dans les paroisses. En vain le comte François de Waldeck, autrefois administrateur de l'évêché de Minden et depuis élu évêque en remplacement d'Érich, essaya-t-il de rétablir l'ordre et de se faire obéir.

Ce nouvel évêque, également évêque d'Osnabruck, n'était lui-même « qu'un seigneur laïque » ; il n'était pas même diacre, il était connu pour ses mauvaises mœurs, et entièrement sous l'influence de Frédéric de Twiste, gentilhomme de Waldeck, très zélé pour les nouvelles doctrines.

A Munster, Knipperdolling fit élire par les corporations un comité composé de trente-six membres auquel il confia la mission « d'assurer dans la ville le triomphe de l'Évangile ». Les prédicants exigèrent que le conseil forçât les Catholiques à renoncer à leurs « cérémonies impies ». Leur culte était un blasphème, et Dieu l'ayant en abomination, il convenait que l'autorité fit sentir aux endurecis, aux blasphémateurs, la rigueur de la loi, car ce n'était pas en vain qu'elle tenait en main le glaive de la justice. Le bourgmestre et plusieurs conseillers se hâtèrent de quitter la ville. Les bourgeois et les religieux mirent leurs papiers et leurs valeurs en sûreté. L'évêque, décidé en apparence aux mesures les plus énergiques, coupa les vivres aux habitants. Mais tout à coup, sans doute influencé par Philippe de Hesse, il consentit à traiter avec les rebelles. S'étant rendu à Telgte avec son chapitre et son conseil pour recevoir des États le serment d'hommage accoutumé, il se déclara prêt à parlementer avec les émeutiers par l'entremise d'arbitres de son choix. Des messagers allaient et venaient entre Telgte et Munster. Tout à coup, les chefs de l'émeute se décident à tenter un hardi coup de main. Dans la nuit du 26 décembre 1532, vingt mille hommes armés partent de Munster dans le plus grand secret et marchent sur Telgte. La petite ville, surprise, est incapable de résister, et les insurgés font prisonniers la plupart des nobles, des prêtres, des seigneurs fonciers, venus à Telgte pour prêter serment. Quelques chanoines seulement parviennent à s'échapper, et l'évêque, parti la veille pour Iburg, ne doit son salut qu'à ce hasard. Les prisonniers sont conduits à Munster au milieu des transports de joie de la populace. « Nous vous ramenons les bœufs, » criait Kipperbroick, « entendez-vous comme ils beuglent? »

On s'attendait, après ces événements, à voir l'évêque et la ville entrer en lutte. Mais, grâce à l'intervention du Landgrave, dont l'évêque s'était assuré la protection, la paix fut signée (février 1533). Les nouveaux croyants conservèrent les six paroisses de

Munster; en revanche le libre exercice de la religion catholique fut garanti à l'évêque, au chapitre et aux maîtres des collèges ecclésiastiques ¹.

Peu de temps auparavant, Philippe, en sa qualité d'ami zélé de l'Évangile, avait, malgré les autorités civiles et la résistance du chapitre de la cathédrale, introduit de force le Protestantisme à Hoxter. Dans l'église collégiale de Saint-Pierre, les images avaient été brisées ².

Les prédicants de Munster ayant dressé une nouvelle confession de foi, le conseil de la ville la fit remettre au Landgrave, en le priant de la faire examiner par ses conseillers et docteurs, « afin qu'ils y fissent les additions ou retranchements nécessaires ³ ».

Mais il devenait impossible de diriger les prédicants. Bernard Rothmann, dont la doctrine avait été déclarée par le comité des bourgeois « parfaitement conforme à l'Évangile », la remaniait tous les jours. « Sa doctrine est singulièrement mobile, » écrivait au Landgrave le nouveau syndic de la ville (novembre 1533). « Il a tellement varié, enseignant aujourd'hui noir, demain blanc, que nul homme de bon sens ne peut plus ajouter foi à ses paroles ni à son enseignement. Il se fait suivre d'une troupe de misérables, de gens sans aveu; je ne connais personne, parmi ses partisans, qui soit en état de réunir deux cents florins; tous sont criblés de dettes ⁴. » A la même date, le conseil se plaignait au Landgrave de la conduite des prédicants; par leurs discours inconvenants contre les deux sacrements et les mystères les plus sacrés de la religion, ils scandalisaient le peuple et faisaient grand tort à l'Évangile ⁵. Au commencement, Rothmann s'était servi pour la communion de petits pains ronds et de vin versé dans une grande écuelle, permettant à tous d'en prendre tour à tour; plus tard, il distribuait aux assistants des pains d'hosties que, pour mieux faire comprendre sa doctrine, il partageait quelquefois en deux et jetait à terre, en disant : « Voyez! cherchez ici de la chair et du sang! Si ce pain était Dieu; ne saurait-il pas bien aller se poser de lui-même sur l'autel? » Le Landgrave envoya deux prédicants, Lenning et Fabricius, pour évangéliser Munster, et comme l'évêque protestait contre cette intervention, Philippe prétendit qu'il se sentait obligé d'obéir

¹ Pour plus de détails, voy. CORNELIUS, t. I, p. 123-213.

² CORNELIUS, t. II, p. 100. — KAMPFSCHULTE, p. 102.

³ CORNELIUS, t. II, p. 143.

⁴ CORNELIUS, t. II, p. 370.

⁵ CORNELIUS, t. II, p. 361.

⁶ DORPIUS, *Wahrhaftige Historie, wie das Evangelium zu Münster angefangen*, f. c.

à sa conscience ; il voulait bien, disait-il, que chacun conservât sa religion, pourvu qu'obéissance fût montrée à l'autorité¹. L'un des deux prédicants hessois fut un jour trainé hors de sa chaire par les partisans de Rothmann.

Pendant ce temps, des émeutes éclataient simultanément dans plusieurs villes de l'évêché. A Warendorf, Alen et Beckum, les églises furent assaillies (1^{er} juin 1533), les images, les tabernacles brisés, de précieux bijoux et toute l'orfèvrerie d'église, pillés².

A Munster, le parti radical, politique et religieux tout ensemble, prit la haute main et persécuta violemment les Catholiques, malgré la résistance du parti modéré.

« Le nombre des apostats de Munster, » écrit Kerssenbroick, l'historien des Anabaptistes, « fut surtout grossi par des gens qui avaient dissipé leur patrimoine, et n'avaient jamais pu se suffire par leur travail. Paresseux et oisifs depuis leur enfance, vivant d'emprunt, fatigués de manquer de tout, ils attendaient impatiemment le moment du pillage. Ils en voulaient plus au clergé qu'à la religion, avides qu'ils étaient d'établir la communauté de biens. Après que l'émeute eut quelque temps frayé avec ce vil rebut de la populace, elle produisit un effroyable enfant qui, nourri du lait de l'impudeur, grandit rapidement, et devint enfin un monstre horrible et maudit, l'Anabaptisme. »

III

Jusqu'en 1532, Rothmann avait été l'ennemi déclaré des doctrines anabaptistes ; mais pendant l'été de cette même année, de nombreux partisans de Melchior Hofmann étant venus de Hollande et de Frise à Munster, il se rapprocha d'eux, et bientôt après entra dans la secte. Il ne tarda pas à devenir l'apôtre ardent de Jean Mathys, boulanger d'Harlem. Ce nouveau « prophète » se donnait pour l'Enoch promis aux temps nouveaux et, se fondant sur de prétendues révélations, faisait prêcher sa doctrine par ses « apôtres ». Le temps de la persécution des saints était passé, le moment de la moisson était venu. Dieu allait prendre en main la défense de son peuple, le délivrer et lui donner la victoire sur tous ses ennemis. Mais, pour protéger aussi bien que pour exterminer les impies, l'emploi de la force était nécessaire. Gouvernés par le Christ, les élus mèneraient une vie toute céleste, les biens seraient communs, et il n'y aurait plus ni lois, ni autorité, ni mariage.

¹ Lettre du 24 décembre 1533, voyez CORNELIUS, t. II, p. 373.

² CORNELIUS, t. II, p. 189-197.

A Munster, ces nouveaux apôtres, parmi lesquels l'éloquent et hardi Jean de Leyde¹, ancien tailleur, se faisait surtout remarquer, recrutèrent tant de partisans dans les classes pauvres comme chez les gens cultivés, qu'en l'espace de peu de mois « ils considéraient déjà la ville comme leur appartenant », et demandaient à leur prophète d'Amsterdam de venir les joindre pour assister avec eux au triomphe des saints. Jean Mathys arriva donc à Munster. Les Melchioristes des Pays-Bas savaient par révélation que le Seigneur avait rejeté Strasbourg à cause de son incrédulité, et qu'à sa place Munster était destinée à devenir la nouvelle Jérusalem².

Le 23 février 1532, Knipperdolling, qui avait joué un rôle important dans tout ce mouvement révolutionnaire, et son fervent disciple Kippenbroick, furent élus bourgmestres. Munster appartient dès lors aux nouveaux prophètes. Tandis que les habitants quittaient la ville en grand nombre, une foule de nouveaux frères accouraient de Coesfeld, de Schöppingen, de Warendorf et d'autres lieux, répondant à l'appel de Rothmann et de Knipperdolling. « Dieu, » leur avait écrit Rothmann, « vient de susciter à Munster un saint prophète. Ce prophète annonce la parole de Dieu avec une incomparable force, avec une onction toute divine, sans nul mélange de sagesse humaine. Si les frères ont leur salut à cœur, qu'ils s'empressent de venir à nous avec leurs femmes et leurs enfants, afin d'aider, dans la sainte Sion, à l'établissement du nouveau temple de Salomon et du véritable culte. » « Venez, » avaient écrit les « convertis » à leurs parents et amis éloignés, « car ici tous vos désirs seront satisfaits. Les plus pauvres d'entre nous, autrefois méprisés comme des mendiants, vont maintenant aussi richement vêtus que les plus hauts et les plus puissants personnages de chez vous ou de chez nous. Oui, par la grâce de Dieu, les pauvres sont devenus aussi riches que des bourgmestres, et même que les plus huppés de la ville³. »

« A cet appel, » écrit Gresbeck, « Hollandais, Frisons, vauriens de tous pays, tous ceux, en un mot, qui ne pouvaient demeurer nulle part, accoururent en foule. »

Dès le lendemain de l'élection des nouveaux bourgmestres, le pillage commence; les églises et les couvents deviennent le théâtre d'horribles profanations. L'horloge de la cathédrale, admirable chef-d'œuvre, est mise en pièces à coup de hache et de marteau; des tableaux précieux, de magnifiques vitraux sont détruits; les saintes espèces, jetées sur le sol, sont foulées aux pieds⁴. Quan-

¹ Son vrai nom était Beuckelszoon.

² CORNELIUS, t. II, p. 228-239.

³ KELLER, p. 147-148, 152.

⁴ On lit dans un libelle du temps : « Le tableau du Frère Franz de Sudfeld, qui

tité de monuments de l'art et de la science périssent en cette funeste journée; l'incendie des archives et des bibliothèques dure huit jours entiers. Comme selon la lettre de l'Écriture, tout ce qui est élevé doit être abaissé, et tout ce qui est abaissé élevé, on prend, au bout de quelques jours, la résolution de raser les églises; beaucoup sont complètement détruites, d'autres perdent leurs coupes. La splendide église collégiale de Saint-Maurice, où Rothmann avait commencé son œuvre de destruction, n'est bientôt plus qu'un monceau de cendres. Pour anéantir tous les souvenirs du passé, on va jusqu'à supprimer les divisions de l'année chrétienne; le dimanche et les jours de fête sont abolis; le mot *église* disparaît du langage usuel; une église s'appelle désormais « une carrière ». La cathédrale prend le nom de « grande carrière »; la cour de la cathédrale devient la « montagne de Sion ». Un jour, dans le dôme, on parodie les cérémonies de la messe; des chats, des chiens, des rats, des chauves-souris sont offerts sur l'autel parmi les huées et les applaudissements de la populace. Rothmann monte en chaire, et explique à l'assistance que cette farce vaut toutes les messes du monde.

Le 27 février, le régime de la terreur est inauguré par la proclamation suivante : « Les habitants de Munster sont sommés, ou de recevoir le nouveau baptême ou de s'expatrier. » Des bandes armées vocifèrent dans les rues : « Hors de chez nous, les impies ! Dieu se lève, et va les punir ! » « Les Anabaptistes, » écrivait l'évêque, « ont chassé de leurs maisons et de notre ville, par leurs féroces menaces, tous les bourgeois honnêtes, hommes, femmes, enfants, réduits aujourd'hui à la plus extrême détresse; ils ont établi ceux de leur secte et des nouveaux venus dans les demeures et biens des ecclésiastiques et des laïques expulsés; des malades, des femmes enceintes, des infirmes, hommes et femmes, chassés de Munster, en proie à une mortelle angoisse, ont si tristement péri qu'on n'a jamais entendu parler, en n'importe quel pays, d'aucun peuple infidèle, turc ou payen, traité avec une cruauté plus barbare. Les Anabaptistes ont fait des biens des expulsés un plus triste et plus détestable usage que s'il se fût agi de biens d'ennemis ou de voleurs : ils se sont partagé toutes ces richesses, ils en ont abusé, tandis que quantité de pieuses et honorables gens, dépouillés de tout leur avoir, chassés

représentait les sybilles, a été affreusement abîmé, et, devant le chœur, les statues en bois sculpté du Sauveur et de sa sainte Mère ont été sciées comme du bois vulgaire. On s'en est servi pour construire des lieux d'aisance. On ne peut assez flétrir la conduite qu'ils ont tenue. » *Zeitschr. des Bergischen Geschichtsverein*, t. I, p. 329-330.

de leurs propriétés, erraient dans des lieux étrangers, accablés de douleur, et cherchant çà et là abri et subsistance. »

Tous ceux qui refusèrent de quitter Munster reçurent un nouveau baptême. Le 2 mars, « la ville sainte était épurée; nul impie ne s'y trouvait plus ». « Les merveilles du Seigneur sont grandes et merveilleuses, » mandait Rothmann aux Anabaptistes des environs; « le Seigneur s'est tenu à nos côtés et nous a délivrés de la main de nos ennemis; saisis d'une terreur panique, ils se sont précipités en masse hors de la cité. Mais, selon les paroles du prophète, tous les saints doivent se réunir à Munster; aussi m'est-il ordonné de vous écrire : Hâtez-vous de nous joindre avec tous vos frères, apportez votre or, votre argent, en un mot tout ce que vous possédez. »

Pour établir « le saint royaume parmi les enfants de Dieu », les prophètes, les prédicants et le conseil décidèrent que tous les biens seraient mis en commun, et que chacun apporterait aux chefs de la cité son argent et son or. Tous l'apportèrent en effet. Le prophète Jean Mathys se chargea de garder la propriété commune, et, « depuis ce jour, fut plus obéi que le bourgmestre ».

Dès la fin de février, l'évêque et ses hommes de guerre avaient commencé à cerner Munster. Mais les assiégeants manquaient de tout, de munitions, d'artillerie, d'argent. Faute de poudre, ils ne pouvaient tirer plus de douze fois en deux jours¹. Les rebelles, au contraire, bien protégés derrière leurs solides remparts, étaient abondamment pourvus de vivres. « Outre cela, les enfants de Dieu, appuyés sur sa force, étaient pleins de confiance, comptaient sur le secours de leurs frères éloignés, et, bien que peu nombreux, préparaient le massacre général de tous les impies. »

Le 5 avril, le prophète Mathys fut tué dans une sortie follement audacieuse dont il avait pris l'initiative. Jean de Leyde lui succéda, et le surpassa. Sur sa proposition, l'ancienne constitution de Munster fut abolie, et la ville sainte, à l'exemple de l'antique Israël, élit douze juges, établis législateurs souverains dans toutes les affaires civiles et ecclésiastiques. Maîtres absolus, ces juges avaient droit de vie et de mort sur leurs sujets. « Tout ce que la Sainte Écriture condamne ou ordonne, » lisons-nous dans les « nouvelles tables de la loi », « les membres du nouvel Israël devront s'y conformer sans aucune hésitation. »

Au nombre de ces commandements de l'Écriture, le prophète, les « anciens », les prédicants mettaient la pluralité des femmes. Le 23 juillet, Rothmann fit connaître au peuple la volonté du Seigneur. Quiconque voulait être vraiment chrétien devait de toute

¹ KELLER, p. 243-244.

nécessité avoir plusieurs femmes. Sous peine de subir le dernier supplice, les femmes, et même de toutes jeunes filles, furent contraintes au mariage. Chacun eut autant de femmes qu'il en voulut prendre; Rothmann en choisit quatre, Jean de Leyde, soize.

Tous ceux qui s'élevèrent contre « le véritable évangile de la communauté des biens et de la pluralité des femmes » furent traités avec la dernière rigueur. Les crimes les plus effroyables ne tardèrent pas à se produire ¹. « L'exaltation religieuse, la volupté, la férocité se donnaient la main. »

« Les nouveaux enfants de Dieu, hommes et femmes, jeunes et vieux, saisis d'une sorte de délire ou vraiment possédés du démon, commencèrent à prophétiser. » Les femmes surtout semblaient hors d'elles-mêmes. « Quelques-unes, » rapportent des témoins oculaires, « couraient par les rues en habits débraillés. D'autres s'élevaient du sol par bonds furieux, comme si elles eussent voulu voler. Plusieurs se roulaient dans l'ordure. D'autres avaient l'écume à la bouche : quelques-unes s'écriaient qu'elles voyaient Dieu le Père entouré de milliers d'anges, tenant une verge en sa main, et s'appêtant à châtier les impies ; d'autres se prosternaient devant un coq de cuivre servant de girouette et tout éclairé des rayons du soleil, prétendant que Dieu le Père était descendu en personne sur la maison. On les voyait parcourir les chemins semblables à des furies, annonçant l'avènement tout proche du Christ. Knipperdollings s'écria un jour, en présence de tout le peuple, qu'il sentait le démon s'emparer de son être; là-dessus il se jette à terre et se met à fouiller le sol avec son visage, comme un porc. Un autre jour, il tombe sur le sol l'écume à la bouche, et s'écrie à haute voix qu'il va mourir, ou bien se lever pour aller rendre la vue aux aveugles, car telle est la volonté du Père ². »

Après un brillant succès remporté sur les assiégeants, un nouveau prophète, l'orfèvre Dusentschur, de Warendorf, convoqua les habitants sur la place du marché (septembre 1536), et leur annonça que le Père céleste venait de lui révéler sa volonté : Jean de Leyde, le saint, le prophète de Dieu, devait être élu roi de toute la terre et régner sur les empereurs, les rois, les princes et les puissants du monde entier. Le trône et le sceptre de son père David lui seraient remis jusqu'à ce qu'il plût au Seigneur de les lui retirer. « Alors Jean de Leyde s'écria qu'il avait eu la même révélation, mais qu'il remerciait son Père céleste d'avoir fait con-

¹ Voy. GRESBECK, dans CORNELIUS, *Münsterische Geschichtsquellen*, t. II, p. 60-72.

² Voy. CORNELIUS, t. II, p. 30. — BUCHOLTZ, *Urkundenband*, p. 360.

naitre sa volonté à ses frères par l'entremise de Dusenstchur. Ensuite il supplia le Seigneur de lui accorder la sagesse et l'intelligence, et Dusenstchur tendit à l'élu du Seigneur l'épée que les douze anciens lui avaient confiée, oignit sa tête d'une huile parfumée, puis, au nom du Très-Haut, le sacra roi de la nouvelle Sion. Les prédicants se déclarèrent pour lui. Tous les rois et princes de la terre, affirmait Rothmann, lui seraient un jour assujettis.

Le tailleur hollandais réunit entre ses mains toute autorité, aussi bien spirituelle que temporelle; il signait ses édits : « Jean le Juste, roi du Temple nouveau, serviteur du Dieu très saint ¹. » Il fit frapper des monnaies portant cette inscription : « Un roi juste pour régner sur tous ; un Dieu, une foi, un baptême. » Il choisit Knipperdolling pour son ministre, Rothmann pour son orateur et son avocat, et composa son conseil de prédicants et de laïques. Le nouveau « dominateur de la terre » s'entourait d'une pompe royale. Comme insignes de ses dignités, il portait deux couronnes d'or très pur artistement ciselé, l'une royale, l'autre impériale ². Dans son harem, disposé à la mode de l'Orient, la reine Divora, veuve du prophète Mathys, avait la première place et vivait dans le faste et la magnificence. L'une des femmes du roi, dégoûtée de la vie révoltante du harem, rapporta un jour à Jean ses présents et, se prosternant à ses pieds, le supplia de lui permettre de quitter Munster. Le roi la conduisit aussitôt sur la place du marché, et là, en présence de tout le peuple, lui trancha la tête de ses propres mains. Pendant ce temps, un chœur de femmes chantait : « A Dieu seul appartient la gloire au plus haut des cieux ! » Le roi, avec toute sa cour, dansa autour du cadavre sanglant.

Un jour, Jean le Juste fit assembler toute la population sur la montagne de Sion (c'est-à-dire sur la place de la cathédrale), à l'exception de cinq cents hommes chargés de veiller aux remparts; il y avait là seize cents hommes valides, quatre cents vieillards et adolescents, et quatre mille femmes. Un grand festin réunit tous les frères. Le roi et la première reine parurent avec leur suite, et se

¹ Voy. *Всчолtz, Urkundenband*, p. 354-356.

² « Enfin, » rapporte Kerssenbroick, « les choses allèrent si loin qu'il s'entoura d'un appareil royal, et revêtit des habits de roi. Il avait fait faire deux couronnes de l'or le plus pur, ornées de pierres précieuses; l'une était surmontée d'une tour, comme le sont généralement les couronnes royales, l'autre imitait la couronne impériale, car au diadème s'adaptaient des lames d'or, qui remontaient plus haut que la tête et venaient aboutir à une croix, le tout ciselé avec tant d'art et d'habileté que le travail et la patience de l'ouvrier étaient encore plus dignes d'admiration que la pureté du métal. Le roi ne tarda pas à se persuader qu'il régnerait dans l'avenir non seulement sur une partie du monde, mais sur tous les empires de la terre. » Voy. *Nordhoff*, dans la *Zeitschr. für Bildende Kunst* de V. Lützow, X, p. 84.

mirent en devoir de servir les assistants. Le roi, apercevant un étranger parmi les convives, s'approcha de lui et lui demanda : « A quelle foi appartiens-tu, et comment oses-tu te présenter dans la salle du festin sans avoir la robe nuptiale? » Ayant prononcé ces mots, il lui trancha la tête, se rassit à table, et plaisanta du meurtre qu'il venait de commettre, affirmant que l'inconnu était un Judas qui s'était fourvoyé parmi les frères avec de mauvais desseins. Après le repas, il distribua à tous des gâteaux ronds et blancs, et la reine servit du vin, tandis que tous deux en même temps prononçaient les paroles de l'institution de l'Eucharistie.

C'était par l'ordre de Dieu, disait Jean, qu'il avait en main le glaive de la justice. Roi du peuple choisi, il était obligé d'avoir une cour magnifique; aucun de ses actes n'avait pour mobile l'ostentation, l'amour du faste. Son unique but était de procurer à Dieu la gloire qui lui est due, car pour lui il était mort à la chair; dans peu de temps, on le verrait environné d'un éclat autrement éblouissant, et tout le peuple d'Israël, assis sur de riches trônes, mangerait dans de la vaisselle d'argent; l'heure était proche, et bientôt il allait partir pour entreprendre la conquête de tous les pays de la terre.

Pour préparer cette grande expédition, douze ducs, élus avec l'assentiment du peuple, reçurent en expectative les principautés, les domaines ecclésiastiques ou laïques qu'il se proposait de conquérir aussitôt après le siège; les souverains de tous ces pays allaient être exterminés.

Le seul Philippe de Hesse devait être épargné et conserver ses états; car bien qu'il eût envoyé à l'évêque de Munster quelques compagnies de lansquenets, les Anabaptistes espéraient le voir devenir un jour le zèle protecteur de la « vérité ». Le mauvais état de sa santé, un peu de crainte humaine, le retenaient encore. « Que les Papistes, les Babyloniens, s'opposent à nous et nous persécutent, leur culte les y autorise, et cela est naturel; mais que les Évangéliques, qui se donnent pour les fervents amis de la vérité et pour les vrais disciples de Jésus-Christ, approuvent et aident les chrétiens menteurs, comment qualifier une pareille conduite? » Les Anabaptistes avaient demandé aux prétendus Évangéliques s'intitulant Luthériens ou Zwingliens de leur prouver la fausseté de leur doctrine, l'illégalité de leurs actes : « Mais jusqu'à ce jour, nous n'avons reçu d'eux aucune réponse sensée; les Évangéliques se contentent de nous traiter d'hérétiques. Si quelqu'un peut nous prouver que nous avons tort, nous sommes tout prêts à donner satisfaction à la loi divine. » « Ce que nous souffrons, nous le souffrons pour la justice, aussi ne sommes-nous nullement abattus. » « Notre origine est un feu que Dieu même attise, et toutes

les eaux de la terre ne parviendraient pas à l'éteindre. Que le monde en pleure ou s'en raille, peu importe; la petite pierre n'en deviendra pas moins grande montagne, et cette montagne dominera un jour la terre entière. »

« Cher Lips, » écrivait le « roi de la nouvelle Sion » au Landgrave Philippe, « tu n'ignores pas que le Christ a annoncé et que les prophètes ont rendu témoignage que les écrits prophétiques auraient tous leur accomplissement. Pierre a dit lui-même, dans les Actes des Apôtres, qu'au temps de la restitution, qui a commencé le jour où la lumière de l'Évangile a pénétré dans la prison babylonienne, tout ce que Dieu a révélé par la bouche de ses prophètes s'accomplirait. » Jean de Leide conseillait au Landgrave de scruter attentivement les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament et de s'instruire à fond du traitement que Dieu réservait aux Babyloniens, tandis que le peuple de Dieu, dans l'univers entier, parviendrait à l'empire souverain et à la gloire. Cette étude lui prouverait surabondamment que le roi de Munster n'avait point usurpé la couronne, et qu'il était vraiment l'élu du Seigneur ¹.

A cette lettre était jointe une confession de foi rédigée par Rothmann et intitulée : « De la Restitution, doctrine très orthodoxe de de la sainte foi et de la vie chrétienne. » On y lisait : « C'est maintenant que le monde, corrompu par le péché, va être réparé. Par Érasme, Luther et Zwingle, la vérité a commencé à se faire jour. Mais elle va se manifester dans tous son éclat par le ministère de trois nouveaux prophètes que le monde jusqu'à ce jour a tenus pour de parfaits ignorants : Melchior Hofmann, Jean Mathys et Jean de Leyde. » Après ce préambule, Rothmann expose les articles de sa croyance et cherche à prouver, par des textes de l'Écriture, que la polygamie, que la communauté de biens et l'extermination des impies par le glaive des autorités sont ordonnées par la loi divine ².

Philippe entreprit de réfuter cet écrit. Selon lui, la vraie doctrine avait d'abord été bien comprise à Munster, mais déjà les choses semblaient y prendre une mauvaise tournure; les Anabaptistes avaient trahi leur devoir; leur conduite envers les habitants de Munster était répréhensible. Leur doctrine, de la foi et de la liberté de la volonté humaine était erronée. Le libre arbitre était une chimère, l'homme était réservé à un jugement qu'il n'était pas en son pouvoir de changer. « Si quelques-uns n'étaient destinés à un éternel châtement, comment les autres pourraient-ils faire l'expérience de l'infinie miséricorde du Seigneur? » « Cessez-donc de

¹ Voy. BUCHOLTZ, t. V, p. 397 et suiv. — ROMMEL, t. II, p. 337, 339.

² Voy. KELLER, p. 149-150.

raisonner, laissez à Dieu sa toute-puissance et n'empiétez point sur ses droits. Quant au baptême des enfants, jamais Dieu ne l'a défendu. » Les doctrines des Anabaptistes sur la communauté de biens et la polygamie étaient choses révoltantes. Et à ce sujet le Landgrave se servait d'arguments qu'on devait lui opposer à lui-même peu de temps après : « Nous ne pouvons vous louer de prendre plusieurs femmes; nous sommes obligés de vous dire que vous vivez dans le péché et causez du scandale, car nulle part nous ne voyons que les Apôtres aient autorisé la polygamie. Au contraire, Saint Paul a dit : « Que tout homme prenne une femme. » Si vous vous appuyez sur ce texte : « Croissez et multipliez, » respectez premièrement l'ordre que Dieu a établi, c'est-à-dire un seul mari, une seule femme. Ne fût-ce que par respect pour l'Évangile, abandonnez une doctrine si grossière; eussiez-vous raison, ce qui n'est pas, respectez l'Évangile, car chacun voit assez combien il souffre de vos scandales. » L'élection du roi de Munster était illégale et ne pouvait être l'œuvre de l'Esprit-Saint : « Il fallait d'abord nous dire sur quel texte de l'Écriture vous vous fondiez et témoigner par des miracles suffisamment établis la légitimité de vos actes ¹. »

La « Restitution », depuis le commencement d'octobre, avait été répandue à profusion de tous côtés. On espérait attirer à la nouvelle Sion une foule de frères qui, du dehors, aideraient les assiégés, pour aller avec eux, après la victoire, étendre au loin le royaume de Dieu. Rothmann séduisait le peuple ou lui persuadait que tout ce qui avait servi à l'égoïsme, à la propriété privée, reviendrait un jour de droit, par la seule force de la charité, aux Anabaptistes : « Dieu veut l'abolition de la propriété, elle est abominable à ses yeux; aussi aimerions-nous mieux mourir que d'y retourner jamais, car nous savons qu'on plaît au Seigneur par le sacrifice de ses biens. » Dieu, par d'éclatants miracles, était venu en aide aux frères, il avait vengé l'honneur de son nom, et son intervention faisait bien voir qu'il était permis aux Chrétiens de se servir du glaive contre les pouvoirs impies ².

De tous côtés accouraient de nouveaux frères prêts à soutenir la révolution.

Tant que subsista le royaume de Munster, les communautés anabaptistes se multiplièrent dans tous les pays environnants, à Coesfeld, Warendorf, Osnabruck, Hamm et dans tout le comté de La Mark. A Hamm (avril 1532), un anabaptiste s'écria un jour au milieu d'un cimetière : « Si l'évêque, la prêtraille de son chapitre et tous ceux

¹ Voy. BUCHOLTZ, t. V, p. 597-603. — ROMMEL, t. I, p. 388 et suiv.

² KELLER, p. 149-150.

qui les soutiennent ont résolu la perte de la noble cité de Munster, Hamm, d'autres cités avec elle et tous les paysans de l'évêché de Munster et du comté de La Mark se lèveront en masse pour chasser le vampire! Nous l'égorgerons, lui et les siens, afin qu'il ne soit plus jamais parlé de ces sortes de gens ¹ »

« Dans presque toutes les villes et villages du Bas-Rhin, le nombre des Anabaptistes séditioux était considérable. » A Cologne, l'influent démagogue Gérard Westenburg, le même qui avait joué un si grand rôle pendant la révolution sociale de 1523, était à leur tête. L'archevêque redoutait un soulèvement populaire. Westenburg était également très influent dans les environs, surtout à Mörs; un de ses disciples prêchait entre Königswinter et Beuel. A Essen, les Anabaptistes étaient deux cents; à Aix-la-Chapelle, ils s'étaient affiliés à ceux de Liège et de Maëstricht ². Des émissaires envoyés par Cologne, Aix-la-Chapelle, Wesel, parvenaient à s'introduire secrètement à Munster, rassuraient les frères, et leur persuadaient que les souverains de France et d'Angleterre s'apprêtaient à venir à leur secours ³. Jean de Leyde fondait sur Wesel une particulière espérance ⁴, car les Anabaptistes de cette ville comptaient dans leurs rangs des bourgeois considérés et influents, et même des membres du conseil. Ils se préparaient à la lutte, et voulaient, en toutes choses, marcher sur les traces de leurs frères de Munster ⁵.

Mais c'était surtout au nord des Pays-Bas que les frères étaient nombreux. En Hollande, en Frise, dans l'Over-Yssel et le Brabant, les plus grandes villes étaient des foyers d'anabaptisme. A peine eût-on pu trouver dans ces contrées, surtout en Hollande, écrivait d'Anvers Érasme Schétus le 6 février 1535, une bourgade, une ville où ne couvât sous la cendre le feu de la sédition. « Comme les Anabaptistes prêchent la communauté de biens, » dit-il, « ils attirent à eux tous les dépossédés ⁶. » Amsterdam devait être la seconde capitale des enfants de Dieu; là flotterait bientôt « la bannière de la justice », c'est-à-dire l'étendard de la révolte. En novembre 1534, la ville courut grand danger de tomber au pouvoir des Anabaptistes ⁷.

¹ CORNELIUS, *Münsterische Geschichtsquellen*, t. II, p. 227.

² Voy. KELLER, p. 133 et suiv.

³ CORNELIUS, *Münsterische Geschichtsquellen*, t. II, p. 293.

⁴ Voy. BUCHOLTZ, *Urkundenband*, p. 362.

⁵ KELLER, p. 157-158. La très curieuse liste des Anabaptistes, dressée à München-Gladbach et dans les environs, prouve combien la secte était florissante dans le Bas-Rhin, même à une époque postérieure. On y trouve les noms et professions de 151 personnes. Communiqué par Ferber, dans la feuille hebdomadaire du « *Nieder-rhein* », 1878, n^o 15-19.

⁶ CORNELIUS, *Münsterische Geschichtsquellen*, t. II, p. 315.

⁷ CORNELIUS, *Niederländische Wiedertäufer*, p. 11-12, 16. — A Amsterdam, des

Entre les « saints » de Munster et ceux de Westphalie, du Bas-Rhin, des Pays-Bas, d'actives communications s'étaient établies. Dès 1534, les frères des Pays-Bas tentèrent d'aller au secours de Munster. Des environs d'Amsterdam partirent un jour trente vaisseaux de guerre bien équipés. Dans le duché de Glèves et ailleurs, les Anabaptistes se groupaient, s'organisaient. Heureusement tous leurs complots furent déjoués.

« En 1534 et 1535, on eût dit qu'un mot d'ordre eût été donné aux populations de la Westphalie, des pays rhénans, de la Hollande et de tout le nord de l'Allemagne. Un soulèvement général semblait imminent; le massacre, la proscription du clergé, de la noblesse, de tous ceux qui possédaient, paraissait inévitable, ainsi que le renversement de toute discipline chrétienne et le partage des biens. Les attroupements populaires semblaient encore plus effrayants qu'au temps de la révolte des paysans; comme alors tous les vols, crimes et pillages passaient pour la manifestation du zèle le plus pur. »

A Brême, lors de l'établissement de la nouvelle doctrine, la populace avait contraint une première fois les conseillers et les prédicants à quitter la ville, et ce n'avait été qu'après une lutte sanglante que la paix avait pu être rétablie, au moins extérieurement. Mais la révolte fermentait au-dedans. En 1534, le conseil édicta des peines sévères contre tous ceux qui oseraient répandre « le poison anabaptiste et propager les écrits et livres séditieux venus de Munster et autres lieux infectés d'hérésie. » Même état de choses à Lunébourg, Brunswick et Rostock. Wismar menaçait de devenir un second Munster. Mais nulle part le péril ne fut plus grave qu'à Lubeck, à dater du jour où le parti révolutionnaire eut réuni tout le pouvoir entre ses mains.

Le 24 mai 1534, on apprenait au camp de Munster que fort probablement Lubeck allait embrasser les doctrines anabaptistes ¹.

IV

Jusqu'en 1529, le conseil de Lubeck avait été l'un des plus fermes soutiens de la foi catholique dans l'Allemagne du Nord. Mais la levée

Anabaptistes, hommes et femmes, couraient tout nus dans les rues, criant « qu'ils étaient envoyés de Dieu pour annoncer aux simples la vérité toute nue ». « C'est chose étrange, » écrivait d'Amsterdam, en février 1535, un gentilhomme attaché à la cour de Hollande, « de voir ces gens tout nus faire des bonds de sauvages. Il est fort à craindre que la plupart ne soient possédés du démon; bien qu'ils s'expriment en bon langage et semblent avoir leur bon sens, ils disent des choses extravagantes et inouïes, qu'il serait trop long de rapporter. » CONNELIUS, p. 19-21.

¹ * *Aufzeichnungen*, voy. plus haut, p. 19, note 1.

de nouveaux impôts ayant irrité la population, une émeute éclata (29 juin 1530). Les insurgés réclamaient à grands cris la confiscation des biens du clergé, la mise en vigueur d'une nouvelle constitution religieuse et l'élection de juges assermentés, élus parmi le peuple, et préposés à l'administration des paroisses. Le pillage des églises fournit un riche butin ; l'orfèvrerie, les objets précieux enlevés aux sacristies donnèrent plus de quatre-vingt-seize quintaux de métal, sans compter quantité de calices en or, de croix et d'autres objets de prix ¹. Lorsqu'on demandait plus tard à ceux qui alors étaient au pouvoir : « Qu'avez-vous fait des trésors de nos églises, du bien des religieuses, des moines et des cleres ? Où sont les ornements de nos églises et les chefs-d'œuvre artistiques de nos abbayes ? Que sont devenus l'argent, les rentes des religieux, dont si souvent ils nous faisaient profiter ² ? » Ils ne savaient que répondre. Tout avait disparu. Quelques chapelles furent détruites de fond en comble, les autels brisés ³.

Dans cette « destruction de l'ancienne idolâtrie », Georges Wullenweber, marchand étranger auquel le conseil avait autrefois refusé droit de bourgeoisie à cause de ses dettes se distingua particulièrement. « C'était un homme méchant et retors, » dit à son sujet Lambert de Dalhen ; « il rassemblait autour de lui la plus vile populace, et se croyait tout permis. Il attira sur la malheureuse cité de Lubeck de grandes calamités, et fut cause de beaucoup de calamités et d'humiliants revers ⁴. »

Sous l'inspiration de Wullenweber, un comité, auquel avait été remis le pouvoir exécutif et l'administration des revenus de la ville autorisa la persécution des Catholiques et l'abolition de la constitution. Au reçu d'un édit impérial exigeant le rétablissement de l'ancien culte et des anciens règlements, le conseil écrivit à l'Empereur (octobre 1530) pour l'assurer du bon vouloir de la ville : Elle désirait lui obéir en tout ce qui était compatible avec la parole de Dieu et l'intérêt de la cité, mais l'avertissait, en même temps,

¹ KELLER, *Wiedertäufer*, p. 192.

² WAITZ, t. I, p. 43-60. — Voy. le catalogue de ces objets dans la *Zeitschrift für lübische Geschichte*, t. II, p. 133-145. 80 croix d'argent et de vermeil, 316 calices d'argent et de vermeil, 38 ostensoirs, 102 images enchâssées dans l'argent furent emportés. On lit dans une chanson du temps :

Certes ils ont pu traire à leur aise,
Ils n'ont pas épargné la vache !
Ils ont bu dans les calices d'or ;
Ils s'en sont donné à cœur joie,
Ils ont fait jouer les marteaux, les tenailles, etc.

³ WAITZ, t. II, p. 138 et suiv. et p. 347.

⁴ WAITZ, t. III, p. 350-351.

que, s'il faisait violence aux habitants, ceux-ci chercheraient ailleurs aide et protection ¹. En septembre 1531, les maisons patrieennes des chefs de corporations furent assaillies par la populace, pillées et détruites ². Grâce à l'intervention du duc Ernest de Lunébourg, la ville entra dans la Ligue de Smalkalde; pour payer la contribution usitée en pareil cas, elle se servit d'une partie des richesses pillées dans les sacristies. Wullenweber avoue s'être adjugé vingt mille florins d'or fondu et monnayé, provenant des trésors des églises ³.

En mai 1533, Wullenweber fut élu bourgmestre; dès lors, assisté de ses deux plus intimes amis, le docteur Oldendorp et le capitaine Marc Meyer, tous deux originaires de Hambourg, il régna en souverain dans Lubeck. Oldendorp était un homme « éminent en savoir, mais de mœurs corrompues et d'un caractère turbulent ». Meyer, jadis forgeron, ne se plaisait, comme tous les parvenus, que dans le luxe et l'ostentation, et s'était rendu célèbre, non seulement par ses mauvaises mœurs, mais encore par d'audacieux coups de main ⁴.

Ces trois hommes poursuivaient un même but : l'avènement du pouvoir populaire dans l'Allemagne du Nord, et la propagation de « l'Évangile ».

La couronne élective du Danemark devint le premier objet de leur ambition. Depuis la mort du roi Frédéric (10 avril 1533), le Danemark était en proie à l'anarchie. Ils prétendirent avoir le droit de trancher la question de succession, et mirent tout en œuvre pour empêcher l'élection d'un prince dévoué à l'Empereur et à la foi catholique. « Plutôt que de tolérer l'élévation d'un ami de nos adversaires et d'un ennemi de l'Évangile, » déclaraient Wullenweber et Oldendorp, « nous verrions avec joie notre ville détruite de fond en comble; si nous sommes trop faibles pour l'empêcher, nous demanderons aide et secours à la France, à l'Angleterre et, s'il le faut, aux Turcs ⁵. » En effet, ils conclurent une alliance avec François I^{er} et Henri VIII. Ce dernier avait persuadé à son allié le roi de France que, puisqu'ils avaient tous deux favorisé la restauration du duc Ulrich de Wurtemberg, ils devaient ne pas ménager davantage leur argent dans la question du Danemarck, car il s'agissait également d'abaisser la Maison Impériale ⁶. Henri VIII commença par

¹ WAITZ, t. I, p. 69-83, 289-292.

² WAITZ, t. I, p. 101.

³ WAITZ, t. III, p. 476.

⁴ Voy. SCHLÖZER, p. 190 et suiv. — WAITZ, t. I, p. 292 et suiv.

⁵ WAITZ, t. II, p. 56.

⁶ Instruction pour lord Rocheford. Voy. les *State-Papers*, t. VII, p. 568. — Vers

prêter, contre de sûres garanties, vingt mille florins aux délégués de Lubeck. Depuis lors, il avait coutume d'appeler Wullenweber sonvassal et son serviteur¹.

A Lubeck, des levées considérables s'effectuaient, les vaisseaux de guerre étaient mis en état. Les villes wendes, qu'Oldendorp avait excitées à abolir leurs anciennes constitutions, faisaient alliance avec les bourgeois de Lubeck, offraient des galères et des hommes d'armes; toutes s'engageaient à protéger la parole de Dieu, à empêcher la propagation de toute fausse doctrine, et à faire servir les biens et revenus des paroisses aux intérêts des communes. Tous les éléments révolutionnaires de l'Allemagne du Nord s'agitaient en faveur du parti qui dominait à Lubeck. Peu de temps auparavant, revenant de la diète d'Augsbourg, le duc Ernest de Lunébourg s'était applaudi de voir qu'à Lubeck et aux environs on se souciait fort peu de plaire ou de déplaire à l'Empereur. « En ce moment, » avait-il écrit, « la parole de Dieu est prêchée et propagée dans tout ce pays avec plus d'ardeur que jamais². » Maintenant il appréciait tout différemment le zèle qu'il avait d'abord loué. « Les villes lèvent la tête, elles prennent exemple sur Lubeck, elles veulent en imposer à leurs gouvernants, » écrivait-il à l'Électeur de Saxe; « si Votre Grâce savait avec quelle insolence nous traitent nos sujets de Lunébourg et ce que mon frère et moi avons à supporter d'eux, je suis très certain que Votre Grâce aurait pour nous la plus affectueuse compassion. « L'esprit des villes de ce pays, » mandaient les délégués de Saxe à leur maître, « est presque tout entier renfermé dans cet axiome : Au moyen du seigneur *Omnes* (le peuple) nous voulons devenir les princes et les maîtres. En Danemark et ailleurs s'ourdissent toutes sortes de complots contre les autorités et contre la noblesse; un soulèvement général est à craindre. » On avait peur qu'excités en sous main par Lubeck, les paysans du littoral ne levassent l'étendard de la révolte³. Au rapport de Marc Meyer, on ne parlait de rien moins en Danemark et dans le Holstein « que du massacre général de tous les nobles ». Les bourgeois seraient tous égaux, les pouvoirs seraient abolis, voilà, de l'aveu de Wullenweber,

la fin de 1533, François I^{er} chercha à se rapprocher du bourgmestre Wullenweber, et lui fit dire que, si la ville se mettait sous sa protection pour vingt ou trente ans, il la soutiendrait de son argent, et avec ses troupes et vaisseaux. WAITZ, t. II, p. 6-7.

¹ WAITZ, t. II, p. 112-113, 319-323. — SCHLÖZER, p. 193 et suiv.

² Lettre à l'Électeur Jean de Saxe, 17 oct. 1533. — RANKE, t. III, p. 278, note 2.

³ WAITZ, t. II, p. 256-257.

quelles étaient les secrètes espérances de Lubeck, de Copenhague et d'Elnbogen ¹.

En mai 1534, au moment où Philippe de Hesse marchait sur le Wurtemberg pour y rétablir Ulrich et pour « étendre le règne de l'Évangile », Lubeck déclarait la guerre au Danemark et au duc Christian de Holstein, le prétendant à la couronne. En Danemark aussi, il fallait combattre pour l'Évangile, mais non d'après les vues des princes de la maison régnante. Tandis que le duc et la noblesse entendaient garder pour eux seuls les biens du clergé, Wullenweber, lui, voulait, après avoir confisqué les propriétés ecclésiastiques, placer l'évêché sous l'autorité de Lubeck, et par ce moyen s'attribuer des droits féodaux sur le Holstein. L'armée de Lubeck y entra en triomphe, pillant et dévastant sur son passage châteaux et couvents. En Danemark, dès l'arrivée de la flotte, la révolte populaire, de longue main préparée, éclata. Le 16 juillet, Copenhague ouvrit ses portes « et, de par la toute-puissance populaire », les îles du Danemark tombèrent au pouvoir de Lubeck. En même temps, à Schoonen, l'émeute prenait la haute main, et les paysans du Jutland, se soulevant à leur tour, l'emportaient sur l'aristocratie.

Ainsi les plans du triumvirat de Lubeck pour la complète transformation politique et sociale du nord de l'Allemagne semblaient triompher, et cette révolution s'effectuait tout entière au profit de l'Anabaptisme.

Wullenweber avait été gagné à la secte, mais il n'était pas à la tête du mouvement; à en croire son témoignage souvent répété, le docteur Oldendorp était le véritable inspirateur, le chef suprême des Anabaptistes. « On s'était proposé, » écrit-il, « de faire triompher l'Anabaptisme, d'abord à Lubeck, puis à Hambourg, à Brême et dans toutes les villes avoisinantes. Ensuite on se serait uni, et nous serions devenus très puissants. » Wullenweber entretenait d'étroites relations avec ses coreligionnaires les plus influents des villes avoisinantes. On n'avait pas encore osé faire le dernier pas et prêcher ouvertement la communauté de biens. « Sans cette faute, » dit-il, « cité après cité eût été gagnée ². »

Wullenweber envoya un émissaire à Munster pour s'informer exactement de l'état des choses, et pour offrir l'appui de Lubeck à la ville assiégée ³.

¹ WAITZ, t. II, p. 237, et t. III, p. 476.

² Voy. WAITZ, t. III, p. 234, 492. — KELLER, p. 185-191.

³ Déclaration de Jean de Elheede, dans CORNELIUS, *Münsterische Geschichtsquellen*, t. II, p. 260, 261.

V

Au commencement d'octobre 1534, vingt-sept « apôtres » étaient partis de Munster pour aller annoncer à tout l'univers l'arrivée du roi de Sion qui, sous peu, allait se mettre en marche pour établir sur toute la surface de la terre le trône de sa puissance. Partout où ils eurent liberté d'agir, les Anabaptistes furent accueillis avec enthousiasme. A Warendorf, non seulement le peuple, mais le conseil lui-même se laissa séduire, et ce ne fut qu'après une répression sanglante que l'évêque parvint à empêcher les habitants révoltés de suivre de point en point l'exemple de Munster. Ailleurs, dès leur arrivée, les « apôtres » furent jetés en prison.

Cet appel direct à la révolution ayant échoué, les Anabaptistes résolurent d'agir avec plus de mystère, et mirent un zèle encore plus ardent à leur propagande occulte. En décembre, Rothmann écrivit un libelle incendiaire qu'il intitula : *De la vengeance*.

« La vengeance aura son accomplissement, » écrivait-il ; « les puissants du jour ne l'éprouveront que trop et, quand elle sera consommée, un nouveau ciel, une terre nouvelle apparaîtront aux regards du peuple de Dieu.

« Dieu donnera à son peuple des serres d'airain et des cornes de fer. Le peuple, en guise d'épées et de lances, saisira les socs de charue et les hoyaux. Il fera choix d'un chef, son étendard sera déployé, la trompette retentira. Le Seigneur suscitera contre Babylone un peuple farouche et sans pitié, et Babylone expiera tous ses crimes passés ; elle les expiera jusqu'à deux fois.

« Donc, frères bien-aimés, armez-vous pour le combat, non seulement avec les humbles armes des Apôtres, pour souffrir ; mais avec la glorieuse armure de David, pour la vengeance. Soutenus par la force d'en haut, détruisez la puissance babylonienne, la race impie. Pour cette cause sacrée, n'hésitez pas à exposer vos biens, renoncez à vos épouses, à vos enfants, à votre vie¹. »

Le 24 décembre, des messagers porteurs de mille exemplaires de ce manifeste, et abondamment munis d'argent, se mirent en route pour les Pays Bas, et traversèrent sans accident les lignes ennemies. D'autres les suivirent de près ; ils allaient « rassembler les frères ». Le 2 janvier 1535, paraissaient les « *Institutions et articles édictés par Dieu et le roi Jean le Juste, et relatifs à la grande expédition contre les impies* ». Tout allait être réorganisé d'après l'Écriture. « Ils ne

¹ KELLER, p. 151-152. — CORNELIUS, *Niederländische Wiedertäufer*, p. 14-15.

voulaient point de mal aux pouvoirs payens qui n'avaient jamais entendu parler de l'Évangile, mais comptaient frapper sans merci « les prêtres, les moines, les enfants de Babylone qui retenaient injustement captive la justice de Dieu ¹ ».

« Dieu nous ordonne de massacrer les moines, les prêtres et toutes les autorités, » entendait-on répéter parmi les Anabaptistes des Pays-Bas, « car il n'y a qu'un seul pouvoir légitime, celui de notre roi. » Vers la fin de 1534, Deventer faillit tomber au pouvoir des Anabaptistes, à la tête desquels s'était mis le propre fils du bourgmestre. A Leiden, en 1535, un complot fut découvert. Les « élus » avaient préparé l'incendie de la cité et pensaient ensuite s'y établir en maîtres. Aux environs de Gröningen, au mois de janvier, environ mille hommes, qui s'étaient réunis pour aller au secours de Munster, furent dispersés par les troupes du duc Charles de Gueldre. Parmi les prisonniers se trouvait le « prophète » Schumacher, qui se faisait passer pour le fils de Dieu. Les Anabaptistes s'étaient vantés qu'au mois de mars leurs bannières flotteraient aux quatre coins de l'Allemagne : la première près d'Eschenbruch, sur la Maas, dans le duché de Juliers ; la seconde en Hollande et en Zélande ; la troisième entre Maestricht, Aix-la-Chapelle et le Limbourg ; la quatrième en Frise, non loin de Gröningen. Au signal donné, les frères devaient accourir avec des armes et de l'argent, se rendre en un lieu désigné, et y attendre le roi de Sion, qui de Munster viendrait les rejoindre. Vers la fin de mars, huit cents Anabaptistes s'emparèrent d'Olden, abbaye de la Frise occidentale, et s'abritèrent si bien derrière ses remparts et ses fossés que, pour les en chasser, il fallut ordonner une levée en masse. Un lieutenant d'Empire mit le siège devant l'abbaye, et l'assaut dura dix jours. Aux environs de Deventer, le duc de Gueldre fit couler à fond plusieurs vaisseaux appartenant à la secte et chargés de munitions. Un rassemblement de frères fut aussi dispersé par le jeune gentilhomme Charles de Gueldre, près de l'abbaye de Warfum. En mai, un coup de main était tenté à Amsterdam, ville que les frères regardaient comme leur appartenant. Jean de Geel, l'un des « apôtres » envoyés par Munster, avait soulevé la population, l'excitant à prendre possession de la ville au nom du « roi de Sion ». Il avait espéré entraîner les Évangéliques et comptait sur leur appui. « Venez, courons sus aux prêtres ! » criaient les Anabaptistes dans les rues d'Amsterdam. Le soir du 11 mai environ cinq cents d'entre eux pénétrèrent dans l'hôtel de ville, massacrèrent l'un des bourgmestres, et se disposèrent à se défendre. Mais les bourgeois coururent aux armes et, après un

¹ BUCHOLTZ, *Urkundenband*, p. 351-356.

combat acharné, l'émeute fut vaincue. On arracha le cœur des prisonniers, on le leur jeta à la figure, après quoi on leur trancha la tête, et leurs cadavres écartelés furent exposés sur des piques¹.

A Lubeck et dans le nord de l'Allemagne, les choses prenaient aussi une fâcheuse tournure pour « les élus ». Appuyé par les chefs de la Ligue de Smalkalde, par la noblesse danoise et par le vaillant Gustave Wasa, le duc Christian de Holstein avait recouvré ses états. A la tête de son armée victorieuse, il parut tout à coup aux portes de Lubeck. Dans un péril si imminent, une réaction violente s'opéra ; les bourgeois abandonnèrent Wullenweber et son parti, traitèrent avec Christian, et lui restituèrent la portion du Holstein que la ville détenait encore.

Il ne fut plus question désormais de soutenir l'Anabaptisme.

A l'assemblée religieuse d'Hambourg (avril 1535), Lubeck, Brême, Hambourg, Lunébourg, Stralsund, Rostock et Wismar prirent contre la secte les mesures les plus énergiques. L'expulsion des Catholiques y fut en même temps décrétée². A Hanovre, parurent des édits condamnant les Anabaptistes à la peine capitale ; les Catholiques et les Zwingliens, après avoir subi la flagellation, eurent « toute liberté de s'expatrier pour toujours³ ».

Cependant le siège de Munster se poursuivait sans amener de résultat définitif. Les cercles d'Empire voisins ne s'estimaient pas assez forts pour l'attaquer et tenter de la réduire⁴. Ils réclamèrent donc l'assistance de l'Empire. Les États se réunirent à Worms au commencement d'avril, mais les secours qu'ils votèrent ne s'élevèrent pas à plus de cent cinq mille florins. Cette somme était insuffisante pour l'énergique effort qu'il s'agissait de tenter. Toutefois elle permit de continuer et de renforcer le blocus. On parvint à couper entièrement les vivres aux assiégés.

« La plus effroyable famine » ne tarda pas à décimer les assiégés. En avril, un messenger, envoyé par le « roi de Sion » aux frères éloignés ayant été fait prisonnier, raconta l'affreuse détresse de Munster. « Le pauvre peuple, les enfants, les femmes souffrent cruellement de la faim et de mille autres maux ; dans les rues, ils demandent à grands cris du pain. Ils se nourrissent d'herbes, et le roi prétend que les herbes remplacent fort bien le pain. On mange du cheval,

¹ KELLER, p. 270-279. — CORNELIUS, *Niederländische Wiedertäufer*, p. 16-21.

² WAITZ, t. III, p. 11-12. — WIGGERS, p. 107-108. — Voy. dans GALLOIS (t. II, p. 796) avec quelle libéralité le conseil de Hambourg « traita les seize ou vingt prédicants présents à l'assemblée religieuse ».

³ SCHLEGEL, p. 77-78.

⁴ Voy. les délibérations sur les secours à fournir, dans KELLER, p. 252 et suiv.

et même des semelles de bottes bouillies; on râcle le plâtre des murailles, et on le mêle à l'eau. Souvent on dépose dans la même fosse six, huit ou dix malheureuses victimes. Pendant ce temps, le roi ne manque de rien. Il a fait provision de vivres pour toute une année, il a de bon vin, d'excellente bière, lui et sa cour ont de tout en abondance. » Voyant l'extrême misère où la population était réduite, Jean, craignant une révolte, et que la ville ne fit sa soumission à l'évêque, inaugura le régime de la terreur : il déclara que quiconque serait entendre une plainte serait immédiatement mis à mort. Le 3 juin, il n'y eut pas moins de cinquante et une exécutions à Munster, vingt les jours suivants. Le roi fit couper en douze morceaux le corps de Nicolas Northorn, convaincu d'avoir conspiré et prémédité la reddition de la ville à l'évêque. Le cœur et le foie de Northorn furent cuits et dévorés par un prédicant¹.

Au moment où tout espoir de secours semblerait perdu, Jean avait donné l'ordre de mettre le feu aux quatre coins de la ville, espérant que, les assiégés se frayant un passage à travers les retranchements ennemis, ils pourraient gagner la Hollande.

Mais avant que cette résolution pût être exécutée, l'évêque réussit, dans la nuit du 24 au 25 juin, à s'emparer de Munster, non par un assaut plus hardi ni par l'effet d'une savante mesure stratégique, mais par surprise.

Des traîtres étaient venus lui indiquer les endroits où l'assaut des murailles pouvait être tenté sans danger. Après s'être défendus avec le courage du désespoir, les Anabaptistes s'avouèrent vaincus. On les traita avec la dernière barbarie.

Après une réclusion longue et douloureuse, le roi, son ministre Knipperdolling et son chancelier Krechting furent tenaillés avec des pinces de feu sur la place du marché, au même endroit où Jean avait pris possession du pouvoir. On plongea dans le cœur des condamnés une épée rougie au feu; puis leurs cadavres, attachés dans des cages de fer, furent suspendus à la tour de Saint-Lambert, pour l'avertissement et l'effroi de toute la population².

Dans la ville déserte et dévastée, le prince-évêque sévit avec rigueur. Les bourgeois abattus et tremblants ne firent aucune résistance. Instruits sur les résultats de la nouvelle doctrine par l'horrible expérience qu'ils venaient de faire, ils jurèrent une inviolable fidélité à l'antique foi de leurs pères. Le culte catholique

¹ Voy. CORNELIUS, *Münsterische Geschichtsquellen*, t. II, p. 33, 141, 335, 343-344. — KELLER, p. 280. — NIESERT, *Urkundensammlung*, t. II, p. 499.

² Sur les Anabaptistes après la chute du royaume de Munster, voy. KELLER, *West-deutschen-Zeitschr. für Geschichte und Kunst*, 1^{re} année (1882), p. 429-468.

fut rétabli dans toutes les églises. Ce n'était pas pour protéger cette religion, mais uniquement pour défendre sa principauté, que Franz de Waldeck avait abattu la rébellion, il ne cachait point ses opinions protestantes; mais, lorsque plus tard il voulut introduire le Luthéranisme à Munster, il rencontra dans la population une invincible opposition.

VI

Avant même que Munster n'eût été prise, la révolution avait été vaincue à Lubeck. Le duc Christian de Holstein, élu roi de Danemark par la noblesse danoise, voyant que la ville prenait parti pour Christian II, le souverain proscrit, défendit ses droits les armes à la main. Aidé de Gustave Wasa, du duc Albert de Prusse et du Landgrave Philippe, il s'empara d'Aalborg (décembre 1534) et soumit tout le Jutland. Ses troupes occupèrent aussi la Fionie et les îles adjacentes. Le 11 juin 1535, un combat décisif fut livré à Oxnebirg, et l'armée de Lubeck subit une complète défaite. Presque en même temps, près de Bornholm, sa flotte était dispersée, et la plupart de ses vaisseaux capturés. A Lubeck, après la chute de Wullenweber, l'ancien conseil reprit ses fonctions¹. Les princes de la ligue de Smalkalde étant intervenus, Christian III offrit la paix à la cité (février 1536). Cette paix, en apparence avantageuse pour Lubeck, portait en réalité un coup mortel à la Hanse. La puissante association perdit dès lors toute influence politique, et peu à peu toute puissance. La ruine de Lubeck fut en même temps la ruine de la prépondérance de l'Allemagne à l'intérieur comme à l'extérieur².

Les efforts de l'Empereur pour élever sur le trône de Danemark le prince allemand Frédéric, comte palatin, gendre de Christian II et dévoué à la maison d'Autriche, demeurèrent sans résultat. Partageant les passions des princes de Smalkalde, le Danemark resta vis-à-vis de l'Empire dans une attitude hostile; les Allemands cessèrent

¹ Wullenweber fut pris sur le territoire de l'archevêque de Brême et livré au duc Henri de Brunswick, frère de l'archevêque. Après avoir été mis à la question, accusé à la fois par les délégués de Lubeck et par Christian III, il fut décapité le 24 septembre 1537 sur la place des exécutions à Wolfenbittel, et son cadavre fut écartelé. « Cet exemple, » dit le superintendant de Lubeck, Hermann Bonnus, « doit être bien médité par les autorités, et principalement par les bourgmestres, afin qu'ils soient bien avertis de prendre à temps le conseil de ceux qui ont été régulièrement élus pour les assister dans toutes les choses concernant le gouvernement, et ne se laissent plus séduire par des gens dépravés, sans principe, étrangers au conseil, comme l'a fait Marc Meyer avec Wullenweber, car de telles imprudences et mesures illégales ne peuvent produire de bons fruits. » SCHLÖZER, p. 205, 206.

² WAITZ, t. III, p. 350-352.

d'être les maîtres du Sund. Le 6 août, Christian III fit son entrée à Copenhague. Son premier soin fut d'exploiter les douanes du Sund, qu'il appelait ses « mines d'or ». Il persécuta les Catholiques. Les évêques furent jetés en prison, et le roi mit la main sur les biens monastiques. Il était soutenu par la noblesse qui prenait part à la curée et, comme cela s'était vu si souvent en Allemagne, courbait les paysans sous un joug avilissant. On vit les enfants des prédicants subir comme les autres le servage¹. Sans le secours des armées allemandes, Christian sentait bien qu'il lui serait impossible de se maintenir ou de se défendre, soit en Danemark, soit dans ses possessions héréditaires². Aussi, en 1538, entra-t-il dans la Ligue de Smalkalde.

¹ Voy. BARTHOLD, *Geschichte von Rügen und Pomman*, 4^e, 291. « Les chefs de la Ligue de Smalkalde, désirant faire entrer le Danemarck dans leur alliance, se déclarèrent pour Christian III. « Le nord fut révolutionné. Christian III monta sur le trône, le Luthéranisme s'établit ; mais la bourgeoisie continuait à gémir sous le joug militaire ; les paysans jadis libres subissaient l'abrutissant servage imposé par la noblesse. La puissance maritime allemande et la grandeur des villes hanséatiques étaient à jamais détruites. » BARTHOLD, *Geschichte der deutschen Seemacht*. — Voy. RAUMER, *Histor Jahabruch*, 3^e suite, 3^e année, t. II, p. 99, 100. — « Les habitants des grandes propriétés ecclésiastiques, » dit l'historien protestant Allen (*Geschichte Dänemarks*), « échangèrent la douce domination de l'Eglise contre le joug accablant de la noblesse. L'agriculture tomba bien au-dessous du degré de prospérité qu'elle avait atteint au moyen âge, la population diminua, un grand nombre de fermes furent abandonnées. » Dès la première année qui suivit l'introduction du Luthéranisme en Danemark, les plus cruelles lois de chasse furent mises en vigueur. Pour avoir arrêté un chien de chasse un paysan avait les yeux crevés et souvent même perdait la vie. Voy. DÖLLINGER, *Kirche und Kirchen*, p. 97-98.

² Ecrivait Stephan Hlopfensteiner, le 17 oct. 1512. Voy. WAITZ, t. III, p. 560.

CHAPITRE VIII

PUISSANCE DE LA LIGUE DE SMALKALDE. — ÉTATS DE LA LIGUE. 1537.

L'ÉVÊQUE D'AUGSBOURG EST CHASSÉ.

ÉTABLISSEMENT DU PROTESTANTISME A AUGSBOURG.

I

La puissance politique et religieuse de la Ligue de Smalkalde n'avait cessé de grandir à dater du jour où, violant audacieusement la Paix Publique, Philippe de Hesse avait remporté dans le Wurtemberg son facile triomphe. « Philippe vainqueur de Ferdinand, » écrivait Georges Wizel, « est l'objet d'un enthousiasme général, et sa victoire a tellement fortifié la nouvelle Église que désormais elle ne redoute personne. Mille écrits de Luther n'auraient pu rendre un meilleur service à la cause protestante que cet unique exploit du Landgrave. La plupart des princes et seigneurs de la jeune noblesse sont aujourd'hui luthériens de cœur, bien qu'à l'insu de leurs pères ¹. »

La Ligue de Smalkalde, plus forte d'année en année, absorba peu à peu tous les éléments séparatistes en fermentation dans l'Empire, soit en se les assimilant, soit en leur accordant ses sympathies. En même temps, elle devenait le point de ralliement naturel et le puissant levier de tous les complots et intrigues politiques ourdis par les ennemis extérieurs de Charles-Quint.

Dès avril 1535, les membres d'Empire catholiques avaient de bons motifs de craindre que l'Électeur de Saxe, se posant en champion du Luthéranisme, ne voulût se faire élire roi de tous les Protestants. Déjà, affirmait Georges de Saxe, s'imprimaient des livres destinés à exciter à cet effet les passions populaires. L'archevêque de Lund, écrivant à l'Empereur, semble cependant ne pas regarder

¹ *Epist. Qq. a. Voy. DÖLLINGER, t. I, p. 41.*

comme probable un semblable coup d'état, à cause de la rivalité jalouse qui existait entre l'Electeur de Saxe et le Landgrave de Hesse ¹. Ferdinand, presque désespéré, mandait à Charles-Quint en lui dépeignant le déplorable état de l'Allemagne (décembre 1535) : « De tous côtés on n'entend parler que d'hérésies, de crimes, de séditions; les Catholiques et tous les fidèles sujets de l'Empereur n'ont à prévoir que catastrophes; si l'Empereur ne se hâte d'accourir, si, par de sages mesures, par le prestige de son autorité, il ne réussit à détourner promptement les malheurs qui nous menacent, l'effondrement de l'Allemagne est inévitable; la ruine de tous les citoyens, la destruction de tout ordre social est proche ². »

Mais Charles-Quint, à la fois menacé par les Turcs et par la France, ne pouvait rien.

Aux Etats de la Ligue de Smalkalde (décembre 1535), les princes alliés renouvelèrent pour dix ans leur union, et décidèrent la levée d'une armée de dix mille fantassins et de deux mille cavaliers; selon l'occasion et la gravité du péril, les généraux et conseillers militaires étaient autorisés à doubler ces chiffres. Tout membre de la Ligue, frappé, pour cause de religion, par quelque arrêt ou condamnation de la Chambre Impériale aurait droit à la protection de ses alliés. Relativement à l'adoption de nouveaux membres, les deux chefs de la Ligue, les princes de Hesse et de Saxe, avaient été longtemps divisés de sentiment. L'Electeur trouvait inutile et coupable de violer la Paix de Nuremberg ³. Philippe était d'avis contraire, et son opinion prévalut. L'assemblée décida que la Ligue, « pour accroître son pouvoir et consoler tous ceux qui demandaient et demanderaient à l'avenir à en faire partie, chrétiens confessant Dieu et dévoués à l'Évangile pur et sans alliage, aimant la paix, et se comportant en gens honorables et pieux » admettrait tous ceux qui se présenteraient à l'avenir, pourvu qu'ils promissent d'adhérer à la Confession d'Augsbourg et de se conformer de tous points aux décisions des anciens.

« Obéissant aux articles de Nuremberg, » dit le recez des États, « nous nous engageons à respecter la paix et l'armistice établis par l'Empereur, à ne dépouiller personne de ses biens, à ne

¹ Rapport de l'archevêque de Lund à l'Empereur, 8 avril 1535. Voy. LANZ, *Correspondenz*, t. II, p. 173-174. « Quantum ego res Germanie intelligo, de hoc tumulto nunc nihil timeo, quoniam landgravius Saxonie ducem electorem pro rege ferre non potest. »

² Voy. BUCHOLTZ, t. V, p. 321-327.

³ « Dubitabat non solum de jure, an liceat novos socios adscissere post pacem Norimbergensem, sed et de utilitate, quæ inde sperari posset. » Mai, 1534, SECKENDORF, t. III, p. 75.

faire violence à qui que ce soit. » « Cependant, pour ce qui a rapport à l'autorité du Pape et des évêques, aux cérémonies et abus, à l'abolition desdits abus et autres questions religieuses avec toutes leurs appartenances, les membres d'Empire protestants réunis entendent ne point s'y soumettre; chacun d'eux se réserve le droit de faire selon son gré des réformes en ses domaines, et entend se conduire, en ces sortes d'affaires, conformément aux règlements établis dans leur société. Si, pour ce fait, la Chambre Impériale ou autres tribunaux intentaient des procès aux membres anciens ou nouveaux de la Ligue, s'ils se voyaient inquiétés ou attaqués par quelque adversaire, tous ensemble se décideraient à agir et aviseraient aux mesures à prendre pour leur défense, conformément aux lois qui régissent leur société, le tout avec loyauté et prudence. »

Ce que voulaient les Alliés de Smalkalde, c'était la pleine liberté d'abolir le culte catholique, de supprimer les établissements d'enseignement ecclésiastique, de confisquer les biens du clergé, d'avoir leurs coudées franches pour l'érection de ces Églises d'État qui ne laissaient d'autre alternative aux Catholiques que l'apostasie ou l'exil. C'est pour conquérir cette liberté qu'ils se promettaient les uns aux autres un mutuel appui, s'engageant, dans le cas où leurs actes arbitraires les exposeraient aux arrêts et condamnations de la Chambre Impériale, à résister les armes à la main. Et cependant, lorsque les Catholiques s'armaient pour la défense de leurs droits, de leurs propriétés, de leur culte, les Protestants les appelaient rebelles, et se disaient autorisés à des représailles.

Ce n'était qu'en ce sens que la Ligue de Smalkalde pouvait s'intituler « ligue défensive. »

Car, en réalité, elle ne s'était formée que pour attaquer sans trêve ni relâche le droit établi et la propriété existante.

L'Empereur, à diverses reprises, fit représenter aux Protestants que jamais, comme on cherchait à le leur persuader, il n'avait eu l'intention d'envahir leurs états ou de les punir d'avoir déserté l'Église. Il assurait avoir fait jusque-là tout ce qui était en son pouvoir pour pacifier l'Empire, sans recourir aux mesures extrêmes; il était fermement résolu à maintenir la paix de Nuremberg. Il disait avoir appris avec grand déplaisir que la confiscation des biens des Catholiques continuait et que, lorsqu'ils étaient accusés pour cas de spoliation devant la Chambre Impériale, les Protestants, invoquant le recez de Nuremberg, refusaient de comparaitre. Or jamais il n'était entré dans ses vues de leur faire de si amples concessions. Nul dans l'Empire n'avait droit d'user de violence contre un adversaire. L'obéissance aux arrêts de la Chambre

Impériale était le strict devoir de tout membre du Saint-Empire. L'Empereur avait été également surpris d'entendre dire que, de tous côtés, les Alliés se préparaient à la guerre et conspiraient avec les souverains étrangers contre son frère et contre lui ¹.

A une nouvelle assemblée des États de Smalkalde, à Franfort-sur-le-Mein (avril 1536), les ducs Ulrich de Wurtemberg, Barnim et Philippe de Poméranie, les princes Jean, Georges et Joachim d'Anhalt-Dessau, les villes d'Augsbourg, de Francfort, de Kempten, de Hambourg et de Hanovre, furent reçus dans la Ligue. Pour fournir la contribution exigée en pareil cas, le conseil de Hambourg vendit les objets précieux dérobés aux églises ².

Franfort ne s'était décidée qu'avec répugnance à violer la paix de Nuremberg; mais redoutant les poursuites de la Chambre Impériale et les représailles de l'Empereur, « souverain justicier de l'Empire » au sujet des attentats commis envers les Catholiques, la ville avait songé à se mettre à l'abri. Malgré les ordres formels de Charles-Quint et l'édit porté par la Chambre Impériale, elle avait proscrit l'ancien culte, prétendant obéir « à une inspiration toute sainte et toute divine ³ ». La persécution des Catholiques avait été si loin que les bourgeois appartenant à l'ancienne religion n'osaient même plus aller entendre la messe à Mayence, pour ne point s'exposer à de rigoureux châtimens, aussi bien qu'aux huées de la populace qui, dans les rues, jetait souvent des pierres et des ordures aux papistes ⁴. Un bourgeois, ayant eu la hardiesse de faire baptiser son enfant selon le rite catholique à Höchst, bourgade toute proche de Francfort, dut payer cent florins d'amende, et le prédicant Limberger, « moine apostat, » le traita en pleine chaire de scélérat de parjure, que ses crimes envers Dieu et envers le conseil rendaient digne d'être expulsé de la ville ⁵. Au reste, des faits analogues se passaient dans quantité d'autres cités; mais ce qui

¹ Voy. les lettres de Charles-Quint, datées du 30 nov. 1535 et du 28 janv. 1536, dans SCHIRMACHER, *Briefe und Acten*, p. 310-341. — NEUDECKER, *Actenstücke*, p. 112-113. — MEINARDUS, p. 127-629. « In Cæsare nihil crudele, nihil alienum a natura Austriacorum esse fertur; ea una spes est, ut inter humana, pacis, » écrivait Mélancthon le 26 oct. 1535. *Corp. Reform.*, t. II, p. 960.

² GALLOIS, t. II, p. 773, 776. — Le tapissier Bernard Beseckese fit faire des habits avec les riches ornemens d'église provenant du couvent de Sainte-Marie-Madeleine, et il se pavait dans les rues avec ce costume, une épée au côté. GALLOIS, t. II, p. 786. — La peste qui sévit à Hambourg en 1537, et de laquelle trois mille personnes moururent LAPPENBERG (*Chroniken*, p. 311, 324), fut considérée par les Catholiques comme une punition du ciel pour les vols sacrilèges commis dans les églises.

³ RITTER, *Evangelisches Denkmal*, p. 171, 176.

⁴ Relation de Nicolas Helmholt, 3 août 1536, dans SENCKENBERG, *Acta et Pacta*, p. 591.

⁵ KÖNIGSTEIN, p. 193-196.

en faisait davantage ressortir l'injustice, c'est la tolérance exceptionnelle accordée aux juifs, traités si souvent ailleurs avec cruauté, et laissés complètement libres, à Francfort, de suivre leur religion. « N'est-il pas surprenant et odieux, » écrivait Cochlaeus au conseil, « que vous, qui vous dites chrétiens, permettiez aux juifs établis parmi vous le libre exercice de leur culte, tandis que vous interdisez aux prêtres de la religion chrétienne les cérémonies en usage dans notre pays depuis six ou sept siècles, cérémonies que vous abolissez contre toute justice, et sans qu'une science suffisante vous y autorise? Vous auriez bien sujet de craindre le châtement dont Isaïe menace de la part de Dieu ceux qui s'emparent du bien d'autrui! « Malheur à vous qui dérobez! » Encore est-il à craindre que vos prédicants ne s'en tiennent pas là, et ne mènent bientôt en laisse le respectable conseil¹. » Sans tenir aucun compte de ces avertissements, le conseil continua à agir d'après les avis du prédicant démagogue Dyonisius Mélander, et de quelques conseillers « dont personne dans la ville n'aurait pu louer la conduite honorable, vu qu'ils étaient au su de tout le monde plus riches de dettes que d'honneur² ». Dans ses prédications, Mélander ne cessait d'exciter le peuple au pillage des églises, et le pressait d'achever ce que, selon lui, le conseil n'avait fait qu'imparfaitement. Un jour de grande fête il s'écria en pleine chaire: « Si le conseil refuse d'obéir à l'ordre de Dieu, le peuple lui rappellera le châtement dont la parole divine menace les autorités oublieuses de leur devoir! » A plusieurs reprises les images furent brisées dans les églises, les autels renversés et profanés. Mélander lui-même terrassa un jour un chanoine dans la collégiale de Saint-Barthélemy; une autre fois, il maltraita publiquement un évêque. En chaire, il condamnait au ban le Pape et les prêtres. Personne ne devait avoir rien de commun avec les papistes, « ni dans les achats, ni dans les ventes, ni dans le manger, ni dans le boire ». De là beaucoup de rixes et de querelles parmi les bourgeois qui se battaient, et se prenaient aux cheveux en pleine rue. Le conseiller Nicolas Scheit proposait « de pendre tous les prêtres aux murailles »; il offrait d'aider lui-même à l'exécution, assurant que, quant à lui, il n'en aurait aucune pitié³.

¹ RITTER, *Evangelisches Denkmäl*, p. 180-181. Dresde, le 8 juillet 1533. L'original se trouve dans les archives de Francfort. *Acta* (Questions relatives à l'histoire religieuse et ecclésiastique), t. II; p. 32.

² Relation de Nicolas Helmholt, voy. à la p. précédente, note 4.

³ KÖNIGSTEIN, p. 183-193, 219-220.—RITTER, p. 162, 170.—Les prédicants n'osaient quelquefois se rendre à l'église qu'accompagnés de leurs gens, portant des torches. Après six ans de prédication, tous les membres de la nouvelle Eglise ayant été invités pour la première fois à recevoir la Cène, cinquante personnes seulement se présentèrent. Le fruit de la prédication évangélique n'était donc pas considérable.

Aux États de la Ligue, à Francfort, les Alliés cherchèrent à pallier les procédés dont les Catholiques avaient été victimes en prétendant que la paix de Nuremberg défendait, à la vérité, à tout individu d'attaquer ou de dépouiller un adversaire sous prétexte de religion ou pour tout autre motif, mais qu'elle n'interdisait point l'adoption de certaines innovations dans les cérémonies ou usages de l'Église. Quant aux arrêts de la Chambre Impériale, « ils n'étaient bons qu'à récuser et à casser ». Les Alliés se réservaient de décider eux-mêmes, dans les cas douteux, quelles affaires étaient du ressort religieux, quelles du ressort civil. Mais comme pour les nouveaux venus on ne pouvait invoquer les articles de la paix de Nuremberg touchant la « récusation, » les Alliés promettaient d'étudier attentivement cette question, et de décider ensuite, assistés de docteurs savants et compétents, les mesures qu'il conviendrait de prendre pour annuler les poursuites du tribunal suprême contre les membres nouvellement admis ¹.

Ces mesures, « les savants » se réservaient de les indiquer aux prochains États de la Ligue qui devaient s'ouvrir à Smalkalde, au mois de février 1537.

II

« Les nouveaux, brillants et magnifiques États de la Ligue de Smalkalde manifestèrent aux yeux de tous la puissance que les membres d'Empire évangéliques avaient conquise. Il fut évident pour tous que désormais ils n'avaient plus à redouter ni Empereur, ni roi. » Étaient présents. l'Électeur Jean-Frédéric de Saxe et le Landgrave Philippe de Hesse, les deux chefs de la Ligue; les ducs de Brunswick-Grubenhagen, Ernest et François de Brunswick-Lunébourg, Philippe de Poméranie, Ulrich de Wurtemberg, les trois princes d'Anhalt, les comtes de Mansfeld, de Schwarzbourg, d'Henneberg et de Nassau-Sarrebruck; les ambassadeurs du roi de Danemark, du duc Henri de Mecklembourg, de Frédéric de Liegnitz, de Robert de Deux-Ponts, des margraves Georges et Hans de Brandebourg; les délégués ou représentants de vingt-neuf villes libres : Nuremberg, Wissembourg, Winsheim, Strasbourg, Augsbourg, Ulm, Francfort, Memmingen, Esslingen, Hambourg, Brunswick, Minden, Soest,

Aussi les prédicants se plaignaient-ils du peu de résultats de leurs efforts. RITTER, p. 152, 162, 202.

¹ *Verhandlungen des Tages 1536*. Archives de Francfort, *Religions-Aynigung*, p. 32-61. « *Die Acta und Handlung des Tages* » (du 24 avril au 11 mai). Archives de Strasbourg. Voy. WINCKELMANN, n° 373, p. 357-368.

Nordhausen, Constance, Kempton, Reutlingen, Lindau, Isny, Biberach, Heilbronn, Schwabisch-Hall, Brême, Magdebourg, Lubeck, Hanovre, Goslar, Gœttingue et Einbeck; plus de quarante théologiens et professeurs accompagnaient les princes: parmi eux brillaient au premier rang Luther, Mélanchthon, Bugenhagen, Spalatin, Juste Jonas, Agricola, Amsdorf. Le Landgrave avait amené avec lui ses théologiens, son chapelain Dyonisius Mélander¹, l'ancien agitateur de Francfort, et l'humaniste Eoban Hessus. Les membres de l'assemblée étaient pleins d'espoir et menaient joyeuse vie. « Par la grâce de Dieu, » écrivait Eoban, « nous sommes ici en fort bon point, nous buvons ferme et nous sommes sages². »

Mathieu Held, vice-chancelier impérial et chargé de pouvoirs de Charles-Quint, représenta aux membres de la Ligue, dans sa harangue du 15 février, que leurs actes étaient contraires au recez de Nuremberg³, et qu'en s'affranchissant des poursuites de la Chambre Impériale dans la question des biens du clergé, ils créaient un péril permanent pour la sécurité publique. L'Empereur ne leur avait-il pas suffisamment prouvé à toutes les Diètes précédentes que, dans les affaires de religion comme dans toutes les autres, il préférerait la paix à la guerre, fût-ce à son propre détriment? Maintenant encore il était prêt à maintenir les articles de la paix de Nuremberg; mais il était contraire à sa conscience et à celle des membres de l'Empire qui s'étaient engagés à défendre la religion catholique, de souffrir qu'impunément et malgré tant de promesses, de signatures et d'engagements positifs, des membres du Saint-Empire quittassent l'ancienne foi pour adopter les doctrines nouvelles et se joindre à la Ligue de Smalkalde.

A ce discours, les Alliés répondirent qu'il ne pouvait appartenir à la Chambre Impériale, comme l'Empereur le prétendait, de décider si telle ou telle affaire était oui ou non du ressort ecclésiastique, parce que cette décision était réservée au futur Concile. Que pouvaient-ils faire lorsque, dans leurs possessions, quelques religieux d'un couvent, éclairés par la parole de Dieu, ne voyaient plus que péché et scandale dans les vœux religieux, et désiraient quitter un

¹ Voy. plus haut p. 89, 360. Mélander n'avait pas laissé une bonne réputation à Francfort. Sa conduite était scandaleuse. Entre autres choses, Ritter lui reproche d'avoir abandonné sa femme légitime (*Evangelisches Denkmal*, p. 86). En 1536, il célébra publiquement de nouvelles noces à Francfort avec une personne qu'il avait connue dans la Hesse.

² KRAUSE, t. II, p. 221-222.

³ Meinardus a prouvé (p. 608 et suiv.) que Held, dans ses négociations, ne dépassa point les instructions qu'il avait reçues de l'Empereur. Voy. l'article de G. HEIDE, dans les *Histor. polit. Blättern* (1888), t. CII, p. 726 et suiv.

genre de vie criminel ; tandis que leurs compagnons, assez obstinés pour persister dans leur erreur, entendaient demeurer au couvent et disposer à leur gré des revenus de la communauté? Les Alliés pouvaient-ils approuver ces derniers? Non, la chose eût trop blessé leur conscience. Il leur était impossible d'approuver un culte opposé à la Confession d'Augsbourg et qui était la cause de dissensions sans cesse renouvelées.

Ainsi donc, à cause de ces « quelques religieux », tous les autres devaient perdre leurs droits à la propriété commune, et renoncer au libre exercice de leur religion.

« Si les moines réfractaires, » poursuivaient les Alliés, « pouvaient, après avoir été expulsés de leur couvent, se croire dans la légalité en revenant plus tard à leur ancienne erreur, à leurs cérémonies, prébendes et dimes, pourrions-nous les laisser faire? Non, car cela serait admettre que leur prétendue doctrine et religion est la vraie, tandis que nous sommes persuadés du contraire. Ainsi par exemple, pour ce qui a rapport aux revenus, il est clair qu'ils ne leur ont été donnés que pour le maintien de la vraie religion. Or, les Protestants, ayant abjuré la religion catholique, ne peuvent et ne doivent restituer les revenus des couvents que lorsque le Concile général aura décidé quelle est la vraie doctrine. Car si le Concile reconnaît, comme il ne peut manquer de le faire, que notre doctrine et notre culte sont seuls orthodoxes, il est évident que les revenus des couvents cesseront d'appartenir à nos adversaires et que, par conséquent, nous ne leur aurons fait aucune injustice en les confisquant. Outre cela, personne n'ignore que, dans de telles questions, on ne saurait invoquer ni la possession préalable, ni le devoir de la restitution, puisqu'il s'agit de la conscience et de la parole de Dieu. » Pour tous ces motifs, les Protestants se regardaient comme parfaitement autorisés à nier la compétence de la Chambre Impériale. Ils trouvaient leurs arguments « clairs et évidents », et, s'appuyant sur eux, demandaient à l'Empereur de décréter qu'à l'avenir, dans les cas désignés, la justice restât muette, parce qu'on ne lui reconnaissait point le droit d'intervenir ni d'apporter son contrôle en ces sortes d'affaires.

Cette réponse « claire et évidente » concordait parfaitement, du reste, avec un mémoire rédigé pour la circonstance par Mélanchthon, Juste Jonas, Bugenhagen, Bucer et autres [théologiens influents. Nous y lisons : « Premièrement on ne peut mettre en doute qu'à l'intérieur de ses états l'autorité n'ait le devoir d'abolir le faux culte et d'établir la vraie religion, d'ériger des paroisses et des écoles, et de procurer aux serviteurs de Dieu la subsistance nécessaire. Lorsqu'un curé ou prédicateur indigne a été destitué et que sa charge a

été donnée à un plus digne, le salaire doit suivre le bon pasteur et non demeurer attaché à l'indigne. Aussi nos princes et pouvoirs ont-ils fort bien fait d'abolir, dans leurs territoires, le faux culte enraciné dans les abbayes et couvents placés sous leur juridiction; ils ont parfaitement le droit de confisquer les revenus de ces monastères. » « Quant à ce qui concerne les chapitres des grandes villes, les cités ont raison de rejeter de leur sein les prêtres idolâtres et les persécuteurs de la véritable doctrine. Les conseils de ville ont le droit de s'emparer, dans l'intérêt de la religion, de tout ce qui est nécessaire à son maintien. Mais on objectera que l'Empereur est seul maître en ces matières; que c'est à lui d'ordonner sur ces biens et d'en disposer selon la justice. A cela il y a une courte réponse à faire. Du moment que l'Empereur prend sous sa protection et établit dans les biens ecclésiastiques des personnes indignes, les Églises ne peuvent plus s'en rapporter à lui, et ne sont plus obligées d'exécuter ses ordres ou ses commandements. Exemple : l'empereur Déce ordonne à Laurent de lui remettre le trésor de l'Église. Ici on aurait pu alléguer, comme on le fait de nos jours, le devoir d'obéir à César. Néanmoins Laurent refuse de se soumettre. On ne peut laisser les serpents de la Chambre Impériale libres de lancer leur venin; or ils refusent d'admettre que la question des biens du clergé soit du ressort ecclésiastique. D'ailleurs, il est de foi, et c'est parmi nous un point de doctrine, que les prêtres et moines papistes sont établis sur les biens de l'Église comme des voleurs et des bandits sur des richesses dérobées ¹. »

Relativement aux membres reçus dans la Ligue depuis la paix de Nuremberg, les Alliés déclarèrent au vice-chancelier Held « qu'il leur était impossible, en conscience, d'empêcher personne de venir à eux ». En admettant de nouveaux membres, ils n'avaient rien fait de répréhensible, rien qui fût contraire à la paix de Nuremberg. Aussi Charles-Quint, connu et célébré en tous lieux comme empereur très débonnaire, devait-il se tranquilliser sous ce rapport et permettre à tous ceux qui se joindraient à eux à l'avenir de bénéficier de la paix et de la trêve de Nuremberg.

Conseillés par les « savants », c'est-à-dire par les juristes, dont ils avaient réclamé l'avis après leur première assemblée, les Alliés ajoutaient : « S'il ne nous est pas permis de faire profiter les nouveaux venus du recez de Nuremberg, il n'en reste pas moins vrai que la Chambre Impériale et les autres tribunaux ne sont nullement autorisés à procéder contre nous dans les affaires de religion, car il n'appartient qu'au Concile de décider en

¹ NEUDECKER, *Urkunden*, p. 310-313.

dernier ressort sur ces questions. Par conséquent, lesdits tribunaux en nous condamnant, en usant de violence, nous donnent le droit de nous défendre et de chercher à nous mettre à l'abri. La haute intelligence de l'Empereur peut aisément comprendre les désordres auxquels donneraient lieu les arrêts du souverain tribunal. Quant à nous, nous restons en paix. L'Empereur serait donc bien inspiré en arrêtant une fois pour toutes les poursuites de ce genre, et cela dans l'intérêt de la concorde, et pour que, des deux côtés, on puisse vivre dans une pleine sécurité. »

Néanmoins le vice-chancelier persistait à douter qu'il fût dans l'intérêt de la tranquillité et de la concorde de s'emparer arbitrairement de la propriété d'autrui. « Pour ma part, » disait-il, « je ne puis admettre qu'il soit permis de dépouiller quelqu'un de ses biens en employant la force; un tel procédé blesse toute notion de justice, et je le condamne, de quelque parti qu'il émane. C'est pour empêcher de semblables attentats et spoliations que l'Empereur a signé le recez de Nuremberg et que la paix religieuse a été proclamée dans tout l'Empire; chacun doit s'y tenir attaché, et ne songer qu'à l'observer. » « Selon mon appréciation personnelle, » ajoutait-il, « les affaires religieuses en litige seraient accomodées avec bien moins de peine et de difficulté, plus amialement et pacifiquement, si l'on n'avait l'audace de s'approprier avec tant d'avidité le bien qui appartient à autrui, et si l'on s'abstenait de tout acte de violence. Quant aux nouveaux membres de la Ligue, l'Empereur ignorait jusqu'à leurs noms. La liste devait lui en être remise, les règlements de la Ligue lui être soumis. Alors il verrait ce qu'il avait à faire, mais jusqu'à sa réponse les Alliés devaient se conformer au recez de Nuremberg. Dans les affaires douteuses regardées par les Protestants comme religieuses et par les Catholiques comme civiles, la Chambre Impériale déciderait après enquête suffisante.

Mais toujours plus hardis, toujours plus violents, les Protestants répondirent qu'il leur était impossible d'admettre l'autorité de la Chambre Impériale, parce que ses membres étaient « pour la plus grande partie papistes, et s'étaient engagés par serment à rendre la justice aussi bien d'après le droit canon que d'après le droit civil ». Or ils ne reconnaissaient plus le droit canon. « Lorsque nous retenons aux moines, aux prêtres qui persistent dans leur obstination, leurs revenus, leurs redevances ou bénéfices, nous sommes absolument dans notre droit, car ces biens ne leur ont été donnés que pour le maintien de la vraie religion; or, les moines et prêtres s'entêtent à repousser un culte reconnu pour seul véritable, orthodoxe et chrétien. »

Ils ne pouvaient d'aucune manière accorder aux Catholiques, dans leurs possessions, la tolérance qu'ils réclamaient ; « car, » disaient-ils, « si, après avoir établi dans nos états le vrai culte, nous pouvions souffrir que les prêtres et les moines continuassent à célébrer leurs messes privées et à maintenir leurs abus, nous aurions la responsabilité de tous les scandales et blasphèmes qui se commettraient, au grand préjudice de nos âmes et de notre conscience. Ce serait là véritablement renier la vérité divine, et nous ne pouvons tolérer chez nous de telles abominations ; car on ne renie pas seulement le Christ par les lèvres, on le renonce encore en tolérant une religion fautive, comme le reconnaît le droit canon lui-même. »

Quand il s'agissait de justifier leur tyrannie sans exemple, les Protestants ne se faisaient point scrupule d'invoquer le droit canon.

« Lors donc, » continuaient-ils, « que des séducteurs impies refusent d'embrasser la vraie foi et prétendent détenir le bien de l'Église, ils sont visiblement dans leur tort, et la cupidité seule les inspire. Qu'ils cessent de réclamer ces biens en disant qu'ils en ont joui autrefois, car ils n'ont aucun droit de détenir ce qui ne leur appartient plus. »

« De ces vérités il ressort que comme nous ne pouvons ni ne devons souffrir leur culte impie à côté de la véritable religion sans blesser nos âmes et notre conscience, et parce que nous savons que ce qui est fait contre la conscience entraîne avec soi la réprobation éternelle, tous ceux qui voudront réfléchir sur cette question, avec impartialité, seront obligés de reconnaître que la race cupide n'a point le droit de se plaindre et de réclamer restitution, comme s'il n'y avait dans cette affaire qu'une question d'intérêt temporel. Le clergé ne peut invoquer ici l'ancienneté de la propriété ; car les droits de la vérité divine s'imposent d'eux-mêmes : usage, tradition, prescription, tout s'efface devant elle. D'où chacun peut conclure que notre manière d'agir, quant à ces biens, non seulement ne blesse en rien la Paix Publique, les lois du Saint-Empire ou le droit commun, mais encore est strictement chrétienne, honorable, équitable, fondée sur l'Évangile et sur la sainte Écriture et doit, avec la grâce de Dieu, prévaloir et subsister toujours. Si donc la Chambre Impériale persiste à vouloir décider dans des questions que nous tenons pour religieuses et continue à rendre ses iniques arrêts, nous ne pourrions, par raison de conscience, lui obéir, car nous sommes très certains d'avoir pour nous la vérité divine, et l'intérêt de la foi ne nous permet pas de faire la moindre concession. Et si, à cause de cette résolution, quelqu'un voulait nous persécuter, employer vis-à-vis de nous des

voies de fait, nous ne pourrions, dans ce cas de légitime défense, nous abstenir de représailles. Aussi doit-on se garder d'entamer de semblables procès, d'où peuvent naître si aisément la révolte, les troubles et le scandale ¹. »

Le vice-chancelier Held fut chargé de transmettre cette réponse à Charles-Quint, dont la religion était accusée de « séduire les âmes, de renier le Christ et de blasphémer Dieu ».

III

Peu de semaines auparavant, le « véritable culte chrétien » avait été introduit à Augsbourg.

Le 18 janvier 1537, le conseil avait informé l'évêque et son chapitre que le culte catholique, étant abominable devant Dieu, allait être aboli ; aucun prêtre, sous peine de châtiment, ne pourrait plus à l'avenir célébrer la messe ni les autres cérémonies du culte catholique ; le clergé serait soumis à l'autorité laïque, et tout individu refusant de se soumettre à cet ordre « chrétien, juste et raisonnable », devrait dans un délai de huit jours au plus avoir quitté Augsbourg. Quiconque se permettrait d'écrire, de parler ou d'agir contrairement à la volonté du conseil, qu'il fût de haute ou de basse condition, laïque ou ecclésiastique, s'exposait à être châtié rigoureusement dans son honneur, son corps ou ses biens.

Bucer avait dicté lui-même ces mesures. « Le conseil, » affirmait-il sans tenir aucun compte des lois encore en vigueur dans l'Empire, « exerce un pouvoir sans limite ; il lui appartient de donner des lois aux citoyens. Il a le droit de commander, d'interdire, de statuer, sans avoir recours aux autorités supérieures. Investi d'une telle autorité, il est obligé de prévenir et de détruire tous les germes du vice, et de punir chacun dans la mesure du délit dont il s'est rendu coupable. Or aucun crime, meurtre, incendie, aucun forfait de l'ordre naturel, ne doit être puni plus rigoureusement que l'attachement à une doctrine d'erreur et l'exercice d'un culte impie. » Et lorsqu'on objectait à Bucer que l'Empereur considérait les évêchés comme lui appartenant, et,

¹ Voy. les délibérations des États de la Ligue, dans HORTLEDER, *Ursachen*, p. 1410-1432, archives de Francfort, *Religions-Aynigung*, fol. 73-132.— Voy. la relation du délégué de Strasbourg, Mathieu Pfarrer, sur les États de Smalkalde, dans WINCKELMANN, n° 433, p. 414-328.— Voy. les rapports rédigés en français pour les négociations entre Held et les Alliés, dans LANZ, *Staatspapiere*, p. 231-252. Ils sont très peu fidèles et très incomplets.

par de nombreux rescrits, avait défendu d'attenter en quoi que ce soit à leurs droits et prérogatives, il pensait réfuter suffisamment l'argument en raisonnant comme il suit :

« Tout citoyen ayant vraiment confiance en Sa Majesté Impériale doit être bien convaincu que l'Empereur tiendra quelque jour à se rendre agréable à Dieu, qu'il recherchera la vérité et tiendra la promesse qu'il nous a faite de laisser chacun jouir en paix du droit commun et d'accroître nos libertés et nos droits, bien loin de les restreindre. L'Empereur sait qu'il est homme comme nous; comme nous, sujet à se tromper; par conséquent il nous saura gré un jour de lui avoir désobéi, puisque ses ordres étaient contraires à la gloire de Dieu et au droit commun. L'Empereur est comme nous l'enfant de Dieu, l'Esprit de Dieu le conduit et l'éclaire, de sorte qu'il ne peut manquer de reconnaître bientôt les abus de l'Église romaine; alors il nous félicitera de nous être conformés au pur et saint Évangile du Christ dans toute l'étendue du Saint Empire. »

Bucer motivait la grande confiance qu'il fallait avoir en Charles-Quint par ce remarquable aveu : « Dieu tout puissant, qu'a donc jusqu'à présent entrepris contre nous Sa Majesté ? En quoi nous a-t-elle persécutés ? L'Empereur ne s'est-il pas sans cesse appliqué à nous montrer son bon vouloir, n'a-t-il pas franchement blâmé les abus ? Quand s'est-il jamais cru le droit d'opprimer notre conscience ? Sa conduite, envers nous, nous a souvent fait comprendre avec quelle admirable miséricorde Dieu nous traite, et Sa Majesté Impériale nous est apparue comme l'instrument de sa bonté. Néanmoins supposons si l'on veut tout le contraire : Qui donc jusqu'à présent nous a attaqués ? »

Le conseil d'Augsbourg suivit les conseils de Bucer et publia une lettre-circulaire² où il cherchait à justifier les changements opérés dans la religion, « en vertu de sa mission et du pouvoir dont il était revêtu. » Par l'abolition du « papisme », il affirmait n'avoir attenté en rien à l'autorité de l'évêque et n'avoir fait qu'exercer ses droits; « car il avait en main le glaive de la justice, et tout chrétien, ecclésiastique ou laïque, lui devait obéissance. Le clergé n'était composé que d'hommes vicieux qui dépravaient le peuple, ruinaient les cités, excitaient les troubles et ne songeaient qu'à mettre des entraves à l'autorité. Eux seuls étaient cause de toutes les humiliations d'Augsbourg; si tant de sang avait été injuste-

¹ *Dialog*, feuille V^o Z^o. Dans ce travail, Bucer a donné plus qu'en aucun autre de ses écrits la mesure de son habileté d'argumentation subtile.

² *Ausschreiben an die Römischen Kaiserliche- et Königliche Majestäten*, etc. 1537, feuille 18, in-4^o.

ment répandu, ils en étaient seuls responsables. D'ailleurs le conseil ne forçait personne à adopter « la loi chrétienne » ; celui qui ne lui était point ami avait toute liberté de s'expatrier, et ne serait pas pour cela privé de ses biens ; mais tout citoyen désireux de rester à Augsbourg devait tenir la « réformation » pour légale et juste, car la ville ne pouvait réchauffer un serpent dans son sein ; le droit naturel et le droit écrit le lui défendaient également. Le conseil n'avait en vue que la gloire de Dieu et la concorde générale. Aussi l'Empereur et roi, les membres du Saint-Empire et tous les pieux chrétiens devaient-ils approuver ses actes et refuser toute confiance à ses adversaires.

Les accusations du conseil furent sigulièrement amères à l'évêque Christophe de Stadion, qui pendant de longues années s'était montré tolérant pour les nouvelles doctrines. Connue pour ses opinions érasmiennes, il appartenait au parti modéré ¹.

Les troubles religieux, le mépris où était tombé tout ce qui jadis avait été l'objet du respect populaire, avaient eu pour résultat, à Augsbourg comme partout ailleurs, une effroyable corruption des mœurs. Le conseil avait été obligé d'édicter un « règlement de police » très rigoureux, contre des vices devenus trop communs : le blasphème, les imprécations, les parjures, la débauche, l'adultère, le viol, le meurtre, la banqueroute frauduleuse. Mais au milieu de tant de crimes, la résistance à « l'Église chrétienne d'Augsbourg », le dévouement à l'Église catholique étaient considérés par lui comme le plus exécrable des forfaits. « Tout homme assez infâme, » disait le nouveau règlement, » pour mépriser l'Évangile du Christ et la forme de culte établie, tout individu qui ose les renier, les désapprouver, écrire contre eux, s'en écarter ou chercher à faire revivre les scandaleux abus abolis, sera châtié dans son corps, sa vie, son honneur ou ses biens, dans la mesure de son délit ². »

Le conseil s'empara par la violence de la cathédrale, des églises, des couvents, des collégiales ; il ordonna la destruction des autels et des tableaux. « Les prêtres, les moines et les religieux, » dit Schärtlin de Burtenbach, dans ses Mémoires, « ont été expulsés le jour de la Chandeleur (1537), et tous les autels et figures

¹ Voy. les lettres de l'évêque à Erasme, et l'introduction à ces lettres (p. 392-397), publiées par A. Honawitz, dans les comptes rendus des séances de l'Académie impériale des sciences, classe de philosophie et d'histoire (Vienne, 1878), t. XC, p. 440 et suiv. L'évêque avait prévu depuis longtemps le sort qui l'attendait. Le 4 avril 1533, il écrivait à Erasme : « Timendum est, ne expellant missam et imagines una cum toto clero. »

² *Ains erbern Rats der Stadt Augspurg Zucht und Policey-Ordnung, 1537, 16 Bl. in-4°.*

de pierre ou de bois ont été enlevés. En cette circonstance, et pour éviter tout désordre, j'ai eu sous mes ordres deux cents lansquenets¹.

Le conseil avait évidemment craint la résistance à main armée de la bourgeoisie.

Dans un mémoire écrit avec mesure et dignité, l'évêque et son chapitre exposèrent à l'Empereur et aux États les faits qui venaient de se passer. Ils rappelaient que le conseil, lors de la Diète d'Augsbourg, s'était formellement engagé vis-à-vis de l'Empereur à ne contraindre personne à changer de religion et à laisser chacun libre de professer sa foi. Contrairement à cette promesse et à la paix de Nuremberg, qui interdisait toute innovation en matière religieuse le conseil avait aboli le culte catholique, il s'était emparé des églises et les avait dépouillées. « Les tableaux, qu'il eût fallu respecter rien que par égard pour leur antiquité et pour l'amour de l'art, » avaient été en grande partie détruits ou détériorés. D'autres pieux souvenirs du passé, épitaphes, mausolées de nobles et de roturiers, respectés alors que tous les chrétiens n'avaient qu'une même croyance, avaient été renversés, profanés ou emportés. Pour justifier de semblables attentats, le conseil accusait les prêtres d'idolâtrie. Or

¹ *Lebensbeschreibung*, p. 45-46. En 1539, le prédicant Ambroise Blarer demandait au conseil une loi de proscription, et le pressait d'établir la réforme dans la cité et dans tout son territoire. Le conseil avait nettement repoussé sa requête, disant qu'une telle mesure pourrait causer à Augsbourg de graves désordres, qu'un bourgeois, pour un mince grief, pourrait en faire expulser un autre; que les riches surtout auraient à souffrir, car, pour s'emparer de leurs biens, les pauvres les forceraient à s'expatrier, de sorte qu'Augsbourg courrait grand risque de devenir un second Munster. La « réforme » des villages voisins exciterait la haine, les ressentiments, parce que la noblesse en serait indignée, et les prédicants envoyés pour évangéliser les campagnes pourraient fort bien être massacrés ou pendus. Voy. KEIM, *A. Blarer*, p. 101. — « Nos conseils de ville, » écrit Blarer le 18 nov. 1541 à Bucer, « ne font que ce qui leur plait; leur bon plaisir fait loi; nous n'avons point de discipline, nulle direction. » « Tout ce qui est d'institution humaine, » écrit-il le 20 nov. à Bullinger, « menace de s'effondrer. Nulle part on n'aperçoit la moindre petite lueur d'espoir. » KEIM, p. 109, 114-115. Jérôme Sailer, médecin protestant d'Augsbourg, attribuait tout le mal aux prédicants, « qui nulle part ne pouvaient s'entendre ». Il écrit le 18 janv. 1540 à Philippe de Hesse : « Bien que les Zwingliens et les Luthériens aient quelque peu renoncé à leurs amères récriminations, les haines sont toujours vivaces; les uns et les autres veulent dominer, on ne voit que ruses, impostures, scandales. On est surtout choqué de voir nos prédicants se mêler d'intérêts temporels, établir et abolir le gouvernement des grandes villes, s'occuper de contrats de mariage ou de testaments. On a voulu réduire le culte au prêché. Après le prêché, les prédicants sont priés à dîner chez les grands seigneurs, ils sont fort bons convives et propagent les dissensions et les querelles parmi leurs hôtes. A Augsbourg, l'amour de nos prédicants pour la bonne chère fait le plus grand tort à l'Évangile. Par les bons repas, les riches se les attachent, et presque chaque famille prend parti pour tel ou tel. Dans les églises, ni discipline ni ordre. En somme les prédicants gouvernent le peuple, et l'autorité légitime ne peut contrebalancer leur influence ». LENZ, *Briefwechsel* p. 431-432.

ce reproche était dénué de sens : « Jamais nous n'avons adoré ni les chers saints ni les images qui les représentent ; jamais nous n'avons enseigné au peuple à le faire. Et qui donc serait assez insensé pour adorer réellement les images des saints, comme si elles avaient par elles-mêmes le pouvoir de dispenser des grâces ? Quel homme de bon sens pourrait attendre quelque soulagement à ses infirmités corporelles, pour ne point parler de grâces ou de faveurs surnaturelles, en se prosternant devant des images de pierre ou de bois ? Mais nous tenons avec toute l'Église chrétienne qu'il n'est ni repréhensible ni scandaleux d'honorer les images des saints, parce qu'elles nous remettent en mémoire les exemples qu'ils nous ont légués. Aussi nous ne pouvons nous empêcher de blâmer la conduite des bourgeois d'Augsbourg, qui ont fait enlever de la fontaine de la ville la statue du saint évêque Ulrich, depuis si longtemps l'ornement de la place de Berlech, pour placer en son lieu et place la statue d'un dieu payen. »

« Pour avoir refusé d'aspotasier l'antique foi, nous nous sommes vus forcés, évêque, doyen, chanoines, chapitre et clergé, en l'espace de huit jours et au plus gros de l'hiver, d'abandonner notre cathédrale, les collégiales, maisons et châteaux à nous appartenant, et de fuir Augsbourg. »

« Ceux de la nouvelle Confession soutiennent qu'en matière de foi ils ne sont pas obligés d'obéir aux autorités suprêmes, à l'Empereur et au roi, comme on leur en a si souvent fait un devoir, et cependant ils exigent des bourgeois une soumission absolue et vont jusqu'à vouloir l'imposer à l'évêque, qui est prince spirituel, et membre du Saint-Empire. Lorsque le conseil affirme avoir introduit les nouveautés religieuses du consentement des citoyens, il ne dit pas la vérité, car jamais il n'a demandé l'avis des corporations, et c'est là, pourtant, où réside la véritable commune ; ils n'ont fait appel, dans chaque corporation, qu'à une douzaine d'hommes, appartenant pour la plupart à leur secte ; avec eux, et en dehors du reste de la commune, ils ont délibéré, puis ils ont voté ces lois iniques. Douze hommes représentent-ils la majorité dans une corporation composée de six, sept ou huit cents membres ? Je laisse à tout esprit impartial le soin de me répondre. »

Lorsque le conseil rendait l'évêque et son chapitre responsables des calamités publiques, ce reproche était sans aucun fondement. Jamais ils n'avaient pratiqué l'usure, ou tout autre trafic déshonnête. La vérité, c'est que leurs prédécesseurs, évêques, et prêtres, avaient élevé pour leurs frères l'hôpital d'Ausbourg et que, grâce aux dons pieux, aux aumônes recueillies, ils l'avaient mis en état

d'assurer des secours à des milliers de misérables. Tous les ans, l'évêque, à prix modique, avait cédé aux bourgeois ses céréales ; il avait toujours exactement payé ses ouvriers, dépensant à Augsbourg le revenu, non seulement de son évêché, mais encore de ses propriétés du dehors ; ainsi il avait largement contribué au bien-être des bourgeois, sans jamais les inquiéter en quoi que ce soit. La population d'Augsbourg pouvait sous ce rapport lui rendre justice.

Tout aussi dénuée de fondement était l'accusation portée contre l'évêque et son chapitre d'avoir, en chaire, excité le peuple à la sédition, et d'avoir « outragé la parole de Dieu ».

« Quels sont les auteurs des révoltes, des séditions qui depuis quelques années désolent notre ville ? Chacun le sait, et cela est si évident, si manifeste que nous n'éprouvons pas le besoin de nous justifier. Personne n'ignore que les citoyens d'Augsbourg, du temps où ils recevaient notre enseignement, étaient pacifiques, unis entre eux, amis de la sainte parole. Mais depuis qu'on a permis à des gens ignorants, et surtout à un certain valet dont tous savent le nom, de prêcher publiquement et en secret, les émeutes, la discorde, les ressentiments, les méfiances ont commencé. Un carme apostat a soulevé le peuple. Il n'y a pas longtemps, sur la place publique, on a pu voir des prédicants annoncer la parole de Dieu revêtus de cuirasses, armés de longues piques ou d'arquebuses ¹. »

Les Alliés de Smalkalde furent informés des événements d'Augsbourg par Held, qui fit sentir aux Protestants combien la conduite du conseil était reprehensible. Sans même attendre les instructions que l'Empereur avait promis de donner relativement aux affaires de religion, il avait pris l'initiative au mépris des ordres de Sa Majesté Impériale. Aussi le vice-chancelier refusa-t-il d'entendre ses explications.

« Cette affaire cause beaucoup de mécontentement aux Alliés, » écrivait Mélanchthon de Smalkalde à Juste Jonas. « Mais personne ne parle de réparer le mal ². » Bien éloignés d'une telle pensée, les Protestants répondirent au vice-chancelier « que les conseillers d'Augsbourg leur avaient donné de suffisantes explications de leur conduite, et qu'ils ne pouvaient ni les désapprouver ni

¹ *Wahrhafte Verantwortung*, etc., 1537, feuille 20, in-4.

² *Corp. Reform.*, t. III, p. 298. Le 2 mars 1537, Mélanchthon écrivait à Mili-chius au sujet des affaires d'Augsbourg : « Augustana causa, ut metuo, erit classicum belli. Petiverunt a canonicis cives, ut senatui jurarent aut ex urbe discederent. Ita illi discesserunt. Pellitur e medio sapientia, vi geritur res. » *Corp. Reform.*, t. III, p. 296.

rompre avec eux. Ils inscrivirent au procès-verbal leur résolution de prêter aide et secours à la ville, dans le cas où, pour cause de religion, elle se verrait exposée à quelque mesure oppressive.

Ils ne désapprouvèrent pas davantage leurs coreligionnaires d'Einbeck bien qu'en cette ville « la parole divine et le saint Évangile eussent été introduits par un tel abus de pouvoir que tout homme d'équité et d'honneur en eût dû pour le moins rougir ». Les religieuses Augustines d'Einbek ayant refusé d'apostasier et de renier leurs vœux, le conseil ne trouva d'autre moyen de les réduire que de les affamer. On leur fit subir un véritable siège. Les vivres ne pénétrèrent dans le couvent que le jour où le premier cercueil eut été descendu le long des murs.

Held vit toutes ses demandes repoussées. Lorsque, selon la mission qu'il avait reçue de l'Empereur, il demanda aux Alliés de fournir des secours à l'Empire contre les Turcs, ceux-ci prétendirent qu'une affaire si grave ne pouvait être traitée que dans une assemblée générale des membres du Saint-Empire. D'ailleurs on ne pouvait voter des secours avant d'avoir été informé par une voie sûre de l'approche des ennemis. Puisils ne pouvaient rien promettre avant d'avoir reçu satisfaction au sujet des procès intentés par la Chambre Impériale, puisque cette question n'était pas pour eux d'une moindre importance, ni moins grosse de périls, que celle de l'invasion turque : « On va jusqu'à nous menacer du ban, » dirent-ils, « et le ban une fois prononcé, nos vies et nos biens sont à la merci de chacun. En telle occurrence, nous nous trouverions vis-à-vis de nos adversaires dans la même situation qu'en présence des Turcs, et à la vérité plus malheureux encore, car nous redoutons plus nos ennemis du dedans que les Turcs ¹. »

Le recez de l'assemblée, publié le 6 mars 1537, portait que ceux d'entre les Alliés qui auraient déjà fourni leur contingent pour l'expédition contre les Infidèles devaient au plus tôt en exiger la restitution. Lorsqu'il aurait été bien prouvé que le Turc se disposait réellement à envahir l'Allemagne, alors seulement, et dans une nouvelle assemblée, on déciderait ce que chacun aurait à faire ².

Un article du procès-verbal relatif aux ducs Philippe et Barnim de Poméranie prouve bien que les États de la Ligue s'attendaient à la très prochaine explosion de la guerre civile en Allemagne. Ces princes se déclarent prêts à fournir 20,000 florins le 29 juin pour la cotisation

¹ HORTLEDER, *Ursachen*, p. 1433-1434.

² Recez de la Diète de Smalkalde en 1537 (mardi après *Oculi*), 6 mars. Archives de Francfort, *loc. cit.*, fol. 218-232.

exigée à l'entrée dans la Ligue, et ajoutent que si la guerre vient à éclater avant cette date, ils enverront aussitôt la somme promise¹.

Le Pape et l'Empereur avaient fait demander aux Alliés quelle attitude ils comptaient prendre vis-à-vis du Concile. La réponse à cette question fut le principal objet des discussions des États de Smalkalde.

¹ Voy. la note précédente.

CHAPITRE IX

LA LIGUE DE SMALKALDE REJETTE LE CONCILE. — QUESTION
D'UN CONCILE NATIONAL. — CONCORDE DE WITTEMBERG.

I

Dans l'entrevue qui avait eu lieu à Bologne entre le Pape et l'Empereur (24 février 1533), Charles-Quint et Paul III s'étaient réciproquement engagés à tout faire pour hâter la réunion du Concile. Le Pape avait promis de réclamer au plus tôt le concours des souverains chrétiens et d'envoyer ses nonces en Allemagne.

Le 2 juin de cette même année, Hugues Rangone, évêque de Reggio, nonce du Saint-Siège, accompagné d'un orateur impérial, se présentait à la cour de Jean-Frédéric de Saxe, à Weimar. Dans la lettre qu'il était chargé de remettre à l'Électeur, le Pape lui donnait le nom de « fils bien-aimé ». Il évitait toute allusion aux dissensions religieuses, toute récrimination sur le passé, et lui annonçait que sans attendre l'assentiment des souverains chrétiens, impatient qu'il était de voir le plus tôt possible la paix religieuse rétablie, il envoyait en Allemagne l'évêque de Reggio pour préparer les voies à la sainte entreprise et pour écarter tous les obstacles qui pourraient s'y opposer.

Clément VII ajoutait : « Le Concile sera libre, universel, semblable de tout point aux anciennes assemblées de l'Église chrétienne. Ceux qui y prendront part devront s'engager d'avance à se soumettre à ses décisions, puisque sans cette promesse il ne servirait de rien de promulguer des dogmes et de décider sur des points de doctrine. Les princes qui ne pourront y assister enverront leurs chargés de pouvoirs; jusqu'à sa clôture, toute innovation

¹ Voy. WEISS, t. II, p. 4-7. — Voy. le *Memoriale Aleandrianum*, dans LAEMMER, *Mantissa*, p. 139-143. Pour le rétablissement de la paix en Italie, le Pape, l'Empereur, les ducs de Milan, de Ferrare, de Mantoue et les républiques de Gênes, de Siègne et de Lucques, conclurent, le 27 février 1533, à Bologne, une ligue défensive. WEISS, t. II, p. 7-19.

dans la religion sera interdite. Comme lieu de réunion, nous proposons Mantoue, Plaisance ou Bologne. Si quelque prince, par mépris, refuse de venir, le Concile n'en aura pas moins lieu. Si quelqu'un veut y mettre obstacle par la violence, l'Empereur et autres princes catholiques prêteront main forte au Pape pour le faire respecter. Six mois après avoir reçu l'assentiment des puissances chrétiennes, le Pape annoncera le Concile au monde chrétien, et l'ouvrira l'année suivante ¹. »

L'Électeur répondit au nonce et à l'orateur impérial qu'avant d'accepter cette invitation il voulait en référer à ceux de sa religion et réclama l'avis des théologiens de Saxe les plus influents : Luther, Juste Jonas, Bugenhagen et Mélanchthon. Tous ces docteurs, au début de la révolution religieuse, avaient réclaté à grands cris le Concile ; mais maintenant qu'il leur était présenté par le Pape et l'Empereur, ils le rejetèrent, par cela seul qu'il devait être organisé selon les traditions de l'antiquité chrétienne. « Accepter ces propositions, » dirent-ils, « serait rétracter d'avance, détruire et déshonorer notre Confession, l'Apologie, l'ensemble de notre doctrine et la conduite que nous avons tenue jusqu'à présent ; ce serait en même temps approuver et adopter toutes les abominations papistes. » Luther, selon son usage, ne se servait, en parlant du Pape, que des épithètes de « menteur, d'homicide et de vampire » : « Le Pape ne veut écouter personne, ni Dieu, ni l'Empereur, ni l'Empire, ni nous. Il veut être et rester dieu, en dépit de tous les Chrétiens de l'univers ; il entend ne faire, ne permettre que ce qui lui plaît. » « Au Concile, la parole de Dieu doit être le seul juge. Mais régler d'avance et *in specie* comment ce grand procès doit être conduit, s'engager à trouver et à élire des juges impartiaux, il est difficile de s'engager d'avance sur ces points. Nous ferons mieux de nous en rapporter à l'Empereur *in genere*. A lui d'avoir l'œil ouvert, de veiller à ce que tout se passe équitablement et chrétiennement. Si l'Empereur manque à ce devoir, ne nous étant engagés à rien, nous n'aurons de responsabilité ni devant Dieu ni devant les hommes². » Mélanchthon avouait que le droit de convoquer le Concile et la primauté dans l'assemblée appartenaient au Pape, mais il refusait, lui aussi, d'accepter d'avance les décisions de l'Église. Quant aux membres protestants de l'Empire, ils donnèrent leur réponse sous une forme blessante à la fois pour le Pape et l'Empereur. Ils ne pouvaient, dirent-ils, obéir à la lettre papale. L'Écriture, au Concile, devait seule primer et décider. Si le

¹ RAYNALD, *ad a.* 1533, n° 7-8. — PALLAVICINO, lib. III, cap. XIII.

² LUTHER, *Sämmtl. Werke*, t. IV, p. 14-20.

Concile devait être organisé selon les vues astucieuses du Pape, ils ne refuseraient pas de s'y rendre, pourvu qu'il se tint en Allemagne, et qu'il ait la gloire de Dieu pour objet. Mais ils entendaient rester libres d'accepter ou de repousser ses décisions, selon qu'ils les trouveraient oui ou non conformes à la sainte Écriture ¹.

Le Concile fut ajourné et cela, au dire de Clément, par égard pour le roi de France qui était d'avis que l'état troublé de la Chrétienté ne permettait pas de le réunir ². Mais en réalité le Pape redoutait le Concile ³. Il s'était encore une fois rapproché de François I^{er}, avec lequel il avait eu une entrevue à Marseille et s'était laissé séduire par ses belles et trompeuses promesses ⁴. Peu de temps avant de mourir, Clément reconnut, mais trop tard, que le véritable soutien de l'Église c'était l'Empereur et non le roi de France. Le 23 septembre 1534, il remerciait Charles-Quint de tout ce qu'il avait fait pour pacifier l'Italie et la Chrétienté et de tous les services qu'il avait rendus au Saint-Siège : « Parvenu à la dernière heure de ma vie, » lui écrivait-il, « je conjure Votre Majesté, par le Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de garder toujours ses bonnes dispositions envers la Sainte Église, et de rester aussi zélé pour le bien de la Chrétienté, la dignité du Saint-Siège et la paix de l'Italie qu'elle l'a été jusqu'à ce jour, car tous ces intérêts sont remis à sa puissance et à sa loyauté ⁵. »

¹ WALCH, t. XVI, p. 2231-2289. Voy. BUCHOLTZ, t. IV, p. 294-295. — PASTOR *Reunion sbestrebungen*, p. 88-89.

² Clément VII à Ferdinand, 20 mars 1534, dans LAEMMER, *Mantissa*, p. 144-146, Voy. BUCHOLTZ, t. IV, p. 296-297. Le duc de Saxe, George le Barbu, parla à Vergéius avec une amertume bien naturelle des délais apportés au Concile par le Pape, trop ami de la France : « Vellem quidem sanctiss. Dom. uti boni pastoris consilio, qui animam suam pro ovibus posuit et errabundam ovem ad nonaginta novem oves reportavit, sicque se non vanis gallicis persuasionibus occuparet. Nam cum Franciscus semper nostro imperio malum machinatus sit, quomodo poterit bonum inire consilium deque statu Germaniæ aliud proponere, nisi quam favillas Germaniæ per flatum suum in flammam excitet, spretaque aquila summum pontificem insultet et Italiæ post noviter adeptam tranquillitatem iterum incendium praeparet, etc. » Voy. GESS, p. 48-50.

³ L'ambassadeur vénitien Antonio Soriano, très au courant de ces affaires, écrivait de Rome en 1535 au sujet de Clément VII et du Concile : « Dal canto di Clemente esso fu fugato contutti i mezzi et con tutte le vie possibili e la paura di quello, piu che ogn' altra cosa, vessò l'animo di Sua Santità, di sorte che per tal causa Ella perdette l'amicizia che avea con Cesare et con altri e finalmente le vita propria. » ALBÈRI, ser. II, vol. III, p. 312.

⁴ Vers la fin de mai 1531, Oswald Myconius écrivait de Bâle à Joachim Vadian après s'être entretenu avec l'ambassadeur de France Guillaume de Bellay au sujet de l'entrevue de Marseille : « Habe persuasum tibi, Papæ apud Massiliam egregia data verba esse, neque ulli seni magis ulla in fabula illusum. Si lubet, amicis isthaec concedito, sed fidis, omnia enim coricaeis plena. » HERMINJARD, t. III, p. 183-186.

⁵ RAYNALD, *ad annum 1534*, n° 67.

Clément VII expira le 25 décembre 1535. Le 13 octobre, à la joie générale, le cardinal Alexandre Farnèse, âgé de soixante-sept ans, fut élevé au pontificat suprême à l'unanimité des suffrages¹. Il prit le nom de Paul III, et travailla avec le zèle le plus sincère, du moins au commencement de son pontificat, à la réunion du Concile. Comme les Protestants, rejetant la tradition et les développements historiques de l'Église, voulaient que la lettre morte et si diversement interprétée de l'Écriture fût l'unique règle des décisions du Concile, et qu'ils entendaient n'accepter ses décrets qu'autant qu'ils leur paraîtraient conformes à leur manière de voir, on ne pouvait guère s'attendre à la restauration de l'ancienne concorde, au retour à l'unité; mais on voulait espérer « contre toute espérance », et d'ailleurs, en dehors de la question protestante, on soupirait après la répression si nécessaire des abus, on attendait du Concile la réforme des mœurs, le relèvement de la discipline, et surtout cette entente entre les puissances chrétiennes, grâce à laquelle il deviendrait possible, en s'unissant, de repousser l'ennemi héréditaire du nom chrétien.

Paul III expédia donc de pressants messages à l'Empereur et à Ferdinand, puis il envoya ses légats réclamer le concours énergique des princes chrétiens, afin que le concile pût se réunir le plus tôt possible.

Pour l'Allemagne, son choix tomba sur l'évêque de Capo d'Istria, Pierre-Paul Vergérius, déjà nonce sous Clément VII à la cour de Ferdinand. « J'affirme, » écrivait Vergérius le 29 août 1535 à un se-

¹ Le 13 oct. 1531, G. de Casale écrivait de Rome à Norfolk, à propos de l'élection de Paul III: « Hujus quidem creationis ingens in urbe gaudium est. Is enim bonus vir et integer omnium opinione existimatur. Antequam huc accederet, dicebat se, si unquam licuerit, Concilium indicturum; suique eum in eadem opinione perseverare affirmant. Certe nulla unquam Pontificis electio sincerior et sanctior extitit. » Voy. *State-Papers*, t. VII, p. 573. Le 4 nov. 1531, Gilbert Cousin écrivait à Boniface Amerbach: « Dicitur esse nobilis, doctus et doctorum hominum amans, moribus sobriis ac philosophicis. » HERMINJARD, t. III, p. 221, note 10. — Le Pape signala son avènement au trône en élevant à la dignité cardinalice des hommes vraiment supérieurs. Voy. RANKE, *Papste*, t. I, p. 147, 243 et suiv. RIFFEL t. II, p. 505. DE REUMONT, t. III, partie, 2^b, p. 491. — Le 7 avril 1537, Hosius écrivait à Reginald Pole, lui dit, parlant de Paul III: « Si quis cognoscere cupiat qui vir sit qua prudentia intelligentiaque, quibus moribus praeditus, non aliunde adhibendus atque in amplissimo isto dignitatis gradu ponendos putavit. » Voy. HIPLER t. I, p. 44. Le Consilium delectorum Cardinalium et aliorum Praelatorum de emendanda Ecclesia. Voy. LE PLAT, t. II, p. 596, et suiv. Voy. le discours de Sadolet dans LAEMMER, *Mantissa*, p. 204, écrit et publié vers le mois de novembre 1536. Voy. la remarque de DITTRICH dans l'*Histor. Jahrbuch der Görres-Gesellschaft* (1882), t. III, p. 687, note. — Consilium quatuor delectorum a Paulo III, super reformatione s. Romanae Ecclesiae; DITTRICH, *Regesten*, p. 279-288, vers juillet 1537, voy. p. 102, n° 245. — Dans sa jeunesse, la conduite d'Alexandre Farnèse n'avait pas été sans reproche. Il avait un fils et une fille naturels, reconnus de lui.

crétaire du Pape « que, dans l'intention de Paul III, pontife vraiment saint et excellent, j'ai été envoyé en Allemagne, non seulement pour prévenir la révolution, mais encore pour préparer les esprits, loyalement et en toute droiture, au Concile projeté¹ ».

A Munich, Vergérius rencontra les premiers obstacles à son entreprise. Le chancelier Eck, en cette occasion, joua son personnage ordinaire. Affectant un grand zèle pour l'Église, il éleva des prétentions dures et inacceptables. Son but était d'empêcher la réconciliation de Charles-Quint et des membres protestants de l'Empire, réconciliation qu'il savait devoir fortifier la puissance impériale. Le duc Guillaume, qui ne voyait que par ses yeux, dit au légat que le Pape avant de songer à réunir le Concile, devait exiger de Charles-Quint la promesse que les décrets de la sainte assemblée seraient obéis en Allemagne comme partout ailleurs, fallût-il, pour obtenir cette obéissance, mettre au service de la religion les puissantes armées de l'Empereur : « Une fois en possession de cette promesse, le Pape, pourrait, sans plus longs préambules, ouvrir le Concile dans une ville d'Italie avec les Électeurs et princes, et se passer des Allemands, s'ils ne se présentaient point dès la première invitation. Plus tard, sa main vigoureuse saurait bien les contraindre à accepter les décisions du Concile. » Vergérius répondit qu'une telle manière de faire était impraticable, que la nation allemande était puissante, que l'hérésie y avait poussé de profondes racines, et que l'Empereur, par nature, n'était point disposé à la sévérité envers les princes allemands : « Jamais il ne consentira à soutenir par les armes l'autorité du Concile surtout, si nous voulions réunir entre nous un concile en Italie, sans paraître nous soucier de ceux dont l'obstination, la haine contre la religion et contre le nom italien n'en deviendrait par là que plus forte et plus enracinée. » Néanmoins sur la question du lieu de réunion du Concile, l'Empereur était disposé à soumettre son sentiment aux vues des Electeurs et princes. Mais le légat ne parvint qu'à peine à modifier l'opinion du duc. Il démêlait fort bien les motifs de son conseiller. « Je suis convaincu, » écrivait-il, « que Eck n'a pas une intention droite en faisant tant d'objections. Les ducs de Bavière sont, depuis des siècles, les ennemis de la Maison d'Autriche, et bien que de temps en temps ils fassent mine de se rapprocher d'elle, la jalousie, le vieux ferment de haine demeure caché au fond des cœurs. Aussi le chancelier trouve-t-il de bon jeu de mettre l'Empereur et le roi dans

¹ BUCHHOLTZ, t. IV, p. 301.

une situation difficile, et les pousse-t-il, sous prétexte de Concile, de conscience et de foi, à s'armer un jour contre une Allemagne unie ¹. »

Mais François préparait au légat des embarras autrement graves. Alors comme de tout temps, il était opposé au Concile. « Comme les querelles religieuses ont été cause de l'esprit de rébellion qui s'est manifesté chez les Allemands contre l'Empereur, » écrivait un ambassadeur vénitien, « le roi de France craint que, l'unité de foi étant rétablie au moment du Concile, l'Empereur n'en profite pour devenir en Allemagne un maître tout-puissant et obéi ². » A Rome, François, du vivant même de Clément VII, s'était vanté, dans ses entretiens avec le Pape, que les chefs des sectes luthériennes, l'Électeur de Saxe, le duc de Wurtemberg et autres princes protestants, n'agissaient que sous son influence ³, disant qu'il se faisait fort de leur faire accepter un Concile conforme de tous points aux anciennes assemblées de l'Église ⁴. Mais il tenait un tout autre langage au Landgrave : il lui répétait qu'il ne consentirait jamais au Concile tel que l'entendait le Pape, et qu'il exigerait son entière liberté ⁵. Tandis qu'en France, malgré les sévères avertissements de Paul III ⁶, il se montrait impitoyable pour les Huguenots, il se donnait vis-à-vis des membres d'Empire protestants pour leur protecteur et leur ami, se disant à moitié séduit par leurs doctrines. Par l'entremise de son ambassadeur, Guillaume du Bellay, il

¹ Vergérius au secrétaire intime du Pape, Ricalcato, le 30 mai 1535, dans LAEMMER, *Monum. Vatic.*, p. 173-176.

² « Perchè così come le diverse opinioni della fede hanno fatto che li eretici poco obbedivano a Cesare, così con il tentare il concilio, il quale può unire e concordare le opinioni, temi che non unisca anco li Germani all' obbedienza sua. » Rapport de Marius Giustiniani (1535). Voy. ALBÈRT, sér. I, vol. I, p. 159.

³ « Il rè cristianissimo avendo fatto credere a Clemente che da lei dipendessero quei principali signori e capi della fazione luterana, il duce de Sassonia, di Virtemberg e gli altri, fece che sua Santità collocò le speranze sue in Francia, » mande Antonio Soriano de Rome (1533). Voy. ALBÈRT, sér. II, vol. 3, p. 304.

⁴ Le Pape lui ayant exposé ses désirs à ce sujet : « promise egli (François I^{er}) a Sua Santità di far in questo tutte quelle parti che la sua pontificia dignità esigeva, e tutti quegli sforzi, ai quali i suoi cenni l'obligavano. » ROSSI, *Memorie storiche*, t. IV, p. 421.

⁵ Philippe de Hesse à l'Électeur de Saxe, 8 févr. 1531, voy. ROMMEL, *Urkundenbuch*, p. 51.

⁶ « Omnino improbat, » écrivait Jacques Sturm le 9 juillet 1535 à Mélanchthon. « illam suppliciorum crudelitatem, et de hac re dicitur misisse (litteras ad regem). » On lit dans le *Journal d'un bourgeois de Paris* (1535) : « Le Pape pria et requerrait le Roy par ses lettres, vouloir appaiser sa fureur et rigueur de justice en leur faisant grâce et pardon (aux huguenots) Parquoy... (le Roy) se modera et manda à la cour de Parlement de non plus y procéder en telle rigueur. » HERMINJARD, t. III p. 311-312. Les Huguenots étaient très nombreux en France dès 1531, surtout en Normandie. Voy. FLOQUET, *Hist. du Parlement de Normandie* (5 vol. Rouen, 1810-1812), t. II, p. 221.

persuadait aux princes protestants, au moment même où Vergénius visitait les cours d'Allemagne, qu'ils ne devaient consentir à aucun prix à un Concile général, et que, s'il avait lieu, c'en serait fait de la cause protestante, car tout y serait décidé à la majorité des voix, la plupart des États chrétiens étant actuellement du côté du Pape et de Charles-Quint. Du Bellay était chargé de pousser à la réunion de conciles nationaux en France et en Angleterre¹. Mélanchthon présumait avec raison que les Français, dans la question du concile, travaillaient dans un sens tout opposé à celui de l'Empereur, et cherchaient à brouiller les cartes pour décider Charles-Quint à prendre les armes contre les princes luthériens².

François seignait d'être sérieusement occupé de questions théologiques. L'entretien de sa cour fastueuse et dissolue coûtait à son peuple, au rapport d'un ambassadeur vénitien, plus d'un million et demi d'écus. Il passait sa vie « en liesse et divertissements, et fatiguait peu son esprit par la réflexion, car réfléchir l'oppressait plus que toute autre chose du monde³ ». Au grand scandale de ses sujets, il vivait publiquement avec sa maîtresse, Anne de Pisseleu, créée par lui duchesse d'Étampes⁴. Anne protégeait et aimait les Protestants, dont plus tard elle embrassa les doctrines⁵. Obéissant au désir de la toute-puissante favorite⁶, François écrivit une

¹ L'ambassadeur d'Angleterre, Mont, écrivait de Châlons le 5 septembre à Henri VIII qu' l'ambassadeur de France, Langius (Guillaume du Bellay), lui avait dit : « Se omnibus modis, tum litteris tum adhortationibus, egisse apud Germanos, acturumque, ne ullo modo in generale concilium consentiat (sic) : quia, si concilium hoc tempore haberi contigerit per imperatorem et pontificem, actum esse de causa Lutheranorum, cum in concilio celebrando omnia agi soleant vobum et suffragiorum pluritate, longeque plures provincias hoc tempore consentire cum cesare et pontifice. » Il travaillait à la réunion de conciles nationaux en Allemagne, en France et en Angleterre. Voy. *State-Papers*, t. VII, p. 626.

² *Corp. Reform.* t. II, p. 930, 932.

³ Voy. le rapport de Marino Cavalli dans ALBÉRI, t. I, p. 210. — RAUMER, *Briefe*, t. I, p. 267, 268.

⁴ Voy. la relation envoyée par Bryan à Henri VIII, 23 mars 1531, *State-Papers*, t. VII, p. 291.

⁵ Voy. SUGENHEIM, *Frankreichs Einfluss*, t. I, p. 95. — Sur « le libertinage » à la cour de François I^{er}, voy. CAPEFIGUE, *Hist. de la Réforme*, t. I, p. 196 et suiv. C'est surtout dans les œuvres de Clément Marot, le poète de la Cour, qu'on apprend à connaître les mœurs de cette cour, où se voyait un si choquant mélange de prétendue dévotion et de licence. « Le roi peint le temple de Cupido, dont il compare les rites d'amour et les cérémonies galantes aux pompes de l'Eglise; il parle des messes d'amour, des Requiem de Cupido... » — Capesigue cite ce passage d'une lettre du roi à son trésorier : « Nous mandons que des deniers de nos espargnes vous bailliez comptant à Cécile de Vieffville, dame des filles de joie suivant notre cour, la somme de 51 livres tournois, que nous lui avons fait et faisons dons, tant pour elle que pour les autres femmes et filles de sa maison. » Combien, d'après les témoignages unanimes des ambassadeurs vénitiens, la cour de Charles-Quint était différente!

⁶ «...», « la petite bande de Madame d'Étampes gouverne; Alexandre voit les femmes quand il n'a point d'affaires, François voit les affaires, quand il n'a plus

lettre flatteuse à Mélanchthon pour l'inviter à venir le voir à Paris¹. En même temps, il assurait les Luthériens, par l'entremise de du Bellay, qu'il partageait leurs opinions sur la plupart des points disputés, et que les doctrines de la justification, du libre arbitre et de l'Eucharistie lui agréaient particulièrement. A la vérité, les théologiens français soutenaient avec énergie le dogme de la transsubstantiation, mais, disait du Bellay, le roi est seul maître en son royaume², et parfois il montre quelque velléité de suivre l'exemple d'Henri VIII et de se déclarer le maître absolu des consciences et l'arbitre suprême de la foi. Quant au Pape, François était d'avis qu'il n'avait la prééminence sur les autres évêques que de par le droit humain et point du tout de par le droit divin³. L'ambassadeur français, au nom de son maître, pria les Alliés de Smalkalde de ne rien décider au sujet du Concile avant d'en avoir délibéré avec lui et avec le roi d'Angleterre.

Mais sans avoir besoin de ces insinuations, les membres d'Empire Protestants et leurs théologiens étaient décidés d'avance à repousser les avances de Rome. Luther dit à Vergérius qui était venu l'entretenir à Wittemberg : « Nous sommes maintenant éclairés sur toutes les vérités de la foi par la lumière directe du Saint-Esprit, et par conséquent nous n'avons aucunement besoin de Concile. Cependant je ne le repousse pas, et je veux mourir si je n'y défends mes principes contre le monde entier; ce qui sort de mes lèvres n'est pas ma propre indignation, c'est celle de Dieu³. » De son

de femmes. » *Mémoires de Tavannes*, t. XXIII, p. 217. — Voy. le mémoire de Tornabuoni daté du 24 avril 1539, dans *DESJARDINS*, t. III, p. 16-17.

¹ Dans la lettre par laquelle du Bellay presse Mélanchthon d'accepter l'invitation du roi, il dit en parlant de François I^{er} : « Intelliges, eum neque a te, neque a dogmatis vestris maximo opere esse alienum. » *SECKENDORF*, t. III, p. 109. — Voy. la lettre de Mont à Henri VIII, *State-Papers*, t. VII, p. 626. — Henri VIII fit tout ce qu'il put pour empêcher le voyage de Mélanchthon. Mont à Cromwell, 7 sept. 1533, *State-Papers*, t. VII, p. 629.

² « ... esse enim solum, qui in regno suo imperet. » Déclaration de l'ambassadeur du Bellay à Smalkalde, 20 déc. 1533. *Corp. Reform.*, t. II, p. 1014-1018.

³ Voy. la note précédente. Le clergé français pensait autrement. « Ce clergé, » écrivaient Heynes et Mont de Reims le 7 août 1535 à Henri VIII, était d'après tout ce qu'ils voyaient et entendaient, « wholly dedicat to the Bishop of Rome and highly esteemeth his autorite ». *State-Papers*, t. VII, p. 623.

⁴ *WALCH*, t. XVI, p. 2296 et suiv. — Voy. la relation de Vergérius (12 nov. 1535) dans *LAEMMER, Analecta Romana*, p. 128-136, *BUCHOLTZ*, t. IV, p. 302-303. — Luther fut prié à dîner chez le nonce : « Il revêtit ses plus beaux habits, suspendit à son cou une chaîne d'or, se fit raser, et mit un grand soin à l'arrangement de sa chevelure; puis il dit à son barbier étonné qu'il voulait paraître jeune à l'envoyé du Pape, afin que celui-ci vit bien qu'il avait encore la force d'entreprendre de grandes choses. Le barbier objecta qu'il allait scandaliser les seigneurs romains; à quoi Luther répondit qu'il en avait bien

côté, l'Électeur de Saxe assurait au légat que la doctrine luthérienne n'avait rien emprunté à la sagesse ou à l'imagination des hommes; ce qui était humain, était sujet à l'erreur, au lieu que la nouvelle doctrine était fondée sur l'inébranlable rocher de la parole de Dieu, et n'avait besoin, par la grâce de Dieu, ni des censures, ni de l'approbation de Rome. Dans leur réponse au légat, les Alliés de Smalkalde repoussaient « tout concile dont le Pape aurait tracé d'avance le programme », et annonçaient l'intention d'élire parmi toutes les classes de la société des juges doctes et impartiaux, chargés par eux de prononcer sur les points controversés en se conformant strictement à la parole de Dieu ¹.

Luther enseignait au peuple que « l'Église du Pape était l'école de Satan et que Satan y enseignait publiquement l'iniquité. « Celui qui a l'audace de dire au Christ : Tu es un hérétique et ta doctrine est celle du démon, tout en sachant fort bien que Jésus-Christ est l'unique Maître et Seigneur, celui qui ose ainsi injurier en face le Sauveur du monde, est sans doute possédé non par sept démons mais par soixante-dix-sept tonnes de démons. Voilà pourtant le crime que commet l'Église du Pape, avec une savante astuce ² ! »

C'est par de pareilles assertions qu'on s'efforçait de justifier aux yeux du peuple qui, las des dissensions religieuses et de leurs déplorables conséquences, soupirait après le Concile, la résolution qu'on avait prise de le rejeter.

II

Le 2 juin 1536, Paul III, malgré la querelle survenue entre l'Empereur et le roi de France, publiait une lettre-circulaire invitant les nations chrétiennes au Concile général qui devait

l'intention, ayant été assez scandalisé, lui et les siens, par ces beaux messieurs et que c'était ainsi qu'il fallait agir avec les renards et les serpents. Là-dessus le barbier souhaila que Dieu fût avec lui et convertit par sa bouche les seigneurs de Rome. Mais Luther répondit : « Je ne les convertirai point, seulement il se peut faire que je les chapitre de la bonne sorte avant de les laisser aller. » Lorsqu'il eut prit place avec Bugenhagen dans la voiture qui devait les conduire chez Vergénius, il s'écria en riant : « Voilà le carrosse du pape allemand et du cardinal Poméranus, les deux instruments du Seigneur ! » — KÜSTLIN, t. II, p. 373.

¹ *Corp. Reform.*, t. II, p. 982-989. « Un synode comme celui que réclamaient les Protestants, » dit RIFFEL (t. II, p. 493), « aurait de beaucoup dépassé dans son étrange bigarrure, dans ses proportions énormes, l'assemblée de la convention nationale en France. »

² *Ettliche Sprüche wider das Concilium Obstantiense, etc.*, voy. *Sämmtl. Werke*, t. XXXI, p. 392-411. — *Ausschreiben eines heiligen freien christlichen Concils, 1535*, p. 411-416.

s'ouvrir à Mantoue au mois de mai de l'année suivante. Cette lettre se taisait absolument sur la forme du futur concile, et ne faisait aucune allusion aux anciennes assemblées de l'Église, pour ne point réveiller les susceptibilités protestantes. Par des dépêches particulières, le Pape informa les princes chrétiens du Concile, les exhortant à conserver ou à rétablir dans leurs États la concorde et l'union. Pierre van der Vorst, évêque d'Acqui, fut envoyé aux princes allemands des Pays-Bas. A Vienne et près des Catholiques allemands ce même prélat fut accueilli avec de grandes marques de respect. Au contraire, les princes protestants, alors réunis à Smalkalde, le reçurent avec l'intention évidente de le mortifier (février 1537).

Jean-Frédéric ne voulait pas lui donner audience; puis, étant revenu sur sa décision, il refusa de lire la bulle et les deux brefs du Pape. Le Landgrave de Hesse et les ducs de Wurtemberg, de Poméranie et de Lunébourg firent savoir au légat qu'il pouvait s'épargner la peine de venir les visiter. L'attitude du prélat resta calme et digne. Held, le vice-chancelier de l'Empereur, rencontra, au sujet du Concile, la même résistance obstinée. En vain rappelait-il aux Protestants tout ce que l'Empereur avait fait pour obtenir du Saint-Siège la réalisation de sa promesse : « La plupart des nations chrétiennes et la plus grande partie des membres du Saint-Empire, » leur disait-il, « prendront part au Concile; il ne vous sied point de vous croire un meilleur jugement, un zèle plus éclairé que tout le reste de la Chrétienté. Le Pape vous offre le Concile sans fixer d'avance les points sur lesquels porteront les débats, sans vous poser aucune condition. Il veut le réunir sinon en Allemagne, d'ailleurs dans un pays inféodé à l'Empire, ou dans une ville proche de la frontière. Et quel autre moyen voyez-vous de restaurer l'unité de l'Église et de rétablir la paix? La patrie, au lieu d'être un bercail paisible, ressemble de plus en plus à un antre de bêtes féroces prêtes à s'entredévorer. Seul le Concile peut ramener entre les peuples chrétiens la concorde sans laquelle nous ne pourrions triompher de nos ennemis. »

Ce moment fut aussi décisif pour les destinées du peuple allemand que celui où le Pape Adrien VI, en 1523, s'adressant plein de confiance à ses concitoyens, les avait suppliés de travailler avec lui à la pacification de l'Église et au maintien de la constitution de l'Empire. Comme au temps d'Adrien, le Saint-Siège était alors sincèrement résolu à apporter aux abus ecclésiastiques des réformes radicales aussi bien qu'à restaurer l'antique discipline, et le Concile, alors comme autrefois, lui semblait le meilleur remède à appliquer aux maux dont gémissait l'Église.

Si les Protestants le repoussaient, le légat prévoyait qu'il deviendrait bien difficile de rétablir l'unité, et qu'il faudrait renoncer à l'espoir de travailler en commun aux réformes nécessaires, aussi bien dans l'ordre temporel que dans l'ordre spirituel ¹.

Mélancthon s'effrayait, lui aussi, des irrémédiables conséquences d'une scission définitive. « Je suis très affligé des malheurs que je pressens, » écrivait-il à son ami Camérarius; « la haine religieuse menace de se perpétuer de génération en génération; elle sera sans doute la cause d'un déplorable retour à la barbarie, de la ruine des arts et de toute civilisation. Dès maintenant, cette barbarie réjouit ceux-là mêmes qui auraient le plus de raisons pour en arrêter les progrès². »

Aussi, à Smalkalde, Mélancthon s'efforça-t-il une fois encore de faire prévaloir ses vues modérées, et de convaincre les princes qu'il était imprudent à eux de rejeter de prime abord l'invitation du Pape. Quand il serait vrai, disait-il, qu'il n'ait pas le droit de s'en établir l'arbitre, on ne peut nier qu'il ne lui appartienne de le convoquer.

Les princes étaient d'opinion différente; or, eux seuls décidaient ³.

Ce fut Mélancthon lui-même qu'ils chargèrent de justifier leur abstention. « La douleur me consume, » écrivait ce dernier. Cependant, il se soumit, dans la pensée qu'il aggraverait encore le mal et causerait du scandale en rompant avec les chefs du parti protestant ⁴. Le malheureux se plaignait de son sort. « En vérité, » disait-il, « je suis né pour l'esclavage, et pour un rude esclavage! ⁵ »

Répondant au légat au nom des Protestants, il dit que le Pape, en appelant leur doctrine hérétique, l'avait condamnée avant même que le Concile ne fût réuni; et que si, à leur

¹ *Fabri Farragines*, fol. 71. Du côté catholique de nombreux travaux préliminaires préparèrent le Concile. — Voyez les mémoires remis au Pape par le cardinal Contarini, dans *Dirraicu*, *Gasparo Conlarini*, p. 333-339. — Pour les rapports rédigés pour le Saint-Siège par l'archevêque de Vienne Jean Faber, voy. *RAYNALD*, ad a. 1536, n° 37, et l'instruction papale de 1537, dans *PASTOR*, *Reunionsbestrebungen*, p. 481-482. Les Protestants ayant répandu le bruit que le Pape n'était pas sérieusement décidé au Concile, Mélancthon écrivit le 6 décembre 1536 à Brenz : « Etsi enim imperiti homines propter Gallici belli famam securi rident mentionem Sydoni tam sciunt principes, mirifice incumbere in hanc curam adversarios, ut quam primum coëat Sydonus, quod quo consilio tantopere cupiant, variæ sunt opiniones. » *Corp. Reform.* t. III, p. 201.

² *Corp. Reform.* t. III, p. 293.

³ Nuremberg avait chargé ses ambassadeurs de faire tous leurs efforts pour qu'à Smalkalde le Concile ne fût pas rejeté. *SODEN*, *Beitrag*, p. 414.

⁴ Le 3 mars 1537, il écrivait à Juste Jonas : « Moestitia et dolore conficior. » Le 15 mars à Camérar : « quia sine scandalo non possum me avellere. » *Corp. Reform.*, t. III, p. 298-327.

⁵ Le 5 février 1536, il écrivait à Camérar : « Vides me ad servitutum natum esse, et quidem difficilem. » *Corp. Reform.*, t. III, p. 35.

tour, les Protestants l'accusaient de soutenir une doctrine impie, le Pape s'attribuerait le droit de les condamner, d'intelligence avec ses évêques, qu'attachait à sa cause un serment sacré. De plus, il alléguait que les princes ne regardaient pas Mantoue comme un lieu propice à la réunion d'un Concile, le duc régnant leur étant suspect; puis il leur était impossible d'envoyer au Concile leurs théologiens et prédicateurs dont ils ne pouvaient se passer chez eux. D'ailleurs ils étaient persuadés de la parfaite orthodoxie de leur doctrine; elle était, sans aucun doute possible, la pure et vraie doctrine de l'Église catholique, de l'Église de Jésus-Christ. Ils n'avaient proposé aucun nouveau dogme; ils s'étaient bornés à expliquer et à remettre en lumière la doctrine de la véritable Église. Ils n'étaient pas responsables de la scission actuelle, étant fermement résolus à ne jamais se séparer de l'unité catholique¹.

Telle fut la réponse que firent au légat et au vice-chancelier de l'Empereur les Alliés de Smalkalde par l'organe de Mélanchthon.

Dans le recez de leur assemblée (6 mars 1537), ils s'engagèrent, pour tout ce qui concernait le Concile, à se prêter les uns aux autres un mutuel appui : « Car nous et nos prédicants pourrions être inquiétés de bien des manières. Aussi, sans la décision de tous, aucun de nous ne pourra-t-il accepter le Concile, quand bien même le Pape, usant à notre égard d'une feinte indulgence, offrirait d'accorder aux membres laïques de l'Empire voix délibérative au Concile, et promettrait de trancher les questions débattues en recourant aux textes mêmes de la sainte Écriture; car un jour peut-être le Pape nous fera des propositions semblables, sûr d'avoir toujours la majorité pour lui. » Les Alliés s'engageaient aussi à s'abstenir, dans le cas où le Concile leur offrirait de traiter avec eux « cordialement et chrétiennement » sur les points débattus, tout en exigeant d'eux la promesse de se soumettre d'avance à ses décrets².

Aléandre et Campeggio avaient eu raison de dire à maintes reprises dès le début de la révolution religieuse : « Lorsqu'ils en appellent à un concile général, les Protestants ne sont pas sincères. »

¹ PASTOR, *Reunionsbestrebungen*, p. 93 et suiv.

² Recez des Etats de Smalkalde (mardi après *Oculi*), 6 mars 1537, Archives de Francfort, *Religions-Aynigung*, fol. 218. « On se demande, » dit PRÉGER (*Fl. Illyricus*, t. I, p. 114), « ce qui serait arrivé si, le Concile ayant été réuni dans les conditions que désiraient les Protestants, la Confession d'Angsbourg y eût été condamnée, et que l'on eût donné une autre interprétation à l'Écriture. La réponse est simple : En ce cas les Évangéliques n'eussent pas obéi à leur propre concile. »

III

L'Électeur et le Landgrave ne se contentèrent pas de repousser le Concile offert par le Pape. Philippe, par l'organe de ses théologiens et de son vice-chancelier Ferrarius, ne tarda pas à proposer la réunion d'un « concile national évangélique ». Les Grecs et les Bohêmes, disait-il, avaient donné l'exemple de semblables assemblées ; aux conciles de Rome, ils avaient opposé les leurs ¹. Depuis longtemps, l'Électeur regardait comme une mesure de nécessité urgente la publication d'une sorte de formulaire où Luther résumerait les articles de foi enseignés et prêchés par lui jusqu'à ce jour, et voulait qu'assisté « de ses évêques coadjuteurs et de ses ecclésiastes » (prédicants), il réunisse « un concile libre, universel et chrétien ».

Accédant au désir de l'Électeur, Luther rédigea les *Articles de Smalkalde*, où il s'écartait en plusieurs points essentiels de la Confession d'Augsbourg ², et s'élevait avec une violence de langage incomparable contre la messe et contre le Pape. « La messe, » disait-il, « c'est une abomination exécrable, une comète monstrueuse, trainant après elle d'innombrables abus, engendrant et propageant la vermine et les ordures de l'idolâtrie, et avant tout le purgatoire qui, malgré ses chimériques épouvantes, ses messes privées et ses trafics, n'est pas plus à redouter que le fantôme du diable. Le Pape, c'est le véritable Antechrist ; il se met au-dessus de tous les évêques, il usurpe la place de Dieu et du divin Rédempteur, ce que n'ont jamais osé faire les Turcs ni les Tartares. Pour tout dire, en un mot, le Pape c'est le démon en personne ; il répand ses mensonges impies au moyen des messes, du purgatoire, des vœux religieux, du mérite des œuvres ; il gouverne les hommes comme s'il était au-dessus de Dieu ; il s'élève contre Dieu même, condamnant, torturant, exterminant tous les chrétiens qui n'exaltent point son exécrable autorité et ne le mettent point au-dessus de tout. Aussi, de même que nous ne devons pas adorer Satan et l'appeler maître et seigneur, nous ne pouvons pas davantage accepter la loi de son apôtre, le Pape ou l'Antechrist de Rome. Nous refusons de le considérer comme notre chef et notre maître, car le propre de son pouvoir c'est le mensonge, c'est la ruine des corps et des âmes.

¹ ROMMEL, t. I, p. 417.

² Voy. HEPPE, *Die confessionnelle Entwicklung*, p. 86 et suiv. « Les Jésuites de Dillingen avaient raison de soutenir que les articles de Smalkalde contredisaient la Confession d'Augsbourg. » (p. 88, note 1.)

Bien éloignés d'aller lui baiser les pieds en l'appelant « très gracieux seigneur », nous lui envoyons ce salut que, selon Zacharie, l'ange adresse au démon : « Que Dieu te confonde, Satan ! »

L'Électeur se déclara entièrement satisfait des Articles de Smalkalde. Il était fermement convaincu que tout ce que Luther enseignait était divin, et que tous devaient se soumettre à sa doctrine, sous peine d'encourir la terrible sentence du Christ : « Celui qui me reniera devant les hommes, je le renierai devant mon Père céleste. » Les théologiens protestants réunis à Smalkalde furent invités à signer les Articles et durent promettre d'en faire toujours profession. Tous signèrent et promirent ?

Quant au « libre concile chrétien » qui devait convoquer Luther « assisté de ses évêques coadjuteurs et de ses ecclésiastes », l'Électeur voulait qu'il eût lieu dans certaines conditions : « Au sein de la libre assemblée rien ne sera proposé à la discussion qui n'ait son fondement bien établi dans la sainte Écriture. Les maximes humaines, les lois, les écrits du passé n'y auront plus pour les consciences la moindre valeur, la moindre autorité. On imposera silence à celui qui parlerait des décisions des anciens conciles. On écrira à l'Empereur pour l'informer respectueusement de la réunion de l'Assemblée chrétienne qui s'ouvrira à Augsbourg, afin qu'il ait plus de facilité pour s'y rendre. » Ainsi l'Électeur allait jusqu'à présumer que l'Empereur consentirait à assister à un concile présidé par Luther.

Pour protéger le synode protestant, une armée d'au moins quinze mille fantassins et trois mille chevaux cernerait Augsbourg. Et pour lui donner « quelque peu de prestige », deux cent cinquante prédicants et juristes au moins s'y réuniraient ?

Mais un premier et grave obstacle vint contrarier tous ces plans. Peu de temps après son arrivée à Smalkalde, Luther eut une si violente attaque de son mal (la pierre) que l'on craignit un moment pour sa vie. Sur son lit de douleur, il composait des vers

¹ *Sämmtl. Werke*, t. XXV, p. 109-146. Les pamphlets anonymes les plus haineux dirigés contre le Concile (Voy. *Noter, Pasquille* (418-429) n'égalent pas à beaucoup près Luther en violence de langage.

² Mélanchthon seul eut le courage d'ajouter ces mots au bas de sa formule d'adhésion :

« Je tiens que nous devrions concéder au Pape la primauté sur les évêques, primauté qui lui a toujours été attribuée *jure humano*, pourvu qu'il consente à tolérer l'Évangile ; et cela pour l'amour de la paix et de la concorde, et à cause du grand nombre de chrétiens qui lui sont soumis ou le seront dans l'avenir. » *Sämmtl. Werke*, t. XXV, p. 144. — Voy. *KÖLLNEN*, p. 447-451. Dans les éditions suivantes de: Articles de Smalkalde, la déclaration de Mélanchthon fut retranchée.

³ *Corp. Reform.*, t. III, p. 139-144. — Voy. *PASTOR, Reunionbestrebungen*, p. 95.

contre les démons et le Pape, « ces scélérats ». « Je voudrais vivre jusqu'à la Pentecôte, » disait-il, « pour flétrir à la face du monde entier la Bête romaine et son royaume maudit; je le ferai très certainement, si Dieu me prête vie; aucun diable ne m'empêchera de le faire. » « Lorsque le mal le pressait avec violence, » rapporte un de ses panégyristes, « il s'écriait: « Oh! si seulement il y avait ici un Turc pour m'achever! Mais je vois bien qu'il me faudra mourir tandis que mon corps est encore sain et robuste. Et cependant je mourrais sans regret, si ce légat du diable n'était à Smalkalde, tout prêt à crier sur les toits que je suis mort dans les angoisses et dans l'effroi! » Luther fut obligé de quitter Smalkalde. En retournant chez lui, il fit son testament. Il léguait à ses amis les prédicants l'exécration du Pape. Jusqu'à leur dernier soupir, ils devaient se montrer les ennemis acharnés de l'idolâtrie papiste, car Dieu ayant déjà condamné l'Antechrist, il était défendu à tous de soutenir son exécration, soit par la plume, soit par les armes ¹.

En proie à de cruelles tortures, il ne pouvait songer à convoquer l'anti-concile; mais la maladie ne fut pas le seul motif qui le contraignit à y renoncer.

Lorsqu'en 1533 il avait été question pour la première fois de réunir un concile protestant, les théologiens de Saxe s'étaient montrés peu favorables à ce projet. « Une assemblée de ce genre, » avaient-ils dit, « n'aurait aucune autorité, parce qu'on ne tarderait pas à s'apercevoir qu'il n'y a point d'union entre nous. Avant tout, il faut songer à nous mettre d'accord ². »

Or, depuis cette époque, la désunion des prédicants, la confusion, les malentendus n'avaient fait qu'empirer ³.

¹ Voy. KEIL, *Luther's Lebensumstände*, t. III, p. 92, 103. « Au temps où Luther attribuait ses souffrances au diable qui, prétendait-il, lui faisait expier chèrement la victoire remportée sur le royaume du Pape, l'idée que le démon et le Pape s'étaient ligüés pour le perdre prit dans son esprit une force singulière. Les mots : *pape et diable* finirent par se confondre totalement dans sa pensée, et toute crise nouvelle de son mal augmentait en lui la haine contre leurs auteurs prétendus. En quittant Smalkalde, il dit aux prédicants qui l'accompagnaient : « Que Dieu vous remplisse tous de haine contre le Pape! » souhait vraiment superflu, adressé à des hommes dont l'opinion du maître et l'applaudissement des puissants réglaient entièrement les croyances. Fiers de s'être affranchis de l'obéissance envers les hommes, ils se courrouçaient contre ce qu'ils appelaient « les maximes humaines », sans s'apercevoir qu'ils se renfermaient de plus en plus dans le cercle étroit de ces formules, de ces définitions dogmatiques qu'un homme, doué d'un génie supérieur, avait détachées du vaste domaine des idées religieuses, et déclarait représenter seules le véritable Christianisme. Jamais l'esprit de parti ne fut plus violent qu'à cette époque. » Voy. CH. MENZEL, t. I, p. 283-284.

² *Luther's Samml. Werke*, t. LV, p. 20.

³ L'ambassadeur de Venise, Nicolas Tiepolo, écrivait à son retour d'Allemagne

« Ce qui me fait le plus de mal, » écrivait Mélanchthon en 1536, « ce sont les dissensions religieuses qui déchirent les Églises et les états ¹. » « Les consciences faibles sont troublées, » écrit-il ailleurs, « on ne sait quelle secte suivre. Dans ce bouleversement général, les âmes se prennent à douter de tout ². » « On écoute avec avidité ces prédicants démagogues qui semblent ouvrir toutes grandes les portes de la liberté, et donnent libre carrière à toutes les passions humaines. Dans leurs prêches, plus cyniques que chrétiens, ces hâbleurs vont criant partout qu'on a tort d'en revenir à la nécessité des bonnes œuvres. La postérité s'étonnera sans doute qu'il ait existé un siècle aussi en délire que le nôtre, et dans lequel tant de folies diverses aient pu trouver du crédit ³. » L'anarchie religieuse menaçait de s'établir en Allemagne et Mélanchthon le prévoyait avec douleur.

A son retour d'un voyage dans le Palatinat et en Souabe, il écrivait à Myconius (novembre 1536) : « Si tu avais été des nôtres, si tu avais vu comme nous le lamentable état où sont les églises, ruinées, dépouillées en tant de localités, comme nous, tu souhaiterais sans aucun doute avec ardeur, avec larmes et soupirs, que les princes et les savants songeassent enfin aux moyens de venir en aide aux paroisses ⁴. » L'année suivante, il écrivait à son ami Veit Dietrich « Vois combien est partout affreuse la détresse des Églises, et comme il est difficile de les administrer ! Partout nos confrères se querellent, partout ils fomentent des troubles et des séditions. Nous vivons comme des peuplades nomades ; personne n'obéit en n'importe quoi à n'importe qui ⁵. »

Dans de telles circonstances, quels bons résultats pouvait-on se promettre de la réunion d'un concile luthérien ?

en 1512 : « In somma a tanta licenza per che siano venuti in alcun luogo questi popoli, che a ognuno vogliono che sia lecito parlare e predicare della fede, e levar nuove sette, secondo il libito loro, la qual cosa pona estrema confusione in ogni luogo. Ogni bassa e vil persona, ogni femina vuol disputare dell'Evangelio e delle epistole di san Paulo et della fede... et non solamente l'una città dall'altra, ma in una medesima casa le persone si faciano tra sé di fede diverse, ed andando poi di tempo in tempo di male in peggio, si perda del tutto ogni religione, e si torna alla fierezza antica di vivere. » Dans les pays où l'ancienne foi subsistait encore, le peuple était attiré « a qualcuna di queste sette per la licenza del vivere più libero e secondo inclinazione dell' appetito proprio e libertà maggiore che ciascheduna gli concede ». L'Allemagne entière, ajoutait Tiepolo, semblait pencher vers l'abîme, et des guerres civiles étaient à craindre. Voy. ALBÉNI, ser. I, vol. I, p. 128-129.

¹ *Corp. Reform.*, t. III, p. 178.

² « Infirmæ conscientiæ perturbantur, nesciunt utram sectam sequi debeant. In eo errore incipiunt de tota religione dubitare. » *Corp. Reform.*, t. III, p. 230.

³ *Corp. Reform.*, t. III, p. 337.— Voy. 488. DOLLINGER, *Reformation*, t. I, p. 373.

⁴ *Corp. Reform.*, t. III, p. 187.

⁵ *Corp. Reform.*, t. III, p. 460, 488. « La Germanie est divisée en beaucoup de

Mais il était du moins un malentendu, cause d'innombrables calamités, de cruelles angoisses de conscience, qui pouvait être retranché ou dissimulé, c'était ce dissentiment au sujet de la Cène qui, depuis si longtemps, divisait Luthériens et Zwingliens. Ce dissentiment une fois écarté, rien n'empêcherait plus les Suisses d'adhérer à la Confession d'Augsbourg et alors, redevenus frères, Suisses et Allemands pourraient combattre ensemble les papistes et leur infernale doctrine. Martin Bucer douta longtemps qu'on pût trouver une formule capable de satisfaire les deux partis. Partisan de cette « philosophie de la dissimulation » qu'avait jadis prônée Mélanchthon, il avait constamment cherché à nier les dissidences qui subsistaient au fond des cœurs. Le prédicant Ambroise Blarer était comme lui pour la dissimulation, disant que si jamais elle pouvait être excusable, c'était en cette affaire¹. Mais enfin Bucer, toujours ingénieux à trouver des faux-fuyants, crut avoir découvert une définition capable de réunir les deux partis. Il en parla d'abord à Mélanchthon sur les vives instances du Landgrave qui, dirigé surtout par des vues politiques, avait toujours regardé comme « peu importantes » les disputes sur l'Eucharistie. Afin que « les buveurs de sang, les papistes homicides », ne triomphassent point de la désunion des nouveaux croyants, Luther, oubliant les anathèmes lancés jadis par lui contre les sacramentaires, se déclara disposé à la conciliation². Il remit à Mélanchthon, alors à Cassel, une instruction où, pour la doctrine de l'Eucharistie, il s'appuyait non seulement sur l'Écriture Sainte, mais aussi « sur la perpétuelle croyance de l'Église universelle », et faisait remarquer qu'il serait téméraire de s'imaginer « que l'Église ait pu errer sur cette matière durant tant de siècles et dans toute la Chrétienté ». « Mais, » ajoutait-il, « comme ses adversaires étaient sans doute de bonne foi en restant attachés à l'opinion contraire, » il consentait à tolérer leur manière de voir³. Il se déclara donc satisfait de l'habile définition

sectes et de croyances diverses, » écrit Sébastien Franck; « de telle sorte que jusqu'ici on en compte bien dix principales, et l'on n'en voit pas la fin. » « Chaque secte a ses docteurs, ses chefs, ses pasteurs, et personne maintenant ne pourrait donner de renseignements exacts sur la religion des Allemands; un volume entier ne suffirait pas pour énumérer toutes les sectes et les sectes des sectes. » *Cosmographie*, 44^a et 44^b. « Le monde veut et doit avoir un Pape, » dit plus loin Franck; « dût-il le voler ou le déterrer, il lui en faut un et si on lui en donnait un tous les jours à choisir, il en chercherait encore un autre. » *Cosmographie*, 163^a.

¹ Voy. les lettres de Bucer et de Blarer des 12 et 23 déc. 1531, dans PRESSEL, p. 232-233.

² Lettre du 17 oct. 1531 à Philippe de Hesse. Voy. de WETTE, t. IV, p. 559-560.

³ Voy. DE WETTE, t. IV, p. 570-572.

de Bucér que Mélancthon lui avait apportée de Cassel ; il écrivit des lettres cordiales aux Zwingliens d'Augsbourg et de Strasbourg, et leur assura que rien désormais ne s'opposait plus à la parfaite concorde de tous les Protestants. Pour sceller la réconciliation, Bucér et plusieurs prédicants de l'Oberland se réunirent au mois de mai 1536 à Wittemberg.

Mais ils se trouvèrent en présence d'un tout autre homme que celui qu'ils s'étaient attendus à rencontrer. Peu de temps avant leur arrivée, l'Électeur de Saxe avait enjoint à Luther de se tenir inébranlablement attaché aux articles de la Confession d'Augsbourg et à l'Apologie, et de ne pas faire la plus petite concession aux prédicants suisses¹. Luther, aussitôt, était entré dans ses vues, ce qui ne l'empêchait point de reprocher aux prédicants de l'Oberland d'être dans une dépendance servile de leurs gouvernants pour les affaires religieuses. A force de ruses et de duplicité, on pensait, dit-il, se rapprocher de lui. On se proposait de le duper, lui et ses amis, mais il n'en serait pas ainsi ; il sommait ses adversaires de rétracter publiquement la doctrine qu'ils avaient tenue jusque-là pour orthodoxe, d'en reconnaître franchement l'erreur, et de se soumettre à la formule qu'il avait lui-même donnée, la seule vraie, la seule admissible, et à laquelle rien d'étranger ne devait se mêler².

A cette déclaration imprévue, le prédicant d'Augsbourg, Wolfgang Musculus, s'écria dans sa première surprise : « Hélas ! qu'est-ce que cette vie ? Il nous faut maintenant implorer la clémence de Luther et tomber à ses pieds comme s'il était un second pape ! Nous allons donc avoir une papauté nouvelle ? » Mais le luthérien Schradin lui répondit avec beaucoup de bon sens : « De quoi vous plaignez-vous ? Quel démon vous a poussé à venir ici ? Pourquoi avez-vous apporté vous-même votre hommage ? Luther ne vous avait pas prié de venir ! Écoutez-moi, seigneur Souris, attendez-vous à des choses plus merveilleuses encore ; nous saurons et apprendrons bientôt lequel des deux est le plus habile, ou de Bucér ou du docteur Luther³. »

On ne tarda pas à le comprendre.

Bucér, subjugué par la hauteur et l'énergique attitude de Luther, s'expliqua avec embarras, prétextant d'anciens malentendus, et finit par répéter mot pour mot les propres termes dont Luther s'était servi, avouant « que le vrai Corps de Jésus-Christ est reçu avec la bouche et dans le cœur, non seulement par les justes et pour leur salut, mais encore par les indignes, bien que pour leur condam-

¹ Pour plus de détails, voy. PLANCK, t. III, p. 366-372.

² Voy. PLANCK, t. III, p. 376 et suiv.

³ Voy. KEIM, *Esslingen*, p. 123.

nation. » Les autres prédicants se conformèrent comme lui à la doctrine luthérienne.

Une formule concordataire rédigée par Mélanchthon fut signée par les chefs des deux partis (25 mai 1536). Elle niait la transsubstantiation et la présence de Jésus-Christ hors de « l'usage », avouant toutefois que la vertu et l'efficacité du sacrement ne dépend point de la dignité ou de l'indignité du ministre qui le confère, non plus que de la dignité ou de l'indignité de celui qui le reçoit.

Luther remporta donc une grande victoire sur les prédicants de l'Oberland. Qu'importait ce que les Zwingliens pensaient au fond du cœur? Ils n'en avaient pas moins signé, rétractant tout leur enseignement précédent, reconnaissant verbalement et signant de leur propre main l'aveu que le vrai Corps du Christ, dans le sacrement, est reçu par les indignes comme par les dignes et que, par conséquent, Jésus-Christ est réellement présent dans l'Eucharistie, comme il l'avait toujours enseigné.

Le Landgrave donna immédiatement son adhésion à la Concorde de Wittemberg. Jusque-là il avait fait prêcher la doctrine de l'Eucharistie d'après une définition dont il était l'auteur; mais, à partir de ce jour, il enjoignit à ses prédicants de ne plus enseigner que dans le sens de Luther ¹. Dans les villes de l'Oberland, au contraire, surtout à Ulm et à Constance, la Concorde rencontra d'abord une vive opposition. Plusieurs cités allèrent même jusqu'à demander que les Etats des villes libres se réunissent pour protester solennellement contre ce qui venait de se conclure. Mais comme ces villes ne pouvaient trouver d'appui contre l'Empereur que dans la Ligue de Smalkalde, elles cédèrent par raison politique, et adoptèrent la formule luthérienne. Après que les magistrats de Memmingen, de Kempten, d'Esslingen, de Reutlingen, d'Augsbourg et de Francfort se furent, de leur côté, déclarés prêts à l'accepter, Ulm se soumit à son tour, et informa Luther de son adhésion.

Mais les bourgeois des villes de l'Oberland ne se montrèrent pas aussi accommodants que leurs magistrats. On avait espéré pouvoir leur cacher les termes précis de l'article de Wittemberg, « que les prédicants et les autorités avaient seuls besoin de connaître; » mais il fallut bientôt s'avouer que cette dissimulation était impossible. Le peuple, instruit de la vérité, s'en scandalisa fort, ainsi que de la soumission montrée à Luther dans toute cette affaire. A Ulm, le prédicant Jean Frecht fut publiquement insulté. Dans des lettres anonymes, on le menaça de la potence. Ses collègues et lui eurent beau-

¹ HASENCAMP, t. II, p. 520.

répéter « que le Conseil, en adoptant la nouvelle formule, s'était réservé le droit d'y apporter des modifications, » cette réponse singulière ne réussit point à calmer les esprits. Les trois quarts de la population se séparèrent des prédicants. A Memmingen, Kempten, Lindau et Isny, la soumission des premiers magistrats à Luther devint la source d'interminables querelles¹.

Bucer et les théologiens disposés comme lui à la conciliation rencontrèrent des résistances encore plus vives chez les Suisses, qui n'avaient aucun ménagement à garder envers la Ligue de Smalkalde. Pour les apaiser, Bucer découvrit une ingénieuse manière de tourner la difficulté. Grâce à son interprétation subtile, le nouveau dogme s'accordait merveilleusement bien avec l'enseignement de Zwingle et d'Œcolampade, et ne contenait pas un seul mot contraire à leur confession de foi.

Mais les Suisses, voulant acquérir une entière certitude à cet égard, se tournèrent vers Luther lui-même, lui demandant de déclarer nettement s'il reconnaissait pour vraiment orthodoxe la définition de Bucer. Afin de rendre tout malentendu impossible, ils lui en envoyèrent un exemplaire, signé de la propre main de Bucer et accompagné d'une nouvelle exposition de leur doctrine. Ils y déclaraient en termes exprès qu'il leur était impossible d'admettre dans l'Eucharistie autre chose qu'une réception toute spirituelle du Corps de Jésus-Christ; qu'ils ne croyaient point à la manducation du Corps du Seigneur, parce que Jésus-Christ, en tant qu'homme, c'est-à-dire selon le corps, ne peut être qu'au ciel. Ils ajoutaient qu'ils ne souscriraient à la formule de Wittemberg qu'autant qu'elle se rapprocherait de leur manière de voir. Bucer, porteur de cette lettre et de cette déclaration, se rendit au mois de février 1537 aux États de Smalkalde.

Là encore ce fut l'autorité civile qui trancha le différend, mais dans un tout autre sens que l'année précédente.

L'Électeur de Saxe regardait comme indispensable, étant donnée la situation où l'on se trouvait actuellement vis-à-vis du Pape et de l'Empereur, de faire quelques concessions aux Suisses. On se décida donc à leur faciliter l'acceptation du dogme eucharistique. Feignant d'être satisfait de leur lettre et de leurs explications, on s'appliqua à leur ôter toute méfiance². Luther, au début, désapprouva cette conduite : « Il serait bien préférable, » disait-il à Bucer, « que les vôtres s'instruisissent à fond de notre doctrine, et qu'ils vinssent ensuite nous dire en toute loyauté et franchise : Chers amis, Dieu a permis

¹ KEIM, *Esslingen*, p. 124-126. — KEIM, *Ulm*, p. 348-349. — HASENCAMP, t. II, p. 153-155.

² Pour plus de détails, voy. PLANCK, t. III, p. 387-389.

notre chute, nous nous sommes trompés ; nous avons enseigné une doctrine d'erreur ; souffrez que, devenus plus sages, nous ayons recours à vos lumières ¹. » Mais après que l'Électeur eut manifesté sa volonté, Luther tint un autre langage. Le 1^{er} décembre 1537, il écrivit à Zurich, Berne, Bâle, Schaffouse, Saint-Gall, Mulhouse et Biel. On se serait attendu à le voir rejeter l'explication ambiguë de Bucer, puisque les Suisses lui avaient demandé à ce sujet une déclaration nette et précise. Mais loin de le blâmer, il loue son zèle pour la paix, disant que si les Suisses n'entendent pas encore parfaitement sa doctrine, lui et Capito sauraient bien concilier et éclaircir toutes choses. « Je m'en remets absolument à eux, sûr qu'ils s'acquitteront de leur mission avec tout le zèle et la loyauté possibles, car j'ai toujours reconnu en eux ces qualités. » Relativement à la doctrine de l'Eucharistie, il se contente de dire « que lui non plus ne peut admettre que Jésus-Christ descendit du ciel visiblement pour se tenir présent dans l'Eucharistie ; mais qu'il s'en rapporte, pour un miracle si grand, à la toute-puissance divine ». De la présence réelle ou de la participation des indignes à l'Eucharistie, il ne dit pas un seul mot, et terminait en disant : « Quand bien même nous ne nous entendrions pas complètement sur ce mystère, ce que nous avons de mieux à faire, c'est de conserver la paix entre nous, entretenant en nos cœurs des sentiments mutuels de charité, jusqu'à ce que l'impureté descende une fois encore au fond du vase, et que l'eau retrouve toute sa limpidité ². »

Ainsi donc les Suisses étaient désormais en possession d'un document positif par lequel Luther déclarait ne point s'opposer à ce qu'ils n'acceptassent la Concorde de Wittemberg qu'en y faisant les réserves qu'ils jugeraient convenables. Ils pouvaient même conclure de sa lettre qu'il avait complètement abandonné la formule qui les avait d'abord séparés de lui ³.

De même qu'au moment de la Concorde de Wittemberg les Luthériens s'étaient vantés d'avoir triomphé de leurs adversaires, les Zwingliens, maintenant, se regardaient comme ayant remporté l'avantage. A l'assemblée de Zurich, quelques prédicants allèrent jusqu'à dire « que Luther devait publiquement rétracter tout ce qu'il avait enseigné dans ses premiers écrits contre Zwingle et Carlstadt ».

Du moment qu'il était admis que chaque parti pouvait interpréter à sa guise la Concorde, les Suisses ne firent plus difficulté d'y souscrire. Pour leur complaire, Mélanchthon, sous les

¹ *Sämmtl Werke*, t. LXV, p. 93-94.

² DE WETTE, t. V, p. 83-86.

³ Voy. PLANCK, t. III, p. 398 et suiv.

yeux de Luther (1540), supprima, dans une nouvelle édition du texte latin de la Confession d'Augsbourg, la condamnation formelle portée dans le dixième article de la première édition contre tous ceux qui penseraient différemment sur le sacrement de l'Eucharistie, et changea l'article primitif : « le corps et le sang de Jésus Christ sont véritablement présents dans l'Eucharistie et réellement distribués aux fidèles, » en cette nouvelle définition : « Avec le pain et le vin, le Corps et le Sang de Jésus-Christ sont véritablement présentés¹. »

Quelle était, au fond, la vraie pensée de Mélanchthon ? Luther lui-même n'aurait pu le dire, n'ayant jamais pu découvrir, comme il l'avouait au chancelier de Saxe Bruck, où Philippe en était réellement par rapport au sacrement, car il ne le nommait jamais autrement, et semblait ne considérer la Cène que comme une cérémonie bonne à retrancher. Luther disait ne l'avoir pas vu recevoir la communion depuis fort longtemps².

Les Zwingliens se montraient particulièrement scandalisés de l'élévation de l'hostie et du calice pendant la messe, rites qui avaient été maintenus jusque-là dans les églises luthériennes. En effet, bien que Luther eût rejeté la doctrine catholique du sacrifice perpétuel et de la transsubstantiation, la clochette de l'enfant de chœur se faisait toujours entendre à la consécration et à l'élévation, et les assistants, se mettant à genoux, se frappaient alors la poitrine³. Plus avait été ardente dans toutes les classes du peuple la dévotion envers le Saint Sacrement, plus Luther avait cru devoir apporter de ménagements aux réformes introduites. Dès sa première campagne contre la doctrine du sacrifice eucharistique, il s'était montré désireux d'abolir l'élévation : « Mais », parce que notre doctrine était alors nouvelle et causait un extrême scandale dans le monde entier, il me fallut prendre de très grandes précautions, devenues maintenant inutiles. Je laissai donc au commencement subsister l'élévation, parce qu'elle pouvait avoir une bonne influence, qu'elle n'était qu'une ancienne coutume empruntée à Moïse, et avait été constamment en usage chez les premiers chrétiens⁴. » Parmi les chré-

¹ Déjà, en 1537, Luther, dans le premier projet des articles de Smalkalde, s'était servi de la définition de Mélanchthon. Mais Amsdorf, Agricole et Spalatin, qui, sur l'ordre de l'Electeur, avaient examiné son travail, le contraignirent à la rejeter. Voy. HEPPE, *Geschichte der deutschen Protestantismus*, t. I, p. 167, et aussi « KÖLLNER, p. 443, note 4. » — « Examiné dans tous ses détails, l'*Augustana* de 1540 révèle l'effort de Mélanchthon pour nier aussi complètement que possible le principe catholique. » HEPPE, *Die confessionnelle Entwicklung*, p. 111-115.

² *Corp. Reform.*, t. III, p. 427.

³ Voy. HASSENCAMP, t. II, p. 178-180.

⁴ *Sämmtl. Werke*, t. XXXII. Ce n'étaient certainement pas ces antiques souve-

tiens dont Luther trouvait nécessaire de ménager la faiblesse, se trouvaient, de l'aveu même de Mélanchthon, les docteurs en droit canon de Wittemberg¹. Même à l'époque de la Concorde, les théologiens de Saxe avaient trouvé prudent de conserver l'élévation, les ornements sacerdotaux, les cierges, craignant, en les retranchant, d'exciter un soulèvement populaire². Mais ce qu'ils n'avaient pu faire, le Landgrave de Hesse l'exécuta; à force de patients efforts, il réussit à supprimer l'élévation dans tout l'Électorat de Saxe, et s'attribuait avec complaisance tout le mérite de cette « réforme »³.

Plein de soumission envers le pouvoir, Luther céda sur la question de l'élévation, comme il l'avait fait jadis sur la question de la « messe allemande⁴ ».

nirs qui faisaient plier les genoux du « faible peuple » au moment de l'élévation.

¹ Voy. HENRY, t. I, p. 251.

² HASSENCAMP, t. II, p. 185 et suiv.

³ Voy. HASSENCAMP, t. II, p. 185-187. Jusqu'en 1565, et même jusqu'en 1657, on eut de la peine à obtenir la suppression de l'élévation en Saxe et dans le Brunswick-Lunébourg. Dans le Holstein, elle fut tolérée jusqu'à la fin du XVIII^e siècle (p. 188, note 1).

⁴ Voy. plus haut, p. 71.

CHAPITRE X

ALLIANCES DE LA LIGUE DE SMALKALDE AVEC L'ÉTRANGER. — CONTRE-LIGUE CATHOLIQUE. — TRÈVE DE FRANCFORT.

Si les princes de la Ligue de Smalkalde rejetaient avec tant d'arrogance le Concile proposé par le Pape et l'Empereur, c'est qu'ils avaient le sentiment de leur force, et la certitude d'être aidés à l'heure du péril par l'Angleterre, la France et d'autres puissances étrangères.

A peine organisée, la Ligue s'était tournée vers la France et l'Angleterre; le Landgrave et l'Électeur avaient fait alliance avec François I^{er} 1.

A dater de 1535, ils entretenirent avec l'Angleterre des relations suivies. Henri VIII les ayant informés, par l'entremise de ses délégués, « qu'il n'était pas éloigné d'entrer dans l'alliance chrétienne des Électeurs et princes protestants 2, » ils lui offrirent le titre de protecteur et de président, et lui demandèrent de déposer entre leurs mains une somme de cent mille couronnes pour le soutien de la cause protestante. Si la guerre défensive devenait inévitable, ils se serviraient de cet argent pour couvrir la moitié des frais de la campagne, et l'autre moitié serait fournie par les Alliés. Dans le cas où, la guerre venant à se prolonger, ces premiers secours seraient insuffisants, le roi fournirait une seconde fois cent mille couronnes 3 ». Henri VIII accepta ces propositions, mais à la condition que les Alliés, si lui et son royaume venaient à être assaillis pour cause de religion, lui garantiraient à leur tour l'envoi de cinq cents chevaux bien équipés ou fourniraient, à leur défaut, dix vaisseaux de guerre entretenus à leurs frais pendant quatre mois. Ces réclamations dépassaient de beaucoup les ressources des Protestants; aussi envoyèrent-ils une ambas-

¹ Voy. plus haut, p. 251.

² *Acta cum legatis Anglicis*. Voy. *Corp. Reform.*, t. II, p. 108.

³ Archives de Francfort, « *Bündnisse und Gegenbündnisse von 1535 bis 1536*, » fol. 25. *Responsum ad legatos Anglicos*. Voy. *Corp. Reform.*, t. II, p. 1032-1036. Le 23 déc. 1535, l'Électeur de Saxe et le Landgrave de Hesse s'employèrent auprès d'Henri VIII pour en obtenir des secours en faveur de Christian III, roi de Danemarck, « disciple de la sainte parole et promoteur ardent, en Danemarck, des doctrines de Luther ». *State-Papers*, t. VII, p. 638-63.

sade à Henri, pour le supplier de ne point exiger la promesse de contre-secours, ou du moins de vouloir bien se contenter à moins. S'ils n'étaient pas eux-mêmes engagés dans quelque guerre au moment où le roi leur demanderait de tenir leurs engagements, ils promettaient de fournir six cents chevaux et deux mille fantassins à leurs risques et périls, et même de les conduire en un lieu désigné d'avance, « où Sa Majesté pourrait les prendre à sa solde et paye, et en faire tel usage qu'il lui plairait ». Mais en cas de guerre, ils ne pourraient le satisfaire. Au reste, l'alliance ne serait conclue que si Henri VIII consentait à faire cause commune avec eux dans la question de religion ¹.

A son tour François I^{er}, qui se préparait alors à envahir la Savoie, informa les États de Smalkalde (décembre 1535) qu'il était tout disposé à faire partie de la Ligue ²; mais on répondit alors évasivement à ses avances ³.

Ce ne fut qu'après avoir rejeté le Concile que les Alliés implorèrent l'appui de François, pour la protection de la liberté allemande, car ce n'était pas seulement, disaient-ils, dans l'intérêt de l'Église, mais pour l'amour de cette liberté qu'ils avaient repoussé les offres du Pape. Le roi avait souvent prouvé son dévouement à la cause de l'indépendance de la Germanie et son désir de venir en aide à tous ceux qui la voulaient défendre en toutes choses justes; aussi ne refuserait-il pas de les assister ⁴.

François I^{er} devait la plupart de ses victoires d'Italie aux lansquenets allemands ⁵. Néanmoins « l'outrecuidance française n'avait pas de bornes ». Le 10 décembre 1537, le roi, assistant avec toute sa cour à une séance solennelle du parlement de Paris, déclara publiquement, par l'organe de Cappel, son avocat, « que l'Empereur, en attaquant la Flandre, l'Artois et Charleroi, s'était rendu coupable du crime de félonie envers son souverain légitime le roi de France, » et que pour ce crime il allait être traité en rebelle et condamné à

¹ *Responsio legati regis Anglie. Actum Wittenbergae in dominica Reminiscere* (12 mars) 1536. — Voy. aussi la lettre de l'Électeur de Saxe à Philippe de Hesse d'Eylenburgk 1536 (lundi après *Oculi*), 20 mars. Archives de Francfort, *Bündnisse und Gegenbündnisse von 1535 bis 1536*. Appendice du Recez de la Diète de Francfort, dd. 1536 (mardi après *Jubilate*), 9 mai. Arch. de Francfort, in-folio « *Religions Aynigung* » fol. 50-58. Les négociations se rompirent. Voy. PLANCK, t. III, p. 326-332.

² Voy. *Corp. Reform.*, t. II, p. 1009-1014.

³ L'Électeur de Saxe mandait au comte de Neuenar qu'à Smalkalde on n'avait « rien décidé » avec les ambassadeurs de France et d'Angleterre: « mais seulement ont été despeschiés avec espoir et bonnes paroles. » LANZ, *Staatspapiere*, p. 193.

⁴ « ... Sæpe ostendit nobis R. D. V. ac re quoque declaravit, se Germanicæ libertati optime velle nec defuturum esse iis qui ipsam in causis justituerentur. » *Corp. Reform.* t. III, p. 109-112.

Voy. plus haut, p. 326.

perdre tous ses biens. Entièrement soumis aux volontés du roi, le parlement invita l'Empereur à venir se justifier, et comme celui-ci refusait de comparaître, il le déclara, par un arrêt qui fut crié dans les rues de Paris, traître et parjure envers la France. Les comtés de Flandre, d'Artois et de Charleroi furent annexés aux terres héréditaires des ducs de Bourgogne¹. François rêvait d'humilier son ennemi plus que jamais aucun de ses prédécesseurs ne l'avait été. Pour le vaincre, pour l'anéantir, il parlait d'appeler à son aide « tous les Turcs et tous les diables² ».

Mais la France, à la suite de tant de guerres³, était complètement épuisée, et force fut au roi d'accepter, la trêve de Nice dont Clément VII se constitua l'arbitre⁴. Le 14 juillet 1538, les deux souverains eurent une entrevue à Aigues-Mortes. François fit présent à Charles-Quint d'un anneau enrichi de diamants, et jura qu'il ne ferait plus désormais la guerre « au plus grand monarque de son temps ; qu'il serait l'ami de ses amis et l'ennemi de ses ennemis⁵ ». « Nous nous sommes mutuellement promis, » écrivait l'Empereur le 18 juillet à sa sœur Marie, « d'être à l'avenir vrais frères, amis et alliés, et de ne rien faire qui nous puisse nuire l'un à l'autre. La trêve de dix ans peut dès maintenant être considérée comme la paix définitive ; les difficultés qui restent encore à aplanir entre nous seront aisément levées par nos ministres et ambassadeurs. » Les deux princes se promirent d'organiser en commun une puissante expédition contre les Turcs, non plus seulement pour les repousser, mais pour les attaquer dans leur propre pays. Ensemble ils voulaient travailler à la réconciliation sincère des Catholiques et des Protestants. François promit de déclarer aux membres

¹ *Registre du Parlement. Voy. CAPEFIGUE, François I et la Renaissance, t. IX, p. 71-73.*

² *Relations secrètes, p. 76.* — Le 16 juillet 1537, l'Empereur fit représenter aux Confédérés par l'entremise d'un délégué que l'approche des Turcs était certaine et que le roi de France n'avait point honte de dire publiquement qu'il en était satisfait, qu'il en était fier, tout ainsi que ses serviteurs, et se proposait d'unir sa flotte à l'armée turque, à Marseille. Les Confédérés devaient interroger leur conscience et voir s'il était compatible avec leur honneur et la prospérité de leur patrie, de laisser, en un pareil moment, leurs compatriotes et leurs sujets s'unir aux Français. *Eidgenössische Abschiede, t. IV, Abth. 1^e, p. 867.*

³ *Voy. RAUMER, Histor. Taschenbuch, 1836, p. 490.* — SUGENHEIM, *Frankreichs Einfluss, t. I, p. 78.*

⁴ Sur les efforts multipliés de Paul III pour la réconciliation de François I^{er} et de Charles-Quint, voy. RAYNALD, *ad a. 1537, nos 48-59, et ad a. 1538, nos 8-13.* — WEISS, t. II, p. 515-518. — Pour plus de détails sur la convention de Nice, voy. *Venetianischen Depeschen, t. IX et suiv.*

⁵ Relation de Pietro Mocenigo, 22 avril 1538, *Venetianischen Depeschen, p. 189.*

du Saint-Empire qu'il s'était réconcilié pour tout de bon avec l'Empereur, et qu'il les engageait vivement à reconnaître l'autorité spirituelle du Pape ¹.

Charles avait donc lieu d'espérer que rien désormais ne mettrait plus obstacle à la pacification religieuse ².

Aussitôt que les chefs de la Ligue eurent été informés de ces négociations, ils envoyèrent des ambassadeurs à François (25 janvier 1538). Jusqu'alors, dirent-ils au roi, les princes n'avaient pas voulu, par déférence pour l'Empereur, accepter les avances de la France; mais voyant qu'ils ne pouvaient rien obtenir de Charles-Quint, apprenant qu'il était question d'un rapprochement entre lui et le roi, ils suppliaient ce dernier de leur dire nettement ce qu'ils avaient à craindre ou à espérer. Pour eux, ils étaient fermement résolus à défendre la « liberté allemande » contre la tyrannie de l'Empereur; or le salut de la France était attaché au maintien de cette liberté ³, qui ne pouvait être sauvée que si le roi renonçait à une alliance contraire à tous les intérêts protestants, et découvrait aux Alliés les secrets desseins de leur ennemi. En ce cas, ils seraient heureux de former avec lui une ligue défensive.

Il leur fut répondu que jamais le roi de France n'avait eu l'intention de les sacrifier à l'Empereur; qu'il était toujours décidé à rejeter le Concile et à entrer dans leur alliance. Malgré la trêve signée à Nice, François jura que ses précédents rapports d'amitié avec les princes protestants ne seraient en rien modifiés. Recevant à Marseille, le 30 juin, une seconde ambassade de la Ligue, il affirma de nouveau sur « sa

¹ ... « Persuader aux desvoyez de notre ancienne religion de se réduire et acorder amyablement et par ledit sieur roy et moi par ensemble y tiendront la main, et que par traicte de notre dit saint père la chose s'appoincte » Et plus loin au sujet du roi : « Et tiens pour certain qu'il fera bien entendre aux dits dévoyez ceste notre vraye et parfaite amitié, et les fera induire et persuader, et tiendra main envers eulx, qui se réduisent et appoinctent comme dit est. Et à la vérité, ce sera bien le plus convenable de ce quay désire se fait. » « Il est aussi advise, que tout ce, non seulement qui concernera les affaires publiques, mais les particulières, sera toujours avec la participation, comme il convient à l'honneur et auctorité, de notre dit saint père, selon qu'il convient à noz devoirs, et mérite la sainte, bonne et honneste volonté et office qu'il a fait pour parvenir à ceste paix amitié. » Voy. LANZ, *Correspondenz*, t. II, p. 286-288.

² Le 15 sept. 1529, l'Empereur écrivait à propos de l'engagement pris par le roi à Aigues-Mortes : « Se ha voluntariamente ofrecido de enviar a Alemania una buena persona espresa, para que tenga juntamente la mano en la dicha reduccion y para entender segun la exigencia en lo demas para el dicho concilio. » *Respuesta*, du 15 sept. 1529, voy. DÖLLINGER, *Documente*, p. 23. Au début de la « *Respuesta* » (p. 22), on lit : « Primeramente tener por maxima para con todos, asi con los catolicos como con los desviados, que la intencion del Emperador ha sido siempre y es de reducir benigna y clementemente la dicha Germania en union cristiana i pacificarla y entretenerla en buena justicia y policia. »

³ « Salutem Galliæ a conservatione libertatis Germanicæ dependere. »

foi de gentilhomme » que les membres protestants du Saint-Empire étaient compris dans la trêve de Nice, et qu'il n'avait point donné son assentiment au Concile, bien que le Pape et l'Empereur l'en eussent instamment prié, allant jusqu'à lui promettre, s'il y adhéra, la remise immédiate du Milanais. Les choses étaient maintenant en voie de pacification ; il avait reçu les nouvelles les plus satisfaisantes, mais rien ne l'empêcherait d'entrer dans la Ligue de Smalkalde. Les négociations commencèrent. François I^{er} promit de ne reconnaître le Concile que du consentement des princes. Dans le cas où l'on voudrait imposer à ceux-ci les décisions de Rome, il s'engagea à prendre leur défense. En revanche, les Alliés promirent de ne protéger en aucun cas les ennemis du roi, et lui accordèrent le droit de lever des troupes dans les territoires allemands. Mais lorsque les ambassadeurs demandèrent que les sommes considérables que François avait offertes précédemment fussent déposées dans une ville d'Allemagne pour servir à l'enrôlement de troupes dont la Ligue conserverait la libre disposition, le chargé de pouvoirs français réclama pour son souverain des avantages équivalents, et cette exigence amena la rupture des négociations. Après l'entrevue d'Aigues-Mortes, François, le 2 août, fit assurer de nouveau les princes protestants qu'il les avait compris dans la trêve de Nice ; que désormais il les considérait comme ses amis et leur garderait foi et amitié. Aussi l'ambassadeur de France, de Fosse, informa-t-il aussitôt le Landgrave¹ que le roi était pour tout de bon résolu à défendre « la liberté germanique² ».

Pendant que les Alliés négociaient avec la France, ils traitaient aussi avec le Danemark.

A la sollicitation de l'Électeur Jean de Saxe et de Philippe de Hesse, Christian avait envoyé ses ambassadeurs aux États de Smalkalde pour solliciter son admission dans la Ligue (février 1537), et les princes protestants avaient appuyé sa requête près des délégués des villes. Christian, avaient-ils dit, venait d'abolir dans ses états la doctrine papiste ; il avait ôté aux évêques leurs évêchés et leur juridiction ; la pure et divine doctrine était prêchée en Danemark, et les évêques y suscitaient au roi de gros embarras. D'autre part, il avait à souffrir les persécutions iniques des « Bourguignons », c'est-à-

¹ SECKENDORF, t. III, p. 177-179. Relativement au Concile le négociateur français déclarait maintenant que, cette question touchant à la religion, le roi ne pouvait en aucune façon s'engager par un traité positif. A la vérité, il était fermement résolu à n'y donner son assentiment que si ses membres devaient être libres et s'il était organisé de manière à produire de bons résultats ; mais il lui serait impossible de faire prévaloir son opinion si le reste du monde chrétien entrait dans les vues du Pape.

² 25 juillet 1538. Voy. ROMMEL, t. II, p. 394.

dire des Impériaux, qui s'efforçaient de faire passer la couronne de Danemark sur la tête du comte palatin Frédéric. S'ils y réussissaient, c'en était fait de l'Évangile en Danemark, car l'heureuse situation de ce pays offrait aux papistes de grands avantages pour combattre les pouvoirs chrétiens et nuire à leur commerce; donc il était sage et selon Dieu d'admettre Christian dans la Ligue; au lieu d'avoir à redouter l'hostilité du Danemark, de la Norwège et des principautés du Schleswig et du Holstein, on pourrait au contraire en attendre des secours et, dans l'affaire du Concile, la cause protestante pourrait compter sur l'appui d'un puissant monarque¹. Persuadées par ces raisons, les villes consentirent à l'admission du roi², et le 9 avril 1538, une alliance de neuf ans fut conclue entre le Danemark et la Ligue aux États de Brunswick où Christian III se rendit en personne.

« Pour la cause de la religion, ce qui en dépendait ou pourrait en dépendre, » Christian promit de lever pour trois mois et d'équiper à ses frais trois mille fantassins, ou bien de donner quarante mille florins. Les Alliés signèrent une promesse équivalente. Dans cette même assemblée, les princes de Saxe, de Hesse, de Lunébourg, d'Anhalt et le comte de Mansfeld conclurent un traité particulier avec Christian, d'après lequel le secours réciproque était également garanti « dans toutes les affaires temporelles qui pourraient survenir ». Une puissante ligue défensive était donc formée. Hambourg et Brême entrèrent pour neuf ans dans ce dernier contrat³.

Par ce traité, la Ligue prenait une nouvelle importance et, passant les bornes des frontières allemandes, étendait son influence jusque dans la politique générale de l'Europe. Ses membres, à l'unanimité, assuraient à Christian la protection de ses deux puissants chefs contre l'agression des Catholiques persécutés dans leur foi et chassés de leurs domaines, dans tous les cas, sans restriction, où ils se verraient menacés, fût-ce par l'Empereur lui-même.

En Allemagne aussi la puissance de la Ligue ne cessait de s'accroître.

¹ Archives de Francfort. *Tag zu Smalkalden 1537*, fol. 142. Voy. WAITZ, t. III, p. 562.

² Voy. ces lettres aux Archives de Francfort.

³ HORTLEDER, *Ursachen*, 1517-1520.— WAITZ, t. III, p. 326-329, 364-366. D'après le recez de l'assemblée, daté du 16 avril (Archives de Francfort, *Aynigungs-Vervandlen Handlung zu Brunswyck und Esslingen a. 1538 ergangen*, fol. 77), les États qui n'avaient point donné leurs pleins pouvoirs à la Ligue relativement aux affaires temporelles devaient communiquer leur réponse à ce sujet le 24 juin, et les chefs de la Ligue devaient alors aviser au moyen de conclure ce nouvel arrangement. Par conséquent les alliés n'avaient eu jusque-là aucune connaissance de la convention particulière conclue dès le 9 avril.

Henri de Saxe, frère du duc Georges, et son fils Maurice, y furent reçus en juillet 1537¹; aux États de Brunswick, le margrave Jean de Brandebourg-Custrin y fut également admis. Ce dernier avait solennellement promis à son père, l'Électeur Joachim I^{er} (mort en 1535), « sur son honneur de prince et sur sa parole, équivalente à un serment, » de maintenir dans ses États la religion catholique. Mais dès 1537 il déclarait à son peuple « qu'intérieurement éclairé par la grâce du Tout-Puissant », il était parvenu « à la connaissance de la parole de Dieu et de la pure doctrine ». Tout aussitôt, malgré la résistance de l'évêque de Lebus, il commença à persécuter les Catholiques, et opéra dans le Neumark la révolution religieuse qu'il souhaitait². Philippe de Hesse avait appuyé près des membres de la Ligue la demande d'admission du margrave, en faisant observer qu'il était d'une sage politique de le séparer à la fois du papisme et de son beau-père Henri de Brunswick; Jean pourrait attirer d'autres princes dans l'alliance protestante³, et Philippe espérait qu'en premier lieu l'Électeur Joachim II, frère aîné du margrave, ne tarderait pas à suivre l'exemple qui lui était donné.

Au mois d'août 1538, la Ligue de Smalkalde vit encore grandir son influence par l'adhésion de la duchesse Élisabeth de Rochlitz et celle du comte Conrad de Tecklembourg. Pour l'admission de Schwäbisch Hall et d'Heilbronn, les conseils d'Augsbourg et d'Ulm se proposaient de faire sous peu les démarches nécessaires⁴.

L'année 1538 fut particulièrement favorable aux Protestants.

Dans le Haut-Palatinat, la plupart des grandes villes installèrent des prédicants dans les paroisses et organisèrent leurs nouvelles églises d'après le règlement ecclésiastique de Nuremberg⁵. Le 17 novembre 1538, le comte Georges de Wurtemberg publia, au nom de son frère Ulrich, un édit ordonnant l'abolition de la messe et des « cérémonies » dans toutes les villes et villages du comté de Montbéliard. Le duc Ulrich, disait l'édit, agissait en prince souverain, et suivait l'exemple des pieux rois de l'Ancien Testament⁶. Les chanoines de Montbéliard ayant déclaré que, laissant aux autres toute liberté en matière de religion, ils entendaient rester fidèles à la foi

¹ V. LANGENN, *Moritz*, t. II, p. 177-181.

² SECKENDORF, t. III, p. 234. — Voy. DROYSEN, 2^e, p. 162, 175.

³ Lettre de Philippe aux conseillers intimes de Strasbourg, Ulm et Augsburg 8 nov. 1537, Archives de Francfort.

⁴ *Abschied des Tages zu Eisenach vom 8 August 1538*. Archives de Francfort. Tag zu Eisenach 1538.

⁵ ALTING, *Hist. ecclés. Palat.* p. 155.

⁶ HERMINJARD, t. V, p. 182-183.

catholique, furent jetés en prison. En vain le comte leur offrit-il de leur laisser la jouissance de leurs bénéfices s'ils voulaient « recevoir » l'Évangile, tous préférèrent renoncer à leurs biens et s'expatrier. L'assistance à la messe en dehors du comté fut sévèrement punie. A l'intérieur, dans les villes, dans les campagnes, les autels et images furent brisés¹.

La destruction des autels et des images continuait aussi dans le Wurtemberg.

A Urach, dans une assemblée composée de prédicants et de conseillers du duc, Brenz se fit un devoir de conscience d'insister pour que les saintes images, en elles-mêmes inoffensives, fussent épargnées. Leur destruction, dit-il, sert de prétexte à la licence populaire. « Déjà, les dix commandements, prescrits par Dieu même, ne sont plus expliqués nulle part. Si vous détruisez les images, ce sera bien pis, rien n'avertira plus le peuple du devoir qu'il a de les observer. Actuellement, dans les églises, les jeunes gens se tiennent devant les jeunes filles comme devant des idoles vivantes, ce qui cause un fort grand scandale. » Ambroise Blarer, au contraire, approuva et réclama la suppression des images, assurant, lui aussi, y être poussé par sa conscience. La destruction des images était, selon lui, le seul moyen de témoigner à Dieu « la chrétienne reconnaissance qui lui était due ». Les images n'étaient bonnes que dans les auberges et autres lieux profanes. Dans les églises, elles ne servaient à rien². Le duc Ulrich, se rangeant à l'avis de Blarer, ordonna qu'elles fussent aussitôt enlevées des églises et vendues. D'anciens et splendides chefs-d'œuvre furent mis en pièces après qu'on en eut retiré l'or³.

Pour avoir voulu défendre les images, Blarer encourut la disgrâce du duc et fut destitué. « O barbarie trois fois maudite ! » écrivait Bucer à ce sujet (juin 1538), « je m'attendais, il est vrai, à quelque malheur, à cause de certains brouillons qui ne plaisent tant au duc que parce qu'ils flattent sa cupidité en lui conseillant le pillage des églises ; mais néanmoins qui aurait pu s'attendre, dans l'exécution, à une brutalité si odieuse⁴ ? » Ulrich avait besoin, pour payer ses plaisirs, des trésors des sacristies ; il lui fallait aussi de l'argent pour fournir sa con-

¹ HEYD, t. III, p. 146-147. « On abattit dans tous les lieux les images et les autels. » HERMINJARD, t. V, p. 183, note 3.

² « Le jour des idoles à Urach, » sept. 1537. (Besold). *Docum. Rediviva. Virg. Sacr. Monim.*, p. 88-97. — Voy. HEYD, t. III, p. 176-179. — PRESSEL, p. 409-413.

³ HEYD, t. III, p. 180. A Reutlingen un nouveau brisement d'images eut également lieu. Voy. HARTMANN, *Mathäus Alber* (Tubingue, 1863), p. 128. « Les briseurs d'images, » écrit Brenz, « instruits par l'expérience, ne mirent pas en pièces tous les tableaux ou statues. Ils détruisaient celles de bois et de pierre, mais gardaient pour eux celles d'argent et d'or, prétendant suivre en cela l'exemple de Moïse. » HARTMANN UND JAGER, t. II, p. 64.

⁴ PRESSEL, p. 441.

tribution à la Ligue; enfin il avait à cœur la construction de nouveaux forts. La démolition des églises lui fournissait des pierres; les cloches, des métaux pour son artillerie ¹.

Tous les membres de la Ligue se préparaient avec ardeur à la guerre.

A Cobourg, où les Alliés se réunirent au mois d'août 1537 « pour établir et organiser le gouvernement militaire », les conseils de guerre de divers pays décidèrent que l'Électeur et le Landgrave, en leur qualité de chefs de la Ligue et pour empêcher l'exécution des arrêts de la Chambre Impériale, pourraient exiger des Alliés le double des secours votés, et seraient chargés d'enrôler des troupes de tous côtés ². Les cités de l'Oberland donnèrent leur assentiment à ces mesures dans une de leurs assemblées (octobre 1537); toutefois elles exprimèrent le vœu que la nouvelle artillerie qu'on allait fondre, ainsi que les munitions de guerre, ne fussent pas toutes réservées aux armées des deux princes, et que le quart en fût déposé à Augsbourg ou à Esslingen ³. Philippe de Hesse protesta, et pour lui complaire Ulm s'efforça d'apaiser Strasbourg, alléguant qu'il ne fallait pas compromettre les intérêts de la Ligue pour une question aussi secondaire, car la victoire et le salut dépendaient entièrement de la bonne organisation de la campagne ⁴. A Brunswick, les décisions de Cobourg furent adoptées à l'unanimité. Les Alliés s'engagèrent à fournir leur contribution avant la Pentecôte pour hâter l'achat des armes et des munitions ⁵. En 1537, l'Électeur et le Landgrave avaient déjà, dans les différents pays allemands, plus de trente généraux ayant chacun sous ses ordres cinq cents hommes de pied, et quatorze chefs d'escadron, conduisant chacun trois cents cavaliers ⁶. Philippe ayant entendu dire que la Bavière se préparait de son côté à la guerre, ordonna au conseil d'Augsbourg, dans le cas où il acquerrait la certitude que ces préparatifs étaient dirigés contre la Ligue, de charger l'habile général Schärtlin de Burtenbach d'exciter une émeute parmi les lansquenets bavarois, chose d'autant plus aisée, disait-il, que certainement, parmi eux, beaucoup, au fond du cœur, étaient tout dévoués à « l'Évangile ». Philippe autorisait Augs-

¹ HEYD, t. III, p. 302-303.

² *Abschied von Coburg*, am. 22 août 1537. Archives de Francfort, « *Coburger und Esslinger Abschied 1537* ».

³ *Abschied zu Esslingen* (jeudi après la St-Michel), 4 octobre. Archives de Francfort, voy. la note 2.

⁴ Dépêche du 28 nov. 1537. Archives de Francfort.

⁵ *Abschied zu Braunschweig vom 16 avril 1538*, Archives de Francfort, « *Aynigungs-Verwandten Handlung zu Brunswyck* », fol. 77 et s'.

⁶ SECKENDORF, t. III, p. 161.

bourg à dépenser dans ce but jusqu'à dix mille florins, que la Ligue se chargeait de rembourser plus tard. Mais lorsqu'on eut appris que l'armée bavaroise n'avait été réunie que pour combattre les Turcs, on renonça à se servir de Schärtlin pour révolutionner le pays de son légitime seigneur et maître ¹.

Pour commencer la guerre à laquelle ils s'étaient si bien préparés, les Alliés n'attendaient qu'un signal. Dès que la Chambre Impériale mettrait au ban, pour cause de religion, un prince, un membre de l'Empire, une ville faisant partie de leur Ligue; dès qu'un pouvoir catholique quelconque oserait vouloir exécuter un arrêt porté par le tribunal d'Empire, la guerre devait éclater. La Chambre Impériale devait « laisser faire » toutes les fois qu'il s'agissait d'intérêts déclarés par la Ligue du domaine religieux. Ecrivant confidentiellement à Bucer, Philippe de Hesse avoua franchement qu'il est assez plaisant d'obliger l'Empereur à suspendre les procès intentés contre les Protestants, empêchant ainsi la justice d'avoir son cours : « Car, à dire le vrai, nous avons toute une kyrielle de procès religieux qui riment aussi bien à religion que chien à trompette ². »

Mais le Landgrave tenait un tout autre langage lorsqu'il s'adressait au vice-chancelier impérial Jean de Naves. « A Smalkalde, » lui disait-il, « Held a pris la défense de la Chambre Impériale et s'est efforcé de prouver que les pouvoirs protestants appelaient affaires religieuses beaucoup de causes qui n'ont absolument rien de commun avec la religion. Or cela est complètement faux. Held a tellement défiguré les faits qu'en l'écoutant nous avons d'abord été saisis d'effroi, comme gens qui s'attendent à recevoir un violent coup sur la tête, car nous nous étions attendus à des procédés plus doux, espérant que l'Empereur tiendrait à établir une paix solide, et qu'il abrogerait tous les procès intentés par la Chambre Impériale ³. »

Aux Etats de Brunswick et d'Eisenach (avril et juin 1538), quelques membres de la Ligue proposèrent de « récuser en bloc, purement et simplement, tous les arrêts du souverain tribunal ». Mais, dans les deux assemblées, on ne parvint pas à s'entendre sur ce point ⁴; on se borna à récuser quelques causes particulières. Parmi les pouvoirs protestants soi-disant persécutés, le conseil d'Isny se plaignit « qu'ayant aboli la messe papiste » et les « abus pernicieux » au couvent de Saint-Georges, le baron de Waldbourg, patron et tuteur du monastère, eût obtenu contre lui un arrêt ordonnant

¹ HERBERGER, t. LVI-LVII.

² 24 juin 1539, dans LENZ, *Briefwechsel Philipp's mit Butzer*, t. 1, p. 87.

³ Relation de Naves à la reine Marie, 1538, LANZ, *Staatspapiere*, p. 263.

⁴ *Abschied zu Brunschweig vom 16 April und zu Eisenach vom 8 August 1538*. Archives de Francfort.

de rendre à l'Abbé et à ses religieux le droit de célébrer le sacrifice catholique et de garder les cérémonies. Bien que le conseil eût écrit à la Chambre Impériale, invoquant la « récusation générale prononcée pour tous les procès concernant la religion », il avait été mis au ban, et la sentence allait être exécutée. De plus, l'Abbé refusait de payer le traitement des pasteurs et des ecclésiastiques installés récemment dans les paroisses, prétendant que c'était à la ville à subvenir à leur entretien. Enfin l'Abbé et ses religieux avaient l'audace de célébrer la messe papiste en dehors de la ville, « allant et venant à cheval pour se rendre à leurs offices, au grand scandale des bonnes gens ». L'assemblée d'Eisenach déclara ces griefs très fondés et très légitimes. « Le conseil d'Isny, » lit-on dans le procès-verbal, « ne peut sans grand scandale tolérer le papisme soit à l'intérieur soit en dehors de la ville. Si les religieux refusent de renoncer à la messe, le conseil peut et doit les expulser. Quant à l'Abbé, il est obligé de payer les traitements des nouveaux prédicants et ecclésiastiques protestants. Si le conseil, pour avoir soutenu ses droits, est mis au ban par la Chambre Impériale et persécuté, la Ligue, selon les lois de sa constitution, lui prêtera secours et assistance . »

Aux yeux des Alliés, opprimer les Catholiques était chose absolument légitime, « conforme de tous poins à la divine parole et au Saint Évangile ¹ ». Lorsque la Chambre Impériale prenait le parti des faibles, elle était aussitôt « récusée », et tous lui reprochaient de mettre la désunion dans l'Empire et d'y susciter des troubles et des émeutes.

« L'Empereur a déclaré dans la convention récemment signée, » écrivait en 1539 Conrad Braun, assesseur à la Chambre Impériale, « que personne, sans attenter à la Paix Publique, ne pourrait désormais opprimer qui que ce soit dans son corps, ses biens, ou de toute autre manière, pour motif de religion. Or comme les pouvoirs protestants et leurs adhérents dépouillent les églises et leurs desservants, comme ils ont également fait tort à plusieurs laïques dans leurs corps et leurs vies, les Catholiques, invoquant la paix de Nuremberg font appel au droit et demandent justice; cependant, comme je l'entends dire de tous côtés, on nomme, dans ce peuple égaré, un si juste recours à l'Empereur, guerre privée, violation de la paix, appelant blanc ce qui est noir comme du charbon, la lumière ténèbres, et le droit iniquité. » « N'est-ce pas raisonner et conclure d'une façon

¹ *Eisenacher Nebenabschied vom 8 August 1538, Archives de Francfort « Tag zu Eisenach ».*

absurde? Les Protestants violent la paix établie par l'Empereur; la Chambre Impériale, selon qu'elle en a la charge, fait agir la justice contre les coupables; elle exécute loyalement l'édit impérial et les articles de la paix de Ratisbonne. Et l'on en conclut qu'elle désobéit à l'édit et viole la paix! C'est là, en vérité, mettre en action la fable du loup et de l'agneau. Le loup se tient au-dessus du courant, l'agneau au-dessous; l'eau se trouble, et c'est la faute de l'agneau. C'est presque la même logique. Où est la différence? Les Catholiques accusent les Protestants de violer à la fois la paix impériale et la Paix Publique. Ils se plaignent que, pour motif de religion, on les emprisonne, on les met aux fers, on leur ôte les biens et la vie et que leurs couvents, leurs églises soient pillés; ils disent qu'on s'empare des rentes, revenus, redevances des desservants, des ornements d'église, de maisons, de châteaux appartenant au clergé, et soutiennent à bon droit que ces actes portent également atteinte à la Paix Publique et à la paix religieuse. On leur répond en alléguant le texte du traité de paix portant que, devant la Chambre Impériale et autres tribunaux, toutes les plaintes se rapportant aux affaires religieuses, intentées ou devant être intentées contre les Protestants par le fiscal impérial, seront considérées comme nulles. Mais si ce texte avait le sens qu'on lui attribue, s'il signifiait réellement que, dès qu'il s'agit de spoliation ou de semblables attentats, la Chambre Impériale doit rester impuissante, l'édit impérial est inutile, il est incapable de rendre la paix à la nation et même il deviendra fatal à cette paix. En effet, si l'on autorise les Protestants à piller comme il leur plait le bien d'église, à accaparer çà et là ce qui leur convient, sûrs de n'être responsables de leurs actes devant aucune autorité, il faut, de toute nécessité, laisser à la partie adverse le droit de légitime défense; sans cela point de justice. Sans aucun doute, l'Empereur ne peut avoir ni la volonté ni l'intention d'autoriser des iniquités et de criants attentats, de livrer au pillage tant de nobles fondations, tant de propriétés ecclésiastiques, de dépouiller les malheureux plaignants, membres du Saint-Empire, de leur unique consolation, de leur seul recours, le droit divin et le droit naturel. Les Protestants ont été seuls à employer la violence. Jusqu'à présent, je ne sache pas que personne leur ait encore ravi arbitrairement ce qui leur appartient; au lieu qu'il est manifeste aux yeux de tous que plusieurs évêques inoffensifs ont vu leur territoire envahi par la force armée et qu'on les a forcés de payer de grosses rançons. Et combien de desservants, combien d'administrateurs d'églises ou de couvents, d'ecclésiastiques de haute ou de basse condition se sont vus, pen-

dant longtemps, privés de leurs revenus! Quelques-uns même ont été proscrits : n'est-ce pas là persécuter¹ ? »

« Lorsque les pouvoirs protestants, » dit un autre écrivain catholique contemporain, « se fondant sur la prétendue infailibilité de leur doctrine, se disent autorisés à confisquer le bien d'église, à abolir l'ancien culte, à chasser les membres de l'antique religion de leurs propriétés et domaines, ont-ils de meilleurs arguments à faire valoir que les Anabaptistes et les autres sectaires? Ne se vantent-ils pas comme eux d'être les uniques dépositaires de la divine vérité, ne s'attribuent-ils pas le droit de saisir le temporel, et surtout le bien de ceux qui, n'étant pas de leur avis, refusent de se joindre à eux² ? »

II

Non seulement les Alliés entendaient maintenir dans leurs états la nouvelle religion, mais ils prétendaient encore avoir toute liberté de persécuter sans contrôle tous ceux qui restaient fidèles à l'ancienne foi et s'affranchir entièrement de l'autorité de l'Empereur dans toutes les questions qui, selon leur appréciation, avaient quelque rapport aux affaires religieuses.

Les membres d'Empire catholiques, effrayés de leurs continuel préparatifs de guerre et de leurs alliances avec les souverains étrangers, sortirent enfin de l'inaction où jusque-là ils étaient restés plongés. L'Empereur, obligé de se défendre à la fois contre les Turcs et contre la France, n'était pas venu en Allemagne depuis de longues années, et les Catholiques comprirent enfin que le seul parti à prendre c'était d'organiser une puissante contre-ligue, capable de protéger leur religion et leurs propriétés contre les attentats des Protestants.

Déjà une association de ce genre s'était formée à Halle entre l'Électeur Joachim de Brandebourg, les ducs Erich de Hanovre, Henri de Brunswick et Georges de Saxe. « Ces princes, » mandait l'Électeur Joachim au roi Ferdinand, « après avoir constaté que les Luthériens formaient entre eux des conventicules séditieux dans le but de leur ravir l'obéissance de leurs vassaux de toutes conditions, de soulever les sujets contre leurs maîtres et de se les attacher, contrairement aux recez d'Augsbourg et de Nuremberg, s'étaient unis par un contrat amical et perpétuel, et réciproquement promis de rester et demeurer toujours attachés à l'an-

¹ HORTLEDER, *Ursachen*, t. I, p. 128, 131, 153. Tiré de « *Einem Gespräch aines Hoffraths mit zwaien Gelehrten* », etc.

² *Dicta memorabilia*, p. 49.

cienne et véritable foi. » « Nous déclarons vouloir rester invariablement unis et obéissants à la sainte Église Catholique, » avaient-ils dit ; « nous, nos sujets vassaux et alliés ; nous jurons de demeurer fidèles aux saintes et universelles lois, cérémonies et usages chrétiens que nos pères ont pratiqués avant nous, et nous entendons ne pas être contraints par la violence à changer de religion. Nous ne songeons pas à attaquer les premiers ceux qui ont une foi différente de la nôtre et se sont révoltés contre l'Église chrétienne universelle ; notre association n'existe que pour notre sécurité personnelle et celle des nôtres, et pour le maintien de nos sujets dans l'obéissance ¹. »

La même pensée donna naissance à l'union dite *sainte ligue de Nuremberg*, que le vice-chancelier Held prit un soin tout particulier d'organiser, selon la mission qu'il en avait reçue de l'Empereur ².

Au commencement de 1537, au moment où la Ligue de Smalkalde, ayant fait de nouvelles recrues, prenait une extension considérable, Held s'efforça de prouver aux membres catholiques de l'Empire la nécessité de demeurer étroitement unis s'ils ne voulaient être exposés sans défense aux empiétements des Alliés. « Dieu nous prêtera son secours tout-puissant, » écrivait-il en janvier 1537 à Henri de Brunswick, « pourvu que de notre côté nous sachions nous aider nous-mêmes et ne demeurions pas inertes comme par le passé. » Il disait avoir appris avec joie que le duc se disposait à la résistance et se montrait résolu à tenir tête à ses adversaires. Il lui conseillait de réchauffer le zèle de l'archevêque de Mayence et d'autres princes « d'un chétif courage », et de ne pas leur permettre d'hésiter. « Tout dépend, » écrivait-il encore, « de l'énergie que nous allons montrer ; il faut nous décider à une énergique résistance et sortir de notre apathie. Et dès que les Alliés s'apercevront que nous ne nous tenons pas pour vaincus et sommes bien décidés à défendre et à protéger notre foi, ils deviendront plus réservés et ne seront plus si prompts à se persuader que tout marche au gré de leurs désirs, et qu'ils n'ont qu'à former un souhait pour le voir accompli ³. » Held réclamait l'adoption de mesures vigoureuses ; il fallait résister aux Protestants, « violateurs des lois et des traités ». Lorsqu'il eut appris l'expulsion de l'évêque d'Augsbourg, la confiscation des biens ecclésiastiques, la proscription du culte catholique dans l'évêché, il écrivit au roi Ferdi-

¹ *Halle auf Moritzburg, praesentationis Mariae* (nov. 21), 1533. BUCHOLTZ, t. V, p. 321-322.

² Voy. MEINARDUS, p. 616. — G. HEIDE, dans les *Histor. polit. Blättern* (1888), t. CII, p. 734-738.

³ Archives de Francfort, fol. 70-71. *Reformation zu Goslar*, p. 52.

nand : « Votre Majesté pourra voir par cet exemple que les mesures débonnaires et indulgentes de Leurs Majestés impériale et royale n'améliorent personne, mais fournissent au contraire des prétextes à plus d'audace téméraire, à plus de zèle indiscret. Ce qui résultera à la longue de tout ceci, Votre Majesté peut dès maintenant le prévoir, et les graves événements qui viennent de se passer ne le font que trop pressentir. Il était facile de s'y attendre, et à d'autres tout semblables. Plût à Dieu qu'on eût montré plus de clairvoyance ! Cela n'a pas tenu à mon zèle fidèle, ni à mes avertissements répétés¹. » « Les Alliés, » écrit-il encore au printemps de 1538 au conseiller de Bavière Weissenfelder, « traitent de Turcs tous ceux qui refusent d'entrer dans leur secte ; à leur avis, les Catholiques sont de pires Turcs que le sultan lui-même et tous les siens². »

Sur la proposition de Held, Ferdinand résolut de convoquer les princes catholiques à Nuremberg (1538).

A Prague, il dit au délégué envoyé par le conseil de Nuremberg : « L'Empereur et le roi sont en pourparlers avec quelques Électeurs et princes pour l'organisation d'une Union Catholique créée, non pour rien entreprendre contre les membres obéissants du Saint-Empire, mais uniquement pour résister, autant qu'il sera possible, aux séditeux qui menacent continuellement l'Allemagne, protéger les sujets fidèles de l'Empereur, et les établir dans la paix, la concorde et la justice. Si donc on venait à informer votre conseil que l'Union Catholique se forme pour opprimer les Évangéliques, n'ajoutez pas foi à cette calomnie, mais soyez bien assuré que l'Empereur ne se propose que d'étendre à tous les membres du Saint-Empire les bénéfices de la paix religieuse. « L'Empereur, » ajouta-t-il, « songe à convoquer avant peu à Nuremberg les princes catholiques, et il espère que le conseil n'en prendra point ombrage. Outre cela, peut-être sera-t-il nécessaire de réunir bientôt la Diète d'Empire et Nuremberg semble la ville la mieux appropriée à ce dessein. L'Empereur a la confiance que le conseil se montrera obéissant et, d'avance, prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de l'assemblée. Le conseil ne doit pas craindre que l'Empereur veuille en rien entraver sa liberté religieuse ou songe à interdire son culte ; mais, d'autre part, il doit comprendre que, la Diète devant durer un certain temps, l'Empereur et le roi ne pourront s'abstenir de faire célébrer la messe. »

Ainsi les choses en étaient venues à tel point que Charles et Fer-

¹ Voy. BUCHOLTZ, t. V, p. 332, note.

² Voy. STUMPF, p. 208.

dinand devaient solliciter d'un conseil de ville d'Empire la permission de professer la foi catholique et de faire célébrer la messe.

Le conseil répondit au roi « que Nuremberg, à cause de sa population très accrue et de la cherté des vivres (circonstances qui pouvaient si facilement amener des troubles dans la population), semblait peu propre à servir de lieu de réunion aux États. Que si néanmoins la Diète y était convoquée, le conseil ne prescrirait rien aux princes quant à la messe, à condition que Leurs Majestés, ainsi que les princes catholiques, prissent soin de la faire célébrer dans les forts de l'Empire ou dans leurs hôtelleries respectives. Le conseil s'offrait même, pour être agréable à Leurs Majestés et faciliter la célébration de leur culte, à leur céder, les jours de grandes fêtes ou autres jours spécialement désignés, l'une des églises de la ville, suspendant en ladite église le nouveau culte pour laisser toute liberté aux deux souverains de pratiquer le leur; mais il ne pouvait accorder le même privilège aux Électeurs et princes, et ce n'était que dans leurs châteaux ou hôtelleries, les portes restant ouvertes ou fermées, comme ils le jugeraient bon, qu'ils pourraient célébrer leur culte ¹ ».

L'assemblée projetée pour l'organisation de la ligue catholique s'ouvrit à Nuremberg à la Pentecôte.

Ses principaux adhérents étaient: l'Empereur, Ferdinand, l'archevêque de Salzbourg, les ducs Guillaume et Louis de Bavière, Georges de Saxe, et les ducs Erich et Henri de Brunswick-Wolfenbuttel.

Ils motivaient ainsi leur association: Maintenant comme auparavant, l'Empereur faisait à tous les membres de l'Empire un devoir rigoureux de l'exacte observation des articles du traité de paix. Mais comme, en dépit de ce qui avait été convenu, les Protestants s'étaient ligués pour toutes sortes de complots desquels pouvaient sortir nombre d'émeutes et de séditions, au grand péril et dommage de la nation allemande, l'Empereur avait rappelé à son frère Ferdinand et aux Électeurs, princes et membres du Saint-Empire, demeurés fidèles, les promesses qu'ils lui avaient faites en diverses Diètes, et les avait décidés à entrer avec lui dans la présente Union Chrétienne, non pour l'attaque, mais uniquement pour la défense: « Nous nous sommes unis et entendus cordialement entre nous, pour empêcher aucun des nôtres de s'en prendre à un membre protestant de l'Empire ou à quelqu'un

¹ Voy. ces négociations dans SODEN, *Beitrag*, p. 458-460.

de ses sujets, de lui faire violence, de l'attaquer par voie de fait ou de lui porter préjudice dans sa terre ou ses biens, contrairement à la paix de Nuremberg. Et cette paix établie par nous, Empereur romain, et par les princes protestants, nous nous proposons de la maintenir et de l'observer strictement et inviolablement. » L'Union n'avait qu'un but purement défensif; elle ne se proposait que le maintien de la foi catholique et des propriétés et fondations ecclésiastiques, à l'intérieur des domaines des princes qui en faisaient partie, ces propriétés et fondations devant être protégées « contre des confiscations arbitraires ». Et si quelqu'un, laïque ou ecclésiastique, osait, en secret ou ouvertement, entreprendre par la violence de nous persécuter dans notre véritable religion, nos cérémonies, nos doctrines, lois et traditions, témérairement et à main armée, attentant à la foi ou à ce qui en dépend; s'il cherchait à nous ravir la fidélité de nos sujets ou à nouer avec eux des intrigues criminelles et contraires à nos intérêts, nous déclarons devoir et vouloir nous opposer à lui de toutes nos forces, résolus que nous sommes à nous défendre et à maintenir notre vraie religion, selon que le réclament la justice et l'équité. Et si nous venions à être attaqués par les Protestants, non plus au sujet de la religion, mais sous tout autre prétexte temporel, ou si la révolte éclatait parmi les sujets de l'un de nous, nous jurons d'unir nos forces pour nous défendre. »

Les royaumes étrangers, « en dehors de la nation et de la langue allemande, » étaient formellement exclus de l'Union. Mais les princes allemands, prélats, comtés, villes, pouvaient, à leur requête, en faire partie. Les électeurs de Trèves, de Cologne et du Palatinat, les évêques de Franconie, de Souabe, de Westphalie, de Saxe, un grand nombre de comtés et de cités furent invités à y entrer.

L'Union fit aussi appel aux villes et aux membres d'Empire protestants. Une déclaration additionnelle, datée du 12 juin, portait : « Et afin que les villes et autres autorités, parmi lesquelles la doctrine luthérienne a déjà pénétré puissent également entrer dans notre Union, liberté leur sera laissée jusqu'au Concile général ou réformation chrétienne, de demeurer dans leur religion, pourvu qu'entre temps ils s'engagent à n'adopter aucune doctrine nouvelle et promettent de s'en remettre pour la foi à ce qui sera décidé par le Concile général ou réformation. »

Le duc Louis de Bavière fut élu chef de l'Union de Nuremberg pour l'Oberland, et le duc Henri de Brunswick pour la province de Saxe¹.

¹ Voy. les pièces de ce traité dans HORTLEDER, *Ursachen*, p. 1518 et suiv. Recuz des Etats de Smalkalde du 12 juin 1536, dans BUCHOLTZ, *Urkundenband*, p. 366-371.

Avant la formation de l'Union, Ferdinand, menacé d'une nouvelle invasion des Turcs en Hongrie et en Autriche, avait tout tenté pour réconcilier entre eux les pouvoirs catholiques et protestants. Dans ce but, Joachim de Brandebourg avait entamé des négociations avec l'Électeur de Saxe et le Landgrave de Hesse afin de s'entendre exactement sur les secours qu'ils seraient disposés à fournir contre les Turcs. Que l'Allemagne eût en réalité à redouter, dans un très court délai, l'invasion musulmane, les Protestants ne l'ignoraient point. « De graves nouvelles venues de différents côtés, » mandaient aux Alliés de Smalkalde dans une lettre-circulaire, Jean-Frédéric de Saxe et Philippe de Hesse, « nous apprennent que le Turc fait de grands préparatifs de guerre, et se propose avec de formidables armées de mettre sous son autorité les pays chrétiens, particulièrement ceux d'Autriche; s'il ne les peut conquérir, il veut du moins les ravager et les ruiner le plus qu'il le pourra. » Les deux princes exposaient aux Alliés les difficultés de la situation : « Si la Ligue refuse des secours et que les Turcs soient repoussés grâce aux efforts d'autres personnes, particulièrement des papistes, desquels quelques-uns ont déjà voté des subsides importants, ou bien si un traité ou une trêve sont conclus sans notre participation, on ne manquera pas d'en faire un crime aux Évangéliques et d'en tirer d'amples prétextes à récriminations. » « On ne peut guère s'attendre à la défaite des Turcs, d'après les renseignements très lamentables qui nous arrivent de tous côtés. Si donc la campagne est mal organisée et que des villes et des pays allemands soient ruinés ou saccagés, on en fera incontestablement retomber la responsabilité sur les princes protestants pour avoir refusé de s'entendre avec les autres membres d'Empire et contribué avec eux à la défense. »

Les Alliés résolurent donc de se réunir à Eisenach pour décider sous quelles conditions ils garantiraient leurs secours ¹.

En attendant, Jean-Frédéric et Philippe posèrent les conditions suivantes à l'Électeur de Brandebourg (12 juin) : Le roi Ferdinand obtiendra de l'Empereur la promesse formelle d'une paix assurée, s'étendant à tous ceux qui, depuis la trêve de Nuremberg, se sont joints à nous ou pourraient s'y joindre à l'avenir. De plus, tous les procès de la Chambre Impériale intentés contre les Protestants seront abrogés, et, dans une Diète prochaine, cette abrogation définitive sera ratifiée par tous les membres catholiques de l'Empire. Dans le cas où la Diète ne pourrait immédiatement s'ouvrir, les ducs de Bavière, le duc de Saxe, les trois princes spirituels

¹ * Lettre-circulaire du 7 juin 1538 (vendredi après *Exaudi*). Archives de Francfort, *Acten der Verkundlungen der Protestanten*, 1538.

et d'autres évêques désignés plus loin garantiront la paix, et s'il n'est pas possible de l'obtenir immédiatement, l'Empereur et le roi s'engageront, au moins dans leurs états et pays héréditaires, à en maintenir loyalement les articles 1. »

C'est ainsi que les Protestants pensaient exploiter à leur profit l'effroi général qu'inspirait à tous l'approche des Turcs.

A l'assemblée d'Eisenach, à laquelle assistèrent des délégués du Brandebourg, les Alliés présentèrent de nouveau les conditions déjà posées par la Saxe et la Hesse 2.

Il était impossible au roi Ferdinand de les accepter³; mais il mit l'Empereur au courant des démarches des Protestants, réclamant à ce sujet ses instructions précises. Charles, comme toujours, inclinait vers les mesures pacifiques; il espérait que François I^{er}, selon la promesse qu'il lui en avait faite à Aigues-Mortes, se prêterait à tout ce qui pourrait favoriser la paix. Il écrivit à Ferdinand qu'il ne voyait pas la nécessité de lui communiquer de plus amples instructions, puisqu'il s'agissait avant tout de s'entendre avec le Pape et les légats envoyés sur sa demande en Allemagne. Quelques concessions, soit définitives, soit temporaires, pouvaient être faites à ceux qui avaient abandonné l'Église, pourvu qu'elles ne touchassent en rien à l'essence de la religion: Si les pouvoirs protestants semblaient mécontents, Ferdinand pourrait conclure avec eux, aux conditions les moins onéreuses possibles, une trêve provisoire, mais toutefois en réservant la sanction impériale 4. Quant aux négociations qui devaient s'ouvrir à Francfort au mois de février avec les Protestants, et dont les Électeurs du Brandebourg et du Palatinat s'étaient constitués les intermédiaires, l'Empereur promettait d'envoyer ses pleins pouvoirs à l'archevêque proscrit de Lund, Jean de Wicze.

Se conformant aux instructions de Charles-Quint, Ferdinand promit au légat Aléandre qu'on ne ferait aucune concession aux Protestants sans s'être préalablement entendu avec le Saint-Siège, et qu'à Francfort, où il comptait envoyer ses délégués, il espérait pouvoir détourner les Luthériens de toute entreprise capable de compromettre la paix de l'Allemagne 5.

¹ Voy. PLANCE, 3 B, p. 5-7.

² * Archives de Francfort. « *Tag zu Eisenach und Esslingen 1538.* »

³ « *Articoli et petitioni di Lutherani tanto enormi et inhonesti.* » Voy. la lettre du 9 septembre. 1538, dans LAEMMER, *Mon. Vat.*, p. 192.

⁴ Lettre de Charles à Ferdinand et instruction pour ses plénipotentiaires à Francfort, dans LAEMMER, *Mon. Vat.*, p. 193-195; — PALLAVICINO, lib. IV, cap. 8.

⁵ Voy. ces lettres dans LAEMMER, *Mon. Vat.*, p. 211, 215, 223.

Cependant, dans tout l'Empire, les préparatifs de guerre continuaient.

Redoutant les agressions des Alliés, les ducs de Bavière dépensèrent trois cent mille florins pour fortifier Ingolstadt ¹. Craignant les attaques de la Bavière, les Augsbourgeois démolirent les tours en style gothique, au nombre de plus de cent, qui faisaient le plus bel ornement de leur cité, pour faire exécuter, à leur place, par des ouvriers hessois, de nouveaux ouvrages de défense à l'aspect morne et nu ². Les villes entrées dans la Ligue de Smalkalde résolurent, dans l'une de leurs assemblées (décembre 1538), de se prémunir contre toute attaque en faisant d'avance provision de vivres, d'armes et de munitions. Elles discutèrent même la question de savoir s'il ne serait pas opportun de demander aide et assistance à l'étranger ³.

Philippe de Hesse et Ulrich de Wurtemberg continuaient de leur côté les levées de troupes et les préparatifs militaires. « On ne peut plus douter, » mandait Held de Worms, au duc Louis Mathias (5 décembre), « que Philippe et Ulrich n'aient l'intention de commencer la campagne dès le printemps. Ils débauchent les sujets de l'Empereur et du roi, tranchent tous les différends selon leurs intérêts et leur caprice, et veulent être les seuls maîtres et seigneurs; pour la diffusion de leur Évangile, ils feront violence à toute la nation allemande. Ils accumulent tout l'argent qu'ils peuvent, payent et souscrivent tous les intérêts qu'on leur demande, et de plus rançonnent leurs subordonnés au delà de toute mesure. Ulrich vient encore d'imposer à ses sujets une lourde taxe, et ceux-ci, indignés, abandonnent en grand nombre maisons, châteaux et terres, préférant l'exil à sa tyrannie, comme j'en ai été moi-même témoin. » Held joignait à sa lettre la copie d'un édit publié par Philippe en novembre et relatif à la campagne projetée avec Ulrich. On ignorait encore contre qui l'expédition serait d'abord dirigée. Le comte Guillaume de Furstemberg n'en devait être que le premier capitaine, Philippe et Ulrich s'étant réservé le commandement suprême ⁴. Guillaume de Furstemberg hâta les enrôlements à Strasbourg, et Ferdinand était persuadé que Philippe et Ulrich lui avaient fourni l'argent nécessaire ⁵. Jacques

¹ WINTER, t. II, p. 68, 306. Sur les préparatifs de guerre de la Bavière en prévision d'une attaque d'Ulrich de Wurtemberg, voy. la lettre de Jean Eck au duc Georges de Saxe, dans SEIDEMANN, *Erläuterungen*, p. 174.

² Voy. HERBERGER, LVII.

³ **Abschied der Einigungsverwandten Stadtebotschaften uff Sountag nach Thome* (22 décembre) in *Esslingen versammelt*. Archives de Francfort, *Esslinger Tag*, 1538.

⁴ HORTLEDER, *Ursachen*, p. 891. — LAUZE, t. I, p. 339.

⁵ Voy. la lettre du 28 janv. 1538, dans LAEMMER, *Mon. Vat.*, p. 220.

Sturm, délégué de Strasbourg, cherchait encore, le 3 décembre, à détourner le Landgrave de la guerre ¹.

On craignait que Philippe ne commençât par attaquer l'archevêque Albert de Mayence et d'autres membres catholiques de l'Empire, et, si la chance lui souriait n'allât, jusqu'à prétendre à la couronne impériale ou royale ².

A Mayence, on vivait dans de continuelles terreurs, craignant à chaque instant son arrivée ³. Mais l'archevêque avait encore « d'autres inquiétudes du côté de la Saxe, au sujet des évêchés de Magdebourg et d'Halberstadt »; l'Électeur avait cherché à séduire la noblesse de ces pays au moyen d'un écrit dirigé contre lui ⁴, et Luther, tout à fait à l'improviste, l'avait pris à partie avec sa violence accoutumée. L'humaniste Simon Lemnius, alors étudiant à l'Université de Wittemberg, ayant donné de pompeuses louanges à l'archevêque dans des épigrammes latines, Luther avait déclaré en pleine chaire (27 juin 1538) « qu'il ne tolérerait jamais qu'un prêtre impie, damné par lui, fût loué publiquement par la presse ⁵ ». En décembre, il avait publié un pamphlet contre Albert, où, « le nom de Dieu invoqué et conformément à la sentence rendue par le souverain Juge, » il appelait Albert (cardinal-archevêque et Électeur du Saint-Empire) « vampire, tyran, homicide et voleur ». « Que vous dirai-je de ce cardinal maudit? Vous savez aussi bien que moi qu'aucun cardinal ne peut être agréable ni à Dieu ni aux hommes, pas plus que le Pape, puisque tous ensemble appartiennent à la race blasphématrice qui ne pense point au ciel et, sur la terre, veut régner au-dessus des rois et dominer seule, comme l'explique Daniel au ch. IX ⁶. »

¹ NEUDECKER, *Urkunden* p. 319-321.

² Georges de Carlowitz à Philippe, le 20 janv. 1539. NEUDECKER, *Urkunden*, p. 332. Philippe nia qu'il eût jamais eu le dessein d'attaquer Mayence ou quelque autre principauté catholique (lettre à Carlowitz du 20 janv. 1539). (Voy. NEUDECKER, p. 326-331); mais en réalité il y avait songé.

³ « In Moguntia si stava con timore per le minaccie que detto l'Angravio havea fatto contra di loro. » Lettre du légat, datée de Vienne le 24 janv. 1539. Voy. LAEMMER, *Mon. Vat.*, p. 215.

⁴ Dépêche du docteur Pfaff, chancelier de l'archevêque, au chapitre de Mayence (6 juillet 1538). Voy. MAY, t. II, p. 230.

⁵ WETTE-SEIDEMANN, t. VI, p. 199-200. Seidemann (p. 199) cite tous les ouvrages concernant l'affaire de Lemnius. — Voy. KÖSTLIN, t. II, p. 642-423; pour plus de détails sur les relations de Luther avec Lemnius, voy. PLATTNER, *Die Rhätis von Simon Lemnius* (Coire, 1874), p. VIII-XIII et XXIX-XXXIII. Mélanchthon, auquel revenait de droit la censure des livres, en sa qualité de recteur de l'Université, avait laissé passer des épigrammes parfois blessantes contre quelques personnages importants de Wittemberg. Luther en fut d'autant plus irrité que le gendre de Mélanchthon, Sabinus, ami lui aussi de Lemnius, était comme lui intimement lié avec Albert, « le Mécène des humanistes ».

⁶ *Sämmtl. Werke*, t. XXXII, p. 15-59. Ce fut le procès de Hans de Schönitz qui lui fournit le prétexte de cet écrit. Voy. KÖSTLIN, t. II, p. 418 et suiv.

« Ils courent d'eux-mêmes à leur perte, » écrivait-il au prince Georges d'Anhalt (2 janvier 1539). « Dieu les a aveuglés et endurcis ¹. »

Un événement imprévu vint mettre le comble à l'agitation générale.

Le 30 décembre 1538, le Landgrave faisait arrêter un secrétaire du duc Henri de Brunswick qui traversait la Hesse, et s'étant saisi de ses dépêches y trouvait une lettre autographe adressée par le duc à l'archevêque Albert, contenant ces lignes : « Le Landgrave dort à peine une heure par nuit; il n'a point de repos, et l'on craint qu'il ne devienne tout à fait fou; aussi le moment serait-il bien choisi pour notre entreprise. » « La Bavière est déjà instruite des projets du Landgrave et sait qu'il se propose de tomber à l'improviste sur Mayence ou d'envahir le duché de Brunwisck. Que Dieu soit de notre côté, et le diable du côté de nos adversaires! Puisse-t-il les emporter tous! Jesouhaite à Votre Grâce une très bonne et heureuse année. » Le secrétaire était en outre porteur d'un message pour le vice-chancelier Held. Henri lui écrivait que le mieux, à son avis, serait de faire ordonner au Landgrave par la Chambre Impériale de respecter la paix et de cesser ses armements; si le Landgrave refusait d'obéir, le tribunal suprême prononcerait aussitôt contre lui un édit de proscription, et la Bavière se mettrait immédiatement en devoir de l'exécuter ².

Philippe se hâta d'envoyer copie de ces lettres à Ferdinand, à Georges de Saxe, au duc Guillaume de Bavière et aux autres princes catholiques; mais tous affirmèrent que jamais l'Union de Nuremberg n'avait songé à attaquer la première.

Et ils disaient vrai.

A Pilsen, où les membres de l'Union s'étaient réunis le 12 février 1539, les résolutions suivantes avaient été adoptées : « Après s'être exactement informé des intentions réelles de la Hesse et du Wurtemberg, on agirait selon les renseignements obtenus ³. Si l'on apprenait que le Landgrave et le duc étaient plus que jamais décidés à combattre et continuaient à lever des troupes, les chefs de l'Union se mettraient, eux aussi, en mesure de résister à leurs adversaires selon les circonstances et l'occasion. On lèverait une armée de quatre mille cavaliers et de vingt mille fantassins, et chaque membre de l'Union à son tour aurait à pourvoir pendant trois mois à son entretien. Si, au contraire, il ressortait de l'en-

¹ Voy. DE WETTE-SEIDEMANN, t. IV, p. 222.

² HORTLEDER, *Ursachen*, p. 900 et suiv.

³ Ferdinand, dans ce but, avait envoyé des délégués à Philippe et à Ulrich. Voy. LAEMMER, *Mon. Vat.*, p. 227.

quête que les Protestants cessaient leurs armements, ou du moins semblaient les ralentir, les Catholiques, de leur côté, se tiendraient tranquilles et se comporteraient de manière à ne donner aucun motif de mécontentement à la partie adverse ¹. »

Ferdinand « redoutait par-dessus tout la guerre civile ». Il recevait de si alarmantes nouvelles sur l'approche des Turcs, auxquels s'étaient joints les Tartares, que la ruine de l'Allemagne et de la Chrétienté tout entière lui semblait imminente ². Aussi pressait-il l'Électeur de Brandebourg de tout faire pour décider à la paix les princes protestants, aux États de la Ligue qui venaient de s'ouvrir à Francfort.

III

Les Alliés s'étaient réunis pour conférer ensemble sur « des affaires urgentes et de la plus haute importance ». L'assemblée était très nombreuse ³. Seul, au grand dépit de ses coreligionnaires, le duc Ulrich n'y parut point ⁴. Parmi les théologiens présents se trouvait le Français Jean Calvin. Il s'y lia avec Mélanchthon, qu'il voyait avec joie partager ses opinions sur l'Eucharistie. Bucer avait demandé qu'on soumit aux délibérations de l'assemblée la question de savoir quel emploi on devait faire des biens du clergé, désireux qu'à l'avenir on les fit servir à des buts exclusivement religieux. Sur ce point Calvin espérait peu convaincre les princes, prévoyant avec raison qu'ils tiendraient par-dessus tout à garder l'administration de ces biens et seraient peu disposés à restituer ce qu'ils avaient en main ⁵. Loin de partager ses méfiances, le théologien Myconius prodigua aux princes les plus grandes louanges dans une lettre adressée à Luther. A l'entendre, ces « vaillants héros de l'Évangile accomplissaient admirablement leur mission » ; cependant il n'alla point jusqu'à approuver leurs orgies ⁶.

¹ *Abschied in der christlichen Einigungssache, Pilsen am 12 Februar 1539*, voy. BUCHOLTZ, t. IX, p. 371-373.

² Voy. les lettres des 6 et 21 février 1539, dans LA EMMER, *Mon. Val.*, p. 221-222, 229.

³ *Corp. Reform.* t. III, p. 641.

⁴ Voy. la liste des membres de l'Assemblée dans LAEMMER, *Francfurter Chronik*, t. I, p. 341-342.

⁵ Le 16 mars 1539, Calvin écrivait à Farel : « Nemo erat qui non indigne acciperet, Wirtembergensem malle venatione sua et nescio quibus lusoriis oblectamentis frui, quam consultationi interesse, in qua et patria ejus, et caput fortasse agatur, quum biduo tantum abesset. » *Calvini Opp.*, t. X, p. 326.

⁶ « Difficile videbatur impetrare, quoniam nihil id principes ad se pertinere putant, qui bona ecclesiastica pro suo arbitrio administrant. Et alii quidem aegre ferunt sibi de manibus excuti lucrum, cui jam assueverunt. » Calvin à Farel, 16 mars 1539, *Calvini Opp.*, t. X, p. 324.

Le 14 février, les chefs de la Ligue exposèrent à l'assemblée les difficultés présentes. Il n'en fallait pas douter, les Catholiques « préparaient quelque coup de main », car la ville de Minden, en dépit de « l'appellation et de la récusation », avait été mise au ban pour cause de religion par la Chambre Impériale; le duc Ulrich était menacé de la même peine et venait d'en avertir le Landgrave. A la vérité Ferdinand avait écrit à Philippe de se tranquilliser, l'assurant que la paix et la trêve de Nuremberg seraient maintenues dans tout l'Empire; mais il n'avait pas dit un mot de Minden, et le duc Georges de Saxe avait écrit « qu'il fallait laisser son libre cours à la justice ». Quelques princes catholiques avaient également déclaré « que, s'ils étaient requis de faire exécuter l'arrêt de la Chambre Impériale, ils ne pourraient se dispenser d'obéir ». Les lettres saisies sur le secrétaire d'Henri de Brunswick montraient assez quels étaient les vrais sentiments de la partie adverse. Si ce messager n'avait été arrêté à temps, la guerre eût très certainement éclaté! Quant aux négociations qui allaient s'ouvrir avec l'Électeur de Brandebourg et l'archevêque de Lund, ni Philippe, ni Jean-Frédéric n'en espéraient pas grand'chose; Mayence, la Bavière et Brunswick se préparaient activement à la guerre, s'attendant sans aucun doute à l'agression des Protestants. Donc il convenait de bien s'entendre et de voir s'il ne serait pas prudent de prendre l'offensive, et de prévenir l'ennemi. Tel était du moins leur avis.

Mais tous les membres de l'assemblée ne le partageaient point.

Le duc François de Lunébourg déclara que, pour sa part, il ne pouvait se persuader que la partie adverse voulût la guerre. Ferdinand, les Électeurs, les princes, avaient envoyé les messages les plus rassurants, et dans le manifeste même qui les avait instruits de la formation de l'Union de Nuremberg, il était dit en termes expès que la paix serait maintenue.

« La Hesse et la Saxe se sont fortement préparées à la guerre, » mandait à son seigneur Balthazar Clammer, ambassadeur du duc Ernest de Lunébourg. « Cependant elles semblent peu à peu s'adoucir, et ont fini par promettre d'attendre les propositions qu'auraient à leur faire les princes médiateurs. Si ces princes ne parviennent pas à les satisfaire, la guerre est inévitable. » Sur la proposition de l'Électeur de Saxe, les États décidèrent que, pour peser sur les décisions des princes médiateurs, on activerait les armements et l'on s'efforcerait d'arriver à des résultats positifs avec les ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Danemark, en ce moment à Francfort ¹.

¹ Pour plus de détails sur ces délibérations, voy. les relations de Balthazar Clam-

L'archevêque de Lund, plénipotentiaire de l'Empereur, et les ambassadeurs de Ferdinand commencèrent les négociations. Mais, dès le début, les Protestants élevèrent des prétentions si exorbitantes qu'il fallut renoncer à tout espoir de paix.

Ils exigeaient la garantie d'une paix pleine et entière, l'abrogation de tous les procès que, dans l'avenir, la Chambre Impériale pourrait intenter à quelqu'un des leurs pour motif de religion ou dépendant de la religion; enfin le droit de confisquer impunément à leur profit les biens ecclésiastiques. « De plus, » mandaient à Ferdinand ses ambassadeurs, « ils veulent mettre les mains sur les dîmes et redevances attachées aux églises et abbayes placées en dehors de leur juridiction, en un mot rester libres de faire des biens du clergé tel usage qu'il leur plaira. D'après eux, ces confiscations sont inséparablement liées aux intérêts de la religion, et à ce sujet ils ne doivent être inquiétés en aucune façon. » « Et ceux qui viennent tous les jours se joindre à eux, comme par exemple le roi de Danemark, le duc de Liegnitz, le duc de Prusse, les villes de Riga et de Revel, entrés récemment dans leur Ligue, doivent, à les entendre, jouir des mêmes droits. Ils veulent qu'aucun des leurs, pour motif de religion, ne puisse être puni par les Catholiques dans son corps ou dans ses biens, et que les prêtres apostats, les moines, les religieuses, ainsi que les enfants issus de leurs mariages, puissent sans nulle difficulté entrer en possession de leurs patrimoines et héritages. »

« Ce n'est qu'à ces conditions qu'ils consentiront à fournir, comme les autres membres de l'Empire, leur contribution pour la guerre contre les Turcs. En outre, ils déclarent que, pour l'organisation de la campagne, il est indispensable de convoquer tous les membres de l'Empire ¹. »

Les Protestants refusaient d'accorder la tolérance aux Catholiques, prétendant que, dans un pays ou à l'intérieur d'une ville, l'unité de culte était indispensable ². Mais lorsque leurs adversaires invoquaient cette même nécessité, ils ne voulaient rien entendre, et comme les Catholiques se révoltaient d'une injustice si flagrante, Luther déclara la paix impossible ³.

mer, dans MEINARDUS, p. 626, 636-654. « Primis deliberationibus bellum omnium suffragiis decernebatur. » — « Elector Saxonie, qui quum hactenus cunctator sit habitus, necessitatem belli impositam nobis putavit. » Calvin à Farel, *Calvini Opp.*, t. X, p. 326-330.

¹ Relation des ambassadeurs, dans SCHMIDT, *Geschichte der Deutschen*, t. XII, p. 174-176. — Voy. WINCKELMANN, p. 550, note 3.

² ... « Contrarios enim cultus in una provincia aut urbe ferri non posse. » SEKENDORF, t. III, p. 202.

³ « Valde miror, » écrivait Luther le 14 mars 1539 à Mélanchthon, « quomodo con-

Le 2 mars, il s'exprimait encore en termes amers et violents sur le compte de Philippe ¹, mais très peu de jours après il écrivait : « A la place du Landgrave, j'en finirais une bonne fois avec ces papistes, je les ruinerais, je les exterminerais, puisque, dans une cause si juste, ils s'obstinent à entraver la paix. Mais comme prédicateur de l'Évangile, il ne m'appartient pas de conseiller une pareille mesure, encore moins d'aider à son exécution. » A l'entendre, Philippe était « le chef-d'œuvre de Dieu, un véritable héros ». « Il a chassé les évêques du chœur (1528), et maintenant il veut leur parler à la porte, de sorte que les papistes sont actuellement dans l'alternative ou d'attaquer, ou de laisser faire, ou de se tenir coi, ou de consentir à la paix ². » Selon lui, il n'était pas moins nécessaire de résister à Charles que de refouler les Turcs, car, du moment où il se proposait de combattre les Évangéliques, l'Empereur ne devait plus être regardé que comme un mercenaire aux gages du Pape et comme un voleur de grand chemin. Le Turc était bien moins corrompu que le Pape ³.

Les conditions posées par les Alliés furent déclarées inacceptables par Ferdinand. Un chrétien, selon lui, ne pouvait y souscrire sans trahir sa foi. L'archevêque de Lund, de son côté, dit qu'il était impossible de laisser s'opérer dans la constitution des changements aussi graves sans l'assentiment de tous les membres de l'Empire ⁴.

Toutes ces négociations semblaient devoir rester stériles, et l'on s'attendait à chaque instant à voir éclater la guerre.

Peu de jours auparavant, le 29 février, Schärtlin de Burtenbach, gouverneur militaire d'Augsbourg, était venu, de la part du Landgrave, solliciter du conseil privé de cette ville la permission d'entrer pour deux mois au service de Philippe, auquel il se proposait de conduire un régiment de lansquenets. En l'espace de deux mois, Philippe espérait soit obtenir la paix aux conditions désirées, soit, avec l'aide de Schärtlin, remporter la victoire

ditiones pacis possint firmari, quando vos petitis ostium Evangelio apertum, et illi clausum velint. » DE WETTE, t. V, p. 172.

¹ « Thraso noster, » écrivait Luther au vice-chancelier de Saxe, Frantz Burkhardt, « spargit rumores belli, et nescio quot locis, invadendas esse nostras terras intra quatuor hebdomadas a militibus clanculum dispositis, formidat seu fingit verius. Mirum est, quam furiat verbis sese dignis, cum sit corde et manu, sicut semper fuit, prorsus inutilis, et tamen cupiat, suam operam summe necessariam existimari. » Voy. SCHIRMACHER, *Briefen und Acten*, p. 379-380.

² *Sämml. Werke*, t. LXII, p. 86-87.

³ Le 8 février 1539, voy. DE WETTE, t. V, p. 160. « Aut igitur deponant Papa, Cardinales, Episcopi, Cæsar, etc., nomen Christi et fateantur, se id esse, quod sunt, id est *mancipia Satanæ*, tunc suadebo, ut prius, ut gentilibus tyrannis cedamus, aut si sub nomine Christi contra Christianos ipsi et Antichristiani scienter jacerent lapidem sursum, qui recidat in caput ipsorum, ferant poenam secundi præcepti. »

⁴ Voy. RANKE, t. IV, p. 94.

sur Henri de Brunswick, Georges de Saxe et l'archevêque Albert de Magdebourg. Schärtlin, à Ulm, s'entendit avec deux commissaires envoyés par les princes de la Ligue. Par l'entremise « d'un habile compère, ami de Schärtlin, on se proposait de gagner les mineurs du Tyrol, parmi lesquels il y avait beaucoup de bons arquebusiers. L'affaire devait être conduite « dans le plus grand mystère ». Constance et Lindau recrutaient des soldats en Thurgovie, dans la Forêt Noire et tous les pays adjacents. Trois points de jonction furent désignés. Le camp devait s'étendre entre Augsbourg et Ulm¹.

Le 18 mars, à Lucerne, où les cinq villes catholiques avaient assemblé leurs États, il fut question des projets de guerre des Alliés. « Ceux de Smalkalde font de grands préparatifs militaires et cherchent à réunir tous leurs partisans autour d'eux. Pour obtenir l'adhésion de Strasbourg, ils se sont tournés vers Berne et Bâle et ont aussi sollicité l'appui de Zurich, mais ils n'ont encore rien obtenu. Ils prétendent n'être préoccupés que des intérêts de leur Ligue, ne vouloir faire tort à personne et ne menacer que les églises, les couvents et les prêtres². »

A Francfort, Guillaume de Furstemberg, depuis longtemps au service de la France, promit aux Protestants l'appui de François I^{er}, et s'offrit à leur fournir en son nom personnel « dix mille lansquenets bien équipés³. » A Londres, l'ambassadeur de Charles-Quint fut informé par le plénipotentiaire français accrédité près du roi d'Angleterre qu'Henri VIII était sur le point de traiter avec le roi de Danemark, le duc de Prusse, la Saxe et la Hesse, et avait offert de grosses sommes d'argent pour aider au bon succès de la guerre contre l'Empereur⁵.

Les princes de l'Union Catholique, de leur côté, avaient pris, à Francfort, des dispositions précises et se trouvaient maintenant en mesure de se défendre. Pendant la foire de Pâques, Albert de Mayence fit de grandes dépenses pour mettre en état son artillerie. Il pensait pouvoir lever une armée de cinq à six mille hommes de pied et de quatre cents cavaliers⁶.

Mais un revirement soudain se produisit.

¹ HERBERGER, LVII-LIX.

² *Eidgenössische Abschiede*, t. IV, partie I^{re}, 1074.

³ RIBIER, *Lettres*, t. I, p. 449.

⁴ HEYD, t. III, p. 219.

⁵ Chapuis à l'Empereur, 10 janvier 1539. LANZ, *Correspondenz*, t. II, p. 303 .. « offrant grande quantité de deniers, en cas qu'il fut besoing soubstenir guerre contre votre maître. »

⁶ Voy. MAY, t. II, p. 331-333, 515. On répandit le bruit à Cracovie que l'archevêque venait d'être chassé. Voy. la dépêche d'Hosius datée du 9 avril 1539, dans HIPLER, t. I, p. 69. *Mancherlei Nachrichten über gegenseitige Rüstungen der protestantischen und der katolischen Stände*. Voy. WINCKELMANN, p. 539 et suiv.

Pendant que tout se préparait à la guerre, Philippe de Hesse, toujours plongé dans sa vie de désordre, tomba gravement malade et fut obligé de quitter Francfort pour aller faire soigner à Giessen sa honteuse maladie¹ (12 avril).

Son départ arrêta tout. Philippe qui, ainsi que l'écrivait Luther, avait prêché la guerre avec tant d'ardeur lorsqu'il s'agissait de périls imaginaires², inclinait maintenant vers la paix, au grand scandale de Calvin : « Trompant tout notre espoir, le Landgrave déconseille aujourd'hui la guerre. Bien qu'il ne refuse pas de prendre part à la campagne si ses alliés ne partagent pas son avis, il les décourage, il hésite; or tous s'appuyaient sur son ardeur joyeuse. Le vent a changé, et tourne à l'armistice³. » L'Électeur lui aussi semblait désirer la paix. En Saxe comme dans la Hesse, la cherté des vivres était devenue une vraie calamité publique; puis, Philippe étant incapable de prendre le commandement de l'armée, on ne savait qui mettre en sa place; aussi l'Électeur paraissait-il disposé à accepter un trêve⁴.

Cette trêve fut signée le 19 avril, à peu près dans ces termes : « Entre l'Empereur et ceux qui, jusqu'à ce jour, ont adhéré à la Confession et religion d'Augsbourg, une trêve est conclue, à dater du 1^{er} mai et pour quinze mois. La paix de Nuremberg n'en subsiste pas moins, et garde toute son importance et valeur, même après l'expiration de ces quinze mois, au bout desquels une Diète d'Empire s'ouvrira. Pendant la durée de la trêve, par l'effet d'une bienveillance toute spéciale de l'Empereur et dans l'intérêt de la paix, tous les procès intentés aux Protestants et déjà entamés sont abrogés; en revanche, les adhérents de la Confession d'Augsbourg s'engagent à se garder de toute agression dont la foi serait le prétexte, de tout complot ou acte arbitraire, promettant de respecter à l'avenir les redevances, bénéfices ou revenus qui sont encore actuellement en la possession du clergé. Durant la trêve, ils n'inviteront personne à entrer dans leur Ligue et n'y admettront aucun nouveau membre; l'Empereur sera fidèle à la même ligne de conduite en ce qui concerne l'Union Catholique. Quant

¹ Lenz, *Briefwechsel zwischen Philipp und Butzer*, t. I, p. 71, note 3.

² Voy. plus haut, p. 422, note 1.

³ *Calvini Opp.*, t. X, p. 330. « Nunc ergo res ad inducias vergit. »

⁴ Le 30 avril Bucer écrivait à Ambroise Blarer : « Quia pro indubitato habebat, repudiatis condicionibus belligerandum esse, se serio impeditum morbo, suos et Saxones fame, nec appareret, cui imperium belli committeretur, inclinare cepit, inclinantem impulit quidam, fregerunt etiam animum tam discordes aliorum sententiae. Saxo aliquamdiu fortis erat, tandem vero, ubi perstaret in sententia Cattus... ipse quoque nutavit. » Lenz, *Briefwechsel zwischen Philipp und Butzer*, t. I, p. 78.

aux contributions à fournir pour la guerre turque, les Protestants s'entendront avec les membres catholiques du Saint-Empire et fourniront un contingent qui sera fixé à la prochaine Diète. » Mais en réalité la trêve ne fut signée que pour six mois, et cela pour deux raisons. En premier lieu, les Protestants voulaient que la restriction stipulant que les adhérents actuels de la Confession d'Augsbourg bénéficieraient seuls de la paix de Nuremberg fût supprimée; en second lieu, l'orateur impérial déclara que l'Empereur ne pouvait s'engager à empêcher l'extension de l'Union Catholique et que, pour cette raison, le recez n'aurait force de loi que pendant six mois. Dans cet intervalle, il prendrait des résolutions nettes touchant les points de doctrine controversés. S'il les tranchait dans le sens protestant, l'armistice durerait quinze mois; au cas contraire, à l'expiration des six premiers mois, on en reviendrait aux termes de la Paix de Nuremberg ¹.

A ces décisions d'une nature toute politique, s'en rattachait une autre qui touchait à l'essence même de l'Église Catholique et qui, pour cette raison, ne put être acceptée par le Pape ni par les membres catholiques de l'Empire ².

Qu'une paix solide, une vraie sécurité ne pût s'établir avant que l'unité religieuse n'eût été rétablie, tout le monde en tombait d'accord. Mais tandis que les Catholiques n'attendaient cet heureux résultat que des décisions d'un Concile général, les Protestants, au contraire, rejetant le Pape et le Concile, pensaient pouvoir apaiser tous les différends au moyen de conférences religieuses présidées par leurs théologiens sous les yeux des membres laïques de l'Empire, auxquels ils voulaient remettre les décisions suprêmes en matière de foi.

A ce vœu se rapportait un article spécial de la trêve de Francfort.

Cet article portait qu'au mois d'août des délégués et représentants de tous les membres du Saint-Empire se réuniraient à Nuremberg, nommeraient de grands et petits comités composés de théologiens pieux et éclairés, de laïques amis de la paix; que ces doctes personnages aviseraient à asseoir la paix religieuse sur des bases solides; que des plénipotentiaires impériaux et royaux prendraient part aux débats. Puis que, sur ce qui aurait été consenti et conclu par ces comités, les absents seraient appelés à donner leur avis, et que ce qui aurait été approuvé et signé par la majorité serait soumis à

¹ *Notel des fridlichen Anstands zu Frankfurt aufgericht.* » WINCKELMANN, p. 601-603.

² Voy. DITTRICH, *Gasparo Contarini*, p. 508-510.

l'approbation de l'orateur impérial, à moins que l'on ne priât l'Empereur de convoquer une nouvelle Diète où seraient ratifiées et adoptées les décisions de Nuremberg.

« Ne reconnaissant plus le Pape pour le chef de l'Église chrétienne, » déclaraient les Protestants, « ils n'avaient nul besoin de réclamer son avis, et regardaient comme absolument inutile qu'il envoyât ses nonces à Nuremberg. Cependant, les Électeurs de Brandebourg et du Palatinat finirent par obtenir que l'Empereur serait laissé libre d'informer le Pape du jour où s'ouvrirait l'assemblée, et pourrait lui offrir d'y assister en personne.

« L'archevêque de Lund qui, par ordre de l'Empereur, avait pris tous ces arrangements ou les avait lui-même suggérés, était un seigneur mondain, grand ami du faste, et qui n'avait même pas reçu les saints ordres. On disait de lui qu'il souhaitait fort devenir seigneur temporel de l'évêché de Constance, dont il n'était encore que coadjuteur, et qu'il voulait se marier¹. » Depuis longtemps, l'archevêque était l'objet des justes méfiances des Catholiques, à cause de ses relations avec le Landgrave et avec la reine Marie, sœur de l'Empereur, et très favorable aux nouvelles doctrines. On le croyait en secret vendu aux Luthériens². A Francfort, il ne cessait d'assurer aux Protestants que l'Empereur était disposé à approuver tout ce qui serait décidé à Nuremberg au sujet de la religion, fût-ce malgré le Pape³. »

IV

En dépit des concessions obtenues, les plus zélés d'entre les prédicants n'étaient pas satisfaits de la trêve de Francfort. Calvin regrettait que la guerre n'eût point été déclarée, et Bucer fit au Landgrave de sérieux reproches de ce qu'à Francfort on eût beaucoup trop cédé par crainte de l'Empereur qui cependant, la chose était bien évidente, pensait aussi peu à attaquer les Luthériens que le roi de Calicut. » « Quant aux autres princes catholiques, qu'auraient-ils pu faire sans l'Empereur ? Étaient-ils donc si redou-

¹ *Aufzeichnungen zu 1539*, voy. plus haut, p. 19, note 1.

² Voy. ces dépêches dans LAEMMER, *Mon. Vat.*, p. 240-251. — RAYNALD, ad a. 1539, n° 9-17. Voy. v. ARETIN, *Maximilian der Erste*, t. I, p. 35-36.

³ Mélanchthon, le 23 avril 1539, voy. *Corp. Reform.*, t. II, p. 700. Les députés de Strasbourg écrivaient, le 21 mars, que l'orateur impérial, dans un entretien avec les Électeurs de Brandebourg et de Saxe, « avait beaucoup insisté sur la nécessité d'arriver à une entière pacification religieuse, disant que ceux qui seraient appelés à y travailler devaient avoir plein pouvoir *pour conclure*, et que ce qui aurait été ainsi décidé serait ensuite ratifié par sa Majesté Impériale et tous les membres du Saint-Empire. » WINCKELMANN, p. 575.

tables ? » Buczer rappelait à Philippe l'heureuse campagne du Wurtemberg, célébrant une fois de plus « ce grand, cet admirable haut fait de la charité chrétienne ». Il prétendait qu'à Francfort on avait commis un sacrilège en souffrant que « la prêtraille » conservât ses propriétés ¹.

Philippe défendit contre Buczer la politique suivie à Francfort ², mais se mit peu en peine de se conformer à ce qui y avait été décidé.

Lui et ses alliés s'étaient engagés à s'abstenir de toute agression envers les Catholiques et à respecter les propriétés du clergé. Cependant, dès le 18 mai 1539, quatre semaines après la conclusion de la trêve, le Landgrave pénétrait, suivi d'environ deux mille hommes de toutes classes, dans l'église de Sainte-Élisabeth, à Marbourg. Cette église appartenait aux chevaliers Teutons, qui y faisaient encore célébrer la messe. Après que le prédicant Adam Krafft eut prêché, puis distribué la communion sous les deux espèces, Philippe et sa suite se rendirent dans la sacristie, et comme le grand-maitre refusait de livrer les clefs du tombeau de la sainte patronne de la Hesse, vénéré depuis des siècles à Marbourg, Philippe le fit ouvrir de force. En vain le grand-maitre Wolfgang Schutzbar le supplia-t-il de songer à sa responsabilité, à son honneur, à ses vœux, à son devoir ; en vain lui demanda-t-il grâce pour un chef-d'œuvre artistique d'un prix inestimable : Philippe ne voulut rien entendre. Un trou fut pratiqué dans le couvercle de la chasse, et le Landgrave, retroussant ses manches, plongea ses mains dans le précieux coffret et en retira les reliques. « Grâce à Dieu, » s'écria-t-il, « voici les os de sainte Élisabeth ! voilà mes os et ses os ! Viens t'en, vieille maman Lise ! C'est mon aïeule, seigneur grand-maitre ! C'est lourd ! je voudrais bien qu'il n'y eût que des écus là-dedans, mais hélas ! ce ne sont que de vieux florins de Hongrie ! » Il remit les reliques à un valet qui les jeta dans un grand sac à fourrage. Elles furent transportées au château. « Si par hasard les voûtes de cette église venaient à s'écrouler, » dit le Landgrave en raillant, « on ne manquerait pas de dire que ce sont les reliques de sainte Élisabeth qui ont opéré un si éclatant miracle ! Si votre prédécesseur était encore de ce monde, » dit-il en se tournant vers Wolfgang, « il grognerait comme un ours ! » « Si les grognements pouvaient servir à quelque chose, » lui répondit Wolfgang, « je grognerais bien davantage, mais il me faut céder à la force ! » Le reliquaire contenant le chef de la sainte et surmonté d'une

¹ Lettre du 23 mai 1539, dans NEUDECKER, *Urkunden*, p. 347-360. — LENZ, *Briefwechsel*, t. I, p. 68-89.

² LENZ, *Briefwechsel*, t. I, p. 83-90.

couronne d'or, présent de l'Empereur Frédéric II, fut tiré d'une armoire cachée dans le mur. Le peuple la vit ce jour-là pour la dernière fois¹. Le Landgrave, après avoir lui-même enlevé un morceau de la châsse, le fit estimer par des joailliers, qui déclarèrent que la matière était de cuivre, recouvert seulement d'une mince couche d'or. Là dessus Philippe d'injurier « cette prêtraille allemande, qui trompe les gens² ».

Le prédicant Adam Kraff approuva sa conduite.

Mais tous les partisans des nouvelles doctrines n'étaient point de son avis, et cherchaient en vain dans l'Évangile la justification de pareils actes. « Changer les cérémonies du culte, » écrivait à Philippe le chancelier du duc de Saxe, Georges de Carlowitz, adversaire déclaré du Catholicisme³, « cela est juste; mais s'emparer du bien d'Église, se saisir des revenus du clergé, je laisse à la conscience de Votre Grâce à décider si c'est là faire acte de religion; prendre en abusant de sa force ce qui ne nous appartient pas passera toujours pour un crime aux yeux de tous les gens de bien⁴. »

Le Protestantisme fut établi dans le duché de Saxe peu de jours après la signature de la convention de Francfort⁵.

¹ Rommel affirme que Philippe ne tarda pas à restituer tout ce qu'il avait pris. Mais cette assertion est démentie par les termes d'un contrat conclu avec les chevaliers Teutons par le Landgrave, alors « sous la garde [de sa Majesté impériale], » le 16 juin 1549. Par ce contrat Philippe s'engage « à restituer la précieuse châsse et les autres pièces d'orfèvrerie ». Voy. *Historich-Diplomatische Unterricht von des hohen Teutschen Rittersordens und insbesondere der löblichen Balley, Hessen Gerechtsame. (Stadt am Hof 1751) Urkunden*, n° 133.

² D'après un document autographe. Voy. dans le « *Vorzeit* », *Taschenbuch für das Jahr 1824* (Marbourg), p. 45.

³ Voy. ROMMEL, t. II, p. 177.

⁴ Voy. NEUDECKER, *Urkunden*, p. 377.

⁵ 5 nov. 1538. NEUDECKER, *Urkunden*, p. 317.

CHAPITRE XI

LE DUCHÉ DE SAXE ET L'ÉLECTORAT DE BRANDEBOURG DEVIENNENT PROTESTANTS.

I

Pendant les délibérations de Francfort, les Protestants reçurent des nouvelles qui les comblèrent de joie. Le 26 février 1530, le duc Frédéric, dernier fils de Georges de Saxe, était mort subitement et, le 17 avril, son père le suivit dans la tombe. La veille encore, bien que déjà souffrant, Georges s'était occupé des affaires publiques. Le soir, après le repas, il prit une potion, et soudain se plaignit de violentes douleurs. Le lendemain matin, un prêtre célébra la messe dans la chambre du malade, lui administra les derniers sacrements, et Georges, après avoir récité le *Pater*, l'*Ave Maria* et le *Credo*, rendit paisiblement son âme à Dieu, en disant : « Loué soit le Seigneur en tout ce qu'il fait ! » A Dresde, l'émotion fut grande ; le bruit courait que les deux princes avaient été empoisonnés par leur médecin¹.

Par sa piété véritablement éclairée, la pureté de ses mœurs et sa fidélité au devoir, le duc Georges fait exception parmi les princes de son temps². Inébranlable dans sa foi, il combattit avec énergie

¹ Lettre de Cochläus, voy. RAYNALD *ad a. 1539*, n° 18, et *Epist. miscell.*, ad F. Nauseam p. 244. Voy. DITTRICH, *Gasparo Contarini*, p. 513-514. Un jour qu'en la présence de Luther on parlait « de Papistarum duritia, qui ducem Georgium plangerent, quasi veneno fuerit extinctus, respondit Lutherus: pereat Pharao cum suis... Dux Georgius est eradicatus ». LAUTERBACH, *Tagebuch*, p. 206.

² Il méritait bien l'épithète qui fut placée sur sa tombe :

Homme pieux et vaillant
Dévoué tout entier à la vérité ;
Ami de la paix et de la concorde,
Une colonne de la Chrétienté,
L'appui de la vertu, la terreur du vice,
La consolation du roi, l'ami loyal de l'Empereur.

Voy. KAPP, *Nachlese*, t. III, p. 381, Thomas Kirchmair dans son « *Mordtbrandt* ».

et persévérance la guerre soulevée contre l'Église, gardant soigneusement son duché de l'hérésie, et prenant ses mesures pour qu'après sa mort il restât fidèle à l'ancienne religion.

Son plus proche héritier et son unique frère, le duc Henri, gouvernait les deux bailliages saxons de Freiberg et de Walkenstein érigés depuis 1503 en principauté indépendante. Henri était en tout l'opposé de son frère. Tandis que Georges, de mœurs graves, s'appliquait sans relâche aux affaires de l'État, Henri fuyait toute occupation, et estimait par-dessus tout le plaisir de la bonne chère. Il faisait quatre repas par jour. Quand il se rendait de Freiberg à Dresde, il s'arrêtait deux fois en route pour s'attabler. « En son palais de Freiberg, » écrit son secrétaire et biographe Freydinge, « on vivait comme à la cour du roi Artus. Le prince y tenait table ouverte, et souvent lui et ses courtisans se livraient à de véritables orgies. Quelquefois, pendant des journées entières, et même des semaines, ses conseillers le poursuivaient pour obtenir seulement une signature. Son amour du faste et la prodigalité de la duchesse Catherine, sa femme, firent bientôt peser sur le pays des charges écrasantes. »

Influencé par Catherine, Henri avait embrassé les nouvelles doctrines. Il commença par confisquer dans ses domaines les biens ecclésiastiques, et refusa même, au commencement, de garantir aux moines et religieuses chassés de leurs propriétés une rente ou une subvention quelconque. A plusieurs reprises, mais sans aucun succès, son frère le supplia de respecter l'ancienne constitution ecclésiastique et de laisser au clergé ce qu'il tenait de la libéralité des ancêtres et de la charité des « bonnes gens ». Georges était scandalisé de la manière dont son frère réglait le sort des personnes ecclésiastiques et disposait de propriétés sur lesquelles il n'avait aucun droit. « Si, comme vous le prétendez, votre conscience vous oblige à adopter les doctrines nouvelles, » lui écrivait-il, « il suffisait que vous prissiez soin de vous-même, sans rien entreprendre sur la conscience d'autrui. »

Par son testament, Georges déclarait que, tant que son frère Henri et ses neveux Maurice et Auguste ne rentreraient pas dans le giron de l'Église et ne se joindraient pas à l'Union de Nuremberg, le duché de Saxe appartiendrait de droit à l'Empereur qui en deviendrait le prince suzerain, et pourrait en donner l'investiture à son frère Ferdinand ¹.

(feuille C.), place le duc Georges aux enfers, et l'y montre formant un « *Bundschuh*, » avec les damnés. Voy. notre sixième volume.

¹ Voy. pour plus de détails le chapitre sur Georges le Barbu, dans notre sixième

Mais le duc Maurice avait pris ses mesures d'avance. Au nom de son père et de son frère, il avait sollicité l'appui de la Ligue de Smalkalde dans le cas où, après la mort de Georges, on voudrait les empêcher de prendre possession du duché et d'y implanter et établir « la parole divine et le saint Évangile ». Aux États de Francfort (10 avril 1539), les chefs de la Ligue lui avaient promis d'exposer pour lui dans une telle nécessité « leurs corps, leurs biens, leurs terres et gens ». Maurice, en retour, « sur sa parole princière, sa signature et son sceau, » avait juré de rester fidèle jusqu'à la tombe à la Confession d'Augsbourg, d'établir la doctrine luthérienne partout où il aurait gouvernement et autorité, d'abolir le papisme et tout ce qui n'était pas conforme à ladite Confession, et de demeurer le fidèle allié de la Ligue aussi longtemps qu'elle subsisterait¹.

A la nouvelle de la mort de Georges, la plus vive allégresse se répandit à la cour du duc Henri. « Quelques courtisans étaient alors malades, » écrit [Freydinger, « Antoine de Schomberg, le plus influent conseiller du duc, était tourmenté par la goutte; d'autres étaient encore plus incapables que lui d'entreprendre un voyage; mais cette nouvelle les guérit tous comme par enchantement. Le pays n'eut pas assez de chevaux pour les emmener; beaucoup de gentilshommes, qui ne faisaient point partie de la cour, s'empressèrent de les suivre; celui qui pouvait courir courait, car il nous semblait à tous que nous allions être délivrés de toutes nos peines². »

Aussitôt commença la persécution des Catholiques sous le patronage et avec le concours de l'Électeur de Saxe et des Alliés. Le Protestantisme fut imposé à la population. Henri, se déclarant convaincu de la vérité de la nouvelle doctrine, exigea que tous ses sujets en fissent profession. La Confession d'Augsbourg et l'Apologie devaient être regardées désormais comme l'expression la plus pure du Christianisme. Tout prêtre fut tenu d'enseigner au peuple « que les vœux religieux ne peuvent être gardés sans offense à la majesté de Dieu et sans péril pour la conscience ». Cha-

volume. L'abbé Paul de Cella écrivait en 1537 à l'abbé Pierre : « La faction Luthérienne nous serre de plus près que jamais nous ne l'aurions pu craindre. Le duc Henri et toute sa suite ont tendu, de Freyberg, la main à Luther. Le mal fait tous les jours de nouveaux progrès; si bien qu'en peu de jours le clergé tout entier a été dispersé, les cloîtres abandonnés, leurs saintes richesses pillées, le service divin interdit, et tout si bien saccagé que je ne pourrai jamais avec la plume ni par mes paroles retracer une pareille détresse. » BERTUCH, *Teutsches Pfortisches Chronicon* (Leipsick, 1724), p. 408.

¹ V. LANGENN, *Herzog Moritz*, t. II, p. 182-183.

² GLAFEY, *Kern der sächsischen Geschichte*, p. 419.

cun devait se montrer reconnaissant de voir l'abomination romaine et l'idolâtrie papiste abolies; « car un vrai papiste n'est autre chose que l'esclave de son ventre, un monstre, un blasphémateur, un contempteur impie de la religion et du droit ¹. » « A la grande joie de tous les bien intentionnés, » écrivait le conseil de Berne à celui de Bâle le 13 mai 1539, « le duché de Saxe vient d'être arraché de la gueule du papisme ². »

Les théologiens de Wittemberg insistaient pour l'emploi de la violence. Luther se plaignait qu'on n'eût pas immédiatement chassé du duché plus de cinq cents curés, « papistes vonimeux ³ ». Par-tout le droit céda devant la force.

L'évêque Jean de Meissen, lui aussi, fut sommé d'adhérer sans retard à l'Évangile, bien qu'en sa qualité de prince d'Empire, il fût entré dans l'Union de Nuremberg ⁴ et que les Alliés, dans les articles de la trêve de Francfort, se fussent engagés à ne faire violence à personne au sujet de la foi et à respecter les propriétés ecclésiastiques. Luther trouvait qu'il n'y avait pas lieu de tant discuter sur ce sujet (juillet 1539). Henri, prince souverain et tuteur de l'évêché de Meissen, était obligé en conscience d'extirper « l'abominable et sacrilège idolâtrie romaine » peu importait de quelle manière. « Si le duc Georges a manifestement protégé le diable et condamné le Christ, le duc Henri, lui, protégera le Christ et condamnera le diable; car les princes, autant qu'ils le peuvent, doivent, le plus vite possible, abattre Baal et les idoles, à l'exemple des anciens rois de Juda et d'Israël, et plus récemment de Constantin, de Théodose et de Gratien ⁵. »

Le 14 juillet, des enquêteurs, envoyés par le duc, avertirent le chapitre de la cathédrale de Meissen que, « de par l'ordre exprès des princes de Saxe, la messe, à l'avenir, ne serait plus célébrée dans la cathédrale; que le tombeau de S^t Benno allait être détruit et que les chanoines auraient désormais à s'entendre avec eux pour tout ce

¹ RICHTER, *Visitationsartikel und Kirchenordnung*, t. I, p. 306-308. Voy. *Neue Mittheilungen des thüringisch-sächsischen Vereins*, t. X, p. 91. — A Dresde, vingt-sept autels furent brisés dans l'église de la Croix, et les images enlevées. Le conseil dépouilla les églises et les couvents de toute leur précieuse orfèvrerie. Voy. la liste des objets volés dans l'ouvrage intitulé *Reformationsgeschichte Dresdens*, p. 27-29. Tant d'objets de prix provenant de toutes les églises de la contrée furent transportés dans le trésor de Dresde; on les estima plus de 150,000 florins. Voy. p. 39.

² *Eidgenössische Abschiede*, t. IV, *Abth.* 1^o, 1089.

³ Dépêche à l'Électeur de Saxe (19 septembre 1539). Voy. DE WETTE, t. V, p. 201.

⁴ Pièce datée du 18 mars 1539. voy. GERSDORF, p. 350-351, voy. aussi p. 371. Les prérogatives de l'évêque comme membre du Saint-Empire avaient été confirmées par l'Empereur. Voy. GERSDORF, p. 356-357, RICHTER, *Verdienste*, p. 9-10.

⁵ DE WETTE, t. V, p. 191-192.

qui concernait le culte. » A cela le chapitre répondit qu'il ne pouvait obéir à de pareils ordres, qu'il entendait rester fidèle à la tradition de l'Église chrétienne et universelle; que c'était à l'évêque et non aux princes temporels qu'il appartenait d'envoyer des enquêteurs; que l'évêché, partie intégrante de l'Empire, était entré dans l'Union de Nuremberg, et que le recez d'Augsbourg et d'autres actes et édits impériaux interdisaient les nouvelles doctrines dans les pays où elles n'avaient pas encore pénétré. Malgré ces protestations, une troupe de gens armés, envoyée par les princes alliés, pénétra la nuit suivante dans la cathédrale. L'autel de Saint Benno et sa riche châsse furent mis en pièces. Après quoi le culte catholique fut aboli et remplacé par le prêche luthérien. Voilà ce qu'on appelait en Saxe « établir la liberté évangélique. »

« Ainsi donc, » écrivait l'évêque à l'Empereur, « je me vois totalement dépouillé; je n'ai plus aucune autorité dans mon église cathédrale : les prêtres qui me sont restés fidèles sont, pour cette seule raison, raillés et honnis, contraints de quitter leurs paroisses et de s'expatrier ¹. » L'évêque se plaignit au duc de n'avoir pas même été consulté dans la question du changement de religion; mais celui-ci lui répondit « qu'il n'avait qu'à rester en paix, et qu'il devait s'estimer bien heureux qu'on lui permit de conserver dans son château de Stolpen son culte impie, ses anciens et abominables usages papistes ². »

Quant à l'Université de Leipsick qui, sous le duc Georges, avait été le ferme rempart du catholicisme dans l'Allemagne du Nord, les théologiens de Wittemberg insistèrent auprès du duc pour que les professeurs qui refuseraient d'adopter immédiatement la doctrine de Luther fussent révoqués. Ainsi donc rien n'était respecté; on n'avait plus égard ni aux droits des individus, ni à ceux des corporations, ni à aucun des anciens et vénérables privilèges des Hautes Écoles. « Les moines et les sophistes de l'Université, » écrivait Mélanchthon, « sont des blasphémateurs et comme tels doivent être sévèrement châtiés par les autorités chrétiennes; du moment qu'ils refusent d'adopter la nouvelle doctrine et ne veulent pas se taire, il faut les expulser ³. » Myconius, de Leipsick, mandait, le 21 juin 1539, à l'Electeur de Saxe, que les coutumes impies

¹ GERSDORF, p. 364. Voy. BURKHARDT, *Sächsische Kirchen und Schulvisitationen*, p. 233, 285.

² Voy. l'article intitulé : « *Georg der Bärtige* » dans le sixième volume de cet ouvrage. On y trouvera aussi d'intéressants détails sur les traitements infligés aux religieuses de Freiberg.

Corp. Reform., t. III, p. 712, 713, 817.

des papistes venaient enfin d'être abolies dans la ville; que Cruciger et lui, dans une dispute avec les docteurs et les moines, avaient remporté une victoire éclatante sur le diable et toute sa séquelle, et que ses mensonges et ses blasphèmes avaient été dévoilés aux yeux de tous¹. Les professeurs catholiques furent éloignés. Leur protestation nous apprend comment, à dater de ce moment, les choses se passèrent à Leipsick : « Les prédicants se donnent toutes les peines du monde pour rendre odieux dans leurs prêches les étudiants et la Haute-École; ils injurient et insultent les études philosophiques et humanistes qu'ils nomment payennes et diaboliques; par là, ils détachent les étudiants de leurs maîtres et de leurs études et changent l'Université en désert; ils outragent publiquement les magisters et les docteurs, les traitent d'ânes ignorants, qui ne comprennent rien à la Sainte Écriture, et cependant eux-mêmes ne pourraient dire trois mots de latin. Ils n'agissent ainsi que pour ruiner l'Université et flétrir la mémoire du prince défunt². »

Les prédicants démagogues, dont le nombre allait toujours croissant, injuriaient de telle sorte en chaire le duc Georges et tous ceux qui avaient été ses amis, prêtres ou laïques, que les États, les chevaliers, la noblesse, supplièrent Henri de mettre un terme à ces scandales et de punir ceux qui continueraient à les donner. Deux ans plus tard, ils se plaignent encore « des injures inutiles prodiguées à un mort. » « Beaucoup, parmi les nouveaux prédicants, abusent de la parole divine et de la charge qui leur a été confiée. Plusieurs annoncent la doctrine en paroles emportées, acerbes; leurs sermons ne peuvent améliorer en quoi que ce soit leurs auditeurs. Ils outragent les morts avec une audace singulière, et même quelquefois les vivants; ou bien ils vomissent l'injure contre les autorités, et voilà, la plupart du temps, en quoi consiste leur enseignement. Plusieurs mènent une vie de désordre, et le peuple en est scandalisé³. »

Nulle part, dans le duché de Saxe, l'introduction du nouvel Évangile ne fut saluée avec joie.

A Chemnitz, en 1539, les États exprimèrent leur déplaisir de n'avoir pas été consultés dans les importants changements religieux qui s'étaient opérés. On lit dans le procès-verbal de leur assemblée : Personne, à l'avenir, ne souffrira persécution à cause de sa foi; les

¹ SECKENDORF, t. III, p. 219-220.

² WINER, *De facult. theol. evangel. in Universitate Lips. originibus* (Lipsiæ, 1839), p. 23.

³ LANGENN, *Herzog Moritz*, t. II, p. 101-110.

couvents encore existants ne seront plus supprimés sans notre consentement. Quant aux évêques, nous nous refusons à lever des troupes pour les combattre, car nous les considérons toujours comme nos légitimes seigneurs, nos alliés et nos parents. Le duc, sous le duc Georges, a toujours été prospère et paisible, toujours le duc, assisté des États, a maintenu le pays dans l'obéissance et dans la grâce de l'Empereur et du roi. En ce temps-là, nous avions la paix, aussi bien à l'intérieur qu'avec nos voisins. » Les États exhortaient Henri à marcher sur les traces de son frère, et à gouverner de telle sorte, « en s'inspirant de leurs avis et non de ceux d'autres personnes qui ne participaient point aux charges du pays, » que l'ancienne prospérité pût refleurir. « Henri fut très blessé des éloges donnés au gouvernement « sage, économe et basé sur la constitution » de son frère Georges, ainsi que du conseil qu'on lui donnait de marcher sur ses traces. Il répondit qu'il saurait bien gouverner d'une manière irréprochable « sans suivre les traces de personne ¹. »

Néanmoins son genre de vie, depuis le jour où il avait fait son entrée à Dresde, ne fut rien moins qu'« irréprochable ». L'argent du trésor, converti en florins d'or, montait, lors de son avènement, à 128,393 florins ², et cependant cette somme fut vite épuisée. Trois mois après la mort de Georges, trente mille florins avaient déjà été dépensés en surplus ³. « Je ne sais rien de bon à vous mander d'ici, » écrivait de Dresde au duc Maurice le comte de Mansfeld, « car si je vous racontais comment les choses se passent, je ne pourrais en venir à bout, même en employant toute la peau d'une vache ⁴. Les églises, les couvents sont pillés, les vases sacrés fondus. Les courtisans ressemblent à d'avidés corbeaux. Pour le peuple, de nombreux et accablants impôts représentent l'unique avantage qu'il ait encore tiré du nouvel Évangile et du nouveau règne ⁵. »

¹ v. LANGENN, *Herzog Moritz*, t. II, p. 25-26. WEISSE, *Chursächsische Geschichte*, t. III, p. 270.

² Voy. ARNDT, *Archiv* II, p. 7, note 6.

³ « Nos in aula nostra, » écrivait Joachim v. Heyden le 9 août 1539 à Jean Hasenberger, « tam egregie peregre camur, ut ab eo tempore, quo dux Georgius mortem obiit, plus minus trigenta millia aureorum absumperimus. » Voy. DENIS, *Codex manuscr. Bibl. Vindobon.*, 1^{er}, 1802. Voy. DÖLLINGER, *Reformation*, t. I, p. 572, note 292.

⁴ v. LANGENN, t. I, p. 94 et suiv.

⁵ Le luthérien Arnold, déplorant la dilapidation des biens du clergé, écrit : « Quam magnum detrimentum hac ipsa re Misnia allatum sit, multæ et maxime exactiones populo post mortem Heinrichi impositæ satis docuerant. Erant enim omnia monasteria, templa quoque in civitatibus auro et argento plena. Georgius quoque ingentem pecuniarum thesaurum reliquerat. Hæc omnia si fideliter administrata fuissent, plurimum certe paupertatem populi temporibus necessari

Le 18 août 1541, le duc Henri mourut. Maurice, son fils et son héritier, « marcha sur les traces de son père, » mais avec une brutalité et un sans-gêne plus révoltants encore, il anéantit tout vestige de l'ancienne religion. Il exigea l'entière soumission des évêques de Meissen et de Mersebourg. « Trop faibles, » disait-il, « pour oser résister à la maison de Saxe, ils devaient se résigner à leur destinée et chercher une résidence en dehors de leurs évêchés. » La force seule tranchait toutes les questions, et l'on raillait les Catholiques qui persistaient à attendre de l'Empereur protection et justice. « Les papistes, » répétait-on à la cour ducale, « espèrent en l'Empereur, comme les juifs dans le Messie ¹. »

II

Presque au même moment où l'Évangile « se levait » dans le duché de Saxe, l'Électorat de Brandebourg prenait rang parmi les états protestants.

L'évêque de Brandebourg, Mathias de Jagow, avait été l'un des plus zélés promoteurs de la nouvelle doctrine, bien qu'il eût juré, non seulement au Pape mais à l'Électeur Joachim I^{er}, prince fermement attaché à la religion catholique, qu'il ne laisserait jamais l'hérésie pénétrer dans son évêché et la combattrait de tout son pouvoir ². (1528) Ces promesses solennelles ne l'avaient pas empêché d'installer cette année-là même à Brandebourg un prédicant luthérien. ³ Aussitôt après la mort de Joachim (11 juillet 1535), il autorisa le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces.

Le prince Joachim, bien que depuis longtemps attaché secrètement aux nouvelles doctrines ⁴, avait promis à son père, « sur son honneur, sa loyauté de prince et sur sa parole équivalente à un serment, » de rester fidèle à l'ancienne foi et de la maintenir dans l'Électorat ⁵. Lors de son mariage avec la princesse Hedwige, fille du roi de Pologne Sigismond, il avait renouvelé cette promesse, s'en-

sublevassent. Sed quia Henricus ob ætatem suam infirmior erat, omniaque in suos familiares rejiciebat, accidit, quod omnibus principibus, sua vel curare nolentibus vel non valentibus, accidere solet, ut tum unusquisque pinguescere studeat, reipublicæ commoda negligat, eoque vehementius, quo grandiores et magis edaces, sunt alicui illi corvi. » ARNOLD, *Vita Mauricii*, p. 1161.

¹ BURKHARDT, *Sächsische Kirchen und Schulvisitationen*, p. 287.

² « observare volumus sub juramento... hæreses purgare et ne ingruant, quoad possumus, obsistere. » VOY. GERCKEN, p. 692.

³ SCHÄFFER, *Reformationshistorie der Stadt Brandenburg*, p. 71.

⁴ VOY. LETTINGER, dans KRAUSE, p. 99, 68. « Nihil tamen, quoad pater vivebat, de priore vitæ instituto publice mutabat... donec alia se offerret fortuna aliaque se tempora darent. »

⁵ VOY. MÜLLER, *Reformation*, p. 149-151.

gageant à ne jamais souffrir que le Luthéranisme fût introduit dans ses états. (septembre 1535) Mais le Landgrave Philippe lui persuada qu'il ne pouvait rester fidèle à son serment sans exposer le salut de son âme; que c'était aller contre Dieu que de rester dans l'Église romaine, dont l'enseignement était opposé à la divine vérité, et que son devoir de prince l'obligeait à faire prêcher dans l'Électorat les doctrines nouvelles sans avoir égard à la parole donnée. Si quelqu'un lui reprochait d'avoir trahi son serment, Philippe lui conseillait de répondre: « Je ne me soucie pas de Luther; je me borne à autoriser dans mes états la prédication de l'Évangile; je n'ai jamais pu m'engager à ne pas croire ou à ne pas obéir à l'Évangile! » Le Landgrave lui promit, s'il consentait à embrasser la doctrine de Luther, de le servir de tout son cœur et d'exposer pour lui son corps et ses biens. « Nous avons tous les yeux fixés sur Votre Grâce, » lui écrivait-il; « puisse notre espérance n'être pas déçue! »

Joachim jouait double jeu. Au roi Ferdinand, au duc Georges de Saxe, il donnait les meilleures assurances de sa fidélité à la foi catholique; au Landgrave, au contraire, il écrivait le 24 avril 1537 « qu'il ne se laisserait intimider par qui que ce soit, » et qu'il établirait dans ses domaines « un gouvernement chrétien dont Philippe aurait tout lieu d'être satisfait². »

Après la convention de Francfort et la mort de Georges de Saxe, il marcha rapidement vers la réalisation de son plan. Il fit savoir au Landgrave en novembre 1539, ainsi que Calvin le mandait à Farel en novembre 1539, « qu'il était maintenant tout disposé à adopter l'Évangile et à extirper le papisme. » « Ainsi donc, » écrivait Calvin, plein de joie, « nous venons de remporter une importante victoire³. »

En 1540, Joachim, usant du droit que lui donnait son titre de prince-évêque, publia un nouveau règlement ecclésiastique. Il l'imposa à tous ses sujets, leur ordonnant de le considérer désormais comme le symbole religieux que tout l'Électorat devait adopter. Ce règlement maintenait, autant que la chose était possible, « les cérémonies et bonnes coutumes du passé, » même la « messe latine, » les ornements sacerdotaux, l'élevation de l'hostie et du calice, ainsi que beaucoup de fêtes de saints, et en particulier les fêtes « de la très sainte et bénie Mère de Dieu. » Il défendait, sous des peines sévères, d'enfreindre les lois du jeûne et de l'abstinence pendant les quarante jours du carême. Comme auparavant, des processions solennelles

¹ Lettre du 18 juillet 1535, dans ROMMEL, t. III, p. 70-72.

² ROMMEL, t. II, p. 369.

³ *Calvini Opp.*, t. X, p. 431. Voy. HIPLER, t. I, p. 84.

étaient ordonnées ; le prêtre, portant le Saint-Sacrement aux malades, devait être, selon l'usage, revêtu d'un surplis blanc, et précédé d'un enfant de chœur tenant le cierge et la clochette. Tous ces « usages » étaient maintenus, « pour que le peuple fût moins scandalisé et moins troublé dans sa foi ¹, » car il ne fallait pas qu'il s'aperçût que le culte catholique venait de lui être enlevé ². Les prédicants s'étant plaints du maintien de tant de « cérémonies, » l'Électeur leur répondit avec fermeté qu'il entendait être aussi indépendant de l'Église de Wittemberg que de la cour romaine : « Mon Église de Brandebourg et de Cologne, » leur dit-il, « est tout aussi bien la véritable Église chrétienne que celle de Wittemberg. »

Luther était loin d'approuver ces mesures, cependant il conseilla aux prédicants de ne pas faire de difficultés au sujet des « cérémonies. » « Si l'Électeur consent à faire prêcher l'Évangile dans toute sa pureté, clarté, intégrité, sans mélange d'inventions humaines, » leur écrivait-il, « au nom de Dieu, suivez la procession tout du long, et portez une croix d'or ou d'argent, une chape ou un surplis de velours, de soie ou de toile, tout comme il vous plaira, cela est fort indifférent. Si l'Électeur ne se contente pas d'une chape ou d'un surplis, portez en trois. Si une procession ne lui paraît pas suffisante, sonnez, chantez, tournez sept fois autour de la ville, comme Josué le fit jadis avec les enfants d'Israël autour de Jéricho en poussant un cri de guerre et en sonnait de la trompette. » L'Électeur pouvait aussi, s'il le trouvait bon, sauter au son des harpes, des cymbales, des clairons ou des cloches. David n'avait-il pas dansé devant l'arche du Seigneur ³? Au fond, cependant, Luther jugeait sévèrement Joachim, aussi bien que son chapelain Jean Agricola d'Eisleben, prédicateur de la cathédrale, qu'il avait coutume d'appeler « Maître Grickel, » et avec lequel il avait eu de longues querelles théologiques ⁴. « Maître Grickel, » écrivait-il en 1540 à Jacques Stratner, le collègue d'Agicola, « est en état de rivaliser avec n'importe quel histrion. Je lui donnerais volontiers l'avis de renoncer à tout jamais à ses fonctions de prédicateur pour se faire paillasse n'importe où, car pour l'enseignement religieux, il ne vaut rien. Félicitons-nous d'être débarrassés de ce niais vaniteux. » « Tel prince, tel prêtre. Aux grands fous les

¹ Voy. ce règlement ecclésiastique dans RICHTER, t. I, p. 323-334.

² Droysen dit à ce sujet : « Le règlement ecclésiastique avait été en partie rédigé pour faire prendre le change au peuple sur la grande révolution qui s'opérait dans la religion. Aussi s'explique-t-on facilement que la masse du peuple, les pauvres gens de la plaine, ne s'en soient pas doutés » (p. 188-189).

³ Voy. DE WETTE, t. V, p. 235.

⁴ Voy. sur ce point les détails fournis par KAWERAU, p. 129-210.

grandes sonnettes; leurs habitudes et leurs esprits s'accordent merveilleusement ensemble¹. »

Joachim exigea qu'on obéit de point en point à toutes ses prescriptions religieuses : « Si quelqu'un était d'humeur assez obstinée pour refuser de se conformer à ce règlement très chrétien, nous lui permettrions, dans notre indulgence, d'aller résider dans un autre pays où il pourra vivre à sa guise. » Sans se préoccuper d'obtenir l'assentiment des États, l'Électeur s'érigea en pontife suprême. Il était de son devoir, affirmait-il, non seulement dans les choses temporelles mais encore dans les questions ecclésiastiques, de rendre à chacun justice, et d'édicter des règlements chrétiens au moyen desquels la discipline et les bonnes mœurs pussent être maintenues. Il n'avait que faire de l'approbation des États. Par ses fonctionnaires ecclésiastiques, sa police, son consistoire, ses inquisiteurs, il fortifia de plus en plus son pouvoir civil et religieux. Pour ce qui regardait les évêques de Brandebourg, de Lebus, d'Havelberg, il conclut à Köpnick, avec son frère Hans, un traité d'après lequel « ces prélats étaient autorisés à conserver leurs évêchés jusqu'à leur mort, avec la juridiction épiscopale et la jouissance de leurs anciens revenus, pourvu qu'après eux les princes de la maison électorale, ou du moins leurs plus proches alliés, fussent établis en leur lieu et place, de manière à ce que la dignité épiscopale et les évêchés revinssent un jour aux princes de la maison de Brandebourg². »

Dans l'inspection générale des églises, écoles et couvents prescrite par ses ordres en 1540, il fut constaté que quantité de prédicants faisaient leur affaire principale d'un métier ou d'une industrie quelconque. Tailleurs, maçons, mégissiers avaient dans les villes et villages la charge des âmes. Des compagnons de métiers qui, dans leurs voyages, avaient entendu prêcher Luther, appris son catéchisme et feuilleté sa Bible, enseignaient au peuple la doctrine chrétienne Luther, auquel de tous côtés on demandait des pasteurs, « ordonnait » souvent des ouvriers imprimeurs, auxquels il recommandait « d'achever leur instruction par la lecture de ses sermons³. »

Les évêques et nombre d'ecclésiastiques adressèrent une supplique à l'Électeur, pour le conjurer de se montrer tolérant, d'accorder aux Catholiques la liberté d'assister à la messe selon

¹ Voy. DE WETTE, t. V, p. 320-328. « Tous les jours, » écrivait Luther à Elisabeth, veuve de l'Électeur de Brandebourg, « on vient se plaindre à moi d'Agri-cola qui se montre de plus en plus hostile aux doctrines de Wittemberg. » BUCKHARDT, *Luther's Briefwechsel*, p. 663.

² Voy. DROYSEN, 2^B, p. 183-183. MÜLLER, *Reformation*, p. 296 et suiv.

³ GALLUS, p. 33 et suiv. MÜLLER, *Reformation*, p. 208 et suiv.

la coutume du passé, et de les dispenser de recevoir la communion sous les deux espèces : « Autrefois, tout le monde s'accordait à dire que les évêques, les prélats, les prêtres, les religieux avaient l'obligation de prêcher, et la prédication était considérée comme le principal devoir de leur état. Mais maintenant on nous interdit la chaire, ce qui est chose lamentable, car aucun de nous ne pouvant prêcher, écrire ou enseigner pour combattre les nouvelles doctrines, les Protestants ont beau jeu et succès facile. » « S'il convient aux villes d'élire des prédicants, elles n'ont qu'à payer leurs traitements, au lieu de les prélever sur les revenus de l'ancien clergé. On dépouille les évêques de leur juridiction et de leurs propriétés malgré leurs titres et leurs privilèges. A leur insu, sans leur consentement, on installe de nouveaux venus, élus par le caprice des uns et des autres. Des forgerons, des tanneurs, des cordonniers osent célébrer la messe et prêcher ; ceux qui n'ont même pas le pouvoir de consacrer administrent les sacrements, de sorte qu'il en résulte parmi nous une véritable idolâtrie ¹. »

Ces justes plaintes ne furent point écoutées; les prêtres séculiers ou réguliers qui refusèrent de se conformer aux ordres de l'Électeur furent expulsés sans miséricorde. « En 1530, » dit un panégyriste de Joachim, « l'Électeur avait arraché du cloître des troupeaux de prêtres à messe, et purgé définitivement la contrée de l'abomination monacale ². »

Les propriétés des églises, couvents et autres établissements religieux furent confisquées ou hypothéquées à des seigneurs ou à des villes. Le pauvre peuple du Brandebourg fut le seul à n'avoir aucune part au butin; jamais il n'avait été plus accablé d'impôts. Les paysans, entièrement sous le joug des seigneurs fonciers, tombaient peu à peu dans un avilissant servage. Une ordonnance de chasse condamne tout paysan coupable d'avoir abattu, dans les forêts, un chevreuil, un cerf ou un sanglier à avoir les yeux crevés.

¹ « *Der Prelathen und Geistlichen Artickel, 1540.* » Voy. WINTER, *Die Märkischen Stände*, t. XIX, p. 306-307, 268, 269. Winter ne nie point la justesse de ces récriminations : « Les Catholiques du Brandebourg se considéraient comme opprimés, et soutenaient qu'il leur avait été promis une tolérance absolue. On n'avait pas le droit de les contraindre en matière de religion » *ad unam vel utramque speciem*, » c'est où ils en reviennent sans cesse. « Winter ajoute néanmoins : « Dans l'état actuel des choses cette protestation ne pouvait *naturellement* avoir aucune influence. L'ancien droit, une fois pour toutes, avait été annihilé par la nouvelle doctrine; il eût été coupable de s'obstiner à le maintenir dans un état de choses tout différent de celui du passé. » Certes, c'est là une singulière manière de raisonner !

² « *Ex monasteriis sacrificulorum greges ejecit et Marchiam a monachorum impuritate liberavit.* » Voy. LEUTINGER, dans KRAUSE, p. 168.

Des sommes prodigieuses étaient employées à satisfaire les goûts fastueux du prince, sa passion pour la chasse, les courses de chevaux, les combats d'animaux, le jeu, les bâtisses et les femmes. Bientôt l'Électorat se trouva obéré de dettes énormes ¹.

A la mort de Joachim I^{er}, les finances avaient été trouvées en bon ordre; dès 1540, les dettes de son successeur montaient à plus de six cent mille thalers. Les États, ayant été invités à les couvrir, se récrièrent, disant que jamais du temps des prédécesseurs de Joachim la dette publique n'était montée si haut. Sa Grâce Électorale devait imiter ses devanciers, qui toujours avaient pris leur avis, au lieu de décider toutes les questions avec deux ou trois conseillers intimes. Elle devait, aussi bien qu'eux, prendre part des charges publiques; si l'on n'adoptait des mesures toutes différentes, ils étaient tous ruinés. Cependant les villes consentirent à fournir environ quatre cent mille florins; en échange de cette condescendance, l'Électeur les autorisa à vendre les trésors des sacristies pour « satisfaire à leurs plus pressants besoins. » Quant aux seigneurs fonciers, ils reçurent, en récompense d'un vote complaisant, la permission de dépouiller quelques paysans « à leur convenance et selon l'occasion. » De nouveaux impôts furent prescrits. « Que Dieu ait pitié de nous! » écrit en gémissant un contemporain, « le grand impôt est venu en même temps que la visitation des paroisses. Impôt sur les maisons, impôt sur les revenus, sur les terres, sur les charrues, impôt pour les citadins, impôt pour les gens de la campagne! » Les habitants de quelques villages de l'ancien territoire refusèrent nettement de s'exécuter, dût-on les mettre tous à mort; leurs seigneurs, disaient-ils, devaient respecter les anciens contrats. Ils refusaient absolument d'en accepter de nouveaux. Cinquante gentilshommes de la petite noblesse, se réunirent pour adresser au gouvernement les reproches les plus amers. (1541) Ces exécrationnels impôts, disaient-ils, les réduisaient à la mendicité. La détresse du pays, détresse que ni la guerre, ni d'autres causes légitimes ne motivaient, était due « à certains personnages qui s'enrichissaient aux dépens des autres; ni eux ni leur souverain ne pourraient jamais maintenir maison ou château, si l'on ne mettait un terme aux emprunts, aux prodigalités actuelles. » « Les grands seigneurs, ceux qui font tout le mal, vivent dans le faste, dévorent l'argent

¹ Il dépensait des sommes considérables pour l'achat de lions, d'ours, de taureaux sauvages, de loups et autres animaux féroces, dont il se plaisait à voir les combats, donnant ainsi à ses sujets un divertissement onéreux et cruel. GALLUS, p. 88. L'Électeur, plus encore que les princes allemands ses contemporains, était passionné pour la fabrication de l'or. En moins de dix ans, il ne vint pas moins de dix alchimistes à sa cour. Des sommes considérables leur furent prodiguées. Voy, *Fürstenleben und Fürstensitte*, p. 344.

des misérables, tandis que nous sommes condamnés à la misère, nous, nos malheureux vassaux, et tout le pays. »

Six ans s'étaient écoulés depuis la mort de l'Électeur catholique Joachim. « Implorons la miséricorde divine, » dit le même cahier de doléances, « car nous avons agi en aveugles; en six ans, nous sommes devenus la risée de nos voisins. » « L'année suivante, en pleine assemblée des États, ils se plaignent plus amèrement encore : « Rendez-nous ce que vous nous avez pris, car « nous sommes décidés à sortir de notre apathie, nous sommes réveillés, nous voulons tenir conseil avant que d'être entièrement asservis, et il en est grand temps, car nous sommes l'objet des railleries de tous, et notre humiliation est complète. » En réponse à toutes ces récriminations, Joachim menace les États : « Dans les assemblées précédentes, » dit-il, « quelques brouillons étourdis se sont répandus en discours impertinents contre moi et mes conseils; ils ont été jusqu'à publier des pamphlets anonymes; ils ont tenu des assemblées illégales; je suis décidé à faire une enquête et les coupables seront rigoureusement punis. » Mais le conseiller Eustache de Schlieben lui écrivait la même année : « La noblesse n'a plus aucune confiance en Votre Grâce. Impossible d'obtenir des cautionnements, et chacun se refuse à signer. »

Les hypothèques devenaient tous les ans plus nombreuses. Le magistrat de Brandebourg reçut, « à compte sur les dettes de l'Électeur, » le couvent des Dominicains et celui des Carmes, le bailli Hans von Arnim prit possession de l'abbaye de Boitzenburg avec toutes ses terres et chartes; le monastère de Krewesen passa, pour quinze mille florins, entre les mains des seigneurs de Lüderitz, puis, par voie d'échange, aux seigneurs de Bismark.

Mais ni les biens du clergé, ni les nouveaux impôts ne suffisaient à l'Électeur. Aussi ne tarda-t-il pas à appeler les juifs ¹ dans ses états. En reconnaissance de cette faveur, ils s'engagèrent à payer tous les ans quatre cents florins de contributions et à fournir à la monnaie trois mille mares d'argent fin. Le juif Lippold devint l'homme influent de la cour, le favori du prince, l'intendant des finances. Par ordre de l'Électeur, les paroisses furent obligées de livrer aux officiers de la monnaie les trésors de leurs sacristies : dont un inventaire minutieux avait été dressé : monstrances, calices, quantité d'objets de prix, disparurent ainsi. Lippold acquit une fortune considérable et jouissait à la cour d'un tel crédit que les plus hauts fonctionnaires de l'État sollicitaient son appui. Il prêtait sur gages, et prenait cinquante-quatre pour

¹ Agricola qui, dans ses sermons, prenait parti pour les juifs, finit par être soupçonné d'avoir été acheté par eux. KAWERAU, p. 227.

cent d'intérêt. Au bout de peu d'années, l'Électeur avait contracté une dette nouvelle de 800.000 florins de capital, augmentée de cent mille florins d'intérêts¹.

« Ce n'étaient, parmi les séculiers comme parmi les ecclésiastiques, que plaintes et récriminations. Le peuple devenait tous les jours plus grossier, plus dissolu. Lorsque le superintendant général Agricola, huit ans après l'établissement de la nouvelle Église, ordonna l'inspection des paroisses, il fut obligé de constater l'ignorance et la grossièreté des pasteurs. Le droit de pourvoir aux emplois ecclésiastiques était abandonné à la noblesse et, comme s'en plaignait l'Électeur, elle choisissait de préférence des « ânes ignorants, des rustres », naturellement très disposés à céder au plus offrant des portions de cimetières, de prairies, des fermes et des redevances. » « La noblesse et la bourgeoisie, » écrivait Agricola, « s'entendent pour restreindre les revenus des curés. La plupart prêchent malheureusement sur ce thème unique, s'efforçant de prouver à leur auditoire combien il est juste de leur laisser la jouissance des dîmes. Ils n'étudient plus, à moins qu'ils n'apprennent au cabaret l'évangile des goujats. S'il se trouve parmi eux quelques hommes intelligents, ils se dégoûtent promptement de leur genre de vie, s'apercevant trop que rien ne marche, et que les princes et la noblesse n'ont qu'une unique préoccupation : accaparer à leur profit le bien des églises et des couvents². »

III

Tandis que Joachim établissait sa nouvelle Église, un autre membre de la maison de Brandebourg introduisait le Protestantisme dans

¹ WINTER, *Die märkischen Stände*, t. XIX, p. 159 et suiv., 381 et suiv., et t. XX p. 508 et suiv. Dès 1550, les désagréables suites du prolétariat des campagnes commencèrent à se faire sentir. Les paysans tombés dans la misère faisaient irruption dans les villes, et dévoraient les ressources des comités de bienfaisance communaux. La misère, causée par l'accroissement des impôts et la décadence du commerce, était encore accrue par l'insécurité des voies d'échanges (p. 515). « Les villes se plaignaient de la pénurie des paroisses, répétant que les pasteurs devaient être rétribués par l'Etat, car le pays était si pauvre qu'on n'y aurait pas trouvé vingt paysans en position d'élever leurs enfants » (p. 670). DROYSEN, 2^e p. 200-204-165. GALLUS, p. 73-92. Sur les dettes du prince, voy. aussi NEUMANN, *Geschichte des Wuchers*, p. 532-535, et surtout S. ISAACSON, *Die Finanzen Joachims II, und das ständische Kreditwerk*, dans la *Zeitschrift für preussische Geschichte und Landeskunde*, t. XVI, p. 455-479. Le système monétaire était dans un si déplorable état que, d'après le propre aveu de l'Électeur, « les monnaies s'étaient en quelques années amoindries et avaient diminué du quart de leur valeur. » « Jamais, » ajoute-t-il, « une invasion ennemie, un incendie ou n'importe quelle autre calamité publique n'avait amené une telle situation. » WINTER, t. XX, p. 578.

² KAWERAU, p. 241. — GALLUS, p. 40.

l'archevêché de Riga. Le margrave Guillaume, frère du duc Albert de Prusse, avait été élu archevêque de Riga en 1539; mais, secrètement attaché à la nouvelle doctrine, il avait toujours différé de prendre les ordres, n'avait pas été consacré et continuait à porter l'habit séculier. Comme les prélats, le clergé et les États de Livonie l'invitaient à se mettre en règle, Guillaume consulta son frère Albert sur la conduite qu'il devait tenir, et celui-ci en référa à Luther et à Mélanchthon. (13 août 1540) Le margrave, dans l'intérêt de l'Évangile, pouvait-il ou ne pouvait-il pas, en bonne conscience, recevoir le sacrement de l'ordre, la consécration épiscopale, et prêter serment au Pape? A cette question Luther répondit que le duc devait avoir bon courage, et, plein de joie, contribuer avec consolation à ce que le démon de Rome ne fût plus adoré; il n'avait que faire de demander au Pape la confirmation de son titre; d'ailleurs la fin du papisme approchait: « Nous sommes témoins que personne ne vient à son aide; il sent lui-même la mort venir; bien que plusieurs potentats affectent de le soutenir, aucun ne bouge. Dieu l'a voulu; son heure est arrivée, bientôt c'en sera fait de lui. Donc, que Votre Grâce poursuive en paix son chemin et laisse le chapitre élire et confirmer l'évêque de Riga, ou bien un coadjuteur tenir sa place jusqu'à ce que l'eau ait passé. » Mais Albert était d'un tout autre avis: « Le chapitre, la chevalerie et les États, » écrivait-il à Luther, « insistent si fort pour la sanction papale et le sacre, que mon frère ne peut se dispenser de la môme. Et il le peut faire, ce me semble, sans aucun scrupule de conscience, puisque par ce moyen la divine doctrine pourra se répandre¹. »

La « môme » eut lieu.

Seul de tous les princes de sa maison, le cardinal Albert, archevêque de Mayence et de Magdebourg et évêque d'Halberstadt, était demeuré fidèle à l'Église dans les assemblées de la Diète. Mais pendant les longues années de son épiscopat, ce prince ne servit la cause catholique ni par l'énergie de sa foi, ni par la pureté de ses mœurs, ni par le soin apporté dans ses diocèses au choix des pasteurs des âmes. Albert luttait de faste et de prodigalités avec les princes laïques; son temps se passait en fêtes brillantes, en spectacles. Son train de maison « plus que royal, » sa « fureur de bâtir, » sa passion pour les arts, ses libéralités envers ses flatteurs les humanistes, avaient rapidement grossi ses dettes. En 1541, les États des évêchés de Magdebourg et d'Halberstadt, réunis à Calbe, ne votèrent pas moins d'un demi-million de florins pour les couvrir, mais à la condition que l'archevêque les autoriserait à

¹ Voy. DE WETTE, t. V, p. 308-309.

organiser désormais les choses de la religion comme ils l'entendraient. Albert prit l'argent, et accorda tout ce qu'on voulut ¹. En avril 1544, il conclut avec le duc Maurice de Saxe une convention d'après laquelle les évêchés devaient un jour revenir à la nouvelle église d'État. Il promit à Maurice de faire tous ses efforts pour que le plus jeune frère du duc, Auguste de Saxe, fût nommé coadjuteur, avec droit de succession, aux évêchés de Magdebourg et d'Halberstadt. Maurice demandait pour lui et ses héritiers la tutelle héréditaire des deux évêchés, ainsi que le droit d'en administrer le temporel. En échange de la première de ces promesses, Albert reçut 40,000 florins; pour la seconde, 15,000. Pour donner quelque compensation à Jean Albert de Brandebourg-Culmbach, le coadjuteur actuel, et faire les « honnêtetés » nécessaires aux membres du chapitre et autres personnages influents, Maurice dépensa en outre quatre-vingt mille florins ².

Albert se réservait, disait-il, de maintenir dans toute son intégrité l'ancien culte à Halle, où il avait établi sa résidence. Mais depuis longtemps il avait changé ou aboli ce que les habitants avaient réussi à garder de la foi et des traditions de leurs pères. Les anciennes églises et les couvents avaient été détruits, les pierres avaient été employées à construire de nouveaux édifices, « au grand scandale et déplaisir du peuple, » dit un contemporain catholique. « Le cardinal a détruit la moitié de Halle. » A la suite d'une insurrection, le Protestantisme fut établi dans la cité. Albert laissa faire, sans opposer aucune résistance ³. Il se contenta de transférer sa résidence à Mayence.

La nouvelle doctrine se propagea autour de lui sans qu'il y mit obstacle, surtout dans l'Eichsfeld. Une partie de la noblesse s'employa avec ardeur à l'abolition de l'ancien culte. Dans les localités où les nobles avaient le droit de patronage, ils imposèrent des prédicants aux populations, non sans le secours des arquebuses et des piques. On lit dans une protestation publiée plus tard par le clergé : « Les nobles ont eu l'audace de tout bouleverser dans les paroisses. Ils se disent autorisés à les gouverner, et dirigent tout selon leur caprice. Ils installent des prédicants étrangers; ils détournent les pauvres sujets et vassaux de la

¹ SECKENDORF, t. III, p. 372. Il ajoute : « Nihil constat de expresso pacto; » naturellement ce traité ne revêtit pas une forme officielle. Voy. sur ce point RANKE, t. IV, p. 118.

² Voy. LANGENN, *Herzog Moritz*, t. I, p. 180-181. VOIGT, *Moritz*, p. 138-139, p. 19, note 1.

³ Pour plus de détails, voy. WOKER, p. 126-148. *Aufzeichnungen*, voy. plus haut, p. 19, note 1.

religion catholique professée de tout temps par leurs ancêtres et cela au moyen de toutes sortes de scandaleuses promesses, de livres, de pamphlets, et même par la violence. Ils se sont emparés de tout le bien d'église ¹. »

¹ Wolf, *Eichsfeldische Kirchengeschichte*, p. 172-181.

CHAPITRE XII

PLANS MILITAIRES DE LA LIGUE DE SMALKALDE. — BIGAMIE DU LAND-
GRAVE PHILIPPE. — CORRUPTION DES MŒURS DANS LA HESSE.

I

Lors de la trêve de Francfort, (13 avril 1539) les Alliés s'étaient engagés « à n'appeler et n'admettre personne dans leur Ligue jusqu'à ce que l'Empereur ait fait connaître ses intentions et sa réponse, » c'est-à-dire pendant l'espace d'environ six mois. Cependant, dès le 16 juin, Philippe cherchait à persuader à l'Électeur de Saxe de s'entendre avec son beau-frère Guillaume de Juliers-Clèves, et de l'engager à faire partie de la Ligue ¹. Il avait déjà été question de cette entrevue aux États de Francfort, et Calvin avait montré beaucoup de joie à la pensée de voir un aussi puissant prince gagné au « royaume du Christ ². »

Guillaume recherchait l'alliance des princes protestants par crainte de l'Empereur, car, sans avoir égard aux droits héréditaires de Charles-Quint, il s'était établi dans le duché de Gueldre ³. Déjà, pour se mettre à couvert, il avait conclu une ligue

¹ LENZ, *Briefwechsel Philipp's mit Butzer*, t. I, p. 84, note 2.

² « Saxo ab hoc conventu Clivensem conveniet, cujus sororem habet in matrimonio. Si ad suscipiendam religionem illum adducere poterit, magnum erit regni Christi incrementum. Siquidem hodie non habet inferior Germania potentior principem et qui latius dominatur : nec superior etiam, excepto uno Ferdinando, qui amplitudine ditionis tantum superat. » Calvin à Farel, *Opp.* X, p. 330.

³ Le duc Charles Egmont de Gueldre avait, en 1528 et 1536, signé une promesse à l'Empereur par laquelle il lui laissait le duché après sa mort. Contrairement à cette promesse, il donna sa terre à François I^{er} par un acte formel, et un chargé de pouvoirs français vint recevoir dans les places fortes du duché le serment de fidélité des chefs de l'armée ducale. Se voyant sur le point de tomber sous la domination étrangère, les États se révoltèrent, et les seigneurs bannerets, la noblesse et les villes se tournèrent vers le duc Jean de Clèves, lui demandant de prendre possession du pays de Gueldre, de les protéger contre la violence qu'on leur voulait faire, et de conserver le duché au Saint-Empire. Il fut décidé, dans un traité signé en janvier 1533, que le fils et l'héritier de Jean, le duc Guillaume, prendrait possession de la principauté de Gueldre, du comté de Zutphen et d'autres domaines. En conséquence lorsqu'au mois de mai de la même année le duc de Gueldre, Charles, vint à mourir, Guillaume s'établit immédiatement dans son héritage. A la mort de son père

offensive et défensive avec Henri, VIII qui venait d'épouser sa sœur Anne de Clèves ¹.

Le 6 novembre 1539, le Landgrave proposa à l'Électeur d'aller « surprendre » avec lui Henri de Brunswick, le plus redoutable adversaire des princes protestants, avec une armée de 24,000 hommes. Les Alliés, assurait-il, ne pouvaient manquer de soutenir l'entreprise. La fidélité du duc à l'ancienne religion, sa querelle avec Goslar, d'autres griefs encore fournissaient des prétextes plus que suffisants pour les y déterminer, même si au début ils faisaient quelques objections. Il ne faudrait qu'occuper le pays plat aux alentours de Brunswick; la conquête des places fortes serait abandonnée aux villes voisines, Lunebourg, Goslar et autres. Avec le principal corps d'armée, on pourrait ensuite envahir sans tarder l'archevêché de Brême, pour attaquer au cœur de ses états l'archevêque de Brême, frère du duc de Brunswick.

L'Électeur ne se montra pas opposé à cette rupture de la Paix Publique, à cette agression directe, dirigée en pleine paix contre les membres de l'Empire; il manifesta seulement le désir de s'entretenir plus au long de ce projet avec le Landgrave pendant les États de la Ligue qui allaient s'ouvrir à Anhalt. Avant de rien tenter, il tenait à se mettre à couvert des représailles d'Albert de Brandebourg, archevêque de Magdebourg et d'Halberstadt, car « il ne pouvait laisser un tel ennemi derrière son dos. » Quant au duc Guillaume de Juliers-Clèves son beau-frère, il promettait de l'inviter à venir le voir à Paderborn avant les fêtes de Noël ².

Vers la fin de novembre, Philippe lui fit de nouvelles propositions : il prendrait parti pour le duc de Clèves, contre l'Empereur; il viendrait en aide à l'Électeur si, dans la question de Magdebourg, les Alliés refusaient de l'assister. Le cas échéant, il promettait même de soutenir les prétentions de Jean-Frédéric à la couronne impériale. Il lui écrivait de sa propre main : « S'il survenait

février 1539) il hérita du duché de Clèves, et devint ainsi l'un des plus puissants princes de l'Empire. (Pour plus de détails voy. NETTESHEIM, *Geschichte der Stadt und des Amtes Geldern*, t. I, p. 220-240.) — BOUTERWEK, *Anna von Cleve*, p. 362-366. Mais l'Empereur n'était nullement disposé à renoncer « à ce qui lui appartenait. » A un délégué du duc de Clèves, qui invoquait, pour soutenir les prétentions de son maître, une parole de l'Empereur Sigismond, Charles répondit : « D'autres témoignages contredisent celui-ci : jamais le duc n'aurait dû avoir l'audace de s'établir dans la possession de la terre avant même que la justice n'ait informé. Je ne puis ni le permettre ni le tolérer. Il faut rappeler aux habitants de Clèves que je n'ai pas hésité à déclarer la guerre même au roi de France lorsque celui-ci essaya de détacher le Milanais de l'Empire. » Voy. RANKE, t. IV, p. 129.

¹ Ratifié en janv. 1540. BOUTERWEK, p. 369.

² LENZ, *Briefwechsel*, t. I, p. 407-408. Malheureusement nous ne possédons ni la lettre de Philippe ni la réponse de l'Électeur.

un cas de mort, ou que d'importants changements vissent à s'opérer dans le monde, si la question religieuse suscitait quelque guerre et que, devenus les maîtres, nous songions à élire un nouvel Empereur, l'Électeur me trouverait tout disposé à prendre ses intérêts avec tout le zèle dont je suis capable ¹. »

Or le Landgrave ne faisait toutes ces avances que pour obtenir de l'Électeur la promesse qu'il le laisserait libre de commettre un crime contre lequel les anciennes lois de l'Empire avaient décrété la peine capitale.

II

Dès 1526, aussitôt après avoir introduit les nouvelles doctrines dans ses états, Philippe avait témoigné le désir de prendre une seconde épouse. Luther, auquel il s'était adressé pour savoir « s'il est permis à un chrétien d'avoir plus d'une femme à la fois, » lui avait répondu « que très certainement les patriarches avaient eu un grand nombre de femmes, mais que cela ne leur avait été permis qu'à cause de la nécessité, car, une fois de justes motifs retranchés, on ne voyait point dans l'Écriture qu'ils en aient eu plus d'une. Isaac, Jacob, Joseph, Moïse n'avaient eu qu'une épouse. » « En sorte que je ne sais quel conseil donner à Votre Grâce, et serais plutôt disposé à la détourner d'un dessein semblable, surtout s'il s'agit d'un chrétien, à moins qu'il n'y eût nécessité urgente, comme par exemple si l'épouse avait la lèpre, ou si elle était incapable de remplir les devoirs de son état. Quant à ceux qui ne sont pas chrétiens, je n'ai pas ici à m'occuper d'eux ². »

Depuis cette époque, Philippe avait vécu dans l'adultère ; il avouait lui-même n'avoir pas gardé trois semaines la fidélité qu'il devait à sa femme ³. Ses excès avaient fini par lui attirer une maladie honteuse ⁴, pendant laquelle il forma le projet non seulement de contracter un second mariage, mais encore de permettre à ses sujets, toutes les fois qu'ils le jugeraient à propos, de suivre son exemple.

Depuis longtemps déjà il nourrissait une passion criminelle pour Marguerite de la Sale, demoiselle d'honneur de sa sœur Élisabeth ; il voulut en faire sa « seconde épouse. » La mère de Marguerite

¹ Voy. LENZ, *Briefwechsel*, t. I, p. 356.

² Lettre de Luther, 28 nov. 1526, voy. HAPPE, p. 265. Voy. DE WETTE-SEIDEMANN, t. VI, p. 79-80. Voy. dans notre second vol. p. 397-398, l'opinion de Luther sur la bigamie.

³ Voy. plus haut, p. 63-64.

⁴ Voy. plus haut, p. 421.

fini par donner son consentement à cet étrange hymen, à la condition, toutefois, que son frère, Ernest de Miltiz, Christine, l'épouse légitime du Landgrave, Luther, Mélanchthon, Bucer, l'Électeur de Saxe et le duc Maurice assisteraient au mariage. Cependant elle consentait à ce que ces deux princes se fissent représenter par leurs conseillers intimes. Le Landgrave accepta ces conditions. Par l'entremise de Géréon Sailer, médecin d'Augsbourg, il obtint, en novembre 1539, l'assentiment de Bucer, qui se fit fort de décider Luther, Mélanchthon et l'Électeur Saxe à donner l'approbation désirée.

« Bucer est d'avis, » écrivait Philippe le 1^{er} décembre 1539 à la mère de Marguerite, « que vu les temps difficiles où nous vivons, et à cause de quelques chrétiens faibles qu'il faut ménager, il serait préférable de tenir ce mariage secret quelque temps encore, jusqu'à ce que les prédicants puissent adroitement le faire accepter du peuple. Mais en même temps, il se tient pour très assuré que Mélanchthon, Luther et nos autres théologiens pourront, en s'appuyant sur des textes de l'Écriture, me permettre de me marier, bien qu'en secret pour le moment. Je ne leur ai pas encore dit de qui il s'agissait ¹. »

En se rendant à Wittemberg, Bucer, écrivant au Landgrave, insiste pour que le secret le plus absolu soit gardé, afin que tout puisse s'arranger plus aisément, « pour la gloire de Dieu, et qu'aucun scandale inutile ne soit donné aux chrétiens. Le Seigneur Jésus donnera sa grâce. Amen ². »

Le Landgrave l'avait chargé de remettre aux théologiens de Wittemberg une « consultation » où étaient exposées toutes les raisons qui lui faisaient désirer de contracter une seconde union. Philippe y déclarait que depuis des années il vivait dans l'adultère et l'impudicité et que, s'il avait à s'exposer à la guerre pour la cause évangélique, il ne le pourrait faire qu'avec une conscience chargée de péchés, de sorte que, s'il y était tué, il irait certainement tout droit au diable. Il ajoutait : « On doit avoir égard au précepte de saint Paul qui a dit qu'il valait mieux prendre une femme que de tomber dans la fornication. Aussi, pour éviter toute impureté, je me détermine à user du remède et du moyen dont je ne doute aucunement que Dieu me permette de me servir. Je ne veux pas demeurer plus longtemps dans les lacets du démon, et je ne puis ni ne veux m'en tirer que par cette voie. C'est pourquoi je demande à Luther, à Mélanchthon et à Bucer de décider si je puis m'en servir licitement, afin que je

¹ Voy. LENZ, *Briefwechsel*, t. I, p. 351.

² Voy. LENZ, t. I, p. 419.

puisse vivre et mourir plus gaiement pour la cause de l'Évangile et en entreprendre plus volontiers la défense. Ce que je demande n'est point contraire à la loi de Dieu, puisque ni Dieu dans l'Ancien Testament, ni Jésus-Christ dans le Nouveau, les prophètes ni les apôtres n'ont jamais défendu à un homme d'avoir deux femmes à la fois, et qu'aucun roi ni prince n'a été puni par aucun prophète ou apôtre pour ce fait, ou compté parmi ceux qui n'ont plus droit à l'héritage céleste. Dans la longue énumération que fait Paul de ceux qui n'obtiendront point le royaume de Dieu, il ne fait aucune mention des bigames. Il se contente de dire qu'un évêque et un ministre ne doivent avoir qu'une femme. Or, il n'était pas nécessaire de leur donner un tel précepte s'il eût été défendu indistinctement à tout chrétien d'en avoir plusieurs! »

Pour se rendre les théologiens de Wittemberg plus favorables, Philippe ajoutait : « Je sais que Luther et Mélanchthon ont conseillé au roi d'Angleterre de ne point rompre son premier mariage, mais d'épouser une seconde femme, comme on le voit dans leur consultation motivée ¹. »

Le Landgrave avait eu de Christine trois fils et quatre filles; cependant il se déclarait incapable de renoncer à sa vie de désordre s'il ne prenait une seconde épouse. Aussi pria-t-il Luther et Mélanchthon de certifier, sinon dans une lettre particulière, du moins publiquement, qu'il n'agissait pas contrairement à la loi de Dieu en contractant en secret une seconde union, et qu'ils tenaient cette union pour légitime; il leur demandait de plus de faire accepter de tous la résolution qu'il avait prise.

Il terminait par des menaces : Si Luther et Mélanchthon refusaient de lui venir en aide en cette affaire, il les avertissait qu'il saurait bien sans eux gagner sa cause auprès de l'Empereur, dût la chose lui coûter gros : « Je me flatte d'obtenir tout ce que je voudrai en donnant un bon pot-de-vin à quelques-uns des ministres de l'Empereur. Mais quoique pour rien au monde je ne voulusse me retirer de l'Église en me laissant entraîner dans quelque démarche contraire à ses intérêts, je crains pourtant que les ministres impé-

¹ Mélanchthon avait fait connaître sa manière de voir sur ce point dans son Mémoire intitulé *De bigamia regis Anglie* (27 août 1531) : « Si vult rex successioni prospicere, quanto satius est, id facere sine infamia prioris conjugii. Ac potest id fieri sine ullo periculo conscientiae cujuscunque aut famae per polygamiam. Etsi enim non velim concedere polygamiam vulgo, dixi enim supra nos non ferre leges, tamen in hoc casu propter magnam utilitatem regni, fortassis etiam propter conscientiam regis ita pronuncio : tutissimum esse regi, si ducat secundam uxorem, priore non abjecta, quia certum est, polygamiam non esse prohibitam jure divino. » *Corp. Reform.*, t. II, p. 526.

riaux ne saisissent cette circonstance pour m'engager à quelque chose qui ne serait pas utile à cette cause et à ce parti¹. »

L'assentiment des théologiens de Saxe lui était indispensable, à cause de la mère de Marguerite qui refusait absolument de lui donner sa fille sans leur approbation. Mais, de plus, le Landgrave, très-évidemment, voulait rendre les chefs de la nouvelle Église complices d'un acte que les lois de l'Empire punissaient avec la dernière rigueur. Il ne pouvait pas non plus se passer du consentement de l'Électeur, car dans le cas où Charles-Quint se tournerait contre lui, l'appui diplomatique et les forces militaires de Jean Frédéric lui étaient absolument nécessaires. Voilà pourquoi Philippe faisait briller aux yeux de l'Électeur les plus flatteuses perspectives et lui parlait du duché de Clèves, de l'archevêché de Magdebourg, et même de sa future élévation à l'Empire².

La « consultation » de Philippe plongea Luther et Mélanchthon dans les plus graves perplexités et leur coûta bien des luttes de conscience. Dans la lettre qu'ils lui adressent tous deux, (10 décembre 1539) ils commencent par lui exprimer la joie qu'ils éprouvent de sa convalescence : « Car notre église pauvre, misérable, petite et abandonnée, a besoin de régents vertueux qui la protègent. » Quant à la question que leur posait le prince, ils le priaient de se souvenir de la différence qu'il y a entre établir une loi universelle et user de dispense en un cas particulier, pour de pressantes raisons et avec la permission de Dieu. » « Votre Grâce sait assez que, si l'on faisait imprimer quelque chose sur cette matière, on le prendrait pour un précepte, d'où il arriverait une infinité de troubles et de scandales. Nous prions Votre Grâce de considérer les dangers où serait exposé un homme, convaincu d'avoir introduit en Allemagne une loi qui diviserait les familles et les engagerait en des procès éternels. Puisque ce sont deux choses toutes différentes d'introduire une loi nouvelle et d'user de dispense à l'égard de la même loi, nous supplions Votre Grâce de faire réflexion sur ce qui suit : En premier lieu, il faut prendre garde avant toutes choses que la pluralité des femmes ne s'introduise en forme de loi que tout le monde puisse suivre quand il voudra. Il faut, en second lieu, que Votre Grâce ait égard à l'effroyable scandale qui ne manquera pas d'arriver, si elle donne occasion aux ennemis de l'Évangile de s'écrier que nous ressemblons aux Anabaptistes qui font un jeu du mariage, et aux turcs qui prennent autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir. » « Nous conjurons Votre Grâce d'éviter en toute

¹ *Corp. Reform.*, t. III, p. 851-856.

² Voyez plus haut, p. 431.

manière la fornication et l'adultère. Et pour ce que dit Votre Grâce, qu'il ne lui est pas possible de s'abstenir de la vie impudique qu'elle mène tant qu'elle n'aura qu'une femme, nous souhaiterions qu'elle fût en meilleur état devant Dieu, et qu'elle vécût en sûreté de conscience. Mais enfin, si Votre Grâce est entièrement résolu d'épouser une seconde femme, nous jugeons qu'elle doit le faire secrètement, c'est-à-dire qu'il n'y ait que la personne qu'elle épousera et peu d'autres personnes fidèles qui le sachent, en les obligeant au secret sous le sceau de la confession. L'on ne doit pas se soucier beaucoup de ce qui s'en dira, pourvu que la conscience soit bonne. C'est ainsi que nous l'approuvons, car l'Évangile n'a ni révoqué ni défendu ce qui avait été permis dans la loi de Moïse à l'égard du mariage. Votre Grâce a donc dans cet écrit non seulement l'approbation de nous tous en cas de nécessité sur ce qu'elle désire, mais encore notre mémoire et souvenir. »

En concluant, Luther et Mélanchthon insistent encore très vivement auprès du Landgrave pour qu'il ne mette pas Charles-Quint au courant de cette affaire, « car il est à souhaiter qu'aucun prince chrétien n'ait de relations avec l'Empereur. » « Nous savons que l'Empereur est trompeur et perfide et qu'il ne travaille qu'à diviser l'Empire ¹. »

Nulle part, dans cette dispense, il n'est question de la totale nullité et impossibilité d'un second mariage pendant toute la durée du premier.

L'Électeur répondit à Bucer, qui lui avait demandé de donner son approbation au double mariage, que le Landgrave, dans sa haute intelligence, devait mûrement réfléchir aux embarras et difficultés qui pourraient résulter d'un tel acte; qu'il lui conseillait d'invoquer le Seigneur, afin d'être en état de résister à la tentation, et le suppliait de se contenter de la pieuse princesse son épouse; qu'en tout cas il ne devait rien précipiter; que si néanmoins le second mariage ne pouvait être évité, il se rangerait à l'avis des théologiens, et prêterait au Landgrave un fidèle appui ².

Sans attendre la réponse de Wittemberg, Philippe, le 11 décembre, avait décidé sa femme Christine à consentir à tout ce qu'il voulait. Par d'indignes moyens, il avait obtenu d'elle la promesse « de ne jamais se plaindre, de ne point l'accuser, soit devant l'Empereur, soit devant le roi, les princes ou les États, ni en public ni en secret, et

¹ HEPPE, p. 266-270. — DE WETTE, t. VI, p. 239-244, *Corp. Reform.*, t. III, p. 856-863. Dans les lettres intimes où Mélanchthon pouvait dire sa vraie pensée, il parlait tout autrement de l'Empereur.

² Relation de Bucer sur sa négociation avec l'Électeur à Weimar, les 14 et 15 déc. 1539. Voy. LENZ, *Briefwechsel*, t. I, p. 356-358.

de ne jamais créer de difficultés ou rendre la vie pénible à la personne qu'il choisirait ¹. » De son côté, il lui jura sur sa foi et son honneur de prince de la tenir toujours pour sa « première et supérieure épouse, » et de s'acquitter envers elle plus encore que par le passé de son devoir conjugal. De plus il lui promit que ses enfants « seraient considérés comme ses seuls héritiers légitimes ². »

Philippe envoya à la mère de Marguerite les réponses et dispenses de ses théologiens, assurant qu'il obtiendrait facilement de l'Électeur qu'il se fit représenter au mariage par l'un de ses conseillers intimes; il se faisait fort aussi de décider Bucer et Mélanchthon à y assister; ses propres théologiens et conseillers y seraient également présents, à l'exception de l'oncle de Marguerite, Ernest de Miltiz : « Car pour celui-là c'est un papiste, et comme tel il n'est pas assez versé dans la Sainte Écriture pour accepter devant Dieu la légitimité d'un double mariage ³. »

Sailer, médecin d'Augsbourg, écrivait au Landgrave, le 11 février 1540 : « Luther, Bugenhagen et Mélanchthon viennent de faire paraître un petit livre sur le mariage; ils s'y expriment avec beaucoup plus de liberté qu'autrefois. Ils remettent entièrement le jugement des causes matrimoniales aux autorités civiles, de sorte que celles-ci, en pareille matière, auront désormais tout droit d'agir, de prononcer, de dispenser, d'ordonner comme dans les autres affaires civiles, pour la plus grande liberté des consciences. Bugenhagen ne fait point difficulté d'avouer que les chrétiens de Corinthe avaient plusieurs femmes ⁴. »

Le 13 février 1540, la princesse Christine mit au monde une

¹ « Sur son lit de mort, la Landgrave Christine fit en pleurant, à son fils Guillaume, l'aveu secret de la manière dont on lui avait extorqué le singulier consentement donné par elle au second mariage de son époux. En lui faisant boire un certain breuvage, on lui avait ôté le sentiment; puis on avait refusé de lui remettre la copie du consentement qu'elle avait donné presque à son insu. Guillaume fut pénétré de l'indignation la plus vive lorsque ses intimes amis de Saxe, et particulièrement Gaspard Peucer, beau-fils de Mélanchthon, lui racontèrent ce qu'ils savaient sur cette affaire. » (ROMMEL, *Geschichte von Hessen*, t. V, p. 20-21.) Au sujet d'une conversation qu'elle avait eue avec le Landgrave Guillaume, la princesse palatine Elisabeth écrivait à sa mère, la princesse Anne de Saxe : « Il se mit à me parler du Docteur Luther, l'appelant scélérat, et disant que c'était lui qui avait persuadé à son père qu'il pouvait prendre deux femmes, et parla fort mal du Docteur Luther. Alors je lui dis que jamais Luther n'avait pu faire ce dont il l'accusait. A quoi le Landgrave répondit qu'il avait en main sa propre lettre autographe. Je dis à cela qu'on avait pu apposer la signature de Luther à une lettre dont lui-même avait ignoré le contenu. » Le Landgrave voulut alors lui montrer la lettre, mais Elisabeth refusa de la lire et même de l'entendre lire. » C. v. WEBER, *Anna, Churfürstin von Sachsen*. (Leipsik, 1865), p. 401-402.

² Le 11 déc. 1539. Voy. LENZ, t. I, p. 358-359.

³ LENZ, t. I, p. 330-332.

⁴ Voy. LENZ, t. I, p. 456.

filles ¹. Déjà la date du second mariage était arrêtée entre le Landgrave et la mère de Marguerite.

Mais tout à coup il se trouva que Marguerite, elle aussi, n'était pas « suffisamment versée dans la Sainte Écriture » pour ne point éprouver de scrupules de conscience. Elle éleva quelques objections. Pour la tranquilliser, Jean Lenning, l'un des théologiens de la cour, composa un traité dédié « à la très noble et vertueuse vierge Marguerite, sa fille bien-aimée dans le Christ, » où il engage la princesse à étudier dans la Sainte Écriture l'histoire d'Esther et d'Abigaïl ². Philippe lui envoya les dispenses de Luther et de Mélanchthon, ainsi que la réponse de l'Électeur de Saxe, et chargea à l'un de ses courtisans d'aller l'avertir de sa part que, si elle ne céda à son désir, il viendrait en personne lui mettre sous les yeux ses engagements et ses lettres d'amour, et qu'à l'aide de ces pièces il saurait si bien la compromettre que jamais personne ne prétendrait à sa main ³.

Le 4 mars 1540, le mariage fut célébré à Rothenbourg sur la Fulde. Bucer, Mélanchthon, Ebrard von der Thann y assistèrent, ces deux derniers en qualité de représentants de l'Électeur de Saxe; et plusieurs autres conseillers laïques étaient également présents. Le prédicateur de la cour, Dyonisius Mélander, qui avait lui-même trois femmes ⁴, officia « selon le devoir de sa charge et la grâce qui lui avait été donnée d'en haut. » Dans son allocution, il s'efforça, comme Lenning l'avait fait dans son traité, de tranquilliser la conscience toujours troublée de Marguerite, et l'Écriture en main, « aussi bien qu'on le pouvait faire en si peu de temps, » de la convaincre qu'elle pouvait contracter ce mariage « en tout honneur et toute sécurité de conscience, dans la foi et la charité, sans avoir rien à redouter des jugements de Dieu. » Il ajouta que, jusqu'alors, la bigamie avait été défendue et tenue pour criminelle parmi les chrétiens, mais que cette erreur ne venait que du peu d'intelligence qu'on avait autrefois de l'Écriture; pour la même raison, on avait interdit le mariage aux prêtres, et l'usage de la viande à tous les fidèles en certains jours. Ces sévérités inutiles ne provenaient que de

¹ Voy. ROMMEL, t. I, p. 582, Tableau généalogique.

² ROMMEL, t. II, p. 417. Deux prédicants de Cassel se déclarèrent courageusement contre le second mariage du Landgrave. Rodolphe Walter, alors à Marbourg, écrivait à Bullinger : « Accersitus est a Landgravio theologus quidam, ut huic connubio subscriberet, quod cum recusavit vix ab eo Princeps teneri potuit ira et furore libidinoso commotus his verbis theologum increpans, etc. » FUESSLIN, *Epist. Helvet. Reform.*, p. 205. STROBEL, t. I, p. 410-411.

³ Voy. LENZ, t. I, p. 333-334.

⁴ « Quarum duæ primæ, » écrit Walter, « ab eo relicta nullo jure repudiatae sunt. » Voy. la lettre citée note 3.

l'ignorance de nos pères : « Il y a quelques années, la violation des jours d'abstinence scandalisait autant les consciences et semblait aussi abominable que les doubles unions peuvent le paraître aujourd'hui à plusieurs ¹. »

Philippe et son chapelain se proposaient d'autoriser la polygamie dans leur nouvelle église, « totalement affranchie du joug de la Papauté. »

Dans le contrat de mariage que le prédicant de Hersfeld, Balthasar Reid, avait rédigé, Philippe déclarait avoir été contraint à cette seconde union « pour des raisons urgentes de conscience et de santé, en sorte qu'il lui aurait été impossible de sauver sa vie et de vivre selon Dieu s'il n'avait pris une seconde épouse; » il disait avoir exposé l'état de sa conscience à plusieurs prédicants dévots, prudents et chrétiens, qui tous lui avaient conseillé le double mariage; la même cause et la même nécessité avaient décidé la princesse Christine, duchesse de Saxe, son épouse, à consentir de bonne grâce à ce qu'une compagne lui fût donné, « afin que l'âme et le corps de son très cher époux fussent à l'abri de tout péril, et pour la plus grande gloire de Dieu ² ! »

Le 5 avril, le Landgrave, « dans le calme et la joie d'une bonne conscience, » écrivit à Luther pour le remercier de la dispense qu'il lui avait envoyée : « Je vois bien que Votre Grâce est très satisfaite de la permission reçue, » lui répondit Luther le 10 avril, « mais nous serions très heureux qu'elle fût tenue secrète, car sans cela les rustres grossiers pourraient avoir envie de suivre l'exemple de Votre Grâce, et peut-être apporteraient-ils des raisons tout aussi bonnes, sinon meilleures, ce qui nous mettrait bien de l'embarras sur les bras. » « J'ai reçu le présent de Votre Grâce, le foudre de vin du Rhin, » mande-t-il à Philippe le 24 mai, « et je lui en rends mes humbles remerciements ³. »

Mais en écrivant à l'Electeur, Luther lui exprime son mécontentement de toute cette affaire. Il n'a, dit-il, donné la dispense qu'à cause des tourments de conscience allégués par Philippe, et parce que le Landgrave lui avait assuré ne pouvoir éviter le vice impur s'il ne lui était permis de prendre une seconde femme. « Si j'avais su que, depuis longtemps, le Landgrave satisfaisait à ses honteux désirs avec d'autres femmes, bien certainement aucun ange n'aurait pu

¹ Voy. HEPPE, p. 272-274. « Les nombreux enfants que Philippe eut de Marguerite eurent une destinée vraiment tragique. Les haines violentes entre frères, les rixes sanglantes, la folie étaient choses communes parmi eux. » HASSENCAMP, t. I, p. 506.

² « Ut tanquam dilectissimi mariti animæ et corpori serviret et honor Dei promoveretur! » ROMMEL, t. II, p. 411-412. Voy. HASSENCAMP, t. I, p. 476.

³ Voy. ces lettres dans LENZ t. I, p. 361-363.

me persuader de donner une pareille dispense. Encore moins aurais-je permis la célébration publique d'une semblable union; ajoutez à cela qu'on m'avait complètement caché qu'il s'agissait d'une princesse, et même d'une jeune landgrave; vraiment cela n'est pas tolérable, et l'Empire aura de la peine à le supporter.» « J'avais compris et j'espérais que, si le Landgrave était obligé par l'infirmité de sa chair d'user d'un tel remède, à sa honte et à son péché, il entretiendrait une honnête jeune fille, liée à lui par un mariage secret, dans une maison ignorée. Bien qu'aux yeux du monde cela encore eût été un scandale, on lui aurait néanmoins permis, pour cause de grande nécessité, d'aller et de venir dans cette maison, comme cela a été pratiqué maintes fois par de grands et puissants seigneurs ¹. »

La sœur de Philippe, la duchesse Élisabeth de Rochlitz, fut tout d'abord indignée de la conduite de son frère. « Elle se mit à pleurer, » rapporte le messenger que le Landgrave avait chargé de lui communiquer en grand secret la nouvelle, « puis elle jeta par terre tous les objets à sa portée en poussant de grands cris. » Depuis plusieurs années, Elisabeth était protestante zélée, mais elle méprisait, disait-elle, « les Luther et les Bucer » et prétendit qu'au fond ce n'étaient que des misérables, et que le Landgrave s'était conduit odieusement. Dans son chagrin, elle alla jusqu'à menacer de se tuer. Mais lorsque Philippe l'eut avertie que, si elle ne se calmait, il ferait des révélations fâcheuses sur sa propre conduite depuis son veuvage, la duchesse se tut ². Le Landgrave fut très surpris de l'éclat de sa colère: « Ma sœur elle-même, » écrivait-il à Bucer, « m'avait souvent conseillé, d'avoir une concubine plutôt que de fréquenter tant de filles perdues. Si donc elle peut admettre et tolérer un péché si contraire à la loi de Dieu, pourquoi fait-elle tant de tapage au sujet d'une dispense qui m'a été donnée par Dieu même ³? » Bucer, pour consoler le Landgrave, lui envoyait de pieuses paroles: « J'avais prévu toutes ces attaques, » lui écrivait-il; « mais le Seigneur nous prêtera son secours, pourvu que nous fassions et souffrions tout pour son royaume ⁴. »

Cependant on tremblait que Mélander ne gardât pas le secret. Au moment de la célébration du mariage, il avait avoué avec les autres prédicants « qu'il ne s'agissait là que d'une dispense donnée dans un cas d'extrême nécessité et de grand tourment de conscience,

¹ SEIDEMANN, *Lauterbach's Tagebuch*, Append. 195-198, note. Voy. dans KOLDE, p. 348 la note sur la date de la lettre.

² LENZ, t. I, p. 331-335. Sur la vie scandaleuse de la duchesse, voy. *Zimmerische Chronik*, t. I, p. 437-439.

³ 19 mars 1540. LENZ, t. I, p. 160.

⁴ 18 mars 1540, voy. LENZ, t. I, p. 159.

et qu'il fallait tenir la chose fort secrète ; » mais depuis lors il ne s'était pas fait scrupule de dire en pleine chaire que Dieu ne défendait point la bigamie. Aussi Bucer suppliait-il le Landgrave de lui imposer silence : « Très peu de chrétiens, » lui écrivait-il, « approuveront la dispense. D'ailleurs toutes les femmes doivent mortellement souffrir en entendant prêcher une pareille doctrine. La sœur de Votre Grâce est exceptionnellement impressionnable, il est vrai, mais il ne faut point douter que les meilleures et les plus pieuses de son sexe ne reçoivent au cœur comme un coup de poignard en entendant parler de la dispense, car elles doivent en redouter les conséquences pour elles-mêmes, surtout dans les classes élevées. »

Cependant la nouvelle s'était rapidement répandue parmi le peuple et y causait une vive émotion, aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Le prédicant Corvinus craignait que beaucoup n'abandonnassent « l'Évangile ¹. » « Le bourgmestre de Lahr, » écrivait-il à Philippe, « a dit publiquement devant les paysans que le Landgrave avait pris une seconde femme, et pour prouver son dire, il a raconté que Votre Grâce venait d'envoyer un foudre de vin à Luther pour le récompenser d'en avoir accordé la permission à Votre Grâce ². » On allait jusqu'à répandre le bruit que Philippe avait fait enfermer Christine, et vivait dans un commerce criminel avec la sœur de Marguerite. Le duc Maurice de Saxe se vit un jour obligé de défendre le Landgrave contre ces calomnies ³.

III

Bien que tombés, depuis la révolution religieuse, dans une effroyable dépravation morale, les Hessois ressentirent de l'horreur pour le crime que venait de commettre le Landgrave ⁴. Un règlement disciplinaire ecclésiastique, publié en 1539, attribue le déplorable état moral de la population à Satan « qui s'efforçait d'enlever des âmes au Christ, non seulement par les séditions et les sectes, mais encore par les tentations de la chair ⁵. » « Chez nous, les gens sont devenus si grossiers, » lit-on dans la *Chronique hessoise* de Wigand Lauze, (1539) « qu'il semble en vérité que

¹ 19 avril 1540. LENZ, t. I, p. 166.

² LENZ, t. I, p. 336, note.

³ LENZ, t. I, p. 367.

⁴ « Mores omnium corruptissimi, » écrivait, en 1540, sur les mœurs de la Hesse, Rodolphe Walter à Bullinger. (Voy. la lettre citée p. 455, note 2.) Frantz Lambert mandait le 14 mars 1530 à Bucer : « Horreo mores populi hujus. » Voy. HERMINJARD, t. II, p. 242.

⁵ RICHTER, *Kirchenordnungen*, t. I, p. 290.

Dieu ne nous ait donné sa précieuse parole et ne nous ait affranchis des abominations et de l'idolâtrie du papisme que pour nous donner toute liberté de faire ce qui plaît à la nature.» « Partout les vices abondent, la loi de Dieu est mise en oubli, les mœurs sont exécrables. Les choses en sont venues à ce point que beaucoup de vices hideux ne sont plus regardés par beaucoup de gens que comme des peccadilles. » « Les bonnes et chrétiennes ordonnances ne nous manquent point, mais elles sont transgressées par ceux-là mêmes qui les édictent ou sont chargés de les faire respecter. Le dieu Mammon est l'objet d'un tel culte parmi les prédicants et les fidèles qu'on pourrait difficilement trouver dans l'histoire une époque où sa puissance ait été aussi étendue. En somme, de nos jours, on ne voit parmi nous qu'extorsions, tromperies et fraudes, pour ne point parler des autres vices ¹. » Les théologiens et prédicants réunis aux deux synodes de Cassel et de Rothenbourg tiennent absolument le même langage dans le rapport qu'ils adressent au Landgrave : « Nous avons des lois excellentes, mais, par la faute des fonctionnaires publics et des autorités, elles sont continuellement transgressées. Les meilleurs d'entre les pasteurs et prédicants se plaignent que, parmi nous, il n'y ait plus de frein à la licence, plus d'honnêteté, plus de sentiment d'honneur. On va jusqu'à mépriser la religion elle-même. » « Que Dieu ait pitié de nous, nous n'avons tiré d'autre profit de l'Évangile que la liberté de la chair et la permission de mettre la main sur les biens du clergé; quant à la parole de Dieu, nous en avons fort peu de souci. On nous croirait revenus au temps de Sodome et de Gomorrhe; là, comme chez nous, les vices étaient en honneur, et la loi de Dieu était méprisée ². »

Les officiers publics, à leur tour, accusaient les prédicants de tout le mal. Le Landgrave, dans une instruction adressée aux superintendants, se plaint des rumeurs qui circulent sur leur compte. « Nous sommes informés par un grand nombre de baillis, de fonctionnaires, par des gens du peuple, des gentilshommes, des roturiers, en un mot par toutes sortes de personnes, qu'un assez grand nombre de prédicants et de pasteurs de notre principauté mènent une vie scandaleuse, boivent et mangent avec excès, jouent, pratiquent l'usure et se livrent à des vices plus honteux encore. On les voit s'enivrer dans les cabarets, se battre, se quereller; ils sont indécents et grossiers avec les femmes. Le devoir des superintendants est d'exercer envers eux une surveillance sévère, de s'abstenir eux-mêmes de pareils excès et de les interdire sévèrement aux pré-

¹ LAUZE, t. I, p. 379-384.

² Mémoire daté d'août 1544. NEUDECKER, *Urkunden*, p. 684-691.

dicants et aux desservants des églises, qu'il faut révoquer en cas de nécessité; là où les vices sont trop criants, il faut sévir, et cela d'une façon exemplaire. Beaucoup de pasteurs prêchent à peine une ou deux fois l'an dans les paroisses dont ils ont la charge ¹. » « Mon Dieu, dans quel désordre sommes-nous plongés! » écrivait Bucer au Landgrave le jour de Noël 1539. « On sait trop, malheureusement, que Votre Grâce ne prend pas assez à cœur les scandales et ne les réprime pas avec assez de fermeté. Le peuple se déprave, la licence prend le dessus. » « En vérité, très gracieux prince et maître, Dieu et l'autorité sont ici méprisés d'une façon si abominable et le démon y est si puissant, que nous n'avons rien de bon à espérer. ² » « Nulle part le mal n'est pire qu'à Marbourg, » écrit-il en 1540; « nos conseillers sont pour la plupart cabaretiers; aussi poussent-ils leurs clients à l'ivrognerie, et l'on voit tout le long des rues des gens étendus par terre comme des brutes. Les conseillers, grands buveurs eux-mêmes, désirent par-dessus tout verser beaucoup de vin, la cupidité les y pousse. A Ziegenhain, cette année, on a bu pour 1050 florins de vin; à Marbourg, en trois mois, pour trois mille florins. N'est-ce pas incroyable? S'il ne reste plus d'argent dans le pays, il ne faut pas s'en étonner. Pourquoi le Landgrave, à l'exemple des princes ses prédécesseurs, ne prend-il pas en main les affaires publiques? Pourquoi ne s'occupe-t-il que d'ordonner des divertissements magnifiques, des chasses ou d'autres plaisirs spendieux ³ ? » « Ne serait-ce pas déplorable que lui, qui a tant fait pour la défense de la religion, tant travaillé, tant dépensé pour la ruine du papisme, fût cause de la ruine morale de ses sujets ⁴ ? »

Le Landgrave n'oubliait point, du moins, « de travailler à la ruine du papisme. »

¹ Ordonnance du 1^{er} juin 1512. Voy. HASSENCAMP, t. II, p. 623-614. Voy. plusieurs ordonnances datées de la même époque, adressées tantôt aux pasteurs, tantôt aux officiers civils, dans le recueil des ordonnances hessoises, t. I, p. 125-126. En 1516, un synode général hessois signalait le scandale causé par un grand nombre de pasteurs adonnés à l'ivrognerie et à d'autres vices. Le synode demandait que les uns fussent révoqués et les autres enfermés dans les cachots qu'on allait construire à Spiesscappel, Darmstapt et Grunau. HASSENCAMP, t. II, p. 638. Les nobles, » dit Lauze avec douleur, « installent dans les cures beaucoup de pasteurs ignorants et indignes. Plusieurs exercent des métiers et n'ont jamais étudié; comme ils n'ont aucune intelligence de l'écriture, ils ne savent pas discerner le bien du mal et leur conduite est de tous points répréhensible. »

² LENZ, t. I, p. 121-122.

³ Les chasses du Landgrave « étaient partout l'effroi des gens de la campagne. » Philippe considérait les dégâts causés par ses gibiers dans les champs comme une juste compensation des droits de pâture dont jouissaient les paysans dans les bois du communal! LANDAU, *Geschichte der Jagd in Hessen*, p. 7.

⁴ Daté de Giessen, 19 avril 1540. Voy. HASSENCAMP, t. II, p. 617-621. Dans l'ouvrage de Lenz, t. I, p. 165-168, on trouvera des fragments de cette lettre non pas exactement reproduit, mais à dessein adoucis.

CHAPITRE XIII

PHILIPPE SE PRÉPARE A ATTAQUER L'EMPEREUR. — PARTISANS DES
PROTESTANTS A LA COUR IMPÉRIALE. — CONFÉRENCES RELIGIEUSES
D'HAGUENAU ET DE WORMS. NÉGOCIATIONS RELATIVES AU DOUBLE
MARIAGE DE PHILIPPE DE HESSE (1540).

I

Tout en préparant son second mariage, Philippe, avec une ardeur non pareille, poussait les Alliés à prendre les armes contre l'Empereur

Le 1^{er} et le 3 janvier 1540, il émut vivement le duc Ulrich en l'entretenant des prétendus préparatifs de guerre de Charles-Quint. Il était impossible, selon lui, d'attendre tranquillement que l'Empereur prit l'initiative; il fallait prévenir ses desseins, surtout à cause de l'affaire du duché de Gueldre, car si l'Empereur venait à s'en emparer il n'était pas douteux qu'il ne conquît aussi Munster, Osna-bruck et n'occupât tout le pays jusqu'à Paderborn; dès lors, il exercerait une influence prépondérante sur l'élection des évêques de Cologne et de Trèves et aurait toute liberté de prendre à son service les nombreux et excellents soldats qu'on recrutait d'ordinaire en ces contrées. Donc, il fallait sans tarder venir au secours du duc de Clèves, et peut-être le roi de Danemark aiderait-il à l'entreprise. Par l'entremise d'une « personne de confiance, » il avait averti Henri VIII de se mêler de l'Empereur¹. Dès novembre 1539, après que les États de la Ligue eurent délibéré à ce sujet, deux ambassadeurs furent envoyés au roi d'Angleterre pour discuter avec lui les conditions d'une alliance².

Le 20 janvier 1540, Philippe offrit à l'Électeur de commencer immédiatement la guerre. Jean Frédéric, Henri de Saxe, Ulrich de

¹ STERN, *Heinrich VIII und der Smalkaldische Bund*, p. 492-493.

² STERN, p. 497.

Wurtemberg et lui uniraient leurs intérêts et s'engageraient à fournir chacun quatre mille lansquenets et cinq cents cavaliers, ou davantage. Le duc de Juliers amènerait huit mille lansquenets et autant de cavaliers qu'il en pourrait rassembler. Avec cette armée, on serait assez fort pour tout tenter. L'Empereur accepterait sans nul doute la bataille et serait vaincu, lui et ses Espagnols. « Si nous sommes victorieux, les Pays-Bas deviendront d'une conquête facile, l'Angleterre et le Danemark nous aideront à les conserver, et nous pourrons tenir le roi de France en respect. »

Ces hauts faits « allaient accroître la gloire et la prospérité des membres évangéliques du Saint-Empire, et consolider la liberté germanique ¹. »

Pour la prétendue protection de cette liberté, les princes s'étaient, à plusieurs reprises, tournés vers François I^{er}. Le 19 avril 1539, le jour même où la trêve se signait à Francfort, l'Électeur de Saxe et le Landgrave lui avaient adressé de nouvelles propositions. Se donnant pour les seuls amis de la paix en Allemagne, ils prétendaient, pour cette sainte cause, avoir été victimes de beaucoup d'injustices et avoir reçu maintes offenses; à les entendre leurs ennemis étaient animés contre eux d'une telle haine qu'ils repoussaient tout conseil modéré, refusaient toute discussion sur les points controversés, et s'armaient pour le massacre des bourgeois, parents et amis, et pour le pillage des églises ². Dans ce but ils formaient des ligues et recrutaient partout des soldats. Le roi de France devait prendre la défense de l'innocence et combattre pour l'indépendance des états européens ³. Au mois de juillet 1539, les Strasbourgeois firent savoir au Landgrave qu'ils avaient de sûres nouvelles de la grande affection que François portait à ses chers alliés d'Allemagne. Ce n'était que par affection pour eux qu'il avait mis obstacle jusqu'à ce jour à la convocation du Concile ⁴.

Mais depuis lors les rapports politiques entre la France et l'Empereur semblaient avoir changé. Charles, en allant soumettre les Gantois, avait traversé la France sur l'invitation de François I^{er} et y avait été reçu partout avec de grands honneurs; des réjouissances de tous genres avaient fêté son passage ⁵, car le peuple

¹ Voy. LENZ, t. I, p. 411.

² « *Tantum se parant ad faciendam civium et cognatorum cædem, ad efficiendam vastitatem ecclesiarum. Hanc ad rem fœdera fecerunt, et habent obligatos exercitus.* »

³ *Corp. Reform.*, t. III, p. 695-697. Il faut plaindre Mélanchthon d'avoir été obligé de rédiger un semblable écrit.

⁴ Lettre des Treize de Strasbourg, 4 juillet 1539, voy. NEUDECKER, *Actenstücke* p. 167-168.

⁵ Du Bellay rapporte dans ses Mémoires, au sujet du séjour de l'Empereur

peuple français honorait en lui le protecteur suprême de l'Église. Les Protestants avaient donc de justes motifs de craindre que l'Empereur et le roi ne se fussent rapprochés que pour les perdre.

Le 9 février 1540, l'Électeur de Saxe eut une entrevue avec le duc Guillaume de Juliers-Clèves qui venait de conclure, le 29 janvier, une ligue offensive et défensive avec l'Angleterre ¹. Le 14 février, à Cassel, en présence de l'Électeur, les contingents des princes et des villes qu'on espérait attirer dans la Ligue furent exactement fixés, et de tous les côtés on envoya des commissaires chargés d'enrôler des soldats ². En février 1540, des troupes suisses rejoignirent l'armée des Alliés ³.

Eck était plein d'ardeur et déployait un grand zèle. Selon lui, tous les princes allemands, catholiques et protestants, devaient s'unir et s'entendre au sujet de la religion, sans que l'Empereur ait aucunement à intervenir. Sailer, le délégué du Landgrave, écrivait le 16 janvier 1540 après s'être longuement entretenu à Munich avec le chancelier de Bavière : « Eck se montre très bien disposé ; je vois bien qu'à son avis, tant que l'Empereur sera en Allemagne, tout accommodement au sujet de la religion sera impossible, car l'Empereur propose des mesures tout à fait inacceptables ³. » « Si vous voulez vraiment rendre la paix à l'Allemagne, » disait Eck à Sailer, « il vous faut avoir égard aux cérémonies, non pas à cause des sages, mais à cause des fous ; il n'y a pas d'autre moyen de prévenir les maux qui nous menacent ⁴. » « Si parmi les Alliés on pouvait établir la conformité de culte et de cérémonies, » disait à ce propos le chargé de pouvoirs du Landgrave, « le vulgaire serait satisfait, et je tiens pour certain que les Bavaois, et beaucoup d'autres avec eux, viendraient bien plus volontiers se joindre à nous ⁵. »

Ainsi donc les « cérémonies » n'étaient que pour les gens grossiers, pour les fous, non pour les gens sages et les cultivés comme Sailer et Eck.

En mars 1540, le chancelier s'ouvrit encore plus franchement à

à Bayonne : « Il y fut reçu avec la plus grande magnificence et on lui rendit tous les honneurs imaginables. Les prisons furent ouvertes, et il fit grâce à tous les prisonniers qu'il lui plut de délivrer, agissant avec autant d'autorité que s'il eût été dans ses propres états. » DU BELLAY, *Mémoires*, t. IV, p. 408. De même à Paris, voy. t. IV, p. 411-412. Sur les fêtes et divertissements donnés en l'honneur de l'Empereur dans différentes villes de France, voy. les *Pièces justificatives*, t. VI, p. 339-414. Voy. aussi *Aufzeichnungen Carl's V*, p. 46-47.

¹ Voy. BOUTERWERK, *Anna von Clève*, p. 392-395.

² Pour plus de détails, voy. LENZ, t. I, p. 413-415.

³ *Edgenössische Abschiede*, t. IV, partie 1^{re} Abth. 1^{re}. 1178.

⁴ Voy. LENZ, t. I, p. 449.

⁵ Voy. LENZ, t. I, p. 350.

Sailer. Sans donner prise aux soupçons de ses nombreux envieux et ennemis, il ne pouvait personnellement se rapprocher du Landgrave, car laisser deviner sa vraie manière de voir eût été se rendre incapable de rien faire de bon à l'avenir, et de « travailler à la grandeur de Philippe, » comme il l'avait fait jusque-là et le voulait faire à l'avenir. Il importait que pour le moment personne ne le crût influencé par la Hesse et qu'il parût n'agir que par amour pour la vérité. « Ce raisonnement, » écrit Sailer, « a beaucoup de poids à mes yeux, et je le tiens pour juste, car je sais que tous ceux qui sont attachés à la prêtraille ne se fient point au docteur Eck, et se doutent bien qu'au fond il n'est pas bon papiste ; ils le soupçonnent d'être légèrement infecté de l'infamie luthérienne, ainsi qu'ils appellent notre religion. Et il est vrai aussi que la noblesse de Bavière est très attachée à la prêtraille, et peu bienveillante pour le docteur Eck. Tout le monde voudrait voir le jeu qu'il a en mains, et aimerait à être consulté à sa place dans toutes les questions importantes, intimes et secrètes. » « Les vrais secrets d'Etat, en Bavière, ne sont connus que des ducs Guillaume et Louis, et des conseillers Eck et Weissenfelder. Mais il arrive quelquefois que dans les choses qui concernent la religion et ceux qui la défendent, Eck n'ose se confier à Weissenfelder ni au duc Louis. Ce dernier est encore trop attaché aux grands chefs et à toute la clique des prêtres. » Eck disait confidentiellement au Landgrave : « Ne cherchez pas à réconcilier les partis ; jamais le clergé ne fera de concessions. Croyez-moi, la seule chose à faire c'est d'obtenir de l'Empereur une paix générale, comprenant les affaires religieuses ; de prendre des deux côtés des garanties touchant cette paix, et ensuite de décider le concile national et de fixer le lieu et le jour où il pourra se réunir. » Eck se promettait de s'entendre avec Bucser à ce sujet¹.

Ce dernier fondait de grandes espérances sur les ducs de Bavière : « L'élévation de la Maison d'Autriche leur pèse, » écrivait-il à Philippe de Hesse ; « ils sont avertis des bruits qui circulent à la cour de l'Empereur, où leurs relations avec les Alliés ne sont plus, depuis longtemps, un mystère pour personne. » « Il paraît évident, » ajoutait-il, « que Dieu a choisi la Bavière pour son instrument, et veut par elle empêcher que la tyrannie de certaines gens ne prenne la haute main dans l'Empire². »

« Nous connaissons mieux que vous les Bavaois, » lui répondait Philippe ; « ce sont des gens rusés et indécis. Nous avons eu beau-

¹ Relation du 9 mars 1540, voy. LENZ, t. I, p. 457-459.

² Voy. LENZ, t. I, p. 125.

coup de rapport avec eux, et quand nous pensions les tenir pour de bon, ils nous glissaient entre les mains ¹. »

Les négociations avec la Bavière demeurèrent stériles, et l'ensemble de la situation politique semblait peu favorable à la guerre offensive que Philippe souhaitait avec tant d'ardeur.

Henri de Saxe et Ulrich de Wurtemberg paraissaient vouloir rester en dehors de la Ligue ². Les villes de l'Oberland et celles de Saxe déclarèrent ne vouloir se mêler en rien de l'affaire de Juliers et de Gueldre ³. Le comte palatin Frédéric, qui s'était rapproché des Alliés en décembre 1539 ⁴ et qui avait promis de se trouver aux États d'Eisenach, retira sa parole ⁵. L'archevêque de Trèves, Jean de Mezzenhausen, « recula » de même au dernier moment. En novembre 1539, ce prélat avait conseillé au Landgrave de réunir en une même assemblée les princes catholiques et les princes protestants, et de les presser de trancher entre eux les points de doctrine controversés « en se passant de Pape et d'Empereur ⁶. » Mais lorsque Philippe voulut obtenir de lui qu'il convoquât dans ce but, soit à Coblenz, soit à Limbourg, les princes du Rhin et de la Franconie, l'archevêque hésita, disant que cette démarche regardait l'Électeur palatin, et celui-ci, à son tour, désigna l'archichancelier de l'Empire comme seul autorisé à une si grave mesure.

Mais Albert de Mayence qui, pendant quelque temps, avait donné de grandes espérances à la Ligue, n'était plus disposé à rien faire pour elle ⁷. « Vous verrez, » écrivait Philippe de Hesse au conseil de Strasbourg le 3 janvier 1540, « que l'arrivée de l'Empereur rendra tous nos gens poltrons, et qu'ils changeront de sentiment selon le temps et les événements ⁸. »

Avec Henri VIII, Philippe ne réussit pas davantage ⁹. Recevant les délégués de l'Électeur de Saxe, le roi avait exprimé le désir que l'on commençât par former une confédération politique, remettant à plus tard les discussions religieuses. Son ministre Cromwell leur promit d'importants secours pour la défense de la religion lorsqu'on viendrait à en discuter les intérêts ¹⁰.

¹ Voy. LENZ, t. I, p. 132, 418, note 3.

² LENZ, t. I, p. 415-416.

³ LENZ, t. I, p. 418.

⁴ LENZ, t. I, p. 408-409. On voit, d'après une lettre de Calvin à Farel datée de nov. 1539, qu'Henri VIII avait conseillé au comte palatin de s'allier aux Protestants et d'attirer son frère, le prince Électeur palatin Louis, dans le parti protestant. *Calvini Opp.*, t. X, p. 431.

⁵ LENZ, t. I, p. 417.

⁶ Proposition du chancelier de l'archevêque, 7 nov. 1539, voy. LENZ, p. 431.

⁷ Voy. LENZ, t. I, p. 416-417.

⁸ Voy. LENZ, t. I, p. 426, note 4.

⁹ Voy. LENZ, t. I, p. 421-422.

¹⁰ Voy. STERN, p. 497-499, 502. Bucer était un ardent partisan de l'alliance anglaise ;

Mais lors de la chute de ce ministre, les relations des Alliés avec l'Angleterre se rompirent tout à fait. Aussi Mélanchthon alla-t-il jusqu'à souhaiter qu'Henri VIII tombât sous le couteau d'un assassin. « Le tyran anglais, » écrivait-il le 24 août 1540 à Veit Dietrich, « a fait mettre à mort Cromwell ; c'est un adultère et un tyran. Or, comme l'a si bien dit le poète tragique, il n'est point de sacrifice plus agréable aux dieux que la mort d'un tyran. Puisse le Seigneur mettre cette vérité au cœur d'un homme de courage ! »

II

Au mois de mars 1540, les États généraux de la Ligue se réunirent à Smalkalde, et les théologiens qui y siégeaient prièrent les princes protestants de faire une démarche décisive auprès de Charles-Quint. Bucer écrivait le 8 avril à Philippe de Hesse : « Il faut insister auprès de Sa Majesté au sujet de la conférence religieuse qu'elle nous a promise à Francfort, et demander la réunion d'un concile national ². » Les Catholiques, selon les théologiens de Wittemberg, n'avaient qu'un parti à prendre : accepter et confesser purement et simplement la vraie doctrine. « Il n'y a pas de milieu, » disaient-ils. « De nos jours, il faut ou maintenir et fortifier l'idolâtrie, le blasphème, l'erreur, l'impudicité et les autres vices, ou se ranger franchement du côté de la Confession d'Augsbourg, car le Christ a dit : Celui qui n'est pas avec moi est contre moi ³. » Sur l'avis de ces docteurs, l'assemblée prit la résolution suivante : « Partout où les messes et abus scandaleux sont encore tolérés, partout où cette tolérance a fortifié l'obs-

il était impatient, disait-il, de voir « l'argent anglais venir en aide à l'armée allemande. » Lettre du 2 août 1539 à Philippe de Hesse. Voy. LENZ, t. I, p. 97. Voy. aussi p. 107-108.

¹ « Quam vere dixit ille in Tragœdia ; non gratiorem victimam Deo mactari posse, quam tyrannum. Utinam alicui forti viro Deus hanc mentem inserat. » *Corp. Reform.*, t. III, p. 1076. Il est certain que Mélanchthon ne considérait pas comme un crime le meurtre d'un tyran. « D'après la raison humaine », dit-il dans l'explication du psaume LIX, « se défendre contre un tyran qui commet une injustice publique et criante, est chose permise. Et lorsque dans une semblable rencontre le tyran est mis à mort, on doit en conclure que le défenseur était dans son droit. » *Corp. Reform.*, t. XIII, p. 1128. Luther, dans ses *Propos de Table*, exprime la même opinion : « Lorsqu'un souverain tyrannique agit contre le droit, il devient semblable au reste des hommes, car il dépose aussitôt la personne du souverain et perd avec justice son droit vis-à-vis de ses sujets. » « Si les bourgeois et sujets ne peuvent tolérer ni souffrir davantage le pouvoir d'un tyran, ils ont le droit de le faire périr comme ils feraient périr un meurtrier ou un brigand. » *Sämmtl. Werke*, t. LXII, p. 201-202, 207.

² Voy. LENZ, t. I, p. 142-143.

³ *Corp. Reform.*, t. III, p. 928. Voy. la lettre de Mélanchthon aux prédicants de Nuremberg, t. III, p. 961.

mination des prêtres papistes, au grand scandale des pieux et bons chrétiens, tout membre de la Ligue est tenu, dans ses domaines, de faire disparaître le scandale le plus convenablement et équitablement qu'il se pourra, et de détruire les tabernacles, les custodes du Saint-Sacrement, les autels, les tableaux et les images ¹. »

« Si l'Empereur et les membres catholiques de l'Empire, » écrivait Buczer et Mélanchthon au Landgrave, « refusent de garantir la sécurité publique et de nous accorder la conférence chrétienne, s'ils persistent dans leur obstination et leur erreur et continuent à persécuter notre foi, les supérieurs protestants, [après avoir invoqué l'esprit de Dieu, chercheront ensemble le meilleur moyen de donner la paix aux églises. » « Le Landgrave doit réfléchir à ce que la gloire et la parole de Dieu réclament de lui et, en cas de nécessité, faire son devoir, » insistait Mélanchthon, alors entièrement sous l'influence de Buczer.

« Votre avis, » répondit Philippe, le 15 mars, « serait parfaitement raisonnable si tous les membres protestants de l'Empire pensaient comme nous et comme l'Électeur de Saxe, car alors on viendrait facilement à bout des Catholiques et des villes. Mais il n'en est pas ainsi et, tant que l'Électeur et nous sommes seuls de votre avis, rien ne peut se faire. » Il disait n'avoir épargné ni temps ni peines pour déterminer les membres d'Empire protestants à prendre l'offensive, « mais, ainsi que vous le comprendrez sans aucun doute, eux et les villes sont d'accord pour répéter qu'il ne faut pas mettre le feu aux poudres ? »

Que du côté des Catholiques il n'y eût rien à redouter, les Protestants le savaient depuis longtemps². La mort du duc Georges de Saxe avait ôté à l'Union de Nuremberg son principal soutien; de plus, les Catholiques étaient désunis entre eux et en mauvaise intelligence avec l'Empereur.

A la cour impériale, le Landgrave était parvenu à se faire d'influents amis: Le chancelier Eck, excité par l'espoir « des bons pots-de-vin de Hesse, » soutenait avec zèle les intérêts protestants et, comme lui, le ministre Granvelle avait des raisons toutes particulières pour travailler avec ardeur « à la grandeur de Philippe. »

¹ Archives de Francfort. « *Abschied zu Schmalkalden am 15 April 1540.* »

² Voy. LENZ, t. I, p. 147-150.

³ A propos des enrôlements des Catholiques, Buczer écrivait, le 10 mars 1540, à ses amis de Strasbourg: « *Apparatus adversariorum adhuc minatur magis quam ostentatur.* » « Les nôtres, » ajoutait-il, « sont pleins de confiance. » LENZ (t. I, p. 146, note³) cite une lettre curieuse. Voy. une lettre de Sailer à Philippe, datée du 11 février 1540, où il rapporte ce qui lui a été dit par Guillaume de Bavière. LENZ, t. I, p. 155.

L'ambassade que les Alliés avaient envoyée à Charles-Quint s'acquitta de sa mission à Gand, le 24 février 1540, en présence de Granvelle. Les députés assurèrent à l'Empereur « que la crainte de Dieu et l'avertissement de leur conscience avaient seuls poussés les Alliés à embrasser le pur Évangile dont le Saint-Esprit leur avait donné l'intelligence ». A les en croire, ils n'avaient jamais cessé d'être les fidèles sujets de Sa Majesté ; on les calomniait en voulant lui persuader le contraire ; ils ne voulaient point la guerre et n'avaient levé des troupes que pour leur défense, et parce que leurs adversaires avaient pris l'initiative. L'Empereur, conformément à ce qui avait été décidé à Francfort, devait rassurer les consciences et, pour hâter la conférence religieuse tant désirée, abroger les procès intentés par la Chambre Impériale, en particulier la sentence prononcée contre Minden, car ces procès blessaient plus que toute autre chose la conscience des Électeurs et princes. » « L'Empereur devait aussi prescrire une Diète d'Empire et accorder la paix perpétuelle. Cet ouvrage rendrait immortel le beau nom d'Empereur pacifique que les peuples lui avaient décerné ¹. »

Dans une instruction particulière, Philippe avait recommandé à ses délégués de chercher avant tout à se mettre dans les bonnes grâces du tout-puissant ministre d'État Granvelle².

Cette recommandation leur était faite au moment même où Philippe exposait ses plans militaires à l'Électeur de Saxe et cherchait à le déterminer à commencer les hostilités.

Granvelle s'entretint de la façon la plus amicale avec Georges de Boyneburg, l'un des délégués du Landgrave ; il lui exprima le désir d'être utile aux Protestants et parla beaucoup de sa grande affection pour Philippe. Jusque-là, disait-il, il avait tout fait pour retenir la main de l'Empereur, car il avait pour Philippe une amitié singulière³, accompagnée du sincère désir de le servir en tout ce qui serait en

¹ Voy. ce document dans les archives de Francfort : *Botschaft an den Kaiser in den Niederlanden*. Printemps de 1540. Le 6 fév. 1541, Calvin écrivait à Farel : « Nostri Cæsarem de sua pollicitatione appellunt. Interim tamen non secus tumultuantur, ac si bellum esset jam indictum. Superiori mense visi sunt nimis esse residues ; nunc mirum est quam sint excitati. » *Calvini Opp.*, t. XI, 12.

² LENZ, t. I, p. 427. Voy. la relation de l'ambassadeur de Venise, datée de Gand le 18 mars 1540, dans les *Venetianischen Depeschen*, p. 406-407.

³ « Il me dit encore beaucoup de choses sur Votre Grâce, » ajoute Boyneburg dans son rapport à Philippe ; « mais il ne serait pas prudent de les rapporter ici, et j'en rendrai compte à Votre Grâce à mon retour. » Evidemment il s'agissait des gratifications attendues par le chancelier. Le docteur Sailer, écrivant à Philippe, parle de Eck dans les mêmes termes que Boyneburg : « Personne ne jouit plus de la considération, de la confiance et de l'estime du chancelier que Votre Altesse, pour des raisons que je connais bien, et qu'il ne serait pas à propos d'écrire. » Voy. LENZ, t. I, p. 436-437. Eck, à diverses reprises, fut acheté par Philippe, et tendit même la main, comme nous le verrons plus tard.

son pouvoir. « Par Granvelle, » écrivait Boyneburg, « on peut tout obtenir de l'Empereur ; sans lui, impossible de rien faire ici ¹. » Aussi le Landgrave conseillait-il à Jean Frédéric de s'arranger de façon à avoir ce ministre « dans sa manche² ; » à son avis, il fallait se servir de lui pour décider l'Empereur à réunir un concile national, une Diète, un colloque religieux, ou du moins à établir une paix apparente ³.

Outre Granvelle, Philippe avait réussi à mettre dans ses intérêts l'archevêque de Lund. Ce prélat très influent auprès de l'Empereur, fit des révélations importantes à un délégué du Landgrave venu pour l'entretenir à Cologne, au sujet des conseillers qui, à la cour de Charles-Quint et de Ferdinand, poussaient le plus l'Empereur à prendre contre les Protestants des mesures sévères. L'archevêque, en faisant ces révélations, tremblait d'être trahi. « Surtout, » répétait-il, « ayez grand soin de tenir secret tout ce que je vous dis. Sa Grâce sait quelle position serait la mienne, si l'on venait à découvrir que j'ai parlé. » Il assurait que, pour son compte, il ne cessait de donner à l'Empereur les conseils les plus pacifiques ; il avait constamment en vue, disait-il, les intérêts du Landgrave. Charles-Quint s'était entretenu un jour avec lui de Philippe, et lui avait dit : « On m'assure que c'est un homme de mauvaises mœurs ? » A quoi il s'était hâté de répondre « qu'il n'en était rien, que le Landgrave était un ami sincère de la vérité, qu'il agissait toujours à cœur ouvert, qu'il était ferme et persévérant dans ses desseins, ne démentait jamais le lendemain ce qu'il avait fait ou dit la veille et que, de plus, il semblait résolu à servir fidèlement l'Empereur. Charles avait repris : « Ami, pensez-vous vraiment ce que vous dites ? » Et il avait répondu : « Oui, en vérité ! » L'archevêque offrit à Philippe d'entretenir avec lui une correspondance secrète, et promit de lui rendre à l'occasion tous les bons offices imaginables ⁴.

L'Électeur de Saxe fut très satisfait de ce rapprochement. « Cela ne peut que nous être très utile, » disait-il, « et le Landgrave pourra par ce canal être tenu au courant de bien des choses ⁵. »

« Nous savons, » écrivait le docteur Sailer à Philippe, « qu'à la cour royale et impériale, on tient l'archevêque pour quasi-luthérien, et par conséquent pour suspect ; aussi est-il de son intérêt,

¹ Voy. LENZ, t. I, p. 456, note 8.

² Voy. LENZ, t. I, p. 427, note 5.

³ Philippe à Bucser, 15 mars 1540. Voy. LENZ, t. I, p. 447.

⁴ Entretien d'Henri Lersner avec l'archevêque, les 5 et 6 mars 1540. Voy. LENZ, t. I, p. 474-489.

⁵ Voy. LENZ, t. I, p. 427, note 5.

étant prince d'Empire, de se faire bien venir des princes allemands et de s'employer pour eux. » « Votre Grâce étant en plus haute réputation qu'aucun d'eux, je ne suis pas étonné qu'il recherche sa faveur avant toute autre ¹. »

Le vice-chancelier Naves ressentait, lui aussi, « une singulière sympathie » pour les princes protestants dont il recevait de riches présents ². Un nouveau croyant écrivait à Jacques Sturm : « Vraiment je trouve en ce Naves un excellent esprit ; il voit nos affaires avec beaucoup de bienveillance, et s'exprime le plus favorablement du monde sur notre compte. » Naves lui avait confié que Granvelle pressait l'Empereur de se réconcilier avec les Allemands, « s'il voulait sauver l'Empire et éviter qu'un de ses ennemis ne fût élu à sa place ³. » L'archevêque de Lund employait le même argument. « Si l'on en vient aux mains, » répétait-il à Charles, « il est fort à craindre que les Protestants n'élèvent le roi de France à l'Empire ⁴. »

III

Granvelle, Lund et Naves réunissaient leurs efforts pour empêcher l'Empereur de prendre des mesures énergiques contre le mouvement révolutionnaire qui, sous le manteau de « l'Évangile », prenait chaque année plus d'importance. Ils lui conseillaient les voies diplomatique et surtout ce « colloque pacifique » tant réclamé par les Protestants.

Ferdinand, lui aussi, quoique sincèrement catholique, était de

¹ Le 23 mai 1540, voy. LENZ, t. I, p. 465.

² Lorsque les bourgeois d'Augsbourg purent craindre que l'Empereur ne réunît les Etats généraux dans leur ville et ne les punit d'avoir persécuté les Catholiques, le Landgrave, consulté par eux sur la manière dont le péril pourrait être évité, leur donna le conseil de sacrifier sans hésiter deux mille florins pour décider Naves et les autres ministres de l'Empereur à agir selon leurs intérêts. SECKENDORF, t. III, p. 497. Sur les concussions de Granvelle et de Naves, voy. ce que mande Bonacorsi, le 13 février 1539, aux ducs de Bavière. Voy. v. ARETIN, *Maximilian*, p. 33-34. Voy. dans HERB, t. III, p. 465, ce que fit Ulrich de Wurtemberg pour corrompre Granvelle et Naves. On lit au sujet de Naves, dans la *Zimmerichen Chronik* : « Naves, jour et nuit, était si troublé dans sa conscience que, pour avoir un peu de repos, il avait recours à la boisson. » A la cour de Ferdinand, les Alliés de Smalkalde avaient aussi leurs espions et leurs délateurs. « Nous avons amis partout, » disait le Landgrave à Cornélius Scepper, délégué de la reine Marie. (oct. 1541), « et savons bien les secrets, même du roi » et, prenant une lettre en sa main : « Cette lettre, dit-il, vient de la cour du roi, et d'ung qui bien scait les secretz ; et souzbriait, sans toutefois me montrer ladite lettre, fors que de loing. » Voy. LANZ, *Staatspapiere*, p. 313-314.

³ En nov. 1540, voy. NEUDECKER, *Urkunden*, p. 601-605.

⁴ Voy. LAEMMER, *Mon. Vat.*, p. 228, 229.

leur avis ; il craignait extrêmement les complications politiques à l'intérieur, et désirait avant tout obtenir des Protestants des secours contre les Turcs ; de plus, il était dans une extrême pénurie d'argent et, pour des emprunts déjà contractés, se voyait trop souvent obligé de payer à d'avidés usuriers des intérêts exorbitants. Pour toutes ces raisons, il redoutait de voir éclater en Allemagne une guerre qui eût mis en péril son royaume et ses possessions héréditaires. De là son désir de louvoyer, et d'accommoder les affaires de religion au moyen de négociations habiles et de colloques religieux ¹.

En vain les légats, à plusieurs reprises, s'efforcèrent-ils de faire comprendre à l'Empereur « qu'on ne pouvait attendre aucun bon résultat des conférences religieuses du moment où les Protestants rejetaient l'autorité de l'Église et de son chef suprême, et que de telles discussions ne servaient qu'à aigrir davantage les esprits. « Jamais les Protestants n'ont tenu les promesses qu'ils nous ont faites en ces sortes d'assemblées, » répétait le cardinal Farnèse à Charles-Quint ; « ils n'en continuent pas moins à dévaster les églises, à expulser les évêques, à outrager la religion, le tout impunément ; le seul remède à employer, c'est le moyen canonique du Concile, et c'est aussi celui qui offre le moins de danger. » Il insistait au nom du Pape pour que le Concile général s'ouvrit cette année-là même. Il conseillait à l'Empereur de prescrire une Diète, d'y paraître en personne, de fortifier la ligue catholique, de chercher par tous les moyens possibles à réconcilier les Protestants à l'idée du Concile, enfin de conclure avec la France une paix solide, puisque de cette paix dépendaient uniquement le salut de la Chrétienté et le refoulement des Turcs ².

Charles, trouvant que la convention de Francfort blessait les droits du Saint-Siège ³, lui avait refusé sa sanction ; mais, le 18 avril

¹ *Zufzeichnungen zu 1540*, voy. plus haut, p. 49, note 1. Le vénitien Marius Giustiniani, revenant de la cour de Ferdinand, en 1541, rendait compte comme il suit de la situation : « Sua maestà è poverissimo re e principe, ha talmente impegnato il tutto, che la maggior difficoltà, che hanno il suoi consiglieri è di ritrovar cosa da impegnare, che non ve n'è ; laonde patisce gran botte ed usure dai mercanti, che gli vogliono credere. » « E perchè si potria dubitare che dall'imperio sua maestà avesse alcuna utilità, diro, che il re de Romani non ne ha utilità pur d'un fiorino. » L'Empereur lui-même, selon lui, ne tirait pas annuellement 10,000 florins de toute l'Allemagne. Voy. ALBÉRI, sér. I, vol. II, p. 128-130.

² RAYNALD, *ad a. 1540*, n° 15-21. Sur la divergence d'opinion du Pape et de l'Empereur, voy. pour plus de détails, PASTOR, *Reunionsbestrebungen*, p. 169 et suiv.

³ « Cæsar respondit Pontifici, se decretum Francfordiense justa lance librasse, comperissequæ contra dignitatem, autoritatemque Sedis Apostolicæ conflatum, atque adeo ratum non habuisse, nec quidquam circa id decretum sine assensu

1540, il invita les membres du Saint-Empire à se réunir à Spire « pour l'accommodement prompt et pacifique des affaires religieuses. » Il insista pour que les deux chefs de la Ligue y assistassent. Des plénipotentiaires envoyés par le Pape devaient prendre part aux discussions, selon la volonté expresse de Charles-Quint. Granvelle avait fait entendre au légat que le Pape « ferait bien » d'accéder à la volonté de son maître.

Une déclaration que les membres d'Empire protestants remirent à deux ambassadeurs de l'Empereur, à Smalkalde, montre bien le peu de fruit qu'on pouvait espérer de l'assemblée de Spire. Ils y annoncent la résolution de s'en tenir purement et simplement au texte de la Confession d'Augsbourg, et répètent que la querelle religieuse ne pourra s'apaiser que si leurs adversaires renoncent « à leurs inventions niâises et contraires à l'Écriture, à leurs erreurs, à l'horrible abus qu'ils font des sacrements; » qu'au reste, ils ne reconnaissent à personne le droit de décider sur les points controversés : « La volonté de Dieu ne peut jamais nous être révélée par le canal de quelques hommes faillibles, mais uniquement, comme le dit saint Jean, par la parole du Fils de Dieu qui repose dans le sein du Père. Que Sa Majesté Impériale daigne donc permettre que ce suprême Docteur, notre bien-aimé Seigneur Jésus-Christ, demeure le seul juge de vos différends ¹. »

L'Électeur de Saxe et le Landgrave de Hesse, au lieu de se rendre à l'invitation de l'Empereur, lui écrivirent « que ce n'était pas leur faute si, malgré tant de négociations, la paix religieuse n'avait pas encore été conclue; le tort n'en devait être imputé qu'à l'extrême gravité de la question, qui intéressait à la fois la gloire de Dieu et le salut des âmes. De plus, les Catholiques n'avaient jamais voulu se laisser reprendre, comme Sa Majesté le savait fort bien. » Personnellement, il leur était impossible de venir à Spire; il leur restait trop peu de temps jusque-là pour leurs préparatifs de départ; mais ils comptaient y envoyer leurs délégués et, si les choses paraissaient incliner vers la paix, ils ne refuseraient pas de s'y rendre plus tard en personne ².

Depuis longtemps l'Électeur et le Landgrave étaient décidés à rester chez eux ³. Pour ne pas tomber dans de graves péchés, comme

Pontificio acturum... » RAYNALD. *ad a. 1539*, n° 17. *Respuesta que se hizo sobre la resolución que se tomo en las cosas de Alemania y Receso de Frankfort*, voy. DÖLLINGER, *Documento*, p. 22-28. Voy. MAURENBRECHER, *Karl V und die Protestanten*, p. 45. note.

¹ WALCH, t. XVII, p. 445.

² HORTLEDER, *Ursachen*, p. 159. WALCH, t. XVII, p. 462.

³ Lettre à Philippe de Hesse, 21 mai 1540, voy. NEUDECKER, *Urkunden*, p. 388.

Philippe l'écrivait à Bucser, il eût été obligé d'emmener avec lui l'une de ses femmes; or, avec Christine, le séjour de Spire eût été trop coûteux : « Et quant à certaine personne (la seconde épousée), il serait fort dangereux de la prendre avec nous; vous savez que rien ici ne peut longtemps demeurer secret et ce serait, en un tel lieu, nous exposer à d'étranges aventures ¹. »

IV

En juin 1540 « l'Assemblée de la Concorde » s'ouvrit, non pas à Spire, où sévissait alors la peste, mais à Haguenau. Comme il était facile de le prévoir, les discussions n'aboutirent à rien ². Peu s'en fallut que les supplications de Ferdinand ne fussent tournées en ridicule. Puisque, selon la manière de parler de Luther, « le roi n'était pas pour le Christ, » c'est-à-dire pour les nouvelles doctrines, il était contre le Christ, et devait être regardé comme son ennemi. « Je ne fais plus aucun cas de Ferdinand, » écrivait Luther de Weimar; « il se perd de plus en plus. Mais je redoute, comme je l'ai souvent prédit, que le Pape ne nous mette les Turcs sur les bras, et que Ferdinand ne s'y oppose que mollement. On lui prête certains discours étranges, et l'on ne sait comment les choses tourneront. » « Le Pape résiste au Christ. Que le Christ les confonde donc tous, Ferdinand, les Turcs, le Pape et le diable! Le bruit court que Ferdinand en personne veut prier les Turcs d'être les parrains des princes évangéliques! » « Il faut vaincre par la prière la nuée de démons qui fait rage en ce moment à Haguenau, et s'acharne contre le Seigneur et ses élus. Que Dieu, du haut du ciel, confonde leurs efforts, et les brise enfin comme les vases d'argile d'un potier ³. »

Mélanchthon, qui devait tenir le premier rang parmi les théologiens protestants, était tombé très gravement malade à Weimar en se

¹ Le 16 mai 1540, voy. LENZ, t. I, p. 171.

² Pour plus de détails voy. PASTOR, *Reunionsbestrebungen*, p. 184-198. DITTRICH, *Gasparo Contarini*, p. 519 et suiv. « Satis disputatum est, » écrivait Jean Eck le 26 août 1540 au cardinal Contarini au sujet du colloque, « nolunt vinci rationibus, nolunt premi Conciliorum, aut sanctorum Patrum autoritate; ecclesie consuetudinem aut usum floccipendunt; scripturas eis objectas lacerant et torquent; ideo frustra teritur tempus et novis libellis hæreticissimis edendis occasio datur. » etc. RAYNALD, *ad a. 1540*, n° 51. LE PLAT, t. II, p. 674. « Stomachari soleo, quoties de illis colloquiis mentio incidit, cum per ea colloquia factiosi semper audaciosiores et impudentiores efficerentur, et omnia Ecclesie jura convellerent, nihilque eorum præstarent, quæ per colloquia decernebantur. » RADERUS, *Hist. Bav. M. S.*, v. ARETIN, *Maximilian I.*, p. 43, note 19.

³ Voy. ces lettres dans DE WETTE, t. V, p. 298. BURKHARDT, *Briefwechsel*, p. 498-499.

rendant à Haguenau. Le profond chagrin que lui causait le double mariage de Philippe n'était pas étranger à son mal. Cependant il guérit, et Luther, de Weimar, écrivait à sa femme : « Je vous écris pour vous dire que je me porte très bien ; je dévore comme un bohème et je bois comme un teuton, ce dont Dieu soit béni. Amen. Voici d'où vient ma joie : Maître Philippe est vraiment mort, et comme Lazare vraiment ressuscité du tombeau. » Mais la joie de Luther n'était pas sans mélange. La dépravation du peuple, qu'il constatait partout, l'affectait péniblement. Il attribuait à Satan les nombreux cas de suicides qui lui étaient signalés : « Dieu, pour punir l'ingratitude des hommes envers la divine parole que beaucoup méprisent encore, a donné une grande puissance au démon au sein de la nouvelle Église ¹. » « Ici même, et dans les pays que je traverse, » écrivait-il les 10 et 16 juillet à Catherine de Bora, « le diable tempête et nous donne d'horribles preuves de sa perversité ; il pousse les gens au suicide, à l'incendie par malveillance, et les auteurs de ce dernier crime sont jetés aussitôt en prison et exécutés. Le diable en personne parcourt le monde avec neuf démons aussi méchants que lui : il conseille l'incendie, il ruine, il dévaste, et les effets de sa colère sont épouvantables. Plus de mille acres de bois appartenant à mon gracieux seigneur dans les forêts de la Thuringe sont en flammes à l'heure qu'il est. La forêt de la Werda est en feu, et l'on ne parvient pas à éteindre l'incendie. » Mais Luther espérait que le Christ en personne descendrait bientôt du ciel pour allumer au diable et à ses compagnons, « un petit brasier que Satan à son tour serait impuissant à éteindre ². »

L'Électeur de Saxe craignait que Ferdinand ne réussit à faire signer une paix aux termes de laquelle il eût été interdit aux autorités protestantes d'attirer ou de recevoir personne dans leur secte, d'étendre leur Ligue, de chasser les pasteurs catholiques, et de les dépouiller des revenus dont la convention de Francfort ordonnait de leur laisser la jouissance³. Mais les États ne cédèrent au roi sur aucun point.

Lorsque Ferdinand eut acquis la certitude que les conférences d'Haguenau n'aboutiraient à rien, il proposa de les interrompre pour les rouvrir quelques mois plus tard à Worms, émettant l'espoir qu'à cette époque les chefs de la Ligue ne refuseraient pas d'y assister. « Je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour éviter la guerre, » écrivait-il à sa sœur, « et j'emploierai tous les

¹ Voy. DE WETTE, t. V. p. 487.

² Voy. ces lettres dans BURKHARDT, p. 357-498 ; DE WETTE, t. V, p. 299.

³ Dépêche du 6 juillet 1540 à Philippe de Hesse, voy. NEUDECKER, *Urkunden*, p. 518.

moyens possibles pour accommoder nos différends à l'amiable. »
 « Dieu sait qu'il n'a pas tenu à moi que le recez d'Haguenau n'ait été meilleur ¹. »

Charles consentit à remettre la suite des discussions à plus tard, et chargea Granvelle de le représenter à Worms; à l'instante demande de Charles, le Pape promit d'y envoyer un légat et quatre théologiens ².

« L'Empereur, » mandait Luther le 10 octobre 1540 au duc Albert de Prusse, « convoque les États à Worms pour la Saint-Simon et Saint-Jude. Là, les théologiens des deux partis doivent discuter les points controversés, ce qui veut dire qu'ils perdront leur temps, dépenseront leur argent et laisseront tout en plan à la maison, où leur absence peut causer bien du dommage. Il faut que nous laissons le diable agir, mais ce qui arrivera est facile à prévoir ³. »

Le 22 octobre, peu de temps avant l'ouverture de l'assemblée, un certain nombre de théologiens protestants et de conseillers laïques se réunirent à Gotha et décidèrent entre eux de s'en tenir, sans plus de discussions inutiles, à la Confession d'Augsbourg, de ne céder sur aucun point et de ne plus souffrir qu'on leur remit sans cesse en mémoire les points conciliés à Augsbourg. L'autorité du Pape ne pouvait être acceptée, sous n'importe quelle forme, car le Saint-Esprit avait déclaré que la doctrine de Rome était la doctrine de Satan.

L'Électeur de Saxe ordonna à son chargé de pouvoirs de se tenir immuablement attaché à cette décision, quand bien même quelques-uns du parti se montreraient disposés à céder, et qu'une scission fût à craindre parmi les Protestants.

Granvelle, le 25 novembre, ouvrit l'assemblée par le pathétique tableau de la détresse de l'Allemagne, détresse qu'il fallait s'attendre à voir devenir plus affreuse de jour en jour. Le légat, le 8 décembre, parla dans le même sens : « Jésus-Christ, dans la suprême prière qu'il fit après la Cène, parlant comme notre pontife souverain, supplia son Père que les siens fussent unis de sentiments entre eux comme avec lui, et comme lui-même est uni à son Père. Le lien de l'union, c'est la charité; le nouveau commandement du Seigneur, c'est encore la charité, et c'est à ce signe que les vrais disciples de Jésus-Christ seront toujours reconnus. Si nous nous étions souvenus de ce divin précepte, les choses n'auraient pu en venir

¹ BUCHOLTZ, t. IV, p. 336, 357.

² VOY. DITTRICH, *Gasparo Contarini*, p. 532 et suiv. PASTOR, *Reunionsbestrebungen*, p. 199-200.

³ DE WETTE, t. V, p. 309.

aux funestes querelles, aux haines, aux discordes, injures et calomnies, guerre et effusion de sang, en un mot à toutes les calamités qui désolent l'Allemagne depuis vingt ans. Les Papes, si désireux de remédier au mal, n'ont pu rien obtenir, ni par leurs prières, ni par leurs exhortations et ambassades répétées. Le Concile convoqué par Paul III à Vicence n'a servi de rien, les princes dissidents ayant refusé d'y envoyer leurs députés. La conférence de Worms doit préparer et précéder le Concile, et j'exhorte tous ceux qui sont ici à y apporter un esprit de paix et de conciliation. »

Mélancthon fit à ce discours une réponse « véhémement » où il accusait l'Église d'être seule cause, par ses crimes, de tous les troubles religieux qui agitaient l'Empire. Le Saint-Siège, en refusant d'accepter la véritable interprétation de l'Évangile, avait pris sur lui toute la responsabilité des maux qui accablaient la nation.

Bucer écrivait à Luther le jour même du discours du légat : « La patience de Notre-Seigneur Jésus-Christ est vraiment admirable ! Voyez comme il se laisse bafouer longtemps, et non seulement par la peste romaine, mais encore par cette race d'hommes pervers que nous voyons à l'œuvre ! »

« Que le diable emporte les légats, les prêtres, les moines et les tyrans, et qu'il donne la paix à l'Église ! Amen. » Telle était la prière de Juste Menius¹.

Plusieurs mois furent employés à disputer sur la manière dont les questions religieuses devaient être traitées ; puis commencèrent de courtes discussions, qu'Ogier van Melem, député de Francfort, résumait ainsi le 3 janvier 1541 : « On ne fait rien de bon ici, sinon s'aigrir de plus en plus les uns contre les autres². »

Le 17 janvier 1541, par ordre de l'Empereur, les conférences furent interrompues et ajournées à une Diète prochaine, que Charles promettait de présider en personne, désirant par-dessus tout travailler avec les États au rétablissement de la paix religieuse.

¹ Voy. PASTOR, *Reunionsbestrebungen*, p. 198-217. DITTRICH, *Regesten*, p. 136 et suiv. et GASPARO Contarini, p. 258 et suiv. Le 28 déc. 1540, Thomas Badia écrivait de Worms à Contarini, qu'on ne voyait point d'espoir de concorde ; qu'on traitait les affaires religieuses comme de pures questions temporelles (*cosa stato di temporale*) etc. DITTRICH, *Regesten*, p. 133, n° 524. Le vice-chancelier impérial Naves prit constamment le parti des Protestants. « Il est d'avis, » écrivait l'un d'eux, « que nos docteurs sont plus forts que tous les théologiens espagnols et autres sophistes. » NEUDECKER, *Urkunden*, p. 601-605.

² Archives de Francfort, « *Gesprächshandlung zu Worms*. »

V

Ce n'était pas la paix religieuse mais le second mariage du Landgrave qui était le continuel souci, la constante anxiété des membres d'Empire et des théologiens protestants.

L'ancienne législation avait attaché la peine capitale au crime de bigamie, et le code criminel promulgué par Charles-Quint, et encore en vigueur dans la Hesse, condamnait le bigame à la torture. L'ancien code de Bamberg, celui plus récent de Brandebourg, le déclarait infâme et le condamnait à perdre la moitié de ses biens. Les juges, pour frapper encore davantage les esprits et leur inspirer plus d'horreur de ce crime, étaient autorisés « à mettre le bigame au cachot pendant un certain temps, puis à lui infliger quelque peine corporelle, par exemple le supplice du pilori, du carcan, la flagellation ou l'exil, « selon les circonstances et la qualité de la personne ¹. »

Si la Chambre Impériale, dont les États de Smalkalde ne pouvaient nier la compétence en ces sortes d'affaires, se décidait à traiter Philippe comme un simple criminel, les Alliés allaient être profondément humiliés dans leur chef, et « l'Évangile souillé d'un indicible opprobre. »

De là, l'indescriptible effroi d'un grand nombre de « pères de l'Église évangélique » lorsque la nouvelle du double mariage de Philippe commença à s'ébruiter; de là, l'angoisse des membres d'Empire protestants.

L'Électeur de Saxe insistait continuellement pour que le plus strict secret fût gardé, et déclarait n'être nullement disposé à prendre la défense du Landgrave dans le cas où son crime serait porté devant la justice ². Le 3 juillet, Bucer écrivait d'Haguenau à Philippe « que pour se conformer au désir de l'Électeur, il ferait bien d'obliger au secret le plus absolu Henri de Saxe et la duchesse Élisabeth qui pourraient même, au besoin, nier le second mariage. Surtout le Landgrave devait se taire : « Votre Grâce sait assez combien il est peu de chrétiens capables de voir les choses selon l'esprit de l'Évangile. » Schnepf, Brenz et Osiander, auxquels Philippe avait confié l'affaire sous le sceau du plus profond secret, étaient d'avis que le Landgrave devait nier énergiquement son second mariage. » Puisque

¹ *Bamberger Ordnung, Artikel 146, Brandenburgische Ordnung Artikel 148.* Voy. BOEHMER, *Meditationes in constitutionem criminalem Carolinam* (Halæ, 1770), p. 469-482.

² Voy. l'instruction remise par l'Électeur à ses conseillers à Haguenau, 19 juin 1540. *Corp. Reform.*, t. III, p. 4049.

les lois encore en vigueur dans l'Empire punissent de mort de semblables délits, les adversaires de Votre Grâce se verraient autorisés, si la chose s'ébruitait, à procéder envers Elle de la manière la plus injurieuse pour sa personne. » Ces mêmes théologiens, si le mariage venait à être connu, offraient au Landgrave, non seulement de le défendre, mais de nier absolument, s'il le fallait, que le mariage eût été contracté. Au reste, ils disaient ressentir pour sa personne la plus affectueuse compassion.

Le 8 juillet, Bucer insista de nouveau auprès de Philippe pour qu'il démentit publiquement le second mariage : « Dans le cas en question nous avons pour modèles, » lui écrivait-il, « Abraham, Isaac, Jacob, les Juges, les Rois, les Prophètes, et même le Christ et les Apôtres. Oui, Dieu même, pour sauver son peuple, a parfois donné à ses ennemis de fausses visions, de fausses révélations, et les a quelquefois abusés par des mirages. Ce qui nous montre que nous devons non seulement cacher la vérité à nos ennemis lorsqu'ils pourraient en abuser pour nous nuire, mais encore qu'il nous est permis de les dépister par des inventions contraires. »

Bucer conseillait donc à Philippe de décider Marguerite à déclarer devant notaire et témoins qu'elle « n'était qu'une simple concubine, donnée par Dieu à son fidèle serviteur. » Ensuite le Landgrave publierait une lettre-circulaire, dans laquelle il se plaindrait « que partout on fit courir le bruit qu'il avait manqué à ses devoirs d'époux, à son honneur de prince, mis en oubli la morale commune à tous les chrétiens, et commis un crime que flétrissaient les lois de l'Empire, en prenant à côté de son épouse légitime une seconde femme ; qu'en répandant de pareilles calomnies, on le persécutait, et que ceux qui avaient inventé ces mensonges n'y étaient poussés que par le besoin de soulager leur cœur, rempli de haine et d'envie. Ils en avaient menti, puisqu'il n'était pas assez abandonné de Dieu pour ignorer que le Seigneur avait fait cette grâce à la Chrétienté de ramener le lien sacré du mariage à la pureté de la première institution, et que non seulement les serviteurs de l'Église, mais aussi les laïques, ne devaient avoir qu'une épouse. Que la sainteté du mariage, ce don de Dieu, l'honneur, l'ornement de la Chrétienté, il avait à cœur de ne pas le fouler aux pieds, et ne tolérerait jamais qu'aucun des siens lui fit injure ; qu'ainsi il priait qu'on n'ajoutât aucune foi aux rapports calomnieux répandus par les mal intentionnés. »

Pour justifier de si audacieux mensonges, Bucer disait : « C'est tenter Dieu que de s'exposer au danger, quand il y a un chemin tout préparé pour l'éviter, surtout quand il s'agit de sanctifier par là le

nom du Seigneur, et d'étendre son règne, comme c'est le devoir et la mission de tout chrétien ¹. »

Ainsi parlait Bucer, l'apôtre « de l'Évangile de vérité. »

Philippe, au reçu de cette lettre, entra dans une violente colère. Il répondit à Bucer qu'il attachait fort peu d'importance à l'opinion de Brenz, de Schnepf et d'Osiander : « La compassion qu'ils daignent avoir pour nous nous étonne grandement. Nous sommes surpris qu'ils aient tant de pitié au cœur pour une situation qui n'exclut personne du royaume de Dieu. Ils ne s'opposaient point à nous lorsque nous vivions dans une impudicité notoire. » « Ne vous laissez pas troubler par ces trois orgueilleux; vous les connaissez, vous savez comment ils agissent en d'autres circonstances. Ils nous persécutent pour un mariage, et nous laissaient en paix lorsque nous vivions avec des filles publiques. Et comme c'est l'ordinaire ici-bas que les choses justes soient persécutées, et que c'est pour une chose juste qu'on nous accuse, nous sommes plus fondés que jamais à croire que nous n'avons pas Dieu contre nous, mais pour nous. » Philippe se refusait soit à rétracter soit à nier publiquement la vérité : « On ne le tenait pas encore dans le sac. » Si les choses en venaient au pire, il en serait quitte pour lever quelques milliers de cavaliers et de fantassins : « Celui donc qui voudrait se jouer de nous serait obligé d'y mettre les deux poings et d'agir à ses risques et périls, car nous saurions bien nous défendre, comme déjà nous l'avons fait plusieurs fois. » Au reste, il avait « la conscience tranquille », si la chose devenait indispensable, il aviserait à sa sécurité, adviennne que pourrait. « Quoi qu'il arrive, nous avons vingt mille hommes à notre service, et nous ne nous laisserons pas faire si aisément. N'ayez donc aucune crainte, nous saurons nous tirer d'affaire. »

Le Landgrave trouvait particulièrement « étrange » la conduite de l'Électeur de Saxe. « Il a envoyé un ambassadeur au mariage, » écrivait-il à Bucer; « avant l'événement, lorsque nous sommes venu le trouver à Cassel, il ne nous a pas détourné de notre dessein; il nous a seulement taquiné à ce sujet, demandant toujours à savoir le nom de la personne ². »

Mais Bucer persistait dans sa manière de voir : « Si Votre Grâce n'a recours quotidiennement au mensonge, comme je le lui ai déjà conseillé, il en résultera beaucoup de difficultés. On voit dans

¹ Voy. LENZ, t. I, p. 175-180.

² Lettres des 12, 15 et 24 juillet 1540, dans LENZ, t. I, p. 181-187, 204. Philippe écrivait le 3 février à Luther et à Mélanchthon après l'entrevue de Cassel : « L'Électeur est très satisfait, il donne son assentiment. Il voudrait bien savoir de qui il s'agit, mais nous n'avons pas voulu le lui confier. Il nous a dit, entre autres choses : Je voudrais bien la voir un jour ! » LENZ, t. I, p. 333, note 1.

l'Écriture que souvent des anges et des saints ont été chargés par Dieu de tromper les hommes. La Bible est pleine de ces exemples. »

Pour Bucser, le but justifiait les moyens.

Luther pensait comme lui.

Le 20 juin, le Landgrave lui avait écrit, ainsi qu'à Mélanchthon, « qu'il avait tout fait pour tenir le mariage secret ², mais que, surtout par la faute de sa sœur et du duc Henri, ce secret avait été divulgué et qu'on en avait fait grand bruit en Mesnie et en Thuringe; aussi leur demandait-il conseil sur ce qu'il y avait maintenant à faire, espérant que, s'il était menacé de quelque manière par l'Empereur, le roi ou quelque autre puissance, ils l'assisteraient fidèlement et chrétiennement : « Car si vous songiez, ce que nous ne voulons nullement supposer, à nous retirer votre aide et votre appui, vous auriez à réfléchir qu'alors nous serions contraint de mettre sous les yeux de nos accusateurs la dispense écrite et signée de votre main, afin qu'ils puissent bien voir que nous n'avons agi qu'avec votre consentement ³. »

Luther soutenait que le mariage devait être nié publiquement : « Ce qui est un *oui* secret ne saurait être un *oui* public, sans cela les mots *secret* et *public* seraient synonymes, et il n'y aurait aucune différence entre eux, ce qui ne peut ni ne doit être. Donc le *oui* secret doit être un *non* public et demeurer tel ⁴. » Dans un entretien qu'il eut en juin 1540, avec des conseillers de Philippe, venus pour le consulter à Eisenach, il s'écria : « Après tout, qu'advierait-il si quelqu'un, dans l'intérêt du bien, et pour l'Église chrétienne, faisait un beau gros mensonge ? En ce cas, croyez-moi, la conscience pourrait être en repos ! » Plutôt que publier le secret du Landgrave, il était décidé à dire à tout le monde que lui, Luther, s'était amusé aux dépens de Philippe ; il consentait à prendre toute la honte pour lui. « Car ici il ne s'agit pas seulement de scandale, mais de contrées, de vies. Il y va de la réputation et de l'honneur du Landgrave. En vérité, il est dur de tant souffrir pour une courtisane ! Je prie de toute mon âme le prince de Hesse de s'abstenir de la confession publique qu'il songe à faire. Je veux ici lui tenir lieu de prophète ; dites-lui bien qu'un humble aveu ne lui réussira pas, et qu'il n'en devrait pas moins renoncer à sa femme. » Le chancelier de Hesse, Feige, objectait à Luther « que s'il prétendait s'être

¹ Voy. LENZ, t. I, p. 193.

² Le 9 juillet 1540, Philippe avait écrit à Luther et à Mélanchthon : « Nous avons tenu la chose tellement secrète que nous n'approuvions même point que la personne en question mit la tête à la fenêtre. » Voy. KOLDE, p. 349.

³ Voy. LENZ, t. I, p. 363. Voy. ce que quatre théologiens de Hesse écrivaient sur ce sujet à Luther et à Mélanchthon, dans KOLDE, p. 353-355.

⁴ Voy. de WETTE-SEIDEMANN, t. VI, p. 263-264.

joué du Landgrave en lui donnant le conseil d'épouser Marguerite, il ferait grand tort à sa doctrine et à l'estime dans laquelle chacun le tenait, l'engageant à réfléchir à ce qu'il avait écrit treize ans auparavant dans son commentaire de la Genèse, et que ses disciples et adhérents n'avaient jamais réfuté¹.

Le Landgrave, très irrité des conseils de Luther, lui écrivit, le 18 juillet, qu'on l'accusait à tort d'avoir eu, avant le mariage, des relations coupables avec Marguerite; ce qui était vrai, c'est qu'au défaut de cette personne il en aurait inmanquablement choisi une autre, noble fille ou roturière. « Et si j'ai pris Marguerite plutôt qu'une autre, c'est qu'elle me plaisait davantage. Il me semble que cela est naturel, car je constate que vous autres saintes gens prenez de même volontiers la femme qui vous agrée; souffrez donc que nous autres, pauvres pécheurs, nous fassions de même. Vous m'avez certifié, répondant aux scrupules dont je vous faisais part, qu'un second mariage n'était pas opposé à la loi de Dieu et que ce qui était permis par Moïse n'était pas défendu par le Christ. Vous avez écrit en toutes lettres que, pour vous, vous teniez mon second mariage pour légitime et que j'en avais pour garant, non seulement votre témoignage écrit, mais votre mémoire et souvenir. Si maintenant vous prétendez vous être moqué de moi en me donnant une pareille assurance, la chose est vraiment étrange, car je ne vous avais pas demandé une bouffonnerie, mais une attestation signée de votre main m'affirmant que, si je contractais un tel mariage, je n'en resterais pas moins bon chrétien. »

Si, comme Luther continuait à l'affirmer, le Landgrave pouvait, devant Dieu, considérer « la personne en question » comme sa femme légitime, pourquoi s'effrayait-il des jugements du monde? « Si l'affaire ne doit pas troubler notre conscience en la présence du Dieu tout puissant, éternel, immuable, pourquoi se soucier du jugement d'un monde maudit, sodomite, usurier, corrompu, ripailleux? Oh! plutôt à Dieu que vous et vos pareils sévissiez contre les vices, contre l'adultère, l'usure, l'ivrognerie qui maintenant sont à peine considérés comme des péchés parmi nous! Plût à Dieu, que vous vous en prissiez à ces crimes, non seulement par des livres et des sermons, mais par la correction sévère des mœurs et l'excommunication, comme le faisaient autrefois les Apôtres! Plût à Dieu que vous fussiez plus rigoureux pour ceux que vous voyez tous les jours, et qui passent pour chrétiens, au grand scandale du monde! Au lieu de

¹ LUTHER, *Sämml. Werke*, t. XXXIII, p. 323-324. Voy. la brochure intitulée: *Ein zweites Wort an meine Kritiker*, p. 90-91, et le t. II de mon *Histoire du peuple allemand*, p. 398.

cela, que faites-vous, vos confrères et vous, pour remédier au mal? Peut-on concilier la débauche avec la vie chrétienne? Si l'honneur de l'Évangile vous tient tellement à cœur, nettoyez donc consciencieusement l'ordure, et qu'on s'aperçoive que c'est pour de bon, et non pour rire ¹ ! »

« Nous avons répondu de notre propre main d'une façon assez mordante à Luther, » écrit le Landgrave à Bucer au sujet de cette lettre, « car nous étions irrités de ce que, dans cette affaire, il se fût montré si pusillanime et si poltron, lui qui est tous les jours témoin de méfaits abominables, de honteuses orgies, et qui laisse passer tout cela sans autre punition que de vaines paroles ². »

Luther, le 24 juillet, répondit au Landgrave une lettre menaçante : « J'ai pour moi un grand avantage, » lui écrit-il, « car Votre Grâce, « et même tous les démons, me sont témoins et doivent confesser premièrement que je vous ai donné mon avis en secret ; secondement que je vous ai prié avec instance d'empêcher que ce mariage ne vint à être connu du public ; troisièmement, que si la chose s'est ébruitée je n'en suis en aucune façon responsable. Aussi longtemps que j'aurai ces trois pièces dans mon dossier, je ne conseillerais pas au diable lui-même de mettre ma plume en mouvement, car Dieu viendrait trop à mon aide. » Ce serait à son corps défendant, ajoute-t-il, qu'ils s'en prendrait à Philippe, mais il ne lui conseillait pas, dans son propre intérêt, de le pousser à déclarer la guerre. Il ferait beaucoup mieux de veiller à ce que le secret fût bien gardé : « Croyez-moi, en parlant ainsi, ce n'est pas mon intérêt qui me guide, je sais assez me retourner quand je me sers de ma plume, et si vous m'y obligiez je planterais là Votre Grâce le mieux du monde, ce que je ne ferai pourtant pas volontiers, et ce que la nécessité seule me contraindra de faire ³. »

« Nous n'avons jamais eu l'intention de commencer une campagne contre vous ni de vous mettre la plume en main, » lui répondit le Landgrave ; « nous connaissons trop votre habileté pour cela ; nous n'avons pas eu non plus la pensée de nous brouiller avec vous. » « Sans une grande et extrême nécessité, » Philippe promit de ne jamais publier la dispense qui lui avait été donnée ; mais quand bien même, un jour, il s'y verrait forcé, il se disait certain qu'où Luther, en avouant la dispense, trouverait encore moyen de se tirer d'affaire ; « sans flatterie, » il le tenait pour le théologien le plus éminent

¹ Voy. LENZ, t. I, p. 380-382. « A la cour électorale de Saxe, » écrivait la duchesse Elisabeth de Rochlitz, en 1534, à son frère le Landgrave, « les excès de boisson étaient devenus un vice héréditaire. » Voy. WILLE, p. 25.

² Lettre du 24 juin 1540, dans LENZ, t. I, p. 205.

³ De WETTE-SEIDEMANN, t. VI, p. 273-278.

de son temps ; il ne le trahirait pas, et répondrait d'une manière équivoque aux questions qui lui seraient adressées à ce sujet, aussi longtemps que la chose serait possible ¹.

La colère de Luther s'apaisa, car peu de temps après nous le voyons remercier le Landgrave pour un présent que sa ménagère a reçu de sa part ².

Au reste Luther ne se mettait pas autrement en peine de tout ce scandale, et regrettait que Mélanchthon prit la chose beaucoup plus à cœur. « Il gémit, il se lamente, » disait-il ; « quant à moi, je ne suis qu'un paysan, un rude Saxon ; la peau de mon esprit est trop dure, trop épaisse, pour que je puisse m'attrister beaucoup de pareilles affaires. C'est une bonne chose pour l'homme que d'avoir de la besogne de taillée : il lui vient alors des pensées, il se sent vivre ! Sans cela il ne se soucie que de bien manger ou de bien boire. Quels cris vont pousser les papistes ! Qu'ils continuent à crier, c'est sur leur propre ruine..., car ce sont les scandales qui les feront périr. Quoi d'étonnant s'il en arrive parmi nous ? Le Christ n'a-t-il rien eu à souffrir de Judas ? Oh ! comme les Phariséens ont dû en dire sur le compte du Seigneur Christ ! Voyez, disaient-ils, de quels gens s'entoure le nouveau prophète ! Qu'attendre de bon d'un tel homme ? » Puis du ton le plus dégagé et avec un rire grossier, Luther ajoute : « Dieu se plaît à taquiner les gens ! Que faire si mon tour est venu ? Pour moi je ne puis parvenir à pleurnicher sur tout ceci. Eh bien ! quoi ? nous en avons pour trois mois, et ensuite la petite chanson passera de mode ! Oh ! plutôt à Dieu que Mélanchthon vit les choses comme moi ³ ! »

La douleur de Mélanchthon touchait au désespoir.

Ce qui lui faisait le plus de mal, c'était l'humiliant souvenir de la manière dont le Landgrave les avait joués, lui et Luther, leur demandant hypocritement de le tirer de peine pour les attirer habilement dans un piège. « Nous avons été trompés dans l'affaire que vous savez, » écrivait-il le 1^{er} septembre 1540 à Veit Dietrich ; « non par Bucér, mais par le Landgrave lui-même et son hypocrite piété. Il a réclamé notre avis dans ses tourments de conscience,

¹ Le 27 juillet 1540, voy. LENZ, t. I, p. 385-388.

² Voy. LENZ, t. I, p. 388-389.

³ STROBEL, *Aufzeichnungen*, t. II, p. 416-419. « Luther, » dit le théologien protestant Hassencamp, « essaya, à dire le vrai, de se mettre au-dessus de la dispense comme il s'était mis au-dessus des arguments sophistiqués des papistes, et de fortifier en lui la conviction qu'il avait été bien fondé à la donner, mais il n'y parvint que très imparfaitement. Les opinions qu'il émet à cette date sur la digamie du Landgrave font assez juger de l'état de son esprit, qui était souvent celui d'un homme réduit au désespoir. Un comique bas et trivial se mêle parfois en ses discours à la furie ou aux menaces. »

jurant que ce remède lui était indispensable ; nous lui avons répondu que la loi devait être observée, et que le commandement de Dieu disait expressément : Ils seront deux dans une seule chair ; nous avons ajouté que, si pourtant la nécessité était trop pressante, il pourrait, en secret, et sans causer un scandale public, avoir recours au second mariage, car il nous menaçait d'apostasier si nous ne lui donnions satisfaction. En vérité son tempérament est trop ardent ¹ ! Pourtant je l'aimais à cause de quelques qualités que j'avais remarquées en lui. Je l'ai quelquefois entendu discuter sur des points de doctrine avec un savoir et une éloquence peu communes ; c'est à coup sûr un sincère ennemi de l'idolâtrie, » c'est-à-dire de l'Église catholique, « et j'espérais qu'il serait le digne chef de son peuple. Mais par nature il ressemble à Alcibiade plutôt qu'à Achille. » Jugeant le Landgrave comme l'avait fait avant lui Henri de Brunswick, Mélanchthon ajoutait ² : « De plus je crains qu'il n'y ait en lui un germe de folie, car la folie est héréditaire dans sa famille ³. » « Tu connais l'homme, » écrivait-il à un autre ami, « tu sais avec quelle adresse, quelle astuce il sait donner bonne tournure aux choses les plus abominables quand il a couvé quelque dessein et qu'il veut attirer les gens dans le piège ⁴. »

Ulrich de Wurtemberg était tout aussi peu disposé que l'Électeur de Saxe à prendre publiquement la défense du Landgrave. Pour s'assurer sa bienveillance et son appui, Philippe l'avait confidentiellement fait avertir, en octobre 1540, que Dieu, en punition de sa vie dissolue, l'avait affligé d'une grave attaque du mal français, et que, pour rompre à jamais avec ses habitudes vicieuses, il avait eu l'inspiration d'exposer son état à Luther, à Mélanchthon et à d'autres excellents docteurs en théologie. Il envoyait au duc copie de leur avis, fondé sur des textes de l'Écriture, et aussi l'affectueux consentement de son épouse qui, en ce moment, grâce au ciel, était enceinte, et vivait en fort bonne amitié avec lui. Mais Ulrich ne voulut jamais lui promettre son appui, et l'exhorta à abandonner son projet, qui pouvait porter un coup fatal à l'Évangile. » Philippe répondit qu'il ne comprenait pas ce qui pouvait tant l'effrayer dans cette affaire, « surtout après les exemples édifiants que Jean Frédéric avait plus d'une fois donnés ⁵. » « D'ailleurs, »

¹ « Est omnino Πανουργος φους.

² Voy. plus haut, p. 418.

³ « Ac metuo Ταρχήν τῆς μαυίας quæ est entilitia illi familiæ » *Corp. Reform.*, t. III, p. 1079.

⁴ *Corp. Reform.*, t. III, p. 1081. Voy. t. III, p. 1090.

⁵ Voy. HEYD, t. III, p. 226-232. Une violente dispute s'éleva entre les théologiens de Hesse et ceux du Wurtemberg au sujet du double mariage de Philippe. Voy. HEYD, t. III, p. 229-231. L'écrit publié contre les théologiens du Wurtemberg est tout entier du Landgrave. Voy. LENZ, t. I, p. 249-250. Les théolo-

écrivait-il à Bucér le 3 janvier 1541, « il se souciait fort peu des lubies d'Ulrich ; il était même assez-disposé à aider ceux qui désiraient son expulsion et songeaient à faire élire à sa place son fils Christophe ; mais auparavant il voulait être bien sûr que Christophe et les ducs de Bavière étaient décidés à maintenir l'Évangile dans le duché ¹. »

Philippe ayant entendu dire que le superintendant de Saxe, Juste Ménius, se disposait à donner à sa conduite un blâme public et voulait célébrer les vertus de l'Électeur à ses dépens, résolut, pour l'en empêcher, de faire une révélation, bien capable, à la vérité, d'intimider ses détracteurs.

Il écrivit à Bucér : « Si ces saints personnages, si Juste Ménius et les siens ont l'intention de s'égayer à notre sujet, nous saurons leur répondre. Nous ne laisserons pas sous le boisseau la conduite tenue par leur très admirable et très impeccable Électeur, lequel, sous notre toit, à Cassel, et plus tard à Spire, lors de la première Diète, s'est livré durant un certain temps au péché sodomite ². »

Or les lois de l'Empire punissaient ce crime plus rigoureusement encore que la bigamie : le coupable était condamné à périr sur le bûcher. Si de semblables forfaits venaient à s'ébruiter, si l'un des chefs de la Ligue, non moins criminel que son confrère, l'accusait d'une action aussi abominable que la sienne, tout l'édifice de la nouvelle religion était menacé. Aussi les Protestants s'efforcèrent

giens du Wurtemberg n'échangeaient pas de douces paroles avec Luther, Melancthon et les autres docteurs qui avaient permis à Philippe de prendre une seconde femme. « Partout où il est question du mariage dans le Nouveau Testament, disaient-ils, la monogamie est chose qui s'impose d'elle-même. » « Il faut avoir la tête bien obstinée et bien dure pour jeter au vent les paroles de l'institution première du mariage, malgré les sévères reproches, les graves réprimandes du Christ, les éclairs et les tonnerres de sa parole. En revenir aux exemples de l'Ancien Testament, c'est imiter ceux qui se font des culottes neuves avec de vieilles culottes usées. » « Il est bien à craindre que nous ne traillions avec trop de légèreté et comme en jouant les textes du saint Évangile et ne fassions qu'orner du nom sacré de Dieu la liberté de la chair, la concupiscence et les mauvais désirs. » Voy. HEPPE, *Urkundliche Beiträge zur Geschichte der Doppelhehe des Landgrafen Philipp*. NIEDNER, *Zeitschrift für die historische Theologie*, t. XXII, p. 281, note 20.

¹ Voy. LENZ, t. I, p. 302.

² LENZ, t. I, p. 302. L'accusation portée par Philippe ne s'accorde guère avec ce que dit Ranke, t. IV, p. 490. « Jean-Frédéric se distinguait entre tous ses contemporains par la stricte correction de ses mœurs. » EGELHAAR (*Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation*) se croit autorisé à faire la remarque suivante : (p. 352) « Que Janssen ajoute foi sans peine à l'accusation portée par le Landgrave sur Jean-Frédéric, malgré sa partialité ordinaire, est chose curieuse. Ranke (t. IV, p. 491) nous dit, en parlant de l'Électeur que « jamais un mot indécent ne sortait de sa bouche. » L'affirmation de Ranke ne suffit pas pour réfuter l'accusation nette et formelle du Landgrave.

ils d'apaiser le Landgrave et d'obtenir de lui qu'il n'exécutât point sa menace.

Juste Ménius avait fait un livre pour rappeler à tous les chrétiens du Saint-Empire que le commandement de Dieu exigeant que tout époux se contentât d'une seule épouse était de stricte obligation. Il démontrait que permettre la polygamie serait introduire dans les lois civiles un désordre dont on ne pouvait calculer les conséquences : « Car si quelque potentat s'avisait de donner le premier un détestable exemple à cet égard, il n'y aurait plus moyen d'empêcher le peuple de faire comme lui, et l'on verrait pulluler les actions impudiques; la licence, la grossièreté bestiale prendraient la haute main. D'autre part, tolérer la polygamie chez les grands et l'interdire aux petits serait soulever toute la population. » Sur le conseil de Luther et du chancelier Bruck, l'Électeur, en 1542, avait interdit l'impression du livre de Ménius, prétendant que, « parmi les théologiens, ce traité pourrait provoquer de grosses disputes, nuire à la parole divine et causer aux papistes une grande joie, en les rendant témoins des dissensions des docteurs ¹. »

Quant au Landgrave, à cette époque, il avait déjà fait publier dans ses états une apologie de la polygamie.

Dès juillet 1540, il écrivait à Bucer : « Nous ne discuterons plus pour savoir si l'on doit faire oui ou non de la bigamie une règle générale. Nous laisserons à la conscience de nos docteurs à décider la question². » N'était-il pas étrange qu'on voulût l'obliger à empêcher ses prédicants de présenter la bigamie ou polygamie comme légitime devant Dieu en cas de nécessité³? Aussi ne tarda-t-il pas à autoriser la publication d'un traité destiné à préparer le peuple « à la réorganisation de la vie de famille. »

Ce traité, qui parut sous le nom supposé d'Hulderich Neobulus, mais qui, vraisemblablement, était l'œuvre du prédicant Lenning, avait pour titre : *Dialogue ou entretien amical de deux personnes pour savoir s'il est conforme ou non au droit divin, naturel, impérial et ecclésiastique d'avoir plus d'une épouse à la fois* ⁴. Ce livre propose des raisons et des objections pour et contre et cherche à démontrer que la polygamie, n'a été défendue que par suite d'une fausse manière d'interpréter l'Écriture et par l'autorité tyrannique des Papes

¹ SCHMIDT, J. *Menius*, t. I, p. 256-262. *Corp. Reform.* t. IV, p. 761.

² Voy. LENZ, t. I, p. 203-204.

³ Voy. LENZ, t. I, p. 302.

⁴ Sans indication de lieu ou d'année sur le titre, 3 feuilles in-4°. A la dernière page, on lit : « Dimanche de *Lutare*, 27 mars 1541. » Or, ce jour-là le Landgrave Philippe arrivait à Ratisbonne, apportant avec lui le *Dialogue*; voy. LENZ t. II, p. 26, note 5.

Dieu, y lisons-nous, permettait aux patriarches de l'ancienne loi d'avoir plusieurs femmes à la fois. Donc, dans la loi nouvelle, la bigamie ne pouvait être criminelle. « Nous ne voyons nulle part, dans les anciens canons, qu'il soit défendu d'avoir plus d'une épouse. Ce n'est qu'après l'époque apostolique que, par suite d'une estime exagérée du célibat, de la continence et de la mortification de la chair, on a refusé à la nature des satisfactions que Dieu lui avait permises. Faute de bien pénétrer le sens de l'Écriture, on est arrivé à croire que ce qui afflige la chair, comme par exemple la prière, la solitude, constitue la sainteté et la vie angélique; de là, la trop grande estime et importance accordée à la vie monacale, et c'est ce qui explique aussi l'horreur éprouvée par les anciens pères pour quiconque demandait à avoir plusieurs femmes. Aussi soumettaient-ils ces personnes à des pénitences spéciales. Alors sont venus les canons, les prescriptions du droit ecclésiastique. Mais ces lois, pas plus que celle du jeûne ou autres pénitences imposées par les hommes, n'obligent en rien la conscience, laquelle ne doit se laisser guider que par les canons qui se trouvent dans la Sainte Écriture, règles immuables du droit véritable, où la justice éternelle est exposée. » « Ce que les Saints Pères ont donné pour vrai peut très bien être faux, aussi bien dans les prescriptions que dans les défenses. Étant hommes, ils étaient sujets à l'erreur et pouvaient se tromper sur le vrai ou le faux, le bien ou le mal. »

Quant au droit impérial, le traité de Ménius affirme que l'Empereur Valentinien a très expressément autorisé la bigamie, et qu'on a, de plus, l'exemple d'empereurs et de rois ayant eu plusieurs femmes à la fois, sans compter leurs concubines. A la vérité, les Papes, « après avoir mis aux empereurs le joug sur les cornes, » n'avaient pas toléré la bigamie dans « ces héros si dignes de louanges; » mais puisque la loi de Valentinien permet ce que Dieu lui-même a autorisé et toléré, laissons-lui, parmi nous, sa valeur et son efficacité, bien qu'autrefois, par un manque d'intelligence et par un zèle mal entendu, nos ancêtres l'aient laissé tomber en désuétude. » « Une femme pieuse et craignant Dieu qui découvre en son mari un penchant à la bigamie doit, pour éviter tout scandale, lui donner gracieusement son consentement. Dans le cas où elle le lui refuserait, l'appel et l'attrait de Dieu doivent être préférés à toutes les autorisations, à tous les droits humains. »

On attribua ce livre à Bucer, et comme à cette époque il reçut du Landgrave un présent de cent florins d'or, on le crut vendu ¹. Il

¹ Contre le *Dialogue* et contre Bucer, qui en était l'auteur présumé, parurent : *Wider das unchristlich Gesprächbüchlein von vile der Eeweiber, so durch eynen ge-*

pouvait, à la vérité, affirmer qu'il n'avait ni composé ni publié le *Dialogue*; mais il en avait pris connaissance, et, çà et là, l'avait corrigé, sur la promesse qui lui avait été faite que l'écrit ne serait envoyé qu'à des amis dignes de toute confiance. Cela n'empêcha point Philippe de le faire répandre par la presse; il fut vendu publiquement à Leipsick, et Philippe lui-même, au début, mit beaucoup de zèle à lui procurer des lecteurs. « Je n'ai pu m'empêcher de frémir

schwinden aufrührischen Sophisten (der sich erdichter weiss Huldreych Neobulus nennen thut) gemacht ist, eyn kurz Gedicht, darinnen gemelter Neobulus mit seinen eygenen Farben gantz artlich aussgestrichen wirt. Contra adsertorem Polygamix. » (Sans indication de lieu ou de date, 3 feuilles in-4°; probablement publié en 1542.) Dans cette satire, Néobulus s'entretient avec un vieillard et un jeune homme. Le vieillard se plaint que la nouvelle doctrine sur la polygamie vienne trop tard pour lui, qui n'est plus en état d'en profiter; le jeune homme, au contraire, exprime à Néobulus toute sa gratitude.

« Tu es, selon moi, un grand prophète!
Que Dieu te donne la santé en ce monde,
A toi, qui, grâce à cette dispense,
Devient le consolateur des enfants de Vénus ! »

Néobulus explique sa mission :

« Dieu m'a envoyé dans ce monde
Pour y prophétiser dans la terre d'Allemagne,
Et y apporter un message
Aux enfants de Vénus.
Donc, cher homme du bon Dieu,
Ne crains rien, poursuis ton dessein;
Je t'aiderai fidèlement.
Je boucherai tous les trous avec la parole de Dieu,
Et je citerai maint exemple de l'Écriture, etc. »

A Bucer, auquel on reprochait son origine juive, se rapporte ce passage :

« D'origine juive et faux chrétien,
Plein d'active intelligence et de sophisterie,
Le poète de ce petit livre se présente à nous.
C'est un hypocrite, un faux docteur,
Qui travestit Dieu, sa parole et son œuvre,
Cite à faux Moïse
Et trompe tout le monde.
Il prétend dissimuler son dessein,
Mais il veut fonder une secte turque,
Il a Mahomet dans le cœur. »

Sur ce, Néobulus, très en colère, s'écrie :

« Puisqu'il en est ainsi, je veux, comme les chats sauvages,
Mordre, griffer, déchirer à belles dents autour de moi !
Aidé du diable, je ruinerai tout par mes invectives !
Je mugirai comme un sanglier,
J'injurierai, j'outragerai tout le monde,
Comme l'a fait Martin Luther,
Lui qui n'a jamais eu peur d'invectiver
Quiconque a osé écrire contre lui
Ou contredire sa doctrine ! »

Voy. STROBEL, t. II, p. 423-427. Strobel démontre que la désignation de « chat sau-

en voyant s'imprimer le *Dialogue*, » lui écrivait Bucer, le 30 novembre 1541, « car l'expérience m'a appris que Dieu, dans le temps où nous vivons, ne donne pas à tous l'intelligence de certaines choses, et que l'on ne fait qu'empirer la situation auprès des bons comme auprès des malintentionnés en multipliant les explications et les apologies. » Philippe, le 17 décembre, répondit à Bucer qu'il pouvait se rassurer entièrement : « Quant à ce qui concerne le *Dialogue* qui vient de paraître, nous regretterions beaucoup, pour notre part, qu'il n'eût pas été publié. Dans notre pays, il a satisfait beaucoup de gens. Laissez les autres tempêter, aboyer, pester tant qu'ils voudront ; ils ne pourront jamais trouver de solides motifs pour le détruire. Mais les choses de Dieu ne plaisent pas toujours aux sages, aux prudents de ce monde, aux enfants encore rudes et grossiers. Ceux-là se plaisent plus à la lecture d'Ovide, de Virgile et d'autres poètes qu'à l'exposition de la loi et des préceptes de Dieu. Cependant, nous pouvons affirmer en toute vérité qu'en ces contrées, aussi bien qu'en Saxe, nous avons trouvé peu de gens opposés au *Dialogue*. On le loue beaucoup plus qu'on ne le critique, et nous n'avons encore rencontré personne qui ait pu nous prouver, en s'appuyant sur des raisons solides, qu'il fût en contradiction avec la loi divine, et par conséquent répréhensible ¹. » A Strasbourg, au contraire, les « dévotes gens, » ainsi que le rapportait Bucer au Landgrave, (21 mars 1542) craignaient que le livre ne fit grand tort à l'Évangile et n'y apportât tout autant d'entraves « que la révolte des paysans, la dispute sur la Cène ou la rébellion de Munster ². »

Luther avait eu la pensée de le réfuter. Un fragment de son travail nous a été conservé. Il y condamne avec fermeté les principes qu'on s'efforce de faire triompher : « Voici ce que dit le docteur Martin sur le livre de Néobuli : Celui qui en croira ce livre et ce polisson, et sur sa parole prendra une seconde femme, voulant et prétendant être dans son droit, que le diable lui chauffe et lui bénisse son bain au fin fond de l'enfer, amen ! Je saurais bien, grâce à Dieu, défendre mon dire, quand bien même, durant toute l'année, il ne neigerait que des Néobules, des Nébulones, des Hulderich et autres diabolins ³. »

vage » est une allusion à Bucer, » dont les *Explanations Psalmorum* avaient été publiées sous le nom d'Arethii Félini. L'auteur de la satire est vraisemblablement le strasbourgeois Michel Hahn. Voy. la lettre de Bucer à Philippe, 14 et 15 avril 1542, dans LENZ, *Briefwechsel*, t. II, p. 81.

¹ Voy. ces lettres dans LENZ, t. II, p. 26, 29, 38-39, 44-45.

² Voy. LENZ, t. II, p. 65.

³ *Sämmtl Werke*, t. LXV, p. 209.

Mais lorsque Philippe, pour empêcher l'écrit de paraître, vint trouver Luther à Wittemberg, « le docteur Martin mit à son luth-des cordes plus douces. » Le 15 mai 1542, Philippe écrivait à Bucer : « Touchant l'écrit que Luther se proposait de publier contre le *Dialogue*, nous ne voulons pas vous cacher que nous avons été nous-mêmes le trouver ces jours derniers à Wittemberg, où nous avons causé avec le docteur de toutes ces questions, et aussi des mesures que nous avons prises pour la propagation de notre petit livre. Nous nous sommes entretenu avec lui de toutes sortes de sujets, sur lesquels il a été satisfait de nous, nous promettant de renoncer à ce qu'il se proposait de faire. Nous sommes aussi tombé d'accord que, dans quelques-uns de ses arguments, le *Dialogue* était trop faible. Luther ignorait qu'il vint de nous, sans cela il n'eût jamais eu la pensée de le réfuter. Il trouve que l'exemple de Lamech fournit un argument médiocre et faible, et qu'il n'eût fallu tirer ses exemples que de la vie des patriarches; parler, par exemple, de la nécessité qui contraint quelquefois les gens, puis citer ce texte de Moïse : « Si pendant la guerre une vierge vient à tomber en la possession d'un combattant et qu'elle lui plaise, il pourra la garder. » Moïse, ici, ne fait point d'exception pour les hommes mariés, or il est évident qu'il y en avait beaucoup dans l'armée. Ailleurs il dit encore : « Si quelqu'un abuse d'une vierge et que le père consente à la lui donner, il la peut conserver. » Il fallait aussi rappeler qu'à Tubingue il a été permis, à une certaine époque, d'avoir deux femmes à la fois. Ces exemples eussent fourni de bons arguments, grâce auxquels on eût pu fermer la bouche aux gens sans avoir besoin d'entasser tant de raisonnements qui, pour la plupart, ne sont pas solides. Il vaut mieux dire peu et bien, que beaucoup et médiocre ¹. »

¹ Voy. LENZ, t. II, p. 82-83. Voy. t. II, p. 66-70, 73-76. Lettres de Philippe à Bucer, du 26 mars et du 3 avril 1542.

CHAPITRE XIV

FRANÇOIS I^{er} ET LA LIGUE DE SMALKALDE, (1540). — DIÈTE ET COLLOQUE
DE RATISBONNE (1541).

I

Pour rendre la paix à la Chrétienté et retirer aux Protestants l'appui de la France, l'Empereur, depuis la trêve de Nice, faisait tous ses efforts pour gagner l'amitié et la confiance de François I^{er}.

Avant de quitter l'Espagne, il remit à son fils une instruction où il lui traçait la ligne politique qu'il désirait lui voir suivre dans le cas où il viendrait à mourir. « Quant à ce qui concerne le roi de France, » écrit-il, « Dieu sait que nous n'avons rien fait pour provoquer les guerres que nous avons eues ensemble, et que nous avons toujours hautement déploré les maux qui en ont été la suite, employant tous les moyens en notre pouvoir pour conclure la pax. » Il recommande à Philippe d'entretenir et de consolider la bonne amitié rétablie : « Oublie entièrement toutes les choses qui se sont passées entre le dit roi et nous, tenant que le Créateur l'a ainsi permis, et l'imputant au malheur des temps. » Il annonce l'intention, en se rendant en Flandre, de visiter son ancien rival, pour gagner plus aisément son amitié et s'entretenir avec lui des intérêts généraux de la Chrétienté. Il songe à faire épouser au duc d'Orléans, second fils de François I^{er}, sa fille Marie et veut donner les provinces de Flandre en douaire aux jeunes époux, rappelant qu'avant de mourir la reine Isabelle, mère de Philippe, avait approuvé ce projet. De plus, pour resserrer encore davantage ses liens avec la France, il se propose de demander à François la main d'une de ses filles pour le second fils de Ferdinand, auquel il céderait alors le Milanais. Et afin que, par rapport à la Navarre, tout motif de dissentiment soit écarté, il conseille à son fils d'épouser l'héritière de ce royaume : « Et est notre intention, en traitant les alliances susdites, toujours jointement articuler le remède et provision des affaires publiques de la Chrétienté. »

tienté, tant de la pacification et réduction des desvoyés de notre très aincte foy que contre le Turc ¹. »

Ferdinand, qui se rendit en Flandre pour s'entendre sur toutes ces questions avec Charles-Quint, ne donna point les mains au projet de mariage entre son fils et une princesse de France, et se montra très opposé à la cession du Milanais, car il avait toutes les raisons du monde de se méfier de François I^{er}, qu'il savait d'intelligence avec les Turcs. L'Empereur, cependant, autant que la chose dépendait de lui, agit dans le sens de son instruction à Philippe. Le 24 mai 1540, il chargea ses ambassadeurs à la cour de France de proposer au roi, pour le duc d'Orléans, la main de sa fille Marie, s'engageant à céder en ce cas au prince français les Pays-Bas, la Bourgogne, Charleroi, ainsi que le duché de Gueldre et le comté de Zütphen, dès qu'avec le secours de la France ces territoires auraient été repris au duc de Clèves. De tous ces pays, on pouvait, disait-il, former l'un des plus beaux royaumes de la Chrétienté. De plus, il offrait d'abandonner tous ses droits sur le duché de Bourgogne, pourvu que le roi, de son côté, cessât de revendiquer le Milanais et rendit au duc de Savoie les pays qu'il lui avait injustement ravés ².

Mais François ne voulut renoncer ni à ses droits de suzerain sur le Milanais, ni aux fiefs d'Empire du Piémont et de la Savoie qu'il s'était injustement appropriés. Il repoussa nettement cette dernière proposition. Quant aux Flandres, il exigeait avant toute chose que ses droits sur le Milanais fussent reconnus par des traités positifs ³. « On m'a repris Milan contre toute justice, » dit-il au nonce Ardinghello qui, de la part du Pape, le pressait d'accepter les offres de l'Empereur, « et j'en exige dès maintenant la restitution en faveur de mon fils ⁴. »

En juin 1540, les négociations se rompirent, et l'ambassadeur de Charles lui mandait « qu'à la cour de France on tenait d'étranges propos sur le compte de l'Empereur, et qu'on semblait avoir l'intention de lui nuire le plus possible. « Auprès des Français, » écrivait Ferdinand au mois de juin à sa sœur Marie, « ni le bon sens ni l'honnêteté ne servent de rien ; si ces moyens eussent été de quelque utilité, l'Empereur pourrait se vanter de les avoir plus que suffisamment employés. » « Je crains qu'avec la France les choses n'aillent de mal en pis ; ni le roi, ni ses serviteurs et amis,

¹ *Instruction de l'empereur Charles-Quint, etc.* Madrid, 1539, 5 nov. Voyez WEISS, t. II p. 349-361.

² Charles-Quint à Bonvalot, voy. WEISS, t. II, p. 562-572. Voy. la lettre de l'Empereur à François I^{er}, dans LENZ, *Correspondenz*, t. II, p. 309-310.

³ *Instruction et résolution royales*, dans RIBIER, t. I, p. 509-522.

⁴ Voy. BUCHOLTZ, t. IV, p. 387-388.

avec lesquels nous avons affaire tous les jours, ne valent grand' chose, et l'on ne peut guère s'attendre à les voir s'amender dans leurs vieux jours ¹. »

A l'époque même de ces négociations, François I^{er} s'était encore rapproché des Alliés. Par l'entremise de Guillaume du Bellay, il avait fait savoir aux bourgeois de Strasbourg qu'il avait renoncé à s'allier avec Charles-Quint, et qu'en tout cas jamais il ne s'entendrait avec lui contre eux². Pour savoir au juste la vérité sur ce point, l'Électeur de Saxe, le 24 juin, pressait le Conseil de Strasbourg de s'informer exactement auprès de « l'homme de France » si la scission entre « les deux grands chefs » était réelle et des moyens qu'il lui conseillait de prendre pour arriver à une entente cordiale avec la France. » L'Électeur ne voulait envoyer une ambassade à François qu'après la réponse reçue : « Sans cette précaution, » écrit-il à Philippe de Hesse, « il nous en arriverait comme autrefois, lorsque tous deux nous avons envoyé les nôtres vers le roi et qu'au moment où nous pensions être avec lui dans les rapports les plus amicaux, les événements ont pris une tournure inattendue, ce dont notre partie adverse se fit gloire avec grande insolence ³. »

A la conférence religieuse d'Hagenau, Calvin et Sturm, députés de Strasbourg, soutinrent avec zèle les intérêts de François I^{er} auprès des membres d'Empire protestants. Aussi Calvin reçut-il une lettre de remerciement de Marguerite de Navarre, sœur du roi, avec laquelle il était entré en relation par l'entremise de son ami Sleidan. François I^{er} priait Calvin de vouloir bien, à l'avenir, continuer ses bons offices à la couronne de France ⁴. Jean Sleidan, originaire de Sleida, dans le pays de Cologne, et futur historien de la Ligne de Smalkalde, était, ainsi que Jacques Sturm, pensionné par le roi de France, et avait été chargé par lui d'empêcher le plus qu'il le pourrait un rapprochement entre les Alliés et l'Empereur. Il devait aussi obtenir du Landgrave qu'il pressât les Alliés de s'unir à la France ⁵. Bucer assurait que Sleidan « était fort bon chrétien et ne demandait pas mieux que d'aider Philippe à mettre l'Antechrist, c'est-à-dire le Pape, « hors du jeu ⁶. » Un autre envoyé de François affirmait à Hagenau aux conseillers de Hesse que son maître faisait les plus sincères efforts pour remettre l'harmonie entre les membres du Saint-Empire, et qu'il désirait

¹ Voy. BUCHOLTZ, t. IV, p. 395.

² SECKENDORF, t. III, p. 258.

³ NEUDECKER, *Urkunden*, p. 347.

⁴ Lettre de Marguerite de Navarre à Calvin, 25 juillet 1540, *Calvini Opp.*, t. XI, p. 62. Voy. KAMPSCHULTE, *Calvini*, t. I, p. 331-332.

⁵ SCHMIDT, *J. Sturm*, p. 49-50. BAUMGARTEN, *Sleidan*, p. 54-58.

⁶ Voy. LENZ, t. II, p. 4 ; voy. BAUMGARTEN, p. 59.

passionnément sauver la liberté germanique. « Il offrait de donner de plus amples détails sur les intentions du roi, son maître, à une personne de confiance que pourrait désigner Philippe ¹. Celui-ci ne tarda pas à lui faire savoir « que la démarche tentée auprès de lui lui agréait fort ; qu'il était « très disposé » à s'entendre amicalement avec François I^{er} et comptait envoyer prochainement un ambassadeur en France ; il pria le délégué français de vouloir bien lui dire nettement si le roi désirait entrer en relation avec un ou plusieurs princes d'Allemagne ².

Mais il faisait en même temps savoir à l'Électeur de Saxe, qui le poussait à l'alliance française, qu'il ne s'y déciderait qu'à la condition d'être sûr de l'appui de la Ligue dans l'affaire de son double mariage ³. Écrivant à Buczer, il se plaint de l'ingratitude du roi de France : « Lorsque l'Empereur était en guerre avec lui, nous sommes resté neutre, nous n'avons fourni aucun secours contre les Français, et par deux fois nous envoyâmes des lansquenets rejoindre l'armée royale, ce qui alors n'était pas un mince service, et fit grand tort à nos propres expéditions sur le Rhin et ailleurs. Cependant jamais le Français ne nous en a témoigné la moindre reconnaissance ⁴. »

Pour se mettre dans les bonnes grâces de l'Empereur, Philippe ne se faisait point scrupule de l'avertir des intrigues du roi avec les princes protestants. Au mois d'octobre, il chargea le docteur Siebert de Löwenberg de porter à Granvelle un message secret. Granvelle étant alors absent, le conseiller impérial Cornélius Scep-per, entra en relation avec Siebert par l'ordre de Charles-Quint. Philippe faisait savoir à l'Empereur que, s'il voulait lui rendre ses bonnes grâces et pardonner ses anciens torts, il serait à l'avenir son fidèle serviteur, en temps de guerre comme en temps de paix, et lui fournirait des secours contre le Turc et contre ses autres ennemis du dehors. Siebert révéla de plus à Charles que l'Électeur de Saxe et d'autres membres d'Empire avaient, au mois de juillet dernier, envoyé une ambassade à François I^{er} et sollicité son alliance, « et qu'il n'avait tenu qu'audit Landgrave que ladite alliance n'ait été pièce conclue et parachevée, et se trouvait journellement pressé de ses complices pour la conclure ⁵. » Philippe,

¹ Dépêche des conseillers de Hesse, 23 juin 1540, dans NEUDECKER, *Urkunden*, p. 501-503.

² Dépêche du Landgrave, 15 juin 1540, voy. NEUDECKER, *Urkunden*, p. 515.

³ LENZ, t. I, p. 491.

⁴ A Buczer, 3 déc. 1540, voy. LENZ, t. I, p. 254.

⁵ « Que ne tenait que audit Landgrave seul que ladite alliance n'aurait été pièce concluyte et parachevée, et se trouvait journellement pressé de ses complices pour la concluyre. »

« convaincu des intentions débonnaires et pacifiques de l'Empereur, » offrait de lui révéler les secrètes pratiques du roi de France. Scep-per, plein de joie de ces ouvertures, écrivait à Granvelle : « Il semble, en vérité, que Dieu ait converti le prince de Hesse! » Le 28 octobre, Siebert reçut la réponse de Charles-Quint : L'expérience du passé prouvait surabondamment, lui mandait l'Empereur, que jamais il n'avait été incliné à des mesures de rigueur envers les princes protestants, et que tous ses efforts n'avaient eu qu'un unique but, le rétablissement de la paix et de la concorde. Si donc le Landgrave persévérât dans ses bonnes intentions, il pourrait s'expliquer plus à loisir avec Granvelle, pendant la Diète qui allait s'ouvrir à Worms².

A la fin de novembre, en effet, des pourparlers furent entamés à Worms, entre Granvelle, Siebert et le chancelier de Hesse Feige. Tous deux firent connaître au ministre impérial à quelles conditions leur maître désirait faire la paix. En premier lieu, dans l'affaire du double mariage, le secret devait être gardé. Granvelle se montra très conciliant et donna verbalement à Philippe, au nom de l'Empereur et de Ferdinand, l'assurance d'un pardon entier. Il dit à Feige qu'à son avis Philippe ferait bien de venir à Ratisbonne : « Là toutes les affaires pourraient être directement traitées avec Sa Majesté Impériale, » lui dit-il, « et je suis persuadé que Votre Grâce s'en retournerait pleinement satisfaite³. »

Mais pendant ces négociations, le Landgrave changea soudain d'avis.

François I^{er} lui ayant de nouveau fait proposer son alliance « dans l'intérêt de la liberté germanique, » il lui fit dire que cette question pourrait être plus commodément traitée aux prochains états de la Ligue⁴. Le 30 décembre, il écrivait à Buczer : « Nous n'avons pas voulu repousser tout à fait l'ambassade française, mais la difficulté c'est de nous dégager habilement de l'affaire entamée avec Granvelle⁵. »

« Après tout le tapage causé par le bruit de mon second mariage, » écrivait Philippe à Christian de Danemark, le 6 janvier 1541, « le roi de France ne nous a pas fait une question; il nous a

¹ Relation de Cornélius Scepper à Granvelle, 26 oct. 1540, accompagnée d'un mémoire sur ses négociations secrètes avec les chargés de pouvoir du Landgrave; voy. BUCHOLTZ, *Urkundenband*, p. 256-262.

² Projet de réponse, 28 oct. 1540. Voy. BUCHOLTZ, p. 140-141.

³ Pour plus de détails sur ces négociations, voy. LENZ, t. I, p. 302-329.

⁴ « De fœderis oblatione agendum esse in proximo fœderatorum conventu. » SECKENDORF, t. III, p. 259.

⁵ LENZ, t. I, p. 287.

fait récemment des propositions d'alliance, mais nous n'avons encore rien répondu de positif, car il faut premièrement nous débarrasser des négociations entamées avec Sa Majesté Impériale¹. »

C'est dans ces dispositions d'esprit que Philippe se rendit à Ratisbonne.

II

Le 23 février 1541, l'Empereur, « en très médiocre équipage » et accompagné d'une suite peu nombreuse, fit son entrée à Ratisbonne. « Plusieurs m'ont assuré, » écrit un témoin oculaire, « que son cheval était beau entre tous, mais son vêtement était des plus simples². »

A son grand mécontentement, les membres d'Empire, selon leur vieille coutume, « mirent tant de temps à arriver³, » que la Diète ne put s'ouvrir que le 5 avril. Charles n'avait rien oublié pour ôter à l'Électeur de Saxe tout prétexte de s'abstenir. Les procès de la Chambre Impériale en matière religieuse avaient été abrogés, la sentence du ban prononcée contre Minden et Goslar, annulée. Jean Frédéric avait reçu de l'Empereur une invitation pressante et personnelle, ainsi que la permission de retourner chez lui s'il le désirait avant la fin de la session, permission qui, d'après un constant usage, ne pouvait être donnée que par l'Empereur.

Mais Jean-Frédéric n'avait aucune envie de se rendre à la Diète ; il était sur le point d'assaillir l'évêché de Naumbourg-Zeitz⁴, et ne pouvait en aucune façon s'absenter.

« Se montrer obéissant envers l'Empereur, » lui écrivait Luther, « serait un devoir si nous avions affaire à un légitime souverain ; mais Charles ne l'est point ; c'est le démon de Mayence qui gouverne en sa place, démon dont l'astuce est sans égale, et dont les courtisans sont aussi perversis que leur maître⁵. »

L'archevêque Albert de Mayence célébra dans la cathédrale la

¹ Voy. LENZ, t. I, p. 495, note. Lorsque le roi de France, de mœurs si légères et qui vivait dans l'habitude de l'adultère, entendit parler de « l'affaire, » c'est-à-dire de la bigamie du Landgrave, il se prit à rire : « S'il fallait proscrire tous ceux qui commettent un crime semblable au sien, où en serais-je ? Voilà qui ne changera rien à mes projets ! Les Protestants, » ajouta-t-il, « peuvent m'envoyer leur ambassade ; en deux jours tout sera terminé fait et conclu. » Bucer à Philippe, 14 déc. 1540. Voy. LENZ, t. I, p. 270. Voy. HASSENCAMP, t. I, p. 472.

² WILDMANN, *Chronik*, p. 163, voy. p. 173, 180.

³ Voy. la lettre de Calvin à Farel, datée du 11 mars 1541. *Calvini Opp.*, t. XI, p. 172-173.

⁴ Voy. sur ce sujet le chapitre XVI de ce livre.

⁵ Voy. DE WETTE, t. V, p. 355-356.

grand'messe d'usage à l'ouverture des assemblées d'Empire. Il eut à subir mille outrages et railleries insultantes. Une foule immense remplissait le dôme. Pendant le service divin, ceux de Smalkalde se conduisirent d'une manière tellement indécente qu'on ne pourrait en croire ses oreilles si je le racontais. »

« Les choses continuèrent ainsi tout le temps que dura la Diète. Le culte et les cérémonies de l'Église furent l'objet d'étranges railleries. » L'Empereur, le jeudi saint, pendant la cérémonie du lavement des pieds, put entendre les insolents quolibets du peuple. Les processions en usage pendant la semaine sainte furent moquées. « Plein de dignité et de modération, Charles, au milieu de tant de princes plongés dans l'orgie et la débauche, semblait un véritable agneau au milieu des loups. En somme, il était facile de s'apercevoir dans quelle grossièreté de mœurs grands et petits étaient tombés, car rien n'était plus respecté. En revanche, on ne se laissait point de disputer sur la religion, ce qui ne servait qu'à lui ôter le respect qui lui est dû, car il semblait qu'il n'y eût plus en elle rien d'inattaquable ¹. »

Envers les membres d'Empire et les théologiens protestants, l'Empereur se comporta avec la plus grande urbanité et douceur. Mélanchthon admirait le calme et la noblesse de son attitude, et paraissait convaincu de la droiture de ses intentions ².

Lorsque les ducs de Bavière soutinrent, au conseil, la nécessité de combattre les Protestants par les armes, Charles leur répondit nettement que l'argent lui manquait pour une pareille entreprise; mais qu'en eût-il été abondamment pourvu, jamais il ne l'emploierait pour une guerre qui promettait d'être d'autant plus acharnée que les Allemands y auraient à combattre des Allemands; d'ailleurs il était convaincu de son inutilité, et que, même vaincus, les Protestants ne céderaient point, et ne manqueraient pas d'appeler à leur secours les Français ou les Turcs ³.

¹ WIDMANN, *Chronik*, p. 168-178, 183. — GEMEINER, *Reformation*, p. 109.

² *Aufzeichnungen von 1541*, voy. plus haut, p. 19, note 1.

³ Voy. la lettre de Mélanchthon, *Corp. Reform.*, t. IV, p. 141-142, 146, 148. Bucer, lui non plus, ne mettait pas en doute les dispositions pacifiques de l'Empereur. Voy. sa lettre du 10 janv. 1541 à Joachim II de Brandebourg. LENZ, t. I, p. 531. Le nonce Morone exprimait quelque inquiétude au sujet des trop grands égards montrés aux Protestants : « L'Empereur, » disait-il, « s'en remet entièrement à ses ministres pour les choses de la religion, et dans beaucoup de questions débattues ne comprend peut-être absolument rien. » Morone à Farnèse, Ratisbonne, 25 fév. 1541. DITTMICH, *Regesten*, p. 149, n° 577.

⁴ Lettre du chargé d'affaires Claudius, 3 avril 1541, dans REYNALD, *ad a. 1541* n° 4... « Atque ita omne gerendi belli pro religione consilium abjecisse. » Voy. WINTER, t. II, p. 98. L'Empereur confia à Contarini qu'il ne voulait point se liquer avec des Catholiques comme l'étaient les ducs de Bavière ; que ces princes

Les délégués du Pape, Contarini et Morone, étaient persuadés que ce n'était point le zèle pour la religion qui poussait les ducs de Bavière à la guerre, mais bien plutôt le désir d'acquérir de l'importance. « Ils se sont aperçus, » écrivait Contarini à Rome, « de la grande position que le Landgrave et l'Électeur se sont faite en se mettant à la tête des Luthériens; ils voudraient, en se posant en chefs du parti catholique, obtenir le même avantage; n'ayant point d'argent, ils seraient bien aises de se mettre en campagne avec celui du Pape et du clergé allemand¹. » « Les Bavaois entretiennent des relations avec les deux camps. » « On ne peut se fier à eux, » disait Ferdinand, « car leurs voies sont tortueuses. » Pendant qu'ils pressaient l'Empereur d'adopter des mesures violentes et présentaient au conseil des princes un réquisitoire plein de fiel contre les Protestants, Eck, leur plus intime confident, conseillait au Landgrave de repousser toutes les propositions de paix qui lui seraient faites, assurant que les Catholiques et les Protestants agiraient beaucoup plus dans leur intérêt, en se passant de l'intervention de Charles-Quint pour former entre eux une ligue redoutable².

François I^{er} suivait une politique tout aussi loyale. Aussi appelait-il Eck « son très cher et bon ami³. » Déjà, en juillet 1540, il avait dit à l'Électeur de Saxe que non seulement les princes protestants, mais aussi les princes catholiques feraient bien de se mettre d'accord, puis de s'allier à la France, et que la première chose à faire était de gagner l'archevêque de Cologne et l'Électeur palatin⁴. Il eût voulu voir tous les princes allemands se liguier sous le protectorat français pour le maintien de la « liberté allemande⁵. »

ne cessaient de spolier l'Église sous divers prétextes, et qu'il entendait bien n'être pas entraîné contre sa volonté dans une guerre dont l'intérêt personnel était le seul mobile. La grande chose à faire, c'était de refouler les Turcs, et il ne trouvait personne pour l'aider. Chacun ne cherchait que son intérêt; il finirait par être forcé d'agir de même. DITTRICH, *Regesten*, p. 199-200.

¹ PASTOR, *Contarini*, p. 23. DITTRICH, *Regesten*, p. 161-162, n° 642. Lettre de Contarini, 14 juin 1541, p. 339. Les dépêches de Morone montrent sous un aspect tout nouveau la politique alors suivie par le chancelier Granvelle, et donnent de curieux détails sur les intrigues des chefs du parti catholique. Voy. DITTRICH, *Histor. Jahrbuch der Görres-Gesellschaft*, 1883, p. 401 et suiv.

² Eck fit cette proposition peu de temps après l'ouverture de la Diète. Lettre de l'Électeur de Saxe, 13 juillet 1541, dans NEUDECKER, *Actenstücke*, p. 269.

³ Le 13 février 1541. Voy. STUMPF, p. 238.

⁴ Communications du chargé d'affaires hessois à Cornélius Scepper. BUCHOLTZ, *Urkundenband*, p. 257, 261.

⁵ En Allemagne, écrivait le vénitien Giustiniani en 1541, dominait la crainte « che casa d'Austria è ententa alla monarchia della Germania... che sua maestà cesarea si vuol fare libero signore della Germania et dell' Italia con consentimento di Francia. » « Tutti i principi germanici, parlando universalmente sono contrari alla grandezza di Cesare; et per tal cagione hanno favorito e difeso questa setta lutherana eretica, non perchè zelus fidei li mova, ma perchè con la religione

Il fit des offres si avantageuses à Georges de la Planitz, que l'Électeur de Saxe lui avait envoyé en ambassade pendant la Diète de Ratisbonne, que Jean-Frédéric écrivait à Philippe de Hesse : « Nous ne doutons pas que nous n'ayons désormais un rempart solide et sûr contre tous nos ennemis dans la protection de Sa Majesté Royale¹. »

François avait envoyé deux ambassadeurs à la Diète. L'un était chargé d'empêcher, autant qu'il le pourrait, un rapprochement entre les Protestants et l'Empereur; l'autre, de poursuivre le même but auprès des Catholiques. A Paris, le roi exprimait la crainte que le nonce Contarini ne fit trop de concessions aux Protestants. A l'entendre, la faiblesse du prélat faisait courir grand péril au Pape et à l'Église. Il se disait prêt à donner sa vie et toutes les richesses de son royaume pour la défense du Saint-Siège et pour l'Église catholique; et cependant, à la même date, il faisait dire aux Protestants que leur doctrine ne lui déplaisait point, et leur annonçait qu'il avait invité Mélanchthon à venir l'entretenir à Paris au sujet de la religion².

« Le plus grand service que vous puissiez me rendre, » écrivait-il à l'un de ses ambassadeurs, « c'est d'empêcher, autant que vous le pourrez qu'à Ratisbonne rien n'arrive et ne soit conclu qui puisse servir les intérêts et la grandeur de l'Empereur ou du roi romain³. » Bien qu'il se fût emparé par un attentat contraire à toute justice du fief impérial de Savoie, il prétendait obtenir siège et voix à la Diète au même titre que les princes d'Empire, et réclamait à ce sujet l'appui des Protestants.

Mais en dépit de tous ses efforts pour entretenir et accroître les dissensions religieuses et, par elles, la faiblesse de l'Empire, si la concorde ne put se faire à Ratisbonne, la faute ne doit pas lui en être uniquement imputée. L'Électeur de Saxe, lui non plus, n'en est pas responsable, malgré l'horreur qu'il ressentait à l'idée de tout rapprochement avec les Catholiques⁴ « incendiaires et idolâtres⁵. »

hanno voluto tirar nell' opinione loro tutti i popoli contro questi due gran fratelli de' quali molto temono. » ALBERTI, sér. I, vol. 2, p. 130-133.

¹ Lettre du 13 juillet 1541 à Philippe de Hesse. Voy. NEUDECKER, *Actenstücke*, p. 269.

² RANKE, *Päpste*, t. I, p. 167. Voy. le message envoyé par Contarini au roi de France, dans DITTRICH, *Regesten*, p. 318-319. — PASTOR, *Reunionsbestrebungen*, p. 251. SUGENHEIM, t. I, p. 84-85.

³ Dépêche du 15 juin 1540 (1541). Voy. CAPEFIGUE, *François I^{er} et la Renaissance*, t. IV, p. 128, note.

⁴ Relation de l'ambassadeur de Saxe du 11 juillet 1541. Voy. SECKENDORF, t. III, p. 366.

⁵ Voy. PASTOR, p. 261, 264. Le secrétaire de Contarini accusait François I^{er} et l'Électeur d'avoir fait échouer à dessein les tentatives de réunion. Eux surtout, écrit-il, s'étaient plu à semer la zizanie parmi les théologiens et avaient empêché qu'on s'accordât sur aucun article. Voy. PASTOR, p. 251.

Si la concorde échoua, il faut en chercher la raison dans des causes bien autrement profondes ¹.

Les ministres et les conseillers de l'Empereur envisageaient la situation à un point de vue « beaucoup trop humain, » et ne voyaient dans les questions religieuses que des intérêts purement politiques. Granvelle surtout ne se souciait aucunement de religion; du côté catholique, on se méfiait avec raison de ses « intrigues impies ². » Comme l'avait fait à Francfort l'archevêque de Lund ³, Granvelle, à Ratisbonne, insinuait aux Protestants que, si l'on faisait la paix, l'Empereur « n'aurait plus aucun égard ni pour le Pape, ni pour les Catholiques et que, devenu le plus puissant monarque de la Chrétienté, il ne songerait plus qu'à ses intérêts et ne ménagerait personne. » Il espérait empêcher la concorde, tout en prenant bien garde de paraître trop pencher vers les Protestants, de peur d'éveiller les méfiances catholiques. « Laissez-moi faire; » disait-il à Feige, « vous me poussez toujours à me compromettre. Ne voyez-vous pas que, le jour où je serais soupçonné, je ne pourrais plus rien pour vous ⁴? »

Aussi les Protestants fondaient-ils les plus belles espérances sur « un ministre aussi honnête. » L'Empereur l'ayant désigné pour présider le colloque religieux qui allait s'ouvrir et lui ayant adjoint le comte palatin Frédéric, comme lui favorable en secret aux nouvelles doctrines, ils en eurent beaucoup de joie. « Le duc Frédéric et le ministre Granvelle viennent d'être nommés présidents de la conférence, » écrivait le jour de l'ouverture de l'assemblée le duc Christophe de Wurtemberg à sa mère; « espérons que nous serons tous un jour luthériens ⁵. »

Du côté catholique, l'Empereur nomma « collocuteurs » les théologiens Eck, Jules Pflug et Jean Gropper; du côté protestant, Mélanchthon, Bucer et Pistorius de Nidda. Prenant pour base des discussions un exposé de doctrine présenté par l'Empereur et désigné depuis sous le nom de *Livre de Ratisbonne* ⁶, on parvint à s'accorder sur une définition ambiguë de la justification; mais cet accord, au fond peu sincère, ne servit qu'à masquer pour un peu de temps un dissentiment profond; sur divers autres points, on feignit aussi d'être d'accord.

¹ Voy. sur les délibérations religieuses les renseignements intéressants et consciencieux fournis par DITTRICH, *Gasparo Contarini*, p. 550-772.

² Voy. BUCHOLTZ, t. V, p. 387, note.

³ Voy. plus haut, p. 426.

⁴ Voy. la remarquable relation de Feige datée du 30 décembre 1540, dans LENZ, t. I, p. 524-525. Voy. aussi la relation du 23 déc., p. 520.

⁵ HERB, t. III, p. 235.

⁶ Voy. PASTOR, *Reunionsbestrebungen*, p. 234-241. DITTRICH, *Gasparo Contarini*, p. 609 et suiv., et p. 724 et suiv.

Mais sur la notion de l'Église, sur la Papauté, les conciles, l'Eucharistie, le canon de la messe, la concorde fut aussi impossible à établir qu'à Augsbourg en 1530¹. Eck, d'une main ferme, déchira le frêle lien qui semblait réunir les deux partis, et s'acquitt ainsi des droits à la reconnaissance des Catholiques. Les hommes « du juste milieu, » catholiques ou protestants, jouèrent en cette occasion un rôle pitoyable. « Mélancthon et Bucer, » écrivait Calvin le 12 mai, « dressent des définitions à double sens et toutes fardées sur la transsubstantiation, et cherchent à éblouir leurs adversaires par de belles paroles. Ils ne craignent pas l'ambiguïté, bien qu'il n'y ait rien de plus détestable au monde². » Luther rangeait Bucer parmi « ces faux frères qui, semblables à Judas, sont plus dangereux que les pires ennemis³. » « Il n'y a point de milieu, et les belles phrases ne servent de rien, » répétait Jean Eck ; « celui qui prétend rester attaché à la foi de l'Église doit accepter le Pape et les Conciles, et croire tout ce que croit l'Église romaine. Tout le reste n'est que fumée, et cent ans de discussions ne changeraient point les choses⁴. »

La tentative d'union de Ratisbonne échoua comme tant d'autres, et il n'en pouvait être autrement. La faute n'en doit pas être imputée à tel ou tel personnage : elle est au fond même de la question ; elle git dans l'impossibilité d'accorder entre eux des principes absolument incompatibles.

Le colloque de Ratisbonne tourna à l'avantage des Protestants, auxquels il fournit l'occasion de propager leurs doctrines. Il discrédita, au contraire, la cause catholique, parce qu'il put faire supposer que des points dogmatiques, depuis longtemps définis par l'Église, avaient besoin du contrôle de juges laïques. « Ces conférences religieuses, qu'elles soient privées ou publiques, » dit l'archevêque de Vienne, Nauséa, dans un Mémoire rédigé pour Ferdinand, « livrent la religion chrétienne à la risée des na-

¹ Voy. plus haut p. 193. Albert Pighius disait avec raison : *De ecclesia non est levis nec parvi momenti adversariorum a nobis dissensio, ut de qua una si recte conveniremus, facile tolleretur, quicquid est reliquum inter nos dissensionis et controversie.* — Voy. VARRENTRAPPE, *Hermann von Wied*, p. 116-117.

² *Calvini Opp.*, t. XI, p. 217. Voy. HENRY, t. I, p. 370.

³ Auchancelier de Saxe Brück, commencement d'avril 1541, voy. DE WETTE, t. V, p. 339-340.

⁴ « S'il faut en croire les *Aufzeichnungen*, c'est ainsi qu'il s'exprimait vis-à-vis de beaucoup de ses amis lors de la maladie qu'il fit pendant la Diète. Eck jugeait tout aussi sévèrement que Luther le Livre de Ratisbonne » « *Is miser et infelix liber obtrusus est Imperatori, cui ego ut indocto contradixi.* » Il parlait souvent de la « tragédie de Ratisbonne. » Voy. WIEDEMANN, *Johann Eck*, p. 312.

tions étrangères, des incrédules et des infidèles, et l'exposent à d'innombrables outrages¹. »

« Parmi les Catholiques, personne ne mettait en doute les intentions loyales de l'Empereur; mais Charles, à Ratisbonne, n'avait aucune liberté d'action; d'ailleurs il manquait d'expérience et d'habileté dès qu'il s'agissait des affaires d'Allemagne, du caractère et de l'esprit allemand. Il n'avait jamais compris la portée de la scission qui s'était produite ni la gravité de la révolution politico-religieuse à laquelle il assistait. Granvelle, Naves et Lund, « ses trois mauvais génies, » comme les appelait le vice-chancelier Held, s'efforçaient de lui persuader qu'il pourrait aisément venir à bout des réfractaires au moyen de conférences, bien que l'inefficacité de semblables remèdes fût depuis longtemps prouvée. Ces trois funestes conseillers le poussèrent à assumer, dans les choses religieuses, un pouvoir qui ne lui appartenait point, et le décidèrent à entrer dans de plus amples pourparlers avec Joachim de Brandebourg et le Landgrave de Hesse. A les entendre, ces deux personnages avaient les meilleures intentions du monde; ils étaient tout disposés à faire des concessions « et voulaient se conduire à l'avenir en vrais et fidèles serviteurs². » Philippe, tremblant que son double mariage ne lui attirât quelque jour une fâcheuse affaire, avait de bonnes raisons pour jouer le dévouement.

Dans un traité secret conclu avec l'Empereur, le 3 juin, le Landgrave s'engagea à favoriser, autant qu'il le pourrait pendant la Diète, les intérêts de la concorde; à prendre le parti de l'Empereur dans toutes les assemblées d'Empire; à reconnaître Ferdinand pour roi romain après la mort de Charles-Quint; à n'entrer dans aucune alliance avec la France, l'Angleterre ou d'autres puissances étrangères; à ne jamais souffrir que les potentats étrangers, non plus que le duc de Clèves, fussent admis dans la Ligue de Smalkalde. De plus, il promit de rester neutre dans l'affaire du duché de Gueldre, et d'empêcher que ses hommes de guerre ou ceux d'autres pays allemands ne prissent du service à l'étranger contre l'Empereur, ou contresa sœur, la gouvernante des Pays-Bas. En revanche, Charles le prit « sous sa particulière protection, lui et tous ses domaines, » lui remettant et pardonnant tout ce qu'il avait pu faire ouvertement ou projeter en secret contre lui, Ferdinand, les lois impériales ou les droits de l'Empire. Il lui promit aussi que ni lui, ni son frère,

¹ Voy. PASTOR, *Reunionsbestrebungen*, p. 283 et suiv. Jean Gropper devait plus tard faire excellentement ressortir les motifs qui rendaient inévitablement stériles les conférences sur la religion, et le peu d'autorité de ces sortes d'assemblées. Voy. SCHWANZ, *Römische Beiträge*, p. 408 et suiv.

² *Aufzeichnungen*, voy. plus haut, p. 19, note 1.

ni le fiscal de l'Empire n'entreprendraient jamais rien contre lui, ses possessions ou son honneur.

Ces assurances mettaient le Landgrave à l'abri de toute poursuite judiciaire, de tout châtement au sujet de son double mariage, et lui donnaient pleine sécurité, quant aux suites civiles de son crime.

Par ce traité, la politique impériale commit une insigne faute. Charles se flattait d'avoir enchaîné le Landgrave à ses intérêts d'une manière indissoluble, et ne s'apercevait point que le contrat renfermait des clauses permettant à Philippe de se révolter, sous le premier prétexte venu, contre son légitime souverain.

Philippe promettait de se conduire en prince obéissant, en fidèle vassal de l'Empereur et de son frère; mais il avait pris soin d'intercaler la restriction suivante dans le texte du traité : « à l'exception de ce qui se rapporte à la question religieuse, à la Ligue de Smalkalde, ou à toute autre ligue que pourraient former plus tard les adhérents de la Confession d'Augsbourg ¹. »

Toutes les fois que la religion serait en question, il restait donc libre de reprendre vis-à-vis de l'Empereur son attitude hostile et se réservait la faculté d'attenter aux propriétés et aux droits de ses adversaires; au moment même où il se réconciliait avec Charles, il songeait à envahir les états du duc de Brunswick², attentat qui devait coûter à Henri son duché et à la population du Brunswick le libre exercice de la foi catholique.

Philippe avait atteint son but. Aussi, bien qu'il se fût engagé à favoriser de son mieux, pendant la Diète, les intérêts de la paix, le lendemain même du jour où le traité fut signé, il quitta brusquement Ratisbonne.

L'Électeur de Brandebourg continua à travailler à la réunion des partis. Sur le conseil de Granvelle, il proposa que « les articles conciliés » fussent imposés à tous les sujets du Saint-Empire, et que les articles « non conciliés » fussent réservés à l'examen du concile général, ou remis à la décision d'une autre assemblée, si le concile ne pouvait se réunir.

Mais entre temps le « Livre de Ratisbonne » était devenu l'objet de la commune antipathie des deux partis. Le 23 juin, Mélanchthon déclarait, dans une réunion des membres d'Empire appartenant à la Confession d'Augsbourg « qu'il avait consenti à prendre ce livre

¹ Voy. le texte de ce traité dans ROMMEL, t. II, p. 431-436. — Voy. les explications fournies par JARCKE dans les *Histor. polit. Bl.*, t. XVI, p. 90-92. On ignore si l'Empereur était informé à cette époque de la bigamie du Landgrave.

² Pour plus de détails sur ce sujet, voy. le chapitre XVII de ce livre.

pour base des discussions, bien qu'il le trouvât tellement embrouillé que lui-même s'était souvent laissé égarer par sa subtile rhétorique et, pour la première fois de sa vie, avait concédé certaines choses dont il n'avait découvert que plus tard les tendances et la véritable signification¹. » Le 1^{er} juillet, le conseil des princes catholiques rejeta également le « Livre de Ratisbonne » sous prétexte qu'il contenait « de nombreuses erreurs, des doctrines inadmissibles, des expressions toutes nouvelles, et qu'il était impossible de savoir si l'auteur appartenait au parti protestant ou au parti chrétien. »

Lorsque l'Empereur, le 12 juillet, sur la proposition de l'Électeur de Brandebourg, demanda à l'Assemblée d'adopter à l'unanimité les articles conciliés et, pour les autres, d'ajourner les discussions au futur Concile général, les Protestants répondirent « qu'ils recevaient les premiers articles dans le sens où les avaient toujours entendus la Confession et l'Apologie; mais que, pour les points controversés, il leur était absolument impossible de faire la moindre concession. Le 14 juillet, « afin de hâter la paix tant désirée, » ils demandèrent à l'Empereur de prendre lui-même en main la réforme du clergé, et d'accorder la communion sous les deux espèces et le mariage des prêtres. Quant aux points de doctrine sur lesquels on n'avait pu s'entendre, ils demandaient que tout prince ou conseil de ville, dans les limites de sa juridiction, fût laissé libre de les interpréter selon sa manière particulière d'entendre la Sainte-Écriture, et que les sujets fussent obligés de les comprendre dans le sens fixé par leurs gouverneurs légitimes².

Ainsi donc, l'autorité civile allait être investie du droit de régler la foi des sujets.

Le 17 juillet, le conseil des princes catholiques rejeta les articles conciliés, et le cardinal légat Contarini déclara, deux jours plus tard, qu'il avait toujours entendu réserver l'appréciation définitive de ces articles au siège apostolique et au Concile général, et qu'il croyait de son devoir de s'en tenir à cette détermination.

Au conseil des princes catholiques, un Mémoire, présenté par le duc Guillaume de Bavière, sur les persécutions auxquelles les Catholiques étaient en butte depuis quelques années, fut l'objet de sérieuses discussions. On y lisait : « Les Protestants prétendent soupirer après la paix et la justice, mais en réalité ils ne cessent de les blesser l'une

¹ Protocole du délégué de Francfort, Jérôme zum Lam. Archives de Francfort.

² *Corp. Reform.*, t. IV, p. 469-474, après la proposition de l'Électeur de Saxe. Voy. sa lettre datée du 21 juillet 1541. Les articles ne furent pas présentés, le 14 juillet, comme le croit BAERSCHNEIDER (p. 469), mais seulement après que la déclaration impériale eut été portée à la connaissance des Protestants, c'est-à-dire le 14 juillet. Voy. *Frankfurter Reichstagsacten*, t. XLVII, fol. 51.

et l'autre. Les pouvoirs catholiques, pour cause de religion ou sous divers prétextes inventés à plaisir, sont envahis à main armée; leurs états sont dévastés, ruinés. Contre le commandement de Dieu, la justice et la tradition chrétienne, la prédication de l'Évangile et la parole de Dieu sont interdites dans l'enceinte de leurs territoires et abbayes; on s'empare par la violence des couvents, des églises; on séduit les sujets par toutes sortes de promesses, et les révoltés sont pris sous la protection du parti ennemi; les couvents, les collégiales, les propriétés ecclésiastiques sont morcelés ou transportés sous une autre juridiction. Les monuments funéraires, les tombes des pieux fidèles sont détruits ou brisés. On outrage les images de notre Rédempteur, de la très pure Vierge Marie, sa Mère, et des saints bénis. On s'acharne contre ces images comme si l'on avait affaire à des ennemis vivants. Les Catholiques n'ont rien plus à cœur que la paix et la justice; ils l'implorent à grands cris; ils appellent de tous leurs vœux la concorde; ils s'offrent à respecter maintenant et toujours les articles de la paix, pourvu qu'on leur laisse la liberté de vivre selon les saints préceptes de l'Église Catholique et qu'on respecte leurs propriétés¹. »

La majorité des princes catholiques vota pour que ce Mémoire fût présenté à l'Empereur; mais parmi les membres ecclésiastiques, l'archevêque de Lund, également évêque de Constance, prélat favorable à la nouvelle religion, les évêques de Munster et d'Augsbourg et l'Abbé de Kempten combattirent avec énergie cette résolution. Parmi les princes temporels, le comte palatin, Otto Heinrich, qui dès lors songeait à abandonner l'ancienne foi, et les ambassadeurs du duc de Juliers-Clèves se rangèrent à leur avis. Le Mémoire, sous le nom de « Rapport du conseil des princes, » parvint au collège des Électeurs, qui refusa d'en prendre connaissance et ne voulurent pas permettre qu'il fût publié, comme le demandait le duc Guillaume, se bornant à assurer les Catholiques qu'il serait dûment enregistré dans les actes de la Diète².

Au sein du collège électoral, le parti protestant dominait. Trèves et Mayence voulaient que tous les articles, « conciliés ou non conciliés, » fussent renvoyés au Concile. Le Brandebourg, le Palatinat et les conseillers de l'évêque de Cologne, lequel depuis longtemps songeait à introduire la nouvelle doctrine dans son évêché, étaient d'avis de maintenir les articles conciliés jusqu'aux décisions d'un concile libre ou d'un concile national.

¹ *Corp. Reform.*, t. IV, p. 450-455.

² * *Parerga et Extraordinaria uff dem Tag zu Regensburg, 1541.* Archives de Francfort, Mémoires de Jérôme Lam (fol. 112). Jérôme avait été informé par l'archevêque de Lund de tout ce qui s'était passé au conseil des princes.

Pendant tous ces débats, les bruits les plus alarmants circulaient. On signalait en Hongrie l'approche des Turcs. « Il était urgent, par conséquent, de s'entendre au plus vite sur le recez. »

Pour couper court aux discussions au sujet des articles conciliés, l'Empereur, comme il l'avait déjà fait neuf ans auparavant, proposa que les théologiens protestants fussent maintenus dans leurs charges jusqu'à l'ouverture du Concile, promettant d'agir auprès du Pape, à son passage en Italie, pour obtenir sa prompte convocation. S'il était impossible de l'ouvrir en Allemagne pendant les dix-huit mois qui allaient s'écouler, il s'engageait, ce délai expiré, à prescrire une Diète et à la présider en personne. Entre temps, on veillerait à ce que les dissidents ne s'écartassent en rien des points de doctrine sur lesquels Catholiques et Protestants s'étaient entendus. Aux prélats, serait rappelé le devoir d'établir pour eux et tous les membres du clergé une réforme et une discipline exactes, conformes aux directions qu'ils avaient reçues du légat pour le meilleur gouvernement de l'Église. La paix de Nuremberg serait maintenue jusqu'au Concile ou jusqu'à la prochaine Diète. Les couvents et abbayes jouiraient d'une pleine et entière sécurité. Défense serait faite de dépouiller à l'avenir les membres du clergé des revenus et bénéfices dont la jouissance leur avait été laissée, et les Protestants s'engageraient à ne contraindre personne à embrasser leur religion. Les procès et arrêts de la Chambre Impériale avaient donné lieu à d'incessantes disputes, les uns soutenant que la paix de Nuremberg les avait tous annulés, les autres maintenant l'opinion contraire : L'Empereur proposait de les suspendre jusqu'aux futures assemblées. En dehors de ces procès, la Chambre Impériale continuerait à fonctionner comme par le passé, et rien ne serait retranché au recez d'Augsbourg.

L'Empereur demanda l'insertion de tous ces articles dans le recez d'Empire.

« Au sujet des bénéfices et dîmes des ecclésiastiques, » écrivait le délégué de Francfort, Jean de Glauburg, le 24 juillet, « les princes protestants n'avaient rien à objecter, car le clergé ne possédait presque plus rien, les villes, pour la plupart, s'étant hâtées de le dépouiller de tous ses biens ¹. »

Mais ils repoussèrent toutes les autres propositions de l'Empereur, en dépit des efforts de Joachim de Brandebourg. Ce prince soutint constamment, durant la Diète, la politique impériale, conformément au traité conclu avec Charles et Ferdinand, le 24 juillet, par lequel il s'était engagé à favoriser la concorde, à maintenir

¹ *Frankfurter Reichstagsacten*, t. XLVII, fol. 103.

l'élection de Ferdinand comme roi des Romains, à soutenir l'Empereur dans la revendication de ses droits dans l'affaire de Clèves et de Gueldre, enfin à déjouer en Allemagne les complots français. En revanche, Charles et Ferdinand lui avaient promis de le laisser libre « de croire et de se comporter conformément à la Confession d'Augsbourg et à la nouvelle constitution ecclésiastique, jusqu'au prochain Concile, ou jusqu'à ce que les membres du Saint-Empire se fussent entendus pour l'adoption de mesures meilleures et plus chrétiennes ¹. »

« Joachim se donna beaucoup de peine pour rapprocher les partis, mais les Protestants s'obstinant à rejeter les offres de l'Empereur et refusant encore, le 28 juillet, de signer le recez et de fournir aucun secours contre les Turcs, » Charles, le 29, fit dresser en toute hâte une « Déclaration particulière et secrète, » démarche que lui avaient conseillé Granvelle, Naves et l'Électeur de Brandebourg ².

Cette « Déclaration » fit grand tort à la cause catholique et affaiblit beaucoup le respect porté à l'autorité de l'Empereur, aussi bien parmi les Catholiques que parmi les Protestants.

Le paragraphe du recez, portant que les membres d'Empire protestants ne pourraient aller ni en deçà ni au delà des articles conciliés, était réduit à ceci : « Les articles conciliés n'obligeront les consciences que dans la mesure fixée par les théologiens protestants ; les articles non conciliés n'auront aucune valeur. »

L'article interdisant aux Protestants « d'envahir ou endommager les cloîtres et les abbayes » était suivi de la restriction suivante : « Les autorités sous lesquelles les couvents et abbayes sont placés auront toute liberté de leur imposer la réforme chrétienne ; » clause qui permettait aux Protestants cette réforme dans le sens qu'ils attachaient à ce mot.

L'article portant que les membres du clergé ne seraient plus dépouillés à l'avenir de leurs bénéfices et redevances était étendu aux ministres, abbayes, couvents et maisons appartenant à la Confession d'Augsbourg, sans égard aux édits précédents. Cette clause contenait la reconnaissance tacite des attentats commis par les Protestants sur les propriétés ecclésiastiques, et rendait inutiles tous les édits d'Empire qui avaient interdit les confiscations et la violation du droit de patronage ecclésiastique.

L'article interdisant aux pouvoirs protestants de contraindre personne à se joindre à leur secte était modifié comme il suit : « Les autorités protestantes ne pourront détourner les sujets catholiques

¹ Voy. RANKE, t. VI, p. 195-199.

² *Aufzeichnungen zu 1541*, voy. plus haut, p. 19, note 1.

de leurs légitimes seigneurs, ni prendre sous leur protection les révoltés. Si néanmoins quelqu'un désirait embrasser leurs doctrines, elles pourront accéder à ce désir. »

Les magistrats, siégeant à la Chambre Impériale, étaient autorisés à ne plus prêter serment sur le recez d'Augsbourg, mais sur le présent recez; s'ils appartenaient à la Confession d'Augsbourg, ils ne devaient plus être exposés à perdre leur siège. Les candidats protestants se présentant pour siéger avec eux ne seraient plus évincés pour cause de religion. A sa prochaine inspection, l'Empereur, en nommant de nouveaux magistrats, s'engageait à ne faire aucune différence entre Protestants et Catholiques, » et le recez d'Augsbourg ne devait avoir force de loi « que pour les procès étrangers à la religion ¹. »

Cette complète transformation du recez s'opéra à l'insu des Catholiques.

Lorsque, dans une réunion des membres protestants, la question de la Déclaration fut discutée, les délégués de Francfort se prononcèrent contre son adoption; c'était, à leur avis, chose dangereuse que d'accepter le recez sur la foi d'une promesse secrète qui, sans doute, n'aiderait en rien les Protestants à l'heure du péril, car ayant été donnée « derrière le dos des Catholiques, » ceux-ci, plus tard, refuseraient de la reconnaître. Toute l'affaire, à leur avis, avait « un aspect louche. » Le délégué de Constance et les ambassadeurs de Saxe émirent la même opinion ². Mais tous les autres acceptèrent le recez « à condition qu'on s'en rapporterait tout bas à la Déclaration impériale. » L'impôt ture fut voté; seulement les Protestants exigèrent qu'il fût bien stipulé « qu'ils n'avaient accepté le recez qu'à cause de la Déclaration et non autrement. » Ils promirent au chancelier Held de la tenir très secrète et de ne jamais la publier ³.

Les Catholiques furent joués d'une autre manière encore.

Comme l'archevêque de Lund le mandait au délégué de Francfort

¹ WALCH, p. 999-1002. HORTLEDER, *Ursachen*, p. 556-557. — DÖLLINGER, DOCUMENTE, p. 36-38. On conçoit une faible estime pour la manière dont étaient traitées les questions les plus importantes dans le cabinet de l'Empereur, en lisant dans une lettre adressée par Charles-Quint à Ferdinand (14 mars 1542) : « Vous devez faire tout ce qui est en votre pouvoir pour la bonne yssue de la Diète, comme au semblable je feiz quant à la déclaration, que je doibs avoir faicte à mon parlement de Regensburg, de laquelle ne suis bien souvenant. » Voy. DRUFFEL, *Karl V und die römische Curie*, partie, I, p. 220-221, note 2.

² *Frankfurter Protocoll des Regensburger Reichstages*, Archives de Francfort. On voit aussi par la relation de Mayence au Pape (voy. RAYNALD, a. 1541, n° 35), que les membres d'Empire catholique n'avaient pas été informés de la Déclaration. Voy. la lettre de l'archevêque Albert de Mayence à Ferdinand, 21 oct. 1541, dans SCHMIDT, *Geschichte der Deutschen*, t. XII, p. 276-277.

³ Voy. RANKE, t. IV, p. 162, note.

Jérôme zum Lam ¹, ils n'avaient signé le recez qu'à la condition qu'à cette clause : « Les personnes de toute condition seront tenues de garantir et fournir aux membres du clergé les rentes, bénéfices ou prébendes qui sont encore en leur possession, » seraient ajoutés ces mots : « Les tribunaux et justices ecclésiastiques seront aussi entretenus. » Mais cet article si important fut supprimé à leur insu dans le texte officiel. Aussi, lorsqu'en séance solennelle le procès-verbal fut lu en présence de l'Empereur, (29 juillet) une violente discussion s'éleva. « Les Catholiques réclamèrent l'insertion des paroles supprimées ; les Protestants se récrièrent, affirmant qu'en leur présence il n'en avait jamais été fait mention, » et la querelle, à laquelle prirent part l'Empereur, Ferdinand et l'Électeur de Brandebourg, ne dura pas moins de quatre heures. Enfin les Catholiques cédèrent, à l'instante prière de l'Empereur.

« Ainsi donc, » écrit le délégué de Francfort, « voilà les Catholiques chassés et dépouillés de leurs tribunaux, de leurs magistratures suprêmes, et cela, chose remarquable, de leur propre assentiment. Dans toute cette affaire, il est curieux d'observer les ruses et les subterfuges des partis ². »

Quant aux pressants intérêts de la défense, l'assemblée vota pour trois mois la moitié de la somme consentie, en 1521, pour l'expédition romaine et, en cas de nécessité, pour quatre mois ; grâce à ces secours, une armée considérable allait être mise sur pied et dirigée immédiatement vers la Hongrie.

Le jour même où l'Empereur remettait aux membres d'Empire protestants la « Déclaration » revêtue de sa signature et de son sceau, il signait une convention avec le légat et les princes catholiques, convention qui, à la prendre au sens littéral, n'était que le renouvellement pur et simple de l'Union Catholique de Nuremberg. On y lisait : « Aucun membre de l'Union ne pourra assaillir un membre d'Empire protestant, ni nuire en aucune façon soit à lui, soit à ses subordonnés, conformément à la paix conclue et renouvelée durant la présente Diète ³. »

Le légat et les Catholiques ne pouvaient naturellement entendre par cette paix que le recez d'Empire qui leur avait été soumis en séance générale, et auquel ils avaient apposé leur signature. Leur confiance dans l'Empereur dut singulièrement s'ébranler lorsqu'ils furent instruits de la « Déclaration, » qui donnait un sens si différent au recez officiel, et faisait aux Protestants

¹ « Ut mihi Lunensis retulit. »

² * Protocole de Jérôme zum Lam, fol. 106.

³ « Contra pacem hac Diæta denuo initam ac renovatam. » Voy. ce traité dans V. ARETIN, p. 50-51.

de plus grandes concessions que jamais encore ils n'en avaient obtenu¹.

« Les Catholiques prirent de l'ombrage en voyant toutes ces intrigues de la cour impériale; ils n'ajoutèrent plus autant de foi que par le passé aux assurances que leur donnaient les hommes influents de l'entourage de l'Empereur, car ils se demandaient toujours quelles secrètes pensées étaient cachées derrière les belles promesses qu'on leur faisait. Aussi cette malheureuse Diète fit-elle plus de mal qu'il n'est possible de le dire. Elle rendit les Catholiques méfiants, sans gagner le cœur des Protestants qui jamais n'en avaient assez, et étaient résolus à ne mettre bas les armes qu'après avoir obtenu tout ce qu'ils voulaient, s'exprimant toujours sur le compte des Catholiques d'une manière insultante, comme s'il n'y eût eu dans le Saint-Empire d'autre justice que ce qu'il leur plaisait d'appeler de ce nom². »

L'Union catholique tomba dans une totale insignifiance.

A partir de ce moment, Eck se rapprocha encore de la Saxe et de la Hesse. Le Landgrave s'était aperçu qu'on pouvait, à force d'argent, le décider à s'employer avec zèle auprès des ducs de Bavière en faveur des Alliés. L'Électeur de Saxe hésitait à se fier entièrement à lui. « Pourtant, » écrivait-il à Philippe, « s'il persiste à combattre avec nous loyalement les grands chefs, » c'est-à-dire l'Empereur et Ferdinand, « s'il continue à nous prouver par des actes son dévouement et son zèle, on pourrait lui faire remettre une bonne gratification. » Pour prouver la sincérité de son zèle, le chancelier devait s'efforcer de détacher les ducs de l'Union de Nuremberg³. Au mois de décembre, Eck assurait à Géréon Sailer, le chargé de pouvoirs du Landgrave, que « si les princes allemands ne se décidaient à mettre en commun leurs intérêts, ils seraient bientôt plus misérables que les pachas sous le joug des Turcs, car Ferdinand était perdu sans ressource; il n'avait plus rien à espérer, et l'archevêque de Mayence était plus pauvre que le dernier mendiant, tellement qu'on n'eût pu payer ses dettes sans ruiner tout le pays. L'Empereur n'était pas sympathique aux Allemands; il les dupait :

¹ « C'était faire aux Catholiques une sanglante injure, c'était de plus un grave attentat à la constitution de l'Empire car, sans l'assentiment de la majorité, l'Empereur, de sa propre autorité, modifiait un recez d'Empire en un sens absolument opposé à l'esprit dans lequel il avait été conçu. » PLANCK, 3^b, note. Voy. aussi C.-A. MENZEL, t. I, p. 356.

² *Aufzeichnungen zu 1541*, voy. plus haut, p. 19, note 1.

³ Dépêche de l'Électeur au Landgrave, 30 sept. 1541. Voy. NEUDECKER, *Actenstücke*, p. 282-283. Voyez comment, de paroles et de plume, Eck travaillait contre les membres protestants auprès de Ferdinand, dans BUCHOLTZ, t. V, p. 401-405.

il avait promis au Pape, pourvu qu'il consentit à se tourner contre la France, d'annuler la « Déclaration. » Il ne cessait d'insulter aux Protestants, disant qu'ils avaient des cœurs de mendiants, et qu'il saurait bien les faire plier. Dans le but évident d'obtenir un gros pot-de-vin, Eck affirmait qu'on lui avait promis 30.000 florins, pourvu qu'il s'engageât à rester « bon Autrichien, » mais qu'il préférerait renoncer à la vie qu'abandonner la cause « de la liberté germanique. » L'Union catholique s'était organisée malgré lui ; au reste la Bavière ne s'y fierait pas et n'oserait jamais prendre parti pour Henri de Brunswick le Landgrave ¹.

Ces déloyales menées eurent toute liberté de se produire après l'issue malheureuse de la campagne contre les Turcs.

¹ Voy. ROMMEL, t. II, p. 444-445.

CHAPITRE XV

GUERRE CONTRE LES TURCS. — DIÈTE DE SPIRE ET DE NUREMBERG.
GUERRE D'EMPIRE CONTRE LES TURCS EN HONGRIE.
AGRESSIONS FRANÇAISES, 1542.

I

Ferdinand, au mois de février 1538, avait conclu un traité à Gross-Wardein avec son ancien rival Zapoli; d'après les termes de ce traité la paisible possession des pays conquis en Hongrie était garantie au voïvode, ainsi que le libre exercice du pouvoir royal. Seulement, après sa mort, laissât-il un héritier mâle, le royaume et les provinces qui en dépendaient devaient retourner à Ferdinand et à sa descendance. Dans le cas où Zapoli aurait un fils, le comtat de Zips devait être pour lui érigé en duché et l'héritage paternel lui être conservé. Mais Zapoli ne respecta point ce traité. Isabelle, fille du roi de Pologne, lui ayant donné un fils, il n'eut plus qu'un désir, lui laisser le royaume de Hongrie. Dans ce but, il demanda du secours aux Turcs. Avant de mourir, il conjura le conseil de régence qu'il avait institué pour le jeune prince de chercher avant tout à rester dans les bonnes grâces du sultan. (23 juillet 1540.)

Soliman, qui se regardait comme « l'unique souverain de la Hongrie, » consentit volontiers à protéger « le fils de son vassal et esclave Zapoli, » et donna l'ordre à ses pachas de soutenir, les armes à la main les droits d'Isabelle. Au mois d'octobre, le jeune Zapoli fut proclamé roi de Hongrie. A Constantinople, l'ambassadeur de Ferdinand, fut averti vers la fin de novembre, « que le sultan allait se rendre à Andrinople pour juger par lui-même de la résistance que l'Empereur et Ferdinand étaient en état de lui opposer, et se proposait d'aller ensuite « les visiter » à Ratisbonne ¹.

¹ BUCHOLTZ, t. V, p. 145. Le 20 juin 1541, Soliman écrivait au roi Ferdinand, qu'il avait confié au fils de Jean Zapoli la tutelle de la Hongrie : « Quia dictus rex Joannes fuit fidelis servus meus et mancipium, etiam ipsius filius est servus et

Pour sauver la Hongrie, Ferdinand avait réclamé l'assistance de l'Empire. Par l'entremise de François Frangipani, il avait fait représenter aux États « que les Turcs envahissaient l'Empire par terre et par mer; qu'il ne s'agissait plus de soutenir des étrangers, mais bien de venir promptement au secours de l'Allemagne en péril. » Mais les secours, obtenus des Protestants à force de concessions, ne servirent à rien. Avant que l'armée d'Empire n'ait eu le temps d'arriver en Hongrie, les troupes royales, après avoir vainement tenté de s'emparer de Bude, avaient essuyé une défaite complète et, le 26 août 1541, Soliman était aux portes de Bude. Il commença par faire décapiter quatre cents prisonniers chrétiens; « ceux-là, du moins, » dit-il, « ne recommenceront plus la guerre. » Ensuite il ordonna que le fils de Zapoli lui fût amené, et déclara, en présence des magnats rassemblés autour de lui, qu'il ne contierait pas Bude à Isabelle, les femmes étant mobiles comme le vent, mais qu'il nommerait un général turc pour gouverner la Hongrie¹. C'est ainsi qu'Isabelle se vit forcée d'abandonner à un conquérant barbare le royaume qu'elle avait refusé de restituer à son légitime possesseur et à un roi chrétien. La Transylvanie seule lui fut laissée. A Bude, Soliman transforma en mosquée l'église Sainte-Marie, et tout le pays, jusqu'à la Theiss, devint province turque. Un pacha à trois queues y gouvernait en maître.

Pendant que la plus grande partie de la Hongrie tombait ainsi au pouvoir des Infidèles, Charles-Quint se décidait à aller châtier lui-même les pirates d'Alger qui ne cessaient de ravager les côtes d'Espagne depuis que le pacha Hassan-Aga s'était mis à leur tête. Après avoir, à Lucques, traité la question du Concile avec le Pape, l'Empereur s'embarqua à Porto-Venere; le 22 octobre, il aborda sur la côte d'Afrique. Mais la nuit qui suivit son débarquement, une furieuse tempête s'éleva, et détruisit ou dispersa une grande partie de sa flotte. Le lendemain matin, le rivage était jonché de cadavres et de débris. Les cavaliers maures commencèrent l'attaque. Sans vivres, sans munitions, l'Empereur ne pouvait rien, et se vit contraint de retourner en Europe. Mais pendant la traversée, une nouvelle tempête dispersa une seconde fois ses galères, qui ne regagnèrent que l'une après l'autre les côtes d'Espagne ou d'Italie. Le 1^{er} décembre, Charles arrivait à Carthagène. « Nous nous soumettons à la volonté de Dieu, » écrit-il; « il sait assez que nous n'avions en vue que le salut de la Chrétienté; mais sa justice châtie

mancipium meum, veluti filius Mancipii et servi, ideo visum est mihi concedere administrationem et regiam dignitatem dicti regni. » GEVAY, *Zum Jahre 1541*, p. 148.

¹ Dépêche d'André de Kamora, voy. BUCHOLTZ, *Urkundenband*, p. 318-319.

nos fautes. » Grande fut la joie du sultan en apprenant l'échec de l'Empereur. Quant à François I^{er}, cette bonne nouvelle lui causa tant de plaisir « qu'il se prit à rire et à chanter lorsqu'on vint la lui annoncer. » Il s'empressa de féliciter Soliman « de la défaite de leur commun ennemi ¹. »

En Espagne, l'Empereur ne songea plus qu'à hâter les préparatifs de guerre contre les Turcs. Pendant qu'il organisait sa flotte et son armée, Ferdinand se rendait à Spire, où devaient être discutés les moyens de réunir promptement toutes les ressources de la nation pour le refoulement des Infidèles, ainsi qu'il avait été convenu à la Diète de Ratisbonne.

II

La Diète, fixée au 14 janvier 1542, ne s'ouvrit que le 9 février, « la plupart des membres d'Empire n'étant pas arrivés avant cette date. » Aucun des princes de la Ligue n'y parut; tous envoyèrent des représentants.

« Le Landgrave et l'Électeur savaient parfaitement qu'une invasion turque était sur les talons des Allemands ; » le 24 octobre, ils avaient écrit au conseil de Strasbourg : « Le Turc s'est emparé de Bude; la couronne de Hongrie est entre ses mains, et bientôt le royaume hongrois sera tout entier en sa puissance; aussi faut-il s'attendre à la ruine, à la dévastation prochaine de toute la Chrétienté, et en premier lieu de la nation allemande ². » Les chefs de la Ligue s'étaient entendus avec l'Électeur de Brandebourg sur l'aide qu'ils seraient en état de se prêter les uns aux autres dans le cas où, la Bohême tombant entre les mains du sultan, l'Allemagne se verrait immédiatement menacée³; ils avaient recommandé aux Alliés de se rendre à Spire; mais pour le moment ils semblaient de nouveau ne plus songer qu'au moyen d'exploiter le péril turc, au profit de leurs intérêts politiques et religieux.

À l'ouverture des États, Ferdinand rappela à l'Assemblée que, la Hongrie étant au pouvoir de l'ennemi, « les portes de l'Allemagne étaient grandes ouvertes, et que la Germanie s'étendait devant les barbares

¹ *Relations secrètes*, p. 73. Une médaille frappée en France portait d'un côté le croissant turc et de l'autre les lys de France, avec cette inscription : « Non contra fidem, sed contra Carolum. » SECKENDORF, t. III, p. 474. L'Empereur avait entrepris la campagne d'Alger « ex proprio capite et contra la opinion de tutti li sui consiglieri et principali, » et entendait la diriger seul. Relation [de Marius Giustiniani, 10 novembre 1541. *Venetianischen Depechen*, p. 434-435.

² Dépêche datée de Naumbourg, 24 octobre 1541, Archives de Francfort.

³ Voy. RANKE, t. IV, p. 171-172.

comme une vaste plaine d'un parcours facile. » Il ajouta que les États de Bohême et des pays adjacents ainsi que les États des pays héréditaires d'Autriche, s'étaient tous entendus pour la résistance, les prélats, seigneurs, chevaliers et villes votant un florin sur cent de leur revenu, et les simples sujets un florin sur soixante. Les membres de l'Empire pouvaient-ils moins faire? Le péril était si extrême qu'il fallait ou chasser l'ennemi de la Hongrie ou se résigner aux pires calamités ¹.

Les Catholiques se déclarèrent prêts à faire leur devoir. Il n'en fut pas de même des Protestants.

Dans un Mémoire sur la proposition royale et dans une Supplique remise au roi le 27 février, ils élevèrent de nouvelles et inacceptables exigences. Les secours contre les Turcs, prétendaient-ils, resteraient inutiles tant « qu'une paix solide » n'aurait pas été établie. Or, pour obtenir cette paix, il était indispensable d'autoriser, dans toute l'Allemagne, la libre prédication des articles d'Augsbourg, car interdire en quelques endroits la diffusion de l'Évangile, c'était laisser le champ libre à toutes sortes de dissensions et de querelles, et compromettre gravement la tranquillité des citoyens. On vit alors reparaître la réclamation tant de fois formulée : les princes et villes catholiques devaient garantir aux Protestants l'exercice de leur religion, tandis que les Protestants resteraient libres de persécuter l'ancien culte dans leurs états et de proscrire les Catholiques.

Dans les conditions de cette « paix solide, » les Protestants voulaient qu'il fût bien stipulé que les rentes et dîmes des églises et abbayes dont ils s'étaient emparés dans les territoires catholiques leur seraient abandonnées et que, dans les paroisses placées sous des autorités catholiques, on leur reconnaîtrait le droit d'établir des pasteurs luthériens toutes les fois qu'ils le trouveraient bon.

De plus, ils réclamaient « une justice égale pour tous, » exigeant qu'à la Chambre Impériale les juges qui leur étaient suspects fussent révoqués, et qu'au bout d'un certain temps, par les soins de l'Empereur, des Électeurs et des États, et conformément à la « Déclaration impériale, » les magistrats actuellement en exercice fussent remplacés par des juges « impartiaux, irréprochables et unis dans la foi. » Si l'on ne les satisfaisait sur tous ces points, ils refusaient de contribuer désormais à l'entretien de la Chambre Impériale et de reconnaître sa compétence, soit dans les affaires religieuses, soit dans les causes civiles. Dans le cas où leurs demandes ne seraient

¹ Proposition de Ferdinand, 9 février 1542, *Frankfurter Reichstagsacten*, t. XLIX, fol. 17-26, 30, et t. LI, fol. 3-14.

pas prises en considération, ils rendaient les Catholiques responsables des entraves apportées à la défense nationale ¹.

L'Électeur de Saxe avait enjoint à ses ambassadeurs d'exiger comme condition des secours à voter que l'Empereur ne mit aucune opposition aux faits accomplis dans l'évêché de Naumbourg-Zeitz, non plus qu'à l'installation du pasteur luthérien mis à la place de l'évêque ². En outre, ils avaient mission de soutenir avec énergie toutes les réclamations des Protestants ³.

A Spire, les ambassadeurs de Saxe et de Hesse allèrent jusqu'à avancer que, pour beaucoup de raisons, il vaudrait mieux que les Protestants se séparassent des Catholiques dans toutes les questions militaires, et qu'ils eussent « leurs généraux, leurs conseils de guerre, leurs collecteurs d'impôts, et autres fonctionnaires, en un mot leur armée et leur administration à part ⁴. » Mais cette proposition ne parut pas opportune à la plupart des Alliés qui craignirent que cette scission ne mécontentât les soldats. D'ailleurs ils n'étaient pas sûrs d'avoir assez de ressources et de partisans pour être en état d'organiser à eux seuls une armée, car les chapitres, la noblesse et autres corps indépendants auraient refusé, en pareil cas, de fournir leurs contributions ⁵.

Le 20 mars, Ferdinand répondit aux Protestants que la Diète, comme ils ne l'ignoraient pas, avait été convoquée pour permettre aux membres d'Empire de s'entendre sur les moyens de réunir toutes les ressources de la nation et chasser les Infidèles de la Hongrie. Il leur déclara qu'il ne lui appartenait point, non plus qu'aux commissaires impériaux, d'aller plus avant dans les concessions religieuses que ne le permettait le recez de Ratisbonne, et qu'ils n'avaient pour cela ni pouvoir ni mandat. Ils étaient également impuissants en ce qui

¹ « *Der Stend der Augsburgischen Confession-Verwandten Bedenken aus der k. Majestät Proposition.* » « *Supplication an die romischk. Majestät und die kaiserlichen Commissarien gemeiner protestirender Stend.* » Archives de Francfort, *Reichstagsacten*, t. XLIX, fol. 36-44, 74-83. Voy. la dépêche des délégués de Francfort, Justinien von Holzhausen et Jérôme zum Lam, 28 février 1542, dans les *Reichstagsacten*, t. XLVIII, fol. 31. Au sujet des réclamations des Protestants, le légat Morone, qui assistait à la Diète de Spire, écrivait le 28 février 1542 : « A poco voler intrar in l'aministracione della Justitia del Imperio... et se potessero ottenere, o per facultà del Re o per la presente necessità contro il Turco, tali articoli sotto specie di justitia injustissima, destruerebbono in breve tempo tutto il stato ecclesiastico di Germania, et in un medesimo tempo si trovarebbono padroni del esercito armati con gran potenza, et padroni della justitia. » Voy. LAEMMER, *Mon. Vat.*, p. 422.

² Voy. sur ce sujet le chapitre XVI de ce livre.

³ SECKENDORF, t. III, p. 382.

⁴ Dépêche des délégués de Francfort, 4 mars 1542. *Reichstagsacten*, t. XLVIII, fol. 40-42.

⁵ Protocole de Jérôme zum Lam sur la Diète de Spire, 1542.

concernait la Chambre Impériale, qu'ils ne pourraient « ni suspendre ni supprimer sans nuire à l'honneur et à la haute réputation de justice de Sa Majesté l'Empereur. » Pour assurer à tous une justice égale et impartiale, on avait adopté, à Ratisbonne, la voie du contrôle régulier et l'Empereur, à cet effet, avait déjà élu des commissaires dignes de toute confiance ¹. « Il serait juste, » ajouta Ferdinand, « que les Protestants cessassent de réclamer l'impossible, et craignissent, en la situation critique où nous sommes, de créer des difficultés et de mettre obstacle à l'impôt militaire qu'il faut obtenir à tout prix ². »

Mais les Protestants persistèrent dans toutes leurs réclamations. Ils ne consentirent au contrôle régulier de la Chambre Impériale qu'à la condition que tous les juges prêteraient serment sur la « Déclaration, » et que la formule de ce serment serait modifiée de telle sorte « que chacun pût y adhérer sans blesser sa conscience. » De plus, ils exigèrent qu'à l'avenir « aucun prêtre, aucun ecclésiastique ne fût appelé à siéger soit à la Chambre Impériale, soit dans les chancelleries, et que la charge de grand chancelier d'Empire fût retirée à l'archevêque de Mayence. » Si ces réclamations ne recevaient point satisfaction, ils déclaraient repousser la voie du contrôle régulier et refuser toute obéissance aux magistrats actuels de la Chambre Impériale ³.

Ils savaient bien que Ferdinand, tout en s'enveloppant de formes vagues et courtoises, céderait aussi peu sur la question du contrôle que sur celle de la suspension du souverain tribunal; mais ils espéraient qu'en le récusant, même dans les causes civiles, l'Empereur et les membres d'Empire catholiques deviendraient insensiblement plus circonspects dans leurs attaques et finiraient peut-être par offrir un jour d'eux-mêmes ce qu'ils ne pouvaient maintenant concéder ⁴.

« Si Ferdinand s'obstine, » écrivaient les délégués de Francfort à leur conseil, « tout sera bouleversé dans la question des subsides ⁵. » Le conseil restait indécis. Il avait la ferme intention, écrivait-il à ses délégués, de rester fidèle à la Confession d'Augsbourg; mais il ne savait quel parti était le meilleur et le plus

¹ Réponse du 20 mars 1512, *Reichstagsacten*, t. I, fol. 90-96.

² Dépêche des délégués de Francfort, 20 mars 1512, dans les *Reichstagsacten*, t. XLVIII, fol. 61. Relation des conseillers de Hesse, dans LENZ, t. II, p. 60. note. Voy. l'entretien de Ferdinand avec l'ambassadeur de Hesse, Rodolphe, Schenk, dans SCHMIDT, *Geschichte der Deutschen*, t. II, p. 283-285.

³ Réponse des membres d'Empire. *Reichstagsacten*, t. I, fol. 151-161.

⁴ Dépêche des délégués de Francfort, 24 mars 1512. *Reichstagsacten*, t. XLVIII, fol. 68.

⁵ Dépêche du 30 mars 1512, *Reichstagsacten*, t. XLVIII, fol. 83-84.

sage. « De toute cette affaire nous ne pouvons comprendre qu'une chose, c'est qu'un étrange châtement de Dieu est suspendu sur nos têtes et que nous n'avons à attendre qu'une complète transformation de tout ce qui existe actuellement, ou même la ruine complète de l'Allemagne ¹. »

L'aigreur des discussions devint telle qu'on craignit un moment de se séparer non seulement sans que le recez eût été signé et les secours obtenus, mais encore à la veille d'une guerre civile, « ce qui eût servi de bonne récréation aux Français, habiles à entretenir parmi nous les malentendus et les ferments de discorde. En vérité un mauvais génie préside cette assemblée ². » « Ce qui se passe actuellement est si étrange, » écrivait Justinien de Holzhausen, député de Francfort, « que cela dépasse non seulement ma faible intelligence, mais encore le jugement et l'intelligence de tous les gens sages et expérimentés; sans doute le Tout-Puissant permet ces choses par un dessein mystérieux de sa Providence, ou bien le perfide Satan siège en personne au milieu des siens à la Diète, et s'est constitué le pilote de ce navire ³. »

Mais ce n'étaient pas seulement les Protestants qui refusaient de secourir l'Empire et devenaient insolents dès qu'on faisait mine de leur résister; abstraction faite de tout dissentiment religieux, un amer ressentiment divisait les princes et les villes; ces dernières ne voulaient rien promettre, se plaignant de n'être jamais consultées et qu'à la Diète tout se décidât sans elles ⁴. « Les villes sont méprisées des Électeurs et des princes, » écrivent les délégués de Francfort; « on les exclut de tous les débats, on leur retire le siège et la voix dans les assemblées, aussi ne veulent-elles contribuer en rien à la campagne turque ni prendre part à l'élection des conseils de guerre; elles se tiennent à l'écart, et les choses prennent vraiment une tournure singulière. »

Dans son « angoisse, » Ferdinand cédait peu à peu du terrain.

Le 28 mars, il offrait aux Protestants de leur remettre, avec l'assentiment des commissaires impériaux, un écrit particulier leur garantissant la validité de la « Déclaration » de Ratisbonne. Le 30 mars, il consentait à ce que les juges de la Chambre Impériale prêtassent serment sur le texte de cette Déclaration; enfin il cassa

¹ Dépêche de Nicolas Helmholt, 17 avril 1542, voy. SENCKENBERG, *Acta et Pacta*, p. 592.

² *Reichstagsacten*, t. XLVIII, fol. 90-91.

³ Voy. la dépêche citée plus haut, note 1.

⁴ Dépêches du 22 février, des 15 et 31 mars 1542. *Reichstagsacten*, t. XLVIII, fol. 19, 51-56, 86. Voy. la lettre de Bucur à Philippe de Hesse, dans LANZ, t. II, p. 59-62.

la sentence du ban prononcée contre Goslar par le souverain tribunal ¹.

Aussitôt, plusieurs membres protestants devinrent « si souples » que leurs collègues en conçurent un grand effroi². L'Électeur Joachim de Brandebourg, en particulier, fit tout pour obtenir de quelques membres de la Ligue la promesse d'un secours. Toutefois, le 2 avril, les choses étaient encore très peu avancées et l'un des délégués de Francfort écrivait à son conseil : « On prétend que demain lecture sera donnée du procès-verbal. Or il est évident que plusieurs d'entre les Électeurs, des prélats, des gentilhommes, des membres de la Ligue et toutes les villes, sans en excepter une seule, sont décidés à protester, et déjà munis, pour ce faire, de toutes les pièces nécessaires³. »

Cependant le 11 avril, Ferdinand ayant encore cédé sur plusieurs points, le recez fut signé.

La trêve de Ratisbonne et l'abrogation de toutes les causes et procès, tant religieux que civils, intentés par la Chambre Impériale, étaient garanties et maintenues pour cinq ans, à dater du moment où la campagne turque serait terminée.

« Ainsi, pendant cinq ans, les Protestants allaient pouvoir impunément commettre tous les attentats qu'il leur plairait sans que les Catholiques aient contre eux le moindre recours. Ce fut à eux de se montrer mécontents et irrités; des deux côtés on ne désirait que se séparer. Catholiques et Protestants avaient, à la vérité, voté d'importants subsides, mais pour beaucoup, comme la suite ne le prouva que trop, ce vote n'avait été qu'une simple formalité, qu'une phrase sur le papier, car la plupart des signataires étaient secrètement résolus à ne pas remplir leurs engagements⁴. »

Il avait été convenu « sur le papier » que, « pour le salut de la race chrétienne et de la commune patrie, » on ferait de grands sacrifices, et qu'on fournirait des secours si importants, si continus, qu'il deviendrait possible soit de battre les Turcs en bataille rangée, soit de les forcer à se retirer en abandonnant aux Allemands Bude et la Hongrie. Pour le recrutement des troupes, les matricules de 1521 et les dispositions prises en 1532 pour la prompt organisation d'une armée, devaient servir de base, et les frais de la campagne

¹ *Reichstagsacten*, t. L, fol. 174-175.

² Voy. la dépêche des délégués de Francfort, 6 avril 1542. *Reichstagsacten*, t. XLVIII, fol. 96-99.

³ *Reichstagsacten*, t. XLVIII, fol. 91.

⁴ Nicolas Helmholt, le 17 avril 1542, voy. p. 518, note 1.

être couverts par un impôt sur le revenu prescrit à tous les sujets du Saint Empire.

L'Électeur Joachim de Brandebourg fut nommé général en chef, et dix conseillers de guerre, nombre correspondant aux dix cercles d'Empire, furent élus pour l'assister¹.

III

Il avait été convenu que l'armée d'Empire se réunirait à Vienne au mois de mai et resterait en exercice pendant six mois, sur lesquels on espérait que quatre, au moins, seraient employés aux opérations militaires proprement dites. Mais le 30 juin, « un tiers de l'infanterie et les trois quarts de la cavalerie faisaient encore défaut. » Érasme de Könneritz, général saxon, admirait le soin apporté par Ferdinand aux approvisionnements militaires, à l'organisation du matériel ; mais Joachim tardant à venir prendre le commandement de l'armée et tout gouvernement régulier faisant défaut, « les soldats passaient leur vie dans l'inaction et l'indiscipline. » « Les lansquenets, oisifs depuis plus de trois semaines, » écrit Könneritz, « boivent, ferraillent, s'entretuent et se mutilent sans que rien puisse les en empêcher ; les punitions ne les touchent point². »

Enfin, le 6 juin, Joachim arriva. Ferdinand l'ayant invité à suivre la procession de la Fête-Dieu, qui avait lieu ce jour-là même, l'Électeur répondit « que prendre part à de telles singeries n'était point son affaire, et qu'il n'était venu que pour faire son métier de soldat et combattre l'ennemi du nom chrétien³. » Mais, en réalité, c'était sa science militaire qui était une véritable « singerie. » « Joachim n'était qu'une femmelette, que Dieu ait pitié de nous ! » disent de lui les mémoires contemporains, « c'était un être efféminé qui n'avait jamais tenu en main une épée rougie, comme dit le docteur Luther ; en revanche, il avait assisté à grand nombre de banquets⁴. » Le général en chef, même à la guerre, ne pouvait se passer de jouer, et s'entourait d'un faste ridicule. Il courait d'étranges bruits sur le retard qu'il mettait à payer ses lansquenets, car il jouait terriblement gros jeu, et ses dettes montaient si haut que cela dépasse toute créance⁵. »

¹ *Neue Sammlung der Reichsabschiede*, t. II, p. 444-470.

² KÖNNERITZ, p. 85-86.

³ Jérôme Schürstab mande cette « bonne plaisanterie » au duc Albert de Prusse. VOIGT, *Moritz*, p. 43.

⁴ Voy. ces citations dans KAWERAU, p. 227, note 1. Joachim emmenait avec lui en campagne cinquante chevaux de ses écuries, deux maîtres queux, huit cuisiniers avec leurs deux aides, et huit marmitons, cinq sommeliers et leurs cinq aides, etc. *Zeitschrift für preussische Geschichte und Landeskunde*, t. XVI, p. 481, note 3.

⁵ *Curieuse Nachrichten*, p. 103.

La passion du jeu était chez lui si violente qu'en 1542, à Nuremberg, il perdit en deux séances jusqu'à 40.000 florins¹.

Joachim se plaignit avec raison des lenteurs apportées par les membres d'Empire à l'envoi de leurs contingents. « Si l'on ne trouve quelque expédient, » écrivait-il le 21 juillet aux conseillers de guerre « il est à craindre que les soldats ne s'emparent un beau jour de l'artillerie, ne ravagent tout le pays et n'aillent offrir leurs services au roi de France². » Dès le mois de juillet, l'Électeur de Saxe et le Landgrave de Hesse qui alors, exploitant le péril turc à leur profit, se disposaient à entreprendre la conquête du duché de Brunswick-Wolfenbüttel, ordonnaient à leurs généraux d'enrôler cinq mille soldats dans le cas où les compagnies de Joachim viendraient à se débander³.

Pendant que l'armée impériale demeurait inactive, vingt mille Turcs, divisés en plusieurs bandes, saccageaient, pillaient et incendiaient tout le pays ; pour comble de malheur, une violente tempête détruisit une partie du camp. « A tous les points de vue, les choses prenaient une fâcheuse tournure⁴. »

Pour pouvoir du moins faire quelques pas en avant, Ferdinand avança trente mille florins⁵. Il se serait volontiers mis à la tête de ses soldats, écrivait-il à l'Empereur, mais pour aller quérir les secours promis par les membres d'Empire, il lui fallut se rendre à Nuremberg, où il avait supplié les princes de se rendre⁶.

Lorsqu'il ouvrit l'assemblée, le 24 juillet, pas un seul prince laïque n'avait encore paru. Tous envoyèrent leurs délégués. Des princes ecclésiastiques, trois évêques seulement avaient répondu à son appel. Ce fut une diète d'ambassadeurs, et elle ne produisit aucun fruit. Ferdinand se plaignit que beaucoup de membres d'Empire n'eussent pas encore tenu leurs promesses, et que d'autres n'aient fourni qu'une partie de leur contingent. Plusieurs corps d'armée manquaient de munitions, d'autres ne recevaient point leur solde. Ferdinand, s'adressant aux députés des villes, les conjura d'avoir pitié de l'Empire et de la Chrétienté. Il était disposé à traiter et à conclure avec eux de manière à les satisfaire pleinement ; il leur donnerait un acte leur garantissant que la querelle sur « le siège et le vote » serait accommodée selon leur désir aussitôt que l'Empereur serait arrivé ;

¹ VOIGT, *Fürstenleben*, p. 387.

² *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LII, fol. 77-80.

³ Joachim écrivait, le 21 août 1542, que jamais sans cet argent il n'aurait pu décider l'armée à quitter Vienne. *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LII, p. 96-101.

⁴ Ort zum Jungen au conseil de Francfort, les 3 et 13 juillet 1542, Archives de Francfort, *Reichssachen*, 1542.

⁵ BUCHHOLTZ, t. V, p. 168.

⁶ Discours de Ferdinand, *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LII, fol. 1-18.

mais s'ils ne se hàtaient, toute l'entreprise était ruinée et les soldats ne tarderaient pas à se débànder. » Cependant les délégués restèrent sourds à ses supplications, indifférents à la détresse de l'Empire et de la Chrétienté. « Encore aujourd'hui, » écrivent les délégués de Francfort le 9 août, « les villes se refusent absolument à fournir leur contribution et à consentir le nouvel impôt ¹. »

Pendant ce temps, Joachim, sans aucun plan déterminé, se dirigeait vers la Hongrie. Il ignorait absolument les positions de l'ennemi; il marchait tout bonnement « à la garde de Dieu. » L'armée comptait environ vingt-cinq mille hommes de pied et cinq cents cavaliers, « mais la famine, le froid, les épidémies, la désertion ne tardèrent pas à la diminuer sensiblement ². » « Nous manquons d'artillerie, d'armes, surtout d'argent, » écrivait Joachim. « Tout le profit qu'on tire des gens de guerre, c'est leur éternel refrain: De l'argent! de l'argent! Et quand on pense que nous sommes assez fous pour nous dépouiller nous-mêmes de notre or pour le donner, dans le plus grand mystère, à des étrangers! » « Tous les jours nous voyons périr de faim sous nos yeux nos pauvres lansquenets ³. »

Dans le recez de Nuremberg, daté du 26 août 1542, il était dit que le fiscal procéderait énergiquement contre les membres d'Empire qui n'auraient pas rempli leurs engagements au temps prescrit: « Mais qu'espérer d'une telle mesure? Dans l'Empire, ni le droit ni la justice ne sont plus respectés, car il n'y a plus de religion, mais seulement des sectes et des querelles interminables sur les fondements de la foi. La raison du plus fort est la meilleure. Chacun agit à sa fantaisie. Que pourrait le fiscal ⁴? »

En septembre, les conseils de guerre qui, de Ratisbonne, devaient recueillir tous les impôts et les contributions de guerre de tous les cercles de l'Empire, n'avaient pas encore été nommés ⁵.

Enfin, le 27 septembre, après cinq mois de campagne, et lorsque les opérations militaires, d'après le plan primitif, auraient dû toucher à leur terme, l'armée de Joachim, très affaiblie et dans le plus lamentable état, arriva devant Pesth. Ce n'avait été que grâce à vingt mille florins avancés de nouveau par Ferdinand qu'on avait pu

¹ Archives de Francfort, *Acta Protest.*, D. XLII, n° 11, fol. 20-25.

² Voy. KÖNNERITZ, p. 93.

³ Lettres de Joachim du 5 au 11 août 1542, *Reichstagsacten*, t. LII, fol. 90-95.

⁴ *Aufzeichnungen von 1542*, voy. p. 19, note 1. Le vénitien Marius Cavalli portait, en 1542, ce jugement sur les Diètes d'Empire: « Per le molte division e diversità di voleri, che ora sono fra li Germani, tutte le loro Diete si risolve ranno in nulla, ovvero, deliberisi quello che si voglia, sarà eseguito da ognunquello che si vorrà o potrà. » ALBÉRI, *ser.*: I, vol. III, p. 139.

⁵ Dépêche de Joachim du 27 septembre 1542 au roi Ferdinand. *Reichstagsacten*, t. LII, fol. 117-119.

parvenir jusque-là. « Sa Majesté royale, » écrivait Joachim, « n'a rien épargné pour le succès de l'expédition. Le roi a envoyé des troupes, il a équipé la flotte, il a donné de belles pièces d'artillerie, il a fait de grandes et merveilleuses dépenses, fournissant abondamment vivres, argent et munitions pour l'armée d'Empire. Rien n'a manqué au zèle de Sa Majesté, comme nous et les conseillers de guerre de Sa Majesté sommes prêts à l'attester ¹. »

« Mais le roi pouvait-il suffire à tout lorsque les autres ne faisaient rien ? » Le duc de Lunébourg, le Landgrave de Hesse et les villes rappelèrent leurs soldats. Ferdinand soupçonnait dans l'armée l'existence de complots criminels ².

La flotte du Danube, commandée par l'italien Médicis, s'empara des îles Sainte-Marguerite, situées non loin de Bude, et en chassa la flotte turque. Trois mille Italiens bien soldés, conduits par Vitelli et envoyés par le Pape, tentèrent l'assaut de Bude, mais n'étant pas soutenus par l'armée d'Empire, ils furent contraints de se retirer. Joachim, pendant l'assaut, était resté dans l'inaction, à quelque distance de là ³. « Bien que les Hongrois et les Italiens lui eussent offert avec empressement leurs services, » il ordonna aux troupes de se préparer à la retraite, et l'armée décampa avant d'avoir rien entrepris ⁴. Les soldats revinrent sur leurs pas, « raillés de tous, et au grand dommage de la Chrétienté. » Environ quinze mille braves soldats étaient restés complètement inutiles au salut de l'Allemagne ⁵. « J'estime que jamais si grand opprobre et déshonneur n'a été subi par l'Empire, » écrivait Ferdinand à son frère, « sans parler de nos pertes, et du danger d'en faire encore de plus grandes ⁶. »

De retour à Berlin, à Joachim se fit promener en riche équipage à travers la ville, aussi satisfait que s'il eût mené à bien toute la campagne ⁷. Il fit part à Granvelle de son désir d'être décoré de l'Ordre de la Toison d'Or pour prix de ses services; il aurait aussi souhaité recevoir une pension, ou quelque autre récompense, « pour l'indemniser des dépenses nécessitées par ses nombreux voyages. » « Comme un procès allait être intenté aux ducs de Poméranie, » il avouait que ce qui lui serait le plus agréable serait d'être chargé d'exécuter

¹ * Dépêche du 9 oct. 1542 aux conseillers élus à Ratisbonne. *Reichstagsacten*, t. LII, fol. 128.

² Dépêche à l'Empereur, 17 oct. 1542, voy. BUCHOLTZ, t. V, p. 170.

³ KÖNNERITZ, p. 99.

⁴ *Zeitschrift für preussische Geschichte und Landeskunde*, t. XVI, p. 523. — Justice y est rendue aux troupes papales. « Les soldats du Pape se conduisirent avec honneur et vaillance. » (p. 532.)

⁵ SCHARTLIN, *Lebensbeschreibung*, p. 60-61.

⁶ BUCHOLTZ, t. V, p. 171.

⁷ KAWERAU, p. 227, note.

contre ces princes la sentence du ban. Si l'affaire rapportait cent mille florins, il promettait à Granvelle de lui en donner dix et, si la somme lui paraissait insuffisante, le double ¹.

IV

Après la malheureuse expédition d'Alger et la ridicule campagne de l'armée d'Empire, François I^{er} « crut que le moment était venu d'anéantir complètement la puissance de son rival ². »

Un événement imprévu lui fournit un bon prétexte de guerre.

Pour l'heureux succès d'un plan militaire formé contre l'Empereur avec Soliman, il avait envoyé en ambassade à Constantinople, muni de tous les pouvoirs nécessaires, un Espagnol nommé Antoine Ricone, entré depuis peu à son service, et lui avait donné pour compagnon un génois tout dévoué à la France, César Fregono, lequel avait pour mission de presser la République de Venise de prendre part à la grande ligue qui s'organisait contre Charles-Quint. Ricone était connu depuis longtemps pour le plus habile négociateur de François I^{er} à Constantinople ; aussi le marquis de Guasto, gouverneur impérial du Milanais, apprenant qu'il devait traverser la Lombardie avec Fregono dans le plus grand secret et sans suite, donna-t-il l'ordre à quelques soldats d'arrêter les voyageurs au passage et de se saisir de leurs dépêches. Tous deux, surpris près de Pavie, furent assassinés comme ils se disposaient à se défendre. François I^{er} se plaignit hautement de cette violation sanglante du droit des gens, et en demanda immédiatement satisfaction à l'Empereur. Guasto soutint n'avoir pas ordonné le meurtre, et en appela au Pape. Charles voulut que les coupables fussent recherchés, mais ils s'étaient enfuis aussitôt après leur crime, et l'on ne put les retrouver.

François voulait à tout prix la guerre, et trouva des alliés tout disposés à le seconder. A sa requête, Soliman chargea Cheredin Barberousse d'équiper une flotte et d'inquiéter les côtes d'Espagne. En novembre 1541, le roi conclut un traité avec Christian de Danemark, qui promit de lui fournir six navires de guerre et mille hommes d'équipe. En juillet 1542, Gustave Wasa, roi de Suède, mit à sa disposition une armée de terre et une flotte considérable. L'assistance du duc de Clèves lui était depuis longtemps assurée. Durant le printemps et l'été de 1542, cinq armées furent levées, car l'Empereur devait être assailli de cinq côtés à la fois. Le général en chef du duc de Clèves, Martin de Rossem, pénétra

¹ DROYSEN, 3^e, p. 196. Voy. aussi p. 464.

² *Relations secrètes*, p. 81.

dans les Flandres à la tête de troupes recrutées dans son duché, en Danemark et en France, rançonna et pilla tout le pays plat jusqu'à Malines. Une autre armée, sous la conduite du duc de Vendôme, envahit l'Artois. Une troisième, commandée par le duc d'Orléans, conquiert une grande partie du Luxembourg. Dans le Piémont, des troupes françaises reprirent aux Impériaux plusieurs places fortes. Commandés par le dauphin, quarante mille hommes passèrent les frontières d'Espagne et vinrent camper aux portes de Perpignan. (août 1542) Soliman lui-même se préparait à entrer en campagne, et François I^{er} lui envoyait d'énormes sommes pour couvrir les frais de l'expédition ¹. Le sultan se vantait d'être plus aidé par le roi de France que par aucun de ses vassaux. « Ibraïm a touché Vienne du bout du doigt, » dit le grand-visir Rustan à l'ambassadeur de Ferdinand, « mais moi, je la prendrai à deux mains. »

V

La puissance de l'Empereur et de Ferdinand était en grand péril et gravement compromise. Les deux souverains ne pouvaient intervenir dans les affaires intérieures de l'Allemagne qu'au moyen de diètes, d'édits, d'ordonnances auxquels personne ne faisait plus la moindre attention. Leur position critique en face des menaces de l'étranger fut naturellement exploitée par les chefs de la Ligue de Smalkalde, qui en profitèrent pour opprimer plus que jamais les membres catholiques de l'Empire. Ils persécutèrent l'ancienne religion là où elle existait encore, ils imposèrent partout le nouveau culte aux populations, et leur audace n'eut plus de bornes. L'histoire de leurs attentats dans les évêchés de Naumbourg-Zeitz, de Meissen, d'Hildesheim dans le duché de Brunswick-Wolfenbuttel et à Mulhouse, va nous fournir l'occasion d'étudier de près la manière dont s'opéra en Allemagne la révolution politique et religieuse.

¹ ...« plus omnibus ceteris tributariis præstitisse. » Relation de Paulinus, chargé d'affaires français à Constantinople ; voy. BUCHOLTZ, t. V, p. 196.

CHAPITRE XVI

ÉTABLISSEMENT DE LA NOUVELLE DOCTRINE DANS LES ÉVÊCHÉS DE NAUMBURG-ZEITZ ET DE MEISSEN.

I

Les Électeurs et les ducs de Saxe possédaient un droit égal de protectorat temporel sur les trois évêchés de Naumbourg-Zeitz, de Meissen et de Mersebourg, tous trois enclavés dans leurs territoires. L'évêché de Naumbourg relevait des princes de la ligne Ernestine; celui de Mersebourg, des ducs de la ligne Albertine; enfin celui de Meissen des deux familles princières à la fois. Mais non contents de leurs prérogatives, Jean Frédéric et le duc Maurice voulurent faire de ces évêchés « des domaines séparés, circonscrits, » les assujettir à leur autorité, les incorporer à leurs états, enfin y introduire le Protestantisme.

Jean Frédéric s'en faisait un devoir. Sa conscience, prétendait-il, lui interdisait absolument de tolérer dans ses possessions un évêque rebelle et de protéger des prélats papistes. D'ailleurs le titre de tuteur ou de protecteur était fort mince; celui de prince territorial avait une tout autre importance ¹.

Il débuta par l'évêché de Naumbourg-Zeitz.

L'évêque de Naumbourg, le comte palatin Philippe, étant venu à mourir, (6 janvier 1541) l'Électeur interrogea ses conseillers et théologiens pour savoir s'il ne serait pas possible de retirer au chapitre le droit de procéder à une élection nouvelle, et d'élire à la place de l'évêque défunt Nicolas Medler, nommé récemment prédicant de Naumbourg par le bourgmestre de la ville. Ne pouvait-on pas aussi servir annuellement à l'évêque protestant, sur les revenus de l'évêché, un traitement de mille florins, et employer tout le reste « d'une manière chrétienne ² ? »

Prévoyant que l'Électeur allait intervenir dans les affaires de l'évêché, le chapitre, dès le 19 janvier, avait élu évêque à la majorité des

¹ Dépêche au duc Henri; voy. v. LANGEN, *Herzog Moritz*, t. II, p. 13, 15.

² Voy. SECKENDORF, t. III, p. 288.

suffrages le doyen de la cathédrale, Jules Pflug, homme universellement estimé pour ses mœurs irréprochables et son grand savoir. « Ces gens de Naumbourg sont désespérants, » écrivait Luther le 24 janvier à l'Électeur; « en vérité ce sont les serfs du diable. Mais il me semble que le docteur Brück peut donner sur ce sujet de très utiles conseils, et que Votre Altesse, par la grâce de Dieu, finira par trouver le joint. Ce qu'on ne peut attraper en courant, on finit souvent par l'obtenir à force de patience. Dieu mettra un jour l'évêché entre les mains de Votre Grâce, et saura confondre la sagesse des rusés serviteurs du démon. »

Mais ni Luther, ni Bugenhagen, ni Juste Jonas n'eussent oser conseiller ouvertement à l'Électeur de s'emparer de l'évêché par la violence; ils eussent craint d'exciter les alarmes des membres de l'Empire, et qu'aux États de la Ligue les Alliés eux-mêmes ne fussent plus disposés à blâmer Jean Frédéric qu'à le soutenir, sachant les conséquences d'un pareil attentat.

Pendant rien ne put intimider l'Électeur. Alléguant de nouveau les devoirs de sa conscience, il déclara à ses théologiens « qu'il avait l'intention d'élire un véritable évêque chrétien, auquel serait adjoint un commandant militaire chargé d'administrer le pays au nom du prince souverain. » « Les rois d'Angleterre, de Danemark et de Suède, » leur dit-il, « ont su mettre leurs évêques au pas. Ils en ont supprimé un grand nombre¹; le duc de Prusse, lui aussi, a réformé les évêques de ses états, et pourtant il n'a pas été dévoré par les papistes. Je suis décidé à régler ma conduite sur la leur. »

Il interdit l'intronisation du nouvel évêque. Jules Pflug, au colloque de Ratisbonne, avait siégé parmi les théologiens catholiques du parti modéré et s'était toujours montré extrêmement conciliant. Cela n'empêcha point l'Électeur d'écrire au bourgmestre de Naumbourg « que ce Pflug lui était profondément antipathique, et qu'il savait d'une manière certaine que non seulement il était très violemment opposé à la « pure doctrine, » mais encore qu'il l'était contre sa conscience, sa propre et intime conviction. Malgré l'édit impérial du 18 juillet 1541 qui lui défendait d'empêcher un évêque nouvellement élu de prendre possession de son évêché, surtout de mettre obstacle au droit d'élection du chapitre et aux prérogatives d'un évêché d'Empire, Jean Frédéric fit assaillir par ses soldats le château de Zeitz, et donna charge à un gouverneur militaire d'administrer l'évêché en son nom².

¹ Voy. DE WETTE, t. V, p. 330-331.

² Pour plus de détails, voy. PLANCK, 3^e, p. 182-192.

Le mois précédent, sans que rien l'y autorisât, il avait fait occuper par ses troupes l'abbaye de Dobrilugk, en Basse-Lusache, exigeant le serment d'hommage de trente et un villages et de la petite ville de Kirchheim ¹. Dans le bailliage de Wurtzen, dépendance de l'évêché de Meissen, il chassa le clergé catholique et mit la main sur les biens des monastères. Jules Pflug écrivait à l'Empereur : « Les pauvres sont privés des aumônes que leur ont distribuées jusqu'à ce jour l'évêque et les couvents. » Il se recommandait, « lui, son clergé et tout son pauvre peuple » à la générosité de Charles-Quint ². »

Avec une insolence sans égale, l'Électeur et les princes de Saxe écrivirent à l'Empereur avant même que le recez de Ratisbonne n'eût été signé : « Votre Majesté doit comprendre que l'existence d'une religion impie et différente de la nôtre peut faire grand tort à nos états, et compromettre le salut des sujets placés sous notre juridiction. » « Notre devoir de prince nous fait une loi d'affranchir au plus tôt le peuple chétien de la superstition, des abus et de l'erreur, partout où l'évêque s'apprêtait à les maintenir. » La prétendue immédieté d'Empire confirmée par l'Empereur était à leurs yeux « un abus, un scandale ; tout l'Empire savait depuis longtemps que les évêques de Meissen, de Mersebourg et de Naumbourg étaient les serviteurs de la Maison de Saxe ³. »

Aussitôt que ses théologiens eurent compris qu'il était décidé à persister dans sa résolution, ils s'empressèrent d'approuver d'avance ce qu'il allait faire.

Le 9 novembre, ils lui firent part de leur manière de voir. L'Électeur avait eu raison, à leur sens, de mettre opposition à l'élection de l'évêque. Par le fait seul de cette opposition, le chapitre avait perdu son droit électoral. Si on eût permis à ses membres de procéder à une nouvelle élection, ils eussent sans aucun doute fait choix de quelque papiste : or il était impossible de tolérer un persécuteur de la vraie doctrine. Le devoir de l'Électeur était de présenter aux États et aux villes un candidat vraiment digne d'exercer les fonctions épiscopales, et si les délégués élus par les nobles et les villes à cet effet ratifiaient le choix du prince, il n'y aurait rien à dire à une élection si légale. Les prédicants, par l'imposition des mains et la prière, consacraient solennellement le nouvel évêque, et il n'était besoin d'aucune autre « momerie ; » inutile de convoquer les curés de paroisse pour la cérémonie ⁴.

Le 20 janvier 1542, à la prière de Jean-Frédéric, Luther, assisté

¹ Pour plus de détails, voy. FALKE, *Nickel von Minckwitz*, p. 426-430. 1541, d'avril à juin, voy. GERSDORF, p. 362-363.

² Dépêche du 17 juillet 1541, voy. GERSDORF, p. 366-369.

³ *Corp. Reform.*, t. IV, p. 692-694.

de trois prédicants, « consacra » évêque de Naumbourg le superintendant Nicolas Amsdorf; ensuite, dans plusieurs écrits rendus publics, l'Électeur offrit à ses sujets la justification de ses actes ¹.

Parmi ses conseillers laïques, le juriste Melchior d'Ossa montra seul quelque courage et ne craignit pas de dire son sentiment sur l'injuste prise de possession de l'évêché, exprimant la crainte qu'irrités par cet attentat plusieurs évêques ne se joignissent à l'Union catholique de Nuremberg ou à d'autres ligues, également ennemies de l'Électeur; quant à lui, il regardait comme légitime l'élection de Jules Pflug. Ce fut ce même Ossa que Jean Frédéric chargea de faire l'apologie de ses actes. Il obéit, mais il ne peut s'empêcher de dire dans son Journal. « Ce fut bien à contre cœur que je publiai cet écrit; mon zèle si connu ne me permettait pas de me refuser à ce qu'on attendait de moi ². »

Luther, à son tour, entreprit de justifier l'Électeur. « Par les trois premiers commandements de Dieu, » écrivait-il, « mais surtout par le premier : « Tu n'auras pas d'autre Dieu que moi, » non seulement l'évêque et le chapitre de Naumbourg, mais le Pape, les cardinaux et tous ceux qui gouvernent l'Église romaine sont comme foudroyés, éternellement damnés, eux et leurs partisans. Sous peine de damnation éternelle, tout chrétien est obligé de fuir les faux prophètes et de se retirer entièrement de leur commerce. On ne doit donc plus regarder Pflug comme un évêque, mais comme une bête fauve, et même comme un démon. » « L'Électeur ne doit pas sanctionner le choix du chapitre, parce qu'il lui est impossible de tolérer que l'Évangile soit persécuté et qu'il ne peut adorer le diable. » « Le chapitre, en refusant d'élire un évêque chrétien, s'est dépouillé lui-même de son droit électoral. » « Et quand il prétend que ce n'est pas lui qui a signé l'arrêt de sa propre déchéance, il ment comme mentent les payens et les renégats. » « Devant Dieu les droits de propriété, la prescription invoqués par le chapitre sont nuls; car Dieu ne reconnaît pour sienne aucune créature, quels que soient ses droits, du moment qu'elle se tourne contre lui et contre sa parole. Dieu est éternel, or l'éternité est au-dessus de toute propriété, de toute prescription. » « De par la sentence divine, jamais loup ne sera évêque dans l'Église chrétienne, quand bien même l'Empereur, les

¹ « L'Électeur, ses conseillers et théologiens justifiaient aisément à leurs propres yeux la violence exercée à Naumbourg, en se disant qu'ils avaient enlevé une place forte au papisme, » dit Voigt (*Moritz von Sachsen*, p. 23). Luther lui-même appelait la « consécration épiscopale » donnée par lui à Amsdorf le 26 mars 1542 « *audax facinus et plenissimum odio, invidia et indignatione.* » Voy. DE WETTE, t. V, p. 451.

² v. LANGENN, *Moritz von Sachsen*, t. 1, p. 130, et v. LANGENN, *Melchior von Ossa*, p. 30, 58, 64.

rois, le Pape et tous les diables en auraient décidé autrement. » « Les États de Naumbourg, pour avoir violé le serment prêté au chapitre, ne doivent pas être considérés comme parjures, puisqu'à dater du jour et de l'heure où ils ont adopté « l'Évangile » ils ont rompu de fait avec tous leurs anciens engagements ¹. » « Jules Pflug reproche à l'Électeur d'avoir mis l'évêché sous son autorité, sans respect pour la liberté du pays et pour les droits de l'Empire ; mais tout cela n'est manifestement qu'un grossier mensonge, car je sais à n'en pas douter que l'évêché ne sera ni morcelé ni partagé, mais continuera à constituer un corps libre, jouissant de tous ses droits ². »

Ainsi parlait Luther, mais les actes de l'Électeur ne confirmaient point ses paroles. Le prince sépara l'évêché de l'Empire et confisqua les biens des membres des États qui refusèrent de se conformer à sa volonté ; plusieurs furent jetés en prison, et le gouvernement temporel fut remis à un administrateur laïque. L'évêque luthérien, Amsdorf, reçut, en dehors de ses frais d'entretien, six cents florins de traitement prélevés sur les revenus de l'évêché. Quant à un nouveau règlement ecclésiastique, la cour électorale ne se mit point en peine d'en rédiger un ³.

Les théologiens étaient les très humbles serviteurs des princes et devaient se plier à toutes leurs fantaisies. En chaire, ils étaient tenus de défendre publiquement leurs actes arbitraires. Ce n'est que dans leurs correspondances privées qu'on les voit se dédommager de la contrainte qui leur est imposée, et exhaler les plaintes les plus amères sur leur dur esclavage et sur les procédés de leurs maîtres, se plaignant que, sous prétexte de zèle pour l'Évangile, les princes ne songent qu'à dépouiller les églises et qu'à se livrer aux plus honteux plaisirs. « Peut-être, » écrivait Mélanchthon en 1541, « le Turc viendra-t-il un jour corriger nos héros ⁴. » « Il y a bien des années

¹ « Il semble en lisant Luther, » dit Planck (3b, p. 191), « que les États de l'évêché aient les premiers prié l'Électeur, en sa qualité de patron de leur Église, de se mêler de leurs affaires. Or rien n'est plus contraire à la vérité. »

² *Exempel. einen rechten christlichen Bischof zu wählen*, voy. *Sämmtl. Werken*, t. XXVI, p. 77-108. Le 3 avril 1542, Philippe de Hesse écrivait à Bucer : « En fait de nouvelles, nous ne voulons pas vous cacher qu'Amsdorf, dans l'évêché de Naumbourg, a entre les mains non seulement le pouvoir spirituel, mais aussi le pouvoir temporel, et se fait appeler « gracieux seigneur. » A quoi Bucer répondit : « Je regrette qu'Amsdorf se soit chargé du pouvoir temporel, car cela contredit absolument ce que nous avons dit sur ce point dans notre réfutation du Livre de l'Empereur. » Voy. LENZ, t. II, p. 76-80.

³ Le 13 janv. 1543, Luther écrivait à Amsdorf : « Male me habet aulæ nostræ negligentia, quæ tanta præsumit audacter et postea nobis in lutum coniectis sterit otiosa et nos deserit. » Voy. de WETTE, t. V, p. 532.

⁴ 16 oct. 1541, *Corp. Reform.*, t. IV, 679. Le 7 avril 1542, il écrit à Camerarius : « Ita me excruciarunt diu principes ipsi, ut vivere inter has molestias non libet. Scio qualem servitutum tulerim » t. IV, p. 801.

que je fréquente les cours, au grand préjudice de mon âme ; j'ai été mêlé aux affaires les plus difficiles, et je vois maintenant combien le Cantique des Cantiques a eu raison de dire en prévision du sort réservé à l'Église : Les sentinelles des murailles m'ont blessée et m'ont pris ma robe. Les princes, en effet, blessent les Églises par les exemples scandaleux qu'ils donnent et dérobent leurs ornements et leurs biens. En même temps le service de l'Évangile est négligé ; les pieux et bons serviteurs sont mis en oubli et les plaintes se multiplient¹. » « Les princes n'ont aucune sollicitude pour les Églises, ils les dépouillent sans miséricorde, » écrit-il encore l'année suivante ; « ils sont esclaves de leurs passions et de leurs intérêts. De là, dans les gouvernements, des troubles incessants, qu'on ne saurait constater sans être pénétré de la plus vive douleur². » Et pourtant Mélanchthon prévoyait que la folle incurie des princes, les vices et les scandales des prédicants « seraient cause dans l'avenir de maux plus affreux encore³. »

« L'Église est spoliée, dépouillée, » écrivait de son côté Luther ; « on ne donne rien, mais en revanche on prend, on pille. Autrefois les rois et les princes faisaient de libérales aumônes aux églises et les assistaient généreusement ; maintenant ils les volent, pillent. Je ne sais si un jour le joug des Turcs ne nous paraîtra pas plus doux que celui des turcs de l'intérieur, nos concitoyens et nos amis. » Luther eût voulu devenir indifférent aux honteuses rapines dont il était témoin : « Ceux qui se prétendent Évangéliques attirent sur nous le courroux de Dieu par leur rapacité, leurs vols sacrilèges⁴. »

« Les princes dorment, » écrivait à la même date l'ami de Luther, Jean Lange, prédicant de la cathédrale d'Erfurt, « ou bien ils ne songent qu'à satisfaire leurs convoitises, cherchant par tous les moyens possibles à amasser des richesses. Le peuple mène une vie digne d'Épicure ou de Sardanapale ; presque tous ici sont plongés dans les plaisirs comme et plus que les Grecs de l'antiquité payenne. Quant à nous autres, prédicants, nous n'avons en partage que la misère⁵. »

II

Voyant le prompt et heureux succès du « coup d'état » de Naumbourg, l'Électeur ne songea plus qu'à compléter son œuvre.

¹ 2 nov. 1541. *Corp. Reform.*, t. IV, p. 695.

² 18 oct. 1542. *Corp. Reform.*, t. IV, p. 882.

³ *Corp. Reform.*, t. V, p. 440.

⁴ Voy. DE WETTE, t. V, p. 439, 462, 485.

⁵ Lettre à W. Link, voy. VERPOORTEN, p. 116.

Le pays où « la propagation du saint Évangile » semblait devoir s'opérer le plus aisément, c'était l'évêché de Meissen. Désireux de « l'incorporer » comme celui de Naumbourg, Jean Frédéric résolut de s'emparer premièrement de la ville épiscopale de Wurtzen, pensant que son donjon fortifié et le passage de la Mulde offrirait un point d'appui très favorable au futur développement de sa puissance territoriale. Le plan de cette importante capture fut tracé par le chancelier Brück, l'ami le plus dévoué de Luther. Melchior d'Ossa, cette fois encore, combattit énergiquement une entreprise également funeste, selon lui, à la sécurité de la paix publique et de l'Empire. Mais il ne put même obtenir que l'évêque fût préalablement averti de ce qui se préparait ¹.

Sous prétexte de prélever l'impôt turc, l'Électeur décréta, le 22 mars 1542, l'occupation militaire de Wurtzen; ensuite il informa le conseil et la commune que la situation de la ville exigeait absolument qu'elle fût de plus près rattachée à la dynastie électorale. Même la noblesse indépendante du pays dut lui prêter serment d'hommage et de fidélité. Le lendemain de ce jour, Asmus Sprégel, conseiller de Jean Frédéric et commandant militaire de Wurtzen, fit venir le chapitre et lui signifia que l'Électeur avait supporté jusque-là son « idolâtrie » avec la plus grande patience, mais que le moment était enfin venu de réformer l'évêché et que le nouveau culte allait y être introduit. Inventaire devait être dressé de tous les trésors des sacristies; tout membre du chapitre qui tenterait de s'opposer à la volonté de l'Électeur serait non seulement destitué, mais soumis à la torture ². Vainement le clergé du diocèse essayait-il de défendre la doctrine catholique, vainement il en appela à Dieu de la violence qui lui était faite, l'Électeur décréta l'abolition de l'ancien culte, remit les clefs du dôme aux prédicants, fit jeter en prison les prêtres qui persistaient à donner la communion sous une seule espèce et dépouilla les églises de leurs autels et de leurs tableaux. Puis, de sa propre autorité, il fit commencer dans la ville des travaux de fortification, et ses troupes occupèrent les passages de la Mulde. Le chancelier Bruck était tout ravi de l'heureux succès de cet attentat hardi.

Néanmoins les choses ne se passèrent pas aussi facilement qu'à Naumbourg, car Maurice de Saxe n'était pas homme à renoncer bénévolement aux droits de protectorat qu'il partageait avec l'Électeur.

¹ V. LANGENN, *Herzog Moritz*, t. I, p. 133, et Melchior von Ossa, p. 32-33. Voigt, *Herzog Moritz*, p. 21.

² BURKHARDT, *Wurzener Fehde*, p. 64-65. « Un attentat suivait l'autre, » dit l'impartial auteur protestant. « Les princes de la ligne Ernestine cessèrent de respecter la liberté individuelle et se laissèrent de plus en plus entraîner par le fanatisme dans des voies qui auraient toujours dû leur rester étrangères. »

Depuis la mort du duc Georges, les deux branches de la Maison de Saxe avaient, chacune de leur côté, propagé l'Évangile, tout en conservant entre elles les meilleurs rapports. L'Électeur avait même montré beaucoup de zèle pour l'introduction de la nouvelle religion dans le duché de Saxe. Mais les intérêts des deux princes étaient désormais séparés, et Maurice entendait bien ne pas abandonner tout le butin à son cousin. Il écrivit donc à Jean Frédéric pour lui exprimer la surprise que lui causait l'envahissement de Wurtzen : « Si nous comprenons bien les intentions de Votre Grâce, Votre Grâce a la pensée d'agrandir ses possessions et de tirer de plus en plus de son côté. » Déjà auparavant l'Électeur s'était emparé du couvent de Dobrilugk ; il menaçait Erfurt ; il envahissait l'évêché de Naumbourg ; abusant de la jeunesse des ducs de Saxe, Georges et Henri, il cherchait par de nombreux empiètements à agrandir ses États. Or, Maurice déclarait ne pas vouloir tolérer plus longtemps de si criantes injustices ; l'Électeur ne devait pas s'imaginer que sa jeunesse mit obstacle à son courage, car il s'appropriait à aller reprendre Wurtzen à la pointe de l'épée ¹.

Déjà l'on s'attendait à voir marcher l'une contre l'autre les armées des princes de Saxe, lorsque le Landgrave Philippe accourut pour mettre d'accord les deux cousins. Luther prit la défense de son protecteur : « Satan en personne est caché dans la peau de ce Maurice, ce jeune homme est impétueux et superbe, » écrivait-il ². Il mandait à Brück le 12 avril : « J'ai écrit hier matin une page mordante contre Maurice, c'est un fou altéré de sang. Que Dieu fortifie, console et soutienne mon très gracieux seigneur et vous tous dans sa grâce et dans la paix d'une bonne conscience ! Qu'il frappe à mort les féroces hypocrites de Meissen, comme le méritent de tels Caïn, Absalon, Judas et Hérode ! Amen. » Dans une lettre adressée au Landgrave, Luther appelle le duc « incorrigible insensé, vampire sanguinaire, » et l'accuse d'avoir prémédité le meurtre de tous les siens ³.

Philippe, aux frais du légitime possesseur, l'évêque dépouillé de Meissen, fit dresser un contrat aux termes duquel l'Électeur gardait le bailliage de Wurtzen avec toutes ses dépendances tandis que Maurice s'emparait du reste de l'évêché. L'évêque ne fut pas même informé

¹ v. LANGENN, *Herzog Moritz*, t. II, p. 224-226.

² « Certi, quod ab ipso Satana immediate geruntur omnia ex parte ducis Moritz, furiosi et superbi juvenis. » Lettre à Amsdorf, 13 avril 1542, voy. DE WETTE, t. V, p. 461. « Luther, dans toute cette affaire, ne se conduisit ni avec impartialité ni avec droiture, » dit VOIGT, *Moritz*, p. 28-33.

³ Voy. DE WETTE-SEIDEMANN, t. VI, p. 312, 314. Lettre de Luther au Landgrave dans BRIEGER, *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. IV, p. 146-147.

de cet arrangement. « Ce traité lui tracassait bien un peu la cervelle, » disaient les Luthériens en raillant, « mais il n'y avait remède ¹. »

Aussitôt le traité signé, l'Électeur s'empessa d'ordonner la destruction à coups de hache de tous les tableaux de la cathédrale « non recouverts d'or » ou qui ne représentaient point « des faits édifiants » On descendit les autres dans la crypte. Ensuite la nouvelle doctrine fut imposée à la population ².

De son côté, Maurice, le 11 mai, fit enlever du dôme de Meissen l'orfèvrerie d'église, les vases et calices ornés de pierres précieuses et quantité d'objets de prix, afin de les « mettre en lieu sûr, » les événements actuels étant pleins de hasards périlleux. Dans l'inventaire du trésor, dressé par le sacristain Blaise Kneusel, sont mentionnés : « Une croix d'or estimée treize cents florins par le duc Georges, sans compter les riches pierres précieuses et ses perles dont la croix est ornée. Une autre croix d'or, estimée six mille florins. Une troisième, estimée mille florins d'or, sans compter les pierres précieuses et les perles. J'estime mille florins d'or le retable d'autel, sans compter les pierres précieuses. Le grand buste de saint Bennonis pèse trente-six livres et demie; il est orné de superbes pierres précieuses, la paroisse l'a fait faire, et les dévotés gens l'ont payé de leurs deniers. La petite croix où sont représentés sainte Marie et saint Jean pèse au moins cinquante livres. » Le nombre des objets précieux ainsi énumérés s'élève à cinquante et un ³. Depuis le jour où Maurice les « mit en lieu sûr, » jamais personne n'en entendit plus parler.

Au sujet des terres et propriétés des églises et monastères confisqués dans le duché de Saxe en dépit des protestations de leurs légitimes possesseurs, Maurice, le 15 novembre 1541, déclara aux États « que ces biens avaient été jusque-là fort mal gérés, que les bâtiments tombaient en ruines, que les bois étaient dévastés, en un mot, qu'il les avait trouvés dans le plus déplorable état ⁴. »

Luther ne se montre pas indulgent pour les « princes apôtres » du duché de Saxe. Il écrit après l'attentat de Wurtzen : « La nouvelle subite et imprévue de ce coup de main a révélé les pensées cachées au fond de biens des cœurs, et nous savons maintenant à quel point sont trompeurs, déloyaux et faux amis de la divine parole les pitres de Meissen, le poison et la vermine de Leipsick. Dieu veuille, en son temps, donner la récompense qu'ils méritent à

¹ V. LANGENN, *Herzog Moritz*, t. I, p. 142 et suiv. RICHTER, *Verdienste*, t. XI, p. 33, note 20.

² BURKHARDT, *Sächsische Kirchen und Schulvisitationen*, p. 209 et suiv.

³ ARNDT, *Archiv II*, p. 333-339. GERSDORF, p. 375-376.

⁴ FALKE, *Steuerbewilligungen*, t. XXX, p. 427; voy. p. 425.

ces tyrans maudits, noyés dans les débauches, l'usure, la cupidité, l'orgueil, la perfidie, la haine, l'impunité, l'hypocrisie, les séditions, la fraude et tout ce qui est inique et pervers ¹ »

III

Séduit par l'exemple de Jean Frédéric, Maurice voulut, lui aussi, « se rendre indépendant » dans l'évêché de Mersebourg. Dès février 1542, en sa qualité de « patron temporel » de l'évêché, il pressait l'évêque et le chapitre d'adopter la doctrine de Luther, et finissait par extorquer aux chanoines la promesse que, sans son consentement, ils ne procéderaient à aucune élection nouvelle ². Pour donner quelque satisfaction à son frère Auguste, qui réclamait sa part de leur commun héritage, il lui promit de faire tout son possible pour lui procurer l'administration de l'évêché de Mersebourg, avec les droits dont avait toujours joui l'évêque, à la condition qu'Auguste servit une pension de trois mille florins, prélevés sur l'abbaye de Saint-Pierre, au prédicant chargé d'administrer le spirituel. Après la mort du digne évêque de Mersebourg, Sigismond de Lindenau, Auguste fut imposé à la population comme administrateur temporel de l'évêché, et peu après l'on entendit parler de la façon inconsidérée dont étaient hypothéqués ou cédés aux plus offrant, les bailliages, monastères et métairies de la contrée, ainsi que des dépenses extravagantes et du désordre de Sa Grâce, « bientôt décriée et maudite dans tout le pays ³. »

IV

Le traité signé le 11 avril 1542 à Grimma, autorisant le partage de l'évêché de Meissen entre Maurice et Jean-Frédéric et l'abolition de l'ancien culte, avait été conclu le jour même où les secours pour la guerre contre les Turcs étaient consentis à Spire. Exploitant l'imminence du péril national qui ne permettait pas de prêter grande attention à ce qui se passait à Meissen, Maurice poursuivit ses plans. A la même date, le Landgrave Philippe songeait à s'emparer du duché de Brunswick-Wolfenbüttel, qu'il convoitait depuis longtemps. Melchior d'Ossa ne craignit pas de taxer ce dessein d'inique, et faillit

¹ 19 avril 1542, lettre à H. Walter, voy. DE WETTE, t. V, p. 465. Voy. la lettre du 7 mai 1542 à Lauterbach, t. V, p. 468.

² VOIGT, *Moritz*, p. 71. Voy. la lettre de l'évêque Jean Morone von Modena, 10 fév. 1542, dans LAEMMER, *Mon. Vat.*, p. 405.

³ WENCK, *Moritz und August*, p. 394-404. FRAUSTADT, p. 153 et suiv.

payer cher sa franchise hardie. « Les choses en sont venues à tel point en Allemagne, » écrit-il dans son Journal, « qu'un honnête homme craignant Dieu ne peut plus, sans courir le plus grand danger, élever la voix dans les assemblées des sages de ce monde en faveur du droit et de la justice ¹. »

Le Landgrave et l'Électeur, s'étant réunis à Weimar, concertèrent entre eux une « expédition ² » contre Henri de Brunswick.

¹ v. LANGENN, *Melchior von Ossa*, p. 36-37.

² Voy. v. LANGENN, *Moritz von Sachsen*, t. I, p. 146-147.

CHAPITRE XVII

CONQUÊTE DU DUCHÉ DE BRUNSWICK-WOLFENBUTTEL.

I

Le duc Henri de Brunswick était « un homme singulier. » « Il restait fidèle à l'ancienne foi et tenait pour l'Empereur, à cause des grands avantages et assistances qu'il en espérait. Était-ce aussi pour obéir à sa conscience et à ses convictions? Dieu seul le sait. Ce qu'il y a de certain, c'est que ses alliés catholiques n'avaient pas grande confiance en lui, car il était d'une nature mobile et inquiète, ses actes et ses paroles ne rimaient pas toujours ensemble, et l'on n'avait pas volontiers affaire à lui ¹. »

A la suite de longs démêlés avec l'évêque d'Hildesheim, des domaines ecclésiastiques considérables avaient été acquis à sa maison, et l'Empereur lui en avait donné l'investiture pendant la Diète d'Augsbourg, ce qui n'avait pas empêché Henri, à la même date, de s'entendre avec le Landgrave pour le rétablissement à main armée du duc de Wurtemberg². En échange de ce bon office, Philippe et Ulrich lui avaient garanti leur appui contre la ville de Goslar, avec laquelle il était en querelle au sujet d'un droit de juridiction héréditaire. En 1536, Henri était encore en très bons termes avec Philippe qu'il appelait « son cher Lips. » Mais après que la Ligue eut pris sous sa protection sa ville résidence de Brunswick, révoltée contre lui comme Goslar, après, surtout, qu'en 1538 elle y eut convoqué ses États sans même qu'il en eût été prévenu, Henri conçut pour les Alliés une haine profonde, et devint un des membres les plus zélés de l'Union catholique de Nuremberg. C'est lui qui avait écrit contre le Landgrave ces lettres « interceptées et publiées » qui avaient soulevé un si grand orage en Allemagne et

¹ * *Aufzeichnungen*, voy. p. 19, note 1.

² Voy. plus haut, p. 238. KOLDEWEY, *Heinz von Wolfenbüttel*, p. 7 et suiv.

donné lieu à une guerre de plume où Henri, Philippe et l'Électeur de Saxe s'étaient injuriés, en prose et en vers, d'une façon tellement grossière qu'ils avaient dépassé tout ce qu'on peut imaginer de plus bas en ce genre, perdant entièrement de vue leur dignité et leur rang¹. Dès 1539, Philippe avait proposé à l'Électeur de « tendre un piège adroit » à leur commun ennemi. Selon lui les offenses personnelles reçues justifiaient amplement la rupture de la Paix Publique, et d'ailleurs l'agression pourrait être mise sur le compte d'un zèle ardent et louable pour la diffusion de l'Évangile.

Goslar fournissait à cette guerre « le prétexte le plus naturel. » En querelle avec le duc, le conseil de cette ville avait laissé saccager plusieurs églises et monastères; quelques paysans et ouvriers avaient été brûlés vifs ou assommés, » en punition de quoi, Goslar, le 25 octobre 1540, avait encouru la sentence du ban. Aussitôt les membres du conseil s'étaient tournés vers les Alliés, les priant de ne voir dans le démêlé de la ville avec le duc qu'une querelle purement religieuse, et en conséquence de venir à son secours². Mais les États de Smalkalde étaient restés sourds à cette prière. » « Bien que les conseillers saxons et hessois, » écrivait le délégué envoyé par Francfort à Naumbourg, « aient pendant deux jours plaidé avec ardeur la cause de Goslar, et par beaucoup d'arguments et de *persuasionibus* se soient efforcés de faire passer l'affaire pour religieuse, les villes de l'Oberland, pour divers motifs, n'ont rien voulu entendre³. » Le 24 janvier 1541, l'Empereur, sur le conseil de Granvelle, consentit à suspendre la sentence portée contre Goslar, afin d'être bien sûr que, pendant la Diète et le colloque de Ratisbonne, on n'aurait à redouter dans l'Empire « ni guerre ni effusion de sang. » Toutefois le duc Henri, au dire des habitants de Goslar, « n'avait pas cessé ses mauvais procédés envers la bourgeoisie. » Il fallait donc le punir à tout prix⁴.

A la Diète de Ratisbonne, les Protestants remirent à l'Empereur un mémoire où Henri était accusé de forfaits si atroces « que jusque-là, » dans l'Empire allemand, personne n'avait jamais

¹ L'Électeur, après qu'Henri l'eut appelé « monstre, hérétique, impudique, ivrogne, publia une réponse « au libelle sans pudeur et recueil de calomnies de l'entêté, damné, Barrabas pervers, Hérode astucieux du Brunswick se faisant appeler le duc Henri le jeune. » Voy. SCHLEGEL, t. II, p. 129, note. « Ces pamphlets forment un chapitre curieux de l'histoire de la littérature au siècle de la Réforme; une étude approfondie sur ce sujet serait une œuvre méritoire et utile. » KOLDEWEY, *Reformation*, p.327, note 3. — KOLDEWEY, *Heinz*, p. 12-13.

² Voy. plus haut, p. 448.

³ Mémoires relatifs à Goslar, 4 et 14 décembre 1540. Archives de Francfort.

⁴ Dépêche de Christophe Stalburger, datée du 11 janv. 1541. Archives de Francfort.

entendu parler de rien de semblable. » A les en croire, tous avaient été commis en pays protestants ; surtout ils rendaient le duc responsable de l'incendie d'Einbeck. Comme preuve de sa culpabilité, ils apportaient les témoignages de malfaiteurs dont on avait pu s'emparer et qui tous avaient avoué sur le chevalet avoir été payés pour accomplir leur exécration. Beaucoup, il est vrai, n'avaient pas nommé Henri, mais plusieurs l'avaient accusé, disant qu'il s'était proposé de mettre à feu et à sang les possessions des princes évangéliques, puis de lever une armée contre eux. Cassel avait été désigné aux incendiaires. Ces fables, ces faux aveux, arrachés pendant la torture à quelques misérables, furent lus à la Diète en séance publique.

Le duc repoussa toutes ces accusations comme « extravagantes, chimériques et calomniatrices. » « C'est une coutume dangereuse, détestable et propre à égarer les juges que la torture, » dit-il ; « beaucoup de malheureux, vaincus par les tourments, aiment mieux mentir à leur conscience et trahir la vérité que souffrir plus longtemps de cruels supplices. »

« On publie tous les jours sur le compte du duc de si étranges libelles, » écrit le député de Francfort, le 18 mai, « qu'on n'a jamais rien entendu ni lu de semblable sur le compte d'aucun prince ¹. »

La plume de Luther « s'était mise en mouvement. » Dans un pamphlet intitulé : « *Contre le pître du Brunswick*, » nous lisons : « Henri dévore et engloutit tous les jours et à toute heure autant de diables que Judas pendant la Cène. » « Il sue des diables par tout le corps ; il pue comme un excrément vomi en Allemagne par Satan. » « Bientôt il sera enchaîné par les liens de la justice divine au plus profond de l'enfer avec tous les démons. » « Car sachez que le Seigneur Dieu, par sa juste sentence, a condamné au feu de l'enfer ce meurtrier, ce vampire, cet infâme assassin. » « Chacun, par respect pour le nom de Dieu, doit cracher à terre aussitôt qu'il l'aperçoit, ou bien se boucher les oreilles dès qu'il l'entend nommer, absolument comme s'il s'agissait du diable. » « Pasteurs, prédicants, parlez hardiment au peuple sur ce sujet, élevez la voix, et sachez bien que la toute-puissance de Dieu nous oblige à agir ainsi, et que c'est être agréable au Seigneur. » Mais ce n'était pas seulement le duc que les prédicants devaient flétrir dans leurs sermons. Luther leur répétait : « Persuadez bien au peuple que le jugement de Dieu attend non seulement ce Heinz maudit, mais encore le

¹ * *Frankfurter Reichstagsacten*, t. XLVI, fol. 83. KOLDEWEY, *Heinz*, p. 14 et suiv. Le pape Paul III était accusé dans ces pamphlets d'avoir soudoyé les incendiaires allemands. Voy. SCHADE, t. 1, p. 210-212.

Pape, les cardinaux, les prêtres, les moines et toute leur séquelle¹ »

L'Électeur de Saxe avait pris connaissance de ce libelle et, pendant la Diète, il eut soin de le faire répandre par ses conseillers².

Parmi les graves accusations formulées contre le duc Henri figurait un commerce coupable avec Éva de Trott, demoiselle d'honneur de la duchesse sa femme. On prétendait qu'il tenait cette dernière enfermée dans son château de chasse de Haufenberg et que, pour empêcher la médisance, il avait ordonné la célébration de ses obsèques solennelles et fait dire pour le repos de sa femme encore en vie un grand nombre de messes. Le duc, dans sa justification, nie absolument ce fait, et demande que ses accusateurs prouvent leur dire et produisent des témoins dignes de foi, faute de quoi ils devront être

¹ *Sämml. Werke*, t. XXVI, p. 1-75. Voy. les passages cités, p. 53-61, 69-70. Jean Pistorius fit remarquer plus tard que Luther, dans ce petit opuscule, avait nommé cent quarante-six fois le diable. (Voy. notre cinquième volume.) Cependant cet écrit ne parut pas encore assez violent à Luther. Le 12 avril 1541, il écrivait à Mélanchthon : « Relegi librum meum contra istum diabolum Mezentium (le duc Henri) et miror, quid mihi acciderit, ut tam moderatus fuerim. » Voy. DE WETTE, t. V, p. 342. Koldewey, (*Heinz*, p. 31,) dans ses remarques sur ce libelle, retranche les passages les plus violents, et fait l'observation suivante : « La plume du XIX^e siècle se refuse à placer sous les yeux du lecteur, dans toute leur rudesse réaliste, les termes, les expressions usuelles de cette époque grossière. » Luther n'est pas le seul dont la « rudesse réaliste » soit capable de rebuter le lecteur moderne. Dans la réponse du duc Henri, Koldewey (p. 32) ne craint pas de « mettre sous les yeux du lecteur » des passages dans le genre de celui-ci : « Il ne nous sera pas difficile de réfuter l'archifourbe, l'archihérétique, l'archicoquin, la canaille maudite appelée Martin Luther, dans le livre impie, antichrétien, infâme qu'il a publié contre nous, ainsi que les injures, mensonges et calomnies du Saxon impie, traître à l'égal de Judas; pour répondre à des vers ignobles, dictés par Satan, il ne faut pas grand talent. Nous espérons, Dieu merci, pouvoir aisément répondre à ces archi-hérétiques à l'aide de la sainte Ecriture. Comme le scélérat impie de Saxe désespérait de nous prendre en faute, il a été chercher pour nous combattre le moine menteur et l'apostat parjure, comme il l'avait fait auparavant pour en perdre d'autres. » « Chacun peut aisément se rendre compte que chez ce moine impie il n'y a point de théologie, nul souci de la gloire de Dieu, mais seulement des intentions cachées, perverses, impies, jalouses, et qu'il ne veut et ne cherche ni la paix ni la concorde, mais uniquement la contradiction, la discorde, l'effusion du sang, le moyen de précipiter la nation allemande dans la ruine et en la puissance de son cruel ennemi le Turc, pour lui faire perdre la foi, l'honneur et toute prospérité. En récompense, il livrera son âme à l'enfer et recevra de son père Satan, (duquel est sorti l'apostat déloyal *per medium incubi*, comme cela est avéré,) le digne salaire de son forfait, etc.

A propos du Pape on lit dans un pamphlet de 1541 :

Ta sainteté est maudite,
Tu es l'homme du péché, l'ennemi du Christ,
Ta doctrine n'est composée que de mensonges
Forgés par le diable en personne.

(SCHADE, t. I, p. 44-47.)

² * Dépêche de Glauburg, datée du 14 avril 1541. *Frankfurter Reichstagsacten*, t. XLVI, fol. 12. Sur l'approbation donnée à cet écrit par les contemporains « évangéliques » voy. KOLDEWEY, *Heinz*, p. 33.

punis comme de vils calomniateurs et eomme « larrons de l'honneur d'autrui¹. »

Les essais de conciliation de Ratisbonne n'amenèrent aucun bon résultat, et les querelles entre le duc et les villes de Goslar et de Brunswick suivirent leur cours. Brunswick, ville devenue, de fait, presque indépendante, mais, selon le droit, placée sous la juridiction d'Henri, avait, contrairement à ses ordres, persécuté la foi catholique dans les couvents et abbayes et refusé d'obéir à un ordre impérial exigeant la restitution des églises et monastères dont elle s'était injustement emparée. La ville avait été encouragée dans sa résistance par la Saxe et la Hesse. « Dans les affaires qui concernent la religion, » avait écrit l'Électeur à son conseil, « on n'est nullement obligé d'obéir à l'Empereur. » Répétant la leçon de leurs chefs, les Alliés soutinrent que l'affaire de Brunswick était du ressort religieux, et envoyèrent au conseil, pour se défendre en cas de besoin contre Henri, quatre cents cavaliers et deux compagnies de lansquenets².

Après s'être entendus pour assaillir ensemble le duché, Jean Frédéric et Philippe conclurent un traité avec Maurice de Saxe qui leur fournit une importante somme d'argent, et promit de défendre leurs états si, par suite de l'expédition projetée, il les voyait exposés aux attaques des Catholiques³. Eck assura au Landgrave que la Bavière, bien qu'entrée dans l'Union de Nuremberg, ne fournirait aucun secours au duc Henri⁴. Le 15 mai 1542, Philippe et l'Électeur, par l'entremise du chancelier, proposaient à la Bavière un traité d'alliance⁵.

L'occasion, selon eux, ne pouvait être plus favorable; « le duc Henri n'était pas préparé à la guerre, car il venait d'envoyer à Vienne pour la campagne turque les tous fantassins et cavaliers dont il pouvait disposer⁶. »

Les délégués des villes de l'Oberland unies à la Ligue de Smalkalde répondirent à un délégué des chefs de la Ligue venu à Ulm pour les inviter à prendre part à « l'expédition » contre Henri : « Nous

¹ Sur l'histoire d'Eva de Trott, voy. *Vaterländische Archiv für Hannoverisch-Braunschweigische Geschichte*, de SPILCKER et BRÜNNENBERG, (Lunebourg, 1830-1833) t. I, p. 90 et suiv., et t. II, p. 216, voy. surtout t. IV, p. 608-631.

² * Recez des Etats de Naumbourg, 16 janvier 1541, Archives de Francfort. Voy. les dépêches du Landgrave de Hesse et de l'Électeur de Saxe, au conseil de Brunswick, dans NEUDEKER, *Urkunden*, p. 570-589.

³ v. LANGENN, *Herzog Moritz*, t. I, p. 146-147.

⁴ Relation de Sailer, 18 déc. 1541, dans ROMMEL, t. II, p. 446.

⁵ Voy. STUMPF, p. 247.

⁶ * Instruction d'Henri aux Etats de Nuremberg, 31 juillet 1542, archives de Francfort, *Acta Protest.* Lettre du délégué de Francfort, 9 août 1542, fol. 20.

savons de bonne source que le duc n'est nullement préparé à se défendre, et qu'il n'a point d'armée. » Mais le conseil de Francfort était pour la paix. « Il serait très dangereux et très difficile, » écrivait-il, « de nous préparer à la lutte en un temps où non seulement l'Empire est engagé dans une guerre grave et périlleuse, mais encore où nous vivons en de continuelles alarmes ¹. La campagne contre le Brunswick pourrait très facilement faire échouer celle, bien plus importante, entreprise contre les Turcs, ce qui attirerait inévitablement sur notre parti de justes blâmes et de graves reproches. » Francfort reprochait au Landgrave et à l'Électeur d'avoir transgressé les articles de la Ligue en s'engageant dans une aventure si périlleuse sans l'assentiment des États et des conseillers de guerre et d'enrôler des soldats sans aucune nécessité ².

Le 11 juillet, les députés d'Ulm, de leur côté, écrivirent aux conseillers de guerre de Strasbourg, d'Augsbourg et d'Ulm pour se plaindre des armements intempestifs et illégaux de la Saxe et de la Hesse. « On ne voit point qu'Henri ait donné prétexte à une détermination si prompte; lui-même n'a fait aucun préparatif; il est très vraisemblable que l'ambition personnelle et les intérêts privés du Landgrave et de l'Électeur sont les seuls motifs de cette guerre ³. »

Jean Frédéric et Philippe soutenaient, au contraire, que l'expédition qu'ils préparaient était conforme au droit et à l'équité et parfaitement d'accord avec les articles de la Ligue, et que les intérêts de la Paix publique et de l'équité nécessitaient cette campagne. Aussi étaient-ils décidés à marcher contre le duc « au nom de Dieu, pour la gloire du Rédempteur et de son Église bien-aimée ⁴. »

Le duc Henri, étant sans défense, n'était pas en état d'accepter la lutte. Après avoir fortifié ses principaux châteaux forts et amassé assez de vivres et de munitions à Wolfenbüttel pour que la ville fût en état de soutenir un siège de trois ans, il partit, accompagné de ses deux fils aînés, et se rendit à Landshut pour réclamer l'appui des membres de l'Union de Nuremberg; il comptait surtout sur les ducs de Bavière. Disposé à accueillir sa demande, le duc Louis représenta à son frère Guillaume que, s'il arrivait

¹ * Réponse à la requête d'Alexandre von der Than, Archives de Francfort, *Städtetag der Einigungs-Verwandten zu Ulm*.

² * Instruction du conseil, 3 juillet 1542, fol. 40-47.

³ * *Städtetag zu Ulm*, fol. 120. Revez de l'assemblée, 12 juillet 1542, fol. 28-38.

⁴ * Dépêche du 13 juillet à Strasbourg, du 25 juin à Francfort, du 14 juillet aux Alliés. Archives de Francfort.

malheur au duc, le tour de la Bavière viendrait infailliblement ¹. Mais Guillaume, influencé par Eck, soutint « qu'il ne fallait se mêler en rien de cette affaire ². »

« Les armées chrétiennes de la Ligue » n'eurent aucune peine à s'emparer du duché sans défense.

Le 21 juin 1542, cinq mille bourgeois et mercenaires de Brunswick, précédés de la bannière de la ville où se lisait la devise protestante : « La parole de Dieu demeure éternellement, » assaillirent l'abbaye de Riddagshausen. Bernard Mila, à la tête des troupes auxiliaires de Saxe, les aida dans cette besogne. Les autels, les tableaux, les orgues furent brisés, les monstrances, calices, ornements d'église volés, les archives pillées, les saintes espèces foulées aux pieds. Les religieux, maltraités et honnis, furent chassés et l'église bientôt convertie en écurie. Le 23 juillet eut lieu dans l'église le premier prêche « évangelique. » On s'empara des baux et titres de rentes du monastère ³. Bernard de Mila, en récompense de sa valeur reçut en don le village d'Unseburg, appartenant à l'abbaye et situé dans l'archevêché de Magdebourg, avec toutes ses dépendances, fermes et moulins ⁴.

De Riddagshausen, les hordes pillardes marchèrent sur le couvent des Augustins de Steterbourg, « le surprirent, saccagèrent l'église, en brisèrent les autels, le baptistère, le chœur et les orgues, souillèrent ou mirent en pièces les tableaux et les images, arrachèrent les morts de leurs tombes et les donnèrent en pâture aux porcs ; les corps de l'épouse et de la fille du roi, tout récemment ensevelis, étaient encore intacts. » Là aussi d'horribles sacrilèges furent commis. Les bâtiments furent détruits, la chapelle changée en écurie, les biens mobiliers, les bois, les métairies, l'orfèvrerie d'église, les provisions, saccagés ou volés ⁵.

Les choses se passèrent à peu près de même dans l'abbaye impériale de Gandersheim. « On nous a imposé des prédicants luthé-

¹ 11 juillet 1542, voy. STUMPF, p. 246.

² STUMPF, p. 247.

³ KOLDEWEY, *Reformation*, p. 296-299.

⁴ REHTMEIR, *Chronik*, t. II, p. 903. *Chron. Riddagshusense* dans MEIBOM, *Scriptt. rerum Germ.*, t. III, p. 381. Voy. SEIBERTZ, *Westfälische Beiträge zur deutschen Geschichte*, t. I, p. 377.

⁵ KOLDEWEY, *Reformation*, p. 296. « Ces pillages se renouvelèrent deux fois l'année suivante. » Voy. p. 336. Le duc Jules, bien qu'ardent luthérien, se plaignait encore en 1578 des calomnies répandues contre son père et de la manière brutale dont il avait été chassé de sa terre. Il ne pouvait oublier qu'on n'avait pas même respecté les tombes à peine fermées de sa mère et de sa sœur. « Comme leurs corps étaient encore intacts, on les a déterrés, puis abandonnés sans sépulture, de sorte que les porcs s'en sont approchés et les ont en partie dévorés. Des Turcs et des payens eussent agi avec moins de grossière brutalité. » Voy. HEPPE, *Geschichte des deutschen Protestantismus*, t. IV, p. 26.

riens, » écrivent les tenanciers du monastère à l'Empereur. « En présence de la commune et nous appelant par nos noms, ces prédicants vomissaient tous les jours contre nous toutes sortes de calomnies, pour attirer les gens à leur parti et les détacher de l'ancienne et véritable foi. Les crucifix, les images des saints, tout ce qui ornait notre église et notre cimetière a été brisé ¹. »

C'est ainsi que, pillant et rançonnant églises et couvents, l'Électeur et le Landgrave, à la tête d'une armée de 22.000 hommes, traitèrent un pays sans défense. Beaucoup de villages furent totalement détruits par l'incendie ².

« Le moment est on ne peut plus favorable à notre entreprise, » écrivaient les princes, le 5 août, du camp de Wolfenbüttel aux Alliés; « en aucun temps il n'eût été possible de conquérir le duché aussi commodément. Il est actuellement entièrement affranchi du duc Henri. Personne n'a fait de résistance. Les frais de guerre passés et présents vont être couverts, et il nous restera encore une bonne somme pour nous réjouir. Il s'agira ensuite de bien garder notre conquête, ce que nous ne manquerons pas de faire, si le Dieu tout-puissant nous donne sa grâce et sa miséricorde pour continuer l'œuvre commencée ! » Les princes invitaient les Alliés à se réunir à eux, le 20 août, à Göttingue ³.

Pendant les villes de l'Oberland restaient inquiètes. Le conseil d'Ulm, dans une dépêche adressée au conseil de Strasbourg, lui recommande la prudence, dans la crainte que Ferdinand et les membres d'Empire assemblés à Nuremberg, informés de ce qui vient de se passer, ne s'apprentent à punir une rupture si inattendue de la Paix Publique ⁴. » Le conseil de Francfort, dans une instruction remise à six de ses délégués, les charge d'affirmer aux États de la Ligue que ce qui s'est fait a été entrepris sans l'assentiment et à l'insu de la plupart de ses membres, et émet la crainte qu'enhardis par le succès les princes Alliés ne songent à envahir d'autres principautés catholiques ⁵.

Wolfenbüttel, principale ville forte du duché, était déjà au pouvoir des vainqueurs; « ils y firent, en vivres, armes, munitions,

¹ Cahier de doléances, voy. KOLDEWEY, *Reformation*, p. 197.

² LICHTENSTEIN, p. 22. Il est assez amusant d'entendre le poète Burkard Waldis, qui faisait partie de l'escorte du Landgrave, assurer qu'à l'arrivée des Alliés dans le duché, « le moindre petit poulet n'a pas même été effrayé ! » KOLDEWEY, *Heinz*, p. 57, voy. aussi p. 51.

³ Circulaire imprimée, archives de Francfort, *Städtetage der Einigungs Verwandten*, etc., 1542.

⁴ Dépêche du 27 juillet 1542. Archives de Francfort.

⁵ * Instruction du 13 août 1542 pour Ogier de Melem et Daniel zum Jungen. Archives de Francfort.

objets précieux, orfèvrerie d'église, » un butin considérable¹. Les papiers du duc « furent soigneusement visités. » Schärtlin de Burtenbach, au service du Landgrave pendant toute la durée de la campagne, touchait tous les mois quatre cents florins de solde; de plus, le Landgrave lui fit présent de quatre cents florins d'or, ainsi que d'un cheval de guerre et d'un pourpoint brodé d'argent, ayant appartenu au duc Henri. « Pendant cette expédition, » écrit-il en ses mémoires, « j'ai gagné environ quatre mille florins, louanges en soient éternellement rendues au Dieu tout-puissant². »

Les théologiens de Wittemberg célébrèrent à l'envi cette prompte victoire, qu'ils appelaient « un glorieux et divin fait d'armes. » « Dieu lui-même, » écrivait Luther, « a terrassé l'homme du Brunswick et fait un éclatant miracle³. » « Les nôtres ont été protégés par les saints anges, » écrivait Mélanchthon au duc de Prusse⁴.

Les États de la Ligue, d'abord convoqués à Gœttingue, s'ouvrirent à Brunswick. Les généraux en chef firent comprendre à ceux des Alliés qui s'étaient montrés opposés à la campagne et l'avaient regardée comme contraire aux articles de la Ligue, « que l'heureux succès de l'entreprise prouvait surabondamment l'assistance et la protection d'en haut; que l'on n'avait agi que pour la gloire du Tout-Puissant, pour l'avantage et la propagation de la sainte parole, puisque le peuple chrétien du Brunswick avait été délivré des filets du démon et de l'insatiable tyrannie d'Henri, perturbateur de la paix. » Aussi, faisant appel à tous leurs frères, les supplièrent-ils, sans plus de réflexions, « d'approuver ce grand œuvre, accompli avec la bénédiction du ciel, et de l'avoir pour agréable. »

Leur vœu fut exaucé. Les États approuvèrent de tout point leurs actes, et les déclarèrent conformes aux articles de la Ligue, portant aux nues leur facile victoire, louant et bénissant l'Éternel et pre-

¹ BUCHOLTZ, t. V, p. 390. HAVEMANN, t. II, p. 240. D'après le *Braunschw. Histor. Handeln*, (t. I, p. 467), on trouva dans le château 80,000 florins d'argent, 6000 boisseaux de seigle, 3000 boisseaux de farine, 9000 tonneaux de poudre, pour 6000 florins de vin, beaucoup de bière, 500 tonnes de beurre, 300 tonnes de fromage, du froment, de l'orge et de l'avoine en quantité, 250 tranches de lard, un grand nombre de grands tonneaux remplis de viande salée, beaucoup de grosse artillerie et quantité de munitions. Voy. REITHMEIER, *Chronik*, t. II, p. 901.

² Voy. HAVEMANN, t. II, p. 240.

³ Le 27 et le 29 août 1542, voy. DE WETTE, t. V, p. 493-494. « Summa. Deus est in hac re totus factor seu, ut dicitur, Fac totum. » « Recte scribis miracula Dei esse. » Mais, dès le 3 septembre, Luther se plaint de la rapacité des vainqueurs : « Tanta et nostrorum et magnorum rapacitas narratur, ut mihi metus incidat, ne quando blandis conditionibus potius suum Mezentium (le duc Henri) repetant provinciales, quam istas ferant rapinas. » Voy. DE WETTE, t. V, p. 490, 496.

⁴ *Corp. Reform.*, t. IV, p. 879.

nant sur eux toute la responsabilité du fait accompli. Ils promirent même de défendre la nouvelle conquête au péril de leur vie. « Les États, » écrivaient à Francfort les délégués de cette ville » ont fait de très humbles remerciements aux généraux, comme cela était bien juste, si l'on réfléchit à la haute portée de leur exploit¹. »

Brême reçut permission d'opprimer partout où elle avait autorité le culte catholique; Goslar fut autorisé à confisquer les biens ecclésiastiques et à proscrire dans la cathédrale « les cérémonies papistes. »

Au sujet d'Hildesheim, on lit dans le procès-verbal de l'assemblée : « Après l'heureuse conquête du Brunswick, la Saxe et la Hesse ont pris les plus sages mesures et les mieux appropriées pour persuader ceux d'Hildesheim de se joindre à leur religion et alliance chrétienne. Le conseil du lieu a profité de leurs bons avis : désormais Hildesheim fait partie de la Ligue². »

Effrayé par l'approche de l'armée des Alliés, l'évêque d'Hildesheim avait quitté la ville. « Les doctrines diaboliques du papisme y furent abolies, et la parole de Dieu, malgré les murmures des grands et des petits, y régna sans partage. » La populace pilla les églises et les couvents, fouilla les tombes pour y trouver quelque butin, brisa les crucifix, les statues des saints, renversa dans la plupart des églises les autels et les images, et tourna en dérision les rites catholiques par des « processions sacrilèges. » Le premier dimanche de carême, (1543) une procession traversa les rues au chant des litanies. Le *Kyrie* se changea bientôt en chants impies. Christophe de Hagen, le bourgmestre, accompagné d'une troupe nombreuse d'hommes, de femmes, de jeunes filles, donna un grand festin dans une hôtellerie proche de la cathédrale. Après qu'on eut fortement fait honneur au bon vin, on s'en alla danser dans la cour du dôme. Hagen proposa d'en faire ouvrir la porte, vou-

¹ Dépêche des délégués de Francfort, 10 sept. 1542. Archives de Francfort.

² Recez des États de Brunswick, 12 sept. 1542, Archives de Francfort. Le 27 août 1542, plusieurs délégués de Magdebourg, de Brunswick et de Goslar persuadèrent aux bourgeois d'Hildesheim d'entrer dans la Ligue de Smalkalde contre l'Empereur et d'embrasser « la réforme. » En entrant dans la Ligue, disaient-ils, les citoyens pourraient acquérir beaucoup d'honneur, puisque des Electeurs, des princes d'Empire, des villes importantes en faisaient partie. En embrassant la réforme, la ville travaillerait pour ses intérêts, car elle renfermait grand nombre de collègiales et de couvents richement pourvus par l'Empire, dont les revenus profiteraient à chacun. Au milieu d'impudents cris de joie, tous se prononcèrent pour la réforme. Le conseil essaya de résister, mais se vit bientôt obligé de céder. Grand nombre de conseillers préférèrent renoncer à leur charge que d'apostasier. Le 2 septembre, le prédicant Jean Winkel encouragea le peuple à assaillir les églises et les couvents. Voy. la note suivante : *Einführung der Reformation in Hildesheim, etc.*

lant absolument danser sous le grand lustre. Mais comme toutes les issues avaient été soigneusement verrouillées, on se contenta de continuer les danses et le tapage tout le long du chemin de la croix. Ensuite la compagnie retourna à l'hôtellerie. Bientôt le clergé catholique fut expulsé d'Hildesheim. On publia un édit de proscription contre tous ceux qui, à l'avenir, communieraient sous une seule espèce; leurs corps, s'ils venaient à mourir, devaient être jetés à la voirie. On mit la main sur tous les biens, argent et titres des églises et des couvents; les trésors des sacristies, les calices, monstrances, crucifix, furent emportés. Les réclamations et les plaintes de l'évêque, les menaces de la Chambre Impériale demeurèrent sans effet¹.

Ce fut aussi par la violence que la ville libre de Mulhausen vit s'opérer la révolution religieuse.

Après la bataille de Frankenhauseu, Mulhausen, les droits de l'Empereur et de l'Empire réservés, avait fait sa soumission à l'Électeur Jean de Saxe, au duc Georges et au Landgrave Philippe; elle était restée ville d'Empire, mais les trois princes y gouvernaient alternativement, chacun durant l'espace d'une année. Depuis l'horrible expérience qu'elle avait faite à l'époque de l'insurrection de Thomas Münzer, Mulhausen était redevenue catholique et restait fidèle à l'ancienne religion bien que le Landgrave et l'Électeur Jean Frédéric l'eussent à maintes reprises pressée d'embrasser le Protestantisme. « Aussi longtemps que vivra mon beau-père, je patienterai, » avait dit un jour Philippe à une députation du conseil, « mais dès qu'il ne sera plus, les choses prendront une autre tournure, je vous en avertis. » « Après la mort de Georges, sans nul égard pour les protestations du conseil, les villages du territoire

¹ Bericht, wie und was Gestalt die Stadt Hildesheim bei Einführung des Luththums die katholischen Stiftsklöster und Pfarrkirchen occupirt, spoliirt, reproduit dans les *Histor. polit. Bl.*, t. IX, p. 316-318, et t. X, p. 15-21. On y trouvera également une liste des trésors de sacristie. *Einführung der Reformation in Hildesheim im Jahre 1542*, dans *Neuen Vaterländischen Archiv*, recueil fondé par G. H. SPIEL, continué par E. SPANGENBERG, 1831, t. 1, p. 14 et suiv.; voir aussi l'article intitulé: *Einige geschichtliche Notizen über die Einführung der sogenannten Reformation in Hildesheim, Hildesheimer katholischen Sonntagsbl.* 1883, n° 7, p. 8-13. — Dès 1531, Philippe de Hesse avait envoyé le prédicant Listrius à Hildesheim, mais comme, malgré la défense du conseil, il avait prêché dans l'église de St-André, le peuple, le trainant par les cheveux, le força à descendre de chaire; il ne parvint qu'à grand-peine à s'échapper. Un apprenti forgeron chassé de Brunswick ayant voulu prêcher en dehors de la ville sur le Klingenberg et dans le cimetière Ste-Catherine, comme un miracle qu'il avait annoncé ne se produisit pas, on le força de sortir de la ville en lui donnant un pfenning pour sa route. SCHLEGEL, t. II, p. 107. Voy. au-si t. II, p. 199-207. — ROMMEL, t. 1, p. 643. HASSENCAMP, t. II, p. 202. Dépêche de Paul III à l'évêque d'Hildesheim Valentin de Teutleben, 5 déc. 1542, dans RAYNALD, ad a. 1542, n° 33.

furent contraints d'adopter la nouvelle religion. Pourtant l'Empereur, premier souverain et tuteur de la ville, l'avait prise sous sa protection ; il avait décrété à la Diète de Spire la complète restauration de l'indépendance des villes d'Empire, mais depuis longtemps les chefs de la Ligue ne reconnaissaient plus de loi en dehors de leur bon plaisir, et le droit d'Empire n'était pour eux qu'un mot vide de sens. Aussitôt après la conquête de Wolfenbüttel, ils envoyèrent des délégués au conseil de Mulhausen pour lui signifier « que la ville allait être livrée au pillage si elle ne se rendait sans condition. » Or, le conseil n'ignorait pas comment les féroces soldats de la Ligue s'étaient comportés dans le duché de Brunswick. Il se soumit donc, étant hors d'état de se défendre. La ville perdit ses libertés et ses privilèges et la foi catholique y fut abolie. Les commissaires princiers fermèrent les couvents et les écoles, s'emparèrent des trésors de sacristie et établirent un nouveau règlement ecclésiastique. Le 14 septembre, le prédicant Juste Menius prêcha pour la première fois dans l'église Sainte-Marie ¹.

Un nouveau gouvernement avait déjà été inauguré dans le Brunswick, et une enquête religieuse y avait été ordonnée.

Deux gouverneurs, l'un saxon, l'autre hessois, assistés de deux conseillers laïques et de deux conseillers ecclésiastiques, constituaient le pouvoir ; de plus, les villes de la Saxe et de l'Oberland devaient envoyer un cinquième conseiller. Le 1^{er} septembre, les nouveaux gouverneurs reçurent l'ordre de faire immédiatement procéder, par les soins de Jean Bugenhagen et d'Antoine Corvinus, à l'enquête religieuse ; « les abus pervers et idolâtriques devaient être abolis en tous lieux et les prédicateurs chrétiens remplacer les prêtres papistes. » L'argent qui tomberait sous la main des enquêteurs dans leurs visites aux couvents et aux abbayes devait être envoyé à Wolfenbüttel. Contre les anciens serviteurs du duc Henri, un édit de proscription fut publié ².

Tous les habitants furent contraints de prêter serment à l'Électeur, au Landgrave et aux Alliés ; force leur fut de les reconnaître, en leur nom et en celui de leurs descendants, pour leurs seuls maîtres et souverains légitimes et de jurer de se conduire envers eux en sujets fidèles et obéissants. » En outre, ils s'engagèrent « à poursuivre comme ennemi et à tenir éloigné du pays leur souverain

¹ Voy. SCHMIDT, *Justus Menius*, t. I, p. 273-299. Pour justifier ce procédé, l'auteur dit (p. 278) : « L'Électeur Jean Frédéric étant persuadé que, de par le droit humain et divin, il était seigneur de Mulhausen, se crut obligé en conscience d'y établir la réforme. »

² Archives de Francfort.

héréditaire, le duc Henri, et tous les membres de sa famille ¹. »

La violence se chargea de leur inculquer « le pur évangile, » comme elle leur avait déjà enseigné leurs devoirs de citoyens.

L'Électeur de Saxe, surtout, se comporta « en vaillant héros de l'Évangile. » Dès le commencement de la conquête, dès son entrée dans la première ville du duché, « ce pieux prince, » dit à sa louange une chanson du temps, « s'occupa de propager la parole de Dieu ; il visita le temple du Seigneur et en chassa le démon ². » Selon Jean Frédéric, tout ce qui tenait au Catholicisme était empoisonné ; aussi ne voulut-il rien tolérer dans le pays qui rappelât le moins du monde l'idolâtrie ; « dût-on se montrer dur et inflexible envers les Catholiques, il voulut qu'on proscrivit leur culte, « car ce prince était vraiment l'ami du Christ. »

« On ne saurait imaginer, » lit-on dans un mémoire du temps, « ce qui se passe tous les jours au château en fait d'excès de table et de ripaille ; jamais chose pareille ne s'est vue, bien que le duc Henri, dans son temps, menât joyeuse vie ; encore moins oserait-on parler des crimes contre nature que l'Électeur y commet, et le bruit s'en répand de tous côtés ; les courtisans en font le thème de leurs entretiens. »

Il s'agit ici, s'il faut en croire la rumeur publique, du vice monstrueux que Philippe de Hesse avait menacé de révéler.

« Il devrait pourtant être défendu, » continue le même mémoire, « de se servir de l'Évangile pour couvrir sa honte. Il est vraiment trop commode de dire que la foi seule procure le salut et que les œuvres ne servent de rien. Il est vrai, les œuvres ne servent de rien sans la foi, mais la foi toute seule ne suffit pas à pallier des actions honteuses ! Ils ne cessent de répéter : Évangile ! Évangile ! mais c'est dans son propre cœur qu'il faut saisir le diable, c'est de notre âme que nous devons le chasser, au lieu d'appeler diabolique, par une insigne calomnie, tout ce que la sainte Église nous a enseigné à vénérer durant tant de siècles, tout ce qu'ont pratiqué les saints et les plus vertueux des hommes, le peuple chrétien, les plus grands rois du monde, les seigneurs les plus dignes d'estime et l'innombrable foule des petits et des grands, parmi lesquels se trouvent les propres ancêtres de ces princes qui se font gloire d'être aujourd'hui évangéliques. Or, en gardant les commandements de l'ancienne Église, nos ancêtres ont vécu en chrétiens, et sont morts saintement ; mais de nos jours on qualifie d'œuvres du démon leurs actions toutes saintes. Honte et mépris à ces paroles indécentes,

¹ Voy. la formule du serment d'hommage, dans LICHTENSTEIN, p. 91-92.

² KOLDEWEY. *Reformation*, p. 258.

à ces blasphèmes contre la sainte Église, à ces injures proférées contre les saints et les vénérables chrétiens du temps passé ¹ ! »

Au nom d'une doctrine qui se faisait gloire d'être la plus pure expression d'un évangile d'amour, la préface du nouveau formulaire religieux disait : « Les doctrines de l'Église Catholique sur les moyens de parvenir à la perfection chrétienne, sur les vœux, sur le saint sacrifice, sur la communion sous une seule espèce, sur le culte des saints, le purgatoire, etc., sont des doctrines diaboliques et impies, inventées par l'Antechrist. » « Les papistes antichrétiens ne sont pas même dignes d'être réformés par un concile chrétien vraiment ennemi des doctrines du démon ². »

Le sac presque général des églises et des couvents suivit de près la publication de ce formulaire. Non seulement les églises furent dépouillées, mais toutes les cloches, à l'exception de celles dont on ne pouvait absolument se passer, furent enlevées, sous prétexte « qu'elles avaient servi à la superstition, à l'orgueil, au faste. » Même Helmstadt, ville très zélée pour l'Évangile, protesta, mais inutilement ³. Des couvents, villes, bourgades, villages, un si grand nombre de cloches fut enlevé, qu'on en vendit pour environ vingt mille florins ⁴. Les biens monastiques furent confisqués et dilapidés. L'Abbé de Ringelheim estimait à plus de dix mille florins les pertes éprouvées par son monastère ⁵. Une armée de fonctionnaires avides, richement salariés, gens rapaces et grossiers, ruinait tout le pays. « Comme une bande de vautours avides, ils s'abattirent sur la contrée. » Les gentilshommes « qui avaient fait preuve d'un vrai zèle religieux » dans toute cette révolution reçurent quelquefois, en dehors des châteaux qui leur furent attribués, jusqu'à deux mille florins de récompense ⁶.

Deux enquêteurs écrivaient à Bugenhagen, le 14 mai 1543 :

¹ *Wies im Herzogthum Braunschweig, Wolfenbütteler Theils, hergangen 1545*, sans indication de lieu, 2 f. in-4°.

² *Christlike Kerken-Ordnunge im Lande Braunschwig, Wulffenbüttels deles* (Wittemberg, 1543), A.-Gij. Voy. RICHTER, *Kirchenordnungen*, t. II, 56-64. Richter n'a pas reproduit la préface.

³ Voy. LICHTENSTEIN, p. 22-23, 92-93, KOLDEWEY, p. 301.

⁴ KOLDEWEY, *Reformation*, p. 301, 336, note 38.

⁵ KOLDEWEY, p. 298. « Somme énorme, si l'on considère qu'un tonneau de bière de mai était alors estimé 3 florins, un cheval de labour, 10 florins, un porc 1 florin, etc. »

⁶ Pour plus de détails, voy. KOLDEWEY, p. 298-301. SCHMIDT (*Zur Geschichte des Schmalkalder Bundes*, p. 88) fait une réflexion singulière : « La Ligue ménagea beaucoup les habitants, » faute qui ne fut commise à cette époque ni pour la première ni pour la dernière fois. On voulait gagner les populations, et l'on ne réussissait qu'à persuader les mécontents de la justice et de la force de leur cause comme de la faiblesse des nouveaux venus ! « On ne procéda avec sagesse et fermeté que lorsqu'il s'agit de la propagation de l'Évangile ! »

« Dans les églises et paroisses des villages, qui sont fort rapprochés l'un de l'autre, chacun veut enseigner, prêcher, distribuer les sacrements à sa guise et selon sa méthode. Un grand nombre de pasteurs se plaignent qu'il n'y a plus moyen de persuader aux gens de recevoir la cène du Seigneur ; le prêche et les sacrements sont l'objet du mépris général. Nous entendons constamment répéter : Les prêtres ne s'entendent pas entre eux sur le vrai sens de l'Évangile, pourquoi les écouterais-je ? Je préfère m'en tenir à l'ancien système. » « Quelques églises ont si peu de revenu qu'elles n'ont pas même le moyen d'entretenir un pasteur. Dans quelques endroits, il n'y en a pas encore d'installés, et l'on ne trouve personne pour s'acquitter des fonctions ecclésiastiques. Ceux que nous envoyons, ne recevant aucun traitement, sont bientôt découragés. En leur conseillant de se tourner vers la cour, vous savez ce que nous risquons, et comment, en général, ces ouvertures sont reçues par les gens du monde et les courtisans. De plus, à la cour, on se livre à de telles orgies que Notre-Seigneur Jésus-Christ et ses ministres sont absolument mis en oubli¹. »

Les paysans refusaient de payer aux prédicants et aux nouveaux pasteurs les taxes et les dîmes des anciens curés, « disant qu'ils abusent du bien d'église et l'employaient à bien boire et à bien manger, au lieu de s'en servir pour la construction de nouveaux temples ou pour venir en aide aux pauvres gens². »

« Tout est discorde chez nous, » lisons-nous dans un mémoire daté de 1545. « Quiconque refuse de changer de religion est persécuté et proscrit. Les pauvres religieuses sont tournées en ridicule ; on les traite comme des filles de mauvaise vie, on les tourmente pour les faire apostasier, on leur retire leurs moyens d'existence. Nulle part d'ordre, de loi. Les églises sont vides, mais les auberges sont pleines ; les petits font tout ce qu'ils voient faire aux grands, et les orgies, les débauches sont partout de mode³. »

II

La conquête du Brunswick ne rencontra pas d'opposition du côté de l'Empire. Le 6 août 1542, le duc Henri affirma devant tous, à la Diète de Nuremberg, que, depuis que l'Empereur avait

¹ KOLDEWEY, p. 302-306. Pour plus de détails sur les enquêtes de 1542 à 1544, voy. KOLDEWEY, p. 257-289, 306-316. BURKHARDT, *Sächsische Kirchen und Schulvisitationen*, p. 297-320. Déjà sous le duc Henri la plus grande partie des membres du clergé avait grand-peine à vivre. Il y avait des paroisses dont les revenus annuels ne dépassaient pas deux à trois florins.

² KOLDEWEY, *Reformation*, p. 311.

³ Voy. p. 550, note 1.

suspendu l'arrêt porté contre Goslar, il n'avait inquiété en quoi que ce soit ni cette ville, ni Brunswick, et qu'il avait défendu à sa noblesse de rien faire qui pût les indisposer en aucune façon. Il rappela qu'il avait toujours satisfait à toutes ses obligations, envoyant en nombre convenable tous les hommes dont il avait pu disposer pour la guerre turque, et qu'il était tranquillement resté chez lui. La campagne organisée contre lui était donc une rupture inique de la Paix-Publique et de la trêve de Francfort. »

A la suite de cette déclaration, les États, au nom de Ferdinand et de l'Empire, envoyèrent leurs commissaires porter en grand appareil des ordres d'inhibition aux chefs de la Ligue. Mais cette démarche ne fit aucune impression sur eux ; ils se contentèrent de répondre aux commissaires que la guerre du Brunswick n'avait été entreprise que dans un cas de légitime défense. Le 13 août, les États déclarèrent que, pour cette grave question, on s'en remettrait à la décision de l'Empereur et de Ferdinand, qu'elle concernait directement. Pour éviter « toute rupture ultérieure de la Paix Publique » et ne point retarder plus longtemps le vote si important des subsides, Ferdinand, le 24 août, fit savoir aux vainqueurs que, l'intérêt de la défense nationale primant tous les autres, il leur donnait l'assurance, avant que la justice n'ait encore informé ni pour suivi, qu'aucune action ne leur serait intentée et qu'ils étaient en pleine sécurité¹. » Les ducs de Bavière promirent au Landgrave et à l'Électeur de ne fournir aucun secours au duc de Brunswick et de ne rien entreprendre contre eux ni contre leurs alliés².

C'est ainsi que fut tolérée la conquête à main armée d'un pays sur lequel les envahisseurs n'avaient aucun droit. Le fait accompli prévalait; sans troubler les envahisseurs dans leur triomphe, on les laissa, sans mot dire, abolir le culte catholique dans le duché de Brunswick. Seule, la Chambre impériale fit son office et, le 3 septembre, l'Électeur de Saxe, le Landgrave et les Alliés furent sommés de comparaître à Spire, le 17 novembre, pour se justifier au sujet de la rupture de la Paix-Publique et de l'attentat commis contre le duc Henri. Les agresseurs étaient menacés d'un édit de proscription s'ils ne fournissaient promptement des explications satisfaisantes de leurs actes.

« Une pareille citation, » émanant du suprême tribunal de l'Empire, parut aux Protestants un acte d'audace inouï. Luther, l'année précédente, avait déjà appelé la Chambre Impériale « la

¹ HORTLEDER, *Ursachen*, 1699.

² Lettre de Mélanchthon au duc Albert de Prusse, 14 oct. 1542, *Corp. Reform.*, t. IV, p. 878.

courtisane du diable ¹ ; » maintenant le Landgrave écrivait à Georges de Carlowitz : « Une bande de scélérats, de gens perdus de mœurs, de papistes sans pudeur siège actuellement à la Chambre Impériale; en beaucoup d'affaires, ils se sont comportés envers nous et les nôtres avec une partialité évidente ; aussi, comme tu peux bien le penser, nous méprisons les arrêts d'un pareil tribunal, et nous le récusons dans toutes les actions religieuses ou civiles qu'il lui plaira de nous intenter ². » Le 4 décembre, en effet, les États de la Ligue envoyèrent à Spire un acte de récusation. Ils ne pouvaient, disaient-ils, reconnaître la juridiction de la Chambre Impériale, car elle n'avait été ni visitée ni réformée, comme l'avait promis le recez de Ratisbonne. En outre, tous les membres actuels du tribunal suprême leur étaient odieux, tous étaient « prévenus, traçassiers, suspects, gênants, despotes, dévoués à une religion opposée à la leur, et tous avaient signé le recez d'Augsbourg, par lequel les Protestants avaient été déclarés renégats, hérétiques et indignes de participer aux bienfaits de la justice ³. »

Cet acte hardi « supprimait le droit dans l'Empire, » selon les propres expressions de Philippe, et le lien qui jusque-là avait uni les Protestants aux Catholiques et à tout le corps germanique était désormais rompu.

Que le refus d'obéissance envers le plus haut tribunal de l'Empire fût une violation de la constitution, les juristes protestants l'avouaient eux-mêmes.

« Pour justifier leur conduite, » lit-on dans un mémoire du temps, « les nouveaux croyants répètent que les juges de la Chambre Impériale n'appartenant pas à leur religion ne peuvent les juger; mais on ne saurait admettre ce principe sans tomber dans l'absurde; en effet, s'il en était ainsi, jusqu'à la fin du Concile et l'établissement d'une paix religieuse définitive, les Protestants ne pourraient accepter les arrêts d'aucun tribunal catholique et leurs adversaires, pour la même raison, devraient récuser tout juge protestant, de sorte que les sujets du Saint-Empire se verraient indéfiniment privés de tout recours en justice; il n'y aurait point, pour punir les coupables, d'autorité reconnue, ce qui est inadmissible, et manifestement contraire au droit divin ⁴. »

¹ *Sämmtl. Werke*, t. XXXII, p. 77.

² 30 sept. 1542, voy. ROMMEL, *Urkundenbuch*, p. 90.

³ Voy. HORTLEDER, *Ursachen*, 1181 et suiv.

⁴ Voy. BUCHOLTZ, t. V, p. 307.

CHAPITRE XVIII

DIÈTE DE NUREMBERG. — L'ÉVÊCHÉ DE COLOGNE EN 1543.

I

Peu de semaines après que la Chambre Impériale eût été récusée par les Alliés, Ferdinand convoqua à Nuremberg les États généraux (31 janvier 1543). Il espérait encore obtenir les subsides indispensables au refoulement des Turcs. Il informa l'Assemblée des formidables préparatifs de guerre de Soliman; le sultan, par terre et par mer, s'appêtait à envahir les pays autrichiens. L'Électeur de Saxe que le roi, par une ambassade deux fois répétée, avait invité à venir, ne parut point. Aucun des princes de la Ligue n'assista personnellement à la Diète.

Le 10 janvier, les délégués protestants avaient pris la résolution, « dans l'intérêt de la paix et du droit, de ne rien accorder à Ferdinand avant que pleine satisfaction n'eût été donnée à leurs réclamations précédentes ¹. » La Saxe et la Hesse, le 25 janvier, avaient déclaré d'un ton menaçant, « que, si les commissaires impériaux ne déclaraient nuls tous les procès intentés par la Chambre Impériale, principalement les procès relatifs à la prise de possession légitime et nécessaire du Brunswick, ils rappelleraient leurs ambassadeurs et que, vraisemblablement, les autres membres protestants en feraient autant ². »

Restituer sa terre au duc Henri était chose impossible, assuraient les délégués des princes de la Ligue aux conseillers de Bavière. Henri était un tyran. Depuis longtemps, il se proposait d'attaquer la Saxe et la Hesse, comme on avait pu s'en convaincre par la lecture des papiers saisis à Wolfenbüttel. On avait acquis la certitude,

¹ Journal du délégué de Francfort, Jérôme zum Lam, *Frankfurter Reichstagsacten*, t. IV.

² Déclaration du 25 janv. 1543, *Reichstagsacten*, t. LIV, fol. 83-88.

par ces mêmes documents, qu'Henri était dans l'intention de défendre et de maintenir sa religion, d'exposer pour elle son corps et ses biens et de braver tous les périls pour sa défense. Si on lui rendait son duché, il était évident qu'il ne songerait qu'à protéger l'ancien culte, qu'à étouffer et extirper la doctrine protestante, « au grand préjudice et scandale de toutes les honnêtes gens. » Pour ces causes, et jusqu'à l'arrivée de l'Empereur, ils entendaient ne point laisser leur conquête s'échapper de leurs mains ¹.

« Les Protestants élèvent maintenant une singulière prétention, » disaient les Catholiques ; « ils changent arbitrairement et par la violence la religion d'un pays, et n'admettent point qu'un prince catholique songe à défendre et à maintenir sa foi dans ses propres états. Mais il nous faut, en premier lieu, songer à sauver l'Allemagne de l'invasion. » Aussi les membres d'Empire catholiques, le roi et les commissaires impériaux s'unirent-ils pour faire entendre au duc, par le recez de la Diète, qu'il était de son devoir de ne plus songer pour le moment à recouvrer ses états, qu'il devait retirer sa plainte à la Chambre Impériale et patienter jusqu'à l'arrivée de l'Empereur, à cause de l'extrême péril de la Chrétienté ! » Malgré tant de faiblesse, les Protestants refusèrent de voter aucun secours.

Le 23 avril, Ferdinand, presque avec larmes, exposa aux délégués de Saxe et de Hesse l'extrême danger où était l'Allemagne. « Il a parlé avec tant de force et d'émotion, » rapportent les délégués, « qu'en vérité nous ressentions pour lui une étrange compassion ! » Mais ils avaient ordre de ne pas céder. Ferdinand se tourna alors vers les délégués de Strasbourg, d'Augsbourg et d'Ulm, et leur remit en mémoire tout ce que son frère et lui avaient fait pour leurs cités. Ils ne lui répondirent qu'en formulant de nouveaux et interminables griefs et en déclarant qu'ils ne pouvaient rien. « Alors, » dit une relation du temps, « Sa Majesté s'est écriée que les villes avaient bien su découvrir de l'argent lorsqu'il s'était agi d'encourager la révolte dans l'Empire et de chasser des princes souverains de leurs états. Si elles avaient trouvé des ressources en de telles occasions, elles ne pouvaient se dispenser de faire leur devoir en de si graves circonstances. Il leur rappela leurs obligations, et les avertit de prendre bien garde, en se joignant aux princes de la Ligue, de se laisser entraîner dans un jeu dangereux ? »

Enfin, voyant qu'il ne pourrait rien obtenir, il fit publier le recez

¹ *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LIV, fol. 2-3, 30-39.

² « *Relation der Freunde.* » *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LIV, fol. 470, et *Journal de Jérôme zum Lam*, t. LIV.

de la Diète où était consenti un secours de vingt mille fantassins et de quatre mille cavaliers. Comme il fallait s'y attendre, les Alliés protestèrent hautement. Influencé par Granvelle, le roi eut la faiblesse de permettre que leur protestation fût lue en séance publique et remise au chancelier de Mayence. C'était ôter toute force au recez ¹.

« Granvelle et Naves étaient les maîtres. » Après la protestation, Ferdinand dit à quelques ambassadeurs protestants que, bien que le recez n'eût pas été accepté, il n'en devrait pas moins être obéi de point en point, tant pour les secours à fournir que pour la suspension des procès de la Chambre Impériale. Naves fut député aux juges du souverain tribunal pour leur enjoindre d'obéir au recez et d'avoir à s'abstenir désormais de toute procédure et arrêts contre les Protestants, suspendant pour le moment non seulement les procès déjà entamés, mais encore renonçant à tous ceux qui pourraient survenir par la suite ².

Les juges réclamèrent, demandant qu'il fût laissé libre cours à la justice du Saint-Empire, qu'elle ne fût point dépouillée de l'autorité et du respect qui lui étaient dus, et qu'on n'entreprît rien contre la personne des juges avant de les avoir entendus. Mais tout fut inutile ³. Granvelle promit aux ambassadeurs de Saxe que les membres actuels de la Chambre Impériale seraient destitués : « L'Empereur, » avait-il ajouté, « sait assez que, par cette concession, il s'expose aux reproches et aux injures de plusieurs de son parti; mais il y est décidé et consent à être tenu pour menteur s'il ne tient parole ⁴. »

Ferdinand ayant dit à quelques députés protestants « qu'en dépit de leur protestation il s'attendait à les voir faire leur devoir de chrétiens, et songer au salut de l'Allemagne ⁵, les alliés prirent entre eux la résolution de ne jamais consentir à n'importe quelle contribution, ni ouvertement ni en secret, quelque instance que l'on pût faire, jusqu'à ce qu'une paix solide et conforme à leurs désirs leur ait été garantie ⁶. »

¹ Voy. HÄBERLIN, t. XII, p. 403-413.

² *Reichtagsacten*, t. LIV, fol. 174.

³ *Harprecht*, t. V, p. 147-151. *Beilagen*, p. 392-398.

⁴ Voy. RANKE, t. IV, p. 209.

⁵ *Relation der Freunde*, voy. p. 556, note 2.

⁶ *Aynigungs-Verwandten Abschied zu Nürnberg vom 28 April 1543*. Archives de Francfort.

II

« Plus les Catholiques se courbaient, plus les Alliés se redressaient avec arrogance. Les gens sensés disaient avec raison que l'Empire, depuis bien des années, était presque entièrement sous leur joug, et qu'en Allemagne personne n'osait plus broncher sans leur permission. Ils tenaient tête à l'Empereur, au roi, aux membres d'Empire demeurés fidèles, et cela d'autant plus impunément et joyeusement que la fortune les avait jusque-là toujours servis, qu'ils s'étaient emparés des évêchés de Naumbourg et de Meissen, et tout récemment du Brunswick, sans que jamais le châtement eût suivi l'attentat. La Ligue allait se fortifiant de plus en plus par de nouvelles conventions et de nouvelles alliances ¹. »

Aux États de Nuremberg, Frantz de Waldeck, évêque de Munster, de Minden et d'Osnabruck, demanda, par l'entremise d'un ambassadeur, à faire partie de la Ligue. En 1540 et 1541, Frantz avait reçu les ordres majeurs, mais au fond du cœur il était depuis longtemps luthérien, et laissait toute liberté aux prédicants de Hesse de prêcher la nouvelle doctrine dans ses évêchés. Pour aider à la conquête du Brunswick, il avait envoyé des troupes auxiliaires ². Maintenant il était décidé à se déclarer franchement pour « l'Évangile, » car il espérait bien que l'un ou l'autre de ses évêchés, en cas d'heureux événements militaires, lui serait abandonné et deviendrait principauté héréditaire. La vie qu'il menait avec sa « concubine » causait un grand scandale parmi les Westphaliens catholiques. De plus il était « fort adonné à la boisson. » Un des conseillers de Jean Frédéric, Melchior d'Ossa, alla le visiter à Waldeck au sujet des intérêts de la Ligue, et nous a laissé, dans son Journal, des détails curieux sur son genre de vie. « Jour et nuit, » rapporte-t-il, « le prince est ivre, et généralement Hermann de la Malsbourg lui tient compagnie à table, si bien que le matin, quand il veut se mettre au lit, quatre ou six hommes sont obligés de l'y porter, ce qui n'a pas empêché qu'un jour il ne soit tombé par terre tout de son long. Quand il a bien bu, il aime à ce que les trompettes et les cymbales résonnent autour de lui ³. »

¹ Conclusion des *Aufzeichnungen*. Voy. page 19, note 1 de ce volume.

² Voy. LENZ, t. II, p. 102, VARRENTRAPF, *Hermann von Wied*, p. 123.

³ Von LANGENN, *Melchior von Ossa*, p. 74. Sur la vie dissolue et prodigue de l'évêque, voy. les Mémoires de Gaspard Schele von Schelenburg (1525-1578) dans les *Mittheilungen des histor. Vereins zu Osnabrück*, 1848, 1^{re} année, p. 85-134. Anna Poelmans, la maîtresse de l'évêque, tomba plus tard dans le besoin et supplia en 1555 l'évêque Guillaume de Ketteler, « en considération de sa misère et de ses pauvres enfants, » de s'employer auprès du bourgmestre et du conseil de

Frantz offrait aux Alliés, en cas de nécessité pressante, quatre cents cavaliers bien équipés, promettant de fournir des secours encore plus importants s'il parvenait à s'entendre sur la question religieuse avec les États de ses évêchés. La Saxe et la Hesse appuyèrent sa demande. « Ceux qui connaissent bien les terres de l'évêque, » lit-on dans le protocole des délibérations, « disent qu'en aucune contrée de Saxe les cavaliers et les fantassins ne sont mieux conditionnés ; non seulement il est facile de les enrôler, mais leur entretien coûte peu, de sorte que l'évêque pourrait rendre beaucoup de services à notre union chrétienne. » A la vérité, au sujet de la religion, Frantz ne s'était pas encore entendu avec les États de ses évêchés, mais le bruit courait que nobles, bourgeois et villes désiraient également recevoir « la doctrine chrétienne. » « A Minden et à Osnabruck, l'Évangile était publiquement prêché. Si l'évêque trouvait pour l'appuyer contre ses adversaires une protection chrétienne, sans aucun doute il lui serait facile d'abolir partout les abus pervers du papisme et de donner ainsi à beaucoup d'autres évêques un exemple salutaire et chrétien. » Cependant la commission chargée d'examiner l'affaire hésitait à se prononcer. Si quelques membres de la noblesse, quelques villes de Saxe se fussent décidés à se joindre à lui, son admission n'eût rencontré aucun obstacle, quand bien même son chapitre et la plupart des membres des États eussent fait quelques difficultés ; l'opposition des chapitres des trois cathédrales, n'avait pas non plus d'importance ; mais il était peut-être imprudent de recevoir l'évêque tout seul. On résolut de prier le Landgrave de négocier lui-même cette affaire avec Frantz de Waldeck ¹.

Un autre prince d'Empire fit de nouvelles instances pour être admis, c'était le comte Otto Henri de Palatinat-Neubourg. « Nouvellement éclairé par la lumière de l'Évangile », Henri voulait en devenir le protecteur zélé. « La construction d'édifices somptueux, une cour brillante, le jeu, une vie tout épicurienne » l'avaient jeté dans de tels embarras d'argent qu'il pouvait à juste titre passer pour le prince le plus complètement ruiné du Saint-Empire. Pour apaiser

Munster pour obtenir de l'ancien médecin de Frantz de Waldeck la remise d'une ancienne dette. * *Münsterisches Stadtarchiv*, t. XV, p. 10. Je dois ce détail à une bienveillante communication de M. le vicaire Hüsing, de Munster. Sur l'introduction de la « réforme » en 1513, voy. *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, t. III, p. 306. Sur le desir de Waldeck d'obtenir l'évêché à titre de domaine héréditaire dans le cas où il viendrait à se marier, voy. les lettres de Philippe de Hesse, 9 septembre 1512, et janv. 1513, dans LANZ, t. II, p. 94, 115.

¹ Voyez ces négociations aux Archives de Francfort : *Reichstag zu Nürnberg, Einigungs-Angelegenheiten 1513*. Journal de Jérôme zum Lam du 11 au 12 février et du 6 avril. Voy. *Reichtagsacten*, t. LIV, fol. 28-29.

ses créanciers, il s'était vu forcé, ainsi que son frère, le comte palatin Philippe, de vendre à Nuremberg la seigneurie d'Heideck et les deux bailliages de Stein et d'Allersberg. « Bien des gens, » écrivait un Protestant, « se seraient volontiers opposés à cette cession, surtout les princes de Bavière, car les papistes en murmuraient hautement, répétant que les princes ne se faisaient luthériens que pour piller les églises, saisir les revenus du clergé et se débarrasser de leurs dettes aux Diètes d'Empire en vendant ou hypothéquant leurs terres. A Nuremberg, le bruit court que les bailliages d'Amberg et de Sulzbach ne tarderont pas à s'envoler comme les autres. Le monde marche à présent tout de travers ; les villes tirent tout à elles et deviennent riches, tandis que les princes se ruinent et tombent dans la misère. » « Les dettes des deux princes palatins chez les Ebner et autres gros marchands de Nuremberg s'élevaient à un million de florins ¹. »

Dans les bailliages hypothéqués, la nouvelle doctrine avait été immédiatement imposée aux habitants. Malgré l'argent que lui rapporta ce marché, Otto Henri ne cessait d'être harcelé par ses créanciers ; il vendit à Augsbourg sa belle artillerie sans parvenir à les satisfaire. Aussi se décida-t-il à mettre la main sur les biens monastiques, et, sur le conseil de son trésorier, Gabriel Arnold, homme mal famé, plus tard convaincu de parjure et de vol, il fit dresser par Osiander et deux autres prédicants un nouveau règlement ecclésiastique ². (1543)

Les États de la Ligue décidèrent qu'à leur prochaine réunion ils discuteraient ses titres d'admission et ceux du roi de Suède. Hildesheim fut admise, sous garantie de secours contre la Chambre Impériale et contre l'évêque, que l'Empereur venait d'assurer de sa protection ; la ville ne devait se laisser intimider par aucune menace et persévérer courageusement dans la doctrine divine et chrétienne, sûre d'être soutenue par la Ligue en toute circonstance ³.

L'archevêque Hermann de Cologne demanda aussi à être admis. Depuis de longues années, ce prince montrait de vives sym-

¹ VOIGT. *Fürstenleben auf den deutschen Reichstagen*, p. 406-407. Voy. VULPIUS, t. II. p. 238-239.

² WINTER, t. II, p. 107. SUTTNER, *Eichstatter Pastoralblatt*. 1870, p. 199-203. « Otto Henri » écrit Widmann (p. 203), « se fit, je crois, protestant par pur besoin, d'argent ; il devait une somme à peu près équivalente à la valeur totale de sa principauté. » Il prit une part personnelle au règlement ecclésiastique. C'est ainsi qu'il fut amené à poser à Osiander cette question : Pouvait-on consacrer le vin dans la burette et ne le verser qu'ensuite dans le calice ? Il le consulta également sur la question de savoir ce qu'on devait faire du vin qui restait après la communion des fidèles, dans les calices.

³ *Aynigungs-Verwandten Abschied zu Nürnberg von 28 April 1543*, Archives de Francfort.

pathies pour les nouveaux croyants. Dès 1539, il avait été question d'un voyage de Mélanchthon à sa cour¹. Pendant la conférence religieuse d'Haguenau, Hermann s'était intimement lié avec Bucer. « L'archevêque de Cologne, » écrivait d'Haguenau le duc Louis de Bavière, le 30 juin 1540, « n'a certainement pas entendu la messe une seule fois depuis dix ans; il ne se soucie ni d'Église, ni de culte. Il porte une longue barbe, un vêtement à larges manches qui ne va que jusqu'aux genoux, et sous lequel on aperçoit son armure². » Il est très probable que, comme l'affirmait l'Empereur, il n'eût dit la messe que six fois en sa vie, car il ignorait absolument le latin et n'avait pas la moindre notion de théologie. En revanche, il avait la réputation d'être excellent chasseur. Bien qu'ayant déjà dépassé la soixantaine, les Protestants assuraient qu'il songeait encore au mariage⁴.

Se fondant sur le recez de Ratisbonne, qui faisait une obligation aux évêques d'établir « l'ordre et la réforme chrétienne » dans leurs diocèses, Hermann résolut d'introduire dans son archevêché la foi nouvelle et la nouvelle Église, et d'inaugurer la réforme par la prédication du pur Évangile, la communion sous les deux espèces et le mariage des prêtres⁵. Bucer, qu'il fit venir de Strasbourg pour s'entendre avec lui sur l'exécution de ce dessein, prêcha pour la première fois à Bonn dans l'automne de 1542. Le doyen du chapitre de Cologne, le comte Christophe de Gleichen, également doyen du chapitre de Strasbourg, a laissé dans son Journal, en manière d'avertissement, un triste exposé de la situation religieuse de Cologne à cette date. « Le plus grave reproche que nos adversaires me fassent, » écrivait Bucer à Blarer, le 18 février 1543, « c'est que nous laissons s'approcher les chrétiens de la table du Seigneur sans les avoir suffisamment éprouvés. Ils disent aussi que la plupart des nôtres abandonnent la communion, et ajoutent, non sans vraisemblance, qu'il faut s'attendre à voir ma prédication rester aussi stérile ici qu'à Strasbourg. Ici, où les pasteurs des âmes sont en grand honneur et où le peuple se distingue par une grande obéissance aux commandements de l'Église, beaucoup s'effrayent (je parle de ceux qui conservent quelque sentiment chrétien) de voir, dans une république et communauté bien ordonnée, les personnages les plus en vue et les meilleurs s'éloigner de la communion, tandis que beaucoup d'autres s'en approchent sans

¹ Voy. VARRENTAPP, *Hermann von Wied*, p. 83, 85, 93, 99.

² STUMPF, p. 229-230.

³ VARRENTAPP, p. 36-37, et appendice, p. 124.

⁴ VOIGT, *Briefwechsel mit Herzog Albrecht von Preussen*, p. 180.

⁵ VARRENTAPP, p. 125.

aucune préparation. C'est là, du moins, ce que ce comte borgne, ce Gleichen, va partout répétant ; aussi je suis continuellement humilié, et je prends le parti de me taire devant les meilleurs ¹. »

Le chapitre de Cologne se plaignit à l'archevêque que Bucser eût commencé à prêcher sans son autorisation : « Dans toute la ville un cri d'indignation s'élève au sujet du ministère exercé parmi nous par des prédicants étrangers. L'archevêque a-t-il donc oublié qu'il s'est engagé, lors de son sacre, à ne rien entreprendre en matière religieuse sans l'assentiment du chapitre ? C'est grâce à cette sage mesure qu'il a pu maintenir jusqu'à ce jour la paix entre les citoyens. Les nouveaux prêches compromettent cette paix, ruinent l'ancienne religion, menacent nos antiques traditions, et il est à craindre, comme déjà bien des symptômes nous le font présumer, que la ruine et l'abolition de l'autorité ecclésiastique, la perte de nos privilèges, droits et juridictions, l'émeute, les troubles ne viennent promptement désoler le pays de Cologne. » Le conseil, lui aussi, demanda que Bucser fût éloigné, et il institua un tribunal chargé spécialement de veiller avec le chapitre au maintien de l'antique foi ².

Pour fortifier l'archevêque dans sa résolution, l'Électeur et le Landgrave lui garantirent aide et secours dans le cas où, pour l'Évangile, il se verrait persécuté. Vers la fin de février 1543, Hermann les remercia de ces encouragements, ajoutant « qu'en cas de nécessité, il ne manquera pas de recourir à l'assistance des princes et des membres évangéliques du Saint-Empire ³. »

Les États laïques de l'archevêché, s'étant réunis en mars, prièrent l'archevêque de faire choix d'hommes éclairés et expérimentés et de les charger de préparer « la réforme chrétienne, » s'offrant à examiner et reviser ensuite leur travail. Plusieurs prédicants furent appelés. Mélanchthon vint à Bonn pour travailler avec Bucser, à préparer le formulaire religieux qui devait être soumis aux États par Hermann au mois de juillet.

A la requête de Bucser et de Mélanchthon, les Alliés résolurent d'envoyer des ambassadeurs au chapitre, aux États et à la ville de Cologne ; au chapitre, pour se plaindre d'un pamphlet publié contre la Ligue, visiter les conseillers bien intentionnés que leur désigneraient Bucser et Mélanchthon et s'efforcer « de les attirer à la lumière de l'Évangile. » Ces délégués devaient encore exhorter les États laïques « à marcher sans crainte dans la voie de la réformation

¹ Voy. DÖLLINGER, *Reformation*, t. II, p. 28-29. Voy. la lettre de Bucser à Philippe de Hesse, 20 sept. 1543, dans LANZ, t. II, p. 159-162.

² VARRENTAPP, p. 126-131, 142-143 ; voir dans l'appendice, p. 61.

³ NEUDECKER, *Actenstücke*, p. 289, 291. Voy. VARRENTAPP, p. 139-140.

bénie, sans se laisser intimider par aucun obstacle, la Ligue étant là pour leur venir en aide en cas de besoin¹. »

Philippe, dans l'espoir de triompher des dernières hésitations d'Hermann, pressait les Alliés de recevoir dans la Ligue l'évêque de Munster : « En cas de guerre, » affirmait-il, « ce prélat pourrait fournir d'importants secours, et, s'il recevait l'Évangile, son exemple serait très utile à ceux qui hésitent encore, notamment à l'évêque de Cologne². »

Aux États de Bonn, les délégués de la Ligue n'eurent qu'à se féliciter de l'heureuse tournure que semblaient prendre leurs affaires. Le chapitre avait demandé que « le règlement de réforme » dressé par Bucser et Mélanchthon « ne fût soumis à l'examen des États qu'après avoir reçu leur approbation et celle de l'archevêque, » se déclarant prêts « à sanctionner toute amélioration légitime et raisonnable ». Mais Hermann n'ayant pas été du même avis, les États laïques s'en remirent, pour la réforme, à sa seule appréciation.

Toutefois le « Livre de Cologne » ne rencontra point chez les Protestants une approbation sans réserve. Luther, de nouveau très aigri contre les sacramentaires, se montra surtout mécontent de l'article sur la Cène. « Nulle part il n'y est dit en termes clairs et précis, » écrivait-il au chancelier Brück, « qu'en s'approchant du sacrement chacun reçoit vraiment en sa bouche le vrai Corps et le vrai Sang du Christ. » « En somme, non seulement ce livre peut être accepté par les sacramentaires insensés, mais encore il semble fait pour les consoler, car il penche plutôt de leur côté que du nôtre. De plus tout cela a mijoté dans une sauce trop longue et trop fade, et je n'ai pas de peine à y reconnaître le radotage prolix de Bucser³. » Mélanchthon mandait à ses amis que Luther se préparait à publier contre Bucser et lui un furieux libelle et que, si la chose arrivait, il quitterait Wittemberg. L'Électeur et Brück étant intervenus, Luther finit par recevoir les excuses de Mélanchthon qui lui assura n'être point l'auteur de l'article qui l'avait choqué, et avoir repris Bucser à son sujet. Aussi, dans l'écrit intitulé *Courte profession de foi touchant le Saint-Sacrement*, Luther dirige-t-il ses attaques non contre Mélanchthon et le Livre de Cologne, mais contre Zwingle, OEcoulampade et Schwenkfeld, qu'il appelle « gens endia-

¹ Cette instruction, datée du 16 juillet 1543, se trouve aux archives de Francfort. Voy. VARRENTRAPP, p. 204 et suiv.

² Instruction de Philippe à ses délégués, 8 juillet 1543, dans NEUDECKER, *Urkunden*, p. 668-670.

³ Voy. DE WETIE, t. V, p. 708-709.

blés, gens possédés et archipossédés, blasphémateurs et gueules de mensonges. »

La conduite de l'archevêque de Cologne en toute cette affaire éveilla des espérances d'autant plus vives parmi les Protestants que le duc de Juliers-Clèves promettait de s'associer à son « œuvreréformatrice. » (1543) « L'Électeur de Cologne, un véritable évêque, » écrit de Wittemberg Veit Dietrich au duc Albert de Prusse, « met un zèle non pareil à faire prêcher la parole de Dieu dans toute sa pureté et intégrité, et cependant il n'a, parmi tous ses conseillers, comme j'en suis très exactement informé, que deux hommes capables de l'encourager en ses bons desseins, de le soutenir et de le consolider. Néanmoins le vieux seigneur ne recule devant aucun obstacle et n'a peur ni du Pape, ni du chapitre, ni de l'Empereur. Le bruit court qu'il pense à se marier. Munster s'apprête à suivre son exemple. » « Le duc de Clèves, pendant ce carême, a reçu pour la première fois le sacrement sous les deux espèces, et il y a bon espoir, comme ses conseillers le donnent ici à entendre, que bientôt il fasse prêcher la doctrine dans toute la contrée ¹. »

Tandis que Philippe de Hesse appuyait la demande d'admission de l'évêque de Munster auprès des Alliés, l'Électeur de Saxe, non moins zélé, plaidait la cause de son beau-frère, le duc de Juliers-Clèves ². Depuis longtemps, par l'envoi de troupes auxiliaires, il soutenait le duc dans sa rébellion contre l'Empereur.

¹ VOIGT, *Briefwechsel mit Herzog Albrecht von Preussen*, p. 180. Sur la situation religieuse des duchés de Clèves et de Juliers avant l'introduction de la nouvelle doctrine, voy. KELLEN, *Zur Geschichte der katholischen Reformation in nordwestlichen Deutschland*, p. 123-155.

² RANKE, t. IV, p. 208.

CHAPITRE XIX

ÉVÉNEMENTS MILITAIRES. — NÉGOCIATIONS AVEC LES PRINCES PROTESTANTS. — DÉFAITE DU DUC DE CLÈVES. — SITUATION GÉNÉRALE. 1543-1544.

I

L'Empereur, et la Maison d'Autriche avec lui, se trouvaient dans la situation la plus critique depuis que les Turcs et les Français leur avaient en même temps déclaré la guerre.

En avril 1543, Soliman, cédant aux pressantes invitations de François I^{er}, était parti d'Andrinople à la tête d'une puissante armée pour entreprendre « la guerre sainte ; » c'était à peu près au moment où Ferdinand implorait avec larmes les secours des membres protestants de l'Empire. François I^{er} avait envoyé au Sultan trois cent mille ducats, la République de Venise, seize mille. Au mois de juin, Soliman pénétrait en Hongrie avant que Ferdinand ait encore pu réunir une armée. En quelques semaines, Valpo, Siclos, Fünfskirchen, Gran, Tata et Stuhlweissenbourg tombaient en son pouvoir, tandis que les Tartares ravageaient tout le pays plat, pillant et incendiant sur leur passage villes et villages et trainant en captivité des milliers de chrétiens. Ce ne fut qu'à grand'peine que Ferdinand, à la tête d'une armée renforcée par les troupes de ses domaines héréditaires et quatre mille soldats du Pape, parvint à leur fermer l'entrée de l'Autriche.

A la même date, Barberousse et la flotte turque paraissaient devant le port de Reggio, en Calabre. Le redoutable pirato dévasta les côtes, s'unit à Toulon à la flotte française et conquit avec elle, le 20 août, Nice, dernière place de refuge du duc de Savoie. La ville fut pillée et en grande partie détruite, les femmes et les enfants réduits en esclavage. Barberousse envoya cinq mille esclaves chrétiens en présent au sultan. Heureusement les galères qui emmonaient ces malheureux furent délivrées par une escadre de l'Empereur.

Quelque temps auparavant la guerre avait éclaté simultanément en Flandre et dans le duché de Juliers. Le duc de Clèves, secondé par l'Électeur de Saxe, avait mis en déroute vers la fin de mars, près de Sittard, dix mille Impériaux ¹. Son général en chef, Martin de Rossem, après avoir envahi l'évêché d'Utrecht, s'était assuré, par l'occupation d'Amersfoort, un précieux point de ralliement pour ses expéditions de pillage. François I^{er}, son allié, s'emparait pendant ce temps de plusieurs villes du Hainaut et fortifiait Landrecy, ville principale de ce comté.

« Les Turcs, les Français et les Allemands-Français étaient de nouveau maîtres. » « Les Allemands, » écrivait Donato de Bardi, le 14 avril 1543, « sont divisés entre eux par les plus funestes haines; eux-mêmes prophétisent leur ruine ². » Tandis que les Protestants s'obstinaient à refuser tout secours à l'Empereur et à Ferdinand, le chancelier de Bavière, Eck, poussait les chefs de la Ligue à la guerre, et leur répétait que Charles était un prince « envieux, déloyal, d'un insupportable orgueil et qu'il avait juré de courber sous sa domination tous les princes d'Allemagne. » Il les excitait aussi contre le Pape qui, à l'entendre, était un Italien « rusé et faux. » Ils n'avaient, selon lui, qu'une chose à faire : s'entendre avec la Bavière pour le maintien de la liberté allemande ³. » Ce n'était que par zèle pour cette liberté que François voulait s'emparer des terres héréditaires de Charles-Quint.

A la Diète de Nuremberg, Granvelle, l'orateur impérial, sollicita en vain auprès des États des secours contre la France. Il fit de grandes avances au délégué de Maurice de Saxe, Christophe de Carlowitz, et lui assura que si son maître se mettait au service de l'Empereur, le reconnaissait pour légitime souverain et consentait à prendre le commandement de ses armées, il pourrait se rendre si utile que, dans l'avenir, il parviendrait aisément par cette voie, et plus qu'il ne pouvait l'imaginer, aux honneurs et à la puissance. Maurice semblait assez disposé à écouter ces propositions, mais auparavant il voulait obtenir des garanties, être sûr que les cavaliers et lansquenets qu'il aurait à conduire seraient régulièrement soldés et qu'il lui serait alloué personnellement un traitement mensuel de cinq mille florins; de plus, il demandait que l'Empereur lui assurât le protectorat des évêchés de Magdebourg et d'Halberstadt et qu'il obtint à cet effet l'assentiment du cardinal-archevêque Albert et du chapitre de la cathédrale; enfin il réclamait pour lui et sa des-

¹ SECKENDORF, t. III, p. 427.

² Voy. DESJARDINS, t. III, p. 57.

³ SECKENDORF, t. III, p. 422-423.

cedance les évêchés de Magdebourg et de Meissen « en toute propriété héréditaire et personnelle; il promettait de servir une généreuse pension aux évêques actuels, mais à la condition de mettre à leur place des évêques luthériens. C'est avec cette franchise que Maurice exposait ses vues politiques. Granvelle vit bien qu'il songeait avant tout à sa propre élévation, mais il ne repoussa pas absolument ses ouvertures, se contentant de répéter qu'en se donnant à l'Empereur, il serait sûr de marcher au devant d'une destinée glorieuse¹.

Granvelle et Naves cherchèrent aussi à décider Schärtlin de Burttenbach à se joindre à l'Empereur pour combattre la France. Ils lui proposèrent d'envahir la Lorraine en lui faisant espérer le gouvernement de Metz, de Toul et de Verdun. Schärtlin ayant répondu qu'en ce cas il commencerait par chasser des trois villes les prêtres catholiques pour y établir des prédicants luthériens, Granvelle lui assura que personne ne s'y opposerait, « pourvu que la chose se fit sans bruit². » Mais ces négociations n'eurent point de suite, Philippe de Hesse ayant défendu expressément à Schärtlin, qui alors était à son service, de prendre part à aucune entreprise à l'étranger.

Les conseillers impériaux entretenaient avec le Landgrave d'actives relations. Il fut même question de nommer Philippe général en chef de l'armée qui s'apprêtait à combattre la France. Mais l'Empereur s'étant décidé à prendre lui-même en main le commandement suprême, Granvelle, à la Diète de Nuremberg, insinua aux députés hessois que, si le Landgrave trouvait au-dessous de lui un rôle secondaire dans l'armée, il pourrait se charger de maintenir l'Allemagne en paix sous l'autorité de l'Empereur pendant tout le temps que durerait la campagne. La guerre une fois terminée, Charles accommoderait avec lui et Maurice de Saxe, son gendre, la question religieuse³.

Toutes ces négociations jettent une vive lumière sur le rôle que jouait en Allemagne le ministre Granvelle, chargé par l'Empereur de le représenter et de défendre les intérêts catholiques. Elles expliquent en même temps comment les Protestants pouvaient à bon droit se persuader que tout, dans l'Empire, allait plier sous leur loi. Déjà, Philippe roulait dans sa pensée un plan qui permettrait « aux grands chefs » de se mettre d'accord : l'Empereur céderait le Milanais à la France ; en revanche, il aurait toute liberté

¹ Voy. les négociations de février et de mars 1543, dans von LANGENN, *Herzog Moritz*, t. I, p. 153-162. VOIGT, *Moritz*, p. 54-55.

² Schärtlin rapporta plus tard aux Alliés les propositions qui lui avaient été faites; voy. SECKENDORF, t. III, p. 424.

³ РОММЕЛ, t. I, p. 463.

de s'emparer des états de l'Église. Le Pape deviendrait un simple évêque, le gouverneur de Rome, et recevrait pour cet emploi un traitement convenable. Un concile serait immédiatement réuni pour l'accommodement des affaires religieuses, car si le Pape n'était rabaisé à sa « primitive institution, » Philippe assurait que toute paix entre la France et l'Empereur était impossible à conclure ¹.

Mais tout à coup un revirement sembla se produire en Allemagne en faveur des Catholiques.

II

Vers la fin de juillet 1543, l'Empereur, « bien préparé à la guerre, » était arrivé à Spire, décidé à ramener le duc de Clèves à l'obéissance. Tous ses efforts pour accommoder leur querelle à l'amiable étant restés sans effet, Charles avait offert à Guillaume de le nommer stathouder du duché, pourvu qu'il renonçât à en être le prince souverain; mais le duc s'était obstiné dans sa résistance. Devenu présomptueux depuis sa victoire, séduit par les brillantes promesses de la France, il répondit par un refus à une nouvelle proposition de paix que lui fit l'Empereur. L'épée restait donc le seul moyen de trancher entre eux le différend.

A la tête d'une armée de plus de trente-cinq mille hommes, Charles descendit le Rhin. Le 24 août, Duren, la principale ville forte du duché de Juliers, fut prise d'assaut, horriblement saccagée et presque entièrement détruite². Au bout de peu de jours, le duché tout entier était soumis.

Au moment du suprême péril, François I^{er}, mettant l'occasion à profit, avait abandonné son allié pour aller prendre possession de la ville et du pays du Luxembourg ». En même temps, il ne cessait d'exciter les princes de la Ligue à se révolter ouvertement contre l'Empereur, et, le 30 août, il encourageait « son bon ami et ancien allié, » l'Électeur de Saxe, à ne pas souffrir que « l'Empereur anéantit la liberté de l'Allemagne et courbât les princes sous son joug ³. » Son fils, le duc d'Orléans, offrait d'entrer dans la Ligue,

¹ Dépêche du 30 novembre 1542 à Georges de Carlowitz; voy. ROMMEL, *Urkundenbuch*, p. 91.

² Pour plus de détails, voy. BONN, *Sammlung von Materialien*, p. 453-467.

³ Lettre du 30 août 1543, voy. DROYSEN, 2b, p. 155-208. Voy. les dépêches du roi à Philippe de Hesse des 10 et 13 septembre 1543, dans LANZ, *Correspondenz*, t. II, p. 645-648.

avec le duché de Luxembourg et d'introduire « le saint Évangile » en ce pays ¹.

Quant à Henri VIII, il avait depuis longtemps abandonné le duc de Clèves. Son mariage avec la sœur de ce prince était rompu.

« Délaiisé de tous, » le duc, revêtu d'habits de deuil, se présenta au camp de l'Empereur, à Venloo, se jeta à ses pieds, et lui demanda grâce et merci. Charles lui rendit son duché, à condition qu'il renoncerait à Gueldre et à Zütphen aussi bien qu'à ses alliances avec la France et le Danemark, s'engagerait à maintenir dans ses possessions la foi catholique et y abolirait toutes les nouveautés religieuses.

L'Empereur plaça le duché de Gueldre sous son autorité, promit de lui laisser ses droits et privilèges et garantit aux États le maintien de leurs libertés; ensuite il se dirigea vers le Hainaut pour en chasser les Français. Soutenu par les troupes du roi d'Angleterre, avec lequel il avait conclu une alliance offensive et défensive, le 11 février 1533, il commença aussitôt le siège de Landreecy; mais à l'approche de la mauvaise saison, il fut contraint de ramener son armée dans ses quartiers d'hiver.

La défaite du duc de Clèves empêcha l'archevêque de Cologne de mettre ses projets à exécution. Le pays resta catholique. L'Empereur félicita le clergé et le conseil de Cologne de la résistance qu'ils avaient opposée aux Protestants, et les encouragea à demeurer fidèles; il exigea d'Hermann le renvoi de Bucer.

Celui-ci en conçut un amer ressentiment. « L'Empereur, » écrivait-il le 25 octobre 1543 à Calvin, « se plaît dans de superstitieux enfantillages et se livre à des pratiques de vieille femme : il récite tous les jours à genoux de longues prières; il dit son rosaire couché à terre, les yeux fichés sur une image de la Vierge. Pour le moment, il agit en ennemi déclaré du Christ ². »

III

L'Empereur avait convoqué les États généraux à Spire pour le 30 novembre, et les Catholiques, reprenant courage, espéraient que les attentats des Alliés allaient enfin être arrêtés, que la liberté de conscience leur serait garantie dans les possessions des princes nou-

¹ Sept. 1543; voy. LANZ, *Correspondenz*, t. II, p. 644. Voyez aussi, dans GACHARD, *Trois années, l'entretien de l'Empereur avec le vénitien Navagero*, p. 268-269.

² *Calvini Opp.*, t. XI, p. 634. Le prédicant Brenz regardait comme très répréhensible la coutume qu'avait Charles de laver les pieds à douze pauvres le jeudi saint. « Hæc spectacula filius Dei diu perfecte posset? Non feret. » 24 avril 1544, lettre à Mélanchthon, *Corp. Reform.*, t. V, p. 368.

veaux croyants, et que la question des évêchés récemment conquis, ainsi que l'affaire du Brunswick, allaient être résolues dans le sens du droit. « Depuis la défaite du duc de Clèves, » écrivait de Cologne le docteur Charles van der Plassen à un chanoine de Trèves, « les chefs luthériens, princes et autres, montrent de la crainte et de l'abatement. Si l'Empereur sait tirer parti de cette disposition, s'il fait preuve d'énergie et de décision, il n'aura même pas besoin de tirer l'épée du fourreau pour sauver la cause de l'ordre et de la justice. Nos adversaires ne sont si forts que parce que jusqu'ici on ne leur a opposé aucune résistance sérieuse et que, loin de se révolter, on s'est toujours docilement courbé sous leur joug. Entre eux, point d'union, point de communauté de sentiments; ils sont remplis de défiance les uns envers les autres. Et pourtant j'espère peu voir les choses s'améliorer, car les princes catholiques, eux aussi, sont désunis. Les évêques, pour ne pas formuler contre eux de plus sévères reproches, sont sans énergie, sans vigueur; la plupart ne se préoccupent que de leurs intérêts temporels, et l'Empereur, dont les fréquentes maladies paralysent la bonne volonté, n'est entouré que de traîtres ¹. »

Le succès remporté dans le duché de Clèves avait effectivement fait une très profonde impression sur les Alliés. A Francfort, dans une de leurs assemblées, (25 septembre 1543) ils rédigèrent un message pour l'Empereur, et lui offrirent de l'aider à repousser les Turcs, promettant, ce qu'ils n'avaient jamais fait, d'envoyer leurs commissaires assister au contrôle de la Chambre Impériale. Sur l'affaire du Brunswick, ils ne disaient mot, se bornant à prier Charles de ne point autoriser leurs adversaires à les attaquer ².

Bucser ayant insisté pour que les Protestants gardassent une attitude ferme et énergique vis-à-vis de l'Empereur et de toute la « prétraille, » et pour qu'ils se hâtassent de se mettre d'accord au sujet de la religion, Philippe lui répondit en lui peignant comme il suit la confusion, les dissentiments de leur parti.

« Comment mettre d'accord entre eux seulement deux ou trois princes? L'Électeur de Saxe et grand nombre de prédicants de l'Oberland, le margrave de Brandebourg et Nuremberg repoussent tout ce que leur propose Bucser. Le duc Maurice refuse de tirer des flèches contre les prêtres parce que, pour le tenir tranquille, on lui a donné un petit os à ronger sous la forme d'un évêché pour son frère Auguste. Il ne faut pas frapper à la porte de l'Électeur Joachim de Brandebourg, car celui-là, ainsi que je l'entends dire de tous côtés, est tout à fait dépravé et de plus criblé de

¹ * *Trierische Sachen und Briefschaften*, fol. 211-213.

² * Archives de Francfort.

dettes. Chez la sœur de l'Électeur, la duchesse Élisabeth de Brunswick-Kalenberg, les affaires publiques sont dans un tel désordre et la sagesse est telle qu'il est impossible de savoir sur quoi compter. Le duc de Wurtemberg n'entend rien à ces hautes questions et se tourmente surtout à la pensée de devoir restituer les biens spirituels, ce qui ferait aux revenus de Sa Grâce un sensible dommage. L'archevêque de Cologne n'a pas l'esprit bien éclairé sur un grand nombre de points théologiques; de plus, il est extrêmement poltron; enfin les villes de l'Oberland sont très difficiles à gagner. » « De tout ceci, vous pouvez conclure que tout menace ruine dans notre société, et qu'on ne peut espérer grand'chose de nos coreligionnaires ni de ceux qui, sans avoir adhéré à la Confession d'Augsbourg, partagent en partie nos convictions ¹. »

« L'entente cordiale, » qui autrefois avait uni entre eux les membres de la Ligue et les conseils des villes, n'existait plus. Les cités se plaignaient des fardeaux absolument intolérables et injustes que les princes faisaient peser sur eux. On reprochait au Landgrave d'avoir « dilapidé les fonds communs. » A propos d'une reddition de compte présentée par l'Électeur à la Ligue, le conseil de Francfort fit un jour observer « qu'il était surprenant qu'on osât mettre un semblable mémoire sous les yeux de personnes sensées. » « Les princes de la Ligue, » écrivent les délégués de Francfort, « ne voient dans les affaires politiques que le moyen de pourvoir à leur propre fortune, et ne songent qu'à leurs intérêts particuliers. Les villes, pendant ce temps, subissent toutes sortes de vexations, supportent des charges accablantes et ont bien sujet de faire de sérieuses réflexions. » « Il est heureux pour nous que nos adversaires ignorent le désordre et la confusion de nos affaires. S'ils en étaient bien avertis, ils pourraient, en nous attaquant avec énergie, nous attirer dans un fort méchant jeu, car le bâtiment tout entier est vermoulu ². »

Mélancthon, dans ses lettres confidentielles, désespère presque

¹ Voy. ROMMEL, *Urkundenbuch*. p. 97-104. LENZ, t. II, p. 191-197. Réponse aux propositions de Bucer, t. II, p. 174-189. Le vénitien Marino Cavalli écrivait dès 1542 : Les princes de la Ligue « si sono scoperti lutherani più per poter tiranneggiare e far il Dominus in Germania, servendosi del favor e danaro di esse, (des villes) che per desiderio di riformazion d'Evangelio. » Les princes et villes « ora si ritrovano in molta confusione e discontentezza. » « Per questi rispetti e altre diversità di parère la Germania è tanto disunita, che reputo cosa facillima che l'Imperatore, con autorità e forze sue, ne disponga come gli piace. » Voy. ALBÈRI, sér. 1, vol. III, p. 113-114.

² * Dépêche du conseil de Francfort, 27 décembre 1543, dans les *Reichstagsacten*, t. LV, fol. 1. Dépêche d'Ogier von Melem et de Jérôme zum Lam, datée du 23 février 1544, et dépêche de ce dernier du 3 avril 1544, dans les *Reichstagsacten*, t. LV, fol. 16-19. Voy. aussi : « *Bundessachen*, 1544, » fol. 3.

de la situation. Il ne cesse de gémir, et surtout au sujet des princes. A l'entendre, ceux-ci sont absolument indifférents aux intérêts de la religion; sous le manteau de l'Évangile, ils satisfont leurs passions et se livrent à leur naturel despotique. Presque tous sont écrasés de dettes et accablent le peuple de fardeaux intolérables. La nouvelle Église ressemble à un vaisseau sans voile et sans aviron, poussé çà et là par les vagues agitées ¹.

« Tout est parmi nous dans une si grande confusion, » avoue tristement le conseil de Constance, le 5 février 1544, « que nul remède humain ne peut plus nous guérir. L'Allemagne est littéralement noyée dans les vices les plus grossiers. L'ancienne loyauté et les bonnes mœurs n'existent plus dans notre bourgeoisie; tout est corrompu par l'orgueil, l'amour du luxe, l'esprit d'insubordination. On se vante d'être dévoré de zèle pour la parole de Dieu, mais on abandonne toute discipline chrétienne, toute piété et ferveur ². » Bucer, le 8 janvier, écrivait à Philippe de Hesse : « En voyant parmi nous tant de passion pour le faste, les excès de table, l'emploi qu'on fait du bien des pauvres qu'on accable d'impôts, en constatant la vie scandaleuse des grands pendant les Diètes, les mœurs détestables des Évangéliques, tous sont scandalisés. J'ai entendu dire à mainte personne digne de foi que l'Empereur en témoigne de l'indignation, et s'étonne de nous voir faire si peu de cas des reproches de notre conscience et des menaces de la colère divine. Car, selon lui, si réellement nous avons la crainte de Dieu et si notre conscience était éclairée, nous en aurions donné la preuve en nous abstenant des vices hideux auxquels nous nous livrons sans scrupule; par là, loin de blesser personne, nous nous serions attiré l'estime générale. Mais, au lieu de cela, il ne nous voit préoccupés que de changer les cérémonies et de résister à sa volonté ³. »

Au reste, si les Protestants, après la victoire de l'Empereur sur le duc de Clèves, avaient eu peur de voir Charles intervenir dans les affaires de l'Allemagne, s'ils avaient redouté de voir s'unir, pour les combattre, les deux grands chefs du Catholicisme, le Pape et l'Empereur, Granvelle et Naves, même avant que ne s'ouvrit la Diète de Spire, prirent soin de les délivrer de toute inquiétude. « L'Empereur est obligé d'agir avec une grande circonspection, » répétait Naves au vice-chancelier de Saxe Burkhard, « car il est en-

¹ Voy. ces lettres dans le *Corp. Reform.*, t. V, p. 62, 82-83, 219. Voy. aussi p. 5, 46, 55. Voy. les plaintes analogues de Luther sur les princes, de WETTE, t. V, p. 548, 552, 703.

² * Archives de Francfort, « *Der erbaren Frey-und Reichstatt Handlung und Abschied des gehaltenen Tages zu Speyer 1544* » fol. 40-50.

³ Voy. LENZ, t. II, p. 242.

touré de prêtres auxquels sont alliés plusieurs princes laïques ; mais au fond il sait à quoi s'en tenir sur la politique perfide du Pape, et cela par une disposition spéciale de la Providence qui favorise de plus en plus la doctrine de la divine parole. » « L'Empereur, » affirmait Granvelle au même délégué, « tient absolument à conclure la paix avec les Protestants, que cela plaise ou non au Pape. » Pour Henri de Brunswick, il avait bien mérité son sort, car lui seul était cause de tout ce qui était arrivé ¹.

« Rassurés par de telles affirmations, » les chefs de la Ligue se rendirent à Spire.

¹ Dépêche de Burkhard, 21 janv. 1544, dans SECKENDORF, t. III, p. 473-474.

CHAPITRE XX

DIÈTE DE SPIRE. — PAIX AVEC LA FRANCE. — 1544.

I

Dans son discours d'ouverture, l'Empereur, le 20 février, informa les États des actes d'hostilité des Turcs et des Français, et réclama des subsides pour combattre les ennemis de l'Empire. A son grand regret, la campagne de France l'empêchait de se rendre au Concile prescrit par le Pape ; aussi demandait-il leur avis quant aux moyens à employer pour remédier aux maux dont gémissait l'Église¹.

« Dès cette première séance, l'Empereur put se rendre un compte exact des dispositions des membres de l'Empire à son endroit. »

L'Électeur et le Landgrave commencèrent par protester contre la présence d'Henri de Brunswick, qu'il leur était impossible de considérer plus longtemps comme prince du Saint-Empire et qu'ils jugeaient indigne de conserver siège et voix dans leurs assemblées. Henri répondit par un long réquisitoire. L'Électeur, le Landgrave et leurs alliés, dit-il, l'avaient dépouillé de sa terre contre le droit humain et divin, contre les lois de l'Empire, et par une violation inique de la Paix Publique ; par de tels attentats ils s'étaient retiré à eux-mêmes le droit de paraître dans la présente assemblée ; c'était à eux de quitter la place ; s'ils s'y refusaient, il ne compromettrait pas son honneur en siégeant plus longtemps avec eux.

Les députés des villes de la Liguë se montrèrent peu satisfaits d'un mémoire contre Henri de Brunswick présenté à l'Empereur par l'Électeur et le Landgrave, et lu en séance publique. Les députés de Francfort, écrivent le 3 mars : « Le duc, dans cet écrit, est accusé de beaucoup d'actions honteuses qui n'ont aucun rapport à la que-

¹ Voy. le discours de l'Empereur dans les *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LV, fol. 77-85. Voy. HABERLIN, t. XII, p. 473-475.

relle actuelle. (Parmi ces accusations figurait de nouveau l'histoire d'Éva de Trött¹.) Ce qui envenime encore le débat, c'est que d'autres princes, tels que l'archevêque de Mayence, l'Électeur palatin et les princes de Bavière sont impliqués dans l'affaire, de sorte qu'il est à craindre que des disputes interminables et hors de propos ne se mêlent à tout ceci². »

A ce mémoire, lu publiquement le 5 avril, le duc répondit en attaquant ses adversaires avec la plus extrême violence et en adressant à l'Empereur lui-même les reproches les plus amers. Les Alliés, dit-il, avaient envahi sa terre pendant qu'il se préparait à la campagne turque ; ils avaient aboli dans son duché l'antique foi catholique, chassé les prêtres, saccagé les couvents, pillé les trésors d'église et volé les cloches de toutes les paroisses. Contrairement aux lois divines et humaines et violant audacieusement les lois de l'Empire, le Landgrave de Hesse avait pris une seconde épouse, et par là s'était à jamais rendu infâme et indigne de conserver ses titres et dignités. Déjà, les années précédentes, il avait, dans cet esprit turbulent qui lui était propre et sans aucun motif, envahi et rançonné trois évêchés ; lui et ses compagnons en avaient pillé les églises et les monastères. L'Électeur de Saxe avait soustrait à l'Empire, par une injuste violence, l'évêché de Naumbourg pour le placer sous son autorité ; il avait élevé à la dignité épiscopale, à la place de l'évêque légitime, « un pape luthérien. » « C'est grand pitié, » s'écria le duc Henri en s'adressant à l'Empereur, « de voir des personnages chargés de semblables forfaits, excusés et absous. Les princes vont de crime en crime, avec eux il n'y a point de trêve à espérer. Ils ne cessent de conspirer avec les Turcs, le voïvode Zapoli, le roi de France et autres potentats étrangers. Le délégué de Strasbourg, Jacques Sturm, a dit, de manière à être entendu de tout le monde et en accompagnant ses paroles de menaces à l'adresse de quelques députés, que le Français se montrait envers lui bon maître et excellent seigneur. » Le duc offrait de citer les noms de ceux qui avaient entendu ce propos de la propre bouche de Sturm, Il prit aussi pour but de ses violentes invectives la Déclaration donnée en secret par l'Empereur aux Protestants de Ratisbonne. »

D'après le texte, l'esprit, les termes du recez accepté de tous à Ratisbonne, aucune innovation ne devait être soufferte, nul changement toléré, aucune altération permise dans le fond et l'essence de la religion ; quelques points obscurs seulement devaient être éclairés. Or, la Déclaration était en complet désaccord avec les termes nets,

¹ Voy. plus haut, p. 540.

² Reichstagsacten, t. LV, fol. 22-23.

précis, sans nulle obscurité, de ce recez. L'Empereur n'avait pas le droit de faire des changements dans des décisions signées de sa main et approuvées par tous les membres des États. Aussi, jusqu'à ce jour, n'avait-il pas osé avouer ladite Déclaration, et les membres catholiques, loin de l'approuver, trouvaient juste et nécessaire que, dans tous les cas, elle fût singulièrement modifiée ¹.

Les Alliés ayant voulu répondre, l'Empereur leur imposa silence, disant qu'il « en savait assez sur ce sujet ². » « La question soulevée par Henri et ses violentes attaques étaient une épine dans le pied de l'Empereur, et plus les Protestants s'apercevaient qu'au moyen de la Déclaration ils pouvaient indisposer les Catholiques contre lui, plus ils mettaient d'insistance à réclamer son insertion dans le recez ³. »

Ce ne fut qu'à cette condition qu'ils consentirent à voter les sommes que l'Empereur et Ferdinand déclaraient nécessaires à la levée et à l'entretien d'une armée de vingt-quatre mille hommes de pied et de quatre mille cavaliers ⁴.

« Et cependant le péril était imminent. » « A la frontière Wende, » mandait Gaspard Hedio le 11 mai au duc Albert de Prusse, « les Turcs ont massacré ou trainé en esclavage vingt-quatre mille sujets autrichiens ⁵. » Mélancthon écrivait tristement : « Les princes se querellent à Spire pour savoir s'ils enverront oui ou non des troupes contre les Français, et pendant ce temps-là ceux-ci ravagent et incendient notre territoire jusqu'aux portes de notre ville ⁶. »

Dans l'espoir de gagner l'Électeur de Saxe, l'Empereur lui fit plusieurs concessions : il confirma son contrat de mariage avec Sybille de Clèves, contrat par lequel, la maison de Clèves venant à s'éteindre, le duché devait revenir à Jean Frédéric ou à ses descendants. Il accommoda la querelle de l'Électeur avec Ferdinand au sujet de quelques intérêts de frontière; à l'insu des Alliés, il fut même question d'un mariage entre le prince héritier de Saxe et la fille de Ferdinand, à la condition qu'auparavant la paix religieuse aurait été obtenue. En dépit de tant d'avances, l'Électeur persista

¹ HORTLEDER, *Ursachen*, p. 1805 et suiv.

² La duplique fut remise en manuscrit à l'Empereur et plus tard imprimée; on la trouvera dans HORTLEDER, p. 1860 et suiv.

³ Relation écrite à Spire, le 11 mai 1544, voy. *Trierischen Sichen und Briefschaften*, fol. 214.

⁴ *Die Verhandlungen über die Hülfe von März bis April 1544, Frankfurter Reichstagsacten*, t. LV, fol. 101-113. Relation des ambassadeurs de Francfort, 20 avril, fol. 44-47.

VOIGT, *Briefwechsel*, p. 316.

Corp. Reform., t. V, p. 331, 372.

dans ses refus et dans ses exigences. Il quitta Spire, ainsi que le Landgrave, sans avoir signé le recez ¹.

« Les princes de Saxe et de Hesse, » au dire de Carl van der Plassen, « savaient par Granvelle et autres conseillers impériaux achetés par eux que, dans les affaires religieuses, ils obtiendraient d'autant plus qu'ils céderaient moins, et que l'Empereur, préoccupé avant tout de la guerre de France, ferait toutes les concessions imaginables pour obtenir des secours dont il ne pouvait se passer ². »

Avec les Électeurs du Brandebourg et du Palatinat qui s'étaient offerts comme médiateurs, l'Empereur et ses conseillers étaient depuis longtemps en pourparlers. « Dans l'intérêt de la paix et de la sécurité générale, je suis allé si loin, » dit Charles, le 24 mai, aux membres d'Empire protestants, « que les Catholiques se plaignent hautement de ma faiblesse. Vous devez vous montrer satisfaits, et reconnaître que je me conduis envers vous en maître indulgent et débonnaire. » Il les pressait donc de signer le recez, ajoutant que, s'ils s'y refusaient, il serait obligé d'en conclure qu'ils mettaient obstacle de propos délibéré à ce qui seul pouvait sauver la nation, et voulaient rendre impossible, par leur mauvais vouloir, l'heureuse issue de la Diète ³.

Alors seulement les Protestants consentirent à signer. Or le recez était fait pour blesser profondément les Catholiques.

En effet, l'intérêt de leur foi y était presque complètement abandonné.

L'unique moyen de mettre fin à la déplorable scission religieuse qui s'était produite, y lisait-on, c'était de convoquer en Allemagne un concile général, libre et chrétien. Mais dans le doute où l'on était qu'un tel concile pût se réunir dans les circonstances actuelles, les États déclaraient que, l'automne ou l'hiver suivant, une nouvelle Diète aurait lieu, que l'Empereur la présiderait, et qu'entre temps un projet de réforme chrétienne serait rédigé par des hommes éclairés, loyaux, justes, prudents et amis de la paix. L'Empereur inviterait tous les membres des États, sans distinction de rang et de parti, à assister à cette Diète, et par elle serait avisé au moyen d'obtenir une paix sincère et chrétienne; toutes les difficultés touchant la foi y seraient résolues, du moins jusqu'à la réunion d'un véritable Concile général dans le Saint-Empire de nation germanique. »

¹ Voy. la relation de Navagero sur Philippe et sur ses prédicants, qui prêchaient ouvertement la polygamie à Spire. GACHARD, *Trois années*, p. 270-277.

² Lettre datée de Spire, 19 mai 1544, *Trierischen Sachen und Briefschaften*, fol. 216.

³ Pour plus de détails, voy. SCHMIDT, *Geschichte der Deutschen*, t. XII, p. 333-339. Voy. la lettre de Paul Jove à Cosme de Médicis, le 7 juin 1544. DESJARDINS, t. III, p. 49.

Mais ce n'était pas seulement à ce concile « général libre et chrétien » qu'était remise la solution des points de doctrine controversés. On annonçait comme prochaine la convocation d'une assemblée nationale ou Diète¹, dans laquelle devaient être résolues toutes les questions religieuses. C'était accorder tacitement ce que l'Empereur avait refusé avec tant d'énergie vingt ans auparavant; c'était reconnaître à une assemblée laïque le droit de décider en dernier ressort en matière de foi.

Au reste, ce recez n'était que le résultat pratique de ce que Granvelle avait assuré aux Protestants avant l'ouverture de la Diète : « On s'arrangera, » avait-il dit, « pour conclure un accord, que la chose plaise au Pape ou non. » Le recez ne disait pas un mot de Paul III, ni de la façon dont il pourrait apprécier cette manière nouvelle d'envisager la situation. De la nécessité de rendre aux évêques leur juridiction, il n'était pas davantage fait mention.

« Les questions relatives à la religion, à la paix, au droit, dépendent les unes des autres et ne font qu'un seul tout, » disait l'Empereur dans le recez, « et les États attachés à la Confession d'Augsbourg nous ont laissé le soin de les régler. » Mais rien n'avait été décidé quant à ces trois objets sans l'assentiment des Protestants, et la toute-puissante autorité dont parlait l'Empereur ne s'était en réalité exercée nulle part².

Le recez suspendait tous les procès et sentences de ban contre les Protestants et annonçait comme prochaine la réorganisation de la Chambre Impériale; les membres d'Empire devaient présenter à la prochaine Diète de nouveaux juges, sans avoir égard à la religion, et ceux-ci prêteraient serment, soit conformément au vieil usage « par Dieu et par les saints, » soit selon la nouvelle coutume « par Dieu et par l'Évangile. » « Jusqu'à la concorde religieuse, le recez de la Diète d'Augsbourg et d'autres également injurieux aux Protestants, ainsi que toutes les lois et décisions prises contre les adhérents de la Confession d'Augsbourg relatives à la religion ou pouvant attaquer le recez actuel, étaient déclarés nuls.

On eût pu croire que les Catholiques, surtout les membres du clergé, allaient nier énergiquement qu'une assemblée nationale ou Diète eût le pouvoir de décider sur le dogme et sur des questions purement religieuses. Au lieu de cela, tous se bornèrent à déclarer que, « pour de nombreux et justes motifs » ils refusaient de s'en remettre à l'Empereur sur ces trois importants objets : la religion, la paix et la justice;

¹ Recez de la Diète de Spire, 1544, § 79-82. *Neue Sammlung der Reichsabschiede*, t. II, p. 510.

² Dit SCHMIDT, *Geschichte der Deutschen*, t. XII, p. 339.

mais que néanmoins, pour ne pas compromettre dans l'Empire la concorde et la tranquillité, ils déclaraient en toute soumission « que ce que l'Empereur, en vertu de son suprême pouvoir, proposerait relativement à eux, ils le trouveraient bon, et n'y mettraient point obstacle ¹. »

Les Catholiques étaient depuis tant d'années « si accoutumés à céder » et d'ailleurs si désunis entre eux qu'il n'y avait à en attendre « aucune résolution virile. » Le légat Morone, qui les avait vus de près, écrivait à Rome en 1540 : « Les évêques voguent à toutes voiles vers la concorde ; ils sont prêts à souscrire à tout ; ils n'ont qu'une pensée : vivre en paix ; ils ne demandent qu'une chose : que leurs revenus leur soient laissés ; ils sont ravis d'apprendre qu'à l'avenir les Luthériens ne pourront plus confisquer leurs biens. » Et Morone donne les motifs de leur faiblesse : « Un grand nombre d'entre eux s'adonnent à la boisson et entretiennent des concubines ; ils sont très ignorants des questions théologiques, n'ont aucun respect pour le Siège apostolique, et brûlent du désir d'être affranchis de toute obéissance envers le Pape ². »

II

Dans le recez de Spire, comme l'avouait l'Empereur lui-même, « il avait tant cédé » qu'il ne savait comment s'en justifier devant sa conscience ³. Ses énormes concessions au principe protestant ne s'expliquent que par la situation où il se trouvait alors vis-à-vis du Pape.

En 1542, Paul III, avec l'assentiment des membres d'Empire catholiques, avait convoqué le concile général à Trente, ville moitié

¹ Recez de la Diète, § 82. Voy. l'instruction de Guillaume de Bavière à ses ambassadeurs, 19 mai 1544, dans DRUFFEL, *Karl V und die römische Curie*, t. I, p. 265-266. D'après une relation de Navagero, datée du 30 mai 1544, l'Empereur aurait apaisé les Catholiques en leur assurant « che riputava esser offesa da loro ogn' hora che pensassero, che l'animo suo fosse per convocar alcuna dietta, nella quale si trattasse di religione senza la volontà del pontefice et intervento di qualche suo legato. » Il avait dit au sujet de la déclaration de Ratisbonne « che S. M. havea nell' anima sua quella dichiarazione per nulla, essendo stata in quel tempo ingannata e che, quando si trattara, se la dovesse valer o non valer, promettea in verbo Cesaris d'annularla, ma che hora, sendo nel termine che è, non li pareva tempo di mover questa difficulta. » Voy. GACHARD, *Trois années*, p. 280. Une telle politique ne pouvait inspirer grande confiance.

² Voy. ces dépêches dans Laemmer, *Mon. Val.*, p. 275-283. Voy. DITTRICH, *Gasparo Contarini*, p. 521.

³ Entretien avec l'Electeur de Saxe, voy. SCHMIDT, *Geschichte der Deutschen*, t. XII, p. 333 et suiv.

italienne moitié allemande, qui, de fait, appartenait à l'Allemagne et était placée sous l'autorité de Ferdinand. Le Concile devait s'ouvrir à la Toussaint; mais la guerre que François I^{er}, l'allié des Turcs, avait soulevée contre l'Empereur y mit une fois de plus obstacle.

Paul III, malgré les instances de Charles-Quint¹, avait refusé de se déclarer ouvertement contre la France. Dans l'espoir de réconcilier les deux souverains, comme il l'avait fait en 1538, il les avait invités à venir le trouver en Lombardie pour signer en sa présence un traité de paix. Ce qui le portait à cette démarche, leur avait-il écrit, c'était l'obligation de remplir le plus sacré de ses devoirs. Père et arbitre des princes chrétiens, il les exhortait à la concorde. François avait décliné l'invitation; une entrevue du Pape et de l'Empereur à Busseto était demeurée sans résultat. Charles comprenait parfaitement que le Pape, voyant que ses légats, à Trente, attendaient vainement depuis six mois l'arrivée des évêques, eût remis le Concile à un temps plus favorable; mais il était froissé de la neutralité qu'il persistait à garder vis-à-vis de la France, paraissant même pencher pour François I^{er}². Granvelle et Naves avaient eu soin d'entretenir ses ressentiments : de là les concessions de Spire.

Le 24 août, le Pape, « en vertu de la mission qu'il avait reçue de Dieu, » protesta solennellement, dans un bref adressé à Charles-Quint, contre le recez de Spire. Il se plaignit « que l'Empereur eût proposé un concile général ou national, sans que le nom de celui auquel seul appartient le pouvoir de le convoquer et de décider sur les points de dogme eût même été prononcé; il reprocha à l'Empereur d'avoir abandonné aux laïques, et même aux docteurs d'hérésies tant de fois condamnés, le pouvoir de trancher des questions de foi; d'avoir rétabli dans leurs dignités premières des pasteurs rejetés par l'Église et que ses propres édits avaient frappés, enfin d'avoir, de sa propre autorité, décidé la question relative aux biens du clergé. Par tous ces actes, Charles avait usurpé des droits qui n'appartenaient qu'au souverain pontife, il avait violé les lois de l'Église. Son zèle pour l'abolition des abus était louable, mais dans ce même but le Siège Apostolique avait de son côté préparé le meilleur remède, en annonçant au monde chrétien, à diverses reprises, le Concile général. Charles n'avait maintenant qu'une seule chose à faire : en presser l'ouverture par tous les moyens en son pouvoir.

¹ Dépêche du 28 août 1542, dans WEISS, t. II, p. 633-644.

² Voy. von DRUFFEL, *Karl V und die römische Curie*, partie I, p. 150-159, et la relation, dans GACHARD, *Trois années*, p. 273-274.

« Nous t'implorons, nous crions vers toi et vers tes frères, les souverains chrétiens, en empruntant les paroles de David : « Venez, pleurons devant le Seigneur ! » En vérité quelles paroles conviendraient mieux à notre situation ? Nous ajoutons avec Daniel : « Je prie pour mes iniquités et pour celles du peuple ; je reconnais devant toi, Seigneur, que nous avons péché et que nous avons commis l'injustice ; la rougeur couvre le visage de nos rois, de nos princes et de nos pères, parce que nous avons péché ; mais, toi, Seigneur, tu es riche en miséricorde et tu te plais à pardonner. »

Paul suppliait l'Empereur de ne plus outrepasser ses droits dans les Diètes d'Empire, et de reprendre tout ce qu'il avait concédé aux Protestants contre toute justice. Afin que le Concile pût s'ouvrir, il l'exhortait à conclure promptement la paix avec la France, ou tout au moins à signer un armistice. Par le Concile, les questions débattues seraient plus aisément tranchées que par les armes ¹. »

III

Au moment où l'Empereur recevait ce bref ², la paix avec François I^{er} était déjà signée.

Peu soutenu par les États malgré les secours consentis à Spire ³, Charles était entré en France à la tête de son armée et y avait jeté l'épouvante. François I^{er} avait donné ordre de mettre Montmartre en état de défense en cas de nécessité. « Ses ministres, » dit Charles dans ses Mémoires, « ne cessaient d'offrir la paix, et l'Empereur, estimant, comme toujours, que la paix est le plus précieux de tous les biens, ne repoussa point leurs propositions. Lorsqu'ils virent l'armée impériale s'avancer vers Châlons, ils parlèrent de paix d'une manière plus pressante encore. » Charles en informa son allié le roi d'Angleterre, qui venait de débarquer sur le sol français et s'était emparé de Boulogne. « Henri n'avait ni l'argent ni les ressources nécessaires pour aller plus avant, » dit encore l'Empereur ; aussi donna-t-il volontiers les mains à la paix ⁴. »

Charles, à Crespy, (18 septembre 1544) garantit à son ennemi de tant d'années une paix honorable. Pour mettre fin aux longues querelles dont le Milanais avait été le sujet, on en revint aux anciennes propositions. Il fut convenu que le duc d'Orléans, second fils du roi de France, épouserait, soit la princesse Marie, fille aînée de l'Em-

¹ PALLAVICINO, lib. V, cap. 6. Voyez aussi DRUFFEL, *Karl V und die römische Curie*, partie I, p. 217-218.

² Voy. v. DRUFFEL, *Karl V und die römische Curie*, partie I, p. 215.

³ Voy. v. DRUFFEL, p. 176-177. GACHARD, *Trois années*, p. 316.

⁴ *Aufzeichnungen Carl's V*, p. 78-80. Voy. sur cette campagne, von DRUFFEL, p. 178 et suiv. GACHARD, *Trois années*, p. 313-333.

pereur, soit une fille de Ferdinand. Dans le premier cas, les Flandres devaient être son douaire; dans le second, le Milanais. L'Empereur abandonnait tous ses droits sur la Bourgogne; le roi restituait la Savoie, et renonçait pour son propre compte au Milanais, à Naples, à la Flandre et à l'Artois. Les deux monarques se promettaient de combattre ensemble les Turcs et de se prêter un mutuel appui dans les affaires de religion.

Mais François, comme toujours, n'avait pas la moindre intention de remplir ses engagements. Ce dont il se souciait le moins, c'était, en travaillant à la concorde religieuse, d'aider à cicatriser les plaies de l'Allemagne. A la vérité, comme il l'avait promis à l'Empereur, il fit exprimer au Saint Père son désir de voir bientôt s'ouvrir le Concile, mais en réalité il travaillait en sous main à y mettre obstacle¹.

L'Empereur avait fait répondre verbalement au bref du Pape qu'en temps voulu il saurait bien prouver qu'il n'était pas responsable des maux qui accablaient la Chrétienté et qu'au contraire il avait toujours cherché à y porter remède, comme l'y obligeaient son titre d'Empereur et ses devoirs envers le Saint-Siège. Si chacun, selon son pouvoir et son rang, eût suivi son exemple, la Chrétienté n'eût pas eu à subir les calamités actuelles². Il sollicitait la prompte réouverture du Concile.

Le Pape, qui avait accueilli par des fêtes d'actions de grâces la nouvelle de la paix de Crespy, leva, le 19 novembre 1544, la suspension du Concile et fixa la reprise de ses séances au 15 mai de l'année suivante.

Mais à Rome on vivait dans une constante alarme. L'ambassadeur de Charles-Quint avait dit confidentiellement au cardinal Farnèse que si son maître triomphait des Français, il ne manquerait pas d'intervenir dans les affaires de la Chrétienté et particulièrement dans celles du Saint-Siège³. On tremblait aussi, en France, au sujet du Concile. Les déclarations de l'Empereur faisaient supposer qu'il entendait dominer à la fois l'Église et l'État et être en même temps Empereur et Pape⁴. Paul III enjoignit aux légats qu'il avait envoyés à Trèves pour préparer le Concile d'ouvrir les séances, quand bien même un très petit nombre d'évêques seraient arrivés, aussitôt qu'ils seraient informés qu'à la Diète qui, d'après le recez de Spire, devait s'ouvrir à Worms des décisions portant atteinte à la foi catholique auraient de nouveau été prises⁵.

¹ Voy. v. DRUFFEL, p. 213-215.

² PALLAVICINO, lib. V, cap. 6. Voy. MAURENBRECHER, *Karl V und die Protestanten*, p. 61, note 2, et von DRUFFEL, *Karl V und die römische Curie*, partie I, p. 222-225.

³ Voy. RANKE, t. IV, p. 229.

⁴ Dépêche du plénipotentiaire anglais datée de Calais, du 18 au 21 oct. 1544. *State-Papers*, t. X, p. 131, 140.

⁵ PALLAVICINO, lib. V, cap. X. Voy. BUCHOLTZ, t. V, p. 40.

CHAPITRE XXI

DIÈTE DE WORMS. — DISSIDENTIMENTS PARMI LES MEMBRES DE L'EMPIRE —
— DERNIER ÉCRIT DE LUTHER CONTRE LA PAPAUTÉ. — MORT DE LUTHER.
1545-1546.

I

En janvier 1545, les commissaires impériaux ouvrirent la Diète de Worms. L'Empereur, malade de la goutte, s'était vu forcé de différer son arrivée, et Ferdinand était chargé de diriger les débats jusqu'à sa prochaine arrivée ¹. Malgré les pressantes invitations envoyées aux Électeurs et princes, un seul d'entre eux, l'Électeur palatin, était arrivé. Tous les princes laïques s'étaient fait représenter. Trois évêques seulement siégeaient.

« Comment cette assemblée, presque entièrement composée de délégués, eût-elle pu traiter avec succès la question religieuse? Il est clair pour tout homme de bon sens que la chose était impossible. On eut aussi la preuve en cette circonstance du peu de respect des Protestants pour les ordres de Sa Majesté Impériale, puisqu'en dépit de ses instantes et sérieuses prières, presque tous les Électeurs et princes s'étaient dérobés au devoir prescrit, sans qu'on pût savoir ce qu'ils complotaient en secret; car, en dépit du traité de paix que l'Empereur venait de signer avec la France, un délégué de François I^{er} avait été rendre visite à l'Électeur et au Landgrave; de plus, on était dans la plus complète ignorance sur les véritables intentions de la cour de Munich ². »

Eck, en présence du duc Guillaume, avait dit à Géréon Sailer, l'intime confident de Philippe de Hesse, (octobre 1544) « qu'il ne

¹ Dépêche du délégué de Francfort Ogier de Melem, 25 janvier 1545, *Reichstagsacten*, t. LVII, p. 7-9, avec la déclaration des commissaires impériaux du 21 janvier, fol. 120-122. Voy. la lettre de l'Empereur, fol. 130. Ogier de Melem, 14 fév. 1545, *Reichstagsacten*, t. LVII, fol. 18-21.

² *Reichstag zu Worms 1545*, dans les *Trierischen Sachen und Briefschaften*, fol. 219.

fallait pas attendre du Concile le rétablissement de l'unité religieuse, parce que les moyens et mesures que le Saint Père allait proposer ne manqueraient pas de déplaire à la fois aux Luthériens et aux Catholiques. L'Empereur présenterait une Confession de foi, mais uniquement dans le but de jeter la discorde dans les pays allemands, et pour pouvoir plus aisément les ruiner tous. Il avait ajouté que les Catholiques, au lieu de lui obéir, seraient bien de s'unir aux Luthériens et d'embrasser leur religion; car si les Protestants étaient vaincus et persécutés, il était fort à craindre que les Catholiques n'eussent promptement le même sort. Une alliance entre la Saxe, la Hesse et la Bavière était chose nécessaire et souhaitable¹. » Eck avait dissuadé le duc Guillaume de se rendre à la Diète, et malheureusement ce prince avait une confiance aveugle dans ses conseils. « Je serais bien heureux, » écrivait le duc Louis, « de voir les intrigues du chancelier percées à jour; mon frère lui est si attaché qu'il ne voit que par ses yeux. Quelque avertissement qu'on lui donne, Eck a toujours raison². »

Le 24 mars, Ferdinand, au nom de Charles-Quint, annonça à l'assemblée que, conformément au recez de Spire, « l'Empereur avait chargé des savants, dignes et pacifiques personnages de conférer ensemble sur la question de la réforme religieuse; que ceux-ci lui avaient fait connaître par écrit leurs sentiments, et qu'il espérait que, de leur côté, les États s'étaient préoccupés de la question. Mais comme ces importants et graves sujets demandaient à être traités à fond et avec beaucoup de circonspection et de prudence, et que le Concile était sur le point de se rouvrir; comme, d'autre part, l'approche des Turcs ne permettait pas de donner à de si importants sujets toute l'attention qu'ils réclamaient, l'Empereur croyait préférable de laisser reposer pour le moment le débat, de voir comment la réforme serait entendue à Rome, et si réellement le Concile pourrait poursuivre ses travaux. Dans le cas contraire, l'Empereur, avant même que ne s'achevât la présente Diète, en prescrirait une autre où, avec le conseil et les bons avis des États, il mettrait ordre à toute chose. Pour refouler les Turcs, pour sauver l'Allemagne, les États devaient promptement consentir les secours indispensables à la défense nationale.

Les Catholiques se déclarèrent prêts à traiter immédiatement la question des subsides; à leur sens, il était inutile de fatiguer l'Empereur, quant à présent, au sujet de la religion, puisque le Concile offrait le remède le plus régulier comme le plus simple aux maux de l'Église.

¹ Voy. le protocole de cet entretien dans *Stumpf*, p. 262-264.

² *STUMPF*, p. 265.

Les Protestants, auxquels se joignirent l'Électeur Palatin et les délégués de l'archevêque de Cologne, répondirent qu'il leur était impossible de voir un Concile dans l'assemblée de Trente; ils voulaient une paix solide, indépendante de tel ou tel concile, et pouvant subsister jusqu'à la parfaite conciliation de tous les chrétiens. Si leurs réclamations n'étaient pas écoutées, si les procès intentés contre eux n'étaient pas abrogés, ils se refuseraient absolument à fournir aucun secours, car ils ne pouvaient vivre dans la perpétuelle crainte, même après avoir voté leurs contributions, de voir les leurs persécutés, les pères de famille proscrits, les femmes, les enfants abandonnés et sans ressource, pour avoir soutenu une religion qu'ils croyaient être la seule vraie. Comment pourraient-ils espérer un meilleur avenir, si, une fois délivrés des Turcs, ils avaient à redouter, de la part des Catholiques, un péril tout semblable à celui auquel ils viendraient d'échapper ? »

« Les Protestants peignent le diable sur la muraille pour effrayer les enfants, » disaient les Catholiques. « Qui leur a jamais fait tort d'un cheveu ? Qui a jamais attaqué leurs domaines ou leur autorité ? Ils se sont emparés de nos églises et de nos couvents ; ils ont proscrit ceux qui entendaient rester fidèles à l'ancienne religion ; ils ont envahi les évêchés sans se soucier aucunement de la Paix-Publique et de la justice ; ils ont contraint les pauvres populations à embrasser leur foi, comme on l'a vu dans le Brunswick, où ils n'ont eu d'autre loi que celle de l'épée, ils persécutent, et ils osent se plaindre d'être persécutés ! » « Nous aussi nous souhaitons la paix, mais à la condition de pouvoir nous en réjouir. Et comment l'espérer, puisque l'expérience a clairement démontré, depuis de longues années, que les Protestants créent une faction dans toutes les souverainetés catholiques, soutiennent les leurs, et veulent être seuls les maîtres en matière de foi et dès qu'il s'agit des biens du clergé ? » « Les nouveaux croyants sont insatiables dans leurs réclamations ; ils jettent toujours de nouveaux dés dans le jeu ; à chaque Diète ils élèvent des exigences nouvelles, et veulent qu'on leur cède tout avant d'entrer dans aucune discussion sur les subsides ¹. »

Dans les séances d'une commission nommée « pour l'organisation d'une meilleure police dans l'Empire, » on en vint aussi à des reproches réciproques, aigres et amers. Les Protestants se plaignaient « du gouvernement temporel des évêques, de leur faste scandaleux, des mœurs détestables de beaucoup de membres du clergé, de la négligence avec laquelle la divine parole était annoncée. » A cela, les

¹ Voy. *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LVII, fol. 125-140. *Trierische Sachen und Briefschaften*, fol. 219-223. Voy. SPRINGER, p. 22 et suiv.

Catholiques répondaient : « Les scandales et les abus existent ; ils sont énormes, ils sont notoires, mais ils s'aggravent encore, dans les temps périlleux que nous traversons, par la faute des sectes et de leurs prédicants, qui partout ont supprimé beaucoup de moyens de les combattre. Aussi l'incrédulité, le mépris de la religion sont-ils pour ainsi dire entrés dans les mœurs, chez les grands comme chez les petits. Des milliers de paroisses sont privées de pasteurs, et l'Allemagne ressemble à un navire sans gouvernail et sans mât. Partout le culte est aboli, les écoles sont fermées. Que sont devenus ces établissements de charité si nombreux autrefois ? Ce que les Protestants appellent prêcher la parole de Dieu, c'est en grande partie, comme eux-mêmes le déplorent, tourner le Pape et le clergé en dérision, et jeter l'outrage à la face de tous. » « La chaire n'est plus qu'une tribune d'invectives, et les nations étrangères s'en montrent épouvantées. » « Les affaires civiles, les querelles des particuliers, sont traitées au prêche. Il y a de cela peu d'années, Luther exhortait les prédicants à insulter publiquement l'archevêque de Mayence, les Catholiques, et le duc de Brunswick, qu'il n'appelait que le serviteur de Satan. »

Dans les débats relatifs à l'usure et aux juifs, on s'éleva énergiquement, du côté catholique, contre « les écrits et les livres séditieux de Luther. »

« L'usure qui nous dévore prouve assez combien sont mises en oubli parmi nous la charité chrétienne et la justice. Il est nécessaire de sévir avec vigueur contre les usuriers ; mais, d'un autre côté, ce serait agir d'une façon peu conforme à la charité chrétienne que de suivre le conseil de Luther qui, dans une instruction adressée aux pasteurs, veut qu'on les fasse périr comme des chiens, qu'on les livre corps et âmes au diable, qu'on les roue, qu'on leur ouvre les veines, que ces « avarés maudits soient proscrits ou décapités ¹. » Tant de violence souffle la haine au cœur du pauvre peuple, trop souvent victime des usuriers ; il ne songe plus qu'à se faire justice lui-même, et à se porter de son propre mouvement à des représailles sanglantes. Or il n'a pas besoin, en ces temps malheureux, d'être encouragé au désordre. Le livre nouvellement publié de Luther contre les juifs ² respire une telle haine, une telle férocité qu'on pourrait le croire écrit avec du sang. Luther pousse le peuple au meurtre et au pillage, et déjà en plusieurs lieux on a pu voir comment son livre est commenté, à quels actes

¹ Voy. ces passages dans l'écrit de Luther intitulé : « Aux pasteurs, pour les exhorter à prêcher contre l'usure. » *Sämmtl. Werke*, t. XXIII, p. 282-338.

² *Vom Schem Hamphoras und vom Geschlecht Christi*, 1513. *Sämmtl. Werke*, t. XXXII, p. 275-357.

le peuple se livre, et combien de vies innocentes ont été sacrifiées¹. »

« Quant à moi, » écrivait le député de Francfort le 20 avril, « je vois les choses prendre une telle tournure et les membres de la Diète si acharnés les uns contre les autres, qu'en vérité je serais heureux de mourir pour être déchargé des maux qui nous accablent². »

Les Protestants espéraient obtenir de l'Empereur que, sans se préoccuper du Concile convoqué par le Pape, il réunît un synode ou assemblée nationale par sa propre autorité et sa toute-puissance, et fit trancher les questions religieuses par les membres de cette assemblée. Ils repoussèrent même la prière de Ferdinand qui les suppliait d'ajourner les débats religieux jusqu'à l'arrivée de l'Empereur, et de prendre part, mais comme sous condition et sans s'engager à rien, aux discussions sur les subsides.

Le 24 avril, le roi et les commissaires impériaux garantirent aux Protestants « la restauration et la confirmation de l'article du recez de Spire concernant la paix et la trêve, » afin qu'ils n'aient aucun sujet de supposer qu'à l'avenir, « contrairement à ladite paix et trêve, ils puissent être exposés à quelque contrainte ou vexation de la part de l'Empereur, du roi ou des autres pouvoirs catholiques. » Quant au Concile, le roi leur conseillait, au lieu de le rejeter de prime abord, d'attendre ses décisions. S'il ne pouvait poursuivre ses séances, si la conciliation ne se pouvait faire et que la réforme urgente des abus existants ne pût aboutir, » l'Empereur et le roi, de concert avec les États, s'engageaient à traiter et régler toutes les questions en litige dans une assemblée postérieure³. »

Mais les Protestants s'obstinèrent à repousser purement et simplement le Concile. « Si le roi ne fait droit à leurs réclamations, » écrivait le délégué de Francfort, le 29 avril, « il est fort à craindre qu'ils ne choisissent un endroit à leur convenance pour y réfléchir à loisir, et pour aviser aux mesures et moyens d'entreprendre

¹ * *Trier'sche Sachen und Briefschaften*, fol. 223-227. Dans les délibérations sur les juifs, une commission, chargée d'aviser aux moyens à prendre pour établir une bonne et utile police, émit cette proposition : Puisque, par l'usure juive, un dommage irréparable est fait à beaucoup de citoyens, et que par eux le Turc est renseigné sur tout ce qui nous regarde et sur notre exacte situation, la commission prie les membres du Saint-Empire de voir, d'examiner, s'il ne vaudrait pas mieux expulser définitivement les juifs de l'Empire Germanique que de les tolérer, à cause du mince profit qu'ils rapportent aux autorités sous lesquelles ils vivent. » *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LVIII, fol. 95.

² * *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LVII, fol. 78.

³ * Voy. ces délibérations dans les *Reichstagsacten*, t. LVIII, fol. 143-146, 161-163. Voy. SCHMIDT, *Neuere Geschichte der Deutschen*, t. I, p. 40-42.

une guerre de résistance, devenue à leur avis inévitable ¹. »

Le 16 mai, l'Empereur « forcément remis de son attaque de goutte, » arriva à Worms. Il inclinait toujours vers les mesures pacifiques et souhaitait que les princes protestants « se hâtassent de venir en personne à la Diète, pour qu'avec eux il pût terminer tous les différends. Pour décider l'Électeur de Saxe au voyage, il lui fit assurer, par un ambassadeur particulier, « qu'il ne permettrait jamais au Pape des'ériger en juge suprême du Concile, mais que, d'autre part, il serait offensé d'un plus long refus d'obéissance. » L'Électeur persista dans son abstention, disant qu'il ne viendrait à Worms que si l'Empereur, abandonnant le concile de Trente, consentait à la réunion d'un concile national libre et chrétien. Naves, au nom de Charles-Quint, affirmait aux délégués protestants qu'ils auraient toute liberté d'apporter leurs plaintes et leurs griefs devant le Concile, que l'Empereur ne laisserait entamer de l'épaisseur d'un cheveu ni son autorité ni les droits des membres du Saint-Empire, mais qu'il n'était pas en son pouvoir d'empêcher le Concile de Trente, ayant lui-même supplié le Saint-Père de l'accorder, se conformant en cela au désir si souvent exprimé par les États. D'ailleurs les monarques chrétiens y avaient adhéré. Les Protestants ne devaient pas exiger de lui des choses impossibles, comme ils avaient eu le tort de le faire à la dernière Diète ².

Toutes ces explications ne firent aucune impression sur leur esprit. Ils ne sortaient point de ce raisonnement : « Le temps est venu où l'homme de péché, l'Antechrist, le Pape, qui s'est établi dans le temple de Dieu et s'est élevé au-dessus de tout ce qui s'appelle Dieu ou culte, doit être précipité; tout chrétien a le devoir de travailler de toutes ses forces à déjouer ses pièges artificieux et ceux de ses partisans ³. »

Prenant ce « devoir » à cœur, Jean Sleidan, l'historien futur de la Ligue de Smalkalde, publia deux lettres : l'une adressée à l'Empereur, l'autre aux États. Il n'y avait, selon lui, qu'un parti à prendre : Extirper par la violence l'Église romaine : « Le Pape : c'est l'Antechrist; il veut perdre la nation allemande; il l'a ruinée, il y a répandu le poison, et l'on a des motifs plus que suffisants de lui reprendre, par une guerre légitime ou de quelque autre manière, tout ce dont il s'est emparé par de criminels artifices. » « L'Empereur jusqu'à présent a été son humble vassal, mais

¹ *Reichstagsacten*, t. LVII, fol. 84.

² SPRINGER, p. 32-33. SECKENDORF, t. III, p. 514. SCHMIDT, *Neuere Geschichte der Deutschen*, t. I, p. 13-17. Voy. RANKE, t. IV, p. 259.

³ * Dépêche de la Saxe et de la Hesse aux Alliés, *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LVIII, fol. 58. Lettre de Mélem, du 20 mars 1545, t. LVII, fol. 45.

le temps est venu pour lui de s'affranchir de sa tyrannie et de fouler aux pieds le serment qu'il a prêté. » « Lorsque les papistes se lamentent et répètent : les Pères, les Conciles, les décrétales, les canons, les anciennes et vénérables traditions, la barque de Saint-Pierre, le Saint-Siège et l'Église apostolique, ne les écoutez pas : c'est la voix de la flatteuse sirène; et Votre Majesté doit se boucher les oreilles pour ne pas l'entendre, comme le fit Ulysse pour n'être pas entraîné par les charmeuses qui voulaient l'empêcher de continuer sa route. » Les Papes sont les perturbateurs de l'ordre; il faut retrancher de la Chrétienté ces êtres dangereux. » « Tout ce que le Pape possède, il l'a mendié ou volé; serviteur de l'Église, il doit, comme les simples prêtres, se contenter du vivre et du vêtement, au lieu de gouverner des pays et des citoyens, au lieu de posséder des châteaux et des cités ¹. »

L'Empereur fut très irrité de ces écrits ², et bien plus encore d'un « furieux libelle » que Luther publia alors, à la prière de l'Électeur de Saxe et du chancelier Brück.

Ce dernier, le 20 janvier 1545, avait écrit à l'Électeur que, si vraiment le Concile reprenait ses séances, il fallait de toute nécessité que Luther « mit une bonne fois la cognée à la racine de l'arbre, » besogne pour laquelle « il avait reçu de Dieu un génie plus excellent que tous les autres hommes ³. »

Le monde put bientôt apprécier l'excellence de ce génie dans l'écrit intitulé : *Contre la Papauté fondée à Rome par le diable*.

¹ SLEIDAN, *Reden*, p. 26, 39, 77-78, 124, 144, 214-224, 229. En 1544, Bucer proposa au Landgrava de Hesse de faire choix de son ami Sleidan pour écrire l'histoire de la réformation. « Les merveilles du Seigneur, dont Votre Grâce a été l'instrument, ont été très exactement étudiées et décrites par lui. » En acceptant les services de Sleidan, l'Électeur de Saxe et le Landgrave lui imposèrent l'obligation de ne publier ni laisser paraître son travail qu'après qu'il aurait été examiné par des docteurs de leur choix, afin qu'il ne parût qu'avec leur assentiment. BAUMGARTEN, *Sleidan*, p. LXVI et suiv., p. 113, 114. Le 11 décembre 1545, Sleidan écrivait à Henri VIII : « Principes ordinesque Protestantas confederati, in ea conditione, qua me sibi devinxerunt, inter alia mihi mandarunt, ut totam historiam renovatæ religionis... ordine conscribam ad hodiernum usque diem... » « Primum ejus historie librum absolvi. Nihil autem evulgabitur a me, nisi de consensu et mandato Principum. Nam et hoc mihi ab illis in junctum est. » *State Papers*, t. X, p. 764-765.

² Lettre de Sleidan à Jacques Sturm, 13 avril 1545. *Brem-und Verde'schen Bibliothek* (Hambourg, 1753), t. 1, p. 106, et du 14 mai 1545 au cardinal du Bellay, voy. GEIGER, *Brief Sleidan's*, p. 177.

³ Lettres de l'Électeur et de Brück, *Corp. Reform.*, t. V, p. 655, 662. Voy. SCHMIDT, *Melanchthon*, p. 443. Luther avait encore un autre objet en vue, c'était la réfutation du bref du Pape. Ce bref, adressé à l'Empereur et daté du 24 août 1544, était, à l'insu de l'Empereur, tombé entre les mains des Protestants. S'il faut en croire Jean-Jacques Fugger, très informé de tout ce qui se passait à la cour impériale, Grandvelle avait fait parvenir ce bref à Luther par l'entremise d'un homme de confiance. Voy. von DRUFFEL, *Karl V und die römische Curie*, partie 1^{re}, p. 231-233.

C'est un libelle passionné, publié, cette fois, avec la pleine approbation de l'Électeur. Luther employait le langage dont il s'était servi dans les premières années de sa révolte contre l'Église, alors qu'il exhortait l'Empereur et le roi à joindre leurs forces pour attaquer « le Pape, les cardinaux et toute la vermine de la Sodome romaine » et à « tremper leurs mains dans leur sang ¹. »

« Les Papes, » disait-il maintenant, « sont les descendants de l'empereur Phocas. Ce sont d'enragés et de rusés scélérats, des meurtriers, des traîtres, des menteurs, les êtres les plus dépravés de la création. » « Le Pape et ses partisans ne peuvent être redressés par un Concile, car ils ne croient ni en Dieu ni en l'enfer et sont persuadés qu'après cette vie il n'y en a point d'autre ; ils vivent et meurent comme les vaches et les porcs ; aussi l'idée d'une réforme leur semble-t-elle ridicule, et ce que l'Empereur et les membres de l'Empire auraient de mieux à faire serait de laisser ces infâmes et toute la maudite marmite du diable continuer d'aller à Satan, car avec eux il n'y a rien à espérer. Pour faire la paix, il faut s'y prendre d'une autre manière ; avec les conciles, on ne remédiera jamais à rien. » Quant aux moyens à employer pour exterminer « la papauté fondée par le diable, » Luther les indique suffisamment : « Et maintenant, courage, à l'œuvre ! Empereur, roi, princes et seigneurs, que tous ceux qui peuvent attaquer s'unissent ! Sachez que Dieu ne bénira pas la main paresseuse en cette besogne. Et d'abord qu'on reprenne à Paul, Rome, la Romagne, Urbin, Bononia et tout ce qui lui appartient comme Pape, car il ne le posséda jamais que par le mensonge et la fraude, et que dis-je mensonge et fraude ? ne l'a-t-il pas honteusement volé à l'Empire à force de blasphèmes, et grâce à son idolâtrie infâme ? Et pour récompenser ceux qui lui avaient fait du bien, il a précipité d'innombrables âmes dans le feu éternel. Il trouble le royaume du Christ, c'est un monstre, il bouleverse l'univers. On devrait se saisir de lui, des cardinaux de tous ceux qui servent son culte idolâtrique et sa sainteté prétendue, et comme à de vils blasphémateurs leur arracher à tous la langue du gosier, puis clouer à la file sur la potence ces langues de mensonge, de la même façon dont ils suspendent à la file les sceaux de leurs bulles damnées ! Et combien ces châtimens seraient légers, en comparaison de leurs blasphèmes et de leurs idolâtries ! Ensuite qu'on les laisse tenir un concile ou autant de conciles qu'il leur plaira sur la potence ou dans l'enfer, au milieu de tous les diables ² ! »

¹ Voy. notre second vol. p. 107-109.

² *Sämmtl. Werke*, t. XXVI, p. 408-228. Voy. les passages cités aux p. 124, 127, 155. Les historiens protestants varient beaucoup dans leur manière d'apprécier

Ces paroles et d'autres toutes semblables inspiraient à beaucoup de contemporains de Luther une véritable horreur. Dans les écrits catholiques et les correspondances du temps, on retrouve fréquemment exprimée l'opinion de Willibald Pirckheimer qui affirmait que, pour jurer et maudire avec une telle rage, Luther était certainement fou, ou bien possédé du démon. La haine du Pape était tellement devenue chez lui une idée fixe qu'il jurait même en priant. Il lui était impossible, prétendait-il, de prier sans maudire. « Si je veux dire : Que votre nom soit sanctifié ! il faut immédiatement que j'ajoute : Maudit, damné, honni soit le nom des papistes ! Si je dis : Que votre règne arrive ! je suis obligé de m'écrier tout aussitôt : Que la Papauté soit maudite, damnée, écrasée ! En vérité, je prie ainsi tous les jours de ma vie sans relâche, et de bouche et de cœur ¹. » Une semblable « prière » ne pouvait faire grand tort aux Catholiques, mais ce qui avait les plus tristes conséquences, c'étaient les discours par lesquels Luther excitait les passions religieuses, les haines populaires, et allait même jusqu'à pousser au meurtre les princes et les sujets.

Il regardait comme « édifiant et utile » son écrit sanguinaire. Il avait tellement plu à l'Électeur de Saxe, mandait-il le 14 avril 1545 à un ami, que ce prince en avait acheté quantité d'exemplaires ². Pendant la Diète de Worms, Jean Frédéric, au grand scandale des Catholiques, le fit distribuer par ses conseillers à tous les membres de la Diète ³, montrant ainsi qu'il l'approuvait

qu'il en partageait les vues. On en peut apprécier l'esprit dès la première page, où l'on voit, au frontispice, le Pape, assis sur son trône, revêtu de ses ornements pontificaux, coiffé d'oreilles d'âne et tout entouré de démons qui couronnent sa tête d'un seau à ordures et le tirent par les pieds dans l'enfer. Intimidés par l'avertissement d'un ministre de Charles-Quint, les délégués de Saxe insistèrent à diverses reprises auprès de l'Électeur pour qu'il fit du moins supprimer cette ignoble gravure; mais Jean Frédéric s'y refusa. Luther, selon lui, était, « en toutes ses actions, guidé par la lumière d'en haut. » « Et nous-mêmes sommes bien

cet écrit. Charles-Adolphe Menzel (t. II, p. 401) dit à son sujet : « Luther se complait dans des invectives pour lesquelles il aurait dû ne trouver point de plume, encore moins de presse. Au milieu de ces explosions d'une colère passionnée, des signes évidents de décadence se font jour dans son langage, et nous ne pouvons nous empêcher de regretter que l'état maladif du vieillard miné par tant de souffrances physiques et morales l'ait poussé à ce suprême effort. » Au contraire, Köstlin (t. II, p. 588) appelle le pamphlet de Luther « son dernier grand témoignage contre la Papauté. »

¹ *Sämml. Werke*, t. XXV, p. 107-108.

² Lettre à Amsdorf, voy. DE WETTE, t. V, p. 727.

³ SECKENDORF, t. III, p. 556. Voy. SCHMIDT, *Melanchthon*, p. 443-444.

d'avis, » ajoute-t-il, « que le Pape a mérité non seulement toutes les injures que Luther lui adresse, mais beaucoup d'autres encore¹. »

Aussi Luther composait-il un second écrit contre le Pape; mais torturé par la pierre, qu'il appelait « son bourreau, » il ne put épancher davantage ces sentiments de rage et de haine dont l'extrême violence abrégéait sa vie. Il dut se contenter de souhaiter au Pape et aux cardinaux tous les tourments qu'il était lui-même condamné à subir².

Ses derniers jours furent assombris par des angoisses et des souffrances indicibles; la situation de l'Allemagne lui semblait désespérée. Les victoires, les conquêtes de l'Évangile devenaient d'année en année plus importantes, les princes, les conseils de ville, les uns après les autres, adoptaient sa doctrine de la justification par la foi seule, confisquaient les biens des églises et des abbayes, déclaraient la Papauté une source empoisonnée d'erreurs et appelaient l'ancienne doctrine « une idolâtrie, un cloaque d'hérésies, » et cependant son âme était plongée dans un véritable désespoir, lorsqu'il venait à considérer les maux issus de la nouvelle organisation ecclésiastique, les dissensions des prédicants entre eux, la tyrannie des magistrats civils, le mépris croissant du peuple pour « les serviteurs de l'Évangile » et leur dépendance absolue du pouvoir. Il constatait avec effroi les conséquences toujours plus évidentes du renversement de l'ancienne discipline, la rupture de tous les liens organiques de l'Église, la dépravation des mœurs, les vices toujours plus nombreux, et cela jusqu'en son plus proche voisinage, à Wittemberg et aux environs. « Nous sommes ici à Sodome et à Babylone, » écrivait-il au prince Georges d'Anhalt, « tout va chaque jour de mal en pis³. »

¹ SECKENDORF, t. III, p. 565. Plus ignobles encore sont les gravures sur bois du caricaturiste Lucas Cranach, exécutées d'après les indications de Luther, et propagées dans toute l'Allemagne. Luther y avait ajouté ses commentaires. L'une d'elles représente le Pape en grand costume pontifical, assis sur un pourceau, et bénissant de la main droite un tas fumant d'immondices vers lequel le pourceau dirige son groin. Luther y a ajouté ce commentaire rimé :

Pourceau, laisse-toi bien conduire,
Laisse-toi éperonner des deux côté
Tu auras pour ta peine un concile.
Que ce régal en soit pour toi le garant

Une autre feuille volante représente le Pape et trois cardinaux attachés à la potence par un bourreau, tandis que quatre diables ailés emportent leurs âmes. On lit au-dessous cette inscription de Luther : « Digne récompense du Pape archisatanique et de ses cardinaux. » SCHUCHARDT, t. I, p. 176, et t. II, p. 248-255. Pour plus de détails, voy. ma brochure *Ein zweites Wort an meine Kritiker*, p. 98-101. Schuchardt range les pamphlets en images par lesquels Cranach déshonorait alors l'art allemand sous le titre de « Dessins et gravures religieuses. »

² DE WETTE, t. V, p. 743. Le soir même de sa mort, rapporte le médecin Ratzeberger, Luther écrivit avec de la craie le vers suivant sur la muraille : « Pestis eram vivus, moriens ero mors tua, papa. » RATZEBERGER, p. 138.

³ DE WETTE, t. V, p. 722.

Dans les villes et villages dépendant de la paroisse de Wittemberg, il disait ne connaître qu'un seul paysan, pas davantage, qui engageât sa famille à entendre la parole de Dieu et à assister au catéchisme. Les autres, selon lui, « prenaient tout droit le chemin de l'enfer. » « Une plainte générale s'élève, et elle n'est que trop justifiée : on dit que la jeunesse est maintenant très dissolue, très indisciplinée, qu'elle refuse de se laisser corriger et qu'elle a oublié ce que c'est que la parole de Dieu, le baptême, l'Eucharistie. Tous les vices s'étalent au grand jour, car le monde, en peu de temps, est devenu prodigieusement orgueilleux, ce qui attire sur lui le courroux du ciel. » « Qui de nous aurait eu le courage de prêcher l'Évangile, » s'écriait-il, « s'il avait pu prévoir les calamités, les séditions, les scandales, les blasphèmes, l'ingratitude, la perversité qui devaient suivre notre prédication? Regardez comme nobles, bourgeois, paysans foulent la religion aux pieds! Voyez comme, en réduisant les prédicants à la plus extrême misère, ils les forcent à s'expatrier¹. » Si Wittemberg lui semblait une nouvelle Sodome, Leipsick, ville pourtant si attachée à sa doctrine, était selon lui encore plus corrompue. « Ils veulent se damner, » écrivait-il le 8 janvier 1546, « eh bien! que leur volonté soit faite²! »

A Wittemberg, la dépravation des mœurs et l'impiété en vinrent enfin à un tel excès que Luther crut de son devoir de quitter la ville. Vers la fin de juillet 1545, il ordonna à sa femme de vendre « tout son ménage, » parce qu'il avait l'intention de s'en aller pour ne plus revenir. « Si les choses continuent sur ce pied, Wittemberg dansera bientôt non la danse de Saint-Gui ou celle de Saint-Jean, mais celle du mendiant et celle de Belzébuth. Sortons au plus vite de cette Sodome! » Il préférerait aller de ville en ville en mendiant son pain « que de voir ses pauvres derniers jours torturés et troublés par la vue des crimes de tout genre qui se commettaient à Wittemberg³. » A la prière de l'Électeur, il resta, mais au mois de décembre il parla de nouveau de départ⁴.

¹ LAUTERBACH, *Tagebuch*, p. 113, 114, 133. Voy. aussi DÖLLINGER, *Reformation*, t. 1, p. 293 et suiv.

² DE WETTE, t. V, p. 773.

³ VOY. DE WETTE, t. V, p. 553. Les théologiens protestants tracèrent plus tard un tout autre tableau de Wittemberg au temps de Luther : « Quel temps béni devait être celui où le docteur Luther était encore de ce monde, » disait, en 1586, le professeur Mylius dans son oraison funèbre du bourgmestre de Wittemberg L. Crnach. « Quel bonheur de le voir en chaire! Quelle noble Eglise! Quelle admirable discipline devait alors exister! On peut encore en juger par les débris de la beauté du vase. » THOLUCK, *Der Geist der Theologen Wittenbergs*, p. 49-50.

⁴ BURKARDT, *Luther Briefwechsel*, p. 475-476, 482. Le chancelier Brück dit à l'Électeur, le 3 août 1545, « que Luther avait ordonné à sa femme de tout faire vendre chez lui. » Mais, ajoute-t-il, « les acheteurs ne se présenteront pas de sitôt, car

Il était brouillé avec ses collègues et ses anciens frères d'armes, car tous n'admettaient pas sans protestation ses affirmations de plus en plus tranchantes et sa façon d'interpréter l'Écriture. Toute contradiction le mettait hors de lui. « Presque aucun de nous, » écrivait Cruciger à Veit Dietrich, « n'échappe à son humeur bourru et n'évite les rudes coups de discipline qu'il distribue en public à ses amis. » Une rupture complète se fût produite entre lui et plusieurs de ses disciples, si Mélanchthon, par sa modération et son tact délicat, n'eût réussi tant bien que mal à sauvegarder les apparences; mais on pouvait toujours craindre un orage subit¹. Mélanchthon déplorait les emportements de Luther, son entêtement, sa passion de dominer; il le comparait au démagogue Cléon, et se plaignait de l'ignominieux esclavage auquel il se voyait assujéti².

Luther soupçonnait sans cesse ses meilleurs amis de s'écarter de la pureté de sa doctrine: « Quand je ne serai plus, » répétait-il, « pas un seul théologien de Wittemberg ne restera fidèle à ce que j'ai enseigné. » Abattu, découragé, il disait, peu de jours avant sa mort: « Si je savais devoir vivre encore cent ans et réussir à dompter, par la grâce de Dieu, non seulement toutes les intrigues, séditions et tempêtes actuelles, mais toutes celles de l'avenir, je vois bien que, malgré cela, nous n'aurions pas réussi à procurer la paix à nos descendants, car le diable vit et règne³. »

« Le diable » ne lui laissait à lui-même « aucun répit. » Les batailles qu'il lui livrait la nuit martyrisaient son corps et l'épuisaient de telle sorte qu'après ces crises il restait haletant, épuisé, sans voix: « Suis-je donc le seul, » disait-il, « qui doit être ainsi affligé dans mon esprit? » « Si quelqu'autre que moi eût passé par de pareils assauts, il serait mort depuis longtemps! Je n'en ai pas eu à soutenir de plus grand, de plus effroyable, qu'au sujet de ma prédication, alors que je me disais à moi-même: Est-ce ainsi que tu t'es fait l'arbitre de tout? » Ses continuelles angoisses, ses doutes, ses tourments de conscience sur la légitimité de ses actes, les protestations de sa raison, tout cela passait à ses yeux pour des tentations ou suggestions sataniques. Il disait que l'on ne peut maîtriser la raison « qu'en lui tordant le cou à l'aide de la foi, » et qu'il faut égorger cette brute⁴. La dernière fois qu'il prêcha à Wittem-

ici beaucoup sont dans le besoin, et n'ont pas de propriétés et de maisons aussi opulentes que les siennes. » Voy. KOLBE, p. 416.

¹ *Corp. Reform.*, t. V, p. 314.

² *Corp. Reform.*, t. III, p. 594, et t. VI, p. 879. Ainsi parlait Mélanchthon, que Luther appelait « homo tenerrimus et patheticissimus ». Voy. de Wette, t. III, p. 494.

³ KEIL, p. 243, 252.

⁴ *Sämmll. Werke*, t. LIX, p. 296, t. LX, p. 6, 45-46, 108-109 111, et t. LXII, p. 46. « Il avait à la vérité l'intention de décrire, pour la consolation de plu-

berg (1516), il s'efforça, dans un langage passionné, de mettre son auditoire en garde contre la raison : « Usure, ivrognerie, débauche, adultère, meurtre, homicide, tous ces vices, on les aperçoit aisément; le monde lui-même comprend que ce sont des vices; mais la raison, la fiancée du diable, la belle prostituée, prétend marcher toute seule, et ce qu'elle dit, elle s'imagine que le Saint-Esprit le lui inspire. C'est la pire courtisane du diable¹. »

Le même jour, il écrivait à un ami : « Je suis vieux, usé, abattu, fatigué, glacé, presque borgne, et cependant on ne me laisse aucun repos². »

Il avait été chargé d'une affaire épineuse. Depuis longtemps, il constatait, à sa grande tristesse et amertume, que, dans le comté de Mansfeld, où il était né, le peuple était en général, « à la honte de l'Évangile, plongé dans les vices les plus grossiers. » On lui signalait tous les jours « des forfaits exécrables³. » Les comtes de Mansfeld avaient si mal administré leur fortune qu'ils étaient complètement ruinés; de plus, à propos de certaines contestations d'intérêt, ils s'étaient brouillés; l'idée leur vint de prendre Luther pour arbitre de leur querelle; ils le prièrent de venir à Eisleben. En passant par Halle, l'aspect de quelques moines revêtus de leur habit religieux mit Luther en fureur. Ayant lui-même rompu ses vœux et abandonné son couvent, la vue d'un froc lui était odieuse; aussi, le 25 janvier, étant monté en chaire, il dit en s'adressant aux conseillers de la ville : « Je ne puis assez m'étonner, messeigneurs, de vous voir, vous, les maîtres de Halle, tolérer encore parmi vous des moines abjects et sordides, alors que vous savez qu'ils n'ont pas encore renoncé à leurs blasphèmes impies contre Dieu et sa sainte

sieurs, ses terreurs, ses mortelles angoisses, ses tortures physiques et morales, ses tentations intérieures, » écrit Mathesius, (p. 133) « mais le monde n'était pas digne de ses révélations. » Il avait souvent présente à l'esprit la manière dont le démon l'avait intérieurement torturé, jusqu'à le faire souffrir en ses membres, jusqu'à réduire son corps au plus extrême abattement. « Bien souvent, » disait-il, « le diable a voulu m'épouvanter, et m'est apparu en personne. « Je l'ai entendu bien souvent faire rage la nuit dans mon Pathmos, et à Cobourg, je l'ai vu dans une étoile; une autre fois, dans mon jardin, sous la forme d'un sanglier. » « Un jour, » raconte son panégyriste (p. 128) « j'étais dans le jardin avec le docteur; il me dit qu'il serait bientôt réduit à demander à l'Electeur quelque vieux clocher où il put enfermer les démons farouches dont il était assailli, car Satan excitait parmi les apôtres et les fidèles de la nouvelle doctrine de grands scandales. L'homme du peuple était rude, disait-il, et commençait à mépriser et à humilier les serviteurs de l'Eglise. En vérité, l'âme de ce saint vieillard était torturée par les crimes dont il était témoin ou dont on lui faisait tous les jours le récit. Il me faisait penser au saint homme Loth à Sodome. »

¹ *Sämmtl Werke*, t. XVI, p. 142-143.

² DE WETTE, t. V, p. 778.

³ Pour plus de détails, voy. RICHTER, *Erangel. Kirchenordnungen*, t. II, p. 142-143.

parole. Ces hardis coquins se réjouissent de l'œuvre insensée et des singerie damnées inventées par le cardinal Albert de Brandebourg; or, nous savons fort bien qu'elles sont injurieuses à Dieu. Quand donc, messeigneurs, aurez-vous enfin le courage de chasser ces moines stupides¹? » Poursuivant son voyage, ce sont les juifs qui excitent sa colère. Déjà, dans l'un de ses écrits, il avait parlé de mettre le soufre, la poix et, s'il se pouvait, le feu de l'enfer, aux synagogues et aux écoles juives; déjà il avait conseillé de détruire les maisons des juifs, de s'emparer de leurs capitaux et de leurs effets précieux et, si tout cela ne suffisait pas, de les chasser en pleine campagne comme des chiens enragés. « Voilà, » avait-il écrit, « comment il faut agir pour glorifier Notre Seigneur, et afin que Dieu s'aperçoive que nous sommes chrétiens! » Il avait terminé son apostrophe en disant: « J'ai fait ce que je pouvais; que chacun songe maintenant à son devoir²! » A présent, c'est en pleine chaire qu'il désire parler contre les juifs d'Eisleben; il fait part à sa femme de ce projet, qu'il mettra à exécution aussitôt que l'affaire qui l'occupe et le fatigue sera terminée: « Le comte Albert leur est hostile et les a déjà abandonnés, » écrit-il, « mais avec tout cela, personne ne bouge. Si Dieu le permet, j'unirai mes efforts aux siens et les livrerai en chaire à l'exécration générale. » « N'était notre besogne, nous aurions ici suffisamment à manger et à boire et nous mènerions bonne vie, mais notre désagréable tâche ne nous le permet guère. » « M'est avis que l'enfer et le monde entier doivent être en ce moment débarrassés de tous les démons, car, sans doute à cause de moi, ils semblent s'être tous rassemblés à Eisleben, tant notre affaire est difficile et résiste à nos efforts. On voit ici des juifs dans toutes les maisons, et quelquefois plus de cinquante habitent ensemble³. » Il préparait un sermon contre la Papauté et un autre contre les juifs, qu'il fallait chasser du pays s'ils refusaient le baptême. Quiconque n'était pas de cet avis était pire qu'un juif en son cœur; il blasphémait le Christ, et préméditait la ruine et même le meurtre de son prochain.

Il lui fallut renoncer à l'espoir de maudire une dernière fois la Papauté et les juifs: il était épuisé, physiquement et moralement. Il expira dans la nuit du 18 février 1546⁵.

¹ *Sämmtl. Werke*, t. XVI, p. 126-127.

² *Sämmtl. Werke*, t. XXXII, p. 217, 233, 252, 259.

³ DE WETTE, t. V, p. 781-787.

⁴ *Sämmtl. Werke*, t. LXV, p. 183.

⁵ En beaucoup d'églises, on suspendit le portrait de Luther avec cette inscription: « Divus et sanctus Doctor M. Lutherus. » On publiait des écrits avec des titres dans le genre de ceux-ci: « Le prophète Luther, recueil de ses prophéties. » « Luther

II

Juste Jonas et Michel Coelius prononcèrent son oraison funèbre. Ce dernier expliqua à son auditoire quel grand prophète avait été Luther, et comment il avait eu, dans l'Église, « la même mission qu'en leur temps Élie, Jérémie, Jean-Baptiste et les Apôtres. » Maintenant qu'il n'était plus, on ne devait pas manquer de saisir, comme Élisée, le manteau de ce nouvel Élie, c'est-à-dire ses écrits, composés sous l'inspiration de Dieu et légués à la postérité, afin qu'elle pût y recueillir son esprit.

« Imitant Noé dans ses avertissements et ses discours, » dit à son tour Juste Jonas, « Luther, dans les derniers temps de sa vie, s'est souvent plaint qu'en dépit de la vive et claire lumière de l'Évangile, » (c'est-à-dire des nouvelles doctrines sur la justification de l'homme par la foi seule et sur le serf-arbitre,) « le monde en fût venu à un tel degré de dépravation que maintenant on n'eût plus à constater chez le plus grand nombre des crimes ordinaires, mais bien le blasphème, d'odieux excès, l'esprit de révolte, l'obstination enracinée dans des vices grossiers; il disait que maintenant personne ne se regarde plus comme pécheur et ne consent à s'humilier devant Dieu. » « Ce ne sera qu'au dernier jugement que Luther nous fera connaître la su-

le second Samuel. » « Luther, le troisième Élie. » « Luther le thaumaturge, » etc. Voy. GOEBEL. *Die religiösen Eigenthümlichkeiten*, p. 137. GILLET, t. I, p. 45, Quantité de médailles furent frappées en l'honneur de Luther, l'une d'elles portait cette inscription: *Propheta Germaniæ, sanctus Domini*; sur une autre il est représenté foulant aux pieds une croix à trois branches, la tiare papale et une crosse d'évêque. Voy. JÜCKER, p. 149, 211-213, 221. Il est singulier qu'au milieu de tant d'hommages on ait laissé dans la détresse et le besoin, sans se soucier aucunement de leur sort, la veuve et les enfants « du prophète. » Catherine de Bora fut obligée de recourir au roi de Danemark. A lui seul, lui écrivait-elle, (octobre 1550) elle osait, pauvre veuve sans protecteurs, demander assistance. Elle n'en reçut point de réponse. En janvier 1552, elle renouvela sa demande en affirmant au roi que son mari défunt l'avait toujours tenu pour très chrétien. « L'impérieuse nécessité, » disait-elle, « me force seule à implorer humblement dans ma détresse Votre Majesté Royale dans l'espoir que Votre Majesté accueillera avec bienveillance l'humble supplique d'une pauvre veuve, maintenant abandonnée de tous. » A l'en croire, ses amis lui avaient fait plus de tort que ses ennemis, tous la traitaient en étrangère, nul ne voulait s'intéresser à son sort, etc. Enfin elle reçut un présent de cinquante thalers, mais elle ne put en jouir. Une maladie contagieuse ayant éclaté à Wittemberg, elle s'enfuit avec ses trois enfants, dans l'intention de se rendre à Torgau. En route, ses chevaux prirent peur, elle sauta de voiture et tomba dans un fossé plein d'eau glacée. Le 20 décembre 1552, elle mourut de consomption à Torgau. En janvier 1553, son fils aîné, Jean, implora de nouveau, pour lui et ses frères et sœurs, le secours du roi de Danemark. « En Allemagne, » lui écrivait-il, ils avaient peu d'amis; le roi devait se montrer clément puisque personne ou très peu de gens s'intéressaient à eux dans leur patrie. » Voy. HOFMANN, *Catharina von Bora*, p. 126-138. En juin 1553, le roi envoya quarante thalers au fils de Luther. KOLDE, p. 433, note 1.

blimité de ses révélations à l'époque où il commença à prêcher l'Évangile, et alors nous en serons tous dans l'admiration. Mais ces choses restent cachées et obscures au moine fanatique et au papiste endurci. » « Le Pape, les évêques et les cardinaux nous appellent les fous allemands, nous méprisent et nous bafouent, parce que nous prêchons, croyons et tenons pour indubitable que nous ressusciterons avec nos corps au dernier jugement, et que nous jouirons de la vue de Dieu. » « La plupart des Catholiques nient la grand mystère de la résurrection des morts; aussi doit-on les fuir et les éviter autant que le diable en personne; un papiste obstiné et endurci, c'est le diable lui-même. Au reste c'en est fait d'eux, car Luther a souvent prédit qu'après sa mort tous disparaîtraient de la terre. « Nous assisterons à de grandes choses. La mort de Luther, comme la mort de tous les prophètes, aura une singulière vertu pour confondre les papistes impies, endurcis et aveugles. » « Avant deux ans, tous seront atteints par l'effroyable châtement du ciel ¹. »

¹ *Zwo tröstliche Predigt über der Leich D. Doct. Martini Luther zu Eichsleben den 19 und 20 Februar, gethan durch D. Doct. Justum Jonam, M. Michaelum Celium, Anno 1546. Gedruckt zu Wittenberg durch Georgen Rhaw.* » Maître Jean Stigelius célébra le « saint théologien » en vers latins et allemands. Lorsque le monde entier était plongé dans l'erreur, que la grâce de Dieu était en oubli et que la foi, obscurcie par les ténèbres des bonnes œuvres, avait perdu toute sa force et son efficacité, Luther était apparu au monde :

Dieu le Père, t'a choisi pour son héros,
O très illustre Docteur Luther !
Il t'a donné son Saint-Esprit,
Il t'a fait don de la trompette retentissante,
Il t'a donné l'éloquence de saint Paul,
Afin que tu enseignasses la vérité ;
L'orgueilleux et féroce animal welche
A été précipité par toi ;
Par toi l'avidé accapareur
Qui vendait le ciel pour de l'argent
A été enfin confondu.

Luther avait abattu l'orgueil humain par la force de sa doctrine. Par la pratique de toutes les vertus, il l'avait confirmée. Maintenant, il jouissait de la joie du paradis :

Tu vois du haut du ciel
L'âme éto domptée,
La bête qui a souillé Rome et l'univers,
Et qui, pour acquérir les biens de ce monde,
A perdu les corps et les âmes.
Maintenant tu considères la souffrance et le châtement
Qui lui sont préparés dans les enfers.

De viro sancto Martino Luthero puræ doctrinæ Evangelii instauratore, ex hac mortali vita ad æternam Dei consuetudinem evocato. Auff das christliche Absterben des heiligen Theologen Doctoris Martini Lutheri. Sans indication de lieu, 1546.

LIVRE III

GUERRE DE SMALKALDE ET DÉSORGANISATION INTÉRIEURE DE
L'EMPIRE D'ALLEMAGNE JUSQU'A LA PAIX D'AUGSBOURG

1546-1555

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE ET CARACTÈRE DE LA GUERRE DE SMALKALDE.

I

« A l'époque de la Diète de Worms, la violence croissante des haines religieuses, les attentats continuels des princes et des cités attachés à la nouvelle doctrine ne laissaient plus aucun doute sur l'inévitable nécessité de la guerre. Reculer devant ce parti, c'eût été consentir au complet renversement de l'ancien ordre de choses ; il y allait de l'honneur et de l'autorité de l'Empereur, il n'y avait plus à hésiter. » Tel est le jugement porté sur la situation par le docteur Charles von der Plassen, le 29 mai 1545.

« Si l'on veut rechercher les causes de la guerre qui se prépare, dit-il encore », « il faut se reporter à l'époque où fut domptée la révolte des paysans. Que d'attentats commis alors contre toute justice humaine ou divine, contre la Paix Publique, la propriété, les droits des citoyens, la conscience et l'honneur ! Que l'on compte, si l'on peut, les églises, les abbayes détruites ou saccagées en l'espace de vingt ans et les forfaits qui signalèrent partout ces agressions sacrilèges ! Et à quoi ont été employées toutes les richesses des monastères ? Que sont devenus les biens d'Église, les trésors des sacristies ? A peine pourrait-on citer un seul pays de l'Empire où les impôts et les taxes n'aient été triplés ou même quintuplés en l'espace de quelques années. Non seulement le peuple est accablé de lourdes charges, mais par la violence ou la ruse, on l'a forcé à embrasser une religion nouvelle, on a interdit l'ancien culte sous des peines sévères ; les cérémonies et les usages chrétiens ont été abolis. Est-ce là cette liberté de l'Évangile qu'on nous avait si fort vantée ? Peut-on se flatter de la mettre en pratique, tandis qu'on persécute et qu'on opprime autrui, que les Catholiques fidèles sont jetés en prison ou qu'on les force à s'expatrier ? Comme tout ce qui était autrefois l'objet du respect public est tombé dans le dernier mépris et qu'on n'a plus

égard ni au droit ni à la propriété, comme il règne une indicible confusion dans les choses de la foi, tout équilibre est rompu, la discipline et la loyauté ont cessé d'être en honneur, d'horribles vices s'étaient au grand jour, à l'effroi des gouvernants et de tous les gens de bien. Que de haines, que de discordes ! Quel abaissement dans nos mœurs depuis que les prêtres et les écoles nous font défaut ! Et le mal est tout aussi grand dans les territoires restés catholiques, car eux aussi subissent les funestes conséquences de la dépravation générale et de l'impuissance des lois. Les princes et les conseils de villes qui se font gloire d'appartenir à l'Évangile ne se sont pas contentés d'implanter de force chez eux la nouvelle religion : pénétrant jusque dans les évêchés et les états catholiques, sans nul égard pour la foi, le droit et la propriété, ils y ont tout détruit pour édifier ensuite selon leur caprice. D'année en année, les Alliés de Smalkalde deviennent plus audacieux et croissent en orgueil et en insolence. En ce moment, ils font prêcher une guerre d'extermination contre le Pape et ses adhérents. Nulle trêve à espérer d'eux jusqu'à ce que l'Empereur se décide enfin à tirer le glaive du fourreau, comme il aurait dû le faire depuis bien longtemps¹. »

« Les Protestants, » écrit un autre contemporain catholique, « ont commencé par s'en prendre aux pauvres moines, aux religieuses, aux malheureux prêtres de paroisse ; puis ils ont attendu, pour voir si l'on resterait tranquilles spectateurs de leurs attentats. Personne n'ayant pris la défense des persécutés, et voyant que les courroies du soulier se laissaient si aisément dénouer, ils s'en sont pris au soulier lui-même et sont allés tout droit aux grandes abbayes. Là non plus il n'y avait pas grand'chose à risquer, car ceux à qui l'on interdisait la messe n'étaient pas, au fond, bien désolés de l'abandonner et se souciaient fort peu de religion, aimant bien mieux s'entendre appeler « gracieux seigneur » que « votre révérence. » Voyant cela, les Protestants songèrent aux évêchés, et sitôt que le bruit se répandit que, n'ayant plus de bœuf, on allait manger du gibier, c'est-à-dire dès qu'on vit que le bien des pauvres ne suffisait plus on allait dépouiller les riches, ce fut une clameur, une lamentation générale. Justice ! justice ! répétait-on. Alors on invoqua la Paix Publique, on parla de restitution, de diètes, de Chambre Impériale ! Les prédicants vinrent ensuite qui enseignèrent que tout prince en sa terre, tout bourgmestre en sa ville est à lui-même son empereur, son roi, son pape et son évêque ; et pour qu'on n'aperçût pas où ils en voulaient venir, ils soutinrent que l'Empereur et le roi ne sont pas obligés de tenir le serment prêté à Sa Sainteté le Pape. Si l'on

¹ * *Trierische Sachen und Briefschaften*, fol. 234, 239.

parlait de soumettre leurs actes au contrôle de la justice, ils s'écriaient aussitôt qu'ils ne reconnaissent au-dessus d'eux que des juges appartenant à leur secte. Mais aujourd'hui ils ne se contentent plus de dépouiller les évêques et les prélats, ils s'en prennent aux princes laïques de l'Empire, ils les chassent de chez eux, ils s'emparent de leurs terres et de leurs gens, sous prétexte que celui-là fait partie de la ligue catholique, que celui-ci est un meurtrier, un incendiaire. *Item*, si quelque évêque vient à mourir, fût-il prince de l'Empire, ils en fabriquent aussitôt un nouveau, laissent le chapitre crier, l'Empereur élire, le Pape confirmer¹, et s'emparent pendant ce temps de la terre et des vassaux de l'ancien titulaire. Quelque Nicolas² prend la place du défunt, et la bride est serrée à l'Empereur. » « C'est ainsi que tout est bouleversé dans la religion, toute obéissance déniée à l'Empereur, la justice méprisée, l'insubordination soufferte. » « Après avoir employé divers moyens de répression et voyant tous les remèdes inutiles, l'Empereur comprend enfin qu'il ne lui reste qu'un parti à prendre : se servir du glaive que Dieu a mis entre ses mains, et venir au secours de sa patrie et de la nôtre, pour le triomphe de la paix, de la justice et de la concorde³. »

« Il règne en Allemagne un si détestable esprit, » disait Granvelle au cardinal Alexandre Farnèse, « que le nom du Pape et celui de l'Empereur ont perdu tout prestige ; il est fort à craindre que les Protestants ne voient dans la convocation du Concile qu'un légitime prétexte de guerre et ne courent aux armes, non seulement pour être prêts à tout événement, mais encore pour opprimer à leur aise les Catholiques et marcher sur l'Italie, l'objet de leur implacable haine⁴. »

Mais, à ce moment, l'Empereur commençait à se demander s'il ne lui serait pas possible de dompter par la force « l'orgueil et l'obstination des Protestants »

Depuis la défaite du duc de Clèves, il avait plus de confiance dans ce suprême remède, ainsi qu'il le dit lui-même en ses Mémoires. Vaincre les Protestants lui paraissait maintenant chose aisée, pourvu qu'il fût servi par des circonstances favorables et pût

¹ Allusion à Jules Pflug à Naumbourg-Zeitz.

² Amsdorf.

³ HORTLEDER, *Rechtmäßigkeit*, livre III, p. 463-472. Georges Schultess écrivait de Nuremberg, le 10 juin 1545, au duc Georges-Albert de Prusse, qu'un moine mendiant avait interpellé l'Empereur en pleine chaire, criant : « Tombe sur eux, brave Empereur, tombe sur eux ! N'épargne point le sang luthérien ! » SPRINGER, p. 34. Voy. von DRUFFEL, *Karl V und die römische Curie*, partie II, p. 18.

⁴ SCHMIDT, *Neuere Geschichte der Deutschen*, t. I, p. 23-24, von DRUFFEL, p. 21.

se procurer les ressources nécessaires. Ayant fait partager ses vues à Ferdinand, il s'en ouvrit au cardinal Farnèse pendant la Diète de Worms. « Si le Pape, » lui dit-il, « consentait à nous prêter l'appui de son pouvoir temporel et spirituel, nous pourrions tous deux recourir aux mesures de rigueur, puisqu'il ne nous a pas été possible, par l'indulgence et la bonté, de vaincre l'entêtement des sectaires et qu'on ne peut tolérer davantage leurs attentats. » « A ces paroles, » dit l'Empereur, « le cardinal fut tellement épouvanté que bien qu'il m'eût dit auparavant être muni de pleins pouvoirs pour conclure toutes les affaires, il refusa de se prononcer sur une question aussi grave, craignant de prendre sur lui une trop lourde responsabilité ¹. »

Au fond, le cardinal avait peur que l'Empereur, très à court d'argent, n'usât de ruse pour obtenir de l'or du Saint-Père et, après comme avant, ne fit toutes sortes de concessions aux Protestants pour les décider à voter des secours contre les Turcs². Plus tard, il apprit à mieux juger des intentions de Charles-Quint.

Le Pape offrit à l'Empereur de lui avancer des sommes importantes et de lui envoyer de gros renforts de troupes ³. Mais Charles, voulant garder quelque temps encore sa liberté d'action, ajourna les négociations, et le 4 août, à Worms, édicta un recez « qui ne différait presque en rien de celui de Spire. » Gardant un profond silence sur la question du Concile, il y prescrivait une nouvelle Diète à Ratisbonne, de par la suprême autorité qui lui appartenait, déclarait qu'avant cette Diète aurait lieu une conférence religieuse, et que l'Empereur et les membres d'Empire protestants inviteraient un nombre égal de théologiens à y prendre part; les docteurs des deux partis chercheraient ensemble le moyen d'arriver à une véritable et chrétienne union et réforme; sans se laisser entraver ou interrompre, ils mèneraient à bien leur pacifique travail, que les États n'auraient plus ensuite qu'à sanctionner. La conférence devait s'ouvrir à la fin de novembre, la Diète le 6 janvier 1546 ⁴.

¹ *Aufzeichnungen Carl's des Funften*, p. 87-90. Voy. aussi v. DRUFFEL, p. 22-24. L'Empereur au printemps de 1545 n'avait pas encore commencé ses préparatifs de guerre contre les membres d'Empire protestants, voy. p. 27-28.

² Lettre de Farnèse, 22 mai 1545; voy. DRUFFEL, *Karl V und die romische Curie*, partie II, p. 57. Voy. *Pallavicino*, lib. 3, cap. 12.

³ Granvelle à la reine Marie, 3 juillet 1545, voy. GACHARD, *Trois années*, p. 442-443, voy. les lettres dans MAURENBRECHER, *Karl V und die deutschen Protestanten*, Appendice 23* — 24. Voy. v. DRUFFEL, p. 24-25.

⁴ Voy. dans SPRINGER le peu de confiance qu'avaient les membres d'Empire protestants dans la conférence religieuse (p. 38-39). Voy. aussi v. DRUFFEL, p. 34-36.

Pendant et après les longues négociations de Worms, les Catholiques essayèrent de nouvelles mortifications.

Maurice de Saxe avait promis à son frère Auguste, qui réclamait sa part de l'héritage paternel, de faire tous ses efforts pour lui obtenir l'administration des évêchés de Magdebourg, d'Halberstadt et de Mersebourg. Le 16 mai 1544, Auguste avait été élu administrateur de Mersebourg, et l'Empereur avait confirmé son élection, à la condition que Maurice n'introduirait aucune « nouveauté » dans le pays¹. Mais le duc, dans le contrat secret passé avec son frère, avait posé pour condition que l'évêché recevrait l'Évangile², et son beau-père Philippe de Hesse l'avait encouragé dans cette voie peu loyale³. Le 21 mai 1545, pendant la Diète de Worms, l'Empereur avait ratifié le traité, mais d'après un exemplaire où Maurice avait eu soin de retrancher non seulement tout ce qui concernait Magdebourg et Halberstadt, mais encore toute allusion aux arrangements pris avec son frère au sujet de Mersebourg⁴. Auguste, entré en possession de l'évêché, s'était hâté de choisir pour coadjuteur le prince luthérien Georges d'Anhalt, « consacré évêque évangélique » le 2 août, deux jours avant la publication du recez de Worms⁵.

Dans l'évêché de Meissen, Maurice fit preuve du même zèle pour « l'extension de la parole de Dieu. » Le cercle d'activité de l'évêque était déjà restreint à sa ville résidence de Stolpen et au pays encore entièrement catholique de la Lusace. Mais là aussi, il lui fallut céder, car Maurice ne tarda pas à lui déclarer qu'il ne pouvait admettre que ceux de ses sujets qui viendraient à séjourner en ces pays fussent obligés de recevoir l'Eucharistie sous une seule espèce. Il défendit sévèrement à l'évêque de « mettre obstacle à l'Évangile, » et lui fit entendre que « son altesse princière ne le souffrirait point⁶. »

« On se serait cru revenu aux pires jours des guerres privées : nulle part on ne pouvait obtenir justice, nulle part on n'avait égard aux volontés de l'Empereur et aux lois de l'Empire. »

Relativement au Brunswick, Charles convint avec les princes

¹ SECKENDORF, t. III, p. 497.

² Protocole du 26 janv. 1545. Voy. GERSDORF, p. 382-383.

³ Voy. plus haut, p. 535.

⁴ « Ne occasione rei ad religionis commodum gerendæ amitteret. » SECKENDORF, t. III, p. 497.

⁵ WENCK, *Moritz und August*, p. 386-391.

⁶ Voy. FRAUSTADT, p. 153, 181. « Par Luther, » écrivait Georges le 7 août 1545, « sacro ordinationis mysterio per impositionem manuum initiati sumus. » *Corp. Reform.*, t. V, p. 830. Voy. HORAWITZ, C. *Bruschius*, p. 103-104, note 8. Luther présenta au prince un « certificat d'ordination. » Voy. de WETTE SEIDEMANN, t. VI, p. 381-382.

Alliés que le pays conquis serait mis sous séquestre impérial et que, sous peine d'encourir les châtimens portés contre les perturbateurs de la Paix Publique, le duc ne serait pas inquiété jusqu'à ce que sa cause eût été examinée et jugée à la satisfaction de tous; jusqu'à ce moment, la nouvelle religion devait être respectée dans le duché. Ce traité était peu fait pour satisfaire Henri; la dernière clause, surtout, sembla dure aux Catholiques; aussi, à l'exemple des chefs de la Ligue, le duc se décida-t-il « à se faire justice à lui-même¹. » Il mit sur pied une armée considérable, rentra au mois de septembre 1545 dans ses états et parvint à s'y maintenir. Ses adversaires levèrent pour l'en chasser une armée si imposante qu'on crut un moment, du côté protestant, que la « guerre aux prêtres, » depuis vingt ans si redoutée, allait enfin éclater². Mais Henri se vit bientôt en présence d'ennemis dont les forces dépassaient de beaucoup les siennes; après une campagne de quatorze jours, cerné de tous côtés, il fut contraint de se rendre. Les nobles du Brunswick qui s'étaient joints à lui furent proscrits et dépouillés de leurs biens³; le peuple dut subir de nouvelles et lourdes charges, les abbayes furent une seconde fois pillées⁴; le duc, devenu le prisonnier du Landgrave, fut envoyé à Ziegenhain et placé sous une surveillance sévère⁵. Sans paraître se rappeler leurs propres attentats, les chefs de la Ligue demandèrent à l'Empereur de publier le ban d'Empire contre lui et tous ceux qui avaient soutenu son entreprise⁶. Ils se proposaient de partager entre eux le Brunswick⁷.

Ce succès éveilla, parmi les Catholiques les plus vives et les plus justes alarmes et augmenta encore la présomption des Protestans.

Ils se flattaient de voir « le saint Évangile » s'établir prochainement dans les archevêchés de Mayence et de Cologne.

L'archevêque de Mayence étant mort⁸, (24 septembre 1545)

¹ Protocole du 26 janvier 1545, dans GERSDORF, p. 382-383.

² Déclaration contre l'évêque d'Hildesheim, 19 août 1545, dans les *Hildesheimischen Beschwerden*, fol. 13.

³ Lettre de Luther, 21 octobre 1545; DE WETTE, t. V, p. 761.

⁴ LICHTENSTEIN, p. 35.

⁵ KOLDEWEY, *Reformation*, p. 323-324.

⁶ « Vous vous félicitez avec nous de cette heureuse campagne, » écrivait le Landgrave à l'Empereur après la victoire, « et vous en ferez subir les conséquences à celui qui a manqué à l'obéissance qu'il vous devait; peut-être que, lorsque vous parviendra notre seconde dépêche, vous aurez déjà lancé l'édit de proscription contre lui et ceux qui l'ont soutenu. » SCHMIDT, *Zur Geschichte des Schmalkalder Bundes*, p. 71-98.

⁷ Voy. SCHMIDT, *Zur Geschichte des Schmalkalder Bundes*, p. 87-91.

⁸ Il mourut « réduit presque à la misère et abandonné de tous. » Le 18 septembre 1545, pendant sa maladie, il fit écrire au chapitre de la cathédrale de Mayence « que Sa

Philippe de Hesse chercha à procurer le bonnet d'Électeur à « un prince bien intentionné pour l'Évangile, de façon à pouvoir compter sur cinq voix dans le collège électoral. Tout d'abord, il l'avait ambitionné pour l'un de ses fils ; mais voyant toutes les difficultés que présentait ce projet, il l'avait abandonné. D'intelligence avec l'Électeur Palatin, il fit élire le chanoine Sébastien de Heusenstamm, en secret favorable aux nouvelles doctrines, et décidé à introduire le mariage des prêtres et le calice laïque dans l'évêché ¹.

Les Alliés s'étant réunis à Francfort résolurent de défendre l'archevêque de Cologne, Hermann von der Wied, des accusations portées contre lui ² (décembre 1545).

L'Empereur avait accordé des lettres de protection au chapitre et au clergé de Cologne pour les dispenser d'obéir à Hermann ; à maintes reprises il avait enjoint verbalement ou par écrit à l'archevêque de rentrer dans le droit chemin, l'avertissant qu'en persistant dans sa ligne de conduite il s'exposait à perdre à la fois le titre d'archevêque et le rang d'Électeur, puisque l'un dépendait de l'autre. Mais Hermann avait tenu bon ; un procès lui avait été intenté à Rome, et l'Empereur l'avait invité à venir se disculper en sa présence à Bruxelles ³ ; au lieu d'obéir, Hermann en avait appelé « au concile libre et chrétien qui devait sous peu se réunir en Allemagne, » et s'était de nouveau placé sous la protection de la Ligue.

Aux États de Francfort, les Alliés, après avoir déclaré que la cause de l'archevêque était la leur, se joignirent solennellement à son acte d'appellation et résolurent de faire dire à l'Empereur, par l'entremise de leurs ambassadeurs, « que l'archevêque était dans son droit et n'avait encouru aucune condamnation. » Ils convinrent de faire parvenir sans tarder un important secours à Hermann dans le cas où il se verrait menacé par l'Empereur. Afin de bien s'entendre sur l'étendue et la forme de ce secours et

Grâce Electorale avait eu malheureusement le gouvernement en un déplorable temps, qu'il n'avait ni argent, ni céréales, ni vins ; que Sa Grâce était étendue sur son lit de mort et n'avait presque rien à manger ni à boire, » priant le chapitre d'acquiescer du moins ses 8,000 florins de dettes. Le chapitre repoussa cette demande disant « l'archevêché si endetté, que non seulement Albert, mais son successeur n'en pourraient jamais tirer de quoi se maintenir honorablement. » Voy. MAY, t. II p. 478-482.

¹ Voy. NEUDECKER, *Actenstücke*, p. 676. SECKENDORF, t. III, p. 568.

² Pour plus de détails sur les États de Francfort, voy. SCHMIDT, *Zur Geschichte des Schmalkalder Bundes*, p. 71-98.

³ L'Empereur eut même quelque temps la pensée de chercher par tous les moyens possibles à s'emparer de la personne de l'archevêque, de le conduire avec lui en Flandre, et de donner sa charge à son coadjuteur. » Rapport du nonce, 22 juillet 1545. SCHWARZ, *Römische Beiträge*, p. 394.

sur l'impôt qu'il était nécessaire de lever « pour le maintien de la parole de Dieu, le salut du peuple chrétien et la conservation de la propriété des citoyens, » les Alliés s'assemblèrent de nouveau à Worms le 1^{er} avril. Philippe de Hesse regardait comme très important « de ravir, par n'importe quels moyens, la ville de Cologne à la partie adverse ; » Cologne, en cas de guerre, pouvait rendre, disait-il, les plus grands services¹. Manquant de vivres et de munitions, les délégués de la Hesse considéraient comme très utile « que la guerre fût dirigée non de leur côté, mais de celui des autres². »

En prenant fait et cause pour l'archevêque, la Ligue jeta les Protestants dans la plus grande perplexité. « Ils tremblaient que l'Empereur justement irrité ne se résolut enfin à sévir, et que le moindre incident ne fit éclater la guerre. » « Voici quelle est la position de l'évêque de Cologne³. » écrivait confidentiellement le margrave Albert de Brandebourg-Culmbach au duc de Prusse : l'évêché ne lui appartient pas ; il a juré le jour de son sacre qu'il en respecterait les statuts, les traditions et les libertés. Il ne peut rien faire sans l'évêché, lequel est placé sous l'autorité de l'Empereur et de l'Empire et qui a le droit d'élire un évêque et de le déposer. Du moment où Hermann change de religion, l'Empereur et l'évêché peuvent le tolérer en sa personne, tout en réservant les droits de l'Empire et de l'évêché. Si la ville de Cologne était un prince temporel, si elle avait en propre une terre patrimoniale, elle aurait tout aussi bien le droit de choisir sa religion que tout autre prince ou membre de l'Empire. Il n'en est pas moins vrai que l'Allemagne, par de tels personnages et ceux qui les soutiennent se voit sans cesse exposée aux plus graves périls. L'autorité de l'Empereur est méprisée par leur faute, et jamais son pouvoir n'a été plus limité. Dieu merci, jusqu'à ce jour, Charles s'est conduit envers la nation germanique en père indulgent, débonnaire et vraiment chrétien. Il y a eu un temps où tout, pendant les diètes, était réglé de telle sorte que rien ne s'y faisait que par le bon plaisir de la Ligue. Rien n'égale son arrogance. J'ai entendu dire tout récemment qu'en Saxe le nom de notre légitime souverain laïque, l'Empereur romain, a été retranché des prières publiques. Et nous nous faisons gloire d'être Évangéliques ? J'ai peur que nous ne soyons en train de jouer un jeu si étrange que l'Empereur, et les nations étran-

¹ Recez des États de Francfort, 27 février 1546. Archives de Francfort.

² Philippe à ses conseillers de Francfort, 7 février 1546 ; voy. NEUDECKER, *Actenstücke*, p. 575.

³ Dépêche des conseillers à Philippe, 23 déc. 1545, voy. NEUDECKER, *Actenstücke*, p. 576.

gères avec lui, ne se détournent de nous, et ne se lavent les mains de tout ce qui pourra nous arriver. Combien de temps resterons nous dans cette situation étrange? Nè serons-nous pas bientôt obligés de tendre la main aux Turcs? Telles sont, hélas! les questions qui s'imposent à nous¹.

Plus tard, Philippe de Hesse avouait, lui qui, plus qu'aucun autre, avait poussé les siens à prendre fait et cause pour l'archevêque, que « l'affaire de Cologne » avait fourni à Charles-Quint le principal prétexte de guerre et l'avait « extrêmement irrité contre la Ligue. » « Les membres d'Empire protestants, » écrivait-il, « ayant soutenu l'appellation de l'évêque et s'opposant avec tant de résolution à l'Empereur, celui-ci eut sans doute peur de voir bientôt notre religion imposée à ses sujets dans ses terres héréditaires, et craignit que les autres évêques et tous les Électeurs, passant de notre côté, ne finissent par le déposer pour élire à sa place un Empereur luthérien². »

Mais à l'époque des États de Francfort, « les Alliés, pleins de confiance en eux-mêmes, s'imaginaient en imposer à Charles-Quint et se laissaient bercer par les plus flatteuses espérances; ils croyaient en eux-mêmes et comptaient fermement sur l'appui de l'étranger³. »

A Francfort, l'Électeur palatin Frédéric, qui venait de succéder au comte Louis, se joignit à la Ligue.

Du temps où il était grand prévôt des villes impériales de l'Alsace, Frédéric, bien qu'au service de l'Empereur, favorisait en secret le parti protestant, et le prédicant Erb de Reichenweier espérait qu'il réussirait à introduire la nouvelle doctrine à Kaisersberg, à Spire, à Haguenau, à Schlestadt et à Colmar⁴. Redoutant les représailles d'Otto Henri du Palatinat-Neubourg, chassé de ses états, il s'était ouvertement déclaré pour la nouvelle religion⁵, et le 3 janvier 1546 avait reçu la communion sous les deux espèces⁶. Sur le conseil de Jacques Sturm et de Schärtlin de Burtenbach, le Landgrave de Hesse était allé le trouver et lui avait fait peur en lui démontrant que si l'archevêché de Cologne tombait au pouvoir de la maison de Bourgogne, l'Empire en recevrait un grave affront, sans parler « de toutes

¹ Écrit la veille de Pâques 1546; voy. VOIGT, *Albrecht Alcibiades*, t. I, p. 107-108.

² Lettres à Bucer du 7 janv. et du 13 avril 1547; voy. ROMMEL, *Urkundenbuch*, p. 170, 225. LENZ, *Briefwechsel*, t. II, p. 475, 486-487, 498.

³ Philippe Ott à Jean de Glauburg, 13 nov. 1546. Archives de Francfort. « *Bundessachen 1546*, » fol. 4.

⁴ Voy. ROCHOLL, p. 88.

⁵ Thomas Léodius, secrétaire intime de Frédéric, rapporte que ce qui le poussa à cette démarche, ce fut la crainte d'Otto Heinrich, « qui sibi domicilium Heidelbergæ constituerat resque novas, seu favens Evangelicæ veritati seu popularem captare volens auram, moliebatur. » *Vita Friderici*, lib. 13, p. 263. Voy. SECKENDORF, t. III, p. 616.

⁶ Voy. les lettres du 20 janvier et du 8 février 1546, *State-Papers*, t. IX, p. 25, 36.

les complications qui pourraient survenir¹. » Frédéric, aussitôt, avait promis de venir, en cas de nécessité, au secours de l'archevêque et de s'expliquer aux prochains États de la Ligue sur la contribution qu'il pourrait garantir. D'ici là, il se proposait « de propager chrétiennement l'Évangile » dans ses possessions².

Pendant la Diète de Francfort, l'ambassadeur d'Angleterre, Mont, écrivit à son gouvernement que les Alliés, très unis entre eux, devenaient tous les jours plus redoutables et qu'ils étaient résolus, s'il le fallait, à défendre « l'Évangile » les armes à la main³.

Les Alliés se flattaient d'intéresser à leur cause la France, l'Angleterre et la Suède⁴.

A la fin de l'automne 1545, l'internonce du Pape mandait de Paris au cardinal Alexandre Farnèse que les Alliés avaient envoyé des ambassadeurs à François 1^{er} pour l'engager à déclarer la guerre à Charles-Quint, qu'ils avaient promis au roi de l'aider à reconquérir le Milanais, de travailler avec lui à l'abaissement de la Maison d'Autriche et de le faire élire Empereur⁵. Pour « aplanir les voies à ces grands projets, ils avaient chargé une autre ambassade d'essayer une intervention pacifique entre les souverains encore en guerre de France et d'Angleterre. A la tête de cette seconde ambassade étaient Jean Sleidan et Jean Sturm, tous deux pensionnaires de François 1^{er} et très actifs en Allemagne pour les intérêts français⁶.

¹ Archives de Francfort, Sleidan à Paget, 8 fév. 1546, *State-Papers*, t. XI, 39.

² *Abschied zwischen Pfalz, Hessen und sächsischen Râthen, allhie zu Frankfurt gemacht am 3 Februar 1546.*

³ Mont à Paget, 7 janv. et 10 février 1546, *State-Papers*, t. XI, p. 1, 40. « Animadverto horum statuum magnam consensionem et concordiam esse; hancque confederationem multo melius habere ac sperare quam antehac unquam: cum enim modo quatuor electores in confessione hujus doctrinæ conjuncti sint, spes est et in consiliis et aliis suffragationibus eos adversariorum multitudine non prægravari.»

⁴ Voy. la dépêche de Schärtlin de Burtenback, 12 déc. 1545, dans HERBERGER, p. 40, et *State-Papers*, t. X, 822.

⁵ « Lutheranorum principum oratores honorifice exceptos a rege et quinques ab eo auditos vehementissime illum ursisse, ut signa attolleret in Cæsarem, ac pollicitos arma Germanica conjunctum iri, ut Mediolano potiatum atque Austriaca familia deprimatur, protestantes quoque omnes illum Germanicæ nationis caput ac principem constituturos. » Voy. RAYNALD, ad a. 1545, n° 33. D'après Rommel (t. II, p. 478), les Alliés de Smalkalde ne proposèrent au roi qu'une alliance défensive. Sur les négociations antérieures avec la France depuis la paix de Crespy, voy. SCHMIDT, *J. Sturm*, p. 58-60.

⁶ Voy. BARTHOLD, *Deutschland und die Huguenotten*, p. 40-42, Sturm ne faisait point mystère de la pension qu'il recevait de la France. Voy. *State-Papers*, t. X, p. 709. « This Sturmius, » écrit Guillaume Paget à Henri VIII, « is e great practicioner, and whatsover he sayth is altogither French. » *State-Papers*, t. X, p. 747. Sturm, au jugement de John Marbach, est un esprit retors et astucieux, et non pas un Allemand loyal et sincère. Ses discours cachent toujours de perfides sous-entendus et des intentions perverses. SCHMIDT, *J. Sturm*, p. 57, note.

Mais ils n'atteignirent pas leur but ¹. François n'était pas disposé, pour le moment, à se rapprocher de la Ligue. Le duc d'Orléans, auquel Charles avait jadis promis le Milanais, venait de mourir, et le roi négociait un mariage entre sa fille et Philippe, fils et héritier de Charles-Quint. Au mois de janvier 1546, il promettait très solennellement à Saint-Mauris, ambassadeur de Charles-Quint accrédité à sa cour, « qu'aussi longtemps qu'il vivrait il ne serait rien qui pût blesser la paix de Crespy ni son intime et bon ami l'Empereur. » « Il me donna bien six fois cette assurance, » écrivait Saint-Mauris, « répétant que, s'il agissait en sens contraire, j'aurais le droit de le considérer comme traître à sa parole ². » Ces protestations ne l'empêchaient point de rester dans les meilleurs termes avec les Alliés, et de les entretenir sans cesse des grandes choses qu'il comptait faire avec eux dans l'avenir. Il envoya une ambassade secrète à Francfort, chargeant le conseil de cette ville d'assurer les Protestants qu'il n'adhérerait au Concile de Trente que dans le cas où ils y donneraient eux-mêmes leur assentiment ³. Pour attiser en Allemagne le brandon de la guerre, il révélait aux Protestants les plans de l'Empereur, et, d'autre part, découvrait à Charles-Quint les dangereux complots des Alliés ⁴; enfin, comme Henri VIII assurait le tenir de bonne source, il n'oubliait rien pour décider l'Empereur à sévir contre les Protestants ⁵.

II

Tandis que la Ligue tenait ses États à Francfort et, par deux déclarations successives, rejetait le Concile, la conférence religieuse, « destinée à frayer la voie à la vraie réforme et concorde chrétienne, » s'ouvrait à Ratisbonne. Elle ne fut qu'une longue dispute, et mit en pleine lumière les amers dissentiments et les haines implacables des partis. Sans même attendre l'arrivée de

1 Pour plus de détails sur ces négociations, voy. *State-Papers*, t. X, p. 519-521, 540-542, 679. Voy. SCHMIDT, p. 60-64. Sur les projets d'alliance entre la Ligue et l'Angleterre (1544-1545), voy. *State-Papers*, t. X, p. 187-189, 222, 224-225-230, 233, 239-240, 279-284, 288, 339, 341-343, 422-424, 443, 444, 486, 555, 560, 613.

² BAUMGARTEN, *Schmalkaldischer Krieg*, p. 45-46.

³ Dépêche des conseillers de Hesse au Landgrave Philippe, le 25 déc. 1545, et le 4 janv. 1546, dans NEUDECKER, *Actenstücke*, p. 569-570. NEUDECKER, *Urkunden*, p. 768. SECKENDORF, t. III, p. 568-570.

⁴ BAUMGARTEN, p. 46.

⁵ « His Majesty is credibly advertised from a good place, that the Frenche Kngt useth all the meanes he cau, to induce the Emperour to make warre against the Protestants. » The Privy Council to Paget, 22 nov. 1545. *State-Papers*, t. X, p. 699.

l'Empereur, les délégués de Saxe quittèrent Ratisbonne, le 20 mars, sur l'ordre de Jean-Frédéric; le jour suivant, les théologiens protestants suivirent leur exemple ¹.

Charles s'était mis en route pour Ratisbonne « avec une fort petite escorte. » Bien que résolu à la guerre, « il croyait de son devoir, » comme il le dit en ses Mémoires, « d'essayer une dernière fois de la douceur et de ne se résigner aux mesures extrêmes qu'après avoir bien constaté qu'il n'existait d'autre remède que la force. Espérant encore persuader les Protestants, il inclinait toujours vers la modération, prêt néanmoins à user de rigueur s'il y était absolument contraint ². »

Le 18 mars, à Spire, il eut une entrevue avec Philippe de Hesse, et fit tout pour lui faire accepter le Concile : « Ses décisions, » lui disait-il, « n'auront rien de précipité, rien qui puisse blesser les Protestants. » Mais Philippe voulait un synode national, et conseillait à l'Empereur de tourner tout son ressentiment contre le Pape, « cet usurpateur perfide. » « Un concile général, » dit-il au vice-chancelier Naves, « est certainement très souhaitable, mais à condition qu'il se dirige d'après les articles de la Confession d'Augsbourg³. » Granvelle lui confia, le 29 mars, que l'Empereur désirait que les conférences religieuses fussent reprises en présence des Électeurs et de tous les membres de l'Empire, et qu'il ferait bien d'y assister, ainsi que Jean Frédéric; il s'y refusa, bien que l'Empereur l'en fit prier à trois reprises, insistant pour qu'il y parût, sinon dès le début, du moins un peu plus tard ⁴.

Le 10 avril, l'Empereur entra à Ratisbonne.

Aucun des princes n'y était encore arrivé; un petit nombre seulement de leurs ambassadeurs étaient présents ⁵. Charles dépêcha de plusieurs côtés ses messagers, porteurs de nouvelles et pressantes

¹ Voy. PASTOR, *Reunionsbestrebungen*, p. 305-329. HEYD, t. III, p. 323-324.

² *Aufzeichnungen*, p. 97.

³ C'est ainsi que Philippe rapporte sa conversation avec l'ambassadeur d'Angleterre Mont. Voy. sa lettre, datée du 30 mars 1546, dans les *State-Papers*, t. XI, p. 87.

⁴ Protocole des délibérations, voy. DRUFFEL, 3, p. 1-17.

⁵ Le 10 mai 1546, Mélanchthon écrivait à Mithobius : « De conventu Ratisbonensi nihil significatur, nisi Carolum imperatorem ægre ferre principum absentiam quod certe consentaneum est. » *Corp. Reform.*, t. VI, p. 132. Le 25 juin 1546, l'ambassadeur d'Angleterre, John Masone, écrivait de Spire à Paget : « He is undoughtedly concitatissimo animo in illos (les princes protestants), aswell for the absenting of them selves from this Dyett, as the sudden departing of their lerned men from the same, and for their dysobeying of such proceses as passe ex Camera. » *State-Papers*, t. XI, p. 226. Voy. la relation d'Alvise Mocenigo, datée d'Augsbourg et de Ratisbonne, 8 avril 1546, dans les *Venetianischen Depeschen*, p. 453 et suiv.

invitations, mais les chefs de la Ligue persistèrent dans leur abstention. Ce ne fut que le 5 mai qu'il fut possible d'ouvrir les séances, avec un très petit nombre d'assistants.

Dans son premier discours, l'Empereur rappela tout ce qu'il avait tenté jusque-là pour rétablir en Allemagne la concorde et l'unité religieuse ; il se plaignit de la rupture de la conférence de Ratisbonne et de l'absence de tant de princes, et réclama l'avis de l'assemblée sur la fixation des subsides indispensables à la guerre turque et sur le rétablissement de la Chambre Impériale.

Les Catholiques le prièrent de remettre les questions religieuses au Concile de Trente et d'obliger les Protestants à en accepter les décisions ; mais les Alliés déclarèrent qu'ils ne pouvaient s'en remettre pour les intérêts de la foi qu'à un concile national suivi d'une Diète, ajoutant que ce serait alors aux Catholiques à se soumettre ¹. L'Empereur, renouvelant la demande qu'il leur avait déjà adressée à Worms, les pria de venir du moins à Trente pour y exposer leurs difficultés et les motifs de leur récusation : ils n'y voulurent jamais consentir.

Depuis son arrivée à Ratisbonne, Charles, comme à toutes les Diètes qu'il présidait depuis 1530, recevait des Catholiques d'innombrables plaintes sur les persécutions auxquelles ils étaient en butte.

L'évêque d'Hildesheim demandait pourquoi dans son évêché, où les Protestants n'avaient pas le moindre droit d'intervenir, les couvents avaient été saccagés, les religieuses, les moines, les prêtres, les maîtres d'école, chassés ; pourquoi le peuple avait été contraint d'adopter une foi nouvelle, et quels droits les Protestants avaient de se conduire chez lui en maîtres ? N'était-il donc plus évêque et prince du Saint-Empire ? » Vingt-trois prêtres de son diocèse protestèrent avec lui contre les persécutions dont ils avaient été victimes. « Parce que nous entendions rester fidèles à notre foi et garder l'obéissance que nous devons à notre évêque, » écrivaient-ils, « on nous a chassés, on a été jusqu'à confisquer le patrimoine de beaucoup d'entre nous. »

« Nos parents et nous avons fondé des messes, établi des écoles pour que la jeunesse fût élevée dans la vraie foi catholique, » écrivaient à leur tour les bourgeois de Mulhausen ; « mais notre conseil, par crainte de la Saxe et de la Hesse, a embrassé la nouvelle doctrine et interdit notre religion. Ce que nous avons donné a été confisqué ou bien attribué au nouveau culte. En vain avons-nous protesté,

¹ HEYD, t. III, p. 331.

suppliant qu'on nous rendit du moins ce qui nous appartenait, nous n'avons pas été écoutés. Nous, en appelons à l'Empereur, le protecteur de la paix et du droit ¹. »

« Sur l'ordre du conseil, notre couvent a été assailli à l'improviste, » disaient les Franciscains d'Halberstadt; « on a enlevé de notre église les vases et les ornements sacrés, brisé les images, détruit nos archives et, dans le monastère, on s'est livré à des actes que notre plume se refuse à décrire ². »

L'évêque de Ratisbonne, à son tour, renouvela ses plaintes contre le conseil de la ville qui, malgré l'Empereur et l'édit impérial du 23 mai 1544, interdisant d'empiéter sur ses droits, avait, de sa propre autorité, changé la religion, fait choix de laïques ou de prêtres mariés pour les mettre à la tête des paroisses, donné la direction des trois écoles de la ville (de tout temps dirigées par des prêtres) à des instituteurs protestants, favorisé les maisons de prostitution, confisqué les couvents des moines mendiants, fermé beaucoup de chapelles privées, refusé de payer les bénéfices, retenu avec insolence les dîmes accoutumées, fait comparaître devant un tribunal civil un prêtre coupable d'avoir célébré la messe et, par ses édits, contraint pour ainsi dire toute la population à embrasser la nouvelle doctrine ³. »

Les Catholiques de Kaufbeuern et de Donawerth faisaient entendre des lamentations toutes semblables. Chez eux aussi, les autels, les images avaient été brisés, les biens du clergé confisqués, les établissements de charité fermés ⁴. Afin que la population de Donawerth n'osât rien entreprendre contre la nouvelle religion, Augsbourg avait envoyé une compagnie de lansquenets et, le 26 avril 1545, avait consulté le Landgrave Philippe pour savoir s'il ne conviendrait pas, « à cause des événements qui pourraient survenir, » d'im-

¹ *Inhalt vieler hochbeschwerlichen Klagen von Corporationen, geistlichen und anderen Personen, etc.*, f. 7-11.

² On lit dans les mémoires du Père Greitner: « Mulieres saltantes, nudas ac omni pudore exutas, congregatis sub mensa Franciscanis, immiserunt, verbis et gestibus istos ad illicita invitantes. Detestandi sane fructus novi Evangelii et purioris, ut Lutherani jactant, doctrinae. GAUDENTIUS, p. 341, note.

³ GEMEINER, *Reformation*, p. 110, 171, 181. WIDMANN (p. 199-200, 211-213) rapporte des particularités curieuses de l'époque où la nouvelle doctrine fut introduite. Avant que n'éclatassent les troubles religieux, le suicide était chose extrêmement rare en Allemagne. Widmann dit dans sa Chronique: « Afin que la postérité puisse juger du malheur des temps, sachez qu'en l'espace d'une seule année trois suicides ont été signalés: l'un à Augsbourg, l'autre à Ratisbonne et le troisième à Traubling. Königstein, chanoine de Francfort, cite dans son journal de 1520-1548, un cas de suicide comme un fait des plus extraordinaires.

⁴ *Trierischen Sachen und Briefschaften*, fol. 229-231. Sur les événements de Kaufbeuern, voy. STIEVE, *Die Reichstadt Kaufbeuern*, p. 9-15; sur Donawerth, voy. STEICHELE, *Bisthum Augsbourg*, t. III, p. 722 et suiv.

plorer la protection de la confédération Suisse par une ambassade solennelle¹.

Charles van der Plassen écrivait le 17 juillet : « Lorsque l'Empereur reproche aux Protestants l'injustice de pareils procédés dans des territoires où ils n'ont aucune autorité, la persécution dont les Catholiques sont l'objet, la fermeture des églises, des couvents, des établissements charitables, des écoles, les pamphlets de tout genre répandus contre le Pape, le clergé, et tous les citoyens demeurés fidèles comme lui à l'antique foi, ceux-ci lui répondent « qu'ils ne se sentent point coupables, qu'ils n'ont rien fait de contraire à l'Évangile, et qu'abolir l'idolâtrie, proscrire un culte manifestement payen, est un devoir prescrit par le Saint-Esprit dans la Sainte Écriture². »

La patience de l'Empereur était à bout.

Il écrivait à la reine Marie, le 9 juin 1546 : « Tu sais, chère sœur, ce que je t'ai dit à mon départ de Maestricht, et comment j'étais résolu à tout faire pour pacifier l'Allemagne et rétablir l'ordre sans recourir aux mesures rigoureuses. » Sur sa route, il a, dit-il, rendu visite au comte palatin Frédéric, son cousin, et au Landgrave de Hesse; à Ratisbonne, il n'a rien oublié pour ramener les Luthériens et autres égarés par la douceur et l'indulgence. » Mais, ajoute-t-il, « ma bonne volonté reste inutile; malgré mes messages, mes instantes prières, les princes se refusent absolument à assister aux Diètes d'Empire. Il m'est revenu de plusieurs côtés qu'après celle-ci, de laquelle, à les entendre, rien d'utile ne peut sortir, et qui laissera les choses dans la confusion déplorable où nous les avons trouvées, leur dessein est d'établir entre eux un gouvernement nouveau, auquel, abolissant l'autorité de l'Empereur et celle des princes ecclésiastiques, ils s'efforceront de soumettre l'Allemagne entière, afin de pouvoir ensuite entreprendre tout ce que nous pouvons le plus redouter, surtout contre ma personne et celle de Ferdinand. Si l'on remet à plus tard l'emploi de mesures rigoureuses, les Catholiques sont perdus sans ressource. J'ai grand pitié des plaintes qu'ils me font parvenir et des maux qu'ils me signalent. Après m'être longuement entretenu de ces choses avec mon frère et le duc de Bavière, notre cousin, nous avons reconnu qu'il n'y a d'autre parti à prendre que la guerre, et qu'il faut dompter par les armes ces esprits rebelles et récalcitrants, de manière à les forcer à nous faire des conditions acceptables. Si nous ne pouvons obtenir que cela, nous ne serons du moins pas exposés à tout perdre. Le moment semble extrêmement propice à notre entreprise, car le parti

¹ NEUDECKER, *Urkunden*, p. 732-735.

² *Trierischen Sachen und Briefschaften*, fol. 235.

des rebelles est déjà très affaibli et épuisé par des frais de guerre considérables. Outre cela, l'Électeur, le Landgrave, les princes de la Ligue ont excité contre eux le ressentiment général par leurs exactions et leur tyrannie, qui surpasse tout ce qu'on a jamais vu de plus affreux. La noblesse et les princes les jalouent et sont très mal disposés pour eux. Ils reprochent surtout à Philippe la captivité du duc de Brunswick et l'injuste prise de possession de son duché. De plus, les Luthériens sont divisés en beaucoup de sectes ¹. » L'Empereur fait part à sa sœur de son espoir de voir Maurice de Saxe, Albert de Brandebourg et quelques autres princes adhérer au Concile et lui annonce que le Pape lui a offert d'importants secours ².

Le 7 juin, deux jours avant que cette lettre n'eût été expédiée, un accord avait été conclu entre Charles-Quint, Ferdinand et le duc Guillaume, resté seul maître de la Bavière depuis la mort de son frère Louis ³; Eck, que l'Empereur, par un don de deux mille couronnes, avait enfin réussi à attacher à ses intérêts ⁴, en avait été l'intermédiaire. Guillaume offrait cinquante mille florins d'or, de l'artillerie, des munitions, des vivres. En témoignage de sa gratitude, l'Empereur lui promet que, si l'Électeur Palatin Frédéric ne rentrerait pas de lui-même dans le droit chemin et qu'il fallut le soumettre par les armes, le duc serait élu Électeur en sa place, et que son fils et son héritier, Albert, épouserait Anne, fille aînée de Ferdinand, de sorte qu'après l'extinction de la descendance mâle du roi la couronne de Bohême reviendrait à la Maison de Bavière. Guillaume éluda adroitement tout engagement précis, quant à la part personnelle qu'il comptait prendre à la guerre.

Le même jour Charles concluait avec le Pape un traité dont voici à peu près les termes ⁵ : « Comme l'Allemagne depuis nombre d'années est tombée dans de grandes erreurs touchant la foi, et que la ruine de cette nation était à craindre, le Concile général s'est réuni à Trente pour la restauration de l'unité et de la paix; déjà il a tenu beaucoup de séances. Mais les Protestants et les Alliés de Smalkalde ont refusé de se soumettre à ses décisions, ce que voyant, le Pape et l'Empereur ont trouvé juste et nécessaire de s'unir entre eux dans les déclarations suivantes : Premièrement l'Empereur, avec l'aide

¹ Les sectes sont si fréquentes parmi les Protestants, écrit Charles à son fils Philippe, le 16 février 1540, qu'on voit les membres d'une même famille différer d'opinion : « la division que hay entre los protestantes, no solo en los pueblos, pero aun en sus mismas casas. » DÖLLINGER, *Documente*, 42.

² LANZ, *Correspondenz*, t. II, p. 486-491.

³ LANZ, t. II, p. 648-652. Voy. VON DRUFFEL, *Viglius' Tagebuch*, t. II, p. 7-11.

⁴ Voy. V. DRUFFEL, *Viglius, Tagebuch*.

⁵ LENZ, *Kriegsführung der Schmalkaldener*, p. 390.

et l'assistance du Pape, au mois de juin prochain, marchera avec toutes ses forces contre les princes qui ont osé rejeter le Concile, contre la Ligue de Smalkalde et tous ceux qui, en Allemagne, sont engagés dans l'hérésie, afin de les remettre sous l'autorité de l'antique, infaillible et véritable religion du Christ et l'obéissance du Saint-Siège. Mais auparavant l'Empereur ne négligera rien pour ramener les rebelles par les voies de la douceur; cependant, sans l'assentiment du Pape, il ne contractera avec eux aucune alliance et ne fera aucune démarche pouvant porter le moindre préjudice à la foi et à l'Église. Le Pape s'engage à donner, pour les frais de la campagne, deux cent mille florins, lesquels devront lui être restitués dans le cas où la guerre n'aurait pas lieu. Il promet de plus de fournir douze mille fantassins italiens et cinq cents cheuau-légers, et de pourvoir à leur entretien six mois durant. Il cède à l'Empereur, pour un an, la moitié des revenus des églises d'Espagne, et cinq cent mille ducats prélevés sur les biens des couvents espagnols; mais cet argent ne devra être employé qu'à la guerre, et l'Empereur, sur ses propriétés, fournira en caution une somme équivalente. La Ligue Catholique sera ouverte à tous les princes et à tous les pouvoirs laïques ou ecclésiastiques¹.

Mais presque aussitôt la signature de ce traité l'Empereur le viola en faisant d'amples concessions au sujet de la religion aux margraves Hans de Brandebourg-Cüstrin et Albert de Brandebourg-Culmbach ainsi qu'au duc Maurice de Saxe, qu'il espérait par là détacher de la Ligue et rattacher à sa cause.

Depuis la querelle survenue au sujet de Würtzen, Maurice et Jean Frédéric étaient mal ensemble. La méfiance et la jalousie avaient remplacé l'ancienne cordialité de leurs rapports, car tous deux convoitaient les évêchés de Magdebourg et d'Halberstadt².

¹ GOLDALT, *Reichshanlungen*, p. 139-141. *Werbung des Nuntius in Luzern auf St-Jacobstag* (25 juillet 1546.) Archives de Lucerne, fascicule : « *Teutsche Reichskriege*. » Voy. PALLAVICINO, lib. VIII, p. 1, 3.

² Maurice était entré dans la Ligue de Smalkalde en 1539 (voy. plus haut p. 431); mais, en 1542, il déclara au Landgrave de Hesse que les Etats de son duché refusaient d'en faire partie, disant que dès qu'il s'agirait de défendre la religion, il serait prêt à faire cause commune avec eux. (VOIGT, *Herzog Moritz*, p. 58-59.) En mars 1545, il proposa aux chefs de la Ligue une alliance étroite, car le péril semblait grandir, et Satan se préparait à mettre de grands obstacles à la parole de Dieu. Son avis était de fournir à l'Empereur des secours abondants contre les Turcs; c'était le meilleur moyen d'obtenir de lui l'abandon du bien d'Église, c'est-à-dire des principautés ecclésiastiques, et les princes alliés partageraient ensemble le butin. Philippe accepta la proposition, mais non l'Électeur, qui ne voulut entrer dans aucun arrangement avant que certains différends sur les limites de leurs états respectifs n'aient été accommodés entre lui et Maurice. Philippe reprocha alors à Jean Frédéric de mettre ses petits avantages au-dessus des intérêts de la religion et de la foi de tous les peuples. (VOIGT, *Moritz*, p. 116-118,

Au mois d'avril 1546, pendant la Diète de Ratisbonne, Maurice fit savoir à Granvelle, par l'entremise de son ambassadeur Christophe de Carlowitz, qu'il serait disposé à s'entendre avec l'Empereur au sujet de la transmission du protectorat héréditaire de ces deux évêchés. Granvelle engagea le duc à venir lui-même trouver l'Empereur, l'assurant de l'accueil indulgent et paternel qu'il recevrait. Le 24 mai, Maurice entra à Ratisbonne, et Charles, entièrement résolu à la guerre, conclut quelques jours après un important traité avec ce prince (19 juin 1546). En dépit des engagements pris envers le Saint-Siège, Granvelle assura Maurice « que l'Empereur songeait à réunir un concile général auquel toutes les nations chrétiennes seraient conviées et dont le Pape serait obligé de reconnaître l'autorité; que les Évangéliques y auraient toute liberté d'exposer leur doctrine directement et que, sans aucune passion, elle serait confrontée avec les textes de la Sainte Écriture ¹. » Traitant avec Maurice, l'Empereur se contenta d'exiger de lui la promesse « qu'il se soumettrait au Concile dans la mesure où les princes d'Allemagne s'y soumettraient. » Si l'on ne parvenait pas à s'entendre sur tous les articles de religion et que trois ou quatre seulement restassent indécis, Maurice reçut l'assurance que jusqu'à la parfaite conciliation il ne serait point inquiété au sujet de la foi et pourrait se croire en parfaite sécurité. Pareille garantie fut donnée au margrave Jean de Cüstrin.

Par de si larges concessions, l'Empereur sacrifiait une fois de plus l'autorité du Concile.

Granvelle envisageait toujours la question religieuse comme en 1541, alors que Mathieu Held disait à son sujet : « Dans les choses de la foi, Granvelle veut tout régir : il ajoute, il retouche, il marchand, il vend, il achète, tout comme s'il s'agissait d'une simple affaire temporelle, et comme si Dieu avait livré la foi, la doctrine et le gouvernement de l'Église, non aux successeurs de Saint Pierre ni aux Apôtres, mais aux ministres, aux juristes, aux

v. LANGENN, *Moritz*, t. I, p. 205 et suiv. ROMMEL, t. I, p. 520, t. II, p. 430.) Vers la fin de 1545, les dernières « entrevues amicales » des deux cousins eurent lieu à Torgau, à Schweinitz et aux environs de Chemnitz; les princes s'y livrèrent à « d'horribles orgies ». C'était à qui boirait le plus. L'Électeur, passé maître en cet art, engageait des paris avec les convives. Beaucoup payèrent cher ces honteux excès. Le comte Georges de Mansfeld, après une orgie, revint à Chemnitz à demi mort; d'autres, parmi lesquels le comte Ernest de Schönberg, burent jusqu'à en mourir. Maurice lui-même, bien qu'il fût du nombre des plus excités et supportât son vin mieux que qui que ce fût, dut céder la victoire à son cousin. On le ramena en litière à Dresde, où sa vie fut quelque temps en danger. Voy. v. LANGENN, *Melchior von Ossa*, p. 67-68. ARNOLD, p. 1174-1175, 1253-1254. Voy. VOIGT, *Moritz*, p. 122-123.

¹ Dépêche du duc Maurice à Philippe de Hesse, 13 juin 1546. Voy. HEYD, t. III, p. 330-331.

avocassiers¹. » Granvelle affirmait aux conseillers de Maurice que sur la justification l'accord était presque fait. Quant au mariage des prêtres et à la communion sous les deux espèces, c'étaient, à son avis, des questions de détail ; que le duc ait appliqué les revenus des couvents et le bien d'église selon qu'il l'avait cru nécessaire au bien général, la chose était de trop mince importance pour que l'Empereur pût lui en faire un grief sérieux.

Maurice obtint le protectorat des évêchés de Magdebourg et d'Halberstadt, et prit l'engagement de laisser l'archevêque et leurs sujets entièrement libres de pratiquer l'ancienne religion, promettant de respecter leurs libertés et privilèges, ainsi que le droit d'élection des chapitres, à la condition, toutefois, que ceux-ci feraient choix de personnes qui ne lui seraient pas hostiles et auraient obtenu l'assentiment de l'Empereur et du roi. Charles, dans l'éventualité d'une guerre, s'assura sinon la coopération du moins la neutralité du duc, qui jura de se comporter en toute rencontre en prince fidèle et obéissant, et de rester à jamais le serviteur fidèle et dévoué des Maisons d'Autriche et de Bourgogne². Dix jours après, le 29 juin, il faisait au Landgrave les plus chaudes protestations de fidélité, et s'engageait à faire tous ses efforts pour détourner de la Saxe et de la Hesse les malheurs qui les menaçaient. Philippe, disait-il, pouvait se reposer entièrement sur « sa très loyale amitié³. »

Pendant ce temps, les députés de la Ligue tenaient leurs États à Worms, puis à Ulm. A la première de ces assemblées, l'archevêque de Cologne, l'Électeur palatin Frédéric et l'évêque de Munster émièrent l'opinion qu'il fallait étendre et accroître la Ligue en y recevant de nouveaux membres ; la ville de Ravensbourg fut admise⁴. A Ulm, (juin 1546) il fut convenu que si l'Empereur déclarait la guerre, les évêchés d'Empire, pour le plus grand avantage des Alliés, seraient « sécularisés, évangélisés, et pourvus d'une bonne constitution chrétienne. » Le vice-chancelier de l'Électeur, Burkardt, dit à ce propos « qu'il n'était pas besoin de se tant tracasser quant au clergé et à ses propriétés ; les prêtres étant les ennemis naturels de la Ligue, on n'avait tout simplement qu'à s'emparer de ce qui leur appartenait et « celui qui happerait un bon morceau le pourrait garder en toute sécurité de conscience⁵. » Philippe de Hesse avait le premier tracé cette ligne de conduite : « Quand le moment sera venu, » avait-il écrit le 26 juin à Ulrich de Wurtemberg, ainsi qu'aux conseils d'Augs-

¹ *Reformation von Goslar*, p. 73, appendice 2.

² Voy. ces négociations dans RANKE, t. VI, p. 203-213. Voy. VOIGT, *Moritz*, p. 151-165. VON DRUFFEL, *Viglius, Tagebuch*, p. 14-18.

³ Instruction pour le D^r Fachs, voy. VON LANGENN, *Moritz*, t. II, p. 266-268.

⁴ Recez des États de Worms, 22 avril 1546, archives de Francfort.

⁵ VOIGT, *Moritz*, p. 137.

bourg et d'Ulm, « il faudra se mettre rondement à la besogne et ne cesser que lorsque tous les prêtres auront été expulsés de l'Allemagne. Sur ce point, tous doivent prendre une résolution énergique ¹. »

Ainsi donc, comme l'Empereur, bien informé de leurs desseins, l'écrivait à sa sœur, les Alliés étaient décidés, non seulement à supprimer les princes ecclésiastiques, si, dans la guerre, la fortune leur souriait, mais encore à proscrire le clergé catholique tout entier.

« L'Empereur est en colère pour tout de bon, » écrivait de Ratisbonne à Philippe un émissaire hessois, « il est maintenant résolu à aller jusqu'au bout. » « Il en veut surtout au Landgrave et à Cologne. » « Un homme docte et pieux a été chargé d'entamer la dispute avec l'évêque d'Augsbourg; il lui a dit de rudes vérités; la chose nous touche de près, et ce n'est pas seulement au sujet de la foi, c'est à cause de la désobéissance de Votre Grâce et de son refus de paraître à la Diète que l'Empereur est irrité. » « Il ne s'agit pas seulement de religion, c'est au sujet de questions profanes que Sa Majesté est courroucée et veut la guerre ². »

Charles lui-même écrivit dans ce sens à Strasbourg, Nuremberg, Augsbourg, Ulm, au duc Ulrich de Wurtemberg et à l'archevêque de Cologne. « L'intérêt de l'Empire, » leur disait-il, « l'obligeait à recourir aux armes; son but était de restaurer la justice et l'ordre dans l'Empire, d'assurer sa propre dignité et de confondre les desseins de quelques agitateurs qui, si on les laissait faire, auraient bientôt consommé la ruine de l'Allemagne. » « Plusieurs perturbateurs de la paix et du droit, » écrit-il le 16 juin aux quatre villes, « ont trop longtemps, sous prétexte de religion, voulu dissimuler l'injuste violence de leurs actes. Ils ont mis sous leur joug les membres de l'Empire restés fidèles; après les avoir dépouillés de leurs biens, ils ont osé attenter à l'autorité et souveraineté impériales, disant tout haut qu'ils tireraient l'épée contre l'Empereur; depuis des années, ils excitent contre lui les passions populaires, à l'aide de pamphlets odieux, outrageants, attentatoires à l'honneur, ou par des caricatures propres à exciter parmi le peuple la révolte et la sédition. Il était impossible de tolérer plus longtemps de pareils désordres; je ne puis vouloir la ruine et la dévastation de l'Empire, et surtout des villes libres. Aussi suis-je décidé à faire rentrer les récalcitrants dans l'obéissance, afin de rétablir en Allemagne la sécurité et la paix. »

Des deux côtés, on se préparait avec ardeur au combat; mais tandis que l'Empereur, à Ratisbonne, parvenait à grand'peine « à

¹ ROMMEL, *Urkundenbuch*, p. 133.

² Archives de Francfort.

rassembler un faible corps de troupes, la Ligue voyait partout s'organiser ses compagnies, ses régiments. Augsbourg surtout montrait un zèle infatigable; son général, Schärtlin de Burtenbach, enrôlait des soldats dans tous les pays voisins, et jusque dans le Wurtemberg et en Alsace.

Schärtlin, au printemps de 1546, avait abjuré « le papisme » à Burtenbach et brûlait d'en finir « avec la race des prêtres. » Lorsque Charles, le 19 juillet, lui eut intimé l'ordre, « sous peine de mort, » de cesser ses armements et de rendre au service de l'Empereur les lansquenets qu'il avait enrôlés, Schärtlin, plein du sentiment de sa force, répondit avec insolence « qu'il ne les avait rassemblés que pour protéger et sauver sa patrie. » Le 25 juin, Augsbourg lui ouvrait ses portes, bien que ce jour-là même le conseil de la ville eût fait à l'Empereur cette hypocrite protestation : « Sa Majesté ne verra désormais en nous qu'une cité obéissante envers elle et envers le Saint Empire; nous serons prêts en tout temps à lui témoigner la soumission qui lui est due et à sacrifier nos biens pour repousser ses ennemis¹. » Schärtlin fut élu général en chef des villes de l'Oberland. Son avis était de commencer immédiatement l'attaque, de surprendre le plus tôt possible les places de ralliement de l'Empereur, d'occuper les passages des Grisons et du Tyrol, et de fermer à Charles-Quint l'entrée de l'Italie. Après la prise de possession des défilés d'Ehrenberg et de Finstermünz, la conquête de l'évêché d'Augsbourg serait, selon lui, chose aisée. Ulrich de Wurtemberg, le 4 juillet, lui offrit son infanterie, mais il ne voulut jamais mettre sa cavalerie sous les ordres du général des villes libres. « Nous sommes persuadé, » écrivait-il le 9 juillet à ses conseillers, « qu'il serait ravi de se servir de nos cavaliers, mais après les avoir bien harassés, il nierait en avoir reçu quelque assistance. Avant de voir mes braves humiliés, je voudrais voir le traître ainsi écartelé². » Ce même 9 juillet, Schärtlin, avec vingt-quatre compagnies et douze pièces de grande et de petite artillerie, était aux portes de Füssen; la ville fut prise d'assaut; aussitôt l'ancien culte fut aboli et « les idoles » jetées hors des églises; grâce au zèle d'un prédicant, Schärtlin put « affranchir en peu de jours les honnêtes et pieuses âmes de ce pays des chaînes du démon. » Dans la nuit du 10 au 11 juillet, après un assaut habilement donné, il s'empara du château d'Ehrenberg, et annonça l'intention « d'aller rendre visite au Concile de Trente. » Il espérait en peu de temps se rendre maître du Tyrol et s'avancer jusqu'aux frontières d'Italie.

¹ HERBERGER, LXXX-LXXXIII.

² HEYD, t. III, p. 373.

Mais Augsbourg, craignant d'être attaqué par la Bavière, le rappela en toute hâte. Les conseillers de guerre de la Ligue, réunis à Ulm, exigèrent que, descendant l'Iller, il accourût au plus vite, car leur avis était de concentrer à Ulm toutes les forces dont on pouvait disposer pour se porter en masse vers Ratisbonne et surprendre l'Empereur dans son camp. Avant de quitter Füssen, Schärtlin saccagea les églises et dépouilla les prêtres; suivant son expression, « il peigna le clergé par le gros bout du peigne. » Il donna l'ordre aux paysans d'abattre eux-mêmes « les idoles » de leurs églises et fit servir les calices, l'orfèvrerie des sacristies à des usages vulgaires. » Dans les couvents d'horribles forfaits se commirent¹. Il contraignit tous les bourgs de l'évêché à lui jurer foi et hommage « par ordre de la Ligue. » Dans ses mémoires, il s'étend avec complaisance sur le riche butin que lui valurent ces jours de pillage : « J'ai pris au prévôt de Wettenhausen, les deux bourgs de Kemmat et de Schönenberg; au prévôt de Sainte-Croix, Hagenried, où j'ai reçu le serment d'hommage des tenanciers de l'Abbaye; à partir de la Saint Martin de cette année, j'en toucherai les dîmes et les revenus. A Burtenbach, j'ai confisqué tous les biens du chapitre et du clergé; j'entrerai en jouissance cette année même². »

Ainsi le voulait « son zèle ardent pour le Saint Évangile. » Auprès du conseil d'Augsbourg, il insista à plusieurs reprises pour qu'on lui permit de mettre la main sur les biens des couvents du voisinage. Au sud jusqu'aux Alpes, à l'ouest jusqu'au Günz, tout devait reconnaître l'autorité d'Augsbourg, lui jurer foi et hommage et embrasser au plus tôt la nouvelle doctrine. Les princes de la guerre, selon lui, devaient enjoindre aux chevaliers du margraviat de Burgau d'abolir les abus papistes pour introduire les saintes cérémonies chrétiennes. »

A Günzbourg, le 20 juillet, l'armée de Schärtlin s'unit à celle du Wurtemberg, commandée par Hans d'Heideck. Hans, lui aussi, avait « rançonné et saccagé les couvents et les seigneuries ecclésiastiques » tout le long du Danube, et converti les populations à l'Évangile « au-

¹ Le nonce Verello écrivait le 11 juillet : « Entrats in un monasterio de frati... li pigliorno tutti et alzaroni li panni alla cintura, che mostravano tutte le parti vergognose; et così li menavano per il campo et exercito loro con infinite ingiurie et ignominie, dandoli delle botte, cosa veramente nefandissima. » Voy. v. DRAUFEL, *Viglius' Tagebuch*, p. 78. Voy. *Venetianische Depeschen*, p. 583. LENZ (*Kriegsführung der Schmalkaldener*, p. 441) se contente de dire à propos de ces faits : « Schärtlin permit à son chapelain Jean Finner de prêcher les nouvelles doctrines et de faire enlever les images des églises. » Il va sans dire que la prise de possession de l'évêché entraînait avec elle son changement de religion, d'autant plus que les vassaux de l'évêque ne demandaient pas mieux ! « L'évangélisation » était toujours, pour Schärtlin, synonyme de vol et de pillage.

² *Lebensbeschreibung*, p. 93-95.

tant que la chose avait été possible. » Dillingen et la ville libre de Donawert, appartenant à l'évêque d'Augsbourg, avaient été conquises, et le prédicant Frecht, d'Ulm, avait, en grande hâte, « affranchi les papistes de la superstition. » On avait mis le plus grand zèle à « balayer toute impureté » des églises et des couvents ¹.

Pendant ces conquêtes et ces pillages, que nulle déclaration de guerre n'avait précédées, les chefs de la Ligue faisaient de grands préparatifs militaires. Peu de jours après l'entretien qu'il avait eu avec l'Empereur à Spiro, Philippe de Hesse avait demandé cent mille couronnes à Henri VIII, plus une pension pour lui-même, « afin d'être mieux en état de résister aux papistes². » Presque en même temps, à la fin de mars 1546, il pria François I^{er} de lui envoyer l'argent qui lui était indispensable aux frais de la campagne. « On ne peut se fier à la noblesse, » avait-il écrit à l'Électeur peu de jours avant l'ouverture de la Diète de Ratisbonne, « aussi faut-il s'arranger pour avoir toujours sous la main des cavaliers étrangers³. » En peu de temps, il eut rassemblé dix escadrons de troupes étrangères. Une fois la paix conclue entre François I^{er} et Henri VIII, il se flattait que le roi de France s'empresserait de se joindre à lui pour combattre l'Empereur, et, le 24 juin, chargeait Strasbourg de lui persuader que « le vrai moment était enfin venu, et que la guerre ayant été déclarée, il fallait se hâter, et battre le fer tandis qu'il était chaud⁴. »

A Ichtershausen le 4 juillet Jean Frédéric et Philippe se montrèrent les lettres de crédit qu'ils avaient remises à leurs ambassadeurs accrédités auprès des souverains de France et d'Angleterre. Tous deux suppliaient Henri VIII « de ne pas les abandonner dans leur détresse et de les assister de ses conseils et autrement. » Le Landgrave insistait particulièrement pour l'envoi d'un secours d'argent, rappelant à Henri VIII que ses intérêts étaient ceux de la Ligue, et qu'il était obligé en conscience de joindre ses efforts aux siens pour abattre l'Antechrist de Rome⁵. « Écrivant à François I^{er}, il mêlait l'action de grâces à la prière, car déjà François avait prouvé sa sympathie pour les Alliés en les faisant avertir par Jacques Sturm de tous les projets et armements de l'Empereur⁶. » Les villes de l'Oberland, » écrivait Philippe à Henri VIII dans une lettre tombée plus tard entre les mains des Impériaux, « avaient déjà réuni plus

¹ KEIM, *Ulm*, p. 365.

² Mont à Paget, 25 mars 1546, *State-Papers*, t. XI, p. 83-85. Voy. p. 99.

³ ROMMEL, *Urkundenbuch*, p. 124.

⁴ BAUMGARTEN, *Schmalkald. Krieg*, p. 38, note 2.

⁵ BAUMGARTEN, *Schmalkald. Krieg*, p. 39-42.

⁶ Archives de Francfort.

de vingt mille soldats aguerris; lui-même recrutait des troupes en Saxe et dans les Flandres ; il espérait, à l'aide de toutes ces ressources, former une puissante armée; mais il suppliait le roi de lui faire parvenir le plus tôt possible un peu d'argent, car à la longue une grande armée était chose fort dispendieuse ¹. »

A Icktershausen les chefs de la Ligue prirent leurs dernières dispositions. Une armée de seize mille hommes de pied, de neuf mille cavaliers, accompagnée d'une forte artillerie et de plus de quatorze cents bons terrassiers, devait se rassembler, le 20 juillet, aux environs de Meiningen ou de Fulda. Le 4 juillet, après avoir remis à leurs ambassadeurs leurs lettres de crédit pour l'Angleterre et la France, tous deux envoyèrent un message à l'Empereur, dans lequel ils lui déclaraient que, s'étant assurés qu'il se disposait à la guerre et comprenant que cette guerre ne pouvait concerner qu'eux, ils croyaient de leur devoir de protester de leur innocence. Ils ne se sentaient coupables d'aucune rébellion; ils s'étaient toujours acquittés avec empressement de leurs obligations envers l'Empire et en avaient supporté toutes les charges. L'Empereur, avant de songer à les combattre, aurait dû les entendre et leur permettre de se justifier. Alors il leur eût été facile de prouver à tous que jamais ils ne s'étaient comportés en rebelles, et que le recours de l'Empereur à la force n'avait, au fond, d'autre but que l'affermissement du trône de l'Antechrist, le maintien du Concile antichrétien de Trente, l'anéantissement de la vraie religion chrétienne et l'oppression de la liberté et de l'indépendance germaniques ².

Ordre fut donné aux prédicants de s'inspirer de ce message dans leurs prêches et d'enflammer tous les cœurs d'un saint zèle pour la ruine de l'Antechrist de Rome et pour la guerre nationale « entreprise pour la défense de l'Évangile et pour la diffusion de la parole de Dieu. »

Le 4 juillet, Jean Bugenhagen, superintendant de Wittemberg, fit paraître une instruction adressée aux prédicants de l'Électorat de Saxe, dans laquelle il leur prescrivait de tenir au peuple ce langage : « Nos ennemis n'ont qu'une pensée : persécuter la vérité divine, maintenir à jamais une idolâtrie manifeste, impure et grossière. Ils se proposent de dévaster les domaines et villes où la vraie doctrine est prêchée, de massacrer un grand nombre de saints, doctes et dévots personnages, de déshonorer les femmes et les jeunes filles. » « Ivres de colères, excités par le sang des saints déjà répandu, plus le temps marche, plus ils en sont altérés; maintenant ils ont hâte de mettre à mort les vrais prédicateurs chrétiens,

¹ Voy. SCHMIDT, *Neuere Geschichte der Deutschen*, t. I, p. 75.

² HORTLEDER, *Rechtmässigkeit*, p. 280-281.

les femmes, les enfants, nous tous.» L'invocation suivante fut ajoutée aux litanies : « De tes ennemis, du blasphème des Turcs et du Pape, du massacre cruel et de l'impudicité papiste, nous t'en supplions, délivre-nous, Seigneur¹ ! » « Tous ceux qui abandonnent l'Électeur de Saxe, » déclarait l'évêque de Naumbourg, Nicolas Amsdorf, dans la préface d'une « Prière chrétienne » de sa composition, « doivent savoir qu'ils agissent avec l'Empereur et le Pape contre Dieu et sa divine parole². » Le superintendant de Magdebourg recommandait aux prédicants d'avertir fréquemment leurs auditeurs « que la fureur satanique du Pape, de l'Empereur et des autres tyrans impies n'avait d'autre but que l'extirpation de la foi chrétienne et la ruine de l'Église du Christ : « Répétez qu'ils veulent dépouiller les consciences chrétiennes de tout ce qui fait ici-bas leur consolation et leur bonheur, supprimer toute discipline, mettre obstacle à la bonne éducation de la jeunesse, abolir les écoles, abattre tout gouvernement dans les villes comme dans les campagnes, persécuter inhumainement toutes les classes de la société ecclésiastique ou civile, enfin réduire la nation allemande à la plus honteuse servitude sous une idolâtrie infernale³. »

Si les Alliés s'affirmaient avec tant d'audace, c'est qu'ils se savaient en possession de forces considérables, que leur magnifique armée était déjà réunie et qu'ils comptaient sur le concours empressé des souverains étrangers. Le 9 juillet, des espions à leur service leur mandaient de Lubeck que le roi Christian III recrutait « le troisième homme » en Holstein, que le Danemarck enrôlait tous les fantassins et marins dont il pouvait disposer, fermait le Sund et avait capturé près de quatre cents grands et petits navires, chargés de blé, d'avoine, de marchandises de toutes sortes, venant des Pays-Bas et de la Hollande; que, de son côté, le roi de Suède faisait de grands préparatifs pour secourir la Ligue; que Lubeck, Hambourg, Rostock et autres villes s'armaient en toute hâte, et que, dans les évêchés de Brême et de Minden, on se préparait activement à la lutte. « Bientôt

¹ HORTLEDER, p. 104-107. KAPP, p. 758-776.

² HORTLEDER, p. 249. Voy. la lettre-circulaire de Pierre Watzdorf, p. 309.

³ HORTLEDER, p. 254-255. On lit dans une chanson catholique de cette époque :

O Dieu, ait pitié de notre détresse,
Leurs consciences sont esclaves du démon.
Ils ne savent tous les jours que blasphémer,
Ils n'ont qu'un seul désir,
Celui d'organiser la révolte
Et de soulever le peuple.
On veut faire violence à la parole de Dieu.
Nos ennemis s'imaginent
Qu'ils ont découvert la Sainte Ecriture,
Et pourtant, ils sont désunis entre eux, etc.

LILJENKRON, t. IV, p. 363-365.

vous entendrez merveilles de nous autres pauvres Saxons, » écrivait un chargé d'affaires de la Ligue¹. « Nous n'avons rien à craindre d'aucun côté » écrivait un autre le 13 juillet ; « oui, nous mettrons en fuite l'Antechrist. L'Empereur qui s'est constitué son bourreau et son valet sera vaincu ; nous établirons un nouveau gouvernement dans lequel il n'y aura plus place pour l'engeance des prêtres ni pour leurs courtisans. » Le bourgmestre de Hambourg, Mathias Reders, n'appelait Charles-Quint que « le bourreau altéré de sang du Pape². »

A nos côtés se tient Jésus-Christ,
Aux côtés du Pape, le diable.
Soyons donc pleins de joie, marchons en avant,
Car Dieu lui-même dirige nos armes !

dit une chanson militaire composée par Juste Jonas³.
Contre l'Empereur, on chantait :

Il avait promis d'accroître l'Empire,
Il l'avait solennellement juré ;
Et pourtant il veut le renverser !
Il a trahi son serment ;
Il a trahi Dieu et la patrie,
Il veut massacrer les Allemands ;
Honte à jamais à lui !⁴

« On nous a rapporté, » écrit un nouveau croyant, « que le Landgrave avait dit devant témoins que si jamais il avait Sa Majesté en son pouvoir, il la ferait crucifier entre deux cardinaux⁵. » « Avant mon retour, » avait dit Philippe aux siens en se mettant en campagne, « j'aurai conquis un royaume autrement beau que celui de la Hesse⁶ ! » Les armuriers de Francfort ciselaient pour lui une cuirasse où se voyait un aigle surmonté d'une couronne d'or⁷.

« Quarante-trois compagnies, et de plus deux compagnies de nos confédérés, » écrivait Constance à Zurich, « ont prêté serment à Ulm, le 22 juillet, sur la lettre des articles, sans compter les autres Suisses et lansquenets éparpillés à Kempten, Memmingen et Ravensbourg, formant en tout dix-sept compagnies. » On avait reçu la

¹ Archives de Francfort. Archives de Zurich, fascicule « *Schmalkaldischer Krieg*. »

² *Hamburger Chroniken*, p. 332.

³ HORTLEDER, *Rechtmäßigkeit*, p. 263-266.

⁴ LILIENKRON, t. IV, p. 340-341. Dans une autre chanson, plus injurieuse encore, le Pape est accusé de préméditer la ruine de l'Allemagne et de vouloir mettre le peuple allemand sous les pieds de l'Empereur. Voy. LILIENKRON, t. IV, p. 296.

⁵ *Tagebuch*, voy. RANKE, t. VI, p. 215-216.

⁶ Relation de Gryn, voy. v. DRUFFEL, *Viglius' Tagebuch*, p. 192.

⁷ Lettre du comte palatin Wolfgang, 22 août 1546 ; voy. v. DRUFFEL, *Viglius' Tagebuch*, p. 71.

nouvelle que le roi de France se préparait à marcher sur Milan. « Et pendant ce temps, l'Empereur et sa prétraille mènent joyeuse vie à Ratisbonne; ils dansent ils, font bonne chère, tout comme s'ils n'avaient rien à redouter, » assurait aux États de la Ligue un délégué des villes libres; l'Empereur n'a pas plus de trente compagnies de soldats allemands sous ses ordres, et tout au plus huit cents cavaliers¹. » Charles, le 13 juillet, enjoignit en vain aux Confédérés, qui tenaient leurs États à Bâle, de rappeler au plus vite les lansquenets qu'ils avaient retirés de son service et de leur défendre de combattre contre leur légitime souverain².

Si à ce moment les Alliés de l'Oberland, suivant un plan primitivement adopté, s'étaient réunis aux Saxons et aux Hessois et si tous ensemble avaient marché droit sur Ratisbonne, la personne de l'Empereur eût été dans le plus extrême péril et, dès ce moment, l'issue de la guerre n'eût pas été douteuse. Le 30 juillet, un messager du seigneur de Basse-Fontaine, ambassadeur de France à la cour impériale, vint à Ratisbonne dans le camp des Alliés pour leur donner l'assurance « que le roi était avec les Protestants, et point du tout avec l'Empereur; qu'il avait envoyé un ambassadeur en Suisse pour engager les Suisses confédérés à venir en aide à la Ligue pour déjouer les complots des Impériaux et des papistes; que Charles ne parvenait pas à organiser son armée et que les Alliés n'avaient qu'une chose à faire : marcher sans tarder sur Ratisbonne, car l'Empereur n'avait autour de lui qu'une méchante armée, et serait forcé d'abandonner la ville et de renoncer à son entreprise. L'année suivante, François I^{er} exciterait une révolte contre lui en différents pays, et ils seraient laissés en repos³.

Poussé à bout par la dévastation du Tyrol, informé par des correspondances interceptées des complots ourdis contre lui avec la France, l'Empereur fit enfin le dernier pas.

Les chefs de la Ligue ayant publié un second manifeste où ils cherchaient de nouveau à prouver leur innocence et reprochaient à Charles d'avoir violé la constitution de l'Empire⁴, l'Empereur se décida à publier le ban d'Empire contre Jean Frédéric et Philippo de Hesse. Il les déclara tous deux rebelles, parjures à leur serment,

¹ Lettres des 24 et 26 juillet et du 4 août 1546. Archives de Zurich, fascicule « *Schmalkaldischer Krieg*. »

² Dépêche de Charles datée de Ratisbonne, 13 juillet 1546, Archives de Lucerne, fascicule « *Reichssachen*. »

³ LENZ, *Kriegsführung der Schmalkaldener*, p. 459. Basse-Fontaine assura de nouveau aux Protestants « que le roi ne consentirait jamais au Concile, et qu'il n'y avait envoyé des délégués que pour entendre les propositions du Pape et du clergé; Sa Majesté comptait régler sa conduite sur celle des Protestants. »

⁴ HORTLEDER, *Rechtssäskel*, p. 279-296.

traîtres envers leur devoir et envers Sa Majesté, violateurs de la Paix Publique et justement atteints par sa sévérité; leurs sujets et vassaux étaient déliés envers eux de leur serment d'obéissance; leurs adhérents et partisans étaient menacés des mêmes châtimens qu'eux. Pour expliquer et justifier tant de rigueur, l'Empereur rappelait que tous deux avaient constamment mis obstacle à ce qu'il avait tenté depuis tant d'années pour rétablir l'unité, mettre fin aux pernicieuses et funestes dissensions religieuses, ramener la paix, la concorde, l'union des sentiments et des volontés; que non seulement ils avaient été réfractaires à ses ordres, mais avaient soulevé contre lui d'autres princes, les entraînant dans des complots criminels; qu'ils avaient chassé un prince d'Empire de ses États pour s'établir en sa place; s'étaient emparés par la violence de plusieurs évêchés dont les possesseurs légitimes avaient de tout temps siégé aux Diètes d'Empire, dépouillé un grand nombre de personnes de leurs biens et revenus, et pris sous leur protection des sujets étrangers. Leur audace avait été jusqu'à récuser tous les juges, refusant de reconnaître au-dessus d'eux aucune autorité. Par leur faute, la Chambre Impériale avait été abolie, de sorte que dans l'Empire, fait inouï, il n'y avait plus de justice. Mais ce qui était encore plus criminel, ces princes couvraient tous leurs forfaits des noms sacrés de religion, de liberté et de paix, bien qu'ils ne souhaitassent nullement la fin des dissensions religieuses et restassent indifférens aux vrais intérêts de la nation, ayant prouvé par leurs actes qu'ils ne désiraient qu'une chose : le dépouiller de sa couronne, de son sceptre et de son autorité, augmenter leurs richesses et leur pouvoir à la faveur du désordre général et contraindre chacun à se courber sous leur tyrannie. Aussi avaient-ils cherché à perdre l'Empereur dans l'estime de ses sujets au moyen de pamphlets et de caricatures innombrables, formant des complots contre lui dans des ligues particulières, sollicitant l'appui des souverains étrangers et les aidant à leur tour de conseils et de fait. Il était même facile de prouver qu'ils s'étaient efforcés de jeter les Turcs sur l'Allemagne, au grand péril de la patrie. L'Empereur, assez puissant pour les soumettre, eût déjoué dès longtemps leurs complots pervers, si, préférant la paix à toute chose, il n'avait espéré les ramener à force de patience et de bonté. Trop souvent il avait fait plus de concessions qu'il ne l'aurait dû, blessant ainsi sa conscience, nuisant à son crédit et à celui des Catholiques. C'est ainsi que cinq ans auparavant envers le Landgrave et, trois ans après, envers l'Électeur, il avait fait preuve d'une indulgence excessive dans l'espoir de toucher leurs cœurs et pour n'être pas obligé de recourir aux mesures extrêmes. Mais rien ne lui avait réussi. Les princes n'avaient vu dans les trêves conclues que de nouveaux moyens

d'opprimer les fidèles sujets de Sa Majesté et de leur enlever tout moyen de défense, tandis qu'eux trouvaient toujours just et légitime de se porter contre les Catholiques à toutes sortes d'attentats injustes. Différer plus longtemps de punir serait vouloir la ruine de la constitution, la prolongation funeste des dissensions, la continuation du désordre et mettre l'existence même de l'Empire en péril¹.

L'Empereur, dans cette déclaration, par égard pour les princes luthériens rattachés à sa cause et pour ne point blesser les populations protestantes, se taisait absolument sur les motifs religieux qui le décidaient à sévir; il garda le même silence dans d'autres documents officiels où étaient exposés les motifs de la guerre.

Aussi fut-il très dépité et se plaignit-il amèrement lorsque le Pape eut informé les Confédérés, en les invitant à entrer dans l'alliance qu'il venait de conclure avec Charles-Quint, de la vraie raison de la guerre et du résultat qu'on en attendait : le retour des membres d'Empire protestants à l'Église Catholique et à l'autorité du Saint-Siège. Le Pape s'étonna de ce reproche, le traité ayant été rédigé selon les désirs de Charles-Quint, et personne ne pouvant se méprendre sur le véritable motif de la lutte qui allait s'engager, en voyant les troupes italiennes et le légat entourer l'Empereur².

Charles avait cru d'une habile tactique de donner provisoirement à la guerre un mobile purement politique. « Quand bien même, » écrivait-il le 9 juin à la reine Marie, « cette ruse n'empêcherait pas ceux qui ont apostasié de penser qu'on n'agit au fond que pour la défense de la foi, cela peut toujours servir à jeter les Protestants dans la perplexité, et à les diviser; plusieurs hésiteront peut-être à suivre la Saxe et la Hesse dans leur rébellion. » Il s'explique encore plus nettement dans une lettre à son fils³ : « Bien que l'intérêt de la religion m'ait seul décidé à la guerre⁴, comme tu le sais assez, » lui écrivait-il le 10 août 1546, « il a été jugé bon, pour le moment, de ne parler que de la nécessité de châtier les princes rebelles, et particulièrement le Landgrave et l'Électeur⁵. »

¹ HORTLEDER, p. 312-318. La déclaration de ban est datée du 20 juin, mais elle ne fut expédiée que plus tard. Voy. v. DRUFFEL, *Viglius, Tagebuch*, p. 50.

² PALLAVICINO, lib. IX, cap. III, n° 5.

³ LANZ, *Correspondenz*, t. II, p. 491.

⁴ « de hazerla pur remedyo de la religion. »

⁵ Voy. MAURENBRECHER, *Karl V und die Protestanten*, append. 47*; voy. 36*. 37*. 40*. 50*. 52*. Le 20 mars 1547, l'Empereur nomme l'entreprise « tan justa y sancta, como esta que es tractar solamente de la foe y reduccion de los deviadados della. » p. 56*. Voy. MAURENBRECHER, dans *l'Hist. Zeitschrift* de SYBEL, t. XVII, p. 142-144.

Mais en dissimulant son véritable dessein, il se mettait en contradiction flagrante avec lui-même.

Les deux princes s'étonnèrent à bon droit que l'Empereur qui, par ses déclarations antérieures, avait toujours paru excuser leurs actes et leur avait donné tant de preuves de son indulgente bonté, se montrât tout à coup si sévère. Depuis la Diète de Spire, ils avaient tous deux reçu des marques de sa bienveillance, et rien ne s'était passé d'assez grave pour justifier contre eux l'éclat d'une si grande colère. Leur refus d'assister à la Diète ne l'expliquait pas suffisamment; ils s'étaient excusés, ils avaient envoyé leurs députés. La véritable raison de la rigueur dont ils se voyaient l'objet, la raison que l'Empereur ne voulait point avouer, c'était, dirent-ils, le désir de proscrire la religion chrétienne et d'empêcher sa nécessaire diffusion. Par ce ban, qu'ils prétendaient contraire au droit d'Empire et au serment prêté le jour du couronnement, Charles, qui s'intitulait Empereur romain, s'était lui-même dépouillé de la dignité impériale, et l'on ne pouvait plus le considérer comme un légitime souverain.

Sous une forme âpre et rude, ils accumulèrent contre l'Empereur accusation sur accusation.

Brück, sur l'ordre de l'Électeur de Saxe, publia un écrit dans lequel Charles était accusé de n'avoir eu d'autre pensée, depuis le commencement de son règne, que de transformer l'Empire en monarchie héréditaire pour le mettre en une éternelle servitude, de lui ravir ses libertés et de ruiner la véritable religion chrétienne. Déjà l'édit de Worms avait été fait contre Dieu. Charles avait reçu du ciel une mission sacrée : la protection et le soutien du vrai culte; au lieu de s'en acquitter, il avait imposé à son peuple une doctrine antichrétienne, une idolâtrie intolérable. La conscience de ses sujets se révoltait contre une pareille tyrannie, contre une conduite si odieuse; il fallait repousser ses offres comme on repousse les instigations du démon. On savait de source certaine qu'il était d'intelligence avec les envahisseurs du sol allemand et voulait se joindre à eux pour ruiner tous les domaines protestants en épargnant les pays papistes ¹. » « L'Empereur et le Pape, » écrivait Bugenhagen, « l'apôtre du nord, » au roi de Danemark, « se proposent le massacre général des Allemands; tous les enfants au-dessus de deux ans vont périr. Charles-Quint et Paul III ont depuis de longues années prémédité ce crime ². »

Un écrit publié par Georges Major, prédicant et docteur en théo-

¹ HORTLEDER, *Rechtmässigkeit*, p. 412, 450-453.

² DÖLLINGER, *Reformation*, t. II, p. 142.

logie à Wittenberg, sur le conseil et avec l'approbation de ses confrères, montre « à quel point le fanatisme avait fait perdre aux Protestants toute raison, toute mesure, et comment on excitait dans les âmes une haine fanatique contre les Catholiques. « Ce petit livre, » disait l'auteur en sa préface, « est destiné à rappeler aux cœurs pieux maint souvenir du passé ¹. » Le chancelier Brück le trouvait « chrétien, d'agréable et plaisante lecture; » il en envoya soixante exemplaires au fils de l'Électeur, se flattant que Jean Frédéric lui-même y prendrait grand plaisir ². »

Il est intitulé : « *Sentence de ban portée par l'éternelle, divine et toute puissante Majesté contre l'Empereur Charles et le Pape Paul III, lieutenant du démon à Rome.* » Selon l'auteur l'Empereur et le Pape, dans un accès d'audace criminelle, avaient attenté aux droits de la Majesté divine et depuis longtemps mérité, pour ce forfait, d'être jetés tout vivants dans le gouffre infernal qu'alimente le soufre. Ils avaient entraîné dans leurs criminels complots les autorités et les sujets, se proposant de faire périr par le feu, le glaive et le poison tout le peuple allemand. L'Empereur, comme Hérode et comme Néron, n'était que le valet et le bourreau de Lucifer. « Done, résister à l'autorité de ce souverain, qui ne vise qu'à la destruction de la vraie doctrine, du vrai culte, de toute discipline morale, de l'honneur, de la paix, de la concorde; de ce souverain qui persécute les justes, tandis qu'il protège et défend Satan, la fausse doctrine, l'idolâtrie, l'adultère, l'impudicité, le crime sodomite, le vol, le pillage et les hommes les plus pervers, celui-là ne s'oppose pas à Dieu, mais bien au démon. » « Sous la bannière de Lucifer sont rangés Caïn, Pharaon, Achab, Antiochus, Hérode, Anne, Caïpho, Judas, Pilate, Néron, Maxence, Mahomet, les Turcs, les Papes, les évêques, les moines, les prêtres et l'Empereur. » « Qui sert l'Empereur, sert le diable. Aussi n'est-ce pas assez de rester neutre; si l'on ne prend la défense de la loi de Dieu, le pouvoir temporel ne sera bientôt plus, en Allemagne comme chez les Turcs, que le gouvernement tyrannique de Satan ³. »

¹ Lettre de Major à l'Électeur de Saxe, dd. Wittenberg, mardi après la Saint-Michel 1546. HORTLEDER, p. 123.

² Voy. HORTLEDER, p. 123.

³ HORTLEDER, *Rechtmäßigkeit*, p. 124-136.

CHAPITRE II

GUERRE SUR LE DANUBE ET EN SAXE. — FUITE DE MUHLBERG.

PHILIPPE DE HESSE EST FAIT PRISONNIER.

1546-1547.

I

Après la prise de Donawert, l'armée de l'Oberland, bien fournie de munitions et de vivres et retranchée dans son camp, attendit, pleine d'espérance, l'arrivée des Saxons et des Hessois. On croyait à une action prompte et vigoureuse. Comme le disait le délégué d'Esslingen, « on était résolu d'en finir une bonne fois avec le Pape¹. » Schärtlin avait fait broder sur son étendard cette ironique question : « Où donc est l'Empereur ? » Les 3 et 4 août, l'Électeur et le Landgrave rejoignirent l'armée. Les forces de la Ligue s'élevaient à plus de cinquante mille fantassins et à environ huit mille cavaliers². Les princes de Hesse et de Saxe se partagèrent le commandement. Heideck, général des troupes du Wurtemberg, était sous les ordres de l'Électeur. Schärtlin, à la tête de l'armée des villes libres, obéissait au Landgrave.

« Mais le défaut d'entente, de clairvoyance, d'énergie, se fit bientôt tristement sentir. Les trésors pillés dans les églises et les couvents, les rançons exigées des abbayes, des prêtres, des juifs ne suffisaient pas à couvrir les dépenses, et la pénurie était extrême. » « De plus, les Alliés étaient éprouvés par une maladie très cruelle, appelée maladie de Démosthène, autrement dit la cupidité. Elle fit de tels ravages que non seulement les pauvres lansquenets criaient sans relâche : de l'argent ! de l'argent ! mais que plusieurs cavaliers des plus distingués de l'armée, et même des officiers

¹ Heyd, t. III, p. 385.

² « Si ex copiis judicare volumus, » écrivait Mélanchthon, « certe imperator succumbat necesse est, adeo enim, ut quidam existimant, nostri principes instructi sunt, ut iis nemo resistere possit. Si vero astra hac in re consulantur, certum est quod imperator magis quam nostris faveant. » *Corp. Reform.*, t. VI, p. 184.

supérieurs, ne se gênaient pas pour avouer qu'ils ne servaient que par intérêt, qu'ils voulaient de l'argent, de l'argent tout de suite, ou bien qu'ils s'en iraient ¹. » Cette conduite s'harmonisait mal avec la devise inscrite sur leurs bannières : « Avec Dieu, pour la patrie ! »

Les princes de Saxe et de Hesse n'avaient pas apporté d'argent avec eux, croyant faire assez pour la bonne cause en conduisant leurs soldats rejoindre l'armée de l'Oberland. Les villes d'Empire, qui avaient promis de contribuer aux frais de la campagne, se montraient tous les jours « plus intéressées, plus avares. » Au commencement, on se partageait en imagination les terres des évêchés et les biens du clergé et chacun, averti de la rapacité de ses compagnons, appréhendait d'avoir une trop maigre part de la curée; « mais quand on s'aperçut qu'au lieu de butin il n'y avait pas assez d'argent pour payer les soldes, les conseillers des villes furent tentés de murmurer et trouvèrent la parole de Dieu « onéreuse, » disant qu'on aurait peut-être mieux fait de rester chez soi et de faire à l'Empereur quelques concessions. Jamais, à tout prendre, il n'avait été bien exigeant; à peine avait-il fait mine de s'opposer à l'Évangile. On lui avait prêté des intentions qu'il n'avait point ². » « Le vin est tiré, il faut le boire, » écrivait le conseiller de guerre Besserer à Ulm, mais envoyez-nous de l'argent, ou toute notre affaire est perdue. Avec des soldats mécontents, mal soldés, mal vêtus, on ne saurait rien faire ³. » Les villes de Saxe, les villes maritimes, la Poméranie, le Lunébourg n'envoyaient point les contributions promises ⁴. L'archevêque Hermann de Cologne laissait ses amis dans l'embarras, publiait la lettre de l'Empereur défendant sous peines sévères de fournir aucun secours à ses ennemis et rappelant ses sujets à l'obéissance envers lui. Christian de Danemarck, après tant de belles promesses, se conduisait, à peu de chose près, en malhonnête homme. » « Son argent était rare, et les espérances qu'on avait fondées sur lui n'étaient que fumée. » « Le roi de Danemark ne fait aucuns préparatifs de guerre, » écrivait le conseil de Brunswick, le 15 août, au conseil de Francfort ⁵.

Jean Frédéric et Philippe ne parvenaient point à s'entendre. « Le caractère bouillant, l'humeur emportée de ce dernier s'accordait mal avec l'obstination, la lenteur et l'indécision de l'Électeur. « Tu

¹ LAUZE, t. II, p. 204.

² Von schmalckaldischen und markgräflichen Kriegshandlungen, fol. 3.

³ KEIM, Ulm, p. 371.

⁴ Philippe de Hesse à Ulrich de Wurtemberg, 19 oct. 1540, voy. ROMMEL, Urkundenbuch, p. 161.

⁵ Archives de Francfort.

connais l'homme, » avait écrit Philippe bien des années auparavant à son chancelier ; « dès qu'une chose n'a pas été faite par lui, il montre du dépit et brouille les cartes¹. » Il répétait maintenant les mêmes plaintes : « Quand nous voulions combattre, il ne voulait pas ; quand nous avions envie de tenter avec lui quelque coup hardi, il n'était point de cette opinion ; lorsque nous étions d'avis qu'on ne retirât pas son titre à l'Empereur, il pensait différemment ; lorsque nous trouvions qu'il eût été préférable que l'un de nous prît le commandement de l'armée, tandis que l'autre serait chargé de la chancellerie et du conseil de guerre, il s'y opposait, de sorte que nous ne faisons rien qui vaille². »

Bientôt les villes d'Empire se montrèrent mécontentes de la manière dont la guerre était conduite.

« En occupant le passage de l'Ehrenberg, en envahissant le Tyrol, » écrivait Memmingen à Ulm, « on a allumé un grand feu, puis on s'est retiré, le laissant brûler derrière soi, et permettant aux renforts attendus par l'Empereur d'entrer tout à leur aise à Ratisbonne. On poste des troupes là où l'on n'en a que faire, et l'on n'est courageux qu'envers les couvents, hardi que contre les juifs, qu'on pressuro³. » Les généraux ne tardèrent pas à se quereller au sujet du butin : « Aussitôt que les choses commencèrent à prendre une bonne tournure, » écrivait Schärtlin de Burtenbach à propos de la campagne de conquête et de pillage du Danube, « le duc Ulrich de Wurtemberg voulut à toute force garder pour lui seul Dillingen, Burgau et le margraviat de Burgau ; mais je ne consentis à lui céder ni Zusameck, ni le Reichenau. Si la guerre eût bien tourné, le Wurtemberg, Augsbourg et Ulm auraient eu plus d'une fois maille à partir ensemble⁴. »

« Les Alliés n'avaient qu'un seul parti à prendre : marcher droit sur le camp de l'Empereur, le surprendre et mettre son armée en déroute avant que les troupes du Pape, attendues d'Italie, et les soldats levés en Hongrie et dans les Pays-Bas n'aient eu le temps de venir renforcer l'armée Impériale. Mais au lieu de livrer bataille, les chefs de la Ligue discutaient entre eux des plans de campagne et se querellaient sur les termes du manifeste qu'ils voulaient envoyer à l'Empereur. » Schärtlin conseillait d'attaquer promptement les villes du Danube, de l'Inn et de l'Isar, d'empêcher l'Empereur d'entrer à Landshut et de jeter sur la Bavière des bandes d'incendiaires

¹ 17 janv. 1544. LENZ, *Briefwechsel*, t. 1, p. 499, note.

² ROMMEL, *Urkundenbuch*, p. 264.

³ KEIM, *Ulm*, p. 365-366.

⁴ *Lebenbeschreibung*, p. 89.

et de pillards. Un autre capitaine saxon plein d'expérience répétait à l'Électeur : « Ne songez qu'à la Bavière, soumettez-la. Quand une fois elle sera entre vos mains, vous ne trouverez plus de résistance en Allemagne; c'est le meilleur moyen d'humilier vos ennemis et de les prendre dans le filet. »

Mais avant qu'une résolution n'eût été adoptée, l'Empereur, à la tête de douze compagnies espagnoles et des troupes allemandes qu'il lui avait conduites le margrave Albert de Brandebourg-Culmbach, le grand-maitre Wolfgang-Schutzbar et d'autres généraux, avait quitté Ratisbonne. Le 12 août, aux environs de Landshut, il fut rejoint par les onze mille soldats du Pape et les troupes de Florence et de Ferrare, commandées par Octave Farnèse, « seigneur banneret de l'Église romaine¹. » D'autres troupes mercenaires de divers pays allemands vinrent encore grossir son armée, de sorte qu'en peu de temps il se vit à la tête de trente-quatre mille hommes de pied et de cinq mille cavaliers. Il en dirigeait lui-même tous les mouvements avec prudence, calme et décision. « Sa Majesté Impériale, » écrivait le docteur suisse Georges Part, « reçoit chaque matin, dès l'aube, la sainte communion; jour et nuit, l'Empereur surveille lui-même tout ce qui se passe². » Le 26, il établit son camp en excellente position dans la vaste plaine qui entoure Ingolstadt, ville frontière de la Bavière.

Dès le mois de juillet, les Alliés avaient été informés par François I^{er} du conseil donné par le duc d'Albe à l'Empereur : « Ne livrez pas bataille, mais tirez autant que possible les choses en longueur; négociez, écrivez, épuisez vos adversaires en frais de guerre inutiles³. » Que Charles, docile au conseil de l'habile généralissime, évitât systématiquement une bataille rangée, les Alliés purent bientôt s'en convaincre, « à leur très amer déplaisir. » Le 28, les Impériaux se rapprochèrent encore d'Ingolstadt et de nouveau eurent recours aux écritures. « Le 30, les chefs de la Ligue lancèrent un manifeste adressé à tous les chrétiens de la Confession d'Augsbourg. On y lisait ces surprenantes paroles : « L'Antechrist de Rome, conseillé par l'esprit du mal, se propose de nous perdre et veut nous exterminer tous par le glaive. Mais non content d'un dessein si féroce, il fait préparer en ce moment une grande quantité de poison rapide et subtil; il a donné l'ordre d'empoisonner en Allemagne les fontaines, les étangs et autres eaux dormantes. C'est ainsi que, par l'ordre de

¹ HORTLEDER, *Rechtmässigkeit*, p. 427-430.

² *Neue Zeitung aus kaiserl. Majestät Lager vor Ingolstadt, September 1546*; archives de Lucerne, fascicule : *Deutsche Reichskriege*.

³ Relation du 13 juillet 1546, archives de Francfort.

l'Empereur, du Pape et du diable, le meurtre des hommes et des animaux est tout près d'être exécuté. » Le 2 septembre, ils envoyèrent à l'Empereur un insolent défi, lui faisant savoir qu'ils se considéraient comme déliés envers lui de tout serment, et disant qu'ils s'étaient présentés devant son camp pour attendre l'exécution du ban dont il les avait frappés : « Mais nous attendrons en vain ; vous et tous ceux qui vous appartiennent n'osez pas approcher pour exécuter cette inique sentence et voici, selon nous, quelle est la vraie raison de votre lâcheté : Vous avez appelé séditieuse la parole de Dieu et notre très chrétienne religion, et vous avez trahi l'obligation contractée à votre baptême envers votre Créateur et Seigneur ; vous êtes devenu parjure aux yeux de toute la nation allemande, et Dieu vous a singulièrement puni. Voilà pourquoi, malgré tous les gentilshommes de grande naissance qui servent dans votre armée, pas un d'eux n'est assez hardi pour venir nous attaquer ¹. »

« Ce défi blessa l'Empereur au vif, » écrit le luthérien Sastrowe ; « il fit le plus grand tort à l'Électeur, au Landgrave, à tous leurs amis, et dans toute l'Allemagne les innocents comme les coupables durent expier cette fatale démarche. » Le 4 septembre, les Alliés battirent en retraite. « S'ils voulaient lever le pied, pourquoi ce message funeste, que non les hommes, mais Lucifer avait écrit avec l'encre de l'enfer ? Hélas, plusieurs milliers d'hommes l'ont payé de leur vie ! L'Allemagne a dépensé des tonnes d'or, des vierges, de pieuses femmes ont subi les derniers outrages par sa faute, car tout cela ne serait pas arrivé si cette funeste lettre était restée dans la plume. Ils provoquent l'Empereur, ils l'excitent à sortir de son camp, puis ils se sauvent ² ! »

Les Alliés, ayant fait retraite par Donawerth, arrivèrent à Wemding dans le dessein d'empêcher l'armée des Flandres, commandée par le comte Maximilien de Buren, d'opérer sa jonction avec l'Empereur, mais ils n'atteignirent pas leur but : le 15 septembre, Buren entra à Ingolstadt et Charles, avec cinquante mille hommes de pied et quarante mille cavaliers, pouvait songer à livrer bataille. La prise de Neubourg le rendit bientôt maître du Danube, et la guerre fut transportée de Bavière en Souabe.

« L'Empereur, » dit une relation du temps, « est très irrité contre le duc Guillaume de Bavière. Ce prince, qui se disait son ami et allié et lui avait fait des protestations d'inviolable fidélité et d'absolu

¹ HORTLEDER, *Rechtmaßigkeit*, p. 420. SASTROWE, t. I, p. 428-430.

² SASTROWE, t. I, p. 430. Il ajoute : « C'est parce que cette lettre était pleine d'invectives et d'outrages qu'elle ne fut pas remise à Sleidan, ou fut supprimée à dessein. »

dévouement, entretient de secrètes relations avec ses ennemis, et l'on a de fortes raisons de craindre qu'au moment décisif il ne se range du côté où le succès semblera le plus probable ¹. »

Ulrich de Wurtemberg prévoyait, lui aussi, que le duc Guillaume attendrait pour agir « d'avoir bien compris de quel côté se tournerait la fortune ². » En dépit du traité conclu avec l'Empereur le 7 juin, Guillaume assurait encore le 13 au Landgrave, avec lequel il désirait depuis longtemps s'allier, « qu'il lui était de plus en plus attaché et lui prouverait qu'il pouvait avoir en lui pleine confiance. Il faisait, le 30 juin, les mêmes protestations au duc Ulrich, ajoutant « qu'il n'avait pas encore pu bien démêler quelles étaient au juste les véritables intentions de l'Empereur ³. » Lorsque les Alliés le chargèrent de chasser les Impériaux des villes fortifiées de Rain et d'Ingolstadt, il répondit que, quant à lui, il ne s'était jamais soucié de religion, qu'il laissait à la conscience de chacun la responsabilité de sa foi, et qu'il lui était impossible de faire ce qu'on demandait de lui. « Le 11 août, il envoya ses délégués au camp des Alliés pour leur déclarer qu'il entendait rester neutre, qu'il n'avait jamais permis ni à l'un ni à l'autre parti d'enrôler des troupes dans ses États; qu'au resto il y avait plus de Bavaois chez les Alliés ⁴ que dans l'armée impériale, et qu'il avait toujours combattu pour la liberté allemande. Les soldats qui avaient investi Rain n'étaient pas au service de l'Empereur mais au sien, et il leur avait recommandé de ne nuire en rien aux Alliés ⁵. Le 16, il écrivit de nouveau aux chefs de la Ligue qu'il n'avait pour eux que bienveillance et amitié; qu'il ne leur avait jamais refusé ni passage ni vivres et voulait agir toujours de même ⁶. » Il se disposait à leur faciliter le parcours du Danube jusqu'à Ingolstadt, lorsqu'il apprit leur brusque retraite ⁶.

Et cependant Guillaume se vantait « de s'être toujours conduit envers l'Empereur, surtout dans les derniers événements militaires, en prince obéissant, fidèle et chrétien. » A l'entendre, la plus grande part de la victoire devait lui être attribuée ⁷.

¹ HEYD, t. III, p. 341.

² HEYD, t. III, p. 340-341.

³ STUMPF, p. 266-277.

⁴ Lettre de Schärtlin, 17 août 1546, voy. HERBERGER, p. 138.

⁵ Voy. v. DRUFFEL, *Viglius Tagebuch*, p. 67. Voy. aussi v. DRUFFEL, *Briefe*, t. I, p. 16. Avilla disait avec raison en parlant de la politique de la Bavière pendant la guerre : « Baviera temporizava con los Lutheranos mostrandose tan amiga dellos como de los Catholicos, de manera que se podia dezir casi neutral. » Voy. VOIGT, *Geschichtschreibung*, p. 610-611. Après la guerre, le duc Guillaume, comme il l'avait bien mérité, ne reçut de l'Empereur aucune récompense.

⁶ STUMPF, p. 282-283.

⁷ *Kundschaftsbrief aus dem Kaiserlichen Lager bei Altersheim vom, 7 october 1546 SECKENBERG, Acta und Pacta*, p. 576.

Les instances quatre fois réitérées de Philippe pour obtenir du roi de Danemark les secours promis demeurèrent sans effet. Les souverains de France et d'Angleterre se montraient aussi « plus difficiles à mettre en branle » que les Alliés ne s'y étaient attendus. Le 21 août, le dauphin avait paru disposé à se rapprocher d'eux et s'était informé des conditions d'une alliance. Le délégué de Strasbourg, Jean Sturm, se trouvant à la cour de François I^{er}, le roi l'interrogea sur ces conditions, et la duchesse d'Etampes, sa maîtresse, lui confia que « le roi ferait alliance avec les Protestants à condition que, s'ils prononçaient la déchéance de Charles-Quint, le dauphin de France serait élu à sa place ¹.

Vers la fin de septembre, des pourparlers s'engagèrent entre les chefs de la Ligue et un ambassadeur français au sujet de cette alliance. Voici quelles en étaient les principales conditions : le roi de France, immédiatement ou au plus tard au printemps, marcherait sur le Milanais. Il s'efforcerait de décider Henri VIII à attaquer l'Empereur dans les Flandres, tandis que les Confédérés s'opposeraient à lui dans le Tyrol, la Bourgogne, le Sundgau et le Brisgau. Tout ce qu'on pourrait conquérir dans ces pays serait abandonné aux Alliés. Pour faciliter à François I^{er} la reprise du Milanais, Philippe et l'Électeur attaqueraient simultanément la Hollande, le duché de Gueldre, le Brabant et autres pays impériaux. Ils commenceraient par envahir les Flandres afin que le roi pût y recouvrer « ses droits. » Pour l'Italie et les pays allemands de la rive gauche du Rhin, le vicariat d'Empire serait transporté à François I^{er}. Si Dieu accordait la victoire, les Alliés s'emploieraient auprès des Électeurs et princes pour l'élection d'un nouvel empereur. De son côté, le roi s'engagerait à donner cent mille couronnes par mois pendant tout le temps que durerait la campagne. Et parce que les Alliés, pour lui laisser plus de liberté d'action dans le Milanais et servir ses intérêts en Flandre, promettaient d'attaquer à la fois divers points du territoire allemand, de faire élire un nouvel Empereur, de lui donner le vicariat d'Empire et de ne s'engager dans aucune alliance sans sa permission et celle du dauphin, le roi reconnaissant de si grands services leur accorderait de suite trois cent mille couronnes d'indemnité de guerre. De plus, il promettrait de mettre obstacle autant qu'il le pourrait au Concile de Trente, et de favoriser en Allemagne la réunion d'un concile libre et chrétien. Ce traité engagerait les parties pendant quatre ans ². Sturm fut une

¹ SCHMIDT, *J. Sturm*, p. 66.

² BAUMGARTEN, *Schmalkald. Krieg*, p. 61-65. Voy. LENZ, *Briefwechsel*, t. II, p. 461-467.

seconde fois envoyé en France pour achever d'en régler les détails ; mais rien de définitif ne sortit jamais de ces négociations, à cause de l'extrême pénurie d'argent où se trouvait alors François I^{er} 1.

Tandis que le roi de France continuait à prodiguer à Charles-Quint ses protestations d'amitié et ses offres de service, il pressait le sultan, avec lequel l'Empereur venait de conclure un armistice, d'envahir l'Allemagne. En octobre, il organisait avec l'Angleterre, le Danemark, Venise et le Pape, une coalition européenne contre lui.

La politique de Henri VIII n'était pas moins déloyale.

Il avait pris sous sa protection, à son instante prière, le Landgrave de Hesse, qu'il appelait « son ami, son féal serviteur ; » il lui avait accordé une pension annuelle de douze mille florins, à la condition qu'en cas de guerre il lui fournit des troupes² ; il entretenait d'actives relations avec les Alliés, et tout cela ne l'empêchait pas de découvrir à l'Empereur les projets de la Ligue et les mouvements militaires de François I^{er} 3.

Au commencement d'octobre, l'Empereur réussit à faire sortir les Alliés de la forte position qu'ils occupaient à Donawerth. Le 9 octobre 1546, la ville fut prise d'assaut par un détachement de son armée, et après l'investissement de Dillingen et de Lauingen, l'évêché d'Augsbourg se trouva délivré de ses envahisseurs. Irrésolus, incertains du parti qu'ils devaient prendre, conduits par des chefs qui ne parvenaient pas à se mettre d'accord, les soldats de la Ligue errèrent çà et là pendant longtemps ; enfin ils vinrent asseoir leur camp près de Giengen où ils restèrent six mois entiers dans l'inaction, au grand dépit de Schärflin qui, plus d'une fois, supplia les princes de prendre un parti énergique. Charles, retranché dans son camp, près de Lauingen, s'arrangeait toujours de manière à ce qu'on ne pût lui offrir la bataille. « L'Empereur a l'art de choisir toujours une position si avantageuse, » écrivait Ahasverus Brand du camp de Giengen, « qu'on ne peut le faire sortir du gîte. Cette guerre lasse tout le monde. Il est vrai que nous passons joyeusement notre temps à bien boire et à bien manger, qu'on se divertit, qu'on blasphème le nom de Dieu, de sorte que si le ciel ne fait un miracle en faveur de ses élus, nous serons sans doute bientôt atteints par sa colère 4. » « On ne pensait qu'à s'enivrer, à faire bonne chère, » écrivait plus tard Théobald Thamer qui avait suivi l'armée

¹ BAUMGARTEN, p. 63-69. SCHMIDT, p. 66-67.

² *The answer of the Kinges Majeste unto, etc.*, voy. *State-Papers*, t. XI, p. 280-281. — Sur la pension servie à Philippe par l'Angleterre, voy. la lettre de Mont, 15 déc. 1546, p. 371. Voy. aussi ROMMEL, t. II, p. 477.

³ BAUMGARTEN, *Schmalkald. Krieg*, p. 72-73, 80.

⁴ VOIGT, *Albrecht Alcibiades*, t. I, p. 129.

en qualité d'aumônier militaire du Landgrave; « on se livrait à tous les excès imaginables. C'était un vacarme, une querelle perpétuels; on jouait, on blasphémait Dieu d'une manière effroyable, tellement que je suis persuadé que le diable lui-même, au fond de l'enfer, ne pourrait inventer de plus horribles impiétés contre Dieu et son divin Fils que celles qu'on entendait quelquefois proférer. En même temps, on dépouillait les pauvres gens du pays, aussi bien nos amis, ce qui est contre nature, que nos ennemis. En un mot, ce n'étaient dans l'armée qu'excès de tout genre, que vices tellement grossiers qu'ils ne sont ni payens, ni humains, mais bien certainement diaboliques. J'en étais indigné au fond de mon âme, et dans mes sermons je reprenais sévèrement mes auditeurs. Nous nous faisons gloire d'être évangéliques, leur disais-je, nous devrions être une armée modèle, notre exemple devrait attirer à la foi un grand nombre d'âmes; mais si la semence est si dure, si inféconde, quel sera le fruit? Tandis que je prêchais de la sorte, l'un m'injurait pour ma peine en pleine figure, l'autre se moquait de moi et traitait mes discours d'inutiles radotages, de contes puérils; un troisième me perçait de mes propres flèches, en disant: N'as-tu pas toi-même enseigné que l'homme ne peut rien faire de bon par lui-même, qu'il est incapable de tout bien, que rien ne peut le justifier devant Dieu? Ne nous répètes-tu pas que les seuls mérites du Christ, qui nous sont imputés par la foi, peuvent nous sauver et nous rendre enfants de Dieu¹? »

Dans les deux camps sévissaient d'horribles épidémies; les troupes impériales, non moins que celles des Alliés, ravageaient tous les environs, et se livraient à d'horribles excès. Un jour l'Empereur, outré de colère, frappa de son knout des Espagnols et des Allemands acharnés au pillage; il en perça quelques-uns de sa rapière et en fit pendre un grand nombre.

L'Électeur de Saxe avait annoncé à plusieurs reprises son intention de retourner chez lui au commencement de septembre. Il se méfiait de Maurice et brûlait de s'emparer des évêchés de Magdebourg et d'Halberstadt.

Maurice, jusque-là, avait usé de dissimulation et jouait « avec des cartes doubles; » l'Électeur s'en apercevait bien. « Il n'est sorte de ruses et de stratagèmes qu'il n'ait employés, » écrivait-il². Pour le décider à entrer dans la Ligue, Élisabeth de Rochlitz, sœur de Philippe, le tentait par l'appât de la couronne de Bohême. « Nous ne doutons nullement, » lui écrivait-elle le 25 août,

¹ SALIG, t. III, p. 200-201.

² VOIGT, *Moritz*, p. 193. WENCK, *Wittenberger Capitulation*, p. 56.

« puisque vous avez des droits à faire valoir sur ce pays, que vous ne soyez beaucoup plus agréable aux Bohèmes que le roi actuel ¹. » Après les succès remportés par l'Empereur sur le Danube, Maurice obéit avec joie à l'ordre qui lui fut donné d'aller immédiatement prendre possession des états de l'Électeur banni, afin de prévenir toute autre compétition. Le 27 octobre, le jour même où, par déclaration solennelle, l'Empereur lui conférait le titre d'Électeur, Maurice envoyait à son cousin une déclaration de guerre, alléguant qu'il était de son devoir de maintenir les droits de la Maison de Saxe et de prendre des mesures pour que l'Électorat ne passât point en des mains étrangères; lorsque Jean Frédéric aurait fait sa paix avec l'Empereur et Ferdinand, il se comporterait envers lui et ses fils comme le voulaient l'équité et la bienséance ². Aussitôt que Maurice eut traité avec Ferdinand relativement à quelques portions de territoire relevant de la couronne de Bohême, les troupes royales et duciales envahirent l'Électorat. En peu de jours, presque tout le pays fut conquis, toutes les places fortes se rendirent, à l'exception de Wittemberg et de Gotha. Une salve d'artillerie, tirée dans le camp impérial, annonça le 8 novembre à Jean Frédéric que Maurice venait de prendre possession de son Électorat.

La guerre était terminée dans l'Öberland. Sans avoir livré un seul combat, sans même qu'aucune rencontre ait eu lieu, Charles, vainqueur, restait maître du champ de bataille.

« Nous manquions d'argent, » écrivait plus tard Philippe, « et les secours français tant promis tardaient à venir; le Wurtemberg et les villes ne pouvaient ni ne voulaient rien fournir et refusaient de supporter plus longtemps nos soldats sur leur territoire; la Saxe et nous avions bourse vide. Force nous fut de nous retirer ³. » Suivi de ses deux mille cavaliers, le Landgrave traversa en toute hâte le Wurtemberg, « et courut à la maison retrouver ses deux femmes, » comme dit Schärtlin avec un ironique mépris ⁴. On prêtait à Philippe des projets de vengeance : « Quand tout sera perdu, » aurait-il dit, « je soulèverai un second *Bundschuh* ⁵. » Au rapport d'un « personnage bien informé, » il avait commandé à Francfort « un grand nombre de bannières où étaient peintes des charrues, des fléaux et autres instruments de culture, ce qui prouve assez l'intention où il était d'exciter une nouvelle révolte parmi les paysans ⁶. »

¹ LANGENN, *Moritz*, t. I, p. 269. Voy. aussi t. I, p. 329 et 260.

² VOIGT, *Moritz*, p. 182, 191-192, 207, 237.

³ ROMMEL, *Urkundenbuch*, p. 262-263.

⁴ *Lebensbeschreibung*, p. 142.

⁵ Lettre de Philippe Ort, 13 décembre 1546.

⁶ Relation de Gryn, 12 décembre 1546, voy. v. DRUFFEL, *Viglius' Tagebuch*, p. 197-198.

Le conseil d'Ulm se plaignit qu'en opérant leur retraite les soldats de Saxe et de Hesse aient fait plus de tort aux pauvres habitants des villes que les Espagnols. « De tout cela, et surtout du traitement infligé par la Saxe à la ville libre de Gmünd, le pauvre homme garda un tel souvenir qu'à partir de ce moment il n'eut plus guère de confiance ou d'amitié pour les princes. » « Les princes, » écrivait Ulm à Constance, « ont commencé par vider la bourse des nobles de l'Oberland; puis, malgré leur promesse, ils ont emmené avec eux nos cavaliers et nos hommes de pied, qui devaient rester dans leurs quartiers d'hiver; de sorte que, sans pouvoir nous défendre, nous avons eu l'ennemi sur les bras ¹. » Philippe, au contraire, accusait les villes du mauvais succès de la campagne ².

Jean Frédéric, en opérant sa retraite, accomplit « plusieurs exploits » qui sentaient quelque peu le pillage. » A Gmünd, rapportait le 4 décembre Constance à Zurich, « l'Électeur, sans parler des munitions, a enlevé du trésor du conseil une tonne d'or; il a dépouillé les riches bourgeois attachés au papisme de leurs valeurs, bijoux et de tout ce qu'ils possédaient de précieux. En outre, il a enlevé des couvents et des églises tout ce qui en faisait l'ornement ³. »

Les mêmes faits se renouvelèrent lors du passage de l'armée de Saxe à Aschaffenburg. Les généraux avaient donné leur parole que, si on les laissait entrer, ils traverseraient la ville sans inquiéter les habitants et paieraient exactement les frais occasionnés par leur passage. Mais à peine introduits ils exigèrent une rançon de quarante mille florins et comme le conseil protestait, ils ordonnèrent le pillage des maisons de prêtres, des demeures des fonctionnaires et des riches bourgeois. L'église du Saint-Sépulcre et le béguinage furent saccagés, les béguines outragées. Les excès commis dans le pays plat furent affreux. Lorsque le bourgmestre d'Aschaffenburg essaya de ramener l'Électeur à l'équité en lui rappelant que son armée se trouvait en pays neutre, puisque l'Électeur de Mayence n'avait pris aucune part à la guerre, Jean Frédéric

¹ KEIM, *Ulm*, p. 372. Une chanson populaire du temps se moque des villes de l'Oberland:

Qu'est devenu le héros de Hesse
 Qui devait être élu empereur ?
 Il ne s'est pas oublié,
 Vous l'avez richement payé !
 S'il n'a pu mettre la main
 Sur la couronne impériale,
 Du moins il a pu se réjouir
 Avec l'or que vous lui avez donné !
 Kyrie ! Les Espagnols sont chez nous !

Voy. LILIENKRON, t. IV, p. 371.

² Lettre à Bucer, 19 mars 1547, voy. LENZ, t. II, p. 487.

³ Dans les archives d'état de Zurich, fascicule « *Schmalkaldischer Krieg*. »

répondit « que rien n'était neutre en pays papiste ¹. » Il exigea de l'Abbé de Fulde une rançon de trente mille florins; de l'Électeur de Mayence, quarante mille florins; de Francfort, bien que la ville eût pris parti pour la Ligue, la même somme. A Sachsenhausen, la maison des chevaliers teutoniques fut pillée ².

« En de tels exploits, l'Électeur était grand, » écrivait Jean de Glauburg, échevin de Francfort; « quant à ces actions généreuses qui eussent si bien convenu à un prince se faisant gloire d'être le champion de l'Évangile, il n'y en avait pas trace en sa vie. On pourrait en dire tout autant du Landgrave, qui se pose en héros. » Philippe se trouvant à Francfort au commencement de décembre, le conseil le pria de venir en aide à la ville, alors fort obérée; il se contenta de répondre : « Chaque renard doit prendre soin de sa propre pelisse. »

De retour en Saxe, l'Électeur s'illustra par de nouveaux hauts faits.

Il avait surtout à cœur la conquête des évêchés de Magdebourg et d'Halberstadt. Le 1^{er} janvier 1547, « à la tête d'une grosse troupe de cavaliers, » il surprit Halle, résidence de l'archevêque de Magdebourg, Jean-Albert de Brandebourg-Culmbach, et exigea de la ville serment de foi et d'hommage. Calices, monstrances, crosses d'évêques, en un mot tous les objets précieux des sacristies furent, par son ordre, expédiés à Eisleben et monnayés. Ses lansquenets, escortés de la plus vile populace, envahirent les couvents des Dominicains et des Carmes déchaussés, accablèrent les religieux de mauvais traitements et les chassèrent de leurs demeures; ils brisèrent dans les églises les tableaux et les images et volèrent, dans plusieurs abbayes, des sommes d'argent considérables que des gentilshommes et des bourgeois des environs y avaient mises en dépôt. Les bourgeois, connus pour leurs sentiments catholiques, furent dépouillés de leurs biens et mis à la torture. » Le président du conseil, Querhammer, bon papiste, coupable d'avoir autrefois écrit contre Luther ³, fut dépouillé de ses vêtements, « pendu et martyrisé dans son puits. » Ses biens furent confisqués. L'Électeur traita l'archevêque en prisonnier de guerre. Il le força de signer sa renonciation aux évêchés de Magdebourg et d'Halberstadt et d'accepter, en échange, une pension de dix mille florins. Le chancelier de l'Électeur prétendit que Halle était désormais « la très légitime propriété de son maître. » Le 2 janvier 1547, le conseil de Magdebourg

¹ KITTEL, *Die Ruinen des Nonnenklosters im Thiergarten (Aschaffener Programm, 1859)*, p. 22-23. *Von schmalkaldischen und markgräflichen Kriegshandlungen*, fol. IX.

² KRIEGE, *Geschichte von Franckfurt*, p. 216.

³ Voy. DÖLLINGER, *Reformation*, t. 1, p. 530-532.

annonça guerre privée au chapitre de la cathédrale, et prit aussitôt possession du dôme, des églises collégiales, des couvents et des habitations du clergé ¹. Mersebourg fut également occupé par les troupes saxonnes. Les généraux de l'Électeur dépouillèrent la cathédrale de ses plus anciens et plus précieux chefs-d'œuvre artistiques, entre autres des retables en or dont Henri II l'avait ornée. Les maisons des chanoines furent pillées ².

II

Après la retraite des Alliés, l'Empereur traversa comme en triomphe la Basso-Souabe et la Franconie et reçut les soumissions de Bopfingen, de Nördlingen, de Dinkelsbühl, de Rothenbourg sur la Tauber, de Hall et d'Heilbronn. Envers la nouvelle religion et ses adhérents, il s'abstint de tout acte de violence, et promit aux villes de les laisser libres de suivre la religion qu'elles avaient embrassée.

« Le 22 décembre, plusieurs députés d'Ulm vinrent le trouver à Hall et, tombant à ses genoux, implorèrent la grâce de la ville coupable, reconnaissant qu'en la personne de l'Empereur elle avait offensé le Dieu Tout-Puissant, et n'espérait miséricorde qu'en se souvenant que, depuis la rédemption du Christ, tous les crimes, même les plus graves, pouvaient attendre leur pardon. » Charles exigea de la ville une amende de cent mille florins d'or, la remise de douze pièces d'artillerie et lui imposa une garnison de dix compagnies de fantassins. Les autres cités payèrent des amendes proportionnées à leurs ressources. Le conseil de Francfort, ayant appris par son député Philippe Ort « que l'Empereur était extrêmement irrité contre lui, en conçut une telle épouvante ³ qu'il fit supplier le comte de Buren que Charles, à Rothenbourg, avait autorisé à rentrer avec son armée dans les Flandres, de revenir sur ses pas pour prendre possession de Francfort au nom de Charles-Quint. Le conseil avait d'autant plus sujet de s'alarmer, que les prédicants, en pleine chaire, avaient accablé l'Empereur d'outrages et que des pamphlets odieux, d'ignobles caricatures avaient été imprimés et partout répandus. Plusieurs conseillers se rendirent à Heilbronn pour implorer la grâce de Charles-Quint. Tombant à ses pieds, ils avouèrent que Francfort s'était

¹ *Städtischer Bericht über die Besetzung Halle's*, voy. DREIHAUPT, *Beschreibung des Saalkreises*, t. 1, p. 240 et suiv. — FRANKE, p. 178-186. VOIGT, *Moritz*, p. 249 et suiv.

² FRAUSTADT, p. 200-201.

³ Dépêche du 17 déc. 1546 à Jean de Glauburg. Archives de Francfort.

laissé séduire, et promirent qu'à l'avenir elle serait fidèle ¹. La ville dut acheter son pardon quatre-vingt mille florins d'or, sans compter les pots-de-vin offerts à Granvello et à différents conseillers de l'Empereur. Granvelle, « auquel presque tout était remis à la cour de Sa Majesté Impériale, » reçut mille florins d'or ¹ dans un hanap en vermeil ².

« Alors, parmi les Alliés qui s'étaient flattés de tout conquérir, de chasser l'Empereur et sa prêtraille, comme ils disaient, et de les dépouiller de tous leurs biens, commencèrent les querelles, les craintes, les récriminations, les reproches, les injures, et pourtant l'Empereur n'avait ni livré bataille ni remporté de victoire. Ils avaient d'eux-mêmes abandonné la partie, et s'étaient dispersés lui cédant la place, comme s'ils eussent été frappés dans leur conscience. Qui peut dire ce qui serait arrivé si l'Empereur, se décidant à temps à d'énergiques mesures, eût arrêté vingt ou dix ans plus tôt les attentats révolutionnaires des princes et des villes? Alors les dissensions, le renversement des lois, la destruction des églises, des couvents, écoles, fondations, la détresse, la misère, les guerres, les impôts accumulés sur le pauvre peuple eussent été heureusement évités. Aussi longtemps que les Alliés avaient pu, sans rien craindre, s'emparer des églises, des couvents, des abbayes, se gorger de bien-être avec l'argent du pillage, surprendre les évêchés, occuper un pays sans défense comme le Brunswick, on s'était imaginé qu'ils étaient invincibles; ils s'étaient montrés si arrogants dans leurs manifestes et leurs lettres de défi qu'on les croyait braves comme des lions et capables de tout soumettre à leur empire. Mais sitôt qu'on se fut décidé, à les réprimer sérieusement et lorsque les épées eurent été tirées du fourreau, il devint évident pour tous qu'ils n'étaient point des lions, mais qu'ils tombaient du haut mal, et n'avaient que des cœurs de lièvre ³. »

A Hall, l'Empereur vit arriver son cousin Frédéric, l'Électeur palatin qui, avec force paroles humbles et repentantes, lui fit sa soumission. « Ce qui m'a été le plus sensible dans votre procédé, » lui dit Charles, « c'est de vous voir, en votre vieillesse, vous tourner contre moi, après qu'en nos jeunes années nous avons été bons compagnons. » Espérant que Frédéric, si de nouvelles difficultés se

¹ Relation des délégués du conseil. Voy. *Kaiserschreiben*, t. IX, fol. 25-33.

² KRIEGK, *Geschichte von Frankfurt*, p. 223-224. * Ordonnance du conseil de Francfort, 21 juillet 1547, voy. *Einigungssachen 1547*, Archives de Francfort.

³ *Von schmalkaldischen und markgräflichen Kriegshandlungen*, fol. 43, voy. un pamphlet sur la guerre des Protestants communiqué par BÖHMER, dans la Revue de HAUPT, t. VI, p. 533. C'est, selon SCHADE (*Weimarer Jahrbuch*, t. II, p. 426), le premier produit de la poésie macaronique en Allemagne.

présentaient, se montrerait plus fidèle à son devoir, l'Empereur pardonna tout.

Par l'intermédiaire du comte palatin, Ulrich de Wurtemberg, dont le duché avait été envahi par les troupes impériales, offrit de traiter avec l'Empereur aux conditions suivantes : il promettait de l'aider à exécuter la sentence du ban portée contre la Saxe et la Hesse, de se retirer de la Ligue, de payer une amende de trois cent mille florins et de céder aux Impériaux, en gage de sa foi, ses châteaux forts de Hohenasperg, de Schorndorf et de Kirchheim. De plus, il s'engageait à donner satisfaction à Ferdinand toutes les fois que celui-ci réclamerait son assistance, et à venir en personne demander pardon à genoux à l'Empereur. Ferdinand aurait souhaité que son frère rattachât le Wurtemberg à la maison d'Autriche ; ce pays, disait-il, formait pour ainsi dire, le cœur de l'Allemagne ; par lui, il serait facile d'y maintenir la paix et la tranquillité ; la conduite d'Ulrich et de son fils semblait d'ailleurs justifier une telle mesure. Évidemment, Charles ne pouvait avoir en eux aucune confiance¹.

Ulrich était exécré de tous ses sujets. « Personne n'est attaché au prince, personne n'est bien disposé pour lui, personne ne l'aime, » écrivaient un an avant la guerre les députés d'Esslingen ; « tout le monde lui jette la pierre et espère que le temps de son expulsion et de sa ruine approche². » Depuis les derniers événements, la population du Wurtemberg montrait une grande sympathie pour Charles-Quint. « Ceux du Wurtemberg, » dit une lettre du temps, « seraient volontiers pour l'Empereur ; le bruit court qu'ils ne sont guère attachés à leur maître. La noblesse voudrait ne plus dépendre que de Sa Majesté seule, et cela pour toujours. Les paysans attachent à leurs fenêtres des bannières blanches marquées de la croix rouge de Bourgogne, montrant par ce signe extérieur leurs sentiments secrets³. »

Mais l'Empereur ne crut pas devoir suivre le conseil de Ferdinand. La guerre avec la Saxe et la Hesse n'était pas encore terminée et, du côté de la France et de la Suisse, on avait encore bien des périls à redouter. Ce qui le décidait surtout à traiter avec Ulrich, écrivit-il à son frère, c'était le désir de rester fidèle au but qu'il s'était tracé dans cette guerre, entreprise pour le service de Dieu et pour le rétablissement de l'autorité impériale et royale en Allemagne ; surtout il ne voulait pas être accusé de rechercher son propre inté-

¹ Voy. BUCHOLTZ, t. V, p. 546-548.

² HEYD, t. III, p. 313.

³ Lettres des 17 et 23 déc. 1546, voy. v. DRUFFEL, *Viglius Tagebuch*, p. 214-215.

rêt, comme n'eussent pas manqué de le lui reprocher tous ceux qui, de tout temps, avaient jaloué la Maison d'Autriche ¹. »

Le traité conclu par Charles-Quint avec Ulrich causa un profond chagrin à l'Électeur de Saxe, qui en garda contre le duc un amer ressentiment. « S'il eût eu les fers aux pieds, » écrivait-il à Philippe de Hesse, « il n'eût pu signer un traité plus honteux, plus lâche. Et cependant il a encore de l'argent et des places fortes ². » De la cour d'Ulrich, on écrivit à Constance pour calmer les esprits « que le duc espérait beaucoup que l'arrangement conclu nuirait plus aux suppôts du diable qu'il ne leur serait avantageux, et qu'il comptait persévérer avec courage dans sa très chrétienne entreprise ³. » Cependant, le Landgrave de Hesse ayant cherché depuis à l'entraîner dans une nouvelle révolte, Ulrich repoussa constamment ses offres, disant « qu'il lui était impossible d'y répondre, parce qu'il était bâillonné ⁴. »

D'Heilbronn, l'Empereur se dirigea vers Ulm, et grâcia sur sa route les villes de Lindau et d'Esslingen. Surpris par une attaque de goutte, il séjourna quelque temps à Ulm. Là, il reçut la soumission d'Augsbourg. La ville fut condamnée à cent cinquante mille florins d'amende et dut accepter garnison. Schärtlin, son général, ayant conseillé la reprise de la guerre, souleva tellement contre lui l'indignation générale qu'il fut obligé de prendre la fuite. « Cette campagne, » écrit-il, « tant en présents qu'en butin et en comptant ma solde, m'a rapporté trente mille florins ⁵. »

« Sa Majesté, » écrivaient d'Ulm les délégués d'Augsbourg, le 31 juillet, « ne parle à personne de religion, reste dans les termes de ses déclarations et lettres et n'entreprend rien contre aucun membre d'Empire; elle attend paisiblement qu'une réforme juste et acceptable pour tous ait pu s'effectuer. Aussi voyons-nous qu'ici personne n'est inquiété au sujet de sa religion ⁶. » Quatre prédicants de Zurich

¹ Écrit à Heilbronn, le 9 janvier 1547. Voy. Bucholtz, *Urkundenband*, p. 403-407, ou mieux encore LANZ, *Correspondenz*, t. II, p. 524-528.

² ROMMEL, *Urkundenbuch*, p. 198. Calvin écrivait, le 20 février 1547, à Farel que les villes s'étaient rendues à des conditions ignominieuses : « sed omnium turpissimus Wirtebergensis. Hæc scilicet tyrannorum merces. » *Calvini Opp.*, t. XII, p. 479.

³ Constance à Zurich, 24 janv. 1547. Archives de Zurich, fascicule « *Schmalkaldischer Krieg*. »

⁴ Lettre de l'ambassadeur de France, Lacroix, à François I^{er}. Cassel, le 17 mars 1547. Voy. RIBIER, t. I, p. 632.

⁵ *Lebenbeschreibung*, p. 151.

⁶ HERBERGER, CLX. Le 15 janvier 1547, l'ambassadeur d'Angleterre Thomas, Thirlby, évêque de Westminster, écrivait d'Heilbronn à Henri VIII, lui rapporte les propres paroles de Grandvelle, l'évêque d'Arras : « I assure you, the Emperor never minded other in thies warres, but to repress the audace of theym, that wolde have been tyrannes in Germany, and to bring the Empire in good order of justice; and

étant venus à Augsbourg, sur l'ordre de leur conseil, pour y prêcher « la vraie parole du Christ, pure de tout alliage, » demandèrent leur rappel, ne pouvant se résoudre à prier publiquement pour l'Empereur comme on leur en faisait un devoir. Une pareille prière, prétendaient-ils, était contre « leur conscience et contre la loi de Dieu; Charles était le champion et le défenseur de l'Antechrist, et il leur était impossible, à eux, serviteurs du Christ, de se laisser marquer au front du signe de la Bête. Ils ne pouvaient pas non plus, sans trahir leur mission, cesser de décrier l'Empereur en chaire ¹. »

Le 4 mars, Ulrich vint à Ulm pour faire en personne amende honorable à l'Empereur. Comme il souffrait de la goutte, on le porta en litière jusqu'au trône impérial. La tête profondément inclinée, il écouta ses conseillers débiter en son nom d'une voix lamentable la piteuse confession de ses fautes. Charles l'ayant dispensé de se jeter à ses pieds, Ulrich se répandit en actions de grâces sur la clémence et la miséricorde de son maître, qui prenait en pitié sa souffrance et la détresse d'un pauvre vieillard.

A la même date, par l'entremise de commissaires impériaux, l'ancienne religion fut rétablie dans le pays de Cologne. L'archevêque excommunié, Hermann de Wied, fut contraint, le 25 février 1547, de se démettre de sa charge. Le comte Adolphe de Naumbourg, qui venait d'abjurer les doctrines nouvelles, fut élu à sa place, et ce choix reçut la sanction papale. Le nouvel évêque abolit aussitôt dans l'archevêché les règlements ecclésiastiques établis par Bucet et Mélanchthon.

Strasbourg se vit forcée de se soumettre. Le conseil avait longtemps compté sur l'aide de la France. Dans une supplique à François I^{er}, il lui avait exposé ses inquiétudes disant que l'Empereur était tout particulièrement irrité contre Strasbourg, car en tout temps et plus qu'en aucune autre ville les bourgeois avaient montré des sympathies pour la France ²; que, de plus, Charles désirait vivement se rendre maître de la cité, qui pouvait lui être d'un très grand secours si la guerre se rallumait, et que, par conséquent, il était de l'intérêt du roi de ne pas la laisser tomber entre ses mains. Le conseil avait humblement insisté pour obtenir une prompte assistance et l'envoi d'une somme

nowe » (said he) « thies Cities and States, which hath bene otherwise persuaded of Him, begynne to knowe the same, and shall do every day more and more; and nowe therfor they be come yn and rendred. » *State-Papers*, t. XI, p. 408.

¹ Laurent Meyrer, Rodolphe Schwitzer, Hans Ruman et Jean Haller, le 18 janvier 1547, au conseil de Zurich. Archives d'état, fascicule « *Schmalkaldischer Krieg.* » Le 25 mai 1547, Haller et Ruman renouvelaient leur demande de rappel.

² Dès le 16 sept. 1533, François I^{er} avait exprimé sa reconnaissance au conseil de Strasbourg pour le zèle qu'il mettait à lui complaire, et lui avait fait à son tour des offres de service. Voy. DE BUSSIÈRE, *Développement*, t. I, p. 125.

soixante-dix à quatre-vingt mille florins¹. Au mois de janvier 1547, Jean Sturm avait proposé au conseil de faire alliance avec les Suisses et d'offrir au roi de France de se mettre à la tête d'une nouvelle coalition². Il avait fait les mêmes propositions au chancelier de François I^{er}³. Mais le roi n'y ayant répondu que par de vagues promesses⁴, force fut à Strasbourg de se rendre. Ses délégués vinrent donc à Nordlingen se jeter aux pieds de l'Empereur; (19 février 1547) la ville, à de très bénignes conditions, fut reçue en grâce. On n'exigea d'elle que trente mille florins d'amende, et il ne lui fut pas imposé de garnison. Cependant Jean Sturm était inconsolable. « La France, si riche et si prospère, eût pu facilement nous venir en aide, » écrivait-il au connétable de France, « et ce léger service eût suffi pour détourner de nous de grands malheurs. » Il regrettait infiniment qu'entre Strasbourg et la France une alliance sérieuse, offrant de sûres garanties, n'ait pu se conclure⁵.

Jean Frédéric et Philippe restèrent en d'actifs et incessants rapports avec François I^{er}.

Ces princes espéraient encore, grâce aux Turcs, être en état de résister. Le roi écrivit au Landgrave qu'il savait de source certaine que Soliman, avec une armée plus formidable que jamais, comptait envahir la Hongrie au mois de mars, et que, lui-même, à la tête de troupes auxiliaires suisses renforcées par sept cents lansquenets qu'un habile général allemand devait lui conduire, comptait se mettre en campagne dès le 1^{er} avril⁶.

Philippe lui exprima toute sa reconnaissance; il désirait vivement l'arrivée du sultan, mais craignait beaucoup qu'il n'arrivât trop tard⁷. Si le roi pouvait le mettre à même, par des secours suffisants, de prolonger la guerre jusqu'à l'arrivée des Turcs, il ferait les derniers efforts pour expulser Charles-Quint de l'Allemagne. A cette date, il avait déjà entamé avec l'Empereur des négociations de paix, mais cela ne le gênait point pour assurer de nouveau à François

¹ « Supplie très humblement au Roy très chrétien que son bon plaisir y soit avecques secours et ayde hastive. » *Calvini Opp.*, t. XII, p. 436. Voy. la lettre de Calvin à Viret, le 3 décembre 1546, où il exprime l'espoir que François I^{er} enverra promptement de l'argent.

² SCHMIDT, *J. Sturm*, p. 71.

³ Lettre du docteur Célius du 16 janvier 1547. Voy. dans RIBIER, t. I, p. 589. On lit dans une chanson populaire sur la guerre de Smalkalde :

Strasbourg zu Rhein,
Wollt gern französisch sein.

Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit, t. XVI, p. 302.

⁴ Voy. la lettre de Lacroix, dans RIBIER, t. I, p. 620.

⁵ Avril 1547, voy. RIBIER, t. II, p. 3-5.

⁶ RIBIER, t. I, p. 608.

⁷ Extrait de la réponse du Landgrave aux propositions du roi, 10 février 1547. Voy. RIBIER, t. I, p. 611-612.

« qu'il serait toujours son serviteur, qu'il obtint la paix ou non, et que dès qu'il verrait le Turc en bon chemin, lui aussi se mettrait à l'œuvre ¹. » Le 17 mars, l'Abbé de Basse-Fontaine mandait à François I^{er} que le Landgrave lui avait assuré ne s'être réconcilié avec l'Empereur que contraint par la nécessité, et que plus tard le monde verrait bien le peu d'envie qu'il avait de rester le très humble valet de Charles-Quint. Il suppliait le roi de lui envoyer au plus tôt l'argent promis ².

François I^{er}, malade, sentant diminuer ses forces et tout près de la tombe, « persévérait cependant dans sa politique double et fausse, et n'était occupé qu'à semer partout la zizanie. » Le 17 février, il protestait à Charles-Quint de son fidèle attachement, disant se reposer entièrement sur ses dispositions pacifiques et n'avoir rien tant à cœur que la paix et la tranquillité ³. Le même jour, il chargeait Basse-Fontaine, son ambassadeur à la cour électorale de Saxe, d'accorder tout ce qui lui serait demandé, pourvu que la guerre fût continuée. « Le plus grand service que vous puissiez me rendre, » lui avait-il dit, « c'est de trouver moyen d'empêcher la paix ⁴. » Jean Frédéric ayant réclamé des subsides ⁵, le roi s'offrit, le 21 mars, à lui fournir immédiatement deux cent mille thalers, payables à Hambourg; apprenant que Soliman s'armait et se disposait à reprendre la route de Vienne ⁶, il s'empressa d'envoyer cette somme aux princes alliés ⁷.

Mais il ne lui fut pas donné de voir la guerre qu'il avait tant souhaitée. Inquiet, tourmenté par ses remords, en proie à une mortelle angoisse, il erra quelque temps encore de château en château, cherchant à tromper sa tristesse par des chasses et des mascarades. Le 31 mars, il n'était plus ⁸. Ce que son prédécesseur, Louis XII, avait dit autrefois de lui: « Ce gros garçon gâtera tout, » s'était accompli à la lettre. Ses guerres, ses prodigalités, son faste, l'entretien de ses maîtresses, sa passion pour les bâtiments somptueux, sa libéralité irréfléchie envers ses flatteurs et ses courtisans, avaient épuisé la France. « La dette publique était écrasante; le peuple était accablé de taxes et d'impôts. »

¹ Lacroix à François I^{er}, 13 mars 1547, voy. RIBIER, t. I, p. 624-626.

² RIBIER, t. I, p. 631-632.

³ RIBIER, t. I, p. 616-617.

⁴ RIBIER, t. I, p. 609, 617-618.

⁵ RIBIER, t. I, p. 620-622.

⁶ RIBIER, t. I, p. 628-630.

⁷ « Paulo antequam e vita decederet, Saxoni atque Landgravo miserat in subsidium belli, singulis aureorum millia centena, et tunc, cum obiret mortem, vix dum erat ea perlata pecunia. » SLEIDAN, t. III, p. 8.

⁸ CAPEFIGUE, *François I^{er} et la Renaissance*, t. IV, p. 173-174, trace un tableau plein de vie des derniers jours du roi.

Henri II, qui lui succéda, marcha sur les traces de son père. Dès les premiers jours qui suivirent son avènement au trône, sa maîtresse, Diane de Poitiers, s'appropriâ les quatre cent mille florins que François, en mourant, avait destinés à la Ligue de Smalkalde. « La nouvelle cour, sans la moindre vergogne, continua d'étaler au grand jour les mêmes vices que du temps du feu roi. Un luxe insensé, des prodigalités de tout genre achevèrent de ruiner le peuple. » « Le crédit de la cour tomba si bas qu'Henri dut un jour mettre en gage tout son royaume pour obtenir à grand'peine un prêt de cinquante mille thalers du canton de Soleure ¹. « Fidèle à la politique de son père, il fit tous ses efforts pour mettre des entraves à la paix et pour attiser en Allemagne le brandon de la discorde. Le plus cher de ses amis et de ses alliés, c'était le Grand Turc ². »

III

Pendant que l'Empereur, durant l'hiver, recevait la soumission des princes et des villes de l'Oberland, Jean Frédéric continuait sa campagne contre Maurice de Saxe. Parti de Halle, le 15 janvier 1547, il alla mettre le siège devant Leipsick avec vingt-deux compagnies de soldats aguerris. Par la capture de Leipsick, dépôt de tant de riches marchandises, il espérait refaire ses finances, et les assiégés savaient que les Électoraux comptaient, pour remplir leurs coffres, sur le pillage de leur cité. Aussi avaient-ils surnommé Jean Frédéric « Hans à la poche vide. » Dans leurs chansons, les soldats disaient que son titre de champion de l'Évangile s'accordait mal avec son goût pour l'incendie et le pillage. Trois semaines d'un siège inutile entrepris au milieu d'un hiver rigoureux, et la peste qui décima l'armée coûtèrent à l'Électeur plus de la moitié des soldats qu'il avait amenés avec lui de Souabe. Pendant qu'il était arrêté devant Leipsick, Maurice, derrière lui, s'appropriait à la lutte ³.

A la requête de Ferdinand, l'Empereur avait envoyé à Maurice le margrave Albert de Brandebourg-Culmbach avec deux mille cavaliers et cinq mille hommes de pied. Mais le 2 mars, l'Électeur, à Rochlitz,

¹ THIBAUDEAU, *Hist. des Etats généraux*, t. I, p. 424. LACRETELLE, *Histoire de France pendant les guerres de religion*, t. I, p. 7, 79, 81. RAUMER, *Briefve*, t. I, p. 273. — ALBÈRT, *Vita di Caterina de Medici*, p. 233-264. — VOY. SUGENHEIM, *Frankreichs Einfluss*, t. I, p. 111-112, 135.

² A son avènement au trône, Henri II écrivit à Soliman : « Nostre très cher frère et parfait ami, en qui tout honneur et vertu abonde, Dieu vous veuille augmenter vostre grandeur et prospérité avec fin très heureuse. » RIBIER, t. I, p. 43.

³ VOIGT, *Belagerung Leipsigs*, p. 233, 266-267, 293-299. VOIGT, *Herzog Moritz*, p. 235.

réussit à surprendre Albert qui fut battu et fait prisonnier; les troupes royales durent abandonner aux vainqueurs armes et bagages et jurer de ne pas servir contre les Alliés pendant six mois. Annaberg, Marienberg, Freiberg ouvrirent leurs portes. Un certain nombre de vassaux de Ferdinand, traîtres envers leur souverain, vinrent encore grossir l'armée de l'Électeur. La fraction utraquiste des États de Bohême lui fit des propositions d'alliance et lui offrit en expectative la couronne de Bohême. Beaucoup de seigneurs de Bohême, ainsi que leurs lansquenets, adoptèrent ses couleurs¹ et toutes les ressources militaires que pouvait fournir la Saxe furent mises à sa disposition. On aurait pu s'attendre à le voir mettre à profit tant d'heureuses circonstances, montrer de la décision, agir avec vigueur; mais il se contenta de faire savoir au monde que Maurice était chassé, que sa puissance était anéantie, et d'écrire à Henri II de hâter le plus possible l'invasion turque dans les terres héréditaires de l'Empereur². Quant à lui, il demeura oisif dans son camp d'Altenbourg.

La défaite de Rochlitz décida Charles-Quint à attaquer la Saxe. Bien que souffrant d'une nouvelle attaque de goutte et contrairement à l'avis de tous ses médecins, qui regardaient un traitement à Ulm comme indispensable à sa guérison, il voulut aller au secours de son frère et de Maurice. Averti du soulèvement de la Bohême, des secours envoyés par les villes maritimes à Jean Frédéric, des intrigues de la France et de l'approche du Grand Turc, il comprit la nécessité de frapper un coup décisif. Vaincre Jean Frédéric et Philippe lui paraissait maintenant le seul moyen de rétablir en Allemagne la sécurité et la paix.

Pendant la campagne de l'Oberland, il avait systématiquement évité toute bataille; instruit de la désunion et du manque d'argent de ses adversaires, il les avait fatigués par d'habiles manœuvres et les avait contraints de se retirer; mais en Saxe, sa tactique fut toute différente; tout fut conduit rapidement, et son activité fut admirable. Dans le camp de l'Électeur, au contraire, régnaient l'indécision, l'incurie, l'imprévoyance. « Le 24 avril, les troupes impériales passèrent l'Elbe près de Mühlberg, et Jean Frédéric, dont les troupes étaient disséminées, laissa surprendre camp. L'artillerie impériale commençait à donner qu'il était encore au prêche, après lequel il alla prendre tranquillement son repas. « Bien que prince régnant d'un pays qu'arrose l'Elbe, » écrit en blâmant tant de fautes le vénitien Mocenigo « l'Électeur était totalement ignorant

¹ Voy. WEBER, *Archiv. für sächsische Geschichte*, t. V, p. 179-180.

² RIBIER, t. 1, 620-622, 634.

du cours du fleuve; il le laissa franchir sans opposer à l'ennemi de résistance sérieuse, et fut si lent à donner le signal de la retraite qu'il ne put éviter de tomber aux mains de ses ennemis. Au dire de tous, s'il eût commencé à se replier une demi-heure plus tôt, l'Empereur n'aurait pu l'atteindre ¹. »

« L'affaire de Mühlberg, » dit Willibald de Wirsberg, « ne peut passer pour une bataille, ni même pour une escarmouche : ce fut un sauve-qui-peut, une déroute honteuse. » Les pertes de l'Empereur s'élevèrent à peine à cinquante hommes, en comptant les blessés, tandis que les Electoraux perdirent plus de deux mille lansquenets, cinq cents cavaliers, et toutes leurs bannières, y compris celle de leur général en chef, vingt et une pièces d'artillerie et six cents chariots chargés de poudre, de munitions et de bagages ².

Charles salua la victoire de ces paroles : « Je suis venu, j'ai vu, Dieu a vaincu ³. »

Avec beaucoup de calme et de simplicité, il dit dans ses Mémoires : « A la nouvelle que l'Électeur Jean Frédéric était fait prisonnier, l'Empereur chargea le duc d'Albe de l'aller quérir, et le duc l'alla quérir et le présenta à l'Empereur. L'Empereur le remit à la garde dudit duc, et lui fit donner une bonne escorte, afin de le bien mettre en sécurité ⁴. »

Le 18 avril, l'Électeur protestant, Joachim de Brandebourg, exprimait à l'Empereur toute la joie qu'il ressentait de sa victoire, le félicitant « d'avoir pris le taureau par les cornes » et fait prisonnier « le grand chef proscrit ⁵. » Le chapelain de Joachim, Agricola, célébra à Berlin un service d'actions de grâces aussitôt qu'il eut appris les nouvelles. Ce même Agricola, quelques années auparavant, avait enseigné aux enfants des écoles à dire dans leurs prières : « L'Empereur et le Pape, des princes, des seigneurs irrités contre nous, se sont joints aux payens et aux évêques dans les pays allemands pour persécuter ton fils Jésus. » Maintenant il louait Dieu d'avoir livré l'ennemi à Sa Majesté Impériale. « De même, » disait-il, « que Dieu fit jadis un miracle en faveur des enfants d'Israël en leur permettant de traverser la mer Rouge à pied sec, de même il a

¹ FIEDLER, p. 108, 109, 115.

² VOIGT, *Moritz*, p. 415, 428-431.

³ « Vine, yvi, y Dios vencio. »

⁴ *Aufzeichnungen*, p. 161. D'après une lettre de l'évêque Valentin d'Hildesheim, qui était présent à cette scène, Jean Frédéric dit à l'Empereur : « Je reconnais les torts que j'ai eus envers Votre Majesté et l'offense que je lui ai faite. Je prie Votre Majesté de me pardonner mon erreur et les torts que j'ai eus envers elle. » Charles répondit : « Nous vous traiterons comme vous méritez de l'être. » BUCHOLTZ, *Urkundenband*, p. 419.

⁵ Voy. MEYER, *Joachim II*, p. 12.

permis au très pieux Empereur de franchir l'Elbe sans péril, afin qu'il pût atteindre son ennemi¹. »

Au premier moment, l'Empereur avait eu la pensée de faire périr l'Électeur prisonnier, « coupable du crime de lèse-Majesté, traître à son devoir et à son serment, rebelle envers son maître et passible des châtimens portés contre les violateurs de la Paix Publique. » Mais sur les représentations du duc d'Albe, du frère de Granvelle, l'évêque d'Arras, et de quelques autres princes, il changea d'avis, et conclut avec le prisonnier la capitulation de Wittemberg.

Maurice, après la victoire de Mühlberg, revendiqua non seulement le titre d'Électeur avec tous ses droits et prérogatives, mais encore la plus grande partie des pays appartenant à la ligne Ernestine². L'Empereur ne céda point à tant d'exigences. Il obligea Maurice à garantir aux enfans de Jean Frédéric un revenu annuel de cinquante mille florins et à lui céder un certain nombre de villes, parmi lesquelles Eisenach, Weimar, Iéna et beaucoup de bourgades et de villages. Outre cela, les enfans de l'Électeur, après que les ouvrages de fortification auraient été abattus à Gotha, devaient recouvrer cette ville, ainsi que le fief de Saalfeld, relevant de la couronne de Bohême. Quant à Jean Frédéric, il dut renoncer à son titre d'Électeur, livrer ses villes forteresses et promettre de rester prisonnier sur parole à la cour de Charles-Quint ou de Philippe d'Espagne, aussi longtemps qu'il plairait à Sa Majesté.

Cette capitulation fut signée, le 19 mai, par l'Empereur et Jean Frédéric. Il n'y était pas dit un seul mot du Concile ni de la question religieuse.

IV

La nouvelle de la victoire de Mühlberg et de la soumission de l'Électeur jeta la cour de France dans le plus grand émoi. Dans l'entourage du roi, on ne doutait point que la guerre ne fût déclarée³. Henri se mit en communication avec Schärtlin de Burtenbach⁴, et chargea le général allemand Sébastien Vogelsberger de lever pour lui en Allemagne dix compagnies de fantassins. Son ambassadeur à Constantinople faisait tous ses efforts pour décider le sultan à se remettre en campagne⁵. En peu de temps, une armée de douze mille

¹ KAWERAU, p. 246-247.

² WENCK, *Wittenberger Capitulation*, p. 116.

³ « Non si ha a dubitare che costoro muovino guerra. » Lettre écrite de Paris à Cosme I^{er} par Ricasoli, 25 mai 1547. Voy. DESJARDINS, t. III, p. 187.

⁴ SCHARTLIN, *Lebensbeschreibung*, p. 160.

⁵ Dépêche du 4 mai 1547. CHARRIÈRE, t. II, p. 13-14.

soldats allemands était sous les ordres du roi de France, et l'on disait, à Paris, qu'elle serait peut-être bientôt doublée, parce qu'on pouvait compter sur les sympathies de la moitié de l'Allemagne¹.

Henri II, écrivant le 21 mai aux villes de la Basse-Saxe, Brunswick, Hambourg et Brême, les avertit que de grands événements militaires se préparaient. Ces villes, au commencement d'avril, s'étaient de nouveau liguées, et leur armée, commandée par Christophe d'Oldenbourg et Albert de Mansfeld, était prête à combattre. Le roi les exhortait à faire une résistance opiniâtre, leur promettait des secours considérables et les conjurait de se mettre aux ordres du Landgrave, son très cher ami et allié, en attendant que lui-même vint se mettre à leur tête. En Italie, écrivait-il, tout se soulève contre l'Empereur; le sultan se prépare à envahir la Hongrie et marchera ensuite sur Vienne avec sa formidable armée, un coup décisif sera tenté contre les princes de la maison d'Autriche².

Avant que les villes alliées n'aient pu recevoir ce message, les troupes impériales essayèrent un grave échec en Basse-Saxe; Christophe de Wirsberg et le duc Éric de Brunswick-Calenberg, qui assiégeaient Brême au nom de l'Empereur, avaient été contraints de se retirer à l'approche de forces ennemies considérables. Guillaume de Thumshirn, général de l'Électeur, était parvenu, après la déroute de Mühlberg, à se frayer un passage de Bohême en Saxe, avait envahi et saccagé le Brunswick, puis, descendant le Weser jusqu'aux environs de Brême, avait opéré sa jonction avec les troupes de Christophe d'Oldenbourg et d'Albert de Mansfeld. Le 23 mai, Éric, en se retirant, avait été surpris dans les environs de Drakenburg et complètement battu avant que son allié n'ait pu venir à son secours. Quatre mille cinq cents morts étaient restés sur le champ de bataille et trois mille cinq cents hommes étaient prisonniers. A ces nouvelles, Philippe de Hesse, reprenant courage, écrivait aux alliés de la Basse-Saxe : « La France vient d'envoyer vers nous ; elle s'offre à nous aider et nous envoie des cavaliers, des fantassins, de l'argent³. »

Mais, à la nouvelle de la capitulation de Wittemberg, les soldats de la Ligue se dispersèrent, et ses généraux, l'un après l'autre, vinrent faire leur soumission à l'Empereur⁴.

¹ « Che in somma avrebbero mezza la Germania. » Ricasoli, 27 juin 1547, voy. DESJARDINS, t. III, p. 196.

² Missive du Roy, 21 mai 1547. Archives de Paris, communiqué par A. THEINER.

³ Pour plus de détails, voy. KOHLMANN, t. III, p. 49-95.

⁴ Voy. ROMMEL, *Urkundenbuch*, p. 239.

« A Hambourg, le découragement était extrême; » depuis la Pentecôte, la peste y exerçait d'affreux ravages; soixante-dix à quatre-vingts personnes étaient emportées journellement par le fléau¹. La ville, après avoir, selon l'usage, envoyé ses délégués se jeter aux pieds de l'Empereur pour se mettre entièrement à sa merci, fut grâciée, à condition de subir une forte amende. Lubeck, à son tour, dut payer deux cent mille florins.

Magdebourg seule s'obstinait dans sa résistance et refusait d'ouvrir ses portes à Maurice. L'Empereur avait d'abord songé à en faire le siège pour la placer, après la conquête, sous son autorité immédiate; mais en une heure malheureuse, il changea de dessein et la laissa derrière lui sans l'inquiéter. Informé des complots ourdis par Henri II avec la Hesse et la Suisse, averti des armements de la France, il crut mieux faire en se dirigeant vers la Haute Allemagne. Le 10 juin, il faisait son entrée à Halle. De là, il envoya des troupes à Naumbourg pour rétablir Jules Pflug dans l'évêché qui lui avait été ravi par la violence.

Il s'agissait en premier lieu d'obtenir la soumission du Landgrave.

Depuis son retour de la funeste campagne du Danube, Philippe était dans une situation presque désespérée. « Tout le monde nous abandonne, » écrivait-il à Bucur². Tantôt il montrait un sombre désespoir, tantôt il s'attendrissait sur son sort. Si autrefois il avait eu l'intention de soulever les paysans contre l'Empereur³, maintenant, en voyant de près ce qui se passait dans ses États, il ne songeait plus qu'à empêcher la révolte de ses propres sujets. « Ils sont tellement ruinés, » écrivait-il tristement à l'Électeur « qu'ils ne peuvent ni ne veulent rien me donner pour l'entretien d'une nouvelle armée. » Il rencontrait chez les nobles un mauvais vouloir évident; il les soupçonnait sans cesse de conspirer contre lui, et de s'entendre pour le perdre avec les villes de son duché. « Nous n'étions pas assez riches pour entretenir nos forteresses, et si l'argent français ne fût arrivé, nous aurions été obligés de laisser se débander provisoirement nos lansquenets. » Les Alliés de l'Oberland se moquaient de lui, attribuant à ses fautes l'insuccès de la campagne⁴. La défaite et la captivité de l'Électeur achevèrent de le décourager. Déjà, à plusieurs reprises, non dans le loyal dessein de conclure une paix durable, mais contraint par la nécessité et dans l'espoir de rencontrer plus tard une chance meilleure⁵, il avait, par l'intermédiaire de

¹ GYSEKE, *Chronik*, voy. LAPPENBERG, p. 148.

² ROMMEL, *Urkundenbuch*, p. 174.

³ Voy. plus haut, p. 640.

⁴ Voy. ses lettres, datées de janvier, mars et avril, dans ROMMEL, *Urkundenbuch*, p. 198-205, 221, 225, 264. — LENZ, t. II, p. 488, 497-500.

⁵ Voy. plus haut, p. 647.

Maurice de Saxe et de l'Électeur de Brandebourg, essayé de se rapprocher de Charles-Quint ; mais les conditions qui lui avaient été posées lui avaient paru trop dures. On exigeait qu'il livrât ses villes fortifiées et se rendit à grâce et à merci ; il ne pouvait s'y résoudre. mais enfin, en l'extrême détresse où il se voyait réduit, il finit par comprendre la nécessité de se soumettre. « Si j'étais sûr, » dit-il à Christophe de Ebeleben, conseiller intime du duc Maurice, « que m'en remettre à la clémence de l'Empereur ne m'obligeât qu'à me jeter à ses pieds, comme l'ont fait tant d'autres princes avant moi, en un mot, s'il ne s'agissait que de faire amende honorable, je n'hésiterais pas. » Il promettait de raser quelques-unes de ses forteresses, de livrer une partie de son artillerie, et chargea Ebeleben de porter à Joachim et à Maurice, qui avaient offert leur médiation, ses conditions ainsi précisées ; ceux-ci annoncèrent à l'Empereur que Philippe se remettait entièrement à sa miséricorde, offrait de raser ses forteresses, à l'exception de Cassel et de Ziegenhain, et livrait son artillerie. Ils demandèrent à Charles quelles étaient ses intentions vis-à-vis du Landgrave. L'Empereur répondit qu'il lui était impossible de se fier à lui et qu'il voulait le tenir en sa puissance ¹. Ils lui représentèrent qu'un prince qui vient de lui-même se rendre ne saurait être traité avec la même rigueur qu'un rebelle surpris les armes à la main ; mais Charles objecta que Philippe ne se rendait que malgré lui, et parce qu'il se sentait menacé de plusieurs côtés à la fois. Hors d'état de résister, craignant d'être atteint par le ban d'Empire, s'il se soumettait, ce n'était qu'à contre-cœur.

L'Empereur tenait d'autant plus à poser cette sévère condition qu'il savait positivement, par des correspondances interceptées, que le Landgrave continuait à conspirer contre lui ².

Alors les princes lui remirent les articles de la capitulation ; il y était dit que Philippe s'abandonnait entièrement à la clémence de celui qu'il avait offensé ; mais les Électeurs voulaient recevoir l'assurance que le Landgrave n'aurait à subir « ni châtiment corporel, ni prison perpétuelle ³. » L'Empereur le leur promit

¹ .. « qu'y ny avait aucune assurance que peust valoir, sinon celle de sa personne que Sa Majesté entendait de tenir pour shéurté du traicté, et empescher, que ez après il ne troublast l'Allemagne. »

² Relation officielle, LANZ, *Correspondenz*, t. II, p. 589-595.

³ Voy. ces articles dans BUCHOLTZ, *Urkundenband*, p. 423-424. « Il se rendra à S. M. en genade et ongenade sans aucune condition ; toutefois led. marquis et duc Maurice adjustent à cesluy article, qu'il leur est nécessaire d'avoir intelligence avec S. M. que telle condition ne tournera à peine corporelle ou perpétuel emprisonnement dud. Lantgrave. »

mais à la condition que Philippe n'en saurait rien et viendrait se rendre à merci, sans condition.

Les princes arbitres ne doutant probablement point qu'à la dernière heure Charles ne se relâchât de sa sévérité et ne rendit au Landgrave sa complète liberté, écrivirent à Philippe, le 4 juin, « de leur propre mouvement et conseil, » qu'à mettre les choses au pire, il ne serait condamné « ni à la prison ni à la potence, » allant jusqu'à s'engager, dans le cas où le Landgrave se verrait exposé à quelque traitement semblable, à se mettre en sa place pour subir la peine qui lui aurait été infligée. A cette lettre, Philippe répondit, le 7 juin, qu'il se décidait à venir, exprimant l'espoir que les princes conduiraient si bien l'affaire « qu'il ne serait retenu loin de chez lui que cinq ou huit jours. »

Sur le point de se mettre en route, il écrivit à Henri II une lettre qui fait bien voir que l'Empereur ne se trompait pas en ne faisant aucun fonds sur la loyauté de ses intentions. Il avait d'abord pensé continuer la guerre, disait-il, se confiant en Dieu et en l'assistance du roi ; mais il n'avait pas réussi à attirer de son côté Mansfeld et Thumshirn, et l'argent français, déposé pour lui chez l'Électeur de Saxe, ne lui était jamais parvenu. Il était sans ressources ; les villes de Saxe et les cités maritimes avaient laissé sans réponse ses demandes réitérées de secours ; il ne pouvait se fier à ses propres sujets. Pour toutes ces raisons, il s'était décidé, en présence d'une ruine imminente, à faire sa soumission. D'après les propositions que lui avaient faites, de la part de l'Empereur, l'Électeur Joachim et le duc Maurice, il voyait qu'il ne serait obligé de livrer ni ses forteresses ni un pouce de sa terre, et que Charles ne le retiendrait pas en sa puissance ; accepter ces offres lui paraissait donc le parti le plus sage, aussi bien dans son intérêt que dans celui du roi, auquel il était prêt, à l'avenir, à rendre tous les services qu'il pourrait réclamer de lui ¹.

Ce même jour (15 juin), l'Empereur informait son frère des négociations entamées avec les deux Électeurs : « Il a été convenu, » écrit-il, « que le Landgrave se rendrait sans condition à grâce et à merci. »

« Il est vrai que les deux Électeurs m'ont demandé de leur permettre que je ne le châtierai ni en son corps ni par la prison perpétuelle ; ils ont employé cette expression « perpétuelle, » et nous sommes convenus que ce mot serait inséré dans l'écrit qui me serait présenté. J'ai souscrit à leur demande, mais je crois utile de tenir le Landgrave, au moins pour quelque temps, entre mes mains, et de le

¹ LANZ, *Correspondenz*, t. II, p. 653-655.

mettre en captivité aussitôt après l'amende honorable ; les Électeurs ne pourront s'en plaindre, car je ne ferai là rien de contraire à l'engagement que j'ai pris de ne pas le soumettre à la prison *perpétuelle* ¹. »

Le 18 juin, Philippe arrivait à Halle avec une suite imposante ; le même jour, Henri de Brunswick, mis en liberté par l'ordre de l'Empereur, y faisait, lui aussi, son entrée.

Maurice, le lendemain, qui était un dimanche, étant à table avec Joachim de Brandebourg et Philippe, pria son conseiller Fachs de demander à l'évêque Granvelle, fils du chancelier, « si l'Empereur, après l'amende honorable, tendrait oui ou non la main au Landgrave. » Granvelle répondit « qu'il n'en savait rien. » Fachs, pendant le repas, glissa tout bas cette réponse à l'Électeur ². Tendre la main après qu'un coupable venait d'implorer sa grâce à genoux, c'était, au su de tous, pardonner. La question posée par Maurice prouve donc qu'il savait bien que l'Empereur n'avait pas promis de mettre Philippe en liberté, et il lui fut facile de prévoir ce qui allait arriver par la réponse évasive de Granvelle.

Le 19 juin, à cinq heures de l'après-midi, Philippe, aux genoux de l'Empereur, prononça l'amende honorable, mais en dissimulant mal un sourire. Charles, qui le remarqua, le menaça du doigt, et lui dit d'un air sombre : « Je t'apprendrai à rire ³ ! » Alors le vice-chancelier Seld lut la réponse impériale, qui portait en substance « qu'en considération de l'humble soumission du Landgrave et de l'intercession des princes, l'Empereur levait la sentence du ban, donnait la vie au coupable, et promettait de ne lui infliger ni prison perpétuelle, ni confiscation de terre ou de biens, conformément aux articles qu'il avait approuvés. »

« Pendant que le Landgrave prononçait l'amende honorable, » écrivait l'Empereur à Ferdinand, « je fis répondre à l'Électeur de Brandebourg, qui m'avait demandé si je tendrais oui ou non la main, que je comptais m'en abstenir jusqu'à la complète mise en liberté du Landgrave, et que, par ma réponse qui lui serait communiquée, il verrait bien que j'avais tenu tout ce que j'avais promis. En effet, après que celui-ci eut écouté la réponse, il se déclara satisfait. » « Plus tard, » poursuit Charles, « après que les Électeurs se furent

¹ Lettre de l'Empereur et réponse de Ferdinand, dans BUCHOLTZ, *Urkundenband*, p. 427.

² Dépêche de Fachs, voy. v. DRUFFEL, t. I, p. 487.

³ « Wel, ik sal u leeren lachen ! » Telle est la version de Sastrowe présent à l'amende honorable en qualité de délégué de la Poméranie (t. II, p. 29). C. A. Menzel a dit avant moi qu'il n'y avait aucun motif pour rejeter cette anecdote sous prétexte qu'elle ne se trouve pas en d'autres relations. « Il est probable que Sastrowe, placé plus près de l'Empereur ou plus attentif, a mieux entendu ce qui a échappé à des assistants plus éloignés. »

entretenus avec Philippe et avec leurs conseillers, ils prétendirent n'avoir pas compris que le Landgrave pourrait être retenu en captivité, disant que ce n'était que dans cette persuasion qu'ils l'avaient engagé à venir. On leur prouva leur erreur en leur montrant le texte des articles et en leur rappelant, ce qui leur avait souvent été dit, que, pour l'exécution desdits articles, on ne pouvait espérer d'autre garantie que la personne même du Landgrave, jusqu'à ce que les faits m'eussent donné sûre caution, car il m'était impossible de me fier à sa parole, à laquelle il avait manqué si souvent. Ils avaient eu tort de donner à mon insu une telle assurance, d'autant plus qu'eux-mêmes étaient convenus avec moi du contraire. » « Il ne peut être ici question d'un malentendu, » dit l'Empereur aux princes, « puisque l'écrit dans lequel il est parlé de « prison perpétuelle » a été rédigé par vous-mêmes en langue allemande; mais plutôt qu'un doute ne plane sur cette affaire, je veux que tout soit considéré comme non avenu, et que Philippe et sa suite retournent en Hesse. » Enfin les princes déclarèrent par trois fois que l'Empereur, après tout ce qui avait été consenti, aussi bien dans les articles de la capitulation que dans l'explication qui en avait été donnée, était pleinement justifié à retenir le Landgrave en captivité, pourvu que cette captivité fût temporaire, ajoutant qu'ils soutiendraient l'Empereur contre quiconque prétendrait qu'il avait abusé de ses droits; si une erreur avait été commise, ils en assumaient toute la responsabilité¹.

Le 3 juillet, l'Empereur convoqua les États à Augsbourg pour le 1^{er} septembre suivant.

La guerre soulevée contre lui par quelques princes et membres d'Empire rebelles, disait sa lettre de convocation, l'avait empêché jusque-là de réunir les États; mais les deux principaux instigateurs de cette guerre s'étant soumis à ce que demandait d'eux l'équité et se trouvant en ce moment auprès de lui, « il ne voulait pas retarder davantage une assemblée destinée à rétablir dans l'Empire la concorde et la paix ². »

¹ Lettre de l'Empereur, 28 juin 1547, voy. v. DRUFFEL, t. I, p. 63-67. Lettre de Granvelle à la reine Marie (20 et 21 juin) dans LANZ, t. II, p. 585-588, 592-595. Sur la supposition que Granvelle, en substituant un mot à un autre dans le texte du traité, aurait sciemment abusé les princes médiateurs, voy. BUCHOLTZ, t. VI, p. 78-80. « Si le landgrave Philippe, » dit Maurenbrecher (*Karl V und die deutschen Protestanten*, p. 143), « avait eu le droit de se plaindre de la manière dont il était traité et dont il se voyait joué, toute sa colère aurait dû se porter sur les princes qui, avec l'Empereur, avaient rédigé la capitulation et qui, cependant, avaient osé lui promettre une impunité absolue en leur propre nom comme au nom de l'Empereur. Voy. aussi MAURENBRECHER, *Studien und Skizzen*, p. 143-145.

² Voy. cette lettre circulaire dans les *Reichstagsacten*, t. LXI, fol. 1.

CHAPITRE III

L'EMPEREUR CONTRE L'AUTORITÉ DU CONCILE.
DIÈTE D'AUGSBOURG. — L'INTÉRIM.
(1547-1548.)

I

A ce moment, Charles-Quint était à l'apogée de sa puissance.

L'Empire était soumis; seules, quelques villes résistaient encore, en Bohême et dans la Lusace, la révolte avait été domptée par Ferdinand, et les États de Prague avaient établi une nouvelle constitution par laquelle l'autorité royale, qu'on s'était flatté de renverser, se trouvait notablement accrue et consolidée. Les Protestants étaient découragés, inquiets. « Le monde entier, plein d'espoir ou d'effroi, s'attendait à voir Charles-Quint victorieux prendre vigoureusement en main le gouvernement des affaires, régler définitivement la question religieuse et supprimer les églises nationales avec tous les droits et privilèges qu'elles s'étaient arrogés. » Mais les craintes des uns, les espérances des autres furent également déçues. Ceux qui avaient eu peur que l'Empereur, mettant à profit sa victoire, ne se servit de sa puissance pour fonder une monarchie héréditaire, ne tardèrent pas à se convaincre que telle n'avait jamais été son intention. Au fond, tout demeura comme auparavant. Par rapport à la religion, on prit des mesures qui ne satisfirent personne et ne réussirent qu'à éveiller les méfiances et à créer d'amers ressentiments. La querelle survenue entre l'Empereur et le Pape au sujet du Concile fut la principale cause de tout le mal¹.

Dans le traité conclu avec Paul III, Charles s'était engagé, au cas où tous les moyens de conciliation et d'indulgence auraient été reconnus inutiles, à soumettre les membres d'Empire protestants par les armes, secondé par les troupes et l'argent du Saint-Siège, de manière à forcer les rebelles à reconnaître l'autorité du Concile et du Pape. De plus, il avait juré de ne conclure avec les Protestants

¹ Dissertation sur l'*Interreligio imperialis*. par le carme Westhof, présent à la Diète d'Augsbourg, 1549.

aucune alliance pouvant nuire en quelque manière aux intérêts du Saint Père, de la foi et de l'Église.

Or il n'avait pas tenu parole.

Premièrement, il avait violé le traité par les arrangements pris, avant même que la guerre ne fût déclarée, avec le duc Maurice et le margrave Hans de Brandebourg-Custrin. Puis, traitant avec les villes de l'Oberland, il n'avait pas fait de la reconnaissance du Concile la condition expresse de son pardon, et s'était borné à exiger qu'elles se soumissent à ce qu'auraient décidé la Diète et la Chambre Impériale. Sans même demander l'assentiment du Pape ou du nonce, il avait promis à ces villes « le libre exercice de leur culte. » Dans les contrats passés avec les princes de la Ligue, il n'avait pas même été question de religion. Le Pape s'en plaignit, aussi bien que le nonce Verallo, que Granvelle traita avec une hauteur et une rudesse exemptes de tout ménagement¹.

Aussi était-il bien naturel qu'à Rome on partageât le sentiment du cardinal Alexandre Farnèse, lequel avait prédit, avant même que le traité n'eût été signé, que l'Empereur ne ferait servir qu'à l'extension de sa puissance politique l'appui que lui offrait le Saint Père et que, sans se soucier aucunement de ses promesses, il interviendrait dans les affaires intérieures de l'Église et ferait aux Protestants les plus larges concessions².

A ces craintes venaient s'ajouter les anciennes méfiances que la politique impériale avait de tout temps excitées en Italie.

Depuis que Charles, en dépit d'assurances fréquemment renouvelées, avait cherché à rattacher directement à sa maison, déjà en possession des royaumes de Naples et de Sicile, le Milanais, autrefois promis à son héritier présomptif, Philippe d'Espagne, on tremblait, à Rome, pour l'indépendance de l'Italie et surtout pour l'indépendance du Pape. L'Empereur avait refusé de reconnaître comme fiefs du Saint-Siège les duchés de Parme et de Plaisance; le gouverneur impérial du Milanais, Gonzague, violent adversaire de la famille de Paul III, avait ourdi, en 1546, une conspiration dans les duchés pour les soustraire à l'obéissance du duc Pierre Farnèse, pour les réunir au duché de Milan.

D'autre part, le Pape était beaucoup trop préoccupé de l'élévation de sa famille³. Le mécontentement que lui causaient les affaires

¹ Voy. v. DRUFFEL, *Viglius' Tagebuch*, p. 183, 185, 217, 231-223. *State-Papers*, t. XI, p. 379.

² Le cardinal Cervino avait plusieurs fois exprimé la crainte que l'Empereur ne voulût se jouer du Saint Père. Ce dernier lui faisait l'effet, disait-il, « d'être tombé entre les pinces d'une grosse écrevisse. » v. DRUFFEL, *Kaiser Karl V und die römische Curie, 1544-1546*, partie II, p. 26, 36.

³ Voy. v. DRUFFEL, p. 31 et suiv.

d'Italie et la manière dont la guerre était conduite en Allemagne devint si grand que, s'il faut en croire l'ambassadeur de France du Mortier, il vit avec satisfaction les Protestants se soulever contre Charles-Quint, et parla même de les soutenir. Il ne fournit qu'avec lenteur les subsides promis. Des malentendus ne tardèrent pas à s'élever entre lui et l'Empereur au sujet de la vente des biens du clergé espagnol, et lorsqu'expira le traité, conclu pour six mois seulement, (décembre 1546) le Pape rappela ses troupes et, prétextant les armements de la France et la nécessité de maintenir la paix européenne, avertit l'Empereur qu'à l'avenir il ne pourrait lui garantir aucun secours.

Les prétentions de Charles grandissaient tous les jours. Dans tous ses royaumes et états, sans exception, il exigeait des églises et abbayes la moitié de leurs propriétés, valeurs et effets précieux et, des communautés religieuses, la moitié de leurs revenus. A Rome, on s'effraya de semblables réclamations; on résolut de ne pas les satisfaire, sans se douter que les théologiens du conseil de l'Empereur avaient déjà cédé à ses désirs et l'avaient autorisé, en cas de besoin, et même en se passant de l'assentiment du Pape, à séculariser les biens monastiques ¹.

La mésintelligence survenue entre Paul III et l'Empereur eut naturellement sur le Concile une influence funeste.

Depuis que le recez d'Empire de 1544 avait reconnu aux Diètes le pouvoir de décider en matière de religion, on vivait à Rome dans des transes continuelles. « Le traité conclu avec l'Empereur, » écrivait le nonce Verallo au carme Westhof, « n'a calmé que pour un moment l'anxiété de Sa Sainteté; voyant qu'il ne remplit point ses engagements, cette anxiété augmente. L'Empereur désire certainement très vivement le Concile, mais si l'on en croit les déclarations de Granvelle et autres personnages très influents à sa cour, on n'a que trop de motifs de craindre qu'il ne lui fasse bientôt sentir sa puissance et ne lui impose ses lois ². »

A Trente, les légats partageaient cette opinion.

Ils avaient refusé nettement de souscrire au désir de l'Empereur qui, par condescendance pour les membres d'Empire protestants, aurait désiré que les décisions dogmatiques fussent ajournées et qu'il ne fût question au Concile que de la réforme du clergé, car ils voulaient commencer par « l'essentiel, par le fondement de l'édifice; » mais ils consentirent à traiter simultanément les points de doctrine et les questions de discipline. En 1546, les décrets

¹ MAURENBRECHER, *Karl V und die Protestanten*, p. 123, 131-132.

² Voy. plus haut, p. 639.

sur le péché originel, sur les écrits canoniques et sur l'usage qu'on en doit faire, étaient publiés, et le dogme sur la justification avait été promulgué. L'Empereur protesta en vain contre ces actes. On n'ignorait pas à Rome les plaisanteries que s'était permises Granvelle sur les « évêques welches, auxquels il était impossible de s'en rapporter sur les points de doctrine les plus essentiels. » Le dogme catholique de la justification, tel que le Concile venait de le définir, déplaisait au ministre, qui trouvait que ce point avait déjà été réglé d'une manière satisfaisante dans les conférences religieuses d'Allemagne, et qu'on eût pu se dispenser d'y revenir ¹. Aussi, pour prévenir toute immixtion du pouvoir temporel dans les choses de la foi, le Pape avait-il ordonné à ses légats de le promulguer sans retard; il fut porté à la connaissance de tous les Catholiques, le 13 janvier 1547. L'Empereur se plaignit de cette hâte, disant qu'on allait irriter imprudemment les Protestants; mais Paul répondit « que ce reproche était sans aucun fondement, que le Concile avait mis six mois à préparer ce seul décret et qu'il eût été puéril d'espérer qu'un plus long délai eût décidé les hérétiques à abjurer leurs erreurs ². »

Le 3 mars, la doctrine des sacrements en général; du baptême et de la confirmation en particulier, fut promulguée. En même temps, parurent des décrets de réforme, nommément sur la résidence des évêques et sur le cumul des bénéfices. La prochaine session était annoncée pour le 21 avril; mais à cette date une maladie contagieuse éclata à Trente; le général des Franciscains, un évêque et plusieurs autres pères du Concile furent emportés en peu de jours par le fléau. On parlait déjà d'intercepter toute communication avec le dehors; douze évêques quittèrent précipitamment la ville, la plupart sans en avoir demandé l'autorisation aux légats. Plusieurs évêques étaient d'avis d'ajourner le Concile à un temps meilleur, comme l'auraient voulu les légats au commencement de la guerre de Smalkalde. Cervino, surtout, craignait que l'Empereur, à la tête de son armée triomphante, ne vint dicter des lois au Concile, car les ambassadeurs de Charles-Quint avaient plus d'une fois dit d'un ton menaçant que leur maître voulait présider en personne l'assemblée des évêques. Qu'arriverait-il si, après la victoire, il mettait cette menace à exécution? Le Pape, « parce qu'il semblait impossible de retenir les évêques à Trente, » avait, au commencement d'août 1546, donné plein pouvoir aux légats de transférer le Concile à Lucques, pourvu que cette mesure eût l'assentiment de la majorité; mais il fallait bien informer l'Empereur de cette résolution, et celui-ci s'y montra très opposé, menaçant, si le Pape

¹ Voy. plus haut, p. 616.

² PALLAVICINO, lib. IX, cap. 3, n° 4.

passait outre, de se rapprocher des Luthériens et de ne plus avoir égard qu'à ses seuls intérêts¹. Sur ces entrefaites, deux célèbres médecins découvrirent dans l'épidémie régnante des symptômes évidents de peste. Aussitôt les légats, conformément aux pleins pouvoirs qu'ils tenaient du Pape, interrogèrent les Pères sur le parti qu'il convenait de prendre ; la majorité se déclara pour le départ, malgré l'opposition de quinze prélats, entièrement dévoués à l'Empereur et qui, sur l'ordre de Charles-Quint, s'obstinèrent à rester.

Mais il se trouva que le fléau tant redouté cessa très promptement d'exercer ses ravages. Le transfert du Concile à Bologne fut un grand malheur pour l'Église.

Aussitôt que Charles en reçut la nouvelle, il entra dans une violente colère. En présence du nonce Verallo, il s'exprima sur le compte du Pape en termes durs et méprisants. « Il faudra bien, » s'écria-t-il, « qu'un autre concile se réunisse, et celui-là donnera satisfaction à tous et remettra tout dans l'ordre ! » Il exigea le retour immédiat des Pères, menaçant, si on ne lui obéissait, de protester solennellement contre leurs futures décisions. Le Pape lui représenta que le Concile seul avait le droit de décider sur son retour, et que les Pères restés à Trente seraient obligés de se rendre d'abord à Boulogne, pour y voter ; il proposa à l'Empereur de s'y rendre avec lui, disant que la présence des deux chefs de la Chrétienté donnerait une grande solennité à la promulgation des décrets portés contre les hérétiques. Mais l'Empereur lui fit répondre « qu'il saurait bien y aller tout seul, et qu'il comptait envoyer ses évêques, non pas à Bologne mais à Rome, où lui-même, le tout-puissant Empereur, viendrait bientôt donner ses ordres. »

Les éclats de sa colère laissèrent le Pape impassible. Il était décidé à ne jamais abandonner à un souverain temporel, quel que fût son pouvoir, une autorité qui ne lui appartenait point, et le droit de trancher d'un mot des questions purement théologiques. Il se contenta de répondre à Mendoza, l'ambassadeur de Charles-Quint : « Ce n'est pas à César, c'est à saint Pierre que le Christ a dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église. »

Les défiances du Pape furent encore augmentées par un événement qui l'atteignit personnellement et le plongea dans la plus amère douleur.

Le 10 septembre 1547, à la suite d'une conjuration ourdie et conduite par Gonzague, gouverneur impérial du Milanais, le duc Louis

¹ Au dire de Cataneo : « quod alias concordabit cum Lutheranis et ea agit quæ expedire ei magis videbuntur. » Voy. v. DRUFFEL, *Viglius' Tagebuch*, p. 52.

Farnèse, ennemi de l'Empereur et fils de Paul III, fut assassiné à Plaisance. Aussitôt la ville fut occupée au nom de Charles-Quint. L'Empereur, informé du complot de Gonzague, l'avait approuvé, tout en exprimant le désir que la vie de Farnèse fût épargnée. Mais Gonzague avait secrètement promis l'immunité aux conjurés, les assurant qu'ils ne seraient pas rendus responsables de ce qui pourrait se passer dans le tumulte d'une émeute ¹. Le Pape fit savoir à l'Empereur que la prompte cession de Plaisance aux États de l'Église serait seule capable de le convaincre de sa non-culpabilité dans cette affaire. Charles refusa, et Paul III, dans un consistoire, déclara au Sacré-Collège qu'il pardonnait comme homme l'offense reçue, qu'il abandonnait à Dieu le châtiment des coupables, mais qu'il ne pouvait tolérer la spoliation de l'Église et l'outrage fait à la Papauté en sa personne, ajoutant qu'il en voulait satisfaction, dût-il, pour cette cause, subir le martyre.

Sur ces entrefaites, les négociations religieuses s'ouvrirent à la Diète d'Augsbourg.

II

Le 1^{er} septembre 1547, l'Empereur ouvrit la Diète par un discours où, « sans faire aucune allusion aux graves événements militaires qui venaient de se passer, » il traitait des affaires temporelles et spirituelles de l'Empire absolument du même ton et de la même manière qu'aux assemblées précédentes. Beaucoup parmi les assistants ne purent s'empêcher de se demander « comment les Alliés auraient parlé et agi si la victoire eût été de leur côté, et s'ils avaient eu affaire à l'Empereur vaincu? » « N'avaient-ils pas annoncé l'intention, » dit Westhof, « de gouverner l'Empire selon leur caprice, d'opprimer les princes ecclésiastiques, de chasser tous les prêtres? Quant au sort qu'ils réservaient à l'Empereur, il n'était pas difficile de le deviner ². »

Charles tenait avant tout à se faire obéir dans la question du Concile, malgré le Pape et les Pères de Bologne. Dans sa première déclaration aux États, il disait : « Comme la discorde religieuse est la racine et la cause principale de tous nos maux et qu'avant de l'avoir réglée aucune paix ne peut être espérée, et comme le Concile de Trente s'est réuni dans ce but, il nous faut premièrement aviser aux moyens de ramener la paix dans les consciences et cher-

¹ Voy. RANKE, t. V, p. 9. MAURENBRECHER, p. 158.

² Voy. plus haut, p. 659, note.

cher comment, entre temps et jusqu'à la paix définitive, nous devons nous comporter au sujet de la religion. »

Les trois Électeurs ecclésiastiques furent d'avis de remettre tous les intérêts religieux aux décisions du Concile. Les Électeurs protestants du Palatinat, de la Saxe et du Brandebourg réclamèrent, au contraire, « un concile libre et apostolique, » auquel le Pape lui-même serait obligé de se soumettre, où les évêques seraient déliés de leur serment de fidélité envers le Saint-Siège, et où les théologiens protestants auraient droit de siéger. Là seraient « remaniées » les définitions déjà promulguées, toute doctrine inique serait abolie et les docteurs ne prendraient pour base de leurs décisions que les textes de l'Écriture Sainte, « examinés avec révérence et impartialité. » Le collège des princes, des prélats et des comtes se borna d'abord à demander que le Concile de Trente poursuivît ses séances et que des députés protestants y fussent admis ; mais plus tard, influencé par Eck ¹, il émit des doutes sur la validité de ses premières définitions. Ulrich de Wurtemberg avait donné ordre à ses ambassadeurs de s'opposer de toutes leurs forces à la continuation du Concile, lequel, selon lui, avait formulé des décrets absolument contraires aux termes précis de la Sainte Écriture, avec tant de partialité qu'il en était indigné ². » Les villes d'Empire estimaient que le moyen le plus efficace de sortir des embarras présents était une nouvelle conférence religieuse où les points débattus seraient discutés à loisir. Elles auraient aussi approuvé un concile national, dans lequel tous les chrétiens, assistés des lumières de l'Esprit Saint, exprimeraient librement leurs opinions, « en présence de doctes et savants personnages, craignant Dieu, choisis dans toutes les classes de la société, et chargés de prendre des résolutions définitives relativement à la foi. Le Concile de Trente, à leur sens, ayant refusé d'admettre les nouveaux croyants à leurs délibérations, s'était attribué arbitrairement le droit de poser toutes sortes d'affirmations, de condamner des points essentiels de doctrine, etc., et l'on ne pouvait attendre d'une telle assemblée que tracasseries, chicanes et injustices. Il était du devoir de l'Empereur de la dissoudre ³. »

Après avoir entendu tous ces avis, l'Empereur délibéra longuement avec les Électeurs et les princes protestants, et parvint à les décider à s'en remettre à lui, en union avec tous les Catholiques, dans la question du Concile ⁴. Il leur promit de veiller à ce que tout y fût

¹ Voy. v. DRUFFEL, t. III, p. 53.

² Voy. SATTLER, t. III, p. 263.

³ Voy. SASTROWE, t. II, p. 142-144.

⁴ On ignore si l'Empereur fit à ce sujet d'autres promesses particulières aux Protestants.

réglé avec équité, leur assura que les Protestants y seraient traités avec toutes sortes d'égards; que l'affaire serait conduite et conclue d'une manière « sainte, chrétienne, sans mélange de passion, conformément à la Sainte Écriture et à la doctrine des anciens Pères; qu'on aviserait à la réforme si nécessaire des abus, que toute doctrine erronée, toute injustice seraient retranchées, et leur persuada qu'il lui appartenait de résoudre les difficultés relatives à la foi, et que les membres du Saint-Empire pouvaient et devaient s'en remettre à lui.

Les villes n'accédèrent à son désir qu'avec répugnance. Aussi éprouvèrent-elles le besoin de déclarer, encore une fois, qu'elles ne recevraient de bon cœur les décisions de Trente que si elles les trouvaient réellement conformes à la doctrine des Pères et aux textes de la Sainte Écriture : « Car il serait souverainement pénible à la plupart des nôtres de devoir se soumettre si l'on donnait aux définitions déjà promulguées la valeur de décisions émanant d'un concile général, ou si l'assemblée de Trente se dirigeait, quant à la parole de Dieu et à la doctrine des Pères, d'une toute autre manière que ne le faisait pressentir l'Empereur. »

De toutes « ces subtilités et restrictions » il ressortait clairement qu'on ne pouvait attendre des Protestants la franche acceptation des décrets du Concile.

Mais sans paraître s'en apercevoir, l'Empereur, le 9 novembre, informa le Pape « que le but de ses efforts, l'objet de tous ses desirs, était enfin atteint et que les Électeurs, les Princes ecclésiastiques et temporels, aussi bien que les villes, se soumettaient au Concile et acceptaient ses premières définitions. Les Pères de Bologne devaient donc revenir au plus vite à Trente.

Le Pape leur fit part du désir de l'Empereur; ils répondirent qu'ils étaient tout disposés à lui obéir pourvu que leur démarche ne portât aucun préjudice aux intérêts de la Chrétienté; mais il fallait que les Pères restés à Trente vissent premièrement les rejoindre à Bologne. De plus, ils voulaient avoir la pleine certitude que les Protestants se soumettraient au Concile et qu'ils en recevraient les premières décisions. Ils demandaient de plus à être bien assurés que l'Empereur ne changerait pas le mode de discussion du Concile, comme il en avait été question en Allemagne. Enfin, ils voulaient qu'il fût bien entendu d'avance que, s'il s'agissait de transférer leur assemblée en quelque autre lieu, ou de la clore, la décision de la majorité aurait seule force de loi.

Le Pape remit la réponse du Concile au plénipotentiaire de l'Empereur. (20 décembre 1547)

Le parti que Charles-Quint crut devoir adopter, en un si grave

moment, fut d'une importance capitale pour l'avenir de l'Allemagne.

A cette date, une entière conformité de sentiments, une ligne de conduite identique, une union sincère entre les deux chefs de la Chrétienté eût encore pu tout sauver; la réforme du clergé, le redressement des abus, la sérieuse mise à exécution des lois ecclésiastiques édictées à Trente touchant la résidence des évêques, leur mission doctrinale, leur obligation d'établir en tous lieux de dignes prêtres, des prédicateurs éclairés, de visiter leurs diocèses, de fonder des chaires de théologie dans les églises cathédrales, dans les collégiales et les cloîtres, toutes ces mesures, à un moment où Charles-Quint se sentait assez fort pour vaincre la résistance des chefs de la révolution religieuse, pouvaient avoir les plus importants et les plus heureux résultats pour l'ancienne religion comme pour le maintien de la constitution de l'Empire, alors si inséparablement unie à la constitution de l'Église. La vraie piété, les saintes mœurs, la discipline, la justice et la paix auraient aussitôt pris un nouvel essor. Mais, par la propre faute de l'Empereur, tous ces espoirs furent tristement déçus, et la confusion générale ne fit qu'augmenter.

Charles-Quint prit, vis-à-vis du Concile et de Paul III, une attitude qui ne lui convenait point. Se posant en maître absolu, il exigea que les Pères de Bologne retournassent immédiatement à Trente, sans permettre, comme ces Pères le voulaient, que les prélats espagnols vinsent premièrement se réunir à eux. Le 15 janvier 1538, à Bologne, il fit publier un édit qui cassait et annulait tous les décrets du Concile à partir du jour de la scission, niant que les légats et les évêques de cette assemblée, presque tous, disait-il, servilement attachés au Pape, eussent le droit de donner des lois au monde chrétien touchant la foi et la réforme des mœurs. La réponse que lui avaient fait parvenir le Pape et les Pères était inconvenante, illégale et remplie de faussetés. L'Empereur voyait bien que le Pape ne se souciait point des véritables intérêts de l'Église; donc, c'était à lui à y veiller, et il était résolu de le faire, comme le voulaient ses droits, l'attente du monde entier, son titre et sa mission d'Empereur et de roi. Le Cardinal légat del Monte, président du Concile, lui fit aussitôt répondre que, quant à lui, il aimerait mieux mourir que consentir jamais à ce que le pouvoir temporel s'arrogeât le droit de convoquer des assemblées ecclésiastiques et d'entraver la liberté des Pères: l'Empereur était le fils de l'Église, non son maître.

Sur l'ordre de Charles, son ambassadeur Mendoza répéta à Rome en présence du Pape, en plein consistoire, les menaces et l'espèce de déclaration de guerre de l'Empereur. Paul III y répondit avec dignité.

Il se refusait à croire, dit-il, que Charles eût contre lui tant de méfiance et de ressentiment; le mécontentement de Sa Majesté ne pouvait regarder que les légats, seuls responsables du transfert du Concile. Cependant l'Empereur ne pouvait ignorer qu'en cette question il n'appartenait qu'au Pape de décider. Il ferait faire une enquête, il établirait la culpabilité des légats, mais jamais il ne les condamnerait sur un simple ordre de l'Empereur, et seulement pour lui complaire. On se trompait en prétendant que les Pères de Bologne étaient ses créatures; en dehors des liens qui l'attachaient à tous les membres du troupeau dont il avait la garde, jamais il n'avait eu de parti et, jusqu'à ce jour, n'avait pas éprouvé le besoin d'en former un autour de lui: il avait fait à ses légats un devoir formel de respecter la liberté du Concile; il chargerait quatre cardinaux, investis de ses pleins pouvoirs, d'examiner si quelque mesure illégale avait été prise. Dans ce cas, il emploierait toute son autorité pour que le retour à Trente s'effectuât le plus tôt possible ¹.

Tous ses efforts pour apaiser Mendoza furent inutiles. Le 15 février, l'ambassadeur quitta Rome. Le jour suivant, le Pape, pour éviter un schisme, ordonna par un bref aux légats et aux évêques d'interrompre leurs travaux, jusqu'au moment où, un jugement ayant été rendu, une décision pourrait être prise.

III

L'Empereur tint à exécuter sa menace: en vertu de la suprême autorité qu'il avait en main, il voulut donner une forme provisoire au culte et à la doctrine, du consentement du corps germanique qui, à Augsbourg, s'en était remis à lui du soin d'établir temporairement une constitution ecclésiastique. Sans avoir reçu le mandat de l'Église, il prétendit imposer ses volontés aux Catholiques comme aux Protestants, au moins jusqu'à la clôture du Concile.

La « religion impériale intérimaire » allait être inaugurée dans l'Empire ².

Charles avait d'abord songé à donner aux États, par voie de délibération parlementaire, le pouvoir de discuter et de décider les questions religieuses comme les questions politiques.

« Mais, » écrit Westhof, « quiconque était au fait du genre de vie des seigneurs d'Augsbourg ne pouvait se dissimuler qu'avec des princes et députés de cette sorte, aucune détermination ne pou-

¹ Voy. ces actes dans RAYNALD, AD A. 1548, n° 5, sqq.

² « Interreligio imperialis. » Voy. von DRUFFEL, t. I, p. 179, note. Voy. plus haut, p. 659, note.

vait être prise touchant les intérêts sacrés de la religion, quand bien même l'Empereur eût été d'avis que l'autorité laïque ait le droit d'intervenir en ces sortes d'affaires. Le genre de vie des membres de l'Empire, leur passion effrénée pour le jeu, leurs vices, leurs excès de tout genre étaient au delà de tout ce qu'on en pourrait dire ¹. »

Venus, sur l'ordre exprès de l'Empereur, en plus grand nombre que cela ne s'était presque jamais vu, « les princes parurent à Augsbourg en si fastueux équipage qu'on eût pu s'imaginer que la fortune les avait tout à coup comblés de ses faveurs, et qu'il était tombé pour eux de l'or de la lune ; après les inquiétudes, les fatigues de la guerre, ils se livraient au bien vivre avec une ardeur extravagante, comme s'il ne se fût plus agi pour eux que de fêtes et de banquets ; bien que le peuple, partout où la guerre avait exercé ses ravages, fût dans la plus extrême détresse par suite des incendies, du pillage, de la dévastation du sol, ces seigneurs semblaient croire que l'angoisse et la misère étaient partis pour une autre planète. L'Empereur, si réglé dans ses mœurs, s'en montrait extrêmement scandalisé ; mais, près de ces libertins dissolus, quel effet pouvaient avoir ses remontrances et ses exemples ² ? » « Pour la gloire de Dieu et pour lui complaire, » Charles-Quint trouvait qu'ils auraient pu, du moins pendant la Diète, s'abstenir, eux et les leurs, de leurs horribles orgies, et ne pas être sans cesse à demi ou tout à fait ivres. Cela eût été grandement utile à la santé de leur corps, de leur âme et de leur bourse. » Mais tous les avertissements qu'on put leur donner ne servirent à rien. Georges de Heideck écrivait d'Augsbourg : « En fait de nouvelles, je n'ai rien de particulier à vous mander, si ce n'est que, selon moi, on mène ici une vie vraiment payenne ; tous les jours nouveaux et trop copieux banquets, orgies, gros jeu blasphèmes ³. »

L'un des plus fameux « héros du verre » était Frédéric III, duc de Liegnitz. Fier de sa « robuste foi évangélique, » il récitait par cœur, même en état d'ivresse, des pages entières de la Bible. Déjà, à Nuremberg, en route pour Augsbourg, il avait établi sa réputation de buveur émérite. « Il était constamment pris de vin, » rapporte Sastrowe, « et comme ses conseillers refusaient de partager ses extravagants plaisirs, il prenait volontiers avec lui les courtisans du margrave Jean de Brandebourg, avec lesquels il s'abandonnait sans rougir aux plus hon-

¹ Voy. plus haut, p. 659, note.

² *Vom teutschen Sausteußel.* (1547). Bl. 3. Le vénitien Mocenigo dit dans sa dernière relation sur l'Empereur : « Questa così gran continentia, quanto piu rarevolte si ritrova nelli principi grandi, tanto maggiormente orna la Mta sua, la quale in vero si po dire, che hoggi di sia al mondo un spechio di honestà. » Voy. FIEDLER, p. 21-22.

³ Voigt, *Albrecht Alcibiades*, t. I, p. 163.

teux excès. Un jour qu'il était absolument ivre, lui et ses six compagnons imaginèrent de couper la manche droite de leurs pourpoints et de leurs chemises, délièrent leurs hauts de chausse, et tirèrent la chemise entre le haut-de-chausse et le pourpoint, tout autour. « En ce bel équipage, en plein midi, sans souliers, pieds nus, ils se promènèrent à travers les rues, ordonnant aux musiciens dont ils s'étaient fait accompagner de faire la plus bruyante musique qu'il leur serait possible. » Une foule de curieux, composée en grande partie d'Espagnols et d'Italiens, accourut au bruit et s'amusa fort aux dépens de ces Allemands ivres. » Henri de Brunswick, un jour de banquet, tomba tout de son long dans son hôtellerie; il fallut que quatre gentilshommes le reportassent dans son lit. L'Empereur était peu flatté de voir les Allemands se livrer à ces orgies grossières aux yeux des représentants des nations étrangères. »

Les compagnons les plus habituels du duc étaient l'Électeur Maurice de Saxe et le margrave Albert de Brandebourg: « Ces trois princes menaient une telle vie à Augsbourg qu'en vérité le diable en devait rire, et l'on en faisait grand bruit dans toute la ville ¹. »

« Pendant tout le temps que dura la Diète, l'Électeur Joachim de Brandebourg et son épouse menèrent grand train. Bien que tout fût hors de prix à Augsbourg, rien n'était épargné pour rehausser la magnificence de leurs festins, où l'on servait en abondance les mets les plus recherchés. En peu de temps, l'Électeur eut dépensé tout l'argent qu'il avait apporté avec lui, et il ne savait comment faire pour s'en procurer d'autre, ni comment sortir d'embarras ². »

¹ SASTROWE, t. II, p. 89. Les Mémoires de Sastrowe, et en particulier les *Aventures du chevalier Hans von de Schweinichen racontées par lui-même*, publiées par BUSCHING (3 vol., Breslau, 1820-1823), renferment les documents les plus intéressants et les plus authentiques sur les mœurs grossières et féroces de l'époque qui nous occupe. Citons-en un seul exemple: « A Liegnitz, dans sa terre, » rapporte Sastrowe en parlant de l'évêque luthérien Frédéric III, si versé dans la Bible, et dont il a été parlé plus haut, « il était un jour attablé, lorsque passèrent devant ses fenêtres deux étudiants qui allaient visiter leurs parents et amis, et traversaient la cité. Comme c'était le matin, ils se divertissaient un peu en chantant, et le duc les entendit. Il ordonna qu'on s'emparât de leurs personnes, les fit conduire hors des portes de la ville où ils eurent la tête tranchée. Le lendemain matin, étant encore à jeun, quelques-uns de ses conseillers se promenant avec lui à cheval, le conduisirent justement à l'endroit où les deux jeunes gens avaient été décollés. Lorsqu'il vit le sang, il demanda ce que c'était; ils lui dirent que c'était le sang des deux étudiants qu'il avait fait décapiter la veille. Le prince parut fort étonné et demanda ce qu'ils avaient pu faire pour mériter un tel châtimeut. »

² SASTROWE, t. II, p. 302. « Le docteur Conrad Holde avait prêté à Sa Grâce Electorale, pendant la Diète de Ratisbonne, il y avait de cela sept ans, 5.713 thalers, et depuis les avait fréquemment réclamés, mais sans rien pouvoir obtenir. Cette fois il ne fut pas plus heureux; seulement, l'Electeur lui donna une lettre revêtue de son sceau, écrite en termes si amers qu'on aurait pu s'en servir pour empoisonner des serpents. Dans cette lettre, il lui promettait de le payer en quatre échéances aux quatre prochaines foires de Francfort. Et cependant cela ne fut point. Ce dé-

Les dettes énormes de Joachim, son impérieux besoin d'argent ne furent pas sans influence sur les négociations religieuses d'Augsbourg.

IV

A la requête de l'Empereur une commission fut chargée d'examiner, assistée de ses commissaires, les meilleures mesures à prendre pour établir la paix religieuse. Les membres protestants de cette commission furent d'avis de convoquer un concile national ou diète chrétienne. « Puisque l'accord s'est déjà fait sur le point le plus important, celui de la justification, » disaient-ils, « le malentendu n'existe plus maintenant qu'au sujet des cérémonies et des abus. Il y a donc lieu d'espérer que, du moins sur les articles principaux, il sera possible de s'entendre. Aussi longtemps qu'on ne saura point quelle est la véritable Église, ni la place que le culte et les cérémonies y doivent tenir, on ne pourra songer à la restitution des biens du clergé que réclament les Catholiques. D'ailleurs il ne serait pas juste de rendre ces biens à ceux qui en ont abusé. » « Là où un prince, dans ses propres domaines, a établi un nouveau règlement ecclésiastique applicable aux paroisses et aux couvents, personne n'a le droit de s'y opposer. Relever les églises détruites ou restituer les sommes énormes provenant des propriétés ecclésiastiques serait impossible. »

Les membres catholiques de la commission, qui y étaient en majorité, voulaient qu'on s'en remit des points de doctrine contestés aux décisions du Concile de Trente. A leur sens, il fallait renoncer, une fois pour toutes, à ces chemins de traverse appelés concile national ou colloque chrétien.

« Le premier de ces moyens conduit droit au schisme, » disaient-ils, « et le second, comme l'expérience l'a maintes fois prouvé, ne sert absolument à rien. » « La cause principale des troubles actuels, du mécontentement général, de l'inertie de la justice et de l'absence de toute bonne police, ce sont les attentats commis par les nouveaux croyants sur un grand nombre d'ecclésiastiques et de laïques qui, n'étant coupables d'autres crimes que de leur fidélité à la foi, ont été contraints d'abandonner leur religion ou dépouillés de leurs biens et propriétés ; les revenus des abbayes, des églises et des couvents ont été confisqués ; les autorités, s'arrogeant un pouvoir qui

lui expiré, Holde présenta la lettre au tribunal de la Chambre Impériale et reçut enfin satisfaction. » Un tel procédé envers un Électeur du Saint-Empire, et pour une dette de 5.713 thalers!

ne leur appartient pas, ont imposé aux populations une religion nouvelle. Cene sera que lorsque les victimes de la loi du plus fort auront été réintégrées dans leurs propriétés plusieurs fois séculaires, lorsqu'il leur sera permis de célébrer de nouveau les antiques cérémonies de leur culte, et que chacun aura la liberté de s'y joindre, si tel est son désir, sans avoir rien à redouter, que nous pourrions espérer voir res fleurir parmi nous la paix et la concorde. » « Si nos adversaires exigent avec tant d'arrogance qu'au sujet de leur religion, qui ne compte pas plus de trente ans d'existence, ils ne soient inquiétés en rien de ce qui touche à leur conscience, ne doivent-ils pas trouver juste que les anciens chrétiens, également contre leur conscience, ne soient pas forcés de renier une religion qui remonte aux Apôtres? » Il n'était pas question d'obliger personne à garder ou à adopter les cérémonies et usages de l'ancienne Église. » Puisque l'Empereur accordait la tolérance aux Protestants, les Catholiques promettaient de ne les inquiéter en rien¹.

Les Catholiques appelaient ces réclamations « chrétiennes, loyales, modérées, équitables. » Mais elles ne réalisaient nullement les espérances que le puissant homme d'État qui dirigeait alors les affaires politiques avait mises au cœur de beaucoup de princes protestants². Dès octobre 1547, Granvelle le jeune, évêque d'Arras, avait déclaré au légat Sfondrato que l'Empereur, à la vérité, voulait la restitution des biens du clergé, mais qu'en fait la chose était impraticable³. « La restitution, » répétaient les conseillers des trois Électeurs protestants, « était contre leur conscience. ⁴ »

Tout à coup l'Empereur congédia la commission et en nomma une seconde, composée des théologiens des deux partis, pour élaborer « l'Intérim. »

Déjà, en janvier 1547, Ferdinand avait désigné à Charles-Quint comme très en état de préparer un plan de réforme, capable de réunir les deux partis, Jules Pflug, évêque de Naumbourg, et Michel Helding, évêque suffragant de Mayence. Ces deux prélats, à cette époque, avaient remis à l'Empereur un travail préliminaire; Charles les appela à faire partie de la nouvelle commission. La confession de foi qu'ils avaient élaborée était conforme, en ses points essentiels, à la doctrine catholique; cependant, pour la doctrine de la

¹ Voy. BUCHOLTZ, t. VI, p. 221-225. Voy. le mémoire remis à l'Empereur par le duc Guillaume de Bavière sur la demande de Charles-Quint, au sujet des affaires de religion. VON DRUFFEL, t. III, p. 65-75.

² Voy. plus haut, p. 616.

³ VON DRUFFEL, t. III, p. 64. L'Empereur avait soin de tenir le légat dans l'ignorance de tout ce qui se décidait à la Diète au sujet de la religion. Voy. p. 77 et suiv.

⁴ Voy. v. DRUFFEL, t. III, p. 84.

justification, qui était le point le plus débattu, ils se rapprochaient des opinions luthériennes, bien que le Concile de Trente eût déjà fixé sur cet article la foi des Catholiques. L'Empereur, en sa propre conscience, vénérât sur ce point la doctrine de l'Église, et la tenait pour « orthodoxe et sacrée¹; » cependant, par faiblesse, il accepta la formule proposée par les deux théologiens médiateurs. Au sujet de la messe, par condescendance pour les Protestants, le dogme catholique fut également affaibli. De plus, « le calice laïque » était concédé et le mariage des prêtres admis.

En cédant sur quelques points, Jules Pflug, disciple d'Érasme, s'imaginait triompher des résistances des adversaires de l'Église. Il serait facile à l'Empereur, pensait-il, après tant et des éclatantes victoires, de faire accepter l'Intérim et de ramener les princes protestants à l'unité, soit tous à la fois, soit l'un après l'autre. Pour atteindre ce but il comptait tout particulièrement sur le concours de l'Électeur Joachim de Brandebourg, dont l'esprit conciliant était connu de tous².

Le chapelain de Joachim, Agricola, fut appelé à faire partie de la commission et prépara avec Pflug et Helding l'Intérim d'Augsbourg, conforme, en ses points essentiels au travail primitivement remis à l'Empereur; ce n'est que dans la doctrine de la pénitence que l'influence d'Agricola s'y fait sentir. Résumant les textes latins du premier projet et ses remaniements divers, Agricola les fonda en un texte unique qu'il rédigea en allemand³.

Pour faire accepter l'Intérim aux membres d'Empire protestants, on convint de ne pas le leur présenter comme venant de l'Empereur, mais comme un projet offert par un prince luthérien à Sa Majesté Impériale.

C'est ici que fut exploitée l'extrême pénurie d'argent de Joachim.

« L'Électeur, » rapporte Sastrowe, « ne trouvant nulle part de quoi payer ses dettes et ne sachant plus de quel côté se tourner, ne pouvait soutenir avec honneur le grand train de maison qu'il menait, lui, sa femme et toute sa suite. » En ce moment de détresse, l'archevêque de Salzbourg lui offrit seize mille florins hongrois sur forte garantie, à condition qu'il présenterait à l'Empereur, comme venant de lui, le livre que Pflug, Helding et Agricola venaient de « forger », en s'engageant à s'y conformer, lui et ses sujets.

¹ « El artículo de la justificación paresce muy catholico y sancto, » écrivait-il à ce sujet le 12 fév. 1547 au cardinal Pacheco; voy. MAURENBRECHER, *Karl V und die deutschen Protestanten*, p. 130, note 7.

² PASTOR, *Reunionsbestrebungen*, p. 351-352, 357 et suiv.

³ KAWERAU, p. 254, 256.

L'Électeur le promit et tint parole; il mit un grand zèle à le faire recevoir autour de lui.

« Agricola, » dit Sastrowe, « ne se montrait partisan de l'Intérim que parce qu'il convoitait l'évêché de Camin, et espérait bien l'obtenir par l'entremise de l'Électeur¹. « Entout cas, » comme le disait en raillant Érasme Alber, « Thalerus et son frère Florinus n'étaient pas étrangers à son zèle. » Charles-Quint avoue lui-même lui avoir fait passer cinq cents couronnes; Ferdinand lui donna cinq cents thalers; de plus, l'Empereur lui promit de doter richement sa fille². »

Cependant si Joachim et son chapelain se faisaient ainsi les champions et les panégyristes de l'Intérim, l'intérêt n'était point leur unique mobile. Ils en attendaient de bonne foi les meilleurs effets, et le regardaient comme un habile compromis, capable de satisfaire tous les esprits. Agricola se réjouissait d'avance à la pensée que les évêques, eux aussi, allaient pouvoir « annoncer l'Évangile » dans toute l'Allemagne. « Bien que nos prélats repoussent avec indignation le nouveau formulaire, » écrivait-il le 13 avril, « notre très pieux Empereur les a récemment traités de telle sorte qu'ils ne pourront plus guère s'appuyer sur lui³. »

Mais les membres catholiques, ecclésiastiques et laïques, n'étaient point disposés, du moins pour la plupart, à renoncer au principe vital de leur foi pour complaire à l'Empereur. Ils refusèrent nettement de mettre la puissance temporelle à la place de l'Église infallible, et de reconnaître à l'autorité laïque le droit de régler les intérêts sacrés de la religion.

« Plus d'une fois, » écrit Westhof, « des évêques, des princes de l'ancienne religion avaient, dans les dernières années, surtout à Spire et à Worms, fait de telles concessions aux Protestants que la religion catholique avait couru grand péril. Mais lorsqu'à Augsbourg, sans aucun égard pour leur conscience, on voulut, par des formules précises, obliger les Catholiques à regarder l'Empereur, même provisoirement, comme leur chef spirituel ils s'opposèrent avec fermeté à une pareille prétention. Plaise à Dieu que leur courage reste toujours à cette hauteur⁴ ! »

¹ SASTROWE, t. II, p. 302.

² KAWERAU, p. 257. Érasme Alber, prêchant à la cour de Brandebourg, plus tard superintendant général du Mecklembourg, appelait l'Intérim « la grande courtisane du diable, » Agricola le « tison d'enfer impénitent, » etc. Voy. SPIEKER, *Andreas Musculus*, p. 33½, note 4.

³ « Quamquam enim Episcopi vehementer huic negotio adversentur, tamen piissimus Carolus sic nuper eos tractavit, ut nihil spei porro in eum collocare queant. » Voy. KAWERAU, p. 258.

⁴ Voy. plus haut, . 659, note

Quand on leur présenta l'Intérim, les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves furent unanimes dans leur réponse : « Il n'appartient qu'au Pape et au Concile général, » dirent-ils, « d'accepter, de dispenser ou de tolérer en ce qui concerne le mariage des prêtres ou la communion sous les deux espèces. » « Si l'Empereur s'arroge un pouvoir qui ne lui appartient pas, sa décision est nulle, elle n'a ni force ni réalité. » « Cependant pour que les efforts de Sa Majesté ne restent pas infructueux et que l'Intérim, jusqu'aux décisions du Concile, puisse rendre la sécurité et la paix au Saint Empire de nation germanique, afin aussi que la méfiance soit bannie des cœurs, et de peur que de nouvelles difficultés n'achèvent de tout compromettre, Sa Majesté est humblement suppliée d'accepter les articles conciliés de la main de ceux qui les ont souscrits et désirent par eux rentrer dans le giron de l'Église chrétienne et universelle, à la condition que ces articles ne concerneront que les Protestants, et non ceux qui, jusqu'à ce jour, sont demeurés invariablement attachés à la véritable et antique Église, et qu'ils ne seront tenus pour valables que dans les lieux et pour les personnes ayant déjà adhéré aux nouvelles doctrines. » « En outre, il restera décidé que tout prêtre, l'étant de fait ou le voulant devenir, ne sera plus autorisé à vivre dans l'état du mariage, et que personne de l'ancienne religion, qu'il appartienne à l'ordre ecclésiastique ou à l'ordre laïque, ne pourra à l'avenir adhérer à la religion nouvelle, soit en reconnaissant la communion sous les deux espèces, soit autrement, mais devra garder parfaite fidélité à l'ancienne Église. » « Quant à ce qui concerne la restitution des biens du clergé, restitution dont l'Intérim ne fait aucune mention, il est de toute nécessité de bien stipuler que là où l'ancienne et véritable religion a été maintenue comme dans les localités où elle pourra être rétablie, la restitution suivra immédiatement la publication de la présente déclaration, et que les églises, abbayes, couvents et communautés seront réintégrés dans tous leurs privilèges, libertés et droits, car autrement le culte du Seigneur ne pourrait être célébré par les personnes ayant qualité pour cela, ni se trouver pourvu des choses qui lui sont indispensables ¹. »

Les prélats et les princes temporels exprimèrent leur opinion d'une manière encore plus précise. Ils firent entendre à l'Empereur que décider sur des questions de foi déjà portées devant le Concile, c'était usurper un pouvoir qui n'était qu'à l'Église, et qu'il était à craindre que l'Intérim ne fit que diviser davantage les esprits, exciter le mécontentement général et apporter de sérieux obstacles

¹ Voy. SASTROWE, t. II, p. 320-327.

aux bons résultats qu'on attendait du Concile. Ils conscellèrent à l'Empereur d'engager plutôt les Protestants à renoncer à leurs erreurs et doctrines, ainsi qu'à la Confession d'Augsbourg, à laquelle, d'ailleurs, ils ne s'étaient jamais pleinement conformés. « Le calice laïque » et le mariage des prêtres étaient contraires à la tradition comme aux commandements de l'Église, et Sa Majesté devait trouver bon que les Catholiques n'en chargeassent point leur conscience, car admettre ces deux articles serait sans aucun doute exciter des soulèvements populaires et provoquer de nombreuses défections de la foi chrétienne. Si les membres protestants voulaient promettre d'accepter les points conciliés dont l'Intérim faisait mention et s'engager à n'y rien changer, l'Empereur pourrait, jusqu'aux décisions du Concile, leur faire les concessions spécifiées dans l'Intérim, mais seulement chez les princes et dans les cités où la scission s'était déjà produite. Il fallait encore, de toute nécessité que les membres du clergé dépouillés par les Protestants fussent réintégrés dans leurs abbayes, églises, couvents, biens et droits, « et surtout que dans les localités où avait eu lieu le changement de religion, les chrétiens demeurés fidèles à l'ancienne foi, ou voulant y retourner, fussent laissés entièrement libres de suivre la loi de leur conscience en restant à l'abri de toute persécution ¹. »

Le délégué de Francfort, en envoyant à son conseil cette « réponse des princes et des membres de la Diète ecclésiastique et laïque, » écrivait : « Les prêtres appellent l'Intérim *Interitum*, c'est-à-dire ruine, perte, désastre. L'Empereur est très mécontent de la réponse que je vous envoie. Il a vigoureusement lavé la tête aux princes, en leur faisant observer qu'il ne leur avait pas fait présenter l'Intérim pour avoir leur avis, mais pour qu'ils l'acceptassent purement et simplement ². »

L'exigence était par trop grande.

Tout ce que l'Empereur put obtenir, ce fut que le conseil des princes, « pour éviter des retards fatigants et pour activer la marche des affaires, » se rattachât à l'opinion plus modérée des Électeurs ecclésiastiques, après que Charles leur eut donné l'assurance « que l'Intérim ne concernait pas les Catholiques, et qu'il ne l'avait approuvé que dans le but de ramener à la sainte foi, par les voies et moyens qui semblaient les mieux appropriés, les membres d'Empire protestants ³. »

¹ Voy. v. DRUFFEL, t. III, p. 98, 102. Voy. PASTOR, *Reunionsbestrebungen*, p. 333.

² PASTOR, *Reunionsbestrebungen*, p. 331, note. et 383, note.

³ Pour plus de détails, voy. BUCHOLTZ, t. VI, p. 235, 242. Le chancelier de Ba-

Dans toute cette affaire, Charles-Quint parut ne se soucier aucunement du Pape. A la vérité, il remit l'Intérim au légat Sfondrato et le chargea de le faire parvenir au Saint Père; mais ce n'était point, comme l'avait espéré celui-ci, pour obtenir sa sanction, c'était simplement pour qu'il en prit connaissance. Un nonce, envoyé par le Saint-Siège pour demander un délai, ne fut reçu par l'Empereur que cinq jours après son arrivée et quelques heures après que l'édit de religion avait été rendu public. Pour s'excuser, Charles prétextait l'impossibilité de prolonger davantage la session, affirmant n'avoir rien fait qui ne fût digne « d'un prince catholique, fermement attaché à sa foi ¹. »

Le 15 mai, l'Intérim fut lu publiquement à la Diète; on avait « retouché » les points les plus rebutants pour les Catholiques, et cela « derrière le dos des Protestants. » Après quelques discours pour et contre l'édit, l'Électeur de Mayence se leva; au nom de tous les membres du Saint-Empire, il remercia l'Empereur de toutes les peines, de tout le travail qu'il s'était imposés pour rétablir l'unité. Puisque tous s'en étaient remis à lui du soin de régler la question religieuse jusqu'aux décisions suprêmes d'un Concile général, leur intention était d'accepter l'Intérim. » De cette déclaration, qui ne trouva point de contradicteurs, l'Empereur conclut qu'il avait l'assentiment général.

Mais il s'en fallait de beaucoup.

« La proclamation de l'Intérim, » écrivait le délégué de Francfort, « a rempli d'effroi tous les chrétiens craignant Dieu et animés d'intentions droites ². » « Personne ne l'accepte de bon cœur, » disait Gérard Welswyk, l'un des conseillers les plus influents de l'Empereur ³.

Dès le 16 mai, Maurice de Saxe y fit des objections. Le margrave Hans de Custrin et le comte Wolfgang de Palatinat-Deux-Ponts repoussèrent avec horreur « cette bouillie empoisonnée. » Jean Frédéric de Saxe, bien que captif, refusa avec grande fermeté d'y souscrire. Ulrich de Wurtemberg ne s'y conforma « que contraint par la dure nécessité de laisser pour cette fois sa volonté au diable ⁴. » Philippe de Hesse ne se soumit qu'en apparence, et trompa

vière, Eck, méritait pour sa part les violents reproches que lui adressa l'Empereur dans son discours aux princes ecclésiastiques; (ce discours a été publié par Bucholtz.) L'adroit chancelier était assez habile pour tromper même un Père Canisius sur la sincérité de ses sentiments religieux.

¹ PALLAVICINO, lib. 10, cap. 17, n° 7.

² Dépêche de Jérôme zum Lamm, 21 mai 1548, *Frankfurter Reichtagsacten*, t. LX, fol. 115b.

³ V. DRUFFEL, t. III, XIII-XIV.

⁴ HEYD, t. III, p. 518.

l'Empereur sur sa véritable pensée, dans l'espoir de voir finir sa captivité. Il déclara donc que l'Intérim était « orthodoxe, équitable », et s'engagea à le faire respecter par ses sujets, pourvu que Sa Majesté lui fit grâce et le laissât retourner chez lui¹. Il écrivait, le jour même, à ses prédicants de Hesse qui s'étaient élevés contre l'Intérim : « Ayez patience, car à mon retour je vous tiendrai un langage capable de vous satisfaire de tout point. Alors vous n'aurez qu'à rendre grâce à votre seigneur, car le temps change toute chose, et tout finira par mieux s'arranger qu'on ne peut maintenant s'y attendre². » Le margrave Albert de Brandebourg-Culmbach, « en dépit de ses prédicants, » se montra favorable à l'Intérim. Il écrivait au duc Albert de Prusse : « Nos docteurs prétendent qu'au moyen de l'Intérim la damnable et horrible doctrine papiste, ennemie de la sainte Écriture et de la tradition véritable de l'ancienne Église Catholique, sera de nouveau répandue. Et lorsqu'on leur demande quand donc cet abominable papisme a commencé, et qu'on leur démontre, d'après les écrits du docteur Luther, qu'il ne peut y avoir plus de cinq ou six cents ans, ils sont obligés d'avouer qu'à cette époque tous les articles exposés dans l'Intérim étaient crus et reconnus par l'Église universelle, aussi bien ceux qui sont de doctrine que ceux qui regardent l'administration des sacrements et les cérémonies. C'est ici qu'on aperçoit le fond du cœur de ces sortes de gens, comment ils nous dupent, nous autres pouvoirs temporels, et avec quelle singulière astuce ils cherchent à nous aveugler, pour conserver tous leurs ressentiments et pour que leur orgueil triomphe et n'ait point à souffrir de s'être trompé en quelque chose. En outre, nous n'apercevons ni chez eux, ni dans la plupart de ceux qui les suivent, une sainteté bien édifiante ni une grande amélioration de mœurs. Nous voyons partout se produire des crimes horribles, une licence effrénée; on n'entend parler que d'émeutes; la discorde, la méfiance divisent toutes les classes de la société, de sorte que l'évidence nous prouve que quelque chose de pervers et d'impur doit certainement se cacher sous le manteau de la sainte parole de Dieu dans les esprits malintentionnés qui nous la proposent. C'est à Votre Grâce à juger, en prince très éclairé, s'il nous sera jamais possible d'arriver à la paix et concorde chrétiennes en suivant les avis de nos pasteurs, et si nous devons nous résigner à rester perpétuellement exposés à ces troubles sanglants, car nos prédicants ne veulent pas renoncer à leur sentiment, bien que deux d'entre eux puissent

¹ Voy. HASSENCAMP, t. I, p. 663. PASTOR, p. 392.

² HASSENCAMP, t. I, p. 666-667.

rarement tomber d'accord sur un seul article de foi. Et comme on le verra un jour avec évidence, le but principal de ces sortes de gens, en abolissant le papisme pour mettre à sa place une autre religion, a été entièrement intéressé, comme nous en avons eu des preuves certaines. Par leurs belles inventions, qu'ils nous donnent pour le véritable Évangile, ils ont voulu jouer un rôle, ils n'ont travaillé que pour eux-mêmes, et nous aurions dû nous en apercevoir depuis longtemps. En vérité, tout ce qui reluit n'est pas or ¹. »

L'Empereur éprouva surtout de la résistance de la part des villes protestantes. Leurs délégués rédigèrent une supplique pour obtenir de lui le retrait de l'édit. « Les nouvelles doctrines, » disaient-ils, « ayant été reçues et adoptées depuis vingt-cinq ou vingt-six ans dans nos églises, le peuple les regarde, ainsi que le culte nouvellement établi, comme orthodoxes, véritables et agréables à Dieu ; il ne peut donc être question d'opérer de nouveaux changements². » L'Empereur fut très irrité du mauvais vouloir des cités. « Vous n'avez sans doute pas l'audace de vous imaginer, » dit le vice-chancelier Henri Hase au délégué de Francfort Conrad Humbracht, « que Sa Majesté Impériale, pour vous être agréable, va changer quelque chose à ce qu'elle a résolu et approuvé ? » Humbracht répondit : « Mes seigneurs du conseil se montreront dociles en tout ce que leur conscience leur permettra d'accepter. » Hase reprit avec emportement : « Quelles consciences ? Vos consciences ressemblent à des manches de capucins ! Elles sont assez larges pour engloutir des abbayes ; il faudra bien qu'elles digèrent aussi ce que Sa Majesté Impériale a ordonné. L'Empereur veut que l'édit soit obéi ; c'est sa volonté, il saura la faire respecter, dût-il, pour y arriver, avoir une seconde fois recours aux armes. Si vous avez pu renier une croyance que tant de siècles avaient révéérée, à plus forte raison vous sera-t-il facile d'abjurer une religion qui n'a que vingt-quatre ans d'existence ! Nous vous rapprendrons l'ancienne leçon ! » Et il ajouta avec colère : « On vous enverra des catéchistes pour vous instruire ! Vous avez grand besoin d'apprendre l'espagnol ³ ! »

Mais il n'eût sans doute pas été possible, même par la force, de contraindre ceux qui avaient déserté l'Église à adopter le nouvel édit. C'était par de tout autres moyens qu'il eût fallu s'y prendre pour rétablir l'unité. Comment y réussir, tandis que, dans les pays protestants, l'éducation populaire restait entre les mains de ceux-là

¹ Voy. VOIGT, *Albrecht Alcibiades*, t. I, p. 192-193. Voy. *Actenstücke zur Geschichte des Interims im Fürstenthum Brandenburg-Ansbach. Jahresbericht des hist. Vereins für Mittelfranken* (Anspach, 1880), p. 29-53.

² *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LXI, fol. 46-52

³ Voy. RANKE, t. VI, p. 284-288.

mêmes, qui, depuis vingt ans, avaient décrié le Catholicisme avec la plus extrême violence, appelant son culte idolâtrie, blasphème, excitant par leur parole et leurs écrits toutes les passions populaires, soulevant contre l'Église la haine et le mépris universels? Il était impossible que le peuple « rapprît l'ancienne leçon, » puisqu'il ne recevait plus l'enseignement catholique, puisque les prêtres, les maîtres d'école, les professeurs catholiques faisaient partout défaut et que, presque tout ce qui s'imprimait, retenait, contre les anciennes institutions, un esprit de haine et de mépris. Pour élever une digue contre l'hérésie, pour ramener les dissidents, il eût fallu d'abord, comme Aléandre, Campeggio et Contarini l'avaient si souvent répété, « former un clergé pieux, éclairé, instruit ; organiser des missions populaires, rétablir les hautes et basses écoles, écrire et répandre de bons livres d'enseignement et d'édification. « Pourquoi, » demandait le Père Faber, l'un des premiers apôtres de la société de Jésus, qui, dans son long apostolat en Allemagne avait appris à bien juger la situation, « pourquoi ne travaille-t-on pas à réformer non la doctrine, non le code moral, car ils n'en ont aucun besoin, mais les mœurs elles-mêmes et la vie ? Pourquoi ne revenons-nous pas aux anciens remèdes, à la méthode antique et nouvelle à la fois, aux premières leçons des anciens temps et des saints Pères ? Si tant de villes et de provinces ont apostasié, la faute en est à la vie scandaleuse du clergé ¹. » « Si nos évêques ressemblaient à ceux d'autrefois, » écrivait le Père Canisius, « si nous pouvions revoir parmi nous des Athanase ou des Ambroise, l'Allemagne prendrait bientôt un nouvel aspect, et les peuples, comme les princes, se laisseraient aisément conduire par des pasteurs sans reproche ². »

L'Empereur fit rédiger et publier à Augsbourg un édit de réforme renfermant beaucoup d'excellentes choses, mais voué d'avance à l'insuccès, la sanction légitime, qui est l'âme de toute législation religieuse ou civile, lui faisant totalement défaut. Edicter des lois sur le choix et l'ordination des prêtres, sur l'administration des sacrements, sur la discipline ecclésiastique, sur l'excommunication, tout cela n'était point de sa compétence ³.

« Avec une ténacité merveilleuse, » comme l'écrivait Verallo au carme Westhof, « l'Empereur, pendant longtemps, s'obstina à faire respecter son Intérim, bien que l'expérience lui révélât tous les jours sa complète inefficacité. Lorsque le Pape, par condescendance pour lui, eut dissous le concile de Bologne, annonçant l'intention de le

¹ CORNELY, p. 72-75.

² RIESS, *Der selige Petrus Canisius*, p. 57. Voy. notre quatrième volume.

³ PALLAVICINO, lib. XI, cap. 2. RAYNALD, *ad a. 1548*, n° 57.

rouvrir à Rome et de presser les réformes nécessaires, Charles y consentit, mais à la condition qu'aucune décision du Concile n'irait à l'encontre de l'Intérim ¹.

Dans les questions politiques où elle eût été à sa place, l'Empereur ne montra point la même « merveilleuse ténacité. »

V

« Malgré sa puissance, encore accrue par la glorieuse victoire remportée sur les princes et les villes rebelles, » le dessein de renverser la constitution de l'Empire et d'établir une monarchie centrale restait bien éloigné de la pensée de l'Empereur. « Au contraire, » pour « affermir et consolider cette constitution, pour le maintien des vénérables lois du passé, des libertés, droits et coutumes jusquelà observés et maintenus loyalement par les empereurs et rois ses prédécesseurs, » il désirait unir tous les membres du Saint-Empire en une ligue puissante, capable d'assurer la sécurité publique, la paix, la tranquillité, le respect dû aux arrêts de la Chambre Impériale et d'intimider tous ceux qui oseraient à l'avenir troubler l'ordre. »

Dans ce but, pendant la guerre de Smalkalde et avant de passer de Souabe en Saxe, il avait convoqué les États d'Empire à Ulm, pour le 25 mars, chargeant le cardinal Otto, évêque d'Augsbourg, le margrave Hans de Brandebourg et quelques autres princes, d'y porter la parole en son nom. Très peu de membres d'Empire ayant répondu à son appel, la Diète fut différée jusqu'au 13 juin. Les commissaires de l'Empereur l'ouvrirent en rappelant aux représentants des princes et des villes tous les efforts tentés par Charles-Quint et Ferdinand pour le maintien de la Paix Publique. Méprisant ses ordres, l'Électeur de Saxe et le Landgrave de Hesse avaient soulevé les princes et les villes d'Allemagne et mis le trouble et le désordre dans l'Empire ; sans égard pour les recez des Diètes précédentes, ils avaient refusé de reconnaître l'autorité de la Chambre Impériale, dépouillé des nobles et des chevaliers, (par conséquent des personnes libres, dépendant immédiatement de Sa Majesté et de l'Empire,) de leurs libertés et privilèges, et les avaient traités en simples particuliers, opprimant leurs propres sujets et les pauvres sujets d'autrui plus qu'on ne saurait dire. Aussi l'Empereur avait-il résolu, pour que toutes choses fussent rétablies dans l'ordre et la paix et qu'à l'avenir la violence, les coups de mains, les attentats fussent évités, de créer une ligue générale sur le modèle de l'ancienne Ligue Souabe,

¹ RANKE, t. V, p. 79.

dissoute au grand préjudice de l'Empire. L'Empereur avec ses terres héréditaires de Flandre et le comté de Bourgogne, le roi Ferdinand avec ses terres héréditaires d'Autriche se mettraient à la tête de cette ligue, destinée à devenir le point de ralliement de tous les gens de bien. Toutes les autres associations que les membres de l'Empire pouvaient avoir formées entre eux prendraient fin à partir du jour où elle serait organisée. De plus, pour l'entière pacification de l'Allemagne l'Empereur trouvait indispensable qu'un certain nombre de gens de guerre, fantassins et cavaliers, fussent entretenus à ses frais et aux frais de la ligue d'Empire ¹.

Ces mesures étaient sages, et eussent très certainement fortifié le pouvoir de l'Empereur; mais c'est précisément pour cette raison qu'elles rencontrèrent une vive opposition parmi les membres des États ². Ils préparèrent, il est vrai, des rapports sur les meilleurs moyens d'organiser la ligue, mais ils remirent à plus tard, à la prochaine Diète d'Augsbourg, de plus amples délibérations à son sujet.

« A Augsbourg, l'Empereur n'atteignit pas davantage son but. Ce dont il avait si bien démontré l'importance fut traité de question secondaire; on trouva plus nécessaire de discuter à perte de vue sur la religion, bien que ces sortes de discussions restassent infailliblement stériles, chacun n'en faisant qu'à sa tête et selon le pouvoir dont il pouvait disposer, aussitôt que l'Empereur avait le dos tourné³. » Tout ce que Charles et Ferdinand purent obtenir, c'est que le plan relatif à la ligue d'Empire, développé en soixante-quatre articles, fût discuté par les Électeurs puis communiqué aux princes et aux autres membres d'Empire; mais lorsqu'il s'agit de déterminer exactement les obligations de chacun, on ne put jamais à s'entendre. Charles dut se contenter de faire incorporer à l'Empire les pays flamands qui lui appartenaient par héritage sous le nom de cercle de Bourgogne, en garantissant à ces pays la liberté de garder leurs propres lois et constitutions sans adopter celles de l'Empire, à charge pour eux de payer à l'État le double de la contribution d'un Électeur. L'Empereur établit aussi une caisse commune, dont il confia le dépôt aux membres d'Empire, leur enjoignant de la garder fidèlement entre eux, afin de s'en servir en temps opportun et de pouvoir s'opposer, lorsqu'il le faudrait, à tout perturbateur de la Paix Publique soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. Pour la défense des frontières, Ferdinand obtint cinquante mille florins. « Le plus lourd du fardeau » ne fut pas imposé aux Électeurs et princes, mais aux

¹ RANKE, t. V, p. 79.

² Voy. ces délibérations aux Archives de Francfort, *Einigungssachen*, 1547. »

³ Dépêche de Frédéric von Aufsess, 21 mai 1548.

villes, malgré toutes leurs récriminations et leurs cris¹. » « Nos lamentations ont été inutiles, » écrivait le délégué de Francfort le 21 mai 1548, « rien n'a pu protéger nos pauvres cités de la ruine. Que le Dieu tout-puissant daigne les assister dans sa miséricorde ! Amen². »

A la même Diète les articles de la Paix-Publique furent révisés et mieux définis ; la Chambre Impériale fut rétablie, le droit d'élire les magistrats remis à l'Empereur, et le plan d'une réorganisation complète du tribunal suprême tracé et discuté. Lorsque, dans les débats relatifs à ce dernier objet, le mot « catholique, » désignant tous les juges appelés à siéger, fut prononcé, de vives réclamations s'élevèrent. Mais Charles apaisa le tumulte en déclarant que, pour éviter tout malentendu, il avait résolu de considérer désormais comme « catholiques » tous ceux qui se conformeraient à l'Intérim³.

« A l'instante sollicitation des Électeurs Joachim de Brandebourg et Maurice de Saxe, » Charles promet de s'expliquer à certain jour fixé d'avance sur le sort qu'il réservait au Landgrave Philippe de Hesse. Mais par la propre faute de ces mêmes Électeurs, « ce bel espoir s'en alla en fumée. » « Si Vos Grâces, » leur écrivait Philippe, « étaient aussi zélées pour mes intérêts que pour les festins, les jeux et les divertissements, ma cause s'en trouverait mieux. » « Maurice, » rapporte Sastrowe, « avait été récemment faire une reconnaissance chez les belles dames de Bavière. » Le dimanche matin, veille du lundi où la réponse depuis si longtemps implorée devait enfin être rendue, « Maurice se mit en traîneau, car il avait neigé très fort, et le trainage venait de s'établir. Son ministre Carlowitz arrive tout essoufflé de la chancellerie et lui crie : « Où donc Votre Grâce veut-elle aller ? » L'Électeur répond : « A Munich. » J'étais précisément devant la porte, de sorte qu'avec plusieurs autres personnes qui allaient, venaient ou restaient immobiles, j'entendis cette conversation. Carlowitz reprit : « Votre Grâce a-t-elle oublié que c'est demain le jour fixé pour entendre la réponse de l'Empereur sur la très importante affaire dont Votre Grâce et l'Électeur de Brandebourg sont chargés ? » — L'Électeur : « Mais puisque je vous dis que je vais à Munich ! » Et Carlowitz : « C'est à moi que vous devez d'être Électeur ; vous vous êtes conduit pendant cette Diète avec une telle légèreté qu'aux yeux de tous les gens sensés et bien vus de leurs Majestés vous êtes tombé dans le dernier mépris ! » Là-

¹ Voy. RANKE, t. V, p. 43.

² * *Reichstagsacten*, t. LX, fol. 122. Voy. la lettre du conseil de Francfort à son délégué Ogier de Melem sur la détresse financière de la ville. Archives de Francfort.

³ * Dépêche du délégué de Francfort Daniel zum Jungen, 27 mars 1548, *Reichstagsacten*, t. LX, fol. 96.

dessus le duc Maurice fouetta son cheval et s'éloigna, tandis que Carlowitz lui criait : « Eh bien, allez votre chemin, au nom de tous les diables, et puisse l'élément de Dieu vous défigurer pour la vie ! Que Dieu vous confonde, vous et votre équipage ! Au diable, vous et votre promenade ! » « Ni l'un ni l'autre Électeur, » poursuit Sastrowe, « ne comparut au jour fixé devant Sa Majesté, de sorte que le sort du Landgrave ne fut point amélioré. Car la promenade à Munich et la conversation de Maurice et de Carlowitz ayant eu lieu en plein jour, en pleine rue, avait été entendue de plusieurs personnes, et ne resta pas ignorée de Sa Majesté Impériale. Aussi ne prit-elle les instances qui lui avaient été faites que pour de simples plaisanteries et non pour une chose sérieuse. Aucun autre jour ne fut fixé pour entendre la réponse ¹. »

Philippe et Jean-Frédéric demeurèrent prisonniers. Ce dernier était traité avec égards ; dans son infortune, il conservait une attitude pleine de dignité. Mais Philippe ne sut pas mériter l'estime de l'Empereur ; jamais il n'avait été respecté de son peuple, et il ne méritait point de l'être ; mais les traitements qu'on lui fit subir éveillèrent en sa faveur la pitié générale, et froissèrent beaucoup de gens. Ses geôliers espagnols s'attachaient à l'humilier. « Tout le jour, » écrit Sastrowe, « ils se tenaient dans sa chambre ; quand il se mettait à sa fenêtre et regardait au dehors, un ou deux Espagnols se mettaient aussitôt à ses côtés et s'il avançait la tête, ils avançaient la leur juste autant ². » Ses gardiens se relevaient nuit et jour au son des tambours et des fifres. Lorsque l'Empereur sortait on apercevait parmi les soldats espagnols en grande tenue, armés de longues arquebuses, le pauvre Landgrave à cheval sur un méchant bidet. »

Peu de temps après qu'il eut été fait prisonnier, on disait déjà à son sujet : « Pourquoi l'Empereur a-t-il exempté le Landgrave de la supplication publique, s'il avait l'intention de le traiter avec cette rigueur ? » Le bruit se répandit bientôt, et les ennemis de Charles-Quint ne manquèrent pas de le répandre, que Philippe avait été joué à Halle, et que les Électeurs lui avaient sciemment dressé un piège. Carle vander Plassen raconte qu'à son retour dans sa patrie il trouva cette opinion accréditée dans les pays catholiques du Rhin³. » La haine de la « politique welche » était devenue d'autant plus violente que les soldats espagnols s'étaient montrés, pendant la guerre de Saxe et après la victoire, même dans les territoires catholiques, « indis-

¹ SASTROWE, t. II, p. 560.

² SASTROWE, t. II, p. 47-48.

³ Dépêche du 17 oct. 1548, *Trierischen Sachen und Briefschaften*, fol. 243.

ciplinés, féroces, pillards, cruels et dépravés¹, « semblables en un mot à ce qu'ils avaient été auparavant dans l'Oberland, à Ulm et ailleurs.

VI

« Quel fruit avons-nous recueilli de la fameuse Diète d'Augsbourg, objet des craintes et des espérances du monde entier? » lisons-nous dans un Mémoire relatif à l'Intérim. « Ce fruit, tous les jours nous en pouvons apprécier la saveur. Les troubles religieux qui devaient être réprimés sont devenus plus fréquents. La protection que les Catholiques avaient espéré trouver près de la justice ne leur a pas été garantie. Les Protestants se soulèvent avec passion contre les décrets impériaux ou bien ne s'y conforment qu'en apparence. Les prêtres refusent, par scrupule de conscience, de devenir les ministres de l'Intérim et de distribuer la communion sous les deux espèces. Dans les pays hérétiques, on a exigé qu'obéissance fût prêtée à l'édit; mais à quoi cela a-t-il abouti²? »

Envers quelques cités récalcitrantes l'Empereur se montra sévère et même dur. A Ulm, les prédicants rebelles furent jetés en prison. Constance fut placée sous la domination de l'Autriche et redevint catholique. Mais, dans les grandes principautés, l'édit impérial demeura comme non avenue. Joachim de Brandebourg, surnommé « le père de l'Intérim, » ne lui obéissait qu'en apparence, bien qu'il assurât fréquemment Charles-Quint du zèle qu'il mettrait à le faire accepter. Même dans son église cathédrale, il ne rétablit ni la messe privée, ni le canon de la messe³. » Maurice de Saxe adopta pour ses sujets un « nouvel intérim » que Mélanchthon, assisté de plusieurs de ses conseillers théologiens, avait remanié, et que les États de l'Électorat acceptèrent comme formulaire religieux définitif. Dans cette nouvelle confession de foi il n'était question ni du Pape ni des évêques. « En dépit de l'Intérim d'Augsbourg et de celui de Leipsik, tout resta comme avant la guerre. « En Saxe, » écrit Mélanchthon, « tout est resté dans l'ancien état, personne ne songe à rien changer⁴. »

En beaucoup de villes l'Intérim « servit de prétexte à de graves

¹ Voy, SASTROWE, t. II, p. 32, 35-36.

² Voy. plus haut, p. 659, note.

³ Pour plus de détails sur l'introduction de l'Intérim, voy. KAWERAU, p. 273-291. Il ne s'agissait que d'un « *figmentum obsequii* » envers l'Empereur.

⁴ Pour plus de détails, voy. PASTOR, *Reunionsbestrebungen*, p. 400-410. Au colloque de Leipsick, rapporte Flacius Illyricus, Antoine Lauterbach dit à Mélanchthon au sujet de l'Intérim : « *Est collusio cum Satana.* » Et Mélanchthon répondit : « Il est vrai, mais que pouvons-nous y faire? » SALIG, t. I, p. 633.

soulèvements populaires. » A Marbourg, où le culte catholique avait été rétabli, l'église de Sainte-Élisabeth fut le théâtre d'ignobles profanations ¹. A Strasbourg, lorsque l'évêque parut à l'autel, il fut assailli à coup de pierres par la populace, chassé de l'église et couvert de boue ². A Francfort, le conseil eut bien de la peine à contenir le peuple que les prédicants avaient excité. Ayant été priés de s'abstenir, dans leurs prêches, d'invectives et d'outrages « contre le Pape, les évêques, les prêtres, les messes, les moines, les tonsures et les capuchons, » les prédicants avaient répondu « qu'ils ne se soumettraient point à l'Intérim et qu'ils entendaient continuer à enseigner « le pur Évangile » et à avertir le peuple de tout ce qui était opposé à sa doctrine. Le conseil ne réussit pas davantage à faire respecter en chaire Sa Majesté Impériale, les conseillers et toutes les personnes qui n'étaient point au gré des prédicants ³. »

« Les prêtres séditeux, les fabricants de pamphlets, sont tout autant en honneur qu'avant la guerre, et leur crédit n'a pas baissé. « Les seigneurs eux-mêmes, » comme le conseiller saxon Melchior von Ossa le rapporte dans son Journal, « sont obligés de subir toutes les calomnies et les injures auxquelles ils étaient en butte. Un prédicant exigea que la femme d'Ossa, toutes les fois qu'elle entendrait nommer l'Intérim, crachât par terre en disant : « Fi de l'Intérim ! » et cependant la pauvre âme ne savait pas même ce que ce mot signifiait. Un autre prédicant la tourmenta inutilement lorsqu'elle était déjà étendue sur son lit de mort, car il lui refusa le viatique; torturée dans sa conscience, elle était en proie à mille terreurs et victime de mille vexations méchantes ⁴. »

Les boutiques de librairie regorgeaient de pamphlets, de chansons, de caricatures de tous genres contre l'Intérim ⁵. A plusieurs reprises, l'Empereur enjoignit au conseil de Francfort d'empêcher aux fêtes

¹ KOLBE, *Reformation in Marburg*, p. 67-69.

² VOIGT, *Fürstenbund*, p. 36-37.

³ *Acten, das Religions-und Kirchenwesen betreffend*, t. III, fol. 249, 256. Archives de Francfort.

⁴ Voy. SALIG, t. I, p. 609, 611. SELL, *Geschichte von Pommern*, t. III, p. 34. DAHLMANN, *Schauplatz der maskirten und demaskirten Gelehrten*, p. 373. On donnait aux chiens et aux chats le nom d'Intérim. SCHMIDT, *J. Menius*, t. II, p. 60. Sur les « thalers de l'Intérim, » on voyait la triple tête de Cerbère avec des visages que chacun pouvait facilement reconnaître ces monnaies portaient cette inscription : « Que Satan te confonde, Intérim ! » A. JANSEN, *Julius Pflug*, dans les *Neuen Mittheilungen aus dem Gebiet historisch-antiquarischer Forschungen*, t. X, cahier II, p. 100. Georges Witzel « reçut un jour de Leipsick sept pamphlets à la fois, tous contre l'Intérim. « La licence inouïe de leur langage le fit frémir. Il montra aux amis qui étaient venus le visiter des monceaux de brochures du même genre. » p. 101.

⁵ Edit Impérial du 9 septembre 1548 et du 19 août 1551. Archives de Francfort, « *Kaiserschreiben*, » t. X, fol. 6, p. 34. Voy. ces édits, fol. 1 et fol. 13.

et kermesses la vente de tant d'écrits diffamatoires, qui répétaient sur tous les tons que l'Intérim était l'invention de Satan et que l'âme damnée « du diable, » le Pape, voulait à toute force contraindre les Allemands à lui obéir :

Le Pape veut faire violence à l'Allemagne,
Il veut lui imposer ses lois
Et nous détacher de la parole de Dieu,
Par ce diabolique Intérim!
Il veut nous séparer de Dieu,
Par sa doctrine corrompue!
Mais il ne restera pas impuni.
O chrétien, reviens à ton Seigneur !¹

On apprenait au peuple à prier ainsi :

Seigneur, daigne nous maintenir dans la vraie foi !
Fais que nous n'écoutions point les sornettes du diable.
Ne permets pas que nous nous laissions endoctriner par l'Intérim
Qui donne la mort aux âmes et les livre au démon ².

On chantait dans les églises :

Le Turc a son Alcoran,
L'Intérim nous conduit par le même chemin,
Le Christ, sa parole et Bélial
Ne font désormais plus qu'un.

On suppliait Dieu de délivrer son peuple des artifices perfides de l'Empereur :

Seigneur, Dieu du ciel, assiste-nous !
Châtie la tyrannie de l'Empereur,
Rends sa rage impuissante !
Il prétend s'égaliser à Dieu
Et volontiers il le chasserait de son royaume !
O Seigneur, vois ce qu'il médite contre nous !
Maurice l'assassin, le comte Georges,
Fais périr tous ces infâmes !
Chasse de notre pays et livre au démon
Le perfide Empereur et Ferdinand,
Et confonds leurs desseins pervers ³.

« Instrument choisi de Dieu, revêtu de l'esprit de saint Luther, » Flacius Illyricus était le principal auteur et propagateur de tous ces pamphlets, pour la plupart publiés à Magdebourg. Selon lui, l'Intérim n'avait été inventé que pour amener les chrétiens à trahir le Christ et à délivrer « le Barabbas romain. » Flacius appelait la malé-

¹ V. LILIENKRON, *Mittheilungen*, p. 146, 162.

² HORTLEDER, *Rechtmassigkeit*, p. 1401.

³ Voy. V. LILIENKRON, t. IV, p. 462. Voy. aussi *Dichtungen über das Interim*, 1548-1552, dans V. LILIENKRON, *Mittheilungen*, p. 140-170.

diction du ciel sur l'Empereur, « persécuteur de Jésus-Christ, exclu de l'Église de Dieu, » et demandait au Seigneur qu'aveuglés sur leurs crimes, lui et ses conseillers, ces sages selon ce monde, « ces sonneurs de louanges épicuriens, » n'aperçussent point l'horreur de leurs épouvantables blasphèmes, de leur cruauté tyrannique, et ne conçussent point d'effroi de la colère du Dieu tout-puissant, prête à les frapper. Nul brigand de profession n'avait jamais, en pleine forêt, commis de vols ou de meurtres plus horribles que les papistes, « ces enfants de Caïn. » Pleins d'une audace diabolique et insensée, les Catholiques « trahissaient insolemment les desseins éternels et sacrés de la Sainte-Trinité ¹. » Flacius reproduisait l'ignoble gravure « commentée par le saint docteur Luther, » où l'on voyait un pape à cheval sur un pourceau, et bénissant des immondices ². « Cette estampe, » disait-il, n'est pas, comme on voudrait nous le faire croire, l'œuvre et la fantaisie d'un vieux fou plein de malice; elle a été inspirée par une sagesse toute divine et spirituelle. Car aucune ordure ne fait monter au nez une odeur plus nauséabonde que le papisme; c'est la plus effroyable ordure du diable; il empeste Dieu et ses saints anges. Aussi le sarcasme amer de cette image et de mon discours sont-ils incapables d'exprimer, comme il le faudrait, l'horrible impiété, l'ordure spirituelle de ces mameloucks qui, tandis que j'écris ces lignes, avec leur Papauté, leur Concile, leur Interim, leurs compromis et tout ce qui émane de cette race empestée, nous entraînent loin de Notre-Seigneur Jésus-Christ et nous mènent droit à l'Antechrist et au diable ³. »

Dès octobre 1548, l'Empereur exprimait à son frère Ferdinand la crainte que la victoire obtenue et tous ses efforts pour la pacification de l'Allemagne ne demeurassent sans résultat ⁴.

¹ Voy. PREGER, t. I, p. 85-111. L'éditeur approuve et justifie « ce cri de détresse poussé par l'Église en péril, dont Flacius se faisait le champion! »

² Voy. plus haut, p. 590.

³ *Erklärung der schendlichen Sünde derjenigen, die durch das Concilium, Interim und Adiaphora vom Christo zum Antichrist fallen, aus diesem prophetischen Gemelde des dritten Eliäseliger Gedechniss D. M. Lutheri genomen.* Huit feuilles, sans indication de lieu ou d'année.

⁴ « Ce serait un grand mal, si toute la paine que avons prise pour réduire ces affaires d'Allemagne se perdaît après avoir fait le principal, par faulte de le pour-suyvre. » v. DRUFFEL, t. I, p. 171. Dans une lettre de Georges Witzel, (1548) on lit : « A Weimar, où demeure Amsdorf, les jeunes Électeurs restent fidèles au Luthéranisme. De plus, il paraît qu'on y prépare secrètement une révolution. Un libraire de Francfort a vendu, en quinze jours, 23 quintaux de livres luthériens en Mesnie et en Thuringe. Halle, sous la conduite du pseudo-Jonas, Erfurt, la Hesse, tout résiste au Catholicisme. En Saxe, les deux Universités, les deux sœurs impures, sont la cause de tout le mal. Et les Maures (allusion à Maurice) peuvent tolérer de telles choses! Voilà donc ce que l'Empereur avait mérité des Maures! O Interim! O don funeste, offert non par Constantin, mais par Charles! C'est lui qui attire contre nous la haine de tant d'ennemis. Et pour comble de malheur, voici venir

le mariage danois (entre Auguste de Saxe et la fille de Christian III), qui fortifiera encore mieux le Luthéranisme. Les esprits sont tellement échauffés qu'ils ne céderont qu'à la force. Les Protestants comptent sur l'appui de la France; après la défaite des princes de Hesse et de Saxe, Mélanchthon, pour défendre son parti, fait tout ce qu'il peut pour attirer à sa cause un souverain étranger. Mais déjà, d'un autre côté, on voudrait entendre le cliquetis des armes impériales, et l'on attend d'un succès militaire l'établissement d'une prompte paix religieuse. La guerre serait en ce cas beaucoup plus féroce que n'a été la première, car les haines sont surexcitées par les continuelles discussions et jalousies des partis, en sorte que la ruine de l'Allemagne est à craindre. » A. JANSEN, *Julius Pflug*, voy. *Neuen Mittheilungen aus dem Gebiet historisch antiquarischer Forschungen*, t. X, cahier II, p. 101-102.

CHAPITRE IV

NOUVELLES LIGUES DES PRINCES. COMLOTS CONTRE CHARLES-QUINT. 1548-1551.

I

Tandis que l'Empereur était tout occupé de décrets religieux, de réformes administratives, de lois nouvelles, le parti acharné à sa perte déployait une ardente activité.

Les complots ourdis par ses ennemis ne visaient à rien moins qu'à la ruine complète de l'Empire.

Étant encore à Augsbourg, Charles avait été informé par Saint-Mauris, son ambassadeur à Paris, que les ducs Ulrich et Christophe de Wurtemberg étaient en instance, auprès d'Henri II, pour obtenir de ce prince une somme considérable nécessaire à la formation d'une nouvelle et redoutable coalition ¹. En même temps, (février 1548) Otto l'aîné, duc de Brunswick-Lunébourg, proposait au roi de France de s'allier aux princes allemands pour la défense de la véritable religion chrétienne et pour la liberté de la patrie. » Les négociations venaient de s'ouvrir, lorsqu'Otto mourut ².

Henri II haïssait l'Empereur. Cette haine était pour ainsi dire l'aliment quotidien de son cœur; ne parvenant pas à attirer de nouveau les Turcs en Allemagne ³, il voulait du moins allumer un vaste incendie dans l'Empire. Il entretenait à sa cour des aventuriers allemands besoigneux et cupides, gens de guerre, prêts à tout entreprendre, parmi lesquels on remarquait surtout Hans de Heideck, Frédéric de Reifenberg, Georges de Reckerode, Christophe de Roggendorf et Jean-Philippe, rhingrave de Dhaun. Célius et Jean Sturm, de Strasbourg, étaient toujours pensionnés par la France. En août 1548, Henri chargea l'abbé de Basse-Fontaine de consulter

¹ Dépêche du 15 février 1548, voy. v. DRUFFEL, t. I, p. 99.

² Voir, *Fürstenbund*, p. 20, et *Albrecht Alcibiades*, t. I, p. 213.

³ En septembre 1547, il avait envoyé son ambassadeur d'Huyson à la Porte, pour décider le sultan à déclarer la guerre à l'Empereur. CHARRIÈRE, t. II, p. 30.

ces deux « éminents docteurs » et d'autres fidèles serviteurs de sa couronne au sujet d'une alliance défensive et de son désir de mettre Schärtlin de Burtenbach à la tête d'un corps de mercenaires français. Il offrait à Strasbourg de l'argent et des troupes, engageant vivement le conseil à se placer sous la protection de la France ¹.

Le margrave Hans de Brandebourg-Cüstrin fut l'âme de tous ces complots pendant les années qui suivirent. A Augsbourg, on l'avait entendu s'écrier : « Plutôt l'épée que la plume, plutôt le sang que l'encre ! » Il en voulait à Charles-Quint, non seulement de s'être ingéré dans les choses de la religion, mais encore pour des raisons qui lui étaient personnelles. Diverses contestations s'étant élevées entre lui et l'Empereur, au sujet des seigneuries de Kottbus et de Crossen, le margrave n'avait pas réussi à faire prévaloir ses droits et craignait extrêmement de voir ces riches domaines lui échapper pour toujours ². De là, sa haine contre l'Empereur ; il ne rêvait, c'est sa propre expression, « que de mettre des pièges sous ses pas ³. »

En octobre 1548, à Torgau, Hans eut une entrevue avec le duc Albert de Prusse et Maurice de Saxe et convint avec ce dernier que, par l'entremise des starostes polonais, on rechercherait l'alliance du roi de Pologne. Les princes se promirent réciproquement aide et secours ⁴. Depuis la capitulation de Wittemberg, Maurice nourrissait contre l'Empereur un secret ressentiment, et ne lui pardonnait point de s'être opposé à ses ambitieux désirs quant aux territoires de la ligne Ernestine et vivait dans la perpétuelle appréhension de voir Charles se servir un jour contre lui des princes de cette maison, surtout de l'Électeur Jean Frédéric, alors captif.

Au printemps de 1549, Hans et Albert entamèrent des négociations avec le Danemark ; le comte Volrad de Mansfeld partit pour l'Angleterre et Georges de Heideck, pour la France ⁵. En octobre, le frère de Georges, Hans, écrivit de France au duc de Prusse de se hâter d'organiser la ligue contre l'Empereur, parce que ce projet plaisait extrêmement au roi de France qui leur « ordonnait » d'y songer sérieusement ⁶. En janvier 1550, le margrave apprit par Heideck qu'Henri II avait écrit sous le sceau du plus profond secret à Schärtlin de Burtenbach, alors à Bâle : « que l'Empereur se disposait à partir

¹ Voy. BARTHOLD, *Deutschland und die Hugenotten*, p. 44-59. SUGENHEIM, *Frankreichs Einfluss*, t. 1, p. 128. SCHMIDT, *J. Sturm*, p. 80.

² VOIGT, *Fürstenbund*, p. 33 et 177, n° 46.

³ Voy. v. LANGENN, *Moritz*, t. II, p. 323-324. VOIGT, *Fürstenbund*, p. 112.

⁴ Voy. v. LANGENN, t. I, p. 463.

⁵ VOIGT, *Albrecht Alcibiades*, t. 1, p. 214-215.

⁶ VOIGT, *Fürstenbund*, p. 34.

pour l'Italie, voulant passer de là en Espagne; qu'il le savait de source certaine, et que tout avait été si bien combiné qu'assurément il ne sortirait pas vivant de ces pays. »

Les conjurés allaient donc jusqu'à en vouloir à la vie de Charles-Quint.

Henri recommandait à Schärtlin de faciliter le plus possible le voyage de l'Empereur et de garder un secret absolu sur ce qu'il lui écrivait, « car il importait de n'éveiller aucune méfiance, et ce serait au moment où l'Empereur se croirait en parfaite sécurité qu'il faudrait frapper le grand coup ¹. »

Mais il ne s'agissait pas seulement de l'Empereur; alors, comme avant la guerre de Smalkalde, on voulait à tout prix proscrire les princes ecclésiastiques, et en finir une bonne fois avec la « prêtraille catholique. »

En février 1550, le duc Jean Frédéric de Saxe, fils de l'Électeur prisonnier, traça un vaste plan militaire, au moyen duquel les prêtres pourraient être exterminés par les princes de la Confession d'Augsbourg. Voici quel était ce plan : Une armée d'environ dix mille cavaliers se réunirait aux environs d'Erfurt, s'emparerait de la ville, envahirait les évêchés de Würzburg, de Bamberg et d'Eichstätt, « massacrerait les évêques, les prêtres, les moines, en un mot toute la vermine romaine. » On veillerait à ce que « nulle main ne se levât sur un prédicant évangélique. » Ceci fait, la ville de Nuremberg, « cette sentine d'iniquités, » serait saccagée et ruinée de fond en comble; les prédicants seraient seuls épargnés. Pour ne pas éveiller les méfiances de la noblesse, on publierait un manifeste où l'on déclarerait hautement « que le zèle tout chrétien des alliés avait pour principal objet la défense et la protection des nobles, et le maintien de leurs traditions, privilèges et droits. »

Aussitôt que ce résultat aurait été obtenu en Allemagne, on se tournerait vers le Brabant « pour y assister les chrétiens persécutés; » on négocierait avec le duc de Juliers, qui, pour le libre passage de l'armée, devait recouvrer le duché de Gueldre; en Brabant, les prêtres papistes seraient traités « de la même façon que dans les évêchés allemands; » une fois en possession des terres et évêchés, les princes alliés exigeraient des populations serment de foi et d'hommage.

On songerait ensuite à « l'engeance satanique » de l'Oberland; on s'entendrait avec les princes du Palatinat, du Wurtemberg et de Bade, afin que, les affaires une fois terminées dans les évêchés de Würzburg, de Bamberg et d'Eichstätt, et Nuremberg conquise, ils se

¹ VOIGT, *Fürstenbund*, p. 37.

hâtassent d'aller attaquer Salzbourg et autres repaires de prêtres, « pour en agir avec ceux-ci comme il a été indiqué plus haut ¹. »

A Königsberg, pendant les fêtes qui suivirent le mariage d'Albert de Prusse (26 février 1550), une alliance fut conclue entre le nouveau duc, le margrave Jean et le duc Jean-Albert de Mecklembourg. Ces princes se promirent réciproquement aide et secours, pour le cas où ils seraient attaqués au sujet de la religion ou pour tout autre motif. Dans le courant de l'été, Henri de Mecklembourg et Frantz Otto de Lunébourg se joignirent à eux, et l'on fit d'actives démarches pour obtenir l'adhésion du roi de Danemark, des ducs de Poméranie et des villes maritimes. Ces dernières déclarèrent « qu'elles étaient prêtes à donner leurs biens, à sacrifier leur vie pour aider les princes dans leur résistance à l'Empereur ². »

A la même époque, le margrave Albert de Brandebourg-Culmbach, « se trouvant beaucoup moins bien récompensé de ses services qu'il ne s'y était attendu, » se mit secrètement du parti des conjurés. Malgré les ordres de l'Empereur, Albert avait levé quatre mille cavaliers et vingt mille lansquenets pour soutenir l'Angleterre dans sa lutte contre la France ; il offrit à Maurice de Saxe de mettre ces troupes à sa disposition, si l'Angleterre n'en avait plus besoin. Dans le cas où Maurice accepterait, il promettait de ne se laisser engager dans aucune autre combinaison, et de ne se mettre au service d'aucun seigneur sans son assentiment.

Peu de jours auparavant, Maurice, pour « avoir ses coudées franches » et s'assurer le concours d'un fidèle allié, s'était réconcilié avec son frère Auguste. Entrant entièrement dans ses vues, Auguste s'en ouvrit au margrave Albert, et reçut l'assurance du cordial dévouement de ce dernier en tout ce qui pourrait lui être utile, à lui ou à son frère ³. « Quant à un prétexte de guerre, » écrivait Albert à l'Électeur, « la France n'a pas besoin d'en chercher bien loin. Le roi n'aura qu'à dire que l'Empereur, ayant osé attenter aux libertés et à l'indépendance de l'Empire, lui, le roi très chrétien, n'avait pu le tolérer. Mais, en dehors de cela, il ne manque pas de bonnes raisons à invoquer ; nous n'avons que faire de nous inquiéter à ce sujet ; pourvu que les deux seigneurs aient envie de la chasse, nous serons tous là pour les y exciter ⁴. »

Dans un mémoire joint à cette lettre, le margrave exposait en dé-

¹ Mémoire du 15 février 1550, voy. v. DRAFFEL, t. I, p. 359-362.

² VOIGT, *Fürstenbund*, p. 46-47. SCHIRRMACHER, *Joh. Albrecht*, t. I, p. 76 et suiv.

³ VOIGT, *Albrecht Alcibiades*, t. I, p. 207-214. WENCK, *Moritz und August*, p. 422-427.

⁴ RANKE, t. VI, p. 297-298.

tail les divers plans de campagne qui devaient être soumis à Henri, et grâce auxquels « Sa Majesté pourrait mener à bien l'entreprise, renverser l'Empereur, et se mettre en à sa place. » Maurice et Albert seraient les principaux chefs de ce complot; tous deux s'efforceraient d'attacher leurs voisins aux intérêts français, et sûrs d'être libéralement récompensés par le roi de France¹.

En juin, Maurice envoya un ambassadeur à Henri II pour l'assurer « de son attachement et de sa fidèle obéissance. » Il s'informait en même temps de la récompense que ses compagnons et lui pourraient attendre de la France, en se mettant entièrement à son service. Le roi lui répondit d'une manière assez vague qu'il venait de conclure la paix avec l'Angleterre, afin d'être en état, aussitôt qu'un prince allemand serait opprimé, de lui venir en aide². Le margrave Albert, qui s'était rendu auprès de Maurice pour s'entendre plus commodément et plus en détail avec lui, au sujet de la guerre projetée, fut extrêmement dépité de cette réponse évasive, car il s'était attendu à voir commencer promptement la campagne. « Malheureusement l'été s'écoule, » écrivait-il à Agnès de Saxe le 23 juillet en revenant au Plassenburg, « et de tous côtés la paix semble tellement solide que c'est pitié. Toute idée belliqueuse s'est évanouie. Que Dieu ait pitié de nous³ ! »

Mais Hans de Cüstrin ne tarda pas à recevoir, par Schärtlin de Burtenbach, des nouvelles plus consolantes, car Henri II s'était méfié de Maurice. « Le roi, » mandait Schärtlin, « est disposé à soutenir les princes allemands de son argent et de ses troupes, mais selon lui il ne faut pas tenir trop longtemps le vaisseau dans le port. » Hans fit pressentir Henri par Heideck, au sujet des secours qu'il comptait fournir et du lieu où ils seraient livrés. Heideck devait surtout insister « pour que l'on donnât un nom à l'enfant. » Le margrave apprit peu après que les Suisses offraient, eux aussi, de lever une armée pour la France, et que le duc de Wurtemberg souhaitait fort se mettre de la partie. Aussi pressait-il les conjurés de se mettre à l'œuvre et de ne pas « rester à regarder l'échiquier, » s'ils ne voulaient voir les meilleures troupes passer du côté de l'ennemi; « car, » écrivait-il, « la misère et la détresse sont maintenant partout, et le diable et ses divins enfants ne chômeront certainement pas⁴. »

¹ Voy. v. DRUFFEL, t. I, p. 376 382.

² Voy. l'Instruction de l'Electeur Maurice, dans CORNELIUS, *Kurfürst Moritz*, p. 27-28. Lettre d'Henri II à son ambassadeur Marillac, 5 juillet 1550, voy. v. DRUFFEL, t. I, p. 433, 40.

³ WEBER, *Archiv für sächsische Geschichte*, t. XI, p. 329.

⁴ VOIGT, *Fürstenbund*, 63, 180, n° 104. SCHURRMACHER, *Joh. Albrecht*, t. I, p. 83, t II. p. 69, n° 21.

II

Pendant que ces conspirations gagnaient toujours plus de terrain, l'Empereur ouvrait une nouvelle Diète à Augsbourg (26 juillet 1550).

Depuis l'automne de 1549, il s'était réconcilié avec le Saint-Siège. Paul III, deux mois avant sa mort, avait dissous le Concile de Bologne. Son successeur, le cardinal del Monte, ancien premier légat au Concile, élevé au trône pontifical sous le nom de Jules III, le 7 février 1550, assura Charles-Quint, dès sa première dépêche, de son sincère désir de se prêter à tout ce que l'Empereur jugerait avantageux à la paix de l'Église, pourvu que Sa Majesté promit de s'unir loyalement à lui, pour écarter tous les obstacles qui s'opposaient encore à la paix religieuse. Si les membres protestants de l'Empire voulaient promettre de se soumettre aux décisions du Concile, le Pape était tout disposé à le rouvrir soit à Trente, soit en tout autre lieu que désignerait l'Empereur.

Cette question devait être traitée à Augsbourg.

Mais, depuis deux ans, la puissance et le crédit de Charles-Quint avaient considérablement diminué. Il avait vivement insisté auprès des membres d'Empire ecclésiastiques et laïques pour qu'ils assistassent en personne à la Diète, où devaient être débattues les graves et difficiles questions relatives à la foi chrétienne, à la paix et au droit; mais, parmi les princes ecclésiastiques, les archevêques de Mayence et de Trèves, les évêques de Wurtzbourg et d'Eichstätt s'étaient seuls rendus à son invitation; des princes laïques, on ne vit paraître que les ducs de Bavière et le jeune Henri de Brunswick. Comme l'Empereur attachait une extrême importance à la présence de Maurice de Saxe et de Joachim de Brandebourg, les deux chefs du parti protestant, il leur avait envoyé un ambassadeur particulier, le chevalier Lazare de Schwendi, le chargeant de faire les plus vives instances auprès des princes pour obtenir leur présence à la Diète. Mais tous deux avaient cherché à l'envi des prétextes pour se dispenser d'obéir. Maurice prétendit que des affaires de la plus haute importance le retenaient chez lui. Joachim affirma que l'assistance aux diètes d'Empire l'avait presque entièrement ruiné, ce qui l'obligeait à charger ses sujets de trop lourds impôts. D'ailleurs, redoutant l'agression de Magdebourg, il lui était impossible, disait-il, d'abandonner sa terre ¹.

Au sujet de la religion, dit l'Empereur en sa déclaration aux États, la dernière assemblée d'Empire avait été d'avis que, pour remédier

¹ SCHMIDT, *Neuere Geschichte der Deutschen*, t. I, p. 229-232.

aux maux actuels, il n'existait point de meilleur remède qu'un Concile général et vraiment chrétien. Comme le Pape nouvellement élu partageait cette manière de voir et faisait espérer que, selon le désir de l'Empereur et avec l'assentiment des États, le Concile de Trente pourrait prochainement reprendre ses séances et terminer heureusement ses travaux, il n'y avait plus, selon lui, autre chose à faire qu'à supplier le Saint Père de se hâter de tenir sa promesse¹. Relativement à l'intérim qu'à la dernière Diète les membres de l'Empire avaient tous accepté, l'Empereur, à son très grand déplaisir, avait rencontré résistance et mauvaise volonté chez un grand nombre d'entre eux, et chez les autres une coupable négligence. La réforme prescrite n'avait été prise à cœur que par le très petit nombre. Il réclamait sur ce sujet l'avis des membres du Saint-Empire, demandant quelles mesures ils lui conseillaient de prendre pour faire exécuter ce qui avait été résolu.

Les Électeurs ecclésiastiques répondirent « qu'ils manquaient de prêtres recommandables pour remplacer, dans les paroisses où ils avaient droit d'établir des curés, ceux qui refusaient d'adopter l'Intérim. Pour faire exécuter l'édit impérial, ils avaient assemblé des synodes provinciaux et diocésains; mais nulle part ces synodes n'avaient pu se faire écouter; partout on avait allégué des exemptions particulières, des privilèges, des dispenses, des indults. Les délégués des Électeurs laïques dirent, à leur tour, que leurs maîtres s'étaient donné beaucoup de peine pour faire respecter les lois nouvelles, mais que partout ils avaient rencontré d'invincibles obstacles; les États et les sujets de leurs possessions ne regardaient pas l'Intérim comme conforme en tous points à la Sainte Écriture. L'imposer de force serait s'exposer à soulever les populations, et provoquer des apostasies. Le collège des princes prétendit que, dans les hautes écoles et dans les écoles particulières, les jeunes gens étaient devenus trop indociles pour qu'il pût être question de les forcer à obéir; le peuple n'avait que de l'aversion pour l'Intérim; les prédicants le décriaient en chaire; en dépit des ordres de l'Empereur, des pamphlets, des écrits injurieux étaient tous les jours répandus contre l'édit impérial. Quant à la communion sous les deux espèces et au mariage des prêtres, on n'avait encore reçu aucune réponse de Rome².

L'Empereur « ne fit pas de grands efforts pour défendre son Intérim, » dont, sans doute, il avait fini par reconnaître l'inutilité. Dans

¹ Voy. la proposition impériale du 26 juillet 1550, dans les *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LXIII, fol. 31-43. v. DRUFFEL, t. I, p. 454-456.

² Voy. ces délibérations dans les *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LXIII; voy. SCHMIDT, t. I, p. 236-239.

le recez de la Diète, il se borne à exhorter les États à le faire exécuter, et promet de prendre des mesures pour que les obstacles qui s'opposent à sa mise en vigueur soient écartés.

Il n'en mit que plus de zèle à presser les Protestants d'accepter le Concile, dont une bulle papale venait de fixer la réouverture au 1^{er} mai 1551. Les membres présents à l'assemblée consentirent à ce que la résolution de soumettre les points controversés au Concile fût une seconde fois consigné au procès-verbal. Seul, Maurice chargea ses ambassadeurs de protester en son nom ; mais sa protestation fut rejetée par la majorité et ne fut pas même insérée dans les actes de la Diète. L'Empereur, protecteur temporel de l'Église et des Conciles, s'engagea à faire tous ses efforts pour décider les membres d'Empire attachés à la Confession d'Augsbourg, ainsi que leurs sujets, à se laisser guider et reprendre par le Concile et promit de disposer les choses de manière à ce qu'ils puissent librement y exposer leurs difficultés et leurs doutes, pour que leur conscience pût être tranquillisée et le Concile avoir tous les heureux résultats qu'on s'en promettait¹.

III

Pendant ce temps, la conjuration des princes avait fait de grands progrès et gagné un terrain solide.

L'ambassadeur de France, Marillac, présent à la Diète d'Augsbourg, recommandait sans cesse à Henri II d'entretenir soigneusement l'aversion des Protestants pour le Concile, d'y mettre obstacle de toutes ses forces et de s'unir aux princes contre l'Empereur. « Plusieurs seigneurs et délégués des villes, » écrivait-il au roi, « m'ont dit ouvertement qu'ils ne pouvaient assez se réjouir de voir le roi en paix avec tous ses voisins et par conséquent en état de s'appliquer sans distraction au grand projet, de manière à pouvoir s'opposer directement ou indirectement à tous les plans de l'Empereur². »

Jean Sturm, de son côté, pressait Henri II de s'allier aux membres d'Empire protestants. Il faisait briller à ses yeux l'espoir d'obtenir la couronne impériale, ajoutant que, s'il n'en voulait pas pour lui-même, il pourrait favoriser les prétentions du duc de Clèves, et garantir aux Protestants d'importants secours dans le cas où cette élection devien-

¹ *Reichsabschied zu Augsburg vom 14 Februar 1551*, § 4, 6-7.

² Lettres de Marillac, dans RIBIER, t. II, p. 280-283, 314. RAUMER, *Briefe*, t. I, p. 22-23, v. DRUFFEL, t. I, p. 451, 466, 513, etc.

drait, en Allemagne, une occasion de guerre¹. En septembre, Maurice offrit au roi de se liguier avec lui contre l'Empereur; la commune et pressante nécessité de s'opposer à la puissance démesurée de Charles-Quint et la captivité du Landgrave pourraient servir de prétexte à la guerre. « Nous prenons sincèrement à cœur les intérêts de sa Majesté royale, » écrivait-il à Henri II, « et nous songeons aussi à notre patrie, dont la liberté est étouffée². »

Tout en poursuivant son but, Maurice faisait à l'Empereur d'hypocrites protestations de fidélité, d'immuable dévouement et, pour mieux lui prouver son zèle, lui proposait de ramener à l'obéissance la ville de Magdebourg, mise au ban d'Empire en punition de sa rébellion.

Magdebourg était devenue le point de ralliement des Protestants les plus ardents, la « cité bénie de Dieu, » d'où les satires, pamphlets et caricatures contre le Pape, l'Empereur et tous les partisans de l'Intérim se répandaient sur tous les points de l'Allemagne. « C'est ici la chancellerie de Dieu et de son Christ, » écrivait Aquila au duc Albert de Prusse³.

La ville, depuis qu'elle avait été mise au ban, avait eu à souffrir mille avaries de la part des gentilshommes du voisinage, qui mettaient l'occasion à profit. Pour se dédommager des pertes subies, et « pour la défense de la religion chrétienne et du saint Évangile, » son conseil avait autorisé le pillage des églises et des couvents. Des prêtres sans défense, à l'intérieur comme à l'extérieur de son territoire, étaient tous les jours victimes d'attentats odieux. Les chanoines de la cathédrale ont consigné ces tristes faits dans un Mémoire adressé par eux aux États d'Augsbourg. « On n'a pas même respecté le repos des morts, » écrivent-ils; « les cadavres encore intacts de prêtres, de religieux, ont été hachés à coups de pioche; la tombe de l'Empereur Otto, fondateur de l'archevêché, a été violée au milieu d'un grand tumulte. Les morts et les vivants ont été l'objet de tels outrages que jamais rien de semblable ne s'est vu, même parmi les barbares. C'est surtout au monastère d'Hamersleben, situé dans l'évêché d'Halberstadt, que ceux de Magdebourg ont commis d'odieux attentats. Plusieurs milliers d'hommes armés ont envahi l'église un dimanche matin, pendant l'office; ils ont blessé ou massacré les prêtres qui célébraient à l'autel le saint sacrifice, foulé aux pieds les hosties consacrées, pillé de fond en comble l'église et le couvent. L'abbaye

¹ SCHMIDT, *J. Sturm*, p. 86-87.

² Mémoire du 14 août 1550, voy. CORNELIUS, *Kurfürst Moritz*, p. 29-31.

³ VOIGT, *Briefwechsel*, p. 30.

a subi ce jour-là une perte d'environ six cent mille florins. » Après avoir dépouillé les moines de leur saint habit et les avoir traités de la manière la plus brutale, après avoir déchiré tous les manuscrits et les chartes, brisé les chefs-d'œuvre qui ornaient l'Église, parmi lesquels les magnifiques verrières du chemin de la croix, ces barbares ont chargé leur butin sur cent cinquante chariots qu'ils avaient amenés avec eux, et sont rentrés à Magdebourg accoutrés d'habits sacerdotaux et de frocs, au bruit d'une fanfare étourdissante, et comme s'il se fût agi de célébrer une glorieuse victoire. »

« Pour cette génération égarée par un fanatisme féroce et par l'appât du butin, » disaient les Catholiques, « la vie, la propriété des nôtres n'ont plus rien de sacré. »

Si le duc Jean Frédéric de Saxe voyait dans le meurtre des évêques, des moines et des prêtres l'effet « d'un zèle chrétien, » à Magdebourg, les citoyens, en pillant et en massacrant, se vantaient d'être « les instruments de la colère divine, chargés par le Seigneur d'abattre l'idolâtrie et la superstition ¹. »

Pendant la Diète d'Augsbourg, des rixes sanglantes eurent lieu aux portes mêmes de la cité. Le 22 septembre 1550, le duc Georges de Mecklembourg, qui dévastait les environs à la tête d'une armée de plusieurs milliers d'hommes, défit l'armée de la ville qui avait essayé de lui résister ². Mais Magdebourg n'en persista pas moins dans sa rébellion. Lorsque le duc, après la victoire, envoya des députés aux bourgeois pour les engager avec bonté à revenir à leur devoir, à cesser leurs affreux attentats contre les prêtres et les religieux, ils répondirent qu'ils ne céderaient point avant qu'on ne leur eût garanti le libre exercice de leur religion, la conservation de leurs privilèges et la conversion de leurs adversaires à leur très chrétienne religion ³. Les États d'Augsbourg, ayant exhorté les rebelles à faire leur soumission à l'Empereur, virent leur demande également repoussée. Ce ne serait que lorsque les troupes qui cernaient la ville auraient été rappelées, répondirent le conseil et les chefs de corporations, le 15 octobre, qu'ils songeraient à envoyer une ambassade à l'Empereur ⁴.

¹ * *Supplication des Capitels von Magdeburg, etc., vom 15 August 1550. Creditiv für die beiden Abgeordneten vom 12 october 1550.* Lettre du délégué de Francfort Daniel zum Jungen, le 28 oct. 1550, *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LXIII, fol. 27, p. 210-216, 220-224. Récit des attentats commis à Hamersleben, le 19 août 1548, dans C. W. HASE, *Mittelalterliche Baudenkmale Niedersachsens* (Hannover, 1853), cahier 3, p. 400.

² SCHIRMACHER, *Joh. Albrecht*, t. I, p. 97.

³ * Tiré du rapport des délégués de l'archevêché daté du 23 octobre 1550 ; voir la lettre de Daniel zum Jungen, datée du 28 octobre, dans les *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LXIII, fol. 27.

⁴ * *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LXIII, fol. 201-203, 231-233.

Après avoir inutilement essayé de l'indulgence, Charles pressa les États de lui fournir le moyen de soumettre au plus tôt Magdebourg. « Se déclarer contre ces braves gens, » écrivait le 3 novembre, Daniel zum Jungen, député de Francfort, « est vraiment chose pénible et fâcheuse; mais, d'autre part, refuser à l'Empereur ce qu'il demande serait s'exposer à l'irriter fortement contre nous, car il soupçonne déjà quelques membres d'Empire protestants, et surtout les cités, de soutenir en secret les bourgeois de Magdebourg ¹. »

A ce moment, Maurice parut tout à coup aux portes de la ville rebelle ayant pris à sa solde, pour trois mois, les troupes que Georges de Mecklembourg lui avait offertes, il s'unit à l'Électeur Joachim et au margrave Albert de Brandebourg, et en commença aussitôt le siège. A la requête des États et du consentement de Charles-Quint, il fut nommé général en chef de l'Empire. La campagne devait être conduite au nom et aux frais des membres d'Empire. Maurice écrivit, le 8 décembre, à Augsbourg, pour réclamer instamment des secours, assurant qu'il était de l'intérêt de tous que la révolte de Magdebourg fût énergiquement réprimée, parce qu'une sédition générale était à craindre. Il fallait donc, sans retard, lui faire parvenir au moins deux cent mille florins, si l'on ne voulait l'obliger à lever le siège et à laisser son armée se débander, ce qui exposerait l'Empire au plus extrême péril ². Les États chargèrent Nuremberg de lui faire parvenir cent mille florins et pour lui personnellement soixante mille florins ³.

Le 28 novembre, Maurice s'empara du faubourg de Neustadt; « sur l'ordre de l'Empereur », il marcha ensuite avec le margrave Albert contre une armée d'environ quatre à cinq mille fantassins et de cinq cents cavaliers qui, sous la conduite de Volrad de Mansfeld et de Hans de Heideck, exerçaient d'affreux ravages dans les environs de Celle. Sommés de se rendre, les chefs de « l'armée chrétienne » répondirent fièrement : « La parole de Dieu et la liberté de la patrie sont persécutées par le mensonge et la tyrannie; mais un jour viendra où notre armée chrétienne, déployant ses glorieux étendards, notre ennemi apprendra par elle à ses dépens que le Dieu tout-puissant est notre unique et souverain maître ⁴. » Après plusieurs combats simulés, Maurice prit à sa solde Heideck et quatre

¹ *Reichstagsacten*, t. LXIII, fol. 253-257, et fol. 28.

² *Frankfurter Reichstagsacten*, t. LXIV, fol. 72-80. v. DRUFFEL, t. I, p. 541-542.

³ v. DRUFFEL, t. I, p. 542, note 1.

⁴ Voir, *Albrecht Alcibiades*, t. I, p. 228-230.

compagnies de ses lansquenets, et instruisit son nouvel allié de tous ses complots contre l'Empereur.

Les négociations avec la France se poursuivaient avec activité¹; Heideck négocia une entrevue entre l'Électeur et le margrave Jean de Cüstrin; cette entrevue eut lieu à Dresde peu de jours après que le recez d'Augsbourg eut été publié. (20 février 1551) Les princes se décidèrent à une action commune. Maurice promit au margrave de chercher à attirer dans la conjuration les jeunes seigneurs de Saxe, de Cobourg, de Hesse et autres potentats, et de faire tous ses efforts pour délivrer Jean Frédéric et Philippe. Le Landgrave qui, pendant l'été de 1550, avait été conduit à Malines où il expiait dans une étroite captivité une tentative malheureuse d'évasion, avait bien recommandé à ses fils de soutenir de toutes leurs forces le parti de la révolution. Jean Frédéric de Saxe, fils de l'Électeur, celui-là même qui avait tracé un vaste plan militaire « pour l'extirpation du clergé papiste, » se montra très désireux d'entrer dans la conjuration des princes, aussitôt que Maurice lui eut promis de s'employer avec zèle pour la délivrance de son père et de donner à la branche Ernestine, en compensation des territoires perdus, plusieurs domaines qu'on devait retrancher, après la victoire, des territoires des Électeurs ecclésiastiques².

De son côté, le margrave Hans prit à Dresde l'engagement de poursuivre les négociations relatives à l'entrée dans la ligue des ducs de Prusse, de Poméranie, de Mecklembourg, et d'apporter à l'Électeur Maurice l'adhésion signée de ces princes, afin de pouvoir ensuite traiter avec la France en leur nom à tous. Il espérait obtenir du roi cent mille florins par mois, et de l'Angleterre, cinquante mille. En réunissant toutes les ressources, on croyait pouvoir compter sur une armée de cinq mille cavaliers bien équipés, de deux mille chevaux légers et de vingt mille hommes de pied. « Si le Turc envahit la Hongrie, » disait le margrave, « le roi Ferdinand sera forcé de rester à la maison; la France marchera sur les Flandres, et notre armée chassera pour jamais les moines et les prêtres de l'Allemagne³. »

La guerre, cette fois encore, était donc dirigée contre les prêtres catholiques, qu'Hans n'appelait que les « serviteurs de Baal et les enfants du diable⁴. Pour mieux prouver son zèle évangélique, le margrave donna l'ordre à Jean de Minkwitz de piller l'église de Sainte-Marie de Görlitz. (15 juin 1551). Tous les autels, tableaux

¹ Voy. CORNELIUS, *Kurfürst Moritz*, p. 18-20, 43-46. VOIGT, *Albrecht Alcibiades*, t. I, p. 227. SCHIRRMACHER, *Joh. Albrecht*, t. I, p. 108 et suiv.

² WENCK, *Moritz und die Ernestiner*, p. 7-8, 24-27.

³ v. LANGENN, *Moritz*, t. II, p. 323-325.

⁴ Lettre du 27 mars à Maurice, voy. v. DRUFFEL, t. I, p. 601.

sculptures y furent détruits, les objets de quelque valeur, emportés. Minckwitz eut beaucoup de peine à arracher des mains d'une troupe de paysans ivres qui avaient aidé à la besogne, les trésors d'orfèvrerie d'or et d'argent pillés dans la sacristie, pour les envoyer au margrave, à Cüstrin¹.

Hans refusa d'admettre dans la ligue Albert de Brandebourg-Culmbach, comme le lui avait demandé le duc de Prusse. « Le margrave se conduit et parle comme un impie, » écrivait-il, « il insulte à la religion ; tout jeune, on l'a entendu dire qu'il préférerait le service du diable au service de Dieu². »

A une assemblée qui eut lieu à Torgau, Maurice, Hans, le duc Jean Albert de Mecklembourg et le Landgrave Guillaume de Hesse convinrent ensemble de solliciter l'appui de la France et de l'Angleterre « en leur nom et sceau communs³. » (22 mai 1551).

¹ Wohlbrück, *Geschichte des Bisthums Lebus*, t. II, p. 326.

² Voigt, *Albrecht Alcibiades*, t. I, p. 236. Le général Nicolas Berne raconta très sérieusement au duc Albert que le diable était apparu dans un banquet au margrave Albert, à l'Electeur Maurice et au duc Auguste : « Il est très certain que le diable leur est apparu en personne ; mon gracieux Seigneur lui-même me l'a assuré. » Le duc demanda au comte Georges Ernest de Henneberg des détails précis sur cette apparition, et apprit que le diable était apparu aux princes sous la forme d'une jeune fille, belle de visage, vêtue d'une robe verte, les pieds terminés par de longues griffes. Voigt, t. I, p. 237. Voy. dans notre sixième volume le jugement porté par Hans sur le margrave Albert.

³ Voy. Schirmacher, *Joh. Albrecht*, t. I, p. 133 et suiv.

CHAPITRE V

TRAHISON DE L'ÉLECTEUR MAURICE DE SAXE ET DE SES ALLIÉS. —
GUERRE « ÉVANGÉLIQUE » D'ALBERT DE BRANDEBOURG (1552).

I

Le 25 mai 1551, les conjurés de Torgau préparèrent une instruction pour Frédéric de Reiffenberg, qu'ils se disposaient à envoyer en ambassade à Henri II.

« L'Empereur n'a qu'un but, » disait cette instruction, « asservir à jamais la nation allemande. Pour secouer un joug si humiliant, plusieurs princes se sont réunis, mais, n'étant pas assez forts pour venir à bout à eux tout seuls d'une si grande entreprise, ils supplient le roi de France de se souvenir que ses ancêtres ont toujours été les bienfaiteurs de leur nation et qu'il est de son devoir de les aider à conjurer un péril commun. Ils le supplient de garantir par mois, pendant tout le temps que durera la campagne, l'envoi de cent mille couronnes au moins, et de se mettre en état d'attaquer lui-même l'Empereur le plus tôt qu'il le pourra. Ils promettent de lui en être toute leur vie reconnaissants et de lui prouver leur gratitude, soit en le choisissant pour leur chef temporel, soit de toute autre manière, prêts, en toute circonstance, à sacrifier leurs biens, leur vie et tout ce qui leur appartient pour le service de Sa Majesté. Leur avis serait de commencer la guerre avant l'hiver ¹. »

« Si le père d'Henri eût reçu pareille ouverture » écrivait Maurice le 12 juin à Guillaume de Hesse, « il s'en serait léché les doigts; il est plus que probable que le roi actuel se laissera tenter ². »

Les conjurés firent demander à Édouard VI d'Angleterre, « souverain très chrétien et fils de la véritable église, » quels secours

¹ v. LANGENN, *Moritz*, t. II, p. 327-328. Voy. les « *Artikel, wie die Reiffenberg geendert*, » dans v. DRUFFEL, t. I, p. 697-701.

² Voy. v. DRUFFEL, t. I, p. 639.

il se proposait d'offrir, soit en argent, soit autrement, dans le cas où quelque entreprise serait tentée pour la défense de la parole de Dieu, que leurs communs ennemis s'apprétaient à persécuter. » Si Édouard consentait à faire cause commune avec eux et à leur garantir dix à douze mille hommes de pied ou bien soixante-quinze mille florins par mois, pendant toute la durée de la guerre, ils promettaient de lui venir en aide dans les mêmes proportions en toutes ses futures entreprises ¹.

Maurice se mit en relation avec le roi de Danemark, et l'on espérait attirer le roi de Suède dans la conjuration ².

Pendant que les fils du complot s'étendaient ainsi de tous côtés, Maurice continuait à abuser l'Empereur par ses feintes protestations de fidélité. Il se conduirait toujours envers lui, écrivait-il le 18 et le 28 août, en prince obéissant, car il était entièrement dévoué aux intérêts de l'Empire. Il n'ignorait pas les bruits calomnieux qui couraient sur son compte; plusieurs l'avaient en singulière aversion, uniquement parce qu'il n'avait jamais voulu consentir à se détacher de l'Empereur et de son frère; mais tous deux pouvaient compter sur son absolu dévouement; il se mettait de tout cœur et sans réserve à leur disposition ³.

Au commencement d'août, Reifenberg revint de France apportant à Maurice la réponse d'Henri, dont l'Électeur fut extrêmement satisfait. Le roi louait l'entreprise des conjurés et promettait de leur déléguer sous peu un personnage de marque, chargé de s'entendre avec eux sur l'alliance projetée ⁴. Jean de Fresse, évêque de Bayonne, prélat versé dans la langue allemande et qui, plusieurs fois déjà, avait été l'agent de négociations diplomatiques entre le roi et les Protestants, se présenta en effet en son nom, peu de temps après. Le 3 octobre, les princes conjurés conclurent par son entremise une alliance offensive avec Henri II au château de Lochau, et déclarèrent s'unir « pour repousser par la force le joug avilissant qui pesait sur l'Allemagne, sauver l'antique liberté de la patrie et délivrer le Landgrave Philippe de Hesse ⁵. » Le même jour, à table, une dispute s'éleva entre Maurice et le margrave Hans de Cüstrin, et ce dernier se sépara des conjurés, non parce qu'il ne s'entendait point avec eux sur les articles de la Ligue, mais pour des motifs personnels ⁶.

¹ V. LANGENN, *Moritz*, t. II, p. 328-332. Voy. encore v. DRUFFEL, t. I, p. 659, note 1.

² VOIGT, *Fürstenbund*, p. 125.

³ V. DRUFFEL, t. I, p. 712-722. Voy. dans SCHÖNHERR (p. 3, 4), comment Maurice chercha aussi à tromper le Pape, qu'il n'appelait que l'Antechrist, en le faisant secrètement assurer de son dévouement.

⁴ V. DRUFFEL, t. I, p. 697-701.

⁵ MEYER, p. 251-258.

⁶ Pour plus de détails, voy. v. DRUFFEL, t. III, p. 261-275. MEYER, p. 213-244.

Le 5 octobre, Maurice, Jean Albert de Mecklembourg et Guillaume de Hesse rédigèrent à nouveau le traité d'alliance proposé à Henri II. Il y était dit que les membres du Saint-Empire qui voudraient se joindre à leur juste et louable entreprise seraient reçus de grand cœur, et que ceux, au contraire, ecclésiastiques ou laïques, qui oseraient s'y opposer et fournir à l'Empereur ou à ses partisans, ouvertement ou en secret, n'importe quel secours, devraient s'attendre à voir leurs états envahis et saccagés : « Nous sommes convenus que, dans le cas où les fils de Jean Frédéric, duc de Saxe, désireraient s'unir à nous, ils devraient premièrement nous présenter une assurance écrite, ratifiée par leurs États, nous offrant sûre garantie qu'ils n'entreprendront rien contre nous, et s'ils se refusaient à nous satisfaire en ceci, nous les regarderions comme nos ennemis. Ce ne sera qu'après avoir reçu d'eux cette assurance que nous travaillerons à la délivrance de leur père. Cependant l'Électeur ne sera délivré et réintégré dans ses domaines qu'après avoir pris envers nous des engagements précis, comme l'exige l'intérêt commun. » « Le roi de France, pour sauver la liberté de l'Allemagne, s'engagera, pendant les trois premiers mois de la guerre, à payer deux cent quarante mille thalers, et pour chacun des mois suivants soixante mille thalers français; mais une compensation lui est due. Il a donc été trouvé équitable que le roi, le plus promptement possible, prenne possession des villes qui, de tout temps, ont appartenu à l'Empire, bien que la langue allemande n'y soit point en usage, c'est-à-dire de Cambrai, de Toul en Lorraine, de Metz et de Verdun. Le roi les pourra conserver en qualité de vicaire de l'Empire. Comme tel, nous sommes prêts à lui être toujours dévoués à l'avenir, en réservant néanmoins les droits de l'Empire sur lesdites villes, et seulement pour les retirer des mains de notre ennemi. Il serait bon que le roi allumât dans les Pays-Bas l'incendie de la guerre, afin que l'ennemi eût de l'occupation sur plusieurs points à la fois, et soit contraint de diviser ses forces. » « Et comme le roi, dans cette affaire, s'est comporté très généreusement envers nous autres Allemands, nous prêtant libéralement secours et assistance, non seulement en ami, mais en père, nous nous engageons à garder toujours souvenance des services qu'il nous a rendus, du bien qu'il nous a fait; nous promettons de l'aider à reconquérir les terres de son héritage qui lui ont été ravies, nommément la Franche-Comté, la Flandre et l'Artois; à

SCHIRMACHER, *Joh. Albrecht*, t. I, p. 140-151. Le margrave Hans avait le premier « mis cette affaire en train, » comme le dit plus tard le Landgrave Guillaume à un ambassadeur de Ferdinand; « seulement, comme on ne voulut pas arranger toutes choses à sa guise, il avait quitté brusquement ses amis. » BUCHOLTZ, t. VII, p. 108, note.

n'élire point d'Empereur qui ne soit son ami et ne promette d'entretenir avec lui de bons rapports de voisinage et, s'il arrivait que ledit roi pût obtenir pour lui-même la couronne impériale, nous l'aurions plus à gré que qu'il que ce soit. »

Muni de ce document à jamais ignominieux pour l'Allemagne, le margrave Albert de Culmbach se rendit à la cour d'Henri II « pour terminer et conclure heureusement toute l'affaire. »

D'habiles capitaines, consultés à cet égard, fournirent différents plans de campagne pour combattre avec succès l'Empereur et son frère.

Gabriel Arnold, entré au service de Maurice en même temps qu'Hans de Heideck, était d'avis « d'atteindre droit au cœur Charles-Quint et son frère, comme étant les plus dangereux ennemis de l'Empire, » et pour cela de s'en prendre à leur entourage immédiat, c'est-à-dire au clergé et à toute la race marchande, contre laquelle il faudrait procéder avec une extrême rigueur, sans épargner personne. » « Il sera nécessaire de publier des édits spéciaux pour la confiscation générale des biens de la prétraille et de tout ce qu'elle peut posséder, soit en argent, soit en nature; clairement expliquer par un manifeste qu'on n'entreprend la guerre que dans l'intérêt de tous les membres de l'Empire, qu'on leur est ami, et que l'unique but qu'on se propose est de résister, avec la grâce de Dieu, à la horde antichrétienne et à tous ceux qui mettent obstacle au royaume de Dieu et prétendent condamner les Allemands à une servitude éternelle ¹. »

« Au nom du ciel, » écrivait Schärtlin de Burtenbach, le 10 octobre, au général en chef Hans von Heideck, « arrangez-vous pour que nous puissions toucher l'Empereur au cœur; alors nous viendrons bien vite à bout de tout le reste. » Schärtlin n'était point d'avis de demander au roi de France de trop fortes contributions de guerre : « Je suis le fidèle Eckart de la nation allemande; je viens vous supplier de bien diriger vos coups, et de ne point attacher, dès le début, une trop grande importance à l'argent de France, car ce serait gâter toute l'affaire. Selon ma conviction, le roi est juste : si les princes savent s'y prendre, il viendra de lui-même à eux et ils le mèneront où ils voudront. Je conseille d'insister vivement près de lui pour qu'il nous vienne personnellement en aide, mais il faut se presser, de peur qu'il ne se repente de ses premières offres ². » « Si Maurice

¹ Vers la fin de septembre 1551; voy. v. DRUFFEL, t. I, p. 750-751. Ranke, qui cite le mémoire d'Arnold (t. V, p. 153) atténue tellement sa pensée quant au sort qu'il réservait aux prêtres et aux marchands qu'il se borne à lui faire dire : « On ne doit point souffrir en Allemagne de partisans de l'Empereur; s'il se trouve des gens résolus à lui rester fidèles et qu'on ne puisse les décider à entrer dans la ligue, il faudra les combattre et les exterminer. » Ranke ne dit pas à quelles « gens » il faisait allusion. Du reste, Arnold en voulait surtout, et ne s'en cachait point, à tous ceux qui possédaient.

² v. DRUFFEL, t. I, p. 778-779.

et ses alliés se joignent au roi et se dirigent avec lui vers l'Oberland, » écrivait-il encore au mois de novembre dans un mémoire sur la manière dont la guerre devait être conduite, « le roi m'enverra aussi là haut avec vingt compagnies d'hommes de pied et mille cavaliers, pour lui venir en aide; nous barrerons les défilés, et l'Empereur ne pourra jamais sortir de là. » « J'espère aussi m'assurer à Augsbourg le secours de certaines gens qui nous laisseront passer sans difficulté. » Avec « quelques milliers de couronnes, Schärtlin se faisait fort de décider « ces braves gens » à laisser pour eux la porte ouverte. » L'Empereur allait voir l'Oberland lui échapper; ensuite on pourrait penser à le détrôner. Il faudrait alors convoquer tous les membres du Saint-Empire, remettre en leurs mains le gouvernement, et les charger de régler les questions financières et les intérêts les plus pressants de l'Empire; ceux qui seraient mine de résister, « on ira les chercher avec la croix. » Henri II, adoptant ce plan, offrit de rassembler vingt mille lansquenets et vingt mille Suisses, de marcher sur Strasbourg par la Lorraine à la tête de cette redoutable armée et d'aller, en cas de nécessité, rejoindre les princes dans l'Oberland. Une armée serait dirigée vers les Pays-Bas, une autre, plus considérable, vers l'Italie. « En un mot, » écrivait Schärtlin, « le roi est décidé à mettre toutes ses forces à notre service; il insiste pour que les opérations commencent dès le 1^{er} février¹. »

Environ à la même date, (novembre 1551) le margrave Albert de Brandebourg-Culmbach, à la prière de Henri II, proposait lui aussi son plan de campagne. Selon lui, la première chose à faire était de fermer l'Allemagne à l'Empereur en s'emparant des passages des Alpes; il faudrait ensuite gagner le duc de Bavière, Ulrich de Wurtemberg et l'Électeur Palatin en partageant entre ces princes les pays de la Haute Allemagne. La France devrait aussi avoir sa large part de butin. « Si le roi consent à ce que l'Oberland soit partagé entre les princes, il les attachera très certainement à ses intérêts. Alors lui reviendront sans conteste les pays welches, toutes les villes entrées dans la ligue, la Flandre, les terres héréditaires de l'Empereur, et les princes l'aideront à contraindre ces pays à lui fournir en toutes circonstances des troupes entretenues à leurs frais². »

Cependant, Maurice, le 3 novembre, après un siège simulé, avait

¹ v. DRUFFEL, t. III, p. 302-304. Voy. le Mémoire rédigé par Schärtlin pour le roi de France, p. 310-312. « Si l'Empereur s'attarde à Innsprück ou en Italie, il faudra le cerner, convoquer aussitôt tous les membres d'Empire, les appeler à notre aide pour nous défaire de lui, et élever un autre chef à sa place; celui qui refuserait, nous le tiendrions pour ennemi. »

² v. DRUFFEL, t. III, p. 307-308.

signé la capitulation de Magdebourg. Selon la lettre de ce document, la ville paraissait se soumettre, mais en réalité elle concluait la paix à des conditions très avantageuses. Elle prêtait serment d'hommage à l'Empereur et à l'Électeur, promettant de reconnaître ce dernier pour son légitime seigneur, jusqu'à ce qu'il plût à l'Empereur et à Maurice de lui donner un autre maître. Maurice commandait en souverain dans la ville. « Magdebourg et ses forts sont en nos mains, » mandait Jean Albert de Mecklembourg au duc de Prusse, « et nous entendons bien les garder, pour notre plus grand avantage. Le duc Maurice retient les cavaliers et les lansquenets jusqu'à ce que la poste arrive de France ; alors, sans que rien nous arrête, nous pourrions commencer la campagne¹. »

Cela n'empêchait point l'Électeur d'écrire, le 12 novembre, à Charles-Quint « qu'il avait pris possession de Magdebourg en son nom et se mettait entièrement à sa disposition ; que, s'il le désirait, il viendrait en personne le trouver et, avec l'aide de Dieu, lui donnerait tant de preuves de son dévouement qu'il aurait tout lieu d'en être content. Sa Majesté ne devait pas ajouter foi aux calomnies de ses accusateurs, mais entendre d'abord ce qu'il avait à dire pour sa défense ; il le suppliait de se comporter envers lui en Empereur généreux, en maître débonnaire². » Le 28 décembre, il remerciait Charles des peines qu'il s'était données pour trouver l'argent nécessaire à l'entretien de son armée, et] promettait de faire partir prochainement ses conseillers et théologiens pour Trente, où le Concile avait repris ses séances depuis le mois de septembre³.

Déjà de farouches bandes de mercenaires avides se rassemblaient au nord de l'Allemagne. « J'ai trouvé tout ce pays occupé de préparatifs militaires, » écrit à cette date Melchior d'Ossa dans ses mémoires ; « on se croirait en pleine guerre. L'armée de l'Électeur, après la reddition de Magdebourg, n'a pas été suffisamment payée et s'est mise en marche vers la Thuringe. Elle a exigé rançon de l'évêché de Magdebourg, dévasté les villages du comte Gunther de Schwarzburg, et s'est avancée jusqu'à Erfurt, pillant, dévastant tout sur son passage et se livrant à d'odieux attentats sur les femmes et les jeunes filles. Et comme ceux d'Erfurt ont refusé d'ouvrir leurs portes, elle a marché sur Mulhausen, y a longtemps séjourné et s'y est livrée à d'horribles excès⁴. »

Après qu'on se fut exactement entendu avec la France au sujet des secours d'argent, Henri II, le 15 janvier 1552, conclut à Cham-

¹ VOIGT, *Fürstenbund*, p. 149, 192, n° 282.

² Voy. v. DRUFFEL, t. I, p. 799-800.

³ Voy. v. DRUFFEL, t. I, p. 880.

⁴ v. LANGENN, *Melchior von Ossa*, p. 124.

bord, près de Blois, une alliance avec les princes¹. Le margrave Albert en jura les articles au nom « de la nation allemande². »

II

Sous prétexte de « liberté et d'Évangile sans alliage, » une lutte tellement sauvage allait s'engager entre Catholiques et Protestants que jusque-là, sur le sol allemand, rien n'avait jamais approché d'une pareille férocité. « Même les rustres de 1525, » écrit un témoin contemporain, « n'ont point commis de crimes plus exécrables, allumé d'incendies plus horribles, ordonné de plus atroces supplices que les princes d'Allemagne; ils ne se sont pas avec tant d'impudeur livrés aux plaisirs les plus bas. A la honte de l'humanité, ces princes, en 1552, les ont dépassés. Et c'étaient de puissants seigneurs qui se comportaient ainsi envers leurs concitoyens et leurs frères, attirant sur leurs têtes de telles malédictions que leurs descendants sont destinés à porter longtemps encore la peine de leurs forfaits! »

« Plus que tous les autres princes ses complices, le margrave Albert de Brandebourg fit preuve d'une impitoyable cruauté. A le voir agir, on l'aurait pris pour une brute privée de raison. Il était à tel point l'esclave de Vénus et de Bacchus que peu de gens, même en ces temps de licence, ont porté le scandale aussi loin que lui. Lorsqu'il donnait l'ordre d'incendier un village, il était ordinairement ivre depuis le matin. Il avait dès longtemps dilapidé les revenus de ses principautés d'Anspach et de Baireuth; son peuple était dissolu,

¹ V. DRUFFEL, t. III, p. 340-348.

² SCHÄRTLIN, *Lebensbeschreibung*, p. 191. « A partir du moment, » dit BARTHOLOMÉUS (*Deutschland und die Hugonoten*, p. 74) « où ces princes aveuglés par leurs passions et poussés par leur odieux égoïsme eurent mêlé un souverain étranger à la querelle domestique, depuis le jour où ils saluèrent en lui le bienfaiteur de leur nation, le libérateur de la liberté allemande, l'hypocrisie politique et la vénalité furent à l'ordre du jour. Si malheureusement l'histoire du peuple et des princes d'Allemagne a plus d'un chapitre humiliant pour nous, il n'y en a certainement pas un qui soit capable de nous remplir de plus de douleur que ce premier grand acte de trahison. » « Maurice, » se demande WITTE (p. 45-46), « n'aurait-il pas dû reculer devant le salaire offert par la France à sa trahison, et jusqu'à la dernière heure détourner les princes ses alliés d'une révolte ouverte contre l'Empereur ? Mais lui demander de tels sentiments serait bien peu connaître sa nature. Qu'importait-il à ce « Judas de Misnie » que de beaux évêchés, fiefs de l'Empire, en fussent détachés, pourvu qu'il pût travailler à ses propres intérêts ? On méconnaît étrangement Maurice de Saxe en lui prêtant d'autres idées, comme par exemple l'intérêt de la religion évangélique ou le désir de délivrer son beau-père. Non, ces motifs ne le touchaient point. Ce qui est vrai, c'est que la passion de ses propres intérêts dominait tout en lui; il ne recula pas devant la trahison, parce que cette trahison lui était avantageuse, et qu'il espérait qu'elle aurait pour résultat l'agrandissement de ses domaines. Quatre évêchés furent mis aux pieds de la France pour assouvir son ambition. »

impie. C'était un des princes les plus complètement ruinés de la Chrétienté; aussi ne trouvait-il d'autre moyen de se tirer d'affaire que le vol et le pillage¹. »

Son prédécesseur, le margrave Georges, avait dépouillé les églises et les couvents, fait fondre les ostensoirs d'or et d'argent, les calices et l'orfèvrerie précieuse, vendu les ornements d'église, les perles, les pierreries; mais rien de tout cela n'avait suffi à combler l'abîme de ses dettes qui, s'accroissant d'année en année, montaient, en 1533, à plus de cinq millions de florins². Les plus riches abbayes avec leurs appartenances, leurs fermes, leurs forêts, étaient depuis longtemps chargées d'hypothèques sans que rien pût remédier au mal. » En 1541, les dépenses annuelles de Georges dépassaient trois fois les revenus de ses domaines³. La vie dissolue des margraves, les orgies, les chasses, le jeu, les guerres privées avaient mis le comble à la détresse populaire. » « Nos fardeaux ne se peuvent plus supporter, » avaient déclaré les États en janvier 1541; « nous sommes ruinés par les impôts, par le centième pfenning, par le dépérissement du commerce et de l'industrie, par la cherté de vivres. La misère force un grand nombre d'entre nous à s'expatrier; le gibier de nos princes perd les récoltes, et les pauvres paysans n'ont plus le courage de cultiver leurs terres; il n'est pas étonnant que beaucoup d'entre eux se sauvent, emmenant avec eux leurs femmes et leurs enfants; d'autres vendent leurs bestiaux pour ne pas mourir de faim. Les vexations, l'insécurité publiques sont telles que c'est à peine si l'on ose se montrer dans la rue. Il est si difficile de se procurer de l'argent comptant que les maisons et les propriétés ne trouvent point d'acheteurs. Si l'on force les rares propriétaires du pays à payer les nouveaux impôts, les riches seront bientôt aussi misérables que les pauvres⁴. »

Les mémoires des enquêteurs, les édits des margraves et les rapports de leurs conseillers retracent sous les plus sombres couleurs l'état moral et religieux de cette malheureuse population. Déjà le margrave Georges, « non sans horreur, » avait constaté que l'habi-

¹ *Von Schmalkaldischen und markgräflichen Kriegshandlungen*, fol. 26-27.

² Voy. LANG, t. I, p. 168, et t. II, p. 24, 47, 71. DROYSEN, 2^b, 197. VOIGT, *Albrecht Alcibiades*, t. I, p. 21, 30.

³ Le tableau suivant marque la baisse progressive des finances dans la principauté :

	Recettes.	Dépenses.
1535.....	90.803 fl.....	137.053 fl.
1537.....	80.840 ».....	142.638 ».
1538.....	79.917 ».....	157.075 ».
1551.....	59.049 ».....	184.758 ».

Voy. LANG, t. II, p. 116, 232.

⁴ Voy. MUCK, *Heilsbronn*, t. I, p. 402.

tude du blasphème, des grossiers jurons, des imprécations, devenait toujours plus commune, même parmi les petits enfants. » Dans toutes les paroisses et bailliages de la principauté, » écrivait l'Abbé luthérien Melchior Wunder, « les mœurs sont exécrables. Les blasphèmes, les imprécations, l'ivrognerie, d'autres vices plus honteux encore sont très communs. » On lit, dans un acte d'enquête rédigé en 1548, dans le village de Weissenbronn : « Ici, chaque maison entretient une fille. A Grosshaslach, la femme du pasteur est une pécheresse publique. A Ammendorf, les paroissiens appellent leur pasteur voleur, scélérat, prêtre de filles. A Petersaurach, trois prédicants et leurs familles ont causés les plus déplorables scandales ; l'un d'eux distribue la Cène dans les bains publics. » A Linden, « les habitants se conduisent de telle sorte envers les ministres de la parole de Dieu et font preuve envers eux d'une telle ingratitude que jamais nous n'avons entendu parler de rien de semblable. Et ceci bien qu'éclairés de l'admirable lumière de l'Évangile et après de si nombreux édits chrétiens ! » « A Erlbach et à Wallmersbach, les prédicants ont été assommés par les paysans ; le pasteur de Buchheim a été poignardé pendant la consécration de l'église. A Ammendorf, la population est si mauvaise et le désordre tel qu'aucun honnête homme du village n'ose aller et venir librement pour voir à ses propriétés. Dans les auberges, on n'entend parler que de meurtres, de rixes, on y profère d'horribles blasphèmes. Voici, en l'espace de trois ans, les exécutions que le bourreau d'Onolzbach a dû faire : 10 $\frac{1}{2}$ tortures, 9 tortures préventives, 9 personnes mises aux fers ; un doigt enlevé, une oreille coupée, deux hommes noyés, cinquante-quatre hommes suppliciés, généralement par la roue¹. »

Le peuple, dans les principautés comme ailleurs, était fatalement tombé dans ce lamentable état moral, car tout ce qui jadis lui avait été sacré était maintenant l'objet de son mépris. Il n'exis-

¹ Voy. ce document et d'autres encore plus étendus pour ce qui concerne les faits atroces dont il est ici question, dans Muck, t. I, p. 332, 394, 535, 539, et t. II, pages 7-42, 73, 103. « En lisant les plaintes des Abbés (particulièrement des chefs de monastères protestants de Heilsbronn), des margraves et de leurs conseillers sur l'accroissement de l'irréligion et sur l'immoralité générale au siècle de la Réforme, « on se demande, » dit l'auteur, qui est lui-même un pasteur protestant, « si les plaignants n'ont pas vu les choses trop en noir et s'ils n'ont pas apprécié les événements à un point de vue trop rigoriste ? Pour pouvoir répondre à cette question en toute conscience et connaissance de cause, il faut avoir étudié tous les actes authentiques du temps, les us et coutumes des communes et des familles, particulièrement les documents concernant les prédicants et leurs familles. Malheureusement tous ces témoignages prouvent sans réplique que les enquêteurs n'avaient que trop raison, et que la religion et la morale étaient tristement offensées dans le siècle de la réforme. » « Partout, parmi le peuple, régnait une licence effrénée. La grossièreté des mœurs dominait dans les familles et présidait à tous les rapports sociaux » t. II, p. 1 et 103.

tait plus d'écoles; les prêtres étaient partout injuriés; plus de justice, plus de sécurité pour la propriété ecclésiastique. De plus, la cour corrompue des margraves offrait les plus tristes exemples. A quoi bon des édits contre l'ivrognerie, quand tout le monde savait que le margrave Albert était constamment ivre-mort? A peine âgé de quinze ans, à la noce de sa sœur Marie, il avait bu avec tant d'excès que, pendant plusieurs jours, il n'avait pas repris connaissance, et que sa vie avait été en danger. Son gouverneur, Georges Beck, le bailli Hans von Knörringen, un secrétaire de la chambre des domaines et un trompette de la cour moururent ce jour-là sur place, à force de boire, et toutes les dames de la cour durent être ramenées chez elles en fort piteux état ¹. »

La prodigalité d'Albert était sans bornes. Tous les ans il donnait neuf florins aux hôpitaux, tandis que son favori Grumbach touchait annuellement douze mille florins, et pareille somme « glissait dans la poche » de son trésorier Zwick. Le peuple, cruellement exploité, était accablé d'impôts. Les collecteurs du prince lui écrivaient qu'ils ne trouvaient partout « que lamentable misère, que détresse affreuse ². »

III

Tandis que Maurice abusait l'Empereur par les chaleureuses assurances de sa fidélité, les princes avaient achevé leurs préparatifs de guerre.

Le Landgrave Guillaume de Hesse, à la tête de son armée, parut, le 19 mars, aux portes de Francfort, demandant seulement à traverser la ville. Le conseil ayant refusé de le laisser passer, il s'écria en remontant à cheval : « Francfort apprendra bientôt à connaître la puissance de Dieu ! » L'ambassadeur de France, qui l'accompagnait, fit entendre les mêmes menaces, disant qu'on garderait bonne mémoire de l'accueil de la cité³. A Bischofsheim, Guillaume rejoignit l'armée de Maurice de Saxe. Albert de Brandebourg avait écrit à ce dernier que s'il faisait diligence Augsbourg était prise, car, en Bavière comme dans le Wurtemberg, tous les hommes avaient « le lièvre au

¹ Voy. LANG, t. II, p. 152-153. VOIGT, *Albrecht Alcibiades*, t. I, p. 43. Tandis qu'à Dresde Albert conspirait, avec le prince Electeur Maurice (juin 1550), de telles orgies avaient lieu, tous les soirs, qu'à son retour Albert écrivait en plaisantant à la princesse Agnès qu'il ne pourrait revenir à la cour que si elle envoyait une escorte pour le chercher, parce qu'il lui était impossible de ne point s'enivrer toutes les nuits. » Lettre du 23 juillet 1550. WEBER, *Archiv. für sächsische Geschichte*, t. XI, p. 329.

² Voy. LANG, t. II, p. 232-233.

³ KRIECK, *Geschichte Frankfurts*, p. 234.

cœur; » les évêques de Bamberg et de Würzburg devaient payer 100.000 florins de rançon; ensuite il comptait « plumer comme il faut » les deux évêchés¹.

Le 26 mars, Maurice et Guillaume sommèrent Nuremberg d'entrer dans la ligue. La ville paya cent mille florins l'assurance écrite qu'elle serait mise à l'abri de tout attentat². Pour se racheter des envahisseurs, les bourgeois furent obligés d'enlever des églises de Notre-Dame, de Saint-Laurent et de Saint-Sébald des chefs-d'œuvre d'orfèvrerie qu'ils convertirent en argent monnayé. Il y en eut pour 900 livres environ³.

A Rothenbourg, sur la Tauber, le margrave Albert vint rejoindre l'armée alliée avec ses cavaliers et lansquenets, et le 1^{er} avril, trente mille hommes campaient aux portes d'Augsbourg.

A ce moment, Maurice, Guillaume et le duc Albert de Mecklembourg publièrent un manifeste dans lequel, cherchant à justifier leur conduite, ils accusaient l'Empereur d'avoir excité les uns contre les autres les membres de l'Empire, de persécuter la véritable religion chrétienne, de retenir le Landgrave de Hesse en captivité, d'exploiter les biens et la vie des Allemands, et d'avoir le dessein arrêté d'asservir toute la nation sous un joug avilissant⁴. Le margrave Albert fit paraître un manifeste séparé où il se donnait pour le serviteur désintéressé de la patrie, et repoussait avec indignation le reproche d'avoir appelé l'étranger sur le sol allemand. Plus franc que les autres conjurés, il avouait son but : la sécularisation de tous les évêchés au profit des princes laïques; mais il promettait de conserver aux nobles les riches bénéfices des abbayes. Et comme cette œuvre si importante et si urgente visait à affaiblir l'omnipotence des prêtres, leur gouvernement inique, opposé aux lois divines et humaines, « aucun homme loyal ne la pouvait blâmer, puisqu'il était notoire que les évêques les plus élevés en dignité, les prélats les plus considérables avaient été et étaient encore, dans le Saint-Empire, l'unique cause de l'oppression du peuple et d'une foule de calamités⁵. »

Dans un second manifeste publié quelque temps après, les conjurés disaient : « La détresse de la patrie allemande étant chose connue de chacun, tous les chrétiens honnêtes, hommes et femmes, jeunes et vieux, doivent louer et bénir le Père des miséricordes

¹ Voy. v. DRUFFEL, t. II, p. 257-258.

² VOIGT, *Albrecht Alcibiades*, t. I, p. 271-279.

³ Voyez notre premier vol. p. 153, note 1.

⁴ Voy. HORTLEDER, *Rechtmässigkeit*, p. 1294-1298. Voy. v. DRUFFEL, t. III, p. 374.

⁵ Voy. HORTLEDER, *Rechtmässigkeit*, p. 1298-1302. Il ressort des documents fournis par Druffel (t. II, p. 273, note 2, voy. aussi t. III, p. 376) que ce manifeste fut publié sur le conseil de l'Électeur Maurice.

d'avoir illuminé de la lumière de son Saint-Esprit quelques vaillants et dignes chrétiens et potentats, Électeurs et princes du Saint Empire, leur mettant au cœur un zèle ardent pour la gloire de Dieu et la restauration de l'antique gloire des ancêtres. Aussi les bourgeois d'Augsbourg, « allemands loyaux, vaillants et pleins d'honneur ¹, » devaient-ils aider chrétiennement leurs efforts. La ville se rendit le 5 avril ; le conseil élu par les corporations, et que l'Empereur avait renversé, fut réinstallé, et le culte luthérien rétabli.

Ulm fut la première ville protestante qui osa résister aux princes. Elle protesta courageusement de sa fidélité envers l'Empereur et l'Empire, refusa d'ouvrir ses portes et de payer les trois cent mille florins qu'on exigeait d'elle ². « En punition de ce crime, » Albert, à la tête de sa horde incendiaire, se jeta sur son territoire ; en peu de jours, cent villages, bourgs et villes furent, pour la plus grande partie, réduits en cendres ; les habitants d'Ulm, au dire du margrave, étaient tous ennemis de la divine parole ³.

« Ils ont saccagé si inhumainement le territoire d'Ulm, » écrivait l'Empereur, « que jamais les Turcs, pour ne point parler des chrétiens, ne se sont conduits de la sorte. Et ces forfaits ont été commis par des Allemands envers leurs propres compatriotes ⁴ ! »

Après l'inutile siège d'Ulm, Albert se sépara des princes, voulant être plus libre de conduire à son gré, c'est-à-dire par le fer et le feu, « la sainte guerre évangélique. » Il exigea dix-huit mille florins d'or de Geisslingen, incendia et détruisit de fond en comble l'abbaye cistercienne de Königsbrunn, puis se dirigea vers la Franconie. A Geisslingen, il eut une entrevue avec le duc Christophe de Wurtemberg qui, jusque-là, avait feint un dévouement sans bornes pour l'Empereur ⁵, mais qui, en sous main, avait promis au margrave soixante mille florins pour l'aider à solder ses troupes ⁶.

¹ Voy. v. DRUFFEL, t. II, p. 309.

² Voy. HÄBERLIN, *Neueste Reichsgeschichte*, t. II, p. 163-165. VOIGT, t. I, p. 279-282.

³ On lit dans une chanson du temps :

Je voudrais bien qu'on me dit
 Dans quel texte le bon Dieu
 Nous a jamais ordonné de propager sa sainte parole
 Avec le feu, le vol, le meurtre
 Ainsi qu'ils l'ont fait à Ulm et aux environs !
 Ils ont chassé femmes et enfants,
 Aussi les ai-je livrés
 A l'indignation, à l'opprobre, à la risée de tous !

v. LILIENKRON, t. IV, p. 534.

⁴ CORNELIUS, *Zur Erläuterung der Politik des Kurfürsten Moritz*, p. 275.

⁵ Voy. KUGLER, t. I, p. 182-184. LANZ, t. III, p. 134.

⁶ Voy. VOIGT, *Albrecht Alcibiades*, t. I, p. 259, note 2.

Le 30 avril, Albert somma les comtes et chevaliers de Franconie de se joindre au roi de France et aux alliés, les prévenant que celui d'entre eux qui refuserait d'obéir serait immédiatement « incendié et chassé. » Celui qui oserait se mettre sous la protection de l'Empereur, du roi ou de son seigneur féodal serait, par ce fait seul, considéré comme l'ennemi des princes, car « la prospérité de l'Empire et la liberté germanique » devaient être préférées à tout. »

Le margrave tenait surtout à châtier « l'insolence de la race marchande de Nuremberg » et à ruiner de fond en comble les évêques de Bamberg et de Wurzburg, « avec toutes leurs chartes et paperasses. » « Les princes alliés, » dit-il en quittant Ulm, « lui avaient particulièrement recommandé de serrer si bien à la gorge l'évêque de Bamberg qu'il ne pût échapper. »

Le 11 mai, son armée, forte d'environ douze mille fantassins, campait aux portes de Nuremberg. Il prétendit n'avoir pas à s'occuper du contrat passé entre les alliés et la ville; d'ailleurs, ce qu'elle avait donné ne pouvait suffire ni à la protection des libertés du Saint-Empire, ni à la défense de la vraie religion chrétienne. Mais les bourgeois résistèrent. Tout ce que disait le margrave n'était, selon eux, qu'hypocrisie, cupidité, exploitation honteuse du mot de liberté. « Comme le siège trainait en longueur, des bandes de soldats commencèrent à parcourir les campagnes, brûlant et saccageant tout sur leur passage. « Aux environs de Nuremberg, » écrivait le margrave de Brandebourg-Custrin, « tous les villages, bourgades, maisons de plaisance et forêts sont détruits par l'incendie; trois mille arpents des forêts de la ville ont été livrés aux flammes ¹. »

Du camp de Nuremberg, Albert écrivit à l'évêque de Bamberg, pour lui réclamer « les secours en argent et en nature indispensables à la défense de la liberté et de la patrie; » il lui ordonnait de se joindre à la France et aux alliés. L'évêque ayant répondu que son devoir envers l'Empereur lui interdisait d'obéir, le margrave envoya une grosse troupe de cavalerie prendre possession de Fursheim, de villes et de bailliages faisant partie de l'évêché. Tout fut pillé, et le margrave « fit partout gaiement danser le feu, cet enfant favori de la guerre, » comme il l'appelait. Si l'évêque persistait dans sa résolution, il annonçait l'intention de se conduire envers lui « en conquérant, » c'est-à-dire de l'expulser, puis de ruiner et d'incendier sa terre. Pour éviter à ses sujets de pareilles calamités, l'évêque, le 19 mai, signa un traité par lequel il cédait au margrave vingt villes et bailliages (plus du tiers de son domaine), avec tous leurs droits, appartenances

¹ Voir, t. I, p. 283-294. LANZ, t. II, p. 235.

et revenus ; de plus, il paya quatre-vingt mille florins de rançon. Albert contraignit ensuite l'évêque de Würzburg (21 mai) à lui payer deux cent vingt mille florins et à endosser l'une de ses dettes, s'élevant à trois cent cinquante mille florins. A Würzburg ; les bourgeois, pour se racheter, donnèrent leur argenterie, dépouillèrent églises et abbayes de leurs plus précieux trésors, et enlevèrent du dôme la statue d'argent de saint Kilian ¹.

Albert était fier de ses indignes exactions. Sa conduite, à l'entendre, était celle « d'un prince loyal, passionné pour la gloire de Dieu et pour le Saint Évangile que Notre-Seigneur a mis de notre temps en une si merveilleuse lumière ². »

- Cependant le siège de Nuremberg se poursuivait. « Nous sommes toujours devant Nuremberg, » mandait le margrave le 1^{er} juin au duc de Prusse, « et voudrions bien voir la cité se joindre aux princes et à la noble couronne de France, pour le maintien et l'union de la sainte religion chrétienne et apostolique, les libertés et l'indépendance de la Germanie ³. »

« Pour la défense du Saint Évangile, la ville luthérienne de Nuremberg fut traitée à la mode turque. »

Un délégué de Ferdinand, Ulrich Zasius, qui s'était présenté dans le camp du margrave pour le supplier de conclure la paix, écrivait le 12 juin : « Le territoire de Nuremberg a été mis à feu et à sang ; un cœur de pierre serait ému de compassion en voyant la détresse de ce pays. J'ai entendu dire que beaucoup de paysans meurent de faim et de désespoir dans les bois où ils se réfugient. On voit sur les routes des cadavres qui ont encore à la bouche l'herbe qu'ils ont essayé de manger pour tromper leur faim ; le margrave et ses gens ne font que rire de tant d'horreurs. La vie qu'on mène dans leur camp est abominable, impie. Le margrave lui-même parle et agit comme un mécréant. Les actes les plus honteux passent pour vertueux à ses yeux ; lui et les siens ont sans cesse sur les lèvres le nom de Satan ; ils vont jusqu'à inventer de nouvelles imprécations et blasphèmes. Le margrave se vante de ses forfaits et de ses incendies et les appelle « ses meilleurs passe-temps ; » je l'ai moi-même entendu parler ainsi ⁴. »

¹ VOIGT, t. I, p. 296-302, 318.

² Ce sont les propres expressions d'Albert, au rapport d'un délégué de l'archevêque de Mayence, 27 juin 1552 ; voy. « *Mainzer Relation über den markgräflichen Krieg.* » Legs de Senckenberg.

³ VOIGT, t. I, p. 308.

⁴ Voy. BUCHOLTZ, t. VII, p. 81-82. v. DRUFFEL, p. 588-590. Le margrave se faisait fort d'allumer en Allemagne un tel incendie « que les anges du ciel puissent s'y chauffer les pieds. » RUDHART, *Geschichte der Landstände in Bayern*, t. II, p. 1.86, note 7. RANKE (t. V, p. 230) écrit au sujet d'Albert ces étranges paroles : « C'é-

Environ quatre mille localités furent incendiées dans le territoire de Nuremberg. Outre deux petites villes et deux couvents, quatre-vingt-dix châteaux ou demeures seigneuriales, dix-sept églises, cent soixante-dix bourgades et villages furent pillés et livrés aux flammes. Des meurtres, des cruautés atroces, d'horribles attentats à la pudeur étaient les plaisirs quotidiens de ce prince féroce et de ses sanguinaires soldats qui osaient se faire gloire d'être allemands et chrétiens ¹.

Le 19 juin, Nuremberg offrit deux cent mille florins de rançon et le « prince brigand » consentit enfin à s'éloigner. De Bamberg, Würzburg et Nuremberg, il avait, en l'espace de deux mois, extorqué plus d'un million rien qu'en argent comptant, « le tout pour le maintien et l'unité de la religion véritable, chrétienne et apostolique. »

Après cet exploit, le margrave fit savoir, le 20 juin, aux habitants d'Ulm « que, s'ils restaient fidèles à l'Empereur et persistaient à se tenir en dehors de la nation allemande, » il irait lui-même châtier leur rébellion criminelle et ruiner leur territoire. Dieu lui livrerait la ville, et il ne laisserait la vie sauve à personne. Tous les habitants seraient égorgés, sauf les enfants âgés de moins de sept ans ².

Mais au lieu d'aller assiéger Ulm, vers la fin de juin, Albert se dirigea vers le Mein, saccageant tous les pays qu'il traversait. Zasius écrivait le 10 juillet à Ferdinand : « Je crois que le margrave n'attache pas grande importance aux promesses qu'il a faites à l'évêque de Würzburg; il n'est pas encore satisfait des six cent mille florins qu'il en a reçus, sans compter l'artillerie. C'est chose lamentable d'entendre dire qu'à Würzburg même et dans tout l'évêché, l'orfèvrerie des églises et des abbayes, les pierres précieuses, les châsses, les calices, les monstrances, les tableaux, les vases sacrés, tout a été converti en argent monnayé. A Neumünster, une châsse, estimée mille florins, a été fondue; ce sont là de tristes nouvelles. L'armée de Maurice campe à Mergentheim et dans la vallée de la Tauber. On me dit que la violence et la tyrannie de l'Électeur ne se peuvent exprimer : un démon ressemble à l'autre. Dieu sait quels seront la fin et le châtiment de ces impies ³ ! »

tail un de ces caractères dont on pardonne les défauts parce qu'on ne les trouve pas accompagnés de malice. Sa haine contre les potentats ecclésiastiques était l'écho des passions populaires de son temps. » Ces paroles suffisent-elles pour justifier les forfaits commis dans les villes protestantes d'Ulm et de Nuremberg ?

¹ VOIGT, t. I, p. 293. * *Mainzer Relation*, voy. plus haut, p. 716, note 2.

² HABERLIN, t. II, p. 294. VOIGT, t. I, p. 314-317.

³ v. DRUFFEL, t. II, p. 668.

IV

En même temps que les princes allemands, Henri II s'était mis en campagne.

Le roi de France, au dire de l'ambassadeur d'Angleterre, Roger Asham, désirait si ardemment faire le plus de mal possible à l'Empereur que, pour mieux atteindre son but, « il eût juré amitié éternelle aux Protestants, aux papistes, aux Turcs ou au diable ¹. »

Tandis qu'il s'alliait aux princes protestants, il édictait en France contre les huguenots des lois sanguinaires et atroces, donnant l'ordre que ces malheureux eussent la langue arrachée avant de subir le dernier supplice ². S'il se liguait avec les Protestants d'Allemagne, déclarait-il à son peuple, c'était uniquement pour le salut et la paix de l'Église, dans l'intérêt et pour l'exaltation de la religion Catholique ³. A la même date, il prenait vis-à-vis du Pape et du Concile de Trente une attitude si hautaine que Jules III put craindre un moment qu'à l'exemple d'Henri VIII il ne voulût se séparer entièrement du Saint-Siège ⁴. Avec les Turcs, au grand scandale des Français, il conclut un nouveau traité ⁵, ne cessant de les presser de fondre sur l'Allemagne. Il écrivait au sultan que son dessein était de soulever une formidable tempête contre l'Empereur au moyen des princes allemands ⁶.

Le 3 février 1552, dans une lettre-circulaire rédigée en langue allemande, il annonça son arrivée à l'Empire. Il s'intitulait « le vengeur de la liberté germanique, le libérateur des princes captifs ⁷. »

¹ « For to do hurt enough to the emperor, woulde become at once by solemn leagee protestant, papish, turkisch, and devilisch. » NARES, *Memoirs of William Cecil, lord Burghley* (3 vol. Londres, 1828-1831), t. I, p. 522.

² Avant de partir pour la guerre d'Allemagne, il ordonna au Parlement (12 janvier 1552) d'exécuter rigoureusement les édits contre les hérétiques « sans aucune exception de personne, longueurs ni dissimulations quelconques. » Voy. RIBIER, t. II, p. 377-378.

³ Ordonnance pour la reine, 21 avril 1552, voy. RIBIER, t. II, p. 390.

⁴ Cosme 1^{er} à Pandolfini, 15 avril 1552, voy. DESJARDINS, t. III, p. 303. Henri II songeait à établir un patriarche à Paris; voy. la lettre de Luigi Capponi datée d'Orléans le 7 août 1551, dans DESJARDINS, t. III, p. 283, et la lettre de Schärtlin de Burttenbach, datée de Fontainebleau le 11 sept. 1551, dans v. DRUFFEL, t. I, p. 735. En septembre, le roi déclarait au Concile de Trente que l'Église de France entendait rester indépendante de son autorité. MAURENBRECHER, *Karl V und die deutschen Protestanten*, p. 265.

⁵ Voy. le rapport de Giovanni Capello, dans ALBÈRI, sér. I, vol. II, p. 284. L'alliance du sultan avec la France ne plaisait pas non plus au peuple turc. « era bestemmiata da tutti. » Voy. la relation d'Antonio Erizzo, dans ALBÈRI, ser. III, t. IV, p. 139-141.

⁶ Voy. ces documents dans RIBIER, t. II, p. 294-300, 310-312.

⁷ Voy. v. DRUFFEL, t. III, p. 370.

Sur le titre de cette lettre, on voyait, entre deux glaives symbolisant Brutus et Jules César, le chapeau de la liberté.

Depuis longtemps déjà, disait le royal manifeste, l'Empereur lui avait fourni de nombreux motifs de déclarer la guerre; mais, dans son amour pour la paix, il n'avait eu souci ni de ses intérêts ni de sa gloire, et s'était uniquement attaché à gouverner son royaume par des lois sages et équitables. Enfin, voyant Charles-Quint déterminé à anéantir la liberté germanique et à mettre l'Empire en un servitude éternelle, il s'était décidé, mû par une inspiration divine, à sauver l'indépendance de l'Allemagne. Il jurait, « en la présence du Dieu tout-puissant, » que, pour lui, il n'ambitionnait d'autre récompense que l'éternelle reconnaissance de ceux qu'il allait délivrer et ne pensait qu'à immortaliser son nom. Aussi personne n'avait-il rien à craindre de lui. Mais s'il se rencontrait un homme assez pervers, assez ennemi de l'honneur, assez traître envers sa patrie pour oser entraver le juste dessein qu'il avait conçu et pour se déclarer partisan de l'Empereur, il le poursuivrait avec le feu et le glaive, et le retrancherait du nombre des vivants, comme on retranche un membre malade d'un corps sain ¹.

« O Allemagne, o noble patrie, » lit-on dans une feuille volante répandue à cette époque, « ouvre enfin les yeux, et vois avec quelle adresse le Français et ses alliés se concertent pour attirer sur toi les angoisses et la détresse! Ils veulent t'imposer un évangile si fertile en calamités qu'en son propre pays le Français lui-même le persécute et le punit de mort; il sait que beaucoup d'Allemands ont du goût pour un tel évangile; voilà pourquoi ce roi rusé allèche le pauvre homme par ce poison sucré et lui met du lard dans la souricière; car il veut s'en saisir, l'enchaîner et arracher la noble Germanie des mains si clémentes du pieux Empereur pour la placer à jamais sous l'amère et éternelle servitude de la France ². »

V

Le 13 mars Henri commença par la mauvaise foi et la violence son œuvre désintéressée d'affranchissement. A la tête d'une armée de vingt-cinq mille hommes de pied et de dix mille cavaliers, il envahit la Lorraine, occupa les villes d'Empire de Toul et de Verdun et retira la régence à la duchesse Christine de Lorraine; à Nancy, il laissa une

¹ Voy. HORTLEDER, *Rechtmässigkeit*, 1290-1294. « Cette lettre, » dit Cornelius (*Erläuterung der Politik des Moritz von Sachsen*, p. 261), « est certainement l'un des actes les plus effrontément hypocrites par lesquels le peuple allemand ait jamais été abusé. »

² Voy. v. DRUFFEL, t. III, p. 384 et suiv.

garnison de quatre mille soldats et se dirigea vers Metz, dont le connétable de Montmorency venait de s'emparer par la ruse, ayant feint de vouloir seulement la traverser avec son armée¹. Le 18 avril, François somma les bourgeois de mettre bas les armes et les contraignit à rendre hommage à la couronne de France. Partout il parla en souverain légitime, en maître absolu. « Je vous traiterai comme mes propres sujets, » disait-il aux Lorrains; et il écrivait aux Confédérés : « Maintenant que j'ai la Lorraine entre les mains et que me voici devenu votre voisin, je m'efforcerai de vous rendre ce voisinage avantageux. »

« Protecteur du Saint Empire romain, vengeur de la liberté germanique, » il se proposait, « depuis la victoire non sanglante remportée en Lorraine par l'héroïque vaillance française, » d'étendre sa domination jusqu'au Rhin, et avant tout de mettre au service de l'Alsace son dévouement désintéressé. Mais le peuple alsacien était allemand de cœur, et se soulevait contre l'oppresser étranger². « Le roi, poursuivant sa sainte entreprise sera bientôt à Strasbourg, » écrivait Montmorency, le 12 avril, au conseil de cette ville; « ensuite il s'avancera vers le Rhin pour combattre l'ennemi commun. Il réclame des secours et des vivres, afin de pouvoir mener à bien ce grand ouvrage³. » Henri s'avança jusqu'à deux milles de Strasbourg, fit assurer le conseil du grand amour qu'il portait à la nation allemande, et demanda pour ses troupes la permission de se ravitailler dans la ville. Mais, instruits par l'exemple de Metz, les bourgeois de Strasbourg, au lieu d'ouvrir leurs portes, fortifièrent la garnison et exécutèrent de nouveaux ouvrages de fortification, malgré tout ce que put leur écrire le connétable, qui les blâmait fort de ne comprendre ni les bonnes intentions du roi ni les tyranniques desseins de l'Empereur. « Si nous étions entrés à Strasbourg, écrit Schärtlin de Burtenbach que les princes conjurés avaient chargé de fournir des secours aux Français pendant leur expédition, « nous n'en serions jamais sortis de notre plein gré⁴. »

Mécontent de l'échec qu'il venait de subir, Henri, craignant de compromettre la gloire de ses armes par un siège inutile, se replia sur Wissembourg. Là, au commencement de mai, il reçut les dépu-

¹ Pour plus de détails, voy. SCHERER, *Der Raub der drei Bisthümer Metz, Toul et Verdun*. RAUMER, *Histor. Taschenbuch*, 1842, p. 287 et suiv.

² François Rabutin, qui gouvernait militairement une partie francisée de l'Alsace, écrit à cette date : « Les gens des communes commençaient à se mutiner et s'assembler, et où ils trouvaient les soldats écartés, en despêchaient le pays et les assommaient comme pourceaux. » *Collect. des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, publiée par PETITOT (Paris, 1823), p. 31-138.

³ KENTZINGER, *Documents historiques*, p. 44-45.

⁴ *Lebensbeschreibungen*, p. 212.

tés de l'Électeur du Rhin et des ducs de Wurtemberg et de Juliers, lesquels, en réponse à son manifeste, le faisaient supplier d'épargner le sang allemand. L'Empire, disaient-ils, était ruiné par les guerres et la cherté des vivres; de plus il était menacé par les Turcs, et le roi très chrétien ne voudrait certainement pas être cause que l'Allemagne, et après elle toute la Chrétienté, tombât sous le joug des Infidèles. Quant à l'alliance qu'ils proposaient, ils les devaient excuser de n'y point entrer, étant tellement liés envers l'Empereur et l'Empire qu'ils ne le pourraient faire sans nuire à leur honneur. Le roi fit répondre à ces princes qui, de Worms où ils tenaient leurs États, lui avaient envoyé ce message, qu'il espérait être dans quatre ou cinq jours à Spire avec son armée et que, jusque-là, il les engageait soit à rester à Worms, soit à venir à Spire¹.

Comme le roi de France, « le Turc était prêt à se déchaîner contre l'Empereur. » Confiant dans les secours qui lui avaient été promis par le Sultan, Henri II avait commencé la guerre², et invitait en mai la République de Venise à faire cause commune avec Soliman et lui pour ravir à l'Empereur le royaume de Naples³ que la flotte turque devait attaquer au mois de juin⁴. A ce moment, le vizir Achmed parut sur les rives du Danube à la tête d'une puissante armée, s'empara de Temesvar, occupa Lippa, clef de la Transylvanie, et conquit tout le pays situé au delà de la Theiss. « Jamais, » écrivait Casim Bey après la prise de la cité, « Soliman n'a remporté plus belle victoire; Lippa vaut mieux que Budo, que Belgrade, car elle lui ouvre les portes de la Hongrie et de la Transylvanie⁵. »

Soliman avertit les princes allemands alliés de la France qu'il avait donné ordre à ses généraux d'attaquer l'Empereur et Ferdinand avec toutes ses forces de terre et de mer. Étant les amis de son plus cher ami Henri II, ils étaient, par conséquent, ses vrais amis et alliés; leur devoir était de rester fidèles à la France et de nuire, le plus qu'ils le pourraient, à leurs ennemis communs, Charles et Ferdinand; c'est ainsi qu'ils pourraient acquérir gloire et renom⁶. Henri II croyait voir s'ouvrir pour la France une ère de conquête et d'éclatantes victoires. « Ses galères, » faisait-il écrire au sultan le 22 juin, « allaient s'unir dans l'Adriatique à la flotte turque; il enverrait une armée de terre de vingt mille fantassins et de deux mille cavaliers à Naples, et recruterait de nouveaux alliés en Italie pour abattre la

¹ KUGLER, t. I, p. 203-208.

² Voy. la dépêche d'Aramon au roi, CHARRIÈRE, t. II, p. 179.

³ Voy. CHARRIÈRE, t. II, p. 195.

⁴ Relation de Chesneau, voy. CHARRIÈRE, t. II, p. 202.

⁵ Pour plus de détails, voy. BUCHOLTZ, t. VIII, p. 302-308.

⁶ Dépêche du 10 mai 1552, voy. CHARRIÈRE, t. II, p. 219-220.

puissance de Charles-Quint. Il avait envoyé aux princes allemands la lettre de Soliman ; lui-même avait déjà remporté de grands avantages : « Trois riches cités, Metz, Toul et Verdun, sont en mon pouvoir, et je les fais maintenant fortifier pour m'en servir contre l'Empereur. Outre cela, je me suis si bien établi en Lorraine que j'espère y être aussi bien obéi qu'en mon propre royaume; par ce moyen, j'aurai le passage ouvert et sûr pour aller jusqu'au Rhin quand bon me semblera ¹. »

Tout cela était l'ouvrage des princes allemands et le fruit de leur sollicitude « pour la liberté germanique. »

VI

L'Empereur, contre lequel tant d'ennemis s'acharnaient à la fois s'était rendu à Insprück, pour être plus rapproché du Concile. Il n'était occupé que des moyens d'établir une paix générale et aussi de la réalisation de son funeste rêve : rendre héréditaire la couronne impériale et la placer sur la tête de son fils. Cet ambitieux dessein lui avait déjà causé bien des déboires, du côté des Électeurs comme dans sa propre famille. Quant à tous les avertissements qu'on pouvait lui donner sur les vraies intentions de Maurice de Saxe, il n'y attachait pas la moindre importance. Il ne pouvait, il ne voulait pas croire à la trahison d'un homme qu'il avait comblé de tant de bienfaits, et qui l'assurait perpétuellement de sa fidélité et de son filial dévouement. Lorsque les archevêques de Mayence et de Trèves, instruits des mouvements militaires qu'on leur signalait de plusieurs côtés, parlèrent d'interrompre le Concile de Trente et de retourner chez eux, l'Empereur les supplia de rester (3 janvier 1552). A l'entendre, il ne s'agissait là que de l'impatience de quelques têtes chaudes. Il était impossible que des gens sensés oubliassent leur serment et tout ce qu'ils lui devaient, pour prêter l'oreille à de vaines chimères. Les émissaires qu'il avait envoyés chez les princes, chez les seigneurs, dans les cités libres, lui avaient tous fait les rapports les plus rassurants. Ses sujets lui étaient dévoués et sincèrement soumis. Bien qu'on fit courir de méchants bruits sur Maurice, sans doute parce qu'après la reddition de Magdebourg les troupes n'avaient pas été licenciées et s'étaient livrées en plusieurs endroits à des excès regrettables, l'Électeur, par ses messages ou par l'organe de ses ambassadeurs, lui avait fait de telles protestations de fidélité et s'était montré si empressé à le servir qu'il lui était impos-

¹ Voy. RIDIER, t. II, p. 390-394.

sible de douter de sa loyauté. « S'il y a encore de la sincérité et de l'honnêteté sur la terre, nous pouvons avec justice attendre de lui la plus entière soumission et toutes sortes de biens; ce que Vos Grâces supposent serait chose absolument inouïe chez un prince allemand. Aussi ne pouvons-nous ni le croire, ni même le supposer ¹. »

L'Empereur avait invité Maurice à venir le trouver, et lui avait garanti la mise en liberté de Philippe de Hesse. « On me supplie d'arriver, » mandait l'Électeur le 7 janvier 1562 au fils de Philippe le Landgrave Guillaume, « m'assurant qu'au sujet de Sa Grâce votre père j'obtiendrai tout ce que je voudrai ². » L'Empereur, écrivant à Maurice le 8 mai, lui avait en effet promis de ne pas traîner en longueur l'affaire du Landgrave, ajoutant qu'à leur arrivée lui et Joachim de Brandebourg le trouveraient si modéré, si conciliant qu'ils auraient tout lieu d'être satisfaits; non seulement il comptait tenir ses engagements envers eux avec une loyauté scrupuleuse, mais encore il se montrerait pour l'Électeur aussi généreux qu'il l'avait été dans le passé ³.

Mais ce n'était point la situation de son beau-père, c'était uniquement l'intérêt personnel qui armait Maurice contre Charles-Quint. Philippe l'accusait non sans raison d'être cause de la prolongation de sa captivité : « Si les Électeurs de Saxe et de Brandebourg l'avaient réellement voulu, » écrivait-il le 17 mars 1551 à son fils Guillaume, « ils auraient obtenu ma grâce ⁴. On eût dû les prendre au mot, et les forcer de se mettre en ma place. Rappelle-leur que ce sont eux qui m'ont obligé à faire amende honorable en refusant de s'armer contre l'Empereur, et en ne tenant pas les promesses qu'ils m'avaient faites. S'ils n'ont cure que de leurs intérêts et m'abandonnent, moi qui ne suis tombé dans cette infortune que pour m'être trop fié à leur loyauté, je me croirai autorisé à tout avouer à Sa Majesté Impériale, et à faire certaines choses ⁵... »

¹ VOIGT, *Fürstenbund*, p. 159-160, 193, n° 305. PLANCK, 3^b, p. 503-504. Voy. v. DRUFFEL, t. II, p. 7.

² Voy. v. DRUFFEL, t. II, p. 46.

³ Voy. v. DRUFFEL, t. II, p. 46.

⁴ v. LANGENN, *Moritz*, t. II, p. 335. Voy. les dépêches de l'évêque Granvelle aux conseillers de l'Électeur, 3 et 4 mars 1552, dans LANZ, *Correspondenz*, t. III, p. 409-411; v. DRUFFEL, t. II, p. 188-189. Lettre de Ferdinand à Maurice datée du 4 mars, dans v. DRUFFEL, t. II, p. 191.

⁵ v. LANGENN, t. II, p. 326-327. v. Langenn désigne par un « etc. » « ces choses » projetées par Philippe. En présence de l'envoyé de l'Empereur, Viglius, le Landgrave s'exprima en termes injurieux sur le compte de Maurice et de Joachim, disant qu'ils l'avaient trompé. « Et tourna à se courroucer contre les deux Électeurs qui l'avaient trompé. » Viglius à l'Empereur, 25 mars 1551. LANZ, t. III, p. 66.

« Plus l'orage de la guerre grondait et menaçait à l'horizon, plus la situation de l'Empereur devenait critique. »

« Je ne sais plus où trouver du secours, » écrivait-il le 28 janvier 1552 à la reine Marie. « L'Espagne, Naples et Milan sont tellement épuisés que leur ruine totale est à craindre. Aussi, ajoutait-il, « entreprendre une guerre en un pareil moment me semble impossible, et si je m'y voyais forcé, je ne sais à quelle extrémité me pousserait le désespoir¹. »

Jamais encore, écrivait-il à sa sœur un peu plus tard (24 février 1552), il ne s'était vu en pareille passe, ni réduit à une telle impuissance².

Le février, il réclama l'intervention de l'Électeur Joachim de Brandebourg pour obtenir le maintien de la Paix Publique. On tramait contre lui les plus odieux complots contre toute équité et toute prudence, on s'était proposé de réduire à la plus extrême détresse l'Allemagne, déjà menacée par les Turcs. Il chargeait Joachim de réfuter en son nom les calomnies dont il était l'objet. Jamais il n'avait songé à opprimer la Germanie. Il le priait d'assurer en son nom les Électeurs et les princes qu'il n'avait jamais eu d'autre ambition que celle de consolider la paix dans le Saint Empire et ne désirait autre chose que le maintien de l'antique indépendance nationale. Chacun, d'ailleurs, pouvait s'en convaincre en se rappelant la conduite qu'il avait tenue dans le passé et l'extrême modération dont il avait fait preuve après ses récentes victoires sur les rebelles³.

Dans un manifeste adressé à la nation, Charles-Quint s'exprime dans les mêmes termes; il proteste par son titre d'Empereur et sur l'Évangile de la pureté de ses intentions. Le roi de France, pour le rendre odieux à son peuple, répand contre lui les accusations les plus noires dans le seul dessein de soulever ses sujets contre son autorité, et de les exciter les uns contre les autres. A ceux qui se rattachaient à son parti, Henri faisait toutes sortes de belles et flatteuses promesses; mais s'il voyait jamais son insatiable cupidité satisfaite et dès qu'il aurait mis le pied dans l'Empire, à la faveur de la révolution, les Allemands qui auraient eu le malheur d'ajouter foi à ses trompeuses paroles pouvaient s'attendre à être mal récompensés, comme plusieurs exemples auraient déjà dû les en avertir⁴.

Charles-Quint prévoyait bien qu'il n'obtiendrait rien de l'Empire,

¹ Voy. v. DRUFFEL, t. II, p. 70-71.

² « Me trouvant despourvu du pouvoir, plus que je ne fus oncques. » Lettre à la reine Marie, v. DRUFFEL, t. II, p. 150.

³ VOIGT, *Albrecht Alcibiades*, t. I, p. 267, et *Fürstenbund*, p. 166-167.

⁴ Voy. ce manifeste dans VOIGT, *Fürstenbund*, p. 160-162, 193, n° 306.

tous les princes ayant « le lièvre au cœur. » Le duc Albert de Bavière qui, en 1550, avait succédé à son père Guillaume, avait pris vis-à-vis de lui, ainsi que Christophe de Wurtemberg, une attitude suspecte. Tout en l'assurant de sa fidélité, tout en permettant à ses vassaux d'enrôler pour l'Empereur, il avait donné la même permission à Albert « l'incendiaire. » « Nous avons tenu à rester dans une telle neutralité, » écrivait-il à ce dernier, « que nos sujets, à leurs propres risques et périls, ont été laissés libres de servir qui bon leur semblait ¹. » Les Électeurs du Rhin se montraient « plus lâches, plus timides qu'il n'était possible de le dire ². » En dépit des vives instances de l'Empereur, aucun d'eux n'avait encore pris la virile résolution de s'opposer à l'armée dévastatrice et incendiaire des conjurés, ni de fermer aux Français l'entrée de l'Allemagne. « Les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves écrivent, se lamentent, crient miséricorde, » mandait Schartlin de Burtenbach, du camp français de Damvillers à l'Électeur Maurice (9 juin 1552), « mais quant à se défendre, ils n'y songent point ³. » Les trois archevêques, ainsi que le Palatinat, le Wurtemberg et le duché de Juliers envoyèrent à Maurice, le 7 mai, par leurs ambassadeurs, des dépêches d'après lesquelles ils semblaient tout disposés à trahir l'Église. Si le Concile de Trente, qu'ils avaient tout fait pour protéger conjointement avec les membres du Saint-Empire, ne voyait plus aucune espérance de rétablir la paix, il serait peut-être possible, disaient-ils, de convoquer en sa place en Allemagne un synode général, présidé par un Allemand équitable et impartial ; à ce synode, le Pape lui-même devrait se soumettre. Les prêtres, pour tout ce qui concerne la question religieuse, seraient affranchis de leurs obligations et de leurs serments envers le Saint-Siège, et toutes les questions en litige seraient tranchées d'après les textes de la Sainte Écriture, les livres des prophètes, des Apôtres et par la véritable doctrine des saints Pères. » Ils espéraient pouvoir bientôt conférer sur ce grave sujet avec Sa Majesté Impériale ⁴. Si Maurice et ses alliés avaient quelque objection à ce plan, ils étaient également disposés à accepter un concile national, pourvu qu'il se réunît dans le courant de l'année.

« A force d'intrigues, » écrivait Conrad Emann, licencié en théologie, le 11 juin 1552, « certains hommes d'état s'appliquent à encourager à droite et à gauche et jusque chez les premiers pasteurs la trahison et la félonie. L'état actuel de l'Église d'Allemagne et de

¹ Voy. v. DRUFFEL, t. II, p. 545.

² Pour plus de détails, voy. v. DRUFFEL, t. III, p. 416-426.

³ Voy. v. DRUFFEL, t. II, p. 581.

⁴ Archives de Stuttgart, voy. KUGLER, t. I, p. 203-207.

l'Empire fera l'épouvante et l'horreur des générations qui viendront après nous ; le malheureux troupeau de Jésus-Christ est réduit à la plus extrême détresse, et menacé non seulement de perdre ses richesses temporelles et ses propriétés, mais encore tous les biens de l'âme ¹. »

L'Empereur, profondément découragé, « impuissant, abandonné de tous ², » se tourna vers son frère et lui demanda ce qu'il pensait pouvoir faire, lui roi romain, Électeur du Saint Empire, pour écraser la redoutable révolution qui menaçait de tout détruire, et s'il serait disposé à intervenir entre lui et Maurice. Ferdinand répondit « qu'il lui était impossible de l'aider à déjouer les complots perfides qui le menaçaient, devant lui-même se préparer à repousser l'invasion turque ; qu'il était obligé de protéger la Hongrie, car si elle tombait au pouvoir des Infidèles, au bout d'un an, la Bohême, la Silésie et bien d'autres pays seraient perdus sans retour pour l'Empire ; mais qu'il acceptait de grand cœur le rôle de médiateur, et ferait en cette qualité tout ce qu'il lui serait possible pour le servir.

Il invita Maurice à venir le trouver à Linz. L'entrevue eut lieu le 18 avril, le jour même où Henri II entra en triomphe à Metz. L'Électeur feignit de désirer la paix, et offrit de la conclure aux conditions suivantes, tout en réservant l'assentiment de ses alliés : Le Landgrave Philippe serait mis en liberté ; une paix avantageuse pour la France serait signée. Une amnistie généreuse donnerait pleine sécurité à tous ceux qui avaient pris les armes contre l'Empereur ; les abus seraient redressés à la cour impériale, et les affaires religieuses réglées non par un Concile général, mais par un concile national. » Ferdinand répondit qu'il croyait l'Empereur disposé à rendre sous garantie la liberté au Landgrave, pourvu qu'on mit bas les armes ; les affaires de la religion et celles de l'Empire pourraient être discutées ultérieurement dans une assemblée générale des États. Bien qu'il pût paraître dur à l'Empereur de montrer des égards au roi de France, qui venait de s'emparer contre toute justice d'une portion du territoire allemand, cependant, peut-être consentirait-il à ce que Maurice s'informât auprès d'Henri II des conditions auxquelles se pourrait obtenir la paix ³.

L'Empereur, consulté par son frère, soutint énergiquement les droits du Concile. Selon le dernier recez d'Empire, la querelle religieuse, d'après lui, ne pouvait être tranchée que par le Saint-

¹ Fascicule « Mogantina ». Legs de Senckenberg.

² Voy. les lettres de l'évêque Granvelle datées du 26 février et du 21 mars 1552, dans v. DRUFFEL, t. II, p. 163, 276.

³ Sur les négociations de Linz, voy. v. DRUFFEL, t. III, p. 394-415.

Siège¹. On convint à Linz que, le 26 mai suivant, « pour le redressement des hérésies et des abus dans la nation allemande, » les princes, en aussi grand nombre que possible, se réuniraient à Passau, et qu'à dater du 11 mai s'ouvrirait un armistice de quinze jours. Mais après s'être concerté avec ses amis, l'Électeur ajourna cet armistice jusqu'au 26 mai. Au fond, ce retard n'avait d'autre motif que le hardi coup de main qu'il méditait.

Dès le 28 mars, le gouvernement de la régence autrichienne, dont le siège était à Insprück, représentait à l'Empereur « qu'il était grand temps de s'armer pour repousser l'ennemi qui, très évidemment, se proposait d'attaquer directement Sa Majesté, et ne songeait à rien moins qu'à s'emparer de sa personne ; que le péril était extrême et qu'il était urgent de prendre d'énergiques et promptes mesures. Assez longtemps l'Empereur s'était laissé abuser par de trompeuses promesses, par des contes en l'air. Il était temps d'agir, sans s'attarder à d'inutiles négociations, car on devait d'autant plus s'attendre à l'invasion du Tyrol que les princes conjurés, dans leur manifeste, annonçaient l'intention de délivrer l'Électeur de Saxe, retenu prisonnier à Insprück. L'évêque Granvelle répondit à cet avertissement que la Régence pouvait prendre, quant à elle, toutes les sûretés nécessaires, et que l'Empereur était tout prêt à l'action².

Le 6 avril, Charles quitta secrètement Insprück pour se rendre dans les Flandres, seul pays, comme il le disait, où il pût espérer trouver du secours ; mais il fut obligé de revenir sur ses pas : les troupes ennemies, campées dans le voisinage, lui barrèrent le passage. La Régence mit le pays en état de défense, mais elle n'était pas de force à tenir tête au redoutable ennemi qui s'approchait.

Le 18 mai, Maurice et ses alliés mirent les troupes impériales en déroute près de Reutte. Le lendemain, ils occupaient le passage fortifié d'Ehrenberg, dernier rempart derrière lequel se pût abriter l'Empereur. Maurice envoya en présent au roi de France six drapeaux conquis sur les Impériaux. Le 20 mai, les princes s'apprétaient à marcher sur Insprück pour « y surprendre le renard en sa tanière, » lorsqu'une sédition éclata dans leur armée et retarda leur départ. Charles ne dut son salut qu'à cette circonstance³.

Dès qu'on eut appris à Insprück la prise de l'Ehrenberg, l'Empereur fit en toute hâte ses préparatifs de départ. Malade de la goutte,

¹ Réponse de Charles à Schwendi, et dépêche à Ferdinand, 23 avril 1552 ; voy. v. DRUFFEL, t. II, p. 427-430 ; LANZ, t. III, p. 185-186.

² Voy. SCHÖNHERR, p. 57-60.

³ Les lansquenets le poursuivirent et tirèrent sur lui. Voy. SCHÖNHERR, p. 92.

porté dans une litière, il traversa le col du Brenner, le 19 mai, vers neuf heures du soir, sous une violente pluie d'orage. Ferdinand, qui l'accompagnait, avait rendu la liberté à l'Électeur Jean Frédéric à condition qu'il suivrait encore quelque temps l'Empereur. Sur la route de Villach, l'Électeur, le 24 mai, rencontra Charles-Quint, lui rendit grâces de la liberté recouvrée et lui promit pour l'avenir dévouement et obéissance. Charles se découvrit et, de sa litière, lui tendit la main. Il n'avait pas besoin de remerciement, lui dit-il en allemand, c'était de tout cœur qu'il pardonnait, et désormais il se comporterait envers Sa Grâce ainsi qu'envers ses fils et ses sujets en souverain clément et débonnaire. « Tout le monde, » écrivait Zasius à Jean Frédéric, « se réjouit de la mise en liberté de Votre Grâce, même les prêtres en témoignent partout beaucoup de joie. » Mais Maurice voyait avec appréhension la mise en liberté de Jean Frédéric. Un personnage de sa suite confia, sous le sceau du secret, à l'un de ses intimes, qu'il avait vu de ses yeux, dans la chancellerie du prince de Saxe, un papier où étaient tracés ces mots : « Si Sa Grâce était surprise à Insprück, il faudrait la ramener immédiatement dans les prisons du duc Maurice ¹. »

La marche des princes vers le Tyrol avait été facilitée par Ferdinand, car depuis longtemps, derrière le dos de l'Empereur, ce dernier avait joué un triste rôle. Il était secrètement d'intelligence avec Maurice, et c'est lui qui avait fait ouvrir aux conjurés les passages du Tyrol par la régence de ce pays ².

Le 23 mai, Maurice, le duc Albert de Mecklembourg, le Landgrave Guillaume de Hesse et l'ambassadeur de France, à la tête de deux régiments et de quatre cents cavaliers, arrivèrent à Insprück ³. Les lys de France ornaient les bannières des soldats allemands. Maurice fit main basse sur tout ce qui avait appartenu à l'Empereur et aux siens. L'hiver précédent, ses espions lui avaient fourni les renseignements les plus exacts sur le butin qu'il pourrait faire à Insprück. Tout fut vendu ou mis au rebut. Le duc de Mecklembourg ne fut pas le moins empressé au pillage. Bien que les princes alliés eussent promis à la Régence de respecter les propriétés de Ferdinand et de ses sujets, le duc pénétra dans le château royal (Hofburg), ouvrit de sa propre main deux coffres de voyage et se mit à en piller tranquillement le contenu. Le Landgrave Guillaume, lui non plus, ne se

¹ Voy. v. DRUFFEL, t. II, p. 543-544.

² Voy. SCHÖNHERR, p. 91-92. Pour plus de détails, voy. WITTER, p. 41 et suiv., 54, 61, 67, 73-74. Ferdinand avait fait alliance avec Maurice pour protéger la Hongrie des Turcs avec son assistance et aussi pour traverser les projets de succession de l'Empereur (voy. plus haut p. 722).

³ SCHIRRMACHER, *Joh. Albrecht*, t. I, p. 189.

fit point faute de semblables exploits ; il s'appropriâ les canons, les boulets et les arquebuses du roi ¹.

A Trente, on était dans l'épouvante, tremblant que l'armée des princes protestants ne se dirigeât vers la ville du Concile. A la nouvelle des événements militaires qui se préparaient, Jules II, le 15 avril, avait suspendu le Concile, qui de lui-même avait décrété sa dissolution (25 avril). Seuls, douze évêques espagnols protestèrent ; la plus grande partie des Pères quittèrent la ville. Après la prise de l'Ehrenberg, les quelques docteurs restés à Trente et tous les habitants se réfugièrent dans les montagnes, dans les bois ou dans les villes fortifiées.

Maurice, paraît-il, avait eu d'abord l'intention de marcher sur Trente² ; mais n'ayant pas réussi à s'emparer de la personne de l'Empereur, il se déclara prêt à signer la trêve et se rendit à Passau au jour fixé, c'est-à-dire le 26 mai.

Le 25 mai, les princes quittèrent Insprück, mais ils parurent ne pas se souvenir de la promesse qu'ils avaient faite d'épargner les sujets de Ferdinand, avec lequel cependant ils n'étaient pas en guerre. Les troupes, en opérant leur retraite, signalèrent partout leur passage par des violences et des crimes. Des villages entiers furent incendiés, de nombreuses églises pillées, les tabernacles violés, les saintes hosties foulées aux pieds. L'abbaye de Stams fut le théâtre d'une horrible profanation. Après que tout y eut été pillé ou brisé, la crypte où reposaient, depuis des siècles, les corps des princes du pays fut ouverte. On arracha les squelettes de leurs cercueils pour piller les objets de prix qui y étaient renfermés³. Au pays de Zwischenthoren, entre les passages d'Ehrenberg et de Fernstein, toutes les maisons furent pillées, puis détruites, les habitants chassés, le bétail emmené. « Ce que les gens de guerre n'ont pu briser, » écrivait le conseil de régence à Ferdinand, « ils l'ont du moins mis hors de service, et tout est chez nous dans le plus pitoyable état. Quatre mille infortunés se trouvent aujourd'hui sans pain ; c'est grand miracle si tous ne sont pas déjà morts de faim ⁴. »

C'est ainsi que le pays fut épargné, c'est ainsi que fut respecté l'armistice.

¹ SCHÖNHERR, p. 96-99. SCHIRMACHER (*Joh. Albrecht*, t. I, p. 189) ne parle point de ces rapines. Il dit seulement : « Les princes s'emparèrent de ce qui avait appartenu à l'Empereur en fait d'armes et de munitions. »

² Voy. sa lettre à l'évêque Madruzzi, 21 juin 1552, dans SCHIRMACHER, t. VIII, p. 441. SCHÖNHERR, p. 7.

³ SINNACHER, t. VII, p. 441. SCHÖNHERR, p. 401-403; voy. le catalogue des objets précieux volés à Stams, p. 137-141.

⁴ SCHÖNHERR, p. 105-106.

CHAPITRE VI

TRAITÉ DE PASSAU 1552. — « L'INCENDIE PRINCIER » D'ALBERT
DE BRANDEBOURG.
1552-1554.

I

Ferdinand et Maurice, les évêques de Salzbourg, d'Eichstädt et de Passau, le duc Albert de Bavière et l'archiduc Maximilien, fils de Ferdinand, prirent seuls part aux délibérations de Passau qui s'ouvrirent le 27 mai. Tous les Électeurs, les ducs de Wurtemberg, de Clèves et de Poméranie, se contentèrent d'envoyer leurs chargés de pouvoir. Maurice remit au roi, par écrit, ses conditions et ses griefs sur les « attentats de l'Empereur à la liberté germanique, » attentats qui, selon lui, avaient été les justes motifs de la guerre : l'Empereur, violant le serment prêté le jour de son couronnement, avait confié les premières charges de l'Empire à des Espagnols, introduit sur le sol allemand des troupes étrangères lesquelles, en pleine paix, exerçaient toutes sortes de ravages ; il avait méprisé les conseils des Électeurs et, sans leur consentement, donné des fiefs d'Empire, accordé des droits de juridiction. La rumeur publique l'accusait de vouloir rendre la couronne impériale héréditaire dans sa famille. Jamais les membres du Corps germanique n'avaient trouvé d'appui près de lui ; les Diètes étaient trop fréquentes et trop longues ; l'Empereur, par toutes sortes d'intrigues, y briguaient l'universalité des suffrages ; il avait interdit à la noblesse de servir chez les souverains étrangers. Maurice se plaignit aussi de la Chambre Impériale. Il demanda que tous ses griefs fussent examinés et appréciés par le roi et les princes arbitres. Il répéta ce qu'il avait déjà dit à Linz au sujet du Landgrave, et réclama la complète amnistie pour tous ceux qui avaient pris les armes, et même pour ceux qui, avant la guerre de Smalkalde, avaient été atteints par le band'Empire. Quant à l'Intérim, il ne devait plus en être jamais question. En matière de religion, on s'était accordé sur tous les points essentiels de la foi chrétienne, et sur les

articles non conciliés il était impossible de s'en remettre à un Concile général. Un concile national, ou nouvelle conférence religieuse, devait seul décider à leur sujet. Dans le cas où l'accord ne pourrait se faire, on établirait une paix religieuse perpétuelle, de manière qu'à l'avenir, pour cause de religion, personne ne pût être inquiété.

A ces conditions, Maurice consentait à la paix et répondait de l'adhésion de ses alliés ¹.

Elles semblent modérées si on les compare aux prétentions élevées à l'origine. En effet, il ne s'était alors agi de rien moins que du renversement de la constitution par la suppression des principautés ecclésiastiques, de la sécularisation des biens de l'Église et de l'abolition de l'ancien culte par la proscription de tout le clergé catholique.

Mais, pour bien des raisons, Maurice avait dû retrancher beaucoup de ses exigences.

Au moment où Mélanchthon avait cherché à le détourner de la révolte, de l'emploi injuste de la force, le suppliant de ne pas se joindre à ceux « qui visaient ouvertement au renversement de l'épiscopat, au partage des évêchés, à l'érection d'un nouvel empire, » il lui avait d'avance signalé les périls auxquels il s'exposerait en méprisant ses conseils : « Dès que la France verra que les Allemands se proposent d'abolir l'épiscopat, » lui avait-il dit, « il n'y a point de doute que l'Empereur, le Pape et la France ne se mettent de nouveau d'accord, car le roi de France ne pourrait sans forfaire à l'honneur consentir à sa ruine ². » Mélanchthon avait vu juste : Henri II, par égard pour ses sujets catholiques, ne pouvait permettre ou tolérer qu'en Allemagne l'Église fût persécutée dans la mesure où le voulaient les conjurés. Tout en n'obtenant pas de ses alliés allemands que, dans leur manifeste public, ils promissent leur appui aux princes ecclésiastiques, dans ses propres manifestes et édits publics, il les avait toujours pris sous sa protection.

Le margrave Hans de Custrin, qui voulait à tout prix « l'expulsion de la prêtraille³, » s'était séparé, en murmurant, des conjurés et s'était rapproché de l'Empereur dans l'espérance d'obtenir de lui, en cas de victoire, la terre de son parent, Albert de Brandebourg-Culmbach.

Le duc Jean Frédéric de Saxe, le premier d'entre les princes qui

¹ Voy. les négociations de Passau dans v. DRUFFEL, t. III, p. 444 et suiv.

² *Corp. Reform.*, t. VIII, p. 903.

³ Voy. plus haut.

eût déclaré légitime et nécessaire le massacre général et impitoyable des prêtres catholiques ¹, avait reçu de son père l'ordre formel de ne prendre part à aucune entreprise contre l'Empereur.

Au lieu des trois armées que les conjurés avaient cru pouvoir mettre sur pied ², une seule se trouvait prête et, dans toute l'Allemagne, un cri de réprobation s'élevait déjà contre la guerre.

On n'avait pas réussi à surprendre l'Empereur à Insprück.

Maurice avait espéré pouvoir du moins s'emparer de la personne de l'Électeur captif, mais, de même que Charles-Quint, il lui avait échappé. Jean-Frédéric était libre, et le traitait publiquement de Judas. Maurice éprouvait à son sujet les plus graves inquiétudes. Il craignait d'être frappé du ban d'Empire, et que ses États ne fussent rendus à leur ancien maître. Il était profondément détesté en Saxe. Les États, dans une humble supplique, lui avaient représenté que l'ordre, la sécurité de tous allaient être ruinés par la guerre et qu'une révolte ouverte contre l'Empereur serait une responsabilité bien lourde à porter devant Dieu et devant les hommes. Lorsque ces mêmes États lui avaient fait quelques objections au sujet de l'occupation par ses troupes des places fortes de l'Électorat, il les avait trompés en leur affirmant que cette occupation n'avait d'autre motif que la nécessité de se préparer à repousser l'invasion probable des Turcs, et qu'ils ne devaient pas comprendre la chose autrement, ni s'en préoccuper davantage ³. Il résultait de tout ceci que Maurice, comme le savait fort bien Ferdinand, « ne pouvait aucunement compter sur l'appui de ses propres sujets. » Jean Frédéric avait repris possession de l'Électorat; il allait voir se reformer autour de lui un puissant parti, et si Maurice était atteint par le ban d'Empire, la ligne Albertine pouvait avoir le sort qu'à l'époque de la capitulation de Wittemberg il avait cru réservé à la ligne Ernestine.

Tous ces motifs le déterminèrent à renoncer, du moins provisoirement, à ses vastes espoirs, d'autant que le roi de France, trompant son espoir, n'avait pas agréé la proposition de son ambassadeur Glaris, qui était allé lui proposer, de sa part, de franchir le Rhin pour mettre l'Empereur à jamais hors d'état de recommencer la guerre ⁴. Henri II, jusqu'à nouvel ordre, semblait satisfait de ses faciles succès en Lorraine et de la conquête des Trois Évêchés.

Ferdinand, menacé par les Turcs et pressé par les membres

¹ Voy. plus haut.

² Voy. CORNELIUS, *Erlauterung*, p. 269 et suiv.

³ FALKE, *Steuerbewilligungen*, t. XXXI, p. 116-117.

⁴ Voy. BARTOLD, *Deutschland und die Hugenotten*, p. 87-88.

d'Empire présents à Passau, qui voulaient à tout prix la paix, suppliait l'Empereur d'accepter les conditions posées par Maurice.

Mais Charles voulait que l'unité de la foi fût rétablie en Allemagne et qu'on s'entendit pour empêcher la division des chrétiens en tant de sectes différentes. D'ailleurs il lui en coûtait d'humilier la couronne impériale en faisant à ces rebelles, constants alliés de la France et si souvent armés contre lui¹, de si amples concessions. Il en voulait aussi à ces autres princes, dont aucun ne lui avait fourni de secours au moment du péril. Il écrivit dans ce sens à Ferdinand et à sa sœur Marie. Il consentait à ce que les discussions religieuses fussent remises à la prochaine Diète, mais il se refusait absolument à entrer dans aucun arrangement qui lui pût ôter l'espoir de voir un jour l'unité de foi rétablie. Il s'indignait de voir des archevêques et des évêques lui conseiller des concessions qu'il regardait comme incompatibles avec son devoir et qui, sans nul égard pour les membres d'Empire absents, si intéressés dans la question, anéantiraient complètement les recez des deux dernières Diètes. « Je n'ai pas le droit de céder, » déclarait-il; « dans aucun cas et pour rien au monde je n'agirai contre mon devoir et ma conscience. » « Mes adversaires prétendent qu'exerçant un pouvoir qui ne m'appartient pas, j'agisse contre les lois et les recez de l'Empire; c'est que la mesure leur convient et concorde avec leurs intérêts particuliers, tout en nuisant au bien général; mais comme ils mere prochaient, en d'autres circonstances, d'avoir pris cette même liberté! L'assemblée de Passau ne peut se croire au-dessus de la Diète. Cependant, afin que mes adversaires voient bien que, dans n'importe quelle occasion, je ne veux donner un prétexte à la guerre, je suis prêt, dans la forme où ils le désirent, à accepter tout ce qui sera décidé en matière de religion à la prochaine Diète. »

Charles ne pouvait faire abstraction de son autorité et de sa dignité au point de consentir à ce que les griefs formulés contre lui en son absence fussent appréciés par des princes rebelles, et cela, au moment même où il était pour ainsi dire à leur merci: « Je vois clairement, » écrivait-il, « que la majorité ne désire rien plus ardemment que l'affaiblissement de l'autorité impériale. Si elle doit périr en ma personne, ce à quoi ils tendent, bien qu'ils en disent, j'entends ne pas être l'instrument de ma propre déchéance; seulement je consens à leur promettre que, si quelqu'un prétend avoir à se plaindre de moi, pendant la prochaine Diète, c'est-à-dire dans six mois, j'écouterai tout ce qu'on aura à me dire, et m'efforcerai de por-

¹ Voy. la lettre-circulaire de l'Empereur, dans v. DRUFFEL, t. II, p. 539.

ter remède aux abus qu'on me signalera dans la mesure du possible. Je tiendrai parole, je me justifierai de tous les reproches qui m'ont été faits et me comporterai en toutes choses de façon à bien les convaincre que j'ai plus à cœur l'intérêt du Saint-Empire que le mien propre. » « Je n'agirai jamais contre mon devoir et ma conscience, » répétait-il; « plutôt rassembler le peu de ressources dont je puis encore disposer et combattre encore une fois mes adversaires. Et si je ne puis espérer la victoire, je quitterai l'Allemagne, j'irai en Flandre ou en Italie; alors les princes médiateurs, si imbus maintenant d'injustes préjugés, reviendront peut-être à des sentiments plus équitables envers l'Empereur absent. Mais j'entends ne prendre aucun engagement qui puisse m'ôter l'espérance de pouvoir un jour porter remède aux maux de l'Église ¹. »

« Nous sommes incliné, autant qu'il est possible de l'être, vers la paix, » écrivait-il encore le 30 juin aux princes arbitres de Passau; « vous êtes témoins des constants efforts que nous avons faits, durant l'hiver qui vient de s'écouler, pour prévenir par notre indulgence la révolte qui semblait proche; en vérité, nous avons fait toutes les concessions imaginables, faisant preuve en toutes choses de patience et de douceur. Nous espérions que les auteurs de la révolte et de la scission religieuse seraient ainsi ramenés à des sentiments pacifiques. Maintenant, il serait juste que, vous tournant vers mes adversaires, vous leur demandiez de faire à leur tour des concessions, de renoncer à leurs desseins hostiles, de mettre bas les armes, de se prêter à des arrangements qui puissent assurer à l'Allemagne une paix équitable et solide. Tâchez surtout que la paix ne soit pas acceptée seulement du bout des lèvres, et qu'il ne reste pas au fond des cœurs un serment de haine propre à nous attirer dans l'avenir des complications plus graves encore que par le passé ². »

Pendant que se discutaient avec l'Empereur les articles du traité, Maurice retourna au camp des princes alliés, auxquels Ferdinand venait d'envoyer le docteur Zasius pour obtenir la prolongation de l'armistice jusqu'au 3 juillet. Le 25 juin, Maurice invita Zasius à souper à Straubing. « Les sentes aux prêtres, » lui dit-il, (entendant les évêchés du Rhin,) « feront bien de se mettre en garde contre le margrave Albert, car s'il vient à passer par chez eux, ce sera comme si le plus terrible ouragan se déchainait tout à coup sur leurs têtes! » « Oh! oui, » répondit Zasius, un ouragan

¹ Lettre à Ferdinand, 30 juin 1552, dans LANZ, t. III, p. 318-327; voy. aussi v. DRUFFEL, t. II, p. 654-655. Lettre à la reine Marie datée du 16 juillet, dans v. DRUFFEL, t. II, p. 681-686.

² Voy. LANZ, t. III, p. 333-336.

furieux, accompagné de tonnerre, de grêle et d'éclairs; la foudre ne peut causer plus de terreur, je l'ai constaté moi-même! » Sur quoi Sa Grâce Électorale se prit à rire.

Le margrave, en présence de Zasius, se fit gloire de ses cruautés, de ses incendies qu'il appelait « ses passe-temps les plus agréables; » Maurice s'amusait de ses discours. Pour la détresse du pauvre peuple torturé, pillé, décimé, ces princes, qui se vantaient d'être les champions de la liberté allemande et les représentants du plus pur christianisme, semblaient n'avoir point d'entrailles ¹.

« Le jour suivant, » écrit encore Zasius, « tous les princes ont pris le repas du matin chez l'Électeur et, à chaque service, les seigneurs ont fait de copieuses libations; tous sont devenus fort gais. Après la table, on s'en alla bien vite au jeu, qui ne cessa qu'à la tombée de la nuit. Alors commença l'orgie du soir, qui eut lieu chez Georges de Mecklembourg et dura jusqu'à onze heures; les seigneurs faisaient ensemble toutes sortes de folies, étant, comme ils le disaient, » de bonnes vieilles têtes solides. » Cependant, le duc Otto Henri aurait eu grand-peine à se tenir debout ². »

Parmi des occupations si dignes de leur rang, les princes n'accordèrent qu'une attention médiocre à la question du traité. Maurice se contenta de dire à Zasius qu'il regardait la prolongation de l'armistice comme utile et désirable, que l'important était donc obtenu, et qu'il espérait avant peu apporter lui-même à Passau les réponses définitives des princes alliés.

L'Électeur, en retournant à Passau, trouva les choses exactement comme il les avait laissées : l'Empereur n'avait pas cédé. « l'erdinand, pressé d'en finir, résolut d'obtenir lui-même de son frère l'acceptation du traité, et se rendit à Villach. Pour Maurice, il revint au camp des princes, se flattant tout bas que le refus de Charles-Quint ferait échouer la paix. Au roi de France, qui se montrait « préoccupé et effrayé de la situation ³, » il écrivit pour le rassurer : « L'assem-

¹ De cette indifférence barbare venaient les atrocités dont les paysans, au sujet des chasses seigneuriales, étaient si souvent victimes. Pour ce qui concerne Maurice, voy. ARNOLD, 1171-1172. Bien que très partial pour l'Électeur, Arnold rapporte le châtiment infligé à quelques paysans qui, pour sauver leurs récoltes, avaient abattu quelques daims : « Mauritius, ut pœnæ atrocitate alios deterreret, vivum cervum adduci et rusticum inter cornua ejus ligari jussit. Quo facto liberum dimisit cervum et canibus in sylvam fugavit, ut crudeli martis genere miser ille inter arbores et dumeta discerperetur. » « Quod passus sit agrestium hominum agros hortosque delectationis suæ causa, præterquam æquitas suaderet, belluis devastari, nemo certe probare potest. »

² Voy. BUCHOLTZ, t. VII, p. 97 et suiv. Voy. aussi v. DRUFFEL, t. II, p. 632, 635-636.

³ Voy. la lettre de Schärtlin à Maurice, 9 juin 1552, dans v. DRUFFEL, t. II, p. 580-581.

blée de Passau sera aussi inutile à l'Empereur que celle de Linz ¹. »

II

A la fin de juin, Albert de Brandebourg-Culmbach, se séparant des princes, se mit en marche vers le Mein. Pillant, brûlant, massacrant sur son passage, il traversa l'archevêché de Mayence avec son « digne compère » Christophe d'Oldenbourg, livrant aux flammes les villes, villages ou domaines qui refusaient de lui donner tout ce qu'il exigeait.

Il n'extorqua pas moins de cinq tonnes d'or à l'archevêque de Mayence, et comme l'argent tardait à venir, incendia Bischofsheim, Miltenberg et Amorbach, chargeant Christophe d'Oldenbourg d'exiger d'Aschaffembourg une rançon de cent mille florins et de mettre le feu au château de la ville, ainsi qu'aux habitations des nobles et à plusieurs maisons de prêtres. « Le margrave, » lit-on dans la Chronique de Zimmer, « fit mettre le feu à la vieille et splendide chancellerie d'Empire. Jamais elle ne se relèvera de ses ruines, et c'est grand dommage qu'une poutre n'en soit pas tombée sur son infâme tête ². » « Les pauvres paysans ont été torturés de la manière la plus barbare, les femmes, les jeunes filles victimes d'attentats odieux. » Aux environs d'Aschaffembourg, huit villages entiers sont devenus la proie des flammes. Il n'en reste pas même le nom ³. »

Albert, se conformant aux ordres d'Henri II, somma l'archevêque de Trèves de lui livrer Coblentz, ainsi que le passage fortifié de l'Ehrenbreitstein. L'archevêque ayant répondu par un refus, Albert le menaça de venir en personne jeter le défi à toute la prêtraille du pays ⁴. » Il prétendit ignorer l'armistice conclu à Passau par les princes ses alliés, voulant, disait-il, se rendre si odieux en Allemagne que l'air refusât de le porter; en ce cas, il irait en France, et se servirait d'elle comme d'un capuchon ⁵.

Pendant ce temps, les princes alliés et Maurice, qui était venu les retrouver à Mergentheil, avaient quitté leur camp; après avoir pillé et brûlé le territoire du grand-maître de l'Ordre Teutonique, ils s'étaient dirigés vers Francfort, pensant « s'établir commodément dans la ville de l'élection. » Mais Francfort était défendue par seize compagnies de fantassins impériaux et par mille cavaliers, com-

¹ Voy. BARTHOLD, *Deutschland und die Hugenotten*, p. 95.

² *Zimmerische Chronik*, t. VI, p. 166.

³ KITTEL, *Die Ruinen des Nonnenklosters im Thiergarten*, p. 21-23.

⁴ Relation de Mayence, voy. plus haut, p. 716, note 2.

⁵ VOIGT, t. I, p. 321.

mandés par Kurt de Hanstein. « Les ouvrages de fortifications étaient tous en très bon état; les bourgeois, bien disposés pour l'Empereur, se mirent en devoir de repousser vigoureusement « les traîtres, les amis des Français. » Lorsque Maurice les somma de se rendre, ils répondirent qu'ils ne lui obéiraient qu'après sa conversion, et quand il aurait renoncé à son rôle de Judas. » Le 17 juin, le margrave Albert vint rejoindre les princes : dès lors, les malheureux habitants semblaient devoir se résigner aux horreurs d'un siège et au « déchainement de l'orage. »

Mais le 24 juin au soir des délégués, envoyés par Ferdinand et les membres d'Empire réunis à Passau, se présentèrent au camp des princes pour faire ratifier le traité de paix que l'Empereur venait enfin de signer. Ils furent « entendus » le 25, mais avant de leur rendre réponse, Albert et Frédéric livrèrent deux furieux assauts à la ville. « Heureusement, ils furent si vaillamment repoussés par les assiégés, » dit une relation du temps, « qu'ils en perdirent toute envie de recommencer. »

Cet échec fixa l'irrésolution de Maurice. S'il se fût rendu maître de Francfort, il eût difficilement accepté les modifications que l'Empereur avait fait subir au traité. Sur deux points, Charles, en dépit de tous les raisonnements de son frère, était resté inébranlable¹ : il refusait de souscrire à la paix perpétuelle tant que la concorde religieuse n'aurait pas été obtenue; il exigeait que, pendant une Diète d'Empire, « et avec le concours régulier de Sa Majesté, » des mesures fussent prises sur les moyens de rétablir l'unité. Jusque-là il ne voulait consentir qu'à un armistice. Il répéta plusieurs fois qu'il lui était impossible de faire davantage, que sa conscience lui défendait de consentir à rien de ce qui pourrait porter atteinte à la religion et aux graves intérêts communs aux membres du Saint-Empire et à lui. Il ajouta que si Ferdinand croyait pouvoir réconcilier sa conscience avec une manière différente d'envisager la question, il consentait à lui tout remettre entre les mains; quant à lui, il quitterait l'Allemagne. En outre il exigeait que, sur les accusations portées contre lui, il ne fût rien décidé à Passau en son absence, « et qu'on ajournât la discussion à la Diète prochaine où il comptait venir se justifier en personne, en présence de tous. »

Le 31 juillet, au camp de Francfort, Maurice déclara aux délégués impériaux « que lui et ses alliés acceptaient le traité, dans la forme où il leur était présenté. » Il fut signé le 2 août. Maurice ne

¹ Sur l'inutilité des efforts de Ferdinand, voy. la relation de Roger Afham, dans KATTEFELD, p. 183-184. « L'Empereur tient à son honneur, » dit Afham; « il estime sa perte comme la plus grande que puisse faire un prince. »

cédait qu'à contre cœur et contraint par la nécessité¹. Dès le 2 août, il s'efforça, ainsi que le Landgrave Guillaume de Hesse, de rentrer en relation avec la France².

Seul, le margrave Albert de Brandebourg fit preuve envers Henri II « d'une fidélité sans tache. »

Après l'inutile siège de Francfort, il envahit les évêchés de Worms et de Spire; « Christophe d'Oldenbourg y avait déjà levé quatre mille florins de contribution. » Il traversa les villes, les villages, pillant, incendiant, rançonnant. « L'évêché de Spire dut fournir quatre-vingt mille thalers; les églises furent pillées; les navires du port incendiés. » Le conseil ne parvint qu'à grand'peine à sauver la toiture en plomb de la cathédrale³. « Il faut en finir une bonne fois avec cette infâme engeance de prêtres, » écrivait Albert, le 28 juillet, à Maurice; « il faut mettre la main sur tout ce qu'on peut emporter, confisquer le reste⁴. »

Le même jour, il faisait dire au conseil de Strasbourg que, pour lui et le roi de France, les portes de la ville devaient toujours rester ouvertes; qu'une garnison allait être imposée à la cité, et qu'elle devait lui jurer foi et hommage. Il exigea que Spire et Worms prêtassent serment de fidélité à la France⁵.

Revenu devant Francfort, le margrave apprit « avec une indigne colère » que les princes alliés, trahissant la noble couronne de France, venaient de se rapprocher, par un traité, du tyran impérial. « Maintenant que Satan s'est mis de la partie, on va voir, » s'écria-t-il, « que je n'en suis devenu que plus intraitable! » « Plus que jamais et par tous les moyens possibles, » écrivait-il au duc Albert de Prusse, « je suis résolu à défendre la liberté allemande et la religion chrétienne⁶. »

A dater de ce jour, Henri II mit en lui sa plus chère espérance. « Nous mènerons à bien l'affaire commencée, » lui fit écrire le roi par son ambassadeur de Fresse; « nous y mettrons toute notre persévérance, tout notre cordial bon vouloir; l'Allemagne recueillera un jour le fruit immortel de notre générosité. » Dans la même dépêche, Henri élevait jusqu'aux nues les hauts faits du margrave et lui jurait éternelle amitié. Il lui conseillait de se diriger vers les Pays-Bas, où très certainement l'attendait un riche butin. Le roi,

¹ Voy. sa lettre à ses conseillers, 1^{er} août 1552, dans v. DRUFFEL, t. II, p. 713.

² Voy. BARTHOLD, p. 99.

³ VOIGT, t. I, p. 334.

⁴ Voy. v. DRUFFEL, t. II, p. 704.

⁵ « Et les bourgeois, sur la place du marché, ont dû rendre hommage à la couronne de France, » dit en propres termes une relation de Mayence, voy. plus haut, p. 716, note 2.

⁶ Voy. VOIGT, *Albrecht Alcibiades*, t. I, p. 339.

pour cette campagne, lui offrait son assistance, et désirait se montrer envers lui « si fidèle ami que tous les deux en puissent recueillir un jour égales louange et gloire ¹. » Le 29 juillet, le margrave prit envers l'ambassadeur de Fresse l'engagement de commander, pendant quelques mois encore, son armée au nom du roi de France, afin de lui bien prouver « la confiance, le dévouement et la fidélité des Allemands ². »

« Pour la sainte cause de la liberté, » le peuple allemand allait être plus que jamais impitoyablement rançonné, pillé, incendié. De gaieté de cœur, l'Allemagne, selon l'expression de l'Empereur, allait être jetée par Albert « sous les pieds de la France. »

« Les princes de la guerre, » écrivait Christophe von der Strassen, le 4 août, à l'Électeur Joachim de Brandebourg, « conduisent les choses de telle façon que la meilleure partie du Saint-Empire est ruinée; les cercles de la Souabe, de la Franconie, du Rhin, sont presque déserts. Le blé sèche sur pied dans les champs, les vignes demeurent sans culture, les villes, les bourgs n'ont presque plus d'habitants, les bourgeois envoient en Flandre ce qu'ils ont de plus précieux. Quant à moi, je ne puis, dans ma simplicité, comprendre en quoi consiste la liberté qu'on nous propose, car je ne vois d'autre résultat à cette guerre que la ruine de notre patrie. D'un côté, nous ouvrons la porte au Turc et nous fournissons les meilleurs prétextes du monde, non seulement à la Hongrie, mais à l'Allemagne, de se ranger sous son autorité; de l'autre, nous appelons chez nous le Français, de sorte qu'entre ces deux fléaux nous voilà en si bon train qu'en dépit de toute notre bonne volonté, nous ne pourrions bientôt plus rien faire pour nous tirer d'embarras. C'est chose lamentable que vous autres, grands personnages, vous restiez si longtemps tranquilles spectateurs de la dévastation de votre pays et laissiez impunément se commettre de pareils crimes. Cependant le devoir de réagir contre ces pervers ne regarde personne plus que vous, qui êtes nos chefs, et devriez comprendre qu'il ne s'agit point ici de la liberté germanique, mais bien de l'oppression et de la ruine de tous ³. »

« Que toute la responsabilité de nos malheurs retombe sur la tête maudite et exécrée du margrave de Brandebourg! C'est lui qui est cause que le peuple du Mein et du Rhin a été si cruellement traité, et que plus de vingt-cinq villages aient été la proie des flammes ⁴! »

¹ VOIGT, t. I, p. 332.

² Ce sont les propres expressions d'Albert dans sa lettre-circulaire datée de mai 1553. HORTLEDER, *Rechtmaßigkeit*, 1054.

³ Voy. v. DRUFFEL, t. II, p. 723-726.

⁴ Relation de Mayence, voy. plus haut, p. 716, note 2.

Maurice, selon l'engagement qu'il en avait pris à Passau, s'apprêtait à conduire son armée en Hongrie pour y combattre les Turcs ; mais Albert, qui ne l'appelait que « le Judas allemand, » excita une sédition parmi ses troupes, et l'Électeur, pour conjurer le péril, n'imagina rien de mieux que de faire mettre le feu aux baraques de ses soldats. Environ quatre cents malades périrent dans les flammes. L'Électeur, suivi seulement de sa cavalerie, s'enfuit à Donawerth. Une partie de son infanterie passa au service du margrave.

« Toutes choses nous réussirent à souhait, à nous et à nos alliés, » écrivait Albert le 6 août au duc de Prusse ; « la noble couronne de France tient scrupuleusement ses engagements. » Mais les princes alliés ayant trahi leurs serments, il lui fallait prendre de nouveaux arrangements avec Henri II ¹. Jusqu'au 9 août, il comptait continuer le siège de Francfort, car il tenait beaucoup à « vider le sac de ce peuple mercantile », pour l'honneur et le profit de son maître, le roi de France, et voulait prendre possession en son nom « de la ville qui fait les rois. » Aussitôt après, Henri II viendrait le rejoindre à la tête d'une armée considérable. Mais voyant qu'il ne parvenait pas à réduire Francfort, il se retira en chargeant la ville de malédictions, « pour aller conquérir Mayence et Trèves à la couronne de France ². » Il franchit le Rhin, et pilla Oppenheim. A Mayence, d'où l'archevêque et presque tout le clergé s'étaient précipitamment enfuis, « il mit le comble à ses forfaits par des actes d'une férocité inouïe. » Après avoir contraint les bourgeois à prêter serment à la France, il exigea d'eux une rançon de douze mille florins, et du clergé, cent mille. Comme on ne lui apportait pas assez vite l'argent, il ordonna le pillage des églises, et livra aux flammes le château de la résidence électorale, le château de Saint-Martin, les admirables églises de Saint-Alban, de Saint-Victor, de Sainte-Croix, la Chartreuse et toutes les maisons des chanoines. Les navires chargés de vin et de blé furent « sacrifiés à Vulcain. » « L'air retentissait des cris lamentables des marins, de leurs femmes, de leurs enfants qui assistaient à la destruction de ces vaisseaux que plusieurs d'entre eux avaient payés bien cher, et qui les faisaient vivre. On avait allumé dans la ville un si effroyable brasier, les soldats s'y livraient à de telles abominations les femmes et les enfants y étaient l'objet de si ignobles traitements, que beaucoup, en cette fatale journée, moururent de frayeur ; d'autres devinrent fous furieux. »

« C'était là vraiment un incendie princier, et ce repaire damné

¹ VOIGT, t. I, p. 336.

² * Relation de Mayence, voy. plus haut, p. 716, note 2.

de prêtres l'avait bien mérité ¹ ! » Ce sont les propres expressions de ce monstre.

Il eût voulu mettre le feu au dôme et le voir sauter en l'air ; mais, à la prière du comte palatin Richard, il l'épargna ².

De Mayence, il marcha sur Trèves ; il mourait d'envie, disait-il, « de donner une amusante récréation aux prêtres dépouillés, s'il s'en trouvait encore dans les demeures ruinées de l'idolâtrie. »

Le conseil lui apporta, le 20 août, les clefs de la ville. Les abbayes, les couvents, les maisons de prêtres furent « épluchés jusqu'au dernier liard. » Le couvent de Saint-Maximin, la prévôté de Saint-Paul, le château de Saarbùrg, aux environs de la ville, Pfalz, Echternach furent livrés aux flammes ³.

Tandis qu'il était à Trèves, il écrivit, le 4 septembre, à l'Électeur palatin et aux ducs de Bavière et de Wurtemberg qui lui avaient demandé de respecter l'armistice de Passau, « qu'il ne pouvait rien faire sans les ordres de son maître Henri II. » Il leur reprocha leur ingratitude. Pendant des années, les princes alliés avaient sollicité l'appui du roi de France, et maintenant ils abandonnaient ce bon roi, qui les avait aidés si généreusement et si fidèlement jusqu'à ce jour. Du reste, il ne les craignait point ; s'ils attaquaient et saccageaient ses principautés d'Anspach et de Bayreuth, avec l'aide de la couronne de France, il saurait bien les rembourser de même monnaie. « Là où l'on nous brûlera une maison, un village, une ville, nous en brûlerons six ; non, six serait trop peu, nous en brûlerons vingt, pour soutenir la gageure. » Les princes devaient protection à ses sujets ; s'ils ne prenaient leur défense, ils le contraindraient à marcher contre eux, « car celui qui fait le dommage nous est tout aussi cher que celui qui le regarde faire ⁴. »

Laissant à Trèves douze compagnies de soldats, il se jeta, le 5 septembre, dans le duché de Luxembourg et incendia Wasser-

¹ Relation de Mayence, voy. plus haut, p. 716, note 2. Relation d'un témoin oculaire, voy. *Chronikén der deutschen Städte*, t. XVIII (Leipsick, 1832), p. 122-126. « Tanta rabie in arcem episcopalem et ecclesias deserviit, ut Hunnicam barbariem æquarit, » dit LATOMUS, p. 561. Voy. GROTEFEND, *Quellen zur Frankfurter Geschichte*, t. II, p. 461. « Après tant d'horreurs, un cri lamentable a été entendu à Castel sur la rive du Rhin, et il y a eu des pleurs et des gémissements. »

² D'après une autre version, à la prière du prédicant de la cathédrale Jean Wild ; voy. BRUDER, *Die Klöster der Büsserinnen bei Weisenau*, » etc. (édicte séparément et tiré de l'*Archiv des histor. Vereins für das Grossherzogthum Hessen*, t. XV, cahier I, p. 27.

³ « En un mot, le margrave fit à Trèves ce qu'il avait fait à Mayence, car il a pillé et brûlé les trois couvents de la ville, saccagé toutes les églises et abbayes et ordonné aux bourgeois d'assaillir les maisons de prêtres, les menaçant, en cas de refus, d'y faire mettre le feu. » GROTEFEND, *Quellen zur Frankfurter Geschichte*, t. II, p. 466.

⁴ Voy. v. DRUFFEL, t. II, p. 752-753. — Voy. VOIGT, *Albrecht Alcibiades*, t. I, p. 341-342.

billich, Grevenmachern, Remich, Königsmachern et Kettenhofen.

Peu à peu son armée s'était accrue. Il avait maintenant sous ses ordres soixante-deux compagnies de fantassins et plus d'un millier de cavaliers. Il résolut d'attendre aux environs de Pont-à-Mousson les nouvelles propositions d'Henri II, au service personnel duquel il voulait entrer. Il avait demandé au roi de payer la solde de ses troupes et de lui garantir une forte indemnité, dans le cas où ses ennemis s'empareraient de ses principautés. Le roi lui fit répondre par le comte Frédéric de Castell qu'il avait entendu avec joie vanter les vertus et la bravoure dont le margrave avait fait preuve en défendant la liberté germanique, et qu'il était très disposé à le prendre à son service, à la condition, toutefois, qu'il lui épargnât de trop grandes dépenses, car il voulait rester en état de continuer la guerre contre l'Empereur pendant un certain nombre d'années. Bien qu'il fût persuadé qu'Albert pût tirer de l'évêché de Trèves, de l'Alsace et autres pays de quoi suffire amplement à l'entretien de son armée, cependant il consentait à lui donner, outre un traitement mensuel et un présent d'honneur de cent mille couronnes, quatre cent mille florins pendant deux mois, pour attaquer les Flandres impériales. Albert devait se contenter de ce qui lui était offert et songer au grand profit que l'alliance française lui avait déjà procuré, car « toutes les contributions qu'il avait exigées avaient toujours été réclamées au nom du roi ! » Mais le margrave voulait plus encore, et s'irrita du refus d'Henri de le dédommager d'avance de la perte de ses principautés ; les négociations se rompirent. Bientôt s'élevèrent de mutuelles récriminations. Le roi parvint à exciter contre Albert les ressentiments de ses propres soldats et, par l'entremise des comtes du Rhin, détacha de lui ses généraux. Comme l'écrivait Albert, Henri n'eût pas été fâché de le voir un beau jour assommé par les siens, afin de pouvoir prendre le commandement de son armée. Aussi donnait-il maintenant le conseil à tous les Allemands honnêtes de ne plus se fier à l'avenir à « la perfide France, non plus qu'à son déloyal souverain ¹. »

Une armée impériale campait, depuis le 19 octobre, aux portes de Metz.

III

Décidé à recouvrer le pays et les villes que la France, à la suite de la conjuration des princes, avait ravies à l'Empire, Charles, sortant du Tyrol, s'était dirigé vers la Souabe. Son armée, forte de dix

¹ Pour plus de détails, voy. Voigt, *Albrecht Alcibiades*, t. I, p. 343-361.

mille cavaliers et de cent seize compagnies de fantassins, était tous les jours grossie par de nouveaux renforts.

Pendant son séjour à Augsbourg, où il rendit le gouvernement aux anciennes familles patriciennes, l'Empereur acheva de régler la situation de l'Électeur Jean-Frédéric. Avant de le réintégrer pleinement dans tous ses droits, Charles s'efforça d'obtenir de lui la promesse qu'il se soumettrait aux décisions du Concile ou de la Diète prochaine en matière de religion ; mais l'Électeur n'y voulut jamais consentir. En revanche, il souscrivit de nouveau à ce qui avait été convenu avec Maurice au sujet du partage des pays saxons, et promit d'obtenir de ses fils la ratification de ce contrat. Il s'engagea de plus à ne plus former de ligue dont la religion fût le prétexte, et à laisser aux Catholiques le libre exercice de leur culte. L'Empereur le rendit aux siens, et lui donna par écrit l'assurance suivante : « Désormais nous n'entreprendrons rien au sujet de la religion contre Sa Grâce ou contre ses fils, dans le confiant espoir que le Dieu tout-puissant nous assistera, et que la scission religieuse prenant fin, nous serons tous heureusement ramenés à l'unité tant souhaitée par des mesures sages et pacifiques. » La conduite pleine de dignité de Jean Frédéric, pendant sa captivité, lui avait acquis les sympathies de beaucoup de ses anciens adversaires. Il fut reçu dans ses états avec de grandes démonstrations de joie. Philippe de Hesse, lui aussi, était rentré chez lui (10 septembre 1552), mais il y avait été froidement accueilli ; il se montra très affligé de ce que, pendant son absence, « les fripons de paysans avaient détruit ses garennes ¹. » Le temps de son ingérence dans les affaires politiques et religieuses de l'Empire était à jamais passé.

A Ulm, où Charles fit son entrée le 3 septembre, le peuple fit éclater les transports de sa joie et rendit à Dieu ses actions de grâces, à la vue du libérateur si longtemps attendu. Plus de mille bourgeois demandèrent à entrer dans le « régiment d'Ulm, » commandé par Kurt de Bemelberg et destiné, pendant la guerre, à former la garde particulière de l'Empereur ². Charles remercia les habitants de la fidélité qu'ils lui avaient témoignée et, poursuivant sa route jusqu'en Alsace, félicita également le peuple de Strasbourg des preuves de dévouement qu'il en avait reçues. Retenu à Landau, puis à Diedenhofen, pendant plusieurs semaines, par une attaque de goutte, il arriva le 20 novembre au camp de Metz, décidé à reprendre aux Français cette importante ville frontière.

¹ C'est ce dont il se plaignit au juriste Jean Ulrich Zasius. Voy. SCHMIDT, *Neuere Geschichte der Deutschen*, t. I, p. 300.

² Zasius au roi Ferdinand, 13 septembre 1552, voy. v. DRUFFEL, t. II, p. 759-760.

« Mais comment la bénédiction de Dieu eût-elle pu descendre sur ses armes, » dit un écrivain contemporain, « puisque sous ses étendards se trouvait alors un monstre exécrable, chargé des malédictions de milliers d'hommes, de femmes, d'enfants innocents ; d'un parjure qui avait trahi le monde entier ¹ ? » En effet, par l'entremise du duc d'Albe, l'Empereur s'était rapproché du féroce Albert de Brandebourg, et le margrave et ses hordes sauvages étaient entrés contre la France au service de Charles-Quint.

Rien n'a nui davantage au prestige de l'Empereur, pendant toute la durée de son règne, que cette fatale résolution.

Charles avait déclaré nuls et non avenues les traités auxquels les évêques de Bamberg et de Würzburg avaient été contraints de se soumettre, les 19 et 21 mai ; il leur avait même interdit, sous peine d'encourir « sa disgrâce et son châtement, » d'exécuter ces traités, signés « sous la pression impie de conspirateurs traîtres envers leur patrie et alliés des Français ². » Mais, contraint par une dure nécessité, il crut devoir promettre au margrave que les traités « seraient exécutés sans restriction ni objection possibles ³. » Pour pallier sa conduite, il déclara, en présence de Dieu et sur son honneur, qu'elle lui était imposée par le malheur des temps et qu'il n'agissait ainsi que pour éviter de plus grands désastres, et non par aucun mauvais vouloir prémédité. » Le margrave, entouré de sa redoutable armée, à laquelle était venue se joindre celle de Volrad de Mansfeld, n'avait voulu entendre parler d'aucun accommodement ; il avouait hautement l'intension d'envahir avec son nouvel allié, non seulement les deux évêchés, mais encore les états d'autres membres du Saint-Empire ; or, personne, en Allemagne, n'était en état de lui résister et Charles, engagé dans une guerre périlleuse avec la France ne pouvait rien pour conjurer le danger. Il eut peur de perdre sans retour les deux évêchés et de voir s'allumer en Allemagne « un effroyable et général incendie. » Il écrivit donc aux évêques, pour leur assurer qu'il ferait tout ce qu'il était humainement possible pour les tirer promptement de la triste situation qui leur était faite, et les dédommager amplement de maux auxquels ils devaient provisoirement se résoudre ⁴.

¹ Dépêche du licencié Conrad Emann, 1^{er} janvier 1533, fascicule « Moguntina » tiré du legs Seckenberg.

² Voy. GROPP, *Wirtzburg. Chronick*, t. I, Doc. 41 et 46.

³ Hans Sachs composa les vers satiriques suivants, faisant allusion à la double tête de l'Aigle impériale :

L'une des têtes casse le traité,
L'autre tête le confirme ;
L'une dit oui, l'autre dit non.
Hélas, mon Dieu !
Pourquoi cet aigle a-t-il deux têtes ?

⁴ Lettres de l'Empereur aux évêques de Bamberg et de Würzburg, 14 décembre

Un malheur suivait l'autre. De même que l'accord conclu avec le margrave portait un irréparable coup à la réputation de l'Empereur, jusque-là regardé comme le suprême représentant de la justice et du droit en Allemagne, l'échec qu'il essuya devant Metz, bien qu'il s'y fût distingué par sa bravoure personnelle¹, ébranla profondément son renom militaire. Le duc François de Guise, commandant de la place de Metz, avait pris d'excellentes mesures de défense; la saison était rigoureuse, les maladies décimaient l'armée impériale, l'argent manquait, et Charles, au commencement de janvier 1553, se vit forcé de lever le siège. Il licencia une partie de ses troupes, et telle était sa pénurie qu'il ne put donner qu'une couronne à chaque soldat. Tous se hâtèrent d'aller demander du service là où la guerre semblait promettre quelque chance de butin, indifférents à la cause qu'ils auraient à défendre.

À l'ouest, la frontière de l'Empire restait menacée, et la France avait toute facilité de poursuivre de ce côté ses conquêtes.

Henri II publia, le 28 février, un nouveau manifeste contre Charles-Quint. Il y faisait appel à tous les Allemands, et ne rougissait point de railler son ennemi, alors très gravement malade². Il disait s'être fait en Allemagne de nouvelles et illustres amitiés; « car, disait-il, les princes allemands avaient en horreur le joug impérial et était convaincus de l'amour désintéressé de la France pour la nation

1552, et lettre à Maurice de Saxe, 17 juin 1553. Voy. VOIGT, t. II, p. 20, et v. LANGENN, t. II, p. 354-358. « Dieu scayt ce que je sens, me veoyr en termes de fayre ce que je fays avec ledict marquis, mais nécessité na point de loy, » écrivait l'Empereur à sa seur Marie, le 13 novembre 1552. Voy. LANZ, t. III, p. 513. A Ferdinand, le 15 novembre, il écrivait qu'il ne s'était résigné à cette convention que pour recouvrer la ville de Metz, « et éviter les dommaiges que, pendant que je suis occupé en cecy, ledit marquis eust peu faire non seulement en mes pais, mais retournant en la Germanie, y treuvant si peu de résistance, comme lon a veu lan passé, et y remectre le tout en plus grande confusion. » LANZ, t. III, p. 515. Voy. aussi t. III, p. 560; voy. la lettre du cardinal-évêque d'Augsbourg Otto. WEISS, t. IV, p. 422.

¹ Katterfeld dit à ce sujet (p. 217) : « L'énergie avec laquelle Charles-Quint, malgré des souffrances physiques, maintenait les résolutions qu'il avait prises, est surprenante. Il donnait à tous l'exemple de la fidélité au devoir et de l'abnégation la plus entière. »

² DE THOU, *Histor.*, I, lib. 12, p. 142. Henri II, se vantant des services qu'il avait rendus à la cause de l'indépendance germanique, écrivait à Strasbourg, le 6 novembre 1652 : « Les États n'ont plus rien à craindre pour l'avenir, ledict Empereur étant vieil, caduc, travaillé de maladie importable et hors d'état pour entreprendre leur remectre le joug dont ilz sont délivrés par notre moyen. » Il exhortait Strasbourg à ne fournir aucun secours à l'Empereur pour l'aider à reconquérir Metz, Toul et Verdun, voulant « préserver et défendre Strasbourg de la tyrannie de la maison d'Autriche, et empeschant par là que l'Empereur ne les ruyne, ainsi qu'il a délibéré faire. » Voy. KENTZINGER, *Doc. hist.*, 36. Sur les injures personnelles adressées par Henri II à Charles, voyez la dépêche pleine de dignité de l'Empereur aux quatre Electeurs du Rhin, 25 février 1553. Voy. aussi LANZ, t. III, p. 513.

germanique ; » ils lui avaient exprimé leur vive gratitude pour le secours prêté à leur nation.

Parmi ces nobles amis, le plus considérable était Maurice de Saxe. Le jour même où il avait signé le traité de Passau, son insatiable ambition méditait une trahison nouvelle ; il s'était rapproché de la France, et pendant qu'il combattait les Turcs en Hongrie, campagne entreprise contre son gré et qui lui fit, du reste, peu d'honneur, il proposait à Henri II, qu'il désigne en ses dépêches sous le nom de « l'ami Hildebrand, » une alliance plus étroite ; le roi lui répondit de manière à le satisfaire. « Nos affaires avec Hildebrand marchent à merveille, » écrivait-il, le 30 octobre 1552, du camp de Raab, au Landgrave Guillaume de Hesse qui, lui aussi, en dépit du traité de Passau, continuait à conspirer avec la France ; « nous avons reçu de lui un message si cordial que nous ne voudrions pas l'échanger contre une grosse somme d'argent. Nous ne doutons pas que Votre Grâce ne s'entende à diriger et à favoriser toutes les affaires qui pourraient nous être utiles des deux côtés ¹. » Ayant reçu à Dresde la visite d'un délégué d'Henri II, Caius de Virail, il prit vis-à-vis de lui l'engagement de ne fournir aucun secours à l'Empereur contre le roi, et de faire tout ce qui dépendrait de lui pour envoyer à Henri autant de lansquenets qu'il en aurait besoin. Il ratifia le traité de Lochau, promettant de s'employer pour faire donner à Henri II le titre de vicaire du Saint Empire et, à la prochaine élection, s'il le désirait, la couronne impériale, à la condition, toutefois, que ses états seraient protégés et qu'on lui servirait une forte pension. De plus, si le roi, au printemps suivant, désirait lever en Allemagne une armée de quatre mille cavaliers et de douze mille lansquenets, il l'y aiderait volontiers, et paraîtrait à un moment déterminé, sur les rives du Rhin à la tête de cette armée, sous prétexte de surveiller de près son vieux cousin l'Électeur Jean Frédéric ².

A la même date, il était occupé en Turquie de vastes négociations : il espérait, avec l'aide du sultan, être élu roi de Hongrie et de Transylvanie. Soliman, dans l'espoir d'affaiblir à jamais la puissance et l'autorité de l'Empereur et de sa Maison, lui avait aussi proposé de l'aider à mettre sous son autorité plusieurs autres pays, et en premier lieu la Bohême et l'Autriche. Jobst Bustler d'Eilenbourg avait été chargé par Maurice de ces importants intérêts ³.

¹ Voy. v. DRUFFEL, t. II, p. 801. Voir les lettres relatives à ce sujet, p. 744, 754, 765.

² Voy. RANKE, t. V, p. 231-232. Pour la date, voir BARTHOLD, *Deutschland und die Hugonotten*, p. 118.

³ CORNELIUS, *Erläuterung der Politik von Moritz*, p. 278-280. Voy. v. Druffel, *Herzog Hercules von Ferrara*, Munich, 1878, p. 12.

Tandis qu'il offrait la couronne impériale à la France et visait au renversement de la maison de Habsbourg et à la conquête des royaumes de Ferdinand, Maurice continuait à faire à l'Empereur et à son frère d'hypocrites protestations de dévouement feignant de vouloir se liguier avec l'un et l'autre ¹. A ce moment, Charles, encore attaché à son dessein favori, insistait auprès des Électeurs pour qu'aussitôt après que Ferdinand aurait été couronné empereur, son fils, Philippe d'Espagne, fût élu roi des Romains. Cette ambition lui fut fatale. Ferdinand, voyant « la dignité royale » échapper à son fils Maximilien, chercha autour de lui le moyen d'ancêtre le plan de son frère. Comme il était dans cette pensée, Maurice lui parut être l'homme le plus propre à servir ses desseins ; ainsi que son frère, il se laissa séduire par le traître. « La bienheureuse candeur » avec laquelle les princes de la maison de Habsbourg ajoutaient foi aux promesses des hommes n'était que trop célèbre en Allemagne, où ils passaient pour être « un peu naïfs, en employant le mot dans son sens le moins flatteur ². »

Maurice, avant de mettre ses plans à exécution, voulut se servir de Ferdinand pour combattre Albert de Brandebourg, lequel menaçait toujours de le traiter « comme un Judas mérite de l'être, » et qu'il redoutait d'autant plus qu'il le savait d'intelligence avec Jean Frédéric.

« La noble nation allemande, » écrivait Melchior d'Ossa dans son Journal le 1^{er} janvier 1553, « est déchirée, dévastée, saccagée par des guerres intérieures. Les archevêchés de Trèves, de Mayence; les évêchés de Spire, de Worms, d'Eichstädt ont été lamentablement dépouillés; les admirables églises de Mayence, de Trèves et d'autres lieux, où tant de saints martyrs reposaient depuis des siècles, sont devenues la proie des flammes; l'ennemi de la foi chrétienne, le Turc, menace notre pays de sa fureur; nous sommes en proie à l'horrible fléau de la peste; mais le pire de tout cela, c'est qu'il n'y a plus parmi nous ni loyauté ni honneur, et que les vices y prennent tous les jours plus d'empire ³. »

« L'année qui vient de s'écouler, » écrivait à cette même date un prêtre du pays rhénan, « a été la plus désastreuse dont les hommes aient gardé souvenance : la trahison, la guerre, l'incendie, le pillage, la cherté des vivres, la peste, toutes les calamités à la fois ont fondu sur nous. Notre situation est telle, parmi le peuple comme chez nos princes, qu'on pourrait croire nos maux sans remède. Mais

¹ Ferdinand à l'Empereur, 16 décembre 1552, voy. LANZ, t. III, p. 525-528.

² Dit Conrad Emann dans le texte cité plus haut.

³ V. LANGENN, *Melchior von Ossa*, p. 132.

ce que nous avons le plus à déplorer en cette funeste année, c'est sans doute l'entrée du monstre de Brandebourg au service de l'Empereur, c'est la confirmation par Sa Majesté Impériale des traités qu'elle-même avait repoussés. Malheureusement, c'est surtout le pauvre peuple qui devra expier ce malheur, car le margrave, comme ses actes précédents ne le font que trop prévoir, exercera de nouveau sa rage, et se déchainera sur l'Allemagne comme le démon en personne suivi de sa horde féroce ¹. »

IV

Le 8 janvier 1553, le margrave quitta le camp de Metz, l'Empereur l'ayant, à sa demande libéré de son service. Charles lui ayant demandé de faire quelques concessions aux évêques de Bamberg et de Würzburg, qui venaient de protester solennellement devant la Chambre Impériale contre la violence qui leur était faite, il refusa de nouveau de se prêter à aucun arrangement, fermement résolu, disait-il, à humilier « l'orgueil de la prêtraille, » et répétant que si les évêques refusaient d'exécuter les traités, il leur ferait la guerre aussi longtemps qu'il leur resterait un paysan². Ferdinand, craignant qu'il ne se réconciliât avec Henri II ou n'excitât parmi le peuple une révolte qui, dans l'état d'agitation et de mécontentement où étaient les esprits, eût été encore plus sauvage que ne l'avait été la guerre des paysans en 1525, supplia son frère de tout sacrifier à l'intérêt de la paix³.

Sur la proposition de l'Empereur, les évêques et Albert se rendirent à Heidelberg au mois de mars. L'Électeur palatin, Albert de Bavière, Christophe de Wurtemberg et Guillaume de Clèves furent choisis pour arbitres de leur querelle. Les évêques offrirent au margrave une indemnité de sept cent mille florins, à condition qu'il abandonnerait tout droit sur les villes et bailliages que lui donnait le traité, et renoncerait à toute autre prétention sur leurs états. Les princes arbitres trouvaient cette proposition équitable; mais Albert la rejeta bien loin et persista à réclamer impérieusement l'exécution pure et simple des traités. « Peut-être, » dit-il en s'éloignant, « parviendrai-je à débarrasser une bonne fois l'Empire de la prêtraille et de tous ceux qui la soutiennent; je leur susciterai partout des ennemis, et si l'Empereur veut me barrer le chemin,

¹ CONRAD EMANN, dans le texte cité plus haut.

² Voy. VOIET, *Albrecht Alcibiades*, t. II, p. 28-29.

³ Instruction de Ferdinand, 3 mars 1543. Voy. LANZ, t. III, p. 549-557.

le feu sera vite allumé pour le perdre, car les Turcs et les Français sont encore là ¹. »

A Heidelberg, les princes arbitres, s'unissant aux Électeurs de Mayence et de Trèves, signèrent, le 29 mars, un contrat par lequel ils s'engageaient à défendre ensemble leur neutralité, contre tous ceux, sans exception, qui oseraient vouloir y porter atteinte.

Le 9 avril, l'Empereur, dans un message expédié de Bruxelles, invita les évêques et le margrave à suspendre leurs préparatifs de guerre et à s'abstenir de toute agression, leur annonçant que, le 16 mai, une nouvelle tentative de conciliation serait faite à Francfort, où Ferdinand et lui enverraient leurs commissaires.

Mais sans paraître se soucier de ses ordres, Albert « laissa prendre tous leurs ébats aux furies de la guerre. » Le 16 avril, il s'empara de Bamberg, qu'il rançonna et saccagea, et contraignit plusieurs riches bourgeois à lui payer une indemnité de vingt mille florins. Au palais épiscopal, dans les habitations des prêtres, tout fut pillé, détruit, livré aux flammes. Dans l'évêché, beaucoup de châteaux, et même des villages entiers, furent la proie de l'incendie. Le château du noble seigneur de Bamberg, Nicolas d'Eglofstein, qui s'était rendu à grâce et merci, fut brûlé, et Albert eut la cruauté de faire pendre dans le jardin du château quarante paysans qui s'y étaient réfugiés avec leur vieux curé. La mère et la femme d'Eglofstein furent jetées en prison. Dans tout l'évêché, deux bailliages seulement furent épargnés.

« Plus encore que dans le pays de Bamberg, le pauvre peuple sans défense de l'évêché de Würzbourg fut visité par l'incendie, le meurtre, le pillage. » Dix-sept villes, trentre-quatre couvents, six châteaux, environ deux cent cinquante villages furent saccagés, puis livrés aux flammes. Un paysan ayant supplié le margrave de laisser la vie à l'un de ses trois fils, Albert lui demanda lequel il préférerait; le paysan le lui ayant désigné, Albert fit d'abord égorger l'enfant; puis ce fut le tour des deux autres et enfin du père. A Schweinfurt, où le margrave entra sans résistance le 22 mai, le butin fut immense, car beaucoup de villes et de bourgades du voisinage y avaient envoyé tout ce qu'elles avaient de précieux, dans l'espoir que la ville serait épargnée. L'évêque de Fulda y avait fait cacher la plus grande partie de l'orfèvrerie des églises, reliques enchâssées dans l'or et les pierreries, vases sacrés, et nombre de richesses artistiques. Le margrave et ses gens de guerre firent main basse sur tous ces trésors.

¹ Dépêche du docteur Balthasar Reiss, présent à Heidelberg. Recueil des documents publiés à Spire et intitulés « *Bündnisse und Religionshandlungen*, » fol. 14.

Pour trouver un prétexte de guerre contre la ville protestante de Nuremberg, Albert déclara au conseil qu'il avait l'intention d'y rétablir le papisme et d'étouffer le nouveau culte introduit par les partisans de la Confession d'Augsoourg. Les bourgeois furent surpris de le voir essayer de justifier des actes odieux en alléguant les intérêts de la religion. Ils ne s'étaient point attendus, lui dirent-ils, à le voir adopter ou repousser telle ou telle doctrine, puisque tous ceux de son entourage connaissaient son impiété et avaient entendu ses blasphèmes contre Dieu et la foi chrétienne.

Dans le territoire de Nuremberg, partout où l'année précédente la guerre n'avait point sévi, les bourgeois et les paysans furent rançonnés, les villages mis en cendre. Altorf et Lauf durent payer une nouvelle indemnité de guerre. Après qu'Albert, à Lauf, eut forcé quantité de pauvres gens de la campagne, leurs femmes, leurs enfants, leurs bestiaux à entrer dans la ville, il en fit fermer les portes et donna l'ordre d'y mettre le feu, sans épargner même les malheureux malades de l'hôpital. Les Nurembourgeois ripostèrent en envahissant ses états, en pillant, en livrant aux flammes ses villes et ses châteaux.

Reichenéck, Lichtenau, Hohenstein, fiefs de la Bohême, furent incendiés par ordre du margrave. Au milieu d'une orgie, il s'écria « qu'il espérait bien ne pas mourir avant d'avoir posé sur sa tête la couronne de Bohême¹. »

Aussi Ferdinand était-il dans l'angoisse. Maurice n'était pas plus rassuré, car il avait été informé de plusieurs côtés que l'intention du margrave, après avoir « fait sa volonté » dans les deux évêchés, était de marcher sur l'Électorat de Saxe². »

A son invitation, au commencement de mai, Ferdinand, les évêques de Franconie, de Nuremberg, le duc Henri de Brunswick s'assemblèrent à Eger et se liguèrent contre Albert. De son côté, l'Empereur convoqua les membres d'Empire à Ulm pour le 24 mai, afin d'obtenir les secours nécessaires à la répression des révoltes et des guerres qui déchiraient l'Allemagne et troublaient le repos des citoyens³.

A la même date, Maurice poursuivait ses secrètes négociations avec la France. Le 21 mai, Volrad de Mansfeld, ayant quitté le service d'Albert pour entrer au sien, jura à Saint-Germain-en-Laye, au nom de son nouveau maître, en présence du roi et « sur son honneur et sa part de paradis, » qu'il servirait fidèlement la couronne de France et, dès qu'elle le requerrait, lèverait pour son service jusqu'à dix mille

¹ Sur les guerres de rapine du margrave, voy. VOIGT, t. II, p. 48-69. BUCHOLTZ, t. VII, p. 116-122. *Von Schmalkaldischen und markgräflichen Kriegshandlungen*, p. 32-34.

² Message du 4 mai 1553. Voy. v. LANGENN, t. I, p. 562.

³ Voy. NEUDECKER, *Neue Beiträge*, p. 22-24.

lansquenets ¹. » Accompagné d'un gentilhomme français, Volrad retourna en Saxe, promettant que les délégués de Maurice se trouveraient à Metz vers la fin de juin, pour y conclure avec Henri une alliance définitive. Un autre « vieux et loyal serviteur du roi de France, » Schärtlin de Burtenbach, donna également au roi des preuves admirables de son zèle. Un ambassadeur français lui avait appris, l'année précédente, à Soleure, qu'Henri II et Maurice s'étaient de nouveau ligués contre l'Empereur et se préparaient à l'attaquer. « Vous pourriez, » lui avait dit l'agent français, « nous être très utile en cette circonstance, car vous avez des deux princes d'Autriche une connaissance bien plus exacte que nous autres. » Schärtlin entra avec tant d'ardeur dans l'affaire qu'il offrit de prêter six cents couronnes de son propre argent pour une si belle cause. Tout son temps était absorbé, comme il le rapporte en ses mémoires, par ces graves intérêts ; il ne songeait qu'à lever une nouvelle armée contre « les ennemis de l'Empire ², » c'est-à-dire contre l'Empereur et Ferdinand. Le 3 juin, Henri II remit à son ambassadeur des instructions détaillées pour l'entrevue de Metz. Si les délégués de l'Électeur réclamaient de l'argent pour la défense ou pour l'attaque, l'ambassadeur devait leur proposer de choisir les Flandres comme champ de bataille, car c'était, selon le roi, le pays le plus propre au but qu'on se proposait, et les Flamands lui avaient offert de payer la moitié des frais nécessités par l'entretien d'une armée de seize mille hommes. Les membres de l'Empire entrés dans l'alliance française devaient promettre de favoriser de toutes manières les levées du roi en Allemagne, aussi bien que de rendre à ses ambassadeurs et messagers toutes sortes de bons offices. Quant à la pension que réclamait Maurice, il semblait difficile de s'entendre à ce sujet avant l'entière conclusion de l'alliance. Cependant le roi consentait à lui promettre six mille livres par an à la condition « que l'Électeur s'engageât par serment à rester fidèle au roi, à favoriser ses intérêts en Allemagne, dans les Diètes et ailleurs, enfin à ne rien tolérer qui pût porter la moindre atteinte aux intérêts et aux droits de la couronne de France ³.

« O pauvre terre allemande, où en es-tu venue, toi jadis si puissante, si grande, si respectée, » pouvait-on dès lors s'écrier. « A quel état t'ont réduite la trahison et la cupidité de tes princes ! Tu es devenue la risée des étrangers et tu leur sers de marche-pied ! Que ma plainte, s'élève jusqu'à Dieu ! O noble peuple allemand, voilà que tes princes te foulent aux pieds, toi et la majesté de ton

¹ Voy. MENCKEN, *Scriptt. rer. Germ.*, t. II, p. 1405.

² *Lebensbeschreibung*, p. 235, 247.

³ Voy. MENCKEN, t. II, p. 1444-1445.

Empereur! La débauche, le jeu, la chasse, l'orgie, les querelles, les révoltes de tes princes t'ont ravi le bonheur, et tous semblent également dignes des châtimens du ciel! Vois comme ils se mettent au service des potentats étrangers, vois ces souverains orgueilleux les traiter comme de plats valets, qu'on achète à vil prix ¹!»

Pour une pension de six mille livres, un Électeur du Saint Empire trahissait son pays et se mettait au service de l'ennemi de la patrie.

Le 13 juin, Henri II ayant appris que Charles était atteint d'une maladie qui semblait devoir être mortelle, chargea l'ambassadeur français résidant à Metz de s'entendre avec Maurice, aussitôt l'Empereur expiré, pour toutes les démarches nécessaires à l'élevation du roi de France au trône impérial. Il fallait à tout prix empêcher que la couronne ne passe à Ferdinand ou à quelque autre prince de la maison d'Autriche; dans le cas où l'on ne pourrait y réussir, il devait entretenir par tous les moyens possibles les troubles de l'Empire, et détacher habilement du nouvel Empereur, en les rapprochant de la France, les Électeurs qui se seraient montrés opposés à l'élection d'Henri ². Ce même jour, le roi donnait à ses agents diplomatiques de nouveaux pouvoirs pour conclure à Metz, avec les délégués de Maurice et d'autres membres d'Empire, une alliance offensive et défensive ³.

Mais l'Empereur ne mourut point, et la guerre s'étant rallumée en Basse-Saxe, Maurice ne put envoyer ses délégués à Metz aussitôt qu'il l'eût voulu.

« Néanmoins, les lys de France continuaient de fleurir avec le même éclat. »

« L'Allemagne est en feu; jamais il ne s'est rien vu de semblable, » écrivait l'évêque de Vannes, les 1^{er} et 3 juillet à Henri II; « les plus hauts potentats sont en guerre les uns contre les autres. Maurice, en beaucoup de cas, et particulièrement dans l'affaire de l'Empire, peut être très utile à Votre Majesté; c'est un homme entreprenant et ambitieux ⁴. » « Maurice, » affirmait au roi le 4 juillet le comte Volrad, intime confident de l'Électeur, « fera sûrement tout ce qu'il pourra pour l'honneur et les intérêts de votre couronne et mettra à votre service sa personne, ses terres, ses sujets. Il attend les secours

¹ *Franzosentrutz*, f. 2.

² Voy. MENCKEN, t. II, p. 1402-1403.

³ «... parfaite alliance et intelligence avec ligue offensive et défensive. » Voy. MENCKEN, t. II, p. 1401.

«... L'Allemagne est en telle combustion qu'elle fut oncques. »... Voy. MENCKEN t. II, p. 1406-1413.

⁴ «... Par les moyens de ses affaires de la guerre trouvera les moyens et voyes pour faire amplement la dite alliance. » Voy. MENCKEN, t. II, p. 1421-1423.

que vous lui avez promis, fermement résolu à l'alliance française; il compte sur la guerre pour lui fournir les moyens de la conclure heureusement. » Le roi se félicitait, le 9 juillet, du terrible état d'agitation où était l'Allemagne, espérant que Maurice, par d'heureux succès militaires, serait bientôt en état « d'allumer dans l'Empire un si vaste incendie » que la France n'aurait de longtemps rien à redouter de Charles-Quint ¹.

Or, ce même 9 juillet arriva le dénouement.

Le margrave Albert avait envahi la Basse-Saxe, voulant, disait-il, « lancer une dernière fois les dés. » Son plus intime ami et compagnon de rapine, Guillaume de Grumbach, chargé par lui d'enrôler en Hanovre cavaliers et lansquenets, lui avait conseillé, aussitôt qu'il se verrait suffisamment préparé au combat, d'envahir les états de Maurice; là, le plus riche butin devait lui fournir amplement de quoi pourvoir à l'entretien de son armée. « Votre Grâce n'ignore pas que Maurice a pour ennemis tous ceux de son pays, et le reste du monde par-dessus le marché ², » lui avait-il écrit. Albert se dirigea d'abord vers Arnstadt; la Thuringe et la Saxe étaient dans la consternation. Il pilla les villages du territoire d'Erfurt, rançonna Halberstadt, envahit les états du duc de Brunswick et livra vingt villages aux flammes. Les évêchés d'Hildesheim et de Minden furent également mis à feu et à sang et contraints de fournir au margrave de fortes contributions.

L'armée de Maurice, renforcée par les troupes auxiliaires envoyées par Ferdinand, les évêques de Franconie et le duc de Brunswick, s'avança pour combattre l'envahisseur. Le 9 juillet, une bataille fut livrée près de Sievershausen; Albert fut complètement défait. Maurice, mortellement atteint, à ce qu'on croit, par un coup de feu tiré par l'un des siens, mourut deux jours plus tard des suites de sa blessure. (11 juillet 1553)

« Sans cet accident fatal, » écrit Schärtlin, « de nouvelles révoltes excitées contre l'Empereur par la France eussent infailliblement éclaté ³. » Ferdinand, qui avait en secret fourni des secours au traître, ne se doutait pas que la mort de Maurice allait faire chanceler ses deux couronnes sur sa tête.

Le comte de Mansfeld écrivit à Henri II : « Maurice a scellé de son sang sa fidélité à la France. Votre Majesté a perdu en lui son plus fidèle, son plus loyal ami. Je ne puis en confier davantage au papier, moi qui ai connu la secrète et dernière pensée du défunt ⁴. »

¹ Voy. MENCKEN, t. II, p. 1411.

² VOIGT, t. II, p. 70-71.

³ *Lebensbeschreibung*, p. 217.

⁴ Dépêche du 14 juillet 1553, Voy. MENCKEN, t. II, p. 1429.

L'Empereur vit dans la mort de l'Électeur et dans la défaite d'Albert un événement funeste pour le roi de France, qui avait tout fait pour attirer l'un ou l'autre à son parti pour s'en aider contre lui ¹. »

« Puisse Maurice, dont la mort est un si grand malheur pour la France, » écrivait de Venise l'ambassadeur français de Selve à Henri II, « avoir laissé en Allemagne un bon et digne successeur, dévoué comme lui à vos intérêts! Vous en avez besoin, et il est nécessaire d'en acquérir un, si déjà vous ne l'avez fait ². »

Henri II ressentit vivement la perte du chef de ses alliés d'Allemagne; mais il se consolait à la pensée que « dans l'état où était l'Empire Charles aurait tant de peine à sortir d'embarras que, dût-il vivre encore longtemps, il ne verrait point le bout de ses peines. » Il chargea son ambassadeur à Constantinople de faire partager cette consolation au sultan et à son premier ministre ³.

Le 6 août, le roi envoya un ambassadeur à Philippe de Hesse et à Auguste de Saxe, beau-père et frère de l'Électeur, pour leur exprimer toute la douleur qu'il éprouvait de la perte de leur commun ami; il le chargea d'exciter dans le cœur de ces deux princes un vif ressentiment contre l'Empereur, « afin que l'ardeur généreuse que la mort de Maurice semblait avoir affaiblie se rallumât de nouveau ⁴. » L'ambassadeur devait leur répéter que la mort de l'Électeur affligeait autant le roi que s'il eût perdu son propre frère; qu'il aurait tout donné pour voir ce Maurice, si riche en vertus, devenir le plus grand prince de sa race, et qu'il le vénérât comme le martyr de la liberté germanique, prêt à venir en aide à quiconque se croirait digne de continuer sa grande œuvre. « Si les princes, » porte l'instruction royale, « mordent à ce morceau ⁵ et montrent quelque envie de recommencer la guerre, l'ambassadeur s'empressera de leur démontrer que le moment est on ne peut plus propice à ce dessein, car le danger d'être mis sous le joug de la tyrannie est plus imminent que jamais pour les Allemands, et le roi est tout disposé à les soutenir en toute occasion. »

Mais les deux princes ne « mordirent pas à l'hameçon welche. » Philippe ne se souciait plus de faire la guerre. L'Électeur Auguste traita avec le margrave Albert, et désireux de conserver en paix son titre d'Électeur, resta en bonne intelligence avec l'Empereur et son frère. » La couronne de France ne retrouva que dans le margrave de

¹ Dépêche de l'Empereur à ses ambassadeurs en Angleterre, 20 juillet 1553. Voy. WEISS, t. IV, p. 46.

² Dépêche du 4 août 1553. Voy. CHARRIÈRE, t. II, p. 269.

³ Lettre du 16 juillet 1553. Voy. RIBIER, t. II, p. 442.

⁴ «... Et s'il cognoist, qu'ils mordenten ce morceau.... »

⁵ Dépêche du roi et Mémoire du 6 août 1553, voy. MENCKEN, t. II, p. 1434-1437.

Brandebourg « un serviteur toujours prêt à se dévouer à ses intérêts pour la liberté germanique. »

Le 12 septembre, Albert, aux environs de Brunswick, avait été une seconde fois battu par le duc Henri et s'était vu contraint de se réfugier dans ses principautés de Franconie. A la fin de l'année, la plus grande partie de ses états était au pouvoir de ses ennemis, et particulièrement de Ferdinand, qui conduisit presque à lui tout seul la campagne contre le féroco perturbateur de la Paix Publique. Seules, quelques cités et places fortes et la ville libre de Schweinfurt lui restaient encore. Cependant il s'obstinait à repousser toute intervention pacifique, et ne faisait que rire de la sentence du ban lancée contre lui par la Chambre Impériale le 1^{er} décembre. Du reste, il ne traitait pas mieux ses propres sujets que ceux de ses ennemis¹. « Tu imposeras partout nos paysans, » écrivait-il à son général Stöcklein alors retranché dans la forteresse de Hohenlandsberg, « tu exigeras d'eux une forte contribution de vin, de blé, de farine, d'avoine et de seigle; outre cela, tu en obtiendras trente mille florins, et si les fouets ne suffisent pas à les faire céder, tu les feras tous pendre. » « A la Noël prochaine, à l'heure où les prêtres ont coutume de célébrer la messe de minuit, tu feras mettre le feu à dix villages du côté de Windsheim, d'Ipshofen, de Kissingen, car il faut souhaiter au clergé une joyeuse nouvelle année. Nous leur ferons encore une autre illumination pour cette fête. Maintenant que nous avons été mis au ban, nous n'avons plus rien à craindre de personne. Empare-toi donc de tout ce qui te tombera sous la main. Si tu attrapes des gâteaux d'argent, tant mieux pour les lansquenets. » Persistant dans ses premiers desseins, il rêvait toujours, aidé par la France, d'exercer sa vaillance sur « les prêtres, les sacs de poivre (les moines); » mais surtout il désirait incendier et détruire sans miséricorde « la ville détestée de Nuremberg. » Longtemps auparavant il avait dit, s'il faut en croire un rapport adressé à Henri II: « Les marchands de Nuremberg ne s'entendent pas à faire une belle flambée. Je leur montrerai que je suis plus habile qu'eux dans cette science² ! »

¹ André Wacker écrivait, le 27 novembre 1533, à Christian III de Danemark qu'Albert avait enlevé à ses sujets toutes les données nécessaires à la vie, et en avait nourri ses cerfs, afin qu'à son arrivée l'ennemi ne pût rien trouver dans le pays. Le 18 novembre il avait fait mettre le feu à huit villages dans l'évêché de Wurtemberg, où l'on menait une telle vie que c'était « grand pitié d'en parler ou d'en écrire » Albert avait dit : « Eh bien, puisque maintenant je ne suis plus en état de résister à mes ennemis et qu'on veut dévaster ce qui m'appartient, je vais si bien traiter ce pays-ci qu'il ne restera rien pour ceux qui me persécutent. » Voy. SCHUMACHER, t. III, p. 36, 45-46.

² « Et que là où il mettroit le feu, qu'il seroit bien aysé à nettoyer les reliques avecques le baleit. » Rapport envoyé à Henri II le 27 juin 1532, voy. MENCKEN, t. II, p. 1409.

Sylvestre Raid, qu'il avait envoyé en ambassade au roi de France, lui rapporta, de sa part, comme on l'apprit au mois de mars 1534 à la cour impériale, les propositions suivantes ; Henri offrait cent mille couronnes au duc proscrit du Meklembourg et à lui à condition qu'ils lèveraient une armée de vingt-quatre mille hommes pour attaquer l'Empereur dans le duché de Gueldre et en Frise ; il leur garantissait cinquante mille couronnes par mois et une pension de vingt mille francs ; de plus, aussi longtemps qu'ils n'auraient pas recouvré leurs états en Allemagne, il leur abandonnait les revenus de domaines équivalents en France. Le margrave lui fit répondre qu'il serait toute sa vie son serviteur, qu'il l'aiderait à accomplir de grandes choses, que ses troupes lui prêteraient serment de fidélité et que tous ceux qui, dans l'Empire, « se montreraient mauvais Français et contraires aux intérêts du roi seraient traités selon leur mérite. » Il refusait néanmoins d'entrer en campagne avant d'avoir touché l'argent promis ; la solde mensuelle lui paraissait aussi trop exigüe ; le roi ne devait pas moins faire pour lui que pour Maurice et lui servir tous les mois soixante-quinze mille couronnes ¹.

Les négociations se rompirent.

Le 18 mai 1554, l'Empereur publia un édit ordonnant contre lui l'exécution du ban d'Empire, et les princes alliés réunirent des forces si considérables pour le combattre que le banni, le 13 juin, se décida à abandonner sa principale forteresse, Schweinfurt. Les princes l'atteignirent entre Volkach et Kissingen, et le défirent si complètement qu'il perdit son artillerie, son butin, ses correspondances et jusqu'à ses effets personnels et n'échappa qu'à grand'peine à ses ennemis. Schweinfurt et Plassenbourg furent livrées aux flammes et le reste de ses états mis sous séquestre ². Pauvre, proscrit, abandonné de tous, il gagna enfin le sol français, accepta d'Henri II une pension de six mille couronnes ³, et ne songea plus qu'à de nouveaux et plus vastes complots.

¹ Voy. BUCHOLTZ, t. VII, p. 151-152.

² Sur le pillage et l'incendie de Schweinfurt, voyez la relation du secrétaire Kilian Göbel, dans REYNHARD, t. II, p. 245-258. En 1543, Schweinfurt comptait 766 bourgeois ; en 1550, 115 seulement. Voy. KÖPLER, t. IX, p. 264.

³ LISCU, *Jahrbuch für mecklenburgische Geschichte*, 2^e année, p. 182.

CHAPITRE VII

SITUATION GÉNÉRALE. PAIX RELIGIEUSE D'AUGSBOURG. 1553.

I

« De mémoire d'homme, et même depuis nombre de siècles, » au dire de l'Empereur, « jamais la situation de la noble nation allemande n'avait été pire ni plus compromise ¹. » « L'incendie générale, dans leurs tristes prévisions, les Électeurs de Mayence et de Saxe avaient prédit en 1520 ², avait éclaté de toutes parts. En l'espace de trente ans, après avoir détruit l'unité de la foi, le feu s'était jeté avec une extrême violence sur la puissance intérieure et extérieure de l'Empire, dont tout le prestige avait disparu. Le bien-être, la prospérité de la patrie n'étaient plus qu'un souvenir. L'Allemagne, à la fin du quinzième siècle le premier pays de l'Europe sous le rapport de l'agriculture, des mines, du commerce, de l'industrie, avait vu décliner sa grandeur. Déjà les souverains étrangers humiliaient la Hanse et lui mettaient « le pied sur la nuque. » L'agriculture et tout l'ensemble de la vie rurale « étaient dans le plus déplorable état. » La science et les arts, quo la doctrine de l'Église sur l'efficacité des bonnes œuvres pour le salut, avaient jadis excités à des conquêtes toujours nouvelles, étaient tombés dans le dernier mépris. « La science, » écrivait Mélanchthon, inconsolable de sa décadence, « est en horreur à l'Allemagne depuis nos dissensions religieuses. » « Qui aime les lettres, qui les cultive encore de notre temps, » écrivait Camerarius, son plus intime ami, « qui les juge encore dignes de son respect et de ses labeurs ? On les trouve bonnes tout au plus pour amuser les loisirs des fous ; on les regarde comme des joujoux enfantins ! Les hommes ont désormais d'autres visées : ils aspirent à l'entière liberté de penser et d'agir, voilà ce qui les charme. L'investigation raisonnée, le vrai but de la vie, les lois,

¹ Dépêche du 25 février 1553, voy. LANZ, t. III, p. 543.

² Dépêche à Charles-Quint, 8 février 1520, voy. LANZ, t. I, p. 57.

les mœurs, le devoir, tout cela n'a plus de sens parmi nous, et nos contemporains ne se soucient plus de mériter le respect de la postérité¹. »

Depuis que l'autorité traditionnelle de l'Église avait été ruinée dans l'esprit du peuple, le respect pour le pouvoir civil avait en même temps perdu son point d'appui. De même que, dans le domaine politique les liens qui unissaient les sujets à l'Empire s'étaient peu à peu relâchés, de même, sous le rapport moral et social, l'ancienne discipline et les antiques règlements avaient cessé d'obliger les consciences. Dans les cours princières comme dans les villes et les campagnes, chez les grands comme chez les petits, la dépravation des mœurs était telle que, selon les propres paroles de Luther, « on se serait cru dans une pire contrée que Sodome et Gomorrhe. »

Les chefs et les promoteurs de la révolution religieuse, dans l'espoir que la puissance civile viendrait à bout de maîtriser l'anarchie née de la ruine de l'ancien ordre de choses, avaient remis à l'autorité temporelle le soin de régler les affaires de la religion et de gérer les propriétés ecclésiastiques, et les princes et autorités civiles étaient partout devenus non seulement les administrateurs des biens du clergé, mais encore les pontifes suprêmes des nouvelles églises d'état.

Mais nulle part le mal n'avait pu être arrêté; de tous côtés l'ingérence des gouvernants dans le domaine de la foi avait porté des fruits amers.

Tous les contemporains sensés et impartiaux étaient frappés du contraste qu'ils apercevaient entre le temps où florissait la foi catholique et l'époque où ils vivaient. Le luthérien Kanzow, secrétaire intime de la chancellerie princière de Poméranie, nous dit sans détour dans ses Mémoires: « Nos ancêtres catholiques avaient une foi profonde; ils étaient généreux, libéraux envers les églises, les couvents, les pauvres; ils jeûnaient, ils se privaient. Les prêtres, alors, étaient l'objet du respect général; aucun n'était si petit personnage que là où il arrivait, l'on ne se découvrait; il semblait qu'on ne pût lui témoigner assez de déférence. Mais depuis l'avènement de l'Évangile pur et sans alliage, un grand changement s'est opéré dans nos mœurs: au lieu de la ferveur ancienne, l'impiété; au lieu de la libéralité, envers les maisons de Dieu, le pillage des églises; au lieu des aumônes, la parcimonie; au lieu du jeûne, les excès de table; au lieu du chômage des dimanches et des fêtes, le travail

¹ Nous reviendrons avec détails, dans le septième volume de cet ouvrage, sur l'état de la science et sur les mœurs populaires à l'époque qui nous occupe. Voir notre sixième volume pour ce qui concerne l'art et la littérature populaires depuis la fin du moyen-âge.

tous les jours; au lieu de l'ancienne et belle discipline des enfants, l'insubordination; au respect pour les prêtres a succédé le mépris pour les serviteurs de l'Évangile. Et tout ceci n'est point vrai dans une localité seulement : le mal est malheureusement général. On trouve maintenant dans les villes des ecclésiastiques mourant de faim, des écoles mal desservies; dans les campagnes, beaucoup de paroisses sont abandonnées et n'ont ni pasteurs ni prédicants, de sorte qu'on peut dire en toute vérité que, depuis l'Évangile, loin de s'être amélioré, le peuple est devenu pire ¹. »

Ce que Kanzow constatait dans l'Allemagne du Nord, Jacques André, prédicant luthérien et enquêteur ecclésiastique dans le Wurtemberg, le margraviat de Bade et le Palatinat, le disait également des pays où il avait exercé son ministère pendant vingt ans ².

Le nouvel Électeur de Saxe, le duc Auguste, écrit à son tour : « Une honteuse coutume s'est établie dans nos villages. Les paysans, les jours de grande solennité, comme Noël, la Pentecôte, s'attablent dès le soir de la fête et passent la nuit dans les excès de table; le matin, ils dorment encore à l'heure où il faudrait aller au prêche, ou bien ils arrivent ivres à l'église, et on les entend ronfler comme des pourceaux. Les églises, qui devraient être des maisons de prière, sont changées en tavernes; les paysans y déposent leurs fûts de bière et viennent s'enivrer dans la maison de Dieu en proférant force blasphèmes et imprécations. Ils sont assez impies pour se moquer des pasteurs et de leur saint ministère en pleine église, montent en chaire, et débitent mille bouffonneries. » « Aux noces des paysans, on se livre à d'horribles débauches : on boit, on fait ripaille toute la nuit, on blasphème, on se plaît aux propos impies. Souvent ces orgies donnent lieu à de sanglantes disputes, à d'horribles attentats aux mœurs. »

Mais comment en eût-il été autrement ? Il n'y avait presque plus d'écoles, et le soin des âmes était la plupart du temps abandonné à des prédicants dans le genre de ceux dont va nous parler l'Électeur : « Les nobles et les seigneurs féodaux, » dit-il, « recrutent de tous côtés des artisans ignorants et corrompus et les chargent des fonctions les plus saintes; ou bien ils affublent d'une robe de prêtre leurs scribes, leurs palefreniers et, sans autre cérémonie, les installent dans les paroisses pour s'en faire des créatures et obtenir d'eux tout ce qu'ils veulent ³. »

¹ *Pommerania*, t. II, p. 408-410.

² Voy. plus haut, p. 311-313. Voy. des appréciations toutes semblables dans Guy Jean-Nuber, Jean Schrymphijs, Zacharie Engelhaupt, Georges Eckard, etc., dans DÖLLINGER, *Reformation*, t. II, p. 319-320, 576, 582.

³ Voy. RICHTER, *Evangelische Kirchenordnungen*, t. II, p. 181, 192-193.

Un acte d'enquête dressé dans le comté de Mansfeld, (1554) mentionne parmi les vices les plus ordinaires le mépris de Dieu et de sa loi, le blasphème, l'éloignement presque complet des sacrements, les enfants laissés sans baptême, l'ivrognerie, les excès de table, l'état d'ivresse le jour même où l'on a reçu la Cène : « Les jours de fête, même le vendredi saint, le jour de Pâques, la Pentecôte sont indignement profanés par de grands, d'horribles scandales ; la bigamie est commune, les outrages aux mœurs fréquents, ainsi que l'adultère, l'usure, les faux témoignages ¹. » « Et de tous ces vices auxquels on se livre publiquement, on ne fait que rire et s'amuser, on n'estime point qu'ils vailent la peine d'être punis. » Parmi les crimes les plus fréquents, le même document mentionne encore le mariage contracté à l'insu des parents, malgré leur volonté et l'assentiment des amis ou tuteurs, « d'où résultent en ce pays des désordres abominables ². »

« Toutes sortes de crimes, de vices honteux prennent chez nous un accroissement effrayant, » lisons-nous dans un édit religieux publié à Magdebourg en cette même année ; « le mal prend la haute main. Plus nous allons, plus on suit ici la doctrine d'Épiqueure ; nos gens n'ont point de préférence en fait de religion : un papiste blasphémateur, un juif, un mahométan leur semblent valoir tout autant qu'un chrétien. On ferait bien de rétablir l'excommunication canonique qu'on a abandonnée à cause du Pape Antechrist ³. »

Les actes d'enquête dressés dans le Mecklembourg sont remplis de lamentations sur le déplorable état des églises et des cimetières de campagne. « Le blasphème, l'adultère, tous les vices impurs sont ici tellement en honneur qu'à Sodome et à Gomorrhe, on n'a sans doute jamais rien vu de plus odieux ni de plus grossier ⁴. »

Dans la Hesse ⁵, dans les principautés d'Anspach et de Bayreuth, la situation n'est pas meilleure ; partout les actes d'enquête mentionnent les mêmes faits.

Dans le Palatinat, les enquêteurs n'ont que peu de bonnes choses à noter, et cela en très peu d'endroits. « La plupart de ceux qui se croient plus habiles ou plus intelligents que les autres ne s'approchent point des sacrements. Les prédicants s'étaient mis à enseigner le catéchisme, mais ils ont été obligés d'y renoncer ; jeunes

¹ RICHTER, t. II, p. 142-143.

² Voy. RICHTER, t. II, p. 147, 149.

³ Voy. VOLL, t. I, p. 392. LESKER, p. 102. WIGGERS, p. 117. A Hanovre, les statuts de la ville donnent des détails curieux sur la grossièreté des mœurs ainsi que sur les excès et les violences de toutes sortes qui se commettaient journellement. Voy. SCHLEGEL, t. II, p. 77.

⁴ Voy. plus haut, p. 458-460.

⁵ Voy. plus haut, p. 710-711.

et vieux ne se soucient point d'apprendre la doctrine chrétienne. Les pasteurs ont cessé presque entièrement de recueillir des aumônes pour les pauvres et les nécessiteux. La plupart des églises ne sont pas entretenues, et leurs revenus sont employés à des usages profanes. On a fait un grand tas des ornements sacerdotaux, des aubes, linges d'autel, etc. ; tout cela pourrit ensemble dans le même coin. » « Les nouveaux prédicants n'ont reçu aucune éducation ; leur traitement est si mince qu'ils n'ont pas même de quoi s'acheter des vivres et des habits. Lorsqu'ils viennent à mourir, leurs femmes et leurs enfants sans ressources sont réduits à la mendicité. » « Depuis que l'ancienne discipline ecclésiastique a été abolie, la porte reste ouverte à tous les vices. Sans que personne ait le droit d'y trouver à redire, chacun est libre d'enseigner une doctrine d'erreur ou de mener la vie la plus scandaleuse. Dans le peuple, le plus grand nombre suit la doctrine d'Épicure ; très peu de gens croient encore à la révélation chrétienne. Beaucoup de paroisses sont sans curés : dans tout le bailliage de Lützelstein, il n'y a que quatre prédicants ; le peuple mène une vie grossière et bestiale et témoigne fort peu de respect pour ses pasteurs. »

« Non seulement le service divin est méprisé, » écrivent les enquêteurs de Saxo à l'Électeur, « mais il n'existe plus en mainte localité, faute d'ecclésiastiques. Les gentilshommes de la haute et de la petite noblesse se sont emparés de tout le bien d'Église, de sorte que les pasteurs des âmes sont réduits à la plus affreuse misère. Les prédécesseurs catholiques de Votre Grâce Électorale agissaient différemment. Ils étaient illustres, considérés, puissants, riches en terres et en sujets, et cependant ils n'avaient point mis la main sur les biens du clergé ; au contraire, ils entretenaient les églises, et les dotaient richement sur leurs propres revenus ¹. »

Des plaintes sur la dilapidation des biens du clergé, sur la suppression des dotations charitables léguées par les ancêtres pour les écoles, les hôpitaux, les asiles, se font entendre au nord comme au sud de l'Allemagne ; de tous côtés sont signalées les conséquences déjà appréciables de la spoliation de l'Église.

Luther et Mélanchthon reviennent sans cesse sur ce sujet dans leurs écrits.

« J'ai moi-même été témoin, » écrit Lampadius, prédicant d'Halberstadt, « de la manière dont en plusieurs royaumes, principautés, comtés et villes, on a usé des biens des paroisses, des écoles, des pauvres ; partout on les a fait servir au jeu, à la bonne chère, à

¹ Relation de l'enquête ecclésiastique de 1556, dans SCHMIDT, *Antheil der Strassburger*, p. 16-39, 50-51.

mille prodigalités inutiles ; on en a abusé, on en abuse encore. Les sages selon ce monde ont méprisé toutes les douces et justes remontrances qu'on a pu leur faire à ce sujet, et même les avertissements les plus sérieux ; ils n'y ont vu qu'une plaisanterie. Ils ont abusé du bien injustement acquis par une simonie détestable. On a changé et rechangé les pasteurs pour avoir des prébendes, des bénéfices, pour faire servir à de honteux plaisirs des fortunes iniques. Aussi la colère de Dieu s'est-elle élevée contre nous, et nous n'en avons que trop la preuve. La peste, la famine, la cherté des vivres, la guerre, le feu, les pillages, les tempêtes, la grêle, toutes sortes de fléaux nous atteignent. » « Ceux qui ont accaparé criminellement les biens du clergé sans en rien rendre aux églises, aux écoles, aux misérables, entretiennent en leur maison, comme dit le prophète Michée, un feu prêt à les dévorer¹. »

« A la claire lumière d'un évangile d'amour, » écrit Joachim de Brunswick, « on supprime de tous côtés ce qu'avaient fondé nos ancêtres, pour les ecclésiastiques pauvres et pour les écoles. » A peine desservants et instituteurs ont-ils encore un morceau de pain à mettre sous la dent ; comme personne ne veut plus les aider, personne ne peut plus étudier. La prédication et l'enseignement sont en décadence. En somme, l'usure, le brigandage et autres crimes sont sans doute odieux, mais rien ne nous a fait plus de mal que l'avidité cupide qui s'est emparée du bien d'église, car ces vols sacrilèges nous ont conduits à une épouvantable barbarie². »

¹ HORTLEDER, *Rechtmässigkeit*, 1383-1384.

² HORTLEDER, *Rechtmässigkeit*, 1382-1383. Voyez les vers d'Érasme Alber mort en 1553 superintendant général :

On s'empare des trésors de l'église,
 Nous en retirerons peu de profit !
 Pendant ce temps, les pauvres meurent de faim,
 On leur ôte le pain de la bouche.
 Les trésors des églises se changent en poison,
 Car ils n'ont pas été donnés pour ceux qui s'en emparent.
 Vois jusqu'où entraîne une honteuse cupidité !
 On pressure le pauvre peuple
 Plus que jamais cela ne s'était vu,
 Mais les méchants expieront dans les flammes de l'enfer
 Les pleurs qu'ils font verser aux pauvres.

(HORTLEDER, 1381.)

Le juriste protestant Melchior Krüger, syndic de Brunswick, écrivait : « Quant à ce qui concerne la sainte Ecriture, je n'ai pas besoin de la citer tout au long pour qu'on sache qu'elle n'ordonne nulle part de s'approprier le bien d'Eglise ou de charger l'autorité civile de l'administrer. Ces biens étaient destinés au culte du Seigneur ou au soutien des serviteurs de l'Evangile. Notre droit civil lui-même regarde comme une erreur capitale et grossière l'opinion qui veut que les biens des églises appartiennent en propre aux rois, aux princes, aux autorités temporelles. Tout homme droit sait assez que ces biens ne sont point aux hommes, mais à Dieu seul et ne peuvent être employés qu'aux besoins de son culte, comme le déclarent clairement et expressément les textes sacrés et les gloses. » « Je ne puis m'empêcher de penser », dit encore Krüger en parlant des juristes qui « laissent

Le prédicant de Quedlinburg, Jean Winistede, jugeait avec tout autant de sévérité la conduite de « ces prédicants évangéliques qui, ayant amplement tout ce qu'il leur faut, flattent les puissants pour avoir encore davantage, comme si l'Évangile était synonyme de butin, de pillage, comme si les harpiés temporelles des biens ecclésiastiques avaient le droit de tout accaparer, et que Notre-Seigneur et son Église fussent une proie et un profit. » « Ces hauts et puissants personnages, » dit-il, « vendent les propriétés ecclésiastiques, changent leurs destinations, les donnent en récompense à leurs créatures, à d'indignes personnages, à des enfants mineurs, à leurs courtisans, à leurs flatteurs qui en font un criminel usage. Puis ils chargent et accablent les pauvres gens de corvées nouvelles et injustes; comme Pharaon et ses ministres égyptiens, ils pressurent leurs sujets, ils les sucent jusqu'à la moëlle. En vérité, ils sont trois fois pires que les papistes ! »

Le vol des propriétés foncières du clergé faisait le plus grand tort au « pauvre homme », à l'homme de la glèbe, qui se voyait dépouillé de ses droits au communal.

« Le bien d'Église dérobé, » continue Winistede, « consume l'héritage des seigneurs temporels comme un feu dévorant. Comment se fait-il que les pieux empereurs, les rois, les princes, les comtes, les gentilshommes et les puissants évêques du temps passé, sans accabler leurs vassaux d'impôts, sans les charger de corvées injustes et en se contentant de dîmes et de taxes légitimement prélevées, aient eu si largement de quoi vivre ? Non seulement ces grands personnages bâtissaient des donjons, des châteaux, mais encore ils fondaient de riches abbayes. Et maintenant leurs descendants taxent, imposent, rognent, écorchent, s'emparent de tout ce que leurs ancêtres ou les âmes dévotes du temps passé avaient donné pour la gloire de Dieu, et crient misère plus que jamais ! Maîtres et sujets

apercevoir leur queue de renard, » « que ces gens ne songent qu'à acquérir les biens du clergé pour devenir à la cour de grands personnages; sans cela, ils sauraient mieux et réfléchirait davantage. Mais dans les temps malheureux que nous traversons, on n'ose tenir aux gens un langage sévère ni leur reprocher leurs actes iniques; l'expérience de tous les jours ne nous a que trop fait voir comme, à ce sujet, on se querelle et on se déchire, car nous avons maintenant parmi nous beaucoup de ces soldats valets qui jouent aux dés la tunique et les habits de Notre Seigneur, tout comme cela se passait sous la croix au temps de la Passion. Mais il leur en adviendra, par la permission de Dieu, comme du chien avec le chiendent, ainsi que dit le proverbe. Du reste, on peut déjà en juger par ce qui se passe dans les grandes principautés; les biens de l'Église y sont devenus des brandons de discorde, des sources de calamités dans le coffre et dans la chambre de ceux qui s'en étaient emparés. Une catastrophe suit l'autre; biens et gens sont frappés; on taxe, on râcle, on écorche le peuple et l'on n'en est ni plus riche ni plus satisfait. Et vraiment, ce serait grand dommage qu'il en fût autrement. » HORTLEDER, p. 1400-1401.

se sont appauvris; pour avoir voulu tâter du bien spirituel, les seigneurs sont tombés dans la gêne, et même sont devenus plus pauvres que des mendiants. Quelle est la cause de leur détresse? Ce que dit quelque part Salomon serait-il vrai? Tel partage son bien entre les pauvres, et s'enrichit; tel autre ajoute à son argent celui d'autrui, et se ruine. » « Le salaire est selon l'ouvrage. Bien mal acquis ne profite jamais, parce que Dieu ne lui donne pas sa bénédiction. » « L'expérience a prouvé que les princes, seigneurs, gentilshommes et villes dont les revenus ont été presque doublés en peu de temps par la spoliation du bien d'Église, sont devenus deux fois plus pauvres qu'autrefois; il est clair que les prédicants, qui mangent le pain des grands et jouent à leur cour le rôle de renards rusés, leurs confrères les juristes, les mauvais chrétiens hypocrites et cajoleurs, perdent à la fois le corps et l'âme de ceux qu'ils flattent. Ils ont fait grand tort à l'Église chrétienne et aux écoles, ceux qui ont enseigné que les potentats ont le droit de disposer des biens du clergé, et qu'ils en peuvent faire tout ce que bon leur semble. Au moins ne devrait-on pas accaparer ce qui appartient aux pauvres, ni le gaspiller dans les festins et la débauche; au moins devrait-on rendre aux misérables ce qui avait été fondé pour eux, et rétablir ces distributions de vivres, de linge, de chaussures, toutes ces institutions bienfaisantes qu'avait inventées la charité de nos pères. » « Pourquoi retirer ou raccourcir aux indigents le bien dont ils jouissaient au temps du papisme ? »

¹ HORTLEDER, *Rechtmässigkeit*, 1384-1385. Voyez la lettre du superintendant Tilman Hessus à Winistede (3 juillet 1554), p. 1399. — « Les biens du clergé n'ont pas enrichi jadis les paysans révoltés; » écrit un catholique inconnu, « et les Protestants n'ont pas mieux réussi, on s'en aperçoit bien. Dès qu'un prince protestant a mis la main sur le bien d'un prêtre, il devient aussitôt si pauvre qu'il ne peut plus vivre sans charger tous les ans ses pauvres sujets de deux ou trois nouveaux impôts. C'est le seul profit qu'ait retiré le pauvre homme du nouvel évangile. Dieu veuille qu'il fasse réflexion là-dessus! Lorsque les paysans se sont emparés du bien d'Église, on les a mis à mort; mais lorsque les grands ont commis le même crime, les paysans ont dû donner leur sang et leurs sueurs pour que leurs maîtres puissent conserver le bien volé; au péril de leur vie, ils doivent protéger ce qui cause la ruine et la mort de leurs pères, frères, fils et amis. « Mais, » me diras-tu, « où donc a passé tout cet argent? On donne si peu de chose aux prédicants, ils ne cessent de se plaindre! Peu de mendiants sont devenus riches par les aumônes de nos nouveaux pasteurs! Où donc s'en vont tous ces trésors? » Rappelle-toi le proverbe: Mal gagné, vite envolé. Parce qu'on n'avait pas droit de prendre, il n'est pas étonnant qu'on ait eu peine à conserver. Un autre proverbe assure que le bien d'Église dévore les autres biens. Là où autrefois un procureur suffisait, il faut maintenant nourrir une quantité de Judas. Chacun raisonne ainsi: « Puisque ce bien a coûté si peu de peine à acquérir à nos maîtres, il n'y a pas grand mal à le gaspiller. Et puis, que d'argent dépensé dans ces imposants ouvrages de fortifications, dans ces donjons, ces remparts, ces forteresses nouvelles! » C'est que celui qui n'a pas respecté le droit d'autrui doit se préparer à la violence. » « Quel profit tirons-nous de toutes ces assemblées où l'on se ligue contre Dieu et la justice et où l'on se trouve en si basse société? » Que ne coûtent

« Les grands seigneurs évangéliques, » disait Melchior Ambach, prêchant à Francfort-sur-le-Mein (1551), « embrassent l'Évangile dans un but intéressé et pour l'extension de leur pouvoir et de leurs richesses. Ils accaparent les biens de l'Église pour les partager entre leurs enfants rapaces, leurs courtisans dépravés, leurs scribes orgueilleux et parfois impies; ils se soucient peu de la manière dont les paroisses sont pourvues; ils ne s'inquiètent ni des besoins du culte, ni des écoles, ni des pauvres¹. »

« Sous le saint Évangile, les églises tombent en ruine, » rapporte Christophe Marstaller, longtemps prêchant à Schwäbisch Hall; « nos parents les avaient élevées depuis le fondement jusqu'au faite; ils avaient donné libéralement et de bon cœur pour la construction et l'ornementation du saint temple; ils trouvaient, pour cela, des ressources suffisantes; les années étaient bonnes, leur vie s'écoulait heureuse et paisible; ils avaient du bon temps. Maintenant les églises ont été tellement dépouillées par le pouvoir civil qu'on n'a même plus le moyen d'en entretenir la toiture; il y pleut, il y neige en maint endroit; beaucoup ressemblent plutôt à des granges qu'à des temples. Nos pères avaient doté les églises de beaux et splendides ornements sacerdotaux, en velours, en soie brodée de perles et de corail; nous les avons repris pour faire à nos femmes des coiffes et des corps de jupe. La plupart des églises ont été tellement dépouillées sous le saint Évangile qu'on ne peut pas même procurer aux ecclésiastiques une aube convenable pour monter en chaire et s'acquitter de leur devoir. *Item*, les autorités, sous le saint Évangile, tiennent leurs pasteurs en si mince estime que, lorsque le seigneur veut aller à la chasse à courre, le curé doit se trouver parmi les piqueurs, ou bien exciter les chiens contre le sanglier et crier comme un arracheur de dents; lui, dont la fonction est de garder les âmes, devient un berger de chiens². »

Un tel état de choses, résultat des troubles religieux et de la mauvaise administration des autorités laïques, faisait amèrement

point aux princes l'entretien, à leur cour, de tant de grands et petits traitres qui se dirigent d'après le conseil des potentats étrangers et approuvent tout ce que font les Protestants? » « Ce n'est pas non plus une mince dépense que de conspirer avec les potentats étrangers, pour que le pieux Empereur ait tous les jours d'autres gens sur les bras et ne puisse châtier les sacrilèges. » « Quelle dépense encore que de se rendre aux Diètes en si grand apparat, de tenir de grands banquets, d'humilier par son faste de pieux et honorables princes! » « Il ne faut pas une mince fortune pour faire face à toutes les dépenses que nécessite la guerre contre l'autorité, pour salarier et attirer à son parti capitaines et gens de guerre, etc. » HORTDELER, p. 471.

¹ *Klage Jesu Christi über die vermeintlichen Evangelischen*. Frankfort-sur-le-Mein, 1551, B² D³ E.

² Voy. p. 766, note 1.

regretter au peuple, auquel la nouvelle doctrine avait été imposée, le bon vieux temps catholique.

« On entendait constamment répéter parmi les Protestants, » écrit Paul Asphe, docteur et théologien hessois : « lorsque nous étions papistes, que nous avions encore la messe, quand nous allions en pèlerinage et invoquions les chers saints, nous avions assez pour vivre; maintenant nous ne faisons plus rien de tout cela, et tout nous échappe à la fois; nous sommes tombés très bas, tout nous fait défaut depuis qu'on a prêché l'Évangile parmi nous. Et que nous a-t-il apporté de bon? Des émeutes et des brisements d'images¹. » « La plus grande partie de la population, » disait avec l'accent de la plus vive douleur le chapelain de la cour d'Amberg, Jérôme Rauscher (1552), « tourne de nouveau les yeux vers le papisme impie. On entend les gens rabâcher continuellement avec force soupirs : Hélas! depuis que la nouvelle doctrine nous a été annoncée, rien ne nous réussit! Le monde, au lieu d'être meilleur, est devenu pire. » Thomas Rörer, pasteur luthérien à Rothenberg, se plaignait, en 1555, de la stupidité de la population, qui accusait la nouvelle doctrine de tous les malheurs qui survenaient. Christophe Marstaller rapporte également les plaintes des gens du peuple : « Ils disent sans cesse : « Depuis que la doctrine luthérienne nous a été annoncée et que le nouvel Évangile a été prêché, nous n'avons éprouvé que calamité sur calamité; nulle étoile n'a lui pour nous. Nous avons été visités par la guerre, la peste, la cherté des vivres, les mauvaises récoltes; toujours un malheur a suivi l'autre². » Quelques années plus tard, le prédicant Georges Steinhart d'Otterndorf se plaint d'entendre répéter partout : « Qui nous débarrassera de la nouvelle doctrine? Sous le papisme, les choses allaient passablement; nous avions du moins un peu de bon temps, de bien-être; mais depuis l'Évangile, plus de prairies, plus de fourrages, plus de pluie bienfaisante, plus de bonheur, de bénédiction³. »

Mélancthon s'était élevé le premier avec plus de force qu'aucun de ceux de son parti contre les princes et les autorités des villes qui, ayant pris en main le gouvernement de l'Église, réglaient selon leur caprice les intérêts spirituels, et n'avaient aucun soin des paroisses, aucun zèle pour le relèvement des mœurs chrétiennes. « Les villes d'Empire, » écrivait-il, « ne se soucient nullement de religion; elles ne songent qu'à dominer, et n'ont qu'un but : s'affranchir du joug des évêques. Les princes ne se soucient point des questions reli-

¹ *Auslegung des Propheten Daniel* (Pforzheim, 1560), t. II, p. 42.

² Voy. ces passages dans DÖLLINGER, *Reformation*, t. II, p. 308-313, 316-318.

³ *Evangelistarium* (Leipzig, 1588), fol. 49.

gieuses, une doctrine leur est aussi indifférente que l'autre. Sous prétexte d'Évangile, ils dépouillent les paroisses, et ne sont passionnés que pour leurs jeux, leurs maîtresses, leurs plaisirs. »
 « La conduite des princes scandalise étrangement les communautés chrétiennes; ils dépouillent les églises, s'emparent de leurs revenus, tandis qu'ils se font les esclaves de leurs passions avides. »
 « Quelle situation laisserions-nous à la postérité, si la juridiction des évêques venait à être supprimée ? Quand bien même il serait permis d'abolir les règlements ecclésiastiques du passé, une telle mesure serait bien périlleuse. Quelle situation sera faite aux communautés chrétiennes quand les anciens usages et les vieilles coutumes auront été abolis, et qu'il n'y aura plus de supérieurs spirituels bien déterminés¹ ? »

Mélancthon assistait maintenant à la réalisation de ses trop justes appréhensions, et tout ce dont il était témoin l'affligeait à un tel degré que bien souvent, dans ses lettres confidentielles, nous le voyons soupirer ardemment après la mort. C'était lui, cependant, qui le premier, au colloque religieux assemblé au mois de mai 1554 à Naumbourg par les soins de l'Électeur Auguste de Saxe, avait déclaré non seulement, comme Luther l'avait longtemps soutenu, que le transfert de l'autorité ecclésiastique au pouvoir civil était un mal nécessaire, mais encore qu'il était de commandement divin. Aux évêques, avait-il écrit dans un mémoire plus tard approuvé par tous les docteurs luthériens, il était impossible d'accorder l'ordination et la juridiction que de très puissants potentats réclamaient avec eux et pour eux, car les évêques étaient les persécuteurs de l'Évangile. Les portes de l'Église étaient les portes des princes, selon le Psalmiste ; les souverains temporels, selon Isaïe, étaient les pères nourriciers des églises ; c'était à eux de veiller à la pureté de la foi comme à la discipline chrétienne, et cette haute mission leur appartenait par excellence. Le synode de Naumbourg était animé du même esprit qui, deux ans plus tard, inspirait celui de Greifswalde, alors qu'il envoyait une adresse au seigneur du pays pour le supplier « de vouloir bien être et demeurer toujours le chef souverain, après le Christ, de l'Église et du clergé. »

Dans une instruction publiée à la même date, Mélancthon et les siens avaient fait un devoir aux prédicants de flétrir en chaire tout ce qui s'opposerait à la Confession d'Augsbourg, « notamment le paganisme, le mahométisme, les erreurs papistes, Servet, les Anabaptistes et autres sectaires ; » il avait confié à l'autorité temporelle le soin de veiller attentivement à ce que rien ne s'imprimât ni

¹ Voy. plus haut, p. 195-196, 198, 531-532.

ne se vendit sans la permission de personnes compétentes, chargées par le prince ou le conseil de censurer toutes les productions de la presse ¹.

L'Instruction de Mélanchthon avait pleinement satisfait les princes protestants du synode, qui n'étaient nullement disposés à restituer aux évêques la plus mince parcelle de l'autorité qu'ils avaient usurpée, et tout au contraire, pendant la Diète qui allait s'ouvrir conformément aux décisions de Passau, se proposaient de faire légalement reconnaître leurs églises nationales avec tous les droits qu'ils s'étaient attribués sur le gouvernement intérieur et extérieur de l'Église et sur les biens du clergé.

Les princes désiraient aussi exercer droit de censure sur tout ce qui s'imprimait et se vendait dans les librairies, et cela non seulement lorsqu'il s'agissait de combattre « les erreurs du Pape, de Mahomet ou des Anabaptistes, » mis par Mélanchthon sur le même rang, mais encore et surtout pour surveiller les théologiens de la Confession d'Augsbourg. « Les querelles et dissentiments des docteurs luthériens, » écrivait Christophe de Wurtemberg à Philippe de Hesse le 30 juin 1555, « sont parmi nous de perpétuelles causes de troubles, et bouleversent l'Église et la société. Il est indispensable que les princes de ladite Confession prescrivent à leurs théologiens et à leurs Universités, sous peine de châtimens sévères, d'avoir, à l'avenir, à se garder de toute agression, soit contre les leurs, soit contre les docteurs placés sous la juridiction d'un autre prince. Il faut obtenir d'eux la promesse de n'injurier plus personne, à quelque classe qu'il appartienne, et de ne publier contre leurs adversaires ni pamphlets, ni écrits injurieux, s'abstenant aussi dans leurs prêches de tout propos blessant. Défense doit être faite aux théologiens de publier de leur propre mouvement la réfutation des doctrines qui leur paraîtront erronées. Tous les écrits de controverse devront être envoyés au gouvernement du docteur qu'il s'agira de réfuter, et ce sera à ce gouvernement, assisté du conseil des pouvoirs voisins, à décider si l'écrit peut ou non paraître ². »

Ainsi les nouveaux théologiens tournaient déjà contre eux les armes forgées par Luther, et leurs églises étaient déchirées par les dissensions les plus violentes. « Vois tous ces docteurs qui combattent contre nous dans notre propre sein, » écrivait Mélanchthon à Schnepf; « vois comme du sang des Titans de nouveaux

¹ *Corp. Reform.*, t. VIII, p. 284, 291. Voy. PASTOR, *Reunionsbestrebungen*, p. 457-458; sur la fausse interprétation des passages de la Bible, voyez C.-A. MENZEL, t. II, p. 254.

² NEUDECKER, *Neue Beiträge*, p. 100-101.

ennemis surgissent tous les jours! Je voudrais quelquefois quitter ce pays et même cette vie, pour me dérober à la rage de ces démons ¹. » Flacius Illyricus tonnait contre Mélanchthon, qu'il appelait « un tison d'enfer transformé en papiste; » et pourtant Luther avait dit de ce même Flacius « qu'après sa mort l'espérance des siens, un moment abattue, viendrait s'appuyer sur lui ². » Osiander écrivait: « Je suis persuadé que Mélanchthon et tous ceux de son parti ne sont au fond que les âmes damnées de Satan; depuis les temps apostoliques, il n'a pas existé d'hommes plus dangereux dans l'Église ³. »

Le margrave Albert de Brandebourg qui, révolté des querelles des prédicants entre eux, avait, en grande partie pour cette raison, perdu complètement la foi, écrivait au duc de Prusse: « On connaît, depuis longtemps la haine jalouse qui sépare les docteurs de Wittemberg de ceux de Magdebourg ou de Leipsick. Les prédicants se calomnient, s'injurient et se battent entre eux plus encore qu'avec les papistes. Chaque parti veut tout tirer à soi ⁴. » « Que sortira-t-il de tant de querelles? » se demandait le luthérien Melchior d'Ossa; « à quelle foi s'attacheront les pauvres, les simples, et comment se préserveront-ils de l'erreur? Dans quelles écoles les gens pieux, honorables, craignant Dieu, devront-ils envoyer leurs enfants, puisque chaque prédicant exige que ses doctrines soient enseignées dans les écoles et les églises où il est maître, et veut que l'autorité civile l'aide à imposer ses convictions personnelles? Que sont la guerre, les émeutes et toutes les calamités de ce monde auprès de pareilles divisions? Car nulle aversion, nulle haine n'est plus violente que la haine des sectaires; on a beau dissimuler les divergences d'opinions, une défiance amère en est le fruit ⁵. »

« Tout est bouleversé parmi nous, la religion, les mœurs, le com-

¹ 10 novembre 1553. Voy. *Corp. Reform.*, t. VIII, p. 471.

² PREGER, t. I, p. 33.

³ Lettre à H. Bezold, 21 février 1551, voy. les *Epistolæ hist. eccl.*, t. II, p. 81. Voy. C. SCHMIDT, *Mélanchthon*, p. 537-558.

⁴ 21 septembre 1551, voy. VOIGT, *Albrecht Alcibiades*, t. I, p. 252.

⁵ v. LANGENN, *Melchior von Ossa*, p. 153-156-193. Sur la dépravation des mœurs dans les états restés catholiques, voyez notre quatrième volume, p. 96, 117. Les rapports des légats, sources assurément peu suspectes, donnent à cette date un triste aperçu de l'état de l'Église. Nous avons pu apprécier souvent dans le cours de cet ouvrage ce que valaient la plupart des évêques. A propos des ecclésiastiques nobles, le nonce Lippomano, évêque de Verone, écrivait à Rome le 8 août 1553, en citant les propres paroles de Ferdinand: « Vivono per la maggior parte scandalosissamente, non essendo in loro altro che un poco di nobiltà congiunta però con gran superbia, lusso et crapula, avaritia et carnalità senza alcuna dottrina et alcun splendor di virtù, il che è principal fomento dell' heresia, in questa provincia. » MAURENBRECHER, *Karl V und die deutschen Protestanten* appendice 179 et suiv.

merce, la discipline, la prospérité publique, la paix des familles. Aussi tout le monde, le cœur oppressé de graves soucis, tourne ses regards vers Augsbourg où la Diète de la paix va s'ouvrir. Mais on se demande avec angoisse : « Quelle sera cette paix ? »

II

Par suite de l'absence et de la maladie de l'Empereur, à cause aussi des troubles qui se produisirent, la Diète prescrite à Passau fut ajournée d'un mois à l'autre, et ce ne fut qu'avec la plus grande difficulté qu'elle put enfin se réunir. Au mois de février, l'Empereur chargea son chancelier Bœcklin de faire savoir aux six Électeurs « que, regardant la Diète comme l'unique moyen de remédier aux maux de l'Empire, il comptait arriver à Augsbourg en avril pour la présider en personne, décidé à tout faire pour le maintien de la paix et le bonheur de ses peuples. Les démarches de Bœcklin auprès d'eux n'eurent aucun résultat². En juin, Charles supplia Ferdinand de presser le plus qu'il le pourrait l'ouverture de la Diète. Lui-même, gravement malade, menacé de nouveau par la France dans les Flandres, se voyait forcé de renoncer à venir en Allemagne, mais il donnait à son frère plein pouvoir de décider en dernier ressort sur toutes les questions débattues, lui enjoignant d'agir, non plus au nom de l'Empereur et comme son représentant, mais de par sa propre autorité et selon ses prérogatives de roi romain. « Et pour vous franchement expliquer mon intention, comme il convient entre frères, » lui écrivait-il, « je n'agis ainsi que par égard aux intérêts de la religion, sur laquelle j'ai toujours les scrupules que je vous ai exposés lors de notre dernière entrevue à Villach. Je ne doute pas que, de votre côté, en prince loyal et chrétien, vous ne vous gardiez soigneusement de concéder aucun point capable d'inquiéter votre conscience, d'ajouter à ce qui divise les chrétiens, et de mettre obstacle à cette réconciliation qu'avec la grâce et la miséricorde de Dieu nous devons toujours espérer dans l'avenir³. »

Ferdinand accepta donc la difficile mission « d'empêcher dans l'Empire de plus graves désordres et d'y ramener la concorde. » Il était d'autant plus désireux d'y réussir que la guerre avec les Turcs continuait, et que les complots ourdis par la France faisaient pressentir de nouvelles et prochaines luttes.

¹ Dépêche du licencié Emann, 3 février 1553. Emann, à la Diète d'Augsbourg, faisait partie de l'escorte du chancelier de Mayence et j'ai eu sous les yeux cinq de ses lettres dans le fascicule « *Moguntina* », faisant partie du legs Senckenberg.

² BOCHOLTZ t. VII, p. 163.

³ LANZ, t. III, p. 622-624.

La Diète était annoncée pour le 13 novembre 1554; mais, vers la fin de décembre, lorsque Ferdinand fit son entrée à Augsbourg, personne n'était encore arrivé. Le roi, par de pressants messages, suppliait les retardataires de se hâter: « J'ai moi-même quitté mes états avec grande difficulté et péril, » leur écrivait-il; « je suis venu à Augsbourg pour chercher avec vous les remèdes les plus capables de guérir les maux de l'Allemagne, et prendre les mesures indispensables à sa sécurité, mais je ne puis rien sans votre concours. » « La présence personnelle des princes à la Diète, » disait Zasius, délégué de Ferdinand, à l'Électeur de Mayence, « est plus nécessaire qu'elle ne l'a été depuis un siècle. D'étranges événements sont venus à la connaissance du roi; il ne peut en conférer par écrit ni par l'entremise d'ambassadeurs; s'il survient des troubles, des révoltes, le roi n'en sera responsable ni devant Dieu, ni devant l'Empire 1. »

En dehors du cardinal évêque d'Augsbourg Otto, trois évêques et quelques Abbés seulement répondirent à l'appel de Ferdinand. Parmi les princes temporels, les ducs de Bavière, de Wurtemberg et de Savoie et les margraves de Bade assistèrent aux séances; tous les autres se firent représenter. La Diète s'ouvrit le 5 février 1555. Ferdinand commença par exposer à l'assemblée la situation générale de l'Empire et les principaux points sur lesquels la discussion devait porter 2.

« Quant à l'objet le plus élevé et le plus important de nos délibérations, » dit-il « c'est-à-dire la sainte foi chrétienne, personne de nous n'ignore les angoisses, les maux, les calamités de tout genre qu'a fait naître la scission religieuse qui s'est produite; nos funestes divisions ont été la source de maux innombrables, de la perte des corps et des âmes. Tout chrétien doit donc examiner devant Dieu combien il est à déplorer que ceux qu'un même baptême a rendus frères, ceux qui ont même foi, même langue, même nationalité, même souverain et que, jusqu'ici, la religion transmise par leurs pères à travers tant de siècles et de générations avait si étroitement unis, soient maintenant séparés. Ce qu'il y a de plus grave, c'est le progrès du mal, car on ne s'en tient plus à une ou deux sectes; de tous côtés, il en surgit de nouvelles que chacun combat ou défend selon son sentiment particulier, à la grande injure de Dieu et de sa sainte parole. Le lien de la charité chrétienne est rompu, et le pauvre peuple

¹ BUCHOLTZ, t. VII, p. 169.

² Les « *Beiträge zur Reichsgechichte* » de v. DRUFFEL, qu'on nous annonce comme devant prochainement paraître, répandront bientôt une vive lumière sur tout ce qui concerne la Diète d'Augsbourg de 1555.

ignorant est tellement troublé dans sa conscience que bientôt il ne saura plus ce qu'il doit croire et professer. Mais ce qui est plus grave que tout le reste, c'est que beaucoup de nos frères, élevés dans cette erreur, ne croient plus à rien, mènent une vie grossière et impie, et ne se soucient plus ni de l'honneur ni de la conscience. Cet état de choses est surtout affreux pour la pauvre jeunesse. Certes, c'est chose trop lamentable de voir cette noble nation qui, de temps immémorial, a donné les plus hauts exemples de discipline chrétienne et de crainte de Dieu, et pour cette raison même a toujours été heureuse et prospère, tombée maintenant en des mœurs si grossières que les payens du temps passé n'ont point été aussi loin et que de nos jours encore les Turcs et les Infidèles ne sauraient les surpasser. La nécessité de remédier à un si grand mal est d'autant plus évidente que le peuple allemand, autrefois à l'abri de toute attaque grâce à sa puissance et à sa valeur, se trouve exposé aujourd'hui au plus extrême péril, et, si Dieu ne le protège miraculeusement, marche droit à sa ruine. »

Jusque-là, poursuivait Ferdinand, l'Empereur, le roi et les États avaient toujours regardé un Concile général comme le meilleur et l'unique moyen de rétablir l'unité de la foi, car la question touchait à l'ensemble des vérités révélées et intéressait également toutes les nations chrétiennes. Le Concile avait été plus d'une fois convoqué, plus d'une fois commencé ; mais personne n'ignorait quels obstacles en avaient retardé la continuation, et comment jusque-là aucun bon résultat n'avait pu en être obtenu. Si les États étaient toujours d'avis que du Concile seul pouvait venir le salut, ce qu'il fallait demander instamment à Dieu, le roi, une fois encore, ferait tous ses efforts pour hâter sa réouverture et, dans ce cas, les États n'auraient autre chose à faire qu'à l'aider de tout leur pouvoir à surmonter toutes les difficultés. Si, au contraire, ils jugeaient qu'à cause des graves événements qui se préparaient, et tandis que les souverains chrétiens étaient en guerre les uns avec les autres, il était prudent de remettre le Concile à des temps meilleurs, il chercherait avec eux quelles mesures modérées, équitables et chrétiennes pourraient rendre la sécurité et la paix à tous les sujets du Saint Empire, pour la plus grande gloire de Dieu et pour la paix des consciences, jusqu'à ce que le Concile pût reprendre ses séances. Au synode national, que plusieurs regardaient comme pouvant avoir les plus heureux résultats, il lui était impossible de souscrire, parce que le nom et la forme d'une telle assemblée n'étaient pas suffisamment définis et avaient été inconnus jusque-là parmi les chrétiens. A la vérité, les conférences religieuses tentées dans un but de conciliation avaient

toujours porté peu de fruits; mais cependant elles avaient servi à prouver que, du moins dans les articles essentiels, il n'était pas impossible de s'entendre pourvu que les deux partis fissent preuve d'un zèle vraiment chrétien, et que l'on mit de côté l'obstination et les rancunes. Au moyen de ces sortes de colloques, l'Empereur n'avait encore réussi à satisfaire personne; et pourtant il voulait une dernière fois essayer de ce remède, si les États le trouvaient bon et si, des deux côtés, on avait bonne et loyale intention¹.

Ainsi, malgré les leçons de l'expérience, Ferdinand mettait encore son espoir dans ces funestes colloques religieux qui jusque-là n'avaient servi qu'à augmenter la confusion générale.

Le 7 mars, les débats s'ouvrirent. Les États décidèrent que simultanément, dans des comités séparés, on rechercherait les meilleures mesures à prendre pour revenir à l'unité, qu'on se prononcerait soit pour le Concile général, soit pour le concile national, soit enfin, pour une Diète d'Empire, et qu'on aviserait entre temps aux moyens de faire régner la tolérance et la paix parmi les membres du Saint Empire appartenant à des cultes différents.

Une décision prise par la majorité des princes protestants, pendant la Diète, eut une influence décisive sur la suite des discussions. Au lieu de se rendre à Augsbourg, Joachim de Brandebourg et Auguste de Saxe, le Landgrave de Hesse, les fils de l'Électeur défunt, Jean Frédéric de Saxe, et les princes de la Maison de Franconie-Brandebourg se réunirent à Naumbourg et y tinrent une sorte d'anti-Diète. L'Électeur Joachim, à Trente, avait fait acte d'entière soumission au Concile; le Landgrave Philippe avait donné sa parole à l'Empereur qu'il se conformerait à l'Intérim; cependant, tous deux se joignirent aux princes protestants et comme eux s'engagèrent, eux et leurs descendants, à rester inébranlablement attachés à la Confession d'Augsbourg et à prendre des mesures efficaces pour que, dans leurs états, la doctrine luthérienne fût prêchée et enseignée et tout ce qui la contredisait défendu et aboli, rien ne devant être toléré qui lui fût contraire ou qui la pût modifier en quelque chose. Tous ensemble déclarèrent que, dans leurs états, ils entendaient établir « le culte et les cérémonies » de leur choix, sous leur propre responsabilité². Le 11 mars, ils mandèrent à Ferdinand

¹ LEHMANN, p. 7-12.

«... Si ridussero a Naumburgee di la quasi da una antidieta scrissero a S. M.» écrivait le nonce Delfino au cardinal Caraffa. Voy. RANKE, *Zur deutschen Geschichte*, t. VI, note 2.

² Voy. LEHMANN, p. 54-55. Joachim avait dit à ses représentants à Augsbourg que, pour arriver à l'union religieuse, il n'y avait point de meilleur moyen que

que, bien que ce fût une œuvre louable de rechercher et de discuter les moyens de revenir à l'unité, ils craignaient que rien de fécond ne pût sortir soit d'un concile, soit de conférences religieuses, avant qu'une paix religieuse sans condition n'ait été garantie aux Protestants; le roi, conformément aux articles de Passau, devait travailler à procurer cette paix pendant la Diète d'Augsbourg ¹.

Les discussions « sur les meilleurs moyens de revenir à l'unité » furent donc « ajournées, » et les Protestants firent si bien que, dans le collège électoral, les prélats eux-mêmes se prononcèrent pour la « paix perpétuelle » dans le cas même où l'on ne serait pas parvenu à s'entendre sur les points controversés. Cette paix perpétuelle, comme Zadius, le conseiller de Ferdinand, l'écrivait le 5 juin, était l'objet des désirs des Protestants depuis la fameuse déclaration de l'Empereur; mais jamais encore, selon lui, ils n'avaient été si près de l'obtenir ².

Au conseil des princes, la décision des Électeurs trouva dans le cardinal Otto, évêque d'Augsbourg, un adversaire déclaré. Il ne voulut pas entendre parler d'un compromis qui menaçât de perpétuer la scission de l'Allemagne; même dans le cas où la conciliation désirée ne se pourrait faire. « Accorder une telle paix, » disait-il, « ce serait annuler d'avance tous les bons effets du Concile; l'un des partis doit nécessairement céder à l'autre, car il ne peut y avoir deux vraies religions, Dieu étant le Dieu de l'unité et non de la discorde. Si la majorité en décide autrement, le serment que les évêques ont prêté au Saint-Siège leur interdirait absolument de la suivre dans cette voie. Le pouvoir temporel ne peut se mêler des affaires intérieures de l'Église, et de cette confusion des droits sont sortis la plupart de nos maux, comme chacun le peut constater. Renoncer à la juridiction épiscopale, c'est vouloir l'esclavage. Que beaucoup d'évêques aient manqué à leurs devoirs, cela est malheureusement trop vrai, les chefs spirituels doivent le reconnaître et n'hésitent pas à le faire en présence du monde entier. Mais ce n'est pas une raison pour s'arroger le droit de renverser la constitution et le gouvernement de l'Église. Il

l'Intérim, à condition qu'il fût agréé de tous les membres d'Empire catholiques comme on l'avait espéré au début; on avait, selon lui, concédé dans l'Intérim les points auxquels les Protestants attachaient le plus d'importance, l'article de la justification, le véritable usage des sacrements, le mariage des prêtres, le retranchement des canons de la messe. » Voy. WOLF, *Augsburger Religionsfriede*, p. 24, note 3; voy. les curieuses lettres des margraves Hans et Joachim (février 1555), dans MOSER, *Neues patriotisches Archiv*. t. II, p. 83-98.

¹ LEHMANN, p. 53-54.

² WOLF, p. 22-23.

est des cas où les potentats temporels doivent, aussi bien que les simples sujets, obéissance au Saint-Siège. Quant aux affaires et aux procès qui ne sont point du ressort des évêques, il est évident que beaucoup d'abus se sont glissés dans les consistoires; mais il est un sûr moyen de remédier au mal, c'est que chacun, à l'avenir, reste exactement renfermé dans le cercle de ses droits et de ses devoirs ¹. » Le 23 mars, Otto faisait aux États cette fière déclaration : « Bien que désirant ardemment la paix et prêt à la respecter plus fidèlement que personne, bien que n'ayant de ressentiment contre qui que ce soit, je me sens obligé à déclarer ici de bouche et de cœur qu'il m'est impossible de souscrire, dans n'importe quelle mesure, au projet qu'on m'a présenté relativement à la religion et aux dogmes, à l'autorité, aux affaires et aux personnes ecclésiastiques; car je tiens à garder une conscience sans reproche, et j'entends rester fidèle à mon devoir comme au serment que j'ai prêté au Pape, au siège de Rome, à l'Empereur et à l'Empire. Avant que de m'engager peu ou beaucoup dans une voie contraire à mon serment, je renoncerai à la vie et à tout ce qui m'est le plus cher sur la terre. En présence de Dieu et du monde entier, je jure de rester fidèle à mon devoir et de persévérer dans cette fidélité, comme le doit faire un ferme et vaillant chrétien, un Allemand vraiment oyal ². » A partir de ce moment, Otto cessa de prendre part aux discussions ³.

Les autres membres ecclésiastiques du conseil des princes adoptèrent la proposition des Électeurs touchant « la paix perpétuelle; » cependant ils firent suivre leur formule d'adhésion de la restriction suivante : « autant que les articles de cette paix seront compatibles avec notre devoir d'évêque. »

Mais le 14 avril, lorsque les conseillers ecclésiastiques du collège électoral, sans rejeter précisément cette clause, parlèrent de réclamer à son sujet l'avis de ceux qui les avaient envoyés, les conseillers protestants levèrent brusquement la séance, ce qui jeta les Catholiques dans une telle consternation que le chancelier de l'archevêque de Mayence alla sur-le-champ visiter les délégués de Saxe dans leur auberge pour les supplier de ne pas expédier ce soir-là leurs dépêches, et de « vouloir bien patienter jusqu'au lendemain. »

¹ SCHMIDT, *Neuere Geschichte der Deutschen*, t. II, p. 38-40. * Dépêche d'Emann, 19 mars 1553, voy. plus haut, p. 770, note 1.

² Voy. LEHMANN, p. 12. Voy. RITTER, *Augsburger Religionsfriede*, p. 221-222.

³ Otto et le légat Morone, qui soutenaient les mêmes opinions, quittèrent bientôt après Augsbourg pour aller prendre part au conclave qui s'ouvrit à Rome après la mort de Jules III.

le diable en personne avait forgé la clause; il avouait lui-même qu'elle ne valait rien ¹. »

Le lendemain, à la majorité des voix, la clause fut rejetée.

« Si les Protestants se montraient si fiers, si intransigeants, » écrit un contemporain, « c'est qu'ils sentaient leur force et leurs avantages, et savaient bien l'effroi qu'ils inspiraient. Les attentats commis l'année précédente dans les évêchés, les forfaits du margrave Albert avaient rempli de terreur les princes ecclésiastiques. L'Empereur, rendu impuissant par la maladie, avait remis toutes choses entre les mains de Ferdinand qui, sans cesse menacé par les Turcs, tremblait de voir éclater de nouvelles séditions ². » Redoutant la ruine totale de l'Église d'Allemagne, l'archevêque de Mayence, dès le 11 mars, avait enjoint à ses délégués de donner satisfaction aux Protestants, aussi bien par rapport à la juridiction épiscopale que relativement à la restitution des biens du clergé ³.

Au conseil des princes, les évêques déclarèrent que, liés par leur serment, il leur était impossible de consentir à la cession définitive des propriétés ecclésiastiques actuellement en la possession des membres d'Empire protestants. « Néanmoins, » ajoutèrent-ils, « si l'Empereur trouve bon d'en disposer de cette manière, nous le laisserons faire sa volonté sans nous y opposer, tolérant ce que nous ne pouvons empêcher. » Mais les Protestants ne voulurent point se contenter de ce consentement embarrassé, et l'ambassadeur de Brandebourg avertit les évêques que, s'ils persistaient dans leur « obstination, » ce serait à leurs risques et périls ⁴. Ces menaces agirent. Les membres d'Empire protestants reçurent pleine autorisation de garder désormais sans contestation et pour toujours les évêchés, abbayes, couvents qui n'étaient pas directement attachés à l'Empire, et se trouvaient en leur possession antérieurement au traité de Passau.

La constitution avait jusque-là mis obstacle au libre exercice du pouvoir ecclésiastique par les membres d'Empire protestants, elle les avait obligés à maintenir et à protéger les droits de juridiction des évêques à l'intérieur de leurs diocèses. En fait, cette protection, depuis bien des années, était illusoire, et quelques évêques avaient même consenti d'eux-mêmes à la « suspension » de leurs droits, comme l'avait fait l'archevêque Albert de Brandebourg, en 1528, en faveur du Landgrave de Hesse et de l'Électeur de Saxe ⁵.

¹ Dépêche des délégués de Saxe, 14 avril 1555, voy. RANKE, t. V, p. 263, note.

² Dépêche d'Emann, 22 juin 1555, voy. plus haut, p. 770, note 1.

³ VESCHOLTZ, *Urkundenband*, p. 550.

⁴ SCHMIDT, *Neuere Geschichte der Deutschen*, t. II, p. 31.

⁵ Voy. plus haut, p. 133.

Mais ce faible et dernier rempart était maintenant détruit par une loi émanant de la Diète elle-même ; cette loi suspendait la juridiction épiscopale et en transmettait tous les droits aux membres d'Empire de la Confession d'Augsbourg.

Les Catholiques laissèrent faire.

Les Protestants demandèrent ensuite que tous les membres et pouvoirs de l'Empire fussent laissés libres, eux et leurs sujets, d'adopter le culte nouveau, et que cette liberté fût accordée non seulement aux membres d'Empire laïques, mais encore aux ecclésiastiques, lesquels devaient, sans contestation, et bien que devenus luthériens, rester en possession de leurs évêchés, prélatures, bénéfices et revenus.

Ce ne fut qu'à cette dernière exigence que les Catholiques se récrièrent ¹.

Ils objectèrent que, permettre aux princes ecclésiastiques d'embrasser la nouvelle doctrine, c'était signer la ruine d'un grand nombre d'évêchés et donner lieu à d'interminables querelles ; parmi les princes prélats, dirent-ils, il se trouvera plus d'un duc de Prusse, désireux de transformer un évêché dont il n'est que l'administrateur temporaire en fief héréditaire, ou du moins disposé à concilier la grande liberté qu'accorde la Confession d'Augsbourg avec la jouissance de ses bénéfices ; les prélats auxquels on permettra de quitter l'habit ecclésiastique et de se marier, s'empresseront de mettre la main sur les biens monastiques, à moins qu'avant d'apostasier ils n'aient si bien su arranger les choses qu'il ne reste presque rien aux abbayes. A leur avis, le seul moyen de sauver l'Église Catholique des pièges que lui tendait la cupidité laïque, c'était de faire une loi en vertu de laquelle tout prêtre de haute ou de basse condition, ayant abjuré l'ancienne religion, serait, par ce fait même, considéré comme déchu de son rang, de sa charge et de ses droits.

« Si l'on cède aux Protestants, » écrivait d'Augsbourg, le 2 juin, le nonce Delfino, « l'archevêque Sigismond de Magdebourg, fils de l'Électeur Joachim de Brandebourg, passera immédiatement du côté des Luthériens, s'il faut en croire la rumeur publique. D'ici à peu de temps, il est à craindre que la plupart des prélats ne se marient et ne sécularisent leurs évêchés². »

¹ Voy. RITTER, p. 249 et suiv.

² MAURENBRECHER, *Karl V und die deutschen Protestanten*, appendice 170. Zasius écrivait le 5 juin à Maximilien : « Si l'on fait droit à la réclamation des Protestants, nous verrons bientôt dans l'Empire des femmes exercer les fonctions d'archevêques, d'évêques, de chanoines, conjointement avec leurs maris. » WOLF, *Augsburger Religionsfriede*, p. 131.

« Je sais, » dit ouvertement Ferdinand à l'ambassadeur de Joachim, » que la maison de Brandebourg se propose d'en agir avec l'archevêché de Magdebourg comme elle l'a déjà fait avec la Prusse ¹. »

Le Pape n'avait confirmé l'élection de Sigismond qu'après avoir obtenu de lui la promesse qu'il resterait inviolablement fidèle à la foi catholique ; mais, pour abuser Rome, on avait eu recours au même subterfuge dont autrefois le duc de Prusse s'était servi pour procurer à son frère Guillaume l'archevêché de Riga : on avait fait au Pape des serments de fidélité tout en se réservant le droit de les violer. « On peut, en toute conscience, avoir recours à ces sortes de ruses, » affirmait Albert de Prusse, « puisqu'on n'y a recours que pour l'extension de la doctrine chrétienne ². » L'archevêque de Magdebourg avait promis au conseil de Halle, (ce qu'ignoraient encore Ferdinand et le nonce Delfino) « de maintenir en ses États la pure doctrine évangélique, de fermer l'oreille aux séductions de l'ancienne Église et de supprimer les moines et leur coupable genre de vie ³. » Auguste de Saxe, pendant la Diète d'Augsbourg, avait découvert un homme selon son cœur, tout prêt à jouer avec lui, à propos de l'évêché de Meissen, la « comédie » déjà représentée maintes fois : le 15 avril 1555, ils avaient fait marché avec Jean de Hangwitz, chanoine de Meissen, qui s'était engagé, dans le cas où il serait élu évêque, non seulement à renoncer à son rang dans l'Empire, mais encore à implanter dans l'évêché la « véritable religion chrétienne et à s'y tenir fermement attaché ⁴. » Le 29 mai, il était élu, grâce au zèle et à l'appui de l'Électeur, et sollicitait auprès du Pape la confirmation de son élection, jurant au Saint-Père qu'il travaillerait de toutes ses forces à maintenir le clergé et le peuple dans la foi catholique ⁵. On jouait alors avec les serments comme avec les dés.

« Que les membres laïques de l'Empire aient permission de se joindre aux confessionnistes si bon leur semble, » écrivait d'Augsbourg le licencié Emann, « la chose passera encore ; mais, pour ce qui est des prêtres, l'affaire, des deux côtés, semble offrir de telles difficultés qu'il est à craindre que tout l'édifice ne s'écroule et que la Diète ne soit dissoute ⁶. » Les délégués de Saxe prétendaient que, renoncer à la liberté de conscience des prêtres, était contre leur conscience et qu'ils ne pouvaient consentir à ce que seuls les laïques

¹ SPIEKER, p. 293.

² Voy. plus haut, p. 427-428.

³ V. DREIHAUPT, t. I, p. 275.

⁴ GERSDORF, p. 389-390.

⁵ GERSDORF, p. 391.

⁶ Voy. plus haut, p. 770, note 1.

cussent droit d'adopter la véritable religion, tandis que les autres seraient condamnés à aller droit au diable¹. »

Voyant que les Catholiques, ecclésiastiques et laïques, refusaient énergiquement de renoncer à la « réserve ecclésiastique, » les Protestants, le 21 juin, remirent au roi un écrit dans lequel ce refus était qualifié d'anti-chrétien et d'absurde, assurant ne pouvoir l'admettre sans offenser gravement la majesté divine, puisque les promesses éternelles regardaient tous les hommes sans distinction et que les chrétiens des deux sexes, laïques ou ecclésiastiques, avaient également droit à la lumière de l'Évangile; il leur était impossible, de propos délibéré, de fermer le ciel aux prêtres, car ils craignaient, au jour du jugement, d'entendre le Christ prononcer contre eux cette redoutable parole : « Malheur à vous qui voulez le ciel pour vous seuls, car vous n'y entrez point et vous ne laissez pas les autres y entrer. » Si les Juifs, les payens et les Turcs, pressés par le zèle religieux, faisaient tant d'efforts pour attirer les autres à leur croyance, combien ce devoir les obligeait-ils davantage, eux qui étaient tenus par leur titre de chrétiens, et sous peine de perdre leurs âmes, de propager la doctrine évangélique!

Ils ne craignaient pas de tenir ce langage au catholique Ferdinand : « Bien que nous sachions très clairement et soyons en état de démontrer avec évidence à l'aide des textes de l'Écriture sainte, des Pères, des Conciles, des saintes lois du passé et des canons ecclésiastiques, que les membres d'Empire appartenant à l'ancienne religion ont abusé en beaucoup de manières de la foi chrétienne et des biens de l'Église, à la grande injure de Dieu, au détriment de l'Église du Christ et au péril d'une multitude d'âmes, cependant, pour l'amour de la paix, nous consentons à ce qu'ils demeurent et soient laissés en possession de leurs usages, culte, lois, cérémonies, avoir, biens, terres et gens, souverainetés et autorités, dominations et juridictions, rentes, taxes et dîmes, y compris leurs droits électifs et ceux de leurs chapitres, jusqu'à la conciliation religieuse définitive. »

Les Protestants donnaient pour une preuve singulière de leur modération l'intention qu'ils annonçaient de ne point opprimer tous les Catholiques dans l'Empire et de ne pas s'approprier tous les évêchés avec leurs appartenances.

Personne n'ignorait de quelle manière inique on s'était conduit relativement aux biens du clergé dans les principautés protestantes et dans les villes libres. Les nouveaux croyants eux-mêmes

¹ BUCHOLTZ, t. VII, p. 191.

avaient fait entendre; sur la dilapidation de la plus grande partie de ces biens, les plaintes les plus éloquentes, appelant le châtiement du ciel sur la tête « des Balthasars sacrilèges et des profanateurs des choses saintes. »

Mais, à Augsbourg, ils soutinrent que « la plupart » des princes ecclésiastiques avaient seuls, au grand scandale du monde entier et pour leur propre ruine, fait un coupable abus des biens de l'Église; quant à eux, leur conduite n'avait eu qu'un seul mobile : l'emploi vraiment chrétien des propriétés et des biens du clergé, et ils étaient encore d'avis que ces biens devaient à tout jamais appartenir à l'Église. Ceux de l'ancienne religion prétendaient que, par suite de l'abandon de la « réserve ecclésiastique » les évêchés et abbayes allaient en peu de temps être profanés, transformés en domaines séculiers et en seigneuries héréditaires; mais cette crainte était dénuée de tout fondement : les collégiales et les chapitres conserveraient leur droit de libre élection et leurs pouvoirs administratifs; les titulaires des évêchés d'Empire ne perdraient aux assemblées nationales ni le droit de siéger ni le droit de voter.

Malheureusement de telles affirmations s'accordaient mal avec la sécularisation de la Prusse, avec le traité que l'Électeur Joachim et son frère Hans venaient de conclure au sujet de l'incorporation à leurs états des évêchés de Brandebourg, de Lebus et d'Havelberg¹; elles étaient également démenties par les projets du Brandebourg sur Magdebourg et par le marché que venait de conclure Auguste de Saxe avec l'évêque de Meissen.

Les Protestants regardaient leurs requêtes comme modérées, équitables, dictées par la charité la plus sincère : « Si nous sommes encore repoussés par nos adversaires, » disaient-ils, « voici ce qui arrivera : comme les papistes, surtout les prêtres, se disent liés devant Dieu par des serments, des obligations serviles, des statuts, des lois, des traditions, des abus antichrétiens, bizarres, onéreux et intolérables, ils s'entendront entre eux, en dehors de la présente constitution et s'abriteront derrière la réserve ecclésiastique, pour la violer tout à leur aise. Aussi ne saurions-nous consentir à faire insérer l'article de la « réserve » dans la rédaction définitive du traité de paix, car ce serait porter un coup fatal à la Confession d'Augsbourg comme à la religion chrétienne, et imprimer une tache infamante non seulement à notre nom, mais à notre foi². »

S'interposant au nom de Ferdinand, Zasius essaya de leur démontrer que cette question n'intéressait nullement la foi ni la

¹ Voy. plus haut, p. 439.

² Voy. LEHMANN, p. 30-32.

conscience, et qu'il ne s'agissait que de propriétés et de revenus. « Les évêques qui voudront se faire luthériens, » leur disait-il, « ne devront-ils pas se trouver satisfaits, en ce qui concerne leur personne, d'être laissés entièrement libres d'obéir à leur conscience? Si leurs intentions soit droites, si la conscience, un zèle vraiment pur les déterminent seuls à changer de religion, à coup sûr ils se soucieront peu des biens de cette terre, se souvenant de cette parole de l'Évangile : Voici que nous avons tout abandonné pour vous suivre. » Zasius a usé d'une ironie très mordante, » mandaient les ambassadeurs de Saxe à leur Électeur ¹. Auguste partageait l'opinion de Zasius. « Moi et mes sujets, » porte son instruction à ses ambassadeurs, « nous pouvons accepter la réserve ecclésiastique sans que notre conscience en soit aucunement blessée, car il ne s'agit là que de biens temporels et non de questions de conscience. » « Du moment que l'archevêque, l'évêque ou le prélat qui désirera embrasser notre religion sera laissé libre de le faire, à condition de renoncer à son évêché et à ses bénéfices, nous le devons trouver raisonnable et juste, bien que ce soit faire une étrange injure aux protestants, à nos princes, comtes, gentilshommes, ainsi qu'à leurs Électeurs laïques enfants et descendants, quo de leur fermer la porte des premiers honneurs, des plus hautes dignités; » « c'est-à-dire des plus grandes richesses ². »

« Les membres d'Empire publiaient les uns contre les autres les libelles les plus violents, et les esprits s'aigrissaient de plus en plus. » Les Protestants menaçaient ouvertement de recommencer la guerre, si on ne leur donnait pleine et entière satisfaction ³. Déjà le bruit de nouvelles levées d'hommes commençait à se répandre. Tantôt on parlait des projets du fils de Jean Frédéric de Saxe, tantôt de ceux d'Érich de Brunswick-Calenberg, tantôt des menaces du féroce Albert de Brandebourg qui parlait d'aller une seconde fois « rendre visite » aux évêques. Les ducs de Bavière et de Wurtemberg quittèrent Augsbourg.

Ferdinand, désespérant du bon succès de la Diète, rappela à l'Assemblée, dans les premiers jours d'août, qu'il était depuis dix-huit mois à Augsbourg sans que le moindre résultat eût été atteint; que l'absence des princes rendait impossible l'adoption définitive de mesures utiles et efficaces, et que la situation critique de ses pro-

¹ RANKE, t. V, p. 266, note 1.

² SPIEKER, p. 293-294. Le Landgrave Philippe de Hesse, lui aussi, parut disposé à faire des concessions; voy. WOLF, *Augsburger Religionsfriede*, p. 151-152, 160, note 2.

³ Voy. les lettres du nonce Delfino, dans MAURENBRECHER, *Karl V*, appendice 169*, 172*.

pres états l'obligeait de hâter son retour, les mouvements des Turcs faisant craindre la prompte invasion de la Hongrie. Il leur proposa donc de remettre la fin des débats au mois de mars prochain, et jusque-là de laisser subsister dans toute sa valeur le traité de Passau.

Mais cette proposition déplut également aux Catholiques et aux Protestants; ces derniers entendaient bien mettre l'occasion à profit pour obtenir sans délai ce qu'ils souhaitaient depuis si longtemps, et les Catholiques suppliaient le roi « les larmes aux yeux » de ne pas les quitter avant d'avoir conclu la paix entre eux et leurs adversaires, puisque sans cela la guerre était certaine et qu'ils n'étaient pas en état de se défendre ¹.

Ce que voulait dire ce mot « guerre de religion », les princes ecclésiastiques, dans les dernières années, en avaient fait, ainsi que leurs sujets, « la sanglante et cruelle expérience. » « Si le Dieu Tout-Puissant, en punition de nos crimes, » écrivait le licencié Emann, « permet encore une fois que nos pays soient visités par le vol, le pillage, l'incendie, le viol, les farouches et grossiers soldats de la Ligue, sans aucun doute le Saint-Empire est perdu et le peuple, devenu sauvage, tombera dans la plus complète barbarie. La partie adverse fait entendre de telles menaces qu'on pourrait se croire à la veille d'une nouvelle série d'horreurs ². »

Les princes ecclésiastiques et leurs représentants étaient sous le coup d'une telle épouvante que, dans les commissions, « ils cédaient sur presque tous les points ³, » avec le secret espoir que le roi ne ratifierait pas leurs votes ⁴.

Le 30 août, Ferdinand fit aux États une nouvelle communication au sujet de la « réserve ecclésiastique, se déclarant d'autant plus obligé de la maintenir que rien n'avait été prescrit aux Protestants, quant à la manière dont ils auraient à se comporter dans les évêchés et paroisses confisqués et envers les évêques, prieurs, curés ou chanoines, dans le cas où ceux-ci songeraient à apostasier. De même, dit-il, que les Protestants auraient peine à tolérer que les Catholiques exigeassent d'eux le maintien des prédicants ou ecclésiastiques ayant abandonné leur confession et ensei-

¹ Ferdinand à Lippomano, évêque de Vérone; voy. la dépêche de ce dernier, datée du 31 août 1555, dans MAURENBRECHER, appendice 180 *.

² * Dépêche du 27 août 1583, voy. plus haut, p. 770, note 1.

³ Emann dans la lettre citée plus haut.

⁴ « Si vede in loro (gli ecclesiastici) poca costanza et qui come questi protestanti nelli consigli bravano di tragli i vescovati per fuerza se non consentono alle demande ingiuste, habent genua ita debilia, ut consentiant ad omnem rem etiam turpem, pensando pure che il Re poi, ad quem omnia postremo deferuntur, non habbia a lasciar passar le cose concluse, » écrivait l'évêque Lippomano le 3 août 1555. Voy. MAURENBRECHER, appendice 177 *.

gnant une doctrine opposée à la leur, de même il serait impossible aux Catholiques de souffrir des apostats dans leurs évêchés, prélatures et canonicats, d'autant que ces apostats ne manqueraient pas de dénigrer et d'attaquer en pleine chaire leur religion et leur culte ; une telle mesure ne pouvait qu'engendrer des haines et des querelles ; une résolution si peu sage ne porterait que des fruits amers ; une paix reposant sur de semblables bases serait de peu de durée. Quant aux pouvoirs laïques, la liberté religieuse ne devait être concédée qu'à ceux qui relevaient directement de l'Empire. Pour les villes libres, dans lesquelles jusqu'à présent les deux cultes avaient subsisté côte à côte, il était indispensable de bien stipuler dans les articles de la paix qu'à l'avenir Protestants et Catholiques devraient réciproquement se supporter, se respecter et faire preuve de mutuelle tolérance. Cette clause était indispensable au maintien de la concorde à l'intérieur des villes ; d'ailleurs, elle était conforme à l'esprit d'équité et d'égalité qui devait régner entre concitoyens ¹.

Les membres catholiques appuyèrent la proposition royale ; mais les Protestants ne voulurent rien retrancher de leurs exigences ; pourtant ils différaient d'avis sur plusieurs points.

Les villes protestantes repoussaient la tolérance que leur conseillait Ferdinand. « Elles ne pouvaient, » disaient-elles, « y découvrir cette équité, cette égalité qui devait être, selon le roi, la base de la paix religieuse. Aux princes d'Empire, on laissait toute liberté d'établir et de réformer, dans leurs états, l'une ou l'autre religion ; aux villes libres, au contraire, cette liberté était si parcimonieusement accordée qu'on les obligeait à tolérer deux cultes à la fois, ce qui était absolument contraire à leur conscience. Si on leur imposait une pareille obligation, elles n'auraient à attendre que troubles, et querelles ; les communes seraient dans une agitation constante et retireraient peu de fruits de l'établissement de cette paix qu'on leur avait annoncée comme devant permettre à tous de vivre en bonne intelligence sans que la gloire de Dieu et les consciences chrétiennes soient aucunement blessées². »

Ainsi donc, « pour la gloire de Dieu et par obligation de conscience, » l'exercice de la religion catholique fut interdit dans les villes libres ; au reste Gremplé, le délégué de Strasbourg, en donnait un motif très plausible ; pendant qu'il était en route pour Augsbourg, il s'était rendu compte de l'état des esprits, et il expliquait au conseil que les prédicants souhaitaient avec d'autant plus d'ardeur la complète extermination du papisme que l'ancienne religion exerçait pour le mo-

¹ LEHMANN, p. 32-36.

² LEHMANN, p. 38.

ment une action nuisible sur la jeunesse, qui semblait très attirée de ce côté ¹. » Le conseil de Strasbourg ² conclut à l'abolition du Catholicisme.

Tandis que les villes protestantes se prononçaient contre la tolérance, les députés des Électeurs et des princes protestants « prenaient un chemin différent pour arriver au même but. » Ces princes avaient opprimé l'Église Catholique dans leurs états, ne laissant à leurs sujets d'autre [alternative que l'exil ou l'apostasie; à plusieurs reprises, ils avaient déclaré que la persécution des Catholiques était un devoir de conscience. A Naumbourg, ils s'étaient réciproquement promis de ne rien souffrir chez eux qui pût en quoi que ce fût contredire la Confession d'Augsbourg, s'engageant à faire enseigner et prêcher la doctrine luthérienne et à proscrire tout ce qui lui ferait opposition. Après avoir « détruit chez eux tout vestige de Catholicisme, » leurs ambassadeurs demandaient que la liberté de culte fût laissée par les autorités aux sujets des deux religions et surtout que les pouvoirs catholiques, partout où ils avaient déjà accordé aux nouveaux croyants le libre exercice de leur culte, consentissent encore à ce que cette liberté fût sanctionnée par un décret d'Empire. Malgré tout ce qui s'était passé depuis trente ans, ils avaient l'audace d'affirmer que, dans leurs états, les Catholiques, ecclésiastiques ou laïques, seraient en toute sécurité et garderaient la possession indiscutée de leurs biens et revenus, pourvu que, par une égale loi, les autorités catholiques accordassent le même bienfait aux Protestants établis dans leurs territoires.

Comme les innovations religieuses étaient ordinairement inséparables de séditions et de troubles, les princes catholiques, et à leur tête Ferdinand, maintinrent d'autant plus leur droit que les Protestants, depuis nombre d'années, avaient toujours prétendu qu'il leur était impossible de tolérer deux cultes dans leurs états. Ils déclarèrent donc qu'ayant à veiller non seulement sur la foi de leurs sujets mais encore sur leur obéissance, ils ne pouvaient espérer l'obtenir si les Luthériens obtenaient gain de cause. « Le roi ne vous cédera pas, » répétait Zasius aux Protestants; « même si vous le mettiez à la torture. Il vous laisse libres de vous comporter comme bon vous semble envers vos subordonnés, aussi bien dans le domaine de la foi que dans les affaires civiles, mais il entend garder pour lui et les siens la même indépendance, d'autant plus que, dans plusieurs de ses principautés, il a juré, en prenant en main le gouvernement, de ne jamais souffrir qu'une autre religion

¹ BUSSIERRE, *Développement*, II, p. 51.

² 11 janvier 1555. BUSSIERRE, II, p. 58.

que celle qui y était en usage fût introduite. Si vous exigez de lui qu'il vous fasse des promesses contraires à sa conscience, si vous le forcez à devenir l'instrument de sa propre damnation et l'exposez à voir ses sujets se révolter contre lui, il sait un moyen court et facile de terminer tout ce différend: il ne se mêlera plus de rien, il prendra congé de vous à l'heure même et quittera Augsbourg. Jamais les Protestants, même à Passau, au moment où, pour ainsi dire, les arquebuses, les piques et les hallebardes barraient la porte, n'ont élevé de pareilles prétentions ¹. »

Quant à la liberté laissée aux Catholiques dans les domaines protestants, chacun savait à quoi s'en tenir; « les faits parlaient d'eux-mêmes. » On méprisait, on évitait ceux de l'ancienne religion; ils étaient exclus des emplois et des honneurs. On n'oubliait rien pour les attirer à la nouvelle doctrine. On retranchait aux prêtres, aux curés une partie de leurs revenus, et lorsqu'ils faisaient mine de se plaindre, « on leur mettait la chaise devant la porte. » Partout on installait des ministres luthériens et l'ancienne religion chrétienne était proscrite, de sorte qu'il eût vraiment été prudent de se taire sur la tolérance dont les Catholiques étaient l'objet au moment où l'on en réclamait une toute semblable pour soi-même; dans les pays protestants, la chose n'était que trop claire: qui refusait d'apostasier n'avait rien de mieux à faire que de s'expatrier. Par conséquent les Catholiques pouvaient se croire autorisés à agir envers leurs adversaires comme eux-mêmes agissaient envers eux, et si les Luthériens vivaient en paix depuis des années, sous le gouvernement des princes catholiques, ils devaient en bénir la patience toute gratuite de ces derniers, et non point leur faire une loi de ce qui n'était de leur part que générosité ². Pour eux, ils entendaient qu'on laissât leurs sujets en possession de leur antique foi.

Ce que voulaient les Protestants c'était de voir leurs coreligionnaires à l'abri de toute persécution dans les principautés ecclésiastiques. L'Électeur Auguste de Saxe, dans l'Instruction écrite pour ses délégués où il s'était montré favorable à la « réserve ecclésiastique, » avait déclaré qu'il ne pourrait consentir à ne rien exiger des évêques quant à la manière dont ils auraient à se comporter vis-à-vis de leurs sujets luthériens et que si, en vertu de la paix d'Augsbourg, les villes épiscopales de Magdebourg, d'Halberstadt, de Halle, d'Interbock, de Mersebourg, de Naumbourg, de Zeitz, de Wurtzen et autres devaient être ramenées au Catholicisme, il lui serait impossible d'accepter un tel arrêt, « que Sa Majesté royale ou

¹ SCHMIDT, *Neuere Geschichte der Deutschen*, t. II, p. 50-51.

² LEHMANN, p. 50.

n'importe qui l'exigeât ou non ¹. » Les autres princes protestants dirent comme lui, jurant que, plutôt que de céder, ils quitteraient Augsbourg à l'heure même ².

Afin donc d'obtenir pour lui et les membres d'Empire laïques et catholiques la pleine liberté de décider de la foi de leur sujets, liberté constamment exercée chez eux par les princes nouveaux croyants, Ferdinand ne pouvant mieux faire, « pauvre souverain contraint par la nécessité, » céda quant aux principautés ecclésiastiques. Il crut bien agir en se dirigeant d'après le proverbe qui dit : Plutôt perdre que perdre encore plus ³, et remit en secret aux Protestants une « contre-déclaration » qui ne fut point insérée dans le recez de la Diète et qui portait en substance : « Les membres d'Empire et les délégués appartenant à la Confession d'Augsbourg nous ont représenté que quelques domaines, villes et communes, ont depuis longtemps embrassé le Luthéranisme tout en restant placés sous la juridiction d'archevêques, d'évêques ou d'Abbés ; c'était à leur avis aller au-devant de complications funestes, de rebellions dangereuses que vouloir les contraindre à abandonner leur religion ; dans l'intérêt de la paix, ils nous ont supplié d'obtenir des princes ecclésiastiques la liberté pour les chrétiens desdits domaines de professer leur religion, afin qu'ils puissent bénéficier, à cause de la difficulté des temps, de la paix religieuse d'Augsbourg. A cette proposition, les Catholiques se sont récriés, de sorte que, sur ce sujet, les membres de l'assemblée n'ont pu se mettre d'accord. En vertu des pleins pouvoirs qui nous ont été remis par Sa Majesté romaine et impériale, nous ordonnons donc et décidons, par la présente déclaration, que les villes et les communes ayant depuis longtemps adhéré à la Confession d'Augsbourg, exerçant et pratiquant publiquement leurs usages et cérémonies depuis des années, ne seront inquiétées par personne dans les états ecclésiastiques où elles sont renfermées et pourront se croire en pleine sécurité, jusqu'à la conciliation qui réunira prochainement tous les chrétiens ⁴. »

Par cette « déclaration, » la paix, avant même d'être signée, « était trouée à un endroit ; » elle le fut bientôt à un autre, par suite d'une décision sur la réserve ecclésiastique « qui n'était pas précisément une loi mais laissait la porte ouverte à l'arbitraire ⁵. »

¹ SPIEKER, p. 294-295.

²* Dépêche d'Emann.

³ « È meglio perdere che mas perdere, » dit Ferdinand au nonce Delfino, « il povero re è costituito in grandissime angustie, ne sa in che modo ruiscirne. » MAURENBRECHER, appendices 170-177*.

⁴ Voy. notre quatrième volume.

⁵ Sur l'origine de la contre-déclaration et l'attitude des membres catholiques, voy. Dépêche d'Emann, voy. plus haut. Voy. aussi RANKE, *Zur deutschen Geschichte*, p. 7-10.

« Les membres d'Empire des deux religions, » porte le texte officiel du traité de paix, « n'ayant pu s'entendre sur la manière dont il convenait de se conduire à l'avenir envers les ecclésiastiques ayant abjuré l'ancienne religion, le roi déclare, en vertu des pleins pouvoirs que l'Empereur lui a remis, que tout archevêque, évêque, prélat ou autre membre du clergé catholique résolu à un changement de religion perdra, par ce fait même, ses charges, dignités et revenus, sans préjudice de ses honneurs. Aux chapitres, aux personnes en demeure, par droits ou tradition, de nommer aux charges ecclésiastiques, sera laissée toute liberté d'élire une personne de l'ancienne religion à la place du démissionnaire. »

Mais les conseillers des Électeurs et princes protestants avouèrent franchement aux délégués des villes, avant même que la paix ne fût signée, que ce dernier article n'avait aucune valeur à leurs yeux, que le roi ne l'avait fait insérer dans le traité que pour complaire en apparence aux princes ecclésiastiques, mais que les Électeurs temporels et les princes de la Confession d'Augsbourg ne perdraient rien de leurs droits par une clause adoptée sans le consentement des leurs et qui, n'ayant pas été ratifiée par la majorité, n'obligeait personne et resterait comme non avenue ¹.

Plus tard, les Protestants prétendirent ne s'être engagés à rien en accordant la « réserve ecclésiastique ; » jamais, à les entendre, ils n'y avaient donné leur plein assentiment, comme la chose ressortait clairement du texte même du traité de paix, constatant que les États « n'avaient pu s'entendre sur ce point. » Mais si l'on eût été logique, n'eût-on pas dû convenir que la déclaration royale relative au libre exercice de la religion luthérienne dans les territoires ecclésiastiques ne liait pas davantage les Catholiques, puisque le traité de paix déclarait également que le roi prenait sur lui d'édicter cette loi en vertu de la toute-puissance dont l'Empereur l'avait revêtu, et

¹ LEHMANN, p. 51-52. Voy. RITTER, p. 233 et suiv. Délibérant entre eux sur la « contre-déclaration », les Protestants s'emportèrent à un tel point les uns contre les autres qu'ils faillirent s'entretuer. Les délégués du Palatinat, de la Poménarie, de l'Electorat de Brandebourg et de Castrin se refusèrent à toute concession, disant n'apercevoir aucun avantage dans les propositions nouvelles qui leur étaient faites. Les membres de l'Empire n'en seraient pas moins forcés de signer le recez d'Empire et d'y apposer leur sceau, s'engageant par ce fait même à lui obéir toutes les fois que l'occasion s'en présenterait. Mais les conseillers de Saxe, de Weimar, de Hesse, et quelques autres avec eux, combattirent leur opinion, prétendant que puisque le recez faisait mention expresse du refus des confessionnistes d'accepter « la réserve ecclésiastique, » ils ne seraient point tenus de le mettre à exécution. D'ailleurs, tout ecclésiastique n'était-il pas laissé libre d'embrasser la nouvelle doctrine, pourvu qu'il renonçât à sa charge ? Celui qui, à cause des évêchés et domaines ecclésiastiques, voulait faire échouer la paix religieuse n'était qu'un faux chrétien et qu'un hypocrite. WOLF, *Augsburger Religionsfriede*, p. 161-162.

parce que, sur ce point, les membres de l'Empire n'avaient pu s'entendre ?

« L'œuvre de pacification d'Augsbourg » portait dans son sein le germe des plus graves malentendus.

A tout ce traité, à vrai dire, aurait pu s'appliquer la parole d'Isaïe : « Ils disent sans cesse : la paix, la paix ! mais, en réalité, il n'y a point de paix. »

« La scission religieuse, » avec toutes les funestes conséquences que Ferdinand avait énumérées à l'ouverture de la Diète, subsistait toujours. Cette scission, en dépit de toutes les belles paroles que l'on avait aux lèvres « sur la paix à jamais affermie pour les vivants comme pour la postérité, » était plus profonde, plus irrémédiable que jamais. » « Le Saint Empire, » écrivait quelques jours seulement après la clôture des débats un prêtre sincèrement patriote, « est désormais un empire divisé, et il restera tel, si Dieu ne fait un miracle en notre faveur ¹. »

« L'œuvre de paix d'Augsbourg » n'apportait même aucun avantage au peuple divisé de croyance, catholique ou protestant. Elle ne servait que les intérêts des membres d'Empire, catholiques et luthériens, qui s'étaient promis réciproquement une mutuelle tolérance. Si l'un d'eux voulait embrasser une secte quelconque, devenir, par exemple, Zwinglien, Calviniste, Anabaptiste, il était par ce fait même exclu de la paix d'Augsbourg, et le texte du traité le déclarait expressément. L'avenir devait révéler le véritable sens de cette paix tant vantée.

En réalité, le contrat n'était avantageux qu'aux princes et aux conseils attachés à la Confession d'Augsbourg.

Ils obtenaient enfin ce qu'ils avaient tant désiré : une paix illimitée, et la possession incontestée des biens du clergé, avec le droit d'en user comme il leur plairait ; de plus, par la suspension légalement reconnue de la juridiction épiscopale, pleine liberté leur était accordée d'exercer le pouvoir qu'ils avaient usurpé et de décider en dernier ressort à l'intérieur de leurs territoires sur la doctrine, le culte, les lois ecclésiastiques, la discipline, la nomination ou la destitution des pasteurs. La liberté religieuse n'était pas seulement captive, elle était anéantie ; il n'en restait plus vestige.

Le principe de l'obéissance passive des sujets, posé dès le début, de la révolution religieuse par ses théologiens les plus influents, remporta donc, à Augsbourg une entière victoire relativement aux droits les plus sacrés des individus : les droits de la conscience.

¹ Dépêche d'Emann, 3 oct. 1555. Voy. plus haut.

L'axiome favori des nouvelles Églises d'État: « A celui auquel appartient la terre, à celui-là appartient le culte, » y reçut une éclatante sanction. Toute liberté de conscience était supprimée.

Le plus chétif membre du Saint Empire était autorisé désormais à « diriger ses sujets dans la foi. » Une seule liberté était laissée à ces derniers : s'expatrier après avoir vendu leurs biens en payant une indemnité assez modique à l'état. Quant à celui qui ne pouvait ou ne voulait pas s'expatrier, il lui fallait accepter les lois imposées à sa conscience et à sa foi par le bon plaisir des autorités. Depuis que les pouvoirs civils avaient pris en main la direction de la révolution politique et religieuse, le peuple n'avait plus autre chose à faire qu'à se soumettre, se taire et souffrir.

La prétendue paix religieuse d'Augsbourg allait devenir pour l'Allemagne une source nouvelle d'indicibles souffrances.



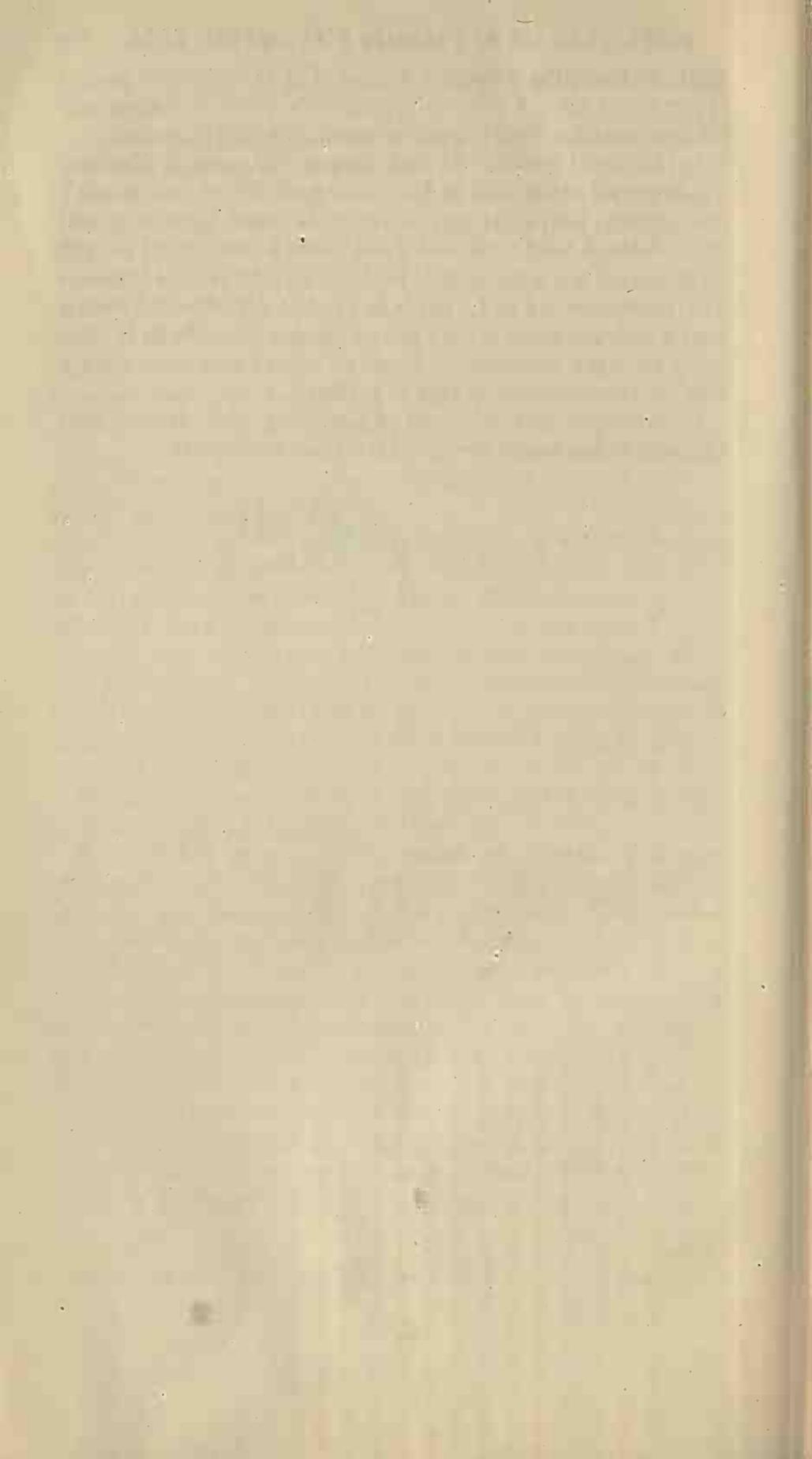


TABLE DES PERSONNAGES CITÉS

A

- ABSBERG** (Thom. d'), 26.
ACCIAJUOLI (Rob.), ambassadeur, 9, 139.
ACHMED, grand vizir, 721.
ADAM (Hans), anabaptiste, 112.
ADERPUL (Thom.), prédicant, 77.
ADOLPHE III, comte de Schaumbourg, archevêque de Cologne, 646, 664, 675, 725.
ADRIEN VI, Pape, 80 et suiv., 384.
AGNÈS DE HESSE, Electrice de Saxe, 694, 712.
AGRICOLA (Jean), prédicant, 190, 361, 395, 438, 442, 443, 651, 673 et suiv.
ALBE (Ferd.), duc d', 633, 651, 744.
ALBER (Erasme), chapelain, 674, 763.
ALBER (Mathieu), 195.
ALBERT DE BRANDEBOURG, archichancelier d'Empire, archevêque de Mayence) 18, 35, 36, 42, 89, 123, 149, 152, 181, 187, 190, 222, 225, 233, 256, 287, 306, 410, 413, 414, 417, 420, 423, 424, 444, 445, 448, 465, 496, 505, 508, 510, 517, 565, 573, 585, 574, 605, 757, 776.
ALBERT, margrave de Brandebourg, grand-maitre de l'Ordre Teutonique, plus tard duc de Prusse, 25, 52, 79-86, 124, 126, 206, 224, 272, 353, 421, 423, 444 et suiv., 521, 527, 545, 552, 562, 575, 602, 606, 678 et suiv., 691, 701 et suiv., 707, 715, 738 et suiv., 769, 777 et suiv.
ALBERT ALCIBIADE, margrave de Brandebourg-Culmbach, 606, 614 et suiv., 633, 650, 669, 678 et suiv., 693 et suiv., 700 et suiv., 704, 718, 724, 732, 734, 742, 744 et suiv., 747, 751, 753, 756, 767, 776, 781.
ALBERT V, prince, puis duc de Bavière, 316, 613, 695, 707, 725, 730, 741, 748 et suiv., 771, 781.
ALBERT DE MECKLEMBOURG, voir **JEAN ALBERT**.
ALBERT (Frédéric), margrave de Brandebourg, duc de Prusse, 85, 86.
- ALÉANDRE** (Jérôme), légat, 224, 278, 282, 285, 385, 416, 580.
ALGERSHEIMER, prédicant, 89 et suiv.
ALVENSLEBEN (Buffo II), évêque de Havelberg, 429.
AMBACH (Melchior), prédicant, 765 et suiv.
AMERBACH (Boniface), humaniste, 377.
AMSDORF (Nicolas), évêque luthérien de Naumburg, 197, 361, 395, 529, 531, 534, 625, 688.
ANDREA (Jacques), prévôt et chancelier, 312 et suiv., 759 et suiv.
ANDRÉ (saint), apôtre, 141.
ANNE DE HONGRIE, épouse de Ferdinand I^{er}, 12, 17.
ANNE, archiduchesse et plus tard duchesse de Bavière, 614.
ANNE DE DANEMARCK, Electrice de Saxe, 454, 689.
ANNE DE CLÈVES, épouse d'Henri VIII, 446, 568.
ANNE DE MECKLEMBOURG, mère de Philippe de Hesse, 59.
ANNE-MARIE DE BRUNSWICK, duchesse de Prusse, 86.
ANTOINE le Bon, duc de Lorraine, 161, 299.
AQUILA (Gaspard), théologien, 698.
ARAMON, 721.
ARDINGHELLO (Nicolas), nonce, 492.
ARNIM (Hans), gouverneur, 442.
ARNOLD (Gabriel), trésorier, 559, 706.
ARNOLD (Georges), chancelier, 436, 735.
ARNOLDI (Barthélemy), 190.
ASHAM (Roger), ambassadeur, 718, 737.
ASPE (Paul), théologien, 766.
AUBESPINE (Sébastien de l'), Abbé de Basse-Fontaine, ambassadeur, 625 et suiv., 648, 690.
AUFSESS (Frédéric d'), 682.
AUGUSTE, duc, et plus tard Electeur de Saxe, 430, 445, 585 et suiv., 569, 602 et suiv., 638, 693, 755 et suiv., 759, 767, 773 et suiv., 778, 781 et suiv., 786.

AUGUSTIN (saint), 188.
 AUTRICHE (Maison d'). Voy HABSBOURG.
 AVILA (Aloysius d'), camérier et historien, 635.

B

BADER (Augustin), pelletier, anabaptiste, 116.
 BADIA (Thomas), légat, 476.
 BARDI (Donato de), 563.
 BARNIM XI, duc de Poméranie, 338, 376, 693, 701, 730.
 BASSE-FONTAINE (voir Aubespine).
 BAUMGARTNER (Jérôme), ambassadeur, 197, 251.
 BAVIÈRE (Maison de). Voir VITTELSBACH.
 BECK (Georges), 712.
 BEDROT, prédicant, 105.
 BEMELBERG (Curt), 743.
 BENGLE LE BANDIT, 253.
 BENNO (saint), 432.
 BERBISSDORF (Wolfgang), 441.
 BERNER (Nicolas), général, 702.
 BERTHOLD V, duc de Zähringen, 99.
 BESECKE (Bernt), tapissier, 338.
 BESOLD (H.), 769.
 BESSERER conseiller de guerre, 631.
 BESSERER (Bernard), bourgmestre, 150, 218, 295.
 BEUCKELSZOON (voyez. JEAN DE LEYDE).
 BIEL (Werner), secrétaire, 261.
 BISENHODT, gouverneur, 85.
 BISMARCK (famille de), 442.
 BLARER (Ambroise), prédicant, 107, 168, 245 et suiv., 307, 311, 388, 391, 401, 439, 559.
 BLUMENTHAL (Georges de), évêque de Lebus, 134, 403, 439.
 BÖCKLIN, conseiller, 770.
 BOLEYN (Anne), 251.
 BONACORSI, 470.
 BONNUS (Hermann), superintendant, 831.
 BONVALON (François), Abbé de Saint-Vincent, ambassadeur, 492.
 BORA (Catherine de), 205, 223, 474, 483, 592, 595.
 BOURBON (Charles de), connétable, 8, 139.
 BOYNEBURG (Georges de), ambassadeur, 468.
 BRAND (Abasver), 637.
 BRANDEBOURG (Maison de), 443 et suiv., 756.
 BRAUN (Conrad), assesseur, 111, 207, 407.
 BRENZ (Jean), théologien, 119, 168, 179, 186, 191, 196, 198, 205, 219, 237, 279, 389, 391, 481, 477, 568.

BRIARDE (Lambert de), ambassadeur, 301.
 BRISMANN (Jean), 162.
 BRÜCK (Grégoire), chancelier, 72, 183, 192, 198, 205, 215, 243, 395, 486, 501, 527, 532 et suiv., 562., 588, 592, 629, 641.
 BRYAN (Francis), ambassadeur, 222, 380.
 BUCHOLZER, prédicant, 438.
 BÜREN (Max Egmont, comte de), général, 634, 643, 657.
 BUFLER de Eilenburg (Jobst); 747.
 BEGENHAGEN (Jean), théologien, 361, 362, 375, 382, 389, 454, 527, 548, 622, 629.
 BELLINGER (Henri), théologien, 97, 311, 368, 453, 458.
 BURGIO, nonce, 11.
 BOURGOGNE (Maison de), 4, 260, 314, 402, 561, 608, 617.
 BUCER (Martin), théologien, 104, 126, 166 et suiv., 179, 191, 199, 212, 219, 244, 253, 297, 309, 328, 352, 366, 391, 404, 425, 426, 449 et suiv., 447, 464, 473, 476, 482, 485, 493, 500, 519, 531, 607, 646, 654.
 BURKHARD (François), vice-chancelier, 179, 421, 571 et suiv., 617.

C

CAJETAN (Thomas de Vio), cardinal, 142.
 CALVIN, 311, 420, 424 et suiv., 426, 437, 447, 466, 493, 497, 501, 568, 645, 647, 788.
 CAMÉRARIUS (Joachim), humaniste, 126, 128, 134, 137, 149, 154, 160, 164, 186, 195, 196, 252, 279, 303, 334, 531, 757.
 CAMPEGGIO (Lorenzo), nonce, cardinal, 11, 139, 182, 183, 187, 197, 219, 221, 223, 385, 680.
 CANISIUS (Pierre), jésuite, 637, 680.
 CAPELLO (Giovanni), ambassadeur, 718.
 CAPITO (Wolfgang Fabricius), théologien, 33, 102, 104 et suiv., 124, 167, 180, 219, 245, 253, 258, 294, 378, 391.
 Cappel, avocat, 398.
 CAPPONI (Luigi), 718.
 CARAFFA, cardinal, 773.
 CHARLEMAGNE, Empereur, 93, 244
 CHARLES V, Empereur, 1 à 12, 13, 15, 19 et suiv., 28 à 34, 36 à 41-43 et suiv., 46 et suiv., 51, 53 à 57, 64, 82, 106, 117 et suiv., 122, 125, 127, 131, 133, 137, 138 à 149, 152, 157, 158 et suiv., 164 et suiv., 167, 170, 172, 173 à 177, 178, 180, 181 à 186, 188 à 193.

- 202, 206 et suiv., 210, 212, 234, 237 à 244, 250 à 237, 239 et suiv., 264 et suiv., 266 à 274, 275 à 287, 288 à 294, 296, 298 à 301-303 et suiv., 308, 314 à 327, 315 et suiv., 353 à 368, 369 à 373, 374 à 383, 387, 393, 397 à 402, 406 à 412, 415, 421, 422 à 427, 430, 432 à 436, 447 et suiv., 452, 461 à 475, 476, 480, 491 à 511, 513 et suiv., 518, 521 à 525, 527, 537 et suiv., 541, 543, 546, 563 à 564, 562, 573 à 581, 582 et suiv., 586 et suiv., 599, 619, 629, 630, 658, 649, 688, 690, 698, 699, 703, 708, 712, 716, 718, 729, 730, 739, 742 à 756, 757, 765, 770, 777, 786 et suiv.
- CHARLES, duc d'Angoulême, fils de François I^{er}. 323, 324, 491 et suiv., 525, 567, 580, 609.
- CHARLES DE BOURBON, voir Bourbon.
- CHARLES LE TÉMÉRAIRE, duc de Bourgogne, 4.
- CHARLES DE GUELDRÉS, duc, 350.
- CHARLES III, duc de Savoie, 161, 179.
- CHARLES (Egmont), duc de Gueldre, 4, 178, 270, 319, 350, 447.
- CHARLES (Victor), fils aîné du duc de Brunswick le Jeune, 542.
- CARLOWITZ (Christophe DE), ambassadeur, 565, 616, 533, 566, 683 et suiv.
- CARLOWITZ (Georges), chancelier, 417, 421 et suiv.
- CARLSTADD (André-Rodolphe), théologien, 314.
- CASALE (G.), 377.
- CASEL (Grégoire), 167.
- CASIM-BEY, général, 273, 284, 721.
- CASIMIR, margrave de Brandebourg-Culmbach, 25 à 31, 53, 206.
- CASTELL (Frédéric), comte DE, 742.
- CATANEO (Odoardo), ambassadeur, 663.
- CATHERINE D'ARAGON, reine d'Angleterre, 520.
- CATHERINE DE MECKLEMBOURG, duchesse de Saxe, 430.
- CAVALLI (Marino), ambassadeur, 380, 523, 570.
- CELIUS (Michel), maître ès-arts, 596 et suiv., 647, 690.
- CELLARIUS (Michel), prédicant, 107.
- CERVINO (Marcello), cardinal, plus tard Pape sous le nom de Marcel II, 660, 662.
- CHÉRÉDIN, surnommé Barberousse, chef de corsaires, 314, 329 et suiv., 524, 564.
- CHAPIUS (Eustache), ambassadeur, 421.
- CHRISTIAN II, roi de Danemark, 353.
- CHRISTIAN III, duc de Holstein, roi de Danemark) 264, 298, 319, 318, 351, 353 et suiv., 360, 397, 401 et suiv., 420 et suiv., 423, 461, 495, 524, 527, 595 et suiv., 623; 629, 631; 636, 689, 704, 755.
- CHRISTINE DE SAXE, landgrave de Hesse, 63, 299, 419, 451, 454 et suiv., 458, 473, 484.
- CHRISTINE DE DANEMARK, duchesse de Lorraine, 720.
- CHRISTOPHE I^{er}, margrave de Bade, 48.
- CHRISTOPHE DE BRUNSWICK, archevêque de Brême et évêque de Verden, 40, 343, 418.
- CHRISTOPHE, prince, plus tard duc de Wurtemberg, 233, 272, 290, 292, 295, 308, 325 et suiv., 485, 500, 614, 690, 707, 714, 721 et suiv., 725, 730, 741, 748 et suiv., 768 et suiv., 771, 781.
- CHRISTOPHE, comte d'Oldenbourg, 653, 736.
- CLAMMER (Balthasar), ambassadeur, 421.
- CLAUDIUS, agent diplomatique, 498.
- CLÉMENT VII, Pape, 2, 5 à 9, 15, 17 et suiv., 32, 38, 43, 47, 137-138 à 145, 148, 170, 174 et suiv., 197, 220 et suiv., 225, 230 et suiv., 260, 269, 278, 282, 284 et suiv., 296, 301, 318 et suiv., 322, 374 à 379, 437.
- CLES (Bernard), évêque de Trèves, puis de Brixen, et cardinal, 32.
- COCHLÉUS (Jean), chanoine, 135, 137, 190, 193, 203, 359, 429.
- COLLIN (Rodolphe), professeur, 176.
- CONTARINI (Gaspard), cardinal, 4, 174, 384, 473, 476, 497 et suiv., 485, 680.
- CORVINUS (Antoine), prédicant, 458, 548.
- COSME I^{er}, voir Médécis.
- COUSIN (Gilbert), 377.
- CRANACH (Lucas l'aîné), peintre, 590.
- CRANACH (Lucas le jeune), peintre et bourgmestre, 592.
- CREUTZ (Philippe DE), chevalier de l'Ordre Teutonique, 83 et suiv.
- CROWWEL (Thomas), secrétaire d'Etat, 412, 465.
- CROTUS (Jean de Dornheim), humaniste, 206.
- CRUCIGER (Gaspard), théologien, 206, 434, 593.

D

- DAHLEN (Lambert), 345.
- DELFINO, nonce, 571, 777, 781, 786.
- DEL MONTE. Voir Jules III.

DENK (Jean), anabaptiste, 113.
 DIANE DE POITIERS, 618 et suiv.
 DIETENBERGER (Jean), théologien, 190 et suiv.
 DIETRICH, superintendant, 245.
 DIETRICH (Veit), prédicant, 206, 240, 389, 466, 483, 563, 592.
 DISTEL (Georges), prédicant, 311.
 DIVARA, reine des Anabaptistes, 339.
 DOLZIG (Jean DE), maréchal, 306.
 DORIA (André), prince de Melfi, amiral, 444, 284.
 DORIA (Philippe), 143.
 DOROTHÉE DE DANEMARK, duchesse de Prusse, 85.
 DOROTHÉE DE DANEMARK, comtesse palatine, 353.
 DU BELLAY (Jean), cardinal, 589.
 DU BELLAY (Guillaume), ambassadeur, 233, 295, et suiv., 376, 379 et suiv., 493.
 DU MORTIER, ambassadeur, 660.
 DUSENTSCHUR, orfèvre et anabaptiste, 338 et suiv.

E

EBELEBEN (Christophe DE), conseiller, 655.
 EBNER (famille de négociants), 560.
 ECK (Jean), théologien, 190, 193 et suiv., 415, 473, 500 et suiv.
 ECK (Léonard DE), chancelier, 16 à 18, 163, 267 à 272, 279, 281 et suiv., 286, 289 et suiv., 290 et suiv., 294 et suiv., 299, 308 et suiv., 316 et suiv., 378 et suiv., 463 et suiv., 467 et suiv., 498, 510 et suiv., 511, 513, 565, 582 et suiv., 614, 665, 667.
 ECKARD (Georges), 759.
 EDOUARD VI, roi d'Angleterre, 703 et suiv.
 EGLOFFSTEIN (Nicolas D'), seigneur féodal, 749.
 EILENBURG, voir BUFLER.
 ELÉONORE D'ESPAGNE, reine de Portugal, puis de France, 5, 7, 223.
 ELISABETH (Sainte), 427.
 ELISABETH, DE DANEMARK Électrice de Brandebourg, 439.
 ELISABETH DE BRANDEBOURG, duchesse de Brandebourg-Calenberg, 570.
 ELISABETH DE HESSE, duchesse de Rochlitz, 403, 419, 457, 477, 486 et suiv., 638.
 ELISABETH DE SAXE, comtesse palatine, 454.
 EMANN (Conrad), licencié, 735, 744 et

suiv., 747, 770, 775 et suiv., 778 et suiv., 782 et suiv., 786.
 EMMANUEL (Philibert), duc de Savoie, 771.
 ENGELHAUPT (Zacharie), 739.
 ENNO II, comte de Frise, 78.
 EOBANUS (Hessus), voir HESSUS.
 ERASME DE ROTTERDAM, 341, 368, 673.
 ERB, prédicant, 607.
 ERBE (Frédéric), anabaptiste, 118 et suiv.
 ERIC DE BRUNSWICH, prince-évêque de Paderborn et de Osnabrück, 331.
 ERIC l'aîné, duc de Brunswick-Wolfenbüttel, 35 et suiv., 40, 412.
 ERIC, duc de Hanovre, 409.
 ERICKSON (Gottshalk), ambassadeur, 292.
 ERIZZO (Antonio), 719.
 ERNEST DE BAVIÈRE, archevêque de Salzbourg, 674, 739.
 ERNEST, duc de Brunswick-Lünebourg, 25, 42, 77, 153, 181, 214, 212 et suiv., 231, 234 et suiv., 246 et suiv., 360, 383, 420.
 ESCH (Nicolas DE), 51.
 ESTAMPES (Anne de Pisseleu, duchesse d'), 381 et suiv., 636.
 ESTE (Alphonse D'), duc de Ferrare, 6, 374).
 EVANDRE (Nicolas), prédicant, 119.
 EYB (Gabriel DE), évêque d'Eichstätt, 40, 203.

F

FABER (Jean de Leutkirck), évêque de Vienne, 190, 204, 381.
 FABER (Pierre), jésuite, 680.
 FABRICIUS, prédicant, 333.
 FACHS, conseiller, 617, 657.
 FAREL (Guillaume), prédicant, 51, 99 et suiv., 106, 126, 420 et suiv., 437, 447, 466, 469, 496, 645.
 FARNÈSE (Alexandre). Voir Paul III.
 FARNÈSE (Alexandre), surnommé « le grand cardinal », 471, 497, 581, 602 et suiv., 609, 660.
 FARNÈSE (Octave), seigneur banneret, 633.
 FARNÈSE (Pietro Luigi), duc, 660, 663.
 FEIGE (Jean), chancelier, 266, 480, 495, 500, 632.
 FERDINAND I^{er}, archiduc, roi des Romains, roi de Hongrie et de Bohême, plus tard Empereur, 3, 4, 7, 9 à 19, 30 et suiv., 38 et suiv., 45, 53, 56, 79, 83, 106, 117, 123 à 127, 129, 132 et suiv., 135, 138, 147 et suiv., 149 et suiv., 153 à 159, 161 et suiv., 167, 170 et suiv., 181 et suiv., 221, 232 à

- 233, 242, 251, 254 à 258, 259 et suiv., 264 et suiv., 267 à 274, 279, 284 et suiv., 288 à 296, 298, 300 à 308, 314 à 319, 323, 326, 355 à 358, 360, 368, 369, 377, 409 à 418, 419 à 422, 425, 430, 435, 427, 470 et suiv., 473 et suiv., 480, 491 et suiv., 495, 498 et suiv., 501 et suiv., 506 à 511, 512 à 525, 544, 552, 554, 564 et suiv., 575, 579, 580, 582 et suiv., 586, 600, 613, 617, 639, 644 et suiv., 649, 653, 656 et suiv., 659, 672 et suiv., 681 et suiv., 688, 701, 704, 706, 715, 716 et suiv., 721, 723, 726 à 729, 730 à 738, 743, 745, 747 à 773, 775, 770 à 788.
- FERDINAND, archiduc, 491.
- FERRARE (VoiR ESTE).
- FERRARIUS (Jean), juriste et vice-chancelier de l'Université, 59, 386.
- FINNER (Jean), prédicant, 620.
- FLACIUS (Illyricus), théologien, 685, 687 et suiv., 769.
- FLOREBELLUS (Antoine), 8.
- FOREST (de la), ambassadeur, 320.
- FOSSE (DE), ambassadeur, 401.
- FRANCISCUS, Abbé de Saint-Gall. Voi Geisberg.
- FRANCK (Sébastien), 112 et suiv., 359.
- FRANGIPANI (Christophe), comte DE, 9.
- FRANGIPANI (François), comte DE, 513.
- FRANCK (Georges), capitaine, 316.
- FRANÇOIS I^{er}, roi de France, 2 à 10, 13 et suiv., 18 et suiv., 122 et suiv., 125 et suiv., 129 et suiv., 133, 137, 138 et suiv., 142 et suiv., 148 à 153, 163, 170 et suiv., 177 et suiv., 180 et suiv., 232 et suiv., 238 et suiv., 242, 251 et suiv., 259, 270 à 274, 279, 282, 290 à 302, 304, 314 à 327, 343, 346, 376, 379 à 382, 397 à 401, 415, 420, 423, 447 et suiv., 462 et suiv., 481 à 493, 502, 514, 521, 524 et suiv., 564, et suiv., 567, 574, 579 à 581, 582, 608 et suiv., 621, 625, 633, 636, 644, 649, 703.
- FRANÇOIS, dauphin de France, fils aîné de François I^{er}, 5, 7, 138, 143, 177, 304.
- FRANÇOIS, duc de Brunswick-Lunebourg, 25, 153, 184, 360, 383, 420.
- FRANÇOIS I^{er} de Brunswick-Lunebourg, évêque de Minden, 40, 243.
- FRANÇOIS DE SUDFELD, religieux, 336.
- FRANÇOIS (Otto), duc de Lunebourg, 693.
- FRECHT (Jean), prédicant, 392, 621.
- FREGONO (César), 524.
- FREIBERG, chroniqueur, 85.
- FRESSE (Jean DE), évêque de Bayonne, 704, 738.
- FREYDINGER, secrétaire, 430.
- FRÉDÉRIC II, Empereur, 83, 428.
- FRÉDÉRIC I^{er}, roi de Danemark, 85, 124, 126, 178 et suiv., 234, 265, 270, 272, 288, 316.
- FRÉDÉRIC II, comte palatin, plus tard Électeur, 17, 28, 214, 323, 325, 353, 402, 465, 500, 576, 582 et suiv., 605, 613 et suiv., 617, 643, 665, 707, 725, 748 et suiv.
- FRÉDÉRIC, margrave de Brandebourg-Culmbach, 207.
- FRÉDÉRIC III, dit le Sage, Électeur de Saxe, 21, 66, 137, 737.
- FRÉDÉRIC DE SAXE, fils du duc Georges le Barbu, 429.
- FRÉDÉRIC DE SAXE, grand-maitre, 79.
- FRÉDÉRIC II, duc de Liegnitz, 78 à 83, 360, 421.
- FRÉDÉRIC III, duc de Liegnitz.
- FRÉDÉRIC DE MANTOUE. VoiR GONZAGUE.
- FROMENT, prédicant, 99.
- FRUNDSBERG (Gaspard DE), 325.
- FRUNDSBERG (Georges DE), général, 4.
- FUCHSTEIN RITTER (Jean DE), conseiller, 253, 302.
- FÜRSTENBERG (Philippe), délégué, 146 et suiv., 275 et suiv., 280 et suiv.
- FÜRSTENBERG (Guillaume DE), comte général en chef, 269, 299, 300 et suiv., 319 et suiv., 323, 326, 417, 423.
- FUGGER HANS (Jacques), conseiller, historien, 588.
- FUNK (Jean), prédicant, 85 et suiv.

G

- GABRIEL, évêque d'Eichstätt. VoiR Eyb.
- GALL (saint), 95.
- GAMBARO, nonce apostolique, 7.
- GATTINARA (Mercurin), conseiller d'État, 6.
- GEISBERG (François), Abbé de St-Gall, 408.
- GEISMAYR (Michel), démagogue, 176.
- GEORGES DE PASSAU, 115.
- GEORGES LE BARBU, duc de Saxe, 14, 31 à 39, 48 et suiv., 75, 79, 87, 123, 125, 128, 130, 132 et suiv., 136 et suiv., 150, 203, 211, 221 et suiv., 273, 297, 305, 355, 376, 403, 409, 412, 414 et suiv., 418, 420, 422, 429 à 438, 467, 533, 547.
- GEORGES, margrave de Brandebourg-Culmbach, 25, 28, 29, 55, 79, 81, 153, 167, 182 à 186, 198, 206 et suiv., 251, 360, 569, 710 et suiv.

GEORGES, prince palatin, évêque de Spire, 40.
 GEORGES, duc de Mecklembourg, 700, 728, 735.
 GEORGES D'ANHALT. Voir JEAN GEORGES.
 GEORGES, comte de Wurtemberg, 403 et suiv.
 GERBELLIUS, 255.
 GERMANN (Kilian), Abbé de St-Gall, 162.
 GIOBERTI (Giovanni-Matteo), évêque de Vérone, 6, 7.
 GIRON (P.), 179.
 GIUSTINIANI (Marino), ambassadeur, 320 et suiv., 379, 471, 498, 514.
 GLARIS, ambassadeur, 732.
 GLAUBURG (Jean DE), délégué, 536, 539, 607, 641, 643.
 GLEICHEN (Christophe), comte de, 560.
 GÜBEL (Kilian), secrétaire, 753.
 GONZAGUE (Ferrante), prince de Mol-fetta, duc d'Ariano, gouverneur, 660, 663.
 GONZAGUE, Frédéric II, duc de Mantoue, 314, 384.
 GRADENICO, 173.
 GRANVELLE (Antoine-Perrenot DE), évêque d'Arras, plus tard cardinal, 616, 652, 657 et suiv., 672, 723, 726.
 GRANVELLE (Nicolas-Perrenot, seigneur DE), chancelier d'Empire, 83, 143, 278, 321 et suiv., 458 à 473, 475 et suiv., 494 et suiv., 500, 502 et suiv., 506, 524, 533, 536 et suiv., 563 et suiv., 571 et suiv., 576 et suiv., 579, 589, 601 et suiv., 610, 616 et suiv., 643, 657, 660, 672.
 GREIFFENCLAU, Voir Richard de G.
 GREITNER, franciscain, 612.
 GREMP délégué, 783.
 GRESBECK, 325.
 GRITTI (André), doge de Venise, 176.
 GRITTI (Louis), gouverneur, 266, 268, 284.
 GRONSFELD, comte, ambassadeur, 273.
 GROPPER (Jean), prélat, 500.
 GROTSCH (Jacques), 123.
 GRUBER (Gaspard), agent diplomatique, 45.
 GRUMBACH (Guillaume DE), 712, 753.
 GRYN (Bonacorso DE), agent dipl., 624, 639.
 GUASTO (Alphonse, duc DE), gouverneur, 562.
 GUICHARDIN (François), historien, 7.
 GUILLAUME DE BRANDEBOURG, archevêque de Riga, 441 et suiv.
 GUILLAUME, évêque de Strasbourg, voir HONSTEIN.

GUILLAUME IV, duc de Bavière, 13 à 18, 19, 38, 117, 123, 163, 172, 222, 265, 266, 274, 279, 285 et suiv., 288 à 296, 298 et suiv., 302, 303, 314, 319, 320, 323, 378, 412, 414, 415, 418, 420, 465, 467, 470, 485, 497 et suiv., 504 et suiv., 510 et suiv., 513 et suiv., 552, 558, 573, 577, 582 et suiv., 614, 635 et suiv., 672, 725.
 GUILLAUME, duc de Juliers-Clèves, 447 et suiv., 452, 461, 463, 492, 502, 521, 563, 566, 571, 602, 692, 697, 721, 725, 730, 748 et suiv.
 GUILLAUME, Landgrave de Hesse, 451, 702, 703 et suiv., 712, 723 et suiv., 738, 746.
 GUILLAUME, comte de Nassau, 223.
 GUISE (François DE), duc de Lorraine, 745.
 GUNDELSHEIM (Philippe DE), évêque de Bâle, 100.
 GUSTAVE WASA, roi de Suède, 351, 355, 524, 526, 527, 548, 623, 704.

H

HABORDANOZ, ambassadeur, 154.
 HABSBOURG (Maison DE), 13, 18, 149, 253, 260, 265, 272, 290, 292 et suiv., 294, 368, 378, 498, 564, 608, 617, 614 et suiv., 723, 746, 752.
 HAGEN (Christophe DE), bourgmestre, 547.
 HAHN, (Michel), 489.
 HALLER (Jean), délégué, 646.
 HANNART, 329.
 HANS, margrave de Brandebourg-Cüstrin, 360, 403, 439, 615, 616, 660, 669, 677, 681, 692, 695, 701 et suiv., 704, 745, 732, 774, 780.
 HANSTEIN (Curt DE), 737.
 HARRACH, conseiller, 43.
 HARST (Charles), ambassadeur, 448.
 HASE (Henri), vice-chancelier, 679.
 HASENBERGER (Jean), 435.
 HASSAN-AGA, 513.
 HASS (Jean), bourgmestre, 284.
 HAUGWITZ (Jean DE), 778, 780.
 HAUSMANN (Nicolas), prédicant, 63, 191.
 HEDIO (Gaspard), prédicant, 168, 328, 376.
 HEDWIGE DE POLOGNE, Électrice de Brandebourg, 437, 670.
 HEIDECK (Frédéric DE), chevalier, 83, 84.
 HEIDECK (Georges DE), 669, 691.
 HEIDECK (Hans DE), général, 620, 630, 690 et suiv., 706.

- HENRI II, Empereur, 612.
- HENRI VIII, roi d'Angleterre, 3, 5 et suiv., 13, 231, 242, 250, 270, 272, 290, 295, 296 et suiv., 319, 343, 346, 380 et suiv., 397 et suiv., 420, 423, 447, 449, 461, 466 et suiv., 527, 568 et suiv., 580, 588, 608 et suiv., 621 et suiv., 636 et suiv., 646.
- HENRI II duc d'Orléans, dauphin, puis roi de France, 5, 7, 138, 144 et suiv., 171, 177, 321, 525, 636, 639, 652 et suiv., 656, 690 et suiv., 694, 698, 701, 703, 709, 715, 718, 722, 724, 726 et suiv., 731 et suiv., 735, 742, 745 et suiv., 750, 756.
- HENRI, prince palatin, évêque de Worms, 40.
- HENRI le Jeune, duc de Brunswick-Wolfenbüttel, 35 et suiv., 40, 59, 157, 178, 179, 226, 237, 252, 353, 403, 409, 412, 418, 420, 422, 448, 484, 503, 511, 534, 537 à 546, 548, 553, 554, 555, 572, 573, 585, 604 et suiv., 614, 657, 670, 695, 750, 753, 755.
- HENRI, duc de Mecklembourg, 23, 30, 40, 77, 178, 360, 693.
- HENRI LE PIEUX, duc de Saxe, 403, 430 à 436, 441, 464, 477, 480, 526, 536.
- HENRI, comte de Nassau, 320, 325.
- HELD (Mathias), vice-chancelier d'Empire, 351 à 356, 371, 383, 406, 410, 416, 418, 502, 616.
- HELDING (Michel), évêque consacré de Mayence, 672.
- HELMHOLT (Nicolas), 358, 548.
- HENKEL DE COMMERCY, prédicant, 192.
- HENNEBERG, comte, 360.
- HENNEBERG (Georges-Ernest), comte, 702.
- HENNEBERG (Guillaume de), comte, 26.
- HERBORN (Nicolas), franciscain, 62.
- HERMANN, Vicomte de Wied, archevêque de Cologne, 18, 38, 40, 126, 222, 231, 343, 414, 433, 505, 530 à 562, 568, 570, 583, 587, 605, 608, 618, 634, 616.
- HESSE (Maison de), 617.
- HÉSSUS (Eobanus), humaniste, 60 et suiv., 140, 304, 361.
- Hess (Jean), 112.
- HÉSSUS (Tilman), superintendant, 764.
- HETZER (Louis), anabaptiste, 115.
- HEUSENSTAMM (Voir Sébastien de).
- HEYDECK (Voir HEIDECK).
- HEYDEN (Joachim), 435.
- HEYNES (Simon), ambassadeur, 381.
- HILDEGARDE, abbesse, fille de Louis le Germanique, 95.
- HOFFMEISTER (Jean), prieur des Augustins, 70, 211 et suiv.
- HOFMANN (Melchior), anabaptiste, 329, 334, 341.
- HOBENLOHE (Sigismond), comte, 125.
- HOLDE (Conrad), docteur, 670 et suiv.
- HOLLINGER (Hans), anabaptiste, 413.
- HOLZHAUSEN (Hammann), délégué, 51, 90.
- HOLZHAUSEN (Justinien), délégué, 516, 518.
- HONSTEIN (Guillaume III), évêque de Strasbourg, 36, 40, 48.
- HOPFENSTEINER (Etienne), 354.
- HOSIUS (Stanislas), cardinal, 82, 377, 423.
- HUMBRACHT (Conrad), délégué, 679.
- HUSS HUSSITES, 241.
- HUT (Hans), anabaptiste, 115 et suiv.
- HUTTEN (Maurice), évêque d'Eichstätt, 730.
- HUYSON (d'), ambassadeur, 690.
- I**
- IBACH (curé), 62.
- IBRAÏM-PACHA, grand vizir, 11 et suiv., 154, 171, 266 et suiv., 525.
- ISABELLE DE POLOGNE, épouse du voïvode Zapoli, 512.
- ISABELLE DE PORTUGAL, épouse de Charles-Quint, 491.
- ISENMANN, 196, 219.
- J**
- JACQUES V, roi d'Écosse, 319.
- JAGOW (Mathias), évêque de Brandebourg, 436, 439.
- JEAN DE GEEL, anabaptiste, 350.
- JEAN DE LEYDE (Benckelszoon), 335, 388, 343, 349, 351.
- JEAN LE CONSTANT, Électeur de Saxe, 14, 18, 25, 28, 30, 35, 39, 42, 52, 53, 68, 71, 72, 118, 123, 125, 128, 131, 137, 149, 152, 156, 159, 162, 165, 174, 184, 187, 191, 197, 200, 208, 214, 222, 224, 233, 240, 242, 251, 253, 257, 264, 208, 271, 276, 280, 288, 331, 347, 547.
- JEAN DE BRANDEBOURG, voir Hans.
- JEAN III LE PACIFIQUE, duc de Juliers-Clèves-Berg, 38, 40, 226, 447.
- JEAN, comte de Palatinat-Deux-Ponts, 678.
- JEAN DE ELHEEDE anabaptiste, 318.
- JEAN DE MEISSEN, voir MAL TITZ.
- JEAN III DE MEZZENHAUSEN, archevêque et Électeur de Trèves, 413, 465 515.

JEAN V D'ISENBURG, archevêque et Électeur de Trèves, 665, 675, 695, 722, 727, 736, 749.

JEAN-ALBERT I de Brandebourg-Calm-bach, coadjuteur des évêchés de Magdebourg et d'Halberstadt, 445, 617, 641 et suiv.

JEAN-ALBERT, duc de Mecklenbourg, 693, 702, 705, 708 et suiv., 713, 756.

JEAN-FRÉDÉRIC le Magnanime, prince puis, Electeur de Saxe, 14, 31, 68, 149, 165, 184, 191, 206, 214, 216, 233, 242, 288, 292, 297, 304, 305, 314, 317, 347, 355, 357, 360, 374, 379, 382, 384, 391, 393, 397, 400, 405, 424, 417, 420, 423, 426, 431, 447, 457, 461, 467, 472, 475, 477, 479, 484, 493, 496, 498, 504, 510, 514, 516, 521, 526, 531, 532, 536, 537, 540, 544, 549, 552, 554, 564, 565, 567, 569, 673, 579, 587, 590, 592, 610, 614, 615 et suiv., 626, 620, 639, 637, 638, 642, 644, 647, 655, 677, 681, 684, 691 et suiv., 701 et suiv., 705, 727 et suiv., 731 et suiv., 743, 746 et suiv., 773.

JEAN-FRÉDÉRIC, prince, puis duc de Saxe-Weimar, 575, 692, 699, 731, 743, 746 et suiv., 773 et suiv.

JEAN-FRÉDÉRIC III, duc de Saxe, fils de l'Électeur Jean-Frédéric, 775, 781.

JEAN-GEORGES, prince d'Anhalt-Dessau, 358, 418, 591, 603.

JEAN-LOUIS, comte de Nassau-Sarrebrück, 360.

JEAN-PHILIPPE, comte du Rhin, 690, 742.

JEAN-GUILLAUME, duc de Saxe, fils de l'Électeur Jean Frédéric, 775, 782.

JEANNE D'ALBRET, princesse de Navarre, 491.

JÉROME (saint), 188.

JOACHIM I^{er} (Nestor.), Électeur de Brandebourg, 2, 14, 35 et suiv., 38, 40, 123, 128, 131, 134, 150, 181, 200, 215, 221 et suiv., 224 et suiv., 282, 403, 409, 436, 441 et suiv.

JOACHIM II, prince, puis Électeur de Brandebourg, 14, 327, 403, 414 et suiv., 419 et suiv., 425, 436, 443, 498, 502, 506, 509, 514, 519, 524, 569, 576, 631, 655, 658, 665, 670, 673 et suiv., 683, 685, 695, 700, 723 et suiv., 739, 780.

JONAS (Juste), théologien, 74, 167, 181, 183, 194, 223, 351, 362, 372, 375, 384, 388, 527, 596, 624.

JOYE (Paul), historien, 7, 576.

JUDA (Léon), prédicant, 95.

JULES III, Pape, 667, 695 et suiv., 704, 718, 729, 775, 777.

JULES, duc de Brunswick, 543.

JUNG (Jean), 107.

JURISCHITSCH (Nicolas), 171, 284.

K

KAMORA (André de), 513.

KANTZOW (Thomas), chroniqueur, 759.

KATZIANER DE KATZENSTEIN (Jean), général, 326.

KERSSENBRÖICK, chroniqueur, 334, 339.

KESSLER 102.

KETTELER (Guillaume), évêque de Munster, 557.

KILIAN, Abbé de St-Gall. Voy. GERMAN.

KIPPENBRÖICK, anabaptiste, 332, 335 et suiv.

KIRCHMAIR (Thomas), 429.

KIRCHMAYER (Georges), chroniqueur, 117.

KNEUSEL (Blaise), sacristain, 534.

KNIPPERDOLLING (Bernt), marchand de drap, anabaptiste, 331, 335, 339, 358.

KNÖRRINGEN (Hans von), fonctionnaire, 712.

KÖNIGSTEIN, chanoine, 612.

KÖNNERITZ (Erasme de), 520.

KRAFFT (Adam), prédicant, 428.

KREBS, ambassadeur, 274.

KRECHTING, anabaptiste, 353.

KRESENDORFER (Michel), ambassadeur, 267.

KRÜGER (Melchior), syndic, 762.

KÜSSENBERG, chroniqueur, 260.

KURSS (Bonaventure), chargé d'affaires, 17, 270.

L

LACHMANN, prédicant, 88.

LACROIX, ambassadeur, 645, 647 et suiv.

LADISLAS, roi de Bohême et de Hongrie, père de Louis II, 14.

LAMBEG, 171.

LAMBERT (Frantz), ex-minorite, 58, 62 et suiv., 459.

LAMPADIUS, prédicant, 761.

LANDENBERG (Hugo de), évêque de Constance, 40, 94, 152, 161.

LANG (Mathieu), cardinal-archevêque de Salzbourg, 40, 123, 412.

LANGE (Jean), prédicateur de cathédrale, 531.

LANNON, vice-roi de Naples, 6, 16, 139, 142 et suiv.

LANZERANT, 178.

LASKY (Jérôme), palatin de Zierads, 126, 154, 170, 172, 256 et suiv., 271 et suiv.

LAUTERBACH (Antoine), 685.

- LAUTREC (Odet de Foix, vicomte de),
maréchal de France, 143.
- LAUZE (Wigand), 458 et suiv.
- LAZARUS, agent juif, 172.
- LEIB (Kilian), prieur de Rebdorf, 37,
91, 203.
- LEMNIUS (Simon), humaniste, 417.
- LENNING (Jean Hulderich Neobulus),
prédicant, 333, 454, 467, 470.
- LEODIUS (Hub. Thom.), secrétaire in-
time, 607.
- LESNER (Henri), 469.
- LIMBERGER, prédicant, 338.
- LIMBURG (Erasmus, comte de), évêque de
Mersebourg, 535.
- LINDENAU (Sigismond de), évêque de
Mersebourg, 533.
- LINK (Wenzel), 52, 53, 123, 136, 240.
- LIPPOLD (trésorier), 442 et suiv.
- LIPPOMANO nonce, évêque de Vérone,
770, 782 et suiv.
- LISTRIS (Martin), prédicant, 547.
- LOAYSA (Garcia), évêque d'Osma, con-
fesseur de Charles-Quint, 231 et
suiv., 261, 282.
- LOCHMAIR (Gaspard), ambassadeur, 272,
317.
- LÖSCHENBRAND (Christian), chroniqueur,
246 et suiv.
- LOGSCHAU (seigneur de), 13.
- LOUIS LE GERMANIQUE, 91.
- LOUIS XI, roi de France, 6.
- LOUIS XII, roi de France, 648.
- LOUIS II, roi de Hongrie et de Bo-
hême, 10, 14, 79.
- LOUIS V, Électeur palatin, 2, 18, 28,
38, 41, 48, 53, 126, 129, 132, 148,
222, 256, 277, 300, 413, 415, 421, 426,
465, 498, 573, 608.
- LOUIS DE PALATINAT-DEUX-PONTS, comte
palatin, 178.
- LOUIS, duc de Bavière, 13-18, 19, 38,
123, 172, 222, 226, 265, 268, 273,
279, 285, 288, 296, 297 et suiv., 302,
314, 320, 322, 325, 412, 416, 420,
465, 470, 485, 497 et suiv., 510 et
suiv., 542, 552, 558, 573, 583, 614.
- LÜDERITZ (famille des), 442.
- LOUISE DE SAVOIE duchesse d'Angou-
lême, mère de François I^r, 9, 121.
- LUND (archevêque de). Voir Weeze.
- LUTHER (Catherine). Voyez Bora.
- LUTHER (Martin), 18, 20-26, 28, 32, 40,
50, 56, 64-72, 102, 112, 117, 123 et
suiv., 128, 130, 132, 135 et suiv.,
138 et suiv., 144, 146, 149, 153, 156,
160, 165, 169, 175 et suiv., 179, 182-
186, 187 et suiv., 190 et suiv., 191-
199, 205-212, 214, 216 et suiv., 223,
237, 240 et suiv., 244, 251, 254 et
suiv., 260, 264, 273, 279 et suiv., 286,
297, 302 et suiv., 305, 308, 329, 331,
340, 354, 355, 361, 368, 375, 379-
382, 386 et suiv., 390-396, 409 et
suiv., 415, 418, 419, 421 et suiv., 429
et suiv., 432, 436-440, 444, 449-458,
464, 469, 473-476, 479-486, 489, 495-
501, 516, 527-532, 533 et suiv., 539,
et suiv., 543 et suiv., 552, 565, 569,
571, 574, 578, 583, 585, 588-597, 603,
612 et suiv., 634 et suiv., 635, 644,
662 et suiv., 678, 687 et suiv., 711 et
suiv., 738, 761, 766 et suiv., 777.
- LUTHER (Paul), 596.

M

- MADRUZZI (Christophe de), cardinal,
prince-évêque de Trente, 615.
- MAI (Micer), ambassadeur, 221.
- MAHOMET, 10, 274.
- MAJOR (Georges), prédicant, 629.
- MALSBURG (Hermann de la), 537.
- MALTITZ (Jean VIII), évêque de Meis-
sen, 412, 436, 532, 534, 603.
- MANG (Félix), anabaptiste, 114.
- MANSFELD (comte de), 360, 401, 435,
594.
- MANSFELD (Albert, de comte), 42, 149,
205, 214, 242, 595, 653, 656.
- MANSFELD (Gebhard), comte de, 212 et
suiv.
- MANSFELD (Georges), comte de, 615 et
suiv.
- MANSFELD (Volrad), comte de, 691, 700,
744, 750 et suiv.
- MARBACH (Jean), théologien, 609.
- MARGUERITE DE NAVARRE, 493.
- MARGUERITE D'AUTRICHE, gouvernante
des Pays-Bas, 4, 6.
- MARGUERITE DE VALOIS, fille de Fran-
çois I^r, duchesse de Savoie, 609.
- MARIE DE BOURGOGNE, épouse de Maxi-
milien I^r, 4.
- MARIE, fille de Charles-Quint, archidu-
chesse, puis épouse de Maximilien II,
491 et suiv., 580.
- MARIE DE BOURGOGNE reine de Hon-
grie, gouvernante des Pays-Bas, sœur
de Charles-Quint, 192, 274, 285, 289,
326, 327, 399, 406, 470, 492, 502, 602,
613 et s., 618, 627, 638, 724, 733 et
suiv., 744.
- MARIE DE BRANDEBOURG-CULMBACH, Elec-
trice palatine, 712.
- MARIE DE BRUNSWICK-Wolfenbüttel, fille
de Henri le Jeune, 510.
- MARIE D'ANGLETERRE, 3.

- MARIE, comtesse de Wurtemberg, duchesse de Brunswick, 540, 543.
- MARILLAC (Charles de), ambassadeur, plus tard évêque de Vannes, 694, 697, 752.
- MARCK ROBERT de (La), maréchal de Bouillon, prince de Sedan, 4.
- MAROT (Clément), poète, 380.
- MARSTALLER (Christophe), 765.
- MASONE (Jean), ambassadeur, 610.
- MATHÉSIUS (Jean), théologien, 593.
- MATHILDE DE HESSE, comtesse de Tecklenbourg, 330.
- MATHYS (Jean), boulanger anabaptiste, 33, 336 et s., 341.
- MAURICE, duc, plus tard Electeur de Saxe, 403, 430 et suiv., 435, 445, 450, 458, 526, 533 et suiv., 541, 565 et suiv., 569, 603, 604-618, 638, 649, 652, 654-658, 660, 665, 688, 691, 693-698, 700-702, 703-709, 712 et suiv., 717, 722-729, 730-738, 740, 743 et suiv., 746 et suiv., 750-755.
- MAXIMILIEN I, Empereur, 79.
- MAXIMILIEN II, Empereur, 730, 747, 777.
- MECKEBACH (Jean), médecin, 60.
- MÉDICIS (famille des), 173.
- MÉDICIS (Cosme), duc de Florence, 576.
- MÉDICIS (Ippolyte de), 284.
- MÉDICIS (Jean-Jacques de), amiral, 524.
- MEDLER (Nicolas), prédicant, 526.
- MEIGRE (Lambert), général, 177, 230.
- MÉLANCHTHON (Philippe), 22, 28, 67, 69 et s., 74, 78, 119, 123, 125, 128, 133, 137, 141, 149, 153 et s., 159 et s., 163, 165 à 169, 179, 184-200, 208, 213, 215, 222, 237, 251, 279 et s., 297, 302 et s., 358, 360, 362, 304, 375, 379 et s., 384 et s., 387-393, 395, et s., 417, 419, 421, 426, 433, 444, 450-455, 462, 466 et s., 474, 476, 480, 483 et s., 497, 499 et s., 503, 530, et s., 539, 545, 552, 560, 562 et s., 562, 575, 593 et s., 610, 630, 646, 685, 731, 757, 761, 767 et suiv., — son frère 184.
- MELANDER (Dionysius), prédicant, 89, 359, 455.
- MELCHIOR « le prophète ». Voir Hofmann.
- MELEM (Ogier von), délégué, 476, 544, 570, 582, 587, 682.
- MENDOZA (Diego Hurtado de), ambassadeur, 663, 667 et suiv.
- MENIUS (Juste), théologien, 476, 485, 548.
- METZSCH (Levin), 119.
- MEYER (Marc), capitaine, anabaptiste, 316, 347, 353.
- MEYER (Nicolas), conseiller, 270.
- MEYNER (Laurent), délégué, 616.
- MEZZENHAUSEN. Voir Jean.
- MICHAEL, agent diplomatique, 18.
- MILA (Bernard), 513.
- MILICHIUS (Jacques), professeur de médecine, 371.
- MILTITZ (Ernest de), 449, 454.
- MINCKWITZ (Jean), von 702.
- MINCKWITZ (Nickel de), seigneur de Sonnenwalde, 128, 135 et suiv., 268 et suiv., 271.
- MIRANDOLE (Jean-Thomas Pic de la), légat, 148, 152.
- MITHOBIUS (Barkard), médecin, 610.
- MOCENIGO (Alvise), ambassadeur, 610, 659, 669.
- MOCENIGO (Pietro), ambassadeur, 399.
- MÖRLIN (Joachim), 762.
- MOLITOR (Nicolas), sacristain, 401.
- MONCADA (Hugo de), ambassadeur, 8.
- MONT, ambassadeur, 296, 380 et suiv., 608 et suiv., 610, 621, 637.
- MONTMORENCY (Anne de), connétable, 319, 320, 617, 720.
- MORONE (Girolamo), chancelier, 6.
- MORONE (Jean), évêque de Modène, légat, 144, 309, 497 et suiv., 516, 535, 578, 775.
- MÜLLER (Hans), anabaptiste, 113.
- MÜNZER (Thomas), 259, 547.
- MULEY-HASSAN, roi de Tunis, 322.
- MURNER (Thomas), franciscain, 96, 151.
- MUSCETTOLA, agent diplomatique, 278.
- MUSCULUS (Wolfgang), prédicant, 391.
- MUSTAPHA, 170.
- MYCONIUS (Frédéric), prédicant, 64, 74, 168, 216, 262, 389, 433.
- MYCONIUS (Oswald), théologien, 94 et suiv., 262, 309, 312, 376, 419.
- MYLIUS professeur, 592.

N

- NAUSÉA (Frédéric), curé, plus tard évêque de Vienne, 89, 501.
- NAVAGERO (Bernardo), ambassadeur, 568, 576, 578.
- NAVES (Jean de), vice-chancelier, 319, 406, 470, 476, 502, 507, 508, 556, 566, 571, 579, 587, 610.
- NEUBNER (Guillaume de), comte, 255 et suiv., 398.
- NEVERUS (prédicant), 88.
- NORFOLK (Thomas-Howard duc de), lord trésorier, garde des sceaux, 377.
- NORTHORN (Claus), 352.
- NOBER (Guy), 759.

O

- OECOLAMPADE (Jean), prédicant, 100 et suiv., 167, 213-218, 393, 562.
 OLDENDORP (D.), syndic, 316 et suiv.
 ORLÉANS (duc d'). Voir Henri II et Charles.
 ORT (Philippe), 639.
 OSIANDER (André), théologien, 79, 168, 182, 477 et suiv., 559, 769.
 OSSA (Melchior d'), conseiller, 529, 532, 536, 557, 685, 708, 747, 769.
 OTT (Philippe), 607.
 OTHON I^{er}, Empereur, 698.
 OTHON, duc de Brunswick-Lunébourg, 25, 59, 690.
 OTTO, cardinal, voy. Truchses.
 OTTO (Henri de Palatinat-Neubourg), comte palatin, plus tard Electeur, 272, 505, 558 et suiv., 607, 735.

P

- PACHECO (Pietro), cardinal évêque, 673.
 PACK (Otto), docteur, 123 et suiv., 130, 132.
 PAGET (Guillaume), ambassadeur, 608 et suiv., 621.
 PANDOLFINI, 718.
 PART (Georges), docteur, 633.
 PAUL III (Alexandre Farnèse), Pape, 6, 324 et suiv., 373, 377-380, 382 à 385, 393, 397, 399, 401, 415, 425 et suiv., 428, 462, 465, 473 et suiv., 492, 498 et suiv., 523 et suiv., 540 et suiv., 517, 564, 571 et suiv., 577-581, 582, 586 et suiv., 602 et suiv., 614 et suiv., 623, 630, 632 et suiv., 636, 677 et suiv., 695, 778.
 PAUL IV, 778.
 PAULINUS, chargé d'affaires français, 525.
 PAUL (saint), apôtre, 110.
 PERRENOT (voy. Granvelle).
 PERNEDER (André), secrétaire, 117.
 PERROT (E.), 179.
 PESCARA (Fernand François d'Avalos, marquis de), général, 6.
 PETRUS (Abbé), 430.
 PEUCER (Gaspard), théologien, 451.
 PFAFF, chancelier, 417.
 PFARRER (Mathieu), 152, 366.
 PFLUG (Jules), évêque de Naumbourg, 500, 527, 530, 575, 601, 651, 672 et suiv.
 PHILIPPE II, infant, puis roi d'Espagne, 231, 491 et suiv., 609, 614, 627, 652, 723, 747.

- PHILIPPE, duc de Brunswick-Grubenhagen, 360.
 PHILIPPE, duc de Brunswick-Lunébourg, 25, 42, 213.
 PHILIPPE I^{er}, duc de Poméranie, 358, 360, 373, 383, 693, 701, 730, 768.
 PHILIPPE, Landgrave de Hesse, 18, 25 et suiv., 31, 35 et suiv., 38, 41, 48, 52 et suiv., 53 à 64, 70, 92, 118 et suiv., 121 à 136, 149 à 153, 156, 163, 165, 169, 175 à 180, 183 et suiv., 184, 190 et suiv., 195, 199, 214, 225, 234, 237, 243, 251, 255, 257 et suiv., 265, 268, 274, 279, 288, 291, 307, 310, 314 et suiv., 319 et suiv., 340 et suiv., 348, 353, 355 et suiv., 361, 368, 379, 383, 385 et suiv., 390 et suiv., 396, 397 et suiv., 400, 403, 405 et suiv., 414, 425, 426 et suiv., 437 et suiv.; 447, 461, 472, 475, 477, 490, 493, 496, 498 et suiv., 502 et suiv., 510 et suiv., 514, 518, 521, 523, 525, 530, 533, 535, 537 et suiv., 542 et suiv., 544 à 549, 551 et suiv., 558 et suiv., 560, 563, 566 et suiv., 569 et suiv., 573, 577, 582, 588, 603, 607, 609 et suiv., 613 et suiv., 615, et suiv., 621 et suiv., 625 à 629, 630 à 641, 644, 647, 650, 653, 658, 677, 681, 684 et suiv., 698, 701, 704, 709, 713, 723, 726, 743, 754, 768, 773, 781.
 PHILIPPE, second fils du duc de Brunswick, 512.
 PHILIPPE, margrave de Bade, 118, 157.
 PHILIPPE DU PALATINAT évêque de Freising et administrateur de Naumbourg, 41, 47, 61, 526, 538.
 PIERRE (saint), 110.
 PIGHIUS (Pigge), Albert, théologien et mathématicien, 501.
 PIMPINELLI (Vincent), nonce, 182.
 PIRKHEIMER (Wilibald), humaniste, 90, 590.
 PISTORIUS (Jean), théologien, 500, 539.
 PLANITZ (Georges de la), 498.
 PLASSEN (Charles v. d.), 569 et suiv., 576 et suiv., 599, 684.
 POELMANS (Anna), 537.
 POITIERS, voir Diane.
 POLE (Reginald), cardinal, 577.
 POLENTZ (Georges DE), évêque de Samland, 80, 85.
 POLHEIM (Sigism. Louis DE), agent diplomatique, 17.
 POSNITZER (Conrad), agent diplomatique, 16.
 PROBST (J.), 112, 176.

Q

QUEIS (Erhard de), évêque, 80, 84.
 QUERHAMMER, 641.

R

RADE (Georges), bourgmestre, 88.
 RABUTIN (François de), 720.
 RAID (Sylvestre), 756.
 RANGONE (Hugo), évêque de Reggio, nonce, 374 et suiv.
 RATZEBERGER (Gaspard), médecin, 591.
 RAU (Adolphe), conseiller, 256.
 RAUSCHER (Jérôme), prédicant, 766.
 RECKERODE (Georges de), 690.
 REDERS (Mathias), bourgmestre, 624.
 REDWITZ (Weigand de), évêque de Bamberg, 27 et suiv., 40, 122 et suiv., 133 et suiv., 151, 713, 744 et suiv., 748 et suiv.,
 REID (Balthazar), prédicant, 456.
 REIFENBERG (Frédéric de), ambassadeur, 690, 703 et suiv.
 REISS (Balth.), docteur, 749.
 REISSNER, secrétaire, 1.
 REUBLIN (Guillaume), anabaptiste, 145.
 RICALCATO, conseiller intime du Pape, 379.
 RICASOLI, 652.
 RICHARD von Greifenklau, Électeur, archevêque de Trèves, 3, 18, 38, 126, 128, 132.
 RINCON (Antoine), ambassadeur, 13, 524 et suiv.
 RINK (Melchior), anabaptiste, 111.
 ROBERT, duc de Deux-Ponts, 360.
 ROCHFORD, Lord, ambassadeur, 347.
 RÖRER (Thomas), curé, 766.
 ROGGENDORF (Christophe, comte de), 690.
 ROSEN (Léonard de), bourgmestre, 88.
 ROSSEM (Martin de), général, 524, 566.
 ROTHMANN (Bernt), chapelain, anabaptiste, 331, 340, 341 et suiv., 349.
 RUMAN (Hans), délégué, 646.
 RUSTAN grand vizir, 525.
 RYN (Bechtold de), 51, 90.

S

SABINE DE BAVIÈRE, duchesse de Wurtemberg, 500.
 SABINUS (Georges), humaniste, 417.
 SACHS (Hans), 744.
 SADOLET (Jacques), évêque de Carpentras, plus tard cardinal, 8, 377, 463 et suiv.

SAILER (Géréon), médecin, 368, 450, 453, 467 et suiv., 510, 541, 582.
 SAINT-AURIS (Jean de), ambassadeur, 609, 690.
 SALAT chroniqueur, 97, 260.
 SALE (dame de la), 450 et suiv., 454 et suiv.
 SALE (Marguerite de la), seconde femme de Philippe de Hesse, 449, 438, 473, 478 et suiv.
 SALM (Nicolas), comte, 171.
 SALM (comte de), évêque de Passau, 730.
 SAM (Conrad), prédicant, 107, 238, 243, 245, 247.
 SANCHEZ, ambassadeur, 301.
 SASTROWE (B.), 634, 657, 665, 669, 673 et suiv., 683.
 SAXE (Maison de), 526, 533, 616 et suiv., 639, 691, 732.
 SCAPPER (Corn. Duplicius de), homme d'état, 243, 470 et suiv., 494, 498.
 SCHÄRTLIN DE BURTENBACH (Seb.), 139, 143, 274, 284, 325, 368, 405, 421, 543, 556, 607, 619, 630, 632, 635, 637, 639, 652, 690 et suiv., 694, 706 et suiv., 718, 720, 725, 734, 751, 753.
 SCHAUMBURG, voir Adolphe.
 SCHEIT (Clas), bourgmestre, 89, 359.
 SCHELE DE SCHELENBURG (Gaspard), 557.
 SCHENK, (Rodolphe de), ambassadeur, 107.
 SCHENK, prédicant, 517.
 SCHETUS (Erasmus), 343.
 SCHLIEBEN (Eustache de), conseiller, 422.
 SCHNEID (Jean), prédicant, 191.
 SCHNEFF (Erhard), prédicant, 192, 309 et suiv., 477, 768.
 SCHÖNBERG, 14.
 SCHÖNBERG (Antoine de), conseiller, 431.
 SCHÖNBERG (Ernest de), 616.
 SCHNITZ (Hans de), 417.
 SCHRADIN, prédicant, 391.
 SCHRAUTENBACH, voir Weitelshausen.
 SCHRYMPHIUS (Jean), 759.
 SCHÜRSTAB (Jérôme), 520.
 SCHULTESS (Georges), 601.
 SCHULTHAISS (Christophe), chroniqueur, 106.
 SCHUMACHER « prophète », 350.
 SCHUTZBAR (Wolfgang, surnommé Mischling), grand-maître, 427, 633.
 SCHWARZBURG (Gunther de), comte, 360, 708.
 SCHWARTZENBERG (Jean de), 117.
 SCHWEINISCHEN (Hans de), chevalier, 676.
 SCHWENCKFELD (Gaspard de), 328 et suiv., 404, 563.

- SCHWENDI (Lazare de), général, 695, 727.
- SCHWIIHAU (seigneurs de), 272.
- SCHWIIHAU (Henri de), 16.
- SWITZER (Rodolphe), délégué, 646.
- SÉBASTIEN DE HEUSENSTAMM, chanoine, puis archevêque de Mayence, 605, 640, 665, 675, 677, 695, 715, 725, 736, 740, 749, 771, 775 et suiv.
- SELD (Georges-Sigismond), vice-chancelier d'Empire, 657.
- SELVE (Odet de), ambassadeur, 754.
- SÉPULVEDA (Juan-Ginès), historiographe d'Empire, 7.
- SERVET (Michel), médecin, 767.
- SPONDRATO (Francesco), légat, 672, 676.
- SFORZE (François II), duc de Milan, 6 et suiv., 143, 173, 321 et suiv., 374.
- SYBILLE DE CLÈVES, Electrice de Saxe, 447, 575.
- SICKINGEN (Frantz de), 20, 128, 130, 133 et suiv.
- SIEBERT DE LÖWENBERG, docteur, 494.
- SIGISMOND, Empereur, 418.
- SIGISMOND I^{er}, dit le Grand roi de Pologne, 3, 12 et suiv., 79-84, 85, 124, 128, 266, 290, 437.
- SIGISMOND DE BRANDEBOURG, archevêque de Magdebourg, 777 et suiv.
- SINZENHOFEN (Pancrace), évêque de Ratisbonne, 612.
- SLEIDAN (Jean), historien, 357 et suiv., 493, 587, 607, 634.
- SOLIMAN II, le Magnifique, sultan, 9-13, 126, 154 et suiv., 170-174, 178, 266 et suiv., 274 et suiv., 284, 289, 292, 314 et suiv., 320 et suiv., 325, 512 et suiv., 523, 564, 574, 636, 648 et suiv., 652, 718, 721, 747, 754.
- SOLMS comte, 48.
- SORIANO (Ant.), ambassadeur, 376, 379.
- SPALATIN (Burkhardt Georges), théologien et historien, 52 et suiv., 77, 135, 197, 207, 214, 361, 395.
- SPENGLER (Lazare), 160, 179 et suiv., 197.
- SPIEGEL (Asmus), conseiller, 532.
- STABBER (Laurent), ambassadeur, 131.
- STADION (Christophe de), évêque d'Augsbourg, 40, 222 et suiv., 366, 367 et suiv., 409, 505.
- STALBURGER (Christophe), délégué, 538.
- STEINHART (Georges), prédicant, 766.
- STIGELIUS (Jean), maître ès arts, 597.
- STÜCKLEIN, capitaine, 755.
- STRASSEN (Christophe), 739.
- STRATNER (Jacques), prédicant, 438.
- STURM (Jacques), homme d'état, 51 et suiv., 147, 152 et suiv., 157, 177, 199, 416, 470, 493, 574, 588, 605, 621-622, 635, 617.
- STURM (Jean), 379, 608, 690, 697.
- SYRLIN (Georges), sculpteur sur bois, 245.
- SZALKAN (Ladislas), archevêque de Gran, 11.

T

- TECKLENBURG (Conrad de), comte, 330.
- TEUTLEBEN (Valentin de), évêque d'Hildesheim, 516 et suiv., 559, 604, 611, 651.
- THAMER (Théobald), prédicant, 638.
- THANN (Ebrard von der), 455.
- THIRLBY (Thomas), évêque de Westminster, 645.
- THÜNGEN (Conrad), évêque de Wurzburg, 27 et suiv., 40, 47, 55, 122 et suiv., 132 et suiv., 151.
- THUMSHIRN (Guillaume), général, 653, 655.
- TIEPOLO (Nic), ambassadeur, 223, 233, 339.
- TOMORY (Paul), archevêque de Calocsa, 11.
- TORNABUONI (A.), 381, 540.
- TROTT (Eva de), 510, 573.
- TRUCHSESS (Georges), 46.
- TRUCHSESS (Laurent), 19, 120, 190, 222 et suiv., 232, 265, 283, 287, 294.
- TRUCHSESS DE WALDBURG (Otto), cardinal-évêque d'Augsbourg, 618, 620, 681, 745, 771, 774.
- TSCHERTE architecte, 91.
- TWISTE (Frédéric de), gentilhomme, 331.

U

- ULRICH (saint), évêque d'Augsbourg, 370.
- ULRICH, duc de Wurtemberg, 2, 4, 53, 119, 121 et suiv., 125, 129 et suiv., 150, 163, 169, 176, 179, et suiv., 226, 233, 237, 252 et suiv., 257, 268, 270, 272, 289, 293, 294 à 311, 316, 319 et suiv., 326, 346 et suiv., 357, 360, 379, 383, 403 et suiv., 415 et suiv., 418 et suiv., 461, 465, 468 et suiv., 485, 537, 569 et suiv., 618 et suiv., 633, 635 et suiv., 665, 677, 690, 694.
- VADIAN DE WATT (Joachim), bourgmestre, 102, 168, 376.
- VAIN (Gervais), ambassadeur, 253.
- VALENTIN évêque d'Hildesheim, voir TEUTLEBEN.
- VALENTINIEN, Empereur, 487.
- VEGA (Juan de), seigneur de Grajal, ambassadeur, 615.
- VEHE (Jérôme), chancelier, 213.
- VELTWYCK (Gérard), conseiller, 677.
- VELY (Claude, Dodieu de), évêque de Rennes, 321, 323.

VENDÔME (Antoine), duc de, 524.
 VERRALLO (Jérôme), archevêque de Ros-
 sano, nonce, 620.
 VERGERIUS (Paul), évêque de Capo d'Is-
 tria, nonce, 376, 377, 382.
 VEYRE (Pierre DE), ambassadeur, 142.
 VIEFVILLE (Cécile DE), courtisane, 380
 et suiv.
 VIGLIUS VAN ZWICHEM D'AYTTA, juris-
 consulte, 724.
 VINCENT (saint), 97.
 VIRAIL (Cajus de), délégué, 716.
 VIRET, 617.
 VITELLI (Alexandre), 523.
 VOGELBERGER (Sébastien), général, 652.
 VOGLER (Georges), 37.
 VORST (Pierre v. d.), évêque d'Acqui,
 383 et suiv.

W

WACKER (André), 755.
 WAIBLINGEN (Rodolphe DE), 30.
 WALDBURG (seigneur DE), 407.
 WALDBOURC, voir Truchsess.
 WALDECK (Frantz de), évêque de Munster,
 Minden et Osnabruck, 331 et suiv., 337,
 340, 343, 349, 352 et suiv., 505, 557 et
 suiv., 562 et suiv., 617.
 WALDECK (Philippel), comte DE, 61.
 WALDENFELS, (Hans von) 27.
 WALDIS (Burkard), poète, 544.
 WALTER (H.), 535.
 WALTER (Rodolphe), 455, 458.
 WATZDORF (Pierre), 623.
 WEEZE (Jean de), ambassadeur, ex-ar-
 chevêque de Lund, 306, 315, 317,
 356, 415, 420, 422, 424 et suiv., 469
 et suiv., 500, 502, 505, 508.
 WEICHSSELBERGER ambassadeur, 154.
 WEINMEISTER (Georges), chargé d'affai-
 res, 292, 294, 314, 318 et suiv., 320,
 325.
 WEISSENFELDER (Hans), ambassadeur,
 14 et suiv., 18, 172, 268, 315, 411, 467.
 WEITELSHAUSEN (Balth. de), 28, 41.
 WERNER (Hans), agent diplomatique, 308.
 WESSELYNCK, médecin, 558.
 WESTERBURG (Gérard), demagogue, 343.
 WESTHOF, carme, 659, 661, 664, 668,
 674 et suiv., 680.
 WEYDA, 271.
 WIDMANN (Léonard), chroniqueur, 245,
 275, 496 et suiv., 559, 612.
 WIECK (v. d.), syndic, 333.
 WIED (H. v.), voy. HERMANN.
 WIED (Frédéric v.), prince-évêque de
 Munster, 40, 331.
 WIEDEMANN (E.), chroniqueur, 207.
 WILD (Jean), prédicant, 741.

WILDENFELS baron de, ambassadeur;
 129.
 WIMPINA (C.), 190, 192.
 WINISTEDE (Jean), prédicant, 763.
 WINKEL (Jean), prédicant, 546.
 WINZERER (Gaspard), chargé d'affaires,
 289, 292, 295, 317.
 WIRSBERG (Christophe), 653.
 WIRSBERG (Wilibald), 651.
 WITTELSBACH (Hans), 40, 614.
 WITZEL (Georges), théologien, 355, 685,
 688 et suiv.
 WOLFF (H.), 263.
 WOLFGANG, comte palatin de Deux-
 Ponts, 677.
 WOLFGANG, prince d'Anhalt, 23, 42, 153,
 184, 242 et suiv., 401.
 WOLFHART (Boniface), prédicant, 105.
 WOLSEY (Thomas), cardinal-archevê-
 que de Cantorbéry, 5, 131, 138.
 WULLENWEBER (Jürgen), anabaptiste,
 bourgmestre, 345-353.
 WUNDER (Melchior), Abbé, 711.

Z

ZAPOLI (Jean), comte de Zips, voïvode
 de Transylvanie, 10-14, 16, 126, 135,
 137, 154, 170 et suiv., 263, 266-274,
 281-284, 290-295, 296, 301, 304 et
 suiv., 314-319, 320, 512, 574. Son
 fils, 512.
 ZASIUS (Jean-Ulrich), conseiller d'état,
 fils d'Ulrich, 716, 728, 734 et suiv.,
 743, 771, 774, 777, 780, 784.
 ZASIUS juriconsulte, 90.
 ZEGLIASO (Isidore de), agent diploma-
 tique, 298, 315.
 ZELL, prédicant, 328.
 ZELLEN, bourgmestre, 106.
 ZIMMERN, chroniqueur, 319 et suiv.,
 470, 736.
 ZISKA, (von Trocnow (Jean), chef des
 Hussites, 241.
 ZOBEL (Melchior de), évêque de Würtz-
 bourg, 695, 713, 745 et suiv., 744 et
 suiv., 748 et suiv.
 ZOLLERN (Joachim), comte de, 303.
 ZUM JUNGEN (Daniel), 544, 683, 699.
 ZUM JUNGEN (Ort.), 521.
 ZUM LAMM (Jérôme), docteur, 504, 505,
 509, 516 et suiv., 554 et suiv., 558,
 570, 677.
 ZWICK, 712.
 ZWINGLE, ZWINGLIENS 52, 91, 94-111,
 113 et suiv., 124 et suiv., 130 et suiv.,
 158 et suiv., 161-169, 175-180, 199,
 212, 218 et suiv., 237, 239, 243-251,
 252, 254-257, 294, 304, 307 et suiv.,
 328, 341, 351, 868, 391, 393-396,
 562, 788.

TABLE GÉOGRAPHIQUE

A

- Aalborg (prise d'Aalborg en 534), 353.
 Aar (rivière), 99.
 Argovie, 122.
 Acqui, 383.
 Afrique, 513.
 Ahorn, 73.
 Aigle, 93.
 Aigues-Mortes (traité de 1538), 399
 415.
 Aix-la-Chapelle, 233, 343, 350.
 Aix, 325.
 Allemagne (Saint-Empire romain de
 nation germanique), 1-20, 21 à 42,
 43 à 57, 58-91, 95, 104 à 120, 121 à
 137, 138 à 162, 164 à 169, 170 à 180,
 181 à 234, 247 à 257, 261 et suiv., 264
 et suiv., 266-274, 275 à 287, 288 à
 313, 314-327, 328-354, 355 à 373, 374-
 396, 397-428, 429-446, 447-460, 461-
 490, 491-514, 512-525, 526-536, 537-
 553, 554-563, 564-572, 573-581, 582-
 597, 599-629, 630-638, 659-689, 690-
 702, 703-729, 730-757, 758-765.
 Aken, 334.
 Alexandrie, 443, 321.
 Alger, 320, 322, 513 et suiv., 524.
 Allersberg, 559.
 Allersheim, 635.
 Alpes (les), 621, 707.
 Alpirsbach, 309.
 Alsace, 126, 165, 607, 619, 720, 742 et
 suiv.
 Altenbourg, 651.
 Altorf, 751.
 Amalfi, 143.
 Amberg (bailliage), 559.
 Amberg (ville), 28, 766.
 Amersfoort, 565.
 Ammendorf, 711.
 Amorbach, 736.
 Amsterdam, 335, 343 et suiv., 350.
 Angleterre, 3, 5 et suiv., 13, 131, 139,
 231, 242, 250 et suiv., 261, 270, 272,
 282, 290, 295, 297 et suiv., 319, 343,
 346, 380 et suiv. 397 et suiv., 420,
 423, 447, 451, 461 et suiv., 466 et suiv.,
 502, 527, 568 et suiv., 588, 608, 621
 et suiv., 636 et suiv., 646, 691, 693, et
 suiv., 701 et suiv., 703 et suiv., 718
 et suiv., 754.
 Anhalt (principauté), 25, 42, 153, 184,
 242 et suiv., 358, 360, 402, 418, 591,
 603.
 Annaberg, 306.
 Ansbach-Bayreuth (principauté d'), 26,
 117, 740, 744, 760. Voy. Brande-
 bourg et Franconie.
 Anvers, 343.
 Apulie, 143, 326.
 Archipel, 326.
 Arnstadt, 448, 753.
 Arolsen (couvent), 61.
 Arras (évêché), 645, 652, 672.
 Artois, 4, 326, 398, 525, 581, 705.
 Ashaffenbourg, 641, 736.
 Asie, 293.
 Assens, 353.
 Asti, 170, 321, 326.
 Auerbach, 28.
 Augsbourg (évêché), 40, 222 et suiv.,
 366 et suiv., 409, 505, 618, 620 et
 suiv., 637, 681, 745, 771, 774.
 Augsbourg (ville), 52, 107, 111, 115 et
 suiv., 122, 147, 160, 191, 220, 243, 258,
 310, 328, 358, 360, 366, à 372, 387,
 391, 403, 405 et suiv., 409, 416, 420,
 450, 454, 469, 510, 542, 555, 559, 610,
 612, 618-621, 632, 644 et suiv., 707,
 713 et suiv., 743.
 Augsbourg (Diète de 1525), 2, 29 et suiv.,
 36, 41 (1530), 134, 174, 179, 181-210,
 213-216, 218-324, 237, 239 et suiv.,
 242, 251, 255, 280, 282, 317, 370,
 409, 433, 475, 500 et suiv., 507 et suiv.
 537, 553, 577, (1547-1548), 658 et suiv.,
 664, 668-681, 682, 685, 690 et suiv.
 (1550), 695 à 701 (1555), 770-789.
 Augsbourg (Etats de la Ligne Souabe
 en 1533), 293 à 297.
 Augsbourg (Confession d'), 184-198, 215
 et suiv. 219, 223, 279, 307, 356, 575,
 375 et suiv., 390, 395, 429, 431, 472,
 475, 501, 503 et suiv., 507, 515, 538,

- 570, 577, 610, 633, 675, 690, 730, 767 et suiv., 776.
- Augsbourg (Intérim de 1548), 672-681, 685-689, 677, 698, 730, 773 et suiv., 776.
- Aversa (bataille de 1328), 444, 758.
- B**
- Bade (margraviat), 48, 148, 157, 213, 692, 771.
- Bade (en Suisse, Etats de 1531), 238 (1546); 625.
- Bâle (évêché), 100, 161.
- Bâle (ville), 100 et suiv., 102, 152, 161, 176, 179, 238, 242, 376, 394, 423, 432, 691.
- Bâle (Etats des villes en 1530), 180 et suiv. (1531), 239 et suiv.
- Bâle (Concile de 1431-1449), 205.
- Bamberg (évêché), 27 et suiv., 40, 122 et suiv., 128 et suiv. 133-136, 151; 692, 713, 715 et suiv., 744, 748 et suiv.
- Bamberg (ville), 749.
- Bamberg (code de), 477.
- Barcelone (paix de 1329), 170, 173, 220.
- Bar-le-Duc (traité de 1531), 296, 314.
- Bavière, 13, 17, 18, 28, 38, 40, 117, 123, 163, 172, 222, 225, 253, 263, 267-274, 279, 281, 285 et suiv., 288-296, 284 et suiv. 298 et suiv. 302, 303, 314-319, 320, 323, 325, 378, 405, 411, 403, 418, 420, 463, 467, 469, 485, 497, 504, 519, 544, 552, 554, 558, 565, 573, 578, 582 et suiv., 613, 620, 632, 633, 663, 672, 676, 682, 695, 707, 712, 725, 730, 741, 748 et suiv., 771, 781.
- Bayonne (évêché), 704.
- Bayonne (ville), 462.
- Bayreuth, 26, 709, 744, 760 Voy. *Brandebourg* et *Franconie*.
- Beckum, 332.
- Belgrade, 9, 276, 721.
- Berg (duché de). Voir *Juliers-Clèves-Berg*.
- Berlin, 428, 523, 651.
- Berne (canton), 103, 122.
- Berne (ville), 96, 99, 151, 161, 164, 169, 176, 179 et suiv., 242, 258, 251, 394, 423, 432.
- Beuel, 243.
- Biberach, 164, 218, 243, 247, 293, 361.
- Biel, 151, 394.
- Bischofsheim, 713, 736.
- Blamont (seigneurie), 296.
- Blaubeuren, 116.
- Bohême 2, 13-18, 121, 133, 165, 172, 205, 241, 267, 272, 274, 281, 290, 386, 514, 614, 639, 652, 659, 726, 747, 750, 753.
- Boitzenbourg, 442.
- Bologne (ville), 173, 220, 230, 374, 590, 613, 664, 666, 680.
- Bologne (Concile), 695.
- Bologne (paix de 1529), 172, 176.
- Bologne (ligue de 1533), 374.
- Bonn (ville), 559.
- Bonn (Etats de 1533), 458.
- Bopfingen, 643.
- Borna (bailliage), 65.
- Bornholm, 353.
- Boudevilliers, 99.
- Boulogne, 580.
- Bourgogne, 4, 138, 143, 296, 479, 492, 581, 636, 682. Voir *Franche-Comté*.
- Brabant, 343, 636, 692.
- Brandebourg (évêché), 436, 439, 480.
- Brandebourg (Electorat), 2, 14, 35, 38, 40, 117, 124, 128, 131, 134, 150, 181, 200, 215, 221, 224, 282, 326, 404, 409, 413, 419, 425, 436-444, 497, 502, 505, 509, 514, 520-523, 567, 569, 651, 655-658, 665, 670-674, 683, 685, 695, 700 et suiv., 705-718, 723 et suiv., 739, 773 et suiv., 776 et suiv., 780, 787.
- Brandebourg (ville), 421, 442.
- Brandebourg (code de), 477.
- Brandebourg-Cüstrin, 360, 403, 439, 615, 616, 660, 669, 669, 677, 681, 691-605, 701 et suiv., 704, 745, 710, 774, 780, 787.
- Brandebourg-Culmbach, 25, 31, 55, 79, 81, 153, 167, 178, 182, 184 et suiv., 198, 206, 251, 360, 445, 569, 607, 614, 633, 650, 670, 678 et suiv., 705, 718, 725, 731, 735, 743, 653, 756, 769, 776, 781.
- Braunsberg, 88.
- Breda (armistice de 1525), 4.
- Brême (archevêché), 40, 353, 448, 623.
- Brême (ville), 243, 344, 348, 351, 361, 402, 546, 653.
- Brenner (montagne), 728.
- Breslau (ville), 82.
- Breslau (prétendue ligue de 1527), 123, 125, 132, 135.
- Brieg. Voir *Liegnitz*.
- Brigau, 126, 636.
- Brunswick (ville), 88, 344, 359, 537, 544, 544, 546, 552, 632, 653, 755, 762.
- Brunswick (Etats de la Ligue de Smalkalde en 1533), 402 et suiv., 405 et suiv., 537 (1512), 545 et suiv.
- Brunswick-Calenberg, 653, 781.
- Brunswick-Grubenhagen, 358.
- Brunswick-Lunébourg, 25, 40, 77, 124, 153, 178, 184, 198, 214, 242 et suiv.

251, 253, 316 et suiv., 360, 383, 396,
402, 420, 253, 632, 690, 693.
Brunswick-Wolfenbüttel, 35, 40, 59,
157, 178, 226, 237, 252, 253, 409 et
suiv., 418 et suiv., 420, 422, 448,
484, 503, 511, 521, 525, 536, 537, 546,
518, 533, 551 et suiv. 558, 569 et suiv.,
572, 573 et suiv., 585, 604 et suiv.,
614 et suiv., 653, 670, 695, 750.
Bruxelles, 254, 494, 605, 749.
Buchheim, 711.
Bude, 11, 154, 171, 276, 279.
Burgau (margraviat), 620, 632.
Burgau (ville), 632.
Burtenbach, 619.
Busseto, 579.

C

Cadan en Bohême (traité de 1534), 304,
308, 314 et suiv., 319.
Calais, 581.
Calbe (Etats de 1541), 259.
Calosca (archevêché), 41.
Calw, 308.
Calw (Etats de 1520), 312.
Cambrai, 705.
Cambrai (paix de Cambrai en 1529),
170, 171, 177, 321, 324.
Camin (évêché), 674.
Capo d'Istria (évêché), 377.
Cappel (paix de 1529), 163 et suiv., 258,
262 et suiv.,
Cappel (bataille de 1531), 260 et suiv.,
263.
Carinthie, 16, 268.
Carniole, 9, 16.
Carthagène, 513.
Cassel, 122, 300 et suiv., 453, 458, 463
et suiv., 479, 485, 539, 645, 653.
Castel, 741.
Castro, 326.
Cella (abbaye), 430.
Celle, 700.
Châlons, 380.
Chambord (château), 709.
Charleroi (comté), 398, 402.
Chemnitz, 434.
Coire, 16.
Clerval (seigneurie), 298.
Clèves (duché), 344, 448, 461, 502, 507,
524, 564, 575. Voir Juliers-Clèves-
Berg.
Clissa, 326.
Coblentz, 465, 736.
Cobourg (duché), 701.
Cobourg (ville), 71, 194, 593.
Cölln, 438.
Cologne (archevêché), 18, 38, 40, 126,

222, 331, 343, 414, 461, 498, 503, 560
564, 569, 570, 583, 587, 604, 609, 618,
631, 646, 664, 675, 684.
Cologne (ville), 63, 146, 154, 233, 313,
469, 559, 561, 569, 576, 606, 684.
Cölpin, 73.
Coesfeld, 335, 342.
Cognac (ligue de 1526), 7 et suiv., 17,
138 et suiv.
Colmar, 70, 164, 212, 607.
Commercy, 192.
Constantinople, 40, 126, 154, 170, 173,
266, 273, 319, 322, 512, 521.
Constance (évêché), 40, 94 et suiv., 151,
161, 177, 428, 425 et suiv., 505.
Constance (ville), 107 et suiv., 147, 151
et suiv., 158, 164, 180, 219, 237, 243
et suiv., 293, 361, 393, 422, 508, 571,
624, 640 et suiv., 645, 683.
Constance (lac de), 164.
Copenhague, 318, 354.
Corfou, 326.
Corinthe, 454.
Coron, 284.
Corvey (abbaye d'Empire), 330.
Cottbus (seigneurie), 691.
Courlande, 79.
Cracovie, 13, 83, 423.
Crespy (paix de 1541), 580.
Croatie, 10, 154, 268, 326.
Crossen, 691.
Cüstrin (duché). Voir Brandebourg.
Cüstrin (ville), 701.
Culmbach. Voir Brandebourg.

D

Danemark, 85, 124, 178 et suiv., 254,
265, 270, 272, 288, 319, 329, 345 et
suiv., 351, 353 et suiv., 360, 397, 401
et suiv., 420, 423, 461 et suiv., 495,
524, 527, 568, 593 et suiv., 624, 629,
631, 636 et suiv., 687, 693, 704, 755.
Damvillers, 725.
Danube, 9, 153, 271, 523, 621, 625,
632, 634 et suiv., 639, 654, 721.
Dardanelles, 284.
Darmstadt, 460.
Daugendorf, 302.
Dessau (ligue de 1528), 35.
Deventer, 350.
Deux-Ponts (voir Palatinat-Deux-Ponts.)
Diedenhofen, 743.
Dillingen, 386, 621, 632, 637.
Dinkelsbühl, 642.
Dobrilugk (couvent), 528, 533.
Donawerth, 612, 621, 630, 634, 740.
Donawerth (prise de), 637.
Drakenbourg (bataille), 653.

Dresde, 123 et suiv., 255, 359, 429, 431,
615, 701 et suiv.
Düben, 74.
Dubro, 73.
Düren, 567.

E

Echternach, 741.
Ecosse, 319.
Eger, 750.
Ehrenberg (passage de l'), 619, 632,
707, 727 et suiv.
Ehrenberg (château), 619.
Ehrenbreitstein, 736.
Eichsfeld, 445.
Eichtätt (évêché), 40, 203, 692, 695, 730,
747.
Eilenbourg, 338.
Einbeck, 361, 372, 539.
Einsiedeln, 96.
Einsiedeln (Etats de 1527), 122.
Eisenach, 118, 122, 167, 292, 652.
Eisenach (Etats de 1538), 403, 406 et
suiv., 414 et suiv., (1510), 465, 486.
Eisleben, 438, 594, 641.
Elbe (fleuve), 650 et suiv.
Elnbogen, 248.
Enns (rivière), 273.
Ensisheim, 112.
Ertringen, 311.
Erfurt, 160, 531 et suiv., 688 et suiv.,
692, 708, 753.
Erlbach, 711.
Eschenbruch, 350.
Espagne, 3, 11, 37, 39, 139, 142 et
suiv., 180, 274, 277, 284 et suiv., 290,
301, 320, 322, 462, 476, 491, 512, 513,
524, 615, 632, 639 et suiv., 661, 667,
670, 692, 724, 729.
Esseck, 326.
Essen, 343.
Esslingen, 107, 114, 244, 248 et suiv.,
293, 311, 360, 392, 403, 624 et suiv.,
630.
Esslingen (Etats des villes en 1537), 405,
(1538), 416.
Esthonie, 114.
Etats de l'Église, 142, 566 et suiv.
Europe, 3, 9, 261, 266, 402, 462, 513,
637, 661, 757.

F

Fernstein (défilé), 729.
Ferrare (duché), 6, 374, 632.
Fionie, 353.
Finstermünz, 619.

Flandre (comté), 4, 138, 326, 398, 581,
636, 705, 727, 733.
Florence, 7 et suiv., 139, 173, 632.
Fontainebleau, 718.
Forscheim, 715.
France, 1-10, 13 et suiv., 58, 96, 121
et suiv., 125 et suiv., 137, 138 et suiv.,
141 et suiv., 142, 152, 163, 169, 170
et suiv., 177 et suiv., 180 et suiv.,
190, 231 et suiv., 238 et suiv., 250 et
suiv., 257, 259, 261, 268, 270, 274, 279,
282, 289, 305, 314, 327, 343, 346, 356,
376, 379, 382, 401, 409, 415, 419 et
suiv., 424, 447 et suiv., 462 et suiv.,
471, 491, 499, 502, 507, 510, 564, 569,
573 et suiv., 582, 608, 621, 625, 633,
636, 645 à 650, 652, 656, 589, 690 et
suiv., 694, 698, 701 et suiv., 703-709,
712, 715-722, 724-729, 731, 725-749,
750 à 756, 770.

Francfort-sur-le-Mein, 39, 41, 51, 89,
122, 129, 146, 220, 232, 237, 275, 281,
338, 392, 415, 424, 476, 503, 506, 515,
518, 522, 537, 542, 544, 516, 553, 570,
573, 575, 582, 585, 613, 623, 631, 639,
642, 650, 671, 676, 683, 685, 699, 712,
736-740, 749, 765.

Francfort-sur-le-Mein (Etats de la ligue
de Smalkalde, juin 1531), 254 (décem-
bre, 1531), 261 (1536), 353, 398, (1539),
419 à 425, 429, 431, 447, 467, 500
(1543), 569 (1546), 605, 608, 609.

Francfort (trêve de 1539), 421, 428,
432, 437, 447, 462, 468, 471, 474,
552.

Freiberg (bailliage), 430.
Freiberg (ville), 130 et suiv., 433, 650.
Freien (bailliages de), 162.
Freising (évêché), 40, 48.
Fribourg (canton), 96.
Fribourg (ville), 161.

Friedewald (château de chasse), 31,
295.

Frioul, 10.
Frise, 77, 478, 334, 350, 736.
Fulde (évêché), 641, 749 et suiv.
Fulde (ville), 602.
Fünfkirchen, 292, 564.
Fürstenwalde, 134.
Füssen, 619.

G

Gaëte, 143.
Gand, 462, 468.
Gandersheim, 543 et suiv.
Geisslingen, 246.
Gelnhansen, 429, 433.

- Gènes, 143, 170, 173, 202, 321, 374, 524.
 Giengen, 637.
 Giessen, 267, 272, 424, 460.
 Glaris, 103, 162.
 Globig, 74.
 Gmünd (voy. Schwäbisch Gmünd).
 Goettingue, 361.
 Goetingue (Etats de 1542), 544 et suiv.
 Görz (comté), 117.
 Goslar, 361, 448, 496, 519, 537 et suiv., 541, 546, 522.
 Gotha (ville), 475, 639, 662.
 Gotha (ligue de 1526), 544.
 Gottorp (traité de 1530), 179.
 Goulette (fort de la), 322.
 Gran (archevêché), 11.
 Gran (ville), 11 et suiv., 284, 564.
 Grandson, 100.
 Granges (seigneurie de), 296.
 Grèce, 32, 293, 386.
 Greifswalde (synode de 1536), 767.
 Grevensmachern, 741.
 Grisons (les), 290, 619.
 Grimma, 533, 535.
 Groningen (ville et pays de), 350.
 Grosshaslach, 711.
 Gross-Wardein (traité de 1538), 512.
 Grünau, 460.
 Grüningen, 112.
 Gueldre (duché), 4, 178, 270, 319, 350, 447 et suiv., 461, 466, 492, 502, 507, 524, 567, 636, 692, 756.
 Guise, 325.
 Güns, 284.
 Günz (rivière), 620.
 Günzbourg, 116, 620.
- II
- Haguenau, 477, 492, 607.
 Haguenau (colloque de 1540), 473, 477, 493, 607.
 Hagenried, 620.
 Hainaut (comté), 565, 568.
 Halberstadt (évêché), 128, 417, 444, 565, 603, 615, 638, 641, 698, 761.
 Halberstadt (ville) 612, 753, 785.
 Hall. Voyez Schwäbisch Hall.
 Halle, 38, 445, 594, 640, 649, 654, 657, 684, 688, 785.
 Halle (ligue de 1533), 409.
 Hambourg (archevêché), 653 et suiv.
 Hambourg (ville), 88, 346, 348, 351, 358, 360, 402, 553, 623, 643.
 Hambourg (formulaire religieux de 1535), 351.
 Hamersleben (couvent), 698.
 Hamm, 342.
 Hanovre (duché), 409, 733.
 Hanovre (ville), 331, 358, 361, 760.
 Hanséatiques (villes), 353, 757.
 Harlem, 334.
 Harvestehude (couvent), 88.
 Hausbreitenbach (bailliage), 118.
 Havelberg (évêché), 439.
 Hegau, 465, 253, 423.
 Hegersberg, 115.
 Heideck (seigneurie), 559.
 Heidelberg, 53, 607, 748.
 Heidenheim, 295.
 Heilbronn, 55, 88, 158, 219, 249, 361, 403, 642, 645 et suiv.
 Heilbronn (Traité de 1547), 644.
 Heilsbronn, 711.
 Helmstadt, 550.
 Herrenalb (couvent), 309.
 Herrenbreitungen sur la Werra, 129.
 Hersfeld, 111, 317, 456.
 Hesdin, 326.
 Hesse, 18, 25 et suiv., 28, 31 et suiv., 35 et suiv., 38, 41, 48, 52, 58-65, 68 et suiv., 78, 92, 111, 118 et suiv., 121 à 136, 149 à 153, 156, 159 et suiv., 164, 165-169, 175-180, 183 et suiv., 186, 195, 199, 211, 214, 226, 234, 237 à 243, 251-255, 256 et suiv., 264, 268 à 274, 280 et suiv., 288 et suiv., 295-307, 310, 314 et suiv., 319 et suiv., 330, 332 et suiv., 341 et suiv., 348, 353, 355 et suiv., 379, 383, 385 et suiv., 390 et suiv., 396, 397 et suiv., 400-403, 405 et suiv., 414-424, 426 et suiv., 437 et suiv., 447 à 460, 461-466, 466 à 470, 472-475, 477 à 490, 493-496, 498 et suiv., 502 et suiv., 510 et suiv., 514, 517, 524, 523, 525, 530, 533, 537 et suiv., 520 et suiv., 544-549, 552 et suiv., 554 et suiv., 558 et suiv., 560-562-565, 569 et suiv., 573 à 577, 587 et suiv., 603 à 608, 609 et suiv.; 613 et suiv., 616 et suiv., 621 et suiv., 624 à 629, 639 à 641, 644 et suiv., 647 et suiv., 650, 653 à 658, 677, 681, 683 et suiv., 689, 698, 701, 702, 703 et suiv., 712 et suiv., 723 et suiv., 726, 738, 743, 746, 754, 760, 766, 773 et suiv., 776, 781, 787.
 Hildesheim (évêché), 525, 537, 546 et suiv., 559, 604, 611, 651.
 Hildesheim (ville), 546 et suiv., 559.
 Höchst-s.-l.-Mein, 358.
 Hof, 207.
 Hohenasperg, 253, 644.
 Hohenberg (seigneurie), 308.
 Hohenlandsberg (citadelle), 755.
 Hohenstein (seigneurie), 750.
 Hohentwiel près Hilzingen, 122, 253.

Hollande, 334 et suiv., 329, 347, 351,
353 et suiv., 396, 402, 623.
Holstein, 298, 329, 347, 351, 353 et
suiv., 396, 402, 623.
Holzdorf, 73.
Homburg (synode de 1526), 58 et suiv.,
63.
Hongrie, 9-14, 17, 19, 51, 79, 124, 126,
149, 53, 171, 181, 265, 266, 271, 281,
284, 288, 292, 303, 315, 319-326, 414,
505, 509, 512 à 517, 519, 521, 564,
633, 647, 653, 701, 721, 726, 728, 746,
782.
Höxter, 333.

I

Ibourg, 332.
Ickershausen, 623.
Iéna, 74, 652.
Iller (fleuve), 620.
Ingolstadt, 415, 633.
Inn (fleuve), 632.
Insprück, 307, 707, 727 et suiv., 733.
Ionienne (mer), 284.
Ipsbafen, 755.
Isar (fleuve), 632.
Isny, 158, 164, 243, 248, 250, 293, 361,
392, 406.
Italie, 2, 5 à 9, 16, 18, 142, 150, 170, 173,
266, 284, 290, 314, 319, 323, 326,
374, 376, 378, 398, 498, 506, 514, 524,
578, 602, 615, 619, 632, 653, 660,
670, 691, 707, 721, 724, 725, 730.

J

Jechheim.
Juliers (duché), 350, 564, 567. Voyez le
suivant.
Juliers-Clèves-Berg, 38, 40, 225, 447,
453, 461, 463, 465, 492, 502, 505, 524,
562, 564, 567, 571, 602, 602, 697, 721,
748.
Jüterbogh, 765.
Jutland, 348, 352.

K

Kahlenberg (montagne), 171.
Kaisersberg, 607.
Kaschau (bataille de 1528), 126.
Kaufbeuren, 612.
Kaufungen (couvent), 60.
Kemnat, 629.
Kempten (évêché), 503.
Kempten (ville), 158, 164, 219, 258, 358,
360, 392, 624.
Kettenhofen, 742.

Kirchheim (Basse-Alsace).
Kirchheim (Wurtemberg), 302, 614.
Kissingen, 753.
Kitzingen, 26.
Klingenberg (le), 47.
Königsberg, 53, 83, 86, 87, 692.
Königsbronn (couvent).
Königsbafen (bataille de 1525), 27.
Königsmachern, 742.
Königswinter, 343.
Köpnick (traité), 439.
Kraischgan, 115.
Krewesen (couvent), 442.
Kufstein, 298.

L

Lahr, 458.
Landau, 743.
Landrecy, 566, 568.
Landshut, 542, 633.
Lauf, 750.
Laufen-sur-le-Neckar (bataille de 1531),
301, 307.
Laufenbourg (ville forestière), 422.
Lauingen, 637.
Lebus (évêché), 134 et suiv., 403, 439,
780.
Leipheim, 116.
Leipsick, 489, 534, 592, 649, 683.
Leipsick (intérim de), 683.
Leipsick (Université), 433, 769.
Leipsick (Etats des princes en 1526), 36.
Leyde, 335, 350.
Lichtenau (seigneurie), 750.
Liège, 343.
Liegnitz (ville), 669.
Liegnitz-Brieg (duché), 78 à 82, 360,
421, 670 et suiv.
Limbourg (comté), 350.
Limbourg sur la Lahn, 463.
Lindau, 150, 158, 164, 219, 243 et suiv.,
248, 294, 361, 393, 423, 645.
Linden, 711.
Lingen (comté), 330.
Linz-sur-le-Danube (traité de 1534),
315 et suiv.
Linz-sur-le-Danube, 727, 730, 736.
Lippa, 721.
Livonie, 79, 329, 444.
Lochau (château), 704.
Lochau (convention de 1532), 746.
Lombardie, 143, 173, 296, 524 et suiv.,
579.
Londres, 143, 423, 608.
Lorraine, 161, 270, 296, 299, 568.
Lubeck (évêché), 347.
Lubeck (ville), 243, 344 à 349, 351,
353, 360, 623, 654.

- Lubeck (Etats de la Ligue de Smal-
 kalde en 1531), 271.
 Lucerne (ville), 96 et suiv., 103, 151,
 161, 615.
 Lucerne (Etats de 1529), 161 (1539),
 423.
 Lucka, 73.
 Lucques, 374, 513, 662.
 Lund (archevêché), 305, 469 et suiv.,
 500, 502, 505, 508.
 Lunébourg (duché). Voyez Brunswick.
 Lunébourg (ville), 314, 351, 448.
 Lusace (province), 135, 604, 650, 659.
 Lützelstein (bailliage), 761.
 Luxembourg (duché), 525, 568, 744.
 Luxembourg (ville), 568.
 Lyon, 326.
- M**
- Mâcon, 325.
 Madrid (ville), 3 et suiv.
 Madrid (paix de 1526), 4 et suiv., 7 et
 suiv., 39, 121, 170, 321.
 Maestricht (seigneurie), 278.
 Maestricht (ville), 329, 351, 613.
 Magdebourg (archevêché), 128, 417,
 423, 444 et suiv., 448, 452, 543, 565,
 603, 615, 638, 641 et suiv., 698 et
 suiv., 778, 780.
 Magdebourg (ville), 42, 88, 243, 251,
 361, 528, 546, 623, 642, 653, 695, 698
 et suiv., 700, 722, 760, 769, 783.
 Magdebourg (Etats des princes), 42.
 Malchin, 77.
 Malines, 525, 701.
 Mansfeld (comté), 594, 760.
 Mansfeld (ville), 208.
 Mantoue (duché), 374, 384.
 Mantoue (ville), 374, 382, 383.
 Marbourg (ville), 59, 61, 63, 256, 427 et
 suiv., 460, 683.
 Marbourg (Université), 59, 61 et suiv.,
 303, 455.
 Marbourg (colloque de 1529), 166-169.
 Marguerite (Iles Sainte-), 523.
 Marienberg, 650.
 Marienwerder, 85.
 Mark (comté de La), 341.
 Marseille, 325, 376, 399, 401.
 Mayence (archevêché), 17, 35, 36 et
 suiv., 52, 59, 122 et suiv., 133 à 137,
 150, 181, 187, 190, 222 et suiv., 225,
 233, 256, 277 et suiv., 294, 306, 410,
 412, 414, 417 et suiv., 420, 423 et
 suiv., 444 et suiv., 448, 465, 496 et
 suiv., 505, 509, 510, 517, 556, 573,
 585, 594, 605, 641, 664, 672, 675, 677,
 693, 716, 722, 725, 736 et suiv., 740,
 747, 749, 757, 770 et suiv., 775 et suiv.
 Mayence (ville), 146, 358, 445, 740, 747.
 Mayence (convention de 1526), 37 et
 suiv., 137.
 Mecklembourg, 25, 30, 40 et suiv., 77
 et suiv., 124, 178, 360, 674, 693, 700,
 701, 728, 735, 756, 760.
 Mèdikon, 113.
 Mein (rivière), 89, 717, 736, 740, 756.
 Meiningen, 622.
 Meissen (évêché), 432 et suiv., 436, 525,
 526 et suiv., 532, 536, 557, 566, 568,
 603.
 Meissen (comté), 472, 480, 688.
 Meissen (ville), 432 et suiv., 533.
 Memmingen (ville), 108, 146, 153, 164,
 219, 243, 248, 294, 319, 360, 393, 624,
 632.
 Memmingen (synode de 1531), 244.
 Mergentheim, 717, 736.
 Mersebourg (évêché), 436, 526, 528, 533
 et suiv., 566, 603 et suiv.
 Mersebourg (ville), 535 et suiv., 642,
 785.
 Metz, 145, 567, 705, 720 et suiv., 726,
 742, 743 et suiv., 748, 751 et suiv.
 Milan (duché), 4, 6 et suiv., 10, 18, 138
 et suiv., 143, 150, 170, 173, 321-327,
 374, 401, 448, 491 et suiv., 524, 566,
 581, 608 et suiv., 625, 636, 660, 663,
 724.
 Miltenberg, 736.
 Minden (évêché), 40, 332, 557 et suiv.,
 623.
 Minden (ville), 360, 420 et suiv., 468,
 496, 558.
 Modène (évêché), 309, 535.
 Moldavie (principauté), 127, 154, 318,
 325.
 Montbéliard (comté), 296, 403.
 Montferrat (comté), 321.
 Montmartre, 580.
 Moravie, 114, 267 et suiv., 274, 285, 318.
 Mohacs (bataille de 1526), 11 et suiv.,
 170.
 Moritzbourg (près de Halle), 410.
 Mors, 343.
 Muckrehna, 73.
 Mühlberg (bataille de 1547), 650 et
 suiv.
 Mühlhausen, 160, 525, 547 et suiv., 611
 et suiv.
 Mulhouse, 151, 394.
 Munich, 15, 172, 272, 290, 298, 323, 378,
 463, 582, 683 et suiv.
 München-Gladbad, 343.
 Munster (évêché), 40, 330, 335 et suiv.,
 340, 343, 349, 351 et suiv., 461, 505,
 557 et suiv., 562 et suiv., 617.

Munster (ville), 299, 331-345, 557.
 Mulde (passage de la), 532.
 Mupberg, 75.
 Musel, 73.

N

Nancy, 125, 720.
 Naples (royaume), 6 et suiv., 16, 139, 141, 144, 318, 322, 325, 580, 660, 721, 721.
 Naples (ville), 144.
 Nassau, 132, 255, 320, 325, 360, 654.
 Naumbourg (ville), 514, 516 et suiv., 783.
 Naumbourg (anti-diète de 1555), 773 et suiv., 784.
 Naumbourg (Etats de 1541), 538, 541.
 Naumbourg (colloque de 1554), 767 et suiv.
 Naumbourg-Zeitz (évêché), 64, 496, 516, 525, 526 à 534, 556, 569, 574, 600, 623, 654, 672.
 Navarre, 491.
 Neckar (rivière), 303.
 Neiden, 73.
 Neubourg, voy. Palatinat-Neubourg.
 Neubourg sur le Danube, 634.
 Neuchâtel, 100.
 Neumark, 79, 403.
 Nice (ville), 564.
 Nice (armistice de 1538), 399.
 Nidda, 500.
 Nördlingen, 158, 642, 647.
 Nuremberg (ville), 27, 41, 52, 90, 105, 123, 124, 127, 130, 135, 137, 147, 150, 158, 183, 190, 197, 211, 218, 230, 251, 279, 295, 317, 360, 384, 403, 411, 423, 466, 559, 569, 601, 618, 669, 692, 700, 713, 715, 718, 750, 755.
 Nuremberg (Diète de 1522 à 1523), 44, 79, 202, 280, 383, 409; (1524), 12, 54, 203, 268, (1542), 521, 542, 544, 551; (1543), 554, 560, 566.
 Nuremberg (Etats de la ligue de Smalkalde en 1531), 270 (1533), 291, 505.
 Nuremberg (Etats des villes en 1544), 554.
 Nuremberg (Union de Nuremberg en 1538), 409 à 414, 418, 420, 423, 430, 432, 509, 529, 537, 541.
 Nuremberg (Paix de religion de 1532), 279, 283, 288, 304, 310, 356, 362, 363, 407-412, 414, 421, 425.

O

Odenwald, 303.
 Oldenkloster, 350.

Onolzbach, voy. Anspach.
 Oppeln, 182.
 Oppenheim, 740.
 Orient, 9.
 Orléans, 718.
 Ortenau, 126.
 Osma (évêché), 261.
 Osnabrück (évêché), 331, 461, 557.
 Osnabrück (ville), 342, 553.
 Otterndorf.
 Oxnebirg (bataille de 1335), 353.

P

Paderborn (principauté), 331 et suiv.
 Paderborn (ville), 418, 461, 463.
 Palatinat (Electorat), 2, 17, 26, 28, 38, 41, 48, 53, 121, 126, 129, 132, 148 et suiv., 214, 222, 226, 256, 272, 277 et suiv., 294, 300, 323, 327, 353 et suiv., 389, 402, 403, 413, 415, 420, 426, 463, 498, 500, 573, 576, 582, 605, 607, 613, 617, 643, 665, 692, 707, 725, 741, 748 et suiv., 758, 760 et suiv., 787.
 Palatinat Deux-Ponts, 178, 360, 677.
 Palatinat-Neubourg, 272, 283, 558, 607.
 Paris, 3, 18 et suiv., 139, 143, 273-317, 398, 463, 580, 608, 652 et suiv., 690.
 Parme (duché), 660.
 Passau (évêché), 730.
 Passau (ville), 415.
 Passau (trêve de 1552), 727, 729, 730, 738, 740 et suiv., 746, 768, 770, 774, 776, 782, 785.
 Passavant (seigneurie), 296.
 Patras, 284.
 Pavie (ville), 143, 524.
 Pavie (bataille de 1525), 3-6, 9.
 Pays-Bas, Flandres, 4, 290, 326 et suiv. 330 et suiv., 335, 343 et suiv., 349 et suiv. 383, 462, 491 et suiv., 502, 524, 564, 581, 603, 622, 623, 632, 634, 636, 642, 655, 682 et suiv., 701, 705, 707, 738, 742, 751, 754, 770.
 Péronne, 325.
 Perpignan, 525.
 Pesth, 11, 318, 522.
 Petersaurach, 741.
 Petershausen (couvent), 107.
 Peterwardein, 11.
 Pfalzel, 741.
 Pforte (abbaye), 430.
 Pfullingen, 311.
 Pfungstadt, 302.
 Pfyrdt (seigneurie), 285.
 Picardie, 326, 569.
 Piémont, 323, 312 et suiv., 492, 525.
 Pilsen (Etats de la Ligue de Smalkalde en 1539), 419.

Plaisance (duché), 5, 660.
 Plaisance (ville), 144, 173, 374, 663 et suiv.
 Plassenbourg (forteresse), 207, 694, 736.
 Pologne, 4, 12 et suiv., 79-86, 121, 127, 266, 289, 437, 512, 691.
 Poméranie (duché), 30, 40, 121, 358, 360, 373, 524, 631, 657, 692, 701, 730, 738, 787.
 Pont-à-Mousson, 742.
 Porto-Venere, 513.
 Portugal, 4.
 Prague, 14 à 17, 131, 411, 659.
 Presbourg (ville), 13, 171.
 Presbourg (Diète de 1526), 12.
 Preuschmark, 85.
 Provence, 325.
 Prusse, 25, 53, 79-88, 118, 124, 127, 206, 224, 283, 353, 421, 423, 444, 520, 527, 545, 552, 563, 576, 601, 606, 678, 691, 698, 702, 708, 716, 738, 769, 777.

Q

Quedlinbourg, 763.

R

Raab, 11, 746.
 Rain (forteresse), 635.
 Rammel (les monts), 537.
 Ratibor, 182.
 Ratisbonne (évêché), 612.
 Ratisbonne (ville), 52, 115, 272, 274, 276, 279, 286, 521, 612, 620, 625, 632, 782.
 Ratisbonne (Diète de 1532), 270, 275-283, 408, (1541), 476, 486, 491, 495-510, 512, 514, 517, 518, 528, 538, 539, 574, 671 (1545), 692, 610-613, 616, 618, 621, 625, 660.
 Ratisbonne (Déclaration de 1541), 507-511, 515-517, 574, 577.
 Ratisbonne (colloque de 1541), 500, 503, 506, 527.
 Ratisbonne (conférence religieuse de 1546), 609.
 Ravensbourg, 161, 618, 625.
 Rebdorf (couvent), 302.
 Reggio (évêché), 371.
 Reggio (en Calabre), 566.
 Reichenau, 632.
 Reichenneck (seigneurie), 750.
 Reiden, 97.
 Reims, 381.
 Reinich, 742.
 Renchenweier, 607.

Reutlingen, 115, 158, 184, 219, 243, 244, 293, 361, 392, 404.
 Reutte, 727.
 Réval, 421.
 Rhin (pays du), 30, 60, 63, 114, 126, 128, 147, 161, 163, 290, 344, 463, 491, 567, 684, 721 et suiv., 725 et suiv., 739, 746, 748.
 Rheinfelden, 423.
 Rhodes, 9.
 Riddagshausen (couvent), 553.
 Riesenbourg, 80.
 Riga (archevêché), 444.
 Riga (ville), 421.
 Ringelheim (abbaye), 550.
 Rochlitz, 649.
 Rome, 6, 8, 10, 17, 20, 38, 43, 45, 49, 51, 81, 132, 144, 174, 173, 186, 221, 223, 231, 238, 261, 278, 282, 285, 321, 324, 376, 379, 382, 437, 444, 476, 497 et suiv., 508, 567, 581, 587 et suiv., 597, 605, 621, 629, 633, 660 et suiv., 683, 668, 676, 681, 719, 725, 770, 775.
 Rome (sac de), 139-144.
 Romagne, 589.
 Rostock, 314, 351, 623.
 Rotach (convention de 1529), 159.
 Rothenberg sur la Fulde, 59 et suiv., 455 à 458.
 Rothenbourg sur le Tauber, 642 et suiv., 713.
 Rothenbourg sur la Neckar, 115.
 Rottweil, 310.

S

Saalfeld, 28, 703.
 Saalfeld (traité de 1531), 269 et suiv.
 Saarbourg (château).
 Sachsenhausen, 90, 611.
 Säckingen (ville forestière), 423.
 Saint-Gall (abbaye), 102 et suiv., 162.
 Saint-Gall (ville), 102 et suiv., 131 et suiv., 158, 162, 362, 394.
 Saint-Gall (district), 161.
 Saint-Georges-près-Willingen, 399.
 Saint-Germain-en-Laye, 750.
 Saint-Goar, 60.
 Sainte-Catherine près Dissenhofen, 103 et suiv.
 Sainte-Croix, 620.
 Salzbourg (archevêché), 40, 123, 176, 412, 683, 693, 730.
 Samland (évêché), 80 à 85.
 Sardaigne, 319.
 Saros Patack, 154.
 Savoie (duché), 161, 180, 323, 398, 492, 499, 564, 581, 771.
 Saxe (Electorat), 14, 18, 21, 25, 28, 31

- et suiv., 35 et suiv., 38, 41, 52 et suiv., 56, 63-78, 118 et suiv., 123 à 126, 128 et suiv., 131, 137 et suiv., 149, 152, 156, 159, 163-169, 174 et suiv., 179, 184 et suiv., 187, 191 et suiv., 196, 200, 206, 207 à 211, 214, 222, 230, 242 et suiv., 251-257, 263, 268-273, 276-281, 283, 288 et suiv., 292 et suiv., 297, 304, 305 et suiv., 314 et suiv., 317, 331, 347 et suiv., 353-357, 360, 374 et suiv., 379, 382 et suiv., 385, 388, 391, 393 et suiv., 395 à 402, 405, 413 et suiv., 417, 420 et suiv., 423 et suiv., 426, 431 et suiv., 447-457, 461 et suiv., 465, 467, 472-475, 477, 479, 482, 484, 489, 493, 496, 498 et suiv., 501, 504, 508 et suiv., 514, 516, 520, 525, 526-536, 537 et suiv., 540-549, 552, 554-559, 561 et suiv., 565, 567, 569 et suiv., 573-577, 578, 582 et suiv., 587 et suiv., 590, 593 et suiv., 607, 610 et suiv., 614, 615, 617, 621-629, 630-637, 638-642, 644 et suiv., 647 et suiv., 649-658, 665, 672, 677, 681, 683 et suiv., 688 et suiv., 691 et suiv., 693-698, 699-702, 703-709, 712 et suiv., 717, 722-729, 730, 740, 743 et suiv., 646 et suiv., 750-755, 757, 539, 767, 773-777, 778 et suiv., 780 et suiv., 786, et suiv.
- Saxe (partie Albertine), 14, 31-38, 48 et suiv., 56, 75, 87, 123, 126, 128, 132 et suiv., 136 et suiv., 150, 203, 210 et suiv., 273, 297 et suiv., 305, 355^t, 376, 403, 409, 412, 414, 418, 422, 427, 429-438, 445, 450, 453, 461, 463, 467, 477, 480, 526, 528, 533 à 536, 542, 547, 565 et suiv., 569, 603 et suiv., 614 à 618, 638, 649 et suiv., 651, 660, 700, 709.
- Schaffouse, 394.
- Schellenberg, 616.
- Schlestadt, 164, 607.
- Scheyrn (traité de 1552), 273, 291, 296.
- Schleswig, 402, voy. Holstein.
- Schönau en Saxe, 73.
- Schönenberg, 621.
- Schöppingen, 334.
- Schongau, 191.
- Schoonen, 348.
- Schorndorf, 644.
- Schwäbisch-Gmünd, 640 et suiv.
- Schwäbisch-Hall, 160, 220, 361, 403, 642, 643, 765.
- Schweinfurt, 279, 753.
- Schweinitz, 616.
- Schwytz (Etat du Corps germanique), 96, 103, 161.
- Seitenrode, 73.
- Séville, 40.
- Sicile, 153, voy. Naples.
- Siclos, 564.
- Siegen (comté), 330.
- Sienna, 374.
- Sievershausen (bataille de 1553).
- Silésie, 77, 207, 263 et suiv., 274, 318, 328, 670, 726.
- Sion, 99.
- Sittard (bataille de 1543), 565, 568.
- Slavonie, 325 et suiv.
- Sleida (pays de Cologne), 493.
- Smalkalde (Ligue de), 242 et suiv., 250-253, 256 et suiv., 265 et suiv., 267, 269, 294, 346, 351, 333 et suiv., 355 à 366, 371 et suiv., 381 et suiv., 393, 397 et suiv., 400-403, 405 à 411, 414 et suiv., 419-427, 431 et suiv., 447 et suiv., 461-466, 466-473, 477, 485, 493, 495, 497, 502, 514, 516, 519, 525, 527, 537 et suiv., 541 à 553, 554-563, 565-571, 572, 574 et suiv., 587, 599 et suiv., 604 à 610, 611, 614 et suiv., 618-629, 630-642, 649, 659, 662, 664, 681, 685, 692, 730.
- Smalkalde (Etats de la Ligue de Smalkalde, 1531), 250 (1535), 356 et suiv., 381, 397 et suiv. (1537), 360-366, 571, 383 et suiv., 386 et suiv., 393, 401 et suiv., 405 (1540), 466, 472 (1543), 561.
- Smalkalde (articles de), 386 et suiv., 395.
- Soest, 361.
- Södingen, 246.
- Soleure (canton), 96, 649.
- Soleure (ville), 126, 751.
- Sonnenwalde (château), 128, 135.
- Souabe, 107 et suiv., 115 et suiv., 147, 164 et suiv., 233, 238, 243-250, 258, 262, 264, 299, 329, 389, 413, 634, 642, 650, 661, 729, 782. Voyez Wurtemberg.
- Souabe (ligue), 26, 116, 121, 123 et suiv., 135, 151, 293 et suiv., 296, 299, 681.
- Spire (évêché), 40, 219, 738, 747.
- Spire (ville), 90, 472, 552, 567, 607, 610, 621, 721, 738, 749.
- Spire (Diète de 1526), 31, 40 et suiv., 43-57, 58, 121, 132, 144-149, 152 et suiv., 154, 157 et suiv., 485; (1529), 105, 137 et suiv., 144-149, 152 et suiv., 155-161, 165, 170, 171, 173 et suiv., 331 (1542), 514-521, 535, 548; (1544), 568 et suiv., 571, 573-580, 583, 586, 602, 628, 661, 674.

- Spire (Etats des villes en 1525), 31.
 Spiesscappel, 460.
 Stams (couvent), 729.
 Staufen (château), 233.
 Staufenberg (château), 510.
 Stein (bailliage), 539.
 Steterbourg (couvent), 513.
 Stolpen (château), 433, 603.
 Stralsund, 87, 351.
 Strasbourg (évêché), 36, 40, 48, 161, 685.
 Strasbourg (ville), 51, 105 et suiv., 122, 125, 146, 147 et suiv., 150 et suiv., 157-162, 163 et suiv., 177 et suiv., 199, 219, 238, 242, 251, 254, 280, 290 et suiv., 328, 335, 360, 365, 391, 401, 403, 405, 417, 423, 462, 465, 467, 470, 493, 514, 512, 544, 555, 559, 574, 607, 618 et suiv., 621 et suiv., 636, 646 et suiv., 685, 690, 697, 707, 720, 743, 745, 783 et suiv.
 Straubing, 734 et suiv.
 Stuhlweissenbourg (ville), 126, 564.
 Stuhlweissenbourg (Etats de 1526), 41.
 Stuttgart, 116, 125, 309, 312, 357.
 Styrie, 9, 284.
 Suède, 329, 351, 353, 525, 527, 559, 608, 623, 704.
 Suisse, 92 et suiv., 113, 103, 110 et suiv., 121 et suiv., 151 et suiv., 161-166, 169, 176, 190, 199, 214, 218, 210, 213 et suiv., 253 et suiv., 257, 258-265, 270, 308 et suiv., 312, 319, 328, 390, 393 et suiv., 399, 421, 463, 613, 624 et suiv., 627, 633, 636, 644, 647, 654, 694, 707, 720-
 Süplitz, 73.
 Sulzbach (bailliage), 559.
 Sund (le), 354, 623.
 Sundgau, 165, 636.
- T**
- Tata, 564.
 Tartarie, 127, 277, 419, 564.
 Tauber (vallée de la), 717.
 Tavannes, 99.
 Tecklembourg (comté), 330.
 Telgte (Etats de 1532), 332.
 Temesvar, 721.
 Tenneberg (bailliage), 65.
 Teutonique (possessions de l'Ordre), 23, 52, 79-87, 427 et suiv., 444, 641, 736. voir Prusse.
 Theiss (rivière), 513, 721.
 Thorn (paix de 1466), 79.
 Thurgovie, 161 et suiv., 423, 463.
 Thuringe, 73 et suiv., 480, 688, 708.
 Thuringe (forêt de), 474.
 Toggenbourg, 162.
 Tolède, 3, 39, 470.
 Torgau, 596, 615, 692.
 Torgau (conjunction de 1551), 702 et suiv.
 Toul (ville), 566, 705, 720, 722, 746.
 Toulon, 564.
 Transylvanie, 10, 16, 289, 513, 721, 747.
 Traubling, 612.
 Trente (évêché), 30, 614, 729.
 Trente (ville), 643, 666, 729.
 Trente (Concile), 579, 581, 583, 585 et suiv., 609 et suiv., 614 et suiv., 616, 617, 622, 6. 5 et suiv., 636, 652 et suiv., 695, 698, 708, 722, 725, 772.
 Trèves (archevêché), 2, 18, 38, 126, 128, 225, 413, 461, 465, 505, 675, 695, 722, 725, 736, 741, 747, 749.
 Trèves (ville), 569, 740 et suiv., 747.
 Tubingue (ville), 308, 312.
 Tubingue (Université), 312.
 Tubingue (prévôté), 312.
 Tunis, 320, 322.
 Turin, 323.
 Turquie, 2 et suiv., 9-13, 19, 51 et suiv., 115, 121, et suiv., 126, 137 et suiv., 138 et suiv., 142, 148 et suiv., 153 et suiv., 170-175, 178, 182 et suiv., 193, 208, 217, 221, 231, 232, 253-257, 264 et suiv., 266, 270, 271 et suiv., 273 et suiv., 375-379, 280-285, 288 et suiv., 293 et suiv., 298, 301 et suiv., 314 et suiv., 316-327, 346, 356, 372 et suiv., 377, 384, 398 et suiv., 406, 409, 414 et suiv., 419, 421 et suiv., 425, 452, 471 et suiv., 473, 492, 494, 497, 506 et suiv., 509, 511, 512-525, 530 et suiv., 554 et suiv., 564, 569, 573 et suiv., 579, 581, 583-586, 602, 607, 611, 615, 626, 628, 637, 646-650, 652 et suiv., 682, 690, 701, 718 et suiv., 721 et suiv., 724 et suiv., 728, 733, 739 et suiv., 746 et suiv., 749, 754, 770, 776, 782.
 Tyrol, 117, 176, 285, 290, 298, 302, 423, 619, 625, 632, 636, 727, 742.
- U**
- Uberlingen, 161.
 Ulm, 53, 107, 115, 122, 127, 147, 150 et suiv., 158 et suiv., 164, 191, 218 et suiv., 238, 243-247, 251, 258, 280, 294 et suiv., 309, 360, 393, 403, 405, 423, 542, 544, 555, 618-621, 624, 631 et suiv., 640, 642, 645 et suiv., 650, 685, 713 et suiv., 716 et suiv., 743.
 Ulm (Diète de 1553), 750.

Ulm (assemblée des membres d'Empire en 1517), 681.
 Ulm (Etats de la Ligue de Smalkalde en 1528), 124 et suiv. (1516), 617.
 Ulm (Etats des villes en 1525), 30 (1512), 511.
 Unsebourg, 513.
 Untertriebel, 73.
 Unterwald, 96, 161.
 Urach, 404.
 Urbín (duché), 589.
 Uri, 96, 161.
 Usingen, 190.
 Utrecht (principauté et évêché), 277, 565.

V

Valachie, 127, 154, 274.
 Valais, 161, 261.
 Valpo, 564.
 Vannes (évêché), 752.
 Venise, 3, 7, 10, 95, 127, 139, 143, 150, 169, 172 et suiv., 176, 221, 223, 270, 292, 304 et suiv., 319, 326, 376, 379 et suiv., 388, 399, 468, 471, 498, 522 et suiv., 564, 568, 637, 650, 669, 721, 754.
 Venlo, 568.
 Verden, 700.
 Verdun, 566, 705, 719, 722, 746.
 Vérone (évêché).
 Vicence, 376.
 Vienne (évêché), 190, 381, 501.
 Vienne (ville), 11, 91, 154, 274, 276, 284, 318, 383, 417, 519, 520-521, 525, 618, 653.
 Vienne (siège de 1529), 171, 178.
 Vienne (traité de 1535), 357 et suiv.
 Vienne (forêt de), 234.
 Villach, 728, 735, 770.
 Voigtland (contrée), 72.
 Volkach, 756.

W

Waldeck (comté), 322.
 Waldeck (ville et château), 537.
 Waldshut (ville frontière), 423.
 Wallmersbach, 711.
 Wangen, 160.
 Warendorf, 332, 335, 339, 318.
 Warsum (couvent), 350.
 Wartbourg (la), 118.
 Warthausen, 248.
 Wasserbillich, 741.
 Weimar, 64, 123 et suiv., 269, 298, 374, 453, 473, 535, 652.

Weimar (traité de 1528), 124, 128 et suiv.
 Weissenbronn, 711.
 Weissenbourg, 158, 219, 360.
 Weissenstein près Cassel (couvent), 60, 330.
 Wemding, 634.
 Wercho, 73.
 Verda (forêt), 474.
 Wesel, 313.
 Westminster (évêché), 645.
 Westphalie, 330-344, 413.
 Wettenhausen, 620.
 Wetter (couvent), 60.
 Wetterawie, 653.
 Wiblingen, 246.
 Windsheim, 153.
 Wismar, 88, 344, 351.
 Wissembourg, 720.
 Wittemberg (cercle), 72, 74.
 Wittemberg (diocèse), 592 et suiv., 622.
 Wittemberg (ville), 79 et suiv., 107, 110, 123, 166, 176, 208 et suiv., 381 et suiv., 391, 398, 417, 451, 489, 563, 592-595, 596, 629, 653.
 Wittemberg (Université et école de théologie), 81, 137, 168, 205, 393, 396, 417, 438 et suiv., 450-454, 466, 545, 593, 629, 769.
 Wittemberg (concorde de 1536), 391-396.
 Wittemberg (capitulation de 1517), 652, 653, 691, 732.
 Wittgenstein (comté), 330.
 Wolfenbüttel (ville), 353, 542, 544 et suiv., 548, 554.
 Wolkenstein (bailliage), 430.
 Worms (évêché), 40, 738, 747.
 Worms (ville), 116, 416, 425, 721, 738.
 Worms (Diète de 1521), 39, 46 et suiv., 54, 174, 202, 223, 286 (1535), 351, (1540), 495 (1545), 581, 582-589, 590, 599, 601 et suiv., 611 et suiv., 674.
 Worms (Etats de la Ligue de Smalkalde en 1546), 606, 608, 617.
 Worms (Etats des princes en 1552), 721.
 Worms (Edit), 39, 46 et suiv., 50, 53-57, 58, 64, 132, 146, 148, 155 et suiv., 189, 226 et suiv., 241, 628.
 Worms (conférence religieuse de), 1536), 309; (1540), 474 et suiv., 495.
 Wurtemberg, 2, 4, 53, 119, 121 et suiv., 125, 129 et suiv., 150, 163, 169, 176, 180, 226, 233, 237, 252 et suiv., 257, 268, 270, 272, 277, 290 et suiv., 293-313, 315 et suiv., 318 et suiv., 324 et suiv., 346 et suiv., 353, 360, 379, 383, 403 et suiv., 416 et suiv., 418 et suiv.,

- 427, 461, 463, 469 et suiv., 483, 500,
537, 569 et suiv., 618, 621-630, 632,
635 et suiv., 639 et suiv., 644 et suiv.,
665, 677, 690, 694, 707, 712, 715, 721,
725 et suiv., 730, 741, 748 et suiv.,
738, 768, 771, 781.
- Württemberg (évêché), 26 et suiv., 40, 47,
53, 115, 122 et suiv., 133-136, 152,
291, 692, 693, 713, 715-718, 744 et
suiv., 748 et suiv., 755.
- Württemberg (ville), 26 et suiv., 716, 717.
- Wurzen (bailliage), 532-535, 616.
- Wurzen (collégiale), 532-535.
- Wurzen (ville), 783.
- Wyl (Etats de 1529), 103.
- Z**
- Zapfenbourg, 179.
- Zeit, 526, 783.
- Zélande, 350.
- Ziegenhain, 460, 604, 655, 657.
- Zinna, 73.
- Zips, 512.
- Zofingen, 97.
- Zurich (ville), 92-97, 105, 113 et suiv.,
121 et suiv., 152 et suiv., 161-165,
168, 176-181, 237 et suiv., 242, 254,
256, 258-264, 307, 394 et suiv., 423,
435, 458, 625, 640, 645 et suiv.
- Zurich (synode de), 1529, 263.
- Zätphen (comté), 447.
- Zug, 47, 161.
- Zusameck, 632.
- Zwickau, 64, 693.
- Zwischenthoren, 729.

